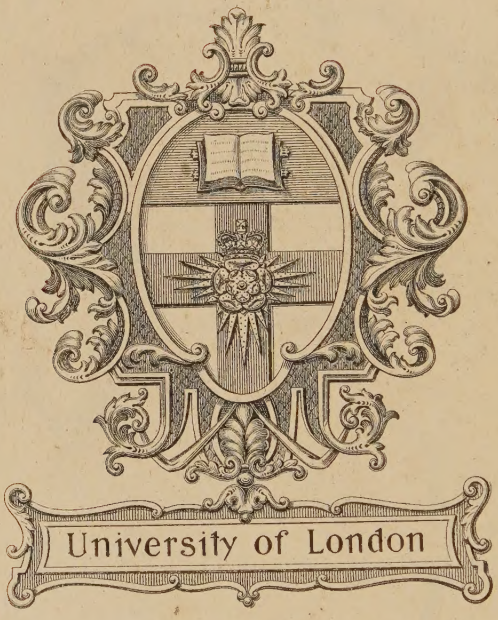

SHL
WITHDRAWN

PR [Bd-Revue.]

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/revue-histoire-litteraire-de-la-france_1895_2

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

Revue

d'Histoire littéraire

de la France

PUBLIÉE

Par la Société d'Histoire littéraire de la France

2e Année. — 1895.

PARIS
ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
5, RUE DE MÉZIÈRES

1895

SHL
WITHDRAWN

SHL
WITHDRAWN

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

UN ÉPISODE DE LA VIE DE J.-P. CAMUS ET DE PASCAL

L'Affaire Saint-Ange.

I

Dans un article intitulé *Affaire du Père Saint-Ange, capucin*[1], V. Cousin a publié des documents relatifs à un incident du séjour de Pascal à Rouen, documents qui lui ont permis de compléter et de rectifier le récit qu'en avait fait Mme Périer.

Il a eu sous les yeux deux manuscrits qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Fonds français, 12,449 et 20,945, et qui, de son temps, étaient cotés Supplément français, 176, et Oratoire, 160. Il n'a pas su que l'Arsenal possède une copie des pièces ayant trait à la même affaire (Ms. Conrart, t. IX, in-4).

Ce manuscrit de l'Arsenal a été entre les mains de Sainte-Beuve, qui en a extrait quelques lignes[2], mais sans songer qu'elles avaient été écrites au cours de cette affaire Saint-Ange, dont il a aussi parlé, seulement d'après le récit de V. Cousin, auquel il renvoie ses lecteurs[3].

Par la faute de Sainte-Beuve, ces six lignes, tirées de deux

1. Cet article parut tout d'abord, en 1842, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1re série, t IV, p. 111 à 146; V. Cousin l'a reproduit plus tard dans ses *Études sur Pascal*, 5e édit. (1857), p. 343-388.
2. *Port-Royal*, 2e édit., t. I, p. 251 et 253; 3e édit., t. I, p. 241 et 243.
3. *Port-Royal*, t. II, p. 481.

lettres de J.-P. Camus, évêque de Belley, ont été pour plusieurs érudits la cause de recherches infructueuses. Écoutez plutôt M. Tamizey de Larroque : « M. Sainte-Beuve, dit-il, dans la seconde édition de *Port-Royal* (t. I, in-8, p. 241), avait annoncé que l'on gardait à l'Arsenal une partie de la correspondance inédite du belliqueux et infatigable écrivain, auquel il attribue si spirituellement une plume de pie; mais aucun des conservateurs et bibliothécaires de l'Arsenal n'a jamais eu connaissance des lettres indiquées par l'illustre critique, et en dehors de cet établissement, aucun érudit n'a pu m'en donner des nouvelles, comme le prouve le silence désolant qui a été gardé depuis le jour où, dans la *Correspondance littéraire* du 25 février 1864, j'avais à cet égard fait appel aux souvenirs de tous les chercheurs. L'indication fournie par M. Sainte-Beuve était bien précise; la voici : « *Manuscrits, Hist. litt.*, 677, t. XIV, p. 257. » Dans la dernière édition de son beau livre, tome 1er, page 241, Sainte-Beuve a modifié son assertion : « *Lettres inédites de Camus* (à moi communiquées dans « le temps par un ami regrettable, feu Ch. Labitte). Elles doivent « être à l'Arsenal. » Il aurait fallu que l'éminent critique se décidât en annotant une nouvelle édition, à dire enfin : « Elles ne sont pas à l'Arsenal » [1].

Et pourtant, elles sont à l'Arsenal. Un heureux hasard m'a permis d'éclaircir ce mystère. Dans le manuscrit qui les contient, Camus n'est pas désigné par son nom, mais seulement par son titre. On l'y appelle, comme on faisait le plus souvent au XVIIe siècle, *M. l'évêque de Belley* ou *M. du Bellay*; et c'est à de Belley ou du Bellay que les fiches et les catalogues de l'Arsenal attribuaient les lettres en question. Il ne faut donc pas s'étonner si, chaque fois qu'on leur demandait des lettres de Camus, les conservateurs de cette bibliothèque répondaient invariablement qu'ils n'en possédaient point. Désormais il en sera autrement.

Ce n'est pas que je veuille exagérer l'importance de cette découverte, car les lettres de Camus renfermées dans le manuscrit de Conrart ne sont pas si nombreuses que pouvait le faire supposer la note de Sainte-Beuve. Il y en a trois en tout, et encore deux d'entre elles ont-elles été publiées par V. Cousin (*article cité*) d'après le manuscrit 20,945 de la Bibliothèque nationale, l'une intégralement, et l'autre seulement en partie [2].

Quant à l'affaire Saint-Ange, V. Cousin s'y est intéressé à cause

1. *Bulletin du Bouquiniste*, 1870, 1er semestre, p. 179, en tête de deux lettres inédites de Camus.

2. On m'a libéralement communiqué la copie de huit lettres ou billets inédits de l'évêque de Belley. Lui-même a donné au public trois volumes de sa correspondance, plus rares encore que ses lettres inédites, puisque personne n'en parle.

de Pascal qui s'y trouve mêlé, et il ne s'est aperçu qu'après coup que l'évêque de Belley auquel Pascal dénonça son adversaire, était le fameux auteur de *Palombe* et du *Directeur désintéressé*. Il ne s'est pas soucié de chercher quels étaient les autres personnages qu'on y voit jouer un rôle, ce qui peut-être eût donné à sa publication, déjà curieuse par elle-même, un intérêt plus puissant.

D'un autre côté, il a négligé de produire les pièces du dossier dans l'ordre chronologique. C'est ainsi, par exemple, que le mandement de l'archevêque de Rouen, qu'il rapporte à la fin de son étude, comme ayant terminé l'affaire, est daté du 4 avril 1647, tandis que la déclaration de Pascal et de ses amis, qui en aurait, d'après lui, été l'occasion et que, pour cette raison, il publie en premier lieu, est du 30 avril et du 13 mai de la même année. Il en résulte que le récit de Cousin est plus logique et plus clair sans doute, mais aussi qu'il est en partie inexact, puisqu'il y paraît avoir embrassé l'affaire dans son ensemble, tandis qu'il n'a eu entre les mains qu'un dossier incomplet. Au lieu de fermer ainsi la route à des recherches ultérieures, il eût mieux valu, à mon avis, en signalant les lacunes du dossier, piquer la curiosité des chercheurs; et depuis plus de cinquante ans qu'a paru l'article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, peut-être quelqu'un aurait-il achevé de faire la lumière sur cet épisode encore obscur de la vie de Pascal et de Camus.

Pour ces raisons, il me semble utile de revenir sur cette affaire, d'en examiner et d'en classer les pièces avec plus de soin, de façon à noter les points acquis et les *desiderata*. J'essayerai aussi de fournir quelques renseignements sur les personnes qui s'y trouvent mêlées.

Voici d'abord les documents qui sont à notre disposition :

1° Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fr., n° 12,449 (autrefois Supplément français, 176). Il ne contient, relativement à l'affaire Saint-Ange, qu'une seule pièce, mais originale : c'est une déclaration signée de Pascal et de ses amis, touchant les erreurs qu'ils auraient entendu émettre à Saint-Ange (p. 559 à 595).

2° Le manuscrit du même fonds, n° 20,945 (anciennement Oratoire, 160), 12e pièce. Il ne nous offre qu'une copie très défectueuse de la susdite déclaration et d'un certain nombre d'autres pièces, publiée en très grande partie par Cousin.

3° Le manuscrit de l'Arsenal, Conrart, in-4, tome IX, pages 165 à 264. Outre une copie de la relation du ms. français 12,449, il contient les mêmes pièces que le précédent, en une copie défectueuse aussi, mais avec des corrections anciennes.

II

Dans les premiers mois de l'année 1647, au nombre des fonctionnaires qui représentaient à Rouen l'autorité royale, se trouvait le président Pascal, père de l'auteur des *Provinciales*. Il y avait déjà huit ans qu'il était venu dans cette ville, envoyé par Richelieu, avec le titre d'intendant et « commissaire député par Sa Majesté en la haute Normandie pour l'impôt et levée des tailles sur le fait de la subsistance et étapes des troupes ». Il s'était prêté avec une rare complaisance aux désirs du cardinal-ministre, et les taxes vexatoires qu'il avait imposées avaient contribué fortement à amener la fameuse révolte des Nu-pieds (1643)[1]. Son fils, alors âgé d'environ vingt-quatre ans, avait déjà fait quelques-unes de ses expériences sur le vide qui eurent un si grand retentissement.

L'archevêque de Rouen était alors François de Harlay, premier du nom, petit-neveu des cardinaux d'Amboise qui avaient successivement occupé avec éclat le siège des primats de Normandie, et oncle de ce François de Harlay qui devait quelques années plus tard le remplacer à Rouen, puis devenir tristement célèbre comme archevêque de Paris. C'était un homme fort instruit et capable, il en avait donné la preuve, de prêcher et de discuter en grec aussi bien qu'en latin ; toutefois il avait plus d'érudition que de jugement, et on a comparé sa mémoire à une bibliothèque renversée et en désordre. Mais il s'était distingué lors de l'insurrection des Nu-pieds par un zèle et une charité admirables, et les lettres qu'en ces tristes circonstances il avait écrites à Richelieu et au chancelier Séguier, rappellent la vigueur apostolique de saint Ambroise et de saint Augustin.

A cette époque, pour se remettre de ses fatigues, il vivait retiré dans sa princière demeure de Gaillon[2]; et il se faisait suppléer pour l'administration des sacrements et aider pour le gouvernement de son vaste diocèse par J.-P. Camus, disciple de saint François de Sales, également célèbre par le nombre de ses écrits, l'austérité de sa vie et l'ardeur de ses démêlés avec les moines.

Dès l'année 1629, Camus s'était démis de sa charge d'évêque de Belley, quoiqu'il continuât à en porter le titre. Ne cherchant que les occasions d'exercer son zèle infatigable, il s'était mis à la dis-

1. « Deux intendants, commissaires du roi, Pâris et Pascal, épiaient Rouen comme des vampires, lui imposant sans relâche des taxes nouvelles. » (A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 556.)

2. Aujourd'hui dans le département de l'Eure, arrondissement de Louviers.

position de l'archevêque de Rouen. Bien que né à Paris, il avait passé une partie de sa jeunesse en Normandie, où plusieurs membres de sa famille étaient établis et occupaient de hautes situations dans la magistrature. L'une de ses sœurs avait épousé un membre du parlement de Rouen, et leur fils, Charles du Four, curé de Saint-Maclou, qui avait déjà eu maille à partir avec les jésuites (1641), devait, quelques années plus tard, à la tête des curés de Rouen, engager contre la morale des casuistes relâchés une lutte fameuse, dans laquelle Pascal et le grand Arnauld seraient ses auxiliaires [1].

Rappelons enfin qu'à cette époque, les esprits, dans la province de Normandie, étaient surexcités par la *possession* des hospitalières franciscaines de Louviers. A l'instigation des capucins, et sur la dénonciation d'une sœur tourière nommée Madeleine Bavent, qui prétendait avoir été ensorcelée ainsi que plusieurs religieuses de la communauté, on instruisait depuis l'année 1643, le procès de Mathurin Picard, curé du Mesnil-Jourdain, qui avait eu la chance de mourir auparavant, et de Thomas Boullé, son vicaire. Cette grotesque et lamentable procédure devait se terminer quelques mois plus tard par un arrêt du parlement de Rouen ordonnant de jeter au feu le cercueil et les restes du curé et condamnant l'infortuné vicaire à être brûlé vif sur la place du Vieux-Marché, après avoir, en chemise, la corde au cou et torche en main, tête et pieds nus, fait amende honorable sur le parvis de la cathédrale [2].

C'est dans ces circonstances que vint à Rouen le sieur de Saint-Ange.

Ce personnage a fait quelque bruit dans son temps. Ce n'était plus précisément un capucin, comme le disent Cousin et Sainte-Beuve, car il avait quitté depuis au moins dix ans l'ordre de Saint-François. Quoiqu'il fût connu sous le nom de Saint-Ange, il s'appelait de son vrai nom Jacques Forton; il était originaire du diocèse du Mans [3] et docteur en théologie de l'Université de Bourges.

Depuis sa sortie du couvent, il avait fait à Paris des cours de philosophie en français, disputant à Lesclache, mais sans beau-

1. Il posséda l'abbaye d'Aulnay avant Huet, qui parle de lui dans ses mémoires sous le nom de *Furnius*, que M. Ch. Nisard a traduit par *Furnes*. On a de lui différents ouvrages composés contre Marie des Vallées, la béate du diocèse de Coutances, et son directeur le P. Eudes. Voir sur lui les *Mémoires de Thomas du Fossé*, éd. F. Bouquet, t. I, p. 288, t. II, p. 235; H. Grisel, *Fasti Rotomagenses*, ed. F. Bouquet, p. 284, etc. Son oraison funèbre, prononcée à Aulnay en présence de son successeur Huet, a été imprimée à Caen, en 1680, et se trouve à la Bibliothèque nationale, Ln 27, 6531, in-4.

2. Voir cette affaire racontée tout au long dans A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 625 à 715.

3. C'est un nom qu'il faut ajouter à l'*Histoire littéraire du Maine* de M. Hauréau.

coup de succès, la faveur du public mondain. Tallemant des Réaux a raconté comment il s'était fait accueillir chez la vicomtesse d'Auchy et avait même été la cause involontaire de la ruine de son académie [1].

Préoccupé, comme Lesclache, de mettre la philosophie à la portée des femmes, il avait publié en français la *Conduite du jugement naturel, où tous les bons esprits de l'un et l'autre sexe pourront facilement puiser la pureté de la science.* Cet ouvrage parut en plusieurs fois. La première partie vit le jour en 1637; c'est une logique [2] qui n'a rien de remarquable : l'auteur néanmoins rejette les dix catégories d'Aristote pour n'en admettre que quatre : la *substance*, la *qualité*, la *quantité* et la *relation*. Il déclare que, dégoûté des scolastiques, il a lu Contaren et Nicolas de Cusa, puis Vincent de Beauvais, les logiques de Gemma, Pierre Grégoire, Lavineta, etc., et enfin les œuvres de Raymond Lulle; mais n'ayant été satisfait ni des uns ni des autres, il se décide, sans « s'embarrasser davantage dans le travail des livres » [3], de prendre pour guides « les vérités de la foi dont tous les chrétiens ont une facile possession par la libéralité de leur rédempteur, et ces premières vérités de la nature et de la morale que tous les hommes voient indubitables dans le premier aspect de leur intelligence » [4].

La seconde partie (1641) contient la métaphysique de Saint-Ange [5]. Elle est précédée d'une dédicace à la vicomtesse d'Auchy, dont il célèbre l'académie et les homélies [6].

1. Tallemant, *Historiette de Madame d'Auchy.* Voir là-dessus la *Revue d'histoire littéraire*, numéro du 15 juillet 1894, p. 354.

2. Elle est signée par le S. D. S. A. et dédiée au chancelier Séguier, Paris, 1637, in-12. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale, R, 10,945. L'approbation des docteurs est datée du 26 novembre 1636, et l'achevé d'imprimer, du 11 avril 1637. Ch. Sorel a dit un mot de cet ouvrage dans sa *Bibliothèque françoise*, 1664, in-12, p. 21; et l'abbé de Marolles, dans le Dénombrement de ceux qui lui ont donné leurs livres, mentionne « Saint-Ange pour son livre du *Jugement naturel*, au sujet duquel il tenait des conférences en français ». (*Mémoires*, t. III, p. 355.)

3. Remarquez ce dédain de l'autorité, même avant le *Discours de la méthode.*

4. Saint-Ange, qui devait être en quête de protecteurs, avait imaginé pour se concilier la faveur des puissants, de faire servir à leur éloge les exemples qu'il alléguait dans son manuel. Ainsi, dit-il, Urbain VIII est un des plus judicieux papes qui aient occupé la chaire de Saint-Pierre; M. le Cardinal de Richelieu est un des plus prudents ministres d'État; M. Cospean, évêque de Lisieux, est un des plus grands prédicateurs de son siècle (p. 260); M. Fenoillet est un rare personnage, puisque son seul mérite l'a élevé à l'évêché de Montpellier (p. 299). A noter surtout, cet exemple d'induction :

« Depuis que M. le Cardinal est chef du conseil, il a présenté au roi
Pour l'évêché d'Uzez, M. Grillié,
— — de Saint-Brieuc, M. Virazel,
— — de Nîmes, M. Cohon,
— — de Cahors, M. de Raconis,
— — de Grasse, M. Godeau, etc.

Donc tous les grands mérites doivent bien espérer tandis qu'il gouvernera » (p. 300).

5. *La seconde partie de la Conduite du jugement naturel*, par le sieur de Saint-Ange Monteard, Paris, 1641, in-12. Nationale, R, 10,946. — Ce nom de *Monteard* n'indiquerait-il pas le lieu d'origine de l'auteur?

6. Chapelain parle en assez mauvais termes de l'*académie femelle* de Mme d'Auchy, qui est

La troisième semble avoir eu une destinée assez agitée. Achevée en 1641, elle ne fut imprimée qu'en 1643 et resta longtemps sans trouver les approbations exigées par la Faculté de théologie. L'auteur s'était d'abord adressé à l'abbé de L'Isle-Marivaut, docteur de Sorbonne, l'un de ceux qui, la même année, approuvèrent la *Fréquente Communion* du grand Arnauld [1]; mais pour des raisons personnelles que nous ignorons, il se récusa et refusa d'attester officiellement l'orthodoxie de l'ouvrage de Saint-Ange. « Ce n'est pas, lui écrivit-il, que je n'en aie tous les sentiments qu'on peut

dit-il, tout à fait à l'antipode de l'hôtel de Rambouillet, et une vraie cohue (*Lettres à Balzac* édit. Tamizey de Larroque, t. I, p. 202, 215, 216, 691, etc., du 18 février 1638 au 23 septembre 1640).

Saint-Ange n'était pas le premier théologien qui fît l'éloge des homélies de la vicomtesse. Elles avaient été publiées en 1634, sous ce titre : *Homélies sur l'épître de saint Paul aux Hébreux*, par Charlotte des Ursins, vicomtesse d'Ochy, in-4; et le P. du Bosc en avait porté ce jugement : « Dans une matière si relevée, il n'y a rien qui résiste à la force de ce grand esprit; elle marche sur des épines comme un autre fera sur des fleurs. Son style n'a rien ni de forcé ni de contraint, il est doux et pompeux tout ensemble, et les plus dégoûtés admireront en cet ouvrage ce qu'on trouve rarement dans un même auteur, la clarté, la vigueur, la pointe et la politesse. Il y a de quoi instruire les dévots et de quoi satisfaire aux curieux... et *tous ceux qui ne veulent pas qu'une femme puisse bien écrire confesseront leur erreur* après la lecture de ce livre... » (*L'Honnête femme*, 3e édit., 1635, p. 275.) Malheureusement il paraît que ces éloges n'étaient pas mérités par la vicomtesse, car Tallemant (*loc. cit.*) nous apprend qu'elle avait acheté ces homélies d'un docteur en théologie nommé Maucors, et Chapelain rapporte aussi que, d'après le bruit public, l'ouvrage en question n'était pas d'elle (A. Balzac, édit. Tamizey de Larroque, t. I, p. 222, 7 avril 1638).

1. On trouve dans Saint-Simon (*édit.* 1829, t. VII, p. 406) une généalogie de la famille de L'Isle-Marivaut; la *Gazette* de 1653, p. 388, nous apprend que pendant plusieurs années, le défunt abbé de Lisle-Marivaut avait donné tous ses soins à organiser une colonie destinée à peupler les contrées situées vers le cap du Nord et la rivière des Amazones. Il était mort par accident au moment de faire voile pour le Nouveau-Monde. Voici les réflexions que cet événement suggéra au gazetier Loret :

J'avois parlé, dernièrement,
De ce fameux embarquement
D'une troupe assez bien fournie
Qui s'en va planter colonie,
En titre de républicains,
Dans les climats Américains;
Mais je n'avois pas dit le reste,
Assavoir l'accident funeste
Du sieur abbé de Marivaut,
Qui fit un si périlleux saut
De son bâteau dans la rivière,
Qu'il en a perdu la lumière
Et vu finir ses tristes jours
Environ à vingt pas du Cours.
Dieux! qu'en cet étrange rencontre
Le ciel visiblement nous montre
Combien souvent sont incertains
Les projets des pauvres humains!
Un bel esprit, un politique,
Part de Paris pour l'Amérique,
Et se voit noyer dans le flot
Avant qu'arriver à Chaillot.
Las! ce mal-heureux patriarche
N'avait encore passé qu'une arche
Pour aller au Monde nouveau,
Et voilà qu'il meurt dedans l'eau!
Je voy dans son mal-heur énorme
Un succez toutefois conforme
Au dessein par luy concerté,
Car on peut dire, en vérité,
Qu'avec l'assistance de l'onde
Il est allé dans l'autre monde.

(*La Muse historique*, 20 mai 1652.)

avoir d'une pièce très excellente et qui ne peut partir, à dire le vrai, que d'un très grand génie et d'un esprit merveilleusement élevé. Mais je vous prie de croire que j'ai des raisons qui me regardent, qui sont très pressantes, que je ne puis à mon grand regret vous donner l'approbation que vous avez désirée de moi. Je l'approuve en mon cœur, je l'admire, je rendrai ce témoignage partout, et serai toujours ravi quand vous me croirez, etc. » (3 janvier 1643).

Saint-Ange finit par obtenir le suffrage de deux obscurs docteurs, le P. Mathurin Moreau, jésuite, et le P. Louis Quinet, abbé de Barbery (18 juillet et 16 septembre 1643). Ce n'est cependant que deux ans plus tard que l'ouvrage fut mis en vente [1]. Dans sa dédicace au marquis Jean d'Étampes de Valençay, l'auteur dit que s'il a tant tardé à publier son livre, c'est qu'il ne trouvait personne qui méritât d'en recevoir l'hommage. Il est néanmoins permis de supposer que ce retard tint à des causes d'un autre ordre, et, à l'insistance que Saint-Ange met à prévenir le reproche de nouveauté, on devine qu'il redoutait une vive opposition. « Le Saint-Père, dit-il, a approuvé mon livre de vive voix et l'a rendu heureux par sa sainte bénédiction, témoignant assez par cette faveur que ce ne sont pas des dogmes nouveaux que je publie. Non, monsieur, ce n'est pas une science suspecte que je vous offre, c'est une ancienne doctrine sous une nouvelle méthode qui rend la théologie plus facile sans pourtant rien diminuer de sa majesté. »

Il ne pouvait ignorer les répugnances que témoignait la Faculté de théologie à tous les essais de vulgarisation. En 1607, elle avait demandé à Coeffeteau d'interrompre la traduction de la *Somme* de saint Thomas, qu'il avait entreprise à la prière de la reine Marguerite. Le P. Garasse avait aussi blâmé cette tentative, jugeant que c'était « violer les mystères que de les révéler [2] ». Tout récemment même (4 mai 1641), le sieur de Marandé, aumônier du roi, ayant, par l'entremise de Pierre Scarron, évêque de Grenoble, fait hommage de son *Théologien françois* à l'Assemblée

1. Il se trouve en manuscrit à la Bibliothèque nationale, avec le millésime 1641, Fonds français 19,275. Des bibliothèques publiques de Paris, la Mazarine seule en possède un exemplaire imprimé (n° 12,050) avec ce titre : *La troisième partie de la Conduite du jugement dans les sciences, ou Méditations théologiques sur les principaux mystères de notre foi*, par le sieur de Saint-Ange Monteard, docteur en théologie, à Paris, chez Thomas Blaize, 1645, in-4. Cet exemplaire semble avoir appartenu à l'auteur lui-même ; il est dépourvu de frontispice, et, à l'intérieur, la place des vignettes laissée en blanc à l'impression, a été comblée à la main ; le titre est manuscrit, ainsi que la dédicace, les approbations des docteurs et la lettre de l'abbé de L'Isle-Marivaut, dont il est parlé plus haut.

2. *Jugement de tout ce qui s'est dit sur la Doctrine curieuse des beaux esprits*, Paris, 1625, in-12, p. 42 et 43.

du clergé, « il fut dit qu'il fallait plutôt supprimer le livre que récompenser l'auteur, et empêcher que la théologie ne fût exposée en langue vulgaire, à raison de la faiblesse de plusieurs esprits peu capables de digérer les mystères de la religion [1] ».

Il va donc au-devant de cette objection. « Si quelqu'un, dit-il, trop amoureux de la langue latine réprouve la française comme indigne de l'expression des mystères, et rejette ces méditations pour ce qu'elles sont en français, j'appelle de sa censure devant tous les Français et surtout devant ceux qui n'ont pas eu le loisir d'apprendre la langue latine. Je m'assure du gain de ma cause, et quand mes juges verront que leur intérêt et la raison demandent que l'on publie aussi bien les mystères en français dans les livres que dans les chaires, et quand mes parties se feront eux-mêmes justice, considérant que si nos prédécesseurs eussent eu la même sévérité, ils ne verraient pas eux-mêmes les mystères en latin, qui est la langue dans laquelle on veut qu'on les exprime. » Et il allègue l'exemple de saint Jérôme qui, pour traduire la Bible de l'hébreu et du grec, et celui de saint Augustin qui, pour composer son traité de la Trinité, ont usé du latin, la langue vulgaire de leur temps.

Mais Saint-Ange avait un motif plus sérieux encore de redouter l'hostilité des docteurs. Son dernier ouvrage était moins neuf par la forme que par la méthode. Ceux mêmes qui avant lui avaient traité de la théologie en français ne s'étaient pas écartés des sentiers battus, et avaient emprunté leurs arguments surtout aux Livres saints et aux Pères de l'Église. Saint-Ange était plus audacieux et ne s'adressait qu'à la seule raison. A ce point de vue, ses *Méditations théologiques* sont l'une des tentatives les plus hardies et l'une des constructions de métaphysique les plus curieuses du XVIIe siècle, et rappellent, quoique avec moins d'ampleur, la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebonde.

Celui-ci avait prétendu établir par la seule raison et sans recourir pour cela à la tradition ni à l'autorité, toute la doctrine chrétienne, y compris ses dogmes les plus relevés. Saint-Ange n'avait pas une ambition si haute ni si vaste. Il ne traitait pas de toute la théologie, mais seulement de quelques-unes de ses parties, telles que la Trinité, les décrets de Dieu, la création, l'incarnation, la providence, etc. De plus, il déclare formellement dans

1. Néanmoins sur les instances de l'évêque de Grenoble, l'Assemblée accorda à Marandé une gratification de 200 écus, mais en spécifiant expressément que c'était à la seule considération dudit évêque et sans avoir examiné l'ouvrage. (Collection des procès-verbaux de l'Assemblée du clergé, t. III, p. 98.) — Le *Théologien françois* eut plusieurs éditions; la troisième est de 1652, en 3 vol. in-f°.

sa préface apologétique, que son but n'est pas de prouver démonstrativement les mystères à l'aide des seules forces de la raison (ce qui est impossible, puisqu'ils la dépassent), mais simplement d'exposer les arguments que notre raison nous fournit à l'appui du dogme, et qui sans entraîner, à proprement parler, l'assentiment, inclinent néanmoins à croire les vérités révélées. Il est vrai que dans le cours de son ouvrage, Saint-Ange oubliant parfois cette importante et sage réserve, semble croire que ses déductions ont une valeur rigoureusement démonstrative et apodictique, comme on dit dans l'École; il prête par conséquent le flanc aux attaques qu'il avait d'abord cherché à prévenir.

III

Mais pour en venir à notre affaire, nous trouvons, en 1647, Saint-Ange à Rouen, où, selon toute apparence, il était venu solliciter un bénéfice. Il est installé chez le procureur général, qui l'appuie de sa haute protection [1].

Le sieur du Mesnil, fils de M. Hallé de Montflaines [2], maître des requêtes, ayant désiré le connaître, Saint-Ange se rendit chez lui (le 18 février 1647), accompagné d'un gentilhomme, dont on ne nous dit pas le nom, et dont, chose étrange, ni l'ex-capucin, ni ses adversaires ne songeront à invoquer plus tard le témoignage. Du Mesnil se trouvait alors en compagnie d'Adrien Auzout, le même qui devait se distinguer par ses travaux sur l'astronomie et faire partie de l'Académie des Sciences dès sa fondation [3].

La conversation aborda bientôt les sujets les plus sérieux. On en vint à parler de la certitude dans les sciences et des principes de nos connaissances. Ainsi Saint-Ange fut amené à dire que les

1. Ce procureur général était Louis Courtin, installé en 1645. On le voit (14 décembre de la même année) sommer ceux des membres du chapitre qui étaient à la fois curés et chanoines, d'opter entre leurs prébendes et leurs cures, et enjoindre à tous les curés de garder la résidence. Pendant la Fronde, Courtin se signala par sa fidélité au parti de la cour. (Voir A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 177, 223, 278, 382, 425, 428; t. VI, p. 15-23.)

2. Cousin a imprimé *Montflavier* d'après le ms. fr. 20,945; mais le fr. 12,249, qui est l'original, et le Conrart portent *Montflaines*.

3. Adrien Auzout avait alors environ dix-sept ans, s'il est né, comme on le dit quelquefois, en 1630, mais cette date est douteuse, d'autant plus que la part qu'il a prise à l'affaire Saint-Ange fait raisonnablement supposer qu'il était au moins de trois ou quatre ans plus âgé. Auzout a perfectionné le micromètre et eu le premier l'idée de fonder un observatoire à Paris. On a de lui les ouvrages suivants : *Epistola de duabus novis in Saturno et Jove factis observationibus*, Paris, 1664, in-4; *Lettre à M. l'abbé Charles sur le Ragguaglio di due nuove osservazioni, etc., de Joseph Campani, avec des remarques nouvelles sur Saturne et Jupiter*, Paris, 1665, in-4; *Traité du micromètre*, Paris, 1667, in-4; *Extrait d'une lettre de M. Auzout du 28 décembre 1666 touchant la manière de prendre les diamètres des planètes*, Paris, 1667, in-4. — Sur lui, voir Condorcet, *Éloges des académiciens*, Paris, 1773, in-12, p. 153, et Delambre, *Histoire de l'astronomie moderne*, Paris, 1821, in-4, t. II, p. 594-597.

effets des causes naturelles ne sortant pas d'elles nécessairement, mais seulement d'après la volonté de Dieu, on ne pouvait en avoir une science certaine, à moins de connaître d'abord les décrets divins; et la connaissance de ces décrets présupposait, d'après lui, celle de la Trinité, qui seule existe nécessairement, et celle des motifs de convenance suivant lesquels Dieu les a formés.

La science de la Trinité doit donc logiquement précéder toutes les autres sciences, et c'est d'elle que dépend non seulement la théologie, mais encore la physique. Quant à la Trinité elle-même, Saint-Ange, nous dit-on, se faisait fort de l'établir par la raison, non pas, il est vrai, qu'il s'offrît à le faire séance tenante, car sa démonstration supposait une série de principes ou d'antécédents qu'il ne pouvait expliquer en si peu de temps; mais ces principes et cette démonstration avaient fini par persuader un grand nombre de docteurs de Paris, tels que Hallier, Hersent et Petit[1], qui, après s'être d'abord récriés en entendant sa proposition et l'avoir discutée avec lui, avaient confessé que jamais ils n'avaient « rien entendu de si fort, et y avaient donné les mains. »

On objecta alors à Saint-Ange qu'en admettant qu'il pût, par la seule raison, démontrer l'existence de la Trinité, il ne pouvait en déduire avec certitude la connaissance des créatures, ou productions de Dieu *au dehors*, puisqu'elles viennent de sa volonté libre. A cette difficulté, Saint-Ange fit une réponse dont je m'étonne que V. Cousin n'ait pas noté l'importance, car elle contient en résumé l'optimisme de Leibniz. Tout ce que Dieu fait en dehors de lui, dit-il, il le fait suivant certaines convenances que sa sagesse montre à sa volonté, et il fait toujours ce qui est le plus convenable. Sans doute, si on considère la puissance divine toute seule, Dieu pouvait une infinité de choses qu'il n'a pas faites, mais si on la considère jointe à sa sagesse, il ne pouvait faire que ce qu'il a fait, parce qu'il *fait toujours ce qui est le plus convenable*. Or ces raisons de convenance auxquelles Dieu se conforme toujours, Saint-Ange disait avoir, par son procédé, le moyen de les connaître, et par elles tout ce que Dieu a dû faire.

Mais si la raison peut démontrer la Trinité, la foi n'est plus nécessaire? A cette nouvelle objection, Saint-Ange, suivant ses adversaires, aurait répondu qu'elle l'est seulement pour nous faire savoir que Dieu est notre fin surnaturelle, car telle est la distance

1. François Hallier, mort en 1659, fut professeur royal et évêque de Cavaillon; il a laissé la *Théologie morale des Jésuites* (1644) et d'autres ouvrages. Charles Hersent, auteur de l'*Optatus Gallus de cavendo schismate* (1640); il écrivit contre Arnauld et fut néanmoins accusé de jansénisme; il mourut vers 1660. Quant au docteur Petit, dont parlait Saint-Ange, c'est peut-être le même que le P. Antoine Petit, de l'Oratoire, qui mourut en 1653.

qui nous sépare de l'être divin, que, de nous-mêmes, jamais nous ne pourrions supposer que notre fin est de jouir de lui par la vision béatifique. Mais pour le reste des mystères, ajoutait-il, la foi n'est qu'un supplément accordé aux esprits faibles ou ignorants, tandis qu'un esprit puissant et vigoureux peut y parvenir par ses propres forces et sans avoir besoin de la foi.

Cette première partie de l'entretien a fourni matière à quatre des propositions qui furent imputées à Saint-Ange. Nous n'en avons pour garants que les jeunes du Mesnil et Auzout, car Pascal, qui néanmoins en a signé la relation avec ses amis, n'était pas encore avec eux, puisqu'il ne vint chez M. de Montflaines que sur ces entrefaites.

On le mit au courant de la conversation, et Saint-Ange, pour appuyer ce qu'il avait dit de la disproportion qui existe entre notre nature et celle de Dieu, lut plusieurs pages d'un petit livre imprimé, et de sa composition, intitulé *de l'Alliance de la foi et du raisonnement*[1]. Il aurait ensuite déclaré que le Christ était d'une autre espèce que nous, et qu'il en était de même de la Vierge.

Le cours de la discussion l'amena à dire que, d'après ses principes, on pourrait calculer combien il devait y avoir d'hommes sur la terre dans toute la suite des siècles. Bien que cette proposition n'ait été pour Saint-Ange la cause d'aucune imputation fâcheuse, je crois devoir rapporter en partie les développements qu'il lui donna, car ils dénotent un esprit original, bizarre si l'on veut, mais, pour certaines idées, en avance sur son temps.

« Il dit qu'il y aurait des hommes jusqu'à ce que la masse corporelle fût épuisée... Que la masse corporelle comprenait tous les corps, tant célestes que terrestres, et que toute cette masse devait servir successivement à composer des hommes, parce qu'il fallait qu'il y eût autant d'hommes comme il y avait de parties de cette masse qui étaient suffisantes pour être unies à des âmes et faire des hommes, à cause qu'il fallait que tout retournât à Dieu comme tout en était venu, Dieu n'ayant produit ses créatures qu'à ce dessein; et que, par conséquent, tous les corps devaient aussi bien retourner à lui que les esprits, avec cette différence, que les esprits, étant capables de connaissance et d'amour, pouvaient y retourner seuls, mais les corps, étant privés de l'un et de l'autre, ne pouvaient y retourner s'ils n'y étaient reportés par les esprits; et pour cet effet, la sagesse de Dieu avait trouvé l'invention d'unir des esprits aux corps afin qu'ils reportassent à lui toute la masse

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. IV, p. 116. Je n'ai pas pu mettre la main sur cet opuscule, et je ne l'ai vu cité nulle part ailleurs.

corporelle; que la fin du monde ne viendrait que quand toutes les parties de la masse corporelle auraient servi à composer des hommes et que la dernière serait prise, car alors chaque âme reprendra la partie de la masse qui lui est appropriée [1]... »

Sans doute, ce n'est là qu'une hypothèse gratuite, mais elle n'est pas sans grandeur, et si, au lieu d'avoir été imaginée par un obscur théologien, elle avait eu pour auteur un philosophe de l'antiquité, il est probable que V. Cousin l'eût jugée digne de son attention.

Saint-Ange dit donc que, cela étant, « un géomètre pourrait supputer à peu près le nombre des hommes qui devaient être depuis le commencement du monde jusqu'à la fin... »

Pascal et ses jeunes amis se moquèrent de cette proposition « autant que la civilité le pouvait permettre », et ils y opposèrent des difficultés qu'un philosophe ou un physicien de nos jours ne ferait sans doute plus. Ils demandèrent à Saint-Ange « comment la substance du soleil et des étoiles et celle qui est au centre de la terre, pouvait venir sur la terre, afin qu'elle fût prise pour la composition des hommes, et qui est-ce qui l'apportait ». « Il répondit que la cause de cette difficulté venait de ce que nous concevions les choses naturelles autrement qu'elles ne sont, et que nous n'avions pas une bonne idée de la substance des choses; que nous pensions que ce que nous voyons était substance, tandis que ce n'étaient que des accidents et des apparences; qu'il fallait s'imaginer que la substance n'était pas attachée aux accidents que nous voyons, mais qu'elle était en continuel mouvement derrière eux, et que par ce moyen, la substance du ciel, du soleil, de la lune et des étoiles descendait ici-bas et que celle de la terre montait en haut continuellement, et que par cette unique façon de philosophie, on pouvait satisfaire à l'expérience nouvellement faite sur le vide par le sieur Pascal, laquelle il estima beaucoup, aussi bien que l'auteur, et dit qu'il avait entendu parler de cette expérience à Paris devant que de venir en cette ville (*de Rouen*), en une compagnie où on avait fait très grand état dudit sieur Pascal [2]. »

A cette idée d'un continuel mouvement, d'une circulation incessante de la matière, nos jeunes gens se mettent à rire de plus belle, et ils objectent à leur interlocuteur qu'on n'en a aucune preuve. Il ne faut pas s'en étonner, reprit Saint-Ange; en cela, il nous arrive la même chose « que si, regardant une tapisserie immobile, derrière laquelle des hommes se promèneraient, on niait qu'ils

1. Cousin, *ibid.*, p. 117 et 118.
2. Cousin, *ibid.*, p. 119.

remuassent, parce qu'on ne les verrait pas mouvoir... Il dit que toute la substance des corps devait être considérée comme de l'eau; qu'il fallait donc s'imaginer une mer ou un grand fleuve et dans icelui plusieurs bouteilles de verre remplies de l'eau de ce fleuve, car le fleuve n'en grossirait pas pour cela, non plus que quand on casserait quelqu'une de ces fioles ou toutes ensemble, parce que ce serait toujours la même eau, et il n'y en aurait pas davantage pour cela. Tout de même, les hommes sont comme ces bouteilles de verre, qui tous ont une partie de la matière, et quand ils vivent, elle n'est pas diminuée, non plus que, quand ils sont cassés par la mort, la substance n'est pas augmentée, mais seulement la même substance est dispersée par l'univers, ainsi que l'eau de la fiole cassée par tout le fleuve [1]... »

La comparaison manque peut-être d'élégance et de distinction; elle n'en est pas moins d'une philosophie profonde; mais chez les interlocuteurs de Saint-Ange, elle « excita une risée commune ».

Dans un second entretien, dont il sera question plus loin, on présenta sur ce point à Saint-Ange une autre objection. « On s'obligea de lui prouver que quand même on ne prendrait que la substance de la terre pour la composition des hommes, le monde devrait durer encore plus de quatre ou cinq mille millions d'années, ce qui était absurde et contredisait un autre de ses sentiments, qu'il avait dit de bouche ou qu'il avait lu dans son traité du péché originel, c'est que Jésus-Christ était venu au milieu des siècles aussi bien qu'au milieu de la terre... Il voulut savoir comment on pourrait supputer cela. On lui dit qu'on prendrait un nombre d'hommes bien certainement plus grand que celui qui est à présent sur la terre,... qu'on supposerait aussi que le renouvellement des hommes se fît de quinze en quinze ans, ce qui n'arrivait pas néanmoins; d'un autre côté, qu'on supputerait combien la terre a de pieds cubiques, et qu'enfin, donnant trente pieds de terre à chaque homme pour la composition de son corps, ce qui est trop de plus de la moitié, on saurait combien elle pourrait composer d'hommes, et que l'on était bien assuré que cela ferait un nombre si grand, que le monde devrait durer plus de quatre mille millions d'années, et qu'aussi, comme on savait à peu près combien il y avait que le monde avait commencé, il fallait que l'un ou l'autre de ces deux sentiments fût faux, puisqu'il ne pouvait se faire que ce monde durât quatre billions d'années et que Jésus-Christ fût venu au milieu des temps, car il s'ensuivrait que

1. Cousin, *ibid.*, p. 119.

depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, il y aurait deux mille millions d'années. Il répondit que le nombre des années de la création n'était pas clair, et que la Bible était obscure en ce point [1]... »

Comme on doit s'y attendre, la conversation se porta sur la question de la grâce, qui commençait déjà à passionner les esprits [2]. Sans prendre parti pour Jansénius ni pour Molina, Saint-Ange prétendit que sa connaissance des décrets divins lui permettait d'embrasser ce qu'il y avait de véritable dans les deux opinions contraires, et « qu'en cela consistait l'excellence de sa doctrine, que tout ce qui se rencontrait de véritable, épars dans toutes les opinions, se rencontrait ramassé en son lustre [3] dans sa doctrine... »

Il reconnut pourtant qu'il avait encore quelques difficultés sur la question de la liberté, qu'il creusait depuis deux ou trois ans; mais pour celle des décrets divins, il l'avait tirée au clair depuis huit ans.

Inutile de rapporter ici les distinctions qu'il fit pour répondre aux objections de ses interlocuteurs; elles n'intéresseraient que les théologiens de profession.

Le lundi suivant, 4 février, Pascal, du Mesnil et Auzout étant allés rendre à Saint-Ange sa visite chez le procureur général, il ne put les recevoir, mais ils y retournèrent le lendemain. Cette fois, ils emmenèrent avec eux l'abbé Le Cornier, docteur de Sorbonne.

Cet ecclésiastique était fils de Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller au parlement de Normandie; c'était un homme de grand mérite. Il avait obtenu de la Faculté de théologie le sixième rang sur la liste des licenciés dans la promotion de 1646 [4]. Je ne crois pas qu'à cette époque, il eût encore de position officielle; mais plus tard, il fut chanoine, trésorier de la cathédrale, vicaire général et grand archidiacre de Rouen. Il seconda puissamment son archevêque dans ses démêlés avec l'évêque de Coutances [5]. Il jouit des bonnes grâces de la duchesse de Longueville,

1. Cousin, *ibid.*, p. 128.

2. L'*Augustinus* de Jansénius avait paru en 1640; mais dès 1630, une controverse ardente s'était élevée autour du livre du P. Gibieuf, de l'Oratoire, *de Libertate Dei et creaturae.*

3. A la place de *lustre*, Cousin donne *lieu.*

4. Nationale, fonds latin, 15,440, année 1646. — Il était encore bien jeune, étant né en 1622. Il avait été ordonné prêtre à Paris, le 26 mai 1646. Il fut fait archidiacre de Rouen le 22 février 1651 et mourut en 1661. Il est le plus souvent appelé l'abbé de Sainte-Hélène, et c'est ainsi qu'il est désigné dans le ms. Conrart. — Son frère Jacques Le Cornier de Sainte-Hélène, conseiller d'État et commissaire en la chambre de justice, fut l'un des juges de Fouquet.

5. L'évêque de Coutances, tout dévoué à Mazarin, fut déclaré suspens par son métropolitain pour avoir fait des ordinations à Paris à la requête des vicaires généraux nommés par le chapitre de Notre-Dame, en l'absence et contre le gré du cardinal de Retz. Il vint néanmoins prendre part à l'assemblée provinciale du clergé tenue à Gaillon le 20 septembre. L'archevêque refusa d'y siéger avec lui, et ses suffragants, ainsi que les autres députés ecclésiastiques, ayant passé outre, il soutint

et le P. Rapin l'accuse d'avoir favorisé à Rouen le parti janséniste et « gâté le couvent des Ursulines dont il était supérieur [1] ». « Il prêchait, dit un autre contemporain, et faisait les fonctions de ses charges en homme apostolique ; c'est faire justice à son mérite que de dire qu'il se trouvera peu d'ecclésiastiques qui aient eu à la fois tant de riches talents pour servir l'Église et qui s'en acquittassent avec plus de zèle que lui [2]. »

Dans ce nouvel entretien, on ne fit guère que revenir sur les questions agitées dans le premier, surtout sur celle de la grâce. Nous n'y insisterons pas. Remarquons seulement qu'au moment où ses visiteurs prenaient déjà congé de lui, Saint-Ange, au rapport de ses adversaires, « jugeant peut-être qu'on n'était pas bien content de tout ce qu'il avait avancé, dit qu'il n'avançait pas toutes ces choses comme des dogmes, mais seulement comme des propositions et des pensées qui étaient la suite de ses raisonnements [3]. »

IV

Nos jeunes gens, les laïques du moins, ne gardèrent pas le secret sur les idées de Saint-Ange. Elles se répandirent promptement dans la ville, et, comme il est à croire, on exagéra ce qu'elles avaient d'étrange ou de choquant [4]. Aussi le malheureux passa-t-il bientôt pour un hérétique. Et pour comprendre sa position, il faut sortir de notre milieu indifférent aux querelles dogmatiques, et nous reporter en imagination à cette époque, où les passions étaient vives et les convictions profondes, et où le moindre soupçon d'hétérodoxie pouvait entraîner de si terribles conséquences. Alors on trouvera que Pascal et ses amis auraient

que l'assemblée était nulle. L'affaire fut portée à l'assemblée du clergé de France, où l'archevêque de Rouen fut défendu par l'abbé de Sainte-Hélène. Le discours de celui-ci a été imprimé sous ce titre : *Harangue de M. l'abbé de Sainte-Hélène, député de la province de Rouen, prononcée en présence de Nosseigneurs de l'assemblée du clergé de France, pour Monseigneur l'archevêque de Rouen.* S. l. n. d., in-4. Sans doute il eut part à la rédaction des deux opuscules suivants : *Question canonique sur la sentence donnée par Monseigneur l'archevêque de Rouen contre M. l'évêque de Coutances ; Question canonique : Si l'assemblée tenue à Gaillon le XXe jour de septembre par MM. les évêques de Coutances, d'Avranche, de Séez, de Bayeux, etc., peut être considérée comme une vraie assemblée ecclésiastique.* (Mazarine, C, 12.270, in-4.)

1. *Mémoires*, édit. L. Aubineau, t. III, p. 90 et 177.

2. Dom Pommeraye, *Histoire de la cathédrale de Rouen*, 1685, in-4, p. 370.

3. Dans cet entretien, Saint-Ange lut une dissertation manuscrite de dix à douze pages in-4 sur le péché originel, qu'il avait composée depuis son arrivée à Rouen, à la demande d'un de ses amis ; il montra aussi à ses visiteurs le commencement d'un traité depuis longtemps entrepris sur la liberté, puis le début d'un dialogue entre la Sagesse, la Volonté et la Puissance divines, où il avait l'intention de développer toute sa théologie et sa physique. Je ne sache pas qu'aucun de ces différents ouvrages ait été publié.

4. Il ne faut pas perdre de vue que, pour nous renseigner sur ses assertions, nous n'avons que le récit de ses accusateurs. Pour lui, s'il a consenti à signer le contraire des propositions qu'ils lui attribuaient, il n'a jamais avoué les avoir soutenues.

mieux fait de se montrer plus discrets et de ne pas divulguer des opinions dont leur interlocuteur ne s'était ouvert qu'en des entretiens particuliers. Que si ces idées leur paraissaient dangereuses, c'était à l'autorité ecclésiastique qu'ils devaient tout d'abord en référer, au lieu de les révéler à la foule toujours prompte à se scandaliser [1].

Les adversaires de Saint-Ange, appartenant à des familles puissantes, comptaient dans le monde officiel de nombreux partisans; les moines durent se tourner contre lui, parce que pour eux, ayant quitté le froc, il était un transfuge; quant aux chanoines, ils ne manquèrent pas de lui être hostiles, par esprit d'opposition à son protecteur, le procureur général, qui tout récemment avait tenté de leur faire abandonner les bénéfices qu'ils ne pouvaient desservir. En revanche, parmi les curés de la ville, rivaux des religieux et des chanoines, plusieurs lui étaient favorables.

Le scandale fut à son comble quand, usant de son droit de présentation, l'abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen [2] choisit Saint-Ange pour la cure de Crosville, dépendante du doyenné de Bacqueville. Allait-on exposer au danger de perdre la foi une portion du peuple chrétien, en la confiant à un prêtre hérétique? N'était-ce point jeter les brebis dans la gueule du loup?

Saint-Ange fut déféré au conseil de l'archevêque, qui, en l'absence de Fr. de Harlay, était présidé par J.-P. Camus, évêque démissionnaire de Belley, son suppléant. Celui-ci commença une information et acquit la conviction qu'il n'y avait là que des commérages dont il ne fallait tenir aucun compte. Il écrivit dans ce sens à l'archevêque [3]; et le vicaire général Gaude reçut officiellement la présentation de Saint-Ange à la cure qu'il sollicitait [4]. L'accusé se rendit à Gaillon, d'où il revint après avoir vu M. de Harlay, et convaincu qu'il n'avait plus rien à redouter.

Mais bientôt après, il avait été suivi à Gaillon par Blaise Pascal, du Mesnil et Auzout, qui s'étaient plaints à l'archevêque de la conduite tenue en cette affaire par M. de Belley. Ce prélat, disaient-ils, s'était décidé sur la fausse supposition que les accusateurs de Saint-Ange n'osaient pas signer les propositions hétérodoxes qu'ils lui imputaient. Avait-il eu si grand tort de le croire? Auzout

1. Mme Périer dit que son frère et ses amis ne dénoncèrent Saint-Ange qu'après l'avoir charitablement averti. En réalité, ils le déférèrent à l'autorité ecclésiastique quand, par suite de leur indiscrétion, ses idées que, sans eux, tout le monde eût ignorées, eurent fait un scandale épouvantable.

2. C'était Jean-Baptiste de Richelieu, neveu du cardinal de ce nom; en 1652, il abandonna son abbaye pour se marier.

3. Cette lettre de Camus n'a pas été conservée, mais nous avons la réponse qu'y fit M. de Harlay.

4. Le 13 mars 1647 (Archives de l'archevêché de Rouen).

était trop jeune pour que, selon toute apparence, on pût faire grand cas de sa parole sur des matières si épineuses; l'abbé Le Cornier, dont le témoignage devait naturellement, dans l'espèce, avoir le plus de poids, avait quitté Rouen et était parti pour Paris, à ce qu'on disait, pour n'être pas mêlé à cette affaire. D'un autre côté, le gentilhomme qui accompagnait Saint-Ange lors du premier entretien, semble bien s'être dérobé, puisqu'on ne le rencontre plus dans la suite du débat.

Quoi qu'il en soit, l'archevêque prit peur, et craignit d'être accusé de ne pas montrer assez de zèle ni de vigilance. Il adressa donc à son suppléant la réponse suivante, à la date du vendredi 15 mars 1647 [1] :

« Ce n'est pas une affaire à estourdir, l'on en est venu trop avant. — Elle pourroit bien envelopper M. le Procureur général, qui protège l'homme déféré, et ceux de nos curés que l'on dit qui les favorisent par opinion que les chanoines et les moynes s'en meslent [2]; car en ce temps le Conseil de conscience et la Bastille vont bien loin. C'est pourquoy, tant pour eux que pour nous, et plus pour Dieu et son Église et le peuple scandalizé du défroquement, accusation et présentation du sieur de Saint-Ange, tenons la balance haute et esgalle. Il est party avec M. Bachelet, qui l'assiste de la part de M. le Procureur général, bien content de moy. Mais Messieurs Pascal le jeune, de Montflaines [3] et Auzoult, qui l'ont suivy, maintiennent que c'est une supposition manifeste que l'on ayt refusé de signer les articles, et que l'on vous a imposé, et à M. le Procureur général, qui l'aviez creu. Je les ai fait résoudre de le voir pour l'informer, en présence dudit sieur de Saint-Ange, de tout le fait, et de cela nottamment, pour y donner ordre par sa prudence, et aviser au moyen de faire satisfaire l'Église scandalizée de ce bruit; sinon de faire leur déclaration devant vous en mon conseil, dont on leur délivre acte, comme aussi audit sieur de Saint-Ange, que j'avois fait convenir de s'y présenter et signer le désaveu et condamnation des propositions à luy imputées. En cas de continuation du différend [4] plus avant, Nous y mettrons aussi la main plus avant pour prévenir la calomnie qui pourroit renverser sur ceux qui me représentent, et descrier notre charge et notre gouvernement... »

Saint-Ange et ses adversaires ne purent s'entendre à l'amiable. Il fallut en venir à une procédure officielle et aviser au moyen de

1. V. Cousin (*ibid.*, p. 130) en a donné la plus grande partie. Dans les manuscrits, elle est intitulée *Copie d'apostille à M. du Belley touchant Saint-Ange.*

2. Les ms. Conrart porte après le mot *opinion* un point et virgule, qui rend la phrase inintelligible.

3. Il s'agit ici évidemment de M. Montflaines le fils, ailleurs nommé du Mesnil.

4. Les ms. portent *de différents.*

satisfaire les amours-propres engagés. Camus s'y employa de son mieux et obtint de l'accusé la déclaration suivante, qui, malgré tout, n'est pas exempte d'amertume.

Réponse aux propositions que quelques-uns ont fait dire à Saint-Ange, sous ce titre : Propositions avancées en deux conférences particulières [1].

Quoique ces propositions ne soient pas recevables, n'ayant prêché, dogmatisé ni enseigné dans la ville de Rouen; encore que ces mots : *avancées en deux conférences particulières*, fassent plus de la moitié de ma justification, les entretiens particuliers et surtout des personnes qui ne se sont jamais vues, passant plutôt pour des tentatives réciproques de la capacité d'un chacun que pour une profession de foi, et qu'on ne soit pas obligé de rendre raison en public de ce qui se fait en particulier; il est toutefois glorieux et avantageux à un prêtre et à un docteur de faire connoistre sa doctrine orthodoxe, et surtout quand on y veut donner quelque atteinte, comme il se voit maintenant. C'est pourquoy j'ai cru estre obligé d'y répondre; et à l'exemple de Jésus-Christ qui, interrogé sur ses disciples et sur sa doctrine, renvoie ses interrogateurs à ses disciples et à ce qu'il a enseigné publiquement : *Ego palam locutus sum*, je me suis persuadé de ne pouvoir faire une meilleure réponse aux propositions où l'on me fait parler que par ce que j'ai publié de contraire dans mon livre qui porte pour titre : *Méditations théologiques* [2], achevées d'imprimer avec approbations des docteurs et privilège du roi, l'an 1645, qui devoient estre plus fidèles tesmoins de mes pensées et de ma doctrine, que les oreilles et l'esprit de ceux qui les ont baillées par escrit.

Responses contradictoires aux quatre premières propositions dans les propres mots de mon livre, pages 2 et 3 de la préface.

Propositions : 1° Qu'un esprit vigoureux et puissant peut sans la foi parvenir par son raisonnement à la connaissance de tous les mystères de la religion, excepté seulement pour comprendre que Dieu est notre fin surnaturelle.

2° Que la foi n'est aux foibles qu'un supplément au défaut de leur raisonnement.

3° Qu'il démontre par raison naturelle la Trinité, et que de cette connoissance dépendent sa théologie et sa physique.

4° Que par la suite de ses raisonnements, il connoist tout ce que Dieu a dû faire.

1. Cette pièce n'est pas datée, mais elle doit certainement trouver place ici.
2. C'est le même ouvrage que la *Troisième partie de la conduite du jugement naturel.* Voir plus haut, p. 6 et 8, note.

Réponse. « Mais je fus encore plus heureux, quand après m'avoir inspiré le désir de raisonner sur les mystères divins, il me fit entendre par un autre prophète que ma recherche seroit vaine si je ne lui donnais la croyance pour fondement : *Nisi credideritis, non intelligetis*; ce qui me fist résoudre de prendre la foi pour mon fondement et mon guide et de regarder beaucoup plus à la règle infaillible de l'Église romaine qu'à la forme des arguments quand je voudrois légitimer les conséquences dans mes méditations; ce que faisant avec cette préparation que là où mon jugement manqueroit, je mettrois en sa place l'autorité de la foi, et que je croirois quand je ne pourrois encore comprendre. » Et un peu après : « La gloire de la vérité et celle de l'Église qui n'est pas divisée d'avec Dieu a fait le dessein de les communiquer (*ces méditations*) et non pas, comme quelques-uns déjà ont été mal informés, que je prétendois de prouver les mystères de la religion par la raison naturelle : je tiens avec les plus sensés que notre raisonnement tout seul est trop foible pour faire une preuve si importante. Je l'expose ici néanmoins dénué de citations, pour y faire éclater plus visiblement la gloire de l'Église et de la vérité. »

Et à la troisième page de la première partie, j'ajoute formellement contre la troisième proposition : « La seconde chose que j'appris étoit que la production d'un *second* subsistant, dont nous n'avons pu avoir aucune connoissance que par la foi, puisque tous les raisonnements avant Jésus-Christ n'avoient pu arriver qu'au deçà,.. étoit une conséquence et une suite nécessaire de l'*inconfusion* et de l'*identité* qu'il falloit inévitablement admettre entre les vertus d'agir et l'essence de Dieu. »

5° Proposition : Que les Pères n'ont connu qu'une partie de la vérité, manque d'avoir su l'ordre des décrets; qu'il en a connoissance et qu'il y est confirmé depuis huit années.

Réponse. La cinquième est contrariée par toute la suite de mes livres, dont la plus grande partie des pensées et des raisonnements sont des extraits des Pères et des Docteurs de l'Église.

Propositions : 6° Que la Vierge constitue une espèce à part et distincte de celle de tous les autres hommes.

8° Que Jésus-Christ n'est pas animal.

9° Que la nature humaine de Jésus-Christ constitue une espèce à part et distincte des autres hommes.

Réponse. On prend pour la huitième et la neuvième proposition les mots *animal* et *espèce* dans un autre sens que moi; et si on m'eût donné le loisir de m'expliquer, on m'eût ouï dire, afin d'ôter l'équivoque, que Jésus et la Vierge et tous les hommes conviennent univoquement sous ces mots d'*animal* et d'*homme*, selon que je le tiens dans la 46e page de la seconde partie, lorsque je dis que Jésus et la Vierge sont originaires d'Adam et que Jésus a satisfait pour nous et notre propre.

7° Que la Vierge n'a point été faite du sang de saint Joachim, ni de sainte Anne, mais d'une nature nouvellement créée.

Réponse. La septième de leurs propositions est contrariée par la page 48 de la deuxième partie, dernière ligne, et les suivantes, en ces mots : « Par conséquent, quoiqu'elle (*la Vierge*) fût engendrée par la voie naturelle des hommes et qu'ainsi elle en tirât son origine et sa chair, elle n'avoit pas, en prenant cette chair, pris l'*imperfection qui lui étoit attachée.* »

Propositions : 10° Que la substance du corps de Jésus-Christ n'est point faite de la substance du sang de la Vierge, mais d'une nature nouvellement créée.

11° Que tous les passages de l'Écriture où il est dit que Jésus-Christ est fait *ex ea*, *ex semine*, *ex muliere*, *ex qua*, se doivent expliquer par *in ea*, *in semine*, *in muliere*.

12° Que Jésus-Christ et la Vierge ont ensemble offert leur obéissance et leur mort pour la rédemption des hommes.

Réponse. La dixième et la onzième est formellement contrariée par la page 46 de la seconde partie, ligne 12 et suivantes, en ces mots :

« En second lieu, puisque de voir sortir un enfant du ventre de la mère était une suffisante preuve (quoiqu'on ne connût pas le père), pour faire croire qu'il est originairement d'Adam, il falloit en cette rencontre (ayant déjà un père dans l'éternité) qu'il eût du moins une mère qui lui fournît du plus pur de son sang pour son incarnation et la formation de son corps, qui produit de la sorte, assuroit ceux qu'il rachèteroit qu'en mourant pour eux, il auroit payé de leur propre. »

Et j'ajoute pour la réponse à la onzième, que je n'ai jamais dit : *In semine*, *in muliere*, mais bien *ex ea* et *in ea*, lesquels il faut avouer tous deux, à moins de contredire l'Écriture qui les prononce tous deux en cette occasion.

J'avoue la douzième proposition comme étant couchée dans la 54e page de la seconde partie de mon livre ; mais je l'avoue au sens que saint Anselme appelle la Vierge réparatrice, et comme Arnoldus Carnotensis, célèbre auteur du temps de saint Bernard, qui a dit en latin quasi les mêmes paroles que je dis en françois, selon qu'il est rapporté par Salazar. Il dit ces mots parlant du sacrifice de Jésus et de Marie :

« Nimirum in tabernaculo illo duo videres altaria, aliud in pectore Mariæ, aliud in corpore Christi; Christus carnem, Maria immolabat animam. Optabat vero ipsa ad sanguinem animæ et carnis suæ addere sanguinem et elevatis sursum manibus celebrare cum filio sacrificium vespertinum Domino, etc. »

Si ceux qui ont donné les propositions par écrit eussent pris garde à deux endroits de mon livre, où en l'un, page 35 de la seconde partie, je dis que la justice vindicative demandait d'être entièrement satisfaite par Jésus-Christ; et en l'autre, page 37 de la quatrième partie, je dis « qu'un autre qu'un Dieu homme ne pouvait satisfaire à la justice divine, offensée par une coulpe universelle de tous les hommes », ils ne m'eussent pas obligé d'expliquer cette douzième proposition....

Camus, d'humeur accommodante, fut satisfait de cette déclaration, et en l'envoyant à l'archevêqne, il lui écrivait :

« Après beaucoup de conseils et de tracas, voilà enfin que, selon vos ordres, nous avons fait faire la déclaration en votre Conseil au sieur de Saint-Ange, dont nous vous envoyons la copie pour en avoir votre jugement. J'en ay fait rayer tous les mots qui pouvoient choquer, et n'y ay souffert que des termes simples et modestes, pour oster toute occasion à ceux qui la cherchent, de continuer une altercation [1] si fascheuse, de laquelle ne peut à mon avis sortir aucune édification, l'Apostre nous apprenant que ceux qui s'entremordent et entredéchirent les uns les autres, se consument et se perdent, outre les grandes offences de Dieu qui se multiplient en ces contestations, *non in contentione et æmulatione* [2]. »

V. Cousin qui, je l'ai déjà dit, ne savait pas alors avoir affaire à Camus s'est arrêté ici dans la reproduction de cette lettre, et c'est grand dommage, car la suite nous montre de quel zèle était animé l'ancien évêque de Belley, alors âgé de soixante-trois ans; et ce zèle est d'autant plus louable que l'archevêque qui l'employait ne lui donnait aucune indemnité.

« Messieurs vos Curez de cette ville, continue-t-il, ont fait une calende [3] selon leur costume, à ce qu'ils m'ont dit, pour parler de leurs affaires, après quoy ils m'ont donné charge de vous supplier de donner ordre que par votre justice vos ordonnances soyent exécutées touchant la communion paschale. Disans que tout le desordre de leurs parroisses et parroissiens en cette solennité-là procède de votre cathédralle, en laquelle on reçoit indifféremment en la communion en ce jour-là, tous ceux qui s'y présentent, sous prétexte que c'est la mère Église de tout le diocèse. Elle est certes la grande mère et métropolle; mais vous sçavez, Monseigneur, que les grandes mères n'ostent aux mères l'authorité qu'elles ont sur leurs propres filles, et j'estime que vous deviez bien autant d'appuy à vos parroisses qui vous sont absolument sujettes, qu'à une église qui, comme toutes les cathédralles, se pare d'exemptions, et qui fait gloire de balancer l'authorité épiscopale. En cela je vous dis mon avis sans pourtant passer le vôtre, qui demeure toujours en sa pleine liberté. Ils ont fait voir de si extrêmes désordes naissans de cette liberté, ou plutost de cet abus, qu'ils vous supplient de les reprimer.

« La semaine du dimanche gras, je ne preschay que six fois; la suivante

1. Cousin donne ici d'après les ms. *altération*, qui n'a pas de sens; la réponse de l'archevêque à cette lettre contient le mot *altercation*.

2. Camus fait allusion au texte de l'*Épître aux Romains*, chapitre XIII, v. 13.

3. *Calende*, sorte de synode. (V. La Fontaine, édit. H. Régnier, t. V, p. 351.) — La cathédrale de Rouen a un *portail de la Calende*.

que quatre, cette-cy que cinq; c'est ainsi que je passe le caresme, confirmant çà et là une fois ou deux la semaine, *sic vivitur et in talibus vita spiritus mei.* On commence déjà à faire les examens des ordres prochains, où l'on me promet une terrible nuée d'ordinans [1]; nous ferons ce que nous pourrons, jusques à ce que les jambes nous faillent [2]. »

V

Mais l'archevêque ne trouva pas suffisamment nette et précise la déclaration de Saint-Ange; et ses craintes redoublèrent à la suite d'une autre affaire de même genre qui venait de surgir sur un autre point de la province, à Vernon [3], et qui devait même nécessiter l'envoi d'un commissaire royal [4]. Les accusateurs étaient du reste retournés à Gaillon; ils s'étaient plaints de ce que le désaveu obtenu de Saint-Ange non seulement n'était pas assez catégorique, mais encore de ce que les termes n'en avaient pas été débattus contradictoirement ni arrêtés devant le conseil archiépiscopal tout entier, mais en présence de trois de ses membres tout au plus. Du reste, la réclamation que lui adressaient ses curés par l'entremise de Camus eut pour effet d'irriter l'archevêque contre eux et contre Saint-Ange, leur protégé; il lui déplut de voir les pasteurs moins zélés pour la pureté de la foi que ces jeunes laïques dont l'ardeur le venait troubler dans sa retraite. Il répondit donc à Camus :

« Ce n'est qu'un commencement : mes ordres ne sont pas pour faire aller les affaires de la foy si viste. Cette déclaration n'est pas complette ni exacte : *Tres faciunt capitulum*, mais non pas *consilium*; encore le dernier n'est appellé que pour me l'envoyer [5]. Après cette préparation, doit suivre canoniquement l'ordre que le sieur Morange [6] vous presentera, que j'ay mis entre les mains des opposans pour estre entendus à leur tour. Vous y verrez bien d'autres choses. Cependant l'impiété

1. Le vendredi 5, et le samedi 6 avril, avant le dimanche de la Passion, Camus fit 164 tonsurés, 187 minorés, 110 sous-diacres, 96 diacres et 83 prêtres. A l'ordination de Noël, qui avait précédé, du 20 au 22 décembre 1646, il avait donné, tant à la cathédrale qu'à l'église Saint-Maclou, la tonsure à 410 sujets, les ordres mineurs à 135, le sous-diaconat à 117, le diaconat à 82, et la prêtrise à 69. Ces chiffres énormes ont été relevés sur les registres mêmes aux archives de l'archevêché de Rouen.

2. Cette lettre, dans les ms., est datée du 20 ou 21 mars 1647.

3. Vernon est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Evreux.

4. Je n'ai point trouvé d'autres renseignements sur cette affaire.

5. Allusion à l'axiome de droit canon : *Tres faciunt capitulum*, le chapitre est censé réuni tout entier quand il est représenté par trois chanoines. On verra plus loin que l'on avait dit à l'archevêque que quand Saint-Ange avait signé son désaveu, il n'y avait dans la salle du conseil que Camus, le curé de Saint-Jean et le vicaire général Gaude, et encore celui-ci n'était pas intervenu dans la discussion et n'avait été appelé qu'à la fin pour envoyer la déclaration à Gaillon.

6. Morange était employé au secrétariat de l'archevêché.

grossit et esclatte à Vernon sur les mesmes sujets de Jésus-Christ et de la Vierge, et se répand sur nous au voisinage. Vous en entendrez bien tost parler. C'est pourquoy, autant pour les uns que pour les autres, tenons encore la playe ouverte, et n'enfermons pas, comme les mauvais chirurgiens, l'apostume dans l'ouverture, sous ombre d'avoir bien tost fait. La théologie parlementaire [1] n'est pas l'apostolique, et jamais l'Apostre ne ferma la bouche à ceux qui crient au loup. Il y a bien de la différence entre les affaires des particuliers à particuliers et les affaires publiques, et entre altercation et délation ou déclaration, qui doit être réciproque en matière d'accusation. La première édification est de la foy; en vain bastirons-nous, si nous ne tenons ferme au fondement. Les prestres pallient tout, et parce que les laïcques approfondissent, contre tout ordre ils sont les maistres [2]. »

Voici l'ordre remis par l'archevêque aux adversaires de Saint-Ange, et auquel il est fait allusion dans la lettre précédente :

« Pour servir d'ordre au sieur Morange, commis à notre secrétariat de l'archevêché, de conduire les sieurs de Montflaines, Pascal et Auzout vers notre Religiosissime Confrère et grand vicaire *in Pontificalibus*, pour, assisté de notre vénérable Promoteur général [3] et du sieur Gaude l'un de nos grands vicaires, entendre lesdits sieurs et recevoir leur déclaration, avec les journaux des conférences qu'ils ont eues avec le sieur de Saint-Ange, et leurs apostilles et observations en forme de réplique [4] sur l'acte passé en notre secrétariat à la décharge dudit Saint-Ange [5], dont nous leur avons canoniquement donné communication et copie, avec ce présent ordre d'en faire par vous autant en faveur dudit de Saint-Ange, afin d'aviser à la réponse qu'il y devra faire pour informer (?) l'Eglise, et estre par nous pourveu au scandale public de l'opinion qui court que l'on laisse semer des nouveautez; avec defences de rien innover de part et d'autre que toute l'affaire n'ayt esté par nous terminée selon les formes et que l'ordre particulier en ayt esté par nous donné. Fait et ordonné en notre audience archiépiscopalle en notre chasteau archiépiscopal de Gaillon, le 21e Mars mil six cens quarente sept.

1. L'archevêque insinue avec malveillance que Camus se laisse influencer dans cette affaire par les relations qu'il a dans le monde parlementaire de Rouen.

2. Cousin ponctue autrement : « Parce que les laïques approfondissent contre tout ordre, ils sont les maitres. » La phrase ainsi coupée contiendrait un blâme à l'adresse de Pascal et de ses amis, ce qui serait contraire à la pensée de l'archevêque. Cette lettre est datée du 22 mars 1647. Voici la partie relative à la réclamation des curés transmise par Camus : « Quant aux curés, qu'ils nous aydent à purger ce scandalle, que de leur grâce ils n'appellent, à la huguenotte, qu'altercation, et puis nous leur ayderons à bien faire leur communion paschale, qui est déjà assez reiglée par le clergé (?) et pour le surplus, ils peuvent consulter les agents qui sont de leur ordre pour en prendre avis des prélats, et, si besoin est, de Sorbonne, ou aussi bien toutes ces questions-cy iront, car ce sont de mauvaises filles qui, au lieu de défendre leur mère, luy demandent (?) ce que Notre Seigneur prédit : *Et super dolorem vulnerum meorum addiderunt.* » (*Psaume* LXVIII, v. 27.)

3. Je crois qu'il faut lire *promoteur* au lieu de *prédicateur*, que Cousin donne avec les ms. La présence du promoteur est tout indiquée dans cette affaire; du reste, il sera plus loin parlé de lui.

4. Ces apostilles, observations et répliques de Pascal et de ses amis ne nous sont point parvenues.

5. Cet acte doit être la déclaration de Saint-Ange ci-dessus rapportée.

« Signé : FRANÇOIS, archevêque de Rouen. Et plus bas : Par le commandement de Mgr l'Illustrissime et Religiosissisme Archevesque, GAUDE. Et à costé, le sceau de Mgr l'archevesque en cire rouge [1]. »

Dans l'intervalle, l'opinion publique s'était retournée en partie contre les accusateurs. Le départ de l'abbé de Sainte-Hélène produisait une mauvaise impression, et on se disait par la ville que Pascal et Auzout, les principaux instigateurs de ce procès, n'étaient pas mus par des motifs désintéresssés, ni par le seul zèle de l'orthodoxie. Auzout écrivit donc à l'abbé pour lui demander d'attester la vérité de leur rapport et l'authenticité des propositions qu'ils avaient imputées à Saint-Ange. Il en reçut une lettre dans laquelle, tout en rendant hommage à l'honorabilité des deux jeunes gens, et en constatant l'exactitude de leurs souvenirs, le docteur de Sorbonne les invitait discrètement à montrer moins d'âpreté.

« Paris, 22 mars 1647.

« Je ne doute point que l'on ait pu dire à Rouen que je me suis esloigné de peur d'estre obligé de contribuer à la disgrace de M. de Saint-Ange. Il est vrai que si j'avois creu que mon absence eust pu empescher et l'effet et la cause, je l'eusse fait tres volontiers, et eusse esté ravi que le tout eust pu se disposer et se terminer par des voies plus douces. Mais vous sçavez bien, et beaucoup de personnes avec vous, que bien longtemps auparavant que j'eusse mesme ouï parler de M. de Saint-Ange, j'avois fait dessein de venir à Paris ; et qu'au contraire que cette conjecture m'eust fait avancer mon voyage, j'eus quelque pensée de le différer encore pour quelques jours, afin d'avoir le moyen et le temps de recevoir M. de Saint-Ange, qui m'avoit promis de me résoudre les difficultés que je luy avois proposées sur ce qu'il nous avoit avancé

1. Quoique V. Cousin leur ait donné une autre place, c'est vraisemblablement à la suite de cet ordre de l'archevêque, que furent écrites les deux déclarations suivantes. La première est ainsi conçue : « Nous soussignés R. Hallé de Montflaines, Adrien Auzoult et Blaise Pascal, cejourd'hui... 1647, étant mandés au conseil de Mgr l'Illustme et Religme archevêque de Rouen, primat de Normandie, auquel présidait Mgr l'évêque de Belley, par ordre exprès à nous donné de mondit seigneur l'archevesque, de déclarer s'il est vrai qu'en nostre présence les propositions ci-dessus aient été proferées par ledit sieur de Saint-Ange, et de signer ladite déclaration, ensemble de donner les journaux desdites deux conférences où lesdites propositions ont été avancées, déclarons avoir ouï proférer toutes lesdites propositions par ledit sieur de Saint-Ange en deux conférences tenues le samedi 2 février et le mardi suivant. Ce que nous déclarons, non pour nous rendre parties ou dénonçans, n'estant telle chose de l'office ni de l'intérest d'aucun de nous, mais en qualité seulement de tesmoins, pour rendre à la gloire de Dieu et à la vérité le témoignage qui lui est dû... » (On remarquera qu'il y a ici un léger désaccord entre cette déclaration et celle que j'ai analysée en commençant ; ici, la première conférence de Saint-Ange est placée au samedi 2 février ; et là, au vendredi 1er du même mois.) — « Des propositions tenues en deux conférences particulières, M. de Saint-Ange dit n'avoir pas assez de mémoire pour se ressouvenir, après deux mois, de ce qui s'est dit ; qu'il peut se faire qu'il ait dit quelque chose qui en pourrait approcher, mais que ce n'était nullement son sens, comme il l'a déclaré par sa response, et que tout ce qu'il en a dit, n'a été qu'en forme d'objections et de dispute, comme l'on a accoustumé de faire en des conférences particulières. »

huit ou dix jours auparavant. Mais quelques considérations me firent passer outre et m'empeschèrent de différer davantage mon départ; vous pouvant asseurer que je ne suis point du tout parti de Rouen pour me dégager d'une affaire à laquelle je ne fus jamais engagé, puisque la suite de tout ce qui s'est passé n'a eu commencement que sept ou huit jours après que je suis arrivé à Paris, si ce n'est que l'on me vueille faire passer pour prophète [1]. Au reste, il n'est pas besoin de fort puissantes raisons pour me persuader qu'il n'est rien de tous ces divers intérests que l'on a dit par la ville vous avoir obligés, M. Pascal et vous, à pousser cette affaire, ayant des preuves très asseurées du contraire par la parfaite connoissance que j'ai de votre générosité et de la pureté de vos intentions. Aussi crois-je que c'est ce qui vous met le moins en peine, ayant toujours cette satisfaction en vous-mesme, que toutes ces choses ont aussi peu de vérité que de fondement.

« Mais pour venir à ce que vous avez souhaité de moi sur les propositions que j'ai entendues de M. de Saint-Ange, vous savez, Monsieur, et pouvez tesmoigner pour moi, que je ne fus pas avec vous en la première visite que vous lui rendîtes, mais seulement à la deuxième; c'est ce qui fait qu'il y a six de ces propositions que vous m'avez envoyées au nombre de douze, que je ne peux pas assurer avoir entendues de lui; mais pour les six dernières, je ne peux pas dénier à la vérité ce tesmoignage qu'elle exige de moi en cette rencontre, puisqu'il est vrai que le jour que j'eus l'honneur d'accompagner MM. de Montflaines du Mesnil, Pascal et vous, chez M. de Saint-Ange, il vous les a dites toutes six en termes formels, à sçavoir... (*L'abbé transcrit ici les propositions 7 à 12, voir ci-dessus*)... Et je ne vois pas qu'il puisse bien se sauver, en disant qu'il n'a dit ces choses qu'en forme de pur doute; ce que je souhaiterois néanmoins pouvoir estre véritable, vu que comme je lui opposai que toute la tradition de l'Église estoit contraire, il me repliqua qu'il estoit obligé à ce raisonnement par l'authorité du concile de Chalcédoine, dont il avoit de la peine à soutenir autrement la définition. Je crois qu'il vous en souvient bien.

« Il est bien vray que m'ayant fait l'honneur de me venir voir quelques jours après, et m'ayant fait plainte que nous l'avions descrié comme hérétique, et moi, après m'estre justifié de cette accusation [2], luy ayant néanmoins avoué que quelques-unes des propositions qu'il nous avoit faites me tenoient un peu au cœur, et quoique je le creusse dans un esprit très orthodoxe, que néanmoins le premier visage de ses propositions me sembloit hérétique, ou au moins bien approchant. Il

1. A l'aide de cette lettre, on peut établir que Pascal et ses amis n'avaient guère tardé à divulguer les idées de Saint-Ange, puisque c'est huit ou dix jours après l'entretien auquel avait assisté l'abbé Le Cornier (c'est-à-dire vers le 15 février) que l'ex-capucin se rendit chez lui et, après s'être plaint d'être décrié comme hérétique, s'offrit à lui donner les explications qu'il demanderait. L'abbé quitta Rouen peu après, et c'est seulement sept ou huit jours après son arrivée à Paris (c'est-à-dire vers la fin du mois de février) que commença « la suite de tout ce qui s'est passé », sans doute la procédure ouverte contre Saint-Ange.

2. On remarquera que l'abbé Le Cornier, repoussant le reproche de Saint-Ange, ne parle que pour son propre compte et n'entreprend pas de justifier les autres auditeurs de l'ex-capucin.

me repartit qu'il leur donnoit un autre sens que les hérétiques qui en avoient pu avancer de semblables, et qu'il les expliquoit tout d'une autre sorte, et que quand je le souhaiterois, il me donneroit une heure de son loisir pour l'éclaircissement des difficultés que j'y aurois rencontrées; ce que j'avois accepté très volontiers, comme je souhaiterois de tout mon cœur que le scandale ne fût que de ma part. Mais sur le mesme temps, je me trouvay obligé de partir pour Paris, ce qui empescha l'effet de mon attente. Il est vray encore que comme je le pressois sur la conformité de ces propositions, au moins dans les paroles, avec celles de quelques hérétiques, il me dit qu'il ne les faisoit pas passer pour des dogmes et pour choses que tout le monde deust croire; mais qu'il les proposoit comme des pensées qui lui estoient venues dans les principes de la suite de sa théologie.

« Enfin, Monsieur, vous pouvez asseurer tous ceux qui vous en parleront que je ne me suis point enfui, et que je ne suis point pour trahir et abandonner la vérité dans les occasions. Néanmoins je vous conjure de disposer les choses, s'il est possible, plutost à la douceur qu'à la rigueur, et de relascher plutost quelque chose de ce que vous avez droit d'exiger pour votre intérest, que de ne pas contribuer à terminer cette affaire le plus doucement qu'il se pourra. Je le souhaite de toutes mes affections, outre que je vois le tout déjà en très bon chemin, veu que j'apprends que M. de Saint-Ange a donné un désaveu de toutes ses propositions; c'est la plus importante partie de tout ce que l'on peut souhaiter de lui pour ce qui regarde la doctrine; pour le reste qui vous touche, la probité de M. Pascal et la vostre sont trop bien connues pour avoir besoin de ces preuves estrangères. Je vous prie de tesmoigner à ces Messieurs le ressentiment que j'ay de l'honneur de leur souvenir, et de leur en demander pour moy la continuation. Cette philosophie dont vous m'avez parlé dans la vôtre est la mesme que je vous avois mandé. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : LE CORNIER. De Paris, le 22 mars 1647. »

De son côté, Camus s'était remis en campagne et avait cherché à calmer les esprits. Les adversaires s'étant rencontrés chez lui, il avait cru les avoir mis d'accord sans qu'il fût besoin d'une nouvelle procédure canonique ni d'une deuxième déclaration, comme l'avait pensé M. de Harlay. Il pria Etienne Pascal de servir de médiateur entre Saint-Ange et l'archevêque, et informa celui-ci du résultat de ses efforts.

« Monseigneur, lui écrivait-il, ma plume est de colombe [1] qui porte le rameau d'olive en son bec. Par un bonheur très particulier, ou pour

1. C'est à propos de cette phrase que, songeant à la prolixité habituelle de Camus, Sainte-Beuve a dit qu'il avait une plume de pie.

mieux dire, par une providence spéciale de Dieu, ces messieurs qui vous présenteront celle-cy s'estant rencontrez chez moy, sans autre dessein que de me voir, et les ayant abouchez, il s'est trouvé que la charité de la vérité qui avoit animé leur zèle, s'est accordée avec la vérité de la charité qui estoit dans leurs cœurs; et ainsi il m'a esté facile de rejoindre ce qui paroissoit, plus tost qu'il n'estoit véritablement, divisé [1]. Le Dieu de Paix qui fait de plusieurs un, soit bény de cette réunion de bonne intelligence bien séante à ceux qui sont fidèles en la dilection et qui acquiescent à la concorde. C'est à vous, Monseigneur, d'achever par votre bénédiction ce que j'ay commencé par ma sollicitation. Pour cela, j'ay obtenu de M. Pascal le père qu'il fust le médiateur auprès de vous de cet accommodement, sachant l'estime que vous faites de sa personne; à quoy M. de Saint-Ange s'est rangé avec beaucoup de contentement. Je ne diray pas davantage, puisque *scientibus legem loquor*, et que *sapientiam loquimur inter perfectos* [2]. Je suis inviolablement, monseigneur, etc. [3]. »

Mais le bon Camus se faisait illusion. Son attitude conciliante ne réussit qu'à lui attirer de l'archevêque cette aigre réplique :

« De Gaillon, le 2 avril 1647.

« Pleust à Dieu, monseigneur, mon cher Timothée, n'eust-elle point esté employée pour ce corbeau, qu'il nous faut blanchir, et, contre l'Escriture, convertir en colombe [4]. Je vous envoye le premier trait, qui m'a autant estonné que chose du monde, et où vous me meslez et mon diocèze bien librement, nous faisant passer nécessiteux de moynes défroquez que vous eslevez par dessus les astres. Possible n'avez-vous pas copie de ce que vous en avez escrit, l'autre estant déjà déféré, pour vous faire faire les réflexions que mérite une telle surprise et devant telles gens, qui n'est pas de quoy mettre notre Eglise et gouvernement en haute considération. Vous voyez bien que l'on vous emporte et que le népotisme contre lequel j'ay tant escrit [5], vous pousse et engage bien avant [6]. Tout le monde y fait réflexion, faites-là s'il vous plaist. Quant à l'affaire de l'Eglise, que vous traitez comme une affaire particulière, en faisant accorder ceux à qui il faudroit deffendre de s'accorder, que l'on n'eust accordé ce que l'on doit à l'Eglise, le sieur

1. *Divisé* est la leçon de Cousin. Les manuscrits ont *déguisé*.
2. *Épître aux Romains*, ch. VII, v. 1; et *1re aux Corinthiens*, ch. II, v. 6.
3. Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être du dernier jour de mars; du moins Cousin s'est trompé en la plaçant après la seconde déclaration de Saint-Ange, car la réponse qu'y fit l'archevêque est du 2 avril, tandis que la déclaration est du 3.
4. Nous n'avons pas cette lettre de Camus, pas plus du reste que celle dont il vient d'être parlé et dans laquelle il faisait l'éloge de Saint-Ange.
5. Cette haine du népotisme n'empêcha pas quelques années plus tard M. de Harlay de se défaire de son siège en faveur de son neveu. Sans doute, ici, il insinue que Camus se laisse guider par les parents qu'il a à Rouen, probablement par son neveu du Four, curé de Saint-Maclou.
6. Cette leçon est une correction ancienne du ms. Conrart, dont le texte primitif était *autant*, qu'on lit aussi dans le ms. fr. 20,945 de la Bibl. nationale.

de Saint-Ange vous dira à quoy il en est, et M. Pascal, ce qu'il m'a ouy prononcer pour faire rentrer le particulier dans le public, au lieu que vous feriez au besoin rentrer le public dans le particulier. Voilà ce que j'ay pour le présent à dire, pour commencer à replaider entre nous à huis clos et sans que le Palais s'en mesle. L'Eglise contente, nous aviserons au reste.

« Vous pouvez sçavoir de M. Pascal le train que prend l'affaire de Vernon, et le passage du commissaire, le sieur de la Haye Aubert. »

(*Apostille qui répond à la lettre de M. du Bellay qui commence :* « *Ma plume est de colombe* [1]... »)

En définitive, M. de Harlay, mécontent de Camus, lui avait retiré la direction de cette affaire pour la confier à l'un de ses vicaires généraux, Antoine Gaude [2]. Celui-ci devait s'entendre avec M. Pascal le père sur les termes d'une rétractation que Saint-Ange aurait à signer, ainsi qu'on le voit par la pièce suivante :

Lettre écrite à M. Gaude par le grand vicaire de Pontoise [3] *par l'ordre de M. l'archevêque de Rouen* [4].

« De Gaillon, le 2 avril 1647.

« Monsieur,

« Enfin l'affaire du sieur de Saint-Ange se va terminer entre vos mains, puisque l'ordre que je viens de recevoir de M. l'Archevesque est de luy dire de vous aller trouver pour converser avec vous et dresser ensemble une déclaration par laquelle vous faciez nettement déclarer au sieur de Saint-Ange ce qu'il tient et ce qu'il ne tient pas sur les propositions dont vous avez ouy parler, et la faire dresser la plus avantageuse qui se pourra, pour satisfaire l'Eglise, afin qu'elle ne demeure point scandalizée, et qu'il ne reste aucune pensée dans les esprits, que la doctrine de M. de Saint-Ange ne soit orthodoxe et conforme à celle de l'Eglise. M. l'Archevesque vous prie d'en communiquer avec M. Pascal le père, et lorsque vous serez convenus de ladite déclaration, de la signer vous mesmes et de luy envoyer, lequel se contentera que M. de

1. Cette lettre n'a pas été publiée par Cousin. Elle se trouve dans le ms. Conrart, t. IX, p. 259 et 260, et dans le ms. fr. 20,945, f° 21, v°, de la Bibl. Nationale.

2. Il était docteur de la maison et société de Sorbonne. Quelque temps auparavant, on avait parlé de possessions dans un couvent de Rouen. « François de Harlay se refusant à y croire, y avait envoyé un grand vicaire aussi peu crédule que lui, l'abbé Gaude, dont la mine froide et sérieuse, et quelques mots qu'il dit de la verge et du fouet, eurent bientôt désenchanté ces *possédées*, qui onques depuis ne parlèrent pas d'Astaroth ni de Bélial. » (A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V, p. 655 et 656.) Gaude fut fait archidiacre de Rouen, après R. Le Cornier, le 6 décembre 1661, et mourut subitement le 18 avril 1675.

3. L'archidiaconé de Pontoise était alors rattaché à l'archevêché de Rouen, mais soumis à un régime particulier.

4. Cette lettre, qui n'a pas été reproduite par Cousin, se trouve dans le ms. Conrart, p. 255.

Saint-Ange la donne par escrit de la sorte, et l'affaire se trouvera finie au contentement de tous. Je suis, etc.

« D'Aguillenguy. »

Cette fois, les ordres de l'archevêque furent promptement exécutés. Aux propositions imputées, Saint-Ange ne répondit plus par des extraits de ses ouvrages, mais il opposa soit une négation pure et simple, soit des explications qui leur donnaient un sens orthodoxe.

Déclaration sur les propositions ci-dessous, présentée à Mgr l'Illustrissime archevêque de Rouen, Primat de Normandie, par Jacques Forton Saint-Ange, prêtre.

Ce 3 avril 1647.

1° Qu'un esprit vigoureux et puissant peut sans la foy parvenir par un raisonnement à la connoissance de tous les mystères de la religion, excepté seulement pour comprendre que Dieu est notre fin surnaturelle.

Réponse. Qu'il croit que la foi est absolument nécessaire pour parvenir à la connoissance de chacun des mystères de la religion chrétienne et qu'un esprit si vigoureux et si puissant qu'il puisse estre, mesme de l'ange, sans la foy n'y peut parvenir.

2° Que la foy n'est aux foibles qu'un supplément au défaut de leur raisonnement.

Réponse. Que la foy n'est pas aux foibles un supplément, mais un moyen et un fondement absolument nécessaire aux foibles et aux forts pour connoistre les mystères de la religion qu'ils ne peuvent atteindre par l'effort de leur raisonnement.

3° Qu'il démonstre par raison naturelle la Trinité, et que de cette connoissance dépendent sa théologie et sa physique.

Réponse. Qu'il ne se peut, et que le raisonnement qu'il y employe n'est que pour faire voir que ce mystère (comme toutes les choses révélées qui surpassent la raison) n'est pas contre la raison. Et quant à cette clause, que de cette connoissance dépendent sa théologie et sa physique, il dit que de l'explication de ce mystère que l'on ne peut non plus donner à entendre que de la comprendre (?), quoique incompréhensible sans une connoissance surnaturelle, et on en peut faire un antécédent et un principe à la connoissance de la physique, selon le concile de Latran, qui veut que l'on fonde la philosophie sur la théologie et la foy.

4° Que par la suite de ses raisonnemens, il connoist tout ce que Dieu a dû faire.

Réponse. Qu'on ne peut connoistre par le raisonnement tout ce que Dieu a deu faire ; mais que considérant tout ce que Dieu a fait, on n'y

trouve rien de contraire au raisonnement, Dieu faisant toutes choses selon l'ordre de la sagesse, avec poids, nombre et mesure.

5° Que les Pères n'ont connu qu'une partie de la vérité, manque d'avoir su l'ordre des décrets, qu'il en a connoissance et qu'il y est confirmé depuis huit années.

Réponse. A la première clause : que les Pères ont connu toutes les vérités révélées dont ils nous ont consigné le dépôt de main en main par la tradition et leurs écrits, mais que, selon sa pensée, ils ont connu d'autant mieux la vérité qu'ils ont mieux connu l'ordre des décrets, et que, s'il se trouve quelque chose difficile à expliquer, cela arrive de ce que ceux qui les lisent ne distinguent pas assez l'ordre de l'intention d'avec l'ordre de l'exécution. Et quant à la deuxième clause : que Dieu le garde de telle présomption injurieuse à la révérence due aux Saints Pères!

6° Que la Vierge constitue une espèce à part et distincte de celle de tous les autres hommes.

Réponse. Qu'elle est de mesme espèce, et que la nature ne la distingue pas de tous les autres hommes.

7° Que la Vierge n'a point esté faite du sang de saint Joachim ni de sainte Anne, mais d'une nature nouvellement créée.

Réponse. Qu'il rejette cette nouveauté, et que pour asseurer du contraire, il déclare que la Vierge a esté conçue par la voie ordinaire et que la matière qui a servi à sa conception n'a pas esté nouvellement créée, mais faite de la propre substance de saint Joachim et de sainte Anne.

8° Que Jésus-Christ n'est pas animal.

Réponse. Que Jésus-Christ est animal raisonnable comme tous les autres hommes.

9° Que la nature humaine de Jésus-Christ constitue une espèce à part et distincte des autres hommes.

Réponse. Qu'il croit que la nature humaine de Jésus-Christ ne constitue pas d'espèce à part et distincte de celle des autres hommes.

10° Que la substance du corps de Jésus-Christ n'est point faite de la substance du sang de la Vierge, mais d'une nature nouvellement créée.

Réponse. Qu'il croit que la substance du corps de Jésus-Christ a esté faite de la substance du plus pur sang de la Vierge, et non d'une matière nouvellement créée.

11° Que tous les passages de l'Escriture où est dit que Jésus-Christ est fait *ex ea*, *ex semine*, *ex muliere*, *ex qua*, se doivent expliquer par *in ea*, *in semine*, *in muliere*.

Réponse. Que tous ces passages ne se doivent pas expliquer par *in*, mais qu'on dit : *ex ea* et *in ea*, parce qu'ils sont de l'Escriture sans exclusion de l'un ni de l'autre, bien que l'*ex* soit de la foi aussi bien que l'*in*, voire plus théologique, décisif et apostolique pour exprimer la vérité de l'incarnation et la maternité de la Vierge.

12° Que Jésus-Christ et la Vierge ont ensemble offert leur obéissance et leur mort pour la rédemption des hommes.

Réponse. Qu'il n'y a qu'un seul médiateur de rédemption, qui est Jésus-Christ; et quand il dit après quelques Pères que la Vierge eust souhaité d'offrir son obéissance et sa mort à Dieu pour la rédemption, ce n'est qu'improprement, et par la voie de simple zèle et intercession.

A laquelle déclaration il souscrit, la soumettant et tous ses sentimens à l'Eglise, et protestant vouloir vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine.

Jacques Forton Saint-Ange.

Cette fois, l'archevêque se déclara satisfait. Dès le 4 avril, il adressa aux églises de son diocèse un mandement par lequel il résumait le débat, notifiait la soumission de Saint-Ange et ses deux déclarations, et renvoyait l'accusé à son conseil afin qu'il y fût statué sur la présentation faite de sa personne pour la cure de Crosville.

Ce mandement a été donné en très grande partie par V. Cousin; malheureusement les manuscrits qui nous en ont conservé le texte, sont très défectueux. Je n'en reproduirai que le préambule, mais en y comprenant les lignes omises par le précédent éditeur. Si peu intelligibles qu'elles soient, elles laissent soupçonner que la procédure, à son début, fut marquée d'incidents qu'il serait intéressant de connaître, et sur lesquels un érudit plus heureux pourra peut-être découvrir un jour ou l'autre les renseignements qui nous manquent.

« Il nous a été remontré de la part de notre promoteur général [1] qu'un nommé Saint-Ange, qui avait été déféré [2] en notre conseil archiépiscopal et en même temps présenté de l'abbaye de Saint-Ouen à la cure de Crosville de notre doyenné de Bacqueville, par quelques conférences qu'il avait eues avec personnes capables, vertueuses et studieuses, auroit excité grande rumeur dans la ville, dont se seroit ensuivi un extrême scandale de nouveautés et d'introductions de maximes inconnues et horribles, et crainte publique que semblable licence n'infectât à la fin les sources de la religion et de la justice [3]; que ledit Saint-Ange est prêtre du diocèse du Mans, docteur de Bourges, porteur d'attestations des officiers de notre religiosissime confrère l'archevesque de Paris; que son propre nom est Jacques Forton, changé en celui de Saint-Ange depuis qu'il a esté religieux profès de l'ordre des capucins

1. On voit que j'ai eu raison, p. 24, de lire *promoteur* au lieu de *prédicateur général.*

2. Ainsi Saint-Ange a été dénoncé; ce n'est pas l'autorité ecclésiastique qui a pris l'initiative des poursuites.

3. Les *sources de la justice;* c'est une allusion au Procureur général, qui protégeait Saint-Ange.

de Paris et de Rouen [appelez [1] ensuite de quoy divers arrests du privé conseil et du grand conseil pour valider cette voye extraordinaire en France seroient intervenus et [2] notre cour y auroit passé extraordinairement, le tout sans préjudice des droits du siège archiépiscopal et privilèges de l'Eglise gallicane]; que pour apaiser le susdit scandale et nouveautés suspectes, il conviendroit que par nous il fût ordonné audit Saint-Ange de présenter en nostre conseil une déclaration en forme de purgation canonique précédente à l'examen qui s'ensuit après qu'une présentation à bénéfice est faite, afin de ne pas causer nouveau et plus dangereux scandale en autorisant quelqu'un soupçonné de dogmatiser, qui seroit donner à garder la brebis au loup.... Sur lesquelles et autres remonstrances,... nous évoquons la cause devant nous veu la conséquence. Nous avons donné audience audit sieur de Saint-Ange qui nous a été renvoyé, et semblablement reçu ses plaintes, de ce que l'on le scandalisoit[3] comme dogmatizant, et celles aussi pareillement de ceux dont non tant l'accusation qu'une zélée déclaration entre les mains de l'Eglise, poursuivie sans animosité et sans intérêt le chargeoit de ce soupçon, et après l'avoir ouy, lui avons ordonné de faire et de signer la susdite déclaration devant nostre religiosissime confrère et vicaire général *in pontificalibus*, en présence de nostre conseil.... »

Cependant Camus crut devoir repousser les reproches de son archevêque. La lettre qu'il écrivit à cette intention nous est parvenue [4]. La voici, avec les remarques de M. de Harlay, qui l'accompagnent dans les manuscrits, et qu'on lira en note.

« Monseigneur, il ne faut que distinguer les temps et aussitost on accorde les Escritures. Votre esprit qui pénètre tout a bien aperceu cela, en disant que quand j'ay rendu tesmoignage de la personne, la doctrine qu'on luy attribue n'estoit pas encore venue à ma connoissance, et moy qui ne suis ny prophète ny enfant de prophète, ne pouvois pas pénétrer dans l'avenir [5], joint que je vous puis assurer en parole de vérité et d'une charité non feinte, que j'ignorois mesme alors qu'il eust esté conventuel proféz, et que je ne l'ay sceu que depuis [6].

1. Les mots entre crochets ont été omis par V. Cousin. Les copistes ont évidemment sauté une ligne ou deux. Le ms. fr. 20,945 donne toute la phrase sans ponctuation; au contraire, le ms. Conrart porte : « ... Depuis qu'il a esté religieux profès de l'ordre des capucins de Paris; et de Rouen appelez : ensuite de quoy... »

2. Le ms. fr. 20,945 donne *en nostre cour;* c'est aussi ce que portait primitivement le ms. Conrart, mais à la suite d'une correction ancienne, on y lit : *et nostre cour.*

3. Au XVIe siècle, scandaliser quelqu'un, c'était le diffamer.

4. Cousin ne l'a pas publiée.

5. « M. Pascal pourra bien vous faire trouver quelque chose à réformer à ce calendri er. Je m'en remets à ce que vous luy en pourrés faire dire. » — On remarquera que l'archevêque a plus de confiance aux récits des laïques, accusateurs de Saint-Ange, qu'à la parole de son suppléant.

6. « Accordez cela, s'il vous plaist avec la lettre du Promoteur général que je vous envoye, qui m'assure qu'il vous a consulté du défroquement, et que c'est par votre avis qu'il a passé à ma cour.» — Mais de ce que Camus a su que Saint-Ange était un moine défroqué, il ne s'ensuit pas qu'il ait su que non seulement il avait été novice, mais encore qu'il avait prononcé ses vœux.

Je sçavois assez il y a longtemps ce que saint Augustin nous apprend de telles gens, et qu'il tient impossible de faire un bon prestre d'un deffrattato[1]. Voilà comme en toutes façons *ignorans feci*. Vous donnastes un ordre pour lui faire faire déclaration, laquelle il fit et par écrit en présence de cinq de votre conseil[2], qui est celle que je vous envoye, de laquelle nous ostasmes plusieurs clauses et termes qui eussent peu choquer, quoique ce soit l'office des juges de laisser la liberté de répondre à ceux qu'ils interrogent. Maintenant vous avez par le moyen de M. Gaulde une déclaration plus précise et une réponse plus ponctuelle du mesme, de laquelle nous attendrons votre jugement pour sçavoir si par elle vous estimez l'Eglise estre satisfaite[3]. J'ay toujours esté et suis encore en ce sentiment que cette affaire est de celles qu'il faut estouffer plutost que les produire, et une mauvaise cause qui ne peut produire de bons effets non plus qu'un mauvais arbre de bons fruits[4].

Quand j'ay rendu témoignage, je l'ay fait en conscience comme le devant à la vérité, n'ayant jusqu'alors aucun sujet de douter de la doctrine et des bonnes mœurs du personnage. Désormais je m'abstiendray d'en rendre aucun, puisque nous sommes au pays où l'on se garde de méprendre. Ce que je vous puis asseurer est que je n'y ay été porté par aucune considération intéressée et que mon Népotian[5] n'a aucune participation à tout cela.

Nous voicy au fort de l'examen des ordres[6], où nous tascherons d'observer les vostres autant qu'il est possible, et d'en oster tous les désordres, pour y former des ministres idoines et de bons dispensateurs des mystères divins.... »

En conséquence du mandement et de la lettre de M. de Harlay, Camus, le 12 avril, après avoir reconnu J. Forton capable et de

1. C'est-à-dire d'un défroqué.

2. « Ils ont donc fait des petits, ou vous comptez le secrétaire ou quelque huissier ou appariteur, car il n'y avoit que vous et M. le curé de Saint-Jean et M. Gaude, depuis appellé en tierce, non pour consulter, mais pour le charger de m'envoyer la pièce, comme par le mot de *Tres*, etc., je vous donnois à entendre ». (Voir la lettre de l'archevêque, plus haut, p. 23.)

3. « J'envoie le sieur Dailly (*Claude d'Ailly avait été nommé, le 31 juillet 1637, archidiacre d'Eu*), que je tiens auprès de moi *in comitatu*, pour porter à mon Église une entière satisfaction (*c'est le mandement du 4 avril*). Il vous en présentera autant demain l'après-disnée dans mon conseil à l'heure que vous l'assemblerés, et le mettra au secrétariat avec l'original de la dernière déclaration qui a été demandée, comme voyez, (Conrart : *verrez*) avec toutes les attentions nécessaires (Conrart : *précautions*). Je pouvois attendre à voir le cours de l'affaire de Vernon qui esclate fort et qui a cette liaison commune avec celle-cy touchant le point de l'Incarnation, mais j'y ay voulu apporter plus de modération et ne pas faire attendre le public ni le particulier davantage sur ce sujet. »

4. « Quant à ce que vous dites que vous avez toujours cru et croyez que telles choses sont plutost à étouffer qu'à produire, la règle de l'Écriture et des Pères veut que nous découvrions les monstres de la foy, et que nous étouffions ceux des mœurs, dont aujourd'huy où l'on ignore les règles, on fait tout le contraire, l'on étouffe les connaissances et l'on produit les mauvais exemples, ce qui est cause que rien n'est asseuré et tout est scandalisé. »

5. Népotien, jeune ami de saint Jérôme, avait été élevé par son oncle Héliodore, évêque d'Altino, en Vénétie, qui lui avait conféré les ordres sacrés. Sans doute, le *Népotian* de Camus était son neveu du Four.

6. Nous savons d'ailleurs que les ordres majeurs furent conférés par Camus le samedi 6 avril; l'examen dont il parle ici nous permet de dire que sa lettre fut écrite le 3 ou le 4. Quant aux remarques de M. de Harlay, elles sont datées, dans le ms. fr. 20,945, de Gaillon, ce 7e avril 1647.

sentiments orthodoxes et lui avoir fait prêter le serment requis par les canons, l'envoya en possession de la cure qu'il sollicitait [1].

Il semble donc que l'affaire Saint-Ange finit là. Cependant la déclaration signée de Pascal et de ses amis, et relatant les deux conversations qu'ils avaient eues avec l'ancien capucin, est datée du 30 avril, et même l'approbation qu'y donna l'abbé de Sainte-Hélène, pour l'entretien auquel il avait assisté, est du 13 mai [2].

Quelques jours après avoir conféré sa cure à Saint-Ange, Camus, le 17 avril, fit encore une nomination de ce genre, mais ce fut la dernière qu'il signa dans le diocèse de Rouen : sans doute les ennuis que lui avait causés l'affaire Saint-Ange le déterminèrent à se décharger sur les autres vicaires généraux du soin de pourvoir aux cures.

Quant à Saint-Ange, Mme Périer nous apprend qu'il ne garda pas rancune à ses adversaires, et cela n'est pas pour nous étonner, car il avait été très conciliant, bien que l'archevêque témoignât à Pascal une bienveillance et une considération voisines de la partialité. Mais il ne conserva pas longtemps son bénéfice et rentra quelques mois après dans l'ordre qu'il avait quitté, car le 18 juillet 1648, on nommait un nouveau titulaire à sa cure devenue vacante par la profession solennelle qu'il avait faite chez les capucins [3].

Ch. Urbain.

1. Registre de la collation des cures, aux Archives de l'Archevêché de Rouen.
2. C'est ce document original que Cousin a publié en premier lieu, d'après le ms. fr. 12,449, et dont on a lu plus haut le résumé.
3. Registre de la collation des cures, aux Archives de l'Archevêché de Rouen.

CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE.

(*Suite* [1].)

41. — *La Complainte du roy Françoys, qui se chante sur le chant de la chanson faicte de ma dame Marguerite de Flandres quant elle fust delaissée pour prendre Bretaigne, assavoir :* A Dieu, de France la fontaine. 1525.

1. Françoys, de France la fontaine,
Que doitz tu present devenir?
Le deuil que j'ay du souvenir
Cent mille foys double ma peine.

2. Fortune, tu n'es pas certainne,
Car tu m'as mis du hault en bas
Et m'a tollus tous mes esbatz;
Ton inconstance me pourmene.

3. Je suis privé de mon demaine;
Tes assaulx me sont trop divers;
Tu m'as faict tomber a l'envers;
Je te doibz appeller villainne.

4. Tu m'avoyes esté tant humainne;
Maintenant me tournes le doz;
Ta roue n'a point de repos :
De s'i fier c'est chose vainne.

5. Prisonnier suis a la Serainne [2];
Pavye m'a pris a ses laz;
Soucis, regretz sont mes soulas;
France n'eust oncques telle estrainne.

1. Voir le n° 2, avril 1894, pp. 143-158, et le n° 3, juillet 1894, pp. 290-307.
Par suite d'une erreur de classement, nous avons omis dans notre dernier article la *Lamentation et Complaincte par maniere de chanson sur la mort du bon Bayard* (30 avril 1524) et la *Chanson sur le connétable de Bourbon qui voulut prendre Marseille* (août-septembre 1524); ces deux pièces trouveront place dans notre supplément.

2. Que signifie ici « la Seraine »? Le poète veut dire sans doute que le roi est prisonnier de la Sirène, c'est-à-dire ici de la Fortune. Nous ne connaissons aucune localité du nom de Serena où François Ier ait été détenu.

6. La guerre faicte pour Helene
N'eust oncques si dangereux sort.
Françoys, vous estes a l'effort;
Vostre roy n'avrés de sepmainne.

7. Prince de la court souverainne,
Qui estes mon port et recours,
A vous je retourne a secours,
Comme la bonne Magdaleinne.

8. A Dieu, ma plaisance mondainne,
A Dieu, tous bons loyaulx Françoys,
Ayez souvenance de moy,
Faictes qu'en France on me remainne.

On fera, leur fievre quartainne!

19. *Ms.* Soucies.

Biblioth. nat., ms. fr. 2200, fol. 44.

Nous n'avons pas retrouvé la chanson qui sert de timbre à celle-ci. On voit qu'elle avait été composée lors de la rupture du mariage solennellement accordé entre Charles VIII et Marguerite d'Autriche (1491). La jeune princesse, élevée depuis plusieurs années à la cour de France, et qui avait même porté, d'une façon presque officielle, le titre de reine (voy. Catal. Rothschild, III, n° 2635, p. 444), fut cruellement mortifiée lorsqu'elle se vit préférer Anne de Bretagne. Peut-être Marguerite, qui était poète à ses heures, avait-elle composé elle-même la complainte dont il est ici question.

42. — [*Chanson bourguignonne sur la bataille de Pavie.*] 1525.

Quiconques vœult en soy rememorer
Les faictz haultains des victorieux roys...

(8 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt la copie des lettres enuoyees a Lempereur par la Regente de France. *S. l. n. d.* [*Anvers*, 1523], placard in-fol. goth. imprimé d'un seul côté.

Biblioth. de l'Arsenal, s. A., 9541, 8e p.

B. — *Bulletin du Bibliophile*, 1858, p. 732-735 (article de M. Paul Lacroix).

C. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, VIII, 16-21.

D. — Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 21551-21569 (XVIe siècle).

43. — [*Chanson bourguignonne sur la bataille de Pavie.*] 1525.

1. Franchois, roy de Franche,
Le premier de ce nom,
Vous feistes grant folie
D'aller dela les mons,
Car maintes espaignons [1]
Y ont laissié la vie.
Vous avez tout perdu,
Tentes et pavillons
Et vostre artillerie.

2. Le seigneur de Bourbon
La bataille donna;
Ce fut un vendredy,
Le jour saint Mathias,
Dedens il se fourra,
Criant : « Vive Bourgoingne!
« Avant, avant, enffans!
« Il nous fault cy monstrer
« La forche de Bourgoingne. »

3. La banniere de France
Bourgoingnons ont gaignié,
Aussi le roy de France
Ils ont prins prisonnier
Et maintes grans barons
Du royaume de Franche
. . . . . .
Faictes leur bon party :
Ils rendront grant chevance.

4. Pavye, bonne ville,
Bien te dois resjouyr,
Car tu es bien vengée
De tous tes ennemis;
Tu ne dois plus cremir
Tous ces bragghars de France;
Ils sont prins et tuez
. . . . . .
Pour aller dire en France.

1. C'est-à-dire maints compagnons.

5. Que ferons nous du roy,
De nostre prisonnier?
Que feist on a duc Charles
Quant fut prins a Nanchy?
On ne sceut qu'il devint.
On le scet bien en France.
. . . . . .
Qui lui feroit ainsy,
Ce seroit la vengeance.

5. *Ms.* Car mainte espaignon. — 27. Pauye la bonne.

A. — Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 14821-14840.
B. — Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, VI (Bruxelles et Leipzig, 1845, in-12), 45-47.

44. — [*Chanson bourguignonne sur la bataille de Pavie.*] 1525.

1. Prince de grand puissance,
Noble duc de Bourbon,
Par toi est mise France
En desolation.
Gaignié avez bataille
Encontre les Franchois;
Laissié avez les paiges,
Mais prins avez le roy.

2. L'endemain de la veille,
Le jour saint Mathias,
Nos gens feirent merveille,
Frappans sur les bragghars,
Pavye voyant l'affaire,
La grant destruction;
A ce noble repaire
Assisterent Bourbon.

3. Il y vint ung Escouffle [1]
Qui des grans espoingna;
Le roy a prins sans moufle;
En prendant le blescha,
Disant : « Rendez vous, sire,
« Il vous en est mestier;
« Rendez vous a l'Empire :
« Je vous fais prisonnier. »

1. Reiffenberg croit que l'escouffle désigne Charles de Lannoy.

4. Le roy dit en tel sorte :
« Fault il que mes amys
« Guerres ne m'y assorte,
« Pour tant que tu m'as pris?
« Ce n'est pas la promesse
« Que tu feis a Tournay,
« Sur foy de gentillesse,
« Le viij[e] de may. »

5. Cinquante mille en nombre
Sont demourez aux champs,
Gendarmes, gentilz hommes,
Qui n'estoient peu vaillans;
Tous les nobles de Franche
Ils sont tous demourez.
Perdus soient ils en Franche
Qui en sont retournez!

6. Cincquante deux en nombre
Gentilz hommes du roy
Sont prins et mis en l'ombre,
Ainsy comme leur roy,
Sans ceulx qui demouroient
Avecque leurs amys;
Leurs ames sont en gloire :
Dieu doint qu'il soit ainsi!

7. Prions Dieu debonnaire
En grant devotion
Que la paix se puist faire
De Franche et Bourguignons.
L'accordt d'entre les princes
Doint Dieu de paradis
En terre et en provinces!
Paix duict bien au pays.

8. Qui feist ceste chanson
De cœur n'est point Franchois;
Voluntiers il brigade [1]
Quant il a bien des croix [2];

1. Les deux formes *brigader* et *brigarder* nous paraissent devoir être ramenées à *bragarder*.
2. Quand il a de l'argent.

Point il ne se contente
S'il n'a sur Saint Omer [1]
Mille florins de rente
Pour tousjours brigarder.

7. *Ms.* parges. — 25. En la tel sorte. — 35. Gendarmes et. — 36. Peu *est suppléé.* — 52. De Franchois.

Bibliographie.

A. — Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 14821-14840.

B. — Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, VI (1845), 47-50.

45. — [*Chanson sur la bataille de Pavie et la mort du maréchal de Chabannes.*] 1525.

Helas! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie...

(20 couplets de 4 vers.)

Bibliographie.

A. — Biblioth. nat., mss. franç., recueil Maurepas, I, p. 13.

B. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), 267.

C. — Le Roux de Lincy, II, 92-94.

46. — *Chanson nouvelle faicte et composée par le roy nostre syre, Françoys, premier de ce nom, luy estant a Madrige en Espaigne.* 1525.

Si la nature en la diversité
Se resjouist, voiés l'adversité...

Bibliographie.

A. — *Poésies du roi François Ier, de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, de Marguerite, reine de Navarre, etc., publiées par M. Aimé Champollion-Figeac* (Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4), p. 49.

B. — *Captivité du roi François Ier, par M. Aimé Champollion-Figeac* (Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4), p. 444.

C. — Trẽte et sept chãsons musicales a || quatre parties *nouuellement et correctemẽt imprimees a Paris par* || *Pierre Attaingnãt demourãt en la rue de la Harpe pres leglise saint* || *Cosme.* desquelles la table sensuyt.... Superius. [Tenor, Contratenor, Bassus.] 4 part. pet. in-4 goth. obl., fol. 2.

1. Sur l'abbaye de Saint-Bertin. Note de Reiffenberg.

Biblioth. nat., Rés. Vm⁷ 178 (exemplaire bien complet des 4 parties).

D. — Trente et sept chãsons musicales || a quatre parties *nouuellement et correctemẽt reimprimees a Paris* || *par Pierre Attaingnãt libraire demourant en la rue de la Harpe pres* || *leglise saint Cosme.* Desquelles la table sensuyt. || *Martii* 1531. 4 part. pet. in-4 goth. obl., fol. 14.

Biblioth. roy. de Munich (exemplaire complet). — Biblioth. d'Eichstaett (*Contratenor*). — Biblioth. de Wernigerode (*Superius*).

E. — La fleur des chansons. || Les grans chansons nouuelles || qui sont en nombre Cent et dix.... (voy. le n° 38), 3ᵉ pièce.

Ce recueil suivi par F et par G donne un texte altéré. Le début de la pièce n'a aucun sens et le second vers est même incomplet d'une syllabe :

Si la fortune et la diversité
Se rejoinct, voyez l'adversité...

F. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), 265-266.

G. — Le Roux de Lincy, II, 94-95.

Les Flamands et les Allemands ont, de leur côté, composé plusieurs chansons sur la victoire de Pavie. Voy. J.-F. Willems, *Oude vlaemsche Liederen* (Gent, 1848, in-8), p. 61; Paul Fredericq, *Onze historische Volksliederen* (Gent en 's-Gravenhage, 1894, in-8), p. 63; Fr. K. Freiherr von Erlach, *Die Volkslieder der Deutschen* (Mannheim, 1834-1836, 5 vol. in-8), II, 273; Soltau, *Einhundert deutsche historische Lieder* (Leipzig, 1836, in-8), p. 287; Cat. Rothschild, II, n° 2129.

La captivité du roi a donné naissance à diverses autres chansons composées par François lui-même ou par sa sœur, Marguerite (voy. Champollion-Figeac, *Captivité de François Iᵉʳ*, pp. 93, 94, 95, 450, 534, 555); mais ces pièces n'ont rien d'historique.

47. — [*Chanson faite à Lyon contre le chancelier Antoine Du Prat, sur sa conduite pendant la régence.*] 1525.

Ort chancellier, Dieu te maudye,
Desloyal, traistre conseiller !
Par toy le roy est prisonnier,
Dont tu perdras en brief la vye.
Ort chancelier, [Dieu te maudye]!

(17 couplets de 5 vers.)

Captivité du roi François Iᵉʳ, par M. Aimé Champollion-Figeac (Paris, Imprimerie royale, 1847, in-4), pp. 373-376.

48. — *Chanson de la deffaicte des Lutheriens, faicte par le noble duc de Lorraine et ses freres, avec l'ayde de leurs amys françoys et guerdoys; sur le chant :* O bons François, loyaulx et preux. 1525.

Meschans Lutheriens mauldis,
Ne courés plus par le pays...

(6 couplets de 10 vers.)

Cette chanson se rapporte à la défaite infligée aux paysans par Antoine le Bon, duc de Lorraine, près de Saverne et de Chatenois, les 17 et 20 mai 1525. Les paysans passaient pour des luthériens, qui voulaient s'affranchir à la fois des seigneurs et de l'Église. Le duc de Lorraine avait pour auxiliaires son frère, Claude de Guise, et son oncle, le duc de Gueldre.

Bibliographie.

A. — La Fleur des chansons.... *vers* 1528 (voy. notre n° 38), fol. Gi.
B. — Le Roux de Lincy, II, pp. 97-99.

La chanson qui sert de timbre à notre pièce était évidemment un chant historique et devrait figurer à ce titre dans le présent recueil; mais le premier vers, qui nous est seul connu, ne permet pas de lui assigner une date précise.

49. — [*Chanson contre les Lutheriens.*] 1525.

Lutheriens, Dieu vous mauldie,
Scismatiques, gens ramassez,
Qui la foy cabasser cuidiez!
Vostre puissance est estourdie
En Lorraine et en Picardie.
Gens d'Eglise vouliez pilier
Et les églises exiller
Par tout[e] France et Lombardie....

Cette pièce se rapporte, comme la précédente, à la victoire remportée par le duc de Lorraine sur les rustauds (17 et 20 mai 1525).

Bibliographie.

La balade || des leutheri- || ens auec sa chanson. *S. l. n. d.*, in-8 goth.

Il semble qu'il ait existé jadis dans la Bibliothèque Colombine deux éditions de cet opuscule. Voy. Harrisse. *Excerpta colombiniana*, pp. 60-62, n°s 12 et 13.

50. — *Chanson nouvelle* [*sur les premières persécutions contre les protestants*]; *sur le chant* : N'allez plus au bois jouer. 1525.

Ne preschez la verité,
Maistre Michel [1],
Contenue en l'Evangille;
Il y a trop grant danger
D'estre mené
Dans la Conciergerie.
Lire, lire, lironfa.

(12 couplets.)

1. *Ms.* Plus la.

Cette pièce, composée à l'occasion des premières mesures de rigueur prises contre les partisans de la Réforme, se chantait à Meaux vers la fin de l'année 1525. Le lieutenant général du bailliage de cette ville, Jean Le Clerc, la dénonça au parlement de Paris, avec les deux pièces suivantes, par lettre du 27 décembre 1525.

Voy. H.-L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, I, pp. xiij-xviij.

La chanson qui servait de timbre à celle-ci :

N'allez plus au boys jouer,
Frere Gaultier,
Avec Jehanne la moynesse...

se lit dans les *Dix sept belles Chansons nouvelles* (fol. 5 v° de la réimpression donnée par le libraire Baillieu en 1874); nous n'en connaissons pas la mélodie.

51. — [*Chanson en faveur de la Réforme.*] 1525.

1. Je me plains fort qu'on vueille ruer sus
La vraye doctrine qui est du bon Jesus,
Et qu'on a oppressé aussy ses bons ministres
Pour ce qu'ils ont parlé de la saincte Evangille.
Ils ont mené de cité en cité
Les pauvres membres dont Jesus est le chef,

1. Il s'agit du réformateur Michel d'Arande, sur qui l'on peut consulter Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, 391, 66, 67, 76, 84, 391, 479, 105, 222, 191, 200-202, 205, 297, 310, 315, 401, 399, 409, 415, etc. (nous donnons les renvois dans l'ordre strictement chronologique). Michel, que ses prédications avaient rendu suspect, trouva prudent, vers la fin de l'année 1525, de passer à Strasbourg, où il séjourna pendant plusieurs mois auprès de Capiton, avec Farel, Le Fèvre d'Etaples et Boniface Wolfhard. Ayant laissé les esprits se calmer, il prit le chemin de Cognac, où il était au mois de mai 1536. Il obtint alors l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dont il prit possession le 17 juin, et qu'il occupa jusqu'en 1539.

De prison en prison,
Avec ignominie.
Las! ce n'est pas raison
De telle villenie.

2. O pauvres gens, vous estes esperdus
De molester les membres de Jesus,
Qui sont les vrays chrestiens, aussy ses bons ministres
Qui preschent volontiers la loy de l'Evangille.
Justiciers, Dieu se complaint de vous
De molester qui est meilleur de vous;
Mais bien vous cognoistrez
De Dieu la grand justice
Quant presentz vous serez
Devant son exercice.

3. Helas! mes freres, prions Nostre Seigneur,
Notre esperance, notre mediateur
Qu'il les vueille addresser et les vueille conduire,
Aussi les ramener au port de sa justice.
Mes treschers freres et sœurs en Jesus Christ,
Perseverez, ainsi qu'il est escript.
Vous serez bien heureux
En la vie eternelle,
Quand verrez vostre fin,
D'estre conneu fidele.

2. *Ms.* Quon me veuille. — 5-6. Ils ont de cite en cite || Mene les pauures membres. — 15. O justiciers. — 17. bien *m.* — 24. Et ramener.

Cette pièce se chantait à Meaux, vers la fin de l'année 1525, en même temps que la précédente. Nous avons cru devoir la transcrire entièrement pour remettre les couplets sur leurs pieds. Nous n'avons rien changé à la graphie du manuscrit, lequel est bien postérieur à 1525.

H.-L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, pp. xviij-xiv.

52. — [*Chanson en faveur de la Réforme.*] 1525.

1. On voit parmy le monde
Ung grand tas d'Antechrist
Qui d'un cœur vil, immonde,
Blasphement Jesus Christ;

Mais ils seront trestous punis
Si non ils s'en repentent :
Mais ilz seront trestous punis,
Ainsy qu'il est escript.

2. Il y a parmi la ville
Ung tas de medisans
Parlant sur l'Evangille
Toujours en blasphemant;
Mais Dieu tiendra son jugement,
Je vous le certifie,
Mais Dieu tiendra son jugement
Sur grandz et sur petitz.

3. Nommé es heretique
De ces meschantes gens;
Regarde les Epistres,
L'Evangille sainct Jehan,
Et tout le Nouveau Testament,
Qui est vraie justice.
Tu seras reputé meschant
De tous les ignorans.

4. Blasphemateurs de Dieu,
Mangeurs de pauvres gens,
Aussy faux rapporteurs,
Faisans tous cas meschans,
Ilz ont leur regne maintenant,
La chose est bien notoire,
Ilz ont leur regne maintenant,
Cela est evident.

5. O langues serpentines,
Qui vous esjouissez
Persecuter les membres
Dont Jesus Christ est chef,
Il vous sera vendu bien cher
Au bout de vostre vie ;
Il vous sera vendu bien cher
Si ne repentez mie.

6. Prenez en patience,
Vous, serviteurs de Dieu,
Jettans vostre esperance
En nostre doux Sauveur,
Car c'est le seul mediateur
Ayant toute puissance,
Car c'est le seul mediateur :
Rendons luy tout honneur.

5, 7. *Ms.* trestous *m.* — 17-18. Veux tu heretique nommé || Des meschantes gens. — 22. la vraie. — 45. 47. Car *m.*

Cette pièce se chantait à Meaux, avec les deux précédentes, vers la fin de l'année 1525, et fut en même temps dénoncée comme subversive au parlement de Paris. La première pièce transmise par Jehan Le Clerc : Ne preschez plus la vérité, etc., paraît avoir été un placard imprimé; les deux autres au contraire avaient dû être recueillies par les officiers du bailliage : aussi nous sont-elles parvenues sous une forme des plus incorrectes. Nous avons essayé de rétablir les couplets.

H.-L. Bordier, *Le Chansonnier huguenot du XVIe siècle*, pp. XIX-XX.

53. — *Chanson* : Au chant de l'alouette [*chantée par un galérien*]. *Vers* 1525.

1. J'ay bien esté sept ans
En une tour jolye (*bis*)
Ou j'ay long temps esté;
Maintenant on m'y maine
Sur la mer pour voguer.
Au chant de l'alouette
Et du rossignolet
Plus n'iray voir m'amie,
Cueillant le joly muguet.

2. Capitaine Prejan,
Par amour je vous prie ([*bis*])
Que ne m'y mettez mye
Coucher sur le tillas;
Je suis homme d'Eglise;
Jamais je n'euz travail.
Au chant de l'alouette
Et du rossignolet
Plus n'iray voir m'amie,
Cueillant le joly muguet.

3. Je serviray ja bien
A faire la cuisine ([*bis*]).
Et si porteray bien
Harnoys et brigandine
Et l'espée au costé,
Si quelc'un contredise
A vostre voulenté.
Au chant de l'alouette
Et du rossignolet
Plus n'iray voir m'amie,
Cueillant le joly muguet.

21. *Imp.* ja *m.* — 29. Ny iray.

Cette pièce se rapproche de celle que nous avons publiée sous le n° 9; cependant elle est probablement postérieure, puisque nous ne la trouvons ni dans le recueil imprimé à Lyon vers 1534, ni dans le recueil parisien de 1535. Rien n'indique la date précise à laquelle le pauvre condamné dont nous rapportons la complainte ramait sur les galères de Prégent de Bidoux. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette complainte n'est pas postérieure à 1528; nous la datons approximativement de 1525.

Sensuiuẽt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses, 1537 (voy. le n° 5), fol. 2.

54. — *Chanson nouvelle de la complainte de la royne de Dinemarche, sur la voix :* J'ay veu le temps que je soloie. 1526.

1. Perverse roue d'aventure,
Comment peulx tu ainsi tourné [1]?
Car l'un traveille oultre mesure,
L'autre a du tout sa voulenté,
Comme par pitoyal record
Ouir porés tout a present
Que la royne de Dinemarche
Fit a son dernier partement.

2. « O noble roy de Dinemarche,
« Mon chier mari, mon bon seigneur,
« Dieu vous vueille donner sa grace
« Et nos enfants paix et honneur!

1. Nous avons déjà vu deux exemples de cette confusion de l'infinitif et du participe passé, fréquente chez les Flamands. Voy. le n° 36, vers 3 et 4.

« Or me convient de vous partir
« Et vous laisser en sobre estat,
« En la glore puist parvenir,
« Qui nous a causé tel barat!

3. « Mes deux freres sont eslevés,
« Aussi mes sœurs pareillement.
« Helas! nous sommes deprimés
« Et nous fault vivre sobrement.
« O vous, prelatz et chiers seigneurs,
« Escoutés par compassion;
« Des enfants soiés adjuteurs
« Que laisse en tribulation »

4. Le roy respondit larmoyant :
« Dame, cesses te lamenter;
« Comment pourra mon cœur souffrant
« Telles complaintes escouter?
« Nos enfants seront de l'empereur
« Assistés, sans doubtance avoir;
« Aussi j'espere sans malheur
« Mon royaulme bien tost revoir. »

5. « A Dieu, dame Jeanne, ma mere;
« Dieu vous soit garant de tout mal!
« A Dieu, Charle, mon treschier frere.
« O noble sang imperial,
« Sy j'eusse peult a vous parler
« Devant ma mort qui me surprent
« Pour mes enfans recommander,
« J'en mourroye plus lyement.

6. « A Dieu, dom Fernand, duc d'Autriche,
« Mon bon frere que j'ayme bien;
« Adieu, chiere sœur Katherine,
« Qu'onques ne veis : Dieu vous doint bien!
« A Dieu, mes chiers enfants petitz,
« A Dieu, tous les amis que j'ay,
« A Dieu, noble roy, chier mary;
« Morir me convient sans delay! »

7. Ceste pitoyable complainte
A Zwinaerde fut en doleur
Par la dame quy est fort plainte
Quant fut a l'extreme langueur,

De janvier le jour dix et neuf,
L'an vingt et six et quinze cent.
Le bon roy grant douleur en eult
Et fut tout impourveu de sens.

24. *Ms.* Mes enfans. — 40. Ien mouroy.

Isabelle d'Autriche, sœur puînée de Charles-Quint, était née à Bruxelles le 10 juillet 1501, et elle avait épousé, en 1515, Christian II, roi de Danemark. Elle mourut à Zwijnaarde, près de Gand, le 19 janviea 1526.

La chanson française que nous venons de reproduire correspond, strophe pour strophe, et presque mot pour mot, à une pièce flamande qui figure dans le *Liedekens-Boeck* de Jan Roulans (Hoffmann von Fallersleben, *Horae belgicae*, XI, 1855, 189-191) :

O radt van avontueren,
Hoe wonderlijck draeyt v spille!
Den eenen moet ongeluc gebueren,
Die ander heeft so wel sinen wille.
Van die coninghinne van Denemercke,
Ysabeele, dat vrouwelijc graen
Die dachte die sie dede
(God verleene haer die eewige vrede!)
Dat sul di hier na verstaen.

La chanson flamande est probablement l'original; il n'est pas douteux en tout cas que les deux complaintes n'aient été chantées sur le même air. La mélodie, qui nous a été conservée dans l'*Ecclesiasticus* de J. Fruytiers, 1565, a été publiée en notation moderne par M. Paul Fredericq (*Onze historische Volksliederen van vóór de godsdienstige beroerten der 16de eeuw*, 1894, p. 68). M. Fredericq ne fait aucune mention de la pièce française.

La chanson flamande est en couplets de 9 vers rimant *ab ab cd ccd*, tandis que la complainte française est en couplets de 8 vers seulement qui riment *ab ab cd cd*. Il fallait donc que le 7e vers de chaque couplet fût bissé.

Bibliographie.

Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas, publié par les soins de la Société des Bibliophiles de Belgique, III (Bruxelles, 1878, in-8), p. 150.

55. — *La Chanson de messire Charles de Bourbon.* 1527.

1. Helas, Bourbon, comment as tu pencé
Commettre cas dont tu as offencé

Le roy Françoys, ton souverain seigneur?
Fortune t'a de son poison versé
Et bien soudain ton hault bruit renversé.
Tu n'as plus rien que mort et deshonneur.
Dessoubz l'empire
Ton cas empire;
Or es tu mort
Et non a tort.
Dieu par sa grace
Pardon te face,
Car tu as foullé France a tort.

2. Or te repens, Charles de Monpensier,
De ton honneur prodigue despensier.
Qui te donna ce conseil doloreux
Que a l'Empire te debvois adresser
Pour le païs de France delaisser
Et te renger avecques telles gens?
Ta povre vie
Ja est perie
Soudainement
Et justement.
Cueur qui varie
Doibt seigneurie
Perdre par loyal jugement.

3. Las! recognois le mal et le forfaict
Que tu as faict, donc la mort t'a deffet
Piteusement en estrange païs.
Ung noble cueur, par traïson infaict,
Ne peult jamais de honneur estre reffaict,
Et par raison tous traistres sont pugniz.
Toute noblesse
Traïson blesse,
Et si destruict
Honneur et bruit,
Donnant tristesse,
Dueil et estraisse
A tout homme qui la poursuit.

Finis.

1. *Impr.* comme. — 4. poinson. — 5. reuerse. — 16. se conseil. — 19. auec.

Bibliographie.

Les regrez Auec La chanson ||
De Messire Charles de Bourbon :

— *Finis. S. l. n. d.* [1527], in-8 goth. de 4 ff. impr. en lettres de forme.

Le titre n'est orné d'aucun bois, et le v° en est blanc.

Les *Regrez*, qui ne comptent que 63 vers, commencent ainsi :

Après avoir esté bany de France
A bien grand tort, je vesquis en souffrance...

Le poème est suivi de deux épitaphes latines, puis vient la *Chanson*, laquelle occupe le 4e f.

Biblioth. munic. de Versailles, E. 472. C. — Biblioth. du château de Chantilly (exemplaire décrit au Catal. Lignerolles, 1894, n° 1196).

56. — *La Chanson de Romme, nouvellement faicte dela les mons, au camp du marquis de Saluces.* 1527.

Parlons de la deffaicte
De ces pauvres Rommains...

(27 couplets de 4 vers.)

La fleur des chansons .... *vers* 1528 (voy. notre n° 38), fol. *Ci.*

Le Roux de Lincy, II, 99-103.

57. — [*Chanson sur la prise de Rome et la mort du connétable de Bourbon*]. 1527.

1. Ung matin s'assemblerent
Les seigneurs de renom ;
Ensemble se trouverent
A la tente Bourbon ;
La fut conclusion
D'aller assaillir Rome ;
Gendarmes sont partis,
Bien IIII^{xx} mille hommes.

2. Quant les Romains ont veu
Descendre en leurs fossez,
De gros cailloux cornus
Se meirent a ruer ;

Aussy de plomb fondu,
Tout avant les murailles,
Grant nombre en ont tué,
Faisant laides grimaces.

3. Quant monsieur de Bourbon
Veit ses gens reculléz,
Hardy comme un lion,
A pied il s'est jecté.
Descend en les fossez,
Se monta sur l'eschelle;
Subit il fut frappé
D'un boulet en sa chelle.

4. Les jambes lui faillirent,
La veue lui troubla;
Le bon prince d'Orenges
Le print et l'embrassa.
Tant seullement il dist :
« Je suis mort, Nostre Dame! »
La face luy couvrist;
A Dieu rendit son ame.

5. Gensdarmes soupirerent
Pour la mort de Bourbon;
Plusieurs les conforterent.
Ce n'est pas sans raison,
Veans ce bon seigneur,
Le chief et capitaine,
S'ilz se mectent en pleurs,
De prier faisans paine.

6. Le prinche dist aux siens
Pour leur donner confort :
« Enffans, n'y doubtez riens :
« Il n'a garde de mort.
« Deschergiez voz engiens!
« Se abattez la muraille,
« Par ma foy, tous les biens
« J'abandonne au pillage. »

7. Les trompettes sonnoient :
« A l'assault, a l'assault! »
Bourgoingnons approuchoient
Ausquelz bon cour ne fault.
Les murs ont abatu
Par ung si grant couraige
Qu'en fort qui Romme fust
Leur ont livré passaige.

Bibliographie.

A. — Biblioth. royale de Bruxelles, ms. 14821-14840.

B. — Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, VI (1845), pp. 50-52.

C. — Jubinal, *Lettres sur la Bibliothèque de La Haye*, p. 111.

57 *bis*. — [*Chanson sur la prise de Rome et la mort du connétable de Bourbon.*] 1527.

Quand le (bon) prince d'Orange
Vit Bourbon qui estoit mort...

Brantôme (éd. Mérimée et Lacour, I, 312; éd. Lalanne, I, 268) cite 12 vers de cette chanson qui n'était qu'une variante de la précédente.
Le Roux de Lincy, II, 103-104.

58. — [*Chanson composée par un Lyonnais condamné à mort*]. Vers 1529.

1. Enfans, enfans de Lyon,
Vous n'estes pas a vostre aise;
Vous avez beaucoup de maulx;
Il est temps de vous retraire.
Il est temps de vous retraire
Et prendre la mort en gré.
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

2. Regardis derriere moy,
Je veis trahison bien faicte :
C'est de trois sergens de roy
Qui menoient joyeuse feste,
Qui menoient joyeuse feste;
Ilz ont mis la main sur moy.
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

3. Ilz m'ont prins et m'ont mené
Dedans la maison commune,
Et si m'ont bien enferré
Sans avoir faict chose nulle,
Sans avoir faict chose nulle.
Ilz ont mis la main sur moy.
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

4. Si j'avois de blancs linceulx
Et ung peu de couverture
Pour mettre dessoubz mon dos,
Car ja la terre est trop dure!
Ce seroit contre nature
Si tant de bien m'advenoit.
Le jardin qui est sur Saone,
Jamais plus ne t'y verray.

5. Si j'avois du papier blanc
Et de l'encre pour escripre,
J'escriprois une chanson
Aux dames de ceste ville,
Aux dames de ceste ville
Qui prieroyent Dieu pour moy.
Les belles filles de ville,
Jamais plus ne vous verray!

9. *Impr.* Regardis par derriere moy. — 28. ja *est suppléé.* — 37. *La répétition de ce vers n'est pas indiquée.*

Cette chanson naïve nous paraît être l'œuvre de quelque pauvre hère condamné à la potence pour avoir pris part à la « rebeine », c'est-à-dire au soulèvement populaire qui se produisit à Lyon au mois d'avril 1529 contre le corps de ville, à cause de la cherté du bled. Le premier couplet semble bien indiquer que beaucoup de gens font entendre les mêmes plaintes que l'auteur de la chanson. Lui-même n'est pas plus coupable que les autres, et il ne doit son arrestation et sa condamnation qu'au caprice de trois sergents.

Symphorien Champier a, comme on sait, raconté l'histoire de cette émeute dans son *Petit Livre de l'antiquité, origine et noblesse de la tres-antique cité de Lyon*, 1529. Il rapporte, en effet, que plusieurs des malheureux insurgés furent pendus. « Ce temps pendant que le lieutenant et la justice de Lyon faisoient informations secretes des malfaicteurs.... arriva le capitaine seigneur de Botieres, natif du Daulphiné, prevost de l'hostel du roy, lequel, estre arrivé a Lyon, fist faire infor-

mations des dictz malfaiteurs; sy en fist prendre plusieurs, les ungs pendre, les aultres mettre en galaires, les aultres, tant hommes que femmes, fist fustiguer et battre par la ville. Mais la plupart des malfaicteurs s'enfouyrent en Savoye [1]... »

Bibliographie.

A. — Sensuyuẽt plusieurs || belles Chansons nouuelles.... *Mil cinq cens XXXV* [1535] (voy. le n° 4), fol. 8 v°.

B. — Sensuiuẽt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses .. *Mille cinq cens XXXVII* [1537] (voy. le n° 4), fol. 52.

C. — Les chãsons || nouuellemẽt assemblees || oultre les anciennes || Impressions. || MDXXXVIII [1538] (voy. le n° 9), fol. 65.

D. — Haupt, *Französische Volkslieder*, 1876, p. 46.

60. — [*Chanson sur le départ des Français de la ville d'Hesdin.*] 1529.

A Dieu soyez, voisins de Therewane;
Nous vous laissons pour contre cœur Hesdin...

Les Français, qui avaient occupé Hesdin au mois de novembre 1521, furent forcés d'évacuer cette place par une clause du traité de Cambrai (5 août 1529).

De Baecker, *Chants historiques de la Flandre* (Lille, 1855, in-8), p. 259-261 (d'après un ms. de la Biblioth. de Lille).

61. — [*Chanson sur la libération des enfants de France?*] 1530.

Dames d'Orleans, ne plourez plus...

Ce vers, qui est cité comme timbre d'une des chansons de Mathieu Malingre en 1532 (voy. Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, I, 97; II, 418; cf. Théophile Dufour, *Notice bibliographique* en tête du *Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. cc), nous paraît avoir appartenu à une pièce dans laquelle les dames d'Orléans se réjouissaient de voir rentrer en France le jeune prince qui portait le nom de leur ville : Henri, duc d'Orléans, second fils du roi, et plus tard Henri II.

62. — [*Chanson des brodeurs condamnés aux galères.*] 1530.

1. Gentils brodeurs de France
Qui avez faict l'esdict,
Quant frapperez sur table,
Q'ung chascun contredict,

1. Cimber et Danjou, *Arch. curieuses*, 1re série, II, p. 473.

Du syzeau qui est dict
Sur peine de l'amande,
Vous en serez punis, bannis,
Avec la tourloura la la ;
Mis en dure souffrance.

2. Vous ne vouliez manger
Que lamproye et saulmon,
Et le bon vin de Beaulne
Que ne trouviez pas bon!
Vous aurez l'esguillon
Pour toute recompense,
Mesme si ne le trouvez bon,
Avec la tourloura la la;
C'est pour vostre meschance.

3. Le baron Sainct Blanquart [1]
Vous a faict demander,
Car il a une robbe
Qu'il veult faire brouder.
Vous aurez a disner
Du biscuit sans doubtance;
Les poux verrez vouler, trotter,
Avec la tourloura la la,
Sur vous en habondance.

4. Vous aviez de coustume
De vous aller jouer
Chantant sur la riviere ;
En lieu de beisongner
Estoit vostre mestier;
Tournée or est la chance ;
Maintenant fault voguer, nager,
Avec la tourloura la la,
Aux galeres de France.

5. Pour confermer voz dictz
Que dictes avoir faictz,
Le baron Sainct Blanquart
A esté ordonné

1. Bertrand d'Ornesan, chevalier, seigneur d'Astarac, baron de Saint-Blancard, marquis des Isles d'or, nommé général des galères en 1521. Il vivait encore en 1538. Voy. Anselme, *Histoire généal.*, VII, 924.

Pour en determiner
Comme juge en substance.
Aller vous fault voguer, renger
Avec la tourloura la la,
Souz son obedience. 45

16. *Impr.* Mesme, *m.* — 33. Or est tournee.

Les brodeurs dont il est ici question avaient été arrêtés en 1530 et mis au Châtelet, par ordre du roi, au nombre de quarante-quatre. Ils étaient sans doute inculpés d'avoir fraudé sur le titre des fils d'or et d'argent employés dans leurs ouvrages[1]. MM. de Montaiglon et de Rothschild, qui ont parlé des brodeurs dans le *Recueil de Poësies françoises* (XI, 231), ont supposé que ces malheureux avaient été détenus afin de travailler avec plus d'assiduité aux broderies qui devaient figurer dans le cortège royal, lors de l'entrée d'Éléonore d'Autriche à Paris. La chanson ne permet pas de s'arrêter à l'hypothèse que nous venons de rappeler. Les brodeurs devaient être coupables; aussi furent-ils transférés à Sèvres, le jour de l'entrée de la reine, afin que la souveraine ne pût leur rendre la liberté. On voit qu'ils furent envoyés ensuite sur les galères de M. de Saint-Blancard.

Le refrain :

Avec la tourloura la la,

est emprunté à une pièce qui commence ainsi :

Nous mismes a jouer;
Il nous vint bien a point...

(*Sensuiuẽt* || *plusieurs belles Chansons nou-* || *uelles....* 1537 — voy. le n° 5, fol. 31; — *Sensuyt plusieurs belles chansons nouuelles et fort ioyeuses...* 1543, fol. 31 a.)

Un des noëls réimprimés par M. Lemeignen (*Vieux Noëls*, 1876, I, p. 41) :

Tous les bourgeois de Chartres
Et de Mont le Hery...

se chantait sur le même air, et l'éditeur moderne nous donne, sous le n° 9, une mélodie qui pourrait s'appliquer à la complainte des brodeurs; mais nous avons déjà dit que les mélodies notées à la suite des *Vieux Noëls* ne reposent que sur la tradition orale.

Bibliographie.

A. — Sensuyuent plu- || sieurs belles chansons nouuelles nouuelle- || ment imprimees... *vers* 1534 (voy. le n° 9), fol. *hi* v°-*hij* r°.

B. — Sensuiuẽt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. le n° 54), fol. 42 v°.

Émile Picot.

1. Le crime que le premier couplet reproche aux brodeurs, d'avoir fait un édit sur le ciseau dont ils se servaient sur leurs tables, est fort peu clair. Nous ne voyons pas d'autre interprétation que celle que nous proposons.

CONTRIBUTION A UN ESSAI DE RESTITUTION DU MANUSCRIT DE G. COLLETET, INTITULÉ « VIES DES POÈTES FRANÇOIS »

Je n'ai pas l'intention de recommencer le travail que feu Léopold Pannier consacra aux *Vies des poètes françois* de Guillaume Colletet, presque aussitôt après la destruction du manuscrit [1]. Les recherches de Léopold Pannier ont été si sûrement conduites que le temps n'a fait qu'en confirmer les résultats, et il est désormais superflu d'y revenir. Je voudrais seulement éclairer un point resté dans l'ombre, et tirer d'un supplément d'information des conclusions qui en découlent, je crois, logiquement.

En essayant de retracer l'histoire du manuscrit de G. Colletet, L. Pannier déclare « qu'on ignore comment il était entré, sous le Premier Empire, dans la bibliothèque du Conseil d'État, devenue depuis la bibliothèque du Louvre ». En effet, le *Catalogue des livres de la bibliothèque du Conseil d'État*, publié par Antoine-Alexandre Barbier en l'an XI (Paris, 1803, in-folio), ne mentionne pas le manuscrit de Colletet.

Ce silence s'explique aisément. Le manuscrit de Colletet ne put être acquis que postérieurement à la publication du catalogue d'A.-A. Barbier. A la fin de cette même année on le voit figurer dans la vente des livres de Méon, le 15 novembre 1803, et il est adjugé pour la somme de 222 livres. En voici le titre complet, d'après le catalogue de cette collection dans lequel il est inscrit sous le numéro 4011 :

Histoire générale et particulière des Poètes françois, anciens et modernes, contenant leurs vies, suivant l'ordre chronologique, le jugement de leurs écrits imprimés, et quelques particularités des Cours des Rois et des Reines, des Princes et des Princesses sous le règne desquels ils ont fleuri, et qui ont eux-mêmes cultivé la Poésie; avec quelques autres recherches curieuses qui peuvent servir à l'histoire; par Guillaume Colletet, *de l'Académie françoise.*

1. Léopold Pannier, *Essai de restitution du manuscrit de Guillaume Colletet*, dans la *Revue critique*, 1870, II, p. 324 à 338. Tirage à part à 60 exemplaires sous ce titre : *Le manuscrit des* Vies des poètes françois *de Guillaume Colletet, brûlé dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre : essai de restitution par Léopold Pannier* (Paris, 1872, in-8, de 19 pp.).

Toutes ces notices étaient renfermées dans cinq cartons. Je reproduis également la note qui accompagne ce titre dans le catalogue de Méon, et qui donne plusieurs renseignements sur l'état du manuscrit au moment de la vente. « Manuscrit autographe, avec les mises au net faites pour M. le duc de Montausier. — Le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, t. IV, n° 47, 266, parle de cet ouvrage comme ne contenant que 129 vies; il y en a 397, soit en original, soit en copie. L'abbé Goujet (Préface du t. IX de la *Bibliothèque françoise*) annonce n'en avoir pu obtenir la communication. Le libraire Gabriel Martin, alors propriétaire, obtint, le 26 octobre 1730, un privilège pour le faire imprimer; il existe en parchemin dans les cartons. Il y a en outre diverses pièces de théâtre, jouées dans différents collèges, et d'autres pièces de Colletet le fils, entre autres le Ve livre de l'*Enéide travestie*. »

Ces indications sont précises. Nous verrons dans la suite quel profit on en peut tirer. Cherchons auparavant comment et par quelle voie ce précieux manuscrit arriva entre les mains de Méon.

Pourquoi Guillaume Colletet ne publia-t-il pas lui-même l'ouvrage considérable qui lui avait coûté tant de peines et tant de soins? Nous ne saurions le dire. Peut-être que, parvenu au terme de son labeur, le consciencieux auteur ne trouva pas les moyens de mettre son œuvre au jour, et la pauvreté l'empêcha de pousser plus loin des recherches déjà si approfondies. Peut-être encore que la mort surprit l'écrivain avant qu'il eût atteint la limite fixée par lui-même à ses efforts. Cette dernière hypothèse paraît la plus vraisemblable [1]. Des lacunes inexplicables feraient croire que le travail de Colletet était inachevé. On y cherchait vainement des notices sur Malherbe, Desportes, D'Aubigné, Théophile. Est-il admissible que Colletet ait songé à tracer le tableau historique de la poésie française, sans y faire figurer ces poètes qui furent les plus fameux de son temps et qu'il avait connus particulièrement?

A la mort de Guillaume Colletet, le manuscrit autographe des *Vies des poètes françois* passa en la possession de François Colletet fils de l'auteur. Le père ne laissait guère que des livres à son héritier. Pendant cinquante ans, il avait sans cesse augmenté sa bibliothèque, malgré sa pauvreté, et grâce à de semblables efforts, cette collection était devenue fort importante. Le P. Jacob en fait

1. « La mort l'empêcha de finir son histoire des poètes françois. Il y a longtemps qu'on la promet au public » (Godard de Beauchamps, *Recherches sur les théâtres de France*, 1735, in-4°, IIe partie, p. 171).

une mention élogieuse dans son traité des *Bibliothèques* [1]. Mais Colletet fils ne garda pas longtemps ce que son père avait ainsi assemblé à grand'peine. Il vendit à l'encan cette bibliothèque considérable, dans l'année même où elle lui avait été léguée. La pauvreté et les prétentions de la veuve de Colletet le père furent, dit-on, les causes de cette dispersion. On prétend que François Colletet ne se sépara pas sans regrets de cet héritage et une page de lui, publiée par Charles Asselineau [2], ferait croire à ces sentiments. Pour ma part, je n'en suis nullement convaincu.

François Colletet était, à tout prendre, un assez piètre personnage. Je ne sais si les reliques de son père lui tenaient au cœur, mais je sais bien qu'il ne portait pas à la mémoire littéraire du défunt un culte pieux et désintéressé. A la vérité, s'il garda par devers lui le manuscrit des *Vies des poètes françois*, ce fut pour que la publication ultérieure de cet ouvrage servît à sa propre réputation. Il se donna des airs de refaire et de compléter l'œuvre paternelle, se substituant à l'auteur véritable toutes les fois qu'il le pouvait et, le plus souvent, très maladroitement. Il transcrivit le manuscrit original, en s'efforçant d'en faire son œuvre à lui, et le titre qu'il se proposait de donner à ce travail montre clairement quelles étaient ses intentions à cet égard [3].

On le voit, le procédé n'était ni généreux ni équitable. Dépouiller son père du fruit de son labeur est une façon singulière de lui témoigner sa piété filiale. Dans la suite, François Colletet chercha à mettre au jour le travail de Guillaume Colletet, mais la pensée intéressée qui le guidait dans ses démarches leur enlève ce qu'elles pouvaient avoir de méritoire. Tout le monde, d'ailleurs, encourageait le fils à donner au public l'œuvre du père, depuis Ménage qui réclamait cette publication avec une réserve de bon ton [4] jus-

1. Le P. Louis Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*. Paris, 1644, in-8; à la fin, *Addition à la p. 507*. Le savant bibliophile dit de Guillaume Colletet : « Comme son inclination n'est portée que pour honorer les Muses, aussi met-il tous ses soins à rendre sa bibliothèque considérable pour les orateurs et les poètes, desquels il possède un grand nombre, particulièrement pour les poètes latins et françois, car je pense que personne en France n'en possède plus que lui. »

2. *Les poètes français*, t. II, p. 496.

3. Voici, d'après M. Tamizey de Larroque (*Vies des poètes gascons*, p. 17), le titre de la copie tel qu'il devait être imprimé : *Le herault de la poésie françoise ou l'histoire generalle et particulière des poètes françois tant anciens que modernes, qui contient leurs vies suivant l'ordre chronologique, le jugement de leurs écrits imprimés, et diverses particularites des cours des Roys et des Reynes, des Princes et des Princesses, soubs le regne desquels ils ont fleury, et qui ont eux mesmes cultivé la poésie, avec plusieurs autres recherches curieuses qui peuvent servir d'éclaircissement, ouvrage attendu depuis plus de trente années, commencé par M. Guillaume Colletet, advocat au Parlement et au Conseil d'estat et privé du Roy, de l'Académie françoise; continué et mis en lumière par le sieur François Colletet, son fils, de la maison de Monseigneur le Dauphin.*

4. Dans *les Poésies de M. de Malherbe avec les observations de M. Ménage* (Paris, 1666), celui-ci parle (p. 429) de l'ouvrage de G. Colletet, « qui est un ouvrage curieux pour les amateurs de notre poésie », et convie « M. Colletet son fils de le donner au public ». Ailleurs (p. 553), Ménage cite le manuscrit dont il avait eu communication.

qu'à l'avocat Cadot qui le sollicitait avec le pompeux appareil d'une rhétorique hors de saison. « Plût au ciel, s'écriait celui-ci dans une vie de Colletet père qui devait figurer en tête du recueil remanié par le fils, plût au ciel que cet ouvrage manuscrit où le sieur François Colletet le fils s'attache si assidûment depuis trois ans, et qui m'a fait l'honneur de m'en lire quelques pièces, fût déjà sous la presse pour satisfaire le public qui attend les échantillons avec impatience!... Ce sera quand il plaira à son illustre Mécène Monseigneur le duc de Montausier et quand les tempêtes de Mars céderont à la douce harmonie des Muses [1] ».

Ce souhait ne fut pas exaucé, bien que François Colletet ne semble avoir rien négligé pour cela. Il s'efforçait d'exciter le zèle de Montausier en transcrivant une à une, à son intention, chaque notice du recueil et en les lui offrant successivement, avec une patience qui ne se démentait pas. Pourtant ce moyen fut impuissant et l'ouvrage ne vit pas le jour, soit que la protection de Montausier ait fait défaut, soit par la faute « des tempêtes de Mars ».

Des mains de François Colletet, le manuscrit des *Vies des poètes françois* passa ensuite à celles du libraire Florentin Delaulne, qui le garda, dit-on, assez longtemps. Je ne pourrais dire s'il y passa directement ni dans quelles circonstances. Nous savons seulement par le P. Lelong, dont le témoignage est confirmé par celui de l'abbé d'Artigny [2], que ce manuscrit vint en la possession du libraire Delaulne. Mais, pas plus que François Colletet, Delaulne ne le livra à l'impression. Les appels du public savant ne lui manquèrent cependant pas plus qu'à François Colletet. On lui reprochait de garder ainsi cet ouvrage inédit et de n'en pas faire profiter les lecteurs. Je rencontre dans une notice sur le poète Gilles Durant une ligne qui me paraît résumer l'opinion générale à cet égard. Le nouveau biographe disait : « C'est ce que sa vie écrite par Guillaume Colletet justifierait amplement si le sieur D*** (Florentin Delaulne), dépositaire du manuscrit, où cette vie et celles de plusieurs autres poètes français sont contenues, avait bien voulu en faire part au public » [3]. Mais ces regrets étaient aussi superflus que ceux de jadis et le libraire trépassa sans que son manuscrit ait vu le jour.

Delaulne étant mort en 1723, sa veuve, qui lui succéda dans son

1. Tamizey de Larroque, *Vies des poètes gascons*, p. 18.

2. *Bibliothèque de la France*, 1719, t. II, p. 885, n° 17, 334. Voy. aussi *Particularités sur Guillaume Colletet* dans les *Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny, t. VI, p. 108.

3. *Joannis Bonefonii patris, arverni, opera omnia, tam latino quam gallico idiomate ab Ægidio Durant donata* (Amsterdam, 1725), p. 11, *Préface pour servir aux ouvrages de Gilles Durant.*

commerce et qui était la fille du libraire Nicolas Legras, hérita de l'œuvre de Guillaume Colletet. Elle en était même assez embarrassée et, si l'on en croit l'abbé d'Artigny, elle l'offrit souvent à quiconque aurait l'intention de la publier. La veuve Delaulne finit cependant par s'entendre à cet effet avec le libraire Gabriel Martin et, si la combinaison projetée n'eut pas tous les résultats désirables, elle amena cependant un commencement d'exécution.

Fort au courant des choses de l'histoire littéraire, Gabriel Martin a laissé un juste renom de compétence bibliographique. Libraire pendant plus de soixante ans, il savait apprécier la valeur des livres et des documents qui passaient entre ses mains. Celle de l'ouvrage de Colletet ne lui échappa donc pas. Il reconnut l'importance des renseignements recueillis par Colletet et s'efforça de les mettre à la portée du public savant. Le 26 octobre 1730, il obtenait un privilège qui fut enregistré le 6 novembre de la même année. Par cet acte le roi donnait à Gabriel Martin père, libraire à Paris et ancien adjoint de sa communauté, l'autorisation de faire imprimer les *Vies des poètes françois* de Guillaume Colletet et la *Bibliothèque choisie* de Colomiès avec des augmentations. L'expédition sur parchemin de ce privilège se trouvait en tête du manuscrit autographe et a été détruite avec lui. On en retrouve la transcription dans les registres des privilèges accordés aux auteurs et aux libraires, registres qui faisaient autrefois partie des archives de la Chambre syndicale de la librairie et de l'imprimerie de Paris et qui sont actuellement conservés au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale [1].

Nous apprenons par ce document qu'en sollicitant l'autorisation de publier l'ouvrage de G. Colletet, Gabriel Martin s'engageait à le faire imprimer « sur bon papier et beaux caractères suivant la feuille attachée pour modèle sous le contre-scel des présentes ». Le privilège lui fut accordé pour dix ans sous ces conditions, avec les avantages et les réserves qui étaient d'usage en pareil cas. Mais Gabriel Martin n'était pas le seul intéressé à l'entreprise. Aussitôt après avoir obtenu le privilège, il faisait la déclaration suivante que les mêmes registres nous ont conservée (p. 47) : « Je reconnais que la dame veuve De Laulne et les sieurs Le Gras et Guérin l'aîné ont part au présent privilège chacun pour un quart. Fait à Paris le 29 octobre 1730. (Signé :) Martin. »

1. Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, fonds français n° 21,955, p. 46. — Ce privilège est également imprimé à la suite de *la Bibliothèque choisie de M. Colomiès, nouvelle édition augmentée des notes de MM. Bourdelot, de La Monnoye et autres* (1731, in-8). On trouve des exemplaires portant le nom de chacun des libraires associés.

Les associés se trouvaient, de la sorte, en règle avec l'autorité. Ils avaient également pris leurs mesures pour que cette édition fût faite avec soin et c'est, paraît-il, un nommé Gaillot [1] qui était chargé de revoir l'ouvrage de G. Colletet. Quelle difficulté nouvelle vint entraver des dispositions en aussi bonne voie? Toujours est-il que la tentative échoua piteusement. Moins heureux que Colomiès, dont une nouvelle édition de la *Bibliothèque choisie* paraissait dès l'année suivante chez les libraires associés, avec des notes de Bourdelot et de La Monnoye, Colletet restait dans l'ombre et les efforts combinés de quatre libraires n'avaient pu parvenir à mettre au jour les *Vies des poètes françois*. De ces belles résolutions il ne résulta rien et l'unique feuille qui accompagnait le privilège de l'ouvrage semble être la seule qui ait jamais été imprimée.

Le manuscrit de Colletet recommença à reposer loin des yeux du public. Il était resté en la possession de Gabriel Martin et c'est à peine si quelques rares privilégiés pouvaient en obtenir la communication [2]. Le propriétaire ne se souciait guère de divulguer ce recueil et il refusait d'en laisser prendre connaissance à ceux qui auraient pu le mieux en tirer profit [3]. Espérait-il le mettre enfin au jour? Il en prit soin, en tout cas, et le laissa à son fils, Claude Martin, qui exerça plus longtemps encore que son père les fonctions de libraire. Fevret de Fontette nous a transmis ce renseignement, mais il avait omis de dire quelles pouvaient être les visées de ce nouveau possesseur et quel sort le manuscrit risquait d'avoir entre ses mains.

Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger, va nous l'apprendre. Il a consigné la remarque suivante sur son exemplaire de la *Bibliothèque historique de la France*, actuellement conservé au séminaire de Saint-Sulpice. « Ce Claude Martin, doyen des libraires de Paris en 1786, dit Mercier, était un homme incommunicatif et infirme. J'ai inutilement essayé d'avoir en communication ce manuscrit qui pourra bien se perdre après la mort du propriétaire. Ce Claude Martin est mort en janvier 1795, fort âgé. Musier, libraire, l'un de ses héritiers, à qui j'ai fait demander, au mois de

1. Dans la préface de la *Bibliothèque choisie de Colomiès* (p. XII), ce Gaillot ou Galyot est cité comme étant un ami de La Monnoye.

2. Les savants Godefroy et Lenglet du Fresnoy invoquent l'autorité de Colletet dans leur édition de Philippe de Commines (Londres et Paris, 1747, in-4, t. IV, IIe partie, p. 176).

3. Nous faisons allusion à l'abbé Goujet qui a écrit : « On sçait que Guillaume Colletet avoit ébauché cette histoire (celle de la poésie) dans ses *Vies des poètes françois* dont le manuscrit est demeuré dans l'obscurité. J'avois désiré la communication de son ouvrage, mais n'ayant pu l'obtenir, je me suis déterminé à faire ce que je m'imagine que Colletet a fait lui-même. J'ai entrepris de lire tous les écrits de nos poètes, qui sont déposés dans la bibliothèque du Roy » (*Bibliothèque françoise*, t. IX, *Préface*).

mai suivant, si l'on avait trouvé chez le défunt le manuscrit de Colletet, m'a répondu qu'oui, et que je pouvais être sans inquiétude, parce que ce livre avait été mis en des *mains sûres* qui en feroient bon usage. St-L***. » Quelque temps après, Mercier de Saint-Léger complétait sa note et écrivait : « J'ai su, depuis, que ces *mains sûres* étaient celles de Beaucousin, avocat au Parlement de Paris, demeurant au cloître de Notre-Dame[1]. »

Le renseignement est exact. Plus tard, nous voyons, en effet, figurer dans la *Notice des livres et manuscrits composant la bibliothèque de feu le C. Beaucousin*[2], *homme de loi* (Paris, an VII), sous le numéro 639, l'*Histoire générale et particulière des Poètes françois anciens et modernes, par Guillaume Colletet*, manuscrits renfermés dans des cartons, avec plusieurs pièces autographes de Colletet relatives à cette histoire. Cet ouvrage fut vendu 145 livres 5 sols, le 17 ventôse an VII (7 mars 1799), et c'est vraisemblablement Méon qui l'acheta.

Nous avons déjà dit, au commencement de ce travail, que le manuscrit de Colletet figura à la vente de la bibliothèque de Méon, en novembre 1803. Nous rappellerons simplement le fait, en complétant nos indications. D'après l'exemplaire du catalogue des livres de Méon, avec les noms des acheteurs, conservé actuellement dans la collection Jullien, à la Bibliothèque Nationale, ce fut le libraire Pougens qui acquit les *Vies des poètes françois*. Pougens agissait-il en cela pour le compte d'un tiers et, en particulier, pour le compte de la bibliothèque du Louvre? Cela n'est pas vraisemblable. Napoléon fit acheter directement, à la vente de Méon, pour sa bibliothèque, un grand nombre d'ouvrages d'histoire politique. Il n'y a pas de raisons apparentes pour que le manuscrit de Guillaume Colletet n'eût pas été acquis dans les mêmes conditions s'il avait dû l'être à ce moment pour le Premier Consul. Au contraire, Pougens se rendit possesseur de nombreux ouvrages de bibliographie et d'histoire littéraire. L'acquisition de l'œuvre de Colletet entrait donc dans ses vues et il la fit.

Comment et à quelle date ce précieux manuscrit passa-t-il des mains de Pougens sur les rayons de la bibliothèque de l'Empereur[3]? Je l'ignore, car l'histoire de la bibliothèque du Louvre à cette

1. Ant. de Lantenay, *Notes inédites de Mercier, abbé de Saint-Léger*, dans *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, 1885, in-8), p. 359.

2. On trouvera une note très curieuse de Mercier sur Beaucousin dans *Merceriana ou notes inédites de Mercier de Saint-Léger publiées par Maurice Tourneux* (Paris, Techener, 1893, in-8), p. 65. Voy. aussi *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*, par A.-A. Barbier (1820, in-8), t. I, p. 92.

3. D'après la *Biographie universelle et portative des contemporains* de Rabbe, Pougens, qui s'était marié en 1805, réalisa ensuite tout ce qu'il possédait, renonça aux affaires et se retira, dès 1808, dans la vallée de Vauxbuin, près Soissons.

époque est fort obscure et il est très difficile de chercher maintenant à la retracer. Mais il est probable que ces cartons y passèrent directement, sans séjourner, comme on l'a cru, sur les rayons de la bibliothèque du Conseil d'État. En effet, en 1807, un décret impérial affecta au palais de Fontainebleau les livres de la bibliothèque du Conseil d'État, à l'exception des livres de jurisprudence et d'économie politique [1]. Si le manuscrit de Colletet se fût trouvé alors parmi les volumes en question, il les aurait suivis à Fontainebleau et il est certain que nous n'aurions pas à en déplorer la perte, aujourd'hui que la bibliothèque de Fontainebleau a été rattachée à la Bibliothèque Nationale.

Quoi qu'il en soit et de quelque façon que ces manuscrits lui soient parvenus, la bibliothèque du Louvre possédait un grand nombre des papiers de Colletet père et fils, lorsque l'incendie l'a anéantie. Voici le détail de ces papiers, d'après MM. Rathery [2] et Louis Paris [3].

1° Guillaume Colletet, *Vies des poètes françois*, par ordre chronologique, depuis 1209 jusqu'en 1647, 5 vol. in-4°, reliure de Capé en maroquin vert.

2° Copie de l'Histoire générale et particulière des poètes anciens et modernes, par ordre alphabétique.

3° Préface, observations générales sur la vie des poètes. Notes diverses, 1 vol. in-4°. — M. Rathery indique seul ce volume, dont M. L. Paris ne fait pas mention.

4° Pièces relatives à l'édition projetée en 1730 des *Vies des poètes françois* de G. Colletet, 1 vol. in-folio.

5° Manuscrit de Guillaume et de François Colletet comprenant divers ouvrages en prose et en vers. Savoir : Mémoires en latin pour l'histoire des hommes savants et illustres. — La vie des grands hommes qui ont diversement excellé en ce royaume de Louis XII à Henri IV. — Extrait du Champfleury, de G. Tory. — Mémoire pour Louis de Rével. — Extrait d'une lettre du P^t^. de La Mare, de Dijon, au P. Jacob. — Lettres de M. Viguier à M. de Sainte-Marthe. — Lettre de Colletet à l'abbé de Cérisy. — Lettre de Boisrobert. — Extraits de divers auteurs grecs, latins et françois. — Remarques tirées du Commentaire sur les sonnets. — *Catalogus bibliothecæ F. Colleteti.* — Notes sur diverses bibliothèques, etc. — 1 vol. petit in-4°.

1. Maurice Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Paris, 1890, in-4). T. I. Introduction, p. XIII, note.

2. E. J. B. Rathery, *Notice historique sur l'ancien cabinet du Roi et sur la bibliothèque impériale du Louvre*, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1858, p. 1038.

3. Louis Paris, *les Manuscrits de la bibliothèque du Louvre*, dans le *Cabinet historique*, 1871, 2e partie, p. 127.

6° Fr. Colletet. Mémoires des choses arrivées de nostre temps, particularités et autres galanteries, recueillies pour servir à l'histoire et pour en garder le soubvenir dans le cabinet de 1648 à 1669. — 1 vol. petit in-4°.

7° Fr. Colletet. Le conducteur des étrangers à Paris et dans les environs (1679). — Recueil des poésies de Guillaume et François Colletet et de quelques autres auteurs. — 1 vol. in-4°.

8° G. et F. Colletet. Plan d'une pièce de théâtre par G. Colletet. — Pièces de Fr. Colletet, savoir : la Chasse des Hollandois. — Pièce sans titre. — Prologue, épilogue et scène du martyre de sainte Julienne. — Athenatus converti. — Prologue pour la tragi-comédie du Triomphe de Clovis. — Les Illustres malheureux ou l'Espérance perdue. — L'Orgueil humilié ou le Triomphe des fidèles passions. — Les bienfaits reconnus, dilude comique pour les jours gras, 1663. — Programme d'une tragédie Saint-Pierre-aux-liens. — Prologue : Damon, Lycidas. — La révolte de Jupiter contre Saturne, tragi-comédie. — Le triomphe de l'Assomption de la Vierge. — Dilude pour la distribution des prix, 1668. — Distribution des prix aux élèves de Colletet. — 1 vol. in-4°.

9° Témoignage des auteurs touchant Guillaume Colletet, recueillis par son fils F. Colletet. — L'Énéide travestie, liv. V. — Mélanges en vers et en prose. — Recueil de proverbes et extraits divers. — 1 vol. in-4°.

Tel était l'état des manuscrits de Guillaume et de François Colletet quand le feu les a consumés [1]; comme on le voit, la variété en était grande et ils devaient renfermer à peu près tous les papiers des deux écrivains, brouillons et mises au net. N'oublions pas que, parmi les diverses étapes qu'ils parcoururent avant d'arriver à la bibliothèque du Louvre, ils séjournèrent quelque temps chez Méon. Ce détail n'est pas sans intérêt et va nous permettre de déterminer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici la composition véritable du recueil des *Vies des poètes françois*. Depuis la destruction du manuscrit original, on a retrouvé, en effet, à la Bibliothèque Nationale, deux listes des poètes dont G. Colletet avait écrit l'histoire : l'une alphabétique et l'autre chronologique. Toutes deux proviennent de Méon, qui les remit, le 10 août 1814, au

1. Puisque nous en sommes à l'histoire des poètes, il convient de rappeler ici une autre collection qui pouvait compléter heureusement le recueil de G. Colletet. On sait par Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. VII, p. 52) que Georges de Scudéry s'efforçait de recueillir « tous les portraits des illustres en poésie, depuis le père de Marot jusqu'à Guillaume Colletet ». Si j'en crois le catalogue que le possesseur en a donné lui-même dans le volume intitulé *le Cabinet de M. Scudéry* (Paris, 1646, in-4), cette collection n'était pas très importante ; mais il paraît que Scudéry ne négligeait aucune démarche pour l'enrichir (*Lettres de Jean Chapelain*, publiées par M. Tamizey de Lraroque. t. I, p. 473 et 511).

Cabinet des manuscrits où elles sont actuellement conservées (Nouvelles acquisitions françaises, n° 3074, folios 238 à 309). Cette double liste est donc particulièrement digne d'examen. En tête, on y lit la note suivante de Méon : « Le P. Lelong, n° 47,266 de la *Bibliothèque de la France*, ne parle que de 130 poètes; cette liste en porte le nombre à 460 [1]; mais il n'y en avait que 397, lorsque j'en fis l'acquisition. Méon. » Indiqué par Méon qui a eu sous les yeux tous les éléments pour l'établir, le chiffre de 397 vies existant au commencement du siècle semble devoir être accepté comme exact. S'il en est ainsi, l'incendie allumé par la Commune nous aurait fait perdre 204 notices, car il existe intégralement à l'heure actuelle 193 notices, dont 189 déjà mentionnées par Léopold Pannier, et 4 retrouvées depuis lors. Ce dernier nombre, comme on le voit, n'est guère en rapport avec le précédent et il est à craindre qu'après vingt ans il ne s'accroisse plus [2].

Quelles sont les notices que Méon possédait? Celui-ci n'a pas pris le soin de les indiquer sur la double liste qui lui a appartenu. Evidemment il y faut faire figurer les 193 notices aujourd'hui sauvées, mais on ne saurait déterminer exactement les noms des 204 autres poètes, bien qu'à l'aide de divers éléments d'information on puisse arriver à une évaluation approximative. Tout d'abord il convient de mettre en ligne de compte les *Vies* qui, consultées avant la disparition du manuscrit, nous ont été conservées par extraits, sinon intégralement, ou suffisamment analysées. A ma connaissance, 33 *Vies* se trouvent dans ce cas [3], ce qui porte à 226 les noms des poètes dont Colletet parlait indubitablement dans son ouvrage, lorsqu'il a été détruit. Pour le surplus, les conclusions ne sont pas aussi certaines.

Méon n'a pas pris davantage la peine d'indiquer l'importance matérielle des notices dont il possédait l'original, mais on y peut suppléer en partie par un autre document également conservé par la Bibliothèque Nationale. En effet, celle-ci a acquis récemment un double feuillet, provenant sans doute des papiers de Parison et qui contient la table de 325 vies de poètes composées par Col-

1. Cette liste contient exactement 458 noms.

2. Ces quatre vies sont celles de Jehan de Meung, de Guillaume de Lorris, de Christophe de Gamon et de François Perrin. Les deux dernières ont été publiées, l'une par M. Vaschalde, l'autre par M. de Charmasse.

3. Celles de Jean d'Alary, René Arnoul, Vital d'Audiguier, Jérôme d'Avost, J.-A. de Baïf, Christofle de Beaujeu, C.-B. Bernard, Claude Billard, Guillaume de Chevalier, de Cholières, Florent Chrestien, Charles d'Espinay, Jean Fornier, Robert Garnier, Jacques Guillot, Jacques Hurault, Pierre de Javercy, Pierre de Laudun, J.-C. Le Besgue, Michel Lecomte, Pierre Le Loyer, J.-E. du Monin, Aubin de Morelles, Claude de Morenne, Etienne Pasquier, J. Passerat, Pierre Poupo, Scévole de Sainte-Marthe, Clément de Saurs, Arnaud Sorbin, François Tillier, Philippe Tourniol, Scalion de Virbluneau.

letet. Cette table, divisée en trois séries, porte les trois dates suivantes : *3 août 1728*, *30 mai 1729*, *25 mars 1730*. On doit évidemment la rattacher au projet d'édition des *Vies* pour lequel un privilège fut accordé, le 26 octobre 1730, au libraire Gabriel Martin et à trois de ses collègues. C'est là une considération intéressante dont le prix est encore accru par ce fait que cette liste, dressée, sauf quelques exceptions, suivant l'ordre chronologique, indique, en regard du nom de chaque poète cité, le nombre des feuillets de la notice qui lui était consacrée. Aujourd'hui cette table figure à la suite du manuscrit n° 3,073 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale, f. 517, qu'elle complète heureusement [1].

Si l'on examine attentivement la suite des 325 noms ainsi transcrite en 1730, on voit qu'elle apporte bien des renseignements utiles sur la composition du manuscrit de Colletet. On constate d'abord que, parmi les 325 poètes qui y figurent, 112 ont eu leurs notices intégralement sauvées et que 19 autres notices nous sont connues fragmentairement. On constate aussi que, parmi les vies qui nous sont intégralement parvenues, 79 ne sont pas mentionnées dans la liste de 1730 et que 14 autres, dont des extraits ont été sauvés, n'y figurent pas davantage. Enfin on constate encore qu'à l'égard de 193 notices portées sur la liste de 1730, on n'a conservé d'autre renseignement que le nombre de feuillets indiqué en face de leur énoncé. Et si l'on rapproche la liste de 1730 de celle que Méon posséda, il est aisé de s'assurer que cette dernière mentionne 38 noms pour lesquels nous ne pouvons même pas dire les dimensions de l'étude qui leur fut consacrée par Colletet. C'est donc, au total, 417 notices sur lesquelles nous possédons des données plus ou moins complètes et plus ou moins précises, c'est-à-dire 20 notices de plus que Méon disait en posséder. Mais il importe de faire remarquer aussitôt que ce chiffre n'infirme nullement celui de Méon, les renseignements que nous avons sur un grand nombre de notices datant de près d'un siècle avant Méon, et il est fort possible que durant ce long espace de temps quelques-unes d'entre elles aient disparu. Il convient aussi d'ajouter que deux des vies aujourd'hui sauvées, — celle de Louis Nau, sieur de la Rigauderie, et celle de François et Gérard de Maynard, — ne

1. Léopold Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891 ; inventaire alphabétique*. Paris, 1891, in-8, p. 194. — Rien n'indique que le nombre de feuillets ainsi porté soit celui des notices originales. Mais il n'importe guère. Il importe seulement de connaître les proportions des notices entre elles et de savoir, par exemple, que la notice consacrée au poète Jean Becquet et qui contenait 2 feuillets, comparée à celle de Charles de Navières, comprenant 20 feuillets, était dans la proportion de 2 à 20.

sont portées ni sur l'une ni sur l'autre des deux listes étudiées ci-dessus, et que la biographie de Guillaume Colletet lui-même, quoique n'étant pas de lui, figure néanmoins à son ordre dans l'énumération de Méon.

Toutes ces observations méticuleuses ne peuvent nous permettre autre chose que mesurer exactement ce qui nous reste et apprécier matériellement ce que nous avons perdu. Quant à la valeur morale de la perte, il ne saurait être question de l'évaluer. Nous ne possédons maintenant d'autre témoignage à cet égard que celui des écrivains qui consultèrent jadis l'œuvre de Colletet, et parfois leur opinion est assez divergente. Sainte-Beuve, qui en avait cependant fait usage, déclare dédaigneusement « qu'il n'est nullement à souhaiter qu'on imprime cette histoire » et que « ce serait faire double emploi à la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet » [1]. Au contraire, M. Gaston Paris, meilleur juge, semble-t-il, en cela que Sainte-Beuve, disait : « Nous voulons espérer encore que le livre de Colletet nous sera quelque jour donné en entier : si cette publication dépasse les forces d'un particulier, c'est au gouvernement à s'en charger. L'histoire des poètes français fait partie intégrante, il faut désormais le reconnaître, de l'histoire de la nation elle-même; pourquoi les *Vies des poètes* ne trouveraient-elles pas leur place dans le recueil aussi vaste que mal ordonné des *Documents inédits*? Il nous semble qu'elles remplaceraient avec avantage quelqu'une de ces interminables collections de négociations et pièces diplomatiques, que consulteront à peine cinq ou six érudits par siècle, et qui seraient réduites, sans désavantage, à la simple analyse de chacun des documents qui les composent [2]? »

On sait combien ce souhait fut superflu. Mais au lieu de se répandre aujourd'hui en plaintes rétrospectives, il serait plus profitable de déterminer la valeur intrinsèque des notices qui nous restent. Un grand nombre de celles qui ont été sauvées sont inédites et il n'est pas sans intérêt de connaître leur rapport avec l'original. Peu de temps, en effet, après la perte de celui-ci on en retrouvait une copie partielle qui nous a conservé 147 notices. C'est une transcription incomplète faite vraisemblablement pour Aimé Martin, auquel elle a appartenu, puisqu'elle figure à l'une de ses ventes [3], et qui s'en servit pour quelques-unes de ses leçons,

1. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. V, p. 127 (nouvelle édition, 1889, in-12).

2. *Revue critique*, 1866, t. II, p. 190 (à propos de la publication des *Vies des poètes gascons*, par M. Tamizey de Larroque). — Voy. aussi, dans le même recueil (1873, t. I, p. 11), un autre article à l'occasion de l'impression des *Vies des poètes bordelais et périgourdins*, par M. Tamizey de Larroque.

3. *Bibliothèque de M. Aimé Martin*. 2e partie (Paris, Techener, 1848, in-4), n° 791.

ainsi que le font supposer les mots « *Bon pour mon cours* » mis au crayon en marge de plusieurs biographies. Ce recueil passa ensuite aux mains de M. Durand de Lançon et, à la vente de la bibliothèque de celui-ci, en 1872, il fut acquis par M. A. Claudin, le savant libraire, qui le céda à la Bibliothèque Nationale (Nouvelles acquisitions françaises, n° 3073). Depuis lors cet établissement s'est encore accru, par des moyens divers, de trois vies retrouvées parmi des papiers de Méon et de vingt copies faites sur celles que MM. Taschereau et Tricotel avaient prises autrefois à la Bibliothèque du Louvre (Nouvelles acquisitions françaises, n° 3074). Ces dernières transcriptions faites sur l'original par des mains avisées offrent toute garantie de fidélité. Il ne semble pas en être de même pour le recueil d'Aimé Martin. Comme le remarque Léopold Pannier, c'est un choix arbitraire dans toute l'œuvre de Guillaume Colletet et non la reproduction intégrale des deux ou trois premiers volumes. Certaines fautes évidentes de lecture et le classement des *Vies* par lettre alphabétique, tandis que dans l'original de G. Colletet elles étaient rangées par ordre chronologique, font croire en outre très vraisemblablement que ce recueil a été pris non sur l'original mais sur la mise au net, revue et corrigée par François Colletet. Il y a plus encore. « Un vieux chercheur qui a beaucoup cherché dans le manuscrit de Colletet », ainsi qu'il se désigne lui-même, M. Tamizey de Larroque, appelle la copie d'Aimé Martin « copie partielle, ou, pour mieux dire, résumé des précieuses notices du bon Guillaume »[1]. Et ce reproche paraît être vrai en partie. Quand parfois le texte original de l'auteur nous est parvenu et qu'on le compare avec la copie d'Aimé Martin, on aperçoit trop souvent des différences considérables : développements coupés, citations omises, rapprochements négligés, toutes choses qui infirment singulièrement l'autorité de ce choix, pourtant précieux. Si, plus heureux, malgré ses lacunes, que l'original de Guillaume Colletet, le recueil d'Aimé Martin est mis au jour, le futur éditeur devra l'étudier de près et déterminer par des confrontations le plus ou moins de fidélité de la copie et la confiance qu'on y peut avoir.

Pour notre part, tel n'a pas été notre but. Nous avons voulu seulement, en réunissant dans cette étude quelques documents précis sur les notices de Colletet, mettre les travailleurs à même de se faire une juste idée de la question, et spécifier autant que possible la composition du recueil, ce que nous avons perdu et ce

1. *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1887, col. 336.

qui nous en reste. Nous reproduisons ci-dessous une des listes de Méon — celle qui est dressée par ordre alphabétique. — C'est elle qui, corrigée dans les noms parfois très fautifs, amendée dans ses indications, servira de base à notre enquête. Nous avons marqué d'un astérisque * les notices qui, existant en 1730, existent encore soit en totalité, soit en partie. L'astérisque double ** sert à désigner les notices qui existent maintenant, intégralement ou partiellement, et qui ne figurent pas sur la liste de 1730. Les noms de tous les poètes dont les notices ont été publiées, à ma connaissance, sont inscrits ci-dessous *en italique*. Enfin nous avons pris soin de noter, à la suite de chacun des noms de la liste de 1730, la mention du nombre de feuillets qui y est portée et qui sert peut-être à désigner l'importance de l'étude originale. Le lecteur reconnaîtra aisément de la sorte les noms mentionnés en 1730 et inscrits depuis lors sur la liste de Méon, et, réciproquement, ceux qui, indiqués par Méon, ne le sont pas en 1730. Nous aurions souhaité joindre à tout cela quelques renseignements complémentaires sur le mode de publication, intégrale ou fragmentaire, de celles de ces vies qui ont été mises au jour. Mais outre que de semblables indications eussent fort élargi le cadre de notre travail, elles auraient aussi, pour la plupart, fait double emploi avec les recherches de Léopold Pannier. Ceux qui désireront pousser plus avant leurs investigations à cet égard devront donc continuer à consulter l'excellente étude de notre devancier.

1622. ** Jean d'Alary[1].
1557. * Acasse d'Albiac, sieur du Plessis (4 ft.).
1490. * *Guillaume Alexis, le moine de Lire* (4 ft.).
1548. ** Michel d'Amboise.
1620. François d'Amboise.
1584. Jacques Amyot (4 ft.).
1555 * Barthélemy Aneau (6 ft.).
1550. * Paul Angier (2 ft.).
1604. * *Robert Angot* (4 ft.).
1530. ** Antonius de Arena.
1632. Abel d'Argent (4 ft.).
1587. ** René Arnoul.
1600. Guillaume Aubert (12 ft.).
1624. ** Vital d'Audiguier.
1614. François Auffray (4 ft.).
1584. Daniel d'Auge (4 ft.).
1529. ** Guillaume des Autels.
1508. * Martial d'Auvergne (10 ft.).
1540. * Aubin des Avenelles (4 ft.).
1584. * Hiérosme d'Avost, de Laval (8 ft.).
1603. Paul d'Ax (4 ft.).
1607. Pierre d'Ayrail (4 ft.).

1560. * Albert Babinot (2 ft.).
1595. Baptiste Badere (2 ft.).
1551. * Lazare de Baïf (6 ft.).
1582. ** Jean Antoine de Baïf.
1608. Jean Balin (4 ft.).
1598. Louis de Balsac.

1. La date qui figure ici devant chaque nom est celle que l'original portait en tête. Elle ne marque, le plus souvent, que l'année de la mort du poète en question, suivant Colletet, ou la date de publication d'un de ses ouvrages, et quelquefois aussi signifie seulement qu'il vivait vers ce temps-là.

1551. * François Barat (2 ft.).
1551. * Nicolas Bargedé (4 ft.).
1606. Claude de Bassecourt (4 ft.).
1594. Jean de Beaubreuil (6 ft.).
1589. * Christofle de Beaujeu (4 ft.).
1550. * *Eustorg de Beaulieu* (4 ft.).
1617. Remy de Beauvais (4 ft.).
1611. Jean Becquet (2 ft.).
1604. Jean Behourt (4 ft.).
1560. ** Joachim du Bellay.
1577. ** *Remy Belleau.*
1583. ** *François de Belleforest.*
1584. Guillaume Belliard (4 ft.).
1618. * Estienne Bellone (2 ft.).
1260. ** Hugues de Bercy.
1565. * Jacques Béreau, Poitevin (4 ft.).
1570. * Claude Barthélemy Bernard (4 ft.).
1616. ** François Béroalde, sieur de Verville.
1641. ** *Jean Besly.*
1583. Pierre Bessant (2 ft.).
1573. Roland de Betholaud (4 ft.).
1581. Ferrand de Bez (4 ft.).
1605. Théodore de Bèze.
1588. Thomas Bicarton (4 ft.).
1622. * Claude Billard (4 ft.).
1581. ** Jacques de Billy.
1579. Claude Binet.
1583. ** Flaminio de Birague.
1584. Joachim Blanchon (4 ft.).
1598. Jean Boiceau, sieur de la Borderie (2 ft.).
1610. Guillaume du Bois (4 ft.).
1585. Jean de Boissières (10 ft.).
1562. * Nicolas Bonyer (2 ft.).
1612. Guillaume de Bonnet (4 ft.).
1550. * de Borderie (4 ft.).
1636. Philippe Bosquier (4 ft.).
1573. Pierre Boton (4 ft.).
1550. ** Jean Bouchet.
1612. René Bouchet, sieur d'Ambillou.
1600. Pierre Boudot (2 ft.).
1550. * Emond du Boullay (4 ft.).
1584. Gabriel Bounin (6 ft.).
1585. Jacques Bourlé (4 ft.).
1604. Étienne Bournier (6 ft.).
1560. Jean du Boys (2 ft.).
1604. ** *Pierre de Brach.*
1620. Robert de Bray (4 ft.).
1584. Philibert Bretin (4 ft.).
1611. Jean Bretog (2 ft.).
1584. * René Bretonnyau (6 ft.)
1589. * Roland Brisset (6 ft.).
1570. Pierre Britoni (4 ft.).
1540. * Victor Brodeau (4 ft.).
1555. * Pierre Broé (2 ft.).
1567. ** *Philibert Bugnyon.*
1611. Jules-César Bulenger (4 ft.).
1571. François Burgat (2 ft.).
1588. * *Alexandre van den Bussche, dit Sylvain de Flandre* (4 ft.).
1584. Marc-Claude de Buttet (4 ft.).
1584. Guillaume du Buys (4 ft.).

1565. * *Lancelot de Carle* (8 ft.).
1569. ** Antoine Carracioli.
1603. Claude Cartaud (4 ft.).
1586. Jean des Caurres.
1610. * Pierre-Victor Cayet (6 ft.).
1620. Salmon Certon.
1647. * François Champflour (2 ft.).
1584. François de Chantelouve (4 ft.).
1549. ** Claude Chappuis [1].
1555. * Claude Chappuys (4 ft.).
1600. * Gabriel Chappuys (6 ft.).
1545. * Jean Charrier (4 ft.).
1452. ** Alain Chartier
1613. Jean-Baptiste Chassignet (6 ft.).
1590. Anselme du Chastel (4 ft.).
1474. ** Georges Chastelain.
1595. Jean-Aimes de Chavigny (2 ft.).
1587. Pierre Cheminart. (4 ft.).
1583. ** *Joseph du Chesne, sieur de la Violette.*
1585. Louis du Chesneverd (2 ft.).
1611. * Guillaume de Chevalier (6 ft.).
1589. * de Cholières (4 ft.).
1605. * Florent Chrestien (12 ft.).
1613. Nicolas Chrétien, sieur des Croix (4 ft.).
1616. * Charles de Claveson (4 ft.).
1618. * Guillaume Clavier (4 ft.).
1624. Etienne de Clavière (4 ft.).
1594. Gabrielle de Coignard (2 ft.).
1555. * Jacques Colin (4 ft.).
1535. * Roger de Collerye (4 ft.)
1570. Claude Collet (4 ft.).
1659. Guillaume Colletet.
1600. Pierre Constant (2 ft.).
1583. * *Pierre de Cornu* (4 ft.).
1568. Gilles Corroret (4 ft.).
1578. Antoine d Cotel (6 ft.)

1. Colletet s'est mépris ici et a consacré deux notices — celle-ci et la suivante — à un seul et même poète, Claude Chappuys, de Tours.

1573. Antoine Couillard (4 ft.).
1543. * Jean Couppel (4 ft.).
1561. * Pierre de Courcelles (2 ft.).
1584. Jacques de Courtin de Cissé (4 ft.).
1623. Michel Coyssard (6 ft.).
1524. ** Crétin (Guillaume du Bois, dit).

1614. Nicolas Dadier (4 ft.).
1590. Lambert Daneau.
1573. ** *Pierre Davity.*
1586. Nicolas Debaste (4 f.).
1598. Christophe Deffrans (4 ft.).
1559. Nicolas Denisot.
1574. Gervais Deshayes (4 ft.).
1582. Arthus Désiré (4 ft.).
1513. * Laurent Desmoulins (8 ft.).
1543. ** Etienne Dolet.
1588. ** Jean Dorat.
1620. Jacques Dorat (4 ft.).
1581. Pierre Doré (4 ft.).
1582. * *Jean Doublet* (4 ft.).
1537. * Gabriel Du Pont, sieur de Drussac (6 ft.).
1618. ** Etienne Durand.
1585. Guillaume Durand (4 ft.).
1543. * Pierre Du Val (4 ft.) [1].
1552. * Pierre Duval (4 ft.).
1564. Pierre Duval (2 ft.).

1575. Pierre Enoc (2 ft.) [2].
François d'Escallis.
1524. Claude d'Espence (4 ft.).
1591. * Charles d'Espinay (4 ft.).
1620. Renault d'Ezanville.

1585. ** *Guy du Faur de Pibrac.*
1584. Jean Figon (2 ft.).
1584. Nicolas Filleul (4 ft.).
1420. * Nicolas Flamel (4 ft.).
1500. * Guillaume Flameng (4 ft.).
1611. Pierre de Fonssomme (4 ft.).
1561. ** Charles Fontaine.
1627. Jacques de Fonteny (6 ft.).
1577. Étienne Forcadel (4 ft.).
1615. Germain Forget (4 ft.).
1569. * Jean Fornier (4 ft.).
1570. ** Jacques du Fouilloux.
1569. Michel Fouqué (6 ft.).
1597. Catherine de Fradonet.
1447. * Martin Franc (4 ft.).
1600. Gérard François.
1590. Antoine de Frégeville (4 ft.).
1575. Gilles Fumée (4 ft.).

1580. Adrien de Gadou (4 ft.).
1501. ** Robert Gaguin.
1605. Jean Galant (6 ft.).
1621. ** *Christophle de Gamon.*
1618. Hélye Garel (6 ft.).
1590. ** Robert Garnier.
1593. Sébastien Garnier (4 ft.).
1610. * *Claude Gauchet* (6 ft.).
1606. Albin Gautier (2 ft.).
1608. Louis Godet (4 ft.).
1587. Gilbert de Gondoyn (6 ft.).
1588. François Granchier (2 ft.).
1596. Balthasard Grangier (4 ft.).
1455. * Arnoul de Greban (4 ft.).
1455. * Simon de Greban (4 ft.).
1586. Jacques Grenier, sieur de Poissy.
1570. ** Jacques Grevin.
1543. * Guillaume Griachet (2 ft.).
1520. * Pierre Gringore (8 ft.).
1599. * *Jean Grisel* (4 ft.).
1557. * Jean du Gué (4 ft.).
1608. Claude Guérin (4 ft.).
1560. * Guillaume Guéroult (6 ft.).
1583. Caïe-Jules de Guersens (4 ft.).
1545. * *Pernette du Guillet* (4 ft.).
1310. Guillaume de Guilleville.
1607. ** Jacques Guillot.

1570. * Pierre Habert (4 ft.).
1574. ** François Habert.
1611. Jacques du Hamel (2 ft.).
1595. Jean Hays (2 ft.).
1596. Hégémon (Philibert Guide, dit) (2 ft.).
1209. ** Hans Hélinand.
1545. * Jean Herauld (2 ft.).
1547. ** Antoine Héroet de la Maisonneuve.
1620. Clovis Hesteau, sieur de Nuysement (8 ft.).

1. Colletet s'est encore trompé ici et a consacré deux notices différentes — celle-ci et la suivante — à un seul et même personnage. Voy. *Théâtre mystique de Pierre Duval et des libertins spirituels de Rouen, au* XVIe *siècle, publié avec une introduction par Émile Picot* (Paris, 1882, petit in-12 de 252 pp.).

2. Pierre Enoc, fils du célèbre pédagogue Louis Enoc, signa de son nom patronymique ses ouvrages religieux et prit pour ses autres poésies mondaines le surnom de La Meschinière. Trompé par ces deux noms, Colletet a fait deux biographies, l'une de Pierre Enoc qui est perdue, l'autre de Pierre de La Meschinière qui est sauvée (voy. ci-dessous).

1607. Michelet Houdonnière.
1591. ** Jacques Hurault, sieur de la Pitardière.

1584. ** *Amadis Jamin.*
1590. Benjamin Jamin (2 ft.).
1611. Roland du Jardin (6 ft.).
1578. François Jary (4 ft.).
1589. ** Pierre de Javercy.
1573. ** Etienne Jodelle.
1589. Pierre Joly (4 ft.).
1604. David Jossier (4 ft.).

1550. ** Louise Labé.
1563. * *Estienne de La Boétie* (6 ft.).
1598. de La Coulange (4 ft.).
1623. * Jacques de La Fons (4 ft.).
1450. * Jean de La Fontaine (4 ft.).
1550. * Guy de La Garde (4 ft.).
1612. Isaac de La Grange (4 ft.).
1558. * Laurent de La Gravière (4 ft.).
1560. * Maclou de La Haye (6 ft.).
1596. ** *Jean de La Jessée.*
1562. * Jean de la Maison-Neuve (4 ft.).
1464. ** Olivier de La Marche.
1579. * Pierre de La Meschinière (2 ft.).
1629. Adrien de La Morlière.
1594. Odet de La Noue (4 ft.).
1546. * Guillaume de La Perrière (4 ft.).
1554. ** *Jean de la Péruse.*
1584. Luc de La Porte (4 ft.).
1600. Pierre de La Primaudaye.
1608. * *Antoine de La Pujade* (6 ft.).
1602. Jean de Larcher (4 ft.).
1572. Pierre de La Roche (4 ft.).
1562. * Jacques de La Taille (6 ft.).
1573. * Jean de La Taille (6 ft.).
1575. Guillaume de la Tayssonnière (4 ft.).
1559. * *Berenger de La Tour* (6 ft.).
1597. ** Pierre de Laudun d'Aigaliers.
1598. * *Mathieu de Laval* (4 ft.).
1604. de La Valleterye (4 ft.).
1499. * André de La Vigne (4 ft.).
1644. Benjamin de La Villatte (6 ft.).
1586. Jules César Le Besgue (6 ft.).
1550. * Richard Le Blanc (4 ft.).
1551. * Jean Le Blond, de Branville (4 ft.).
1578. Gabriel Le Breton (4 ft.).
1612. Louis Le Charron.
1607. Robert et Antoine Le Chevalier, sieurs d'Aignaux.
1579. * Michel Lecomte (4 ft.).
1637. Pierre Lecomte (6 ft.).
1611. Nicolas Le Digne.
1561. * François Le Duchat (4 ft.).
1565. * Jean Le Fevre (6 ft.).
1584. ** Antoine Le Fevre de La Boderie.
1584. ** Nicolas Le Fevre de La Boderie.
1585. Guy Le Fevre de La Boderie.
1625. Jean-Baptiste Le Francq (2 ft.).
1583. ** Jean Le Frere, de Laval.
1584. Jacques Le Gras (4 ft.).
1549. * Nicolas Le Jouvre (4 ft.).
1633. ** Pierre Le Loyer.
1520. ** Jean Le Maire de Belges.
1586. Jean Le Masle (6 ft.).
1608. Nicolas Le Masson (4 ft.).
1587. Charles Le Moulnier (2 ft.).
1595. * *François le Poulchre.*
1599. Robert Le Roquez.
1578. Marin Le Saulx (4 ft.).
1608. Jean Le Saulx d'Espanney (2 ft.).
1640. Marc Lescarbot.
1587. Auger de l'Estrille (2 ft.).
1615. Nicolas Le Sueur (4 ft.).
1609. Jacques Le Vasseur (8 ft.).
1263. * Guillaume de Lorris.
1634. François de Louvancourt (4 ft.).

1601. André Mage, sieur de Fief-Melin (4 ft.).
1623. Pierre Maginet (4 ft.).
1559. ** *Olivier de Magny.*
1623. ** *Marc de Maillet.*
1563. ** Guillaume du Maine.
1578. Etienne de Mainsonfleur (4 ft.).
1600. Philippe de Maldeghen (4 ft.).
1540. ** *Jean Marot.*
1544. ** *Clément Marot.*
1560. ** *Michel Marot.*
1583. Anne de Marquets (4 ft.).
1546. * Jean Martin (2 ft.).
1552. * Jean Martin (4 ft.).
1580. Jean Martin (4 ft.).
1609. S. du Mas (4 ft.).
1550. ** Louis des Masures.
1585. Pierre Mathieu.
1567. Pierre de May (4 ft.).
1316. ** Jehan de Meung.
1600. Olivier Merault (4 ft.).
1584. Claude Mermet (4 ft.).
1498. * *Jean Meschinot* (8 ft.).
1558. * *Jean Pierre de Mesmes* (8 ft.).
1638. Honorat de Meynier.
1555. * Guillaume Michel (6 ft.).
1601. Claude Mignault ou Minos.
1607. Jacqueline de Miremont (2 ft.).
1487. * Jean Molinet (8 ft.).

1607. Pierre de Monchault (2 ft.).
1605. Jacques Mondot (4 ft.).
1586. ** Jean Edouard du Monin.
1621. Antoine de Montchrestien, sieur de Vasteville.
1607. Nicolas de Montreux, ou Ollenix du Mont-Sacré.
1584. Pierre Moreau (4 ft.).
1587. Jean Morel.
1620. * David Aubin de Morelles (4 ft.).
1606. * Claude de Morenne (4 ft.).
1611. Pierre Moysson (4 ft.).
1585. ** *Marc Antoine de Muret.*

1637. Pierre de Nancel (6 ft.).
1614. * Charles de Navières (20 ft.).
1608. Jean du Nesme (4 ft.).
1430. * Pierre de Nesson (2 ft.).
1587. * Madeleine Neveu, dame des Roches.
1584. Milles de Norry (4 ft.).
1567. Michel de Nostre-Dame, dit Nostradamus (12 ft.).
1615. César de Nostre-Dame, dit Nostradamus.
1578. Claude Nouvelet (4 ft.).
1570. Guillaume Nyverd (2 ft.).

1606. Didier Oriet (4 ft.).
1555. * Jean Orry (4 ft.).

1600. Marguerite Pageau (4 ft.).
1598. Claude Paillot (2 ft.).
1550. * Nicolas Papillon (3 ft.).
1600. Marc de Papillon, sieur de Lasphrise (6 ft.).
1546. ** Jean Parradin.
1531. * Jean Parmentier (4 ft.).
1615. ** Etienne Pasquier.
1602. ** Jean Passerat.
1585. Nicolas Pavillon (4 ft.).
1621. Julien Peleus.
1613. Claude Pellejay (4 ft.).
1582. ** Jacques Pelletier.
1542. ** Bonaventure des Périers.
1585. Jacques Perrache (4 ft.).
1599. ** *François Perrin.*
1631. Jacques Pichou (4 ft.).
1540. * Guillaume Pinet (4 ft.).
1590. Nicolas Pinon (4 ft.).
1571. Jean des Planches (4 ft.).
1565. * *Bernard du Poey* (4 ft.).
1565. Guillaume de Poetou (4 ft.).
1589. Simon Poncet (2 ft.).
1618. Alexandre de Pont-Aymery (4 ft.).
1579. Claude de Pontoux (4 ft.).
1585. Gabriel Pot (4 ft.).
1595. Piérard Poullet (4 ft.).
1591. * Pierre Poupo (2 ft.).
1598. Denys Pourée, sieur de Vendes (4 ft.).
1584. Christophe du Pré, sieur de Passy (4 ft.).
1612. Jean Prévost.
1606. Pierre Prévost.
1604. Estienne Privé (4 ft.).

1571. Charles Quignon (4 ft.).
1598. Michel Quillian (4 ft.).

1553. ** *François Rabelais.*
1540. * Ragot (4 ft.).
1601. Alphonse de Ramberviller.
1640. Gabriel Ranquet (6 ft.).
1608. ** *Nicolas Rapin.*
1613. * *Mathurin Régnier* (4 ft.).
1565. * Nicolas Renaud (4 ft.).
1636. Noël de Renneville.
1624. Nicolas Richelet.
1604. Jules de Richy (2 ft.).
1525. * Pierre Rivrain (2 ft.).
1585. Jean Robelin (4 ft.).
1578. ** Pascal Robin, sieur du Faux.
1563. ** Claude Roillet.
1615. Louis Roland (4 ft.).
1606. Nicolas Romain (4 ft.).
1584. * *Jacques de Romieu* (4 ft.).
1584. ** *Marie de Romieu.*
1585. ** *Pierre de Ronsard.*
1619. François de Rosières (4 ft.).
1579. Jacques Rougeart (4 ft.).
1584. Yves Rouspeau (6 ft.).
1595. André de Roussant (6 ft.).
1610. Jean Roux (2 ft.).
1560. * Charles de Rovillon (4 ft.).

1615. * *Guillaume du Sable* (4 ft.).
1560. * François Sagon (8 ft.).
1572. ** *Mellin de Saint-Gelais.*
1502. ** *Octavien de Saint-Gelais*
1587. Jacques de Saint-Germain (4 ft.).
1610. François de Saint-Pere (4 ft.).
1555. ** Charles de Sainte-Marthe.
1644. ** Scèvole de Sainte-Marthe.
1560. * Antoine du Saix (4 ft.).
1553. ** Hugues Salel.
1600. Jacob Salesse (2 ft.).
1590. ** *Guillaume de Saluste, sieur du Bartas.*
1584. Louis Saunier (6 ft.).
1598. Nicolas Sauvaigeot (4 ft.).
1585. * Clément de Saurs (4 ft.).

1560. ** Maurice Scève.
1635. ** *Jean de Schelandre.*
1615. Lazare de Selve (4 ft.).
1585. ** Thomas Sibillet.
1628. ** Thomas Sonnet, sieur de Courval.
1606. * Arnaud Sorbin (8 ft.).
1569. Pierre Sorel.
1583. Martin Spifame (6 ft.)

1585. ** *Etienne Tabourot.*
1558. * Barthélemy Tagault.
1555. ** *Jacques Tahureau.*
1557. * Claude de Taillemont (4 ft.)
1591. Pierre Tamisier (6 ft.).
1555. * Gabriel Tamot (4 ft.).
1636. René du Tertre, sieur de la Motte.
1555. * G. Teshaut (2 ft.).
1550. * Jacques Thiboust (4 ft.).
1584. * François Tillier (2 ft.).
1630. * Philippe Tourniol (4 ft.).
1584. Charles Toutain (6 ft.)
1594. * *Claude de Trellon* (6 ft.).
1584. Claude Odde de Triors (4 ft.).
1550. * Bonaventare du Tronchet (2 ft.).
1569. * Etienne du Tronchet.
1572. Claude Turrin (6 ft.).
1605. ** Pontus de Tyard.

1609. Anne d'Urfé.
1560. * Charles Utenhove (8 ft.).

1588. de Valagre (4 ft.).
1580. Etienne Valancier (4 ft.).
1608. Jean Valet (2 ft.).
1549. ** *Marguerite de Valois.*
1574. Charles de Valois (Charles IX) (4 ft.).
1585. Jean Vatel (4 ft.).
1599. Aymard de Veins (2 ft.).
1595. * *Jean du Vignau* (2 ft.).
1580. Jean de Vilgers (4 ft.).
1585. Hubert Philippe de Villiers (4 ft.).
1482. ** *François Villon.*
1549. * Guillaume Vincent.
1580. Jacques des Comtes de Vintimille (2 ft.).
1599. * Scalion de Virbluneau (4 ft.).
1588. * Jean de Vitel (4 ft.).
1540. * Nicole Volkyr (4 ft.).
1584. Benoît Voron (2 ft.).
1595. Henry de Wachtendonk (4 ft.).

Vies commencées par François Colletet, fils de Guillaume.

Alexandre Rivière.
N. Sigognes.
Pierre Mathieu.
Gilles Beys.
Antoine Favre.
Balthasard Baro.
Guillaume du Peyrat.
Etienne Tabourot.
Claude Garnier.
Charlemagne Renault.
Nicolas Frenicle.
Claude Gaspard Bachet de Meziriac.
Etienne Célestin Carneau.
Jean Le Blanc.
Claude de Malleville.
Jacques Davy, cardinal du Perron.
François de Malherbe.
Jean Doujat.
Claude de L'Estoille, sieur du Saussay.
Jean Baudouin.
François Metel de Boisrobert.
Marie Le Jars de Gournay.
Pierre du Ryer.
Jacques de Serizay.

PAUL BONNEFON.

DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE DE J.-A. DE BAIF A CHARLES IX.

Le ferme dessein conçu par Baïf de créer une lyrique française en tous points semblable à celle des anciens, mais surtout à la lyrique grecque [1], apparaît bien souvent dans ses œuvres; tous ses biographes en ont parlé, peut-être avec un peu moins d'insistance qu'il n'eût fallu. Baïf ne négligea rien pour le succès de son entreprise; il voulut pour elle une consécration officielle; il l'obtint, malgré de violentes résistances, et les lettres patentes par lesquelles Charles IX l'autorisait à fonder l'Académie de poésie et de musique, sont datées de novembre 1570. Mais la volonté même du roi fut un instant mise en échec par le Parlement qui institua la Sorbonne juge de cette nouveauté, et l'affaire menaçait de prendre une assez méchante tournure, lorsque Charles IX coupa court à tous atermoiements en intervenant de sa personne dans le débat. A quel moment cette intervention du roi se produisit-elle? Il est à croire que ce fut vers la fin du mois de février 1571. C'est en effet au commencement de février que Baïf obtint une audience royale dont il a fait un récit souvent cité :

> Sire, si vous souvient de la bonne journée
> Que le mois de février nous avoit amenée
> Lors premier commençant..... [2]

Le roi dînait, et Baïf lui parlait des travaux de l'Académie [3] quand, tout à coup, les lévriers royaux se mirent à gronder sous la table : Charles IX, saisissant le bâton d'ivoire du maître d'hôtel, les fit taire aussitôt. Et le poète de s'écrier :

1. Y compris la danse (*Œuvres en rime de Jan Antoine de Baïf*, éd. Marty-Laveaux, 1883, p. 230) :

> Après, je vous disoy [au roi] comment je renouvelle
> Non seulement des vieux la gentillesse belle
> Aux chansons et aux vers, mais que je remettoys
> En usage leur dance...

2. Ed. citée, t. II, p. 229.

3. Baïf dit, *loc. cit.* :

> ... Sire, je vous ren comte
> Du temps de vostre absence...

Selon M. Frémy (*L'Académie des derniers Valois*, p. 67), Baïf parlerait ici des séances de l'Académie auxquelles le soin des affaires publiques avait empêché Charles IX d'assister : il fait plutôt allusion au séjour du roi à Villers-Cotterets en décembre 1570 et janvier 1571.

Sire, ce di-je en moy : « Tout à mon avantage,
A l'honneur de mon Roy je prens ce bon présage.
Les chiens s'entregrondans, ce sont mes envieux
Qui jettent devant vous des abbois ennuieux
A vostre Magesté contre mon entreprise
Qu'en vostre sauvegarde, ô bon Prince, avez prise.
Le baston avez pris : le baston vous prendrez
Et contre le malin la vertu deffendrez. »

Il paraît donc bien que, dès les lettres patentes de novembre 1570 et sans en attendre l'enregistrement, les Académiciens s'étaient réunis sous la direction de Baïf et de Thibaut de Courville : la supplique des deux « entrepreneurs » au Parlement suffirait d'ailleurs à le prouver [1]. Une telle hardiesse n'était possible que grâce à la faveur déclarée du roi; mais c'était aussi une illégalité qui ne pouvait qu'exaspérer la colère des adversaires de la compagnie naissante. Aussi, même après l'ordre exprès d'enregistrement donné par Charles IX, les injures et la calomnie allèrent leur train, et bientôt las de tant de malveillances, Baïf résolut d'y mettre un terme par une solennelle manifestation [2] dont un précieux document va nous révéler le programme et le but.

Ce document est la minute autographe d'une lettre adressée par Baïf à Charles IX et qui nous renseigne sur les premiers mois d'existence de l'Académie. Il est daté par la fin de sa première phrase : il a été rédigé six mois après l'autorisation accordée à Baïf et à Thibaut de Courville par le roi. Si Baïf compte ce « demy an » à partir des lettres patentes de novembre 1570, nous serions en mai 1571 environ; s'il le fait courir à partir de l'intervention personnelle de Charles IX, nous sommes à peu près au mois d'août de la même année; mais, pour les raisons que nous venons d'exposer, la première date est la plus probable.

Dans cette lettre, après avoir rappelé que, depuis six mois que l'Académie est fondée, le roi lui-même et « beaucoup de grandz et notables personages tant françoys qu'estrangers » y ont assisté à « plusieurs preuves sur divers sugetz », il se plaint qu'en dépit de la haute protection dont le couvrent le roi, la reine mère et les frères du roi, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, son entreprise soit si durement et si continuement attaquée [3]. Quel pourrait bien être le moyen d' « assoupir telz murmures d'homes trop afectionez à leur vieille persuasion » et de les gagner même à la bonne cause? Baïf croit l'avoir trouvé, et il prie le roi de lui permettre d'en user. Ce n'est rien moins que

1. Frémy, ouvr. cité, p. 51.

2. Baïf semble en avoir eu la première idée dès le mois de février (*Œuvres en rime*, éd. citée, t. II, p. 229) :

... Je dis premier comment
En votre académie on ouvre incessamment
Pour, des Grecs et Latins imitant l'excellence,
De vers et chants réglez décorer vostre France
Avecque vostre nom, et, quand il vous plairoit,
Que vous orriez l'essai qui vous contenteroit.

Je ne sais pourquoi, après les preuves accumulées par M. Frémy, p. 63 et suiv., M. Marty-Laveaux (*Notice biographique sur Jan Antoine de Baïf*, Paris, 1890, p. xxvi) dit que ce récit de Baïf est adressé à Henri III.

3. Dans leur supplique au Parlement, vers la fin de 1570 (Frémy, p. 51), Baïf et Thibaut font allusion à certains membres de cette cour qui craignent que leur entreprise ne « tende à corrompre, amollir, effeminer et pervertir la jeunesse »; ils convient douze des parlementaires, « et de ceux qui font plus de difficulté d'approuver cette entreprise », à se trouver le dimanche suivant « en la maison où se tiendra l'Auditoire de l'Académie, sur les fossez Saint-Victor aux fauxbourgs, à telle heure qu'il leur plaira de choisir. »

l'organisation d'un concours, d'une sorte de festival grandiose où seraient invités « toutz les premiers et plus grands maistres compositeurs de la musique usitée depuis Guidon Arettin jusques à cejourdhuy, qui vivent de présent par toute la Chrestienté ». On pourrait ainsi « publiquement faire paroistre aux yeux des plus clair voians que n'avons pas en vain travaillé, voyre que vostre Roiaume est le premier qui se peut afranchir de la barbarie ». D'ailleurs, pour que cette « amiable conférence » ne puisse être effleurée du moindre soupçon, Baïf avertira tous ceux qui y seront conviés, — « par lettres expresses accompagnées des conditions par articles, sous lesquelles nous communiquerons les uns avec les autres », — de ce « sur quoy se feront nos essais ». Il demande ensuite au roi de vouloir bien fixer lui-même le lieu et l'époque de cette grande réunion et termine sa lettre, comme il l'a commencée, par de pompeuses déclarations sur l'influence civilisatrice de son entreprise [1].

SIRE,

Le bon Dieu par vous aiant ramené la saison de la paix en vostre roiaume, et Vostre Magesté, suivant le desir qu'elle ha de voyr emploier les espritz de vos sugetz en honestes estudes, nous aiant avouez de nous assembler pour l'establissement et avancement des poësie et musique mesurées jointes ensemble à l'imitation des Grecz et Latins du meilleur age lors que plus ilz florissoient, nous avons depuis demy an en ça fait plusieurs preuves sur divers sugetz en la présence de Vostre Magesté et de beaucoup de grandz et notables personages tant Françoys qu'Estrangers. Néantmoins, quelque devoyr que aions fait de nostre part, il y en a qui ne se peuvent tenir de nous ataquer [2], encores que la seule protection et faveur de Vostre Magesté, de la Reine vostre mère et de Messeigneurs vos frères, avecques l'évidente raison qu'avons de nostre costé, deussent les empescher de se bander contre [3] tant certaine, si bone et louable entreprise come est la nostre ; pour tant aujourdui, SIRE, nous desireus d'assoupir telz murmures d'homes trop afectionez à leur vieille persuasion [4], et de faire naistre en eux un desir d'aprendre et de prendre le droyt chemin pour venir à la perfection de l'art que manions (qui est non de laisser les espritz des écoutans où nous les prenons, ainsin que la plus part des homes d'aujourduy [5] le maintienent, mais, selon que le senz de la lettre le requiert, de faire les troys effetz ou tel d'iceux qui seroyt à propos, qui sont serrer, desserrer, acoyser les espritz passionez et afectionez de la chanson avecques la lettre bien composée, bien chantée, bien écoutée) ; pour ceste fin et pour fermer

1. Cf. le préambule des Statuts de l'Académie (Marty-Laveaux, *Notice*, p. LV). — Dans la minute de la lettre dont on va lire le texte, au-dessus du mot *Sire* et écrit à l'envers, on lit : *Madame*. Peut-être Baïf eut-il un moment l'intention d'adresser sa lettre à Catherine de Médicis en même temps qu'à Charles IX. — J'ai donné en note les passages que Baïf a adoucis ou supprimés en revoyant le premier jet de sa requête.

2. Baïf avait d'abord écrit : *la barbarie, l'ignorance et l'envie ne se peuvent taire...*

3. Première rédaction : *deussent les déterrer de gronder et japer contre...* — Déterrer = latin *deterrere*.

4. Première rédaction : *d'homes opiniatres amoureux de leur abus...*

5. Première rédaction : *ainsin que les barbares ignorans le maintienent...*

la bouche à nos contredisans [1] et pour arrester et convenir de la meilleure voie qu'il faut tenir pour venir à la parfaite musique [2], Sire, nous avons avisé, sous le bon plaisir et aveu de V. M., convier à une amiable conférence [3] toutz les premiers et plus grandz maistres compositeurs de la musique usitée depuis Guidon Arettin jusques à cejourdhuy qui vivent de présent par toute la Chrestienté. (*De*) [4] Quoy faisant, nous espérons (*Pour*) [5] tirer proffit et quelque bone resolucion de la comparaison de leurs ouvrages avecques les nostres, (*espérant bien que*) (*de*) [6] et publiquement faire paroistre aux yeux des plus clair voians (*de la Chrestienté*) [7] que n'avons pas en vain travaillé, voyre que vostre Roiaume est le premier qui se peut afranchir de la barbarie [8]. Mais [d'abord : *et*], afin qu'ilz ne soient en doutte sur quoy se feront nos essais, leur déclarerons par lettres expresses [9] acompagnées des conditions par articles sous les quelles nous (*entre*) [10] communiquerons les uns avecques les aultres [11], ce que ferons publier et signifier sous vostre bon plaisir et aveu. Et pour ce faire, suplions très humblement V. M. de ce nous doner permission, nous livrer et définir le tems et lieu commode tel qu'il vous plaira choisir et [12] destiner, ce qui soyt à l'honeur de Dieu, au contentement et plaisir de Vostre Magesté, et à l'ornement du nom et langage Françoys, et au proffit comun de toutz les homes, par [d'abord : *pour*] l'avancement et perfection du premier art des libéraulz qui peut le plus à polir et dérudir les espris à ce qu'ils soient capables de toute gentillesse [13].

Il serait intéressant de savoir quel fut le sort du projet de Baïf; malheureusement je n'ai pas trouvé la moindre indication qui me permette de rien affirmer sur ce point.

Léon Dorez.

1. Première rédaction : *à ces fascheux contredisans de la vérité...*
2. Tout ce membre de phrase : *et pour arrester...* est une addition.
3. Première rédaction : *sous vostre bon plaisir et aveu provoquer au combat en plein et général tournoy...*
4. 5. 6. 7. 10. Les mots en italique et entre parenthèses sont biffés dans la minute.
8. Toute cette phrase, depuis : *Quoy faisant ,...* est une addition.
9. Première rédaction : *sur quoy sera nostre combat, les y convier par lettres expresses de deffi en forme de cartel...*
11. Première rédaction : *sous les quelles entrerons au camp le pas estant ouvert...*
12. Première rédaction : *et nous livrer le camp en tel lieu commode de vostre roiaume qu'il vous plaira destiner.*
13. Première rédaction : *pour l'avancement et perfection du* (d'abord : *de*) *premier art des libéraulz qui peut tirer les homes de barbarie à gentillesse.* — Bibliothèque nationale. *Nouv. acq. franç.*, 5850, fol. 34.

LE RÉPERTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE DE LA CITOYENNE MONTANSIER.

Le 2 août 1793, la Convention décrétait qu'à compter du 4 août et jusqu'au 1er septembre, c'est-à-dire pendant le séjour des envoyés des assemblées primaires des départements, des théâtres de Paris, désignés par la municipalité, représenteraient trois fois la semaine les tragédies de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caius Gracchus* et autres pièces dramatiques qui retraçaient les glorieux événements de la Révolution et les vertus des défenseurs de la liberté. Une de ces représentations serait donnée chaque semaine aux frais de la République. Le théâtre qui jouerait une pièce tendant à dégrader l'esprit public et à réveiller « la honteuse superstition de la royauté » serait fermé, et le directeur arrêté et puni selon la rigueur des lois. La Montansier envoya le lendemain au Comité de salut public la liste des pièces révolutionnaires qu'elle faisait représenter.

A. C.

Aux citoyens membres du Comité de salut public,
Département de Paris.

Citoyens,

Instruite par les papiers publics que les directeurs de spectacle devaient vous faire parvenir le répertoire des ouvrages qu'ils se proposent de donner pendant le séjour de nos frères des départements à Paris, je m'empresse à vous faire passer celui de mes spectacles, l'un situé au palais de l'Égalité, l'autre rue de Richelieu, dont l'ouverture va se faire à l'occasion du dix aoust.

Salut et fraternité. MONTANSIER.

Paris, ce 3 aoust l'an second de la République française une et indivisible.

RÉPERTOIRE DE LA Cenne MONTANSIER

Brutus.
La mort de César.
Guillaume Tell.
Regulus, de Dorat.
Scévola.
Le départ des volontaires.
La Constitution à Constantinople.
La journée de Marathon ou le triomphe de la liberté.
L'hymne à la liberté.

MÉLANGES

AMADIS JAMYN JUGÉ PAR UNE DAME DE LA COUR DE HENRI III.

Le goût très vif de Charles IX pour les lettres, que développait encore la protection accordée aux écrivains par d'illustres personnages, ne paraît pas avoir eu beaucoup d'influence sur l'esprit de son jeune frère. M. Charles Marty-Laveaux vient de reproduire, avec un peu plus de fidélité que ses devanciers, les deux lettres adressées par Marguerite de France, duchesse de Savoie, à Charles IX et à Catherine de Médicis en faveur de Ronsard [1], et il sera facile, à qui les rapprochera de la lettre publiée ci-dessous, de constater combien est différent le langage tenu par deux grandes dames écrivant, l'une à Charles IX, l'autre à Henri III, à propos d'un poète célèbre de leur temps.

La lettre qui suit a déjà été publiée, avec beaucoup de petites inexactitudes, par M. le baron A. de Ruble, qui la date de la fin du règne de Charles IX, en alléguant le crédit bien connu de son auteur à la cour de ce roi [2]. Non seulement cette preuve est peu suffisante, mais il y a de plus sérieuses raisons, et particulièrement une raison d'ordre littéraire, pour attribuer cette lettre aux premières années du règne de Henri III. En voici d'abord le texte :

Sire,

Je ne sey comment je doy remersier Vostre Magesté du beau présent qu'il vous a pleu m'envoier ; car set sy peu de vous offrir mon service en rescompence de tant d'obligasion que je vous ay de m'avoir tant honorée que de vous estre resouveneu de moy et me donner de vos beaus chiens que je sey bien que vous aymés plus que or et argent et pierre présieuze. Sela me faict bien paroître, Syre, que j'e suis sy heureuse d'estre continuée en vostre bonne grâce ; decoy j'é tant reseu de joye que j'é esté trois jours sans dormir ; car je n'ey plesir en se désert où je suis, sinon penser à vous en me pourmenant toute seulle dens les allée[s] de mon jardin, où je ris à part moy, me resouvenant de vos joyeus pourpos. Quelque fois je pleure ausy, craygnant que se misérable tans où nous sommes ne vous face changer d'umeur et que ne deveniés mélencollique ; car je treuve, Syre, que set vice, et fois se que je puis pour m'en défendre, combien qui se présente asés d'ocasion tous les jours pour la devenir, parse que les raistres m'ont brulé tout le vilage

1. *Notice biographique sur P. de Ronsard.* Paris, Lemerre, 1893, petit in-4°. — Il est à regretter que la première de ces lettres ait été reproduite avec une exactitude qui en rend la lecture désagréable ; il eût été bon d'ajouter qu'elle était entièrement de la main de Marguerite. — Quant à la seconde, j'y relève plusieurs erreurs : p. CXIX, l. 1, au lieu de *soye,* il faut lire *soys* ; l. 8, au lieu de *pour respect mesme,* qui altère le sens de la phrase, l. *pour son respect mesme* ; l. 13, au lieu de *Ronsart,* l. *Ronsard ;* et enfin l. 21, au lieu de *Ryelle,* l. *Byelle.* La souscription seule est autographe.

2. *François de Montmorency, gouverneur de Paris et lieutenant du roi dans l'Ile-de-France (1530-1579).* Paris, 1880, in-8°. (Extr. du tome VI des *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France,* p. 200-289.) Note 4 de la page 33.

de Sipierre [1]. Et en sette facherie où j'estois, j'é reseu la lettre qu'il a pleu à Vostre Magesté de m'escrire avecque les sis petis chiens qui hont esté les très bien veneu[s] et m'ont faict oùblier toute ma perte ; car je n'ey rien de beau que sela, et sur tous Lionneste me gouverne. Je voudrois que ma petite fille fut ausy bien pourveue qu'eus ; je n'uce tant mis, Sire, de vous aller beser les mains ; mès je ne m'oze mestre en compagne (*sic*), craignant d'estre vollé[e] et viollée par les chemins. Et la peur que j'ay, Sire, que sette proze vous soit ausy ennuieuze que les rimes que Amadis vous lisoit le soir en Avignon, me fera finer se grant discours, après vous avoir fet très humble requeste de m'aimer comme il vous a pleu me le promettre, et je prirey toujours Dieu, Sire, de donner à Vostre Magesté en parfaite santé ausy heureuse et longue vie que la vous désire

Vostre très humble et très hobéisante sugeste et servante

PIENNE [2].

« Pienne », la signataire de cette jolie lettre, c'est Louise de Halluyn, la sœur de cette Jeanne de Piennes dont MM. A. de Ruble et H. de la Ferrière ont raconté la romanesque et cruelle aventure. Fille d'Antoine de Halluyn, seigneur de Piennes, elle avait épousé Philibert de Marcilly, seigneur de Cipierre, qui, disent les historiens, mourut à Liège, où il était allé pour sa santé, en septembre 1565 [3]. Cette date est peut-être erronée, puisque le 25 avril et le 15 août 1566, Louise se dit « dame de Sipierre, dame en la maison de la royne mère du roy » [4]. Dans tous les cas, Louise se qualifie « dame de la royne et vefve de feu messire Philibert de Marcilly, en son vivant sieur de Sipierre, chevallier de l'ordre du roy, premier gentilhomme de sa chambre », dans une quittance du 30 septembre 1576 [5].

La lettre — non datée — de Louise de Halluyn est adressée « au Roy ». Ce roi est-il Charles IX ou Henri III? Tous deux ont fait un assez long séjour à Avignon. Charles IX arriva dans cette ville le 24 septembre 1564 et la quitta le 16 octobre [6]. Henri III y fit son entrée le 23 novembre 1574 et n'en partit que le 10 janvier 1575 [7]. Quant aux vers déjà remarqués par Colletet [8] et où Jamyn parle d'Avignon, ils ne révèlent rien de précis sur la date de sa visite

1. Par malheur, il m'a été impossible de découvrir la date exacte de la destruction de ce village. M. L. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, a bien voulu faire de longues recherches, restées également sans résultat, dans les archives dont il a la garde et dans les historiens locaux. Deux documents contemporains m'inclinent cependant à penser que cette destruction eut lieu au commencement de l'année 1576. Dans une lettre de l'évêque de Langres (Charles de Pérusse d'Escars) à Henri III (Bibliothèque nationale, V° de Colbert, vol. 8, fol. 22) et datée de Langres, 16 janv. 1576, on lit : « Il (l'ennemi) a logé ceste nuict ez plus proches villages de l'entour et est party ce jourd'hui pour aller à son quartier qu'est à Massilly et au Fay distant de ceste ville de trois lieues... » ; — et dans une autre lettre adressée par Charles de Lorraine à Henri III, le 10 février 1576 (même ms., fol. 74 v°), il est dit qu'un de ses capitaines, nommé Emery, est descendu jusqu'à « Paré le moineau » [Paray-le-Monial], où il a taillé en pièces des reîtres logés là. Tous ces villages ne sont pas très éloignés de Cipierre.

2. Bibliothèque nationale. *Collection Dupuy*, vol. 194, fol. 48. Autographe.

3. Collection Michaud, t. XIII, p. 18.

4. Bibliothèque nationale. *Pièces orig.*, vol. 1468, pièce 32, et Collection Clairambaut, vol. 57, pièce 45, fol. 4335.

5. Bibliothèque nationale. *Pièces orig.*, vol. 1468, pièce 52.

6. *Recueil et discours du voyage du roy Charles IX... faict et recueilly par* ABEL JOUAN. Paris, 1566, fol. 20 v°-21.

7. Collection Michaud, t. XIII, p. 47.

8. Cf. Ch. Brunet, *Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn*. Paris, 1879, t. I, pp. 11 et 22.

dans le midi de la France. Cependant la durée du voyage de Henri III est une première raison de croire qu'il eut plus de temps que Charles IX à consacrer, lors de son séjour dans l'ancienne ville des papes, à l'audition des poèmes « ennuyeux » d'Amadis.

Un renseignement plus important pour dater cette lettre, c'est l'envoi des « sis petis chiens », ces chiens que le roi aime « plus que or et argent et pierre présieuze ». Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui d'ailleurs n'ont pas toujours été difficiles à accueillir les racontars, rapportent que Henri III « donnoit des audiences une corbeille pleine de petits chiens pendue à son costé » [1], et j'ai entendu plusieurs fois parler d'une gravure représentant le roi dans ce bizarre accoutrement. Il s'en faut que tout soit légende dans ces dires [2]. Voici une lettre, probablement inédite, écrite par le jeune Henri à son royal frère :

Monsieur,

Je vous supplie me pardonner si je ne vous ay escrit par Tranteon et aussi de quoy je ne vous ay baillé mes petis chiens en garde; car j'avois peur qu'il[s] vous fissent empéchement. Monsieur, je suis arrivé avec la roine nostre sœur [3] là où je fois fort bonne chère : elle vous resemble bien fort. Ne sachant plus que vous dire, je remettray sur se porteur qui vous en dira davantage.

Vos[tre] très humble et très obéissant frère et serviteur,

Henry [4].

Enfin — et c'est là mon principal argument — une dame de la cour de Charles IX eût-elle osé se moquer, dans une lettre au roi, des vers de son protégé Amadis? Il est certain que non. Quoi que l'on puisse dire du caractère inquiet et sombre du jeune Charles IX, on ne peut nier qu'il n'ait eu un amour sincère pour la littérature : elle berçait sans doute la douloureuse tristesse qui faisait le fond de son âme. — S'il s'agit de Henri III, comme je crois l'avoir établi, toute difficulté disparaît. Celui-là savait se créer des distractions; l'histoire dit même qu'il poussait cette science jusqu'à l'excès. Il adorait la vie de cour dont il renouvela les raffinements; quant aux poètes de cour, il les souffrait, mais c'était tout. L'heure de gloire d'Amadis était bien passée, et il n'y a pas de poète qui se soit sérieusement loué de la protection de Henri III. Ce pauvre Amadis avait bien senti toute l'étendue de sa perte, lorsque mourut Charles IX; l'épitaphe qu'il consacra à son protecteur est peut-être la plus éloquente et la plus poétique à la fois de ses compositions. En voici les derniers vers, qui en sont aussi les plus beaux (éd. de 1575, fol. 292) :

Ta cour teinte de dueil en tristesse demeure :
Les Nymphes t'ont pleuré, toute France te pleure;
Apollon t'a pleuré, d'autant que le support
Des Muses et des arts avec toy semble mort.

1. T. I, p. 659, col. 1 (éd. in-fol.).
2. Sur la folie canine dont était atteint Henri III, voyez *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henry III, roy de France et de Pologne*, éd. de Cologne, 1746, t. I, p. 16 (à la date de nov. 1575), et p. 20 (à la date du 14 juillet 1576).
3. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV.
4. *Collection Dupuy*, vol. 211, fol. 62. Original.

Si peu de Rossignols paroissans cette année
Nous prédisoyent assez ton heure infortunée,
Ne voulant plus chanter à cause de ta fin.

O bel astre nouveau, grand esprit tout divin,
Mon maistre, je te pleure et pleureray sans cesse,
D'autant que tu estois mon port et mon adresse.
J'espandray sur tes os en tout temps des Lauriers,
Des lys et des œillets, et la fleur des rosiers;
Et promets, si mes vers ont quelque peu de gloire,
Que nul temps n'ostera ton nom de la mémoire.

Un seul mot d'ailleurs suffirait pour commenter la lettre de Louise de Halluyn : Ronsard et Amadis Jamyn moururent loin de la cour de ce roi dont M. Frémy a voulu faire un intelligent Mécène.

Il nous reste une question à résoudre. Quels étaient ces vers qu'Amadis Jamyn « lisoit le soir en Avignon » ? Sans aucun doute, c'étaient surtout les pièces qui forment le quatrième livre des *Œuvres poétiques*. Colletet, parlant de ce quatrième livre, pense que « ceste dame qu'il aimoit et qu'il célébra sous le nom d'Artémis estoit de la ville d'Avignon », et il en cite comme preuves « un sonnet qu'il [Amadis] fit en partant d'Avignon et qui commence de la sorte [éd. de 1575, fol. 207 v°] :

Depuis que j'ay laissé vostre fière beauté.... »

et d'autres endroits où « il la compare à la belle Laure et réclame pour louer sa maistresse la noble muse de Pétrarque ». Il semble bien, au contraire, que le sonnet cité par Colletet ait été composé par Amadis en allant à Avignon, et c'est la vue des lieux illustrés par les amours du poète toscan qui lui ont bien naturellement inspiré les autres « endroits » invoqués par le biographe. Les belles dames que chantait Amadis étaient plutôt originaires de la vallée de la Loire : Oriane était Tourangelle, et Artémis est sans doute la « nymphe Angevine » dont nous parle un sonnet de ce quatrième livre [1].

Léon Dorez.

1. Éd. citée, fol. 189.

ADDITIONS A L'HISTORIQUE DE LA FABLE DE LA FONTAINE « LES FEMMES ET LE SECRET ».

(VIII, 6.)

On trouve cette historiette en français dès le XIVe siècle, d'abord dans les *Lamentations de Matheolus* que Jean Le Fèvre traduisit en vers, ensuite dans le livre du Chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles. C'est à propos de Samson trompé par Dalila que vient ce joli conte dans les deux ouvrages que nous avons cités tout à l'heure.

Ung hom s'en voult à l'essay mettre
Et fist a sa femme promettre
Que loyaument le celleroit :
Elle jura que ce feroit.
Ie luy dit : Ie m'est advenu
J'ai ponts ung œuf assez menu.
Elle traversa la chaussée
Au matin, ains que fut chaussée,
A sa commere print a dire :
Je ne me puys tenir de rire,
Mon mary de pondre ne cesse,
Deux œufs a pons, or soit confesse.
L'autre s'en va à sa voisine
Querir du feu a la cuysine
Et luy dist : Tu orras merveilles,
Lieve sus et si t'apareilles;
Il y a ung homme en cest rue
Qui pond les œufs comme une grue,
Quattre œufs a pons comme une choigne;
La tierce doubla la besoigne,
La chose tant se publia
Et tellement multiplia
Qu'on luy mist sus des œufs cinquante,
Voire en la fin plus de soixante.

(Jean Le Fèvre, *Le livre de Matheolus*, II, v. 2350-2373.)

Ce récit si gentiment tourné peut être comparé, sans trop de désavantage, avec la fable de La Fontaine. Cette femme qui ne prend pas même le temps de se chausser, tant elle brûle de raconter la merveille à sa voisine, est un de ces traits de nature qui aurait fait envie au *Bonhomme*. La Tour Landry est moins vif, moins alerte :

« Je vouldroie que vous sceussiez la compte de l'escuier qui essaya sa femme, que il vit juenne. Sy l'y va dire : « M'amie, je vous diroy un grant conseil, mais que vous ne m'en descouvriés pas pour rien. Je vous dy que j'ai pont II. œufz, mais pour Dieu ne le dictes mie. » Et elle respondit que par sa foy non feroit-elle. Sy li fust bien tard que le jour ne venoit pour l'aler dire à sa commère, et quand vint qu'elle

peust trouver sa voisine, elle lui dist : « Ha, ma très doulce amie, je vous deisse un grant conseil, mais que vous ne le deistes pas », et elle lui promist que non feroit-elle. « Se Dieu m'aist, il est advenu une grant merveille a mon seigneur, car pour certain, ma doulce amie, il a pont III. œufz. — « Saincte Marie, fist l'autre, comment puet ce estre? C'est grant chose. » Si s'en party celle a qui le conseil avoit esté dit, et ne se puet tenir de l'aler dire a une autre, et lui dist que tel escuier si avoit pont IIII. œufz. Et puis elle dit a une autre qui dit que il en avoit pont V. et ainsi creust la chose d'une en autre, les II. œufz vindrent à cent, et tant que tout le pays en fust plein de renomee, et que l'escuier le seust par plusieurs gens. Et lors il appelle sa femme et plusieurs de ses parens, et lui dist : « Dame, vous m'avez moult bien creu la chose que je vous avoie dit que je avoye pont II. œufs; mais Dieu mercy, le conte est creu, car l'en dit que il y a en a cent. Sy avez descouvert mon conseil. » Et ainsi celle se tint pour honteuse et pour nice, et ne sceust que respondre. Et par ceste exemple se doit garder toute bonne femme de descouvrir le secret de son seigneur. »

(Le Chevalier de La Tour Landry, chap. 174, p. 151, Bibl. elz.)

J'ai encore rencontré cette fable dans le *Violier des histoires romaines*, traduction très libre des *Gesta Romanorum*, mais avec une variante tout à fait curieuse. Les éditeurs de La Fontaine citent les *Gesta*, mais ils ne paraissent pas avoir connu le *Violier*.

Comment les femmes mentent souvent oultre ce qu'elles ne peuvent tenir leur secret.

Jadis estoient deux frères, l'un clerc, l'autre lay. Le lay avoit ouy dire souvent a son frère que les femmes ne pouvoient celer aucune chose, parquoy il voulut le vray experimenter. Il dist une nuyt à sa femme que s'elle vouloit tenir son cas secret, qu'il luy diroit merveille ; mais au contraire, qu'elle le feroit confuz et infamé. « Ne crains point, dit la femme, car tu scez bien que toy et moy ne sommes qu'ung corps. Jamais ton secret ne revelleray. » Parquoy il luy dit que en allant a son secret de nature, luy estoit de la partie postérieure sailly ung corbeau noir comme ung diable, dont il estoit dolent. Tu en dois estre joyeux, dit sa femme, puisque tu es de telle passion délivré! » Le lendemain, sa femme s'en alla a la voisine luy denoncer comment du derrière de son mary estoient saillis et vollez deux corbeaulx. Desja elle mettoit en double sorte, car son mary ne luy avoit parlé que d'ung corbeau, encore n'estoit il pas vray. Cette voisine fist encore plus, car elle dist à l'autre que le mary de telle pour vray avoit fait trois corbeaulx, et ainsi celle-là à l'autre de quatre, tellement que le bruyt fut que ceste homme diffamé avoit fait quarante corbeaulx. Celluy appella le peuple, lui comptant toute la vérité, comment il avoit expérimenté le mensonge des femmes; puis sa femme mourut, et il se fist moine, lequel aprint trois lettres, l'une noire, l'autre rouge, l'autre blanche.

(*Violier des hist. romaines*, 425, Bibli. elz.) A. DELBOULLÉ.

A TRAVERS LES MANUSCRITS DE CONRART

MONTAUSIER, POÈTE — MONTAUSIER, HISTORIEN

I

Conrart venait de mourir. Ses héritiers eurent pour sa mémoire un bel élan de reconnaissance. Leur parent leur laissait une fortune considérable : ils voulurent lui élever un monument plus durable que l'airain. Ils entreprirent donc de faire connaître aux contemporains et à la postérité la valeur littéraire d'un homme que la satire avait si méchamment discuté, et ils consultèrent sur l'opportunité de leur projet un des amis et coreligionnaires du défunt, l'avocat Rou, dont les *Mémoires* sont une mine féconde en documents inattendus.

Dans l'espèce, Rou ne devait être qu'un intermédiaire entre les héritiers et le duc de Montausier, un des patrons les plus influents de Conrart, qu'il fallait pressentir, avant personne, sur cette publication posthume.

Rou a fort agréablement rapporté son entrevue avec un personnage, dont « la vertu hérissée », suivant le joli mot de Saint-Simon, ne l'effrayait guère; car il le pratiquait depuis longtemps et le savait, contrairement aux affirmations de la légende, fort poli, complimenteur même, avec ses amis il est vrai, un Philinte pour eux, un Alceste pour... les autres.

« Ces messieurs, raconte Rou, me prièrent de savoir de M. de Montausier ce qu'il jugeait qu'on fît à propos de plusieurs pièces qu'on avait trouvées parmi les papiers du défunt et s'il approuvait qu'on les donnât au public.

— Qu'ils s'en donnent bien de garde, me dit aussitôt M. de Montausier, ce serait tout perdre. Vous savez, et ils le savent aussi bien que vous, combien j'aimais et considérais celui dont nous parlons. La plupart de mes amis communs rendront témoignage du cas que j'ai toujours fait de tout ce qui sortait de sa plume, parce qu'en effet il y avait en tout cela bien du prix; mais la réputation que cet illustre s'était acquise est allée si loin que, quand tout ce qu'on pourrait publier de lui aurait été dicté par un ange, cela ne serait pas capable de soutenir la dignité d'un bruit si extraordinaire et il s'en faut tenir là; des oracles mêmes ne paraîtraient que des rogatons.

Il y a de certaines conjonctures qui sont si fatales à la réputation des plus grands hommes qu'on les peut comparer à ces constellations bénignes qui font toute la félicité des naissances les plus heureuses; ç'a été sous une constellation de cette nature que la réputation de notre ami est née : il faut se contenter d'en garder la coiffe : dites-leur que c'est le meilleur conseil que je puisse leur donner... »

Montausier avait d'excellentes raisons pour donner à Rou un aussi judicieux conseil, qui fut d'ailleurs suivi. D'abord, il avait dû se rappeler, lui qui savait son *Misanthrope* sur le bout du doigt, ces vers passés à l'état de proverbe :

> Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre,
> Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
> Croyez-moi, résistez à vos tentations,
> Dérobez au public vos occupations.
> Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
> Le nom que dans la cour vous avez d'honnête homme
> Pour prendre de la main d'un avide imprimeur
> Celui de ridicule et de méchant auteur.
> C'est ce que je tâchais de lui faire comprendre.

Et c'est précisément ce que Montausier s'efforçait d'insinuer à Rou dans sa paraphrase du couplet de Molière, où il traitait cependant Conrart d' « illustre », d' « ange » et d' « oracle ».

Mais l'avis de Montausier était peut-être moins désintéressé qu'on serait tenté de le croire. La question qu'on lui posait était déjà insidieuse en soi. Les héritiers de Conrart avaient l'intention de publier des pièces trouvées dans les papiers de leur parent : mais étaient-ils bien sûrs que toutes ces pièces fussent du défunt? Ce diable d'homme était un infatigable collectionneur. Alors qu'il signait, comme secrétaire du Roi, les privilèges pour l'impression de tel ou tel livre, il copiait des fragments de l'ouvrage, ceux-là mêmes dont il ordonnait la suppression. Il récoltait de droite et de gauche des pièces inédites, prose et vers, qu'elles fussent autographes ou non, qu'elles vinssent d'indifférents ou d'amis. Et Montausier n'ignorait pas qu'en cherchant bien dans les volumineux recueils de Conrart, il serait facile d'y rencontrer certaines œuvres légères que le Gouverneur du Dauphin ne verrait pas, sans déplaisir, livrer aux incertitudes de la publicité.

II

Ce n'était pas que Montausier n'eût à son avoir quelques *juvenilia* bien connus de ses contemporains. Il avait, lui aussi, lancé sa note dans le concert plus ou moins harmonieux provoqué par la lutte, restée classique, de *Job* contre *Uranie*. Pendant qu'il guerroyait en Alsace, il avait, éternel soupirant d'amour, adressé des épîtres et des rondeaux à Mlle de Rambouillet, cette incomparable Julie, dont il devait acheter la main par quinze années d'assidu service. Enfin il avait très activement collaboré à cette couronne poétique, *la Guirlande de Julie*, dont Chapelain, à sa demande, avait composé la première fleur, et qui passe aujourd'hui encore pour le parfait modèle de la galanterie conjugale.

Mais, en somme, tous ces péchés de jeunesse étaient purement véniels. Sans doute, le madrigal, écrit par Montausier en l'honneur d'*Uranie*, était imprimé tout vif dans le *Recueil de Sercy* : mais il s'y trouvait en si honnête compagnie que son auteur aurait eu mauvaise grâce à regretter l'indiscrétion de l'éditeur. Peut-être quelques-uns de ses vers, à l'adresse de la princesse Julie, figuraient-ils dans la première édition des œuvres de Voiture; mais, là encore, il était fort bien entouré. Il en était de même pour *la Guirlande*, où le futur beau-père de Montausier, le marquis de Rambouillet, avait écrit un madrigal, ses premiers vers.

A vrai dire, le bagage poétique du gendre était d'assez mince valeur; il

n'était toutefois ni meilleur ni pire que la plupart des pièces galantes du temps. Et puis il est des grâces d'État, paraît-il, pour les amants bien épris, surtout au pays des précieuses. Montausier pouvait écrire de pauvres vers : l'intention les rendait excellents.

Mais, à quarante ans de distance, la perspective se déplaçait, d'autant que les poésies retrouvées dans les papiers de Conrart ne portaient aucune date et que la destination en était inconnue.

Cependant, ces pièces qui ont passé jusqu'à présent inaperçues, sans doute parce qu'elles ne sont pas signées, sont bien de notre auteur; elles sont de sa main et de sa composition; les ratures et les surcharges, ces marques de fabrique indiscutables, en garantissent suffisamment l'authenticité.

Nous avons découvert ces œuvres inconnues de Montausier dans un des in-quarto de Conrart, qui porte le n° 5131. Elles se suivent presque sans interruption, et elles se composent de chansons ou de sonnets, ayant chacun leur titre explicatif : c'était une mode qu'avait décrétée la Grande Sibylle du Royaume de Tendre, Mlle de Scudéry, et qu'avaient adoptée les poètes de ruelles, les Voiture, les Charleval, les Lalanne, les Montereul et les Montigny.

Pour donner une idée des thèmes galants sur lesquels ces abstracteurs de quintessence brodaient leurs variations amoureuses, nous citerons les titres choisis par Montausier pour chacune de ses pièces.

Sonnets.

Amour naissant. — Amant idolâtre. — Amour sans espérance. — Désirs incertains. — Mauvaise nuit. — Étrange effet de la jalousie. — Jalousie extravagante. — Pitié secourable. — Colère injuste.

Chansons.

Innocence dangereuse. — Il faut être bien traité pour être discret. — On ne peut être heureux en aimant. — A des rossignols qu'il entendait chanter. — Absence est un mauvais remède pour son mal. — Amant jaloux prêt à partir.

Cette énumération seule suffit à déterminer le caractère et la note de l'esthétique particulière à Montausier; et c'est là peut-être le meilleur argument qu'on puisse opposer aux critiques qui s'obstinent à voir dans notre auteur le prototype d'Alceste. Nous avons déjà établi que le gouverneur du Dauphin avait des traits communs de ressemblance avec Philinte; à lire ses poésies, il semble qu'elles soient signées d'Oronte; et il n'est guère admissible que Molière, beaucoup plus prudent et beaucoup plus adroit qu'on ne paraît le croire, ait voulu peindre Montausier dans chacune de ces trois créations différentes. Son puissant génie, on ne saurait trop le répéter, était essentiellement généralisateur : il empruntait de droite et de gauche les traits qui lui semblaient caractériser le mieux les types enfantés par son cerveau : et prétendre en connaître la clef, c'est vouloir s'exposer à ne pas comprendre un traître mot de son œuvre immortel.

Pour faire connaître la manière de Montausier, sans fatiguer l'attention du lecteur, nous avons choisi, parmi les poésies du recueil Conrart, un sonnet et une chanson qui se distinguent par une certaine délicatesse de touche.

On dira certainement du sonnet :

La chute est en jolie, amoureuse...

Quant à la chanson, le refrain rappelle, par son allure sentimentale, notre romance... commencement de siècle.

DÉSIRS INCERTAINS.

La douleur me rend le teint blême
Quand on me traite rudement;
Mon inquiétude est extrême,
Quand on me traite doucement,

Tantôt ami, tantôt amant,
Je ne me connais pas moi-même,
Et je ne sais pas seulement
Si je souhaite que l'on m'aime.

Souvent je suis las de souffrir,
Et souvent je crains de guérir,
Tant mon incertitude est grande.
Faisant tous les jours mille vœux,
Je ne sais ce que je demande :
Amour, dis-moi ce que je veux.

A DES ROSSIGNOLS QU'IL ENTENDAIT CHANTER.

Rossignols, dont la douce voix
Trouble le silence des bois
Où je demeure,
Vous êtes heureux en amour,
Vous chantez la nuit et le jour,
Et moi je pleure.

Du mal qu'il vous fait ressentir
Vous faites partout retentir
Votre demeure,
Et moi, sans oser librement
Faire connaître mon tourment,
Tout seul je pleure.

Lorsque vous devenez jaloux,
Donnant air à votre courroux,
Rien n'en demeure;
Et moi, quand je crains un rival,
Ma bouche, riant de mon mal,
Mon cœur en pleure.

Le destin, pour vous sans rigueur,
Vous permet d'être où votre cœur
Fait sa demeure;
Et moi, loin des divins appas
Sans qui ma vie est un trépas,
Toujours je pleure.

III

A qui s'adressait cette poésie éplorée?

Nous ne voudrions pas diminuer l'auréole qui signale Montausier comme le parangon de la fidélité conjugale, et cependant il nous faut bien reconnaître qu'un jour cet irréprochable mari eut des yeux pour une autre femme que la sienne. Mme de Montausier avait comme « fille suivante » une certaine Pelloquin qui était fort belle et d'agréable humeur. Le poète de *la Guirlande*, alors gouverneur de la Saintonge et de l'Angoumois, « cajola Pelloquin », suivant l'expression de Tallemant des Réaux, et la maria ensuite à la Grange qu'il fit lieutenant du roi à Saintes.

Les sonnets et les chansons conservés par Conrart dans ses recueils, consacrent-ils le martyre amoureux de Montausier pour Pelloquin? Nous n'oserions l'affirmer, d'autant que nos recherches dans la correspondance de Chapelain ne nous ont aucunement renseigné à cet égard. C'était cependant en parfaite connaissance de cause que nous consultions le recueil épistolaire si bien ordonné par M. Tamizey de Larroque. L'auteur de la *Pucelle* avait — coïncidence vraiment étrange! — les mêmes amitiés et les mêmes amours que son illustre patron. Tous deux admirèrent Balzac, Conrart et Mlle de Scudéry; tous deux cajolèrent Pelloquin. Mais Chapelain, l'homme éminemment discret, ne souffle mot de Mme la Grange dans aucune de ses lettres.

Par contre, il s'occupe fort des sonnets de Montausier. C'est ainsi qu'il écrit le 25 avril 1638 au marquis :

« J'admire cette fécondité de votre veine. Il est inouï et comme impossible, parlant humainement, de faire les trois sonnets, dont vous me donnez avis, dans l'espace de six heures de chemin, et si j'en juge de votre mémoire par la mienne, je crois que ce serait une assez grande merveille que vous les eussiez appris par cœur dans ce temps. Toutefois c'est vous qui les avez faits et il me suffit de savoir cela pour n'en faire pas davantage l'incrédule... Je ferai le compliment que vous ordonnez à M. Conrart et ne parlerai qu'à lui des trois sonnets jusqu'à ce que vous nous les ayez envoyés. »

Que ces trois sonnets, dont Chapelain ne cite aucun vers, figurent ou non dans les collections de Conrart, il n'en est pas moins constant que Montausier cultivait volontiers ce genre de poésies, qu'il les écrivait dans le tumulte des camps et qu'il lui fallait deux heures pour chacune de ses compositions. Oronte était beaucoup plus expéditif : il ne mettait qu'un quart d'heure à faire un sonnet.

La réputation de Montausier, comme poète, grandissait, mais dans un cercle restreint et choisi, qu'on pourrait appeler à bon droit une société d'admiration mutuelle. Naturellement, c'était Chapelain qui en était le président et « l'élogiste général », comme l'a si bien dit un de ses contemporains. Il s'acquitte à souhait de ses fonctions lorsqu'il écrit à Montausier, le 2 janvier 1640 :

« J'ai reçu, il y a deux jours, une lettre de M. de Balzac qui me demande quelques-uns des sonnets que l'on lui a dit que vous avez fait et parle de votre personne avec son ordinaire respect et son affection

accoutumée. Il faut que l'on en ait vu en Angoumois et que vos gardiens ne soient pas très fidèles en ce pays-là. J'attends votre réponse là-dessus afin de lui faire la mienne... »

Celle de Montausier ne dut pas être très satisfaisante, car Chapelain écrivait quelques jours après à Balzac :

« Il est vrai que M. le marquis de Montausier fait des sonnets et de fort beaux et qu'il est au-dessus des personnes de sa profession aussi bien dans la poésie que dans la prose. Mais il se contente de montrer ses vers à ses amis et je n'en sache point qui ait eu encore le crédit d'en tirer un seul de sa main. Et, à vous dire vrai, je ne désapprouve pas sa conduite en cela, ni l'humeur du siècle. »

La règle n'était pas cependant sans exception puisque, dans le cours de cette même année, Montausier envoyait à Conrart des vers que Chapelain trouvait « fort beaux et fort passionnés ». Le poète grand seigneur était en veine de générosité, car le surlendemain, c'était son correspondant ordinaire, l'auteur de la *Pucelle*, qui recevait une demi-douzaine de sonnets, dont il félicitait chaudement Montausier. Néanmoins, celui que Voiture a si malicieusement nommé « l'excuseur de tous les torts » veut, pour la forme, tempérer par une ombre de critique l'éclat de ses éloges. Quand Montausier sera de retour à Paris, Chapelain reverra les sonnets avec lui : il lui « marquera du doigt en trois mots » les corrections qui devront faire de ces pièces des petits chefs-d'œuvre : « Continuez cet excellent exercice, conclut gravement Chapelain, et polissez l'Allemagne par vos divertissements. »

Ce conseil fut-il suivi? Il est permis de le supposer. Montausier aimait trop écrire pour ne plus sacrifier aux muses. Mais il était avare de ses productions; et tel Chapelain nous le montre à la fleur de l'âge, tel nous le retrouvons, quarante ans plus tard, dans les mémoires de Rou; il était au déclin de la vie, et il avait conservé toute sa répulsion pour la publicité. Il suffisait à sa gloire qu'il fût un grand homme pour le cénacle où s'immobilisaient ses travaux poétiques; et peut-être ses admirateurs étaient-ils tous de bonne foi. D'ailleurs il aimait sincèrement les lettres et protégeait avec bonheur les lettrés.

C'était un ami sûr, dévoué, ardent, trop ardent même, puisqu'il argumentait volontiers du bâton avec les gens qui ne partageaient pas ses engouements ni ses haines. Mais cette attitude de Don Quichotte littéraire, ce tempérament de « disputeur », suivant le mot de Tallemant des Réaux, expliquent de reste les succès de Montausier dans le monde dont il était l'oracle; et l'on comprend que des cœurs reconnaissants aient pu faire de lui cet éloge pieusement recueilli par Conrart (tome V, in-f°) :

Montausier si chéri des cieux,
Montausier en qui la sagesse
Est d'accord avec la jeunesse,
Montausier, dont l'aimable esprit,
Quand il parle et quand il écrit,
Est cause que chacun l'admire,
Et qu'en tout lieu on le désire;...

IV

L'œuvre la plus importante qu'ait laissée Montausier se trouve dans le recueil Conrart (manuscrit 5132). — C'est une traduction en vers, autographe et anonyme, des satires de Perse et de la dixième satire de Juvénal. Il y avait déjà fort longtemps que nous en avions signalé l'auteur à M. Paul Lacroix, qui procédait alors au dépouillement du Conrart dans le *Cabinet historique* et qui inscrivit, avec juste raison, cette traduction à l'avoir du « marquis de Montausier ».

Depuis, elle fut imprimée au milieu d'œuvres de Bossuet, dont la prétendue authenticité souleva en Sorbonne de formidables protestations. L'éditeur affirmait que le « duc de Montausier », gouverneur du Dauphin, avait traduit spécialement pour son royal élève les satires de Perse : c'était, en un mot, un de ces classiques que le précepteur Bossuet et le sous-précepteur Huet revoyaient, corrigeaient, annotaient et commentaient *ad usum Delphini*. M. Paul Lacroix fut persuadé, paraît-il; il remplaça le mot de *marquis* par celui de *duc*, et il rendit grâces à son censeur.

Malheureusement, les textes contemporains sont en contradiction formelle avec cette assertion fantaisiste. Tallemant des Réaux, qu'il faut toujours consulter lorsqu'on veut étudier avec fruit l'histoire littéraire de la première moitié du grand siècle, Tallemant des Réaux, dis-je, écrit dans ses anecdotes sur les Rambouillet : « Il (Montausier) fait des traductions; et voyez le bel auteur qu'il a choisi : il a mis Perse en vers français. »

Or, Tallemant, de l'aveu même de ses éditeurs Monmerqué et Pâris, a rédigé ses historiettes de 1657 à 1659; et, à cette époque, le mari de la princesse Julie n'était encore que le marquis de Montausier. Ce fut en 1664 seulement qu'il fut nommé duc et pair, et en 1668 gouverneur du Dauphin.

D'autre part, Chapelain, qui, dans ces mémorables circonstances, n'a pas assez de fleurs pour couvrir son héros et qui met à ses pieds les félicitations de l'Académie française, ne dit pas un mot de sa traduction de Perse; et sa correspondance se prolonge jusqu'en 1672. Il est hors de doute que si Montausier avait traduit son « bel auteur » pour le Dauphin, Chapelain n'eût pas ignoré cet événement littéraire et en eût longuement entretenu son correspondant. Tous deux dissertent à perte de vue sur des sujets bien autrement indifférents. Et puis, alors que, sous la direction du gouverneur, les deux savants ecclésiastiques émondaient si sévèrement pour leur disciple les classiques grecs et latins, Montausier eût-il voulu, dérogeant à cette règle, traduire, sans atténuation ni coupures, les... vivacités de Perse et de Juvénal? Peut-être s'étonnera-t-on que Chapelain, si empressé à complimenter son patron sur ses œuvres poétiques, n'ait pas parlé une seule fois de cette interprétation du satirique latin, qui met en si belle humeur le caustique Tallemant des Réaux. Mais il faut se rappeler qu'il existe une lacune considérable dans la correspondance de Chapelain; et son silence pourrait permettre jusqu'à un certain point de déterminer la date approximative de la traduction de Perse. Montausier dut y travailler de 1646 à 1658.

Certes, ce n'est pas un chef-d'œuvre : si le traducteur serre le texte latin d'assez près, sa version manque d'élégance et de légèreté. Le style en est inégal et dur, le vers raboteux et sans éclat. Mais cette rudesse d'expression n'est pas dépourvue d'une certaine vigueur. Perse, le satirique vaillant et généreux, mais obscur dans son âpre concision, a bien trouvé en Montausier l'interprète qui lui convenait. Quelques vers seulement — le début de la première satire — permettront d'apprécier le savoir-faire du traducteur :

Que les soins des mortels sont frivoles et vains!
J'en ris, mais qui lira ce qui sort de mes mains?
Deux ou trois seulement et peut-être personne.
Certes, j'en suis honteux et ce malheur m'étonne.
Pourrais-je sans dépit me voir si maltraité
Que l'on me préférât un poète crotté?
Mais regardons cela comme une bagatelle.
Quoi, lorsque nous voyons le peuple sans cervelle
Condamner sottement quelque chose de bien,
Faut-il que notre goût s'accorde avec le sien?
Ne pesons pas l'honneur à sa fausse balance
Et, satisfait de nous, méprisons sa croyance.

V

Tallemant des Réaux, dans son Historiette sur Montausier, montre peu d'indulgence pour le gendre de la marquise de Rambouillet. Il semble avoir pris à tâche de justifier cette thèse quelque peu paradoxale : Tel homme, tel écrivain; et si, dans l'espèce, le fond de son argumentation témoigne d'une certaine justesse, ses conclusions, par cela même qu'elles sont excessives, deviennent très discutables.

Au dire de Tallemant, Montausier est tout d'une pièce, il ne sacrifie pas aux grâces, il crie, il tempête, il rompt en visière au genre humain; et il apporte la même humeur revêche et grondante dans le cours de ses discussions littéraires. Trop bel esprit pour un homme de qualité, et trop curieux de livres pour estimer d'autres écrivains que Chapelain et Conrart, « il s'entête, il a méchant goût, il aime mieux Claudien que Virgile; il lui faut du poivre et de l'épice ».

La malencontreuse traduction de Perse semblerait donner raison à cette mauvaise langue de Tallemant; mais, avant de se prononcer définitivement sur le sens critique de Montausier, il faut encore recourir à la correspondance de Chapelain; et l'on verra que ce grand seigneur violent, quinteux, exclusif, était fort accueillant pour la plupart des gens de lettres et savait goûter en délicat les créations géniales de l'esprit humain. Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir pris parti, dans un élan de bienveillante amitié, pour Balzac et Chapelain, contre Voiture que les assiduités fatigantes de ce poète à l'hôtel de Rambouillet lui rendaient odieux, contre Despréaux et Molière que leurs ennemis avaient savamment desservis auprès de Montausier.

Celui que Louis XIV devait choisir pour gouverneur de son fils était un homme fort instruit, versé dans les littératures grecque et latine, amateur des beaux et bons livres : il avait à Angoulême une magnifique bibliothèque qu'il enrichissait chaque jour de productions nouvelles.

Chapelain lui signale les éditions rares et les prix qu'en demandent les libraires.

— C'est d'une cherté étrange! s'écrie l'auteur de la *Pucelle*, qui en lève les bras au ciel.

Mais Montausier ne s'arrête pas à de telles considérations.

Il félicite Lalanne de ses touchantes élégies et Balzac de ses épîtres latines. Il remercie même La Mesnardière, qui lui envoie sa *Poétique*, malgré que Montausier prise peu ce « fanfaron de lettres », comme l'appelle Chapelain.

Son correspondant est en même temps son intermédiaire auprès d'Heinsius,

qui dédie à Montausier un de ses recueils de poésies latines. Dès lors toutes les éditions classiques, publiées par le célèbre philologue, appelé à si juste titre le Restaurateur des poètes latins, trouveront leur place dans la bibliothèque d'Angoulême. Le 24 juillet 1659, Chapelain fait part au savant de l'impatience qu'éprouve Montausier à « vous voir publier son auteur favori, ce délicieux Ovide, que vos soins vont rendre bien plus délicieux ». L'année suivante, ce sont les œuvres de Virgile, de Valerius Flaccus et de Silius Italicus qu'Heinsius se propose d'éditer pour la plus grande satisfaction de son Mécène. Chapelain n'en connait pas de plus généreux : « Hors M. de Montausier, écrit-il, avec une certaine pointe de mélancolie, à l'érudit hollandais, vous n'avez point en cette cour de personnes de qualité qui soient touchées de la beauté des lettres, ni qui soient favorables aux lettrés. »

En 1668, il annonce à peu près dans les mêmes termes au grand astronome allemand Hévélius, bourgmestre de Dantzig, qu'il a remis au duc de Montausier un exemplaire de la *Cométographie* : « Personne de notre cour n'en était si digne de lui par l'amour des sciences qu'il a sucé avec le lait et par le grand accès qu'il a auprès de Sa Majesté à laquelle il pourra efficacement insinuer à l'occasion le mérite d'un ouvrage de cette importance. »

Lorsque Montausier fut nommé gouverneur du Dauphin, ce fut à qui solliciterait du grand seigneur, par l'entremise de l'officieux Chapelain, l'examen et l'approbation de telle ou telle pièce de circonstance. Mauri envoya des vers latins, Doujat, le doyen des docteurs en droit, une épigramme, l'abbé Esprit un poème sur l'instruction du Dauphin : ingénieux moyen de poser sa candidature au préceptorat de Monseigneur.

En sortant de l'Académie qui a rendu un public hommage à l'élu du Grand Roi, Chapelain a reçu de son collègue l'abbé Tallemant un madrigal pour Montausier, madrigal d'allure singulièrement élégiaque.

Dès lors, il semble que le gouverneur du Dauphin n'ait en vue que l'instruction de son royal élève. Il accepte volontiers pour le fils du Roi l'hommage que Grœvius, le premier professeur de l'Université d'Utrecht, veut lui faire de ses classiques latins : il le prie de commencer de préférence par les épîtres de Cicéron.

En 1670, il achète aux héritiers de Freinshemius les suppléments que le célèbre docteur avait écrits pour les Histoires de Tite-Live; et Chapelain, à ce propos, recommence sur de nouveaux frais son panégyrique de Montausier dans une lettre dont Bæclerus, professeur d'histoire et d'éloquence à Strasbourg, est le destinataire : « La France et peut-être l'Europe, dit-il, n'a eu aucun homme de sa condition qui lui puisse être égalé en goût exquis ni en fin jugement pour discerner le mérite des ouvrages anciens et modernes. »

Vouloir faire ici l'historique des relations directes ou indirectes que Montausier entretint avec les lettrés et les savants de son siècle, ce serait agrandir outre mesure le cadre de l'étude que nous nous sommes proposée. Nous croyons avoir suffisamment établi que, pour avoir écrit « des vers prosaïques où il n'y avait pas de poésie », suivant le mot de Segrais, Montausier n'en comprenait pas moins la bonne et saine littérature, que son goût s'épura avec l'âge et que, grâce aux indications de Chapelain, il fut un des guides les plus éclairés de la munificence royale. Il nous reste à démontrer, toujours d'après les manuscrits de Conrart, par quelles voies il parvint à se dresser pour le Dauphin un plan d'éducation politique et morale : nous n'avons garde de parler de l'éducation physique : on ne sait que trop comme l'entendait ce maître dur pour les autres comme il l'était pour lui-même. Il est en effet bien avéré aujourd'hui que Montausier fut brutal et même cruel avec le Dauphin; il suivait en cela les préjugés routiniers et barbares de son temps; la crainte du fouet était le commencement de la sagesse et tous les petits Français étaient égaux devant la férule. Louis XIII et Louis XIV avaient été traités, quand ils étaient en faute, comme les derniers élèves des jésuites; Monseigneur ne pouvait échapper à la règle

commune et il y échappa si peu, que, longtemps après, alors même que le mariage l'avait soustrait à la tutelle de ce farouche gouverneur, il tremblait encore en présence d'un maître qu'il détestait et à qui, par parenthèse, il ne fit jamais grand honneur.

VI

A notre avis, la vraie surprise que nous réservent les manuscrits de Conrart, c'est le chapitre d'histoire qu'a écrit Montausier sur le cardinal de Retz, ses agissements, ses manœuvres et sa duplicité pendant la première Fronde. Ces pages sont inédites, nous le croyons du moins; car nous n'en avons trouvé aucune trace dans les historiens de la minorité de Louis XIV. Bien que le morceau soit un peu long, nous le publions intégralement, nous proposant d'en analyser le caractère et les tendances [1] :

Quand Dieu a donné la liberté aux hommes, il l'a donnée également à tous et a entendu que les sujets en jouissent aussi bien que les souverains.

M. le coadjuteur de Paris, qui est docteur de Sorbonne et qui, par conséquent, sait bien ce qu'il faut faire, dit que c'est offenser Dieu que de ne pas se servir des dons qu'il nous fait et que c'est se rendre indigne de ses grâces que de ne les pas recevoir. Comme M. l'archevêque son oncle ne fait presque point sa charge, tantôt son incapacité et tantôt ses plaisirs l'en empêchant, ce jeune prélat n'a pu souffrir de voir le troupeau qui lui doit être un jour commis errer sans garde et sans conduite. Il en prend le soin et travaille incessamment à sa conservation, sans se lasser de veiller, de courir, d'écrire et de prêcher. Voyant principalement que ce pauvre peuple négligeait la grâce que Dieu lui avait faite de le faire naître libre, il n'a rien épargné pour lui faire secouer le joug de la servitude sous laquelle il gémissait. Ce qui n'a pas été une entreprise peu difficile, car les Parisiens étaient si simples, et pour se servir du nom qu'on leur donne, si badauds, qu'ils s'imaginaient vivre en pleine liberté et croyaient que le changement ne les pourrait rendre que malheureux.

« Que pouvons-nous désirer, disaient-ils, que nous n'ayions : l'abondance est telle dans nos ports et dans nos marchés, qu'il semble que la France ne produit rien que pour nous, fournissant à nos délices des choses mêmes qu'elle devrait garder pour sa nécessité. Nous ne connaissons les tailles que par ouï-dire; et les sergents ne servent en cette ville qu'à nous faire payer de ceux dont la dépense nous enrichit. La noblesse de ce royaume nous rend les vrais seigneurs de ses terres, car nous en jouissons du revenu, et même souvent avant la fin de l'année. Les trésors de toutes les provinces viennent fondre dans nos bourses, envoyant nos bourgeois de tous côtés qui, partant petits maltôtiers, reviennent grands seigneurs. La cour est pleine de marquis et de

1. Manuscrit 5131. Nous avons, pour la facilité de la lecture, modifié l'orthographe archaïque de l'auteur.

comtes que nous lui fournissons; le cercle même est plein de nos filles, à qui le Roi a donné le tabouret et honorant tellement notre condition que, de sa grâce, on voit beaucoup plus de bourgeoises assises chez la Reine que de demoiselles; et elle est si bonne et se plaît tant en notre compagnie qu'elle veut encore, à ce qu'on dit, faire d'autres duchesses de notre corps. N'est-ce pas nous bien aimer, ne sommes-nous pas bien en ses bonnes grâces, puisqu'elle demeure et fait toujours demeurer le Roi avec nous, ce qui nous fait débiter nos marchandises, louer nos maisons et vivre à notre aise? Qu'est-ce que nous saurions avoir de mieux qui nous ôte cette liberté qu'on nous veut faire accroire que nous n'avons pas? Le Roi ne nous fait point de tort et nous vivons avec ceux de sa suite comme avec nos camarades; car nous ne les saluons point par les rues; nous leur donnons de bons coups de coudes partout où ils nous pressent; nous les frottons bien plus souvent qu'ils ne nous frottent et nous mettons fort bien leurs pages et leurs laquais sur le carreau, quand ils nous obligent par quelque insolence à sortir de notre boutique, la hallebarde à la main. N'est-ce pas être bien libre que de tuer les gens quand ils vous fâchent; et que peut-on permettre de plus que d'attraper tout l'argent des gens et de les bien étriller? »

Voilà les discours à peu près que tenait ce peuple endormi qui savait si peu distinguer les choses, qu'il croyait être heureux lorsqu'il était le plus malheureux du monde, puisqu'il vivait dans la solitude. Le plus grand de ses maux c'était qu'il ne les sentait pas et qu'il était en une si profonde léthargie que les plus savants médecins désespéraient de sa guérison. Mais M. le coadjuteur, qui a toujours eu de bons desseins dans l'esprit, qui maintient que les grands hommes ne doivent marcher que par des précipices et qui n'a jamais songé qu'à se tirer du commun par des voies extraordinaires, animé en cette occasion par l'amour ardent qu'il a pour son peuple et par la charité que tous les chrétiens doivent avoir, mais principalement ceux à qui, comme à lui, la charge des âmes est commise, se résolut d'entreprendre cette cure. Il ne pouvait voir sans soupirer qu'un homme seul et même un enfant commandât à tant de milliers d'hommes. Sa piété lui représentait devant les yeux, comme un objet désagréable à Dieu, une femme gouvernant l'État, jugeant bien que puisque le ministère des choses sacrées est interdit à ce sexe, celui des choses politiques ne lui peut être permis.

Le zèle de la maison de Dieu dont il brûle nuit et jour le faisait mourir de regret, quand il voyait distribuer des bénéfices à des personnes qu'il en jugeait si peu dignes, puisqu'elles en témoignaient de la reconnaissance à la Cour, au lieu de ne les tenir que du Saint-Esprit seul sans en avoir d'obligation à personne, comme lui qui ne devait pas sa coadjutorerie à la Reine, quoiqu'elle l'en eût pourvu, mais à Dieu qui ne s'était servi d'elle que comme il se sert des autres causes secondes pour exécuter ses volontés.

Il était touché de pitié, considérant la contrainte où la peur tenait

ceux qui aiment à parler librement et à dire ce qu'ils pensent sans respect de personne. On n'eût osé décrier le gouvernement, parler contre la dignité royale, dire librement que la Reine fait l'amour, mépriser ses commandements, choquer ceux qu'elle aime, mépriser ceux à qui elle met l'autorité entre les mains, faire des intrigues contre les ministres, porter le peuple à ne rien payer, le convier à se soulever contre ceux qui lèvent les droits du Roi, ni avoir la moindre correspondance en Flandre ou en Espagne, sans courir fortune d'être banni ou mis en prison. Une infinité de pauvres gens qui ne vivent que des libelles qu'ils crient par les rues, n'en eussent osé porter de diffamatoires, sans être aussitôt condamnés au fouet ou aux galères. Les chanteurs du Pont-Neuf étaient sujets aux mêmes accidents, s'ils s'émancipaient seulement à offenser la moindre personne du monde, ce qui diminuait fort le divertissement des écouteurs et le profit des chanteurs.

Ces choses et mille autres de cette nature touchèrent tellement de compassion M. le coadjuteur, que son cœur généreux forma aussitôt le dessein d'interrompre le cours de tant de misères quoi qu'il lui en pût arriver.

L'impatience d'exécuter ce beau dessein ne lui laissait point de repos; il y songeait en dormant et en veillant; il cherchait sans cesse le moyen de le faire réussir, mais il en trouvait si peu que la plupart du temps il ne savait où il en était. Sa rêverie était telle que bien souvent il ne connaissait pas ses meilleurs amis; et l'on eût dit qu'il était fou, ce que beaucoup de gens croient encore à l'heure qu'il est. Mais ce qu'on disait de lui ne le touchait en aucune façon; et voulant à quelque prix que ce fût faire éclore le dessein qu'il avait conçu dans son esprit, dès sa première jeunesse, de faire un jour un parti dans l'État, tout ce qui le pouvait avancer lui semblait bon et tout ce qui le pouvait retarder lui semblait mauvais. La louange et le blâme lui étaient égaux pourvu qu'ils allassent à ses fins, témoignant principalement la grandeur de son courage à mettre sous ses pieds la réputation et l'estime des gens de bien qui est une vanité dont les esprits les plus solides ont eu de la peine à se défendre.

Par une adresse qui lui est particulière, ce grand homme change les vices en vertus, de sorte qu'il sut si bien se servir de l'effronterie qu'il en fit un bon usage, quoiqu'elle soit condamnable en toutes sortes de personnes et principalement en celles de sa profession. Il prit donc un front d'airain, parce que c'était une des qualités les plus nécessaires pour faire réussir ses hautes intentions auxquelles rien n'eût été si contraire que la lâche honte, à qui les timides donne le nom de pudeur, qui l'eût empêché de faire beaucoup de choses contre ce que le vulgaire appelle bienséance et probité, et ne lui ayant jamais permis de faire agir ses meilleures machines, de peur de servir de matière à la conversation des personnes oisives et de se rendre l'objet de la médisance publique. Voilà le premier obstacle qu'il surmonta qui ne fut pas petit,

parce qu'encore que son naturel l'y portât assez, la nourriture et l'éducation qu'on avait eu soin de lui donner, avait fait quelque impression de modestie et de retenue dans son esprit encore tendre et susceptible de la doctrine et des mœurs que ses maîtres lui avaient voulu inspirer, de sorte que ce ne fut pas sans un rude combat qu'il obtint cette première victoire sur lui-même. Mais si elle lui donna beaucoup de peine, elle ne lui apporta pas peu de profits; car il en a senti le fruit en tant d'occasions qu'il avoue lui-même que de mille autres rares qualités dont il est pourvu, pas une ne lui a tant porté d'utilité que l'effronterie, qui seule l'a maintenu en cent occasions où il était perdu sans elle.

Un nombre infini d'autres vertus accompagnaient encore celle-ci dans ce grand prélat et faisaient juger à ceux qui le connaissaient le plus particulièrement que jamais homme du monde ne fut plus propre que lui à faire un remuement général dans le royaume et à changer l'ancienne face de l'État désagréable et hideuse pour la vieillesse, en une jeune et riante qui aurait la grâce de la nouveauté.

Son esprit n'était pas d'une grande étendue; mais il était vif et prompt; son humeur inquiète et remuante; il était actif, vigilant, civil, officieux, caressant, dissimulé. Il avait de l'audace, de la présomption et de la fierté. Sa capacité était médiocre et on l'accusait d'imprudence, mais il couvrait ce défaut par sa hardiesse, masquant la facilité qu'il avait à entreprendre toutes choses du nom de courage et de noblesse d'âme qui l'empêchaient de considérer les périls qui se présentaient en ses entreprises.

Pour moi, je suis persuadé que la seule grandeur de son cœur le porte aux choses difficiles; mais il y a de certaines gens qui consultent Aristote sur toutes choses, lesquels veulent qu'il ait parlé de M. le coadjuteur et l'ait accusé de n'être pas prévoyant et de se précipiter étourdiment dans des mauvaises affaires, lorsqu'il dit que ceux qui ont la vue courte sont ordinairement inconsidérés. Ceux du peuple qui ne l'aiment pas et qui ne savent pas un mot de philosophie, quand ils le voient en quelque mauvais pas qu'il n'avait pas prévu, disent que c'est qu'il ne voit pas plus loin que son nez. Ce serait témérité à moi de vouloir disputer contre les savants et les ignorants ensemble, de sorte que j'aime mieux avouer avec tout le monde qu'il est sans jugement. Aussi bien une si petite tache ne saurait obscurcir un si grand éclat, non plus que celles que quelques-uns ont cru avoir remarquées dans le soleil.

A tant de dons du ciel on croit qu'il ne se peut plus rien ajouter, mais ceux qui ont vu d'aussi près que moi cet homme merveilleux, savent bien que je n'en ai pas remarqué la moitié, parce qu'il y en a beaucoup qui sembleraient plutôt des vices que des vertus à des personnes vulgaires qui ne s'élèvent jamais au-dessus des règles ordinaires et qui ont si peu d'estime pour les grandes choses qu'ils ne croient pas qu'il soit permis de se servir de tous moyens pour les faire réussir. Si je disais que ce héros est fourbe, trompeur et menteur, qu'il règle son amitié selon ses desseins, qu'il tient et fausse sa parole comme

ses affaires le requièrent, qu'il est libéral aux dépens de ses créanciers, qu'il donne l'aumône du bien d'autrui et qu'il se sert avec une adresse merveilleuse des choses les plus saintes et les plus sacrées pour parvenir à son but, un nombre infini de personnes simples et faibles croiraient que je le blâmerais au lieu de le louer. C'est ce qui me fait contenter de ne dire qu'une partie de ses perfections, de peur de lui nuire plutôt que de le servir. J'ajouterai pourtant encore qu'il a eu tout le soin imaginable de les cultiver et qu'afin de se rendre plus capable de s'en servir au besoin, il a joint l'art à la nature, cultivant par l'étude ce que la naissance lui avait donné. Ayant donc eu dès son enfance le dessein de faire un parti, et ayant considéré comme la plus glorieuse chose du monde de faire un changement dans l'État, il lut avec soin l'histoire de tous ceux qui se sont rendus célèbres par ce moyen et ne se contentant pas de cela, il voulut lui-même être l'historien d'un de ces héros, afin de pouvoir considérer plus attentivement sa conduite, ses artifices, ses machines, ses précautions et ses fautes. Il recueillit donc avec beaucoup de travail et de soin tout ce qui était écrit en divers auteurs de la conjuration de Jean-Louis de Fiesque et en fit une histoire à laquelle il donna tous les ornements que son étude et son esprit lui purent fournir, afin qu'elle lui servît un jour de modèle.

Ayant donc ainsi ajouté l'art et le soin à son beau naturel, il ne lui manquait rien que l'occasion pour faire éclater aux yeux de toute la France tant de vertus qui demeuraient inconnues au public et dont s'apercevaient à peine ses plus intimes amis. Néanmoins le feu cardinal de Richelieu, qui avait un esprit si pénétrant en ces choses-là qu'on eût dit qu'il se servait du secours de la magie pour lire jusque dans les cœurs et découvrir les sentiments des hommes avant même qu'ils se fussent aperçus les avoir, reconnut aussitôt les inclinations de celui-ci, et jugeant les fruits par les fleurs, au lieu d'admirer une enfance qui promettait tant de bruit, prit aversion pour lui et résolut d'empêcher que le Roi ne lui fît point de bien, afin qu'il ne fût point en état de faire les grandes choses qu'il a faites depuis. Je crois qu'il le craignait déjà et jamais il n'eût souffert qu'il eût ni charge ni dignité, tant il lui était suspect, de sorte que si ce barbare eût vécu, il l'eût tenu dans un si grand abaissement que quelque grands que fussent son mérite et son inquiétude, il eût été incapable de rien entreprendre et nous n'aurions pas vu de toutes parts les peuples secouer le joug qu'ils portent patiemment depuis la fondation de cette monarchie.

Les Espagnols, qui ont toujours été jusque ici les ennemis irréconciliables de la France, et qui n'ont jamais pensé que la troubler pour s'en rendre les maîtres, ne se seraient point avancés jusque à deux journées de Paris pour le secourir. On paierait encore dans toutes les provinces les tailles, les gabelles, les péages et tant d'autres droits qui rendaient le Roi si puissant qu'il n'y avait pas un de ses sujets, quelque hardi qu'il fût, qui eût osé faire la moindre assemblée dans son pays ni prendre les armes sans sa permission ou par ses ordres. Paris ne

serait point aujourd'hui l'asile de tant de personnes généreuses, qui, sans considérer les charges qu'elles tiennent de la Cour et les biens qu'eux et leurs ancêtres ont reçus de temps en temps de nos Rois, n'ont pas laissé de prendre les armes, de se mettre à la tête d'une populace émue, qui, sans elles, n'eût su comment se prendre à faire la guerre, et de s'opposer hardiment aux troupes du Roi, quoiqu'il y fût là même en personne, entre les bras de la Reine sa mère et assisté de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Ce beau jour des barricades, qui sera mémorable à la postérité et que nos histoires remarqueront comme celui qui aura produit les plus extraordinaires événements dont elles seront remplies, n'aurait point eu de suites, et sans les soins et la vigilance de M. le coadjuteur, le peuple se serait apaisé aisément, et le Parlement se serait contenté de la liberté de ceux qu'il redemanda et qu'on lui rendit. Mme de Chevreuse serait encore en Espagne ou en Flandre à servir d'espion aux ennemis, à leur donner des conseils contre nous, à les empêcher par mille intrigues de faire la paix et n'aurait jamais eu la hardiesse de revenir, malgré la Reine et tout le Conseil, dans la capitale du royaume, sans que le Roi ait eu assez de pouvoir pour l'en faire sortir. M. le duc de Beaufort, après s'être sauvé de la prison où on l'avait mis pour la haute et noble entreprise qu'il avait faite de tuer le Mazarin comme il s'irait promener, ne serait pas sur le pavé de Paris; il serait contraint de s'en aller voyager dans les pays étrangers, ou du moins de suivre le Roi quand il le lui commanderait, au lieu qu'il ne fait que ce qui lui plaît et est plutôt en état de donner des ordres à la cour que d'en recevoir d'elle. Enfin, sans la mort de ce cardinal qui réjouit en ce temps-là tant de gens et qui est aujourd'hui regrettée par eux-mêmes, M. le coadjuteur n'aurait fait de bruit que dans les auditoires de la Sorbonne et du collège de Navarre et n'aurait pas seulement osé entreprendre la moindre des choses que je viens de dire, mais cet accident le délivra de tous les obstacles qui le retenaient dans une si grande contrainte; car la Reine d'abord témoigna beaucoup d'amitié et d'estime pour lui, et pour lui en donner des marques essentielles, elle le fit coadjuteur de l'archevêché de Paris et lui promit tous les bénéfices de son oncle s'il arrivait à mourir. A cela elle ajouta mille autres grâces et mille autres faveurs; mais ce grand cœur, ne bornant pas son ambition à si peu de choses, songea aux moyens de la contenter et voulant devoir sa fortune à lui-même et ne pouvant souffrir d'être soumis comme le reste de la France à un maître qui dispense le bien à son gré et non pas au gré de ceux à qui il le fait, il commença à travailler tout de bon aux fondements du haut dessein qu'il avait depuis si longtemps dans l'esprit.

VII

A ne considérer que la forme, la prose de Montausier est infiniment supérieure à sa poésie. Cependant la phrase en est toujours un peu fruste, pesante, embarrassée, compliquée, comme dans la langue du XVIe siècle, d'incidentes qui l'allongent démesurément et rendent sa marche plus pénible encore. Mais elle est nerveuse, solide, robuste, bien nourrie et bien frappée. Elle est enfin au service d'un mode particulier de l'esprit français, qui n'en est pas une des moindres grâces : nous voulons parler du *persiflage* dont la note, pressentie par Marot et Rabelais, mieux accentuée dans la satire *Ménippée*, exquise dans la *Conversation du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt*, devient irritante par l'effort de sa continuité dans le fameux journal contre-révolutionnaire : *les Actes des apôtres*.

En même temps qu'il persifle impitoyablement le futur cardinal de Retz, Montausier nous trace un crayon très vivant et très animé de l'état des esprits au temps de la première Fronde : la vie parisienne sous la minorité de Louis XIV ; les intrigues du coadjuteur ; la prévention de Richelieu contre lui ; la guerre des barricades ; la révolte de Beaufort, et la bonté d'âme de la Régente.

Mais l'on sent que cette ironie persistante, dont Montausier accable le coadjuteur et les autres cabaleurs de la Fronde, s'inspire d'un sentiment autrement élevé que la satisfaction de la rancune personnelle. Notre satirique a le respect absolu du principe d'autorité : il le professa toute sa vie et parfois même un peu trop, témoin le jour où il favorisa, de concert avec sa femme, les amours du Roi et de la Montespan.

Mais, dans un temps où la mobilité politique commençait à figurer parmi les vertus de l'homme d'État, Montausier se distingua par son inaltérable attachement à la cause royale. Il n'eût tenu qu'à lui de traiter de puissance à puissance avec Mazarin. Il tenait la Saintonge dans sa main et il eût tout obtenu du cardinal. Mais c'était « un fidèle serviteur du Roi », dit Tallemant, et il n'eût pas voulu « escroquer le bâton de maréchal de France ».

Louis XIV ne l'oublia jamais ; et autant il manifesta d'éloignement par la suite pour les Condé, les Retz, et en général tous les brouillons criminels qui avaient pactisé avec l'Espagne contre la France, autant il témoigna de bienveillance à Montausier qui, en toutes circonstances, avait fait prévaloir l'autorité du Roi. C'est assurément à la reconnaissance du prince qu'il faut attribuer la faveur toujours croissante du marquis de Montausier, ses nominations successives de duc et pair et de gouverneur du Dauphin.

Dès qu'il fut entré en fonctions, l'éducateur, sans contrôle, du prince royal eut une idée qui reçut à peine un commencement d'exécution, mais que devait réaliser plus tard le beau et stérile roman de Fénelon. Montausier voulut être le Mentor de ce nouveau Télémaque. Il s'improvisa donc moraliste. Il était entraîné à la tâche qu'il ambitionnait par sa longue expérience des hommes et des choses, par la nature même de son esprit rigide et cassant, enfin par ses aptitudes d'historien dont nous venons de fournir l'unique preuve.

Le père Nicolas Petit, un des biographes du célèbre duc, a dit que son héros avait écrit pour le Dauphin un livre de *maximes* divisé en trois parties. La première traitait des devoirs d'un prince vis-à-vis de Dieu, la seconde de ses obligations envers ses sujets et la troisième de ses devoirs vis-à-vis les princes et les peuples voisins. Quant aux droits du monarque, il n'en était nullement question. Montausier, ajoute le révérend père, ne put mener à bonne fin que la première partie de son travail.

Les mémoires de Rou nous donnent sur cette œuvre de grand seigneur de plus amples détails qu'il n'est pas inutile de rappeler.

En 1679, alors que l'éducation du Dauphin était à peu près et tant bien que mal terminée, Montausier invita Rou à venir lui rendre visite à Saint-Germain : il attendait de lui un service important.

Rou ne se le fit pas répéter deux fois; incarcéré pour affaire de religion à la Bastille, il devait son élargissement à l'influence de Montausier et lui en avait gardé une éternelle reconnaissance. Ce n'était pas, en effet, un mince service que le duc réclamait de son obligé : il le priait de mettre en ordre toutes les « méditations » qu'il avait écrites sur les devoirs de sa charge « depuis les dix à onze ans qu'il était honoré de la conduite de M. le Dauphin ».

En homme bizarre, fantasque et qui avait horreur des banalités, Montausier avait imaginé un singulier moyen de procéder à ce travail, et voici l'explication qu'il en donnait à son interlocuteur.

— Chaque jour, lui dit-il, j'écris séparément mes idées sur un quart de feuille de papier, « pour les transposer comme on ferait des cartes à jouer, les arranger selon qu'il serait le plus à propos et éviter ainsi la confusion ». Puis je les mets dans une grande cassette qui en est aujourd'hui toute pleine; mais voilà que je m'y perds complètement. Je vous prie donc de m'en faire l'inventaire et de « les débrouiller pour un plan uniforme qui portât le titre d'*Éducation d'un grand prince* ».

Qu'on me passe l'irrévérence de la comparaison, mais le mode opératoire du noble duc et pair me rappelle celui d'un *revuiste* en vogue, qui, pour confectionner ses revues de fin d'année, jette chaque jour, pendant dix mois, le fait divers quotidien dans une urne électorale hors de service, jusqu'à l'heure où ses obligations dramatiques l'obligent à dépouiller ce scrutin d'un nouveau genre.

Rou s'imposa cette corvée : il avait, pour l'achever, deux mois au plus, l'espace d'un carême — il faut bien faire pénitence, même quand on est de la religion réformée. — D'ailleurs, Montausier ne lui laissa guère le temps de la réflexion. Sur un signe de lui, deux grands laquais apportèrent, non sans peine, une énorme cassette dont la vue serra le cœur de ce pauvre Rou. Ah! les cassettes! quel rôle elles jouent dans l'histoire du XVIIe siècle! la cassette de Fouquet, la cassette de Tartufe et tant d'autres! Quel joli sujet pour un dilettante de la plume!

Rou se résigna. Montausier ouvrit le tabernacle de ses idées, fit constater au patient qu'il contenait six à sept mille papiers d'un quart de feuille et donna l'ordre aux deux grands laquais de transporter la cassette dans l'appartement où l'honnête Rou devait passer son carême.

Et en effet, comme nous le dit ce savant avocat, le modèle des bibliothécaires, « il se donna la patience de lire tous les morceaux l'un après l'autre et de mettre un titre à chacun d'eux qui donnât l'idée en substance de ce que ce quart de feuille contenait, pour grouper par classes toutes ces matières, *Religion, Morale, Politique, Guerre*, etc., etc. » En un mot, Rou sut résumer tout ce fatras dans un tableau-catalogue qui fit l'admiration de l'auteur et de ses amis.

C'était justice : car ce travail était consciencieux : le rédacteur s'était bien pénétré de la pensée du pédagogue qui, suivant Nicolas Petit, avait été « inséparable du Dauphin et qui pour mieux en étudier le caractère et connaître les inclinations » allait jusqu'à « coucher dans la chambre du prince ». Les mémoires de Rou indiquent donc les grandes lignes du plan de Montausier :

« Ces préceptes ou méditations (car les papiers dont je parle ne contenaient pas autre chose) étaient conçus en forme de question ou d'examen de soi-même qu'on fait faire au jeune prince de l'éducation duquel il s'agit. Par exemple :

Sur ce que les rois et princes souverains ne doivent point attendre d'être sollicités pour faire du bien à tout le monde. »

La quatrième question nous intéresse bien autrement : il semble qu'elle soit la conclusion du réquisitoire prononcé par Montausier contre le cardinal de Retz :

4e Question. — Sur ce que les auteurs de révoltes sont seuls punissables et non pas tous les complices.

« S'il se met bien dans l'esprit que les auteurs des soulèvements et des rébellions, et les personnes puissantes qui y sont entrées, sont principalement et même uniquement ceux qu'il faut châtier, mais non pas tous les complices, et cela pour l'exemple seulement, parce que ce sont toujours les premiers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer et eux comme les vents, celle-ci demeurant toujours tranquille si ceux-là ne remuent. »

Sous sa forme laborieuse et heurtée, la comparaison n'est-elle pas juste autant que la pensée est profonde? Et la moralité, que le raisonnement peut en déduire, n'est-elle pas aujourd'hui encore d'une actualité saisissante? Et enfin, cette dernière question « sur ses égards pour la cour de Rome » ne ferait-elle pas également bonne figure à la suite de la page d'histoire écrite par Montausier :

« Si quand le pape et les évêques demeurent dans les bornes ecclésiastiques et ne se mêlent que de choses qui ne regardent que la foi et la religion il n'a pas pour eux un très profond respect et une obéissance filiale, mais si, dans les affaires de la religion ils veulent mêler de la politique humaine, se conduire par ses règles, changeant leur crosse en sceptre et leur tiare en casque, il ne les considère pas comme des personnes séculières et le pape comme un prince temporel et s'il n'agit pas contre eux comme avec tous les autres hommes? »

Ces principes d'éducation politique rencontrèrent, comme on pense bien, un grand nombre d'adversaires. On pardonnait plus facilement au gouverneur du Dauphin les corrections cruelles qu'il infligeait à son élève que la morale dont il lui enseignait les préceptes : « Tous les ennemis de l'ordre et de la solide piété se déclarèrent contre moi parce qu'ils trouvèrent leur condamnation dans ces maximes », dit une longue lettre que Montausier adresse au Roi et qu'il appelle son *Apologie*. Il signale le spécieux prétexte invoqué contre son plan d'éducation : « Le reproche le plus universel c'est qu'on fait étudier le Dauphin,... qu'il est nécessaire qu'un prince soit honnête homme, mais qu'il ne lui convient pas même d'être savant. » Montausier combat victorieusement cette hérésie : « M. le Dauphin, dit-il, donnant quelques heures à ses livres et le reste à la cour, il apprend également les sciences par l'étude et le monde par l'usage : enfin rien ne peut tant l'aider à être honnête homme que le soin que l'on prend pour l'empêcher d'être ignorant. » Ce plaidoyer *pro domo* trahit, à chaque phrase, l'homme dont nous connaissons les idées préconçues, les inclinations, les goûts, les passions, celle des livres surtout qu'il appelle des « docteurs muets ».

Montausier plaidait une cause déjà gagnée. Le Roi n'avait même pas écouté les détracteurs de l'homme de son choix.

VIII

L'*Apologie* a été imprimée; mais on ne possède que de très courts fragments de l'*Éducation d'un grand prince*. C'était, comme on a vu, l'œuvre de prédilection de Montausier; et il n'eût pas tenu à lui qu'elle ne fût imprimée : la beauté du sujet en justifiait la publication : n'était-ce pas le livre d'un honnête homme? Peut-être le manuscrit ou plutôt les petits papiers tels que Rou les a ordonnés existent-ils encore! Et, en ce cas, où pourraient-ils être sinon dans les archives de la maison d'Uzès?

Nous avons encore trouvé quelques notes de la main même de Montausier, notes qui nous prouvent que le siècle de Louis XIV avait, lui aussi, des ignorants auteurs de confusions. Un personnage inconnu, disait d'après notre auteur, *conjectures* pour *conjonctures*, *hémisphères* pour *émissaires* et *conclusion* pour *confusion*. Coïncidence piquante, Chaptal et plusieurs de ses contemporains ont mis les mêmes lapsus dans la bouche de Napoléon Ier.

Les manuscrits de Conrart doivent certainement contenir d'autres pièces de Montausier : nous avons rencontré au milieu, ou tout à côté des vers amoureux que nous avons déjà signalés, des entrées de ballet, des sonnets et des satires qui sont bien de sa manière et dont nous aurions pu grossir son œuvre; mais pour déterminer des attributions, il faut des certitudes et non pas des hypothèses. Il est même très vraisemblable que le bagage poétique de Montausier dut être considérable : s'il stimulait la verve de ses amis, il leur donnait l'exemple; il aimait écrire en vers et se croyait le nourrisson des Muses. Il en fit l'aveu à Corneille, après l'insuccès de la *Bérénice* du grand tragique : « Monsieur, lui dit-il, j'ai vu le temps que je faisais d'assez bons vers : depuis que je suis vieux, je ne fais rien qui vaille. Il faut laisser cela aux jeunes gens... »

Corneille fut-il satisfait du compliment et de la comparaison?

Paul d'Estrée.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite* [1].)

Alphabet :

XVe s. Ung livre commencent à l'*alphabet*.
(Guill. Tardif, *Apol. de Laurent Valla*, 140, Marchessou.)

1504. Caractères de l'*alphabet*. (J. Le Maire, *Œuvres*, IV, Stecher.)

1509. Les lettres de l'*alphabet* ou abécédaire latin.
(Bovelles, *Géom. pratique*, 73 a.)

1547. Un enfant de cinq a six ans
Un jour vint a rober et prendre
En l'escole un *alphabet*.
(Guill. Haudent, *Fables*, XXXI, 1re partie, Lormier.)

Alpiste :

1617. *Alpiste*, une herbe appelee queue de renart, froment quoué.
(*Thrésor des trois langues.*)

1700. La plante de l'*alpiste*, qu'on appelle aussi graine de Canarie, a quantité de racines fort minces.
(Liger, *Nouv. maison rustique*, I, 619, édit. 1775.)

Alternant, ante :

1519. Par maintes fois leurs forces *alternantes*
Font guerroyer par cornes vehementes.
(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 57 r°, édit. 1540.)

Alternation :

XIVe s. Il y faut *alternacion*,
Point n'y a de relacion,
Ne chiet en espece ne en gendre.
(J. Le Fèvre, *La Vieille*, 2200, Cocheris.)

Alterne :

XVe s..... Comme la mer esmeue
Par eaulx *alternes*, qui souvent se remue,
Ores fluctue et court devers la terre.
(Oct. de Sainct-Gelays, *XIe livre de l'Énéide*, 111 r°, édit. 1540.)

1. Voir le n° 2, 15 avril 1894, p. 178; et le n° 4, 15 octobre, p. 486.

1516. Disputez donc en ce verdoyant cerne,
Joyeusement a haulte voix *alterne*.
(Guill. Michel, *Eglogues de Virgile*, 7 v°, édit. 1540.)

Altièrement :

1620. Tint tousjours son rang par trop *altierement*.
(*Chron. bordeloise*, II, 108, Delpit.)

1627. J'ay parlé *altierement*.
(René Gaultier, *Institution des prestres*, 532.)

Alvéole :

1519. Pour bien former les petis *alveolles*,
Prendre convient escorces assez molles.
(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 63 v°, édit. 1540.)

Alysson et *Alysse* :

1542. *Alysson* est une herbe semblable au marrube.
(Du Pinet, *Pline*, III, 89.)

1583. L'*alysse* estant pendu au plancher d'une maison est un salutaire remede contre le charme.
(Julian Baudon, *Trois livres des Charmes*, 114.)

Amandier :

1372. Le vieil *amandier*, quant il est bien labouré, porte plus de fruict que le nouveau.
(Corbichon, *Propriét. des choses*, XVII, 3, édit. 1522.)

XIVe s. Entre les arbres, *amandier*
C'est cis qui flour gete premier.
(*Poème sur les propriétés des plantes*, Romania, XIV, 461.)

Id. De l'*amandier* chairra la fleur
(J. Le Fèvre, *La Vieille*, 4809, Cocheris.)

XIV-XVe s. Entrez en clos de ma maison
M'avoit villené et batu,
Et un *amendier* abatu.
(Eust. Deschamps, VII, 156, A. T.)

Amateur, trice :

XVe s. Et telz *amateurs* de Jesus peut on mieulx dire mercenaires ou locatifz.
(*Internelle consolacion*, 35, Bibl. elz.)

Id. Poète insigne des muses *amateur*.
(Oct. de Sainct-Gelays, *Enéide*, IXe liv., 90 r°, édit. 1540.)

1504. Julius Cesar tres curieux *amateur* des perles.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 65, Stecher.)

1529. O devotz *amateurs* de bonnes lettres.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, Préface aux lecteurs.)

1572. Une ville *amatrice* et inventrice de nouvelleté.

(Amyot, *VIIIe liv. des propos de table.*)

— Quelques-uns disent *amatrice*, c'est un mot nouveau. (Acad. 1798.)

Amblygone, mot vieilli, dit Littré, qui n'en cite aucun exemple, quoiqu'il ait été encore employé par Bossuet :

XVIe s. Triangle *amblygoine*, qu'on diroit mouce-angle.

(Elie Vinet, *l'Arpenterie*, 11, édit. 1607).

1652. Triangles *ambligones*.

(Meynier, *Théorèmes d'Euclide*, 68.)

XVIIe s. L'oxygone, l'*amblygone* et le rectangle.

(Bossuet, *Logique* , I, 34.)

Ambroisie :

XVe s. Et respirent (ses cheveux) une senteur divine
D'*ambroysie* moult precieuse et digne.

(Oct. de Sainct-Gelays, *Ier livre de l'Enéide*, 7 vo, édit. 1540.)

Ambrosien :

1512. Mets *ambrosiens* confits en manne céleste.

(J. Le Maire, *Illust.*, I, 218.)

Redolence divine et *ambrosienne*.

(Id., I, 254.)

Amène :

XVe s. Champs verdoyans, *amenes* et fecundes.

(Oct. de Sainct-Gelays, *VIe liv. de l'Enéide.*)

Et par icelle (forêt) faisait son cours *amene*
Le beau fleuve Tybre.

(Id., VIIe liv., 60 ro.)

Amers :

1683. On a du prendre ses *amers* sur la terre en mouillant un ancre, c'est-à-dire prendre sur la terre deux objets, comme deux arbres, un moulin par un arbre, un château par une tour, etc.

(Le Cordier, *Instruction des pilotes*, édit. 1761.)

Amiante :

1555. Une pierre nommée *amiante*.

(De La Bouthière, *Des prodiges*, 73.)

1567. La pierre *amiante*, pierre quasi semblable a l'alun de plume.

(I. G. P. Des occultes merveilles de nature, 262.)

1580. L'*amiante* qui est pierre qui se rompt.

(Est. de de Lusignan, *Description de Cypre*, 34 v°.)

Amidon :

1302. Item pour. II. lb. *d'amidon*, II. s.

(Cité ap. J. Richard, *Comtesse Mahaut*, 165.)

Amollissant :

1425. Mollifier, c'est amollir; mollifiant, *amollissant*.

(Oliv. de La Haye, *Poème sur la peste de 1348*, p. 213, Guigue.)

1545. Pessaires *amollissans*.

(Guill. Guéroult, *Hist. des plantes*, 371).

Amputation :

1521. L'*amputation* de peché occis par bonnes et decentes operations.

(*Viol. des hist. romaines*, 128, Bibl. elz.)

Amputer :

1519. Puis dit comment les arbres se resjouyssent, et en quelles terres et regions veullent estre plantez...; comment se doivent nourrir, *amputer* et d'autres façons accomplir.

(Guill. Michel, *Géorg. de Virgile*, 58 r°, édit. 1540.)

Amuser :

XIIe s. Or sont li mauvais *amusé*.

(Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 2227, Löseth.)

Id. Ainsi la cuident *amuser*
Et deçoivre.

(Chrest., de Troyes, *Cligès*, 5914, Foerster.)

Id. Fol est liez de bele parole,
Si l'a an mout tost *amusé*.

(Id., *Chev. au lion*, 2464, Foerster.)

Anabaptisme :

1574. Il (S. Cyprien) abhorrissoit l'*anabaptisme*.

(Jaques Tigeou, *Œuv. de Saint Cyprien*, 20.)

1630. Il se fit un mariage d'entre un de ces anabaptistes et une femme du dit lieu, selon les formes de l'*anabaptisme*.

(*Chron. bordeloise*, II, 164, Delpit.)

Anagallis :

1545. C'est merveille que les bestes fuyent la femelle de la dicte herbe *anagallis*.

(Guill. Guéroult, *Hist. des plantes*, 17.)

1549. Les jeunes et barbares médecins ne voyent goute quand ils mectent plus de deux especes d'*anagallis*.

(Maignan, *Hist. des plantes*, chap. VI.)

Anagogie :

XIVe s. *Anagoge.*

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXVII, 85, édit. 1531.)

XVIe s. S'ensuit que par *anagogie*
Ils font un merveilleux devoir
Pour la grace du pape avoir
Par leurs prédicacions.

(Viret, *Cuisine papale*, 23, Fick.)

Id. Allegories, *anagogies* et moralitez.

(Vigenère, *Apollonius Thyanéen*, I, 55, édit. 1611.)

Analyser :

1698. Les fleurs de cette plante *analysées* donnent plusieurs liqueurs acides.

(Tournefort, *Hist. des plantes*, II, 422, édit. 1725.)

Ananas :

1578. La plante qui produit le fruict nommé par les sauvages *ananas* est de figure semblable aux glaieuls.

(J. de Léry, *Voy. au Brésil*, II, 22, Gaffarel.)

Anasarque :

1372. La seconde espèce de ydropisie est appellee hyposarca ou aultrement *anarsarca.*

(Corbichon, *Propriét. des choses*, VII, 52, édit. 1521)

1636. L'hydropisie *anasarque.*

(Est. de Clave, *Cours de chimie*, 175.)

Anatomiquement :

1651. Je n'aurois pas honte de respondre *anatomiquement* et en physicien aux questions que vous me faites.

(La Mothe Le Vayer, *Hexaméron rustique*, 59, Lisèux.)

Anatomiste :

1541. Des scavans *anatomistes.*

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, 95 r°, édit. 1555.)

Ancile :

XVe s. Avoit-il mis (sur le bouclier) Salies exultans,
Et nudz luperques et lanigeres flamines
Et *anciles.*

(Oct. de Sainct-Gelays, *VIIIe liv. de l'Enéide*, 79 r°, édit. 1540.)

Ancolie :

1325. Gaunir le dit dortoir, les bancs, les traversains, et les montans du dit dortoir roseter et semer d'*ancolies.*

(Cité ap. J. Richard, *Comtesse Mahaut*, 349.)

Andabate :

1542 Encores que tu combatisses en la maniere des *andabates*.

(Est. Dolet, *Epist. famil. de Cicero*, 125 v°.)

1587. Les *andabates* en champ de bataille.

(Taillepied, *Antiq. de Pontoise*, 73, édit. 1876.)

Anémone :

XIVe s. Bon bevrage pour quasseure : prenez consire, consoude..., *anemoine* et garence.

(*Recettes médicales*, Romania, XVIII, 576.)

Aneth :

1372. *Anet* est une herbe dont la semence est aussi appellée *anet*.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, XVII, 9, édit. 1522.)

On trouve à la même époque la forme populaire *anoi* :

Preneiz de l'ole rosat et de l'ole d'*anoi*.

(*Notice d'un Ms. Messin* par P. Meyer, *Romania*, XV, 184.)

Dans le glossaire latin-françois de Douai : « anetum, anois », où M. Godefroy a reconnu la plante nommée *anis!*

Anfractueux :

1541. Circonvolutions *anfractueuses*.

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, 23 r°, édit. 1555.)

Anfractuosité :

1541. Longue revolution et *anfractuosité*.

(Jeh. Canappe, *Tabl. anatomiques*, 10 v°, édit. 1555.)

Grande implication et *anfractuosité* de vaisseaux.

(Id., 17 v°.)

Angéliser :

XVe s. Saint m'as voulu *angelisier*, ce semble,
Deiffier entre les mortels hommes.

(Chastellain, *Les XII dames de rhétorique*, VII, 170, Kervyn.)

Angineux :

1615. Il se lit dans les scholies de Houlier, qu'un squinantic ou *angineux* ne pouvant plus respirer ny parler..., se fit ouvrir la trachee artere.

(Loys Guyon, *Mir. de la beauté*, I, 413.)

Angustier, v. act., serrer, mot vieilli ; le part. passé *angustié* est seul cité dans les Dictionnaires, à la date de 1566.

1546. Si par l'estroit du chemin ne sommes *angustiez* et coarctez.

(Jeh. de Gaigny, *Sermons de Guerricus*.)

Anicroche :

1608. Celuy qui sould un argument, insistant a l'encontre, se fonde, non sur ce qu'il n'est pas vray semblable, mais sur ce qu'il n'est pas nécessaire. Et pourtant le deffendeur a beaucoup plus d'avantage que le demandeur a cause de cet abus et *hennicroche*.

(Jean du Sin, *Rhét. d'Aristote*, 279.)

On ne cite point d'ex. de ce mot avec le sens actuel avant 1634.

Anil :

1600. Le meilleur *anil* est celuy qui est le plus pur.

(Ant. Colin, *Hist. des drogues*, II, 26.)

1615. Il y a aussi en Perse et a present au Perou une herbe dont on fait l'*anille*.

(Montchrestien, *Économie politique*, 328, Funck-Brentano.)

Animation :

xve s. Ils... se mirent en devoir d'envoyer l'un vers l'autre et d'essayer par paroles si leurs deux contraires *animations* et felletés se pourroient mitiger et un peu radoucir par moyens.

(Chastellain, *Chron.*, V, 425, Kervyn.)

Annales :

xve s. Et qu'il te pleust escouter les *annales*
De noz labeurs et noz peines journalles.

(Oct. de Sainct-Gelays, *1er livre de l'Enéide*, 6 v°, édit. 1540.)

1535. Thucydides en cest endroit accorde plus que les autres aux *annales*.

(G. de Selve, *Vie de Plut.*, 21 r°, édit. 1547.)

1537. Les registres des archives du Capitole où sont les *annales* de Rome.

(De la Grise, *Lettres de Marc-Aurèle*, XII.)

Annotation :

1512. *Annotation* de la saison estivale.

(J. Le Maire, *Illustr. de Gaule*, I, 184, Stecher.)

1529. Ses annotations (de Budé) sur les Pandectes.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, 3 v°.)

1540. Les *annotations* subsequentes en la marge.

(Guill. Michel, *Trad. de Justin*, 100 v°.)

Anonyme :

1557. Les autres peuples du mont Atlas sont *anonymes*, c'est-à-dire sans aucun nom particulier.

(*Le Recueil des païs*, 75).

XVIe s. Ceste histoire j'hai extraite d'un poete *anonime*.

(Bonivard, *Source de l'idolatrie*, 119, Fick.)

XVI-XVIIe s. Quelques livrets *anonimes*.

(D'Aubigné, I, 473, Réaume et Caussade.)

1623. Un livret *anonyme* de ces nouveaux dogmatisans.

(Garasse, *Doctrine curieuse*, 705.)

Anse :

XIIIe s. De si a Aigremor ne sont aresteu,
Par mardi matin sunt en *hance* venu.

(*Gui de Nanteuil*, 66. A. P.)

Antepenultième :

1500. Le sabmedi, *antepenultieme* de juillet.

(Médicis, *Chron.*, I, 493, Chassaing.)

On trouve plus souvent au XVIe s. *antepenultime* :

1550. Le penultime et l'*antepenultime* degré.

(Roussat, *de l'Estat et mutation des temps*, 69.)

Anteriorité :

1533. Unes grammaires historiques et meteoriques contendentes de leur *anteriorité* et postériorité.

(Rabelais, *Œuvres*, II, 339, Burgaud.)

Anthologie :

1617. *Anthologie* ou recueil des plus beaux épigrammes grecs.

(Tamisier, *titre du Recueil.*)

1623. Quoi qu'ils ne fussent pas comme la grenouille de l'*Anthologie*.

(Garasse, *Doct. curieuse*, 711.)

1633. Il y a entre aultres une *Anthologie* en majuscule..., édition d'Alde que je n'avoys jamais veue.

(Peiresc, *Lettres*, II, 154, T. de Larroque.)

Anthyllis :

1556. Une herbe *anthyllis*, dite oreille de souris.

(Rich. Le Blanc, *De la Subtilité*, III^vo.)

Antichrétien :

1555. Ha, malheureux *antichristiens* nouveaux!

(Artus Désiré, *Défensoire de la foy chrestienne*, sans pagination.)

1602. Erreurs *antichristiennes*.

(G. Thompson, *Secrets de l'Apocalypse*, 210).

1603. La bande *antichrestienne* et sathanique.

(Chavigny, *Des Pléiades*, 410.)

Anticipation :

1437. Impetrer une *anticipation* de la chancellerie.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, III, 49, B.-B.)

XVe s. Ces lettres ainsi escriptes par *anticipation* de temps.

(Chastellain, *Chron.*, IV, 465, Kervyn.)

Antidater :

1462. Ils craignoient de ne pas trouver de notaires qui passassent les dictes lettres *antidatées*.

(Cité ap. Fierville, *Doc. inédits sur Commynes*, 62.)

Antisale :

Ce mot dont M. Godefroy ne cite que deux ex. du XVIe siècle est encore en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles.

1627. Les nobles gardoient anciennement dans leur atrium ou *antisale* les bustes ou testes de leurs prédécesseurs.

(Louis Savot, *Médailles antiques*, 22.)

1739. On y va travailler (à la bibliothèque du Vatican) certains jours de l'année dans une grande *antisale*.

(De Brosses, *Lettres*, II, 268, Colomb.)

Antiscorbutique :

1700. Cette plante (l'ancolie) est apéritive, détersive, *antiscorbutique*.

(Liger, *Nouv. maison rustique*, II, 354.)

Antre :

XVe s. Et de rechef se remussoient au ventre (du cheval de bois)
Comme larron faict au spelunque ou *antre*.

(Oct. de Sainct-Gelays, 2e *liv. de l'Enéide*, 16 v°, édit. 1540.)

Droit a Scylla soubz son *antre* parfond.

(Id., 3e *liv.*, 26 v°.)

Apnée :

On trouve au XVIe s. *apné*, s. m., avec le même sens :

Il sçavoit aussi le moyen de suspendre la respiration, ce qu'il appeloit *apné*.

(Vigenère, *Vie d'Apoll. Thyanéen*, 70, édit. 1611.)

Apocrisiaire :

1628. L'advis du conseil de l'*apocrisiaire* du confesseur du roy.

(Laurens Bouchel, *Somma beneficiale*, 105).

Apologie :

XIVe s. *Appologie* de Jacob sur ses quatre femmes.

(Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, II, 115, édit. 1531.)

Aponévrose :

1541. Ces muscles font par leurs *aponévroses* ou enervations un cercle d'un tendon large finissant au lieu dit iris.

(Jeh. Canappe, *Tables anatomiques*, 92 r°, édit. 1551.)

Apophyse :

1541. *Apophyses* mamillaires.

(Jeh. Canappe, Id., 33 v°.)

La seconde-vertebre a une *apophyse* d'une part et d'autre acclive ou descendente.

(Id., 89 v°.)

Apostrophe :

1514. *Apostrophe*, figure de grammaire.

(Guill. Michel, *Eglog. de Virgile.* 4 r°, édit. 1540.)

XVI-XVIIe s. Qui ne sçayt combien les apostrophes et prosopopees sont en commun usage a toutes sortes de gens?

(Fr. de Sales, *L'estandart de la Croix*, liv. II, 9, édit. Vivès.)

Apostumer :

1372. Aulcunes foys elle est malade par humeur corrompue qui est retenue dedans les peaulx de la poictrine dont elle devient *apostumee* et en est l'alaine empeschee.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, V, 33, édit. 1552.)

Apparat :

XIIIe s. Nous creon que l'*apparat* fache
Souvent coulour venir en la fache

(*La Clef d'Amors*, 2229, Doutrepont.)

Sans *apparat* veit nen pucele
Savoir mon s'el est lede ou bele.

(Id., 2241.)

1537. On a commencé en ceste ville le gros *apparat* pour le recevoir.

(Rabelais, *Epistre*, t. II, 588, Burgaud.)

XVIe s. Tout l'*apparat* et ce qu'on pourroit dire.

(Du Fail, *Eutrapel*, 216, Guichard.)

Id. Il est receu avec *apparat* et affection.

(*Chron. bordeloise*, I, 43, Delpit.)

(*A suivre.*) A. DELBOULLE.

COMPTES RENDUS

Ernest Dupuy. **Bernard Palissy.** — *L'homme*, — *l'artiste*, — *le savant*, — *l'écrivain.* — Paris, Lecène, Oudin et Cie, 1894, in-18 jésus, de VIII-334 p.

Le livre que M. Ernest Dupuy vient de consacrer à Bernard Palissy considère le célèbre émailleur sous tous les aspects de son génie et il serait à souhaiter que chacun des grands noms de notre histoire littéraire fût de la sorte le sujet d'une monographie aussi complète et aussi bien entendue. Après avoir raconté autant qu'on le peut faire la vie de l'homme, M. Dupuy examine l'œuvre et ses mérites avec une compétence et une sûreté d'information auxquelles il convient de rendre une justice sans réserve. L'artiste et le savant sont appréciés avec autant de goût que de talent et l'un et l'autre mis en leur vraie place par un critique judicieux et sagace, sans illusions comme sans faiblesses. Les émouvantes aspirations de l'artiste, sa ténacité, sa foi, ont trouvé en M. Dupuy un historien éloquent. La science de Palissy est, elle aussi, minutieusement démontrée et analysée, les résultats pesés équitablement et rangés à leur ordre dans le développement de la pensée humaine, confirmant ainsi à l'admirable potier ce titre que Cuvier lui donnait de fondateur de la géologie. Quelque enseignement qu'il se dégage des pages de M. Dupuy sur ces questions diverses, et en particulier de l'examen des livres qu'a lus Palissy (p. 131), ce n'est pas là que nous nous arrêterons. Plus soucieux de connaître la personnalité de l'écrivain, nous chercherons surtout dans ce livre ce qui a trait à l'auteur de la *Récepte véritable* et des *Discours admirables*.

Avant toutes choses, M. Ernest Dupuy s'efforce avec raison de déterminer ce que nous savons de la biographie de Palissy et ce que nous ne savons pas. Comme il arrive parfois, notamment à son contemporain Monluc, cette vie s'ouvre par une énigme et se clôt par une énigme. Où Palissy naquit-il? En Agénois, cela n'est pas douteux et M. Dupuy n'a pas tort de l'affirmer; mais l'embarras commence bien vite quand il s'agit d'ajouter à quelle date et en quel endroit. Très prudemment, M. Dupuy s'abstient; disons, comme lui, vers 1510, en adoptant une moyenne entre les diverses opinions en cours, et avouons que nous ne possédons aucune donnée sérieuse sur le lieu de cette naissance. Pourtant, depuis l'apparition du livre de M. Dupuy, j'ai lu dans le journal *la Gironde* du 10 octobre dernier, quelques renseignements « intimes et inédits », dont l'auteur anonyme n'indique pas la source et qui, s'ils étaient prouvés, feraient la lumière sur ce point. Je les transcris textuellement : « Il est bien vrai que Palissy appartient à l'Agénois, malgré son origine italienne. D'après les documents précis retrouvés dans la famille Tymbrune, maîtresse de la seigneurie de la Capelle-de-Biron depuis le milieu du XVe siècle jusqu'après la Révolution de 1789, il appert que Pedro Palissi, marié à une demoiselle Bonnefont, fit baptiser son fils Bernardo, le vendredi 30 avril 1501, en l'église de Saint-Avit-sur-Lède, servant alors de siège paroissial à La Capelle-de-Biron. Pedro exerçait les diverses professions d'arpenteur, de vitrier, de sculpteur, de

potier, etc., lorsqu'il suivit en France, vers 1487, avec nombre de ses compatriotes, le cardinal de la Rovère, évêque d'Agen et neveu du pape Jules II. » Que faut-il croire de ces affirmations si positives? Je l'ignore. J'ai tenu à les reproduire ici, en évidence, pour permettre de les réfuter ou de les confirmer au besoin. Une pareille affirmation, moins précise toutefois, s'était déjà produite, le 5 juillet 1891, dans un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Bernard Palissy, à Villeneuve-sur-Lot, par M. Georges Leygues, député, aujourd'hui ministre de l'Instruction publique. Une plume autorisée avait demandé aussitôt, dans l'*Intermédiaire* du 25 juillet, si l'on avait découvert des documents nouveaux sur Palissy et, en particulier, son acte de naissance. C'est ce que nous réclamons à notre tour : si l'on possède quelque part des documents si précis sur les origines de Palissy, il convient de les produire; on ne saurait les laisser hors de portée de ceux qui sont le mieux à même d'en apprécier la valeur.

« S'il est impossible, comme le dit M. Dupuy, d'enlever à la terre agenaise l'honneur d'avoir donné naissance à Palissy; il faut laisser à la Saintonge la gloire d'avoir adopté l'artisan, d'avoir développé son caractère, d'avoir éveillé son génie. » C'est à Saintes, en effet, que Palissy se fixa de bonne heure, et qu'il passa les années les plus tourmentées et les plus fécondes de son labeur prodigieux et héroïqne, employant à ses recherches de céramiste les ressources très maigres que lui procuraient ses métiers de peintre verrier et d'arpenteur, retranchant sur ses propres besoins et défiant la pauvreté pour mener à bien ses expériences. Toute cette histoire d'un homme courageusement attaché à son idée et la faisant réussir en dépit de tous les obstacles a été maintes fois racontée. M. Dupuy y ajoute quelques détails nouveaux et qui ont leur importance. Mais le chapitre qui apporte le plus de renseignements inconnus est celui que l'auteur consacre aux voyages de Palissy (p. 47). Nous reproduisons ici les conclusions mêmes de M. Dupuy; elles éclairent des faits assez obscurs qu'elles expliquent logiquement. « Pour résumer cette longue discussion sur les voyages de Palissy, dit M. Dupuy (p. 58), ils se divisent en deux groupes appartenant à deux périodes très distinctes de sa biographie. La première période est celle où Palissy réside habituellement à Saintes; elle va de 1543 à 1563 et comprend le séjour à Tarbes, les voyages à travers les pays d'Armagnac, Béarn et Bigorre, les excursions en Aunis, en Saintonge, en Vendée, en Poitou, en Tourraine, la fuite à La Rochelle. La seconde période, qui est celle où Palissy a son domicile ordinaire à Paris, s'étend de 1565 à 1575 et comprend les explorations scientifiques en Brie, Valois, Champagne, Picardie et le séjour plus prolongé au pays des Ardennes. »

Les dernières années de Palissy paraissent s'être écoulées à Paris. Elles furent assombries par des déboires, comme l'avaient été ses débuts. On ne sait que vaguement quand et comment il est mort, car le succès qui avait un moment souri à ses efforts ne tarda pas à faire défaut, et la misère retourne sur les pas de l'adversité. Un passage bien connu du *Journal* de L'Estoille nous apprend qu'il est mort à la Bastille; plus tard d'Aubigné est revenu à diverses reprises sur la mort de Palissy et a montré dans trois endroits de ses œuvres le vieillard proche de sa fin ayant un entretien des plus dramatiques avec le roi Henri III qui serait venu dans sa prison le presser d'abjurer. Cette mise en scène semble bien factice et faite pour donner de l'intérêt au récit plus que pour rapporter fidèlement les véritables circonstances du trépas si lamentable pourtant de maître Bernard.

En disparaissant ainsi, Palissy laissait des chefs-d'œuvre de plus d'une sorte et qui auraient dû lui assurer le respect de l'autorité de son temps. Nous n'avons pas suivi les traces de M. Dupuy quand il les examine successivement avec une indiscutable compétence. Marchons derrière lui, maintenant qu'il considère les divers aspects de l'écrivain. « Novateur en matière de foi, en matière d'art, en matière de science, s'écrie le biographe en parlant de

Palissy, peut être allons-nous le trouver encore, en matière de langue et de style, indépendant et créateur. »

La grande originalité de Palissy a cet égard, — et M. Dupuy l'a parfaitement mis en lumière, — c'est d'avoir été lui-même le propre auteur de son éducation d'écrivain, comme il l'avait été de sa science, un autodidacte dans toute la force de ce terme assez prétentieux. Chose surprenante, cet ignorant s'efforce bien visiblement de parler la langue des savants ses contemporains et, de fait, il met en usage beaucoup moins de termes nouveaux que ne le fait la fantaisie d'un Rabelais. Son vocabulaire est normal et, sauf quelques provincialismes et des formes particulières, est bien celui du temps. La syntaxe est moins personnelle encore, offre moins de singularités et mérite moins d'examen. En analysant ainsi la langue de son auteur, M. Dupuy a cru découvrir une habitude particulière à Palissy et en a fait la remarque : « cette habitude, dit-il, consiste à unir le mot populaire et le mot savant, comme pour les éclairer l'un par l'autre ». Et M. Dupuy dresse, à l'appui de sa thèse, une liste assez nombreuse de substantifs, d'adjectifs ou de verbes redoublés de la sorte. Déjà on a indiqué ailleurs (*Revue critique*, 1894, II, 385) que ce n'est pas là une particularité caractéristique de Palissy. J'estime pour ma part que c'est pure redondance habituelle à beaucoup d'écrivains, et en particulier à Montaigne, dans les œuvres de qui il ne serait pas malaisé de retrouver des exemples typiques et nombreux.

Là où Palissy est bien lui, sans conteste, c'est dans son style, dans l'ingénieux agencement de sa prose, si savoureuse et si forte. Sa longue et laborieuse expérience lui a fourni tant de termes de comparaisons que les images naissent naturellement sous sa plume, neuves, familières et brusques, pleines de justesse et d'attrait. Il a gardé de son éducation populaire le goût des termes expressifs du terroir, l'amour des proverbes, des dictons alertes et vigoureux. M. Dupuy a essayé de faire, dans son livre, le départ de ces éléments divers. Pour achever utilement sa monographie, pourtant si complète et si bien entendue, il a réuni dans un appendice les mots de la langue de Palissy qui peuvent donner lieu à des remarques. Puisque l'auteur a eu cette pensée, j'aurais voulu qu'il y joignît aussi l'indication de tous ces proverbes dont Palissy savait faire un usage si personnel. J'aurais souhaité surtout que les provincialismes de la langue de Palissy fussent notés d'une main plus sûre. Les santonismes et les gasconnismes se coudoient dans cette langue. Si M. Dupuy a très nettement indiqué les premiers, les autres, au contraire, sont un peu négligés. Je signalerai ici les formes gasconnes suivantes encore en usage : *arrenter* (donner ou prendre à rente); *bignets* (beignets); *canelle* (canal de bois); *molue* (morue); *nentilles* (lentilles); *nousillers* (noisetiers); *palice* (clôture); *pilot* (petit tas) et *appilé* (mis en tas); *pibles* (peupliers); *vironner* (tourner).

Deux acceptions me paraissent également mal comprises. Dans le passage cité par M. Dupuy (p. 305), le mot *langrotte* ne signifie ni sauterelle, ni locuste ou langouste; c'est le lézard gris des murailles (gasc. *langrotte*, *langrouette*, *angrotte*, *angrouette*). Pareillement les *vimiers* (p. 328) ne sont pas des oseraies, mais bien les osiers eux-mêmes. Toutes ces vétilles ne sauraient rien enlever à la partie philologique du livre de M. Dupuy si pertinente et si bien informée. Quant aux autres parties de son ouvrage, si la compétence nous fait défaut pour les juger équitablement, nous ne saurions taire le plaisir pénétrant que nous avons pris à les lire. C'est, dans son ensemble, une œuvre solide et bien ordonnée, d'un savoir aussi précis que sobre, solide sans lourdeur et attrayant par sa variété, éloquent sans fracas, de cette éloquence contenue qu'ont les convictions fortes et mûrement établies.

Paul Bonnefon.

Louise de Savoie et François Ier; *trente ans de jeunesse*, 1485-1515, par R. de Maulde la Clavière, avec trois planches en héliogravure. Librairie acad. Perrin et Cie, 1895.

Nul n'était mieux préparé que l'auteur à écrire ce livre, puisque nul n'a plus exploré, dans tous les recoins, cette période de trente années qui commence sous Charles VIII, et se termine à l'avènement de François Ier. Il suffit de rappeler les trois volumes qui comprennent la 1re partie de l'histoire de Louis XII ; — la publication des procédures politiques de ce règne, — et celle des chroniques de Jean d'Auton, — enfin la monographie de Jeanne de France. Le présent ouvrage est, comme ceux qui l'ont précédé, puisé aux sources originales, et à des sources pour la plupart inédites ou nouvelles. Cette nouveauté n'en est pas le seul mérite : l'érudition s'étend, comme une trame solide, sous les couleurs du récit qui est rapide et vivant. Sans doute, ces trente ans de jeunesse du duc de Valois, les intrigues nouées à la petite cour de Cognac, au château d'Amboise et à Blois, cette vie de luxe et de plaisirs à l'italienne, et peut-être bien aussi à la française — après Boccace, et immédiatement avant Rabelais — ces joutes militaires et amoureuses traversées par l'ambition, et l'entrecroisement des menées diplomatiques, où se jouait aussi le sort de la France : voilà autant d'éléments combinés d'une histoire aussi romanesque que politique, faite pour nous séduire! Encore l'historien a-t-il su démêler l'écheveau, rechercher et faire parler les textes, éclairer les figures et mettre à nu l'âme des quatre ou cinq personnages importants de cette tragi-comédie.

« Tout le souci de cette mère (Louise de Savoie) tenait en une seule préoccupation : le roi Louis XII aura-t-il ou non un fils? » La question resta suspendue pendant dix-sept ans. « Mince et sèche, ayant reçu en partage les vertus d'antichambre : l'art de dissimuler, la patience extérieure, une mémoire implacable », indifférente au dogme, mais superstitieuse (croyant en François de Paule qui lui avait prédit que son fils serait roi), Louise de Savoie passa le temps à disputer son fils à l'influence du maréchal de Gié, à surveiller les couches d'Anne de Bretagne, et à empêcher aussi les écarts trop imprudents de François... témoin le roman ébauché entre Marie d'Angleterre et le duc de Valois (v. p. 384). Le rôle du maréchal de Gié à Amboise, sa conduite vis-à-vis de Louise, la part qu'il prit aux négociations du mariage de Claude de France avec François, et enfin son procès et sa condamnation, toute cette histoire est expliquée avec infiniment de sagacité par M. de Maulde.

Mais je passe sur la partie proprement « historique » de l'ouvrage, pour m'arrêter à ce qui intéresse plus directement notre Revue, c'est-à-dire, en dehors ou à côté des faits de la politique, à la physionomie morale et littéraire de cette époque ; l'auteur est arrivé à la restituer par deux moyens : 1° en recueillant avec une exactitude scrupuleuse une foule de détails qui en se superposant nous donnent l'impression de la réalité : menus faits qui nous font comprendre une société ou un caractère ; par exemple les enluminures d'un Robinet Testard exécutées pour Louise de Savoie (v. dans le volume, *la musique à Cognac*, planche en héliogravure, ms. fr. 143, f°. 65), ou encore un compte des dépenses de la maison du duc de Valois — cela joint aux confessions assez franches du *journal* de Louise, ou aux dépêches explicites de l'ambassadeur vénitien ; — 2° en rattachant ces « particularités » aux deux ou trois idées générales qui expliquent toute l'époque : c'est ainsi que M. de Maulde nous montre l'esprit de cour venu déjà d'Italie, mais combattu d'abord assez rudement par les goûts bourgeois, et sans doute quelque peu vulgaires, de Louis XII et d'Anne de Bretagne. C'est aussi en Italie qu'il aperçoit l'idéal esthétique des hôtes d'Amboise, ou du moins cette façon de comprendre la vie qui était celle de la comtesse d'Angoulême, et, aussi, avec les variantes dues à

la différence de l'esprit et du tempérament, celle de Marguerite et de François : l'une traduisant Boccace en un français exquis, et l'autre le mettant gaillardement en action. — Aussi bien l'Heptaméron est-il en partie leur histoire à tous les trois (v. en particulier la Xe et la XXVe nouvelle dont M. de Maulde nous donne les clefs). Si l'aventure de Bonnivet « nous fait toucher du doigt l'état d'âme intime de Louise de Savoie », grondant sa fille de sa cruauté ! le caractère de Marguerite de Navarre se laisse moins facilement définir, elle qui, après son second mariage, mena une vie quasi-claustrale, tout en écrivant l'Heptaméron : « sa figure de vraie femme du monde conservait le double profil d'Amboise, moitié galant, moitié dévot. »

Dans un chapitre consacré à « l'idée du beau », M. de Maulde remonte à la source du courant italien, qui allait bientôt déborder en France. Il oppose nettement à l'école de Dante qui s'inspire du Moyen Age chrétien et qui est encore représentée par Léonard de Vinci et Michel-Ange, l'école voluptueuse et païenne de Boccace et de Pétrarque, à laquelle se rattache, du moins par certains côtés, Raphaël lui-même. Le supplice de Savonarole, le dernier défenseur de l'école dantesque, « est certainement le plus grand événement de la Renaissance » (1498). Désormais Pétrarque règne, « Pétrarque qui affecte d'ignorer Dante. L'art représente l'amour. »

Le conflit du goût italien et des traditions françaises apparaît encore dans les combinaisons architecturales de l'époque. M. de Maulde rend justice aux efforts que firent Louis XII et le cardinal d'Amboise « sinon pour réagir contre le courant italien, du moins pour le canaliser ». — « Ce fut une période vraiment belle, mais trop courte, où le génie national produira la fleur exquise de bon goût dont tant de monuments témoignent encore », par exemple, à Rouen et à Blois.

Les écrivains sont mêlés aussi à cette histoire de trente ans, à titre de comparses ou de témoins. Les uns sont les représentants de l'italianisme littéraire qui, dès le règne de Charles VIII, se faisait sentir en France : c'est, au premier plan, Octovien de Saint-Gelais, sur lequel M. de Maulde s'étend longuement, avec raison. Signalons des pages très pénétrantes sur le *Séjour d'Honneur*, 1491 ; le *Vergier d'Honneur*, qui parut sous le nom d'Octovien et sous celui d'André de la Vigne ; sur la traduction des *Épîtres d'Ovide* (1497), avec des observations curieuses au sujet des manuscrits artistiques de l'Ovide, où nous voyons l'enlumineur de Louise reproduire le type de la femme à la mode « toujours mince, blonde, aux yeux gris bleu ». La participation d'Octovien à la *Chasse et au départ d'Amours* paraît à M. de Maulde très douteuse : il y retrouve des vers de Charles d'Orléans légèrement démarqués ; de même il paraît difficile d'attribuer sûrement « au gentil evesque » une traduction de l'*Art d'aimer* qui parut en 1509. Mais en 1500 il offrait à Louis XII une traduction de l'Énéide (imprimée seulement en 1540). « Le phénix de Cognac et d'Amboise était devenu celui du Louvre », et c'est ainsi que, de bien des façons, « Charles VIII a commencé François Ier, qui rangeait *ce petit roy Charles parmi les plus grands roys de France* ». — Un autre italianisant « qui, par une coïncidence fortuite et logique, fit son entrée à la cour de Louis XII à peu près au même moment que le duc de Valois », ce fut Jean Lemaire de Belges ; celui-ci défendit très mollement la langue française dans sa *Concorde des deux langages*, et à ses yeux l'italien resta la langue par excellence de l'amour et de la poésie. M. de Maulde nous donne une impression juste de l'auteur des *Illustrations de Gaule*.

A côté de l'influence italienne, se développait en même temps l'humanisme, soutenu par Budé (qui fut secrétaire de Louis XII), et par Claude de Seyssel, « le porte-parole » du cardinal d'Amboise, qui dédiait au roi ses traductions. M. Ferdinand Brunot avait déjà signalé, dans cette Revue, l'intérêt de la préface écrite par Seyssel en tête de sa traduction de Justin, composée en 1509, « véritable plaidoyer en faveur de la langue française, auquel sa date même, à défaut d'autre mérite, donnerait déjà de l'importance » (n° du 15 janv. 1894).

M. de Maulde, en se plaçant à un point de vue différent (mais en somme assez voisin) de celui de M. Brunot, voit dans cette préface, comme dans toute l'œuvre de Seyssel, une tentative faite pour donner à la langue et à l'esprit français une matière, une littérature en dehors des imitations italiennes. Il lui semble donc, à regarder seulement les théories ou les aspirations, que Claude de Seyssel a été, beaucoup plus que Lemaire de Belges (que Ronsard cependant regardait comme son maître), le vrai précurseur de la Pléïade : et cela est vrai pour l'ensemble, si nous voulons bien ne pas tenir compte de ce que Ronsard et Du Bellay ont eux-mêmes pris à Pétrarque et aux poètes du cinquecento italien, et de ce qu'après tout ils ont eux-mêmes désavoué; si nous ne considérons que leur tentative de donner à la France une littérature à la fois originale et classique.

J'aurais voulu m'arrêter avec M. de Maulde sur l'opposition faite à l'influence italienne par Jean Bouchet qui prônait les Molinet, les Cretin, les Jean Marot : limité par l'espace de ce compte rendu, je suis loin d'avoir signalé tout ce qui dans cet ouvrage copieux se rapporte à notre histoire littéraire. L'auteur cite le mot bien caractéristique de Castiglione qui, se plaignant de la barbarie française, ajoutait : « Si François d'Angoulême monte sur le trône, il fera fleurir les lettres. » Ce qui est advenu de l'italianisme sous François Ier et sous ses successeurs est une autre histoire. M. de Maulde nous a dit ce qu'était la poésie de cour avant Mellin de Saint-Gelais; il nous a montré dans Octovien le prototype du poète courtisan de Du Bellay, et dans la poésie d'Octovien ou de Lemaire, une première épreuve du pétrarchisme, longtemps avant Olivier de Magny et Desportes.

Louis Clément.

Francesco Flamini. **Studi di storia letteraria italiana e straniera.** Livorno, Giusti, 1895, in-16 de ix-453 p.

On indiquait, en 1891, dans le *Giornale storico della letteratura italiana* (*Le roi Henri III et l'influence italienne en France*), la nécessité de traiter un jour « la question bien attrayante des relations littéraires entre l'Italie et la France au xvie siècle. Il y aurait, disait-on, un livre utile et neuf à écrire sur ce sujet. Un tel travail devrait s'appuyer sur une bibliographie des traductions françaises d'auteurs italiens et des éditions italiennes données en France à cette époque; malheureusement cette bibliographie reste à faire, et le sujet, dans nos histoires littéraires françaises ou italiennes, n'est même pas esquissé. » Le desideratum bibliographique reste intact, bien qu'il soit permis d'espérer que M. Emile Picot nous réserve à ce propos quelque surprise. Le travail littéraire, en revanche, qu'on pouvait attendre du côté français, vient d'être entrepris du côté italien, et d'une façon très heureuse dans les *Saggi* de M. Flamini. On doit l'en remercier dans cette *Revue*, quelles que soient les imperfections et les lacunes inévitables en un sujet aussi large attaqué sérieusement pour la première fois. M. Flamini n'est d'ailleurs pas à ses débuts dans l'histoire littéraire : un livre de lui fait autorité sur *La lirica toscana del Rinascimente anteriore ai tempi del Magnifico*, et son édition critique de Tansillo, un modèle de Malherbe, n'a pas été sans le préparer à la matière qu'il aborde aujourd'hui. Enfin, les essais d'ordre différent que contient son présent recueil (*Gl' imitatori della lirica di Dante*, *Il luogo di nascita di madonna Laura*, *Per la storia d'alcune antiche forme poetiche italiane e romanze*, « *Leandro y Hero* » *e l'* « *Octava rima* » *di Giovanni Boscan*) montrent que l'auteur n'est pas un esprit cantonné en un coin de la science et dont l'information risque de manquer d'horizon.

Plus de la moitié du volume appartient à notre domaine, et l'essai le plus important qu'il renferme est intitulé précisément *Le lettere italiane alla corte di Francesco I, re di Francia.* Les lettres italiennes ont pénétré d'abord en France sous la forme de l'humanisme. Cette étude n'est pas essayée par M. Flamini, et il n'en peut guère être autrement, aucun travail préparatoire n'existant encore sur ce vaste sujet. Il juge du moins nécessaire de passer en revue, avec une exactitude qu'on ne trouve pas dans les résumés français analogues, les maîtres italiens et les poètes italiens de langue latine qui ont été, à la fin du xve siècle et au début du xvie, les initiateurs de notre pays à la culture nouvelle : Andrelini, Balbi, Beroaldo l'ancien, Aleandro, Quinziano Stoa, Benedetto Moncetti, puis Jules-César Scaliger (visiblement confondu, p. 223, avec son fils Joseph); la seule omission notable est celle de l'historiographe royal Paul Émile. Laissant de côté ce qui regarde les arts et les artistes, M. Flamini établit le goût personnel de François Ier pour les lettrés italiens et expose brièvement l'action parallèle de Guillaume Budé et de Marguerite d'Angoulême. Il recueille en grand nombre, en les accompagnant d'indications biographiques qu'il aurait pu enrichir facilement, les noms d'italiens écrivant ou enseignant en France à cette époque. Il relève aussi les témoignages de culture italienne chez les écrivains français et les gens de cour. Toute cette partie ne peut être considérée que comme une ébauche d'un tableau définitif, et la plupart des traits en sont connus. On attribuera un intérêt plus nouveau au dépouillement du curieux *Canzoniere* italien d'un certain Amomo, publié en 1535 par Simon de Colines, qui fait défiler sous nos yeux les membres les plus notables de la colonie italienne de Paris au milieu du règne de François Ier. Le lecteur français trouvera profit à des observations sur Saint-Gelais, sur Jacques Colin, le traducteur de *Cortegiano,* et surtout aux portraits fort étudiés de lettrés italiens venus en France : Luigi Alamanni, le noble banni florentin, qui devrait bien trouver le biographe auquel lui donnent droit l'importance de son œuvre littéraire et l'intérêt de son rôle international; Niccolo Martelli, Gabriello Simeoni, Muzio, Giulio Camillo, Tagliacarne (*Theocrenus*), Belmesseri, etc. En somme, c'est un précieux chapitre d'histoire littéraire qu'il était nécessaire de voir écrit. Aucune idée systématique n'a gêné l'auteur dans ses observations. Pas le moindre désir instinctif de surfaire ses compatriotes ou d'augmenter la portée, déjà si grande, de leur influence. Voici d'ailleurs quelques lignes de sa conclusion : « Il faut le reconnaître, la qualité des hommes de lettres italiens venus sous François Ier à la cour du roi très chrétien a mal correspondu au bon vouloir d'un prince qui, pour parler avec Sainte-Beuve, prodiguait avec tant de grâce « les sourires et les rayons ». Si l'on met à part Alamanni, en qui les dons du caractère égalaient ceux de l'intelligence, et chez qui le dévouement du courtisan n'empêchait point l'amour sincère de l'art, les autres continuaient en pire la tradition des Moncetti et des Stoa. Aventuriers, ils visaient à faire de l'argent; leur moyen, une éphémère renommée acquise par l'auto-apothéose; exemple commun à tous, le divin Pierre l'Arétin... Tous charlatans, ils représentaient dignement, à leur façon la science et les lettres dans ce trop nombreux bataillon d'intrigants et de brouillons italiens émigrés en France à la suite des Médicis » (p. 336-337). On serait presque tenté de trouver le jugement trop sévère.

La deuxième partie des études franco-italiennes de M. Flamini suppose connus et étudiés (ce qui n'est pas) les détails de l'histoire de l'italianisme au temps de Henri II et de Charles IX. Nous passons au règne de Henri III, à l'époque même où les dangers d'une invasion étrangère toujours croissante sont signalés avec tant de verve par l'auteur des *Dialogues du langage françois italianizé.* M. Flamini commence par quelques observations générales, qui peuvent nous être utiles comme représentant un point de vue étranger; puis il aborde la question de Desportes, « un poète italien, dit-il, déguisé en poète

français ». Nous nous en doutions, mais notre critique le prouve. Les quelques rares imitations ou traductions italiennes, déjà signalées chez Desportes par les critiques français, sont bien peu de chose devant celles que faisait connaître dès 1604, et peut-être sans intention malveillante, l'opuscule lyonnais intitulé *Les Rencontres des Muses de France et d'Italie*; 43 poésies de Desportes y sont publiées avec leurs modèles italiens, que M. Flamini a pu, non sans peine, identifier en appendice (p. 432-439). Mais il a su y ajouter un nombre considérable d'indications personnelles (p. 350-367). On trouvera, en tête de la liste qu'il a dressée, le nom de Pétrarque, avec une protestation opportune qui venge le poète de Laure des critiques inintelligentes de A. Michiels; on est trop porté en effet à confondre avec l'imitation dégénérée qu'en ont faite tant de sots poètes, l'œuvre innovatrice d'un écrivain de génie. Viennent ensuite Tebaldeo, Domenico Venier, Coppetta, Lodovico Domenichi, Giovan Paolo Amanio, Bernardino Rota, Angelo di Costanzo, Tansillo, Cariteo, et ces poètes latinistes, dont on a publié chez nous au XVIe siècle tant d'anthologies, et parmi lesquels Desportes fréquentait surtout Sannazar, Marulle, Navagero, Angeriano. Notons en passant la prédilection de l'abbé de Tiron pour Tebaldeo et Angelo di Costanzo, les pires précurseurs du *seccntismo*, dans les œuvres desquels il choisit précisément, pour le traduire, ce qu'il y trouve de plus subtil et de plus extravagant. On doit se féliciter que le sujet de l'imitation italienne dans Desportes ait été traité par un italien et par un spécialiste aussi au courant de l'immense littérature lyrique de la Renaissance italienne; personne, chez nous, n'aurait pu l'aborder aussi fructueusement. Souhaitons maintenant que cette recherche soit étendue à Ronsard. Dès à présent tombe en grande partie l'intérêt des observations psychologiques qu'on a voulu établir sur l'œuvre de Desportes, tel sentiment, tel fait précis, sur lequel on a cru s'appuyer, n'étant ou pouvant n'être qu'une simple traduction. Sainte-Beuve, par exemple, prend pour un témoignage de contrition sincère du voluptueux poète, le sonnet : *Hélas! si tu prens garde aux erreurs que j'ay faites*; ce n'est qu'un sonnet de Molza.

Cette étude sur Desportes n'est considérée par M. Flamini que comme une introduction à ce qu'il a à nous apprendre sur le *canzoniere* italien d'Odet de la Noue qu'il a trouvé dans le ms. italien 1640 de la Nationale de Paris. Le lecteur italien adoptera sans doute ce point de vue; nous attacherons vraisemblablement un plus grand prix à la première partie des observations de l'auteur. Au reste, il n'est pas sans intérêt de voir le fils du grand capitaine, soldat lui-même et prisonnier à Tournai, occuper sa captivité à composer en *favella toscana*, au milieu d'amis qui se livraient au même passe-temps. Ce petit recueil inédit, et assez bien tourné, de poésies en majeure partie amoureuses, fait un pendant inattendu aux poésies chrétiennes en français du même auteur, publiées à Genève en 1594. Écrites vers 1586, en tous cas à la fin du règne de Henri III, les *rime* d'Odet de la Noue sont, au jugement de M. Flamini, d'une inspiration personnelle assez remarquable, et contrastent, par ce caractère même, avec l'ensemble de la production de Desportes; elles sont l'œuvre d'un français de bonne race, qui pense par lui-même, mais dont la pensée littéraire est presque complètement italianisée; elles présentent ainsi une autre face de l'engouement pour l'Italie et fournissent une des preuves décisives de l'extrême diffusion dans notre pays de la langue et de la littérature d'outre-monts.

Dans ce livre largement informé et où la correction matérielle est remarquable (on rectifiera aisément quelques noms au passage), M. Flamini se défend beaucoup d'avoir voulu raconter « l'histoire de l'italianisme en France au XVIe siècle »; ce ne sont, dit-il, que de simples notes, dont il sent lui-même toute l'insuffisance. Cette modeste déclaration oblige à insister sur le mérite qu'il a eu à mettre en ordre ces notes précieuses. Sans constituer cette « histoire » très souhaitée, à laquelle manquerait d'ailleurs ici la partie

centrale (règnes de Henri II et de Charles IX) et une étude de la prose analogue à celle qui est faite de la poésie, ces essais en sont une bonne préparation. Le point de départ et le point d'arrivée, qui pourrait bien être marqué par le *canzoniere* d'Odet de la Noue, sont suffisamment fixés; les lignes générales sont indiquées au lecteur attentif. On ira aisément plus loin que l'auteur; on ne devra pas oublier jusqu'où il est allé.

L'espace me manque ici pour discuter avec lui certaines parties de son argumentation. S'il a bien compris le rôle de Desportes dans les lettres françaises et s'il a fait, après la juste part de la critique, la part non moins équitable de l'éloge (sans connaître toutefois les livres de MM. Brunot et Allais), il ne semble pas qu'il ait marqué suffisamment le rôle de Ronsard. Cela n'a pas d'inconvénient pour le lecteur français informé; mais un italien risque de fermer le livre avec la conviction que notre grand poète du XVIe siècle a vécu de plagiats. Quelques phrases correctives eussent été nécessaires, le travail de M. Flamini offrant d'ailleurs à ses compatriotes une excellente orientation dans l'histoire de notre poésie.

Il y a un point plus grave à noter, car il constitue une erreur véritable, qu'on verrait promptement reparaître dans les manuels, si on ne la signalait au passage. Indiquant à grandes lignes la marche, encore si mal connue, de l'humanisme français, M. Flamini croit pouvoir constater « qu'aucun anneau ne manque à la chaîne ininterrompue qui relie Racine et Boileau à Jean de Montreuil et à Nicolas de Clémanges » (p. 278). Rien n'est moins exact que cette assimilation des tâtonnements de notre humanisme avec les progrès ininterrompus de l'humanisme italien. La réalité des faits, au contraire, est celle-ci : après la floraison pleine de promesse de l'humanisme français à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, les fruits ne sont pas venus. Des causes diverses, qu'on démêlera un jour et au premier rang desquelles figure la guerre de Cent ans, ont arrêté le mouvement de rénovation intellectuelle commencé dans notre pays sous l'influence du mouvement italien. Tout s'est trouvé à recommencer, au moment où les imprimeurs de la Sorbonne ont repris en mains, avec des moyens nouveaux, le rôle de Clémanges et de Jean de Montreuil. Cette interruption, qui a retardé, de près d'un siècle peut-être, le triomphe de l'humanisme en France, est un des faits les plus importants — et les moins connus — de notre histoire littéraire.

NOLHAC.

MONTESQUIEU. — **Voyages de Montesquieu**, publiés par M. Albert de Montesquieu. Tome Ier. Bordeaux, G. Gounouilhou, imprimeur de la Société des bibliophiles de Guyenne, 1894, petit in-4, de XLVIII-376 p., et un fac-similé d'un fragment autographe de Montesquieu.

Le 25 janvier 1889, alors que tous les membres actuellement existant de la famille de Montesquieu se trouvaient réunis au château de La Brède pour fêter le second centenaire de la naissance de leur illustre aïeul, ils décidèrent en principe que la publication des papiers inédits laissés par l'auteur de l'*Esprit des lois* aurait lieu intégralement, à brève échéance. Et ce projet si honorable ne tardait pas à recevoir un commencement d'exécution.

Dès 1891, une élégante plaquette, mise au jour par les soins du baron de Montesquieu, chef de la famille et du nom, venait dignement ouvrir la série des publications à suivre. Elle contenait *Deux opuscules de Montesquieu* (Bordeaux, 1891, petit in-4 de VII-81 p., et une vue à l'eau-forte de La Brède par M. Léo Drouyn) : le premier est un petit traité intitulé : *Réflexions sur la Monarchie universelle en Europe*, a été déjà imprimé du vivant même de Mon-

tesquieu et un exemplaire qui semble unique est conservé de nos jours dans la bibliothèque de La Brède; l'autre opuscule est une dissertation académique sur *la Considération et la Réputation*, qui, remaniée par la marquise de Lambert, se trouve dans les œuvres de celle-ci. Quelque restreinte et fautive qu'ait été la publication antérieure de ces deux opuscules, les éditeurs des œuvres posthumes de Montesquieu n'ont pas cru devoir les faire figurer parmi d'autres travaux entièrement inconnus et c'est pour ce motif qu'on les a livrés au public dans une brochure séparée, sorte d'avant-propos des ouvrages à venir.

L'année suivante un volume paraissait, toujours par les soins du baron de Montesquieu, inaugurant ainsi avec une bonne grâce pleine de compétence la série des papiers inédits. Pour rendre sa publication digne à tous égards du grand nom qu'elle devait porter, la famille de Montesquieu s'était, en outre, assuré le concours de la Société des bibliophiles de Guyenne. Une commission composée de trois membres, MM. Barckhausen, Dezeimeris et Céleste, devait veiller sur les diverses phases de la préparation des volumes. Grâce à la vigilance aussi éclairée qu'obligeante de ces érudits, le premier tome des œuvres de Montesquieu parut donc muni de notes et d'introductions, de références et de variantes, offrant en un mot toutes les garanties d'exactitude et de conscience que la critique la plus minutieuse était en droit d'exiger.

Nous indiquerons encore, pour mémoire, tout ce que contenait ce recueil des *Mélanges inédits* (Bordeaux, 1892, petit in-4 de LVIII-302 p.). Il s'ouvrait par une introduction générale, très substantielle et très utile, sur l'histoire même des manuscrits de Montesquieu. L'auteur, M. Céleste, y démontrait surabondamment que ceux qui ont eu l'honneur de porter successivement le nom de Montesquieu avaient toujours pris le plus grand soin des reliques à eux ainsi léguées et que, s'ils n'avaient pas mis plus tôt le public dans la confidence de ces œuvres inconnues, cela avait été par suite de circonstances indépendantes de leur volonté. L'histoire des tentatives faites dans ce sens est curieuse à suivre et les conclusions de celui qui les retrace justes en tous points. Hâtons-nous de reproduire ici, sans nous y arrêter davantage, la liste des travaux divers de Montesquieu contenus dans ce premier volume. Nous suivons l'ordre de leur insertion, non sans faire remarquer toutefois au préalable que leur inspiration est assez disparate et leur date de composition différente : études littéraires ou dissertations académiques, œuvres d'imagination ou de politique, essais philosophiques ou sociaux, ce volume contient des ouvrages de valeur fort diverses, et qui servent inégalement à mieux faire connaître leur auteur. Ce sont : I, *Discours sur Cicéron;* II, *Éloge de la sincérité;* III, *Histoire véritable* (sorte de roman satirique, composé sans doute avant les *Lettres persanes* et qui montre un Montesquieu cherchant sa voie et aiguisant son ironie); IV, *Dialogue de Xantippe et de Xénocrate;* V, *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères* (c'est un complément et un développement du chapitre de l'*Esprit des lois* qui traite des climats); VI, *de la Politique* (faisait partie, à l'origine, d'un traité *des Devoirs* dont il formait le chapitre XIII; on en trouve l'analyse dans la *Gazette* de Camusat); VII, *Réflexions sur le caractère de quelques princes et sur quelques événements de leur vie* (c'est une très belle œuvre, digne en tous points de Montesquieu et renfermant de beaux portraits, celui de Louis XI, celui de Paul III ou celui de Cromwell, qui peut sans désavantage être mis en parallèle avec celui que Bossuet a tracé); VIII, *Lettres de Xénocrate à Phérès;* IX, *Remarques sur certaines objections que m'a faites un homme qui a traduit mes « Romains » en Angleterre;* X, *Mémoire sur la Constitution (Unigenitus);* XI, *Mémoire sur les dettes de l'État;* XII, *Mémoire contre l'arrêt du Conseil du 27 février 1725.*

Nous avons tenu à donner tous ces renseignements préliminaires pour bien marquer l'état actuel de la publication. Aujourd'hui un nouveau volume vient de paraître, consacré à la première partie des voyages du Président et mis au jour par M. Albert de Montesquieu. M. Barckhausen l'a fait précéder d'une

préface très informée et s'est tout particulièrement occupé des notes si nécessaires pour accompagner le texte et l'expliquer. Grâce à lui nous pouvons comprendre toutes les remarques de Montesquieu, comme nous pouvons, grâce aux bons soins de la famille, suivre les étapes de Montesquieu voyageur.

Montesquieu voyageur! voilà certes qui aurait réjoui Sainte-Beuve, lui qui écrivait : « Je l'avouerai en toute humilité, — dussé-je faire tort à mon sentiment de l'idéal, — si l'on pouvait avoir dans toute sa suite le *Journal de voyage* de Montesquieu, ces notes toutes simples, toutes naturelles, dans leur jet sincère et primitif, je les aimerais mieux lire que l'*Esprit des lois* lui-même et je les croirais plus utiles ». Nous les avons aujourd'hui, non pas entièrement, car des fragments du voyage en Autriche nous sont seuls parvenus, et, de plus, il semble que Montesquieu n'a pas continué en Angleterre l'espèce de journal de route qu'il avait tenu sur le continent. Mais le récit du voyage en Italie est sauf et le présent volume en contient une grande partie, qui s'étend jusqu'au séjour à Rome. La fin sera publiée ultérieurement, ainsi que les voyages à travers l'Allemagne et la Hollande; ceux-ci ont été également sauvés tout entiers. Comme l'éditeur en fait la remarque, le titre exact du manuscrit serait : *Voyage de Gratz à la Haye*, car il énumère sans lacune toutes les étapes intermédiaires entre ces deux points extrêmes. Mais pour la commodité du lecteur, il a été divisé en trois parties bien distinctes consacrées : la première à l'Italie, la seconde à l'Allemagne, la troisième à la Hollande.

Nous n'avons maintenant qu'à nous occuper de la première, en attendant les deux autres. Parti de Paris en avril 1728, Montesquieu était à Gratz, en Styrie, au mois de juillet suivant, après un double séjour à Vienne et une excursion en Hongrie, et, le 12 août, il en partait pour Venise. Qui ne se souvient de l'aventure qu'on prête à Montesquieu dans cette ville et dont lord Chesterfield aurait été l'instigateur? L'anecdote est, paraît-il, plus que suspecte, mais, s'il y faut renoncer, on trouvera en échange les véritables sentiments du voyageur sur cette ville. « Mes yeux sont très satisfaits de Venise, écrivait Montesquieu pour lui-même; mon cœur et mon esprit ne le sont point. Je n'aime point une ville où rien n'engage à se rendre aimable ni vertueux. Les plaisirs même que l'on nous donne, pour suppléer à tout ce que l'on nous ôte, commencent à me déplaire, et, à la différence de Messaline, on est rassasié sans être las. » Dans cette ville de plaisir, Montesquieu rencontre quelques épaves dont il garde le souvenir : c'était d'abord le comte de Bonneval, Bonneval-Pacha, et aussi Law, réfugié là après sa catastrophe : « C'est un homme captieux, qui a du raisonnement, et dont toute la force est de tâcher de tourner votre réponse contre vous, en y trouvant quelque inconvénient; d'ailleurs, plus amoureux de ses idées que de son argent. »

De Venise, Montesquieu se rend par Padoue et par Vérone à Milan et à Turin, « ville assez ennuyeuse », bien que le voyageur y ait trouvé matière à d'utiles remarques. Puis, descendant vers Gênes, Lucques, Pise et Livourne, il aborde à Florence, le 1er décembre. Mais là le moraliste et l'observateur des mœurs présentes fait place au curieux soucieux d'étudier les œuvres de l'antiquité, de charmer son œil ou son oreille par la découverte de beautés nouvelles encore pour lui. A Florence, Montesquieu travaille avec ardeur à s'instruire et ce qu'il a mentionné dans son journal de voyage ne contient pas, paraît-il, toutes les notes qu'il prit dans son séjour de plus d'un mois.

A Rome, si l'amateur ne perd pas des droits trop récemment conquis, le publiciste reparaît davantage et tous deux vont de concert observer une cité qui offre tant de spectacles divers. Hommes et choses captivent Montesquieu tour à tour et il s'arrête avec la même curiosité avisée devant les souvenirs du passé ou les ouvrages du présent. « Rome est un séjour bien agréable, proclame Montesquieu; tout vous y amuse. Il semble que les pierres parlent. On n'a jamais fini de voir. » C'est bien à cela que le voyageur s'occupe, à bien voir et à bien entendre. Il voudrait saisir cette voix de jadis qui sort de partout.

Cependant, les pierres, comme il dit, paraissent le retenir moins volontiers que les formes d'art plus modernes, et cela est à noter de la part du futur auteur de la *Grandeur des Romains*. Le monde de la politique cléricale, lui aussi, lui plaît beaucoup moins qu'on pourrait le croire. « Ce qu'il y a de singulier à Rome, dit-il, c'est de voir une ville où les femmes ne donnent pas le ton, elles qui le donnent partout ailleurs : ici ce sont les prêtres ». Mais Montesquieu professe trop le respect du christianisme pour ne pas sentir et pour ne pas dire toutes les mesquineries de cette domination tracassière et avide. « Chacun est là comme dans une hôtellerie qu'on fait accommoder pour le temps qu'on y doit demeurer. » Et ceux qui se trouvaient dans cette « hôtellerie » au moment où Montesquieu la visita étaient particulièrement cupides. La paresse du peuple, elle, est entretenue par les aumônes et les hôpitaux; de là résulte « que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce ».

Montesquieu passa trois mois à Rome; puis il prit le chemin de Naples, mais il se promettait de s'arrêter une seconde fois à Rome, au retour. Le prochain volume nous dira ses impressions du sud de l'Italie et nous racontera aussi le voyage à travers l'Allemagne et la Hollande. Celui-ci nous montre surabondamment comment Montesquieu observait, s'efforçant de tout saisir et de tout comprendre. Agriculture, commerce et industrie, travaux publics et constructions navales, hygiène et finances, stratégie même, sciences physiques et naturelles, beaux-arts, tout l'intéressait; il cherche à obtenir sur tout des notions exactes et précises et on trouve dans ses notes les résultats de ces recherches. En lisant cette vaste enquête si personnelle et si bien conduite, on comprend mieux le génie de l'historien, de quels éléments divers il est fait, réunis et coordonnés par la faculté de tout comprendre et de tout mettre en sa place. Au moment où Montesquieu traversait l'Europe, l'état du continent était assez précaire; il ne saurait donc être indifférent de posséder le témoignage d'un esprit tel que celui du voyageur. La grandeur apparente de la maison d'Autriche ne lui en impose pas. Il juge avec sagacité le rôle de la maison de Savoie, et, malgré ses étroitesses de vue, le gouvernement de l'Église le charme pourtant, surtout quand il en est éloigné. Le lecteur trouvera les diverses phases de ces sentiments parfaitement analysées dans la préface qui a été mise en tête du présent volume.

Une véritable révélation l'attend aussi dans ce volume : la découverte de Montesquieu amateur, critique d'art. « Depuis que je suis en Italie, écrivait-il de Florence, au mois de décembre 1728, j'ai ouvert les yeux sur les arts, dont je n'avais aucune idée. » Maintenant ces idées sont venues, comme elles lui venaient d'ordinaire, par la comparaison, et il les exprime avec cette franchise prime-sautière, cette netteté de langage dont il est coutumier. Ce n'est pas le lieu d'exposer ici l'esthétique de Montesquieu et de dire pourquoi il admire par-dessus tout Michel-Ange et Raphaël. Ces raisons sont exposées, parmi beaucoup d'autres vues ingénieuses, dans le tome premier du journal de voyage. On les trouve là en leur jour véritable, sincères quoique réfléchies, pleines de discernement bien que senties par un débutant qui fait l'éducation de son esprit, dites dans cette langue un peu narquoise et ironique qui est celle de Montesquieu, ne voulant paraître dupe ni des autres ni de lui-même et cachant la vivacité de son émotion sous la discrétion d'un sourire ou la légèreté d'une boutade.

Paul Bonnefon.

Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste, par Ch. Joret, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, correspondant de l'Institut. Aix, Remondet-Aubin. 1894. In-8, 71 pages.

S'il était nécessaire de justifier le zèle pieux avec lequel M. Tamizey de Larroque a publié l'immense correspondance de Peiresc et provoqué une souscription destinée à lui élever une statue, la présente brochure y suffirait. On y voit l'étonnante puissance du travail, la singulière souplesse d'esprit d'un homme qui a cultivé et fait avancer toutes les sciences de son temps. M. Joret le suit d'abord dans ses voyages à travers tous les musées, toutes les bibliothèques d'Europe, le montre en relations d'amitié avec les savants de toutes les nations. Puis il le montre aidant chaque érudit de sa bourse, de ses conseils, se dépouillant en faveur de Sirmond de 200 médailles, fournissant à Campanella les moyens de se rendre à Paris, essayant d'obtenir un adoucissement de peine pour Galilée condamné, faisant les frais de missions scientifiques en Orient, formant une riche collection de médailles (on lui en vola un jour pour 10 000 écus), se bâtissant un observatoire, pratiquant des recherches au microscope, recueillant des fossiles, acclimatant des plantes, des animaux. Et toutes ces études, dont je ne donne qu'un résumé très incomplet, Peiresc n'en a rien publié, tant il pensait plus aux autres qu'à lui-même, lui qui trouvait le temps d'exécuter ou de rêver des travaux d'utilité publique! Et tant de labeurs ont tenu dans une vie qui n'a pas atteint cinquante-sept ans!

Charles Dejob.

Georges Vicaire. **Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle** (1801-1893) : éditions originales; ouvrages et périodiques illustrés; romantiques; réimpressions critiques de textes anciens ou classiques; bibliothèques et collections diverses; publications des sociétés de bibliophiles de Paris et des départements; curiosités bibliographique, etc. Préface de Maurice Tourneux. Paris, Rouquette, in-8. Tome I, 1894, de 990 col. (A-B); Tome II, en cours de publication (C).

Le siècle qui s'achève éprouve le besoin de dresser son bilan. Il aime à se souvenir de ce qu'il a fait, de ce qu'il a produit, et il ne lui déplaît pas qu'on le lui rappelle. C'est à ce désir que répond en partie le livre de M. Georges Vicaire, dont nous avons transcrit ci-dessus le titre détaillé. En partie, disons-nous, car l'enquête n'est pas complète et l'auteur n'a pas eu la prétention de tout énumérer; comme il l'a conçu, son ouvrage, lorsqu'il sera achevé, formera 4 ou 5 volumes grand in-8, à deux colonnes, d'un millier de colonnes chacun environ. On peut juger par les dimensions d'une entreprise ainsi restreinte de celles qu'aurait eues un relevé complet ou soi-disant tel. C'est donc un choix qui nous est offert, choix abondant, il est vrai, et, je me hâte d'ajouter, fait par une main diligente.

Le premier volume de l'ouvrage de M. Georges Vicaire est publié maintenant et le second est en cours de publication. On en voit donc d'ores et déjà le plan et l'exécution. Je regrette, pour ma part, puisque l'auteur se bornait à énumérer et à décrire un choix de productions du XIXe siècle, que ce choix ait été un peu trop arbitrairement fait. Prétendre, comme le titre nous l'apprend, être le vade-mecum de l'amateur, c'est avouer implicitement qu'on tient compte de la mode dans ses jugements, c'est-à-dire d'un critérium assez variable en somme et assez frivole. Aussi regrettera-t-on de ne pas

trouver dans ce livre quelques œuvres de grande portée intellectuelle dont l'action sur l'évolution des idées du siècle est hors de conteste, mais qui n'ont pas eu jusqu'ici l'heur de plaire aux « amateurs », tandis qu'on y voit figurer, décrites avec les honneurs dus à de tels personnages, des fantaisies de « haute graisse », réimprimées par quelque bibliophile pour l'ébattement de ses confrères et tirées à treize exemplaires dont un sur papier rose. O éternelles fantaisies de la mode! M. Maurice Tourneux a dit là-dessus des choses bien jolies et bien justes, sous leur apparente ironie, dans la préface qu'il a mise au livre de M. Georges Vicaire et qui est, en son genre, un excellent morceau d'histoire littéraire.

Cette réserve une fois faite, il convient de complimenter sans restriction l'auteur pour la conscience qu'il a portée à bien exécuter le programme qu'il s'était tracé. Les livres — et ce n'est pas un mince éloge — sont décrits avec la plus minutieuse exactitude jusque dans leurs détails. Les éditions successives d'un même ouvrage sont parfaitement distinguées l'une de l'autre et leurs traits spécifiques sûrement déterminés et clairement énoncés. Puis, lorsque l'ouvrage fait lui-même partie d'une collection plus étendue, celle-ci est examinée à son tour par le menu, la liste des volumes qui la composent est dressée suivant son ordre chronologique, montrant ainsi le développement normal de la série entière.

Tout cela est devenu, je le sais, le pain quotidien de la bibliographie et les maîtres du genre ne procèdent pas autrement. Le mérite de M. Georges Vicaire est d'avoir appliqué à l'époque contemporaine une méthode qui n'avait guère servi jusqu'ici qu'à la description de livres plus anciens. Et qu'on n'aille pas croire que, l'objet des recherches étant plus rapproché, celles-ci deviennent forcément plus faciles. Il est aussi malaisé de retrouver actuellement quelques-unes des éditions originales de nos écrivains romantiques que de rencontrer certaines plaquettes gothiques ou des recueils de vers de nos poètes du XVIe siècle. M. Georges Vicaire a donc rendu un services incontestable à tous les historiens à venir en enregistrant dans son livre, aussi soigneusement qu'il le pouvait, les productions d'un passé plus éloigné de nous à certains égards qu'on serait tenté de le supposer.

Ceux qui voudront étudier plus tard, dans des monographies bien informées, les œuvres des écrivains qui contribuèrent diversement à l'éclat de leur siècle trouveront là sans peine les éléments de leur travail, bien ordonnés et présentés d'une main sûre. Quelques grands noms figurent déjà dans la partie qui a paru et M. Vicaire les a traités tous avec la même critique informée. Nous citerons seulement ici dans l'ordre alphabétique ceux d'Edmond About, de Charles Asselineau, d'Émile Augier, d'Honoré de Balzac, dont le labeur surhumain est suivi pas à pas, de Théodore de Banville, de Barbey d'Aurevilly, de Charles Baudelaire, Béranger, Henri Beyle (Stendhal), Charles Blanc, Pétrus Borel, Paul Bourget, Auguste Brizeux, J.-C. Brunet, Champfleury. Quelques-unes de ces listes particulières sont à elles seules des œuvres de longue haleine, que l'ingéniosité du bibliographe s'est efforcée de condenser et de rendre abordables. A ces noms contemporains il faut joindre bien entendu ceux des écrivains antérieurs au XIXe siècle dont quelques ouvrages ont été réimprimés de nos jours.

A côté de ces notices individuelles figurent celles, plus étendues encore et plus précieuses, qui sont consacrées à des travaux collectifs. Quoi qu'on en puisse dire, notre siècle a été le siècle de l'association et jamais le groupement pour le travail n'a donné de plus heureux résultats. Que d'entreprises ont été ainsi menées à bien, qui n'auraient pas pu l'être sans de pareils concours de bonnes volontés! A Paris comme en province, l'élan a été spontané et a produit les meilleurs effets. Ceux que M. Georges Vicaire mentionne sont utiles à connaître, même après l'excellente bibliographie des sociétés savantes que l'on doit à MM. de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis. On trouvera aisément, dans le nouveau

recueil, l'énumération des publications des diverses sociétés littéraires des départements ou de la capitale. Ici encore pourtant l'auteur a trop sacrifié à la vogue et s'est trop exclusivement tenu aux seules sociétés de bibliophiles. D'autres ont été omises qui auraient dû figurer à juste titre dans son livre et en bonne place. Signalons les articles que M. Georges Vicaire a consacrés aux publications de l'Académie des bibliophiles, de la Société des Amis des livres, de la Société des anciens textes, des Bibliophiles du Béarn, des Bibliophiles bretons, des Bibliophiles contemporains, des Bibliophiles dauphinois, des Bibliophiles français, des Bibliophiles de Guyenne, des Bibliophiles languedociens, des Bibliophiles lyonnais, des Bibliophiles de Montpellier, des Bibliophiles normands, des Bibliophiles de Reims, de la Société rouennaise de bibliophiles, des Bibliophiles de Touraine. Cette longue énumération fait mieux sentir qu'aucun commentaire combien l'ardeur au travail a été vive chez nous, au XIXe siècle, puisque aucune province ou à peu près n'y a échappé.

Ajoutons en terminant qu'on trouvera aussi, dans le livre de M. Vicaire, l'indication de toutes les séries de travaux que la pensée des éditeurs a groupés sous les titres divers de *Collections* ou *Bibliothèques*, et dont quelques-unes, telle la *Bibliothèque elzévirienne*, ont eu une action indiscutable sur le développement intellectuel français. Les journaux, eux aussi, et les revues sont soigneusement décrits et analysés. Ce n'est pas là le moindre mérite de ce manuel et la partie qui a donné le moins de peine à son auteur. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner la description des recueils périodiques insérés dans les premiers fascicules, depuis *l'Artiste* jusqu'à *la Caricature*. En dressant avec conscience la succession de leurs transformations, M. Georges Vicaire a rendu de signalés services aux chercheurs et a épargné des déboires à tous ceux qui doivent compter de plus en plus avec les accroissements sans cesse grandissants de la publicité périodique.

PAUL BONNEFON.

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCIII, N° 1 : O. Schultz, *Ueber den Liederstreit zwischen Sordel und Paire Bremon.* — A. Tobler, *Zu « Un samedi par nuit ».* — J. Schmilinski, *Proben einer Ueberzetzung der Chanson de Roland.* — Ries, *Was ist Syntax* (Tobler). — Rohde, *Die Erzählung vom Einsiedler und dem Engel* (Glöde). — Paris, *La légende de Saladin* (Tobler). — Dickmann, *Französische und englische Schulbibliothek* (A. Müller). — Breymann, *Friedr. Diez* (Fränkel) ; Ohlert, *Deutsch-französisches Uebungsbuch* ; Scheibner et Schauerhammer, *Französisches Lesebuch* (Krueger). — Stern, *Französisches Lesebuch* (Mahrenholtz). — Dickmann, *Franz. und englische Schulbibliothek, C, IX, Textausgaben franz. und engl. Schriftsteller, Bible française, Souvestre, Au coin du feu*, p. Güth-Lücking (Krueger). — Bahlsen u. Hengesbach, *Schulbibliothek franz. u. engl. Prosaschriften.* (W. Mangold.) — Bédier, *Les fabliaux* (Cloetta).

Archivio per lo studio delle tradizioni popolari. — XIII, 3 : Sébillot, *Les travaux publics et les mines dans les traditions et les superstitions de tous les peuples* (Pitré).

Athenaeum (The). — N° 3483 : *Leconte de Lisle, scenes of his Youth.* — N° 3484 : *French Memoirs.* — N° 3486 : *Leconte de Lisle, juvenilia and posthumous works* ; Taine, *Le régime moderne*, II. — N° 3489 : Renan, *Les écrivains juifs français du* XIVe *siècle* — N° 3496 : *James Darmesteter.*

Atti del reale istituto veneto. — Série VII, Tome V : E. Teza, *Della voce Zombaye nei Caralteri del La Bruyère.*

Bulletin critique. — N° 18 : G. Bapst, *Essai sur l'histoire du théâtre* (E. Trolliet). — N° 21 : A. Tougard, *Variétés lexicographiques, à propos du Dictionnaire général de MM. Hatzfeld et Thomas* — N° 24 : Crouslé, *Fénelon et Bossuet* (A. Chauvin) ; Doumic, *Écrivains d'aujourd'hui* (P. Festugière).

Bulletin du Bibliophile. — Septembre-octobre : A. Claudin, *les Origines de l'imprimerie à Sisteron en Provence* (1513). — Ch. Urbain, *Lettres oubliées* (d'Henri IV et de Marguerite de Valois). — Dr Armand Desprès, *les Éditions illustrées des* « Lettres à Émilie sur la mythologie », *par C.-A. Demoustier.* — Paul Cottin, *Vanderbourg et les poésies de Clotilde de Surville.* — Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1586-1600) (Suite). — Novembre-décembre : Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1500) (Fin). — Eugène Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (Suite). — Henri Clouzot, *les Premiers imprimeurs et libraires de Saint-Jean d'Angély.* — D'Eylac, *l'Exposition du livre.* — Léon Gruel, *Quelques mots sur l'exposition rétrospective de la reliure au Palais de l'Industrie en 1894.* — *Nécrologie* : *François de Caussade.* — Léon G. Pélissier, *Quelques pages des mémoires d'Al. Fauris de Saint-Vincent le fils.*

Le Correspondant. — 10 septembre : marquis de Gontaut, *la Duchesse de Gontaut ; lettres inédites (1802-1839).* I. — 25 septembre : P. Pisani, *le Congrès*

scientifique de Bruxelles. — Marquis de Gontaut, *la Duchesse de Gontaut; lettres inédites (1846-1855).* II. — *Les Œuvres et les Hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 25 octobre : *Les Œuvres et les Hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 novembre : L. de Lanzac de Laborie, *Le Dernier des chanceliers de France, le duc Pasquier : le tome V de ses* « Mémoires ». — H. Delorme, *Berryer et la Monarchie de juillet.* — 25 novembre : *les Œuvres et les Hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.*

Deutsche Litteraturzeitung. — N° 39 : Risop, *Studien zur Geschichte der französischen Verben auf ir.* — Körting, *Formenlehre der französischen Sprache* (Cloetta).

Die neueren Sprachen. — II, 4 : Bonner, *Die neuesten Strömungen auf dem Gebiete der modernen Philologie und die sich daraus ergerbende Reform vom Studium und Vorbildung.*

Franco-Gallia. — XI, 6 : Humbert, *Nachträge zu meinen Arbeiten über die Bekonung Wort — und Satzstellung und Metrik der franz. Sprache.* — 8-9 : A. Kressner, *Rustebuef als Fabeldichter und Dramatiker.* — C. Humbert, *Grammatische Randglossen.* — Koschwitz, *Ueber die prov. Feliber und ihre Vorgänger* : Grammaire historique de la langue des félibres.

Journal des débats politiques et littéraires. — 2 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — *L'inauguration de la statue de Joachim Du Bellay : discours de M. José-Maria de Hérédia* — 3 septembre (soir) : *Joachim Du Bellay : discours de M. Brunetière.* — 4 septembre (matin) : *la Genèse de « Salammbo ».* — (soir) : René Doumic, *Au jour le jour : l'Église et le théâtre.* — 7 septembre (matin) : *M. Sully-Prudhomme et Pascal.* — (soir) : Georges Clément, *Il faut qu'un théâtre soit ouvert ou fermé.* — Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante* (2e article). — 8 septembre (soir) : Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante* (3e article). — 9 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 13 septembre (soir) : Georges Picot, *Souvenirs du baron de Barante* (fin). — 14 septembre (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : la Jeunesse qui passe.* — 16 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique* (le Lys rouge, par Anatole France). — *Le château de Saint-Point.* — 17 septembre (matin) : *Un Vieux poète inconnu* (Gilbert Giboin, écrivain à Moulins en Bourbonnais et auteur de la *Tragi-comédie de Philandre et Marisée*). — 20 septembre (matin) : *Le Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.* — 21 septembre (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : les Œuvres diverses de la Fontaine.* — 23 septembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 28 septembre (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : M. Léon Daudet ou l'ennemi des médecins.* — 29 septembre (matin) : *Quelques contrefaçons françaises de « Werther ».* — 30 septembre (matin) : *Rabelais à Lyon.* — (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 1er octobre (soir) : René Doumic, *Les Inconvénients de l'ironie.* — 5 octobre (soir) : Henri Chantavoine, *Revue littéraire : la Bretagne et M. A. Le Braz.* — 7 octobre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 8 octobre (matin) : *Jules Laforgue.* — (soir) : René Doumic, *les Avantages de l'ironie.* — 9 octobre (matin) : *Les Jésuites et la pédagogie au* XVIe *siècle.* — 11 octobre (matin) : *Bibliographie provençale.* — (soir) : Ernest Lavisse, *Deux jeunesses : I. Jeunesse d'autrefois.* — 12 octobre (soir) : Ernest Lavisse, *Deux jeunesses : II. Jeunesse d'aujourd'hui.* — 13 octobre (soir) : *M. Larousse et son dictionnaire.* — 14 octobre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 20 octobre (matin) : *James Darmesteter.* — 21 octobre (matin) : « *La vraie et parfaite science des armoiries* » (Jean-Pierre Palliot). — (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 22 octobre (matin) : *Lettres inédites de Lamennais.* — 24 octobre (matin) : *Le cardinal d'Ossat.* — 27 octobre (matin) : *La Littérature exacte.* — 28 octobre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique.* — 29 octobre (matin) : *Discours de M. F. Brunetière à l'inauguration de la statue de Claude Bernard, à Lyon.* — (soir) : René Doumic, *Philanthropie et réclame.* — 30 octobre (matin) : *Souvenirs et lectures, par A. du Mesnil.* — 31 octobre (matin) : *la Muse française au*

Canada. — 1er novembre (matin) : *Claude Goudimel*. — (soir) : Édouard Rod, *Un Oublié (Edmond Duranty)*. — 4 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique*. — *M. Zola à Rome*. — 5 et 6 novembre (soir) : *Discours de M. Séailles à l'ouverture des conférences de la Faculté des lettres*. — 9 novembre (soir) : Ernest Bertin, *Revue historique : Mémoires du chancelier Pasquier, tome IV*. — 11 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique*. — André Hallays, *Un Théâtre français à Berlin*. — 12 novembre (soir) : René Doumic, *Sévigné pour tous*. — 15 novembre (matin) : « *le Jardin d'Epicure* », *de M. Anatole France*. — (soir) : Gabriel Monod, *James Darmesteter*. — 18 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique*. — 19 novembre (matin) : *Francis Magnard*. — 22 novembre (soir) : *Académie française, rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de l'année 1884*. — Ludovic Halévy, *Discours sur les prix de vertu*. — 23 novembre (matin) : *Académie française : séance publique annuelle*. — Édouard Pailleron, *Notice sur Eugène Labiche*. — (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : la Poésie lyrique au XIXe siècle*. — 25 novembre (soir) : Jules Lemaitre, *la Semaine dramatique*. — André Hallays, *M. Pailleron et Labiche*. — 26 novembre (matin) : *Victor Duruy*. — (soir) : René Doumic, *Représentations gratuites*. — Ernest Lavisse, *Victor Duruy*. — 28 novembre (matin) : *M. Georges Pellissier et ses « Nouveaux essais de littérature contemporaine »*. — (soir) : *M. Paul Arène*, « *Domnine* ». — 29 novembre (soir) : *Édouard Thierry*. — 30 novembre (matin) : « *le Théâtre à côté* », *par Adolphe Aderer*. — (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : Mérimée d'après son dernier biographe*.

Journal des Savants. — Août : Michel Bréal, *Grammaire comparée des langues indo-germaniques*. — Septembre : Gaston Paris, *Les Sources du Roman du Renard*. — Octobre : Gaston Paris, *Les Sources du Roman du Renard* (2e article). — Paul Janet : *Prévost-Paradol*.

Nord en Zuid. — XVII, 3 : P.-H. van Moerkerken, *Invloed van Garnier op enkele onder dramatisten in het begin der 17e eeuw*.

Nouvelle Revue. — 1er octobre : Antoine Albalat, *M. Jean Aicard et la Provence*. — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire*. — Jules Case, *Théâtre : Drame et comédie*. — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux*. — 15 octobre : Marquis de Castellane, *Les maladies du siècle*. — Jules Case, *Théâtre : Drame et comédie*. — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux*. — 1er novembre : Henri Mornand, *Prévost-Paradol*. — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire*. — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux*. — 15 novembre; Henri Welschinger, *Un Jugement de Villemain sur le prince de Talleyrand, fragment inédit*. — Léo Quesnel, *La Littérature contemporaine en Espagne* (1893-1894). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*. — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux*. — 1er décembre : Victor Destutt de Tracy, *Fragment de mémoires*. — Antoine Albalat, *José-Maria de Hérédia et la poésie contemporaine*. — Frédéric Loliée, *Francis Magnard*. — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*. — E. Rodocanachi, *Livres nouveaux*. — 15 décembre : Paul Duplan, *Lettres de Mlle Desclée à Fanfan*. — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie*.

Nuova Antologia. — N° 16 (15 août) : Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux du* xve *siècle*.

Nuova Rassegna. — N° 24 : Martini, *Un viaggio in Italia par Edm. et J. de Goncourt*. — N° 25 : Morello, *Leconte de Lisle*. — N° 27 : Lodi, *Attorno a Lourdes*; Cimbali, *Vico giudicato in Francia*. — N° 28 : Ortensi, *Il ciclo d'Artus e le leggende bretonni*. — N° 30 : Solmi, *Enrico Becque*. — N° 32 : Ortensi, *La Saga del San-Graal*.

Museum. — II, 8 : Koschwitz, *Grammaire de la langue des félibres* (Boorten).

Nordisk Tidskrift for vetenskap, konst och industri. 1894, III, p. 242-258; M. Edrmann, *François Coppée*.

Literarisches Centralblatt. — N° 35 : Gorra, *Lingue neolatine*. — N° 37 : Wilmotte, *Le wallon*. — N° 39 : Breymann und Möller, *Französisches Elemen-*

tarbuch; französisches Uebungsbuch. — N° 47 : Hartmann, *Chenier-Studien.*

Literaturblatt für germanische und romanische philologie. — N° 9 : *Mémoires de Louis XIV*, p. Voelker (Mahrenholtz); Sarrazin, *Mirabeau-Tonneau* (Mahrenholtz); Buet, *Barbey d'Aurevilly* (Sarrazin); Parépou, *Atipa, roman guyanais* (Schuchardt); Lafcadio Hearn, *Two years in the French West Indies* (Schuchardt). — N° 10 : *Aliscans, mit Berücksichtigung von Wolframs Willehalm*, p. Rolin (Suchier). — N° 11 : Doumic, *Histoire de la littérature française* (Morf); Bloch, *Die Reform der französischen Orthographie* (Sachs); Joret, *La rose dans l'antiquité et au moyen âge* (Frankel).

Revue d'art dramatique. — 1er octobre : *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *le Répertoire à la scène.* — 15 octobre : Paul Peltier, *une Pièce interdite sous la Révolution* (l'Ami des lois, de Laya). — V. M., *Victor Koning.— Critique dramatique.* — *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 1er novembre : Camille Bazelet et Carpentier d'Agneau, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 15 novembre : Paul Peltier, *une Pièce interdite sous la Révolution* (2e article). — Camille Bazelet et Carpentier d'Agneau, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 1er décembre : Léo Claretie, *Une Interview de Napoléon Ier sur l'art dramatique.* — Paul Peltier, *Une Pièce interdite sous la Révolution* (3e article). — Camille Bazelet, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le Répertoire à la scène.* — 15 décembre : André Cassel, *La Critique dramatique actuelle.* — Van Hasselt, *Une page de la vie de Molière.* — Carpentier d'Agneau, *Critique dramatique.* — Fred Tomy, *A travers les concerts.* — A. Marandet, *Le répertoire à la scène.*

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 22 septembre : Firmin Maillard, *Scènes de la vie littéraire : II. Logements d'hommes de lettres.* — Antony Valabrègue, *Courrier littéraire : les Poètes.* — 29 septembre : Léon Séché, *Une famille d'autrefois : M. et Mme de Barante.* — *Les imitations françaises de Werther.* — Jean-Pierre, *Deux chirurgiens au XIVe siècle : Guy de Chauliac et Henry de Mondeville.* — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : littérature wagnérienne.* — 6 octobre : G. Pellissier, *Romanciers contemporains : M. J.-K. Rosny.* — Firmin Maillard, *Scènes de la vie littéraire : séances académiques.* — 13 octobre : J. Durandeau, *la Révolution en Bourgogne* (II). — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : Trois romans de Gyp.* — 27 octobre : Pierre Puget, *Au Sénat : M. Waldeck-Rousseau.* — Paul Stapfer, *Montaigne maire de Bordeaux.* — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : Récits de voyage.* — 3 novembre : Georges Duplessis, *Un graveur du XVIIe siècle : Robert Nanteuil.* — 10 novembre : F. Picavet, *Philosophes français contemporains : M. Théodule Ribot.* — Henri Le Soudier, *Le livre et les bibliothèques aux États-Unis.* — 17 novembre : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : I. L'éducation de la famille.* — Émile Faguet, *Les contes et romans de Voltaire.* — 24 novembre : Raoul Rosières, *Théodore de Banville.* — Jules Levallois, *Milieu du siècle; souvenirs littéraires.* II. — Paul Laffitte, *Un journaliste : Francis Magnard.* — T. de Wyzewa, *Livres nouveaux : un Roman méridional.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 1er décembre : Alfred Rambaud, *Victor Duruy.* — Jules Guillemot, *Labiche romancier.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 8 décembre : Eugène Mouton, *Procédés littéraires.* — Jules Levallois, *Milieu de siècle : la Révolution de Février, la famille de Michelet.* — Alfred Rambaud, *Victor Duruy* (fin). — T. de Wyzewa, *Les Livres nouveaux : la Philosophie de M. Anatole France.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 15 décembre : Émile Faguet, *Portraits d'académiciens : M. Henry Houssaye.* — Georges Lyon, *Auguste Burdeau.* — 22 décembre : Jules Levallois, *La Sorbonne et le Collège de France de 1848 à 1852, souvenirs littéraires.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 29 décembre : Émile Faguet, *Un Portrait de Renan, d'après M. Séailles.* — Firmin Maillard, *Souvenirs littéraires : morts d'hommes de lettres.* — T. de Wyzewa, *Les livres nouveaux : livres d'art et livres illustrés.* — J. du Tillet, *Théâtres.*

Revue critique d'histoire et de littérature. — Nos 39-40 : Cogordan, *Joseph de Maistre;* Bardoux, *Chateaubriand;* de Crozals, *Guizot;* Gréard, *Prévost-Paradol* (F. Hémon); Breymann et W. Foerster, *Diez* (A. Jeanroy) ; — Nos 41-42 : Le Blanc, *Les débuts de l'imprimerie au Puy-en-Velay* (T. de L.); Comte, *Chateaubriand poète, histoire de la tragédie de Moïse* (Raoul Rosières); Ritter, *Le centenaire de Diez* (T. de L.). — N° 43 : Berr, *Vie et Science* (T. de L.). — N° 45 : A. Darmesteter, *Grammaire historique du français*, II (E. Bourciez); Godefroy, *Dictionnaire de l'ancien français, fasc.* 77 (A. Delboulle) — N° 46 : Rosières, *Une historiette de Tallemant* (A. C.). — N° 47 : Bédier, *Colin Muset* (A. Janroy); Le Goffic, *Écrivains havrais* (A. Delboulle). — N° 48 : Wechsster, *Les Plaintes de la Vierge* (A. Jeanroy); Héron, *La Muse normande de David Ferrand* (A. Delboulle); Claudin, *Les origines de l'imprimerie à Saint-Lô* (E. Picot); Hancke, *Bodin* (H. Hauser); E. Dupuy, *Palissy* (R. Rosières et T. de L.); Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, I (C. Dejob); Dorison, *Alfred de Vigny* (R. Rosières). — N° 49 : Joret, *Peiresc* (A. C.); *La Fontaine, Œuvres diverses*, p. Hémon (A. D.); Robinet, *Condorcet* (A. C.); Monod, *Les maîtres de l'histoire, Renan, Taine, Michelet* (A. C.); La Jonquière, *L'armée à l'Académie* (A.C.). — N° 50 : Gasté, *La querelle du Cid* (F. Hémon). — Une lettre de Victor Duruy. — N° 51 : Mary Darmesteter, *Froissart* (F. Hémon); J. Reinach, *Diderot* (F. Hémon); Gigas, *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (T. de L.); *Saint-Simon, Mémoires*, X, p. de Boislisle (T. de L.); de Boislisle, *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné* (T. de L.); L. G. Pélissier, *Quelques lettres des amies de Huet* (T. de L.); Boissière et Ernault, *Notions de versification française* (E). — N° 52 : Lanson, *Histoire de la littérature française* (Henri de Curzon).

Revue encyclopédique. — 1er octobre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *le Théâtre.* — Léo Quesnel, *La Littérature contemporaine en Espagne.* — 15 octobre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire : le Monde littéraire, les Livres* (gravure : la statue de Joachim Du Bellay à Ancenis). — Léo Claretie, *le Théâtre.* — Paul Verlaine, *Opinion sur la littérature et la poésie contemporaines.* — Georges Pellissier, *le Lys rouge, par Anatole France.* — 1er novembre : *Le monument de Pierre Larousse* (gravures et fac-similés). — Léo Claretie, *le Théâtre.* — B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Ernest Tissot, *la Littérature roumaine.* — 15 novembre : B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *Le Théâtre* (figures). — Louis Farges, *Le grand Frédéric avant l'avènement, par Ernest Lavisse.* — 1er décembre; John Grand-Carteret, *L'Exposition du Livre* (illustrations). — B.-H. Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *le Théâtre.* — Camille Mauclair, *Annabelle par Maurice Maeterlinck.* — 15 décembre; Émile Bergerat, « *Tripatouillage* », *histoire et date d'un mot.* — B.-H Gausseron, *Revue littéraire.* — Léo Claretie, *La Vie au Théâtre* (illustrations). — Gabriel Vicaire, *Vieux Noëls* (illustrations). — Georges Pellissier, *Le Jardin d'Épicure par Anatole France.*

Revue de l'instruction publique (supérieure et moyenne) en Belgique. — Tome XXXVII, 6e livraison : Delbœuf, *La réforme de l'orthographe française.*

Revue de Paris. — 1er octobre : Gaston Paris, *Frédéric Mistral. I. L'homme.* — 15 octobre : Benjamin Constant, *Lettres à Madame de Charrière.* — Gustave Larroumet, *Chez Victor Hugo : impressions de Guernesey.* — Salomon Reinach, *Antoinette Bourignon.* — 1er novembre : Gaston Paris, *Frédéric Mistral. II. L'œuvre.* — 15 novembre : Gaston Deschamps, « *Gismonda* ». — 1er décembre : Honoré de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, I). — Gaston Paris, *James Darmesteter.* — 15 décembre : Édouard Rod, *M. Anatole France.* — S. Rochebleve, *Une amitié romanesque : George Sand et Madame d'Argout.*

Revue de philologie française et provençale. — 1894, I : Firmery, *Un Projet de réforme de la versification française.* — Bourciez, *Notes de phonétique gasconne.* — Chronique : *Frédéric Diez.* — II : Ferdinand Brunot, *La première édition lyonnaise du discours de Du Bellay sur le fait des quatre états du royaume* (1567). — Paul Regnaud, *Quelques étymologies françaises, indiquées,*

confirmées ou expliquées par l'anglo-saxon. — A. Jeanroy, *Sur un vers de* Pathelin. — J. Firmery et L. Clédat, *La Prononciation de l'e muet.*

Revue des cours et conférences. — 15 novembre : É. Faguet, *Maynard.* — G. Larroumet, *Turcaret.* — 22 novembre : É. Faguet, *Maynard; ses idées générales; le poète épigrammatiste.* — G. Séailles, *La Philosophie de M. Renouvier.* — G. Larroumet, *le Théâtre de Lesage : Turcaret.* — 29 novembre : É. Faguet, *Maynard : le poète épigrammatiste; le romancier en vers.* — G. Séailles, *La Philosophie de M. Renouvier.* — Francisque Sarcey, *le Théâtre de Destouches : le Glorieux.*

Revue des Deux Mondes. — 1er octobre : le vicomte Eugène Melchior de Vogüé, *La civilisation et les grands fleuves historiques.* — 15 octobre : René Doumic, *Revue littéraire* : les Chroniques *de Froissart et les débuts de l'histoire de France.* — 1er novembre : René Doumic, *Revue dramatique :* Vers la joie! *à la Comédie-Française*; Pension de famille *au Gymnase.* — 15 novembre : Victor Du Bled, *Les Comédiens Français pendant la Révolution et l'Empire* (dernière partie). — René Doumic, *Revue dramatique* : Gismonda *au Théâtre de la Renaissance.* — 15 décembre : Jules Lemaître, *De l'influence récente des littératures du nord.* — Gabriel Monod, *Michelet professeur à l'École Normale* (1827-1828). — René Doumic, *Revue littéraire : la glorification de l'énergie.*

Revue des langues romanes. — Janvier 1894; Ch. Révillout, *La Légende de Boileau* (suite en avril, mai, août, octobre). — Juillet : J. Buche, *Deux lettres inédites de Jean de Boyssoné à Voulté et à Guillaume Scève, à propos de la première édition des épigrammes de Jean Voulté* (1536).

Romania. — I, Janvier : Paul Meyer, *Le couplet de deux vers octosyllabiques.* — Pio Rajna, *Contributi alla storia dell'epopea e del romanzo medievale : VIII, le Cronica della Novelesa e l'epopea carolingia.* — P. Toynbec, *Brunetto Latino's obligations to Solinus.* — Gaston Paris, *le Conte de la Rose en vers et en prose dans le roman de* Perceforest. — A. Thomas, *Le* t *de la 3e personne singulière de parfait provençal.* — A. Thomas, *La Rivière de Rune dans l'épopée française.* — H. F. Delaborde, *Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250.* — A. Piaget, *L'Épitaphe d'Alain Chartier.* — P. Meyer, *Rôle de chansons à danser du XVIe siècle.* — II, Avril : Gaston Paris, *le Pronom neutre de la 3e personne en français.* — P. Meyer, *Les Manuscrits des sermons français de Maurice de Sully.* — A. Piaget, *Notice sur le manuscrit 1727 du fonds français de la Bibliothèque nationale.* — A. Jeanroy, *Locutions populaires ou proverbiales.* — G. P., *Combr.* — A. Thomas, *Ancien français* foucel. — G. P., *Une Chanson du XIIe siècle.* — G. P., *Jeu parti entre maître Jean et Jean Bretel.* — E. Langlois, *Arnoul Gréban et la complainte amoureuse qui lui est attribuée.* — A. Piaget, *Un Poème de Baudet Herenc.* — A. Piaget, *Pierre Chastellain dit Vaillant.* — *Comptes rendus.* — *Périodiques.* — *Chronique.* — III, Juillet : G. Paris, *les Accusatifs en* ain. — P. Meyer, *Notice d'un manuscrit de Fréjus.* — A. G. Kruger, *Un Manuscrit du* Chevalier au Cygne *et des* Enfances Godefroi. — P. Meyer, *Notice sur un manuscrit de la* Somme-le-Roi. — A. Thomas, *Fr.* fourgon; *anc. fr.* furgier. — A. Thomas, Touiller; Becharn. — A. Jeanroy, Félibre. — *Comptes rendus.* — *Chronique.* — IV, Octobre : P. Meyer, *Notes sur un manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève renfermant des extraits de Maurice de Sully.* — G. Paris, *La Composition du livre de Joinville.* — A. Jeanroy, *Observations sur le théâtre méridional au XVe siècle.* — A. Jeanroy, *Une Nouvelle* Plainte *de la Vierge au pied de la croix.* — Annie R. Pugh, *Le* Jugement du roi de Behaigne *de Guillaume de Machaut et le* Dit de Poissy *de Christine de Pisan.* — A. Thomas, *Fr.*, fraisil. — *Comptes rendus.* — *Périodiques.* — *Chronique.*

Samtiden popular tidskrift. — (Journal de Bergen.) — 1894. V, 4-6, p. 136-145, 266-278 : Hj. Christensen, *Benjamin Constant, Adolphe.*

Le Temps. — 22 septembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures (Étranger) : Shakespeare jugé par M. Paul Verlaine.* — 23 septembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Dans la montagne.* — 24 septembre : Francisque Sarcey,

Chronique théâtrale. — Paul Souday, *Les Jeunes revues.* — 25 septembre : Alfred Mézières, *Le Vrai chevalier de Maison-Rouge.* — 28 septembre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 29 septembre : Paul Souday, *Les Jeunes revues.* — 30 septembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : le Lac.* — 1er octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 2 octobre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 4 octobre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 7 octobre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : le Roman d'un chouan.* — 8 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 10 octobre : Eugène Lintilhac, *Félibres et Félibrige.* — 14 octobre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Philosophie sentimentale.* — 15 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 octobre : Paul Souday, *Les Jeunes revues.* — 21 octobre : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : la Confession d'un jeune homme.* — 22 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 28 octobre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Maîtres et disciples, les Philosophes.* — 29 octobre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 2 novembre : Michel Bréal, *James Darmesteter.* — 4 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : groupes d'action.* — 5 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique dramatique.* — 11 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : la Morale de M. Anatole France.* — 12 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : un Soldat (le maréchal Bosquet).* — 19 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 20 novembre : *Francis Magnard.* — 21 novembre : Georges Brandès, *Marcel Prévost.* — 23 novembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures (Étranger) : Le Théâtre français jugé par un critique allemand.* — 24 novembre : Henry Michel, *Académie française : séance publique annuelle.* — 25 novembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Poète et paysan (Batisto Bonnet).* — 26 novembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 27 novembre : A. S., *Victor Duruy.* — 29 novembre : Francisque Sarcey, *Édouard Thierry.* — 2 décembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Chez les Anglais.* — 3 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 7 décembre : Albert Sorel, *Le Père Joseph.* — 8 décembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures (étranger) : Un recueil d'essais de M. Brandès.* — 9 décembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : Crébillon fils.* — 10 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 11 décembre : Albert Sorel, *Le Père Joseph. II.* — 12 décembre : T. de Wyzewa, *Notes et lectures (étranger) : Leconte de Lisle jugé par M. Brunetière.* — 15 décembre : Alfred Mézières, *Guizot.* — 16 décembre : Gaston Deschamps, *La Vie littéraire : un Professeur (Auguste Burdeau).* — 17 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

La Vie contemporaine. — 1er octobre : Xavier Roux, *Autour du café-concert.* — Robert Vallier, *Le Théâtre.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 15 octobre : Gustave Larroumet, *Bernard Palissy.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 1er novembre : Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 15 novembre : Robert de Flers, *Autour du Conservatoire.* — Gustave Larroumet, *M. Alexandre Dumas.* — Robert Vallier, *le Théâtre.* — 1er décembre : Jules Simon, *La Poésie dans la politique.* — Boiseguin, *La quinzaine littéraire.* — 15 décembre : Gustave Larroumet, *Conférences et conférenciers.* — Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *Les Livres d'étrennes.*

Westermann Monatshefte. — Août 1894 : M. Landau, *Chateaubriand.*

Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur. — XVI, 6 : Stengel (Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge;* Paris, *Les origines de la poésie lyrique en France;* Steffens, *Die altfranz. Liederhandschrift von Siena;* Meyer et Raynaud, *Le chansonnier français de Saint-Germain des Prés*; Bedier, *De Nicolao Museto;* Clédat, *La poésie lyrique et satirique en France au moyen âge*). — Zenker (Thormann, *Thierri von Vaucouleurs, Johannas Legende*). — Franck (Becker, *Lemaire*). — Stimming (*Villon*, éd. Longnon). — Ritter (Descostes, *Joseph de Maistre*). — Mahrenholtz (*Revue d'histoire littéraire de la France*). — Kattenbusch (Albrecht, *Vorbereitung auf den Tod, Totengebräuche*

und Totenbestattung in der altfranz. Dichtung). — Horning (Rydberg, *Le développement de facere*). — Risop (Albert, *Sprache Philipps von Beaumanoir*). — Stengel (Lanusse, *De Joanne Nicotio philologo;* Paris, *Le haut enseignement histor. et phil. en France;* Tisseur, *Pauca paucis*). — Bertuch (Planchut, *Lou diamant de Sant-Mamie*). — Knörich (*Œuvres de Molière, X*). — Süpple (Sachs, *Supplement-Lexicon*). — This (Ries, *Was ist Syntax*). — Dorfeld (Psey, *die Schulen und der organische Bau der Volksschule in Frankreich;* Ohlert, *Unterricht im Französischen;* Boener, *Lehrgang der franz. Sprache; Die Hauptregeln der franz. Grammatik*). — Rühlemann (Wershoven, *Lese und Lehrbuch der franz. Sprache*). — Peters (*Elementarbuch der franz. Sprache*). — Rœth (Knebel, *Franz. Schulgrammatik*). — Ellinger (Zatelli, *Il primo capitolo di un corso di lingua francese per le scuole*). — Soldan (Souvestre, *Au coin du feu*). — Hossner (Erckmann-Chatrian, *Waterloo*). — Sarrazin (Theuriet, *La princesse verte; Les enchantements de la forêt; Paris et ses environs*). — Kron (*Bibl. française; coll. d'auteurs français; auteurs français*). — Knörich, *Sammlung franz. und engl. Gedichte.*

LIVRES NOUVEAUX

Bardoux (A.). *Guizot. Paris, Hachette.* In-16, de 223 p. et portrait. Prix : 2 fr. (*Les grands écrivains français.*)

Behrens (D.). *Friedrich Diez.* Festrede. Giessener Universitätsprogramm. *Giessen, C. von Münchow.* In-4, 41 p.

* **Bossuet**. *Œuvres choisies.* Tome III. *Paris, Hachette.* In-16, de 467 p. Prix : 1. 25. (*Les principaux écrivains français.*)

Bossuet. *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves,* publiée avec une notice et des notes par C. Aubert. *Paris, Hachette.* In-16, de 61 p. Prix : 0.40.

Bossuet. *Sermon sur l'honneur du monde et sur l'ambition*; texte revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, publié avec une introduction, des notices, des notes et un choix de variantes par Alfred Rébelliau. *Paris, Hachette.* In-16, de xxii-63 p. Prix : 0. 75.

Chateaubriand. *Lectures choisies,* publiées avec une notice bibliographique et littéraire et annotées par René Nollet. *Paris, Garnier.* In-18 jésus, de liii-692 p.

Claretie (Léo). *Lesage. Paris, Lecène et Oudin.* In-8, de 240 p. (*Collection des classiques français.*)

Combalot. *Les chefs-d'œuvre oratoires de l'abbé Combalot,* publiés d'après les manuscrits par Mgr Ricard. *Paris, Delhomme et Briguet.* In-18 jésus, de 307 p.

Complainte sur ceux qui se sont efforcés de violer la bonne renommée d'Adrien Turnèbe. Précédée d'une introduction par Pierre Le Verdier. *Rouen, Cagniard.* Grand in-16, de xi-8 p. (papier vergé).

Coquelin (C.). *L'art du comédien. Paris, Ollendorff.* In-16, de 76 p. Prix: 2 fr. (papier vergé).

Corneille. *Le Cid,* tragédie publiée conformément au texte de l'édition des Grands écrivains de la France, avec des notices, une analyse et des notes grammaticales, historiques et littéraires par Petit de Julleville. *Paris, Hachette.* Petit in-16, de 159 p. Prix : 1 fr.

Crouslé (L.). *Fénelon et Bossuet*, études morales et littéraires. Tome Ier. *Paris, Champion.* In-8, de xix-575 p.

Croze (Pierre de). *Le chevalier de Boufflers et la comtesse de Sabran* (1788-1792). *Paris, C. Lévy.* In-18 jésus, de 359 p. Prix : 3.50.

Darmesteter (Arsène). *Cours de grammaire historique de la langue française.* Troisième partie : Formation des mots et vie des mots, publiée par les soins de Léopold Sudre. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de vi-169 p.

Darmestester (Mary). *Froissart. Paris, Hachette.* In-16, de 174 p. et gravures. Prix : 2 fr. (*Les Grands écrivains français.*)

* **Debidour** (A.) et **Etienne** (E.). *Les Chroniqueurs français au moyen âge*; études, analyses et extraits conformes aux programmes de l'enseignement moderne. *Paris, Lecène et Oudin.* In-18, de xii-408 p.

Dejob (Charles). *Bernardin de Saint-Pierre et ses opinions religieuses. Paris, Faivre et Treillard.* In-8, de 20 p. Prix : 0.50.

Deschamps (Gaston). *La Vie et les livres. Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de VII-349 p. Prix : 3.50.

Devèze (Raymond). *De l'usage des documents originaux dans les études historiques. Vitry le François, Tavernier.* In-18 jésus, de 22 p.

Documents relatifs à la « Querelle du Cid » publiés avec une étude historique et littéraire par Armand Gasté. *Rouen, Cagniard.* Grand in-16, de 91 p. (*Société des bibliophiles normands.*)

Dormand. *Les mercuriales de d'Aguesseau et la magistrature de notre temps*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Poitiers. *Poitiers, Millet et Pain.* In-8, de 32 p.

Doumic (René). *Appendice sur les écrivains maritimes et militaires* pour faire suite à l'Histoire de la littérature française. *Paris, Delaplane.* In-12, de 71 pages.

Durrieu (Paul) et **Marquet de Vasselot** (J.-J). *Les manuscrits à miniatures des Héroïdes d'Ovide* traduites par Saint-Gelais et un grand miniaturiste français du XVIe siècle. *Paris, bureaux* de l'Artiste. In-8, de 38 p. et planches.

Faguet (Emile). *Voltaire. Paris, Lecène et Oudin.* In-8 de 240 p. et deux portraits. Prix : 1 fr. 50 (*Collection des Classiques populaires*).

Favrot (A.). *Étude sur Casimir Delavigne. Berne.* In-8°, 88 p.

Ferrand (David). *La muse normande*, publiée d'après les livrets originaux (1625-1653) et l'inventaire général de 1655, avec introduction, notes et glossaire par A. Héron. Tome V : glossaire. *Rouen, Cagniard.* Petit in-4, de VII-276 p. (*Société rouennaise de bibliophiles*).

Filon (Augustin). *Mérimée et ses amis*, avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte Spoelberch de Lovenjoul. *Paris, Hachette.* In-16, de XVIII-390 p. Prix : 3 fr. 50.

Gaufinez (E.). *Études syntaxiques sur la langue de Zola dans « Le Docteur Pascal »*. Dissertation de Bonn. In-8, 69 p.

Gebler (H.). *Von Regnard und seiner Behandlung des Verses.* Programme de Magdebourg. In-4, 18 p.

Gilardoni (Camille). *Royer-Collard. Vitry-le-François, Tavernier.* In-16, de 85 p. (Petite collection vitryate).

Glauser (C.). *Le Wallenstein de Benjamin-Constant.* Programme d'Aussig. In-8, 56 p.

Hauser (Henri). *Histoire d'une grève au XVIe siècle :* les imprimeurs lyonnais de 1539 à 1542. *Paris, Giard et Brière.* In-8, de 24 p. (Extrait de la *Revue internationale de sociologie*).

Houben (Heinrich). *Der Chor in den Tragödien des Racine.* Programme de Düsseldorf. In-8, 28 p.

König (E.). *Aesthetische Studien über Racines Iphigenie.* Programme. Steyr. In-8, 30 p.

Körner (P.). *Der Versbau Robert Garniers. Berlin, Vogt.* In-8, 119 p.

Krantz (Émile). *Un décadent lorrain* : M. Charles Guérin. *Nancy, Berger-Levrault.* In-8, de 21 p.

Kressner (A.). *Rustebuef, ein französischer Dichter des XIII Jahrhunderts* Programme de l'École réale de Cassel. In-4°, 24 p.

Lafond (Paul). *Alfred de Vigny en Béarn. Pau, Ribaut.* In-8 carré, de 39 p. et portrait.

La Fontaine. *Fables*, précédées de la vie d'Ésope, avec une introduction et des notes, à l'usage des écoles élémentaires, par Charles Defodon. *Paris, Hachette.* Petit in-16, de XLII-291 p.

La Fontaine. *Œuvres diverses*, publiées par Félix Hémon. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 337 p.

Lamartine. *Œuvres* : le Manuscrit de ma mère, avec commentaires, prologue et épilogue. *Paris, Hachette.* In-16, de XI-322 p. Prix : 3 fr. 50.

Lamartine. *Le Poète mourant, la Mort de Socrate, l'Immortalité,* publiés avec

une introduction, des notices et des notes par L. Mabilleau. *Paris, Hachette.* In-16, de 83 p. Prix : 1 fr.

Larroumet (Gustave). *Nouvelles études de littérature et d'art. Paris, Hachette.* In-16, de 349 p. Prix : 3 fr. 50.

Lecoultre (J.). *Du Génie de la langue française comparé à celui de la langue latine. Neufchâtel.* In-4°, 25 p.

Le Goffic (Charles). *Morceaux choisis des écrivains havrais*, avec introduction, notices biographiques, notes explicatives et index des noms propres. Préface de Edgard Zévort. *Le Havre.* In-16, de xi-443 p.

Lemire (Ch.). *L'épisode de Barbe-Bleue* (le maréchal Gille de Rais) au théâtre. *Paris, Tresse.* In-8, de 16 p.

Lenz (R.) Ant. **Diez**, *Metodolojia para la ensenanza inductiva del frances. Santiago de Chile.* In-8, 83 p.

— *Libro de lectura para la ensenanza practica del frances. Santiago de Chile*, in-8, xviii et 171 p.

Lhote (Amédée). *Histoire de l'imprimerie à Châlons-sur-Marne.* Notices biographiques et bibliographiques sur les imprimeurs, libraires, relieurs et lithographes (1488-1894), avec marques typographiques et illustrations. *Paris, Claudin.* Grand in-4, de xii-234 p. avec gravures, vignettes et planches.

Lücken (E.). *Zur Syntax Monchrestiens.* Dissertation de Giessen. In-8°, 66 p.

* **Macé** (Jean). *Saint-Evremond. Paris, Hetzel.* In-32, de vi-229 p. Prix : 1 fr. 25.

Marc (E.). *Sur l'utilité des lectures littéraires et en particulier des lettres françaises en matière d'éducation*, discours lu à la distribution des prix du lycée de Bordeaux, le 30 juillet 1894. *Bordeaux, Gounouilhou.* In-8, de 21 p.

Mercier, S. J. (le R. P.). *Lamennais* (1782-1854), d'après sa correspondance et les travaux les plus récents. *Paris, Lecoffre.* In-18 jésus, de xx-344 p.

Merlet (Lucien). *Poètes beaucerons antérieurs au* xixe *siècle.* Tome II. *Chartres, Durand.* Grand in-16, de 290 p.

Molière. *Les Amans magnifiques*, comédie meslée de musique et d'entrées de ballet. Illustrations par Maurice Leloir. Notices par A. de Montaiglon. *Paris, Testard.* Grand in-4, de viii-124 p.

Molière. *Le Tartuffe ou l'Imposteur, comédie.* Édition publiée conformément au texte des Grands Écrivains de la France, avec une analyse et des notes philologiques et littéraires, par R. Lavigne. *Paris, Hachette.* Petit in-16, de 176 p. Prix : 1 fr.

Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, suivies du dialogue de Sylla et d'Eucrate et de Lysimaque; édition classique annotée par C. Aubert. *Paris, Hachette.* In-16, de viii-207 p. Prix : 1 fr. 25.

Pascal (Blaise). *Œuvres complètes.* Tome Ier. *Paris, Hachette.* In-16, de viii-424 p. Prix : 1 fr. 25. (*Les principaux Écrivains français.*)

Pellissier (Georges). *Nouveaux essais de littérature contemporaine. Paris, Lecène et Oudin.* In-18, de 384 p. Prix : 3 fr. 50. (*Nouvelle bibliothèque littéraire.*)

Perrault (Ch.). *Contes.* Illustrations de Mittis et G. Picard. *Paris, Dentu.* In-32, de iv-199 p. Prix : 1 fr. (*Petite collection Guillaume.*)

Pillet. *Essai sur les Pensées de Pascal.* Programme de l'École réale de Breslau. In-4, 35 p.

Potthoff (W.). *Lafontaines Stil mit besonderer Berücksichtigung der syntactischen Archaismen.* Dissertation de Marbourg. In-8, 43 p.

Racine. *Les Plaideurs*, comédie, publiée conformément au texte de l'édition des Grands écrivains de la France, avec une analyse et des notes grammaticales, historiques et littéraires par R. Lavigne. *Paris, Hachette.* In-16, de 100 p. Prix : 0 fr. 75.

Regnard (A.). *La renaissance du drame lyrique* (1600-1876), essai de dramaturgie musicale. *Paris, Fischbacher.* In-18, de xviii-156 p.

Reinach (Joseph). *Diderot. Paris, Hachette.* In-16, de 215 p. et portrait. Prix : 2 fr. (*Les Grands écrivains français.*)

Reuss (Rod.). *Prévost-Paradol*, étude. *Dôle, Bernin.* In-8, de 23 p. (Extrait de *la Revue chrétienne.*)

Rudershausen (A.). *Pretiöse Charaktere und Wendungen in Corneilles Tragödien.* Programme du gymnase de Mayence. In-4, 35 p.

Saint-Simon. *Mémoires complets et authentiques*, collectionnés sur le manuscrit original par M. Chéruel et précédés d'une notice par M. Sainte-Beuve. *Paris, Hachette.* Tome Ier, in-16, de xxvi-456 p. Prix : 1 fr. 25.

Souvenirs de Jean-Étienne Despréaux, danseur de l'Opéra et poète chansonnier (1748-1820), d'après ses notes manuscrites, publiées par Albert Firmin-Didot. *Issoudun, Gaignault.* Grand in-16, de 79 p.

Taine. *Les origines de la France contemporaine, Napoléon Bonaparte*, mit Einleitung und Anmerkungen von K. A. Hartmann. *Leipzig, Seemann.* In-8, xx, 115 et 48 p.

Terris (Jules de). *Roumanille et la littérature provençale* (1818-1891). *Paris, Bloud et Barral.* In-8, de 76 p. et portrait.

Toldo (P.). *Due articoli litterari. Il poema della creazione del Du Bartas, quello di Torquato Tasso e la democrazia di Molière. Rome, Loescher.* In-8, 82 p.

Verzeichnis (*Alphabetischer*) *der französischen Literatur in der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel.* Der Bücherverzeichnisse der herzoglichen Bibliothek, II theil. *Wolfenbüttel, Zwissler.* In-4, xv et 595 p.

Villatte (C.). *Parisismen, alphabetisch geordrete Sammlung der eigenartigen Ausdrucksweisen der Pariser Argot, ein supplement zu allen franz. deutschen Wörterbüchern.* 4e édition. *Berlin, Langenscheidt.* In-8, xvi et 326 p.

Vingtrinier (Aimé). *Histoire de l'imprimerie à Lyon*, de l'origine jusqu'à nos jours. *Lyon, Storck.* In-8, de iv-444 p.

Voretzsch (Carl.). *Die französische Heldensage* (leçon inaugurale d'université). *Heidelberg, Winter.* In-8, 32 p.

CHRONIQUE

— Les philologues trouveront un certain nombre de textes originaux en langue vulgaire, émanés de la chancellerie du célèbre historien de saint Louis, dans les deux brochures suivantes : *Deux chartes inédites de Jean, sire de Joinville, publiées par* M. Gillet (Joinville, Rosenstiel, 1894, in-8°, de 8 p. et 2 planches; tiré à 50 exemplaires) et *Seize chartes originales inédites de Jean de Joinville, avec un autographe, publiées par* Alphonse Roserot (Paris, Picard, 1894, in-8°, de IV-20 p., 1 pl.; tiré à 52 exemplaires). Bornons-nous à appeler l'attention sur les planches phototypiques de ces deux brochures, dont chacune présente, en bas de l'acte reproduit, une mention autographe du sire de Joinville.

Signalons aussi un très important article de M. Gaston Paris, dans *la Romania* (octobre), sur *la Composition du livre de Joinville sur saint Louis*. C'est un fragment de la notice sur Joinville et ses œuvres qui doit paraître dans le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France*.

— Dans une étude sur *Les plus anciens drames en langue française*, qui a paru dans la *Revue catholique de Normandie*, M. Marius Sepet rappelle comment la langue vulgaire s'introduisit dans les drames scolaires, d'abord sous forme de refrains, comme dans le jeu pascal de la *Résurrection de Lazare*; comment la part du dialecte français devint peu à peu plus considérable dans ces compositions; et quelle part importante eurent les confréries sur la constitution définitive du drame en langue vulgaire. Il termine en mettant sous les yeux du lecteur de larges extraits du drame d'Adam, le plus ancien qui soit entièrement écrit en français.

— M. Paul Cottin étudie, dans le *Bulletin du Bibliophile* (septembre-octobre), le rôle de Vanderbourg, qui se fit l'éditeur des prétendus vers de Clotilde de Surville, et examine ces soi-disant vers du XVe siècle. Il est incontestable qu'ils ne sont pas authentiques, mais il est moins facile de démontrer à qui il convient de les attribuer. Suivant M. Cottin, « ces poésies ne sont sûrement point de Vanderbourg; elles ne sont très probablement ni du marquis de Surville ni d'un poète du XVe siècle. Restent deux hypothèses : la première, à laquelle nous nous rallions, consiste à voir dans l'auteur un poète dont le nom et l'époque sont également inconnus, mais qui serait postérieur au XVe siècle, et, selon toute apparence, de la fin du XVIIIe ». La seconde hypothèse voit dans les poésies de Clotilde de Surville « un excellent tableau original retouché par des mains habiles ».

— M. Ernest Coyecque, qui a entrepris de rédiger l'inventaire sommaire d'un minutier de notaires parisiens (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1893 et 1894, *passim*), en a tiré quelques documents fort intéressants. Nous signalerons les inventaires après décès de Raoul Laliseau, Jeanne Baillet, femme de Didier Maheu, Jeanne Potière, femme de Jacques Ferrebouc, Wolfgang Hopyl, Pierre Deau, Louis Royer et Jean Frichou, qui donnent la composition de *Cinq librairies parisiennes sous François Ier*

(1521-1529. Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXXI). L'histoire littéraire y trouve à glaner. Nous appellerons principalement l'attention sur un travail dans lequel M. Coyecque étudie *Josse Bade et les traductions de Claude de Seyssel* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1894, p. 508) et qui apporte des renseignements nouveaux et singulièrement précis sur les rapports des imprimeurs avec leurs clients au XVIe siècle (1528).

— M. A. Claudin continue à pousser avec ardeur ses travaux sur les premiers monuments de la typographie française et étudie dans une brochure récente *les Origines de l'imprimerie à La Réole en Guyenne* (1517) : *recherches sur la vie et les travaux de Jean Le More, dit Maurus, de Coutances, imprimeur et professeur de grammaire* (1507-1550). Maurus était un de ces hommes comme la Renaissance en produisit en assez grand nombre : philologue, il ne craignit pas de mettre la main à l'œuvre et d'imprimer quelques-uns de ses propres traités ainsi que des livres de liturgie locale, à La Réole, en Guyenne, où il exerça le métier d'imprimeur pendant quelque temps. Puis il revient à ses occupations premières (il avait mis au jour à Paris, en 1507, un choix des harangues et des lettres de Quinte-Curce). Professeur à Lectoure en 1518, à Montauban en 1522, il se fixa ensuite à Toulouse, de 1532 à 1540. Pendant son séjour à Montauban, Maurus avait fait imprimer quelques-unes de ses œuvres philologiques. Elles lui valurent l'animosité de Dolet, qu'il rencontra plus tard à Toulouse et qui le prend fréquemment à partie, ainsi que celle de Jean Visagier, *Johannes Vulteius*. A ces titres divers, Jean Maurus méritait l'étude si bien informée que M. Claudin a faite de sa vie et de ses publications.

— Dans la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut de France, le 25 octobre, M. Ferdinand Brunetière, délégué de l'Académie française, a lu une étude sur le poète lyonnais *Maurice Scève, un précurseur de la Pléiade*. Nous en donnons ci-dessous quelques extraits.

M. Brunetière débute en définissant le caractère de transition de la poésie de Scève. « Car il n'est pas question de surfaire mon poète, et, vous le voyez, on ne peut pas dire que j'engage ici personne à le lire. Mais enfin, — comme tant d'autres poètes, et de prosateurs aussi, qu'on a bien raison de ne plus lire, mais qui furent en leur temps les maîtres ou les précurseurs de ceux qu'on lit encore, — son personnage a mieux valu que son œuvre; et il a dans l'histoire de notre poésie l'importance de ce que l'on appelle un « type de transition ». Cette importance est considérable si, dans l'histoire de la littérature ou de l'art, comme dans la nature même, c'est aux « types de transition » qu'il nous faut demander le secret de la variabilité des espèces, de l'évolution des genres, et du progrès de l'art.

» Les « types de transition » ne sont rien, en un certain sens, puisqu'ils n'ont d'autre utilité que de se rendre eux-mêmes inutiles : ils travaillent, pour ainsi parler, à leur propre destruction. Mais, en un autre sens, ne peut-on pas soutenir qu'ils sont tout, puisque, si nous les négligeons, si nous ne leur prêtons pas l'attention qu'ils méritent, c'est la succession des faits qui nous échappe, c'est la généalogie des formes, c'est la continuité du mouvement intérieur qui vivifie l'histoire. »

Ensuite, M. Brunetière analyse le talent même de Scève et parle ainsi de ses productions : « Je ne vous parlerai pas de ses premières œuvres. Marot avait mis les *Blasons* à la mode : c'était un genre de vers descriptifs et allégoriques où l'ingéniosité du poète s'épuisait à détailler les qualités d'un objet, — et notamment celles d'une partie du corps, ou d'une pièce du costume féminin. Maurice Scève a donc fait le *Blason du Sourcil*, celui du *Front* et celui de la *Gorge*. Mais sans doute il s'est lassé promptement de ce jeu, qui sentait trop son moyen âge, et dont la licence, — qui ne tarde pas à en devenir comme

inséparable, — ne pouvait longtemps s'accorder avec l'idée plus chaste, plus secrète et plus sainte qu'il se faisait de la beauté. Sous le titre mythologique d'*Arion*, nous avons aussi de lui, sur « le trépas de François, Dauphin de Viennois, fils aîné du roi François Ier, mort à Tournon le 10 août 1536 », une églogue dans le goût des *Complaintes* ou des *Déplorations funèbres* de Marot et de Lemaire de Belges. Poésie de circonstance, poésie d'occasion! Passons rapidement sur le reste... Malgré l'exemple de l'Italie, le lyrisme français ne se rendait pas compte encore qu'il lui fallait chercher le principe de son inspiration dans l'âme du poète; et au fait il ne l'a compris pour la première fois que du jour où Maurice Scève, quittant la trace de ses premiers maîtres, a publié sa *Délie*, chez Antoine Constantin, en 1544.

» C'est un long poème, de 4,490 vers, distribués en 449 dizains, groupés eux-mêmes neuf par neuf, et qui tous, à l'imitation des *Sonnets* de Pétrarque, chantent alternativement les beautés ou les cruautés de « la maîtresse » et les joies ou les souffrances de « l'amant ». Vous remarquerez la combinaison des chiffres et que, de 449 dizains, si vous en retranchez 5, pour servir de prélude au poème, et 3, qui en forment la conclusion, il vous en reste 441, qui sont exactement 49 multiplié par 9 ou le produit du carré de 7 par le carré de 3. Il y a du calcul là-dedans, et même de la cabale : Des « Emblèmes » bizarres, bizarrement entremêlés : — l'*Ane au Moulin*, non loin de *Cléopâtre et ses Serpens*, ou *la Femme qui bat le beurre* dans le voisinage d'*Europa sur le Bœuf*; et ornés de devises comme celles-ci : « Fuyant peine travail me suit; assez vit qui meurt quand veut; plus j'amollis, plus j'endurcis; à sûreté va qui son fait cèle », — séparent entre eux les groupes de dizains et achèvent de nous révéler l'intention symbolique du poème. Je ne crois pas, et je vous l'ai dit, que la Délie de Maurice Scève soit une maîtresse purement imaginaire, mais elle n'a pas non plus la réalité d'une autre Délie, celle de Tibulle, ou de l'Hélène de Ronsard. Son nom même nous l'apprendrait, qui est en français l'anagramme de *l'Idée*. Elle a bien existé, mais son poète l'a moins désirée qu'adorée. Et c'est elle qu'il a aimée en elle, mais c'est surtout l'image de la beauté, c'est le prétexte de l'amour, c'est l'inspiratrice de ses plus nobles pensées. *Délie, objet de plus haute vertu*, tel est le titre complet du poème, et si nous l'entendons bien, voilà, Messieurs, une idée de l'amour à laquelle certes nos Gaulois ne nous avaient pas habitués. Ou plutôt, non! et j'en dis ici d'un seul mot plus qu'il n'en faut dire. Avant d'être italienne, cette manière de concevoir l'amour avait d'abord été française, dans nos romans de la *Table ronde*; et ce n'est qu'à l'école de Villon et de Marot qu'il convient d'opposer l'inspiration de Maurice Scève.

» Le grand danger que coure la poésie symbolique, c'est de tomber dans l'obscurité, et je dois reconnaître que l'auteur de *Délie* n'y a point échappé.

Et l'influence et l'aspect de tes yeux
Durent toujours sans révolution,
Plus fixèment que les pôles des Cieux,
Car eux, tendans à dissolution,
Ne veulent voir que ma confusion
Afin qu'en moi mon bien tu n'accomplisses
Mais que par mort, malheur, et leurs complices
Je suive enfin à mon extrême mal
Ce roi d'Ecosse avec ses trois Eclipses
Spirans encore cet An embolismal...

» Encore celui-là n'est-il point le plus alambiqué ni le plus énigmatique de ses 449 dizains : il n'en est que le plus astronomique! Mais en voici déjà d'un autre genre :

Ta beauté fut premier et doux Tyran
Qui m'arresta très violentement;
Ta grâce après peu à peu m'attirant
M'endormit tout en son enchantement;
. . . . . .
Mais ta vertu, par sa haute puissance,
M'éveilla las du sommeil paresseux
Auquel amour, par aveugle ignorance,
M'épouvantait de maint songe angoisseux.

» Quand ces vers n'auraient pas pour nous le mérite au moins de traduire assez nettement l'idée principale du poème, n'est-il pas vrai, Messieurs, qu'il suffirait, pour en apprécier toute la nouveauté, de les comparer aux vers prétendus amoureux de Marot? Mais tandis que les plus jolis vers de Marot ne sont que d'un spirituel prosateur, ceux-ci sont d'un musicien; ils sont d'un poète. L'harmonie un peu âpre en a quelque chose de caressant pour l'oreille; les mots y sont choisis, pesés et mis en place par une main diligente et habile; ce qu'on essaye de leur faire dire n'est déjà plus rien de vulgaire ni de superficiel. Maître Clément se jouait ou s'égayait encore à la surface des choses. Sa prose, gentiment rimée, n'en dessinait que le contour le plus extérieur; on ne trouve point de profondeur ni d'*intériorité* dans ses plus agréables *Epîtres* : celui-ci plus délicat, plus savant, plus inquiet aussi, — je veux dire agité d'une autre inquiétude que de faire sortir quelques écus de l'escarcelle royale, — tâche à saisir les vraies réalités sous les apparences qui n'en sont que l'enveloppe, et il y réussit quelquefois :

Toute douceur d'amour est détrempée
De fiel amer et de mortel venin...

» Ne sentez-vous pas bien ce que deux vers, oui, deux vers seulement de cette force, — dont il n'y a pas une syllable qui ne sonne, en quelque manière, à l'unisson du sentiment qu'ils expriment, — ont et auront toujours de vrai, d'éloquent, de poétique? et ne voudrez-vous pas admirer avec moi cet autre dizain :

Si poignant est l'éperon des grâces
Qu'il m'aiguillonne ardemment où il veut,
Suivant toujours tes vertueuses traces
Tant que sa pointe inciter en moi peut
Le haut désir, qui jour et nuit m'émeut,
A labourer au joug de loyauté.
Et tant est dur le mors de ta beauté
(Combien encor que tes vertus l'excellent)
Que sans en rien craindre ta cruauté,
Je cours soudain où mes tourments m'appellent.

» Lequel encor vous citerai-je?

Si de sa main ma fatale ennemie,
Et néanmoins délices de mon âme
Me touche un rien, — ma pensée endormie,
Plus que le mort sous la pesante lame,
Tressaute en moi, comme si d'ardent flamme
L'on me touchait dormant profondément.....

» C'est vraiment le cas de le dire : ce poème obscur étincelle en sa nuit de beautés de ce genre. Évidemment, Messieurs, entre Marot et Maurice Scève, — entre l'*Epître du Coq à l'Ane* et *Délie, objet de plus haute vertu*, — un pas a été fait, un grand pas, et un pas décisif. Le vers français, le décasyllabe du moyen âge, a été rendu capable de porter la pensée; et le sentiment de l'art est entré dans notre poésie. C'était, vous le savez, ce qui nous manquait le

plus! Quelque préciosité s'y mêle-t-elle peut-être, dont un goût plus sévère et plus sûr se défendra mieux quelque jour? Je me garderai bien de le nier. »

M. Brunetière conclut ainsi :

« C'est qu'aussi bien, j'ai tâché de vous le faire voir, cette *Délie* n'était comme qui dirait qu'une première *épreuve*, une épreuve avant la lettre, des principes que les théoriciens de la Pléiade allaient faire prévaloir. Puissent les hellénistes me pardonner ici mon audace! Mais il n'y en a pas jusqu'à l'obscurité qui ne me semble avoir je ne sais quoi de... pindarique. En tout cas, c'est bien lui, l'auteur de *Délie*, qui a le premier compris que le lyrisme ne faisait qu'un avec la poésie personnelle, et c'est bien lui qui l'a prouvé par son exemple. Au lieu d'adopter le sonnet, dont la structure mathématique eût mieux convenu sans doute à la nature de son talent, s'il est resté fidèle au dizain de Marot, il y a su du moins introduire des intentions d'art qui, pour n'avoir pas toujours été suivies d'effet, n'ont pas laissé de servir de guide à ses imitateurs. On n'a d'ailleurs de lui ni « virelais », ni « rondeaux » ni « chants royaux », ni « ballades », aucune de ces « épisseries » éloquemment proscrites par Du Bellay. Il a essayé de réduire à l'unité d'un même dessin toutes les parties d'un long poème, — ce qui est le commencement de l'art de composer, — et il a lui-même, à ce que l'on croit, vécu quinze ou vingt ans encore, mais, dans sa *Délie*, la plainte de l'amant ne se termine qu'avec son existence :

Si tu t'enquiers pourquoi sur mon tombeau
L'on aurait mis deux éléments contraires,
Comme tu vois être le feu et l'eau
Entre éléments les deux plus adversaires,
Je t'avertis qu'ils sont très nécessaires
Pour te montrer par signes évidens
Que si en moi ont été résidens
Larmes et feu, bataille âprement rude
Après ma mort, encore ici dedans
Je pleure et ars pour ton ingratitude.

» Il a cru encore que la poésie n'était pas une bagatelle ou un baladinage, et que ceux-là n'étaient ni des oisifs, ni des inutiles parmi les hommes qui s'efforcent d'entretenir en nous le culte de la Beauté. Ce sera la croyance aussi, vous le savez, de Ronsard et de Du Bellay; mais ce n'avait pas été celle de leurs prédécesseurs; et quand nous ne devrions à l'auteur de *Délie* que cette unique leçon, elle était assez nouvelle, et il semble qu'elle eût dû suffire à sauver de l'oubli l'œuvre et le nom de Maurice Scève.

» Comment donc se fait-il qu'ils aient péri l'un et l'autre? La réponse est aisée. C'est, Messieurs, que rien d'humain ne saurait longtemps survivre à sa raison d'être, — ni rien de naturel, aucun organe à sa fonction, — et les « types de transition », leur nom même l'indique, ne sont créés que pour se confondre, et finalement s'annuler dans la transformation dont ils sont les ouvriers inconscients. « Ni la nature, ni Dieu même, — n'a-t-on pas craint de dire, — ne font tout d'un coup tous leurs grands ouvrages : on crayonne avant que de peindre, on dessine avant que de bâtir »; et le monde en général, qui ne se soucie que de jouir des œuvres, ne connaît, et ne veut connaître que l'édifice ou le tableau. C'est son droit. Tel que j'ai tâché de vous le montrer, l'auteur de *Délie* a préparé les voies à la Pléiade, mais quand la Pléiade a eu terminé son œuvre, puisqu'on a oublié la Pléiade elle-même, comment aurait-on conservé le souvenir de Maurice Scève? Il n'a eu que des intentions ou des pressentiments; d'autres les ont réalisés, qui en ont emporté l'honneur; c'est une vieille histoire, ou plutôt c'est la loi! Rares sont les élus qui en ont triomphé :

..... *Pauci, quos æquus amavit*
Juppiter;...

et dans la rapidité de la course qui nous entraîne, heureux encore est celui dont le nom du moins, quand son œuvre périt, ne se sépare pas de quelque chose de plus grand et de plus durable que lui!

» Je n'en demande pas plus pour mon poète! Retenez donc son nom, vous qui savez que le point de vue de l'historien n'est pas celui du dilettante; vous qui avez sans doute éprouvé plus d'une fois ce que la connaissance de l'esquisse ajoute à l'intelligence du chef-d'œuvre; vous qui pensez enfin qu'après avoir été si longtemps descriptive, le temps est venu, — pour l'histoire littéraire comme pour l'histoire naturelle, — d'être avant tout généalogique. »

— M. P. de Nolhac extrait du *Per Nozze* Cian Sappa-Flandinet, deux lettres latines de Lazare de Baïf à Bembo, qu'il y a publiées. Ces lettres sont (avec deux lettres adressées à Lascaris) les seules de leur genre qui nous soient parvenues du célèbre ambassadeur, qui a contribué aux progrès de l'humanisme et à la formation de la « Pléiade ». On l'y voit heureux de tenir une petite place dans la vie de ces confrères illustres au contact desquels il sort peu à peu du nuage de l'ignorance et de la barbarie de sa nation.

— Le R. P. dom Mackey a fait tirer à part l'*Étude historique et critique sur* « l'Introduction à la vie dévote » (Genève, Trembley, in-8 de 67 p.), qui forme l'introduction du tome III des *Œuvres complètes* de saint François de Sales, publiées par la Visitation d'Annecy. Tout ce qui touche à l'origine, à la constitution et à la portée de ce livre y est traité à fond.

— Les amis de William Sporon, jeune érudit danois que la mort enlevait, le 9 octobre 1893, à l'âge de vingt-six ans, ont cru devoir à sa mémoire de mettre au jour un travail qu'il avait composé sur Rotrou (*Jean Rotrou en litterærhistorisk studie*. Copenhague, 1894, in-8 de xii-234 p.). M. Christophe Nyrop l'a fait précéder d'une préface où la vie si courte du jeune auteur est retracée et ses qualités mises en valeur. Ce travail sur Rotrou est, en effet, plus qu'une promesse; il embrasse l'œuvre entière du tragique, l'expose avec compétence et le juge avec justesse. C'est une analyse consciencieuse faite par un esprit avisé, fort au courant de son sujet, et, s'il ne le renouvelle pas par des aperçus personnels, il le traite du moins avec la pondération déjà mûre d'un travailleur fait pour bien comprendre les recherches littéraires et les bien exposer.

— M. Armand Gasté, professeur à la faculté des lettres de Caen, a publié sur *la Querelle du Cid*, quelques *documents inédits ou peu connus*. Voici les points qu'il a successivement traités : I. Les premières origines de la querelle du *Cid*. L'*Excuse à Ariste* (adressée au P. André de Saint-Denis), le *Vray Cid espagnol*, le *Rondeau* (de Corneille). — II. Les *observations sur le Cid* (par Scudéry) et *la Deffense du Cid* (attribuée par M. Gasté à Faret, l'auteur de l'*Honnête roman*, l'ami de Saint-Amant). — III. Le rôle du comte de Belin dans la querelle du *Cid*. — IV. Du « vrai » rôle de Rotrou dans la querelle du *Cid*. — V. L'intervention de Faucon de Ris, sieur de Charleval, dans la querelle du *Cid*. — VI. Scarron doit-il être compté parmi les adversaires de Corneille? (Réponse affirmative.) — VII. Charles Sorel, l'auteur du *Francion*, a-t-il pris part à la querelle du *Cid*? — Enfin ce travail se termine (p. 83-91) par un excellent *Essai de classification chronologique des pamphlets pour et contre le* Cid, avec références aux numéros de la *Bibliographie cornélienne* de M. Émile Picot.

— Les finances de la ville de Lyon furent, dit-on, si scrupuleusement administrées, au xviie siècle, que les fonds à y placer venaient de toutes parts et les rentiers n'avaient pas à redouter, paraît-il, qu'on leur retranchât un quartier, ce dont Boileau se plaignait à Paris. Aussi la *Liste des pensionnaires ou rentiers à vie de la ville de Lyon vivants, connus jusqu'à ce jour, 15 août 1677*, est-

elle, à tous égards, un véritable livre d'or. M. Auguste Baluffe en a trouvé un exemplaire imprimé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 20,623) et donné des extraits dans *la Revue bleue* (17 novembre). On y voit figurer les noms de « Nicolas Boyleau, sieur Despréaux », pour une rente de 1500 livres; de « dame Catherine d'Angennes, femme séparée de biens et d'habitation de M. de la Trémouïlle, chevalier d'Olonne », pour une rente de 3300 livres; de « Martin Pinchenne » pour 1200 livres; de « Jean Jacques Delabruyère » pour 250 livres qu'il augmentera quatre fois; de « demoiselle Anne Delanclos, fille majeure », pour 1000 livres; d'Isaac de Benserade, de Claude de Saumaise, de « Pierre Nicole, bachelier en théologie », et de bien d'autres qui touchent de plus ou moins près à l'histoire littéraire.

— Le comte de Marsy publie sur *Jean Racine, sa fortune, son mobilier et sa toilette* (Lecture faite à la séance publique de la Société des antiquaires de Picardie. Extrait du tome XXXII de ses *Mémoires*. Amiens, in-8, de 23 p.) une étude piquante faite d'après les documents récemment découverts dans les minutes des notaires parisiens par un heureux chercheur, le vicomte de Grouchy, auquel elle est dédiée.

— M. Ernest Jovy vient de publier une série de documents intéressant l'histoire de l'érudition et la bibliographie dans l'Orléanais : *Quelques* (14) *lettres inédites de Perdoulx de La Périère à l'abbé Laurent Josse Le Clerc* (1722-1727) (Orléans, Herluison, 1894, in-8 de 65 p.). Pendant cette période, Le Clerc était professeur au séminaire d'Orléans.

— Dans le numéro du 1er décembre de *la Revue illustrée*, M. Gustave Larroumet publie une étude sur *Marivaux à Berny et* « les Revenants ». Il s'agit d'une comédie de Marivaux, jouée au château de Berny, les 24 et 25 août 1755, pour la fête du comte de Clermont, *la Femme fidèle*, qu'on a longtemps considérée comme perdue et qui se retrouve en partie dans un recueil de rôles manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. Encouragé par M. Larroumet, M. J. Berr de Turique a cru pouvoir compléter le texte de Marivaux. La pièce ainsi mise sur pied a été représentée sous le titre *les Revenants*, au théâtre de l'Odéon, le 8 mars 1884. Ornée de diverses illustrations et d'un autographe de Marivaux, elle figure à la suite de l'étude de M. Larroumet.

— Nous relevons, dans le catalogue, dressé par M. Étienne Charavay, d'une collection de lettres autographes dont la vente a eu lieu le 9 janvier courant, la mention de *Correspondances inédites de Mlle de Lespinasse et de Saint-Lambert*, adressées l'une et l'autre à De Vaines. Les lettres de Mlle de Lespinasse sont au nombre de 18; elle y parle fréquemment de D'Alembert, de Mme Geoffrin, de Malesherbes et de Turgot, et y donne d'intéressants détails sur elle-même. Dans l'une de ses lettres, au nombre de 9, Saint-Lambert fait mention de ses *Mémoires*, qu'il est heureux de savoir entre les mains de De Vaines, en qui il a une extrême confiance, « car soit pendant mon reste de vie, soit après ma mort, je suis bien sûr qu'elle sera justifiée ». Sait-on ce que ces *Mémoires* sont devenus?

— Un comité s'est constitué pour élever à Carcassonne un monument à André Chénier; l'exécution de cette œuvre doit être confiée au sculpteur Barrau. Une grande partie de la famille Chénier vécut, en effet, dans l'Aude ou à Carcassonne même. C'est dans cette ville qu'André, en compagnie de son frère Marie-Joseph, habita depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de onze, chez une sœur de son père, Mme Béraud, dans une maison de la rue Pinel, où la Société des arts et sciences a déjà fait poser une plaque commémorative. On montre aussi un immeuble situé rue de l'Aigle-d'Or et qui servait à un établis-

sement d'instruction où le futur poète reçut les premières leçons d'écriture en 1767. Le musée de Carcassonne possède deux curieux portraits d'André Chénier : l'un signé du nom d'un artiste obscur, Cazes fils, peintre de la famille, fait en 1773, au moment où l'adolescent arriva à Paris pour y suivre les cours du collège de Navarre; l'autre, œuvre de Jean-Baptiste Mallet, représentant le poète à l'âge de trente ans. Ces deux portraits, ainsi qu'un portrait de Mme Chénier (Elisabeth Santi Lomaca) et une toile dans laquelle figure toute la famille par le même Cazes fils, ont été reproduits dans *l'Artiste* (octobre-décembre 1890) et accompagnent une étude de M. Achille Rouquet sur *Les Chénier, portraits inédits*. Enfin, la bibliothèque municipale de Carcassonne, de son côté, s'est enrichie de la bibliothèque des Chénier et de manuscrits dont certains émanent d'André, et qui lui ont été légués l'année dernière par testament de Mme Gabriel de Chénier, veuve d'un neveu du poète qui édita ses œuvres en 1874. Quelques lettres et fragments inédits d'André Chénier ont été publiés dans l'étude précédemment citée de M. Achille Rouquet.

— Dans une étude sur *Balzac et Napoléon* (*Correspondant*, 10 décembre), M. Edmond Biré essaie de montrer, avec quelques détails, la place que tiennent, dans *la Comédie humaine*, le premier Empire et l'Empereur. Non seulement M. Biré examine ceux des ouvrages du grand romancier où il est question de Napoléon et de l'époque impériale, mais encore il indique les développements que devaient avoir les *Scènes de la vie militaire* dans l'œuvre de celui dont on a dit qu'il avait été l'un des maréchaux de France littéraires de son temps et qu'on a même appelé notre Napoléon littéraire.

— Dans l'étude qu'il consacre à *Alfred de Vigny en Béarn* (Pau, veuve Léon Ribaut; in-8, de 35 p. et un portrait à l'eau-forte d'après Jean Gigoux; tiré à 50 exemplaires sur papier de Hollande), M. Paul Lafond examine les séjours du poète à Oloron, à Orthez et à Pau. C'est à Oloron que Vigny conçut le plan de son *Cinq-Mars*; c'est à Pau qu'il se maria, le 3 février 1825. M. Lafond donne d'intéressants détails sur les préliminaires de cette union et publie l'acte du mariage civil et l'extrait des registres de l'église réformée qui le bénit, trois jours après.

— On annonce la publication prochaine de la correspondance de Montalembert et de Lamennais. Un accord est intervenu à cet égard entre les représentants de ces deux hautes intelligences, les manuscrits ont été échangés et rien, paraît-il, ne s'oppose plus à leur publication. Il serait aussi vivement à désirer que la correspondance de Montalembert avec Dœllinger vît le jour. Elle est tout entière, dit-on, entre les mains des représentants de Montalembert qui pourraient sans inconvénients la soumettre maintenant au public.

— Poursuivant les travaux qu'il a déjà consacrés à son maître, M. Gabriel Monod publie une étude sur *Michelet professeur à l'École normale* (1827-1838) (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre). C'est une période importante à connaître pour l'évolution des idées de Michelet. Nommé par Frayssinous maître de conférences de philosophie et d'histoire, il était alors moins royaliste et moins catholique qu'on s'est plu à le dire. Grâce à des notes prises aux cours du professeur et communiquées par Mme Michelet, M. Monod reconstitue le véritable état d'esprit de Michelet et la portée de son enseignement jusqu'en 1838, lorsqu'il préféra l'auditoire du Collège de France aux conférences de l'École normale.

— Dans la *Free Review* de janvier, M. L. Katscher consacre un article enthousiaste à *H. Taine* et présente sa vie privée d'après des lettres inédites que Taine a échangées avec lui. Ces lettres datent des années 1876, 1878, 1888

et 1890 et ne semblent pas offrir un grand intérêt pour connaître plus amplement celui qui les a écrites.

— M. Georges Doublet nous offre un très intéressant chapitre d'histoire littéraire dans l'essai qu'il consacre à la composition du célèbre roman carthaginois de Flaubert, dont l'idée première date de 1857, et qui, plusieurs fois remanié, annoncé pendant trois ans sous des titres divers, finit par être publié, en 1862, sous celui de *Salammbô*. C'est de la correspondance même de Flaubert que l'auteur a tiré les sûrs éléments de son travail et les extraits qu'il en cite font admirablement comprendre l'état d'esprit tourmenté et les oscillations incessantes de Flaubert aux phases successives de son étonnante entreprise.

— M. Baguenier-Desormeaux a publié dans l'*Ouest artistique et littéraire* (15 septembre) un curieux article sur *Leconte de Lisle, étudiant en droit et journaliste à Rennes*. Le grand poète, en effet, passa une partie de sa jeunesse en Bretagne; il y collabora a diverses feuilles sans importance, mais qui auraient aujourd'hui un caractère documentaire de premier ordre. En 1840, de concert avec quelques amis de son âge, il fondait une revue, *la Variété*. C'est dans *la Variété* qu'il débuta par diverses études critiques sur Hoffmann, sur Sheridan, sur André Chénier, par une nouvelle romanesque intitulée *Mon premier amour en prose*, et surtout par quelques odes et esquisses poétiques où apparaissent déjà, à l'état embryonnaire, les traits caractéristiques de son tempérament intellectuel et moral. En dehors de ces premières œuvres imprimées, il existerait également un album ayant appartenu à un horloger-poète du nom d'Edouard Alix, et aujourd'hui entre les mains de M. Jules Bois-Greffier, qui contiendrait des vers inédits de Leconte de Lisle.

— Les *Saggi critici di letterature straniere* de M. Carlo Segré (Florence, Le Monnier, 1894, in-12 de 287 p.) contiennent deux essais de littérature française : l'un sur les *Mémoires* du général Marbot; l'autre sur M. Pierre Loti, mis en parallèle, — désavantageux — avec Fenimore Cooper.

— Le premier numéro de *la Quinzaine*, revue bi-mensuelle catholique (1er novembre), contient une jolie lettre de Barbey d'Aurevilly à Sainte-Beuve.

— Nous mentionnons dans la liste des livres nouveaux le catalogue récemment paru des livres français de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel. C'est là une œuvre considérable qui fait grand honneur au Dr Milchsack qui l'a rédigée et qui nous renseigne très exactement sur la composition d'une des plus curieuses et des plus considérables collections d'anciens livres français qui existent à l'étranger. Les éditions gothiques sont très nombreuses et la série des vieilles impressions lyonnaises y est surtout remarquable. De plus, l'auteur explique dans sa préface par suite de quelles circonstances la plupart de ces livres précieux se trouvent aujourd'hui réunis dans la bibliothèque ducale.

— Mme la baronne de Salis a fait don par son testament de la bibliothèque et des collections de son mari à la bibliothèque de la ville de Metz. Les livres sont au nombre de 3,000, plus 118 manuscrits du IXe au XVIIIe siècle. Parmi ceux-ci nous signalerons des lettres de Bossuet, de Mme de Maintenon, de l'abbé de Rancé.

— Dans un petit volume intitulé *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale pendant les années 1892-1893* (Paris, 1894,in-8 de 71 p.), M. Henri Omont catalogue les huit cent soixante manuscrits qui sont venus s'ajouter aux fonds latin et français pendant vingt et un mois. On remarque les manuscrits originaux et autographes de Victor Hugo, légués à la Bibliothèque par testament et formant trente-quatre volumes,

des lettres de Victor Jacquemont, une correspondance de Naudé, des papiers de l'académicien G. de Boze, du poète Gilbert, du cardinal de La Luzerne, de Mme Rolland, enfin les *Mémoires* de Talleyrand donnés par le duc de Broglie et M. Chatelain, exécuteurs testamentaires du prince, et une collection de cent quatre-vingt-deux volumes de *Catalogues des bibliothèques publiques de France*, rédigés pendant la Révolution ou sous le premier Empire.

— L'Académie royale des science, des lettres et des beaux-arts de Belgique a mis au concours les questions suivantes : « Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830 » (délai, 1er février 1895; prix, 800 fr.); — « Histoire du style périodique français avant Guez de Balzac » (délai, 1er novembre 1895; prix, 800 fr.). Les mémoires qui prendront part à ces concours peuvent être écrits en français, en flamand ou en latin. — Le prix de Saint-Génois (1, 000 fr.) sera décerné, en 1897, à un travail flamand sur l'influence exercée par la Pléiade française sur les poètes néerlandais du XVIe et du XVIIe siècle.

— M. Jules Simon a été nommé professeur de français à l'Université de Halle, et M. Eugène Pariselle, professeur de français au séminaire de philologie romane de l'université de Berlin.

— L'Université de Halle (faculté de philosophie) a nommé M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, *Ehrendoktor* ou docteur honoraire.

— A la rentrée des Facultés de Besançon, M. Léon Vernier, professeur à la Faculté des Lettres, a prononcé un discours alerte et piquant sur *la Question orthographique et la grammaire française* (Besançon, Dodivers, in-8 de 23 p.). Suivant M. Vernier, « la réforme orthographique n'est pas une question grammaticale ». M. Vernier n'en reconnaît pas moins le bien fondé d'une réforme orthographique : « Il faut d'abord s'attaquer aux abus les plus criants et rétablir l'action des principes les plus simples, qui sont aussi le plus souvent méconnus ». Il indique ensuite dans quel sens elle pourrait s'opérer, et, sans prétendre en tracer le plan, expose quelques idées fort justes sur les moyens de vaincre les difficultés qui s'opposent à la réalisation de ce projet très sensé.

— Dans le nouveau et éloquent volume où M. Lavisse examine tant de questions *A propos de nos écoles* (A. Colin, in-12) et les traite avec la compétence et la vigueur qu'on lui sait, nous avons été heureux de trouver (p. 123) un mot aimable pour la Société d'histoire littéraire de la France. C'est là un encouragement qui nous est précieux. Entre autres questions, M. Lavisse expose et apprécie la réforme dont l'agrégation d'histoire a récemment été l'objet. Le nouveau programme exige des candidats un mémoire dont le sujet aura été choisi après entente avec leurs maîtres et traité à l'aide de tous les documents susceptibles d'y figurer, *fussent-ils inédits*, ce que le règlement interdisait auparavant. M. Lavisse estime à bon droit que c'est là une innovation heureuse. Nous pensons pour notre part qu'elle serait plus féconde encore si, poussant plus loin sa réforme, le Conseil supérieur de l'instruction publique l'appliquait aux agrégations des lettres et de grammaire et exigeait des candidats un mémoire d'histoire littéraire composé dans les mêmes conditions que celui des candidats à l'agrégation d'histoire.

— La Société d'Histoire littéraire de la France a perdu, ces temps derniers, trois membres titulaires qui lui avaient apporté leur concours dès la première heure : M. Charles Cousin, M. François de Caussade et M. Thor Sundby.

Inspecteur général des chemins de fer du Nord, M. Charles Cousin est mort à Pont-à-Mousson, le 15 septembre, âgé de soixante-douze ans. Il était né à Avallon (Yonne) en 1822. Ses goûts le portaient vers les collections curieuses et

il devint vice-président de la Société des amis des livres. Lui-même a fait au public les honneurs de ce qu'il avait su rassembler, dans les deux ouvrages suivants : *Voyage dans un grenier; bouquins, faïences, autographes et bibelots* (Paris, 1878, grand in-8°, avec 11 gravures, 10 chromolithographies, dessins et ornements divers); — *Racontars illustrés d'un vieux collectionneur* (*bouquins, tableaux, dessins, faïences, autographes et bibelots*), dessins de Félix Régamey, eaux-fortes d'Abot et de Catelain (Paris, 1888, in-4°).

Jean-Jacques François de Béchon, comte de Caussade, est décédé à Paris, le 20 novembre 1894, dans sa cinquante-quatrième année. Né à la Sauve (Gironde), le 18 juillet 1841, il fit ses premières études au collège de Bazas, les continua au lycée Napoléon, à Paris, et devint secrétaire de M. Thouvenel, grand référendaire du Sénat. Bientôt après, M. de Caussade fut attaché en qualité de bibliothécaire à la bibliothèque du Louvre et se préoccupa aussitôt d'assurer la publication des célèbres *Vies des poètes français* de Colletet qu'elle possédait. L'ouvrage était sur le point d'être mis sous presse quand les flammes allumées par la Commune vinrent anéantir l'original et la copie. M. de Caussade passa alors à la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique et devint, en février 1879, conservateur à la bibliothèque Mazarine. En outre de nombreux articles littéraires disséminés dans les journaux *la Presse, le Bien Public, le Figaro, le Journal des Débats*, dont il fut pendant de longues années le collaborateur assidu et dans lequel il rendait compte des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de celles de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. de Caussade laisse une édition des *Œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné* (1875-1877, 4 vol. in-8), entreprise de concert avec Eugène Réaume, et une édition des *Œuvres* de Paul-Louis Courier, dont le premier volume a seul paru (1880, in-18), précédé d'une spirituelle préface. M. de Caussade était chevalier de la Légion d'honneur.

M. Thor Sundby, professeur de langues romanes à l'Université de Copenhague, décédé le 16 novembre dernier, à l'âge de soixante-quatre ans, avait été lui aussi l'un des premiers adhérents de la Société d'histoire littéraire. Il s'était surtout fait connnaître par un ouvrage excellent sur la vie et les œuvres de Brunetto Latini (*Brunetto Latinos levnet og skrifter*. Copenhague, 1869, in-8°), et par une édition de *Albertani Brixiensis liber consolationis* (1873). Il a écrit sur Pascal et publié une traduction de ses « lettres »; on lui doit encore, en collaboration avec M. Barüel, un très bon dictionnaire danois-français.

QUESTION

Le poète quercinois Guillaume du Buys. — Pourrait-on me fournir quelques renseignements biographiques sur Guillaume du Buys, de Cahors, compatriote de Clément Marot, de Hugues Salel, d'Olivier de Magny? G. du Buys a publié à Paris, en 1582, un recueil intitulé *l'Oreille du prince* (in-8) et, l'année suivante, il rassemblait toutes ses *Œuvres* (in-12). Il y a dans les vers de Du Buys, de la facilité et de la grâce, de réelles qualités poétiques qui ne les rendent pas indignes de figurer à côté de ceux de ses compatriotes les plus renommés.

J. B. C.

RÉPONSE

Du lieu de naissance de Mme Cottin (1894, p. 540). — Cette question est depuis longtemps tranchée : Sophie Ristaud, dame Cottin, est née à Paris, le 22 mars 1770. On peut voir, à ce propos, l'avertissement mis par M. Tamizey de Larroque en tête de *deux lettres inédites de Mme Cottin* dans la *Revue d'Aquitaine* (1869, t. XII, p. 463). Nous ajouterons que la mort de Mme Cottin soulève elle aussi une question qui a été examinée dans une communication adressée à l'*Intermédiaire* (20 octobre 1894) sur *le Prétendu suicide de Mme Cottin.*

R. J.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

JEAN REGNIER, BAILLI D'AUXERRE,

POÈTE DU XVe SIÈCLE.

En 1526, le libraire Jean de la Garde mit en vente à Paris un petit recueil de vers, intitulé « Les fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, escuyer, en son vivant seigneur de Garchy et bailly d'Aucerre. Ilz se vendent a Paris, auprès de la grant salle du palais. *Cum privilegio* [1] ». Ce *privilège* était du 10 mai 1524; l'achevé d'imprimer, du 25 juin 1526. Un « prologue » dédiait le livre « a noble homme Messire Claude Le Marchant, Chevalier, seigneur du Bouchet et esleu d'Aucerre ». Ajoutons : parent de Jean Regnier, l'auteur du livre. Claude Le Marchant avait-il fait les frais de l'impression? Est-ce à ce parent fidèle que Jean Regnier, mort depuis cinquante ans, devait l'honneur tardif, inespéré, d'une édition posthume? On sait que Charles d'Orléans fut moins heureux; Louis XII oublia, ou négligea de publier les poésies de son père : elles ne furent connues qu'au XVIIIe siècle.

Jean Regnier, comme Charles d'Orléans, son contemporain, avait composé son « poème de la prison ». Ce n'est pas un grand poète, ni peut-être même un poète; mais ses vers, un peu rudes,

1. Petit in-8 de 144 feuilles. Caractères gothiques. L'exemplaire dont je me suis servi est celu de la Bibliothèque Nationale, Rés. Y, 4471. Le livre est orné de bois grossièrement exécutés.

plaisent par leur sincérité. Écrits en partie du moins, au jour le jour, sous le coup des événements, ils nous offrent un témoignage tout à fait naïf et frappant de l'état social et moral où se trouvait la France durant les dernières années de la guerre de Cent ans. On parle aujourd'hui volontiers de « livres vécus », et même de « livres soufferts ». Celui-ci offre au plus haut point ce caractère ; c'est le journal en vers d'une année douloureuse, écrit par un brave homme, très capable de sentir vivement, mais incapable d'inventer.

Jean Regnier, d'une vieille famille auxerroise qui avait déjà fourni des magistrats à la province, un député aux États généraux (de 1413), naquit, probablement à Auxerre, vers 1390. La ville était toute bourguignonne de cœur ; et elle le devint de fait lorsque le régent anglais Bedford la céda au duc de Bourgogne, Philippe le Bon (en 1424). Celui-ci fit Jean Regnier son bailli en 1426. Il avait trente-six ans ; sa jeunesse, à l'en croire, avait été voyageuse et aventureuse ; il prétend avoir visité l'Orient (Roumanie, Esclavonie, Morée, Candie, Rhodes, Égypte, Arménie, Turquie, Chypre, Syrie, Palestine [1]). Rien n'empêche que nous le croyions sur parole. Mais on a supposé qu'il avait accompagné en Orient le comte de Savoisy, son compatriote ; ce seigneur, condamné à faire une croisade pour expier le meurtre commis par ses gens sur des étudiants de l'Université de Paris, avait pillé, par pénitence, durant plusieurs années, les côtes de la Méditerranée. Mais on n'a pas la moindre preuve que Jean Regnier ait pris part à ces expéditions. Il déclare seulement, par tous pays, avoir fait « chère lye »

Sans avoir mal ne villenie,
Peine, tourment, ne maladie.

Le malheur l'attendait en France. Ses « adversitez » commencèrent « ung dimanche, le quatorziesme de janvier, l'an quatrecens trente et un » (1432, nouveau style). Il avait été chargé d'une mission auprès du gouverneur anglais de Rouen. Passant près des Andelys, en pays dès longtemps occupé par les Anglais, il fut rencontré et pris par des coureurs français ; emmené, lui et sa petite escorte, à travers bois, jusqu'en un ermitage où on passa la nuit ; de là droit à Beauvais, non par « le chemin large », mais par sentiers dérobés. Le pauvre bailli voulut user de ruse ; il avait sa flûte avec lui, dont il jouait volontiers ; il feignit d'être un simple ménétrier. Les partisans n'en voulaient rien croire et faisaient

1. Il dit qu'en Syrie il avait vu armer chevalier le comte de Salisbury, mort depuis au siège d'Orléans le 3 novembre 1428.

« grant chiere » de tenir « un homme de hault pris ». A Beauvais on le mit aux fers.

Quant a Beauvais fusmes venus
Dieu scet se fusmes bien logez.
De voller fusmes bien tenus;
Car nous fusmes bien enforgez;
Comme faulcons fus mis aux getz [1];
Et me fut dit tout doulcement :
« De ce lieu cy ne vous bougez.
Faire ne se peult autrement ».

Les routiers qui l'avaient capturé, pressés de courir à d'autres aventures, vendirent leur prisonnier à un bourgeois de Beauvais, nommé Pierre Dupuis; Jean Regnier, acceptant ce trafic, le nomme dès lors son « maître ». A la faveur de la guerre, et sous prétexte de rançon, l'esclavage était rétabli en France, et l'esclavage enchaîné.

D'ailleurs Pierre Dupuis ne traita pas trop mal son prisonnier; sauf « qu'il n'est nulle belle prison », dit Jean Regnier mélancoliquement. Mais au bout de peu de jours, on lui parla de rançon. Il s'excusa, se dit très pauvre. Pierre Dupuis n'en voulait rien croire : fût-il pauvre, il avait des amis, des parents qui feraient quelque chose pour lui. Bref le « maître » exigea « dix mille saluts » [2]. Le pauvre Jean Regnier s'écria qu'il n'avait plus qu'à mourir. Le maître l'encouragea en lui donnant du temps, tout le temps qu'il voudrait.

Jean Regnier se tourne alors vers Dieu, et lui adresse une fervente prière, sans oublier Notre-Dame, les Saints Anges, saint Jean-Baptiste, les douze Apôtres (qu'il nomme un à un), saint Étienne et trente-deux autres saints, sainte Anne et dix-huit autres saintes. Sa prière faite, il envoie son valet à Auxerre, vers ses parents et amis, pour les presser de ramasser sa rançon. Resté seul, il s'ennuie fort, et le temps lui dure; c'est alors qu'il est heureux de savoir rimer. Il se console en faisant des vers, et en apprivoisant des petits oiseaux.

Je fais balades et rondeaulx;
C'est le plus fort de ma besongne.
Lunetes [3], perdris et moyneaulx,
A les nourrir je m'embesongne.

1. Jet, terme de fauconnerie; entrave mise aux pieds de l'oiseau.
2. Les saluts d'or valaient 25 sous; soit 12 500 livres, qui, poids pour poids, feraient aujourd'hui 85 000 francs, et si l'on évalue au huitième la puissance actuelle de l'argent, 680 000 francs; somme insensée pour la rançon d'un simple bailli.
3. Linottes. La forme *lunettes* est relevée dans Littré. à l'*historique* de *linotte*.

Il peint aussi de belles images; il fait des « chapeaux » de fleurs; il s'essaie même « à broder ». Mais les jours sont interminables. Voilà déjà quatorze semaines qu'il est aux fers; et du valet, point de nouvelles. Jean Regnier se décourage. Il énumère en pleurant tous ces pays lointains où il vécut libre et heureux; et but même à longs traits

la bonne Malvesie,
Qui fait revenir la couleur.

Se peut-il que ce soit en France et si près de son lieu natal, qu'il soit maintenant si malheureux? Il se prend à maudire la guerre déchaînée depuis dix-huit ans. Ceux qui veulent se battre pourraient bien aller en Bohême, où le Pape et l'Empereur les appellent, pour y mettre à raison des hérétiques pires que Sarrasins.

Cependant le bruit de son talent s'est répandu dans Beauvais. « Plusieurs gens » viennent lui demander des vers; et lui qui, dans sa faiblesse et son isolement, croit avoir besoin de tous, n'ose refuser à personne. Un écuyer demande une ballade pour annoncer à sa « mye » qu'il a été malade et qu'il est guéri. Une dame « fort douce et belle » lui apporte un jour

Ung brain de *ne m'oubliez mie*.

Il la remercie d'une jolie chanson; elle se retire, d'un air pensif, en rougissant. Un gentilhomme normand, prisonnier comme lui, demande, en grâce, des vers pour envoyer à sa fiancée. Le bon Regnier s'exécute, et voici le premier couplet, d'une simplicité gracieuse :

Belle, bonne, doulce, plaisant et sage,
Mon reconfort, mon amoureuse joye,
Je vous supply de très humble courage,
Que, supposé que prisonnier je soye,
Vostre vouloir de moy ne se forvoye;
Mais me soyez toujours loyalle amye,
Sans vous troubler; et ne m'oubliez mye;
Car j'ay en vous tres parfaicte fiance;
Et priez Dieu et la Vierge Marie
Que il nous doint a tous deux pacience.

Parmi ces compagnons de sa mauvaise fortune, il en est un surtout à qui Jean Regnier a su nous intéresser, en esquissant dans une ballade assez touchante sa triste et chétive figure. C'était un

pauvre Anglais, qui ne savait pas un mot de français, et ne faisait, le jour et la nuit, que répéter en son idiome : « Seigneur, Vierge Marie, ayez pitié de moi. »

En la prison la ou j'estoye
Ung Anglois prisonnier avoit,
Qui pas ne demenoit grant joye.
Par piedz, par mains es sepz estoit;
François parler il ne scavoit
A peine ne mot, ne demy.
En anglois tousjours il disoit :
God and oul Lady, helpe my [1].

De son mal grant pitié avoye,
Et aussi mon cueur se doubtoit
Que ung jour avoir en pourroye
Autant; qui me desconfortoit.
Et quant a luy on demandoit :
« Helas! qu'avez-vous, mon amy? »
Autre chose ne repondoit :
God and oul Lady, helpe my.

A racompter je ne scauroye
Comment moult fort se dementoit;
Ne reposer je ne povoye,
Car sans arrester il parloit :
My fiet and my handez brelroit
Disoit. Oncques je ne dormy,
Mais son refrain tousjours estoit :
God and oul Lady, helpe my.

A la fin les succès du poète inquiètent ses geôliers; on l'accuse sans doute de préparer son évasion avec l'aide des amis que lui font ses chansons. On lui retire sa flûte; on lui interdit d'écrire; on lui défend de rimer. Sa prison se resserre et son régime devient des plus durs :

Gesir me font dessus la paille;
Pain et eau si est ma vitaille.
Helas! vecy trop dure vie!
Je souloye mangier volaille,
Et le poisson a grosse escaille;
Mais il convient que je l'oublie.
Poulx et pulces me font bataille;
Car j'en ay plaine ma drapaille,
Desquelz ma chair est assaillie.

1. Je reproduis l'orthographe de Regnier qui ne savait pas plus d'anglais que le pauvre prisonnier ne savait de français.

Il a beau se raconter à lui-même l'histoire de Job et celle du fameux pénitent Théophile [1]; peu à peu, la tristesse l'envahit, et puis le désespoir. L'hiver est revenu; voici déjà un an qu'il est prisonnier, sans nouvelles ni des siens, ni de sa rançon. Il tombe malade, au mois de février; il s'attend à mourir et fait son testament.

Ce testament, quoi qu'on ait dit, n'a pas inspiré Villon, qui, sans doute, ne lut jamais les vers de Jean Regnier; mais pour ne rien nous offrir qui se puisse comparer, même de loin, à la poésie du *Grand Testament*, ces pages du bailli d'Auxerre n'offrent pas moins un charme assez vif. Le prisonnier mourant lègue son âme à Dieu, à Notre-Dame, à tous les saints et saintes; son corps aux Jacobins d'Auxerre. Il règle ainsi ses funérailles; un drap blanc couvrira la bière chargé de fleurs et d'herbes vertes; trois ou quatre ménétriers « corneront » devant le cercueil, porté par autant de laboureurs ou vignerons :

En signe que du grant labour
De ce monde en l'autre vais.
C'est ung voyage sans retour.
Dieu doint qu'il ne nous soit mauvais!

Chacun, porteur ou ménétrier, recevra cinq sols d'argent. A l'église une messe haute de *Requiem* suffira; qu'on fasse plus si l'on veut; mais il en coûtera plus cher et c'est ce qui le retient. En tout cas, qu'on paie bien les chantres. L'enterrement réglé, il nomme les exécuteurs testamentaires; trace son épitaphe, date sa mort par avance (février 1432 [2]), enfin dit un adieu touchant à tous ceux qu'il a connus et aimés : au duc de Bourgogne, à la duchesse; aux chevaliers et écuyers, aux dames et demoiselles, aux marchandes et bourgeoises :

Adieu vous dy, dames et damoiselles!
Adieu vous dy, marchandes et bourgeoises;
Toutes vous ay trouvez bonnes et belles,
Doulces, plaisans, gracieuses, courtoises.

Puis c'est le tour du clergé, régulier, séculier; de sa femme, et de ses compères; des drapiers, épiciers, « massons et charpentiers »,

Car massonner faisoye voulentiers.

1. Il conte aussi en assez beaux vers la légende d'un larron repentant dont l'âme fut portée au ciel par les Anges.
2. 1433 (nouveau style).

Peu à peu tout Auxerre y passe, les parents et jusqu'aux petits cousins; puis les voisins, les voisines, les valets, les servantes. Sa bonhomie n'oublie personne, elle n'oublie même pas son « maître » Pierre Dupuis, ni la femme du maître; ni tout leur « ménage »; ni Beauvais et le Beauvaisis.

Il courut à cette époque un plus grand danger que celui de sa maladie qui n'était peut-être pas bien grave, mais sa situation politique pouvait l'être bien davantage. La cession d'Auxerre au duc de Bourgogne, faite par les Anglais, n'avait pas été reconnue par Charles VII aux yeux de qui Jean Regnier pouvait, en conséquence, être à la rigueur considéré comme un transfuge, révolté contre son souverain légitime. En tout cas, si on en croit le poète, le roi, prévenu contre lui par les rapports de quelques ennemis, envoya à Beauvais « un écuyer nommé Alingéron, qui pour lors était bailli de Senlis », avec commandement de faire périr le prisonnier. Heureusement pour Jean Regnier, il se trouvait alors dans la ville quelques gentilhommes assez en crédit auprès du Roi pour oser faire suspendre l'exécution d'un ordre qu'ils jugeaient inique; entre autres le célèbre La Hire et Poton de Saintrailles. En gagnant ainsi du temps, ils sauvèrent le prisonnier.

Tiré de ce péril, mais toujours sans nouvelles de sa rançon, Jean Regnier comprit qu'il ne serait jamais délivré s'il ne travaillait lui-même à réunir la somme auprès de ses amis et de ses protecteurs. On lui offrait de le relâcher, s'il laissait en otage sa femme et son fils. Il dut se décider à les faire venir à Beauvais; et obtint pour eux un sauf-conduit du seigneur de Gaucourt. En route on les arrêta néanmoins; on fit mine de les dépouiller et de les mettre eux-mêmes à rançon; mais cette fois, l'attentat était si violent, qu'après quelques jours, on les relâcha; la mère et l'enfant furent à Beauvais, au mois de mai, et prirent aussitôt la place du prisonnier, portant même ses fers si je comprends bien le vers où Regnier dit à mots obscurs :

Qu'il leur fut fait maint grant outrage.

Quels durent être les sentiments de notre bailli, quand sortant d'une étroite prison, après seize mois de fers, il y laissa à sa place sa femme et son enfant. Je ne doute pas que son chagrin ne fût grand; mais enfin, non pas tel qu'un père de notre temps l'éprouverait, je crois. La chose paraissait toute simple; la solidarité de la famille était si étroite que pour racheter le père, on trouvait naturel de donner le fils en otage. L'histoire et la poésie nous montrent à

toutes leurs pages des situations analogues. Elles ne sont pas seulement fréquentes dans les chansons de geste. Jean le Bon avait laissé son fils à Londres; et François Ier laissera les siens à Madrid.

Notre Jean Regnier fit ainsi que les rois; et je dois même avouer qu'une fois hors de la cage, il eut un premier transport de joie égoïste qu'il nous confesse. C'était au printemps, par un beau jour de mai; les oiseaux chantaient sous la feuillée; il se surprit à chanter comme eux.

(Quant) je me trouvay sur les champs
Je ouy des oyseaulx les chans
Qui chantoient du mois de may ;
Et, combien que fusse en esmay
Mon cœur se print a resjouir....
A chanter tantost je me pris [1].

Toutefois il mit la plus grande activité à ramasser sa rançon, fixée définitivement à trois mille écus (4500 livres qui vaudraient bien aujourd'hui trois cent soixante mille francs). Il revint à Auxerre; visita la Bourgogne et la Champagne; de là s'en fut à Lille, à Tournay, à Gand, à Bruges, à Malines, à Bruxelles. Comme jadis la poésie avait sauvé les Athéniens captifs en Sicile, ainsi ce furent encore ses vers qui lui procurèrent le plus d'amis. Ceux qu'il avait composés dans sa prison touchaient surtout les cœurs.

Un jour (le 4 septembre 1433) il se trouvait à Gournay en Normandie, cherchant à acheter au meilleur compte un prisonnier pour l'échanger contre sa femme. Ces abominables trafics étaient fréquents. On est épouvanté de voir jusqu'à quel point cette guerre avait corrompu la civilisation chrétienne!

En traversant la ville, Jean Regnier aperçut une belle jeune fille, assise devant la porte d'une maison; elle croquait des noix fraîches, dont elle offrit, avec bonne grâce, au voyageur. Il s'approcha et vit, non sans douleur, qu'elle portait les fers aux pieds. Il lui demanda pourquoi elle était ainsi enchaînée :

Si me respondit doulcement
Que pour son pere proprement
En la prison tenoit ostage;
Qui me fit mal en mon courage,

1. Ce qu'il chante est une chanson de maistre Alain Chartier (*duquel Dieu ait l'âme*). On en a conclu qu'Alain Chartier n'existait plus le 1er mai 1433. Mais ces vers ont pu n'être composés par Jean Regnier qu'assez longtemps après cette date.

Veu sa beaulté, sa contenance,
Sa bonté et sa sapience,
Son maintien et son doulx langage,
Yssue de noble lignage.
Et puis, d'autre me souvenoit
Qui par tel point, prison tenoit.
D'elle me prist si grant pitié
Que je feis tant par amytié
Que des fers la feis defforger;
A ses maistres la feis pleiger
De tenir loyalle prison.

La jolie prisonnière se nommait mademoiselle de Blangis. Jean Regnier prit congé d'elle, en lui souhaitant, dans une ballade, prompte liberté et un bon mari.

Lui-même touchait à la fin de ses maux. Vers les derniers jours de l'année 1433, ayant engagé ses terres, puisé dans la bourse de tous ses amis qui lui furent, dans cette occasion, plus dévoués que ses parents, et enfin, obtenu de Philippe le Bon un important subside, Jean Regnier put payer intégralement sa rançon et délivrer sa femme et son fils. Il rentra aussitôt dans sa charge de bailli d'Auxerre.

Durant les premières années qui suivirent sa délivrance, Jean Regnier se ressentit cruellement de la gêne où l'avait mis le paiement de la rançon. Ses gages n'allaient qu'à cent livres par an; et dans une requête en vers, adressée au duc de Bourgogne, il dit que, chez lui, quinze personnes vivaient sur ce modeste revenu :

Or vous plaise a souvenir
Du povre bailly souffreteux,
Lequel vers vous n'ose venir,
Car de demander est honteux;
Et si sont les chemins doubteux.
Pour vous servir a mis en vente
Ses biens, dont il est disetteux.
A vous s'en complainct et lamente.

La requête fut entendue, paraît-il, car Jean Regnier, par la faveur de Philippe le Bon, s'enrichit assez pour acheter, en 1440, la terre de Garchy (ou Guerchy), laquelle resta dans sa famille jusqu'au siècle dernier. Les Regnier de Guerchy, descendants de son frère, ont fait figure au XVIIIe siècle, dans la diplomatie et dans l'armée. Leur terre avait été érigée en marquisat.

Notre bailli, sans s'élever aussi haut, fut honoré d'amitiés illus-

tres. Il continua de rimer, de loin en loin, toute sa vie. En 1439, il composait une ballade « a la requeste de la Royne de France (Marie d'Anjou), de Madame la Daulphine (Marguerite d'Écosse) et de Madame de Calabre et de plusieurs autres, les quelles dames estoient a Chalons ». La même année, « a la requeste de Madame de Bourgongne et de toutes ses dames et damoiselles », il fit, à Reims, une autre ballade, où il glissa même des plaisanteries grossières qui donnent une singulière idée de la délicatesse des grandes dames à qui ces vers étaient adressés. Mais chaque siècle entend à sa façon la décence [1].

Entre ses dernières pièces, on trouve une ballade « faite a la requeste de Damoiselle Ysabeau Chrestienne sa femme, en l'an M CCCC LX (il avait environ soixante-dix ans). « Et l'en requist la dicte damoiselle comme en luy disant : « Mon amy, nous avons esté longuement ensemble [2], et tousjours vescu joyeusement, et pour l'amour de moy, avez faictes chansons et autres joyeusetez; mais pour ce que nous sommes maintenant en nostre ancien aage, vous ne faictes plus rien. Au moins je vous prie que en faciez une, pour l'amour de moy. Lequel luy respondit que il estoit contant, et qu'elle seroit selon le temps ou ilz estoient; et qu'elle se tensist contente. Laquelle damoiselle luy dist que, quelque chose qu'il fist, il ne luy en desplairoit en riens. »

Mais hélas! le bon vieillard n'avait plus beaucoup de verve et sa dernière ballade est d'un poète bien désabusé. Juste au même temps, Charles d'Orléans querellait sa vieillesse avec plus de grâce et d'esprit. Jean Regnier s'est fort alourdi; et il le confesse d'un ton bien grognon :

Nulles dens n'ay; je mange soupe en laict.
Fourré je suis, et si ay mantelet
Emprès le feu...
Je ne quiers plus que l'aise et le repos.

« Quant la dicte damoiselle Ysabeau Chrestienne eut ouye la dicte balade, elle dist qu'elle n'estoit pas trop belle, et qu'il eust mieux faict, se il eust voulu. »

La dernière trace qu'on ait relevée de l'existence de Jean Regnier se place en 1469. Il dut mourir peu après cette date, âgé d'environ quatre-vingts ans.

1. En 1457, il écrivit une « complainte » en 209 vers sur la mort d'Anne de Chauvigny, comtesse de Joigny, et femme du comte Louis de la Trémoille.
Le 31 décembre 1463, il adressa encore des vers à Mgr de Nevers (Jean de Clamecy).
2. Près de cinquante ans; à l'époque de sa prison, il était marié, dit-il, depuis vingt ans.

Nous ignorons à quelle époque il avait rassemblé ses vers, et réuni les diverses parties qui forment le journal poétique de sa prison; plusieurs pièces avaient été certainement composées sous l'impression des événements; d'autres furent écrites plus tard, mais sans qu'on puisse en déterminer la date. Une sorte de préface en vers, qu'on lit en tête du recueil, peut aussi bien avoir été faite dans la prison, ou seulement écrite au temps où il forma son recueil :

Encore prie je humblement,
Et doulcement,
Tous ceulx qui rime sçaivent faire
Que si je faulx aucunement
Ne nullement,
Qu'il leur plaise de le refaire.... [1]
Pareillement en l'escripture
Si ne vous vueillez trop fier.
Car ma lettre n'est que paincture;
Je ne scay octographier.
Je ne fus oncques clerc greffier.
Point n'a esté ma nourriture.
Neantmoins je m'y vueil affier;
Il n'a riens qui ne s'adventure.

Voilà un texte intéressant pour les admirateurs de l'orthographe phonétique. Le bailli d'Auxerre tenait (en principe, au moins) pour la « peinture des sons » justement à l'époque où se fit la grande invasion des lettres étymologiques.

Quand les poésies de Jean Regnier parurent, cinquante ans après sa mort, elles eurent le sort des choses démodées en naissant; elles passèrent inaperçues. Aucun contemporain ne les cita, à ma connaissance. La Croix du Maine lui consacra une page; Du Verdier quatre lignes, pour dire : qu'il n'y a rien de bon dans ce livre, excepté quelques proverbes. Au XVIIIe siècle, l'abbé Goujet en cita quelques vers dans sa *Bibliothèque Française*. De nos jours, quelques curieux exhumèrent les *Fortunes et Adversitez*; M. Challe, d'Auxerre, leur consacra deux notices [2]; Paul Lacroix les réimprima, à cent exemplaires [3], avec une introduction où il affirmait beaucoup trop que Villon est un disciple et imitateur de Jean

1. Texte : qui leur plaise à...
2. *Annuaire de l'Yonne pour* 1843, — *Bulletin de la Société scientifique de l'Yonne*, 1873, B, VII, p. 377-403.
3. A Genève, chez Gay, 1857. Voir une autre notice sur Jean Regnier, par le Mis de Gaillon, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1862, t. XV, p. 741-750.

Regnier. Il est beaucoup plus probable que Villon n'a jamais connu l'œuvre ni même le nom de notre poète. Ce n'est pas rendre hommage au bailli d'Auxerre que de l'accabler sous un parallèle écrasant.

Il n'a inspiré ni Villon ni personne; mais son livre est un témoin naïf, ému, sincère des choses de son temps; c'était assez pour qu'il méritât d'échapper à l'oubli. Peu d'ouvrages donnent une idée plus vive et une impression plus poignante de l'état misérable où la guerre étrangère et la guerre civile avaient fait tomber la France au milieu du XVe siècle.

PETIT DE JULLEVILLE.

XX LA LITTÉRATURE ALLEMANDE EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE [1]

I

La littérature allemande, en tant que littérature européenne, destinée à exercer une influence au delà des frontières et à révéler au monde le génie national, ne date guère que de la seconde moitié du XVIIIe siècle. La Réforme religieuse faillit, avec Luther, signifier pour l'Allemagne une Renaissance littéraire, par surcroît, et profondément originale, parce qu'elle puisait aux sources mêmes de l'âme, parce qu'elle traduisait les idiosyncrasies mêmes de l'esprit germanique. Ce ne fut là qu'une grande et brève espérance. La guerre de trente ans survint, ramenant le pays aux âges de barbarie. Tout le XVIIe siècle fut, sauf pour les sciences et la philosophie, une époque de stérile fécondité, si l'on peut ainsi parler, et d'assez gauche imitation française. Puis, Gottsched et son école légifèrent et règnent; or, M. Wichmann a prouvé que tout Gottsched est dans Boileau, et ce n'est pas en copiant des modèles étrangers, avec plus de servilité que d'intelligence, ce n'est point en bornant son ambition à tout tirer des autres et à se défier passionnément de soi qu'on renouvelle ou que l'on crée une littérature.

Mais, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, et sans interruption, avec des chances d'ailleurs variables, l'Allemagne, devenue consciente de sa force, tentera de payer à la France, qui a trop dépensé pour ne point s'être appauvrie, une longue et lourde dette de formes et d'idées littéraires. Le XVIIIe siècle français avait, comme le dit Hegel, « le fanatisme de la pensée abstraite ». Il fallait échapper à la domination d'un rationalisme envahissant, d'une métaphysique aride et fiévreuse, retourner à la nature et à la vie. L'Angleterre ne pouvait suffire à cette œuvre de rajeunissement; l'Allemagne se trouva prête, à l'heure propice, pour y concourir.

Elle y éprouva des difficultés que la France n'avait pas rencontrées dans son voyage d'expansion et de conquête intellectuelles

1. *Th. Süpfle*, Geschichte des deutschen Kultureinflusses in Frankreich. Gotha, in-8, 1886-1892, 2 Bde. — Nous ne parlerons point ici de l'influence de Schiller et de Goethe; à part le *Werther* et le *Götz* de celui-ci, les *Brigands* de celui-là, notre XVIIIe siècle n'a presque rien connu d'eux.

au delà du Rhin. Non seulement sa langue n'était que celle d'un peuple, tandis que celle de ses brillants voisins était la langue de l'Europe cultivée, mais les livres allemands ne pénétraient pas en France ou n'y arrivèrent que peu à peu, en traductions approximatives, en adaptations hasardées, et par fragments à l'ordinaire. On n'imagine pas non plus un Grimm renseignant, de Berlin, la cour de Versailles sur les événements littéraires de la capitale prussienne. Et puis, la France avait commencé à s'initier, par le dédain et la raillerie, aux lettres germaniques. Et enfin, les auteurs qui se souciaient, en Allemagne, d'être lus au dehors, se gardaient bien de faire à leur idiome l'honneur de l'employer.

Le P. Bouhours, dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), se contentait, pour juger la littérature d'outre-Rhin, de rappeler le mot du cardinal Du Perron sur le Jésuite Gerster : « Il a bien de l'esprit pour un Allemand ». Plus tard, le P. Sante gémira sur la « triste pesanteur de l'Allemand ». Pour Dubos, « la peinture et la poésie ne se sont point approchées du pôle plus près que la hauteur de la Hollande »; l'Allemagne ne compte pas. Le marquis d'Argens vient à la rescousse, dans ses *Lettres juives* (1737) : « Le génie généralement peu vif des Allemands et leur langue plus propre à écrire des ouvrages de science et de morale que des pièces d'éloquence et de poésie, ont semblé former un obstacle au grand nombre de poètes et d'orateurs parmi eux; ils en ont cependant quelques-uns.... Je ne connais aucun poème allemand qui ait fait quelque éclat dans l'Europe, et je doute qu'on en ait jamais traduit[1]. » Les *Lettres françaises et germaniques* (1740), de Mauvillon, sont moins aimables encore; elles piquèrent d'autant plus l'amour-propre des Allemands que Mauvillon, grâce à un séjour prolongé à Brunswick, était un juge assez compétent, sinon très impartial : « Que manque-t-il donc à l'Allemagne pour produire de grands poètes? rien que de l'esprit.... Nommez-moi un esprit créateur sur votre Parnasse; c'est-à-dire, nommez-moi un poète allemand qui ait tiré de son propre fond un ouvrage de quelque réputation; je vous en défie. » Le défi, en vérité, ne pouvait être relevé. Ni le livre de Bielfeld sur les progrès littéraires des Allemands (1752), ni les appréciations, plutôt bienveillantes, de Riccoboni, ou du *Journal des savants*, sur le théâtre allemand, ne corrigeaient l'impression générale de pauvreté.

1. On retrouve, près d'un demi-siècle plus tard, les mêmes critiques sous la plume de Mirabeau (*Moses Mendelssohn*, etc., Londres, in-8, 1787, préface) : « C'est probablement dans la vogue ridicule de cette manière tantôt triviale et tantôt boursouflée, qu'il faut chercher les véritables causes de la longue enfance de votre théâtre et de la lenteur de vos progrès, malgré le nombre abondant de beaux génies qui ont illustré votre nation ».

Si la littérature offrait le spectacle d'une laborieuse indigence et d'un entier asservissement au goût étranger, la science, en revanche, et la philosophie surtout, faisaient assez belle figure en Allemagne. L'Académie royale de Berlin était fondée, le renom universel de Leibniz rejaillissait sur elle. Mais Leibniz lui-même écrivait de préférence en latin ou en français, et l'Académie avait adopté cette dernière langue comme langue officielle.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la France s'éveille peu à peu pour l'effort intellectuel de l'Allemagne contemporaine. Dans la préface du tome Ier de la *Bibliothèque germanique, ou histoire littéraire de l'Allemagne et des pays du Nord* (1720-1740), une revue lancée par des « réfugiés » et dirigée par Lenfant, les promoteurs de l'entreprise annoncent qu'ils s'efforceront « de rendre compte en français d'un grand nombre de pièces importantes et curieuses qui s'impriment journellement en Allemagne et qui ne passent presque point dans les pays étrangers, parce qu'on n'en rend compte qu'en latin ou en allemand ». Et ils ajoutent : « On peut dire certainement que l'Allemagne est aussi féconde qu'aucun pays de l'Europe, en bons esprits et en savants.... Il faut bannir de la République des lettres les préjugés réciproques des nations, recevoir tout ce qui est bon et digne du public et ne pas s'exposer à ce reproche satirique :

Et nul n'aura d'esprit hors nous et nos amis.

On reproche aux Allemands de n'être que des compilateurs, mais ne pourrait-on pas reprocher aux autres d'être superficiels et fort négligents à découvrir leurs sources et à rendre justice à ceux dont ils ont emprunté les lumières? » Ils s'élèvent énergiquement, dans un style où perce hélas! l'accent de Berlin, contre les critiques sanglantes qu'Érasme avait adressées au luthérianisme : « d'être uniquement attentif à la cuisine et au mariage », et d'avoir été « la ruine des lettres ».

Des arrière-pensées confessionnelles ne se dissimulaient-elles pas sous ces éloges prodigués à l'Allemagne protestante et ces désobligeantes allusions peu ménagées aux « autres », aux écrivains de la France catholique? La *Bibliothèque* n'inaugurait-elle pas un retour offensif du « Refuge », sous couleur de vulgariser la science et de célébrer les lettres allemandes? C'est bien ce que l'on crut comprendre à Paris, où elle n'eut qu'un succès médiocre. Au demeurant, les rédacteurs de ce journal, Lenfant, Beausobre, des Vignoles, Mauclerc, Formey, étaient bien plutôt historiens,

théologiens, philosophes que littérateurs; ils avaient infiniment plus le sens et les ressources de l'érudition que le souci et l'intelligence des questions d'art.

Ni la suite de la *Bibliothèque*, le *Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord* (1741 à 1743), ni la *Nouvelle Bibliothèque germanique* (1746 à 1760) de Pérard et Formey, puis de Formey seul, n'eurent des préoccupations d'esthétique littéraire. A y regarder de près, ces recueils ont essentiellement pour but de faire connaître à la France l'œuvre du « refuge » allemand et de l'Académie royale de Berlin, de l'Allemagne qui parle le français. On y mentionne sans doute quelques-unes des publications de Gottsched, le théâtre de J. E. Schlegel [1], les « poésies morales » de Hagedorn; on y cite les noms de Gleim, de Gellert; on y donne « un échantillon des poésies de Jean Mathias Gessner »; on y loue les *Alpes* de Haller (dans leur traduction française); on y rend compte des ouvrages d'Euler, de Leibniz, de Wolff, et surtout de Formey! Que si maintenant l'on n'y passe point sous silence le *Noé* de Bodmer, ou ses *Réflexions sur les peintures poétiques*, ou la préface de Breitinger à ce livre, ou les vers de Brockes, on ne les étudie qu'en courant, de façon malhabile et distraite.

Les notes rapides de Grimm, à l'*Almanach historique et chronologique de tous les spectacles* (1750), sur le théâtre allemand, firent plus que toutes les *Bibliothèques* des « réfugiés » de Berlin pour le crédit de la littérature allemande en France. Du moins furent-elles imprimées et lues à Paris. Or, d'après Grimm, « le théâtre allemand est pour le moins aussi ancien, et, jusqu'au temps du grand Corneille et de Molière, aussi brillant et plus fécond que le théâtre français ». Et un nouvel astre paraît : c'est Gottsched, dont l'existence est associée à celle d'une femme qui, pour ses comédies, « mérite les plus grands éloges ». La réaction philogermanique avait fort bien débuté. Malheureusement, le mauvais caractère de Gottsched gâta tout. Grimm ne lui pardonna point des coups trop libéralement distribués à Rameau, Voltaire, Diderot, puis à La Fontaine, dans l'*Anmuthige Gelehrsamkeit*; le *Mercure de France* tança vertement le critique malavisé de Leipzig. Il est vrai que Gottsched put se consoler en savourant les louanges que Fréron décerna, dans ses *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (1751), à son *Caton mourant* et aux pièces de Mme Gottsched. Son

1. *Herrig's Archiv.*, vol. 82, p. 391 et s. (article de R. Mahrenholtz). — Son *Arminius* a été traduit deux ou trois fois; il doit même avoir été représenté à Paris en 1773. Le *Mercure de France* y trouva « de grandes beautés, des tableaux énergiques; mais la pièce a le défaut de n'être pas très intéressante, et c'en est un bien grand pour les drames ». On a traduit, en outre, les *Troyennes* de Schlegel et deux comédies qu'on trouve dans l'ouvrage précité de Bielfeld (tome I, chap. XVII).

Caton, au reste, fut traduit en français, quelques années après; on le trouve, accompagné de « remarques », avec la *Fausse dévote* et la *Femme malade* de Gellert, dans le *Théâtre allemand* de Carrière Doisin (1769). Ses travaux de grammairien ne furent pas non plus ignorés en France; ses *Principes de philosophie* sont signalés par *Le Conservateur* (1760) comme un chef-d'œuvre de méthode et d'originalité, et l'on en connaît une traduction française de 1762; Formey publie en 1767 un *Éloge de Mme Gottsched, suivi du Triomphe de la philosophie, par la même*. Et n'oublions pas que la querelle de Gottsched et des Suisses avait été racontée, déjà en 1742, dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*. A Berne même, Henzi [1], dans sa *Messagerie du Pinde* (1747), prenait vivement parti, en bon français, vers et prose, pour Bodmer et Breitinger contre « Teutoboc ».

Gottsched jouissait donc, vers la fin de sa vie, d'une assez large notoriété en France. Il l'avait conquise, moins peut-être par son talent que pour avoir assuré la prédominance du goût français dans son pays et pour s'être créé de précieuses relations soit à Paris (Fontenelle, de Moncrif, etc.), soit en Allemagne (Voltaire, Formey, d'Arnaud Baculard et d'autres).

Un Allemand non moins célèbre que Gottsched, le philosophe Chrétien Wolff [2], allait, bien qu'il n'eût pas à moitié renié sa langue maternelle comme Leibniz, mais en donnant aux doctrines de ce dernier la forme scolastique et toujours en s'appropriant ou en remaniant le système et les idées d'un Français — Descartes —, voir ses ouvrages faire leur tour de France. Voltaire, qui l'avait complimenté en prose latine, dès 1743, le couvrit, dans la suite, de flatteries mises en alexandrins corrects :

> Et toi, dont la vertu brilla, persécutée...
> Reviens, il n'est plus rien qu'un philosophe craigne,
> Socrate est sur le trône, et la vérité règne.

Ces éloges s'adressaient moins peut-être au penseur qu'à l'ennemi de Maupertuis et au précurseur des *Aufklärer*. Mais Mme du Châtelet était une admiratrice sincère de Wolff. Jean Deschamps et Formey, d'autre part, firent passer en France, par leurs

1. *Les œuvres poétiques de Sammel Henzi*, par X. Kohler. Porrentruy, in-8, 1871; citons ce premier quatrain d'un sonnet à Bodmer et Breitinger :

> Bodmer et Breitinger, écuyers de Pégase,
> Quelle vigueur reprend le bon cheval ailé?
> Teutoboc et consorts l'avaient mal étrillé;
> Sous leurs gothiques mains, il paraissait un aze.

2. *Histoire de la philosophie européenne*, par A. Weber, cinquième édit. Paris, in-8, 1892, p. 346.

traductions et leurs adaptations, les découvertes du savant, les traités du jurisconsulte, les principes du métaphysicien.

II

L'Allemagne n'exerça cependant aucune influence directe, par Gottsched et ses contemporains, sur la littérature française. Assurément, Moscherosch n'aurait plus, en 1750, gémi comme il gémissait un siècle plus tôt : « Postérité stupide! Y a-t-il un animal raisonnable qui changerait sa langue et sa voix pour plaire à un autre? As-tu jamais entendu un chat aboyer pour les beaux yeux du chien, un chien miauler pour les beaux yeux du chat?... Et vous ne voudriez pas, ô honte! donner asile dans votre patrie à votre noble langue maternelle? » Mais si l'allemand est devenu langue littéraire, il continue à répéter, avec plus d'application que d'adresse, les leçons des maîtres parisiens. On imite ou l'on copie à l'envi. « La plupart des savants — des écrivains — allemands étaient des manœuvres, dit Frédéric II dans l'*Histoire de mon temps*; les Français, des artistes. » Voilà, en une petite phrase, toute l'explication du rôle insignifiant que les lettres germaniques jouent en France avant 1750. Il n'en reste pas moins que les *Bibliothèques* de Lenfant et Formey, l'œuvre de Gottsched et de Wolff ont attiré l'attention et piqué la curiosité de Paris. La voie est ouverte; et, de l'intérêt, même condescendant ou dédaigneux, à l'engouement, il n'y a souvent qu'un pas, en France plus que partout ailleurs.

Grimm est arrivé à Paris en 1749. Il est très instruit, il est très fin. « De quoi s'avise donc ce bohémien, s'écrie Voltaire, d'avoir plus d'esprit que nous? » Il ne lui faudra pas beaucoup de temps pour être à la mode et pour dépouiller son style des « plaisants germanismes » qu'on lui découvrit tout d'abord. Sa science, très réelle, n'est ni ennuyeuse, ni pédante; son intelligence, très large et formée par de solides études, lui permet d'aborder, avec une indépendance et une autorité qui ne sont point communes dans le milieu où il vivra désormais, les problèmes les plus délicats ou les plus revêches de l'esthétique et de la philosophie. Outre que l'Allemagne nous a donné, par Grimm, cette *Correspondance littéraire* où se retrouvent, affinées et ornées, toutes les qualités de la race, c'est le patriotisme, si le mot est de mise au XVIIIe siècle, qui dicte à l'ami de Diderot ses deux articles au *Mercure de France* d'octobre 1750 et février 1751.

Ces monographies « sur la littérature allemande » sont rédigées avec autant d'habileté que de conscience. Les Français ne sauraient en prendre ombrage, puisque Grimm les flatte gentiment tout en leur révélant la poésie et les poètes de son pays, que de rares et d'assez maigres notices dans la *Bibliothèque germanique* n'avaient point tirés de l'ombre. « L'Allemagne, depuis environ trente ans, est devenue une volière de petits oiseaux qui n'attendent que la saison pour chanter. » La saison est là! Voici les *Poésies de M. Haller*, traduites en prose par le Bernois B. de Tscharner (1750) et qui ont, dans l'espace d'une dizaine d'années, trois éditions « retouchées et augmentées. »

Haller est le « Pope de l'Allemagne », pour Fréron. Il rencontre des juges bienveillants et même des admirateurs enthousiastes. Gœthe prétendit un jour — c'était aussi l'opinion de Condorcet — que la renommée du savant avait beaucoup contribué au succès du poète en Europe. Rien de plus vrai. Mme du Boccage [1], la traductrice de Milton, le saluera en ces termes dans une ode enflammée :

O toi, que la France a connu
Comme un Philosophe sublime,
Mais que notre esprit prévenu
Croyait ennemi de la rime;
Tu fus le premier des Germains,
Qui, marchant sur les pas d'Horace,
Nous appris, par tes sons divins,
Que ces fils du Dieu de la Thrace
Cultivent les fleurs du Parnasse...

Qu'importe d'ailleurs que le « philosophe sublime », ou mieux, le physicien illustre, ait servi d'introducteur au chantre des *Alpes*! Celui-ci peut voler de ses propres ailes. « Les Anglais et les Allemands, dira Saint-Lambert, dans le *Discours préliminaire* des *Saisons*, ont créé le genre de la poésie descriptive »; et, pour lui, « les Allemands », c'étaient Haller et Gessner. Boulenger de Rivery ne croit pas qu'il y ait dans aucune langue « des morceaux de poésie plus frappants, des tableaux plus véritablement sublimes » que ceux des *Alpes*. Fréron, dans l'*Année littéraire*, abonde dans le même sens. Haller a bientôt des fanatiques; le

1. Mme du Boccage écrivait à Gessner, le 20 février 1760 : « Vous me prouvez, monsieur, que j'avais raison de mander, il y a quelques années à Monsieur Haller, que ce n'était plus au bord de la Seine ni en Phocide, qu'il fallait chercher le Parnasse, mais vers les Alpes » (*Salomon Gessner*, von H. Wölflin. Frauenfeld, in-8, 1880, p. 381).

conseiller Trudaine se met à l'étude de l'allemand en l'honneur de Haller. Saint-Lambert le lit, Roucher l'imite dans ses *Mois* :

Monts chantés par Haller, recevez un Poète;

et l'on trouvera, sinon des réminiscences fidèles, du moins l'influence de Haller dans les pages où l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* va célébrer le monde alpestre.

M. Th. Süpfle peut écrire, dans son ouvrage un peu diffus, mais si copieusement documenté, que, grâce aux *Poésies de M. Haller*, « un grand pas était fait ». La poésie était riche d'un nouveau miracle : elle avait intéressé la France à l'Allemagne littéraire, elle l'avait presque conquise, du premier coup, alors que la *Bibliothèque germanique*, Gottsched, et Grimm, et tant d'autres, avaient à peine préparé la conquête. La convention et l'esprit régnaient sur le Parnasse français; les Anglais et les Allemands y ramèneront-ils la nature et la vérité?

Les viriles et sévères beautés des *Alpes*, encore qu'un peu compassées et un peu froides, cédèrent en popularité au charme plus facile et plus mièvre de rivales, dangereuses précisément parce que, sous l'apparence de l'originalité, elles ne tendaient, en somme, qu'à entretenir la sensiblerie et le faux goût du siècle : Gellert et Gessner seront à la mode. Les beaux esprits s'habillèrent en bergers; ils crurent agir et sentir en hommes.

Entre temps, une revue s'était fondée (1754), le *Journal étranger*, qui devait coopérer pour une bonne part à la diffusion de la littérature allemande en France. *Externo robore crescit!* Le but de ses rédacteurs, F. V. Toussaint, J. P. Moët, l'abbé Prévost d'Exiles, l'abbé Arnaud, Fréron, J. J. Rousseau, etc., est de « rassembler en une seule confédération, toutes les républiques particulières », et les « républiques des lettres » avant tout. Ils ont des correspondants en Allemagne, le frère du poète Hagedorn, Gellert, Nicolaï, Tscharner, le traducteur de Haller. Le *Journal étranger* mourut déjà en 1762; mais son œuvre ne fut point vaine. La *Gazette littéraire* d'Arnaud et Suard essaya de remplacer le *Journal* et de durer; elle n'y réussit point. Le *Journal littéraire* de Fréron les suppléa tant bien que mal; des anthologies, comme le *Choix littéraire de Genève* (1755), le *Choix de poésies allemandes* de Huber (1776), le *Choix varié d'Avignon* (1772), pénétrèrent un peu partout [1].

1. Vers 1770, l'Allemagne était si fort à la mode en France, que le chevalier de *** publie à Paris, en 1771, un roman licencieux, *La vertu éprouvée ou les aventures de Liebe Rose*, « histoire scythe, imitée de l'allemand », — ceci pour attirer le lecteur, car le livre est bien d'un Français et n'est point « imité de l'allemand » du tout.

C'est dans ces entrefaites que Boulenger de Rivery publia (1754) des *Fables et contes*, parmi lesquels dix-huit morceaux étaient empruntés à Gellert, — une mauvaise traduction en vers de ce fabuliste avait paru à Strasbourg, quatre ans auparavant, nous ne la mentionnons que pour mémoire; — ses traductions étaient précédées d'un long « discours préliminaire » sur les lettres allemandes. A ses yeux, Gellert est le prince de la poésie germanique : « c'est celui qui me paraît avoir porté le plus loin la gloire des lettres en Allemagne ». Et les épithètes louangeuses de se suivre : « force naturelle », « harmonie touchante », « sublimité des sentiments. »

En réalité, Gellert est de la littérature française qui revient à Paris par la route d'Allemagne, dans une forme plus simple, plus populaire, plus prêcheuse aussi, et dépouillée de « ces images licencieuses » que, nous apprend Boulenger de Rivery, « on ne devait pas s'attendre à trouver » dans le « La Fontaine allemand » de Grimm. Heureux en France les étrangers qui ne viennent pas de trop près!

Michel Huber traduit, en 1766, de nombreuses fables de Gellert; Dorat en imite plusieurs dans ses *Fables nouvelles*. La vogue persiste si bien que presque tout Gellert est mis en français, même ses *Leçons de morale*, ses *Lettres*, sa *Vie de la comtesse suédoise de G**** (par Formey), sa pastorale *Sylvie*, ses comédies larmoyantes, les *Tendres sœurs*, la *Femme malade*, la *Fausse dévote*, le *Billet de loterie*. Quant aux *Hymnes et odes sacrées*, il est peu probable que la traduction qu'en fit la veuve de Frédéric II ait passé en France. On conçoit, à la rigueur, que ses fables, ses contes, voire ses leçons de morale, aient plu à Versailles et à Paris. Mais son théâtre? Il est aussi languissant que peu original; Marivaux, Destouches, Nivelle de La Chaussée furent ses modèles, il s'en écarta le moins possible, mais il ne sut que les affadir. Voss raillait, non sans raison, la langue même de Gellert, son « allemand français », son *französisch Deutsch*.

L'Allemagne n'en conservait pas moins un sérieux avantage sur la France : la vertu n'y était point ridicule, les mœurs y étaient meilleures, dans la bourgeoisie et parmi les écrivains, l'amour n'y avait rien perdu de sa poésie, le mariage y était mieux qu'une affaire, ou une concession aux usages établis. Et tout cela donnait à sa littérature un caractère particulier de décente et fraîche sincérité. La *Revue encyclopédique*, en 1780, pourra vanter, sur le ton du plus ardent lyrisme, les pages éloquentes, pleines de profonde tendresse, que Ch. A. de Bismark, le grand-père de l'ex-prince chancelier, a consacrées à la mémoire de sa femme.

Qu'on ne se figure point pour autant que, vers 1760 ou 1770, l'Allemagne règne dans la poésie ou la prose françaises! Elle reçoit bien plus encore qu'elle ne prête.

Mais n'est-ce pas une prophétique vision de l'avenir qui fit s'écrier à Dorat, dans son *Idée de la poésie allemande* : « O Germanie, nos beaux jours sont évanouis, les tiens commencent! » A l'heure où disparaissent Buffon, Rousseau, Voltaire, l'étoile de Lessing et de Herder s'est levée, celle de Goethe et de Schiller monte à l'horizon. Dorat constate, au demeurant, que « l'essai de poésies suisses de Haller déconcerte nos idées, pulvérise nos bons mots et nous fait passer d'un mépris mal fondé à une ivresse qui pèche aussi par l'excès : car il est impossible que nos sentiments, soit en bien, soit en mal, se reposent dans un juste équilibre ». Il parle de Gessner, de Ch.-E. Kleist, en faveur desquels « nos jolies femmes » oublient les noms des poètes anglais « pour articuler, autant qu'il leur est possible, ceux des Rost, des Schlegel et des Karsch, des Cronegk, des Klopstock. »

Non seulement, les poètes du sentiment et de la nature sont accueillis favorablement en France; les satires de Rabener y sont traduites dès 1754, les fables de Hagedorn dès 1760, et ses « chansons badines », les *Métamorphoses*, les *Quatre parties du jour*, le *Phaéton* et *Raton aux enfers* de Zachariae, des stances érotiques de Uz, l'adorateur de Chaulieu,

> Chaulieu, dem, bekränzt mit Rosen,
> Alle Grazien liebkosen,

quelques-uns même des *Preussische Kriegslieder von einem Grenadier*, de Gleim; bien plus, on y lit les *Chants d'une amazone française*, adaptation fort goûtée des *Amazonenlieder* de Chr. Félix Weisse, on y exalte les exploits de Frédéric le Grand,

> Qui réunit le double Empire
> Des Plutarques et des Trajans;

on y a publié *les Troyennes* et *Arminius*, les deux plus remarquables tragédies de J.-E. Schlegel, qui, selon le *Journal étranger*, « eût été le Corneille de l'Allemagne, si la mort ne l'eût arrêté au milieu de sa carrière »; Mercier emprunte au baron de Cronegk, « le Young allemand » qui avait tâté du théâtre, le sujet et bien des traits de son *Olinde et Sophronie*; Marmontel écrit des « vers imités d'une idylle de Kleist »... Mais, de cette belle passion française pour l'Allemagne, nul ne bénéficia et nul ne l'excita davan-

tage que le Zurichois Salomon Gessner. Avec lui, l'idéal « état de nature » avait son poète aimable, gracieux, fleuri, moral par surcroît et sensible à souhait.

Aux bergers galants et spirituels de Mme Deshoulières et de Fontenelle, le « Théocrite helvétique » opposa des pâtres moins artificiels, non moins fades à tout prendre. On crut vraiment à une résurrection littéraire de la nature. Gessner eut cette fortune que les Français ignorèrent une méchante traduction de son *Daphnis* (Rostock, 1756), assez pauvre imitation lui-même du roman de Longus si délicieusement transporté dans notre langue par Amyot.

La *Mort d'Abel* fut convenablement traduite, en 1759, — avec la collaboration de Turgot — par Michel Huber, l'un des initiateurs les plus persévérants de la France à la littérature allemande; elle fit si rapidement son chemin qu'une « nouvelle édition revue et corrigée » en était nécessaire après quinze jours. C'est une folie d'engouement. On est ravi, on délire. Le *Journal des savants* est dans l'extase, comme la *Correspondance littéraire* où Grimm déclare « qu'il ne connaît rien de si parfait dans son genre ». Rousseau mande à Huber, en 1761 : « Gessner est un homme selon mon cœur ». Abel est le héros du jour; Caïn lui-même atteint à la popularité. Ce n'est pas tout.

L'abbé Bergeron met la *Mort d'Abel* en hexamètres latins; Gilbert en « imite » les chants VII et VIII en bons alexandrins; le libraire parisien Costard publie une étonnante *Lettre de Caïn, après son crime, à Méhala, son épouse* (1765), — de ce Caïn qui

Inventa l'art honteux de détruire un mortel.

Pour Mme du Boccage, qui ne peut résister de faire, elle vingtième, son *Imitation du poème d'Abel*, Gessner continue Milton. Un critique invite Aubert, qui a tiré un drame en trois actes et en vers (1765) de l'œuvre de Gessner, à le donner au théâtre. Et l'on sait que, plus tard (1792), Legouvé reprendra la *Mort d'Abel*, qu'on la convertira en livret de « tragédie lyrique » et la jouera au Grand Opéra de Paris en 1810 et 1825, que d'innombrables traductions en paraîtront, la dernière en 1853.

Encouragé par ce succès extraordinaire, Michel Huber s'empressa de traduire les *Idylles* (1762); il y fut aidé encore par son élève Turgot, et Diderot ne lui ménagea point des conseils excellents. L'applaudissement est unanime. Théocrite est dépassé, Gessner sacré « homme de génie »! Traductions, adaptations,

imitations se succèdent; au commencement de notre siècle, Esménard s'appropriera le thème du *Premier navigateur* de Gessner pour son grand poème didactique : *la Navigation* (1805).

Le premier en date des bons translateurs du poète zurichois ne serait-il pas Léonard, qui a quelque chose de la facilité et de la naïveté de Gessner, bien que Grimm l'ait traité de « singe prenant Antinoüs pour modèle »? Blin de Sainmore a plus d'élégance et de distinction. « Mais, affirme Berquin, les moissons de ces deux poètes n'ont pas épuisé les vastes champs de M. Gessner. » Et il s'attelle à la besogne : treize morceaux de son recueil d'*Idylles* sont imités de Gessner, un de Gerstenberg, un autre enfin de Wieland (les *Délices de l'hymen*).

Voici quelques lignes caractéristiques de la préface de Berquin (3me édit., 1775) : « Le fond peu intéressant de la plupart des anciennes poésies bucoliques, le ton précieux et les fadeurs mêlés, dans nos églogues modernes, à un petit nombre de traits fins et délicats, avaient prévenu depuis longtemps notre goût dédaigneux contre les Muses pastorales. L'Aminte du Tasse et les Amours de Daphnis et Chloé étaient presque les seuls ouvrages qu'il eût exceptés de ses proscriptions, lorsque la traduction des Poèmes de M. Gessner vint ramener heureusement nos regards sur la scène champêtre. Égal en simplicité au Berger de Sicile dont il a su, imitateur judicieux, éviter la rusticité; un peu moins poète que le chantre de Mantoue, mais ayant d'ailleurs toutes ses grâces; sensible et affectueux comme Racan et d'Urfé, sans que ses expressions tendres deviennent jamais langoureuses; doué tout à la fois de la molle douceur de Segrais et d'une touche plus originale; presque aussi fin dans son air de négligence que M. de Fontenelle dans ses traits les plus étudiés; plus naturel et non moins ingénieux que La Motte dans le choix de ses sujets, à la naïveté piquante de Longus et à la délicieuse aménité du Tasse, M. Gessner avait su allier plus de variété, de chaleur et de philosophie.... Aussi les Poésies pastorales de M. Gessner obtinrent-elles parmi nous le succès le plus flatteur. Tous nos journaux furent inondés de traductions de ses idylles. » Gessner égale donc les meilleurs, et, sur tous, il a même quelque supériorité.

Gottsched avait cherché, en vain, à ramener le naturel dans la pastorale, « à rendre la vie innocente, paisible, patriarcale, la vie réelle des bergers de jadis ». Gessner y était arrivé, lui, du moins au regard de ses contemporains. Quelle différence entre ses idylles et les églogues d'un Fontenelle! Et pourtant, ses bergers

sont bien du XVIIIe siècle, mais ils ont de la naïveté et ils nous reportent à l'âge d'or. Une des causes de l'extrême faveur dont jouit Gessner tient encore à ce qu'il est un « philosophe », *ein Aufklärer*, qui veut le bonheur du genre humain : or, les hommes des temps primitifs furent heureux parce qu'ils étaient bons et simples. Retournons à la vertu sans fard de la vie champêtre!

Gessner avait commencé par être un élève de Gleim, par faire de

ces vers badins,
Ces riens naïfs et pleins de grâce,

dont parle Voltaire. Il eut bientôt l'intuition très nette de ce qu'il fallait au public lettré de son époque; il lui donna de la nature, mais de la nature de « philosophe », tout ensemble très ingénieux et candide à point. Il écrit à Ramler, le 12 février 1775 [1], en s'indignant contre la nouvelle littérature allemande, plus nationale, et, au fond, plus vraie que la sienne : « Que dire du ton à la mode en Allemagne?.... Devons-nous emprunter mœurs, langage, mythologie au temps où notre nation était un ramassis de sauvages? Les Grecs ont-ils formé leur esprit sur le modèle de l'époque où leurs ancêtres se disputaient les glands avec les porcs? Que pensez-vous du langage hiéroglypho-aventureux que Herder et Klopstock emploient à exprimer des choses qu'on a exprimées fort clairement avant eux en langage humain? Où en arriverait notre littérature, si nous prenions le mors aux dents avec ces gens-là? » Et Ramler de répondre : « Je signerais tout cela, — mais en soupirant ». Lui, ne « soupire » pas; il entend exploiter sa veine jusqu'au bout, un peu surpris, je crois, de son triomphe. Il est, pour tout dire, bien plus goûté en France qu'en Allemagne [2]. On souhaite de l'avoir à Paris. Meister lui annonce qu'il est chargé par Diderot de lui demander s'il consentirait à joindre aux nouvelles idylles, « enchanté, c'est son mot, de se trouver accolé avec vous dans le même volume », deux petits contes moraux, qui parurent, en effet, à Zurich (1773), sous ce titre : *Contes moraux et nouvelles idylles de D.... et Salomon Gessner*. Florian, comme Berquin, le place au-dessus des modernes et même des anciens, en ajoutant que Gessner « n'a pas moins dû sa grande réputation à son amour pour la vertu qu'aux grâces de son esprit ». Il y a des réminiscences assez vives de Gessner

1. *Zeitschrift für vergl. Litteraturgeschichte*, N. F., V, p. 112.
2. *J.-J. Honegger*, Kritische Geschichte des franz. Kultureinflusses, etc., Berlin, in-8, 1875, p. 328.

dans André Chénier, du « sage Gessner » dont le « lac enchanté » de Zurich

à ses nymphes avides,
Murmure les chansons sous leurs antres humides.

Chênedollé n'a jamais oublié l'impression de pure et fraîche poésie que lui firent les *Idylles*. Diderot s'inspire du *Premier navigateur* dans ses *Pères malheureux*. *Sylvain*, « comédie en un acte, mêlée d'ariettes », de Marmontel et de Grétry, a la même origine. Mme Dubarry pleurait en lisant Gessner....

III

Ni Klopstock, ni Lessing, ni Herder, ni Wieland, ni Schiller, ni même Gœthe — sauf par son *Werther* — ne provoquèrent en France une semblable explosion d'enthousiasme. Trop Allemands, la plupart, quand ils n'étaient pas trop Français d'Allemagne comme Wieland, ils déconcertaient la curiosité. Ils arrivaient d'un autre monde, avec une autre culture et d'autres procédés littéraires, sans ce charme de politesse et d'esprit qu'on retrouvait si volontiers dans le « Théocrite helvétique. »

Klopstock, en particulier, ne fut guère admiré en France que sous la figure d'un ami de la Révolution. Le 20 février 1792, il écrivait à La Rochefoucauld qu'il en était « à se croire citoyen français »; et, quand il le fut, par décret du 26 août 1792, il en éprouva une véritable « volupté ». Les jacobins se chargèrent de modifier ses impressions et ses opinions.

Klopstock n'attirait point les Français. Son inspiration, très élevée, mais nuageuse et d'allure solennelle, rebutait les traducteurs. Or un Allemand non traduit était à peine lu. La Suisse servit d'intermédiaire, pour l'auteur de la *Messiade* comme pour Haller et d'autres; Bodmer, enflammé d'un beau zèle, avait annoncé dans ses *Neue kritische Briefe* qu'il veillerait à le faire connaître en Italie et en France. A son instigation, le *Journal helvétique* publia, en décembre 1748, un *Échantillon d'un poème allemand*, « dont le sujet est la rédemption ou le Messie, tiré de la lettre d'un gentilhomme allemand ». Cet « échantillon » ne parvint pas à son adresse, j'entends de l'autre côté du Jura. Une traduction de Tscharner aurait paru à Berlin, si Maupertuis et Voltaire, qu'un membre de l'Académie royale de Berlin — Sulzer — avait priés de recommander l'affaire au grand Frédéric, ne s'étaient dédaigneusement récusés.

En France, c'est Fréron qui, le premier, s'intéressa au poète de la *Messiade* (*Année littéraire*, 1755); il signalait notamment l'analogie du sujet avec le *Paradise regained* de Milton et la *Christiade*, épopée en prose de l'abbé de La Baume. Disons, en passant, que le *Messie* de Dubourg (1777) est imité, non de Klopstock, mais de Milton. Le *Journal étranger* (août 1760 à septembre 1761) ne voulut point que Fréron fût seul à s'enthousiasmer; il donna des fragments et un commentaire chaleureux des dix premiers chants de cette œuvre où « la poésie d'Homère était asservie à celle des prophètes ». Turgot a laissé une « traduction du commencement de la *Messiade* ». Mais on n'avait rien offert encore de complet au public français, — et le poète en gémissait, — lorsque d'Antelmy, le traducteur des fables de Lessing, qui avait communiqué, dès 1763, deux extraits de la *Messiade* au *Journal des savants*, se décida à lancer son *Messie*, « poème en dix chants, traduit de l'allemand de M. Klopstock » (1769; nouvelle édition en 1772); d'Antelmy avait eu, comme collaborateur, Junker, son collègue et ancien maître à l'École royale militaire. La prose élégante, mais incolore, du *Messie* ne satisfit point Klopstock, ni d'ailleurs les Français qui jugèrent le « Milton allemand » sans faveur : « Sa manière est noire et sombre. Il peut être sublime, mais il est trop abstrait. »

Un pasteur neuchâtelois, L. F. Petitpierre, fervent admirateur de Klopstock, essaya de faire mieux et de traduire la *Messiade* d'un bout à l'autre, quoiqu'elle s'achève en réalité à la mort du héros, soit à la fin du dixième chant. Sa traduction, publiée après sa mort, en 1795, est d'une redoutable littéralité; n'y cherchez qu'un beau cadavre. Celle de la chanoinesse von Kurzrock (1801) est d'une remarquable platitude, l'incorrection et la gaucherie mêmes, tant et si bien qu'elle arracha au poète ce jeu de mots saugrenu : Madame Kurzrock a l'esprit aussi court (*kurz*) que sa robe (*Rock*, — *Kurzrock*)! D'autres tentatives échouèrent, pour diverses raisons indiquées dans les *Archives littéraires de l'Europe* (II, 108); Delille, qui s'était proposé de mettre en alexandrins fleuris l'épisode d'Abbadona, sur le texte français fourni par Ch. de Villers [1], y renonça bientôt : « C'est trop élevé pour moi. »

Klopstock maudissait en vain sa mauvaise chance : l'interprète idéal se dérobait obstinément. Fut-il consolé, dans quelque mesure, de l'insuccès de sa *Messiade* en France, par l'*Invention*

1. Cfr. *Spectateur du Nord*, 1799.

de Chênedollé [1]? Ce « poème dédié à M. Klopstock » est l'hommage passionné d'un disciple et d'un ami. Chênedollé, jeté sur la terre étrangère par la Révolution, fut présenté par le marquis de La Tresne au chantre du Messie. Ces Français le comprirent et l'aimèrent. Et, dans l'*Invention*, nous voyons que la gloire d'Homère, de Virgile, du Tasse, de Milton pourra s'éteindre, mais

> Que le temps, ô Klopstock, sur tes pages divines
> N'osera déployer son bras dévastateur.

Ce cri d'adoration peut sembler ridicule; il fut sincère. Le génie du christianisme était apparu à Chênedollé sous les traits et dans les chants de Klopstock. Le paradis, l'enfer, le mystère sublime de la rédemption lui avaient été dévoilés par la *Messiade*. Et l'influence de Klopstock se marquera profondément dans les *Études poétiques*, comme dans presque toute l'œuvre de Chênedollé.

La *Messiade* n'eut en France qu'un succès d'estime; et ses traducteurs, dans notre siècle, la desservirent autant que d'Antelmy et Petitpierre, depuis M. J. d'Horrer, « officier supérieur », et le baron de Liebhaber (1825, 1828) jusqu'à Mme de Carlowitz (1840 et 1860). Des Allemands seuls y ont risqué leur français; elle est, proprement, intraduisible dans notre langue qui la dépouillerait de toute sa couleur et de toute son originalité. Ce n'est point là un chef-d'œuvre pour l'exportation; protestante et germanique, elle est et restera.

Le théâtre de Klopstock réussit mieux en France que son épopée. La *Mort d'Adam* fut lancée par le *Journal étranger* (1761) : elle renouvelait un genre littéraire par la simplicité des moyens et la puissance de l'intérêt dramatique; le « bel esprit » pouvait rendre les armes; la morale et l'art fêtaient un triomphe, — qu'on peut juger excessif [2], — dans ce noble morceau d'histoire biblique transporté sur la scène.

Cinq ans après sa publication en Allemagne, la *Mort d'Adam* (1762) était traduite en prose par l'abbé Roman et précédée de « réflexions préliminaires » d'un lyrisme débordant. Cette pièce sera « vraisemblablement sans imitateurs comme elle a été sans modèle ». Klopstock s'est « ouvert une route nouvelle; la force de

1. Aurait-il éprouvé quelque fierté à retrouver dans les *Lettres à Sophie* de Mirabeau, et dans les plus brûlantes d'amour, la traduction littérale de l'un ou l'autre passage de sa Messiade? On savait Mirabeau coutumier du plagiat. Cfr. *Individualitäten aus Paris*, de Cramer, 1806, II, p. 211, et mon *Histoire littéraire de la Suisse romande*, II, p. 341, note. Voir, sur Mirabeau et Klopstock, *Revue de l'Hist. litt. de la France*, t. I, p. 81.

2. Nous montrerons ailleurs que Klopstock a pris, dans son théâtre, les Français pour modèles; cfr. *Honegger*, op. cit., p. 395.

son génie l'a soutenu entre deux écueils, les écarts irréguliers des Anglais et la timide exactitude des Français. » L'abbé Roman, entraîné par son zèle de traducteur, avait dépassé la mesure. Grimm, lui, « n'aimait point cet ouvrage et ne pouvait goûter les beautés dont on le disait rempli ». Fréron fit très judicieusement observer que la *Mort d'Adam*, en dépit de tout le talent de Klopstock, n'était rien moins que du théâtre. Ce n'était, en effet, qu'une épopée dialoguée, et l'on peut s'en persuader mieux encore dans les deux imitations en vers de Poinsinet et de l'abbé de Saint-Ener.

Mais voici de nouvelles adaptations françaises de la *Mort d'Adam*. Nous aurons celle de Mme de Genlis dans le tome premier du *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* (1785), librement arrangée en tragédie selon la formule classique; nous aurons ensuite celle que Villemain d'Abancourt a écrite pour l'*Almanach des enfants* (1787) et qui est devenue « un poème dramatique en un acte et en vers ». On a maintes fois rappelé l'anecdote de Bonaparte se faisant lire la *Mort d'Adam* en Syrie, devant Saint-Jean-d'Acre.

Il suffira de citer ici les deux médiocres traductions de la *Hermannsschlacht* (*Bataille d'Hermann*), par Bauvin (1773) et Ch. F. Cramer (1799). Il est préférable de s'attarder aux *Odes*[1] du poète, la plus brillante et la plus personnelle de ses œuvres. Si le *Lac de Zurich* fut déplorablement gâté par le Zurichois Werdmüller, en 1750, *Hermann et Thusnelda* trouva bientôt un imitateur génial dans André Chénier; le chevalier de Bourgoing a été moins heureux avec les *États généraux*, et les alexandrins pompeux de M. de Meilhan n'ont point sauvé la version française de l'*Eroberungskrieg*. Mme de Staël, qui plaçait les *Odes* au même rang que la *Messiade*, n'en a traduit qu'une, les *Deux Muses*. C'est à Camille de Jordan qu'il appartenait de présenter à la France le bagage lyrique de « son cher Klopstock ». Les *Essais sur Klopstock* sont restés inédits, mais la *Minerve littéraire* a publié, en 1820 et 1821, six des plus belles odes de notre poète, les *Heures de l'inspiration*, l'*Adieu*, *Mon Erreur*, *le Bonheur de tous*, *Salem* et *Ma patrie*, traduites en noble prose par Jordan. On dut cependant attendre jusqu'en 1861, avant de pouvoir se faire une idée à peu près complète de la valeur des odes; je pense aux *Odes choisies de Klopstock*, de C. Diez.

En somme, l'auteur de la *Messiade* put frapper quelques ima-

1. *Ed. Bailly* : Étude sur la vie et les œuvres de Klopstock, p. 416 et s.

ginations, en subjuguer quelques autres; sa trace se perd dans le mouvement général de la littérature française au XVIIIe siècle. On l'estima plus qu'on ne le goûta ou le comprit. Il étonnait et il imposait; il ne séduisait, ni ne conquérait. Et ses traducteurs l'ont presque tous trahi, tant la langue et la pensée de Klopstock leur échappaient et demeurent fermées à l'esprit français lui-même.

Qu'en sera-t-il de deux Allemands bien plus près de nous par le génie, bien plus nourris de notre sève et formés à notre école, quoique l'un d'entre eux, Lessing, — l'autre est Wieland — passe pour le coryphée de la littérature nationale en Allemagne, le grand magister ès arts de la nouvelle Germanie?

Il est certain que, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il n'eût pas été permis d'écrire sans injustice, comme l'écrira Börne en 1836, au moment d'une baisse soudaine d'enthousiasme et même de curiosité, « que la France devrait enfin apprendre à connaître l'Allemagne, cette source de son avenir ». Elle n'a pas attendu Börne pour se mettre à l'œuvre. On a pu s'en convaincre avec Haller, Gessner, Klopstock même. Et tenez! Lessing est le porte-parole et le chef de la réaction anti-française dans la littérature allemande. Paris le repoussera-t-il pour autant? On apportera, tout au contraire, quelque coquetterie à le traduire et à l'encenser, sinon à l'adopter. Et puis, pour ne pas être en reste de bons procédés avec lui, les Français auront soin de se souvenir qu'il fut, à l'heure des débuts et même plus tard, un grand débiteur de leur esprit; ils lui reprendront ce qu'il leur avait pris.

M. V. Cherbuliez a très ingénieusement montré que Lessing n'a pas des droits incontestables au titre de créateur de l'esthétique moderne : « Lessing fut un prodigieux raisonneur, raisonner fut sa principale occupation et la joie souveraine de sa vie; mais, s'il ne peut nous servir d'oracle, il sera toujours un inspirateur, l'un de ces héros de l'intelligence qu'il est bon de fréquenter parce qu'on apprend d'eux la liberté et le courage de la pensée ». Il accomplit, avec Diderot, au profit des classes moyennes, une révolution littéraire, et surtout dramatique, qui précéda le violent avènement politique de la bourgeoisie; il fut le tacticien le plus persévérant, et le plus habile, et non le plus scrupuleux, de l'insurrection contre le goût et l'art classiques du siècle de Louis XIV; il fut encore, et par-dessus tout, un génie critique ayant la volonté et la force d'aller au fond des choses, admirablement armé de vaillance et de science, si bien que Guizot avait raison de « se vanter, en 1811, de s'être formé à l'école de Lessing » et que Sainte-

Beuve, pour ne pas citer d'autres noms, fut de ses plus brillants continuateurs, mais à la française.

Sans contredit, l'imitation de l'antiquité n'était plus la religion artistique du XVIIIe siècle. Elle persistait néanmoins par la puissance de l'habitude et par le respect d'une glorieuse tradition. Boileau régnait encore sur les esprits et, pour la forme des œuvres, son code d'esthétique n'avait pas été revisé d'une lettre. Voltaire pouvait écrire dans son *Essai sur la poésie épique* : « Il faut peindre avec des couleurs vraies comme les anciens, mais il ne faut pas peindre les mêmes choses »; Condillac et Diderot pouvaient faire un pas de plus, et Duclos prêcher ainsi dans l'article « déclamation » de l'*Encyclopédie* : « Le plus grand obstacle pour égaler les anciens est de les regarder comme inimitables. Tâchons de nous préserver également de l'ingratitude et de la superstition littéraire. » Le Beau idéal du siècle est toujours celui de l'époque précédente, élargi par Diderot, D'Alembert, Marmontel, et peut-être mal compris par eux. Mais quelques tempéraments seront plus forts que toutes les règles. Et les Anglais ont montré, et les Allemands, Lessing en tête, vont tenter de prouver que le plus noble legs de l'antiquité à la France, la tragédie classique, est un présent fort contestable.

C'est en qualité d' « auteur de comédies » que Lessing passa d'abord la frontière. Ses amis, qui sont au *Journal étranger*, ne l'oublient point; ils mettent ses talents en lumière dans les livraisons de Mars 1757, Mai 1760 et Septembre 1761. Son premier « drame domestique », pour parler avec Diderot, sa *Miss Sara Simpson*, traduite par l'intendant des finances Trudaine de Montigny, fut, nous dit Grimm, jouée « avec les plus grands applaudissements » à Saint-Germain-en-Laye, sur le théâtre particulier du duc d'Ayen. La même pièce eut les honneurs de nombreuses traductions; je ne mentionne que celles de Bielfeld, de Junker et Liébault dans leur *Théâtre allemand*, de Friedel et de Bonneville dans leur *Nouveau théâtre allemand*. Parmi les imitations, je ne signalerai que *La Courtisane* d'Alexandre Duval. *Miss Sara*, un peu maltraitée par le *Mercure de France*, trouva de chauds défenseurs dans le *Journal encyclopédique* et le *Journal des savants* (1775).

Minna von Barnhelm [1], en revanche, qui ravit les Allemands et

1. H.-F. Möller, un dramaturge qui s'engagea comme acteur dans la troupe de Schröder, avait eu l'ambition, dans le *Comte de Waltron*, dont le sujet fut emprunté à un fait de la vie réelle, de rivaliser avec le Lessing de *Minna von Barnhelm*. Nous avions là aussi une pièce à personnages et à scènes militaires. Le succès fut grand; pour la première fois en Allemagne, on appelle l'auteur à la fin du spectacle. *Le comte de Waltron*, traduit en français dès 1781 et représenté (le 12 novembre)

pour laquelle Weisse, malgré sa passion pour notre théâtre, « eût donné toutes ses comédies », et les nôtres sans doute, ne réussit pas en France. Il faut chercher la cause de cet insuccès, moins peut-être dans le caractère éminemment national de l'œuvre que dans son allure languissante et dans son romanesque assez fade. Et c'eût été pis, si on l'avait lue ou vue dans la pauvre traduction de l'acteur Grossmann qui publia, en 1772, à Berlin, une *Minna de Barnhelm ou les aventures des militaires*. Rochon de Chabannes comprit, lui, que le texte original devait être abrégé et expurgé à l'usage des Français. Il supprima le rôle déplaisant de Riccaut de la Marlinière, changea l'état civil de Minna, supprima, allégea, émonda, arrangea, tant et si bien que ses *Amants généreux* (1774) purent être acclamés au Théâtre français, mais c'était Rochon, non plus Lessing, qu'on fêtait; et, comme l'a dit Merville, « la pièce a disparu du répertoire, où probablement elle ne reparaîtra jamais ». La traduction fidèle, presque littérale, qu'on a de *Minna von Barnhelm*, dans le tome troisième du *Théâtre allemand*, ne rencontra pas la même faveur; d'autres traductions passèrent à peu près inaperçues, même celle de H. Jouffroy (1839). Le premier chef-d'œuvre de Lessing ne s'est maintenu, par quelques-unes de ses meilleures scènes, que dans nos chrestomathies de littérature étrangère, ou dans des éditions scolaires. Nous n'y prenons qu'un plaisir modéré.

Ni les sarcasmes de Laharpe, ni les éloges du *Journal de Paris*, ne purent gagner, auprès des Français, la cause de cette *Emilia Galotti*, que Werther lisait quelques heures avant de se tuer. Comme l'écrivait Mme de Staël, « ce n'est là que le sujet de *Virginie* [1] transporté dans une circonstance moderne et particulière; ce sont des sentiments trop forts pour le cadre ». *Emilia Galotti* n'en est pas moins l'une des perles, très rares, du *Nouveau théâtre allemand* qui, en ses douze volumes, ne renferme que des pièces insignifiantes, en dehors de celles de Lessing, de la *Mort d'Adam* de Klopstock, de trois drames de Goethe et des *Brigands* de Schiller. Elle a pris place dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (1822-1824, nouv. éd. 1870); H. Jouffroy et Ch. Liesen l'ont imitée ou traduite, l'un en 1839, l'autre en 1852.

Il est assez naturel que *Nathan le Sage*, un manifeste dialogué sur la tolérance, n'ait point passionné les Français; la lecture en est intéressante, il est impossible de l'entendre à la scène sans

sur le théâtre des Tuileries par les comédiens ordinaires du roi, fut arrangé par Dalainvel en 1789 (voir *H.-F. Möller*, etc., von Max von Schröter, in-8, Berlin, 1890; *Des rapports intellectuels de la France avec l'Allemagne*, par Ch. Joret, in-8. 1884).

1. Lessing avait imité, en effet, la *Virginie* de Campistron (1683).

quelque ennui. L'ennui est parfois utile, car la censure recula devant la longueur des tirades philosophiques, qui sauvèrent ainsi les audaces de *Nathan*; la pièce passa en 1783 dans le *Nouveau théâtre allemand* et fit assez peu de bruit. Marie-Joseph Chénier en tira cependant trois actes en vers, qui figurent dans son *Théâtre posthume*; il a remanié et résumé son modèle, pour l'assujettir aux « règles ». Cubières de Palmezeaux entreprit, en 1806, d'écrire un *Nathan le sage ou le Juif philosophe* qui pût être joué en France. Sa « comédie héroïque en trois actes et en prose », agrémentée de « ballets et de spectacles », ne fut pas représentée malgré toute la bonne volonté de l'adaptateur. *Nathan* peut bien être, selon Mme de Staël, « le plus bel ouvrage de Lessing »; le théâtre vit de psychologie et d'action, non de théories et de raisonnements. Je ne m'arrêterai pas à la traduction de M. de Barante (1823), qui voit dans ce drame « un esprit essentiellement irréligieux, et, de plus, une malveillance particulière contre la religion chrétienne »; elle fut imprimée dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers*.

Si Lessing, auteur dramatique, est froidement accueilli en France, il n'en contribue pas moins à ruiner le crédit des « règles » et à créer autour du théâtre cette atmosphère d'extrême liberté et d'impatience réformatrice dans laquelle le romantisme pourra naître et vaincre presque du même jour. Mais le travail du critique fut plus fécond. Sa *Dramaturgie*, où il trahit si bien sa première éducation française par son tour de style et par la vivacité de ses jugements, fut publiée à Paris, en 1785, par François Cacault, l'aimable translateur des *Poésies lyriques* de Ramler[1] (1777). Elle exerça une réelle influence, quoiqu'on ne se souciât sans doute point de suivre à la lettre les recommandations de Bitaubé : « Je vous prie, ayez la patience de lire la *Dramaturgie*; mais ayez la patience de la lire à l'allemande, c'est-à-dire de tout examiner en la lisant. »

On a prétendu, à tort, ainsi que l'ont montré Danzel et Guhrauer dans leur monumentale biographie de Lessing, que cette traduction était de Mercier. Elle est d'ailleurs très fidèle pour tout ce que la *Dramaturgie* renferme sur le théâtre des Français. Imbert, dans le *Mercure de France* de 1787, blâma vertement « l'aveugle partialité » de Lessing, tout en reconnaissant qu'il y avait là d' « excellentes observations » et « des réflexions fines et profondes ». L'œuvre est injuste souvent, mais pleine d'idées et

1. Ramler écrit à Gessner à propos de cette dernière traduction : « Savez-vous que j'ai eu l'audace de l'envoyer au roi de Prusse, *auquel je n'ai jamais adressé l'original de mes poèmes*? Il m'a fait remercier très gracieusement, quoiqu'il fût malade. » (*Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte*, N. F. V, p. 116.)

débordante de vie. Il importe peu, par exemple, que Lessing ait, comme l'a prouvé A. von Klein, mal compris Corneille et, par endroits, simplement plagié ce Voltaire dont il a dit tant de mal, ou qu'il ait affirmé que « la France non plus n'a pas encore de théâtre », ou qu'il se soit refusé à voir des tragédies dans les tragédies françaises; ses causeries familières, si neuves parfois, si pénétrantes, d'une forme si incisive et d'un esprit si hardi, ont incontestablement accéléré l'évolution de notre littérature et surtout de notre critique dramatiques. Aussi la *Dramaturgie* est-elle, peut-être, de tous les ouvrages didactiques allemands, celui que les Français ont étudié et traduit le plus[1]. Elle a contribué entre autres à ruiner le crédit de ce dogme cartésien sur la foi duquel l'ancienne critique a rendu ses arrêts décisifs et sommaires : l'identité des esprits. Le Beau est divers, l'Art est libre.

La destinée du *Laocoon* fut moins brillante, bien qu'il faillit être composé en bonne partie dans notre langue. Lessing s'exprime ainsi dans un curieux fragment de préface qu'on a exhumé : « Il y a quelques années que j'en ai donné le commencement en allemand. Je vais le rédiger de nouveau et d'en (*sic*) donner la suite en français, cette langue m'étant dans ces matières aussi familière que l'autre. La langue allemande, quoiqu'elle ne lui cède en rien, étant maniée comme il faut, est pourtant encore à former, à créer même, pour plusieurs genres de compositions dont celui-ci n'est pas le moindre. Mais à quoi bon se donner cette peine, au risque même de n'y pas réussir au gré de ses compatriotes? Voilà la langue française, déjà toute créée, toute formée : risquons donc le paquet! » Il renonça bientôt à son projet, qui lui avait été suggéré par un dégoût momentané d'écrire pour cette Allemagne à laquelle il ramenait toute sa pensée et qui le payait assez mal de retour. Il retira « le paquet ».

Lessing aurait pu d'autant mieux rédiger son *Laocoon* en français qu'il avait mis à forte contribution les *Réflexions critiques* de Du Bos et les *Tableaux tirés de l'Iliade* du comte de Caylus. Il est vrai qu'il se séparait nettement de Du Bos, qui, pénétré de l'*ut pictura poesis* d'Horace, cherche dans l'imagination la source de la poésie comme celle de la peinture, et qu'il s'appliquait essentiellement à marquer, sans fatras métaphysique, les différences caractéristiques entre ces deux formes de l'art, plaçant sa profonde

1. Consulter *la Dramaturgie de Lessing*, etc., Paris, 1892, par Em. Grucker, où l'auteur prouve ingénieusement que Lessing n'a pas su choisir un très bon terrain pour sa critique, celui de l'esprit national résistant aux influences étrangères; il est parti en guerre, au nom d'un Aristote de sa façon, contre un théâtre qu'il a mal compris et qui était plus fidèle que Lessing au modèle aristotélique.

érudition et sa lumineuse intelligence au service d'une théorie complète de l'esthétique. Le *Journal encyclopédique* célébra en vain, sur le mode lyrique, dès 1766, les mérites transcendants du *Laocoon*; ses éloges s'émoussèrent contre l'indifférence générale, soit que la matière de l'ouvrage n'éveillât plus qu'un intérêt médiocre, après tant de discussions sur le Beau, soit qu'on fît payer à l'auteur du *Laocoon* les méfaits du critique de la *Dramaturgie*. C'est en 1802 seulement que Charles Vanderbourg, le délicat imitateur d'Horace, l'éditeur de la « macphersonade » des *Poésies* de Clotilde de Surville, un Belge qui adorait Paris et qui admirait l'Allemagne, donna sa traduction *Du Laocoon, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture*. L'œuvre était mise à la portée du public français; on la loua dans le *Magasin encyclopédique*, la *Décade philosophique*, mais elle ne fit que lentement son chemin en France, où elle est devenue classique avec le temps.

Toujours est-il que c'est, en Allemagne, Winkelmann surtout qui tenta, après Wolff et Baumgarten, de fournir à l'esthétique une base scientifique sérieuse, une justification générale et rationnelle. On n'y jurait guère, avant eux, que sur la foi de Boileau, puis de Du Bos et de Batteux. Ce dernier était revenu à la doctrine aristotélique de l'imitation comme moyen et de la nature comme modèle d'art, mais d'une imitation qui « choisît », qui exprimât réellement cette « belle nature » dont il ne réussit d'ailleurs pas à donner une définition satisfaisante. Batteux, traduit par Schlegel (1751), par Ramler (1785), triomphait, quand Lessing, enthousiasmé par la *Lettre sur les sentiments* de Mendelssohn, poussa celui-ci à lancer les *Principes fondamentaux des Beaux-arts et des Belles-lettres*.

Dans l'art, on ne voyait guère que la poésie, jusqu'à Winkelmann; il vint avec ses *Pensées sur l'imitation des œuvres grecques dans la peinture et la sculpture* (1755), et avec son *Histoire de l'art* (1762) qui est toute une métaphysique du Beau chez les anciens. Il confondait cependant les arts plastiques et la poésie, qui n'était, à ses yeux, qu'une sorte de peinture parlante; il professait la doctrine de l'unité du Beau; il prêchait le retour à l'antiquité grecque. Lessing, qui avait essayé d'une différenciation des arts dans son *Laocoon* et qui avait renouvelé d'une manière originale les travaux de Winkelmann, n'obtint, on l'a constaté, qu'un succès tardif et ne s'établit que lentement dans l'esthétique française. Au contraire, les monographies de Winkelmann sont bientôt mises en français et vivement commentées; son *Histoire de l'art* a les hon-

neurs d'une double traduction (1781-1784, par Huber, 1790-1794, par Jansen), et l'on entreprend la publication de ses *Œuvres*. L'intérêt va également aux *Réflexions sur la peinture par M. de Hagedorn* (1775), au *Phédon* et aux autres ouvrages de Mendelssohn[1], « le Locke des Allemands », tandis qu'un Zurichois, Sulzer[2], de l'Académie royale de Prusse, formule sa *Théorie des plaisirs*, qui, en passant de Berlin à Paris, nous apporte des vues bien protestantes et très utilitaires sur le Beau, et qu'il nie dans ses articles à l'*Encyclopédie* la légitimité des genres consacrés. Bien plus, les *Essais sur la physionomie* de Lavater[3] acquièrent une vogue aussi soudaine que surprenante dans un pays où la crainte du ridicule est une puissance; l'abbé de Lavallette, inspiré par Lavater, ne commet-il pas, en 1784, tout un poème intitulé : *Physionomies*?

Mais nous nous sommes laissé entraîner bien loin de Lessing. Rappelons que son *Éducation du genre humain* ne nous fut révélée qu'en 1829, comme si ses meilleurs ouvrages, d'une forme limpide pourtant, et d'une grande richesse d'idées, n'avaient pu faire oublier encore les pages dans lesquelles sa verve de polémiste s'exerça et ses prétentions de restaurateur du théâtre national s'étalèrent aux dépens de notre littérature dramatique. Il sied d'avouer qu'il ne fuyait pas les occasions de déplaire aux Français, soit dans ses pièces, — ainsi dans *Minna von Barnhelm* — soit dans ses *Fables*, ou du moins dans les réflexions désobligeantes qu'il y ajoutait. Ses « dissertations sur la nature de la fable », traduites avec les *Fables* elles-mêmes, en 1764, par d'Antelmy, représentaient La Fontaine comme un spirituel mais frivole continuateur d'Esope, et cela sur un ton agaçant d'impertinente autorité. Dorat, tout grand ami qu'il fût des lettres allemandes et quoiqu'il ait largement mis Lessing à contribution dans ses *Fables ou allégories philosophiques*, ne put s'empêcher de protester en ces termes, dans les « réflexions » placées en tête de son recueil : « Eh! que signifie tout ce radotage de l'esprit pédantesque sur les mystères du goût et les finesses du sentiment? » A reprocher aux Français leur superficialité, à parader avec la profondeur des savants de son pays, Lessing devait un peu s'at-

1. On sait que Mirabeau (*Moses Mendelssohn*, etc., in-8. Londres, 1787) a célébré en Mendelssohn « le Platon allemand, un écrivain vraiment extraordinaire ».

2. *Histoire de la littérature hors de France*, par Virgile Rossel, in-8, 1895, p. 452.

3. On connaît aussi la polémique de Mirabeau à propos de Lavater (cfr. préface de l'ouvrage cité dans une note précédente). « Il faut dire, écrivait-il, qu'un certain énergumène, appelé Reinhardt, musicien d'un mérite au moins discuté, plat prosateur... vient de publier sur ce personnage (Lavater) une brochure qu'il a jugé à propos de m'adresser. » Et il daube vigoureusement sur le « Grand Lama de Zurich. »

tendre à ne recevoir qu'un accueil médiocre à Paris. « Pédantesque! » Le mot de Dorat résuma l'opinion générale. On se méfia de la science allemande, qui pouvait être très solide, qui était beaucoup moins avenante et qu'on jugeait bien étroite. Les Français eussent volontiers signé cette lettre de Hagedorn à Bodmer, du 17 septembre 1752 : « Permettez-moi de vous dire que l'expérience m'a enseigné à ne point désirer faire la connaissance personnelle des savants d'Allemagne. Presque tous ne sont que trop érudits.... Ils ne sont que mathématiciens, que philosophes, que théologiens, que poètes ou qu'orateurs, et il faut se mettre en garde contre tous ceux qui n'ont d'intelligence que pour une seule chose : ils me rappellent l'individu qui n'aurait qu'une seule chemise et qui, s'il la perdait, serait exposé à se promener tout nu. » Lessing n'était point ce que nous appelons aujourd'hui un spécialiste; il s'en donnait l'air, il en avait la tranchante compétence, et il n'a pas aidé pour une faible part à enraciner en France le vieux préjugé contre l'érudition germanique.

Combien plus de sympathie naturelle n'y avait-il pas entre Wieland et les Français! Sans être de la même race, on était ici de la même famille d'esprits. Wieland découvrit un coin de l'Allemagne à la France, le joli coin de l'humour facile et de la libre fantaisie. On l'a surnommé un « Voltaire allemand », sans trop de raison, car il n'eut ni l'influence, ni le talent ou le génie d'Arouet; il lui ressemble cependant par l'universalité — plus réelle chez lui — du savoir, par l'étonnante faculté d'assimilation, par le cosmopolitisme de la pensée, par le don d'ironie infatigable et légère. Si quelqu'un pouvait servir de trait d'union entre les deux littératures, c'était bien lui, qui, d'ailleurs, avait allégrement pillé les Français, non pour les copier en disciple servile, mais pour polir sa forme, assouplir son goût et enrichir son imagination.

Qui ne sait que la source principale de son *Oberon* est le roman de chevalerie *Huon de Bordeaux*, dont Tressan [1] fit paraître une captivante adaptation, fort allégée, dans la *Bibliothèque universelle des romans* (1778); que ses contes de fées et poèmes fantastiques sont empruntés la plupart, ceux-ci à la comtesse d'Aulnoy, ceux-là soit à Perrault, soit à Hamilton, soit à d'autres encore? Devina-t-on en France le « Voltaire d'Allemagne », même dans le Wieland de la première manière, tout sentiment et piété? Il le semblerait, quelque singulier que cela soit. Jamais cas d' « affinité élective » ne se manifesta plus rapidement que le sien. Les contes

1. *Der Graf von Tressan, sein Leben*, etc., von Paul Wespy. Leipzig, in-8, 1889.

de début, *le Mécontent*, *Balsore*, *la Vertu malheureuse*, sont publiés dans le *Journal étranger*, dès 1756; Fréron, dans l'*Année littéraire* (1760), n'a que des louanges pour l'*Hymne sur Dieu*, annexé, en traduction partielle, par de Tscharner aux *Poésies de M. Haller* : « M. Wieland s'est surpassé lui-même dans l'Hymne sur Dieu; on dirait qu'il s'est élevé de cieux en cieux sur les ailes d'un Génie divin.... » La *Gazette littéraire de l'Europe* annonce en 1765 les œuvres en prose de Wieland, qui viennent d'être éditées à Zurich : « L'auteur, à l'exemple de Platon et de Shaftesbury, qu'il a pris pour modèles, a répandu sur la morale tous les charmes de l'imagination et du sentiment »; elle communique, en traduction (par M. Huber), un fragment d'*Araspe et Panthée*. Un anonyme tire, pour le théâtre, un acte de *Zemin et Gulhindy*; le *Choix de Poésies allemandes*, déjà cité, fait presque à Wieland la part du lion, en « cantiques », poèmes et contes. Dorat met en gentils alexandrins *Selim et Selima* (1768), que précèdent, dans l'édition de Leipzig, ses *Réflexions sur la poésie allemande*; et, dans l'*Année littéraire* de 1768, on peut lire ceci : « Je ne connais point le style de M. Wieland dans sa langue; mais, s'il était né Français, je doute qu'il eût pu mieux faire. Son conte imité par M. Dorat est rempli de poésie, d'images, de grâce et de sentiment. »

Ce n'est pas tout. La même année nous apporte *La sympathie des âmes*, traduite par J. P. Fresnais; et tous ces *juvenilia*, d'une pure et délicate inspiration, préparent le succès de Wieland qui va enfin trouver sa véritable voie et révéler son individualité.

Voici *Oberon*, librement arrangé en décasyllabes assez gênés, par un Vaudois, le chevalier de Boaton (1784). Deux traductions, plutôt mauvaises, suivent en 1798 et 1799, par le comte de Borch et F. D. Pernay; le fils d'Holbach, le philosophe, n'est guère plus heureux dans sa « traduction nouvelle » qui date de l'an VIII, non plus qu'Isnard de Sainte-Lorette (1824) et Jullien (1843). Le chef-d'œuvre de Wieland ne réussit point en France, par la faute de ses maladroits interprètes; ils ne surent ni en rendre la langue agile et pittoresque, ni en exprimer la fine et riche poésie. Le même sort advint aux *Grâces*, traduites par Mme d'Ussieux, Junker et, plus tard, pour la *Bibliothèque des romans* (tome XII). Diderot écrivit que cela pouvait être « délicieux » en vers et dans l'original, mais qu'on y prenait peu de plaisir dans une version française en lourde prose. Et Ch. Vanderbourg, analysant le poème dans le tome premier des *Archives littéraires de l'Europe* [1], constate

1. Dans la même revue, Vanderbourg fait avec beaucoup d'esprit une analyse complète du *Procès*

mélancoliquement que les efforts faits pour initier les Français aux lettres allemandes ont eu des résultats médiocres, que « les œuvres annoncées ou traduites n'ont pas inspiré un grand intérêt ». Pourquoi? Il nous en offre l'explication suivante : « On a vu des prôneurs, animés d'un zèle qui *n'était pas selon la science* déprimer notre langue et notre littérature pour relever celles de nos voisins. On a vu des traducteurs pleins d'un enthousiasme servile, nous rendre phrase par phrase, je dirais presque mot pour mot, des ouvrages écrits et pensés pour une nation dont le goût diffère prodigieusement du nôtre. On a vu plus souvent encore des écrivains également étrangers aux deux langues, se charger sans scrupule de nous transmettre les beautés les plus sublimes ou les grâces les plus délicates dont les auteurs allemands les plus célèbres ont semé leurs meilleurs écrits. » Qu'on ne s'y trompe point! Ceci date de près d'un siècle et ne s'adresse ni aux traducteurs des Norvégiens, ni aux translateurs des Russes qui ont fondu, ces dernières années, sur la librairie française.

Mais Vanderbourg a, pour les *Grâces* de Wieland, même gauches et fanées sous leur vêtement étranger, moins de rigueur que Diderot. Il compare cette œuvre, « l'une des productions les plus agréables de Wieland », à la petite comédie de Saint-Foix qui porte le même titre; et il prouve que si celle-ci est un fin article de Paris, imité par l'auteur allemand, celle-là n'en est pas moins quelque chose de tout nouveau et de très personnel, où l'esprit et la préciosité sont avantageusement remplacés par un charme original de naïveté et de fraîcheur.

Cet aimable avocat des *Grâces* ne gagna toutefois pas sa cause auprès du public de France.

Ses romans consolèrent Wieland de l'échec relatif d'*Oberon* et des *Grâces*. Je songe tout particulièrement à son *Agathon*; il a imaginé là un genre dans lequel nous possédons le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788), qu'il a certainement inspiré. Il s'agissait de reconstituer le monde antique, à l'aide de l'érudition la plus sûre et de la fantaisie la plus entraînante, de reconstituer une civilisation et une époque sans trahir la science et sans rebuter le lecteur profane. Wieland y parvint excellemment; et il faut que son *Agathon* ait été un ouvrage consciencieux et séduisant au possible, pour qu'il ait charmé tant d'esprits, même dans des traductions d'une pénible littéralité ou d'une infidélité sans bornes, celles de Frénays (1768), de Bernard (1777), de la *Bibliothèque univer-*

de l'Amour de Wieland (*Archives*, IX, p. 418 et s., X, p. 121 et s.); on y traduit plus tard (XIII, p. 66 et s.) la Lettre à un jeune poète du même auteur.

selle des romans (1778), de F. D. Pernay (1801), ou dans le *Philoclès, imitation de l'Agathon de M. Wieland* (1802) par le préfet Ladoucette. On pouvait y reprendre des longueurs, des erreurs de goût, quelque embarras dans l'exposition et de l'humour un peu gros parfois. Mais on préféra tout admirer.

Les aventures merveilleuses de don Sylvio de Rosalva parurent en français, tout d'abord à Dresde (1769), puis, en 1778, dans la *Bibliothèque universelle des romans*; il vaut mieux les chercher dans une curieuse adaptation de Mme d'Ussieux, *Le nouveau Don Quichotte* (1770). On ne leur fit, au demeurant, qu'un succès d'estime. La prose du comte Barbé de Marbois servit fort utilement la diffusion en France des *Dialogues de Diogène de Synope* (1772, 1798); M. Th. Süpfle vante à bon droit cette traduction, que Wieland avait revue avec le soin le plus minutieux. Satire des mœurs du temps, à peine dissimulée sous un décor grec, ils plurent infiniment : « Plusieurs de ces tableaux, disait le *Mercure de France* de 1773, pourraient nous faire croire que l'auteur a fait quelque séjour à Paris et qu'il y a fait des études d'après nature. » Deux traductions subséquentes de Frénays et du baron de H***, publiées en 1802 et 1819, achevèrent de montrer que Diogène-Wieland avait conquis les Français.

Griffet de la Baume donna en 1795, en le tronquant avec un parfait sans-gêne, *Pérégrinus Protée*, « ou les dangers de l'enthousiasme », et, sept ans après, mais en en usant de façon moins cavalière, *les Abdérites suivis de la Salamandre et de la Statue. Aristippe et ses contemporains* fut traduit la même année, 1802, avec « une notice sur la vie et les ouvrages de Wieland », par M. Coiffier. Et la plupart des petites œuvres de l'écrivain furent insérées soit dans les *Archives littéraires de l'Europe*, soit dans la *Décade philosophique*.

Agathon était le premier roman arrivé d'Allemagne en France. La digue était rompue; le flot put s'écouler en liberté. « La méthode des Allemands, faisait observer une revue en 1801, n'est pas, comme on s'en doute, très expéditive, mais quelquefois elle leur est d'un grand secours pour émouvoir d'abord doucement et ensuite plus profondément. » On demandait de l'émotion et du sentiment; l'Allemagne en fournit à foison. Je ne m'attarde pas à Werther dont je n'ai point à m'occuper ici, mais je songe à la *Bibliothèque universelle des romans*, qui prit beaucoup de choses à la littérature allemande, au *Choix de petits romans, imités de l'allemand* de M. de Bonneville, à la *Caroline de Lichtfield*, un moment célèbre, de cette faiseuse de Mme de Montolieu qui adapta, indiffé-

remment et sans compter, du Schiller, du Pichler, du Meissner, du La Motte-Fouqué et surtout de l'Auguste de La Fontaine, à la *Vie du baron de Trenck*, que traduisit Le Tourneur et dont Scribe tira un vaudeville, à l'*Ami des enfants* de Ch. F. Weisse auquel Berquin a largement puisé pour son gentil ouvrage de même titre, à tous ces recueils pour l'adolescence qui comblèrent une lacune très sensible dans les lettres françaises. N'étaient-ce point là, selon le *Mercure de France* de 1788, « des mines riches et fécondes, disons plus, nécessaires, qu'il est permis à tout le monde d'exploiter », et qui firent les délices de la jeunesse trop sevrée jusqu'alors de livres à son usage et à sa portée?

IV

L'Allemagne avait rafraîchi l'imagination française, tout d'abord en l'endormant un peu. Elle avait contribué au renouvellement des études d'esthétique; elle allait précipiter, elle avait préparé déjà, par Lessing, toute une révolution au théâtre, Diderot et Shakespeare aidant. Mais c'est peut-être dans les questions de morale et les problèmes de philosophie qu'elle apporta les plus vives lumières à la France, les idées et les méthodes les plus neuves.

Certes, la France lui avait montré le chemin; elle eut le tort de s'arrêter ou de s'amuser en route, alors que les Allemands marchaient jusqu'au bout, et même au delà, à l'aventure et dans les nuages.

« C'est par Rousseau, dit Honegger, que Herder fut le plus puissamment inspiré et dirigé. » Et ce qui est vrai pour Herder le serait pour bien d'autres, Kant en tête. On pénétrait en France, on y jouait un rôle d'influence de plus en plus considérable, mais on ne cessait point pour autant de regarder vers la France et de l'écouter. Herder appelait le français « une langue dont l'ignorance est une barbarie achevée dans notre siècle ». Voltaire, Diderot, Buffon, Rousseau surtout restaient les rois littéraires de l'époque.

La philosophie allemande n'avait rien produit d'original à l'Académie royale de Berlin, où, d'ailleurs, le français régnait en maître. Leibniz était oublié, Wolff n'avait pas laissé de traces profondes. En particulier, la philosophie de l'histoire, purement empirique, était encore à créer comme science organisée, lorsque parut Herder. On commença par s'occuper en France des travaux de Herder sur la linguistique et l'esthétique, — l'« origine du langage »,

l' « influence des belles-lettres sur les hautes sciences », etc. Les *Paramythes*, en revanche, ne furent « imitées de l'allemand » que vers la fin du siècle et c'est seulement par un remarquable article de Degérando, dans les *Archives littéraires de l'Europe* (1804), que l'on connut l'œuvre entière de l'illustre critique et penseur. On ne traduisit même que fort tard les principaux de ses livres, les *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, en 1826 et 1827 (par Edgar Quinet), l'*Histoire de la poésie des Hébreux*, en 1845 (par Mme de Carlowitz).

Le nom et les idées de Kant furent moins lents à percer en France. Le matérialisme semblait tout-puissant, la haute spéculation était délaissée. Le professeur de Kœnigsberg avait, d'autre part, le style si tortueux et un tel goût de l'abstraction, qu'il était extrêmement difficile d'introduire en France et d'y implanter le spiritualisme kantien. Il fallut aller en première ligne à ceux de ses ouvrages qui n'exigeaient pas une trop laborieuse initiation. Ses *Observations sur le sentiment du Beau et du Sublime*, son *Projet de paix universelle*, ne passèrent pas la frontière avant 1796, l'année même dans laquelle le *Magasin encyclopédique* essaya de présenter la philosophie de Kant aux Français. Mais c'est à Ch. de Villers, qui servit dans l'armée du prince de Condé et vécut longtemps en Allemagne, c'est à lui que nous devons, outre un important mémoire sur « l'état actuel de la littérature ancienne et de l'histoire en Allemagne », outre son lumineux *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, une notice très exacte sur Kant et la métaphysique allemande, dans le *Spectateur du Nord* (1798) et la *Philosophie de Kant ou principes fondamentaux de la philosophie transcendante* (1801). Il avait dit : « Les écrivains de l'Allemagne y sont trop peu connus (en France); nous nous trouvons au milieu d'eux; apprenons leur langue; étudions leur esprit; discernons ce qu'ils ont de bon et ce qui manque à notre littérature; qu'une critique saine fasse un choix sévère, et envoyons à notre patrie ces précieux matériaux. Traduisons, comparons; apprenons aux Allemands et aux Français quelle est leur valeur réciproque. » Il prêcha d'exemple. « Aucun Français, suivant M. Th. Süpfle, n'était entré plus avant que lui dans l'âme allemande. » La *Philosophie de Kant*, par Villers, put provoquer la raillerie des esprits superficiels; Cuvier, Mme de Staël et d'autres la lurent, Destutt de Tracy et Degérando la discutèrent à l'Académie des sciences morales et politiques, Mercier en traita, quatre séances durant, devant ses collègues de l'Institut, un « disciple de Kant » publia en 1802 un *Kant jugé*

par l'Institut où il prenait la défense de son maître contre les critiques de Degérando; enfin, ce dernier exposa les idées de Kant dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie* (1804).

Les *Annales de Gœttingue* — et le critique se nommait Bouterwerk — rendirent à Degérando le témoignage que « c'était une chose presque incroyable que l'exactitude avec laquelle il avait véritablement approfondi notre littérature allemande ». Mais le talent de l'historien du kantisme ne suffit pas pour acclimater la doctrine. Un collaborateur des *Archives littéraires de l'Europe*, G. Schweighäuser, essayait d'expliquer à sa façon l'éloignement des Français pour la philosophie si brillamment vulgarisée par Degérando : « Ce n'est peut-être pas le langage seul qui nous sépare de la philosophie de Kant; ce n'est pas même l'obscurité reprochée à ses écrits, et qui ne procède presque uniquement que de l'abstraction des matières qui y sont traitées; non, c'est la tendance particulière et la modification (*sic*) qu'a prise notre esprit. Nous nous sommes tellement et si solidement établis sur le terrain des réalités sensibles, que nous regardons comme illusoires toutes réalités d'un autre ordre.... Nous avons choisi, en effet, et cultivé le monde sensible avec une supériorité, une magnificence qui nous a éblouis et nous fait perdre de vue le second élément de notre nature. » De là, notre philosophie qui languit, de là notre vie intellectuelle qui a perdu « son agilité et sa plénitude »!

N'était-ce là que pure jérémiade de kantophile? N'y avait-il pas un fond sérieux de vérité dans ces plaintes? L'esprit français était ainsi fait. Un *Essai d'une exposition succincte de la doctrine de la raison pure, écrit en hollandais par Kniker* et traduit par Lefèvre, les études de Schweighäuser lui-même dans les *Archives littéraires*, l'article sur Emmanuel Kant inséré dans la même revue, une bonne dissertation dans la *Décade philosophique* sur « les progrès de la philosophie en Allemagne », tout cela fut presque en vain jusqu'à Mme de Staël.

Comme le démontre M. Süpfle, les temps étaient mauvais pour le kantisme. Le nom de « philosophe » était aussi décrié qu'il avait été bien porté. On voyait, à travers les ombres de la métaphysique de Kant, poindre les formes de la vieille scolastique. Aux yeux de ceux qui avaient encore le courage de philosopher, le dernier mot de tout avait été dit par Condillac. Laharpe, avec son intrépidité d'incompétence, plaçait Kant sur le même pied que l'illuminé Swendenborg et les qualifiait tous deux d'« opprobre du genre humain ». Préjugé, indifférence, superficialité, on ne voulut pas même admirer la noble morale qui se dégageait

du système de la « raison pure » et qui contrastait si singulièrement avec celle du matérialisme à la Helvétius ou à la Naigeon. Il était réservé à notre siècle d'être, en ce point, plus clairvoyant et plus juste [1].

Il n'en reste pas moins que les *Aufklärer* d'Allemagne, Lessing, Herder, Kant, plus profonds et plus heureux que les « philosophes » français, avaient doté le monde d'une science nouvelle, la philosophie de l'histoire, en substituant à l'empirisme stérile des contemporains la théorie féconde de la perfectibilité indéfinie du genre humain, et qu'ils avaient ouvert à la haute spéculation des horizons sans limites.

Mais la Révolution, les guerres de la République et de l'Empire ont fermé la France à l'influence littéraire de l'Allemagne [2]. Il faudra bien plus que les tentatives de Villers, Chênedollé, Jordan, Degérando pour l'y restaurer; il faudra le livre si enthousiaste et si vivant de Mme de Staël. Un jeune philologue allemand, qui passait à Paris en 1801, pouvait écrire, sans doute avec quelque exagération [3] : « Ici, pas une âme ne connaît Schiller; Millin, qui a pris des leçons d'allemand pendant sept ans, cite constamment Uz, Hagedorn, Zachariæ, Gellert comme nos meilleures têtes. Les libraires eux-mêmes se souviennent seulement d'avoir entendu parler de quelques traductions de *Monsieur Schéet.* » Monsieur « Schéet », c'est Gœthe!...

Virgile Rossel.

1. Mais les philosophes seuls s'occupèrent de Kant; les écrivains à peine. Ainsi, on peut lire dans le *Journal des Goncourt* (année 1891), III, p. 276 : « Sainte-Beuve ignore que, de 1790 à 1830, il y avait eu à peu près une dizaine de traductions en français des divers livres de Kant. »

2. Kotzebue est, de tous les auteurs allemands, celui peut-être qu'on connaît le mieux. Voir J. Rabany : *Kotzebue, ses œuvres et son temps.* Paris, in-8, 1892.

3. C'est ce que nous démontrerons, dans les pages consacrées à Goethe, Schiller, Kotzebue, etc., dans notre volume en préparation sur l'*Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne.*

LA BEAUMELLE A COPENHAGUE

Nous avons été amené au cours d'un travail récent, sur La Beaumelle, éditeur de Mme de Maintenon [1], à dépouiller de nombreux papiers et correspondances entièrement inédits et d'un grand intérêt, que la famille Angliviel de La Beaumelle avait bien voulu mettre à notre disposition, et qui nous ont permis de reconstituer jusqu'en ses moindres détails la vie pleine d'aventures et jusqu'ici fort mal connue du célèbre ennemi de Voltaire. C'est un chapitre de cette vie que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

I

Né en 1726, à Valleraugue, dans les Cévennes, d'un père protestant et d'une mère catholique, La Beaumelle fut, dès qu'il eut huit ans, envoyé par lettre de cachet, comme c'était l'usage pour les enfants de réformés, au plus prochain collège de Jésuites, celui d'Alais. Il n'en fut pas chassé, ainsi que l'a prétendu Voltaire, qui nous le montre préludant par de petites friponneries à tous les crimes imaginaires dont il se plaira à l'accuser plus tard. Il y fit au contraire des études très brillantes, et y laissa d'excellents souvenirs. Ses professeurs, l'abbé de Vammale, l'abbé Bouge, le chanoine Lavie, entretinrent avec lui une longue et amicale correspondance. On lisait ses lettres comme des modèles aux élèves de rhétorique; on se tenait au courant de ses succès littéraires; il était le grand homme du collège.

Après avoir accepté avec docilité l'enseignement religieux des Jésuites, il adopta, sitôt qu'il fut libre, les croyances de sa famille paternelle (sa mère était morte lorsqu'il avait à peine trois ans) et il voulut même, dans la première ardeur de sa conversion, se consacrer au saint ministère. Il fit une retraite de quelques mois au désert, puis alla à Genève étudier la théologie. Il y passa environ deux ans. Il remplit au Temple-Neuf les fonctions de lecteur, composa et débita quelques propositions et quelques sermons, publia dans le *Journal de Neufchâtel* un travail sur les *Assemblées*

1. Voir la *Revue historique* du 1er janvier 1895.

des Réformés et traduisit le *Catéchisme* d'Osterwald. Déjà de ses premières méditations au désert était sorti un petit ouvrage intitulé : *Le déiste devenu protestant*. Tout chez lui aboutissait à la littérature.

Il sentit bientôt que la vocation apostolique lui manquait, et chercha à se faire ailleurs une carrière.

Dans un séjour à la campagne, chez M. de Budé, il avait été présenté à un gentilhomme danois qui cherchait un précepteur pour le fils du comte de Gram, grand chambellan et grand veneur du roi de Danemark. Il s'offrit et fut agréé. M. de Budé lui donna des lettres d'introduction auprès de personnes haut placées à Copenhague; les francs-maçons de Genève auxquels il s'était affilié, lui ménagèrent l'appui et les bons offices de la Maçonnerie danoise; enfin, il s'en allait muni d'une pièce qu'il n'eut pas besoin sans doute de produire à la cour de Danemark, que, plus tard même, après son retour en France, il dut cacher ou détruire, mais qu'il est important pour l'honneur de sa mémoire de pouvoir invoquer aujourd'hui. C'est le *Témoignage honorable* qui lui fut délivré à son départ de la « Ville Sainte » par la compagnie des pasteurs. On conserve dans les archives du Consistoire de Genève les procès-verbaux des séances de la « vénérable compagnie ». Le volume contenant les procès-verbaux des années 1744-1750 renferme, p. 234, la mention suivante : « M. de La Beaumelle, étudiant en théologie qui doit partir pour Copenhague, a fait prier la compagnie de lui accorder un témoignage. Ouï, le rapport de MM. les professeurs, avisé de le lui donner *honorable*. »

En nous communiquant cet extrait qu'il a bien voulu relever à notre intention sur les registres du Consistoire, le savant conservateur de la bibliothèque de Genève, M. Aubert, nous fait remarquer qu'il ne s'agit nullement ici d'un certificat banal donné sans distinction et sans contrôle; il fallait, pour obtenir un pareil témoignage, l'avoir dûment mérité. La « vénérable compagnie des pasteurs », qui exerçait à cette époque une surveillance aussi minutieuse que sévère sur la conduite de tout habitant de Genève, observait de plus près encore, cela va sans dire, la conduite des proposants.

II

Parti de Genève le 17 mars 1747, La Beaumelle traversa Lausanne, Bâle, Strasbourg, Francfort, Hanovre, Hambourg, Lubeck, et arriva le 15 avril à Copenhague. Il y reçut le meilleur accueil,

grâce aux recommandations qui l'y avaient précédé ou qu'il apportait lui-même; grâce surtout à sa qualité d'homme de lettres français et à l'influence prodigieuse qu'exerçaient alors dans toute l'Europe notre littérature et notre langue. Le Danemark, en ce moment même, inaugurait sous un nouveau roi, Frédéric V, une sorte de renaissance littéraire; on rouvrait les théâtres, on réformait l'enseignement, on créait des académies. La Beaumelle rencontra chez M. de Gram un personnage dont la protection allait lui être très utile, le comte de Bernstorf, ami du roi, bientôt son premier ministre, et l'instrument, sinon l'inspirateur de ses desseins. Bernstorf a sa statue à Copenhague; ses contemporains l'ont surnommé le *Sully du Nord*. — Le jeune précepteur lui plut à tel point qu'il l'admit de prime abord dans son intimité.

L'extérieur doux et modeste de La Beaumelle faisait illusion aisément sur son caractère aventureux et sur ses visées ambitieuses. Tout en s'occupant de son élève pour lequel il recueillit et traduisit avec une fidélité élégante les *Pensées de Sénèque*[1], il nourrissait un projet que le crédit de Bernstorf devait l'aider puissamment à réaliser. Dès avant son départ de Genève, il avait été frappé de cette disposition libérale de la législation danoise qui accordait aux étrangers l'accès de tous les emplois. L'emploi qu'il désirait était celui de professeur de Langue et Belles-Lettres françaises dans l'Université de Copenhague. Il fallait préalablement démontrer l'utilité de cette chaire qui n'existait pas encore et en obtenir la création. Il lui paraissait impossible qu'ensuite on s'adressât à un autre que lui pour occuper des fonctions dont lui-même aurait donné l'idée. D'ailleurs, il n'avait pas de concurrents : les Français étaient encore peu nombreux dans le pays; et même il se promettait, dès qu'il se serait rendu maître de la situation, d'appeler auprès de lui plusieurs de ses compatriotes pour l'aider à défricher l'esprit danois. Copenhague deviendrait bientôt un autre Berlin; Frédéric V aurait son Maupertuis.

La Beaumelle avait alors vingt et un ans à peine; il était bien jeune, bien inexpérimenté pour remplir avec succès le rôle auquel il osait prétendre. Il confia ses projets à son frère, Jean Angliviel,

1. *Pensées de Sénèque, recueillies par M. Angliviel de la Beaumelle, professeur royal en Langue et Belles-Lettres françaises dans l'Université de Copenhague, et traduites en français pour servir à l'éducation de la Jeunesse*. Paris, 1752. 2 vol. in-12. — La dédicace à l'abbé d'Olivet est datée de Copenhague, 4 mars 1749. « Je vous dédie ce volume, y est-il dit, parce qu'il vous appartient en quelque sorte, puisque les *Pensées de Cicéron* m'ont fait naître l'idée de traduire les *Pensées de Sénèque*. D'ailleurs, ne devais-je pas souhaiter de paroître sous les auspices d'un homme vertueux et sçavant, judicieux et spirituel, également versé dans la bonne morale et dans la belle littérature?... » L'abbé d'Olivet se chargea de surveiller à Paris l'impression de l'ouvrage. Il traita au nom de La Beaumelle, avec les éditeurs Le Mercier et Cie, qui payèrent le manuscrit quatre cents livres.

avocat distingué du barreau de Toulouse, qui, pressentant de vagues dangers, essaya de le retenir.

« La chaire dont vous me parlés, lui écrivait-il, n'est pas un poste que vous deviés rechercher avec trop de soin.... Attachés-vous, si vous m'en croyés, à M. de Gram; n'ayés d'autre objet que de bien élever Monsieur son fils, et donnés à cela toute votre application.... Lisés souvent les paragraphes 93 à 97 du traité de l'éducation de M. Locke, où il est parlé des qualités nécessaires à un gouverneur, et mettés en pratique tout ce qui y est dit. »

Le conseil était le meilleur que pût suivre alors La Beaumelle. Le préceptorat exercé pendant quelques années aurait laissé à son esprit le temps de mûrir. Il eût été amené, au cours de cette éducation, à faire peut-être bien des réflexions, bien des expériences sur lui-même. Il est vrai que rien dans la famille de Gram ne pouvait le séduire beaucoup : le grand-veneur était roide, hautain, d'une bienveillance revêche; sa femme peu cultivée et fort provinciale. Ils avaient une fille déjà grande, élevée en princesse, et à qui La Beaumelle adressait publiquement, sans que cela tirât à conséquence, des épîtres et des sonnets. D'autres enfants venaient ensuite, dont l'éducation restait à faire. La Beaumelle aurait pu vieillir et mourir dans cette maison s'il l'eût voulu; mais de plus sages que lui ne s'en seraient pas soucié. Ce n'est point là assurément qu'un Doudan se fût senti retenu à jamais et eût enfermé sa vie. Il fallait seulement y passer le temps nécessaire, s'y faire apprécier, estimer, et en sortir ensuite pour s'élever plus haut. Vers trente ans, ayant terminé sa tâche, connaissant mieux le monde, se connaissant surtout mieux lui-même, La Beaumelle eût pu sans présomption s'essayer à ce rôle de missionnaire des lettres, de réformateur du goût pour lequel il se croyait fait.

Bernstorf occupait à cette époque un poste diplomatique qui l'obligeait à de longues absences; il était ministre de Danemark à Dresde. La Beaumelle ne pouvait donc pas entretenir avec lui des relations aussi suivies qu'il l'aurait souhaité; mais il se fit admettre dans le petit groupe privilégié que fréquentait pendant ses séjours à Copenhague le favori de Frédéric V; il s'y lia avec plusieurs chambellans (cette cour en était remplie) : MM. de Korf, de Reuss, de Plessen, de Moltke, et surtout avec un jeune seigneur de beaucoup d'esprit, mais d'une conduite fort dissipée, le comte de Schmettau, lequel devint son compagnon d'étude et de plaisir.

Le roi n'avait alors que deux résidences : Copenhague où il séjournait depuis les premiers jours de novembre jusqu'à la fin d'avril, et, à deux lieues de Copenhague, le château de Jœgersborg où il passait les six autres mois de l'année. L'hiver, là comme partout, était la saison des chasses, des bals, de la comédie; l'été celle des parties de campagne et des jeux en plein air : quant aux longs repas suivis de libations plus longues encore, ils étaient de toutes les saisons. Beaucoup d'affaires se traitaient à table. C'est à table que La Beaumelle eut le loisir de développer et sut faire accepter peu à peu le plan de son futur cours de belles-lettres françaises; c'est à table qu'il conçut avec Schmettau le projet de la *Spectatrice danoise*.

Ce recueil dont il fut l'unique rédacteur ne dura qu'une année (mars 1749 à mars 1750). Il paraissait deux fois par semaine chez François Bugnion, fabricant de tabac dans le vieux Strand. Chaque numéro se composait de quatre pages in-8°, imprimées en petit texte : la collection complète forme trois volumes. Les articles de la *Spectatrice* que l'auteur appelle lui-même *Amusemens*, ne sont en général que des propos de table qui ont pris la forme d'amplifications littéraires. Tels sont : la *Lettre d'une coterie de vaporeux*, la *Requête des brunes*, l'*Opéra*, le *Mariage*, la *Chasse*, l'*Ancienne galanterie danoise*, le *Point d'honneur*, le *Jeu*, la *Bibliomanie*, — tout cela entremêlé de vers libres, d'odes, de sonnets et de chansons à boire. Une épître au comte de Schmettau commence ainsi :

> Il n'est rien tel que la bouteille,
> Pour inspirer des vers charmants;
> Un poète gris fait merveille....

Plus loin, après avoir comparé Schmettau, comme poète à Horace, et comme militaire au maréchal de Lowendal, La Beaumelle le loue de suivre tour à tour les lois

> Des folâtres plaisirs et du bon sens austère

et lui promet une place au Parnasse à côté de La Fare.

La *Spectatrice danoise* avait des abonnés; on lui fit même en Angleterre les honneurs de la traduction. Tout n'y était donc pas sans mérite, et bien des choses qui nous y paraissent fades devaient charmer les lecteurs d'alors. Il y a notamment cinq *Lettres sur l'Esprit des Lois* qui furent très remarquées.

En somme, si La Beaumelle n'avait eu d'autres titres littéraires que ces feuilles aux hautes fonctions universitaires qu'il

convoitait, le gouvernement danois n'aurait pas été assez simple pour les lui confier. Mais, outre le recueil des *Pensées de Sénèque* qui peut être regardé aujourd'hui encore comme un manuel excellent à mettre entre les mains d'un jeune homme, il avait publié sous le titre de l'*Asiatique tolérant* un petit livre visiblement inspiré des *Lettres persanes* et dans lequel il plaidait avec assez de bonheur parfois et une certaine hardiesse de pensée la cause de la liberté de conscience. Afin que son livre pût pénétrer plus facilement en France et n'y attirât pas aussitôt l'attention de la police, il le présenta comme une suite de l'ouvrage récent de Crébillon fils intitulé : *Les amours de Zeokinizul, roi des Kofirans*, c'est-à-dire les amours de Louis XV, roi de France, et il mit en sous-titre à son *Asiatique* ces mots : *Petit traité à l'usage de Zéokinizul... traduit de l'arabe du voyageur Bekrinoll...* Les noms cités dans le livre sont des anagrammes d'aspect bizarre et vaguement oriental. La France devient la *Kofiranie;* Paris *Rispa*; Rome *Emor;* la Turquie *Kuietur*. Racine s'appelle *Kinera:* Marivaux *Zauviram*, etc. L'*Asiatique tolérant*, grâce aux apparences, fut attribué à Crébillon fils; mais les gens avisés ne s'y trompèrent point; l'idée qui avait inspiré cet écrit était par trop étrangère aux préoccupations habituelles de l'auteur du *Sofa*.

La Beaumelle composa dans le même temps son livre de l'*Esprit* qui n'a de commun que le titre avec l'ouvrage fameux d'Helvetius, et qui, n'ayant pu être publié pendant son séjour à Copenhague, ne le fut que longtemps après sa mort, par les soins de ses enfants, en 1802. Ce livre, disent les éditeurs, « fut commencé dans un pays où la liberté d'écrire était portée au plus haut degré : les circonstances ramenèrent ensuite M. de la Beaumelle sous le régime de l'inquisition littéraire et de l'inquisition politique. Il fut plongé deux fois dans les cachots de la Bastille; et lorsqu'il dut compte de son repos à sa famille, il crut devoir suspendre la publication de celle de ses productions dont la haine aurait pu profiter pour troubler la tranquillité tardive dont il jouissait [1]. »

Il y a en effet dans ce livre un chapitre IV traitant « de l'influence du gouvernement sur l'Esprit et le Génie » qui n'eût pu être imprimé en France du vivant de La Beaumelle sans exposer libraire et auteur à l'amende et à la prison. Ce volume que La Beaumelle retoucha d'ailleurs à diverses époques marque un progrès dans son talent et se lit encore avec plaisir; la forme en

1. *L'Esprit*, par M. de La Beaumelle, ouvrage posthume. Paris, an XI (1802), 1 vol. in-12.

est élégante; les idées y sont ingénieusement présentées, avec trop d'antithèses, trop de parallèles, un trop grand souci de la symétrie, mais aussi avec des traits qui portent. « Quel esprit, dit-il quelque part, quel esprit voulez-vous qu'on ait dans un pays où l'on n'ose parler haut de peur d'être entendu, où l'on n'ose parler bas de peur d'être écouté? » Beaumarchais, ce nous semble, écrira de ce style.

L'ouvrage de La Beaumelle, lors de sa publication, passa inaperçu; il venait trop tard : les questions qu'il soulevait, les abus qu'il attaquait n'occupaient plus personne; la tempête révolutionnaire avait tout balayé. Ajoutons qu'une transformation radicale de la mode et du goût en littérature était alors sur le point de s'accomplir, et que, tandis qu'on exhumait sans bruit le petit essai sur l'*Esprit*, en cette même année 1802, Chateaubriand publiait le *Génie du Christianisme*.

La Beaumelle cependant put tirer quelque profit de ce travail; il en lut dans les salons de Copenhague des fragments qui furent très applaudis. On en parla comme d'une œuvre destinée à faire la réputation de son auteur.

Son infatigable activité lui faisait aborder en même temps bien d'autres sujets d'études. Il entreprit une traduction de Tacite qu'il acheva plus tard à la Bastille. Nommé orateur de la loge des francs-maçons, il y prononça de nombreux discours; ce fut lui qui y harangua le roi lors de sa réception. Il soutint avec Holberg dans différentes feuilles périodiques, notamment dans la *Bibliothèque raisonnée*, des discussions littéraires, philosophiques et religieuses. Et ce n'était pas un mince honneur que de mériter l'attention du baron de Holberg, poète et théologien de grande réputation, professeur d'université distingué, le réformateur ou, pour mieux dire, le fondateur de l'art dramatique en Danemark.

Jean-Elie Schlegel, professeur surnuméraire à l'université de Soroé, étant mort, La Beaumelle fit, en 1749, des démarches pour obtenir sa succession. Ces démarches n'aboutirent pas. L'emploi avait été créé pour Schlegel seul et ne devait point lui survivre. Mais, dès ce moment, Bernstorf et, en son nom, le grand maréchal de Moltke, mirent tout en œuvre pour déterminer le roi à créer en faveur de La Beaumelle une chaire de Belles-Lettres. La différence de religion paraît avoir été le seul obstacle sérieux en cette affaire. Les professeurs de l'Université de Copenhague étant de droit membres du Consistoire, lequel alors faisait partie de la juridiction civile, devaient être nécessairement luthériens. Les choses pourtant finirent par s'arranger, et, le 5 avril 1750,

la nomination tant désirée fut signée. La Beaumelle se sépara avec une satisfaction qu'il eut sans doute quelque peine à dissimuler, de la famille de Gram. Mais, avant de prendre possession de son nouvel emploi, il lui fallait, pour ne point perdre sa qualité de Français et, par suite, ses « droits de légitime et de succession », obtenir une autorisation en règle de son gouvernement. Il se mit donc, toutes choses cessantes, en route pour Paris.

III

Nous le trouvons, le 13 juin, déjà installé dans une petite chambre meublée, au-dessus du café Procope, à deux pas de la Comédie. Il n'y perdit pas son temps. Le 17, l'abbé d'Olivet le conduisit chez Voltaire qui le reçut à merveille, ne se doutant pas que ce jeune homme si respectueux et si modeste allait devenir avant peu son irréconciliable adversaire. On devait justement jouer quelques jours plus tard, à Sceaux, sur le théâtre de la duchesse du Maine, la tragédie de *Rome sauvée*. Voltaire pouvait disposer d'environ cinquante invitations : il en offrit une à La Beaumelle qui eut ainsi la bonne fortune de voir dans son dernier éclat cette célèbre cour de Sceaux, et d'assister à un très curieux spectacle. Il y applaudit, mêlé à un public d'élite, Lekain dans le rôle de Lentulus Sura et Voltaire lui-même dans celui de Cicéron.

L'objet de sa visite à Voltaire avait été de lui demander son concours pour une édition des classiques français qu'il se proposait de publier à l'usage du prince royal de Danemark. Ce concours fut accordé de bonne grâce; on se revit, on s'écrivit; il y eut pendant quelque temps échange de compliments et de bons procédés. Ce fut Montesquieu qui, bien involontairement, les sépara.

C'était lui surtout que La Beaumelle brûlait de connaître. Leur ami commun, Jacob Vernet, arrangea une première entrevue; mais La Beaumelle s'était recommandé lui-même à la bienveillance de l'illustre président, mieux que personne n'eût pu le faire, par ses cinq *Lettres* de la *Spectatrice danoise* sur l'*Esprit des lois*, lettres dans lesquelles la louange passait un peu la mesure, mais où vibrait un jeune et sincère enthousiasme. Montesquieu avait lu ce travail et en avait été fort content. Son livre précisément venait de soulever en France les critiques les plus violentes et les plus injustes. Voltaire, tout en affectant quelques ménage-

ments et une ironique déférence pour un homme dont la renommée égalait la sienne, qui était son collègue à l'Académie française, publiait contre lui des brochures anonymes et le harcelait d'épigrammes. L'intention de Montesquieu était d'opposer à ces critiques un dédaigneux silence. Il lui suffisait d'avoir, dans la *Défense de l'Esprit des lois*, répondu une fois pour toutes aux accusations des théologiens; ceux-ci même étant revenus à la charge, il n'avait pas répliqué. La Beaumelle releva le gant et s'engagea dans la lutte avec une ardeur qui charma tout ensemble et effraya Montesquieu.

« Je pense, lui disait-il, qu'étant à Paris, vous ne devés point entrer dans des querelles littéraires ni, par conséquent, répondre au Nouvelliste. C'est une chose finie; il ne faut pas la réveiller ni vous faire des ennemis [1]. »

Il dut céder néanmoins devant la détermination bien arrêtée de son jeune admirateur. Il eut avec lui à cette occasion de longs et fréquents entretiens et mit à sa disposition tous les documents nécessaires.

De là est né le petit ouvrage que La Beaumelle intitula : *Suite de la Défense de l'Esprit des lois*, et qui, aux yeux des contemporains, ne parut pas écrit d'une autre main que la *Défense* elle-même. A ceux qui s'en informaient auprès de lui, Montesquieu, sans nommer l'auteur de la brochure, disait qu'elle était l'œuvre d'un protestant, « écrivain habile et qui a infiniment d'esprit ». Il aurait pu ajouter qu'on faisait tort vraiment à sa modestie en lui attribuant un livre où il était loué sans mesure, où l'*Esprit des lois* était appelé le « chef-d'œuvre du Génie, le triomphe de l'humanité, la Bible des politiques. »

Se faire ainsi le champion de Montesquieu, c'était du même coup prendre parti contre Voltaire. Celui-ci d'ailleurs se trouvait directement visé dans l'écrit de La Beaumelle, qui réfutait avec beaucoup de vivacité, en la retournant contre son auteur, la principale critique du *Remerciement sincère*, à savoir que l'*Esprit des lois* n'avait point de plan, que les chapitres y étaient sans liaison et les matières en désordre. « Peut-être, disait La Beaumelle, M. de Voltaire a-t-il cherché par ce trait à se consoler du reproche qu'on lui fait depuis si longtemps de ne sçavoir point unir l'art du plan aux grâces du détail. »

Ce n'était pas à coup sûr bien méchant, mais c'était déjà plus qu'il n'en fallait pour mériter à jamais le ressentiment du plus

1. Billet inédit de Montesquieu (*Archives des Anglivicls*).

vindicatif des auteurs. D'ailleurs, une fois lancé, La Beaumelle ne s'arrêta plus. Obligé de correspondre avec Voltaire au sujet de cette édition des classiques français dont il était allé l'entretenir lors de son arrivée à Paris, et dans laquelle la *Henriade* devait trouver place, il le fit sur un tel ton et avec une intention si évidente de l'offenser, que Voltaire bientôt cessa de lui répondre. On sait comment plus tard ils se retrouvèrent à Berlin et comment éclata entre eux cette querelle fameuse dans laquelle, certes, La Beaumelle a eu les premiers torts, mais d'où Voltaire est sorti très diminué moralement.

Il n'y a pas lieu de nous étendre ici sur ces faits; peut-être aurons-nous ailleurs l'occasion d'y revenir en y ajoutant quelques éclaircissements tirés des documents dont nous disposons.

Logé chez Procope, La Beaumelle vivait familièrement avec les habitués de ce café fameux, avec Duclos et Piron qui n'en bougeaient guère; avec Marmontel, auteur récent d'*Aristomène*, et Bauvin, son ami, à qui l'on devait les *Chérusques*. Tous deux venaient de compagnie « dans ce temple de la critique », préparer le succès de leurs pièces, *faire leur salle*, comme nous dirions aujourd'hui.

La Beaumelle retrouva là des compatriotes venus avant lui à Paris pour y chercher fortune; c'étaient, parmi beaucoup d'autres : l'abbé de Méhégan, ancien élève du collège d'Alais, un futur encyclopédiste, et Pierre Morand, correspondant littéraire du roi de Prusse. Il y eut entre eux et lui des projets de collaboration dont quelques-uns aboutirent.

Il chargea Méhégan de lui rédiger la leçon d'ouverture de son futur cours de Belles-Lettres, et il les associa tous deux à la rédaction d'une « Gazette de la cour, de la ville et du Parnasse » qu'il comptait répandre dès son retour en Danemark dans la haute société danoise. Bientôt il put leur adjoindre son frère, qui, s'ennuyant à Toulouse où il avait terminé ses études de droit, vint passer quelques mois à Paris.

Ce fut à cette époque également qu'il forma le projet d'écrire la vie de Mme de Maintenon et qu'il rassembla les premiers éléments de ce travail. Mais il n'eut pas le temps de pousser très loin ses recherches : son congé commencé en juin 1750 expira dans les premiers jours de novembre.

IV

Il revint en Danemark précédé et suivi de plus de bagages qu'un ambassadeur. Ses amis de Copenhague l'avaient chargé de faire pour eux à Paris des emplettes de toute nature dont son carnet de voyage nous a conservé l'invraisemblable liste. Il rapportait des estampes, des vêtements, des meubles, des bijoux, des liqueurs. Pour M. Iselin : « Une petite bibliothèque choisie, un assortiment complet d'ouvrages anciens et nouveaux ». Pour M. Mourier, « des bas de soie et une histoire romaine »... Pour la comtesse de Schmettau : « Quelques carottes du meilleur tabac de Paris, sans odeur étrangère »... Pour Mme Fabricius, « du ruban gris de lin »... Pour Mme Ross « un canapé de la dernière mode »...

Plusieurs libraires et commerçants parisiens lui avaient en outre confié des livres et diverses marchandises qu'il s'était engagé à placer, en prélevant sur le produit de la vente, son propre bénéfice. Il emportait ainsi, pour le compte de M. Plaisance, coiffeur de la comédie, tout un lot de perruques.

Ce petit trafic qui était assez dans les habitudes du temps, l'aida à couvrir ses frais de voyage. — Car il faut bien le dire, les fonctions de professeur en Langue et Belles-Lettres françaises à l'Université de Copenhague, et celles de Conseiller au Consistoire souverain de Danemark n'avaient de fastueux que le titre, et étaient plus considérées que rétribuées. Le traitement de La Beaumelle fut fixé à 400 rixdales, soit environ 2 400 livres payables sur la cassette du Roi.

Il est vrai qu'il eut la liberté de joindre à son cours public un cours particulier pour des élèves payants ; on lui donna en outre un logement au palais de Charlottenborg, siège de l'Académie des Beaux-Arts. Il avait là à sa disposition une bibliothèque, un Musée, et pour ses leçons une vaste salle que l'affluence des auditeurs rendit bientôt insuffisante et qu'il fallut agrandir. Enfin comme s'il eût été à lui tout seul une corporation, le roi lui accorda un sceau spécial pour sceller ses actes!

Il avait consulté à Paris plusieurs académiciens sur le plan d'études à adopter, sur la méthode à suivre, sur les livres qu'il conviendrait de mettre entre les mains des élèves. Méhégan lui avait rédigé tant bien que mal son discours d'inauguration. Il eut vite fait de compléter ses notes, de les classer et d'improviser son programme.

Il fit l'ouverture solennelle de son cours public le 27 janvier 1751. La *Gazette de France* rendit compte de la cérémonie, à l'article *Copenhague*, comme d'un événement de grande importance.

« Le 27 de ce mois, le sieur Laurent Angliviel de La Beaumelle, professeur du collège que Sa Majesté a nouvellement établi pour la langue et les Belles-Lettres françaises, en fit l'ouverture dans le palais de Charlotenbourg, par un discours où il examina si un empire se rend plus respectable par les arts qu'il crée que par ceux qu'il adopte.

« Le grand maréchal comte de Moltke que le Roi a nommé protecteur de ce collège y présida. Tout le conseil, les ministres étrangers et autres personnes de distinction y assistèrent. »

Le jeune professeur fut très applaudi. Il le fut pour sa bonne mine, pour l'aisance et le charme de ses manières, pour l'élégance de sa diction, bien plus sans doute que pour le morceau prétentieux et vide, platement paradoxal, mélange de lieux communs et de subtilités métaphysiques, que lui avait fabriqué Méhégan. On vient de voir quelle en était la donnée. Il s'agissait de démontrer que l'adoption des arts n'est pas moins glorieuse pour une nation que la création même. L'orateur, développant cette opinion, toute de circonstance, n'hésitait pas à préférer l'adoption; elle avait, selon lui, quelque chose de plus grand; elle faisait plus d'honneur à un peuple; elle montrait avec plus d'éclat la grandeur du prince.

C'était se moquer et du prince et du peuple. Et cependant il ne parait pas que ni l'auteur réel ni l'auteur supposé de cette thèse baroque aient été volontairement facétieux. Méhégan avait pris son travail au sérieux; il en était fier; et, dès qu'il le put sans compromettre La Beaumelle, c'est-à-dire dès que celui-ci eut quitté définitivement le Danemark, il se proclama l'auteur du discours sur l'adoption des arts et en donna plusieurs éditions successives. La Beaumelle, de son côté, avait publié peu après sa séance d'inauguration, à l'imprimerie royale de Copenhague, ce même discours quelque peu modifié et remanié. Il y avait surtout ajouté, comme pour y mettre sa marque, des pointes et des antithèses dont le *Journal de Trévoux* lui fit compliment, et que par honnêteté, Méhégan retrancha lorsqu'il reprit possession de son bien. Cette édition de Copenhague était, paraît-il, un chef-d'œuvre de typographie. La Beaumelle fut admis à en présenter un exemplaire au roi Frédéric V, dans une audience publique à Jœgersborg, en présence de toute la cour. Il a soigneusement noté sur son journal les détails de cette entrevue.

« Ce 13 mai 1751, mercredi, à midi et un quart, j'ai eu l'honneur de présenter mon discours d'ouverture au Roy. Je lui ai dit : « Sire, le présent que Votre Majesté me permet de lui offrir est un présent bien petit, mais l'approbation d'un grand roy donne du prix aux moindres choses. J'ai consacré ma plume à écrire les actions de V. M. Votre règne, Sire, est le règne de la vertu ; puisse-t-il être le règne des Arts. — Il m'a dit qu'il était bien aise d'avoir le plaisir de me voir ; qu'il espérait que je me comporterais bien. — De quoi n'est-on pas capable, Sire, lui ai-je répondu, quand on est animé par le désir de plaire à Votre Majesté? — Je suis persuadé, m'a-t-il dit, que cet établissement est très bon, et j'apprends avec plaisir que les officiers en profitent, surtout ceux de mer. — Je lui ai dit qu'oui ; que les cadets se distinguoient, et qu'il y en avoit parmi eux qui faisoient des progrès et avoient de l'émulation. — L'émulation, m'a-t-il dit, est fort nécessaire, surtout dans les commencements. Je suis fort content, a-t-il ajouté. — Et je me suis retiré.

« A une heure, j'ai été présenté à la Reine (suivent les compliments). J'ai vu à une heure un quart Mme la princesse Charlotte. »

La série de ses visites à la Cour dura toute la journée ; il coucha au château de Jœgersborg. Son succès était complet. Les partisans de l'influence française à Copenhague s'en montrèrent ravis. La Beaumelle fut partout fêté, choyé, adulé. Les ministres, les feld-maréchaux l'invitaient à leur table ; les trois ou quatre salons de Copenhague, ceux de Mme de Schulembourg, de Mme de Reventlau, de la comtesse de Holstein, se le disputaient. Les de Gram s'humanisèrent avec lui au point de laisser croire au public que ses attentions auprès de leur fille, ses petits vers, ses madrigaux, ses envois d'eau de senteur pour la toilette, de capillaire pour le rhume n'avaient pas tout à fait peut-être le caractère désintéressé et purement platonique de galanteries à la Voiture. Il pouvait en ce moment prétendre à tout. Le prince héritier suivait ses leçons ; on parlait de lui confier l'éducation de la princesse royale ; le grand maréchal de Moltke l'encourageait à entreprendre une histoire du Danemark et lui promettait la charge honorablement rétribuée d'historiographe du Roi. La correspondance littéraire que son frère lui envoyait de Paris et dont il distribuait des copies parmi quelques abonnés de haute marque ajoutait encore à son influence. On y trouvait des comptes rendus d'ouvrages nouveaux, des anecdotes de théâtre, des nouvelles de Paris et de la Cour. Jean Angliviel en remplissait très exactement chaque semaine six grandes pages qu'il expédiait à Copenhague sous le couvert du grand maréchal de Moltke.

Après en avoir lu quelques numéros, le vieux comte Rantzau,

ancien vice-roi de Norvège, homme d'esprit et de goût, possesseur d'une bibliothèque célèbre, adressa à La Beaumelle une lettre dans laquelle il louait extrêmement l'ouvrage et l'auteur. Il applaudissait en même temps avec enthousiasme à la création récente du cours de Belles-Lettres. « Le roi, disait-il, vous a appelé pour faire aimer à ses sujets des sciences qu'à la vérité d'autres nations cultivent, mais que la seule France a su rendre aimables... Ce choix et vos progrès vont illustrer le règne du meilleur de nos monarques... Je vous en félicite et j'en félicite ma patrie encore davantage. »

C'est sur ce ton qu'on lui parlait; nous pourrions multiplier les témoignages : l'engouement était universel. Ce facile bonheur le grisa. Il n'était pas mûr, nous l'avons dit, pour une telle fortune; il n'en voulut pas voir les dangers que son frère pourtant toujours sage, lui faisait toucher du doigt :

« Songez, lui écrivait-il, que ce n'est pas impunément qu'on est comblé de biens et d'honneurs. Votre place va vous exposer aux coups de l'envie... elle ne négligera rien pour vous nuire. Une bonne conduite, des mœurs, de la modestie , beaucoup de douceur et de circonspection voilà ce qu'il faut lui opposer. »

Et comme précisément Jean Angliviel avait reconnu d'ancienne date chez son cadet une tendance fâcheuse à la raillerie, à la satire, avec trop de confiance en soi et de suffisance, il ajoutait :

« J'ai vu dans les lettres de M. le baron de Polnitz que rien ne révolte tant les étrangers contre les Français que leur critique éternelle...Vous comprenez pourquoi je vous dis ceci. »

Il le comprenait fort bien sans doute, mais il n'en tint aucun compte, ou plutôt il n'eut pas le temps d'y songer. Les visites, les soupers, la comédie où il avait ses entrées permanentes, le jeu où il perdait parfois de grosses sommes, lui faisaient une vie très dissipée et très dispendieuse. Il demanda des ressources à des travaux accessoires hâtivement exécutés; il écrivit dans presque tous les journaux du temps, aborda tous les sujets, traita sans précaution des matières délicates, et souleva contre lui des protestations, des mécontentements, des hostilités sous lesquelles bientôt il succomba.

Le livre des *Pensées* qui parut en août 1751 ne fut que le prétexte apparent de sa disgrâce. Il s'était attiré à plusieurs

reprises, de la part du grand maréchal de Moltke secrètement excité contre lui par le parti allemand, des observations devant lesquelles il ne voulut pas s'incliner. Ces observations portaient non pas, comme l'a dit Voltaire, sur la conduite de l'homme privé, mais bien sur l'attitude et le langage du professeur, sur certaines digressions philosophiques, politiques et autres qu'il se permettait trop souvent dans son cours, sur l'étalage d'opinions que, même à Copenhague, on ne pouvait alors exprimer publiquement, ni à plus forte raison enseigner.

Les choses en étaient là lorsqu'il publia *avec approbation* ce petit recueil plein de talent, d'inexpérience et d'audace qu'il intitulait *Mes pensées* et auquel il mettait cavalièrement pour épigraphe ces mots qu'une maladresse de l'imprimeur fit prendre d'abord pour le titre : *Qu'en dira-t-on?* [1]. Dans la dédicace à son frère, il disait : « Si mon livre vous plaît, j'en serai enchanté; s'il déplaît au public, je n'en serai ni fâché ni surpris. » Il prévoyait donc, il désirait presque le scandale qu'il allait causer. Ce scandale fut grand, comme aussi le succès de l'ouvrage qui eut cinq éditions en un an et fut traduit en plusieurs langues. « Avez-vous vu, écrivait à quelque temps de là Maupertuis, la nouvelle édition des *Pensées* de La Beaumelle? Il me l'a envoyée. Où veut-il donc aller vivre? [2] »

Le volume débute par un long chapitre sur les *projets* et sur les hommes à *projets*, c'est-à-dire sur les idées de progrès et de réforme et sur les apôtres de ces idées (Vauban, l'abbé de Saint-Pierre, etc.). C'était l'introduction naturelle d'un livre dans lequel La Beaumelle a mis lui-même ou a cru mettre beaucoup d'idées. Il y donne en effet son avis sur les plus graves questions de gouvernement et de politique générale; il y indique des remèdes aux maux dont souffre l'humanité; il y discute les intérêts des

1. « Ce livre fait grand bruit et avec raison.... La grande question est de savoir quel en est l'auteur... [on le croirait] de quelque parlementaire homme d'esprit. Selon moi, je ne vois que deux auteurs à supposer, le président de Montesquieu ou Voltaire. Je soupçonnerois encore Diderot qui se seroit appliqué à cette matière politique sur laquelle nous n'avons encore rien vu de lui... et je m'arrêterois à celui-ci sur des tours de phrases et de pensées très vifs, très détournés, souvent inintelligibles, toujours dans le grand, mais ne rencontrant pas toujours le juste. » *Mémoires* du marquis d'Argenson, V. 126 à 128, édit. Jannet.

« Il vient de paroitre un livre fort défendu depuis peu et que l'on ne trouve plus. Il se nomme le *Qu'en dira-t-on?* Il est fort républicain. Il avilit le ministère Machault sous des éloges affectés et un vrai sarcasme. Il loue et encourage le zèle du parlement de Paris; il fait plus, il prouve qu'il a raison. Livre que le gouvernement a prohibé avec grande raison pour lui. *Plus de la moitié en est excellente*, un quart médiocre, l'autre quart rempli de pensées fausses »... *Mémoires et Journal* inéd. du marquis d'Argenson, Edit. Jannet, IV, 70. Journal après le ministère.

« Il [La Beaumelle] a composé un ouvrage divisé en chapitres sur différents sujets : il y en a un ou deux qu'on croirait du président de Montesquieu et beaucoup plus qu'on soupçonneroit d'être de son laquais. » Voisenon, *Œuvr. compl.* Paris, 1781, IV, 156.

2. Billet de Maupertuis à...? (Venise, Bibl. Marcienne; Ital. X, 33, ff. 26, 27.) Nous devons cette communication à l'amicale obligeance de M. Pierre de Nolhac.

nations, leurs forces, leur avenir, il y distribue des conseils, des critiques, des louanges à tous les souverains régnants. Et quand il les loue, croyez que ce n'est jamais sans quelque désobligeante réticence. Ainsi en use-t-il avec le Grand Frédéric, se ménageant par là auprès de lui, pour le jour prochain où il ira lui offrir ses services, un très médiocre accueil. Il a beau l'appeler quelque part « l'Homme du siècle », dire en un autre endroit qu'il appartient par l'étendue de son génie « à tous les peuples et à tous les âges »; il a beau glisser à son intention ce compliment (peu flatteur du reste pour l'entourage du Roi) : « Rien ne m'inspire plus de vénération pour un prince que lorsque ses courtisans disent qu'il est avare et que son peuple ne le dit pas [1] »; et cet autre encore plus direct : « Un roi sans maîtresse est bien estimable s'il est en même temps sans confesseur [2] »; l'imprudent gâte tout cela en insinuant ailleurs que le roi de Prusse est grand lorsqu'on le compare aux autres rois, mais que, s'il était né simple particulier, *ces mêmes talens qui le tirent de la foule des princes, l'auroient laissé peut-être dans l'obscurité d'un sujet inconnu*, ou en auraient fait tout au plus, grâce à la protection de quelque ministre, un des présidents de l'académie de Berlin [3].

Il prend à partie en maint endroit les petits princes d'Allemagne, il les raille sans motif quelquefois pour le plaisir de railler. Les petits princes s'en souviendront et il aura l'occasion de s'en repentir lorsqu'il ira demander un peu plus tard l'hospitalité à la cour de Gotha. Sa profession, ses goûts, ses malheurs le ramèneront un jour à Paris, et, dès maintenant, il va se rendre impossible ou du moins très périlleux l'accès de la France par ce trait bien inutilement cruel à l'adresse de Mme de Pompadour : « Il y a dix ans que les femmes soutiennent que Cloé est passée et que les hommes avouent qu'elle passe, et cependant Cloé règne encore et règne seule [4]. »

Hélas! elle ne le lui prouvera que trop en le faisant mettre l'année suivante à la Bastille.

Il a quelques belles pages sur les attributions et l'autorité nécessaire des parlements. Tout le morceau est écrit de ce style ferme et serré que Voltaire même ne pouvait s'empêcher de louer, et justifie l'erreur des contemporains qui attribuèrent un moment le livre des *Pensées* à Montesquieu; mais là encore, dans les avertissements qu'il donne à Louis XV, dans l'éloge même qu'il fait

1. *Mes pensées*, première édit., p. 287.
2. *Ibid.*, p. 226.
3. *Ibid.*, p. 368.
4. *Ibid.*, p. 181.

de M. de Machault, il y a, avec des sous-entendus trop évidents, une liberté de ton et d'allure qui dut souverainement déplaire au roi et au ministre.

Les pensées proprement dites, les maximes à la façon de La Rochefoucauld et de Vauvenargues ne remplissent guère que la moitié du volume. Il ne faut point, nous le savons — les chefs-d'œuvre une fois mis à part — s'exagérer le mérite de ce genre d'ouvrage. Un fin critique de notre temps nous en a dévoilé naguère tout le secret qui tient, selon lui, en quelques formules; il nous a énuméré « les principales manières d'écrire des pensées sans en avoir », et par de jolis exemples lestement improvisés sous nos yeux, il nous a fait voir combien cela est aisé et simple : c'est de l'algèbre amusante, c'est un jeu d'esprit comme un autre. Nous le tenons pour démontré; mais ce qui est démontré mieux encore — et non pas certes au sens où l'entend avec trop de modestie l'écrivain dont nous parlons [1], — c'est qu'il faut de l'esprit, et beaucoup, pour réussir à ce jeu. La Beaumelle, croyons-nous, y a réussi quelquefois. On en pourra juger par les courtes citations que voici :

« Quand un grand fait des bassesses, il compte bien s'en dédommager par des hauteurs.

« Un long usage de la cour donne un air d'esprit à un homme dans le fond très sot, et un air de bonté à un homme dans le fond très méchant.

« En général on exige trop de talens pour les petits emplois et l'on en exige trop peu pour les grands.

« Il y a peut-être plus de gens qui ont manqué aux occasions qu'il n'y en a à qui les occasions ont manqué.

« Qu'un ministre veille sur ses paroles : il lui vaut mieux faire vingt sottises qu'en dire une.

« On est impoli parce qu'on ne sait pas son monde : on est trop poli par la même raison.

« Souvent un homme n'est modeste que parce qu'il ne sait pas être orgueilleux; un ministre vous accueille avec affabilité parce qu'il n'a pas le talent de vous accueillir avec hauteur. C'est un don naturel que celui des politesses insultantes. »

Tout cela est jeté un peu au hasard dans ce recueil dont l'auteur n'a pas pris la peine de distribuer méthodiquement la matière. Lui-même l'avoue et s'en excuse avec trop de désinvolture en

1. Jules Lemaître, *Les Contemporains*, 2e série, 7e édition, Paris, Lecène et Oudin, 1887. Article sur la comtesse Diane.

disant que les gens sujets aux migraines ne peuvent pas penser de suite.

Aux objections que pourrait soulever la liberté de ses opinions et de ses jugements il répond (et c'est la conclusion même du livre) : « J'ai cru qu'on pouvait étendre au bon sens ce que le roi sous lequel je vis a dit du génie dans ce beau mot : « *Je ne veux pas que le génie soit contraint dans mon pays.* »

Cette précaution et quelques réflexions bienveillantes pour le Danemark habilement semées dans l'ouvrage n'empêchèrent pas les ennemis de La Beaumelle de le dénoncer à Frédéric V comme un esprit dangereux, contempteur de la religion et de la majesté royale. Holberg qu'il avait traité avec assez peu de respect lors de leurs discussions publiques et à qui il avait adressé encore dans ses *Pensées* quelques critiques blessantes, put dire aussi son mot et fut sans doute très écouté. Toutes ces plaintes vinrent mettre le comble au mécontentement du grand maréchal de Moltke.

Nous avons indiqué plus haut la nature des griefs qu'on avait à lui reprocher. Une lettre du comte de Schmettau conservée dans les papiers de La Beaumelle y fait clairement allusion.

« Parmi toutes les nouvelles qui me sont parvenues, lui écrivait-il le 15 septembre 1751, une de celles qui m'a fait le plus de peine vous regarde. Vous connoissés mon amitié pour vous. Aussi, vous me pardonnerés que je vous dise en être instruit et que je vous témoigne toute la peine que je ressentirais si ce qui est arrivé pouvoit vous nuire. Je connois trop bien le respectable caractère du digne grand maréchal pour redouter qu'il change de façon de penser pour vous; mais j'avoue que je serois au désespoir si vous donniés à vos ennemis *dont sans doute vous avez bon nombre*, assés de prise pour diminuer la protection que M. le grand maréchal vous accorde. Vous avés trop d'esprit pour ne point en sentir toutes les conséquences et pour ne point redoubler d'attention d'éviter toute occasion de vous attirer le moindre reproche... »

Peu de jours après la réception de cette lettre, La Beaumelle qui, depuis quelque temps, ne tenait plus très régulièrement son journal, y écrivit ce qui suit :

« 25 septembre. — On m'a conseillé de demander ma démission.
« 27 septembre. — Demandé.
« 2 octobre. — Obtenu. »

Il obtint en même temps une gratification considérable avec la faculté de revenir quand il le voudrait reprendre son poste. Mais

c'était là une simple politesse, un adoucissement de pure forme au congé donné. Lorsque dans la suite, à plusieurs reprises, il tentera de rentrer par cette porte laissée ouverte, on la lui fermera doucement mais obstinément. La rupture était définitive. Sa pension de 400 rixdales devenue vacante fut accordée, cette année même, à Klopstock.

La Beaumelle heureusement était homme de ressource. Il n'avait pas attendu sa disgrâce pour chercher ailleurs un établissement digne de lui. Berlin où était alors Voltaire l'attirait; il s'y était préparé des relations; il allait y trouver de nouveaux protecteurs. L'abbé Lemaire, envoyé extraordinaire du roi de France à Copenhague, réunissait quelquefois à sa table, dans des soupers très libres, une petite société anacréontique composée de militaires, de diplomates et d'hommes de lettres. La Beaumelle y voyait souvent le chargé d'affaires de Prusse avec lequel il se lia, dont il corrigea les chansons, et qui, par reconnaissance, le servit activement dans ces négociations préliminaires. L'abbé Lemaire lui assura les bons offices de Lord Tyrconnel, ministre de France à Berlin; les comtes de Schmettau et de Rantzau mirent à sa disposition les hautes relations qu'ils avaient à la cour de Frédéric et toute leur parenté allemande. Un ancien élève du collège d'Alais, Portalès de Sumène, établi depuis peu à Berlin en qualité de précepteur, reçut la mission de lui choisir un logement. Il quitta enfin sans aucun regret Copenhague le 20 octobre 1751. Il s'y était fait en même temps que beaucoup d'ennemis, des amis distingués qui ne cessèrent d'entretenir avec lui les plus affectueuses relations. M. de Gram, plusieurs années après les faits que nous racontons, et au lendemain d'incidents plus fâcheux encore pour La Beaumelle, lui envoya à Paris son fils qui faisait, à la fin de ses études, le tour d'Europe traditionnel, en le priant de l'aider comme autrefois de ses conseils et de le présenter dans le monde. Il est permis de croire que le sévère grand veneur n'en aurait pas usé ainsi avec lui s'il n'eût laissé à Copenhague des souvenirs pleinement honorables.

Pour donner un aperçu complet de la vie de La Beaumelle (ce chapitre n'en étant guère que le prologue) il faudrait, après avoir esquissé l'histoire de ses démêlés avec Voltaire, le montrer dans son rôle d'historien et d'éditeur de Mme de Maintenon; il faudrait le suivre à la Bastille où par deux fois le crédit de son ennemi le fit enfermer et d'où il ne sortit que pour se voir condamner à un long exil.

L'âge et le malheur le rendirent plus sage; il fit, en plusieurs

circonstances, un usage utile et honorable de ses talents; il aida le pasteur Paul Rabaut à améliorer la condition des protestants en France et plaida éloquemment leur cause dans des brochures qu'il lui était interdit de signer et qui ne lui rapportaient ni profit ni gloire. Il prit également une part directe et très active à la défense des Calas, ce qui, loin d'apaiser Voltaire, l'irrita davantage encore contre lui. Le jeune Lavaysse, fils d'un avocat de Toulouse, s'étant trouvé impliqué dans cette dramatique affaire, La Beaumelle rédigea pour lui des mémoires qui eurent sur l'issue du procès une influence décisive. Il épousa peu après, en 1764, la sœur de ce jeune homme, Mme Nicol, née de Lavaysse, qui lui apporta une assez grande fortune. La colère et le dépit de Voltaire à cette nouvelle passèrent toute mesure. Il dénonça son ennemi au gouverneur de la province, l'accusant de tous les crimes imaginables; il essaya par des lettres remplies des plus viles calomnies, de le brouiller avec les parents de sa femme et avec sa femme elle-même. Ces honteuses manœuvres ne réussirent pas.

Les amis de La Beaumelle et quelques protecteurs nouveaux parmi lesquels se trouvaient plusieurs membres de la famille du Barry, obtinrent vers 1770 l'abrogation de ses lettres d'exil, et l'appelèrent à Paris. Il fut, grâce à leur influence, attaché à la Bibliothèque du roi et reçut en 1772 le brevet d'une pension de 1 200 livres que venait de rendre vacante la mort de Duclos. Mais il était trop tard. Sa santé qu'il avait fort peu ménagée était depuis longtemps profondément atteinte. Il avait usé dans sa lutte suprême contre Voltaire ses dernières forces. Il mourut le 17 novembre 1773, à peine âgé de quarante-sept ans.

Comme l'a très bien dit Grimm, « de tous les titans qui ont osé faire la guerre au dieu de Ferney, La Beaumelle fut le plus violent, le plus opiniâtre, le plus audacieux; mais ce fut aussi celui que ses foudres ont poursuivi toujours avec le plus de haine; et l'on peut dire qu'il a été le martyr de cette illustre inimitié. »

Achille Taphanel.

DOCUMENTS INÉDITS

QUATRE LETTRES INÉDITES D'ABRAHAM REMY, LE FUTUR PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, ÉCRITES A PEIRESC EN 1628, 1629, 1630.

Abraham Ravaud est plus connu sous le surnom de Remy qu'il crut devoir emprunter à son village natal (aujourd'hui chef-lieu d'une commune du département de l'Oise, arrondissement de Compiègne). Sa biographie peut être résumée en quelques lignes. Né en mars 1600, il fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis précepteur des fils du premier président du parlement de Provence, Vincent-Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède. Nommé professeur d'éloquence latine au Collège royal de France le 8 juin 1643, il prononça, le 16 décembre de la même année, sa harangue d'installation. Il mourut à Paris le 1er décembre 1646, ayant exercé après Martin Akakia la très honorable fonction de syndic du Collège [1].

Remy, pendant son séjour en Provence, eut d'excellentes relations avec Peiresc qui lui prodigua les plus affectueux encouragements [2]. Il ne nous reste malheureusement que quatre des lettres que reçut du poète le savant conseiller au parlement d'Aix. Ces quatre lettres contiennent, outre beaucoup de *latinades* qui nous montrent le précepteur des fils du baron d'Oppède préludant, en quelque sorte, dès 1630, aux leçons que du haut de sa chaire du Collège royal il devait faire, treize ans plus tard, sur l'antiquité classique, quelques indications dont profitera notre histoire littéraire, particulièrement au sujet d'une traduction, entreprise par Abraham Remy, du célèbre roman allégorique de Jean Barclay, l'*Argenis*.

Ph. Tamizey de Larroque.

1. Abbé Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France*, t. II, p. 417-425; — Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire* Paris, 1893, p. 350.

2. Peiresc écrivait à Pierre Dupuy, le 22 avril 1628 : « Il est jeune, et lui donnant du courage il pourra mieux se perfectionner ». (*Lettres aux frères Dupuy*, t. I, p. 597.) Cf. t. II, p. 81. — Remy n'était pas alors un débutant, car on possède de lui un poème de sa vingt-huitième année en l'honneur de Louis XIII : *Borbonias, sive victoriæ Ludovici XIII, Justi ac Triumphantis, contra Rebelles ab anno 1620 ad 1623.* Paris, 1623, petit in-8°.

I

Monsieur, depuis que je n'ay eu l'honneur de vous (escrire), je suis devenu ermite. Je vous envoye une de mes meditations, n'y ayant personne au monde a qui je sois plus obligé de rendre compte de toutes mes actions qu'à vous : ce sont les dernières paroles de l'Heresie mourante aux Rochelois [1]. Je vous supplie tres humblement de passer la veue dessus et de me faire la faveur de me marquer les deffauts que vous y trouverés, affin qu'estants corrigés je puisse par vostre moyen l'envoyer à Mr nostre Archevesque [2] et le faire voir à M. le Cardinal [3], si vous jugés que la piece le merite. Encore que l'air de ce païs m'aye donné quelque indisposition [4], je n'ay pas laissé de continuer la version de l'Argenis [5], et me promets, si vous venés icy avec Mr d'Oppede, comme on me fait esperer, que vous verrés le troisiesme livre achevé. Sur cette esperance je vous prie de me permettre de prendre la qualité de, Monsieur, Vostre, etc.

REMY.

A La Fare [6], *ce 25 juillet 1628* [7].

1. *Hæresis moriens ad Ruppellanos obsessos.* Voir cette pièce dans le rare petit volume intitulé *Abrahamii Remmii eloquentiæ professoris et poetæ regii poemata ad Christianissimum Regem Ludovicum XIV* (Parisiis, ex typis Ioannis Libert e regione Collegii Franciæ, 1645, in-12, p. 9-11). Le recueil contient quelques autres pièces relatives à la Rochelle : une d'entre elles (*Rupella obsessa et fugati Angli*) se retrouve au folio 168 du registre XXXVII de la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras. Dans le *Catalogue des manuscrits* de cette bibliothèque par Lamber (t. II, p. 205), le nom latin du poète a été changé par une faute d'impression en *Remonius*.

2. C'était Alphonse de Richelieu, archevêque d'Aix de 1626 à 1629. Le registre de l'Inguimbertine qui vient d'être cité renferme (f° 90) une pièce sur ce prélat qui n'a pas été recueillie dans les *Poemata* : *A. Remmii Carmina de Alphonsi reditu Aquas-Sextias.*

2. Armand de Richelieu, frère d'Alphonse. Remy a célébré la gloire du grand cardinal dans plusieurs pièces du volume de 1645 (pp. 24, 37, 39). En cette dernière page est imprimé un éloge funèbre d'Armand de Richelieu adressé au cardinal-archevêque de Lyon : *Epicœdion in morte Card. Richeliiad Alphonsum fratren Card. Eminentiss.*

4. La chaleur extrême des étés méridionaux avait fatigué l'homme du Nord non habitué à une telle température. Cette phrase indique, ce me semble, que Remy était un nouveau venu en Provence et qu'il y subissait pour la première fois les ardeurs de juillet.

5. On sait que la première édition de l'*Argenis* avait été donnée à Paris, chez Buon, en 1622, in-8, par les soins de Peiresc, grand ami de l'auteur. On sait aussi combien souvent ce roman a été traduit en notre langue. Ce que l'on ne savait pas, c'est que Remy avait lui aussi travaillé à mettre en français l'élégante latinité de Barclay. De ce travail, resté inédit, on a seulement conservé dans le egistre XXXVII de l'Inguimbertine (f° 425-427), quelques fragments intitulés : *Versions tirées du latin de l'Argenis* et qui portent cette signatnre : *A. Remy;* ils sont précédés (f° 422) d'une *Version de l'épitaphe d'Aldine tirée du second livre de l'Argenis de feu M. de Barclay.* Je reproduis les deux premières et la dernière des neuf stances du traducteur :

Pleurez, Muses, pleurez et que rien ne retienne
Vos larmes désormais.
Pleurez le triste sort de la plus belle chienne
Que vous vistes jamais.

Aldine est morte hélas ! et la Parque cruelle
Luy tranche avant le temps
Le nombre de ses jours, et ferme sa prunelle
En la fleur de ses ans.

Seule rejouys toy, Neige, fille de l'Onde,
Blanche toison de l'air,
Car après cette mort, nulle blancheur au monde
Ne te peut esgaller.

6. C'était une terre du premier président. La Fare est aujourd'hui une commune des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix.

7. Bibliothèque Méjanes, à Aix en Provence, collection Peiresc, registre XI, f° 47. Copie.

II

Monsieur, je vous demande pardon de ce que j'ay esté si longtemps sans vous escrire. J'ay receu depuis peu deux lettres de vostre part qui m'ont rendu plus heureux que je ne pensois, puisque ni les malheurs du temps, ni les grandes affaires qui occupent vostre esprit n'empeschent point que je trouve quelque place en vostre souvenir. J'ay veu par vostre premiere les vers que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer. Les Latins de Mr de Sirmond sont tres gentils, les descriptions naïfves, les pensées nettes et les mots fort choisis [1]. Les François du Jésuite de Rheims sont excellens [2]; j'y remarque trois ou quatre choses inimitables, la description du chaos en la troisième partie, ce qu'il dit de Mr le Cardinal, et cette tapisserie des Scipions qui est en la quatriesme partie, et principalement depuis ce vers qui commence :

C'est là que les vainqueurs tombent sur les vaincus,
Que mille bras coupés meurent dans leurs escus,
Et que l'on voit survivre à toutes leurs parties
Mille sanglants tronçons, dont les âmes sorties
Se traisnent en langueur, et font des vains efforts
Pour aller se rejoindre aux restes de leurs corps.

J'avais fait quelque chose de semblable au Temple de la Gloire [3] :

Corpora trunca natant, quærunt sua brachia dextræ,
Vivitque abscissis in vultibus ira superstes.

Mais puisqu'insensiblement je suis tombé sur ce subject, vous me permettrez de vous faire part d'une observation que j'ay fait sur cette matière. Je remarque que presque tous les Poètes se sont efforcés de faire des merveilles à bien représenter les derniers mouvemens d'un homme mourant. Virgile au 10 de l'Eneide :

Nam tibi, Thymbre, caput Evandrius abstulit ensis;
Te decisa suum, Laride, dextera quærit,
Semineceſque micant digiti, ferrumque retractant.

1. Les vers du futur académicien Jean Sirmond parurent en 1629 sous ce titre : *Rupellæ captæ, sive de felici Ludovici XIII, adversus perduelles hæreticos expeditione, ad Armandum, Cardinalem Richelium, libri duo.* L'abbé d'Olivet a oublié de mentionner cet opuscule dans le *Catalogue des œuvres laissées par les académiciens*, réimprimé par M. Livet dans son édition de l'*Histoire de l'Académie française* (t. II, p. 524).

2. *Les Triomphes de Louys le Juste en la reduction des Rochelois et des autres rebelles de son royaume; dédiés à Sa Majesté. Par un religieux de la compagnie de Jésus du collège de Reims.* A Reims, 1629, in-4°. (Signé : *Philante.*) Philante n'est autre que le P. Pierre Le Moyne, comme on peut le voir dans le *Dictionnaire des Anonymes de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel, dans le *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1883, t. IV, dans l'*Étude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne* (1603-1681), par H. Chérot, 1887, enfin dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par le P. C. Sommervogel (t. V, in-4, 1894, p. 1357).

3. *Templum Gloriæ e ruinis Rupellæ excitatum Ludovico XIII triumphanti* (*Poemata*, p. 12-18).

Lucret. Lib. 3. l'avoit entamé devant luy :

> Et caput abscissum, calido viventeque trunco,
> Servat humi vultum vitalem oculosque patentes.

Et en un autre endroit :

> Vivebant laceri membris stillatibus artus.

Le mesme Virgile au 8. Eneid. parlant de Cacus mort :

> Nequeunt expleri corda tuendo
> Terribiles oculos, vultum, villosaque setis
> Pectora semiferi, atque exstinctos faucibus ignes.

C'est ce que Florus dit en autres termes : Relictæ in vultibus minæ et in ipsa morte ira vivebat. Et Suetone, in Nerone : Extantibus rigentibusque oculis usque ad horrorem visentium. Mais Claudian entre tous a bonne grace quand il dit au 2 *de Raptu* parlant des Geants morts :

> Hic patuli rictus, hic prodigiosa Gigantum
> Tergora dependent, et adhuc crudele minantur
> Affixa truncis facies immaniaque ossa,
> Et rigidæ multo suspirant fulmine pelles.

Statius :

> Truncum oculi quærunt caput.

Lucain :

> Vultusque exanimes oculosque in morte minaces
> Pugnamque metusque servat adhuc.

Je ne veux point oublier Ovide qui selon sa douceur accoustumée parlant au livre XI de ses Métamorphoses de la teste coupée d'Orphée, dit :

> Membra jacent diversa locis, caput Hebre lyramque
> Excipis, et mirum medio dum labitur amne
> Flebile nescio quid quœritur lyra flebile lingua
> Murmurat exanimis. Respondent flebile silvæ.

Il avoit imité en cela Virgile au IV. Georgiques où, parlant du mesme Orphée, il dit :

> Discerptum latos juvenem sparsere per agros.
> Tum quoque, marmorea caput a cervice revulsum [1]
> Gurgite quum medio portans OEagrius Hebrus
> Volveret, Eurydicem vox ipsa et frigida lingua,
> Ah! miseram Eurydicem, anima fugiente, vocabat :
> Eurydicem, toto referebant flumine ripæ.

1. Ce n'est certainement pas Remy qui a substitué *marmoreum* au *marmorea* du texte. La faute appartient à l'auteur des copies de la Méjanes. J'ai corrigé quelques autres fautes commises par le copiste.

Mais le mesme Ovide est admirable au VI des Métamorphoses où il parle de Therée qui coupa la langue à Philomele :

Luctantem
Abstulit
Ipsa jacet
Utque salive
Palpitat

Lucain exprime bien ceci au 2 livre :

Avulsæ cecidere manus exsectaque lingua
Palpitat et vacuum muto ferit aera motu.

Je vous ay fait ici une ennuyeuse digression, mais j'ay creu que ces vers françois méritaient bien ce commentaire.

Par vostre seconde lettre vous me marqués qu'on a imprimé à Rome tout ce qui s'est fait sur le mariage du s[r] Don Thadée et qu'on m'a fait plus d'honneur que je ne meritois [1]. Je n'en suis obligé à personne qu'à vous et je n'ay garde d'attribuer à mon style ce que je ne doibs qu'à vostre seule courtoisie. Seulement suis-je marri qu'il soye passé une faute en ce vers :

Dicitur Alcides Gaditano in margine quondam.

Il falloit mettre :

Dicitur Alcides ad Calpem in margine quondam.

Quant à ce que vous m'escrivez de M[r] le Nonce [2], encore que l'hyver aye gelé toutes les sources du Parnasse, je tascheray d'employer encore un coup la faveur des Muses pour faire quelque chose sur ce subject.

Si j'osois vous demander le livre qui a esté fait contre Balzac pour en rire avec les autres, ce me seroit une grandissisme obligation [3].

Au reste, Monsieur, je vous supplie de croire qu'il n'y a personne au monde qui aye plus de pouvoir sur moy que vous, et que je n'auray

1. *Epithalamium Thadæi Barberini et Annæ Columnæ.* Voir sur ce poème, qui a été reproduit dans le recueil de 1645 (p. 51-57), les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (t. I, pp. 478, 524 535), et aussi les *Lettres à Holstenius* (t. V, pp. 259, 260, etc). Dans une note de cette dernière page j'ai rappelé les éloges donnés par Holstenius à la pièce de Remy (lettre à Peiresc du 4 février 1628, p. 46 du recueil de Boissonade), et signalé une notice du docte éditeur (pp. 47-48) sur le dit Remy, où sont cités Adrien Baillet, Ménage, l'abbé de Marolles, Fauris de Saint-Vincens, etc.

2. Ce nonce était Jean-François Bagni, qui avait succédé, en 1627, au cardinal Spada.

3. Il s'agit là du livre de Dom Jean Goulu, général des Feuillants : *Lettres de Phyllarque à Ariste* en deux volumes, l'un de 1627, l'autre de 1628. On a une lettre de Balzac, du 4 janvier 1643, à « Monsieur Remy, professeur en éloquence et poëte du Roy » (p. 605 du t. II des *Œuvres complètes*, in-f°). Voir un vif éloge du talent poétique de Remy dans plusieurs des *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac* (*Mélanges* de la *Collection des documents inédits*, 1872), notamment dans les lettres du 7 avril 1645 et du 10 septembre de la même année. L'admiration de Balzac pour celui qu'il appelle « un très grand poëte » et dont il déclare avoir lu *tout* le recueil « avec un goust merveilleux », ne provenait-elle pas surtout de l'hommage qui lui avait été rendu dans une des pièces de ce recueil, (p. 57) : *Blatta sive indignatio in Zoilum. Ad L. Balzaccium eloquentissimum?*

plus de vie quand je n'auray plus l'honneur de me dire, Monsieur, vostre, etc.

REMY.

A la Verdière [1] *ce 21 décembre 1629* [2].

III

Monsieur, je vous demande pardon si vous n'avés plustôt receu de mes lettres. J'esperois avoir moy mesme l'honneur de vous porter mes nouvelles et reprendre un nouvel esprit et de nouvelles vigueurs aupres de vous, car depuis que le malheur m'en a éloigné, il faut que je vous confesse librement que je suis demeuré comme sans mouvement et de mesme que seroit le Ciel, s'il n'estoit assisté de son intelligence. J'ay veu presque mourir en moy les semences que les Muses y ont infuses, et pour flatter cette nonchalance je me suis mis de ceux qui les appellent ingrates, si bien que les ay quittées comme un serviteur désespéré fait sa maîtresse après l'avoir en vain longtemps poursuivie, et tout ce malheur ne me vient que d'estre privé du bien de vous voir, car vous eussiés ranimé ces cendres esteintes, et m'eussiés redonné mes premières flammes [3].

Tout ce que j'ay fait de deça est que j'ai fort feuilleté le Digeste, et me suis entretenu dans le Code. Mr d'Oppede me fait espérer que nous irons sur la fin du mois de Septembre à Paris; ce sera là que je ralumeray mes premiers feux et que je rechercheray avec passion toutes les occasions de vous tesmoigner qu'il n'y a personne au monde qui soit plus que moy, Monsieur, vostre, etc.

REMY.

A la Verdière ce 18 may 1630 [4].

IV

Monsieur, depuis que j'ay eu l'honneur de vous voir j'ay recherché le plus diligemment que j'ay peu s'il n'y avoit aucun passage dans nos poetes pour servir d'appendix au discours excellent que vous avés fait du trepied [5], mais j'ay esté confirmé en l'opinion que j'avois eue à Baugencier qu'il ne se pouvoit rien adjouster à vos riches pensées que l'admiration et que vous aviés epuisé tout ce qu'on pouvoit dire en cette

1. Cette terre, située dans la commune actuelle du même nom (département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Rians), appartient, de nos jours, à la maison de Forbin.

2. Même registre, même fo, copie.

3. Remy, qui aimait tant les citations latines, aurait pu citer ici l'*agnosco veteris vestigia flammæ* de Virgile.

4. Même registre, fo 50, copie,

5. Ce discours a été imprimé sous le titre de *Dissertation sur un trépied antique par M. de Peiresc* [le trépied trouvé en 1629 auprès de Fréjus], dans le Xe volume des *Mémoires de littérature et d'histoire* publiés, de 1726 à 1731, par le Père Desmolets.

matière. En effet Lucain a le mieux exprimé cette curieuse doctrine que tous les autres. Il est vray qu'on trouveroit quelque chose sur ce subject dans Servius sur les vers du 3 Eneid :

...Tremere omnia visa repente
Mons circum, et mugire adytis cortina reclusis.

Car Lud. La Cerda expliquant ce passage dit que Tripus fuit vas ingens fulvi triplicis cortina vero lamina aerea græce δλμος sive tegumentum et operculum tripodis d'où vient que quelques uns tripodem mensam alii vas dixerunt quidam vero perforatum sedile quod phœbades conscendebant et dicebantur loqui et mensa quia cum cortina imposita esset Tripodi mensæ figuram representabat et, pour confirmer cecy, il apporte ces vers :

Non tripodas cortina tegit non spumas anhelus
Fata Sibillinis fanaticus edita libris.

Mais tout cecy est inutile en votre trepied *ubi non est cortina neque operculum.*

Le mesme Cerda parlant du trepied au I Eneid. rapporte divers auteurs qui l'appellent Tripodem Cirreum Lebetem cesproteum. Le mot Lebetem est remarquable pour signifier vostre bassin. Vous avés veu comme Lucain appelle le trepied : *custodes tripodes fatorum.* Il se trouve bien quelque chose de la divination et des oracles dans Senèque le Tragique acte 4 *Thiestes*, mais il ne parle pas du trepied.

Vous avés aussi un trait assés remarquable dans Stace où parlant 4 *Thebaïde* de Tyresias qui ne consultoit les oracles que par la Pyromantie, dit :

Consulit
Non alacri
Nec Tripode

Je vois aussi qu'on trouveroit quelque chose au 8 de la *Thebaïde* un peu devant ces vers :

Hic tenedos circumque diis

Là il parle des oracles qui doisvent cesser et me souvient d'y avoir veu ces mots :

Queruntque gementes
Quis successor agat tripodas, etc.

1. Le trépied, aussitôt trouvé, avait été apporté à Peiresc qui résidait alors dans sa maison de campagne de Belgentier, assez voisine de Fréjus. Remy, l'hôte de Peiresc peu de temps après, fut un des premiers à recevoir communication du travail de l'éminent archéologue.

2. Le *Commentaire sur Virgile* du P. Louis de La Cerda venait d'être réimprimé à Cologne, 1628, en 3 vol. in-f°, et quelques années auparavant, à Lyon, chez Cardon, également en 3 vol, in-f°.

Vous verrés, s'il vous plaist, l'endroit, car je n'ay pas le livre et s'il est permis de conjecturer, je crois que Dodonei lebectes nil erant aliud quam tripodes, encor que Silius Italicus Lib. 3 sur la fin dise que l'oracle de Dodone et de Jupiter Ammon en Libie se rendoit par le moyen de deux colombes :

> In gremio Thebes genuinas sedisse columbas
> Quarum Chaonias pennis quæ contigit oras
> Implet fastidio duodonica munere quercum.

Autre cecy, vous pourrés prendre la peine de lire Callimachus, poète grec. Il a fait un hymme excellent *du Delo insula* où il dit des merveilles de cette isle, du trépied et des oracles.

Par ces cercles, ces lignes qui sont marquées sur la base du triangle et ces rouleaux qui sont dans les jambages du trépied à contresens, Claudian, s'escrie de Victoria Stiliconia in Maricum :

> O Semper tantas sortis ambage maligna
> Eventuque patens et noxia vatibus ipsis
> Veri sacra fides.

A quoy on peut adjouster ce qu'a dit Stace de *tripode implicito*. Pardonnés, s'il vous plaist, à la stérilité de mon esprit et au peu d'estude que j'ay fait icy faute de livres. Cela ne m'ostera point la qualité que je tiens si chère d'estre toute ma vie, Monsieur, vostre tres humble et très obéissant serviteur.

REMY.

Le 18 juin 1630 [1].

1. Même registre, f° 51, copie. Au f° 45 on trouve une note de Fauris de Saint-Vincens sur Remy où on lit avec étonnement qu'il fut « employé par Peiresc à recueillir pour lui des autorités et des citations prises des anciens pour les sujets que traitait Peiresc, entre autres sur les trépieds antiques ». Ce n'était pas un *emploi* que remplissait Remy auprès de Peiresc, lequel n'avait nul besoin d'un fournisseur de textes anciens : les deux correspondants échangeaient leurs souvenirs classiques ; ils se prêtaient l'un à l'autre un docte concours dans des causeries épistolaires sur un sujet qu'ils connaissaient et aimaient également. Relevons une autre assertion inexacte de Fauris de Saint-Vincens : « Il est apparent », dit-il, « que c'est le même que cet Abraham Remy qui a fait un poème épique divisé en quatre livres à la louange de Louis XIII intitulé *Borbonia*. Ce poème fut imprimé en la même année où il écrivit à Peiresc sa première lettre... » Nous avons vu que ce poème, complaisamment appelé *épique*, parut en 1623, cinq ans avant l'année où l'auteur écrivit à Peiresc sa première lettre connue.

LETTRES DE MICHELET ET DE LECONTE DE LISLE

Le conventionnel Daunou, qui avait succédé en 1804 à Camus comme garde général des Archives nationales, fut remplacé sous la Restauration par le chevalier de Larue. La révolution de Juillet rendit à Daunou ses anciennes fonctions, d'autant plus facilement que Larue eut le bon esprit de mourir, le 13 août 1830, d'une attaque d'apoplexie foudroyante [1]. En même temps un jeune maître de conférences d'histoire à l'École normale, Jules Michelet [2], entra aux Archives comme chef de la section historique. Il n'était encore connu que par trois ouvrages composés pour les collèges et par une traduction de la *Scienza nuova* du créateur de la philosophie de l'histoire, Gianbattista Vico. Ses talents professionnels et ses idées libérales le firent choisir pour diriger, selon sa propre expression, les études historiques de la princesse Clémentine d'Orléans, future princesse de Saxe-Cobourg-Gotha et mère du prince régnant de Bulgarie. L'ambition de Michelet était encore plus grande : Daunou, qui occupait depuis 1819 la chaire d'histoire et de morale au Collège royal de France, ayant donné sa démission, son jeune subordonné sollicita l'honneur de le remplacer. Il écrivit à cet effet, le 9 décembre 1830, au ministre de l'instruction publique [3], la lettre suivante, dont l'original est venu en ma possession :

Monsieur le ministre,

Encouragé par une auguste protection, j'ose réclamer votre bienveillance pour être désigné à la chaire d'*histoire et de morale*, vacante par démission de M. Daunou. Un professeur à l'École normale a peut-être lieu d'espérer l'appui du chef de l'Instruction publique.

J'ai publié, de 1816 à 1827, plusieurs ouvrages adoptés pour l'enseignement : *Tableaux chronologiques* [4], *Synchronismes de l'histoire moderne* [5], *Précis de l'histoire moderne* [6]. Ce dernier ouvrage a obtenu quelque succès dans un autre public que celui des collèges, auquel il était destiné spécialement.

J'ai fait paraître, en 1827, une traduction de la *Scienza nuova* de Vico, avec une exposition de sa doctrine [7] sur la philosophie de l'histoire. La confusion et l'obscurité de l'original en faisaient jusque-là un

1. Cf. *Moniteur* du 15 août 1830. — D'après le recueil de Duvergier, la nomination de Daunou daterait du 13 août, jour de la mort de son prédécesseur.

2. Il avait trente-deux ans, étant né à Paris le 22 août 1798.

3. L'avocat Mérilhou était le 4e titulaire du portefeuille de l'instruction publique depuis la révolution de Juillet. Appelé au ministère le 2 novembre 1830, il fut remplacé le 27 décembre par Barthe.

4. *Tableau chronologique de l'histoire moderne depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à la Révolution française, 1453-1789.* Paris, 1825, in-8.

5. *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne, 1453-1648.* Paris, 1826, in-4 oblong.

6. *Précis de l'histoire moderne.* Paris, 1827, in-8.

7. Michelet publia, en 1835, les *Œuvres choisies de Vico* en deux volumes.

livre fermé pour les Italiens eux-même. Ils m'ont dit depuis, à Turin, à Florence et à Rome qu'ils se servaient de la traduction française. J'ai recueilli les mêmes témoignages en Allemagne.

Je fais en ce moment un grand travail historique : *Histoire de la formation et de la dissolution de l'Empire Romain*, 3 vol. in 8; le premier volume paraîtra en janvier. Cette histoire, sur un plan tout nouveau, doit faire connaître, soit en les adoptant, soit en les combattant, les résultats de la critique allemande. L'auteur a enrichi et animé son récit des observations qu'il a recueillies dans ses voyages.

Tels ont été mes travaux littéraires. Quant à mon enseignement, je professe depuis longtemps l'*histoire* à l'École normale. Pendant deux ans j'y ai enseigné la *philosophie morale*. J'ai occupé successivement à cette école les deux chaires, dont celle du Collège de France réunit les titres (chaires de *morale et d'histoire*).

Mes principes politiques n'ont jamais varié. Il suffit, pour s'en assurer, d'ouvrir mes divers ouvrages. L'honneur d'avoir été appelé récemment à diriger les études historiques de S. A. R. la princesse Clémentine est une garantie meilleure encore. A ces titres divers, ma demande mérite peut-être de trouver quelque faveur auprès de Votre Excellence.

Je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le ministre, de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur,

MICHELET,

professeur d'histoire à l'École normale, chef de la section historique aux Archives du royaume.

9 décembre 1830.

Si j'obtenais la chaire du Collège de France, je renoncerais à la place que j'occupe aux Archives.

Oserai-je demander à Votre Excellence un moment d'audience pour ajouter une observation indispensable?

L'illustre archéologue Letronne obtint la chaire de Daunou, mais il démissionna lui-même en 1837. Michelet, qui avait été décoré en 1833 et avait, l'année suivante, suppléé Guizot à la Faculté des lettres, se mit de nouveau sur les rangs et fut élu. Il abandonna alors ses fonctions de professeur à l'École normale et se consacra à son enseignement au Collège de France et aux travaux d'histoire qui devaient l'immortaliser. Il demeurait alors rue des Postes, n° 12, et faisait son cours les lundis et les jeudis à dix heures et demie du matin. Il instruisit ses contemporains jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851. Ayant refusé le serment au gouvernement impérial, il fut considéré comme démissionnaire. On donna sa place de chef de la section historique aux Archives à M. Alcide de Beauchesne, qui venait de publier une légendaire histoire de Louis XVII, mais pendant quatre ans on laissa vacante sa chaire au Collège de France. L'orientaliste Guigniaut fut chargé provisoirement du cours d'histoire et de morale et ne devint titulaire qu'en 1857. Cette lenteur était une

sorte d'hommage rendu au caractère et à la réputation de Michelet, et semble indiquer que le gouvernement impérial nourrissait l'espoir chimérique de ramener à lui l'illustre historien.

*
* *

En 1847 un jeune créole de l'île de la Réunion, Charles Leconte de Lisle, vint se fixer à Paris [1]. Il y rencontra un compatriote d'origine, Thalès Bernard, employé au ministère de la guerre, qui s'était lancé dans la littérature et venait de traduire de l'allemand le *Dictionnaire mythologique universel* d'E. Jacobi. Il se lia avec lui et, quand éclata la révolution de 1848, les deux amis l'accueillirent avec enthousiasme. Leconte de Lisle avait été un des rédacteurs de la *Revue indépendante* de Pierre Leroux et George Sand, mais ce journal avait cessé sa publication en même temps que la proclamation de la République semblait faire triompher les idées de ses fondateurs. Je gage que la littérature et le journalisme étaient pour lui, comme pour Thalès Bernard, une médiocre ressource. Leconte de Lisle songea alors à rentrer dans son pays et à y emmener son ami. Il y avait alors au collège national de l'île de la Réunion deux chaires vacantes, l'une de philosophie et l'autre d'histoire. Ils les demandèrent au ministre de l'instruction publique [2] par la pétition suivante, écrite au mois de juillet 1848.

Au citoyen ministre de l'instruction publique.

Citoyen ministre,

Les soussignés Bernard (Charles-Gabriel-Thalès), rédacteur du *Dictionnaire encyclopédique de la France*, de la *Biographie mythique*, et Leconte de Lisle (Charles), bachelier ès lettres, ancien rédacteur de la *Revue indépendante* et de plusieurs autres recueils périodiques, créoles de l'île de la Réunion, ont l'honneur de vous soumettre la demande suivante à laquelle ils espèrent, citoyen ministre, que vous voudrez bien faire un favorable accueil.

Deux chaires sont en ce moment vacantes au collège national de l'île de la Réunion, l'une de philosophie, l'autre d'histoire, chaires que les soussignés, par suite de leurs études spéciales, se croient aptes à remplir.

Si votre bienveillance, citoyen ministre, croit devoir nous confier les fonctions honorables que nous sollicitons, nous ferons tous nos efforts pour nous en rendre dignes.

Veuillez agréer, citoyen ministre, nos salutations respectueuses.

LECONTE DE LISLE,
Candidat à la chaire d'histoire,
14, rue Jacob.

TH. BERNARD,
Candidat à la chaire de philosophie.
8, passage Sainte-Marie.

Paris, le..... juillet 1848.

1. Charles-Marie-René Leconte de Lisle était né à Saint-Paul (Ile de la Réunion), le 23 octobre 1818.
2. L'historien Vaulabelle, qui avait succédé, le 5 juillet 1848, à Hippolyte Carnot.

Nous inscrivons sur cette page les noms de quelques personnes, qui pourraient donner sur nous les renseignements nécessaires :

M. Didier, représentant du peuple.
M. Sarrut, représentant du peuple.
M. V. Considerant, représentant du peuple.
M. P. Lefranc, représentant du peuple.
M. Jean Reynaud, représentant du peuple.
M. de Béranger, le poète.
M. Lamé, de l'Académie des sciences.
M. Ph. Lebas, de l'Académie des inscriptions.
M. Auguste Comte, professeur à l'École polytechnique.
M. Léon Lalanne, ingénieur des ponts et chaussées.

Les répondants des deux candidats étaient de conséquence; la pétition fut renvoyée à la marine et s'enfouit dans les cartons ministériels. Cet enterrement administratif fut cette fois favorable à la littérature française, car, si Leconte de Lisle fût rentré à l'île de la Réunion comme professeur d'histoire, aurait-il composé les œuvres qui l'ont placé au premier rang de nos poètes ou du moins aurait-il pu les mettre en lumière?

Il est inutile d'insister davantage sur l'illustre chantre des *Poèmes barbares*, dont la perte récente a mis en deuil les lettres françaises, mais il convient de dire quelques mots de son compagnon de candidature, auquel le génie et la fortune n'ont pas été à beaucoup près si favorables. Thalès Bernard était né à Paris le 15 mai 1821, d'une famille originaire de la Réunion, si nous en croyons sa pétition [1]. Il cultiva la poésie et s'exerça dans le roman et dans l'histoire, mais il ne put dépasser dans ces divers genres les limites d'une honnête médiocrité, malgré la protection de Béranger, qui le prisait fort [2]. Il mena une vie précaire, qu'il termina à Paris le 10 janvier 1873. Son nom et ses œuvres sont également oubliés, et c'est grâce à sa liaison avec Leconte de Lisle que nous rappelons aujourd'hui sa mémoire, tant il est vrai que

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Étienne Charavay.

1. Ce document nous révèle aussi que ce littérateur avait pour prénoms Charles-Gabriel-Thalès, tandis que les biographies ne lui donnent que le dernier.

2. J'ai eu jadis entre les mains une partie des papiers de Thalès Bernard et c'est parmi eux que j'ai trouvé la pétition publiée ici. Cette correspondance contenait plusieurs lettres de Béranger, qui témoignaient de l'amitié et de la bienveillance du célèbre chansonnier.

MÉLANGES

LETTRE D'UN BOURGUIGNON CONTEMPORAINE DE LA « DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANCOYSE »

On lit dans la préface d'une édition estimable de *la Deffence et Illustration de la langue francoyse* : « En 1548, au moment où du Bellay méditait déjà son manifeste, Thomas Sibilet publiait son *Art poétique* : signe des temps. Un solennel hommage était rendu à nos bons et classiques poètes français, comme sont entre les vieux, Alain Chartier et Jean de Meung, et entre les jeunes, Marot, Saint-Gelais, Salel, Heroët, Scève et tant d'autres bons esprits. Marot y obtient d'un bout à l'autre les honneurs de la citation et l'ouvrage à le bien prendre n'est qu'un inventaire, un commentaire de ses poésies, une perpétuelle invocation d'un texte consacré. — Tout à coup éclate, comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, *la Deffence et Illustration de la langue francoyse*, 1549 [1]. »

Les coups de tonnerre, les coups d'État sont rares, sinon inconnus dans l'histoire littéraire, et la vérité n'a point d'ordinaire d'allures aussi dramatiques. Ce serait une naïveté de croire que le programme de la Pléiade ait été improvisé de toutes pièces par deux étudiants ès lettres se rencontrant par hasard dans une salle d'auberge sur la route de Poitiers à Paris. En réalité la littérature française s'acheminait insensiblement à devenir ce que Ronsard et du Bellay l'ont faite. Ils ont achevé ce qui était préparé, ils sont venus au bon moment traduire en noble langage les idées qui hantaient déjà bien des esprits et ils ont continué avec éclat une discussion commencée avant eux, le titre même de leur manifeste le prouve. Et sans doute il était moins extraordinaire de trouver ce titre déjà indiqué par d'autres, notamment par Jean Le Maire de Belges et Thomas Sibilet [2], il était plus facile de composer ce programme, déjà écrit par fragments un peu partout, que les beaux vers et les œuvres immortelles qui en furent l'application.

Tout d'abord si ce programme est intitulé *Deffence de la langue francoyse*, c'est qu'apparemment cette langue avait besoin d'être défendue. Nous connaissons ses adversaires, les magistrats dont on a raconté ici même dans une savante étude la longue opposition à l'édit de Villers-Cotteret [3]; les théolo-

1. Édit. Em. Person, Paris, lib. Cerf, in 8, p. 6.

2. Du Bellay le dit lui-même (*la Deffence*, livre II, ch. II, p. 103) : « Jean Le Maire de Belges me semble avoir premier *illustré* et les Gaules et *la langue françoyse*. » — Sibilet, *l'Art poëtique*, 1548, livre I, ch. IV. p. 9 : « *l'illustration* et augmentation de notre langue françoise ».

3. *Revue d'Hist. littér.* du 15 janvier 1891, F. Brunot : *Un projet « d'enrichir, magnifier et publier » la langue française en 1509.*

giens, ennemis jurés des traductions de la Bible en langues vulgaires, les professeurs, le maître même de la Pléiade, Jean Daurat [1], et les lecteurs du roi indignés contre ceux de leurs collègues qui voudraient enseigner en français, les érudits n'osant confier à ce français le résultat de leurs recherches, les grammairiens qui, pour la plupart, ne lui accordent qu'une attention dédaigneuse, déclarent que dans l'infinie variété des dialectes et le changement perpétuel de la langue, il est impossible d'en fixer les règles et proposent le latin comme langue commune de la France, enfin les poètes de cour ou les poètes grecs et latins qui voient dans la poésie la science du gai savoir ou des centons. Ne parlons pas pour le moment des étrangers, des Italiens surtout [2] comme les historiographes Paul Emile ou Paul Jove, le seigneur Castiglione ou le professeur Crinitus pour lesquels climat, mœurs, institutions, langue, tout est barbare, tout est mauvais chez nous, sauf les pensions et l'argent du roi [3]. Cette armée d'opposants si divers sera réduite d'année en année, mais il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, et bien des latineurs ne seront convaincus ni par Joachim du Bellay, ni par Henri Estienne, ni par Charpentier, ni par personne; ils se défendront pied a pied, rendront coup pour coup, pièce pour pièce [4] et dans les dernières années du XVIIe siècle ils répéteront entre eux avec délices les jolis vers du Père Commire sur la barbarie et le peu de durée de la langue française [5] :

Nescis ut patrio novam
Sermoni faciem quaeque ferat dies ?
Nam quas nunc misere anxius
Scriptor quaerere amat delicias, brevi,
Usus si volet insolens,
Spretas rejiciet non sine nausea.
Ronsardus male barbaro
Molles auriculas murmure vulnerat,
Dictus Franciacae pater
Linguae.....

1. C'est en vers grecs qu'il félicite du Bellay de la *Deffence de la langue francoyse* et en vers latins qu'il accuse Ramus

Francice docere
De regis *solitum*, nefas, cathedra.

(*Poemata*, éd. Marty-Laveaux, liv. III, p. 289, 280.)

2. Caroli *Bovilli* Samarobrini *liber de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate*, etc. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXII, in-4°. c. XLVIII, p. 43. *Superfluam et cassam fore disquisitionem ideae in omni sermone vulgi.* « Quis in aliqua Galliae portione peculiarem scrutabitur linguam quam rite constituat et asseveret totius fore gallicae linguae ideam, quae sic perpendiculum et amussim sui nitoris suaeve rectitudinis attingat, ut nulli prorsus sit caeli horoscopo, nulli labiorum vitio obnoxia? Si quis enim Aquitanos culpaverit uti in gallica lingua solœcismum et scribliginem facientes, cur eodem jure non et Celtas increpuerit et Belgas quorum suam quisque linguam in perpendiculum rectitudinis attollet interque Gallos eam esse linguarum praecipuam et potissimam defendet? Ubinam igitur et in qua Galliae regione locabimus totius Gallici sermonis archetypum? Ubi veram illius scrutabimur ideam? Nusquam sane nisi quis forte labia linquens vulgi, neglecto etiam quovis Galliæ solo, Latinam linguam in doctorum virorum ore, in suo splendore sedentem et velut Gallici sermonis fontem inspectet, utpote a locorum temporum et horoscoporum casibus immunem. Et hanc ideo instituat gallici cujusque sermonis ideam, quam excogitatae a doctis regulae a labiorum vitiis violari non sinant. »

3. Voir surtout : Petri Criniti *de honesta disciplina lib. XXV*, Paris, Nic. de Barra, 1518, in-folio. *passim.* — Cf. E. Pasquier. *Rech. de la France*, livre I, ch. II.

4. Exemple, la pièce curieuse analysée par l'abbé Goujet (*Bib. franç.*, t. I, p, 19) et dans le *Dict.* de Bayle : *Apologie de la langue latine contre la préface de M. de la Chambre en son livre des nouvelles conjectures de la digestion dédiées à Mgr Séguier, chancelier de France*, 1637. Avant Descartes, l'académicien de la Chambre avait proposé d'exposer les sciences en français.

5. Joannis Commirii *Carmina*, Lutetiae Parisiorum apud. J. Barbou, MDCCXIV, t. I p. 213, ad Santolium. *Aeterna esse praemia poetarum qui latine scribunt.*

Jam Malherba, tuos Sequana parcius
Miratur numeros.....;
At certus Latiis honos
Et vani haud metuens tædia seculi
Perstat gratia vatibus.

Mais comme elle a ses détracteurs, la France a aussi ses champions et ses partisans. Il serait intéressant de retrouver chez les auteurs contemporains ou antérieurs presque tous les arguments, bons, mauvais ou médiocres que Joachim du Bellay a réunis en faisceau, auxquels il a donné la force et l'éclat du style et dont il a le premier, c'est là son mérite, compris toute la portée. A ceux qui dénigrent le passé de notre patrie et qui présentement l'accusent de barbarie ou de frivolité, soit qu'ils la comparent aux cités antiques, soit à la moderne Italie, des historiens comme Guillaume le Rouille ou comme le parent de du Bellay, le seigneur de Langey qui, suivant son épitaphe,

Et de plume et d'épée
A surmonté Ciceron et Pompée,

racontent les fastes de la vieille Gaule [1] « plus souvent victorieuse qu'Alexandre et les Romains » ; des érudits comme Lazare de Baif et Guillaume Budé prouvent par leurs discours et leurs livres l'aptitude du génie français aux fortes études [2], ou font ressortir les analogies et la conformité de la langue française et de la grecque [3]; des poètes, des grammairiens et des jurisconsultes, plus patriotes qu'éclairés, soutiennent même que la Grèce et Rome doivent à nos anciens druides leur civilisation, leur droit, leur philosophie, leur alphabet [4], et cette opinion bizarre, indiquée par Jean le Maire, développée par Jean le Fevre, Ramus, Estienne Forcadel, Picard, Noël Taillepied et bien d'autres, va traverser tout le XVIe siècle jusqu'à ce qu'elle trouve son expression la plus accomplie dans le roman de l'*Astrée*. Du Bellay s'inspire de ces témoignages, sans y insister plus que de raison [5]; mais nombre d'allusions ou de réminiscences de son livre sont plus faciles à préciser. Par exemple, les réflexions qui ouvrent *la Deffence* sur « la diversité et la confusion des manières de parler laquelle se peut à bon droit appeler la Tour de Babel » [6] se retrouvent dans mainte grammaire du temps, notamment dans le traité latin déjà cité, *Sur la différence des langues vulgaires* [7]. Plus loin du Bellay déclare que toutes les langues sont primitivement égales en mérite, car elles ont toutes commune origine, « la fantasie des hommes. » Il attribue toute leur différence à l'industrie et à la culture, c'est-à-dire aux écrivains qui les mettent en œuvre. Et déjà « l'Aristophane francois », Rabelais, dont il faisait sa lecture assidue,

1. *Le Recueil de l'antiquité et préexcellence de la Gaule et des Gaulois*, par Guillaume le Rouille d'Alençon, Paris, 1531, 1551, etc. — *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, par G. du Bellay. — *Histoire mémorable des expéditions depuis le déluge faites par les Gaulois*, etc., par G. Postel, Paris, Nivelle, 1552, in-16.

2. Guill. Budaei *de Asse et Partibus ejus libr. V.* 1514. V. Praefat. p. 7 et *laudem Galliae* p. 172. Cf. *la Deffence et Illustration*, livre II, ch. XIII; analyse du traité *de Philologia* de Budé dans le *Dict.* de Bayle.

3. Voir ces auteurs cités comme garants dans Joach. Peronii *de linguae gallicae origine, ejusque cum graeca cognatione*, Paris, 1555, in-8°, p. 40. — Cf. *la Deffence*, etc., liv. II, ch. VIII et IX.

4. *Les fleurs et antiquités des Gaules ou il est traicté des anciens philosophes gaulois appellés Druides*, etc., par Jean le Fevre, prestre natif de Dreux, Paris, Sergeant, 1532, in-8. — Joannis Picardi Toutretiani *de prisca celtopaedia libri quinque quibus admiranda priscorum Gallorum doctrina et eruditio ostenditur*, Parisiis, David, 1556, in-4, etc., etc.

5. *La Deffence*, etc., livre I, ch. II; livre II, ch. III.

6. *Ibid.*, livre I, ch. I, p. 49.

7. Bovilli liber *de differentia linguarum vulgarium*, ch. LIII. *In sermone primi parentis locandam esse omnium linguarum ideam.* « Hic est quem in edificatione turris Babel Deus secuit ac distribuit in omne mundi labium... » — Cette confusion des langues disparaîtra à la fin du monde.

avait écrit : « C'est abus de dire que nous ayons langage naturel : les langages sont par institutions arbitraires et convenances des peuples; les voix, comme disent les dialecticiens, ne signifient naturellement, mais à plaisir [1]». Si dès le commencement du XVIe siècle et même antérieurement la plupart des traducteurs insistent dans leurs préfaces sur la nécessité de vulgariser l'histoire des anciens et de propager toutes les sciences en langues vulgaires, il n'y a pas lieu de se demander où du Bellay a pris une opinion aussi commune. Mais quand on le voit s'élever avec tant de force contre « les reblanchisseurs de murailles », les auteurs de centons grecs et latins, et revenir si souvent à la charge en prose et en vers [2], ce n'est pas seulement qu'il se reproche d'avoir été tenté jadis de s'engager dans leurs rangs [3], il se rappelle aussi les vers que l'ami et le guide de sa première jeunesse, le secrétaire de René du Bellay, évêque du Mans [4], Jacques Pelletier, adressait dès l'année 1547, *A un poëte latin* [5].

J'escri en langue maternelle
Et tasche à la mettre en valeur,
Afin de la rendre éternelle,
Comme les vieux ont fait la leur
Et soutien que c'est grand malheur
Que son propre bien mespriser
Pour l'autruy tant favoriser.
Si les Grecs sont si fort fameux
Et les Latins sont aussi telz,
Pourquoi ne faisons nous comme eux
Pour être comme eux immortelz.
Toi, qui si fort exercé t'es
Et qui en latin escris tant
Qu'es-tu sinon qu'un imitant?
Crois-tu que ton poème approche
De ce que Virgile écrivoit ?
Certes non pas (tout sans reproche)
Du moindre qui du temps vivoit?

Il y a plus. Du Bellay nous avertit lui-même qu'en entreprenant *la Deffence et Illustration* « il ne pensoit au commencement faire plus grand œuvre qu'une espître et petit avertissement au lecteur [6] » pour servir de passe-port à ses premiers vers français, et c'est dans ces dispositions sans doute qu'il prit un privilège pour l'impression, le 20 mars 1548. Sur ces entrefaites paraît dans les derniers jour de juin ou dans dans les premiers de juillet 1548, *l'Art poëtique* de Thomas Sibilet *pour l'instruction des jeunes studieus et encor peu auancez en la Poësie Françoise.* On conçoit que du Bellay ait vu avec dépit dans ce livre louer et citer à tout propos Marot, Saint-Gelais, Heroët et leurs acolytes. La Pléiade rêvait « une forme de poésie beaucoup plus exquise [7] » et plus savante, elle avait d'autres ambitions que d'écrire, comme disait Sibilet,

1. *La Deffence*, etc., livre 1 p. 50. Cf. Rabelais, éd. Rathery, III. ch. XIX, p. 508.
2. *La Deffence*, etc., livre I, ch. XI; livre II, ch. XII; *Poésies*, t. II. 66. A Madame Marguerite. *D'escrire en sa langue.*
3. Du Bellay, Épître au lecteur, en tête de *l'Olive.*
4. Jacques Pelletier, *Apologie à Louis Meigret Lionnois*, préface.
5. Jacques Pelletier, *les Œuvres poëtiques*, 1547, pièce 12.
6. Du Bellay, Épître en tête de *l'Olive.*
7. *La Deffence*, livre II, ch. II, p. 106.

« au gré des Damoiselles lesquéles de toute ancienneté ont esté la plus fréquente matière du carme et la sont aujourd'hui plus que jamais [1] ». Aussi (et il est singulier qu'une remarque aussi simple n'ait pas encore été faite) du Bellay s'empare de l'œuvre de Sibilet, il l'épluche, il en critique les idées et les expressions [2], et plusieurs chapitres de *La Deffence* sont une réfutation ou une correction détaillée de *l'Art poëtique*. Mais si du Bellay critique ou complète le traité de son devancier, c'est moins encore par suite d'un dissentiment littéraire, que sous le coup de cette impatience naturelle à un critique qui voit ses propres idées, des idées qui lui sont chères, à demi devinées par d'autres, et mal traitées, mal développées ou réduites en sèches formules. De fait une bonne partie de *la Deffence et Illustration* était déjà indiquée et esquissée dans *l'Art poëtique*. Pour le docte avocat de Paris comme pour le jeune poète angevin, la poésie n'est plus un jeu, mais un art, que dis-je, une vertu d'essence divine [3]. Sibilet ne comprend pas qu'on soit poète français « sans la parfaitte congnoissance des langues gréque et latine; car elles sont lés deus forges d'où nous tirons lés pièces meilleures de notre harnois [4]; » il ne cesse de recommander « la lecture et intelligèce des plus nobles Poètes Grecz et Latins : esquelz les plus braves poètes de ce temps, s'ilz en fussent interrogez avoueroient devoir la bonne part de leur style et éloquèce; car, à vray dire, ceuz sont les Cynes, dés ailes desquelz se tirent les plumes dont on escrit proprément [5] ». Dans le détail, Sibilet énumère sans doute les anciens tours de force, les rimes concatenées, annexées, fratrisées, couronnées, etc., mais tout à la fin de son livre et à titre de simple curiosité; il décrit tous les petits genres, lais, virelais, rondeaux, ballades, chants royaux, mais en déclarant que la plupart sont « abandonnés par les poètes les plus frians [6] ». Il prône au contraire la plupart des genres nouveaux chers à la Pléiade, le sonnet, l'épigramme, l'élégie, l'ode dont il veut qu'on choisisse « le patron en Pindarus poète grec et en Horace latin [7] »; il célèbre même le grand œuvre, l'épopée « où l'on doit se former au miroir d'Homere et de Virgile », et regrette que ses compatriotes famés et savants préfèrent traduire les poèmes ou tragédies antiques, au lieu de faire œuvre originale. En dépit des lacunes et des contradictions (Sibilet semble confondre l'ode et la chanson et associe maître Pindarus à Saint-Gelais) les analogies n'en étaient pas moins frappantes entre le traité de du Bellay et *l'Art poëtique* : elles étaient même si nombreuses qu'après la publication de *la Deffence*, Sibilet put, de bonne foi et sans ridicule, réimprimer plusieurs fois son propre livre où il avait ajouté ou bien fait ajouter l'éloge de Ronsard et de du Bellay, comme un homme qui acquérait de nouveaux amis sans renoncer aux anciens [8]. Ainsi la carrière que les poètes de la Pléiade

1. *L'Art poëtique* (privilège daté du 25 juin, avis au lecteur du 27 juin 1548), ch. IV, p. 8 verso.

2. On ne pourrait relever tous ces rapprochements et toutes ces critiques que dans une édition annotée de *la Deffence*. En voici quelques-uns, pris au hasard, *Art poëtique*, liv. II, ch. VI, p. 57 : « Que *tu imites à pied leué* Saingelais ès odes Françoises, qui en est Autheur tant dous que divin ». Cf. *la Deffence*, liv. I, ch. VIII, p. 73 : « Je t'amoneste donques (o toy qui desire l'accroissement de ta langue) de non immiter à pied levé comme n'agueres a dict quelquun les plus fameux aucteurs d'Icelle, chose certes autant vicieuse, comme de nul profit à nostre vulgaire ». Plus loin, Du Bellay, livre II, ch. IV, p. 115, cite comme « mauvaises chansons vulgaires » trois pièces « comme *Laissez la verde couleur*, *Amour avecques Psyches*, *O combien est heureux* », et ces trois pièces de Saint-Gelais ont été précisément données par Sibilet comme modèles de l'ode et de la déploration, p. 57, 58.

3. *L'Art poëtique*, etc., 1548, ch. I, p. 1, 2, etc.

4. *Ibid.*, etc., liv. II, ch. IX, p. 64 verso : Du Bellay a reproduit l'expression dans *la Deffence*, liv. I, ch. V, p. 63. « Il faut doncques necessairement que ces deux langues soient entendues de celuy qui veut acquerir cette copie et richesse d'inuention, *premiere et principale piece du Harnoys de l'Orateur*.

5. *L'Art poëtique*, etc., p. 8.

6. *Ibid.*, p. 45.

7. *Ibid.*, p. 57, 73.

8. *L'Art poëtique franç.*, Lyon, Th. Payen, 1556 in-16, suivi d'un abrégé du même intitulé *Autre art poëtique réduit en bonne méthode*, p. 262, 265. — Cet abrégé est très probablement, comme l'a dit Goujet, de Ch. Fontaine, lequel s'est réconcilié avec la Pléiade, mais n'en a pas moins

allaient parcourir avec tant de gloire était bien entr'ouverte; les théories de du Bellay sur la langue et la littérature française étaient bien pressenties par les lettrés et les savants. Peut-être même étaient-elles déjà répandues dans le grand public, chez les gens du monde, dont plus d'un sans doute avait pris pour lui la lettre de Gargantua à Pantagruel et s'était senti excité « éperonné » à l'étude par Rabelais et par d'autres auteurs plus naïfs [1].

S'il était alors une ville passionnée pour les choses de l'esprit, c'était bien, à la croisée des grandes routes de l'Europe, Lyon, résidence favorite de la cour, asile des émigrés et des érudits de toute origine, foire aux idées, ruche bourdonnante d'imprimeurs d'artisans, et d'artistes, ville d'industrie, de sciences et de plaisirs, traversée longtemps avant Paris par un souffle subtil de Renaissance. On y fait des vers grecs, latins et français. Tandis que l'école savante des Maurice Scève et des Heroët, auxquels Ronsard rendra justice, essaie de s'élever à la gravité des poètes antiques, Barthélemy Aneau, l'auteur supposé du *Quintil Horatian*, rassemble de vieux Noëls, et continue les Bestiaires et les Volucraires du moyen âge [2]. La réforme de l'orthographe y est pressentie par Estienne Dolet dont les petits traités seront recueillis et imprimés à la suite des ouvrages de Meygret, et nulle part ailleurs cette réforme ne trouve d'adversaires plus malicieux que Guillaume des Autels. Ainsi toutes les doctrines littéraires, tous les intérêts, toutes les nationalités se réunissent ici et se mêlent sans se confondre; les Anglais, les Italiens, les Espagnols, les Allemands [3], tous y parlent et célèbrent leur langue, tous escomptent pour leur patrie respective la succession du latin à peine ouverte, et c'est à toute occasion entre ces étrangers et nos compatriotes des discussions familières, à bâtons rompus, moins académiques à coup sûr que celle instituée jadis par Jean Le Maire dans la dédicace de ses deux *Temples de Vénus et de Pallas* [4], laquelle des langues doit emporter le dessus, ou la française ou la toscane.

La question à vrai dire laisse les Italiens indifférents ou ironiques, car leurs positions sont prises, leur siège est fait; depuis un siècle et plus ils ont déjà résolu à leur profit presque tous les points qui vont défrayer durant de si longues années la polémique française. Les langues modernes ou vulgaires pourront-elles jamais s'élever à la hauteur des langues antiques? Ont-elles les mêmes ressources, la même richesse, et à supposer qu'elles soient parvenues à les égaler ont-elles chance de durer comme elles ou bien seront-elles indéfiniment variables et mobiles, une génération désapprouvant toujours les goûts de la précédente? Toutes ces questions et bien d'autres connexes, sur la réforme de l'orthographe, sur la valeur étymologique [5] ou artistique des

inséré dans le même volume le fameux *Quintil Horatian* dont il attribue la paternité à Barth. Aneau. (??.)

1. *L'esperon de discipline pour inciter les humains aux bonnes lettres ... lourdement forgé et rudement limé* par noble homme Fraire Ant. du Saix, Parigi, 1532, in-4, goth., 1537, etc.

2 *Décades de la description, forme et vertu naturelle des animaulx, tant raisonnables que brutz* par Bartholemy Aneau, Lyon, Balth. Arnoullet, 1549, in-8.

3. Comme en témoigne cette curieuse conversation d'un grammairien français avec l'Allemand Jean Trithème de Trèves, mort en 1516 (Caroli *Bovilli* Samarobrini *liber de differentia vulgarium linguarum*, etc., MDXXXII, cap. 50) : « Non temere cù semel essem in Germania, apud Johannem Tritemium, quondam abbatem Spanemensem, risi ego et ludibrio habui, irritam illius et cassam prorsus, quam in posterum coram me respondebat se operam daturum. Nam cum quadam die in familiari collocutione oborta casu esset vulgaribus de linguis sermocinatio, tù rem supra vires polliceri Tritemius non erubuit, qui Germanicam linguam et conflictis a se characteribus exculturum et sufficientibus regulis instructurum nec non Latinae tandem linguae parem se effecturum spopondit : adeo, aiebat ut docti quidem viri in disciplinarum et scientiarum traditionibus nihilo dedignarentur illius commoditate et adminiculo uti. »

4. *Illustrations de la Gaule et autres œuvres* de Jean Le Maire, Lyon, 1549, J. de Tournes, in-folio, p. 380. — Cf. Est. Pasquier, *Recherches* etc., liv. VII, ch. VIII.

5. Exemples : *Dialogo del Trissino intitulato : il castellano nel quale si tratta della lingua italiana*, Vicenza, Tolom. Janiculo, 1529, in-folio. — Du même, *Epistola delle lettere aggiunte nella lingua italiana*, 1524. — Giov. Fabrini, *della interpretatione della lingua latina pervia della toschana*, lib. III, Roma, 1544. — *L'Oratore* del Giov. Mar. Memo, Venetia, 1545 (origine du livre de *l'Orateur* de Dolet). — P. Bembo, *Della volgar lingua*, etc., etc.

lettres, sur l'usage et l'analogie, sur le choix des auteurs classiques, arbitres de la langue, sur la manière de traduire les livres anciens, sont déjà résolus au delà des monts dans des traités spéciaux, des dialogues semblables à ceux de Pelletier ou de Henri Estienne, des dictionnaires au titre significatif : *Le Richezze della lingua volgare*, 1543 [1]. Signe des temps. Le cicéronien Bembo a bien voulu se charger d'apprendre à ses compatriotes à parler purement leur langue, et il s'est flatté d'y réussir en renonçant délibérément à l'usage, le plus capricieux des guides, disait-il, puisqu'il avait lu que ni la ville de Rome ni celle d'Athènes n'avaient jamais pu rendre fixe et stable cet usage si vanté, non pas même dans le temps que leur État était le plus florissant et que la majesté ou la politesse de leurs langues étaient dans leur plus haut période. Ce n'est donc ni au peuple ni aux courtisans ni aux dames qu'il faut demander les règles de la langue, mais aux livres, aux livres des anciens auteurs comme Pétrarque et Boccace, car depuis eux l'italien retourne à la barbarie, et le meilleur moyen de bien parler aux vivants c'est de converser avec les morts. Du premier coup Bembo avait dépassé la rigueur de Malherbe et de Vaugelas.

C'est appuyés sur de tels oracles que les Italiens du XVIe siècle dédaignaient toutes les langues modernes et la française en particulier. Mais ils trouvaient à qui parler, témoin cette lettre qu'un Bourguignon adresse à un de ces banquiers florentins établis à Lyon, un de ces Italiens aussi riches que savants dont le poète Rafaelo Toscano a recueilli les noms dans son livre de sonnets, comme dans un livre d'or [2]. Par politesse notre Français n'ose point tout d'abord attaquer la suprématie de l'italien, il insinue que toutes les langues modernes peuvent valoir les anciennes, il conclut en donnant la préférence au français. En parcourant cette lettre écrite en 1548, on y reconnaît facilement bon nombre des idées qui seront développées deux ans plus tard dans *la Deffence*. Sans doute notre inconnu s'embarrasse dans ses longues périodes, et n'écrit point comme du Bellay; ces lieux communs sont rédigés en style commun, mais aussi n'est-ce pas le style qui importe, et seulement la date, et l'intérêt que le premier Français venu porte alors aux questions de langue et de grammaire.

Au seigneur Camille.

I' ay souuant pensé à part moy (Seigneur Camille) & non sans grãd esbahissement pour cuider trouuer la raison, de ce qui a peu donner la puissance entre les choses humaines de faire qu'une langue ayt tant & si longtemps esté estimée et recherchée, quasi de toutes natiõs gardée & cõservée, en un, Et tant d'autres non seulement n'aient esté congneues que de leur propre pais, & naturel : mais encores d'iceluy aient reçu quelques fois telle iniure, que d'estre par eux mesmes changées & transformées, & quasi incognues aupres de leur commencement, & ancienneté.

Et quelquefoys ay iugé cela advenir comme nous voions qu'il en advient à plusieurs autres choses inventées par les hommes, desquelles les aucunes encores qu'ilz ayent une mesme espece & soient presque semblables en soy, seront continuées par plusieurs siecles, & les autres auront si petite durée, que ceulx mesme qui les ont veu naistre, en

1. Dictionnaire tiré par Alunno presque exclusivement des œuvres du seul Boccace.
2. *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, par le P. de Colonia, Lyon, Rigollet, 1728, in-4, t. II, p. 461.

pourront voir l'acheuement, & la fin. Ce qui apparoist clerement & à l'œil aux œuures Romaines, desquelles chescun sçait cõbien est loing de nous l'heure première q̃lles furẽt veues & trouuées. Et toutesfois iusques icy les voions florir auec telle félicité, qu'a plusieurs ignorantz leur mémoire, seraient iugées le iour mesme que les verroient prendre leur origine, & première naissance. Dequoy les aucuns voulantz cercher la raison de tel miracle en nature, l'ont attribué aux Astres & Planètes lesquelz (disent) ont dõné & tiennent qu'ils donnent à mesmes choses, en vn endroit heur, & fortune prospere : & en autre disgrace, & tout malheur. Les autres referans l'hõneur entier au Createur & rien aux choses crées, l'ont voulu attribuer à la volunté divine, laquelle par une secrete pensée (de nous toutesfois incongneue) donne tel ordre à tout le contenu soubs icelle qui luy semble estre necessaire, & propre pour venir à la fin. Et touteffois qui regardera de bien pres trouvera ses deux opinions si fort de soy voisines, qu'estant bien entendues pourroient revenir à une mesme volunté & effect. Mais quand ie regarde que telles opiniõs ont lieu, toutes & quãtes fois que nous ne pouvõs trouver la raison apparente d'une chose, & cause de son aistre, ie voy soubdain n'auoir rien en cest endroit, & croy qu'en cela que de prime face, me sembloit mal aisé à congnoistre après y auoir pensé de plus près se pourroit esclarcir, & mieulx voir, Et pense qu'après auoir considéré la naturel de chescune des choses auec leurs accidentz, que trouuons dissemblables en l'effect : pourrions (Seigneur Camille) en trouuer quelque apparence de raison, sinon en tout véritable, aumoins plus qu'autre vray semblable, & qu'on deust mieulx en tous lieux, suiuant ce que nous semble le plus apparent, sans rougir asseurer : & tien en estre la seule, raison, que les unes cõme l'Hébraïque, Grecque, & Latine aient eu ceste faveur du ciel, que ceulx à qui ilz ont esté données, ou d'eulx premierement retrouvées ayant par ie ne sçay quelle advanture ou bonne destinée prins plaisir à mectre leurs faictz par escript, & en laisser en leur descendentz la memoire [1] : Et avecques la congnoissance que l'experience faicte ou d'eux mesmes, ou ia essaiée par quelques autres leur bailloit de divers sçavoirs, & humaines sciences, comme Rethorique, Dialectique, Arithmetique, Geometrie, & telles semblables, dont le recit personne quasi auiourdhuy ne peult ignorer. Et les autres, combien que leurs faictz ne fussent non moins memorables que de ses premies, ne leur congnoissance moindre en toute chose, auoient l'executer en si bonne deuotion, que né l'escripre, né la memoire qu'ilz en pouoient laisser ne leur estoit en rien recommandable : Et qui plus est, les vns comme ceulx mesmes de qui nous sommes descenduz, ont heu par plusieurs siècles fantasie que lescripre, & manier liures, en quelque congnoissance que peult estre, estoit chose pernicieuse & dommageable au peuple qui se voulait renommer par

1. Cf. du Bellay, *la Deffence et Illustration*, ch. III. — Cf. Pasquier, *Recherches de la France*, ch. I : Du tort que les anciens Gaulois et ceux qui leur succédèrent se firent pour être peu soucieux de recommander par écrit leur vertu à la postérité.

armes, & faictz victorieux, pensant (cõme ie croy) que trop plus estoit aisé d'escripre chose memorable, que d'icelle n'estoit l'executer, & que paruenant à l'affaire ne mancoit iamais de diseur qui se sentait heureux pour se perpetuer, la pouoir laisser par escript. N'avons nous ouy dire des Grecz que durent leur eage florie, plus s'en trouuoient par mieulx faisant histoire de leurs conquestes qu'on n'en voioit aux champs & en batailles pour executer les mesmes conquestes, Dont de plusieurs autres nations furent estimez dicaces & iaseurs sans effect [1]. Mais tout ainsi que meritoient reprehension condigne pour trop escripre & parler, ainsi noz peres iustement peuvent estre blasmez d'avoir voulu passer tous leurs faictz en silence, ou n'en laisser à leur postérité memoire, qui toutesfois à icelle n'eust esté moindre bien, (ou par aduenture plus grand) que les chasteaulx & villes quilz pouoient cõquester. Mais puis que le cours des Astres a changé en cest endroit notre destinée, & telle ancienne fantasie en plus saine oppinion, si que depuis trente ou quarante ans, on n'ha trouué mauuais entre les nostres de manier liures et armes ensemble, & les faictz mémorables reduire par escript, nous auons commencé à voir combien peult nostre langue en ce qu'elle voudra le subiect de sa volunté bien dire & exprimer, Combien les narrations en toutes choses se voient claires & dilucides, les affections telles & si apparantes que ie croy pourront ainsi bien que nulles autres, quand il leur plaira esmouvoir le rire et le pleurer. Que si telle félicité à nous dõnée des cieulx, & enuoiée pour don que ne pourrions assez estimer, est ausi dignement traictée comme elle a merité, & cõtinuée en la reputation qu'elle a commancé à estre iusques icy : ie ne fay aucun doubte que comme les Romains & Grecz ont laissé de leurs œuvres par escript, que ny la ruine du temps, ny changements d'Empires n'õt heu puissance de blesser ou offencer : aussi que les nostres mettront en lumière en leur propre vulgaire chose qui à leur plus loingtaine posterité sera chere d'entendre, congnoistre, & imiter, & par advanture d'autres natiõs sera recherchée, & req̃se cõme les faictz desdictz Romains & Grecz ont esté par infinis autres nations estimez, & qu'il ne nous aduiendra comme ilz est aduenu à aulcuns des nostres, qui pour auoir commencé à escripre en saison moins heureuse, comme pouons dire de maistre Iean de Mẽu, Alain Chartier, Iean le Mere de Belges, autrement (gens doctes) & qui auoient leu, & de iugement très bon, sont quasi auiourdhuy incogneus, & aussi peu veuz que s'ilz eussent passé tous leurs temps en silence & requoy. Qui ne vient d'autre endroit sinon que depuis leur saison, nostre langue ha esté trop plus ornée, & enrichie, que iamais auparavant : Et par ainsi de voir ce qu'ilz ont escript, sembleune chose goffe et lourde, aupres de ce que auiourd'huy se peult voir. Et est (Seigneur Camille) ce q̃ ie pense qui ha faict que nostre parler come beaucoup d'autres ha esté tant & si souvant changé, & vestu de neuf accoustrement : & la langue Romaine,

1. Juvenal., *Sat.* Et quidquid Graecia mendax Audet in historia.....

Grecque, & Hebraïque, aient continué & continuent encores en leur premier entier, Et croy pour la mesme occasion que des Romains nous fusmes appellez Barbares, comme encores auiourd'huy a aulcuns se disant venuz d'eux [1]. Il leur plaist nous nommer, car m'est advis n'y ha autre raisō pourquoy puissēt dire, ou estimer nostre langue Barbare, qui se peult rediger par reigle, & dont le bien parler se peult congnoistre, & separer du faulx, comme il peult en leur endroit. Et aussi qui s'escript entierement, & en tout ce qu'elle dit aussi bien que la Grecque, ou Latine : et autrement que ne fait la Tudesche, Anglaise & Esclauonesche, lesquelles pour n'auoir se priuilège en plusieurs endroitz, telles se veulent dire estre Barbares, ie n'ay autre commission en cest endroit de leur nier, & me plairoit de les en ouir disputer. S'ilz m'alleguent d'aucuns motz nostres qui se prononcent d'vne sorte, & s'escripuent d'vne autre, comme Escholle, Estable, Escripre, Estudier, Et généralement toutes parolles semblables, lesquelles en latin se comēcent par. *s*. apres laquelle suit incontinent une autre consonante. Je leur respondray que cela ha esté observé de nous pour donner à congnoistre que telz motz nous sont venus des Latins, lesquelz ont ainsi faict de ceulx qu'ilz ont empruntez des Grecs : que si davanture ne voulons observer telle congnoissance, qui nous empeschera descripre lesdictz motz selon que les oyons prononcer : S'ilz me mectent en avant d'autres qu'il y ha, dont nous usons en l'ortographe des lettres Grecques, par ce que pour eulx n'en avons de propres aux nostres comme de ceulx cy, Loy, Roy, Croy, Foy, & autres semblables, qui se proferent autrement, que ne feroit O & I nostre, mis ensemble que se prononceroit oi. A ce me sēblera de eur debvoir respondre, ainsi les Latins auoir emprunté les accentz & aspirations desditz Grecz & non seulement empruntez, mais iceux transfigurez et changez en autre forme, comme ilz ont faict de l'aspiration que nous nōmons auiourd'huy. h. & dont apres eux ie ne scay comment auons abusé, qu'ilz ne doibuēt trouuer estrange, si desdictz Grecz auons par prest aussi ceste lettre necessaire à nostre fait : mais de telle sorte, & si modestement que ne l'auons iamais dicte nostre, la laissant et nommant tousiours selon son naturel.

Ie ne suis aussi à sçavoir ou avoir entendu une autre opinion assez commune, qui veult asseurer, la langue latine & la Grecque passer toutes les autres, que nous disons vulgaires quelles qu'elles soient, par ce seulement que les susdictes sont trop briefves, & peuvent exprimer plus en un mot, que les autres ne font en plusieurs : Ce qui se voit très bien (comme ilz disent) au texte des Digestes, duquel qui veult exposer une loy ou un seul paraphe en autre langue, y mectra deulx fois autant de parolles qu'il s'en voit mises au latin [2] A quoy ie respondz que si la Latine ou la Grecque pource estoit plus belle que nostre langue vulgaire, que l'Esclauonesque [3] ou Tudesche seroit aussi

1. Cf. du Bellay, *la Deffence*, liv. I, ch. II, III.
2. L'argument est encore discuté par Charpentier dans *l'Excellence de la langue françoise*.
3. Cf. *le Bourgeois gentilhomme*, acte IV, 4 « Ouy, la langue turque est comme cela, elle dit beaucoup en peu de paroles. »

plus belle que la vulgaire Italienne espagnolle ou françoise et par auanture que la mesme latine pour la Tudesche et esclauonesque estre plus briefues que nulle des autres, que toutes fois a chescun est cômun n'estre vray. Mais quand à moy me plaira la langue qui ha grace à exprimer ce qu'elle ueult dire encores quelle soit plus prolixe, pensant toute chose qui plaist au iugemèt naturel estre le plus beau et meilleur. Et en ce la nostre vulgaire me semble bien auoir autant de grace en beaucoup de choses que la Latine ou Grecque & ne fusse qu'en ses parolles assemblées avec plus grand doulceur de voielles & consonnantes que la mesme latine, dont suivant ce que dit Quintilian, quand il fait comparaison de la doulceur des deux dictes langues Grecque et Latine, ne seroit aisé en amener exemples auxquelz iustement ne se deburoit repugner. De dire qu'en cela la Latine & la Grecque se voient passer les autres, veu qu'aux autres voions tout ce que est de bon estre prins d'icelles, qui ne congnoist cela ne dériver des langues, mais du sçavoir & condition de ceulx qui les ont traictez [1]: dont les unes plus que les autres ont esté aornees & enrichies, comme aussi icelles estre plus copieuses & abundantes en phrases & parolles, que nulles des autres qui se peut trouver, Et voylà pourquoy (Seigneur Camille) nostre langue a esté si souuant & beaucoup d'autres changées trâsformées & en plusieurs endroitz, & les dessusdictes ont tousiours ressemblé et retiré à leur heureuse saison et ancienneté.

Vostre comme frère & grand amy
IAQUES DE BEAUNE.

Quel est ce brave homme qui pense si net dans sa phrase verbeuse, et qui dit si bien que « nulle langue n'ha plus de grâce » ni de douceur plus caressante que sa langue maternelle? Son nom, Jacques de Beaune, ne nous apprend pas grand'chose. Peut-être a-t-il fait partie de ces gentilshommes bourguignons que Renée de France a emmenés avec elle à la cour de Ferrare et qu'elle charge de défendre sa patrie contre les railleries des Italiens [2]? peut-être est-ce un simple praticien ou un marchand de passage à Lyon? Peu importe, c'est un bon Français, et on lit sa prose avec plaisir. Le plaisir et le prix eussent été doublés sans doute s'il avait fallu déchiffrer cette lettre sur des feuillets jaunis, couverts de cette horrible écriture du XVIe siècle, plus difficile à démêler qne les jambages carolingiens ou les notes tironiennes. Elle n'en était pas moins inédite ou inconnue, quoiqu'imprimée « à Lyon, par Pierre de Tours, devant nostre Dame de Confort, l'an de grâce 1548 [3] ». Voilà trois siècles qu'un curieux l'avait reliée dans un recueil factice de bulletins et de gazettes qui renseignaient au jour le jour l'Europe sur la dernière croisade contre les Turcs et les préliminaires de la bataille de Lépante. La lettre de Jacques de Beaune n'a pas dû être trop dépaysée dans ce belliqueux voisinage, car elle aussi, eût dit le vieux Pasquier, était un bulletin de guerre « de cette belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance » et la routine.

EMILE ROY.

1. Cf. du Bellay, ch. I et IX.

2. La Croix du Maine, II, 136 et du Verdier, IV, 74. « Michel Rote, gentilhomme bourguignon, clerc d'office de Madame Renée de France, duchesse de Ferrare. Il a traduit du latin en françois, *l'Apologie contre les médisans de la nation françoise* de Marius Aequnicola, gentilhomme italien, imprimée à Paris par Jean Bonfons, et Vincent Sertenas, 1550, in-8. »

3. Bibliothèque de Besançon, histoire, n° 2944. *Recueil de pièces*, in-8, n° 99. *Discours comme une langue vulgaire se peut perpétuer*, petit in-16 de 12 feuillets non numérotés.

RONSARD ECCLÉSIASTIQUE

Il y a quelques années déjà, M. l'abbé L. Froger a publié sous ce titre une importante étude contenant des documents nouveaux qui font la lumière sur le rôle de Ronsard comme homme d'église (*Mamers*, 1882, in-8 de 80 p.; extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. X, 1881).

Tonsuré en mars 1543 (nouveau style), alors qu'il n'avait pas encore dix-neuf ans, ainsi qu'il appert de l'attestation donnée le 16 mars de cette année par l'évêque du Mans, René du Bellay, Ronsard ne se préoccupa de faire insinuer ses lettres de tonsure que plus de dix ans après, le 28 novembre 1554, au greffe du diocèse du Mans, pour prendre possession de la cure de Chally[1] à lui octroyée par le cardinal Jean du Bellay. Mais comme il était déjà titulaire de la cure de Marolles[2], au diocèse de Meaux, qu'il cédait à son prédécesseur de Chally, Me Jehan le Boulegnois, en se réservant une rente annuelle de cinquante livres, Ronsard avait dû vraisemblablement faire insinuer déjà à Meaux ses lettres de tonsure, et les registres de cet évêché en portent sans doute la mention.

Dans la suite, Ronsard obtint encore la cure d'Évaillé, à quelques lieues du Mans et non loin du manoir de la Possonnière où lui-même avait vu le jour. La date de son entrée en possession n'a pas été précisée jusqu'ici, mais elle remonte tout au moins au début de l'année 1556. C'est là que, si l'on en croit de Thou, de Bèze, d'Aubigné et Varillas, Ronsard s'opposa, les armes à la main, aux entreprises des Huguenots. Il est bien difficile, quoiqu'en pense l'abbé Froger, de ne pas ajouter foi à des témoignages aussi concordants, surtout lorsque les documents n'y contredisent pas. En effet, si Ronsard, qui semble avoir cumulé les deux cures d'Évaillé et de Chally, dut quitter assez promptement celle-ci, il garda plus longtemps la cure d'Évaillé qui portait le titre de baronnie; il n'échangea ce bénéfice qu'en 1566 contre la prébende que lui céda Me Jean Berneuil, prêtre, chanoine de la collégiale de Saint-Martin de Tours.

Ronsard obtint, en outre, à une date encore indéterminée, mais qui doit se placer aux alentours de 1557, un troisième bénéfice, la cure de Champfleur à lui octroyée par son ami Charles de Pisseleu, évêque de Condom et abbé commendataire de Saint-Aubin, de qui dépendait la collation de cette cure. Le poète y renonça bientôt, le 15 février 1561. Entre temps, le 16 juin 1560, il avait été investi de l'archidiaconé de Château-du-Loir et avait obtenu, le même jour, la collation d'une prébende canoniale dans l'église Saint-Julien du Mans, laissée vacante par le décès de son ami Joachim du Bellay. Le même jour encore, le chapitre installait le nouveau titulaire de ces deux offices et admettait dans son sein ce chanoine célèbre, à l'influence duquel il aurait recours à l'occasion.

Le règne de Charles IX ménagea plus d'avantages ecclésiastiques encore à Ronsard. En 1564, il remplaçait Amyot comme abbé commendataire de Bellozane, dont celui-ci s'était déclaré démissionnaire en faveur du poète. La tante de Charles IX, Marguerite de France, s'était entremise auprès du roi et

1. Aujourd'hui 3e canton et arrondissement du Mans.

2. Il y a actuellement deux Marolles en Seine-et-Marne : Marolles-sur-Seine et Marolles-en-Brie. C'est de cette dernière localité que Ronsard fut curé (canton de la Ferté-Gaucher, arrondissement de Coulommiers).

de la reine mère pour que le poète obtînt « quelque bonne abbaye, afin qu'il ne songe plus à autre chose qu'à écrire » les louanges de ceux qui la lui auront procurée. A la même époque, son frère Charles cédait à Ronsard le prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours, dont il prit possession le 15 mars 1565, quelques mois seulement avant d'avoir obtenu sa prébende de Tours. Enfin, le 22 mars 1566, Ronsard acquit par permutation avec son secrétaire Amadis Jamyn le bénéfice de Croixval, au diocèse du Mans, que Jamyn possédait depuis quelque temps déjà, sans doute aux lieu et place de son patron. En échange Ronsard assurait à Jamyn une rente annuelle de cent cinquante livres sur les revenus de Croixval, exempte de toute imposition.

A ces noms déjà nombreux il convient pourtant d'en ajouter d'autres. Le cardinal de la Rochefoucault, abbé de Marmoutier, conféra en effet à Ronsard, le 16 décembre 1569, le prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, et celui-ci en prit possession par procureur cinq jours après. Enfin il faut mentionner encore le prieuré de Saint-Gilles-de-Montoire, que Ronsard eut on ne sait à quelle époque et qu'il tenait on ne sait de qui, mais qu'il posséda assurément et qu'il visita fréquemment. Tous ces bénéfices devaient former un assez beau total de revenus pour le poète et sa vieillesse se trouvait ainsi fort à l'abri du besoin; au reste, ce total ne devait plus s'accroître après la mort de Charles IX.

Tant que son protecteur régna, Ronsard négligea de visiter lui-même prieurés et abbayes, retenu qu'il était à la cour par la faveur dont il jouissait. Mais lorsque Henri III monta sur le trône, cette faveur fut moins marquée et le poète eut tout le loisir de vaquer à son aise à ses fonctions ecclésiastiques et à la gestion directe de ses biens. « On le vit donc, dit l'abbé Froger, aller de Saint-Gilles à Croixval, de Croixval à Saint-Cosme, cherchant partout un repos que la maladie rendaitde plus en plus rare. » C'est à Saint-Cosme qu'il voulut se trouver quand sa fin fut proche et c'est là qu'il mourut, pendant la nuit du 27 décembre 1585.

Tous ces faits sont maintenant acquis à l'histoire littéraire, grâce aux recherches de M. l'abbé Froger. Le dernier biographe de Ronsard, M. Ch. Marty-Laveaux, n'a pu que les confirmer par les témoignages mêmes du poète dans la notice très bien informée qu'il a placée en tête de son édition des œuvres de Ronsard.

Voici un bénéfice de plus à faire entrer dans la liste si longue de ceux que Ronsard posséda. Je le trouve mentionné dans une lettre de François de Noailles à son frère Gilles de Noailles et dont on n'a pas encore, à ma connaissance, tiré parti jusqu'à maintenant. Elle est adressée de Lyon le 13 septembre 1557, au moment où François de Noailles, déjà évêque de Dax, se rendait à sa nouvelle ambassade de Venise après son ambassade d'Angleterre. Je ne transcris ici que le passage de cette lettre qui a trait à Ronsard (Bibliothèque Nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, n° 6913, f° 24).

« Ne voulant ce pendant oblier a vous dire comme j'ai envoyé de Compiegne Remondye au vicaire du benefice de Saint-Lucyan de Warluys pour avoir le payement de l'annee qui expire à la fin de ce mois, mais il luy a respondu qu'il n'en vuyderoit ses mains pource que Monsieur Ronsard, a qui monsieur de La Martonye [1] l'a baille en recompense de certain autre de la despouille du feu evesque d'Acqs qu'il pre-

1. Il s'agit ici de Robert de la Martonie, économe de la maison du roi et frère de Gaston de la Martonie, évêque de Dax (1519-1555), dont il est question ci-dessous et auquel François de Noailles avait lui-même succédé. Sur la famille de la Martonie, on peut consulter l'*Histoire de la Gascogne* de l'abbé Monlezun (t. V, p. 202-203).

tendoit par la provision du Roy qui luy en avoit esté expédiee, lui avoit pareillement demande le payement dès le jour de leur contrat, ce qui me semble fort raisonnable. Par ainsi, mon frère, il ne fauldroit pas oblier de me faire pareillement païer des ledit jour que nous sommes luy et moy entrez en jouissance, luy du dit Warluys et moy de Saint Priez des Fougeres, que le dit de la Martonye m'a donné en récompense ; et si d'avanture il vous respondoit comme il m'a fait a Compiegne que le ledit Ronzard seroit seulement payé du jour de ses bulles et provisions et que je pourrois ce pendant joyr du dit Warluys, vous lui monstreriez les lettres que ledit Ronsard en a escript au dit vicaire, lesquelles je vous envoye a ceste fin afin qu'il ne trouve a luy repondre de ce coste-là. »

La cure de Warluis, dont il est question ici, faisait et fait encore partie de l'évêché de Beauvais. Elle est actuellement comprise dans le département de l'Oise, canton de Noailles et arrondissement de Beauvais, tandis que celle de Saint-Priest-des-Fougères, dont il est question un peu plus bas, se trouvait en Limousin, dans le pays natal même de François de Noailles et est englobée maintenant dans le département de la Dordogne, canton de Jumilhac et arrondissement de Ribérac [1]. Bien entendu, comme toutes les autres cures possédées par Ronsard, celle de Warluis était confiée à un vicaire qui se chargeait de la gérer moyennant une rétribution prélevée sur les revenus. Sans doute, les archives de l'évêché de Beauvais fourniront des renseignements plus amples sur ce trait de la vie de Ronsard. Nous ne pouvons que signaler ce que nous en savons en appelant sur lui l'attention des érudits de la région.

A voir Ronsard investi de la sorte de bénéfices ecclésiastiques si nombreux et si importants, on se demande quel rang il pouvait bien tenir dans la hiérarchie des ordres de l'Église. Resta-t-il simple tonsuré ou bien poussa-t-il ses vœux plus avant et s'engagea-t-il jusqu'à la prêtrise? M. l'abbé Froger le pense. Je serais tenté pour ma part de trouver qu'il n'est pas assez catégorique encore dans l'affirmation. A défaut de document irréfragable, l'ensemble des preuves est tel que la prêtrise de Ronsard ne saurait être mise en doute. Tout d'abord il convient de remarquer que, bien que Ronsard soit presque toujours désigné simplement comme clerc, *clericus*, il est appelé prêtre, *presbiterum*, dans un document officiel du 16 juin 1560 (p. 61). Il n'est pas possible de voir là une erreur sous la plume d'un greffier fort au courant de la hiérarchie ecclésiastique. De plus, les Huguenots, très bien informés des faits et gestes de Ronsard, l'appellent à diverses reprises « jadis poète et maintenant prebstre » dans les libelles par lesquels ils répondirent au *Discours des misères du temps*. L'un d'eux raconte même ironiquement la *Métamorphose de Ronsard en prebstre* et un autre le désigne « comme évesque futur ». Ronsard, il est vrai, s'en est défendu, mais mollement, et on a donné beaucoup trop d'importance à une exclamation poétique qui est plutôt une formule optative qu'une dénégation.

On peut aussi conclure que Ronsard était prêtre de tous les postes ecclésiastiques qu'il occupa. Certes on accordait fréquemment certains d'entr'eux à des personnes qui n'étaient point dans les ordres. Mais est-il admissible que Ronsard ait obtenu ainsi à profusion, sur sa seule renommée de poète, bénéfices, prieurés, cures, canonicats et prébendes? Passe encore pour les bénéfices et les prieurés que les laïques obtenaient aisément. Au contraire les cures, les archi-

1. La jouissance du bénéfice de Saint-Priest ne fut pas commode pour François de Noailles; quatre ans après il n'en avait pas encore pu toucher les revenus, à cause des agissements de Robert de la Martonie. Voir à ce propos une lettre d'Antoine de Noailles du 24 novembre 1561 publiée par M. Tamizey de Larroque, dans *Antoine de Noailles à Bordeaux* (1878, in-8, p.77).

diaconés et les canonicats n'étaient plus accordés alors, semble-t-il, qu'à des personnes dans les ordres. Les chanoines, en particulier, étaient prêtres, sauf quelques exceptions bien connues de laïques qui devenaient chanoines par le fait de leur naissance ou par celui de leurs fonctions. Les chanoines mineurs, il est vrai, placés sous l'autorité de l'écolâtre, n'étaient pas encore le plus souvent entrés dans les ordres, mais Ronsard lui-même n'était plus d'âge à remplir le rôle de véritables enfants de chœur qu'on leur assignait. Le cas échéant, on l'employait à des besognes plus relevées; c'est ainsi que les chanoines de Saint-Martin de Tours voulurent lui confier la mission de les représenter au concile provincial tenu à Angers en 1583, ce qui implique la prêtrise (*Ronsard ecclésiastique*, p. 27 et 47). Enfin il est certain que Ronsard fut aumônier du roi. M. l'abbé Froger fait même remonter ce titre à la générosité d'Henri II. J'ignore si cette origine est exacte. Ce qui est hors de doute c'est que Ronsard fut un des aumôniers ordinaires de Charles IX et de Henri III, à 1200 livres de « gaiges » ou de « pension » par an. Les preuves de ceci abondent et on peut consulter, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, le volume 232 de la collection Clairembault (p. 2056, 2108, et 2198), le n° 7854 du fonds français (p. 2187, 2244 et 2249) et le n° 7856 du même fonds (p. 1291, 1347, 1348 et 1353). Ronsard demeura même aumônier de Henri III jusqu'à sa mort, car on conserve, au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale (*Pièces originales*, vol. 2540, dos. 56,832, p. 13), une quittance de 400 écus revêtue de sa signature autographe et datée du 28 décembre 1581, dans laquelle il est qualifié d' « aumosnier et poette du roy ». Quel pourrait être l'office d'un aumônier qui ne posséderait pas la plénitude des pouvoirs canoniques et le droit de les exercer?

On ne peut pas davantage préciser la date de la prêtrise de Ronsard. Il est seulement très vraisemblable qu'elle précéda de peu la publication du *Discours des misères du temps* et les démêlés du poète avec les Huguenots. Il faut donc la placer aux alentours de l'année 1560. A ce propos, je ferai encore une remarque. Un certain *Lavianus* — apparemment Gaillard de Lavie, conseiller lai au parlement de Bordeaux — s'était montré scandalisé que Ronsard continuât à chanter ses amours au lieu de célébrer les louanges de Dieu. La Boétie, admirateur convaincu des poètes de la Pléiade, répondit par quelques distiques a cet avertissement malintentionné et nous avons son épigramme (p. 217 de mon édition) : *In Lavianum qui Petrum Ronsardum monuerat ut non amplius amores sed Dei laudes caneret.* La Boétie fait remarquer avec malice qu'il y a bien des façons de louer Dieu et que les sots, à la façon de Lavie, le louent surtout quand ils se taisent. Mais il ne s'agit pas ici de la causticité de la réplique. Qu'est-ce qui avait donc pu scandaliser Lavie en tout ceci? Au moment où son observation se produisit, au plus tard en 1563, Ronsard n'avait pas encore atteint la quarantaine. On ne pouvait pas lui en vouloir beaucoup de prolonger un peu trop sa jeunesse et de laisser sa muse s'attarder à quelque joyeuseté qui n'était pas hors de saison. Sans doute que le caractère sacré dont le poète était déjà investi rendait ces écarts plus sensibles, et ils choquaient ainsi ceux qui en étaient avisés.

Pour achever de donner une idée exacte des rapports de Ronsard et de François de Noailles, j'ajouterai que le nom du premier se trouve au moins encore une fois sous la plume de l'autre dans sa correspondance. Lorsqu'Antoine de Noailles, son frère aîné, mourut à Bordeaux si inopinément, François de Noailles avait songé à faire composer l'épitaphe par Ronsard. Voici un extrait d'une lettre adressée à Gilles de Noailles, le 16 octobre 1563, qui apprendra pourquoi ce projet n'eut pas de suite (Bibliothèque Nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, n° 6913, f. 90).

« Il y a long temps que je vous ay envoyé les épitaphes que Girard

a faitz, qui me semblent à la vérité bien longs pour faire engraver a la sépulture de mon frère. Je n'en ai point fait faire d'autres à Ronsard, parce que je ne l'ay point veu et aussi que je pense qu'il n'en feroit rien pour moy, parce qu'il a tout son entendement diverty a autres affaires. Je n'en connois point d'autres a qui je les eusse peu faire faire. Je vous envoye un dizain que j'ay faict pour Madame de Noailles, ma sœur, pour mectre au-dessus de sa devise au sepulchre de feu son mary qui ne sont pas des mieux faitz du monde. »

Cette année 1563 fut, en effet, fort occupée pour Ronsard, obligé de faire face aux attaques des Huguenots et fort empêché ainsi de souscrire au désir de François de Noailles. La lettre de celui-ci, qui explique en outre comment il désirait que le tombeau fût orné, n'est plus accompagnée du dizain dont il y est question. Quant au Girard dont il est parlé au début, c'est Bernard de Girard du Haillan, le futur historiographe de France, qui avait de grandes obligations à François de Noailles qu'il suivit dans son ambassade de Venise. Ces épitaphes sont transcrites dans le n° 6948 du fonds français de la Bibliothèque Nationale (f. 233.) La plus importante est en vers. C'est un petit poème qui contient en abrégé la vie et les actions d'Antoine de Noailles et dont les dimensions sont trop longues, en effet, pour qu'on pût songer à le graver sur le marbre d'une sépulture.

Paul Bonnefon.

UNE PENSÉE DE PASCAL

« L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. »

Entre les Pensées de Pascal, il n'en est peut-être pas une seule qui ait été citée autant de fois que celle-ci. Comme on l'a fait remarquer, l'idée appartient à Montaigne qui a dit (liv. III, ch. 13, p. 337, édit. Louandre) : « Ils veulent se mettre hors d'eulx et eschapper à l'homme, c'est folie : au lieu de se transformer en anges, ils se transforment en bestes; au lieu de se haulser, ils s'abattent » Mais Pascal semble en avoir emprunté la forme concise à un auteur dont le nom est à peu près inconnu :

« Socrates... jugea bien que ce qui estoit premièrement necessaire à l'homme, c'estoit de savoir bien faire l'homme, *de peur qu'en voulant faire l'ange, il ne fist enfin la beste.* » Artus Thomas. *Comment, sur la vie d'Apollonius traduite par Vigenère*, I, 86, édit 1611.)

Pascal a-t-il connu ce passage d'Artus Thomas? Il est difficile de voir là une rencontre fortuite.

A. Delboulle.

NOTES AUTOBIOGRAPHIQUES RELATIVES A ANTOINE DU VERDIER, SIEUR DE VAUPRIVAS.

Le P. Niceron, dans la notice qu'il a consacrée à Antoine du Verdier, au tome XXIV de ses Mémoires, a recueilli peu de renseignements sur la famille et la vie intime de ce bibliographe. Il nous apprend simplement (p. 273 et 293) que du Verdier avait épousé Catherine des Gouttes dont il eut plusieurs enfants, entre autres Claude, poète à son tour, qui, dès 1597, était le seul survivant.

Les documents suivants, extraits du « Registre de la peste [1] » conservé aux archives municipales de Lyon, complètent ces données et nous révèlent à la suite de quelles catastrophes des neuf enfants qu'il avait du Verdier n'en garda plus que deux.

Le premier de ces documents, que je ne crois pas utile de reproduire parce que le second répète et complète ceux des faits qui nous intéressent [2], est le procès-verbal d'une enquête faite chez du Verdier le 12 novembre 1586 par Pierre de Montconys, « docteur ès droictz, conseillier en la seneschaucee et siège présidial de Lyon, l'un des députés de la santé, et Loys de la Chassaigne, commis du greffe à ladite santé ». Le Bureau de la santé ayant appris que la famille de du Verdier était atteinte de la « contagion », et qu'il avait contrevenu sur différents points aux ordonnances de police très sévères qui concernaient les pestiférés, avait envoyé les deux délégués nommés ci-dessus pour informer. A la fin de l'interrogatoire, du Verdier après avoir reconnu certains faits, faisant allusion à ses qualités et à ses hautes relations essaya de menacer, déclarant, « au surplus que l'on a tort de procedder aussy rigoureusement contre luy, et qu'il pretend s'en prevalloir en temps et lieu et avoir recours contre Messieurs de la ville pour ses dommaiges et interets et retardement des affaires du Roy, et qu'il ne se soucye qu'on le juge, qu'on le con-

1. Ce registre (Invᵗᵉ Chappe, vol. V, p. 62, reg. VI) est le recueil des délibérations, ordonnances et sentences du Tribunal de la Santé.

Voici ce qu'on lit dans l'*Inventaire Chappe* (5ᵉ volume, p. 3) au sujet de ce Tribunal :

« En l'année 1589, le roi Henri III, par des Lettres Patentes du 3 septembre, donna pouvoir et jurisdiction à ceux que le consulat nommeroit et commettroit pour la Direction de la Santé avec faculté de mulcter d'amende ceux qui contreviendroient à leurs règlemens.

L'expérience ayant fait connoître que pour obliger les habitans à observer les Règlemens, il étoit nécessaire que les Commissaires de Santé eussent un plus grand pouvoir, le consulat obtint du même Roi de nouvelles Lettres Patentes le 10 may 1585, par lesquelles lesdits commissaires furent autorisés à mulcter les contrevenants à leurs ordonnances de peines pécuniaires et autres, suivant l'exigence des cas, pourvu qu'ils fussent au nombre de cinq. Entre lesquels il y en aurait deux de robe longue. Ces Lettres portent encore que lesdittes peines seroient exécutées comme pour fait de police, nonobstant toutes oppositions et appellations, et que les amendes seroient employées le temps de contagion à la nourriture des malades, et en autre temps aux besoins des pauvres des deux hôpitaux de la ville. »

Les dispositions de ces lettres furent confirmées par Henri IV. (Voir au surplus sur le Bureau de la Santé l'ouvrage intitulé : *L'ordre public pour la ville de Lyon pendant la maladie contagieuse*, etc., chez Valancol, 1670.)

2. J'en retiens pourtant la première déclaration de du Verdier, « qu'il est aagé de quarante a quarante-ung ans ».

« Enquis combien il avoit d'enfans et qu'il sont devenu. A faict responce qu'il en avoit neuf à luy et une fille de sa femme. »

damne et qu'on l'absolve, d'aultant qu'il a moien de faire veoir le proces par une court de parlement où il y aura aultant ou plus de faveur que Messieurs de la ville, et se faict fort de faire renverser tant de sentences que l'on pourroit juger contre luy. »

Mais ces menaces n'étaient pas pour intimider le Bureau de la santé, muni de pouvoirs très étendus, et les poursuites continuèrent. Tout contrôleur des finances du Roy qu'il était, le sieur de Vauprivas se vit obligé de requérir quelques jours plus tard qu'on l'entendit « par forme d'atténuation » avant de procéder au jugement, et le 24 du même mois le même conseiller P. de Montconys se transporta avec son commis de greffe dans la maison des Terreaux où du Verdier s'était réfugié. Là celui-ci « dicta au commis les responses qui s'ensuyvent » :

Anthoine du Verdier, controolleur general des finances du Roy en la generallite de Lyonnois, voyant par certaine audition que l'ung des conseilliers de cette seneschaucee a faict de luy, et encores par recollement et confrontation de tesmoings, qu'on luy veult faire ung proces ou inquisition sur l'inconvenient qui luy est advenu en sa maison en la personne de cinq de ses enfans et aultres decedez de contagion en sadite maison, ne saichant a quelle occasion on faict cette procedure et a la requeste de qui, a requis ledit s[r] conseillier de faire mectre par escript la narration qu'il veult faire de la verite du faict, ce que ledit s[r] conseillier luy a octroye par forme d'atenuation.

Dict doncques que mercredy passe eust six sepmaines qu'une fille de sa femme aagee de dix-huict ans, nommee Loyse, devint mallade la nuict, et tint le lict tout le lendemain sans qu'aulcun de la maison se doubta que ce fut d'aultre malladye que commune, comme souvent elle estoit valetudinaire, jusques à ce que le lendemain jeudy, sur la nuict, une fille dudit du Verdier aagee d'onze a douze, ans nommee Jane, qui couchoit auparavant avec ladite Loyse, devint mallade d'une grande douleur de teste accompagnee de vaumissemens, de sorte que peu apres avoir este rapporte audit du Verdier une thumeur estre sortie a ladite fille en l'ayne du coste droit. Dont le lendemain, sur les huict heures du matin, il seroit alle en l'eglise des Augustins ou le s[r] Françoys Fortis, penon du quartier, estoit entendant la messe, auquel il denonça ledict inconvenient[1], le priant luy envoyer ung barbier, ce qu'il feict une heure apres, lequel ayant visite la plus petite desdites filles a la porte de la maison, accompagnee de Jehan Berthaud, et faict lever ung cataplasme d'oignon broye, et aultres choses que sa femme avoit fait apposer sur la thumeur de sadicte fille, avoit juge ce estre de contagion ; auquel barbier avoit este lors dict qu'il y avoit une aultre fille mallade, a laquelle touteffoys n'estoit sortie aulcune thu-

1. D'après le procès-verbal d'enquête on lui reprochait non seulement d'être allé aux Augustins entendre la messe, mais « chez le secretaire de la ville et celuy de M. de Mandelot prendre passeport pour son filz ». A quoi il « faict response qu'il n'a esté aux Augustins à la messe, ny chez le secretaire de la ville et celuy de M. de Mandelot por demander passeport por son filz, ains seulement chez son penon qui luy feict ledit passeport, auquel temps il n'y avoit point eu encores de malades en sa maison ». Il résulte de ce passage que son fils Claude était absent pendant ces événements, et qu'il dut peut-être à cette circonstance d'échapper à la mort.

meur, mais estoit toute assopie et endormie, et parce qu'elle estoit au plus haut de la maison et qu'une petite chambriere et ung serviteur, nomme Jehan, qui avoient este laissez dans ladite maison seulz avec les dites mallades, ne l'eussent peu pourter, comme ilz disoient, et quelle ne fut peu venir sur ses piedz, ne fut visitee. Et s'estoit ledit du Verdier, dez le matin, et le reste de sa famille, retire en ung corps de logis separe et eslongne de quatre cens pas du susdit, laissant pour servir lesdites filles ledit serviteur et chambriere, et ledit Jehan Berthaud, luy envoya apres une femme, laquelle ayant accordee de sallaire, il feict entrer dans la maison pour le service desdites mallades.

Troys ou quatre jours apres, la plus grande de ses filles mourut entre jour et nuict, et fut enterree par lesdits serviteurs, chambriere et femme, le lendemain matin, au jardin de ladite maison, et troys jours apres, l'aultre fille alla a Dieu sur les deux heures du matin, qui fut de mesme enterree ledit jour, audit jardin, par ceulx que dessus, estant ledit du Verdier avec sa femme et enfans en l'aultre corps de logis avec un serviteur nomme Guillaume et une chambriere nommee Marie, tous bien sains, n'ayant nul mal audit corps de logis durant quinze jours, pendant lesquelz il manda prier le voyer de le venir veoir. Auquel il racompta son desastre et luy demanda permission de se remuer en la maison du feu greffier de Veyse, pres le port Sainct-Pol, qu'on lui avoit offert louer. Mais ledict voyer lui dict qu'on ne luy permettroit pas se loger au cœur de la ville, ouy bien en quelcune des extremitez.

Ledict serviteur Jehan, chambriere et femme, faisant les lessives, avoient pris mal, dont ladite chambriere seroit morte, et pour soulaiger de service les aultres deux, leur furent bailliees aultres deux femmes et ung barbier qui se presenta, lequel, ayant este frappe de contagion, mourut huit jours apres.

Seroit despuis advenu qu'en une chambre du corps de lougis, o ledit respondant s'estoit retire, une sienne fille de quatre ans auroit prins mal, laquelle visitee par Mre Nicolas, le barbier, fut apportee en aultre corps de logis avec les aultres mallades par l'une desdites femmes, et la seroit decedee bientost apres. Le mesme jour duquel deces seroient venuz ledit voyer, penon du quartier, ledit Jehan Berthaud, et ung nomme Tailleveau, qui a depose contre luy, lequel voyer s'estant enquis de luy de la mort dudit enfant, il leur en auroit dit la verite, laquelle il auroit ja faict scavoir a tous les voysins. Luy auroit en outre lors dict ledit voyer qu'il ne debvoit avoir faict enterrer les corps sans le faire scavoir audit penon, mais qu'il donna pour soulaiger les pauvres du quartier cens escus. A quoy ledit Verdier auroit respondu tout le voisinage avoir este asses adverty de la mort de chasque personne, et que nul se presentant pour venir prendre les corps on ne pouvoit moings faire que les enterrer pour eviter une plus grande corruption et putrefaction. En quoy il ne s'estoit aulcunement mespris, les ayant faict enterrer en son fondz sans incommodite d'aultruy, et en ung clos qu'il

y a de bourgs et lieux portans nom de ville qui ne sont pas de plus grande estendue, d'ailleurs qu'ayant fait marquer les places ou sesdits enfans estoient enterrez, son intention estoit avec l'ayde de Dieu faire lever et recueillir de la les ossements au bout de l'an et jour, les ensepvelir en l'ung des monasteres de la ville selon la piete paternelle et chrestienne et la faire du bien et aulmosnes selon que ses moyens pourroient porter et suyvant sa devotion. Et quant au don de troys cens escuz demande, qu'il ne falloit pas affliger davantaige luy, qui estoit desja asses afflige en son esprit grandement trouble par la perte irreparable de ses enfans, oultre ce que cest accident luy causoit une perte de biens et despence insupportable dont il se ressentiroit par plusieurs annees, n'ayant qu'un mediocre revenu, que a peine pouvoit baster pour subvenir a son entretenement et des siens, et que, s'il avoit de l'argent, il l'emploieroit à l'acquitement de ses debtes. Luy disant en outre ledit voyer qu'il ne debvoit avoir envoyé son serviteur ny sa chambriere en la ville, il auroit respondu que luy, sondit serviteur, chambriere et famille, n'ayans converse aulcunement avec lesdits malades, et estant en bonne sante sans leur estre advenu aulcun inconvenient jusques audit jour, il avoit envoye ledit Guillaume son serviteur, troys ou quatre foys a la ville, apres en avoir demande advis audit Jehan Berthaud, commis du penon audit quartier, qui lui avoit dict qu'il n'y avoit point de dangier, et que luy mesme y pouvoit bien aller, dont ledit voyer luy avait faict deffences de ne plus envoyer personne de sa maison dehors. Ce que ledict du Verdier n'avoit aussy delibere faire, et n'est sorty ny aulcun des siens, despuis jusques au jour qu'il se seroit remue sur les terreaux. Lequel du Verdier a cause dudit dernier accident auroit lors demande permission audit voyer de changer de lieu en quelque coing de la ville, mais il luy avoit faict entendre qu'il y avoit ordonnance, par laquelle n'estoit loysible a aulcun de se remuer d'ung lieu à aultre dans la ville, ouy bien dehors. Dont ledit declarant auroit este contrainct demeurer tousjours en ladicte maison. Jusques a ce que ses deux grandes filles prestes a marier et ung filz de bonne esperance aage de neuf ans, qui couchoit avec luy, ayant este attainctz tout a coup de la malladie, il leur auroit baille un barbier pour les penser, et le mesme jour faict presenter requeste à Messieurs les deputez de la sante, expositive de ce que dessus tendante a ce qu'il luy fut permis d'aller avec le reste de sa famille sain et sauf en une maison, au bout des terreaux, pres le Rhosne [1].

Mais, ayant differe d'appoincter cette requeste jusques au lendemain, ledit du Verdier voyant n'avoir lict ou coucher ny aultre reduict en ce lieu la, que il se sauva sur les Thuyles, en voyant le peril eminent de sa vie consister au retardement, auroit ete contrainct sur les onze heures du soir se retirer en ladite maison des terreaux, ou il feut

1. Dans la première enquête, du Verdier déclare que ceux de ses amis qui s'entremirent pour obtenir cette permisson « ne peurent estre ouys, et que Messieurs de la sante et le voyer l'ont marchande, comme l'on marchande la chair à la boucherye ».

accompaigne de plusieurs de ses voysins et aultres, la ou il est encores avec sa femme et le reste de ses enfans, y ayant demeure dix-neuf jours sans avoir aulcun mal Dieu graces, et troys ou quatre jours apres qu'il s'y seroit retire, sesdites grandes filles et son petit filz seroient decedez à Chateau Gaillard, a sa grande perte et desolation pour avoir perdu des enfans qu'il aymoit plus qu'ung pere ne peult aymer ses enfans. Voila la verite du faict sur lequel le dit voyer, pour aultant qu'on ne luy a crache au bassin, et, selon sa costume, est instigateur envers lesdits sieurs deputez contre ledit respondant qu'il a faict sonder par plusieurs foys, s'il vouloit offrir quelque chose et qu'il n'en seroit jamais plus parle aultrement, qu'il alloit faire assembler lesdits sieurs deputez pour le condamner a une grosse amande, qu'on ne le laisseroit sortir de sa maison qu'il ne l'eust payee, voyre qu'on le meneroit à Sainct-Laurent. A quoy ledit Verdier auroit replicque à ceulx qui luy auroient porte cette parolle, qu'il n'avoit faict chose qui fut subjecte à amande et que s'ilz estoient ses amys ils ne luy tinssent point telz faschеux propos, que tant s'en fault qu'il voulut bailler de l'argent, que au contraire il en pensoit retirer pour recompense des pertes par luy souffertes et encourues pour avoir exerce sa charge la presente annee qu'il n'auroit peu s'absenter de la ville et se retirer en Forestz a cause de la contagion, comme il eust faict s'il n'eust este en exercice de son office. Il s'esbahit doncq grandement qu'on veuille faire ung proces contre luy d'un pas rien et s'il fault dire ainsy d'une mousche ung elephant, ne pouvant estimer sinon que ce soit par la hayne et malveillance qu'aulcuns desdits deputez lui peuvent porter qui seroient en cela ses juges et parties, comme sera declare en temps et lieu, si besoin faict. Car on ne faict telle instance contre aultre quelconque, combien que une infinite de personnes, qu'il desclairera, chez lesquelz le danger a este et est, les maistres et serviteurs n'ont pas demeure huict jours sevrez, et sont allez et vont par tout sans qu'on leur en dye mot. S'estant au reste ledit du Verdier porte en cest affaire si prudemment qu'il ne peust poinct avoir oultrepasse les ordonnances, que lesdits deputez puissent avoir faict, desquelles toutefoys il n'a eu cognoissance et ne luy ont este notiffiees. Et quant aux serviteurs et chambriere qui sont allez par la ville durant les premiers quinze jours qu'il n'y a eu deffence a luy faicte ny mal au corps de logis ou ilz estoient ; ilz n'ont eu aulcun mal et sont de present en bonne sante. Il ne s'estonne doncq de cela, s'appuyant sur son innocence et justice de sa cause, esperant que Dieu le gardera de tous calomniateurs et faulx accusateurs, qui par malice ou envye, comme c'est la costume que les gens de bien sont tousjours persecutez, luy jectent ce chat entre les jambes et luy veullent faire croire qu'ayant perdu ses enfans il a beaucoup gaigne. Dict en oultre que des tesmoings qui ont este examinez, assavoir lesdits Jehan Berthaud et Tranchant ont depose contre luy, en hayne de ce qu'il n'a volu faire offre d'argent, comme ledit voyer lui auroit demande en leur presence, d'avantaige ont este briguez soubz la promesse que ledit voyer leur a faict

que ceulx de leur quartier auront part en l'amande, a laquelle ledit du Verdier sera condamne.

Requiert (sic) par ledit du Verdier les susdites declarations et choses sur escriptes estre inserrees au proces pour s'en servir en temps et lieu, ce que luy a este octroye et n'a signe pour estre infecte. Signe : de Montconys; de la Chassaigne, commis du greffe.

J'ignore ce qui advint du procès. Mais il ressort d'un autre document inséré plus loin au même registre que le malheureux du Verdier n'en avait pas fini encore avec la peste. Il avait apporté la contagion avec lui dans la maison des Terreaux où il s'était réfugié, et deux de ses filles y moururent encore. En effet, on lit à la date du 19 décembre de la même année :

Sur la requeste a nous presentee par M. Claude du Verdier, controoleur des finances du roy en la generalite de Lyonnois, tendant a ce que, attendu que puis peu de jours en ça nouveau accident de contagion estoit advenu en la maison ou il s'estoit retire pour faire sa quarantaine, de laquelle seroient decedees deux aultres de ses filles, tellement que luy et sa femme auroient este contraintz de changer et se retirer en aultre logis, ou pour l'incommodite ilz ne peuvent habiter, requeroit par ce, qu'il luy fut permis de sortir hors ladite ville pour se retirer en l'une des maisons qu'il a en Forestz. Ladite requeste mise en deliberation et eu esgard a ce que ledit Verdier pourra porter la contagion au lieu ou il pretend se retirer, par la frequentation qu'il fera avec les personnes saines, comme il a faict par cette ville, quelques deffences qui luy en ayent este faictes par les ordonnances sur ce publyees, a este ordonne que il parachevera la quarantaine en la maison ou il s'est retire avec deffence de sortir d'icelle ni frequenter par ville, a peine d'amande arbitraire, jusque a ce que aultrement par nous soit ordonne.

Je ne voudrais tirer aucune conclusion téméraire de ces faits; il me paraît utile cependant de rappeler qu'à cette époque la liste des publications de du Verdier qui avait grossi jusque-là assez régulièrement, s'arrête tout à coup. D'autres documents révéleront peut-être ce qu'il faut penser de cette coïncidence, s'il y a là simple hasard, ou si réellement ce fut cette effroyable série de malheurs qui détourna ce grand amateur de lettres et de livres des choses littéraires.

Ferdinand Brunot.

SUR LA DATE D'UNE LETTRE DE VOLTAIRE (1751)

Dans une lettre écrite de Berlin au duc d'Uzès, Voltaire lui disait :

Je ne suis guère à portée, à la cour du roi de Prusse, de lire les thèmes que les écoliers composent pour des prix de l'Académie de Dijon; mais sur l'exposé que vous me faites, je suis bien de votre avis; il me paraît même très indécent qu'une Académie ait paru douter si les belles lettres ont épuré les mœurs. Messieurs de Dijon voudraient-ils qu'on les crût de malhonnêtes gens? Des gens de lettres ont quelquefois abusé de leurs talents; mais de quoi n'abuserait-on pas? J'aimerais autant qu'on me dît qu'il ne faut pas manger, parce qu'on peut se donner des indigestions. Irai-je dire à ces Dijonnais que toutes les Académies sont ridicules, parce qu'ils ont donné un sujet qui a l'air de l'être? Tout cela n'est autre chose qu'une méprise, et qu'une fausse conclusion du particulier au général.

Je ne connais pas non plus les petites brochures contre M. de Montesquieu....

Cette lettre est datée, dans l'édition de Kehl, du 14 septembre 1751; et cette date est bonne. Beuchot (suivi par M. Moland) a changé le millésime, et daté la lettre du 14 septembre 1750; à tort évidemment, comme on le voit par la lettre que Jean-Jacques Rousseau écrivait à M. Petit le 19 janvier 1751 :

Une longue et cruelle maladie, dont je ne suis pas encore délivré, ayant considérablement retardé l'impression de mon discours, m'a encore empêché de vous envoyer les premiers exemplaires, selon mon devoir et mon intention. Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien en faire mes très humbles excuses à l'Académie... Ayez encore la bonté de me marquer le nombre d'exemplaires que je dois envoyer...

C'est dans les premières semaines de 1751 que le premier discours de Rousseau a paru; et c'est dans le courant de cette année que le duc d'Uzès et Voltaire ont pu échanger leurs idées au sujet de ce discours.

Eugène Ritter.

NOTES LEXICOLOGIQUES

(*Suite* [1]).

Appelant, s. m., celui qui appelle d'un jugement :

XIVe s. S'*appelant es*, ta cause d'appel di.

(Eust. Deschamps, VII, 30, A. T.)

1437. Les subgictz de l'*appelant* povent estre traitez en toutes causes réelles en la court du seigneur de qui ilz ont appellé.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, II, 333, Beautemps-Beaupré.)

1453. L'*appelant* de la cour subjecte doit faire ajourner en cas d'appel le seigneur ou son officier duquel il a appelé.

(*Cout. de Touraine*, 194, d'Espinay.)

Appesantissement :

1570. Nous sommes donc appesantis de corps corruptible, et sçachans la cause de cest *appesantissement*... nous ne voulons pas estre dépouillez du corps, ains estre vestus par dessus de son immortalité.

(Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, II, 25.)

Appétence :

1568. L'ire et volonté et *appetence* qui se monstrent ès enfans incontinent qu'ilz sont nez.

(Loys Le Roy, *Polit. d'Aristote*, 905.)

Appliquer :

XIIIe s. Le chevalier... se *appliqua* pour les garder la premiere nuyt tout armé sur son cheval.

(*Les Sept Sages*, 37, G. Paris.)

Id. Or donc *applique* ton engin.

(*La clef d'amors*, Appendice, 62, Doutrepont.)

1313. Et par contumasses les applikierent (les terres) et confiskierent a leurs taules et kierues et a leur demaine.

(Cité ap. Houdoy, *Chap. de l'hist. de Lille*, 98.)

Appontement :

1789. Il a fallu mettre des planches pour servir d'*apontements* dans la chambre de l'alcôve du presbytère de cette paroisse.

(Cité ap. Célestin Port, *Archives anciennes de la mairie d'Angers*, 227.)

1. Voir t. I, n° 2, 15 avril 1894, p. 178; n° 4, 15 octobre, p. 486; — t. II, n° 1, 15 janvier 1895, p. 108.

Apprécier :

1391. Et quant aux monstreées sur les restablissemens, le monstreur ne sera point contraint de monstrer les choses restablies ou cas qu'elles seront *apreciees* et ne seront en essence.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 365, B-B.)

Appréhender :

XIIIe s. Li communs de Blésois, veans et sentans et *apprehendans* sensiblement que cestes acoustumances leurs estoient greveurs et moult dommaigeurs.

(*Statuts des vignerons Blésois*, 4, A. Dupré.)

Appréhensif :

1372. Tous sentimens qui sont au corps si naissent et viennent de la puissance *apprehensive*.

(Corbichon, *Propriét. des choses*, III, 6, édit. 1522.)

XV. s. Engin subtil, parler doulx et humain,
Apprehensive et mémoire tenable.

(Jeh. Robertet, dans les œuvres de Chastellain, VIII, 353, Kervyn.)

Apprêts :

XVe s. Nulle part en lieu chrestien ne sentoient, ne ne veoient *apprest* qui leur servist touchant la croisee.

(Chastellain, *Chron.*, V, 50 Kervyn.)

Id. Carneades en parler net et prest...
Georges imyta et toujours montré s'est
En ses escripts de grant et noble *apprest*.

(Jeh. Robertet, dans les œuvres de Chastellain, VII, 353, Kervyn.)

Id. Quant je les veiz deliberez et prestz
D'aller avant et faire leurs *apprestz*.

(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 16 r°, édit. 1540.)

Approbation :

1396. Procuracions, vidimus, coppies, *approbacions* de Seaulx.

(*Cout. de Dieppe*, 33, Coppinger.)

Apres-diner :

1401. Le lundi VIe jour de juing MIIII^e^ et ung de l'*apres diner*.

(Cité ap. Houdoy, *La halle échevinale de Lille*, 42.)

1451. Incontinent a l'*après-diner* d'icelui jour, me parti de la ville de Bruxelles.

(*Lettre de duc de Bourgogne*, ap. Chastellain, *Chron.*, II, 239, Kervyn.)

Aqueduc :

1553. Sur le tiers pont est un *aqueduct* accommodé pour passer une fontaine d'une montagne à l'autre.

(Ch. Estienne, *La guide des chemins de France*, 72.)

1557. *Acqueduct* cimenté.

(Jacques Pineton, dans les *Antiquités de Nismes* par J. Poldo d'Albenas.)

Arasement :

1367. Pour faire la vouste de la chappelle et la massonnerie de la dicte vouste et du hault oratoire au haut de la viz qui y joint, c'est assavoir d'au dessus des chapitreaux jusques a l'*arasement* du dessus de la dicte vouste.

(*Comptes de Macé Darne*, 72, Joubert.)

Arbitrairement :

1397. Sur peine d'estre punis par nous *arbitrairement* en corps et en biens.

(Cité dans les *Preuves de l'histoire de Bourgogne*, t. III, 125, édit. 1748.)

1411. Il sera semblablement tenu et contrainct de rendre et bailler les dites choses au dit lignaigner sans riens lui en païer, et l'amendera *arbitrairement*.

(*Cout. d'Anjou et du Maine*, I, 559, B.-B)

Arbitre, s. m., volonté :

XIIIe s. Il ont franc *arbitre* de bien faire ou mal.

(Philippe Navarre, *Des quatre temps d'âge d'homme*, 5, A. T.)

1395. Tres chiers filz... qui par vostre franc *arbitre* gardans ses commandemens pouez congnoistre avec les angelz et le secret des plannetes erratiques.

(Eust. Deschamps, VII, 293, A. T.)

XIVe s. Car puisque par moy fu fais hom,
J'y mis franc *arbitre* et raison.

(J. Le Fèvre, *Lamentations de Mathéolus*, III, 2327, Van Hamel.)

XIVe s. *Arbitres*, pooirs ensi ou autriment faire.

(*Li Ars d'amour*, Glossaire, I, XLVI, Petit.)

Arbuste :

1516. Fleuves courants, *arbustes*, plantes, graines.

(Guill. Michel, *Eglog. de Virgile*, 1°, édit. 1540.)

Soubz les rainceaulx des *arbustes* nommez.

(*Id.*, 2ro.)

Archée :

1611. Les cabalistes l'appellent Zamael, et Paracelse *archee*, c'est à dire la chaleur ou vertu de nature agissant dans les entrailles de la terre.

(Artus Thomas, *Commentaires sur la traduction d'Appollonius Thyanéen* par Vigenère, II, 67.)

1628. L'*archee* qui dispose tous les artifices vulcaniques.

(Planis de Campy, *Hydre morbifique exterminée*, 534.)

Archéologie :

1632. Henricus Spelmanus... qui a fait le glossaire de l'*Archaiologie*.

(Peiresc, *Lettres*, II, 319, Tam. de Larroque.)

Archichancelier :

1507. Monsr Jacques archevesque de Treves, électeur et *archichancelier* en Gaule.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 510, Stecher.)

Archidiaconat :

1558. Après laquelle abjuration, il eut absolution de son péché, et fut remis en honneur et en son opulent *archidiaconat*.

(Sperit Rotier, *Antidotz contre la peste d'hérésie*, 149.)

Archiducal :

XVe-XVIe s. Un chapeau *archiducal* et trois grosses plumes blanches pendant au derrière.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 251, Stecher.)

Archiduché :

1512. La haute Pannonie est ore l'*archiduché* d'Autriche.

(J. Le Maire, *Illust.*, II, 318, Stecher.)

Archiduchesse :

1504. Madame Jeanne, *archiduchesse* tres digne fille au roy Ferdinand d'Espaigne.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 101, Stecher.)

XVIe s. Sa fille véritablement *archiduchesse*.

(*Chron. Bordeloise*, I, 160, Delpit.)

1609. L'infante *archiduchesse*.

(Claude Virey, *L'enlèvement innocent*, 78, Halphen.)

Archiépiscopat :

1640. L'an unzieme de l'*archiépiscopat* de tres reverend pere en Dieu Monseigneur Jehan Juvenal des Ursins.

(Coquillart, *Œuvres*, II, 307, bibl. elz.)

Archipel :

1512. Si fait tant qu'il parvint jusqu'en la mer qu'on dit *l'archipel*.

(J. Lemaire, *Illust.*, I, 95, Stecher.)

1519. Au milieu de cet *archipelague*.

(Voy. d'Ant. Pigaphetta, 335, Schefer.)

Architecte :

1510. Simple ouvrier et *architecte* que je suis.

(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 397, Stecher.)

1529. Le dit Bramant estoit le plus excellent *architecte* de son temps.
(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° LXX r°)

Architecture :

1510. Mes outilz d'*architecture*.
(J. Le Maire, *Œuvres*, IV, 399, Stecher.)

1516. Aristote de Boulongue, homme érudit en noble philozophie de *architecture*.
(*Mirouer historial de la France*, 153 v°.)

1529 Il est tres excellent en ordonnance d'*architecture* antique.
(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° XIV.)

Archives :

1537. Un jour revolvant les registres et *archives* du Capitole.
(De la Grise, *Marc-Aurèle*, XII.)

Aréopagite :

1512. Le grand conseil des prestres et philosophes nommez *Areopagites*.
(J. Le Maire, *Illust.*, II, 225, Stecher.)

Argémone :

XVIe s. La passe-fleur fleurit longtemps après l'*argemone*.
(Du Pinet, *Pline*, XXI, 23.)

Argenterie :

1289. Les argentiers de l'an MCCLXXX et V rendirent leurs comptes de l'*argenterie*.
(Cité ap. Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, 231.)

Argonaute :

XVe-XVIe s. L'histoire des *Argonautes*.
(Seyssel, *Appian, Guerres civiles*, 220, édit. 1544.)

1512. Et quirent les hautes aventures, en la compagnie de Jason et Hercules et les autres *Argonautes*.
(J. Le Maire, *Illust.*, II, 40, Stecher.)

1520. Ung des *Argonautes*, gens de fier courage et mauvais.
(Fabri, *Rhét.*, 1, 89, Héron.)

Argumentateur :

1539. Je voudroy que nostre grand *argumentateur* s'approchast.
(Gruget, *Lec. de P. Messie*, 681, édit. 1610.)

1574. O substils *argumentateurs* et fallacieux légistes!
(Jaques Tigeon, *Œuv. de S. Cyprien*, 171.)

Aromate :

XIVe s. Encens et *aromates* de tres doulces odeurs.
(Jeh. de Vignay, *Mir. historial*, III, 83, édit. 1531.)

XVe s. Autels...
De doulx encens et d'*aromates* dignes
Parfumez.

(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 7 v°, édit. 1540.)

Arquebusade :

1475. A telle semonce ne fut repondu que a grands coups d'*arquebuzaides*.

(*Chron. des chanoines de Neuchatel*, 36, Berthoud.)

Arrache-pied (D') :

1515. D'*arrache-pied* quand le faucon a pris,
Il luy convient vervelles de hault pris.

(Colin Bucher, *Poésies*, 205, Denais.)

Arrenter :

1213. Li eskievin qui adont furent eskievin et li parent à l'enfant *arenterent* la maison Gontier de la Rihaigne.

(Cit. ap. d'Herbomez, *Dialecte du Tournaisis*, 4.)

Arrêté :

1414. L'*aresté* et fin de compte precedent.

(Cité ap. Coyecque, *Hôtel-Dieu de Paris*, II, 55.)

Arrête-bœuf :

1545. Ononis ou *arreste-bœuf* croist en terre grasse cultivée, en terre glutineuse.

(Guill. Guéroult, *Hist. des Plantes*, 44.)

XVIe s. L'*arreste-bœuf*, dite des Grecs ananis et ononis, elle jette a force branches.

(Du Pinet, *Pline*, XXVII, 44.)

Arrière-boutique :

1508. En cave ou cellier ou *arrière-boutique*.

(*Statuts des apothicaires*, ap. Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations de Rouen*, 559.)

Arrondissement :

1529. O est modèle pour les panses et *arrondissemens* de aulcunes autres lettres que de luy.

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° VIII, r°.)

Arsenal :

1395. A Venise, a ung grant lieu clos et bien fermé de murs et de mer, que l'on appelle *archenal*.

(D'Anglure, *Le saint voy. de Jérusalem*, 98, A. T.)

Arthrite :

1680. Le beau nom d'*arthritis* dont on a baptisé une goutte fort ordinaire.

(Mme de Sévigné, *Lettres*, VII, 44, Hachette.)

Comme il ne s'agit encore que de l'*arthritis* cela me met l'esprit en repos.

(Idem, *ibid.*)

Arum :

1545. La racine *d'arum* se mange comme celle du navet.

(Guil. Guéroult, *Hist. des plantes*, 52.)

On trouve plus souvent la forme *aron* jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Aruspice :

XVe-XVIe s. Des *aruspices* et divineurs.

(Seyssel, *Appian guerres civiles*, 473, édit. 1544.)

1520. La responce des *aruspices* et devins.

(Guill. Michel, Trad. de Justin, 95 r°, édit. 1540.)

1546. *Auruspice.*

(*Trad. de Pollidore Vergile*, 59 r°.)

Aspect :

XVe s. Son fons, son cœur, son intention toute
Sont en l'*aspect* de Dieu qui les regarde.

(Chastellain, VI, 237, Kervyn.)

1513. Plaise à toz nous garder des mauvais *aspecz* des corps celestes.

(*L'estoille du monde*, chap. XX.)

1529. En droict *aspect.*

(Geofroy Tory, *Champ fleury*, f° XXIV v°.)

Asperge :

1387. Lors doit aler en queste aux fouges pour les racines qu'ilz mengent et de l'*esperge.*

(G. Phébus, *La chasse*, 149, Lavallée.)

Les racines de la fouchiere et de l'*esparge.*

(Idem, *ibid.*, 59.)

Asperser :

1519. Le roz pour faire pair avec eulx se tira sang de la main et *aspersa* le sang sur son corps.

(Voy. d'Ant. Pigapheta, 335, Schefer.)

1548. Tous *aspersés* d'eau bénite.

(Rabelais, IV, 14, Burgaud.)

1620. Ceux qui les gouvernent (les abeilles) les *aspersent* d'eau d'absinthe.

(Diderot, *Lettre à Mlle Voland*, 30 septembre.)

1760. Le commissaire *aspersa*, se mit à genoux, fit sa prière.

Dans Godefroy l'hist. de ce verbe commence en 1610 et finit en 1680.

Aspirant :

1496. Les *aspirants* a la maistrise des dicts mestiers.

(*Statuts des peintres*, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anciennes corporations de Rouen*, 746.)

1671. Les *aspirans* à la maistrise doivent estre examinez avant qu'estre receus.

(*Us. et Coutumes de la mer*, 411.)

1719. Après que les *aspirants* auront été reçus.

(*Statuts des baigneurs*, ap. Ouin-Lacroix, 570.)

Aspre :

1547. Les *aspres* que l'on apporte aux dicts thresoriers des Daces.

(Voyage de Monsieur d'Aramon, 42, Schefer.)

Assablement :

1629. Vous aurez des vers de M. Remy sur l'*assablement* de l'embouscheure du Var.

(Peiresc, *Lettres*, II, 45, T. de Larroque.)

1670. Atterrissemens ou *assablemens* de grandes et longues motes de sable.

(*Termes de marine*, 524.)

Ce mot manque dans les Dictionnaires.

Assemblage :

1493. Avecque doubles fers et poincements et tout aultre *assemblaige* comme a lad. charpenterie est requis.

(*Doc. inédits sur Commynes*, 171, Fierville.)

Assentiment :

XIVe s. Adonc respondirent tous d'un *assentiment*.

(Jeh. d'Arras, *Mélusine*, 75, bibl. elz.)

1403. La plus grant partie furent d'*assentiment* que ledit Joffroi fut receu.

(Nic. de Baye, *Journal*, I, 67, Tuetey.)

Assermenter :

XIIe s. Si com il sunt tut *asermenté*.

(*Fragment d'Aspremont*, 322, Romania, XIX, 214.)

1356. Faire enregistrer leur jugement par un clerc *assermenté*.

(Cité ap. Desmaze, *Curiosités des anciennes justices*, 26.)

Assigner :

XIIe s. Clers i mist pour servir, rentes i *asigna*.

(Wace, *Rom. de Rou*, chron. ascendante, 249, Andresen.)

Id. Treis parties i *asignerent*.
Dunt la primere Asye apelerent.

(Beneeit, *Ducs de Normandie*, I, 217, Michel)

Assimilation :

XIVe s. Le tiers (effet spirituel de la communion) est *assimilation* speciale.

(Jeh. de Vignay, *Mir. historial*, IX, 33, édit. 1531.)

Assimiler :

XIVe s. Par le sacrement de Eucharistie est souverainement *assimilee* l'église militante a la triumphante.

(Idem, *ibid.*)

Assistance :

1428. Que a mon dit seigneur et a ses gens face toute ayde, confort et *assistence*.

(Ghill. de Lannoy, 239, Potvin.)

1440. Lour baillant prompte assistance..., voir a l'encontre des haults barons.

(*Chron. des chanoines de Neuchatel*, 17, Berthoud.)

Assister :

1372. Aucuns des anges sont toujours *assistans* devant Dieu par contemplation.

(Corbichon, *Propr. des choses*, II, 7, édit. 1522.)

Associé, s. particip. de associer :

1615. S'il y a plus d'argent en quasse qu'il ne faut pour l'équipage et provision des navires, il se repartit a chacun des *associez*, au prorata de ce qu'il a mis de fonds.

(Montchrestien, *Écon. politique*, Funck-Brentano.)

Assoupissant :

1552. Soporifer, qui induit à dormir, endormant, *assoupissant*.

(Ch. Estienne, *Dict. latin.*)

Assoupissement :

1531. The desyre to slepe, l'*assoupissement*.

(Du Guez, *Grammaire*, 906, Génin.)

Assurance :

XIIe s. Et faite soit l'*asseurance*
De tenir ceste couvenance.

(Gautier d'Arras, *Eracle*, 5590, Löseth.)

Assureur :

1671. L'asseuré sera tenu de notifier a ses *assureurs* les avaries de la marchandise.

(*Us et Coutumes de la mer*, 227.)

Astérisque :

1570. Quelques signes faits en mode d'estoilles..., lesquels signes ils appellent *astériques*.

(Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, II, 209.)

Astre :

1372. Elles (les étoiles) sont aussy appelées *astres*, pour ce que aucunes d'elles sont fichees au firmament ainsy comme clous fichez en la circonférence d'une roe de charrette.

(Corbichon, *Propr. des choses*, VIII, 23, édit. 1522.)

XVe s. L'*astre* irradiant dont les ignees pointes aguillonnent ma faible nature.

(Jeh. Robertet, ap. Chastellain, *Œuvres*, VII, 181, Kervyn.)

Id. Des escumes de mer loing exposees
Souvent estoient les *astres* arrousees.

(Oct. de Saint-Gelays, *Énéide*, 28, édit. 1540.)

Astronomique :

XIVe s. La voie *astronomique*
D'Alexandre, qui a sa diction
Mist le monde.

(Eust. Deschamps, V, 189, A. T.)

1547. L'année *astronomique*.

(Mizauld, *Mirouer du temps*, 89.)

Astucieux :

XIVe s. Le regnart *astucieux*.

(Jeh. de Vignay, *Mir. historial*, IX, 137, édit. 1531.)

1527. Une vieille subtile et *astucieuse*.

(Fr. Dassy, *Peregrin*, 96 r°, édit. 1533.)

1532. En ce lieu feray mention de quelque chose qui doit advertir les gens d'armes et les rendre plus advisez et *astucieulx* en la guerre.

(Pierre Desrey, *Mer des croniques*, 169 v°.)

Atellanes :

1557. Fables *atellanes*.

(*Recueil des païs*, 488.)

1570. Les joueurs des *atellanes*.

(Gentian Hervet, *Cité de Dieu*, 46.)

Athéisme :

XVIe s. Ce preud'homme Aretin, auquel les Florentins, ses compatriotes, ont fait cestuy epitaphe digne de luy et de son *athéisme*.

(Bon. Des Périers, *Œuvres*, II, 376, bibl. elz.)

Athlète :

1545. Les lutteurs nommez des Grecs *athletes*.

(Guill. Guéroult, *Hist. des plantes*, 514.)

1547. *Athletes* ou vaillants lutteurs.

(Jan Martin, *Vitruve*, 121 v°.)

Atomistique :

1863. La perscrutation intime et *atomistique* de la vie.

(Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, IV, 402.)

Atonique :

1766. Une espèce d'engourdissement *atonique*.

(Raulin, *Traité des fleurs blanches*, I, 101.)

Atrium :

1627. Les nobles gardoient anciennement dans leur *atrium* ou antisale les bustes de leurs prédecesseurs.

(Louis Savot, *Médailles antiques*, 22.)

Attenter :

1302. Vous *attentés* a l'encontre de l'accord dessus dit.

(Cité ap. Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 462.)

1330. Qu'il ne facent ne *attemptent* contre ycelle (grâce).

(*Cart. de Flines*, II, 507, Hautcœur.)

Attique :

1542. Toutes les urbanitez *attiques*.

(Est. Dolet, *Epit. fam. de Cicéron*, 15 v°).

Attirail :

xve s. Craon, Cures, l'Aigle et le Bressoire,
Accourent pour veoir l'histoire;
La Rochefouquault, l'Amiral,
Aussi Beuil et son *atirail*.

(*Le franc archer de Baignolet*, à la suite des poésies de Villon, bibl. elz.)

Attrape-mouches :

1700. La scabieuse, le souci, le muscipula ou *attrape-mouches*.

(Liger, *Maison rustique*, II, 42.)

Attrister :

xve s. Entre tant de tribulations et miseres qui *l'attristoient*.

(Chastellain, *Chron.*, II, 7, Kervyn.)

Id. Pleure, povre *attristee* mere.

(Idem, *ibid.*, I, 38.)

(*A suivre.*) A. DELBOULLE.

COMPTES RENDUS

Fénelon et Bossuet. *Etudes morales et littéraires*, par L. Crouslé, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, H. Champion, libraire, t. I, 1894; t. II, 1895. Deux volumes de XIX-573 et 691 pages in-8.

Depuis quelques années, Fénelon n'est plus guère en faveur dans l'Université : si l'on s'y efforce, avec un zèle des plus louables, de concilier l'admiration et la sympathie, non seulement au génie, mais encore au caractère de Bossuet, on n'y dépense pas moins d'ardeur et de talent à dépouiller son rival de sa pure et gracieuse auréole.

Mais rien ne pouvait être plus dangereux pour la mémoire de Fénelon que le récent ouvrage de M. Crouslé. Il ne s'agit pas là, en effet, d'un développement brillant dont la virtuosité même met toujours en défiance, sinon la foule, du moins les gens sérieux; il ne s'agit pas davantage d'un pamphlet, où la continuité du blâme traduit le dénigrement systématique. Nous avons affaire à un auteur grave et consciencieux, l'un des maîtres les plus appréciés de la Sorbonne, et dont les jugements empruntent à sa longue expérience, comme à la dignité de son caractère, un surcroît de force et d'autorité. Nous sommes en présence d'une œuvre calme et réfléchie, longuement étudiée, fortement documentée, où l'érudition la mieux informée est jointe à la psychologie la plus fine et à l'analyse la plus minutieuse. Ceux-là seuls se feront une idée du travail énorme que s'est imposé M. Crouslé, qui auront cherché à vérifier sur les textes l'exactitude de ses citations et à contrôler pièces en main la justesse de ses déductions[1].

La langue ferme, et sobre à dessein, s'élève parfois jusqu'à l'éloquence; et malgré sa sévérité pour l'archevêque de Cambrai, l'auteur montre partout la plus parfaite bonne foi et même, par-ci par-là, une volonté bien arrêtée de ne pas user contre Fénelon de toutes ses ressources.

Quoique je n'adopte pas toutes ses conclusions, je me reprocherais de ne pas proclamer bien haut l'admiration profonde que m'inspire cette œuvre, l'une des plus considérables et des plus sérieuses que nous aient données l'histoire et la critique littéraires en ces dernières années. Et l'on me permettra d'ajouter que les âmes religieuses seront reconnaissantes à M. Crouslé d'avoir traité avec la gravité qu'elle mérite la querelle de Bossuet et de Fénelon, d'en avoir vu toute l'importance, et d'avoir si bien montré comment la perfection chrétienne concilie le désir du bonheur, indestructible dans le cœur de l'homme, avec le culte désintéressé auquel a droit la majesté divine.

M. Crouslé a commencé par étudier minutieusement la vie de l'archevêque

1. Et, à ce propos, ceux-là regretteront sans doute comme moi que les notes et les renvois, au lieu d'être placés au bas des pages, aient été rejetés à la fin de chaque chapitre.

de Cambrai, et parmi ses écrits, ceux qui ne furent pas composés à l'occasion de l'affaire du quiétisme.

Il y a là, en dehors de toute autre considération, une histoire littéraire de Fénelon d'un rare mérite. Ses ouvrages y sont analysés et appréciés avec une sûreté de coup d'œil qui laisse rarement prise à la critique : Fénelon est mis à sa véritable place au milieu des écrivains du grand siècle, et les reproches que lui adresse M. Crouslé, au point de vue littéraire s'entend, quoique sévères parfois, sont presque toujours justifiés.

Il me paraît pourtant n'être pas dans le vrai, quand il va chercher de préférence dans le *Télémaque* l'expression des théories politiques de Fénelon. Le *Télémaque* est avant tout un roman, et, quelque chimérique qu'on suppose l'esprit de son auteur, on ne saurait sans injustice l'accuser d'avoir cru applicables dans la pratique toutes les théories où s'est jouée son imagination. C'est pourtant ce que fait M. Crouslé quand, prenant à la lettre certaines maximes de Mentor, il trouve Bossuet plus libéral que Fénelon, et écrit de celui-ci : « On ne peut nier qu'il attribue au prince, sans aucune réserve, la plénitude du pouvoir législatif et le droit de disposer arbitrairement de la condition des citoyens; ce qu'on chercherait en vain dans Bossuet »[1].

Mais comment ce prétendu droit se concilierait-il avec les textes suivants de l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, que je trouve dans M. Crouslé lui-même? « N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles? L'avez-vous dédommagé, comme un particulier l'aurait fait, quand vous avez pris sa maison, ou enfermé son champ dans votre parc, ou supprimé sa charge, ou éteint sa rente?... N'avez-vous point toléré des enrôlements qui ne fussent pas véritablement libres ? Laisser prendre des hommes sans choix et malgré eux, faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée par son chef; arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix, quinze ans dans le service où il périt souvent de misère, dans les hôpitaux dépourvus des secours nécessaires; lui casser la tête, ou lui couper le nez s'il déserte : c'est ce que rien ne peut excuser devant Dieu ni devant les hommes... Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition? L'état de ces hommes est affreux, rien n'est plus inhumain que de le prolonger au delà du terme. Ne dites point qu'on manquerait d'hommes pour la chiourme, si on observait cette justice; la justice est préférable à la chiourme[2]. » Sachons gré à Bossuet d'avoir écrit : « Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres, la propriété des biens est légitime et inviolable »; mais ne disons pas avec M. Crouslé : « Fénelon n'exprime nulle part ces principes avec la même netteté. Comment y aurait-il songé si les principes de Mentor sont réellement les siens; s'il croit que le prince a le droit de régler et de limiter la propriété chez ses sujets, de fixer leur condition, leur profession, et même de les envoyer, sans leur consentement, coloniser des îles désertes?[3] »

Que Fénelon ait trop accordé à l'aristocratie, c'est un point à discuter; mais on ne lui refusera pas d'avoir proclamé, aussi clairement qu'on le pouvait alors, qu'en France, l'autorité absolue des rois était une usurpation sur les droits de la nation. « Vous savez, dit-il, qu'autrefois le roi ne prenait jamais rien sur les peuples par sa seule autorité, c'était le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation, qui lui accordait les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivait de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise?[4] » etc.

1. Crouslé, t. I, p. 352.
2. Fénelon, *Examen de conscience*, XIV, XXIII, XXIV. Cf. Crouslé, t. I, p. 342 et 364.
3. Crouslé, t. I, p. 372, note 48.
4. *Examen de conscience*, XVIII.

En 1710, à la demande de Louis XIV, la Sorbonne dégénérée « décida nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre et que quand il les prenait, il ne prenait que ce qui lui appartenait [1] ». Je doute que cette consultation fût inspirée par les idées de Fénelon; j'aime mieux reconnaître l'influence du grand archevêque dans l'avis qu'osa émettre un jour son royal élève au conseil, en présence de Louis XIV. Le chancelier Daguesseau, qui venait d'opiner avant lui, s'était fondé sur l'autorisation donnée à un contrat de mariage et sur la signature du roi. Le duc de Bourgogne se leva, dit Saint-Simon, et déclara « qu'il ne croyait point que l'autorité des rois pût s'étendre jusque sur les lois des familles, qu'il ne tenait pour inviolables que lorsque d'un consentement mutuel elles avaient été faites par elles-mêmes [2]. »

M. Crouslé a sainement jugé le rôle et la conduite de Fénelon à l'égard des protestants, et l'a déchargé des faits d'odieuse intolérance accumulés contre lui par M. O. Douen [3].

Les chapitres relatifs au *Traité de l'Education des filles* et au précepteurat de Fénelon, sont incontestablement les meilleurs du premier volume. Mais faut-il croire, avec M. Crouslé, que l'archevêque avait tellement subjugué l'âme du duc de Bourgogne et lui avait inspiré une affection si passionnée et si soumise, que, si ce prince fût parvenu au trône, son précepteur eût été le vrai roi de France? Beaucoup sont de cet avis, et font un grief à Fénelon d'avoir anéanti en son disciple toute volonté propre, et de lui avoir enlevé toute indépendance et toute initiative. Ce reproche me paraît fort exagéré, ou du moins je trouve dans Saint-Simon des traits montrant que le duc de Bourgogne éprouvait le besoin de se renseigner et de se faire une opinion personnelle, même sur les points qui tenaient le plus au cœur de son maître. C'est ainsi qu'il se déclare en deux circonstances contre les jésuites, et qu'il veut renvoyer de la cour le P. Tellier [4].

Mais cette longue étude préliminaire, tout estimable qu'elle est, ne serait-elle pas un hors-d'œuvre? Je l'avais pensé tout d'abord; toutefois je n'ai pas tardé à me détromper. Dans l'intention de M. Crouslé, elle a pour but de rechercher dans la conduite et dans les ouvrages de Fénelon antérieurs à la querelle du quiétisme le germe des défauts dont l'antagoniste de Bossuet donna le spectacle affligeant. C'est là une enquête légitime, à coup sûr, mais singulièrement délicate et dangereuse. Quand le moraliste ou l'historien examine les faits avec une telle préoccupation, n'est-il pas incliné à en exagérer la portée ou à en dénaturer le caractère, et les conséquences qu'il en tire ne doivent-elles pas être quelque peu suspectes? Telle démarche ou telle action vous paraît inspirée par l'astuce ou la fourberie; n'est-ce point parce que vous vous êtes d'abord persuadé que son auteur était fourbe ou astucieux? et la malice que vous croyez y voir, n'est-ce pas vous qui l'y mettez? Ne seriez vous point dans le cas de ces chimistes qui, chargés d'une expertise judiciaire, ont conclu à un empoisonnement, parce qu'ils trouvaient de l'arsenic dans les viscères soumis à leur examen, sans se douter que cet arsenic provenait de leur appareil ou de leurs réactifs? J'ai peur que, malgré ses précautions, M. Crouslé n'ait parfois été dupe d'une pareille méprise. Ainsi je ne crois pas suffisantes les preuves qu'il nous donne de l'ambition de Fénelon.

Que l'archevêque de Cambrai ait eu conscience de son mérite, et qu'il se

1. Saint-Simon, éd. Chéruel, t. VIII, p. 138 (année 1710).

2. Saint-Simon, t. V, édit. Chéruel, p. 76. Voir toute cette scène, p. 73-77 (année 1706).

3. A propos des missions de Saintonge, M. Crouslé, donnant à une phrase de Fénelon un sens qu'elle n'a pas, écrit : « Fénelon n'ignore pas l'art de se faire valoir aux dépens de ses confrères » (I, p. 96, note 28). Je demande la permission d'opposer à cette insinuation une lettre de Fénelon à Seignelay (30 juillet 1685) : « En attendant que j'aille vous rendre compte de notre mission M. l'abbé Fleury, *qui y a travaillé plus que moi*, aura l'honneur de vous en dire tout ce que nous en savons. » (Dans Douen, *l'Intolérance de Fénelon*, édit. 1875, p. 324.)

4. Saint-Simon, édit. Chéruel, t. IX, p. 76, 162. Cf. p. 217. « Le discernement de ce prince n'était donc pas asservi, etc. »

soit ménagé une haute situation, où il pût en tirer parti pour le plus grand bien de la religion et de la France, je ne le nie pas, et je ne lui en ferai pas un crime; mais que, pour s'élever, il ait eu recours à des procédés indignes d'un grand caractère, c'est ce que je ne crois pas établi, pas plus que je ne puis découvrir en lui les calculs d'un ambitieux vulgaire.

Et pourtant M. Crouslé juge que Fénelon « ne s'attachait guère aux hommes qu'en proportion des services qu'il en pouvait tirer [1] ». Mais quel avantage pouvait-il donc espérer de ses rapports avec Mme Guyon? A sa place, un ambitieux ne se fût-il pas empressé de la renier dès qu'elle fut devenue suspecte, et pour se faire pardonner d'avoir été son ami, ne se fût-il pas montré le plus acharné de ses adversaires?

Sa sévérité pour Fénelon porte M. Crouslé à accueillir trop favorablement le témoignage enfiellé de Phelipeaux, d'où il résulterait que, dans l'admiration vouée à l'évêque de Meaux par l'abbé de Fénelon, il entrait des calculs odieux. Mais ici il faut citer Phelipeaux lui-même. Il parle de l'époque où il était question de choisir un gouverneur aux petits-fils de Louis XIV. « Il (*Fénelon*) s'attacha avec plus d'assiduité qu'auparavant à M. l'évêque de Meaux, prévoyant qu'il pourrait être consulté sur le choix d'un précepteur. Le prélat n'allait point dans son diocèse sans être accompagné des abbés de Fénelon et de Langeron, son intime et inséparable ami. Quand il était à Paris, ils venaient régulièrement dîner avec lui, et lui tenaient une fidèle et assidue compagnie, de sorte que le prélat n'était guère sans l'un ou l'autre. *Ils avaient soin d'avilir par de piquantes railleries tous ceux qui pouvaient avoir les mêmes prétentions.* Pendant les repas et les promenades, ils louaient sans cesse le prélat jusqu'à l'en fatiguer. *Leurs flatteries étaient sans bornes*, jusqu'à exciter de l'indignation à ceux qui étaient présents. Le prélat en rougissait souvent, leur en témoignait publiquement *son dégoût*, et les priait de s'en abstenir. La Bruyère, homme sincère et naturel, en était outré : il me disait à l'oreille : « Quels empoisonneurs! — Voilà, lui disais-je, pour vous la matière d'un beau caractère. » Un jour, La Bruyère, par malice, avança en leur présence que le roi devait engager M. de Meaux à continuer aux princes les instructions qu'il avait données avec tant de sagesse à Monseigneur le dauphin; les abbés furent déconcertés [2]; » etc.

Mais pour nous mettre en garde contre cet odieux tableau, s'il ne suffisait pas des réserves faites par Bossuet et son secrétaire Ledieu sur le récit d'où il est tiré [3], nous avons les témoignages de la haute estime en laquelle Fénelon était tenu par La Bruyère, dont personne n'a encore suspecté l'austère franchise. Non seulement il l'a loué hautement dans son discours de réception à l'Académie française, mais encore, comme pour nous fournir une réponse à la malignité de Phelipeaux, dans une ligne ajoutée à son chapitre de la Chaire, il a fait à la nomination de Fénelon au poste de précepteur des princes, l'allusion la plus flatteuse et la plus délicate : « Que celui, disait-il d'abord, qui n'est pas encore assez parfait *pour s'oublier soi-même* dans le ministère de la parole sainte, ne se décourage point par les règles austères qu'on lui prescrit, comme si elles lui ôtaient les moyens de faire montre de son esprit et de monter aux dignités où il aspire : quel plus beau talent que celui de prêcher apostoliquement? et quel autre mérite mieux un évêché! » Et dans la cinquième édition de ses *Caractères* (1690), celle qui suivit l'élévation de Fénelon, il ajoutait : « Fénelon en était-il indigne? aurait-il pu échapper au choix du prince que par un autre choix? »

Et Bossuet lui-même, deux ours après le choix de son jeune ami, n'a-t-il

1. T. I, p. 196.
2. Phelipeaux, *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du Quiétisme répandu en France*, s. l., 1732, I, p. 33; cf. Crouslé, I, p. 60 et 61.
3. Voir Ledieu, t. II, p. 227 et 241.

pas applaudi « à un si grand éclat d'un mérite *qui se cachait avec tant de soin* [1] »? Ce témoignage nous avertit de ne pas nous laisser abuser par les conseils que M. Tronson donnait en cette circonstance à Fénelon, et pour lesquels M. Crouslé, qui les prend à la lettre, lui accorde l'honneur d'avoir, dès lors, percé l'ambition secrète de son disciple [2].

L'affaire du quiétisme est instruite par M. Crouslé dans le plus minutieux détail. Les nombreux écrits publiés à son occasion par Fénelon et par les prélats, ses adversaires, sont résumés avec une clarté qui ferait envie à un théologien de profession; les différentes phases de la lutte sont nettement caractérisées; la correspondance de Bossuet et celle de Fénelon ont été soigneusement dépouillées, les lettres, classées arbitrairement dans les éditions, comme si l'on eût voulu dérouter les travailleurs, ont été étudiées ici dans l'ordre chronologique et avec une étonnante sagacité; les assertions sont étayées de textes nombreux,... et pourtant je ne suis pas convaincu que Fénelon ait eu l'âme si noire que le dit M. Crouslé. C'est que, dans cette discussion surtout, je sens une trop grande prévention en faveur de Bossuet. Je vois qu'on glisse rapidement sur les torts qu'il faut bien parfois reconnaître du côté de l'évêque de Meaux, tandis que ceux de son antagoniste, vrais ou faux, sont mis en pleine lumière. Je trouve dans la conduite de Bossuet certains procédés choquants, que M. Crouslé est trop prompt à excuser, et d'autres qu'il ne relève même pas; enfin il y a chez lui comme un parti pris de ne jamais faire bon accueil aux témoignages favorables à Fénelon, tandis qu'il croit très facilement ceux qui lui sont hostiles.

Sans doute, Bossuet est un très grand homme; mais mérite-t-il d'être cru sur parole dans les cas où il s'agit de flétrir des tiers? On nous le donne, il est vrai, pour la droiture incarnée, et il a écrit de lui-même qu'il était le plus simple des hommes. Pourquoi donc, averti, comme il l'était, des procédés artificieux et tout à fait déloyaux dont usaient ses agents à Rome pour surprendre les secrets de son adversaire et ceux même du saint-office, ne les en a-t-il jamais repris? Et si l'on trouve mauvais que Fénelon ait parfois inspiré des mesures dont il n'aurait pas voulu porter la responsabilité, que faut-il donc penser de Bossuet, quand, voulant empêcher un de ses curés d'user des moyens de droit pour résister à son autorité, il obtient contre lui une lettre de cachet et ne veut pas qu'on dise qu'il l'a sollicitée, et que la raison en est, dit Ledieu, son fidèle secrétaire, qu'il « sent bien que cette voie est odieuse, et qu'après avoir passé sa vie dans la réputation de beaucoup de douceur, il craint, ce qu'il ne pourra éviter, d'être accusé de dureté et d'injustice par ses curés? [3] » Et que penser aussi de sa conduite envers Ledieu à propos de la *Clé de la censure*? La chose vaut la peine d'être racontée. Quand il obtint du roi la permisson de faire censurer des propositions de morale relâchée dans l'Assemblée du clergé, en 1700, il lui avait promis que le nom des casuistes d'où elles étaient extraites, ne serait point prononcé. Il se croyait obligé de tenir, même en dehors de l'assemblée, cette parole solennellement donnée. Néanmoins Ledieu, pour lever les masques, composa un ouvrage qu'il intitula *Clé de la censure*. Bossuet se le fit lire à plusieurs reprises, l'approuva et engagea son secrétaire à le publier; mais prenez bien vos précautions, lui dit-il, car si l'on soupçonne que l'ouvrage est de vous, je vous désavouerai. Mais ce n'est pas tout. « Il a gobé tous les éloges que je lui donne, ajoute l'honnête Ledieu, sans parler d'en retrancher le moindre mot; il veut, au contraire que je diminue celui de M. Arnauld; mais *comme cet éloge est là pour*

1. Lettre du 19 août 1689, citée par M. Crouslé, t. I, p. 160.
2. Voir dans M. Crouslé, t, I, p. 161.
3. Ledieu, t. II, p. 450.

faire croire qu'un janséniste ou du moins un homme de Port-Royal est auteur de cet écrit, il n'a pas insisté pour l'ôter [1]. »

Mais si ces anecdotes sont vraies, et nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi de Ledieu, pourquoi Bossuet, dans une lutte où il est entré avec tant d'acharnement, n'aurait-il pas usé, je ne dis pas de mensonge ou de calomnie, à Dieu ne plaise! mais de déguisements, de réticences, de finesses, en un mot, de ces artifices que les plus honnêtes plaideurs ne s'interdisent pas toujours, et contre lesquels un juge équitable doit se mettre en garde?

Que dire aussi du neveu du grand évêque, dont toutes les lettres respirent la passion la plus vive contre Fénelon, et du vicaire général Phelipeaux, son Mentor, dont la *Relation* tout imprégnée de haine, est cependant, pour les adversaires de Fénelon, comme un cinquième évangile? Phelipeaux nous est représenté par Ledieu comme un caractère épineux, maussade, jaloux et susceptible, sans estime pour personne, qui, avant même la mort de Bossuet, se brouilla avec son neveu, le traitant de fourbe et de mauvais cœur [2]. Dès le temps de son séjour à Rome, il entretenait, à l'insu de l'évêque de Meaux, une correspondance active avec Noailles; l'abbé Bossuet finit par le soupçonner, et, pour s'en assurer, n'hésita point à violer sa correspondance [3]. Les déceptions qu'éprouva Phelipeaux lui causèrent plusieurs attaques, et il en mourut. « La première cause de son chagrin, dit Ledieu, a été de n'avoir pu obtenir de feu M. Bossuet, quelque gros prieuré, qu'il disait que ce prélat lui avait promis; c'est pourquoi après sa mort il s'éloigna même de l'abbé Bossuet. Chacun a blâmé sa conduite, de s'être ainsi séparé de ses bienfaiteurs, et encore plus de s'être livré à M. de Bissy, évêque de Meaux d'aujourd'hui, en haine de son prédécesseur et de ses héritiers; et enfin de s'être encore attiré la colère et l'indignation de ce nouvel évêque, pour les raisons qu'on a vues [4]. »

En revanche, l'auteur est très dur pour l'abbé de Chantérac, l'agent de Fénelon à Rome. C'était, dit-il, pour l'archevêque de Cambrai « un autre lui-même par le dévouement sans bornes, par la conformité de sentiments, par la souplesse, par le manège, par la facilité pour inventer sur place tout ce qu'il croyait bon à servir la cause de son brillant et subtil patron ». Et M. Crouslé semble l'accuser d'avoir, sinon inventé, du moins colporté en l'embellissant le récit d'une aventure scandaleuse dont l'abbé Bossuet était le héros [5]. Si l'histoire est vraie ou fausse, je n'ai pas le moyen de le savoir; mais Ledieu nous fournit celui d'écarter nos soupçons de l'abbé de Chantérac, en incriminant Phelipeaux lui-même. « L'évêque de Meaux, nous dit-il, était en dernier lieu fort refroidi pour M. Phelipeaux, non seulement parce qu'il faisait toujours le mécontent, mais bien plus parce qu'il avait été bien informé des mauvais bruits que ce docteur avait partout répandus de la mauvaise conduite et de la vie déréglée de l'abbé Bossuet à Rome, et qu'il en avait été percé de douleur [6]. »

D'un autre côté, par une lettre du P. Massoulié, assistant du général des dominicains et l'un des examinateurs hostiles au livre des *Maximes des saints*, on voit que l'abbé de Chantérac jouissait à Rome de la considération même des adversaires de Fénelon. Ce religieux écrit au P. Raymon François, provincial des dominicains aux Pays-Bas français : « Il est icy dans Rome de notoriété publique que les Jésuites s'estoint entièrement déclarez pour le livre de M. de

1. Ledieu, t. II, p. 421, 422, 424, et 425 (année 1703).
2. C'est lui qui déclara que Bossuet s'était déshonoré par son testament, « non seulement parce qu'il n'y était nulle mention des pauvres ni des récompenses de ses domestiques, mais pas même de son église, si ce n'est pour y mettre son corps ». (Ledieu, t. III, p. 104.)
3. Lettre à l'abbé Bossuet à son oncle, le 17 février 1699, dans Lachat, t. XXX, p. 260.
4. Ledieu, t. IV, p. 184.
5. Crouslé, t. II, p. 262, 276-278.
6. Ledieu, t. III, p. 203. Il faut voir la suite de ce récit, trop longue pour être insérée ici.

Cambray. Le P. Alfaro, jésuite, un des examinateurs, a fait ce qu'il a pu pour le défendre; le général des Jésuites a sollicité pour cet effet tous les cardinaux du Saint-Office; toutes les conférences que tenoit l'abbé de Chantérac, oncle et grand vicaire de M. l'archevesque de Cambray, se faisoint chez les Jésuites. Il est surprenant qu'après cela ils osent avancer qu'ils ont travaillé à la condamnation de ce livre; on ne parle pas ainsi à Rome. Il est encore plus étonnant qu'après la censure donnée ils ayent entièrement abandonné M. de Chanterac sans plus luy rendre aucune visite. Je n'ay pas agi de cette manière à son égard, car quoy que je fusse déclaré contre ce livre, je ne laissois pas de voir toujours *cet illustre abbé, qui est d'un mérite distingué.* Je lui disois assez souvent qu'on s'y prenoit fort mal. Il seroit à souetter que cet excellent et savant archevesque de Cambray connût le génie des Jésuites. Toutes les choses pouvoint s'accomoder facilement principalement au commencement, et M. de Cambray auroit pu se tirer de cette méchante affaire à son honneur. Mais on a trop conté sur le pouvoir des Jésuites, qui avoint promis de faire autant d'efforts pour deffendre ce livre qu'il en ont fait autrefois pour faire condamner celui de Jansenius... [1] »

Je ne prétends certes pas qu'il faut en croire sur parole Fénelon et l'abbé de Chantérac; je demande seulement qu'on ne s'en rapporte pas aveuglément aux écrivains du parti adverse. L'ardeur de la lutte et la force de la prévention suffisent à expliquer bien des affirmations contradictoires de Bossuet et de Fénelon, sans qu'il soit besoin d'accuser l'un ou l'autre de mensonge et de fourberie.

Du reste, sur bien des points qui paraissent tout d'abord faire tort à la franchise de l'un ou de l'autre des deux adversaires, il faut se garder de porter un jugement précipité. Pour se faire une opinion, il faut souvent examiner et comparer minutieusement des pièces diverses et contradictoires, portant parfois des dates fausses, et dont les originaux n'existent plus. Qui donc, en pareil cas, pourrait affirmer que sa sagacité n'est pas en défaut et qu'aucun détail important ne lui a échappé? Je voudrais apporter en exemple de la difficulté du sujet la permission donnée par Bossuet à Mme Guyon de quitter la Visitation de Meaux.

Mme Guyon avait d'elle-même prié Bossuet de la recevoir dans un couvent de son diocèse, promettant d'y rester jusqu'à ce qu'il eût examiné sa doctrine à loisir. Au bout de six mois environ, cette dame obtint de l'évêque une attestation favorable et quitta la Visitation.

Elle a raconté, dans sa *Vie*, qu'après sa sortie de Meaux, Bossuet, pour se couvrir vis-à-vis de la Cour, lui écrivit de revenir dans son diocèse et lui envoya une nouvelle attestation en lui réclamant la première, mais que celle-ci lui paraissant plus favorable, elle l'avait gardée, et qu'ensuite il l'avait accusée de s'être sauvée du couvent malgré lui. Elle rapporte ces deux certificats, sans s'apercevoir qu'ils sont tous les deux datés du même jour, dit M. Crouslé, et il en conclut que cette histoire a été inventée de toutes pièces, d'autant plus qu'à Saint-Sulpice, il a trouvé le brouillon d'une lettre datée du 6 juillet 1695, dans laquelle cette dame écrit : « M. de Meaux vient de quérir la décharge qu'il me donna *hier* ». Or Bossuet déclare qu'il quitta Meaux pour Paris le 2 juillet, après avoir fait signer la veille à Mme Guyon une rétractation et lui avoir donné un certificat [2].

Mais le 1er juillet, Bossuet n'était pas à Meaux; il était à Germigny, comme on le voit par une de ses lettres, préoccupé des moyens à prendre pour n'être

1. L'authenticité de cette lettre ne fait pas pour moi l'ombre d'un doute; mais je dois avouer que je n'en puis fournir aucune preuve, l'original ayant disparu des Archives nationales (LL, 1529) depuis l'année 1879, époque où un de mes amis, dont la compétence et la probité scientifique sont au-dessus de tout soupçon, en a pris copie dans un registre d'Echard, l'historiographe des dominicains.

2. Crouslé, t. II, p. 14 et 15, 64 à 68.

pas dupe de Mme Guyon [1]; le 3, il écrit de Meaux deux autres lettres [2]. Il n'était donc pas parti le 2 pour Paris. D'un autre côté, une lettre de lui, datée du 16 de ce même mois (qui était un samedi), nous apprend qu'il est arrivé dans la capitale un vendredi, et des termes de cette lettre, il est facile de conclure qu'il s'agit du second vendredi du mois, huitième jour de juillet, comme des attestations données par les visitandines à leur pensionnaire, il ressort qu'elle les a quittées le 9, dans la matinée.

Qu'on veuille bien se reporter au texte même des attestations de Bossuet [3], et on verra qu'elles ne peuvent être réellement du 1er juillet. En effet, en tête de la première, nous lisons : « Nous, évêque de Meaux, avons reçu les *présentes* soumissions et déclarations de la dite dame Guyon, tant celles du 15 avril 1695 que celles du 1er juillet de la même année... Donné à Meaux au dit monastère *le jour et an que dessus.* » Ce certificat évidemment a dû être joint à la dernière déclaration signée par Mme Guyon; mais s'il était du 1er juillet, au lieu de désigner cette déclaration par les mots : *celles du 1er juillet*, on aurait dit : *celles de ce jour.* Quant à la deuxième attestation, elle est sans date dans Phelipeaux, et porte celle du 1er juillet dans les éditions de Bossuet.

Dès lors, nous pouvons admettre qu'en écrivant sa *Vie* de longues années après, Mme Guyon a confondu les circonstances dans lesquelles Bossuet a tenté de recouvrer son premier certificat; et encore, pourquoi après avoir essayé vainement en personne de le retirer, n'aurait-il pas renouvelé par lettre sa tentative quand Mme Guyon eut quitté Meaux? Quoi qu'il en soit, nous ne sommes plus en droit de nous appuyer sur la lettre de cette dame en date du 6 juillet ni sur l'affirmation de Bossuet pour l'accuser de mensonge. L'évêque n'a quitté Meaux que le 8 juillet; la déclaration de Mme Guyon préparée d'avance et datée du 1er, a été signée par elle sous les yeux de Bossuet, non pas ce jour-là, puisqu'il n'était pas à Meaux, mais quelques jours plus tard, le 4; et le lendemain, il a tenté de se faire rendre le certificat qu'il a donné. Cette version est-elle fausse? c'est possible, mais nous n'en savons rien.

Les deux attestations sont datées du même jour, comme le dit M. Crouslé et comme en témoignent les copies conservées à Saint-Sulpice. Soit. Mais alors quelle raison les a fait délivrer? une seule ne suffisait-elle pas? Je ne vois qu'une explication possible : c'est que Bossuet comptant substituer un second certificat au premier, l'a antidaté, et si Mme Guyon les rapporte tous les deux avec la même date, ce ne ne serait point par inadvertance, comme le croit M. Crouslé. Elle ou ses amis s'étaient bien aperçus de cette particularité. En effet, M. Tronson écrit à Bossuet : « Voici la copie de l'attestation que vous me demandez, et qui m'est tombée il y a quelques jours entre les mains. On avait écrit au dos, d'une autre main, je ne sais si c'est de la main de la dame, les paroles suivantes : « *Copie de la première justification que M. de Meaux m'a donnée et qu'il redemande. Celle-là m'est d'une extrême conséquence à garder. Elles sont datées du même jour* [4]. »

Mais pourquoi donc Bossuet, dans sa *Relation*, ne parle-t-il que d'une attestation donnée par lui [5], et dit-il que Mme Guyon n'a jamais osé la montrer? De

1. A Mme d'Albert. (Lachat, t. XXVIII, p. 247 et suiv.)

2. Lachat, t. XXVIII, p. 249 et t. XXVII, p. 582 à 590.

3. Voir dans Lachat, t. XXVIII, p. 657, note, et 658. — Phelipeaux dit que le départ de Bossuet eut lieu le 11 juillet; on voit par là combien il serait téméraire de s'en rapporter toujours à lui, même pour les dates! Il place toute cette histoire après le sacre de Fénelon, qu'il fixe au 10 juin, tandis que cette cérémonie eut lieu le 10 juillet.

4. Tronson, dans l'édition Lachat, t. XXVIII, p. 654, octobre 1695.

5. C'est celle qui est rapportée en second lieu dans Phelipeaux, et que Mme Guyon donne pour la première; encore Bossuet n'en cite-t-il pas la fin, qui justifie Mme Guyon sur le point qui lui tenait le plus au cœur. — Bossuet ne parle aussi que d'une attestation dans une lettre à Noailles, 2 juillet 1698 (Lachat, t. XXIX, p. 479); au contraire, il écrit à son neveu, le 14 du même mois : « Je vous envoie copie *des attestations* que Mme Guyon a eues de moi » (*ibid.*, p. 499). Et quand

deux choses l'une : ou il parle de celle dont Tronson lui a envoyé copie, et il ment, ce que je ne saurais admettre; ou bien il parle de l'autre, et il ne devait pas lui suffire de dire qu'on ne la montrait pas, il fallait ajouter qu'on en montrait une autre qui était fausse ou, si elle était vraie, expliquer pourquoi il y en avait deux datées du même jour et également authentiques.

Du reste, ce n'est pas la seule chose obscure qu'on remarque dans les récits que Bossuet et Phelipeaux nous ont laissés de cette aventure. Dans sa *Relation*, Bossuet dit : « Elle me demanda la permission d'aller aux eaux de Bourbon; après ses soumissions, elle était libre [1] ». (Mais si elle était libre, quel besoin avait-elle d'une permission?) « Elle *souhaita* qu'au retour des eaux, on la reçût dans la même monastère, où elle retint son appartement. *Je le permis.* » Pourquoi donc écrit-il à Tronson qu'elle avait *donné sa parole* de revenir à Meaux et s'y était engagée? Pourquoi lui reproche-t-il de ne l'avoir pas fait? N'est-on pas libre de ne profiter point d'une permission?

Bossuet écrit encore : « Elle a prévenu mon congé en supposant à la supérieure de Sainte-Marie que je l'avais accordé [2] ». Cela est extraordinaire. Si, comme le dit l'évêque, après ses soumissions, elle était libre, il ne faut pas lui faire un grief d'être partie quand elle l'a voulu. Si elle était prisonnière, la supérieure du couvent lui servait de geôlier, et il est peu croyable qu'un geôlier donne la clé des champs à son prisonnier sans un ordre du juge. Du reste, dans les interrogatoires que La Reynie fit subir à Mme Guyon en 1696, il lui reprocha bien d'avoir dogmatisé malgré la parole donnée à Bossuet, mais non de s'être enfuie de Meaux sans sa permission [3].

Au fond, cet épisode mystérieux a une importance capitale. Jusqu'au jour où Mme Guyon quitta Meaux, Bossuet, du moins dans les lettres que nous avons de lui, paraît indulgent pour elle : « Elle a souscrit, dit-il, les articles avec toutes les soumissions que l'on pouvait exiger; elle est prête à se soumettre à nos ordonnances... Mon sentiment est que cela suffit. D'autres voudraient qu'on entrât dans le détail [4] », etc. « Tant qu'elle sera soumise, il faut laisser à part tout ce qu'on dit de part et d'autre de M. le cardinal Le Camus ou pour ou contre. » — « Vous savez, monseigneur, que je n'ai nul dessein de favoriser Mme Guyon. Je ne me presserai pas de la renvoyer tant qu'elle me sera obéissante. Au surplus, je recevrai les preuves; mais j'ai à vous dire que, selon mes connaissances, elles sont fort faibles : elle nie qu'on lui ait fait aucunes défenses à l'archevêché de Paris. M. l'archevêque, qui m'avait dit qu'il m'enverrait ce qui avait été fait, ne m'a rien envoyé du tout : on ne lui a fait souscrire tout au plus qu'un désaveu général et conditionnel de toute erreur; et moi je ne crois pas cela suffisant. Quant à la déclaration d'un certain prélat éloigné, que vous avez vue, c'est moins que rien. Je vois dans certaines gens, et je vous nomme sans hésiter M. B., un grand zèle, mais faux, et une très grande ignorance de la matière [5]. »

Mme Guyon ayant quitté Meaux, Bossuet, à la cour, ou à Paris, a dû être circonvenu par les ennemis de la dame et se repentir de son indulgence. Il en est réduit à s'excuser dans une lettre à Tronson [6]; et pour le mieux faire, il

il parle de l'attestation qu'il a donnée, il fait allusion tantôt à la première et tantôt à la seconde de celles que rapporte Phelipeaux. (Voir dans Lachat, t. XXVIII, p. 653; t. XXIX, p. 479 et 499; t. XX, p. 114.) Il y a sur ce point un embarras visible dans les explications de Bossuet.

1. *Relation sur le quiétisme*, éd. Lachat, t. XX, p. 113.

2. A Tronson, 30 sept. 1695. (Lachat, t. XXVIII, p. 653). Cf. *Relation*, t. XX, p. 114.

3. Une copie de ces interrogatoires, provenant des papiers de La Reynie, se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, N. a. fr. 5250. M. Crouslé ni les autres historiens ne semblent les avoir connus. On voit dans ce même recueil des lettres autographes de Mme Guyon, dont deux écrites de son sang, et de plus la preuve de relations entre Bossuet et La Reynie au cours de cette affaire,

4. Lachat, t. XXVIII, p. 645, 646. Cf. 643; lettres du mois de mai 1695.

5. A La Broue, 3 juin 1695, édit. Lachat, t. XXVIII, p. 648.

6. *Ibid.*, p. 653.

reproche à la prophétesse d'être partie sans sa permission. Et Phelipeaux, renchérissant, suivant son habitude, sur les dires de Bossuet, écrit : « Mme Guyon, feignant une indisposition, demande la permission d'aller aux eaux... Le prélat lui dit qu'il allait incessamment à Versailles, qu'il rendrait au roi un compte exact de sa soumission, qu'il ne doutait point que le roi n'accordât la permission qu'elle demandait et qu'en peu de temps il lui ferait savoir ses intentions [1]. » Mais quelle raison Bossuet aurait-il eue de faire dépendre du consentement du roi le départ de Mme Guyon, puisque, comme il l'a dit, c'était de son plein gré qu'elle s'était soumise à lui, et que personne ne lui avait proposé de se faire geôlier!

Et qui sait si ce changement survenu dans la conduite de Bossuet envers Mme Guyon, ne doit pas servir à expliquer celui qui, vers la même époque, se remarque dans les rapports de Fénelon avec l'évêque de Meaux?

Je demande pardon au lecteur de cette discussion si aride; mais il fallait bien lui donner une idée des difficultés de tout genre que présente un sujet où la vérité dépend d'éléments si complexes, et m'excuser ainsi de ne pas souscrire à toutes les conclusions de M. Crouslé.

Pour accabler Mme Guyon, et par contre-coup Fénelon, on s'est servi du témoignage de l'évêque de Genève, d'Aranthon d'Alex. Je ne prétends pas la justifier; mais tant vaut le témoin, tant doit compter le témoignage. La vie de ce prélat, mort le 4 juillet 1695, a été écrite peu de temps après par dom Le Masson qui était en relations intimes avec Bossuet, auquel il envoyait les bonnes feuilles de son ouvrage au fur et à mesure de l'impression, afin qu'elles fussent transmises sans retard à son neveu, à Rome [2]. Cet auteur fait un saint de son héros; mais nous savons assez que ces sortes de biographies épiscopales sont des oraisons funèbres plus étendues, sans être pour cela l'expression de l'entière vérité; et les lettres de la Mère de Chaugy, l'une des plus anciennes religieuses de la Visitation, nous représentent ce prélat sous un jour beaucoup moins favorable [3]. Cette Mère avait été victime d'une calomnie qu'il avait eu le tort d'accueillir trop facilement. Quand elle parvint à établir son innocence, l'évêque prétendit s'opposer à ce qu'on lui rendît pleine et éclatante justice, sous prétexte que c'eût été sacrifier la réputation d'un prélat à l'ambition d'une religieuse! On avouera que ce trait rend moins incroyable ce que Mme Guyon raconte de lui dans sa *Vie*.

L'espace me manque pour suivre M. Crouslé pas à pas et établir les torts respectifs de Bossuet et de Fénelon dans cette lamentable affaire. Pourtant, il est certains points dont, au risque d'abuser de l'hospitalité de la *Revue* et de la patience des lecteurs, je voudrais dire un mot.

Bossuet a insinué que Fénelon avait inventé un texte de saint François de Sales pour les besoins de sa cause [4]. Je puis affirmer à M. Crouslé que l'édition de 1628, de laquelle est extraite la citation, existe encore en plusieurs endroits. Dom Mackey, qui poursuit avec tant d'ardeur et de compétence la réimpression des œuvres du saint évêque de Genève, en donnera le texte en

1. Phelipeaux, I, p. 151.

2. Lettre de Bossuet à son neveu, 10 mars 1698, éd. Lachat, t. XXIX, p. 337; lettre de D. Le Masson à Bossuet, 11 juillet 1698, *ibid.*, p. 493. — La Bibliothèque Nationale conserve un diplôme d'association aux prières et austérités de l'ordre des chartreux, décerné à la famille de Bossuet par D. Le Masson, le 15 août 1698. (Pièces originales, 426, n° 18.)

3. Voir les *Lettres de la Vén. M. de Chaugy*, Orange, 1838, in-12, *passim*. — Il n'est pas jusqu'au P. La Combe en faveur duquel l'équité ne demande qu'on cite ce témoignage du cardinal Le Camus, archevêque de Grenoble : « Son directeur (*de Mme Guyon*) me paraît fort sage et fort posé, et je ne doute pas qu'il n'arrête cette attache sensible que cette dame a pour lui et à laquelle les dévotes sont sujettes si on ne les réprime. » (Lettre inédite du 18 avril 1685, publiée par le P. Ingold *Lettres du cardinal Le Camus*, p. 445.)

4. Bossuet, *Troisième écrit*, dans Lachat, t. XIX, p. 395; cf. Crouslé, t. II, p. 306, 307 et 322.

variante, dans le volume qui contiendra les *Entretiens*, et il en discutera l'autorité.

L'évêque de Meaux a aussi reproché à son adversaire d'abuser des ouvrages de Clément d'Alexandrie [1]. Le savant abbé Cognat, qui avait fait de ce Père une étude approfondie, prouve qu'il est bien réellement favorable au pur amour tel que l'entendait Fénelon [2].

Après avoir, dans sa *Relation sur le quiétisme*, appelé Fénelon le Montan d'une nouvelle Priscille, l'évêque de Meaux s'en est excusé en disant qu'il n'avait eu en vue que les doctrines et non les mœurs. M. Crouslé reconnaît que, même réduite à ces termes, la comparaison dépasse la mesure [3]. Je n'hésite pas à être plus sévère, car je ne crois pas à la sincérité absolue de cette explication; en voici la raison, sur laquelle je demande la permission de ne pas insister. On sait que le 20 août 1698, le P. La Rue, l'un des rares jésuites qui fussent opposés aux *Maximes des Saints*, compara en pleine chaire Fénelon et Mme Guyon à Abélard et à Héloïse [4]! Or cette comparaison avait été approuvée de Bossuet dès le mois de juin, au moment même où il mettait la dernière main à sa *Relation*. « Ah! que je suis en bon train, écrivait-il, et que c'est dommage qu'on vienne me quérir pour vêpres! Je vous prie de mander à M. de Mirepoix que j'approuve la comparaison d'Abélard, et que de toutes les aventures de ce faux philosophe, je ne souhaite à M. de Cambray que son changement [5]. »

Bossuet se défend avec indignation d'avoir révélé la confession de Fénelon; mais à peser les termes de l'accusation qu'il repousse ainsi, on voit que ce n'est point de cela qu'il s'agit. L'archevêque de Cambrai reproche à Bossuet d'avoir révélé non pas une confession sacramentelle, mais des choses qui lui avaient été racontées ou communiquées sous le secret de la confession, ce qui est bien différent. Or il paraît difficile de croire Bossuet innocent de ce dernier chef. Les contemporains savaient bien que le prêtre doit le secret absolu non seulement sur la confession sacramentelle, mais encore sur ce qui lui a été confié dans la simple direction. Dans ce dernier cas, si la violation du secret est moins horrible, elle n'en constitue pas moins une faute très grave. Il y a là pour le directeur, un *secret professionnel* d'une nature supérieure. Que l'évêque de Meaux se soit cru, dans l'intérêt de la religion, autorisé à user des confidences de Mme Guyon et de Fénelon, c'est affaire entre sa conscience et Dieu, mais je ne connais point de prêtre qui voulût l'imiter.

L'évêque de Meaux et ses partisans ont exagéré la portée de leur triomphe. Au fond, il faut en rabattre de leurs chants de victoire. D'abord, la question de l'amour de Dieu désintéressé ou du pur amour, qui faisait le fond du débat, n'a pas été tranchée [6]. En outre, sur plus de cent propositions extraites du livre de Fénelon par ses adversaires et jugées par eux dignes de censure [7], et plusieurs même évidemment hérétiques [8], vingt-trois seulement furent flétries, et encore, par une condamnation générale, qui les proscrit en bloc sans les qualifier en particulier. On se bornait à réprouver le livre, parce que, par sa lecture, « les fidèles *pourraient être insensiblement* induits dans des erreurs condamnées par l'Église », et aussi parce qu'il contient des propositions « téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et même erronées respectivement... »

1. *Cinquième écrit*, dans Lachat, t. XIX, p. 439 et 440.
2. Cognat, *Clément d'Alexandrie*, Paris, 1859, in-8, p. 329 à 347.
3. Crouslé, t. II, p. 552 et 553.
4. Phelipeaux, II, p. 139.
5. Lettre à La Loubère, 1er juin 1698, éd. Lachat, t. XXIX, p. 433.
6. Et pourtant Bossuet avait écrit : « Quant à l'amour pur de M. de Cambray, on laisserait la racine du mal en son entier si on ne le condamnait pas. » (Bossuet à son neveu, 10 nov. 1698, dans Lachat, t. XXX, p. 85).
7. Voir l'abbé Bossuet, dans Lachat, t. XXX, p. 429.
8. Lachat, t. XXIX, p. 396.

On voit par là que le Saint-Office avait évité d'infliger à ces propositions la qualification d'*hérétique* que réclamaient les adversaires de Fénelon et même celle de *voisine de l'hérésie*; il avait évité aussi de les interdire, comme cela se pratique en pareil cas, sous peine d'excommunication, et il n'avait pas prohibé, comme on le voulait, les écrits publiés par Fénelon pour la défense de son livre [1]. Après coup, Bossuet se déclara satisfait [2] : c'était agir en homme d'esprit.

M. Crouslé ne croit pas que la soumission de Fénelon au jugement qui condamnait son livre, ait été complète, et il a raison : l'archevêque de Cambrai a réprouvé son ouvrage, mais il n'a rien rétracté de sa doctrine. Mais j'ajoute que c'était son droit strict, étant donnés les termes de la censure et la forme adoptée pour le bref. Le cas eût été tout autre si chacune des propositions eût été condamnée en particulier comme hérétique, ou si l'on eût fait des canons définissant ce qu'il fallait croire en cette matière, comme l'avait proposé le cardinal de Bouillon.

On raconte qu'en ses dernières années, Fénelon donna à sa cathédrale un superbe ostensoir où était représentée la Foi foulant aux pieds les *Maximes des Saints* en même temps que des livres de Luther et de Calvin. Notre auteur n'ajoute pas foi à cette tradition, et je ne l'en blâme point; mais je regrette qu'il n'ait pas connu l'ouvrage de M. Griveau, juge au tribunal de Nevers, intitulé *Etude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints* [3]. A en croire cet historien, la soumission de Fénelon, imparfaite au début, s'est accentuée de plus en plus, et, à la fin de sa vie, il avait répudié du fond du cœur ses anciennes idées, et l'ostensoir, avec son inscription, en a été le témoignage éclatant. M. Griveau pense, d'un autre côté, que Bossuet, par une évolution analogue, renonça peu à peu aux maximes gallicanes et se convertit aux doctrines ultramontaines. Ce sont là des aperçus originaux que j'aurais voulu voir discutés par M. Crouslé [4].

En somme, l'ouvrage de M. Crouslé restera comme un remarquable monument de la critique contemporaine. Mais parmi ses admirateurs les plus fervents, beaucoup refuseront de souscrire à toutes ses conclusions, et j'avoue que je suis de ceux-là. Si Bossuet s'est élevé si fort contre Fénelon, ce n'est point par une basse jalousie, comme on l'a répété tant de fois. Pendant longtemps, au contraire, il a eu pour lui tous les ménagements que pouvait inspirer la tendresse la plus paternelle; voilà ce que M. Crouslé a clairement démontré. Mais la rigueur qu'il lui a témoignée dans la suite n'a pas toujours, il s'en faut, été conforme à la justice et à la charité; elle ne s'est pas inspirée seulement du danger qu'aux yeux de Bossuet, le quiétisme faisait courir à la religion, mais encore du ressentiment profond d'un amour-propre blessé jusqu'au vif.

Quelque légitime qu'il fût, le refus que lui opposa Fénelon d'approuver l'*Instruction sur les Etats d'oraison* prit aux yeux de Bossuet la tournure d'une trahison, et le coup fut pour lui d'autant plus violent qu'il avait l'âme plus sensible et que la contradiction venait d'un disciple distingué et chéri entre tous. Dès lors, cet esprit jusque-là écouté du clergé de France comme un oracle incontesté, ce dictateur de la doctrine, a dit Saint-Simon, s'emporta contre le téméraire et l'ingrat qui osait s'élever contre lui. Sous l'influence de la passion, il crut, de la meilleure foi du monde, ne faire que défendre la morale et la piété en péril, tandis qu'il recherchait en même

1. Voir lettres de l'abbé Bossuet, Lachat, t. XXX, p. 303, 312, 324, 327, 345.

2. « Les qualifications ne peuvent être plus sages, ni plus fortes, ni mieux appliquées. » — « Jamais on n'a fait censure si docte ni si profonde, et nous en sommes ravis au pied de la lettre. » (Lettres de Bossuet, dans Lachat, t. XXX, p. 335 et 347.)

3. Paris, Poussielgue, 1878, 2 forts vol. in-12.

4. M. Griveau justifie aussi la conduite du cardinal de Bouillon en toute cette affaire.

temps la satisfaction d'une rancune personnelle; et il poursuivit l'audacieux sans trêve et sans merci, avec une amertume que le zèle de la vérité ne suffirait pas seul à expliquer.

Quant à Fénelon, il faut renoncer à lui trouver toujours la douceur de l'agneau et la simplicité de la colombe. Il avait conscience de son mérite et de l'ascendant fascinateur qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient. La confiance qu'il avait en lui-même explique les promesses imprudentes qu'il a faites à Bossuet et que celui-ci a ensuite retournées contre lui : quand il protestait à son maître de n'avoir jamais d'autre doctrine que la sienne, c'est qu'au fond il se flattait de l'amener à partager son avis. Mais quand il trouva chez lui de la résistance et qu'il se vit dans l'alternative de manquer à ses promesses ou de trahir l'amitié et ce qu'il a cru toute sa vie être la vérité, il n'hésita pas. Il rompit avec Bossuet, et par là même sacrifia, avec la faveur du roi, les espérances les plus hautes et les mieux fondées. Il n'est pas besoin, pour expliquer son changement d'allures, d'avoir recours à la duplicité et à la fourberie.

Une fois engagé dans la lutte avec Bossuet, il usa pour sa défense de toutes les ressources d'un esprit merveilleusement souple et habile; mais je ne crois pas pour cela qu'il faille attribuer à la mauvaise foi les variations de sa polémique indécise et fuyante. Fénelon fut trop attaché à son sens propre et s'est dupé lui-même, c'est ma conviction; mais jusqu'à nouvel ordre, je ne croirai pas que ce fut un malhonnête homme. Les relations des faits, que donnèrent les deux antagonistes, sont telles, qu'il faut que l'un des deux au moins ait dit faux; mais il ne s'ensuit pas que l'un ou l'autre ait menti, car l'erreur n'est pas nécessairement un mensonge, et ici elle peut s'expliquer suffisamment par la prévention où ils étaient tous les deux, prévention entretenue et fortifiée par l'esprit de parti. « Sans examiner de quel côté était la vérité, dit le grave Daguesseau, il est certain au moins que l'archevêque de Cambrai sut se donner dans l'esprit du public l'avantage de la vraisemblance. » Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Du reste, il y a quelque chose qui, dans ce débat, parle plus haut que les démonstrations de M. Crouslé, c'est le spectacle des vertus publiques et privées de l'archevêque de Cambrai, c'est surtout l'estime que ne cessèrent pas d'avoir pour lui les contemporains même les plus attachés à Bossuet.

Fénelon n'avait pas la perfection angélique que lui attribue la légende de bonne heure formée autour de son nom. Que les âmes pieuses et tendres en prennent leur parti! Il demeure plus près de nous, soit; mais il lui reste assez de vertus solides pour mériter à jamais l'admiration passionnée des amis de l'humanité, de la religion, de la justice et de la liberté.

CH. URBAIN

CH. LENIENT. **La poésie patriotique en France dans les temps modernes.** Tome I : XVIe et XVIIe siècles; tome II : XVIIIe et XIXe siècles. Paris, Hachette, 2 vol. in-16 de VIII-464 p. et 492 p.

M. Lenient n'est pas de ceux qui pensent que l'histoire littéraire ait à perdre si elle se mêle à l'histoire des événements et que la leçon en soit moindre parce qu'elle s'adresse tout ensemble à l'entendement et à la volonté. Il ne sépare donc pas le récit de l'évolution littéraire de l'action extérieure qu'elle a pu avoir. C'est ainsi qu'après avoir analysé les diverses phases de la satire au moyen âge et au temps de la Renaissance et déterminé avec le succès que l'on sait quelle part elle eut dans la formation de l'esprit français, il raconte maintenant l'histoire entière de la poésie patriotique en France. Le premier volume consacré au moyen âge et aux malheurs de la guerre de Cent ans a déjà vu le jour il y a quelque temps. Et voici que deux volumes le suivent,

consacrés aux temps modernes et suivant pas à pas toutes nos émotions nationales, tragiques ou glorieuses, depuis les guerres lointaines d'Italie jusqu'aux malheurs d'il y a vingt ans; que dis-je? un dernier chapitre est même réservé aux impressions d'hier et aux poètes d'aujourd'hui, unissant dans le présent les souvenirs du passé aux espérances de l'avenir.

C'est donc l'histoire de la France entière pendant quatre siècles que ces deux volumes retracent en nous faisant entendre les chants de ses douleurs et de ses triomphes. Aussi sont-ils compacts et de trame serrée, tant les faits qu'ils énumèrent sont nombreux et émurent ceux qui en furent les témoins. Ce sont d'abord les accents un peu grêles de Jean Lemaire et de Gringoire et les premières chevauchées au delà des monts; puis la voix de Clément Marot, encore fluette mais si étrangement humaine par instants et les malheurs de François Ier. Les pétrarquisants de la Pléiade ne demeurent pas insensibles à ce qui se passe sous leurs yeux et, soit intérêt, soit enthousiasme, chantent volontiers les hauts faits dont ils sont frappés. Du reste l'ambition de leur chef n'était-elle pas aussi patriotique que littéraire et ne faisait-il pas entrer dans ses beaux desseins autant le souci de sa propre gloire que la bonne renommée de son pays? Durant les troubles religieux et les désordres de la Ligue, le vers devient une arme dont on se sert de part et d'autre pour frapper l'adversaire, jusqu'à ce que Malherbe trouve une forme poétique vraiment grave et nationale, appropriée au triomphe de la monarchie et d'Henri IV.

Pour les temps plus rapprochés de nous l'histoire qu'a écrite actuellement M. Lenient se confond fréquemment avec celle de la satire qu'il aurait pu tracer. Que sont en effet les *Mazarinades* en vers et les pamphlets contre la Régence et les Parlements sinon de véritables satires? De plus, le patriotisme mêle alors, même à ses accents les plus amers, une pointe d'ironie qui semble diminuer la sincérité de ses emportements. Pourtant aux heures graves de l'histoire, devant les dangers menaçants, il sait trouver le langage qui convient, sans morgue et sans fausse honte, aux résolutions viriles et aux courages décidés. La Révolution eut, à cet égard, de beaux accents. Mais ce sont nos derniers malheurs qui ont le mieux ému l'âme des poètes, mouillé leur voix d'une émotion plus poignante. Une poésie en est sortie plus pénétrante encore que celle dont on saluait au début du siècle les efforts de la Grèce vers la liberté. M. Lenient en a analysé les produits patriotiques, après avoir raconté les chansons de Béranger et le réveil de la légende napoléonienne, dit les emportements de Barbier et les variations de Victor Hugo, allant de son admiration pour Napoléon Ier à sa haine pour Napoléon III, toujours aussi magnifique et toujours éloquent.

La poésie patriotique a été, au XIXe siècle, une des plus belle formes du lyrisme. Tour à tour enthousiaste ou recueillie, sous la poussée des événements, vibrante ou voilée, entraînante ou apaisée, M. Lenient en a tracé l'histoire avec une chaleur communicative qui anime son livre et le fait lire avec agrément. On y voit comment la poésie honora nos revers et célébra nos triomphes. On y apprendrait, s'il en était besoin, que le désastre de Pavie ne fut pas irrémédiable.

PAUL BONNEFON.

AUGUSTE BRAQUEHAY. **L'abbé Firmin Pollet (1652-1733)**. Abbeville, 1895, In-8 de 61 pages. Tiré à 100 exemplaires.

Ce travail, consciencieux et intelligemment fait, comme tous ceux qu'a publiés le même auteur, mérite d'être signalé aux lecteurs de la *Revue d'Histoire littéraire*, car il a trait à la fin de Port-Royal des Champs et remet en lumière une intéressante figure de prêtre gallican au XVIIe et au XVIIIe siècle.

L'abbé Pollet est un haut caractère. Il a la fièvre d'activité des gens du XVIe siècle, avec moins de fougue, plus de discipline. A plusieurs reprises, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, il est employé à diriger des consciences, à prêcher, à présider des conférences, acquiert un grand renom de théologien, prête ses lumières aux princes de l'Église, aux plus illustres prélats. Il assiste à l'agonie de Mme de Miramion, de Chamillard, est chargé d'amener à la soumission les religieuses de Port-Royal. Il s'acquitte de cette délicate mission avec beaucoup de tact, de fermeté et de modération.

Que nous reste-t-il des travaux de Pollet? Rien, ou presque rien. Il a eu autour de lui des malveillances; les envieux, les jansénistes et le temps ont eu raison de ses œuvres, restées inédites. M. Braquehay a eu la bonne fortune de trouver, dans un manuscrit dû à deux prêtres de Saint-Nicolas, le texte authentique d'un discours prononcé à Port-Royal. La rédaction janséniste [1] avait défiguré cet ouvrage, lui avait communiqué je ne sais quoi de décousu, de dur et de choquant. Si l'abbé Pollet, dans le texte authentique, n'apparaît pas comme un grand orateur, il s'y montre comme un homme de bon sens, fin, avisé, loyal et généreux. M. Braquehay publie en outre une lettre inédite de Pollet au père Tellier. Cette lettre est fort belle, et part d'un homme de cœur.

Par sa monographie, M. Braquehay a bien mérité de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire et morale du XVIIe et du XVIIIe siècle.

H. P.

Augustin Filon. **Mérimée et ses amis**, avec une bibliographie des œuvres complètes de Mérimée par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. Paris, Hachette, 1894, in-16, de XVIII-390 p.

Octave Gréard. **Prévost-Paradol**, étude suivie d'un choix de lettres. Paris, Hachette, 1894, in-16, de VI-306 p.

Ce n'est pas pour faire un parallèle que nous rapprochons ici le nom de Mérimée de celui de Prévost-Paradol. Si nous réunissons, dans un même article, les deux livres dont les titres sont transcrits ci-dessus, c'est qu'il nous a semblé qu'en dépit de différences fort notables ils procédaient l'un et l'autre d'une inspiration commune, qu'ils avaient été traités avec la même bonne grâce bien informée et que l'histoire littéraire pouvait, à tout prendre, en tirer le même enseignement.

Le livre que M. Filon a consacré à Mérimée est juste de ton, simple et vrai. Exact sans affectation, et vivant quoique plein de détails minutieux, il raconte la vie de Mérimée comme il semble que celui-ci eût aimé être peint, c'est-à-dire sans que son biographe fût sa dupe. Ici, la bienveillance, quoique partout visible, est nuancée d'une pointe d'ironie discrète et légère qui ne va pas mal au sujet. C'est ainsi que Mérimée lui-même procédait lorsqu'il se mêlait d'écrire la vie de quelqu'un de ses amis. Il ne saurait donc se scandaliser d'avoir été traité lui-même ainsi, à l'occasion, par une plume experte.

L'homme que fut Mérimée revit parfaitement dans le portrait de M. Filon; on y retrouve le bourru bienfaisant qu'il se vantait d'être, comme l'ami délicat qu'il fut toujours avec ceux qu'il affectionnait. L'écrivain, au contraire, a été un peu sacrifié et c'est dommage. On court risque de ne voir dans l'auteur de la *Vénus d'Ille* qu'un fonctionnaire exact et avisé, un causeur incomparable, un *gentleman* plein de goût, un sceptique indifférent et un peu affecté, ce qu'il fut assurément tout en étant bien autre chose. Ceux qui connaissaient mal cet égoïste s'étonneront également de le voir entouré de tant d'amis et aussi

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal.*

de tant d'amies, mais ceci n'est pas fait pour surprendre ceux qui connaissaient déjà le cœur de Mérimée. Peut-être cependant que M. Filon a-t-il donné trop de place, dans son livre, aux personnes que Mérimée honora de son affection et parfois surtout a-t-il témoigné à certaines d'entre elles une bienveillance trop marquée tout à fait hors de saison : les dettes de cœur du critique ne sauraient être payées au détriment de la critique. M. Filon reproche quelque part à *l'Inconnue* « de ne pas s'être montrée assez confiante envers le public et de s'être enveloppée de mystère en brouillant les dates et les noms, en battant ses lettres comme un jeu de cartes et en les rangeant dans un ordre fantastique ». Il appelle cela « faire la toilette à un document ». Il y a bien des façons de faire la toilette aux textes et je ne crois pas, pour ma part, que M. Filon les ait toutes évitées. N'en est-ce pas une que de choisir quelques mots dans une correspondance, de les débarrasser de leur contexte, et de les présenter au public entre des guillemets, comme un bonbon dans une collerette de papier, phrase insignifiante dépouillée de ce qui la précède ou de ce qui la suit?

Le portrait de Prévost-Paradol par M. Gréard est moins piquant, mais plus cordial. On n'y trouvera pas de roman; l'histoire de celui à qui sont consacrées ces pages suffit à les dramatiser. M. Gréard n'est pas l'homme des confidences risquées; il ne dit que ce qu'il veut dire et on sent qu'il ne dit pas tout. A l'encontre du livre de M. Filon, celui-ci montre mieux l'écrivain que l'homme en Prévost-Paradol. Pourtant Paradol n'afficha jamais, que je sache, un rigorisme trop collet monté, et ne déclarait-il pas lui-même, un jour, à une mère que son fils n'avait plus, pour être parfait, « que d'être un peu libertin » (p. 107)? La physionomie de Prévost-Paradol est retracée telle que ses plus proches amis la virent sans doute, assurément telle qu'ils souhaiteraient que l'avenir la vit; les contrastes de cette nature mal en équilibre sont adoucis, les heurts du caractère estompés et atténués, les traits enveloppés d'une pérennité tranquille que l'original ne semble pas avoir eu. C'est l'œuvre pieuse et traitée avec conviction d'une intime qui parle de quelqu'un qui lui fut cher avec une émotion douce et, par surcroît, avec un agrément très vif.

M. Gréard n'a pas voulu, au reste, qu'on ne pût pas contrôler son jugement, car il a publié, à la suite de son étude, tous les documents qui servirent à l'édifier. J'imagine que l'histoire ne se tiendra pas à ce témoignage et qu'elle se montrera plus sévère pour Prévost-Paradol, comme elle l'est d'ordinaire pour ceux qui ne surent pas vouloir à l'heure opportune, surtout lorsqu'ils prétendirent se mêler à la politique, c'est-à-dire accommoder aux besoins de leur temps les enseignements éternels de la morale et de l'histoire. Le manque de prévoyance est en ce cas une faute et on ne saurait plaider non coupable. Sans doute, dans le cas particulier de Prévost-Paradol, il y a bien des circonstances atténuantes à invoquer : son amour des lettres, la générosité de ses illusions, la noblesse de son idéal et les malheurs qui terminèrent sa vie si prématurément. Je ne sais pas pour ma part de récit plus attachant et d'un meilleur effet moral que celui de la jeunesse de Prévost-Paradol telle qu'elle est contée dans le livre de M. Gréard, ses relations amicales avec Taine, leur entrain et leurs efforts pour surmonter les difficultés du début. Tout cela est d'un exemple sain et réconfortant. Les lettres de Prévost-Paradol sont belles, car il s'y montre ce qu'il voulait être et ce qu'il aurait dû rester, un homme épris des lettres, rêvant de s'abandonner tout entier à leur culte, confondu, dans son cœur, avec celui de la liberté. Par une heureuse coïncidence, la correspondance que Taine échangeait alors avec son ami a été publiée dans une étude de M. Gabriel Monod. Elle complète les confidences de Prévost-Paradol et donne ainsi le spectacle de deux âmes bien faites pour s'entendre à travers la diversité de leur nature, également élevées et nobles, également ardentes au travail et amoureuses de savoir libre et désintéressé.

PAUL BONNEFON.

PÉRIODIQUES

Allegemeine Zeitung. — Beilage : nº 263, *Neues über André Chénier.* — 266, *Der letzte Band der grossen Molière-ausgabe.* — 278, 279, 280 : R. Schröder, *Zur neuprovenzalischen Dichtung.*

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, XCIII, 3 : Ehresmann und Schmitt, *Uebungsbuch für den französischen Anfangsunterricht* (G. Krueger). — M. Darmesteter, *Froissart* (A. Tobler). — 4 : Cloëtta, *Die beiden altfranzösischen Epen vom Moniage Guillaume.* — Herding, *Petit à petit ou premières lecons de français* (Speyer). — Börver, *Lehrbuch der französischen Sprache* (Thiergen). — Kron, *Dial. Besprech. Hölzelscher Wandbilder in franz. Sprache* (Speyer). — Biré, *Portraits hist. et littér.* (Sarrazin). — Mollweide, *Auteurs français* (Pariselle). — Mignet, *Hist. de la Terreur,* éd. Ey (Sarrazin). — Toepffer, *Nouv. génevoises,* éd. Kalepky; Mérimée, *Colomba,* éd. de Lage; Souvestre, *Un philosophe sous les toits,* éd. Moebius; *Le Petit Poucet du* XIXe *siècle,* éd. Röttges; Verne, *Cinq semaines en ballon,* éd. Opitz; Malot, *Romain Kalbris,* éd. Mübry; Daudet, *Trente ans de Paris,* éd. Lyon (Sarrazin). — Coppée, *Pariser Skizzen,* éd. Krause (Speyer). — D'Hérisson, *Journal d'un officier,* éd. Cosack; Combe, *Chez nous,* éd. Mebry (Pariselle).

Blatter für litterarische Unterhaltung, 46 : Wichgram, *Voltaire.*

Le Correspondant. — 10 décembre 1894 : Edmond Biré, *Balzac et Napoléon.* — Roger Peyre, *le Foyer des artistes à la Comédie-Française.* — 25 décembre : le R. P. E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* I. *Voyage en Suède, d'après des lettres et des papiers de famille.* — Maxime de la Rocheterie, *Les vraies lettres de Marie-Antoinette.* — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 janvier 1895 : E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* II. *Un étudiant en 1830; la Révolution de Juillet.* — Vicomte H. François Delaborde, *Jean Froissart et son temps.* — 25 janvier : E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* III. *L'Irlande et O'Connel* (septembre et octobre 1830). — L. de Lanzac de Laborie, *le Journal d'un Constituant* (Adrien Duquesnoy) *et les mémoires d'un Directeur* (Larevellière-Lépeaux). — *Les œuvres et les hommes; courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 février; Comte G. de Contades, *Les gentilshommes poètes de l'armée de Condé.* — Marie Dronsart, *Madame Craven.* — 25 février : E. Lecanuet, *la Jeunesse de Montalembert.* IV. *Les hommes de* l'Avenir : *les premières relations avec Lamennais et Lacordaire.* — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.*

Die neueren Sprachen, II, 5 : Rambeau, *Remarks on the study of modern languages* — O. Glöde, *Die französische Interpunktionslehre* — A. Twight, *Les langues vivantes en France;* II (fin) — 6 : O. Glöde, *Die französische Interpunktionslehre,* II. — *An English girl in France,* éd. C. Th. Lion (Jourdan).

Le Figaro. — 1er septembre 1894 : Robert de Bonnières, *Joachim Du Bellay.* — Michelet, *les Miracles de la montagne, pages inédites.* — Serge Defresles, *les Rieurs d'hier : Alexandre Pothey.* — 5 septembre : L. Desternes et G. Galland, *l'Assassinat de P.-L. Courier, notes inédites* (fin). — Philippe Gille, *Revue biblio-*

graphique. — 8 septembre; Serge Defresles, *les Rieurs d'hier* : *Charles Leroy*. — 12 septembre : George Bourdon, *le Théâtre et la critique* (fin). — Philippe Gille, *Bulletin bibliographique*. — 15 septembre : Maurice Barrès, *Lourdes* (par Emile Zola). — 16 septembre : F.-H. Duquesnel, *les Débuts de Sarah Bernhardt*. — 19 septembre; Philippe Gille, *Revue bibliograhique*. — 21 septembre : Quidam, *les Orateurs socialistes : M. Jaurès*. — 22 septembre : Clément Janin, *Mlle George, d'après des lettres autographes et des documents inédits*. — 26 septembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 2 octobre : F.-H. Duquesnel, *Aimée Desclée*. — 3 octobre : Philippe Gille, *Bulletin bibliographique*. — 10 octobre : Jules Simon, *Mémoires posthumes*. — Léo Claretie, *Richepin normalien*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 11 octobre : Alfred Naquet, *Prosper Enfantin*. — 13 octobre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre*. — 17 octobre : Jules Simon, *Richesse intellectuelle*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 19 octobre : Quidam, *les Orateurs socialistes : M. Goblet*. — 20 octobre : Sardou père, *Lettre sur son fils*. — 31 octobre : Jules Simon, *le Dictionnaire de l'Académie*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 3 novembre : Jules Michelet, *le Jour des morts, pages inédites*. — Jean Bernard, *les Miettes du théâtre*. — 10 novembre : Louis Dumur, *Hans Sachs, le poète cordonnier*. — 11 novembre : George Rodenbach, *M. Zola à Rome*. — 14 novembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 17 novembre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre : les Revues*. — 18 novembre : Paul Bourget, *A propos de « l'Ame étrangère »* (par Guy de Maupassant). — 19 novembre : *Francis Magnard*. — 21 novembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 26 novembre : Jules Simon, *Victor Duruy*. — 28 novembre : Charles Chincholle, *Edouard Thierry*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 30 novembre : Saint-Genest, *Emile Ollivier*. — 1er décembre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre*. — L. Henry Lecomte, *les Amis de Déjazet*. — 4 décembre : Denis Guibert, *Emile Augier et le parti catholique*. — 5 décembre : D. Mélégari, *Benjamin Constant*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 8 décembre : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre : M. François Coppée*. — 12 décembre : Jules Simon, *la Langue politique*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 19 décembre : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 22 décembre : Emile Faguet, *le Petit verre*. — 26 décembre : Jules Simon, *le Dernier bohème*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 4 janvier 1895 : Henri Lavedan, *les Frères Lionnet*. — 9 janvier : Jules Simon, *les Autographes*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 12 janvier : Jean Bernard, *les Miettes du théâtre : les à-propos sur Molière*. — 16 janvier : Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 19 janvier : Paul Bourget, *François Coppée*. — 23 janvier : Léo Claretie, *Got à l'École normale*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 30 janvier : Philippe Gille, *« la Petite Paroisse » et M. Alphonse Daudet*. — 2 février : G. Labadie-Lagrave, *M. Paul Bourget jugé par les Américains*. — 6 février : Henry Bordeaux, *le Tombeau de Taine*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 7 février : Robert de Bonnières, *Albert Sorel*. — 9 février : Georges Rodenbach, *le nouveau Doyen* (Mounet-Sully). — Léo Claretie : *Silhouettes de conférencier : M. Francisque Sarcey*. — André Maurel, *Jules Lemaître caricaturiste*. — 16 février : Gustave Geffroy, *les Femmes des Goncourt*. — Léo Claretie, *Silhouettes de conférenciers : MM. Catulle Mendès, Chantavoine*. — 20 février : Paul Bosq, *Auguste Vacquerie*. — Philippe Gille, *Revue bibliographique*. — 27 février : Philippe Gille, *« l'Armature »* (par Paul Hervieu).

Franco-Gallia. — XI, 10 : Kressner, *A. Chénier*. — Comptes rendus : Steffens, *Rotrou-Studien*; Hartmann, *Merope im italienischen und französischen Drama*. — 11 : Humbert, *Allerlei Gramatikalia*. — Comptes rendus : Klemperer, *Voltaire und die Iuden*; Breymann, *Diez*; Behrens, *Diez*; Stengel, *Diez-reliquien*. — 12 : Comptes rendus : Riès, *Was ist Syntax*. — Clédat, *Grammaire raisonnée de la langue française*. — XII, 1 : J. Sarrazin, *Victor Hugo nach 1852 nach Edm. Birés neuestem Buch*. — Comptes rendus : Ohlert, *Deutschfranzösisches Uebungsbuch*. — Ulbrich, *Kurzgefosste französische Schulgrammatik*. — *Contes modernes*, éd.

Kressner. — Ein Schulmann, *Nachtrag zum Führer durch die französische und englische Schullektüre.*

Göttingische gelehrte Anzeigen. — N° 11 : Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge* (Corssen).

Journal des Débats. — 1er décembre 1894 (soir) : André Heurteau, *Une étude sur Guizot.* — 2 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 7 décembre (matin) : M. S., *Henry Houssaye;* — (soir) : Guy Tomel, *Livres à l'encan.* — Henri Chantavoine, *Revue littéraire : M. Anatole France, « le Jardin d'Épicure ».* — 9 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 13 décembre : M. S., *Art Roë;* — (soir) : Ernest Bertin, *Revue historique : M. Decazes.* — 16 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 17 décembre : Ed. R., *les « Essais » de M. Georges Brandes.* — 21 décembre : H., *« Génie et métier », par M. H. Parigot;* — (soir) : Édouard Rod, *Benjamin Constant.* — 23 décembre (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 25 décembre : F.D., *« Histoire littéraire de la Suisse française » par M. Philippe Godet.* — 27 décembre (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : Des pensées.* — 29 décembre (soir) : Jacques du Tillet, *Romanciers contemporains : M. Alfred Capus.* — 30 décembre : M. S., *M. Jules Verne.* — A. Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr;* — (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 3 janvier 1895 (soir) : Edouard Rod, *L'argent et les écrivains.* — 5 janvier : *M. Gaston Deschamps.* — 6 janvier : *M. Léon Hennique; M. A. Claveau.* — (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 8 janvier (soir) : Arvède Barine, *Hors de France : Des influences étrangères en littérature.* — 11 janvier : H. B., *M. François Fabié.* — 13 janvier (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 15 janvier : *« la Gascogne littéraire ».* — soir) : Augustin Filon, *Hors de France : Le bilan littéraire de la Suisse française.* — 18 janvier (soir) : Henri Chantavoine, *L'éducation dans l'Université : autrefois et aujourd'hui.* — 20 janvier : M. S., *M. Georges Brandes;* — (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — Maurice Spronck, *Deux comédiennes* (Aimée Desclée et Adrienne Lecouvreur). — 23 janvier (soir) : André Hallays, *La fin du boulevard.* — 24 janvier (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : sur « les Roches blanches » de M. Édouard Rod.* — 25 janvier : Philippe Godet, *Charles Secrétan;* — (soir) : Émile Faguet, *la Critique dogmatique.* — Édouard Rod, *Souvenirs de Charles Secrétan.* — 26 janvier : *« le Désert », par M. Pierre Loti;* — (soir) : J. Bourdeau, *Renan et la philosophie.* — 27 janvier (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 28 janvier : J. L., *Henri Heine en France.* — 30 janvier : *un Nouveau roman de M. Alphonse Daudet.* — 31 janvier : André Michel, *Paul Mantz. — Le roman de la Rose.* — 1er février (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : « le Désert » de M. Pierre Loti.* — 3 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 7 février (soir) : vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *Causeries d'un chercheur : à propos de la recherche et de la physionomie des noms dans l'œuvre de H. de Balzac.* — 8 février : Gaston Paris, *la Réception d'hier à l'Académie française* (M. Albert Sorel). — (soir) ; vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, *Causeries d'un chercheur* (fin). — 9 février : M. S., *M. Vigné d'Octon.* — 10 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 11 février (soir) : René Doumic, *M. Sardou et la critique.* — 12 février (soir) : André Hallays, *« le Pardon » de M. Jules Lemaître.* — 15 février (soir) : R. Jalliffier, *Gens de robe au XVIIIe siècle.* — 16 février : M. S., *le Mal d'écrire;* — (soir) : Georges Clément, *l'Art d'arriver à la connaissance des hommes par l'écriture.* — 17 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 19 février : F. D., *le Lexique de Ronsard.* — 20 février : *M. Maurice Boniface. — Auguste Vacquerie.* — 21 février (soir) : Édouard Rod, *Libre échange intellectuel.* — 22 février (soir) : J. Bourdeau, *Renan et la démocratie* (2e article). — 23 février (soir) : André Heurteau, *Laréveillère-Lépeaux.* — 24 février (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 25 février : H., *la Littérature française hors de France.* — (soir) : René Doumic, *La Fontaine japonais.* — 26 février (soir) : Maurice Spronck, *A propos de « l'Armature »* (par M. Paul Hervieu). — 27 février (soir) : S., *Etymologie* (chantage, faire chanter).

— 28 février : M.S., *La littérature coloniale.* — 1er mars (soir) : Émile Faguet. *Revue littéraire : Psychocratie?* — 3 mars (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 5 mars (soir) : A. Le Braz, *Dernier Barde* (M. Luzel). — 6 mars : M. S., *« le Puits de sainte Claire », par M. Anatole France.* — 7 mars (soir) : Édouard Rod, *le Roman cosmopolite.* — Henri Chantavoine, *Revue littéraire : Poètes et Poésies.* — 9 mars : M. S., *la Philosophie d'Ernest Renan.* — 10 mars (soir) : Jules Lemaître, *Semaine dramatique.* — 12 mars (soir) : Paul Bonnefon, *Montesquieu inédit.*

Journal des Savants. — Décembre 1894 : Jules Simon, *Guizot.* — Gaston Paris, *les Sources du Roman du Renard* (3e article). — B. Hauréau, *Gilbert de La Porrée.* — Février 1895 : Gaston Paris, *les Sources du roman du Renard* (4e et dernier article). — Léopold Delisle, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie. — I, 2 : G. Körting, *Encyclopädie und Methodologie der romanischen Philologie. Litteraturwissenschaft.* — W. Wetz, *Litteraturwissenschäft.* — *Neufranzösische Litteratur* : E. Stengel, *Französische Litteratur von 1500-1629.* — R. Mahrenholtz und W. Knörich, *Französische Litteratur von 1630-1700.* — R. Mahrenholtz und E. von Sallevürk, *XVIII Jahrhundert und Revolutionszeit.* — J. Sarrazin, *Französische Litteratur von 1800-1889.* — H. J. Heller, *Zeitgenössische französische Litteratur.* — 3 : F. Neumann, *Historische französische Laut und Formenlehre.* — A. Stiurming, *Historische französische Syntax.* — E. Koschwitz, *Neufranzösische Grammatik.* — Chr. Fass, *Französische Volksetymologie.* — K. Sachs, *Französische Lexikologie.* — D. Behrens, M. Wilmotte, A. Horning, L. Clédat, E. Goerlich, J. Vising, *Französische und provenzalische Dialekte.* — 4 : *Altfranzösische Litteratur* : K. Vollmöller, *Volksepos. Historische Litteratur.* — E. Freymond, *Kunstepos.* — W. von Zingerle, *Raoul de Houdenc.* — Ernest Langlois, *Fabliaux, Fable ésopique et Roman de Renart, Littérature scientifique, Littérature morale, Littérature satirique, Le Roman de la Rose.* — Max Fr. Mann, *Physiologus.* — A. Jeanroy, *Poésie lyrique française au moyen âge.* — Jean Bonnard, *Traductions de la Bible, Légende de la Vierge, Légendes hagiographiques, contes dévots.* — W. Cloetta, *Französisches drama im Mittelalter.*

Leipziger Zeitung. — Wissenschaftliche Beilage : n° 157, Albrecht, *Fiedrich der Grosse auf der Bühne Théâtre des français.*

Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 12 : Biese, *Die Philosophie des Metaphorischen* (Karl Groos). — Eugène Ritter, *Le centenaire de Diez, Discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut genevois, suivi de Lettres adressées à Victor Duret par Roumanille* (E. Koschwitz). — E. Huguet, *Étude sur la syntaxe de Rabelais comparée à celle des autres prosateurs de 1450-1550* (W. Meyer-Lübke). — E. Despois, *Le théâtre sous Louis XIV. Im Auszuge für den Schulgebrauch herausgegeben und mit Aumerkungen verschen von* G. Erzgräber (J. Sarrazin). — H. Suchier, *Provenzalische Diatetik, auf Grund neuen Materials herausgegeben* (E. Levy). — N° 1 (janvier 1895) : Léopold Sudre, *Les sources du roman de Renart* (Voretzsch). — Edmond Biré, *Victor Hugo après 1852* (V. Mahrenholtz). — Maurice Prou, *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle, suivi d'un Dictionnaire des abréviations; Manuel de paléographie, recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIIe siècle, accompagnés de transcriptions* (Ed. Heyck). — N° 2 : Carl Vollmöller und Richard Otto, *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie* I, 2 (R. Mahrenholtz). — *Recueil des locutions vicieuses les plus usitées dans le canton de Vaud recueillies et mises en ordre alphabétique avec leur signification française,* par F. Dupertuis (K. Sachs).

Modern Language notes. — IX, 7 : Warren, *Corneille from 1640 to 1650.* — Eggert, *The age of Louis XIV.* — Nyrop, *Korsfattet fransk lydlaere* (Rambeau). — Leser, *Parler français comme une vache espagnole.* — 8 : Magill, *A reading French grammar, modern French series* I, II, III (Lewis). — Cameron, *Contes de Daudet* (Hedvler).

Modern Languages. — Rédacteur J. J. Breuzemaker (à Londres, chez l'éditeur Nutt) I, 1 : Victor Spiess, *The teaching of French*. — J. Breuzemaker, *The earliest French phoneticians*.

Museum. — 1894, n° 9 : A. Darmesteter, *Cours de grammaire historique de la langue française*, II (Salverda de Grave). — N° 11 : Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Symons).

Nouvelle Revue. — 1er janvier 1895 : E. Ledrain, *James Darmesteter*. — Paul Duplan, *Lettres de Mlle Desclée à Fanfan* (2e série). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : Journal intime de Benjamin Constant*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — Rodocanachi, *les Livres nouveaux*. — 15 janvier : Paul Duplan, *Lettres de Mlle Desclée à Fanfan* (3e série). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : l'objet de la littérature*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — *Livres nouveaux*. — 1er février : J. Proudhon, « *Galilée* », *drame inédit* (1re partie). — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : la douleur et la pitié exprimées par la littérature*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — *Livres nouveaux*. — 15 février : J. Proudhon, « *Galilée* », *drame inédit* (2e partie, fin). — Dr Cesare Lombroso, *le Génie et les états inconscients de l'esprit*. — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : la jalousie et le remords exprimés par la littérature*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — *Livres nouveaux*. — 1er mars : Antoine Albalat, *M. Sully-Prudhomme*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — *Livres nouveaux*. — 15 mars : E. Ledrain, *M. Jules Simon*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — Léon Daudet, *Quinzaine littéraire : le désir exprimé par la littérature*; *Shakespeare et Balzac*.

Nuova Antologia. — N° 20 (15 octobre) : Lintilhac, *Précis historique de la littérature française*.

La Quinzaine. — 1er novembre 1894 : J. Barbey d'Aurevilly, *Lettre à Sainte-Beuve*. — Maurice de Guérin, *Lettre à Barbey d'Aurevilly*. — Abbé de Broglie, *le P. Gratry, polytechnicien, philosophe et apologiste*. — 15 novembre : abbé F. Klein, *l'Œuvre de M. Brunetière*. — 1er décembre : G. Maze-Sencier, *Maurice de Guérin*. — 15 décembre; Maurice de Guérin, *Lettres inédites*. — Comte G. de Contades, *Armand de Chateaubriand*. — G. Maze-Sencier, *Maurice de Guérin*. — 1er et 15 janvier 1895 : Maurice de Guérin, *Lettres inédites*. — G. Maze-Sencier, *Maurice de Guérin*. — Comte G. de Contades, *Armand de Chateaubriand*. — 1er février : Alfred Baudrillart, *les Normaliens dans l'Église*. — C. de Paillette, *Saint François de Sales controversiste*. — 15 février : Alfred Baudrillart, *les Normaliens dans l'Église*.

Revue d'art dramatique. — 5-12 janvier 1895 : Émile Faguet, *D'Eschyle à Racine, considérations générales sur les origines de la tragédie française*. — Emmanuel Bourguet, *Edmond Got*. — Conférence de M. Lintilhac, *Mérope*. — Conférence de M. Larroumet, *Zaïre*. — *Critique dramatique*. — 19 janvier : Léo Claretie, *l'Année théâtrale*. — Léo d'Hampol, *Chez François Coppée*. — Henry Lecomte, *Don Quichotte au théâtre*. — *Critique dramatique*. — 26 janvier : Alcanter de Brahin, *Quelques mots sur le drame indou*. — *Critique dramatique*. — 2 février : Émile Faguet, *D'Eschyle à Racine* (suite). — *Critique dramatique : « l'Age difficile »*. — 9 février : Camille Bazelet, *la Rhétorique au théâtre*. — Anatole Cerfbeer, *Autour de « Tragaldabas »*. — *Chronique dramatique*. — 16 février : Émile Faguet : *D'Eschyle à Racine* (suite). — Anatole Cerfbeer, *l'Histoire des « Burgraves »*. — *Critique dramatique*. — 23 février : Camille Bazelet, *Mort d'Auguste Vacquerie*. — F. Lhomme, *le Naturalisme et le Théâtre-Libre*. — Charles Fuster, *un Poète-comédien : Jules Truffier*. — *Critique dramatique*. — 2 mars : Émile Faguet, *d'Eschyle à Racine* (suite). — *Critique dramatique*. — 9 mars : Georges Bertin, *Le théâtre d'Alfred de Vigny*. — *Critique dramatique*. — 16 mars : Émile Faguet, *D'Eschyle à Racine* (suite).

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 5 janvier 1895; Jules Levallois, *Au pays de Bohême, souvenirs littéraires*. — Emile Faguet, *Courrier littéraire : Fénelon, d'après un ouvrage récent*. — 12 janvier : Ch. Recolin, *Roman-*

ciers contemporains : M. Édouard Rod. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Voyages en Afrique.* — J. du Tillet, *Théâtres.* — 19 janvier : Jules Levallois, *Sainte-Beuve, Gustave Planche et George Sand : Souvenirs littéraires.* — A. Valabrègue, *les Poètes.* — 26 janvier : Étienne Charavay, *La Revellière-Lépeaux et ses mémoires.* — E. Neukomm, *Théodore Hoffmann, l'auteur des « Contes fantastiques », d'après un ouvrage récent.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Benjamin Constant, d'après son journal intime.* — J. du Tillet, *Théâtres : Odéon, « Pour la Couronne », de M. François Coppée.* — 2 février : Jules Levallois, *Autour de Sainte-Beuve, souvenirs littéraires.* — Étienne Charavay, *La Revellière-Lépeaux et ses Mémoires* (fin). — Émile Faguet, *Montesquieu voyageur.* — J. du Tillet, *Théâtres : « le Chariot de terre cuite », de M. Victor Barrucand,* — 9 février : Alfred Rambaud, *un Pionnier d'Afrique : Émile Masqueray.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : « le Désert », de M. Pierre Loti.* — J. du Tillet, *Théâtre : « l'Age difficile » de M. Jules Lemaître.* — 16 février : Michel Bréal, *L'œuvre scientifique de James Darmesteter.* — Jules Levallois, « *L'Opinion nationale* » : *Castagnary, Lacaussade, Caro, Adolphe Guéroult.* — J. du Tillet, *Théâtres : « le Pardon » de M. Jules Lemaître.* — 23 février : *Fragments inédits du « Journal » d'Eugène Delacroix.* — Paul Monceaux, « *Causerie littéraire* » : *la Petite Paroisse, par M. Alphonse Daudet.* — 2 mars : Jules Levallois, *Normaliens et réalistes, souvenirs .*— Charles Mismer, *Jean Macé et son œuvre.* — Ernest Tissot, *le Roman cosmopolite.* — J. du Tillet, *Théâtres : « les Petites marques », par M. Boniface.* — 9 mars : Georges Pellissier, *Romanciers contemporains : M. Alfred Capus.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : « l'Armature », par M. Paul Hervieu.* — 16 mars : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : « l'Avenir National », une visite chez Georges Sand ; une lettre de Renan.* — Jean Cruppi, *Linguet et « la Théorie des Loix ».*

Revue critique d'histoire et de littérature — 1 : Flamini, *Études d'histoire littéraire* (Ch. Dejob — 3 : *Suite des Mémoires de Gaches*, éd. Pradel (T. de L.) — Séailles, *Ernest Renan* (R. Rosières). — 4 : Parigot, *Génie et métier* (R. R.). — P. Robert, *Études sur la littérature française* (R. R.). — 5 : Huguet, *La syntaxe de Rabelais* (A. Delboulle). — 6 : Crouslé, *Fénelon et Bossuet*, II (Ch. Dejob) — 7 : Lacombe, *De l'histoire considérée comme science* (E. Seignobos) ; — Croce, *La critique littéraire* (Ch. Dejob). — 8 : Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, XVIII et XIX (T. de L.) — Betz, *Henri Heine en France* (F. Baldensperger). — 9 : Lavisse, *A propos de nos écoles* (René-Marie). — 10 : Larsen, *Sœur Marianne* (E. Beauvois). — 11 : Delbrel, *Juan Bonifacio* (L. Dorez). — Ledieu, *Abbeville et le Ponthieu* (T. de L.). — Roget, *Les contes en prose de Voltaire* (René-Marie).

Revue de Paris. — 1er janvier : H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, II). — 15 janvier : Ernest Lavisse, *Victor Duruy.* I. — Maurice Paléologue, *Adrienne Le Couvreur, d'après sa correspondance.* — 1er février : H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, III). — 15 février : Sylvain Lévi, *le Théâtre indien à Paris.* — André Hallays, *de l'Influence des littératures étrangères.* — 1er mars : Ernest Lavisse, *Victor Duruy.* II. — H. de Balzac, *Lettres à « l'Étrangère »* (2e série, IV). — Émile Faguet, *le Théâtre de M. Jules Lemaître.*

Revue encyclopédique. — 1er janvier : Charles Maurras, *Paul Verlaine : les époques de sa poésie* (portraits et autographes). — Georges Pellissier, « *L'indomptée* », *par J.-H. Rosny.* — Camille Mauclair, « *Père* », *drame de M. Auguste Strindberg.* — H. Castets, *Ferdinand de Lesseps.* — B.-H. Gausseron, *le Monde littéraire.* — 15 janvier : Paul Gsell, *M. Pasteur intime* (gravures). — *Chansons pour les écoles ; poésies inédites de Maurice Bouchor.* — 1er février : Alcide Bonneau, *Poésie.* — Georges Pellissier, « *le Chemin du Paradis* », *par Charles Maurras.* — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — 15 février : Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Julien Leclercq, « *le Plaidoyer d'un fou* », *roman d'Auguste Strindberg.* — Léo Claretie, « *l'Age difficile* », *comédie de M. Jules Lemaître.* — 1er mars : Alphonse Daudet, *Comment faut-il lire les Goncourt?* — Paul Margueritte, *les Goncourt romanciers.* — J.-H. Rosny, *les Goncourt historiens.* —

Léon Hennique, *les Goncourt auteurs dramatiques*. — Roger Marx, *les Goncourt critiques et artistes*. — Jules Rais, *Edmond et Jules de Goncourt, étude biographique*. — Maxime Petit, *M. Albert Sorel*. — Charles Maurras, *la Vie littéraire*. — Léo Claretie, *la Vie au théâtre*. — 15 mars : Henry Lapauze, *le Banquet Goncourt*. — Charles Maurras, *la Vie littéraire*. — Georges Pellissier, « *les Roches blanches* », *par Édouard Rod*.

Revue des Deux Mondes. — 1er janvier : le Vte Eugène-Melchior de Vogüé, *la Renaissance latine : Gabriel d'Annunzio, poèmes et romans*. — 15 janvier : René Doumic, *Revue littéraire : Benjamin Constant, d'après son Journal intime*. — 1er février : le Vte Eugène-Melchior de Vogüé, *un Plaidoyer pour le Directoire : les « Mémoires » de Lareveillère-Lépeaux*. — René Doumic, *Revue dramatique : Pour la Couronne, à l'Odéon*. — 15 février : Eugène Ritter, *les Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau. I. Ses ancêtres et sa famille*. — F. Brunetière, *Éducation et instruction*. — René Doumic, *Revue dramatique : « l'Age difficile » et « le Pardon » de M. Jules Lemaître*. — 1er mars : Jean Cruppi, *Linguet et le procès du chevalier de la Barre*. — 15 mars : Eugène Ritter, *les Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau. II. Les Charmettes*.

Revue illustrée. — 15 octobre 1894 : Maurice Bouchor, *Jean Richepin, souvenirs* (reproductions photographiques). — 1er décembre : Gustave Larroumet, *Marivaux à Berny* (illustrations). — Julien Berr de Turique, *la Femme fidèle, comédie inédite de Marivaux reconstituée d'après les rôles manuscrits*. — 15 décembre : H. N., *Henry Houssaye* (portrait). — 15 janvier 1895 : Adolphe Brisson, *Émile Deschanel* (portrait). — 1er février : Adolphe Brisson, *Une journée chez François Coppée* (photographies).

Le Temps. — 20 décembre 1894 : Eugène Lautier, *Sur Benjamin Constant* — 23 décembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la prose de M. François Coppée*. — 24 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 28 décembre : Jules Lemaître, *Figurines : Madame de Sévigné*. — 30 décembre : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : à propos des littératures du Nord*. — T. de Wyzewa, *une Colomba espagnole*. — 31 décembre : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — Eugène Lautier, *A propos des félibres*. — 6 janvier 1895 : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : la jeunesse blanche*. — 7 janvier : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 9 janvier : Ernest Legouvé, *Prosper Goubaux*. — 12 janvier : Adolphe Aderer, *M. François Coppée et « Pour la couronne »; vers inédits*. — 13 janvier : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : de l'historien de l'impressionnisme (Gustave Geffroy)*. — 14 janvier : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 15 janvier : Eugène Lautier, *Victor Duruy*. — 20 janvier : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le pèlerinage de M. Pierre Loti*. — 21 janvier; Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 22 janvier : Eugène Lautier, *Desclée et Fanfan*. — 23 janvier; *un Toast de M. Jules Lemaître*. — 27 janvier : Gaston Deschamps *la Vie littéraire : Hermann Sudermann*. — 28 janvier : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 31 janvier : S. T., *Paul Mantz*. — 3 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : un roman de M. Édouard Rod*. — 4 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 9 février : Henry Michel, *Académie française : réception de M. Albert Sorel*. — 10 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Alphonse Daudet, « la Petite Paroisse »*. — 11 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 12 février : Francisque Sarcey, *Geffroy*. — 17 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : à propos de Gresset*. — 18 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 21 février : Jules Claretie, *Auguste Vacquerie*. — 24 février : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : trois moralistes (Gyp, Henri Lavedan, Maurice Donnay)*. — 25 février : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*. — 27 février : Thiébault-Sisson, *la Jeunesse des Goncourt, racontée par Edmond*. — 1er mars : Eugène Lautier, *Victor Duruy*. — 3 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : « l'Armature », par Paul Hervieu*. — *Le banquet Goncourt*, — 4 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale*, — Eugène Lautier, *le Cheva-*

lier de la Barre. — 10 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire* : *l'Apocalypse de M. Huysmans.* — 11 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 17 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire* : *J.-H. Rosny.* — 18 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 19 mars : Thiébault-Sisson, *un La Fontaine japonais.* — 24 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire* : *M. Henri de Régnier.* — 25 mars : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur. — XVI, 7 : Morf, *Die französische Litteratur zur Zeit Ludwigs XII.* — 8 : Tobler, *Essai sur les « Pensées » de Pascal* (Stengel) — Wilmote, *Vom französischen Versbau und Zeit* (Doutrepont). — Pillet, *Le wallon* : « *Mélanges wallons* » (Mahrenholtz). — Nölle, *Zum Studium der Fabel*; Faguet, *Lafontaine*; Delboulle, *Les Fables de Lafontaine* (Mann). — Blees, *Recueil Victor Hugo* (Henckenkamp). — Heichen, Victor Hugo, *der Glöckner von Notre-Dame.* — Reyssié, *la Jeunesse de Lamartine.* — Fournel, *Fabre d'Églantine, le comédien, l'auteur dramatique, etc.* (Sarrazin). — Sarrazin, *Mirabeau Tonneau* (Mahrenholtz) — Gréard, *Prévost-Paradol.* — Aubanel, *Discours et documents* (Ritter). — Koschwitz, *Ueber die provenzalischen Feliber* (Schneider) — Jarnik, *Zwei altfranzösische Versionen der Katharinenlegende* (Frankel) — Suchier und Wagner, *Rathschläge.* — Philippi, *Neusprachlicher Unterricht*; *Scholien zur Diez-Gedenkfeier* (Behrens). — Durand, *Die vier Jahreszeiten für die französische Conversationsstunde*; Ricken, *Beschreibung der hölzelschem Jahreszeitenbilder in französischer Sprache*; Kron, *Dial. Besprechung hölzescher Wandbilder in französischer Sprache* (Mielck). — Uhlemann, *Historisches zu den neusprachlichen Reformbest rebungen.* — R. Meyer, *Bemerkungen zu Souvestre's « Au coin du feu ».*

Zeitschrift für romanische Philologie. — XVIII, 4 : H. Kalepky, *Zur französischen Syntax.* — Th. Braune, *Neue Beiträge zur Kenntniss einiger Wörter deutscher Abkunft.* — Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux* (A. Stimming.)

Zeitschrift für vergleichende Litteraturgeschichte. — VII, 5, 6 : Steinhausen, *Die Anfätge des französischen Litteratur und Kultureinflusses in Deutschland in neuerer Zeit.*

LIVRES NOUVEAUX

Aderer (Adolphe). *Le théâtre à côté.* Préface par Francisque Sarcey. *Paris, May et Motteroz.* In-18 jésus, de xi-270 p. et grav. Prix : 3 fr. 50.

Album *de saint François de Sales*; mission du Chablais. *Bourges, Tardy-Pigelet.* In-8, de 110 p. et 43 grav. et 1 plan.

Allou (R.) et **Chenu** (C.). *Grands avocats du siècle* (barreau de Paris). Préface par Jules Simon. *Paris, Pedone.* In-8, de xi-365 p. avec portraits.

Bastid (Gaston). *La Gascogne littéraire*, histoire critique de la littérature en Gascogne depuis le moyen âge jusqu'à notre époque inclusivement. *Auch, Foix.* In-18 jésus, de 365 p. Prix : 3 fr 50.

Beauvilliers (Maxime). *Les célébrités de Patay.* La famille de Musset; Jacques, Richard. *Chateaudun, Soc. typographique* (Extrait du *Bulletin de la Société dunoise.*

Bernard-Lazare. *Figures contemporaines* : ceux d'aujourd'hui; ceux de demain. *Paris, Perrin.* In-16, de xv-282 p.

Betz (L.-P.). *Heine in Frankreich, eine Litterarhistorische Untersuchung. Zürich, Albert Müller.* Gr. in-8, xii-464 pages, avec un fac-similé; 9 mk 50.

Blangy (comte A. de). *Deux lettres de l'abbé de Saint-Pierre à M. de Tourlaville* (1707). *Caen, Valin.* In-8, de 23 p. avec portrait.

Bourdaloue. *Les sermons de Bourdaloue.* Notice, analyse et extraits par Jacques Porcher. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 108 p.

Brivois (Jules). *Essai de bibliographie des œuvres de M. Alphonse Daudet*, avec des fragments inédits. *Paris, Conquet.* In-16, de 151 p. Prix : 10 fr.

Brun (Félix). *L'alouette*, histoire littéraire d'un petit oiseau. *Meulan, Réty.* In-18 jésus, de 48 p.

Brunetière (Ferdinand). *L'évolution de la poésie lyrique en France au* xixe *siècle.* Tome II. *Paris, Hachette.* In-16, de 306 p.

Buffon. *Œuvres de Buffon.* Notice, analyse et extraits par L. Haudié. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 120 p.

Catalogue *général des manuscrits des bibliothèques de France.* Départements, t. XXIV (Rennes, Lorient, Lannion, Vitré, Montreuil-sur-Mer, Etampes, Clermont de l'Oise, Senlis, Gien, Fontainebleau, Château-Thierry, Epernay, Blois, Loches, Neufchâteau, Bourbonne, Condom, Bar-le-Duc, Nancy, Compiègne, Mont-de-Marsan). *Paris, Plon.* In-8 de 769 p.

Chapelain (J.). *Lettres inédites de Jean Chapelain à P. D. Huet* (1658-1673), publiées d'après les originaux par Léon-G. Pelissier. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 44 p. (Extraits des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*).

Chénier (André). *Poésies*, publiées avec une introduction nouvelle par L. Becq de Fouquières, et enrichies de 15 compositions de Dide. *Paris, Charpentier.* In-4, de xxix-511 p.

Claudin (A). *Les origines de l'imprimerie à Sisteron en Provence* (1513); les pérégrinations d'un imprimeur (1507-1513); imprimerie établie à Servoules,

commune de Sisteron, pendant la Révolution. *Paris, Claudin.* In-8 de 24 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

Claudin (A.). *Les débuts de l'imprimerie à Poitiers*, les bulles d'indulgence de Saintes; Jean Bouyer, Saintongeais, prototypographe poitevin. *Paris, Claudin.* In-8 de 20 p. (Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis.*)

Corneille. *Chefs-d'œuvre de Corneille* (le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte). Préface et notes par Ferdinand Brunetière. *Paris, Hetzel.* In-8 de xxxiv-295 p. et illustrations. Prix : 7 fr.

Corneille. *Cinna.* Notice, analyse et extraits par Léon Roubier. *Paris, Delagrave.* In-18, de 120 p.

Corneille. *Polyeucte.* Notice, analyse et extraits par Léon Roubier. *Paris, Delagrave.* In-18, de 124 p.

Cottin (Paul). *Vanderbourg et les poésies de Clotilde de Surville. Paris, Techener.* In-8, de 31 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

Crébillon fils. *Le Sopha*, conte moral. *Paris, Flammarion.* In-16. T. Ier, de xii-179 p.; t. II, 204 p., avec illustrations. Prix : 5 fr.

Cumenge. *Le bon sens et l'esprit au palais*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Bordeaux. *Bordeaux, Gounouilhou.* In-8, de 38 p.

Delaborde (Le vicomte H.-François). *Jean Froissart et son temps*, à propos d'un livre récent. *Paris, de Soye.* In-8, de 32. (Extrait du *Correspondant.*)

Delaplace (E.). *Les Satires de Boileau* avec un commentaire manuscrit de Le Verrier et des notes autographes de Despréaux. *Paris, Techener.* In-8 de 23 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

Desprès (Le docteur Armand). *Les éditions illustrées des* « Lettres à Émilie sur la mythologie », *par C. A. Demoustier*; bibliographie. *Paris, Techener.* In-8 de 16 p. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

Devaux (Auguste). *George Sand. Paris, Ollendorff.* In-16, de 140 p. Prix : 2 fr.

Drapeyron (Ludovic). *Notre premier atlas national et la Ménippée de Tours sous Henri IV. Paris, Delagrave.* In-8, de 15 p. (Extrait de la *Revue de géographie.*)

Duclos (Victor). *Jean Aicard*, simple notice sur sa vie et ses écrits. *Paris, Duc.* In-8 de 32 p.

Duhaut. *La satire moderne et la magistrature*, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Nancy. *Nancy, Vagner.* In-8, de 42 p.

Étienne (E.). *Essai de grammaire de l'ancien français* (ix-xive siècles). *Paris, Berger-Levrault.* In-8, de viii-521 p.

Farcinet (Charles). *Trois lettres inédites de Victor Hugo, Alfred de Vigny et Béranger*, suivies de vers. *Vannes, Lafolye.* In-8, de 8 p. (Extrait de *la Revue du Bas-Poitou.*)

Foerster (Wendelin). *Frédéric Diez et la philologie des langues romanes*, discours prononcé à Bonn à l'occasion du premier centenaire de la naissance de Diez. *Montpellier, Hamelin.* In-8 de 20 p. (Extrait du *Félibrige latin.*)

Gautier (Théophile). *Jean et Jeannette.* Préface par Léo Claretie. Illustré par Ad. Lalauze. *Paris, Perroud.* In-8, de xxxii-213 p.

Grave (E.). *Bossuet, prieur de Gassicourt, et François Quesnay, marguillier de Saint-Maclou de Mantes. Versailles, Cerf.* In-8, de 17 p

Hünerhoff (A.). *Ueber die Komischen « Vilain » — Figuren der altfranzösischen Chansons de geste* (Dissertation de Marbourg). In-8, de 50 p.

Jeanjaquet (Jules). *Recherches sur l'origine de la conjonction « que » et les formes romanes équivalentes. Paris, Welter*; *Leipzig, Fock.* (Dissertation de Zurich). In-8 de 99 p.

Labiche (E.). *Théâtre choisi d'Eugène Labiche.* Préface d'Édouard Pailleron. *Paris, Calmann-Lévy.* In-4, de xvi-341 p., avec illustrations.

Lacombe (Charles de). *Vie de Berryer*, d'après des documents inédits : Berryer et la monarchie de Juillet. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de VII-600 p. et grav.

Lacordaire (le R. P. Henri). *Lettres nouvelles*, publiées par Mme Victor Ladey et M. P. de Vyré. *Paris, Delhomme et Briguet.* In-8 et in-16, de XIV-315 p.

La Fontaine. *Fables.* Notice, analyse et extraits par Émile Hinzelin. *Paris, Delagrave.* In-18, de 259 p.

La Rochefoucauld. *Maximes et Réflexions morales*, précédées d'une étude par Émile Deschanel. *Paris, Berthier.* In-32, de 192 p. (Bibliothèque Nationale.)

Lemaître (Jules). *Impressions de théâtre* : 8e série. *Paris, Lecène et Oudin.* In-18 jésus, de 348 p.

Lenient (Ch.). *La poésie patriotique en France dans les temps modernes.* T. II : XVIIIe et XIXe siècles. *Paris, Hachette.* In-16, de 496 p. Prix : 3 fr. 50.

Lettres *choisies du* XVIIIe *siècle*, par le R. P. Chauvin, de l'Oratoire. *Paris, Poussielgue.* In-18, de XV-437 p.

Lintilhac (Eugène). *Les Félibres*, à travers leur monde et leur poésie. *Paris, Lemerre.* In-16, de 142 p. Prix : 2 fr.

Livre (Le) *à travers les âges*, numéro unique résumant l'histoire du livre depuis les origines de l'écriture publié sous la direction de Charles Mendel, par Georges Brunel et collaborateurs. *Paris, Mendel.* In-4, de 51 p.

Longhaye (le R. P. G.). *Histoire de la littérature française au* XVIIe *siècle.* Première partie : Précurseurs et contemporains des premiers maîtres. *Paris, Retaux.* T. I. In-8, de XI-389 p.

Marivaux. *Œuvres choisies. Paris, Hachette.* 2 vol. in-16. T. I, 455 p.; t. II, 449 p. (*Les principaux grands écrivains français.*) Prix : 1 fr. 25 le vol.

Marthold (Jules de). *Le jargon de François Villon. Paris, Chamuel.* In-18, de 141 p.

Massillon. *Sermons.* Notice, analyse et extraits par Jacques Porcher. *Paris, Delagrave.* In-18, de 96 p.

Mellerio (L.). *Lexique de Ronsard*, précédé d'une étude sur son vocabulaire, son orthographe et sa syntaxe. Préface par M. Petit de Julleville. *Paris, Plon.* In-16, de LXXV-251 p. Prix : 6 fr. (Bibliothèque elzévirienne).

Meusnier de Querlon. *Psaphion ou la courtisane de Smyrne. Paris, Flammarion.* In-16 de XII-133 p. et gravures. (*Les conteurs du* XVIIIe *siècle*).

Molière. *Le Misanthrope*, with introduction and notes by E. G. W. Braunholtz. (*Pitt Press Series*) *Cambridge, Warehouse.* In-8, XIX et 199 p.

Montesquieu. *Voyages de Montesquieu*, publiés par M. Albert de Montesquieu. T. I. *Bordeaux, Gounouilhou.* In-4, de XLVIII-377 p.

Mugnier (L'abbé). *Madame Valentine de Lamartine*, conférence. *Paris, Pillu-Vuillaume.* In-8 de 39 p.

Petitier (Hubert). *Étude sur « les Erinnyes » de Leconte de Lisle*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Rouen. *Rouen, Lecerf.* In-8, de 44 p.

Pfister (Ch.). « *Les Economies royales* » *de Sully et le grand dessein d'Henri IV. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8 de 96 p. (Extrait de la *Revue historique.*)

Pichon (Baron Jérôme) et **Vicaire** (Georges). *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1600). *Paris, Techener.* In-8 de VII-300 p. Prix : 10 fr.

Racine. *Théâtre choisi.* Nouvelle édition, avec une introduction, des études, des notes, une grammaire et un lexique par G. Le Bidois. *Paris, Poussielgue.* In-18, de XXVIII-497 p.

Restori (A.). *Histoire de la littérature provençale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Ouvrage traduit de l'édition italienne par A. Martel, avec addition de plusieurs chapitres sur la littérature provençale moderne par A. Roque-Ferrier. *Montpellier, Hamelin.* 1re partie, in-8, de VI-178 p.

Rocheblave (S.) *Une amitié romanesque* : Georges Sand et Mme d'Agoult. *Paris, Chaix.* In-8, de 47 p. (Extrait de la *Revue de Paris.*)

Roman (Le) *de la Rose ou de Guillaume de Dôle*, publié d'après le manuscrit du Vatican par G. Servois. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de cxxi-211 p.

Saint-Simon. *Les mémoires du duc de Saint Simon.* Notice, analyse et extraits par A. Parmentier. *Paris, Delagrave.* In-18, de 143 p.

Sales (Saint François de). *Introduction à la vie dévote*; commentée par lui-même et publiée par une société de prêtres. *Paris, Mersch.* In-18, de 571 p.

Salles (A.). *Les contes de Perrault. Laval, Leroux.* In-8, de 38 p.

Sherard (R-H.). *Alphonse Daudet, a biographical and critical study. London, Arnold.* In-8, de 420 p.

Soubies (Albert). *La Comédie-Française depuis l'époque romantique* (1825-1894). *Paris, Fischbacher.* In-4, de viii-159 p. et 3 tableaux. Prix : 20 fr.

Sporon (W.). *Jean Rotrou. Copenhague, Gyldendal.* In-8, de xii-234 p.

Stapfer (Paul). *Montaigne. Paris, Hachette.* In-16, de 200 p. et portrait. Prix : 2 fr. (*Les grands écrivains français.*)

Taphanel (Achille). *Saint-Cyr et la Beaumelle*, d'après des documents inédits. *Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.* In-8, de 35 p. (Extrait de *la Revue historique*).

Teichmann (T). *Die beiden hervorragenden Gestaltungen der Œdipussage im Klassischen Drama der Franzosen* (Programme de Grünberg en Silésie). In-4, de 23 p.

Vernier (Léon). *La question grammaticale et la grammaire française*, discours prononcé à la séance de rentrée des facultés de Besançon. *Besançon, Dodivers.* In-8, de 23 p.

Voltaire. *Histoire de Charles XII*, extraits précédés d'une étude, avec une analyse et des commentaires, par O. Billaz. *Paris, Garnier.* In-18, de xix-131 p.

Voltaire. *The short prose tales*, with introductory matter and notes by F.-F. Roget and with a critical preface by Émile Faguet. *London, Williams and Norgate.* In-8, de cxx-229 p.

Wilhelmi (H.). *Studien über die Chanson de lion de Bourges* (Dissertation de Marbourg). In-8 de 64 p.

CHRONIQUE

L'assemblée générale annuelle de la Société d'histoire littéraire a eu lieu le 2 février 1895, dans un des amphithéâtres de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Petit de Julleville, un des vice-présidents, assisté de MM. F. Brunot et P. Bonnefon, secrétaires, et de M. A. Colin, trésorier, à qui M. le Président donne la parole pour le compte rendu de la situation financière.

Voici un résumé de cette situation au 31 janvier 1895, telle qu'elle a été établie par le trésorier et vérifiée par la commission des finances.

RECETTES

Les *Recettes* se sont élevées à francs.....		8 783.50
Deux membres perpétuels ont versé, à raison de 500 francs chacun.....	1 000	»
Sur 300 membres adhérents, 288 ont versé.....	5 760	»
Les abonnements, au nombre de 49, ont produit (à 19 francs net).....	931	»
Soit au total francs.....	7 691	»
La vente au numéro a donné.....	1 092.50 [1]	
Ensemble.....	8 783.50	

En laissant de côté les 1 000 francs versés par les membres perpétuels, on voit qu'on peut compter — le nombre des adhérents et abonnés restant le même — sur une recette annuelle moyenne de 6 500 francs.

DÉPENSES

Elles se sont élevés au total à francs.....		8 367.60
mais dans cette somme figurent :		
1° Un placement en rente 3 0/0 de fr..	998.05	2 271.85
2° Des frais de premier établissement, et de propagande qui ne se répéteront qu'en partie, pour fr.....	1 273.80	
Ce qui réduit à.....		6 095.75

le chiffre des dépenses dont la répétition est probable en 1895.

1. Mais dans ce chiffre de la vente au numéro, nous faisons figurer comme recette une somme de 1026 francs qui représente des dépôts chez les libraires. Retours à prévoir.

Dans ce dernier chiffre, la *Revue* entre pour francs..... 5 336.35
ainsi décomposés :

Papier.....	817.75
Impression.....	2 824.15
Brochage.....	214.40
Honoraires alloués aux auteurs des articles paru dans les 4 numéros de la *Revue*.....	1 365.50
Affranchissement (service des numéros aux adhérents et abonnés).....	114.55
	5 336.35

(Pour 300 adhérents et 50 abonnés, soit 350, au total, cela fait ressortir une moyenne de 15 fr. 25 par service.)

Le reste, un peu plus de 600 francs, est représenté par des frais de bureaux, impression de lettres et reçus, frais de recouvrement, etc, et affranchissements de lettres.

En résumé, dépenses probables..... 6 000 francs,
recettes probables..... 6 500 francs,

si l'exercice 1895 se modèle sur l'exercice 1894, et sans mettre en ligne de compte les frais devant résulter de la publication du volume actuellement sous presse.

M. F. Brunot a présenté ensuite le rapport suivant :

Messieurs,

« Bien que le premier exercice dont j'ai aujourd'hui à vous rendre compte se soit prolongé un peu au delà d'une année, la vie de votre société a été si simple, si peu fertile en incidents — et heureusement aussi en accidents — que ma tâche se trouve être à la fois ingrate et facile.

« Le Conseil d'administration qui succédait au Comité d'initiative, devait tout d'abord s'efforcer de réunir autour des membres fondateurs assez d'adhérents nouveaux pour que la publication de la Revue devînt possible. Nous n'avons rien épargné pour réussir dans cette difficile entreprise, et le zèle de notre Trésorier, sa connaissance des affaires, nous ont été d'un grand secours. La somme même que cette propagande, menée pourtant avec la plus grande économie possible, nous a coûtée, vous dit assez combien elle a été étendue.

« Toutes les Bibliothèques, de l'État et des Villes, et les dépôts d'archives ont été avisés de la création de la Société. Les recteurs, inspecteurs généraux et d'Académie, les professeurs des grandes Écoles et des Facultés des lettres, de droit, de théologie, appartenant soit aux Universités de l'État, soit aux Universités libres, en France et à l'étranger, l'administration et la majeure partie du corps enseignant des lycées et des collèges, les directeurs et directrices d'écoles normales, et lycées ou collèges de jeunes filles, les associations d'étudiants, la haute magistrature et le haut clergé, les membres des Sociétés

des bibliophiles français, contemporains, bretons et normands, ceux de la Société de l'histoire de Paris, de l'histoire de France et des anciens textes français ont reçu une circulaire expédiée à 7 354 exemplaires. Quelque temps après nous avons adressé une lettre collectives à 163 sociétés savantes, puis, une fois notre Revue parue, nous avons distribué 200 exemplaires environ du premier fascicule et 100 du second, en offrant en outre à 2164 écoles, sociétés, ou personnes, de leur faire parvenir un numéro spécimen.

« Ni ces sollicitations directes et personnelles, ni les notes qui ont paru dans les journaux, et dont plusieurs cependant ont été extrêmement bienveillantes, n'ont produit tout l'effet que nous étions en droit d'en attendre. Sans doute, comme le compte rendu financier vous l'a fait voir, nous nous sommes trouvés assez nombreux pour pouvoir suffire à nos dépenses. Et il faut considérer que notre budget de cette 1re année devait faire face à des frais de premier établissement considérables qui ne se renouvelleront point, car la publicité, quelle qu'elle puisse être par la suite, n'aura jamais l'extension qu'elle a dû avoir au début; les charges qui en résultent se réduiront même à être presque nulles, lorsque nous serons assez connus pour qu'un sommaire de notre Revue paraissant dans les journaux ou dans les périodiques dont M. Colin met gratuitement la publicité à notre disposition, suffise à rappeler notre existence. Néanmoins pour qu'une société comme la nôtre, même sans frais généraux, pour ainsi dire, puisse atteindre son développement normal, et étendre ses publications jusqu'au point où toutes ensemble représenteront matériellement l'équivalent de ce qu'elle demande à ses membres, un nombre de cinq cents adhérents au moins est nécessaire. Quoi qu'il semblât, au ton de beaucoup de lettres de nos souscripteurs, que la nouvelle société répondit à un désir général, le mouvement d'adhésion, très vif au début, s'est rapidement ralenti. En défalquant quelques-uns sur qui nous avions cru pouvoir compter et qui nous ont retiré leur promesse, d'autres aussi qui ne voulaient nous donner que leur nom et dont nous avons cru devoir résolument faire le sacrifice, nous n'étions guère environ que cent membres effectifs, à l'époque de la première réunion.

« Et depuis lors, comme il était facile de le prévoir, nous avons fait quelques pertes encore. Nous avons reçu des démissions, douze en tout, moins peut-être qu'on n'aurait pu craindre, trop toutefois si on considère la qualité de ceux qui se sont retirés. Leur départ, quoiqu'il ne semble motivé par aucun mécontentement, nous a causé de vifs regrets.

« En outre, la mort a déjà fait quelques vides dans nos rangs. Nous avons perdu : à l'étranger, M. Sundby, professeur à l'université de Copenhague, en France, M. Cousin, inspecteur général au chemin de fer du Nord, dont la bonne volonté pour nous était extrême, et qui s'était utilement employé à nous recueillir des adhésions; M. de Caussade, qui nous avait promis de distraire des travaux qu'il poursuivait sur les œuvres de Mme Tastu et des documents nombreux qu'il avait en main quelques pages parmi les plus importantes; enfin M. Fournel, qui nous avait donné déjà pour le numéro de la Revue, qui s'imprimait au moment où il est mort, un très intéressant article sur les contemporains et les successeurs de Racine.

« La collaboration de ces deux érudits, qui étaient en même temps des hommes de goût, nous était trop précieuse pour que je ne saluasse pas leurs noms au passage d'un dernier et sincère regret.

« Somme toute, Messieurs, malgré les pertes que je viens de vous signaler, et qui heureusement ont été compensées par un mouvement d'adhésion lent, mais continu, la marche ascensionnelle a continué jusqu'aujourd'hui. Au début de cette année, en comptant à la fois les sociétaires et les abonnés à la Revue, nous sommes en tout 339, dont deux souscripteurs perpétuels.

« C'est dire que nous avons lieu d'espérer beaucoup encore. Il est peu vraisemblable, à vrai dire, que nous fléchissions jamais l'individualisme de cer-

tains, qui n'ont répondu à nos ouvertures que par un silence dédaigneux. Mais il reste en dehors d'eux une foule d'hommes de bonne volonté à conquérir, sollicités malheureusement de divers côtés et souvent obligés de choisir. Beaucoup en outre ont voulu attendre que nous eussions fait nos preuves; c'est le sort de toutes les œuvres qui débutent; à elles aussi on ne prête que quand elles sont riches, et il ne suffit pas qu'elles le soient, comme la nôtre a eu la bonne fortune de l'être dès le début, en noms considérables et justement respectés.

« Pour voir sur quel avenir nous pouvons compter, et aussi pour m'éclairer sur la direction à donner à notre effort, je me suis improvisé statisticien, et j'ai essayé de classer par profession nos adhérents actuels; je n'ai pas tardé à m'apercevoir que si certaines catégories avaient beaucoup fourni, d'autres où se rencontrent pourtant des hommes de savoir ne sont qu'à peine représentées, ou même ne le sont pas du tout. Je ne détaillerai pas devant vous les résultats de mon enquête, ne voulant instituer aucune comparaison qui puisse blesser. Mais pour vous signaler un seul fait qui ne peut éveiller de susceptibilité d'aucune sorte, j'ai compté que parmi les Bibliothèques, en dehors de celles des Facultés et Écoles au nombre de 17, à qui la Direction de l'Enseignement supérieur fait le service de la Revue, 11 seulement en France la reçoivent, et 28 à l'étranger, un certain nombre de professeurs de lycées et collèges font partie de la Société, pas une bibliothèque de Lycée ne s'est fait inscrire, et il est certain que plusieurs le feront lorsqu'on saura que M. le directeur de l'Enseignement secondaire consent volontiers à mettre notre recueil parmi ceux qu'il alloue, sur leur demande, aux établissements dépendant de son administration. Ce sont là, Messieurs, à mon sens, en même temps que des indications utiles, des constatations rassurantes pour ceux qui se demanderaient de quel côté nous avons désormais à chercher de nouveaux souscripteurs.

« L'important est que, dès le début, nous ayons pu faire paraître notre Revue. Je sais que les premiers numéros n'ont pas répondu à l'attente de tous, et je voudrais n'avoir pas vu de près combien ils ont coûté d'activité et de peine à nos collègues MM. Chuquet et Bonnefon, pour vous dire librement que, moi aussi, je leur ai trouvé des défauts et quelquefois de gros défauts.

« Il y a eu, au début surtout, des tâtonnements. Accordez-nous qu'ils étaient inévitables, et qu'on ne choisit pas d'un coup si sûrement même son format et son papier qu'on ne risque certains inconvénients, dont le moindre est que l'aspect extérieur vous trahisse, en vous donnant une apparence de modestie excessive.

« Le cadre toutefois, tel qu'il a été fixé dès le début, était, je crois, bien tracé; il importe de donner à nos lecteurs, à côté des articles de fonds plus ou moins étendus qui traitent une question relative à l'histoire littéraire, les documents que les découvertes quotidiennes mettent au jour et qui permettent de compléter la physionomie des hommes et des œuvres; il faut ensuite les tenir au courant, dans la mesure du possible, des menus faits qui intéressent nos études, et surtout des livres et des articles qui paraissent. C'était là un programme tout indiqué; nous avons fait de notre mieux pour le remplir.

« Il m'a été rapporté toutefois que le caractère de plusieurs de nos articles avait paru un peu austère. Si cela signifie que nous sommes loin des revues où des hommes d'esprit apprécient au jour le jour les productions littéraires suivant une méthode objective ou subjective, il y a peu d'espoir de remède, nous ne pouvons ni ne voulons faire de la critique, mais de l'histoire. Mais si l'on veut dire simplement que nous nous sommes tenus à des époques un peu lointaines, que le XVIIIe, le XIXe siècle même n'ont pas été assez représentés, je n'en disconviens pas. J'accorde aussi que ceux qui attendaient de temps en temps la publication d'un de ces articles magistraux qui résument et dominent

une œuvre, une question, ou une époque, ont eu lieu de se plaindre. Je transmets même volontiers leur demande à ceux des maîtres qui peuvent nous donner les articles qu'on réclame, en m'y associant de toutes mes forces.

« Le Comité de publication ne saurait en tout cas mériter de ce chef aucun reproche; ne possédant aucun moyen d'ouvrir les tiroirs et les cerveaux qui gardent jalousement leurs trésors, il est réduit à attendre et à choisir, il ne peut pas attirer ni provoquer. Comme les articles, pour être dans le caractère de notre Revue, doivent être appuyés sur de solides recherches et que l'indemnité que nous avons fixée ne peut en aucune façon compter pour une rémunération du long et pénible travail qu'elles coûtent, que, d'autre part, le public auquel nous nous adressons, est restreint autant que choisi, les avantages que nous offrons sont tels qu'ils ne peuvent guère tenter que le désintéressement de ceux auquels les grandes revues mondaines sont ouvertes. Et quel que soit chez plusieurs ce désintéressement, convenons qu'il est plus discret d'attendre les sacrifices qu'il voudra consentir que de les provoquer.

« Au reste, il est bon peut-être que beaucoup de ceux qui peuvent et doivent devenir nos collaborateurs, ayant quelque contribution utile à nous apporter, et dont beaucoup sont retenus, je le sais, par certaines pudeurs, n'aient pas en outre été effrayés au début par le prestige de trop grands noms, dont la compagnie honore mais dont le voisinage épouvante, et que cette conviction se soit répandue que nos fascicules sont ouverts largement à tous les travailleurs connus ou inconnus, quel que soit l'objet de leurs études, pourvu qu'il nous intéresse, et que leurs recherches aient été menées avec méthode, conscience, et dans le seul intérêt de la vérité.

« Comme vous le savez déjà, Messieurs, il nous a paru bon d'engager dès la première année la société dans les différentes voies où elle doit entrer, et de donner en même temps à ses membres, en échange de leur cotisation, quelque chose de plus que la Revue. Aussi, quelque modestes que fussent les ressources et sur l'assurance qu'un donateur bienveillant nous aiderait à supporter cette grosse dépense, le Conseil a été heureux d'accepter l'offre que lui faisait M. Abel Lefranc, secrétaire du Collège de France, de publier, aux frais de la société, les *Dernières poésies de Marguerite de Navarre*, que notre collègue a eu la bonne fortune de retrouver dans un ms. de la Bibliothèque Nationale. Aucune occasion plus heureuse ne pouvait nous être offerte, car si Marguerite de Navarre est un personnage assez considérable de l'histoire littéraire pour qu'une nouvelle page d'elle ait son importance, de quel prix ne doit pas être toute une portion de son œuvre, jusqu'alors inconnue? Dans cette époque si complexe, où les traditions et les formes du moyen âge se mêlent encore à une inspiration nouvelle, à la fois moderne et antique, personne n'a été plus variée d'aspect, et plus incertaine de caractère que cette femme tout ensemble pédante et naturelle, gaillarde et morale, presque hérétique et dévote, que nul n'est sûr de connaître, s'il ne la connaît tout entière dans son œuvre, comme dans sa vie.

« Quand ce volume aura paru [1], et différentes circonstances en ont retardé le tirage, en particulier l'idée, qui nous est venue un peu tard, d'offrir à ceux qui le désireraient, des exemplaires sur papier de Hollande, nous mettrons à l'étude la question d'une nouvelle publication à entreprendre, autant que possible d'un genre différent, car nous ne sommes pas une société des textes français modernes, et les études sur les auteurs doivent trouver place dans notre bibliothèque à côté des textes eux-mêmes.

« Toutefois, arriverions-nous, comme nous le désirons, à mettre en distributions un volume chaque année, et même davantage, que nous n'aurions pas atteint encore le but que nous nous sommes proposé. L'idée de fonder une Revue d'histoire littéraire flottait depuis quelque temps. Notre collègue

1. Les 250 premières pages sont tirées.

M. Chuquet l'avait condensée, il avait fait les premières démarches et obtenu des promesses de collaboration. La création de la société n'a cependant pas eu uniquement pour but de faire aboutir le projet. Il a semblé aussi aux fondateurs que cette nouvelle forme donnée à l'organisation qu'on voulait créer devait avoir d'autres avantages et contribuer en particulier à faire cesser ou à diminuer tout au moins l'isolement dans lequel se trouvent, soit à Paris, soit même dans des centres plus petits, des hommes voués aux mêmes recherches. Sans poursuivre la chimère d'unir ceux qui se jalousent, encore moins de réconcilier dans l'amour du passé ceux qui se haïssent dans le présent, on peut du moins songer à rapprocher ceux qui s'ignorent. Même en ne rêvant pas d'instituer un atelier national, on peut cependant penser que, si notre état social ne permet plus la constitution de ces congrégations de chercheurs dont le travail collectif a abouti aux œuvres gigantesques que vous savez et qui sont l'honneur de l'érudition française, en revanche l'émiettement actuel de l'effort diminue infiniment sa portée, en amenant des concurrences inutiles et des répétitions infécondes. Un simple bureau de renseignements sur les ouvrages en cours d'exécution rendrait des services importants. Si vous en voulez une preuve, considérez les travaux présentés pour le doctorat ès lettres. Aucun ordre n'y règne, aucune direction générale n'est indiquée, et cependant, peu à peu, par la seule vertu d'avertissements qui renseignent sur ceux des sujets qui sont libres et sur ceux qui sont retenus, le travail s'organise, les sillons se creusent les uns à côté des autres, irrégulièrement, il est vrai, mais sans qu'on repasse cependant deux fois au même endroit, et le champ sur certains points se trouve déjà à peu près fouillé dans toute ses parties. Voilà un exemple de ce que peut obtenir sans aucune entrave à l'initiative individuelle, — j'oserai ici me servir d'une vieille formule que la politique a compromise — l'ordre dans la liberté. Et il me paraît très facile que, sans vouloir usurper d'autorité d'aucune sorte, et par d'autres moyens une société comme la nôtre arrive à fournir aux travailleurs qui les demanderaient des renseignements analogues. Des maîtres, et il y en a beaucoup dans nos rangs, sans rien prescrire, sans rien interdire, en indiquant seulement quelles sont les grandes questions à traiter et où elles en sont, rendraient des services considérables et aux érudits et à la science? N'est-ce pas par là en partie que le *Manuel d'ancien français* de M. Gaston Paris constitue le plus précieux des guides? Un article sur l'humanisme par exemple, qui montrerait comment cette histoire se rattache à celle de la littérature française, les grosses lacunes qu'elle présente encore, l'intérêt qu'il y aurait à en restituer l'ensemble, pour pouvoir marquer enfin les différentes phases et mesurer les conséquences de cette rénovation littéraire, susciterait, j'en suis convaincu, toute une série de mémoires. Des documents inédits se trouvent un peu partout, les œuvres imprimées sont plus communes encore dans les Bibliothèques des moindres villes qui ont hérité des anciens couvents, et la génération actuellement vivante contient plus de latinistes qu'il n'en faut, jusqu'ici inconscients des services qu'ils pourraient rendre, en rouvrant les vieux livres dédaignés où la France moderne a fait ses humanités.

« Il y aura à trouver les moyens par lesquels pourraient être le mieux coordonnées et stimulées les énergies et les activités aujourd'hui éparses ou indolentes. Nous avons pensé, en établissant nos statuts, qu'il n'y avait que danger à tracer par avance une voie unique. Ils disent simplement que des groupes pourront être créés dans les départements; ce sera à ces groupes à s'organiser sous la forme et de la manière qu'ils jugeront la meilleure.

« J'avais espéré, Messieurs, qu'un essai pourrait, dès la première année, être tenté en ce sens, et dans la plus importante des villes de France après Paris. Je savais, pour l'avoir longtemps habité, que Lyon, par sa prospérité et sa grandeur matérielles, son habitude de la vie sociale et coopérative, et l'amour des choses de l'esprit, que beaucoup de ses habitants unissent à l'entente des

affaires, offrait un terrain extrêmement favorable. Le nombre de nos adhérents y étant déjà important, j'avais, dans une réunion préparatoire, tenue en avril dernier au cours d'un voyage que je faisais, jeté les bases de la future organisation. Une réunion constitutive devait être tenue ensuite, à l'époque où avaient été fixé le congrès d'enseignement supérieur et les solennités universitaires, qui ont marqué la fin de l'Exposition.

Mais le douloureux événement que vous savez a ébranlé l'âme lyonnaise d'une secousse dont elle se remet à peine, et, dans ces conditions, quoique la vie un moment suspendue ait dû bientôt être reprise, les préoccupations des esprits étaient restées telles, que seuls les congrès depuis longtemps projetés, les réunions qui s'appuyaient sur des sociétés prospères depuis des années ont pu être tentés et réussir. Tout projet de création eût avorté et il n'était que sage d'y renoncer. Mais nous espérons bien reprendre les nôtres dès cette année ailleurs.

« Il est vraisemblable, Messieurs, que nous rencontrerons en certains endroits des défiances et qu'il nous faudra dissiper pas mal de malentendus, avant de faire comprendre que nous n'avons en aucune façon la pensée de supplanter les sociétés, ouvertes ou fermées, qui existent dans la plupart des villes, et d'organiser un nouveau système de drainage qui amène vers Paris les cotisations et les travaux dont elles vivent. On nous soupçonnera de vouloir avoir notre siège unique ici, alors que nous n'y avons que notre centre. C'est pour cela qu'il importe que des exemples montrent au plus tôt ce que peuvent être des groupes régionaux, travaillant et discutant en toute autonomie, mais jouissant, par leur rattachement à une association nationale, du bénéfice qu'on retire toujours à être au courant du mouvement général des idées et des études, à contrôler son propre travail par le travail parallèle des autres, à voir en un mot son horizon s'élargir et s'éclairer autour de soi.

« Les avantages seraient si grands et pour les savants et pour la science que je ne doute pas, Messieurs, du succès final, mais il faudrait pour l'assurer, que ceux qui sont déjà des nôtres se missent à l'œuvre et voulussent bien convaincre quelques personnes autour d'eux. Ce sera la seule propagande efficace; je termine en vous demandant de ne pas l'oublier. »

Après cette lecture, il a été procédé au scrutin pour le renouvellement des six membres du Conseil dont le mandat était expiré. Pendant le dépouillement, M. Bonnefon a donné lecture d'une étude sur *Montesquieu inédit*.

Tous les membres sortants du Conseil, savoir : MM. Boissier, Faguet, Larroumet, Lenient, De Margerie, Tourneux, ont été réélus.

A la suite de cette assemblée, le Conseil, réuni au siège social, le 23 février, à 5 heures du soir, a procédé au renouvellement de son bureau. M. Boissier a été nommé à l'unanimité président honoraire et M. Gaston Paris président ; le reste du bureau, ainsi que les commissions, demeurent composés comme précédemment.

— Le *Roxburghe Club*, de Londres, vient de publier à ses frais, en un beau volume in-quarto, une somptueuse édition du *Pèlerinage de vie humaine* de Guillaume de Deguilleville, reproduisant les miniatures de trois manuscrits conservés dans les bibliothèques particulières de MM. H.-H. Gibbs et A.-H. Huth, à Londres. L'établissement du texte a été confié à M. J.-J. Stürzinger, professeur à Würzburg.

— M. Morf a publié dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* et fait tirer à part un article sur la littérature française au temps de Louis XII. Ce n'est là qu'un chapitre de manuel, mais d'un manuel précis, exact, qui témoigne d'une connaissance personnelle des œuvres du temps.

— Le Ronsard de la bibliothèque elzévirienne vient d'être très heureusement complété par un *Lexique de Ronsard*, dû à M. Mellerio, professeur au lycée Janson-de-Sailly. Ce Lexique, dont nous espérons qu'un de nos collaborateurs pourra rendre compte par le menu, forme un volume de 250 pages, auxquelles il faut ajouter une introduction de 75 pages. Tous ceux — et il sont nombreux — qui attendent un Dictionnaire de la langue du XVIe siècle, tous ceux aussi qui désiraient depuis longtemps juger, faits en main, le vieux débat sur les nouveautés apportées par Ronsard, seront heureux de l'apparition de ce volume.

— Le tome XIX des *Archives historiques du département de la Gironde* qui vient de paraître contient un grand nombre de *Documents relatifs aux guerres de religion tirés des archives municipales d'Agen* (juillet 1558-décembre 1595) et publiés par M. G. Tholin. Quelques-uns d'entre eux ont trait au maréchal Blaise de Monluc et à son rôle en Guyenne.

— La *Note sur la vie et les œuvres de Claude de Taillemont, poète lyonnais*, lue par M. Joseph Texte à la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, a été insérée dans le *Bulletin historique et philologique* (1894, p. 406). Elle nous apprend peu de chose sur la vie du poète, mais elle apprécie avec justesse le véritable rôle de Taillemont et montre, avec preuves à l'appui, quel parti on peut tirer de ses œuvres pour certaines particularités de la grammaire et de la prononciation lyonnaises du temps.

— Les *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris* (1486-1600), recueillis et publiés par M. le baron Jérôme Pichon et M. Georges Vicaire apportent bien des renseignements nouveaux sur le commerce parisien de la librairie au XVIe siècle, d'Antoine Vérard à Michel Sonnius et à David Douceur. Les dates d'exercice de ces libraires sont précisées à l'aide de pièces notariales et quelques-unes de leurs productions appréciées et mises en valeur. Nous pouvons compléter sur un point les indications de MM. Jérôme Pichon et Vicaire qui ne citent qu'un seul ouvrage, une Bible, publiée par Barthélemy Vérard, fils apparemment d'Antoine Vérard. Le nom de Barthélemy Vérard se trouve également sur une édition en deux volumes in-folio de *Le grant vita Christi* de Ludolphus de Saxonia (M. Pellechet, *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de Lyon*, n° 385). Signalons en terminant que le volume de MM. Jérôme Pichon et Vicaire contient également de précieux renseignements sur quelques bibliophiles célèbres et sur les autres corps de métiers qui touchent de plus ou moins près à l'industrie du livre.

— M. Charles Adam publie le *Projet d'une édition nouvelle des œuvres complètes de Descartes* (Dijon, imp. Berthoud, in-8 de 39 p.). Cette édition (en 12 vol. gr. in-8 de 600 p.) se diviserait ainsi : Vol. I, 1re partie, *Traités antérieurs à 1637*; 2e partie, *Publications de 1637*. Vol. II, *Méditations*, suivies des *Objections* avec *Réponses* (texte latin et traduction française en regard). Vol. III, *Méditations* (suite), c'est-à-dire les 5e, 6e et 7e *Objections* avec *Réponses*. Vol. IV, 1re partie, *Ecrits polémiques*; 2e partie, *les Principes de la philosophie*, texte latin et traduction française. Vol. V, *les Principes de la philosophie* (suite). Vol. VI, 1re partie, *Traité des passions de l'âme, l'Homme de René Descartes, Description du corps humain*; 2e partie, *Papiers intimes de Descartes, Tableau chronologique de sa vie, Table des matières*. Vol. VII à XII inclus, *Correspondance*, publiée suivant l'ordre chronologique, avec notices sur les correspondants, notes historiques, etc. Les détails donnés par M. Adam font vivement désirer le succès de sa grande entreprise. Le futur éditeur des *Œuvres complètes de Descartes* publie, en même temps que son *Projet*, un *Inventaire des papiers de Descartes fait à Stockholm, le 14 février 1650*, retrouvé parmi les papiers de la collection Huygens, à Leyde, dans la bibliothèque de l'Université (Paris, gr. in-8 de 16 p. Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 novembre 1894).

— L'*Essai de solution d'un petit problème d'histoire littéraire relatif à Pascal* : *Pascal et Montalte*, par M. Ernest Jovy que nous avons mentionné lorsque son auteur en donna lecture à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, a été publié dans le *Bulletin historique et philologique* (1894, p. 324).

— Les *Lettres inédites de Jean Chapelain à P.-D. Huet* (1658-1673) que M. Léon-G. Pélissier publie dans le tome XXI (1894, p. 137-176) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* sont actuellement conservées dans la bibliothèque Laurentienne de Florence. Elles sont au nombre de 28 et complètent heureusement celles que M. Tamizey de Larroque a déjà insérées dans les deux volumes des lettres de Chapelain. On trouvera dans ces dernières nombre de renseignements sur le mouvement général de l'érudition vers le milieu du XVIIe siècle, sur la vie littéraire à Paris et les savants étrangers qui y séjournèrent alors.

— Le *Journal des Débats* a publié en feuilleton dans son numéro du 12 mars (édition du soir) l'étude sur *Montesquieu inédit* lue par M. Paul Bonnefon à la séance générale de la Société d'histoire littéraire de la France. Nous en reproduisons ci-dessous les principaux passages et la conclusion :

« Qu'est-ce que ces documents nouveaux ajoutent à la connaissance du caractère et du génie de Montesquieu? Nous voudrions essayer de le déterminer sommairement, à l'aide des volumes déjà parus, et aussi à l'aide d'informations particulières qu'une bienveillance dont nous sentons tout le prix nous a autorisé à prendre dans les papiers encore inédits. Et d'abord, on apprend de la sorte que l'écrivain moraliste qui a composé les *Lettres persanes* et qui passe pour la première incarnation de Montesquieu a été précédé lui-même par un satiriste qui a découvert la voie et l'a préparée. La preuve en est dans un essai de roman qui fait partie du volume de *Mélanges*. C'est une imitation de Lucien, avec quelques réminiscences de *Gil Blas* et qui, à bien des égards, fait pressentir *le Sopha* de Crébillon fils. Mais le sujet mérite peu qu'on s'y arrête. Ce qu'il convient de rechercher et de noter ce sont les hésitations de Montesquieu débutant, les qualités et les défauts qu'il montre déjà; l'écrivain qui s'entrevoit, ironique et persifleur, l'observateur au contraire manquant encore d'acuité.

« Toutes ou presque toutes les productions qui vont maintenant voir le jour marquent une étape dans la marche de cette pensée, et il n'est pas indifférent de les avoir sous les yeux pour apprécier les évolutions d'une vie qui fut tout intellectuelle et qui agit puissamment sur son temps plus par le rayonnement d'un génie solitaire qu'en participant aux affaires publiques. Essais politiques plus ou moins achevés ou notes de voyages, tout concourt à préciser les deux sources où Montesquieu alimenta sa curiosité d'apprendre : ses lectures et ses propres observations.

« Avant de grouper les faits, avant de tenter d'en dégager les causes, il fallait les étudier un à un, les examiner séparément dans leurs conditions particulières et ne se résoudre à conclure qu'après un travail préliminaire patient et minutieux. Ainsi procède Montesquieu : il ne se perd pas plus dans le détail de ses observations qu'il n'exagère la portée des résultats de son enquête. Grâce à certains de ses brouillons, on le voit traitant quelque point spécial, préludant par quelque dissertation d'une portée restreinte à un travail d'un intérêt plus général. Plus tard, ces ébauches se fixeront; à peine quelques lignes entreront dans l'œuvre d'ensemble, telle que l'homme mûr la réalisera. Il n'est pas moins fort instructif d'avoir sous les yeux les matériaux qui ont servi à bâtir l'édifice; s'ils aident à comprendre le plan, ils ont aussi parfois la valeur de morceaux achevés, et telles sont en particulier les dissertations historiques, car l'infinie variété de l'histoire s'accommode volontiers des examens fragmentaires et des études de détail, indépendamment de la leçon

qu'on en peut dégager. Montesquieu se complaît visiblement à juger ainsi séparément les hommes et les événements; il s'attarde avec une satisfaction marquée à préparer les bases sur lesquelles il assoira sa science théorique des gouvernements. On lira de la sorte avec grand intérêt les *Réflexions sur le caractère de quelques princes et sur quelques événements de leur vie*, œuvre très belle, déjà publiée, et digne en tous points de Montesquieu. Ce sont des médaillons mis en parallèle : parfois, la symétrie et le contraste sont un peu arbitraires, mais le portrait est toujours d'une touche vigoureuse et, le plus souvent, juste de ton et vrai. Celui de Cromwell est un chef-d'œuvre.

« Je transcris une belle page parmi les papiers inédits. C'est une vue d'ensemble sur la fin de la domination d'Alexandre : « Telle était, dit Montesquieu, « du temps d'Alexandre, la situation du monde que tout ce qui n'était pas « grec paraissait à peine, et qu'il n'y avait d'univers que son empire. Je ne « trouve rien de si beau que l'embarras et la consternation de l'univers après « sa mort. Tout le monde se regarde dans un profond silence. La rapidité « de ses conquêtes avait prévenu toutes les lois. Le monde pouvait être soumis « aux conquérants. L'admiration le maintenait fidèle. On avait vu le monde une « conquête, mais non pas une succession. Tous ses capitaines se trouvaient « également incapables d'obéir et de commander. Alexandre meurt, et c'est « peut-être là le seul prince dont la place n'ait pu être remplie : l'homme « manqua comme le roi. La succession légitime fut méprisée, et on ne put pas « seulement convenir d'un usurpateur. Cette grande machine, privée de son « intelligence, se démembra; tous les capitaines partagèrent son autorité; « personne n'osa, par respect, succéder à son titre : le nom de *roi* parut ense- « veli avec lui, non pas, comme il est arrivé quelquefois, par la haine, mais « par le respect qu'on avait de celui qui l'avait porté. Les nations captives « oublient leurs chaînes et le pleurent : il semblait qu'elles crussent que leur « captivité ne commençait que de ce jour, après avoir perdu celui-là seul à qui « il n'était pas honteux d'obéir. » N'est-ce pas là, dans un raccourci puissant, un tableau bien fait pour servir de préface à la *Grandeur des Romains*? Et ne trouve-t-on pas, dans cette toile sommaire, les qualités qui s'épanouiront ailleurs, la vigueur vive et nerveuse à la fois, l'ordonnance large, l'image brillante et nette ?

« Il n'est pas jusqu'aux livres consultés par Montesquieu qui ne contribuent à expliquer ce qu'on peut appeler sa curiosité rétrospective. La bibliothèque du président offre une collection de tout ce que l'antiquité a produit de plus important. Mais, satisfait d'avoir les textes, il ne s'est point attaché à réunir les éditions les plus estimées pour la critique ou pour les commentaires. Rien non plus n'a été donné au luxe ; tous les volumes conservés à la Brède sont des livres de travail, et beaucoup d'entre eux portent des traces du long usage qui en a été fait. L'examen de ces ouvrages privilégiés ne saurait pourtant être indifférent ; le *dis-moi qui tu hantes* est surtout vrai des relations intellectuelles. Bornons-nous à indiquer que Montesquieu n'annotait pas ses livres, comme Montaigne, par exemple, ou Racine. Il ne résumait pas davantage, comme Montaigne, dans une note écrite sur le livre même, l'impression que lui avaient faites les principales de ses lectures. Il a seulement écrit en tête de chacune des sections du catalogue de sa bibliothèque des réflexions courtes et lumineuses, qui condensent en un trait, le plus souvent emprunté à d'autres, le sentiment du philosophe. C'est là que Montesquieu a résumé ses opinions, comme jadis Montaigne les fixait sur les solives de son cabinet de travail. Voici quelques-unes de ces sentences qui serviront à donner le ton :

Théologie. — « Grand Dieu, donne-nous les choses qui sont bonnes, quoique nous ne les demandions pas, et refuse-nous les mauvaises, bien que nous les demandions. »

Morale. — En tête se lit le célèbre axiome juridique : *Honestè vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere.*

JURISPRUDENCE. — *Ut antehac flagitiis, ità nunc legibus laboramur.* (Tacite.)
POÈTES — *Sirenum voces et Circes pocula nósti.* (Horace.)
POLITIQUE. Ce qui n'est pas utile à l'essaim n'est pas utile à l'abeille. (Marc-Antonin.)
BLASON. — *O quantum in rebus inane!* (Perse.)
ÉCRIVAINS GRECS. — *Et quidquid Græcia mendax audet in historia.* (Juvénal.)
ÉCRIVAINS LATINS. *Et populum latè regem.* (Virgile.) — *Ut haberent instrumenta servitutis et reges.* (Tacite.)
HISTORIENS FRANÇAIS. — *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.* — *Ut populus qui foris dominabatur saltem domi serviret.* (Florus.)
HISTORIENS ITALIENS. — *Pax servientibus gravior quam liberis bellum.* (Tacite.)
HISTORIENS BELGES. — *Nec totam servitutem pati possunt nec totam libertatem.* (Tacite.)

« Mais tous ces livres, quelque feuilletés qu'ils fussent, ne pouvaient donner à Montesquieu qu'une expérience factice. Pour être vivante, sa science devait s'alimenter encore, et surtout, de ses propres observations. Grâce aux notes de voyages dont un premier volume vient d'être récemment publié, nous connaissons aujourd'hui ce que le philosophe fut demander et prendre à l'étranger pour accroître son propre fonds. Montesquieu voyageur! voilà certes qui aurait réjoui Sainte-Beuve, lui qui aurait préféré « ces notes toutes simples, toutes naturelles, dans leur jet sincère et primitif » à *l'Esprit des lois* lui-même et qui les croyait « plus utiles ». Nous les avons maintenant, non pas en entier : des fragments du voyage en Autriche nous sont seuls parvenus et, de plus, il semble que Montesquieu n'ait pas continué en Angleterre son journal de route du continent. Le récit du voyage en Italie est sauf, ainsi que les voyages à travers l'Allemagne et la Hollande. Le titre exact du manuscrit serait *Voyage de Gratz à la Haye, à travers l'Italie, l'Allemagne et la Hollande*, car il énumère toutes les étapes intermédiaires entre ces deux points extrêmes. Mais, pour la commodité du lecteur, il a été divisé en trois parties consacrées à chacun de ces trois pays.

« C'est, assure-t-on, le désir d'entrer dans la diplomatie qui poussa Montesquieu à voyager. Il est permis de croire que le souci de son instruction personnel n'y fut pas étranger. Après avoir étudié les livres, il étudiait les hommes, et pour cela, il allait les chercher chez eux. Mais l'observation des étrangers ne lui faisait pas perdre de vue ses compatriotes, pas plus que l'étude de leurs lois ou de leur histoire ne lui cachait celles de la patrie française. Il fut même un moment où loin de songer à passer nos frontières, Montesquieu, restreignant ses projets, voulait seulement écrire une *Histoire de France*. Et voici comment il comprend sa tâche : « Si je la fais (j'avais « songé à faire celle de Louis XIV), il faudra y mettre les principales réparties, « mettre partout les extraits des pièces, plus ou moins longs selon qu'elles « seront plus ou moins intéressantes. Au reste, je croyais que je n'y réussirais « pas moins bien qu'un autre, et mieux surtout que ceux qui, ayant eu part « aux affaires, sont devenus parties intéressées. Il y en a (me semble) mille « exemples. Il me paraît que César, dans les causes qu'il donne de la guerre « civile, est en contradiction avec Pompée. Mais je veux examiner cela. »

« Au surplus, ce n'est pas un projet en l'air et qui ne tienne pas au cœur de celui qui l'a fait. Montesquieu y revient et s'en explique plus nettement encore : « Je suis dans les circonstances les plus propres du monde pour « écrire l'histoire. Je n'ai aucune vue de fortune : j'ai un tel bien et ma nais- « sance est telle que je n'ai ni à rougir de l'une ni à envier et admirer l'autre. « Je n'ai point été employé dans les affaires et je n'ai à parler ni pour ma « vanité ni pour ma justification. J'ai vécu dans le monde et j'ai eu des liai- « sons, et même d'amitié, avec des gens qui avaient vécu à la cour du prince « dont je décris la vie. J'ai su quantité d'anecdotes dans le monde où j'ai « vécu une partie de ma vie. Je ne suis ni trop éloigné du temps où ce monarque

« a vécu pour ignorer bien des circonstances, ni trop près pour en être ébloui. « Je suis dans un temps où l'on est beaucoup revenu du (*sic*) héroïsme. J'ai « voyagé dans les pays étrangers, où j'ai recueilli de bons Mémoires. Enfin le « temps a fait sortir des cabinets tous les divers Mémoires que ceux de notre « nation, où l'on aime à parler de soi, ont écrit en foule; et, de ces différents « Mémoires, on tire la vérité lorsqu'on n'en suit aucun et qu'on les suit tous « ensemble; lorsqu'on les compare avec des monuments plus authentiques, tels « que les lettres des ministres, des généraux, les instructions des ambassadeurs « et les monuments qui sont comme les pierres principales de l'édifice entre « lesquelles tout le reste s'enchâsse. Enfin, j'ai été d'une profession où j'ai « acquis des connaissances du droit de mon pays, et surtout du droit public, « si l'on doit appeler ainsi ces faibles restes de nos lois que le pouvoir « arbitraire a pu jusqu'ici cacher, mais qu'il ne pourra jamais anéantir « qu'avec lui-même. »

« Si, après une semblable profession de foi, on désire savoir comment Montesquieu eût appliqué ses principes et quels jugements il eût portés, nous rappellerons ici ce croquis de Louis XIV lui-même qui a déjà été publié de façon assez différente et dont l'original se trouve porté sur le catalogue de la bibliothèque de la Brède : « Ni pacifique, ni conquérant, il avait l'extérieur « de la dévotion, les formes de la justice, les subtilités de la politique, le main- « tien de la royauté; doux avec ses domestiques, bon avec ses courtisans, « inquiet avec ses ennemis, avide avec ses sujets, enfant dans son conseil de « conscience, despotique dans sa famille, roi dans son palais, toujours gouver- « nant et toujours gouverné, dupe de tout ce qui joue les princes : les minis- « tres, les femmes et les dévots; né sans goût, faisant fleurir les arts sans les « connaître, cherchant la gloire où on lui disait qu'elle était, malheureux « dans ses choix, aimant la sottise, souffrant les talents, craignant l'esprit, « sérieux dans ses amours, et dans son dernier attachement faible à faire « pitié; aucune force d'esprit dans ses succès, de la fermeté dans ses revers, « du courage dans sa mort. » Telle est, peinte en quelques traits, cette physionomie d'un prince que la verve de Saint-Simon n'a pas pu rendre plus vivante. »

« Pour achever de faire connaître comment Montesquieu jugeait les contemporains de Louis XIV, nous reproduirons encore son sentiment sur un célèbre épisode de l'histoire littéraire du temps, la querelle des Anciens et des Modernes : « M. de La Motte est un enchanteur qui nous séduit par la force « des charmes; mais il faut se défier de l'art qu'il emploie. Il a porté dans « la dispute ce génie divin, ces talents heureux si connus dans ce siècle-ci, « mais que la postérité connaîtra mieux encore. Mme Dacier, au contraire, a joint « à tous les défauts d'Homère tous ceux de son esprit, tous ceux de ses études « et (j'ose même dire) tous ceux de son sexe; telle que ces prêtresses superstiti- « tieuses qui déshonoraient le dieu qu'elles révéraient et qui diminuaient la « religion à force d'augmenter le culte. Je ne dis pas que Mme Dacier ne « méritât cette belle place qu'on lui a donnée dans la République des Lettres, « et qu'elle semble avoir obtenue malgré le Destin même, qui l'avait fait « plutôt naître pour faire le bonheur de quelque moderne que pour la « gloire des anciens. Tout le monde a senti le tour et même le feu de ses tra- « ductions. Mais elle a fini sa vie dans un siècle où le souverain mérite est de « penser juste et qui, dans le temps qu'il admire une belle traduction de « l'*Iliade*, n'est pas moins frappé d'un mauvais raisonnement sur l'*Iliade*. « Ainsi l'on pourrait dire de cette guerre des Anciens et des Modernes ce « qu'on dit de Pyrrhus et des Romains : que les Épirotes n'avaient pas « vaincu les Romains, mais que le consul avait été vaincu par le roi des « Épirotes. »

« Quant à l'Académie française, si Montesquieu ne fut jamais un de ses membres les plus assidus ni, semble-t-il, les plus convaincus, il s'intéressait

à ses travaux lorsqu'ils prenaient quelque ampleur. A la réception de Buffon, Montesquieu crut ou feignit de croire qu'il serait chargé d'admettre le récipiendaire et de répondre à son discours. On trouve dans les papiers inédits ce que Montesquieu eût souhaité dire à cette occasion. Ce maître styliste examinant et jugeant le *Discours sur le style*, quel régal oratoire! Voilà qui est bien fait pour piquer la curiosité!

« Mais les papiers inédits ne font pas seulement pénétrer dans l'intimité de l'intelligence de Montesquieu : ils éclairent encore d'un jour nouveau les secrètes affections de son cœur. Grâce à eux, on entrevoit un Montesquieu familial sur lequel nous souhaiterions donner quelques détails avant de finir.

« Avec la réserve d'un galant homme qu'il était, le châtelain de la Brède n'a laissé deviner de son foyer que ce qu'il n'en pouvait pas cacher. On saura mieux désormais, après la publication de sa correspondance, quel il était avec les siens ou avec ses amis. Avec ceux-ci, Montesquieu se montrait incomparable. Pourtant il sut renoncer aux liaisons qui faisaient le charme de sa vie lorsque la préparation des ouvrages qu'il méditait sembla lui commander la solitude. Retiré alors parmi les siens, et dans ses terres, il goûta les joies plus discrètes du bonheur domestique. Il employa les loisirs que lui laissaient ses recherches à embellir ce domaine qui lui tenait tant au cœur.

« L'ancien magistrat devint, de concert, philosophe et vigneron. Il est vrai d'ajouter que, dans l'administration de ses revenus, le président fut habilement aidé par sa femme : Mme de Montesquieu fut le véritable *homme d'affaires* de son mari. Lorsque celui-ci s'absente, il ne manque pas de laisser à sa femme, au préalable, procuration pleine et entière pour gérer le patrimoine, et il est permis de croire que, même lorsque le châtelain de la Brède se trouvait chez lui, il se déchargeait volontiers sur un auxiliaire aussi entendu du souci de l'administration domestique.

« Soit timidité naturelle, soit réserve d'une humeur qui ne s'abandonnait pas dans l'intimité, les affections de Montesquieu manquent d'expansion. Elles n'en sont pas moins vives et, malgré les apparences, très chaudes. De son mariage, il eut un fils, Jean-Baptiste de Secondat, et deux filles, Marie et Denise de Secondat. Le président aimait cette lignée en qui il revivait. Pourtant c'est à sa fille cadette qu'il sourit le plus volontiers, bien que ses épanchements gardent encore cette retenue d'un homme grave qui tempère jusqu'à ses joies. C'est par Denise de Secondat qu'il se sent le mieux continué, par ses traits fins et déliés, par son esprit toujours alerte et en éveil. Jeune fille, il se sert d'elle comme d'un aimable secrétaire, assuré que sa pensée sera comprise par cette intelligence avisée comme lui-même comprenait auparavant les fantaisies de l'enfant et s'y prêtait. Voici une lettre adressée à Mlle de Montesquieu au couvent du Bon-Secours, à Paris, qui donne bien le ton du langage de ce père à sa fille :

« Ma chère fille, j'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre. Mon voyage a été « très heureux, votre mère ne se porte pas bien. Le petit chat m'a fait enrager « pendant tout le voyage dans ma chaise, mais je l'ai attaché par le cou avec « un ruban et, quand il s'est vu cinq ou six fois pendu, il a resté en repos. Je « vous remercie du petit chien. Ne manquez pas de l'appeler Edward, et « vous le pouvez hardiment à cause de ses ancêtres. Mais il sera bien étonné « s'il vient ici, car il s'en faut bien qu'il y trouve des camarades si nobles. « J'écrirai à Mme de Maran de s'informer au coche si quelqu'un de connaissance « qui partirait pour Bordeaux voudrait s'en charger. J'approuve fort que « M. Capron voie vos dents, mais n'envoyez point le tailleur à Mme de Geoffrin, « dites-lui seulement de faire son mémoire au plus juste et envoyez-le-moi. « Je mettrai ordre en même temps aux maîtres à chanter et à danser, car « depuis que j'ai gagné mon procès vous ne courrez plus de risques d'être « religieuse. (Il s'agit ici d'un long différend avec la ville de Bordeaux qui « finit par abandonner onze cents arpents de landes à Montesquieu.) Faites

votre cour et la mienne à Madame votre abbesse, cultivez l'amitié dont vous « honorent Mlle d'Urfé et Mlle Thomé, et aimez-moi,ma chère fille. — Montes- « quieu. — *A la Brède, ce 25 septembre 1743.* »

« Certes, Montesquieu n'eût pas vu sans quelque serrement de cœur sa fille puînée réduite à la nécessité d'entrer au couvent. C'est, en effet, Denise de Secondat, qui, par suite d'une clause du testament de son père, fut désignée pour être substituée, elle ou sa postérité, à son frère dans la baronnie de Montesquieu et de la Brède au cas où les descendants mâles de celui-ci viendraient à faire défaut. C'est ce qui advint. Les membres actuels de la famille de Secondat descendent du président par Denise, sa fille de prédilection, mariée à son cousin, Godefroy de Secondat de Montagnac. Est-ce à cette affection particulière qu'il faut faire remonter l'origine du culte pieux dont la mémoire de l'aïeul est entourée à la Brède? La famille de Montesquieu a montré qu'elle comprenait fort bien ses devoirs à cet égard, et qu'elle savait les remplir. En rendant justice à cette initiative, nous aurions souhaité de faire comprendre, dans cette étude, ce qu'ont à y gagner l'histoire de Montesquieu et les lettres françaises. »

— Dans l'étude qu'il consacre aux *Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau* (*Revue des Deux Mondes*, 15 février et 15 mars), M. Eugène Ritter a successivement examiné « les racines du caractère de Rousseau », c'est-à-dire ses ancêtres et sa famille, et « l'origine de ses idées » à propos de son séjour aux Charmettes. Sur le premier point, M. Ritter met en lumière que les ancêtres de Rousseau furent, au XVIe siècle, des Français réfugiés à Genève pour cause de religion et que la famille s'éleva et se maintint à un rang fort honorable dans la société genevoise. Sur le second point, M. Ritter expose le plan d'études que Rousseau suivit pour lui-même aux Charmettes et analyse la part que dut avoir Mme de Warens dans le développement de la philosophie religieuse de son ami.

— Quand on parle de la cession du Canada par la France à l'Angleterre, on cite volontiers les *quelques arpents de neige* dont Voltaire a parlé et on donne ces mots comme l'expression de ses sentiments à cet égard. M. E. Levasseur a cru devoir préciser le sens et la portée de cette opinion, dans une communication à l'Académie des Sciences morales et politiques (*Comptes rendus*, 1895, p. 108), dont voici les conclusions : « Voltaire est en général peu partisan des colonies; il blâme les guerres coloniales et regarde particulièrement le Canada comme une possession onéreuse et sans aucune importance. Mais dans aucun de ses ouvrages historiques il n'a écrit que le Canada consistait en quelques arpents de neige. L'expression ne se trouve pas non plus dans sa correspondance. Elle se trouve seulement dans un de ses romans, *Candide*, où Voltaire la met dans la bouche d'un personnage qui a beaucoup d'autres hardiesses de langage. De plus, l'expression « quelques arpents de neige » ne s'applique pas à la cession faite par le traité de Paris en 1763, puisque le roman a été publié pendant la guerre et avant la prise de Québec. Elle ne s'applique pas davantage au Canada. Le philosophe Martin ne dit pas en effet que le Canada consistât en quelques arpents de neige, mais que « les deux nations étaient en guerre pour quelques « arpents de neigevers le Canada » : c'est-à-dire au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, ainsi que de l'Ohio, qui étaient un sujet de contestation depuis le traité d'Utrecht. »

— Nous avons déjà signalé la communication lue à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, par M. J. Noury sur *Voltaire inédit : billets à Cideville; une contrefaçon de ses œuvres à Rouen; correspondance de Mme du Châtelet avec Cideville et de Cideville avec Voltaire.* Elle a été reproduite intégralement dans le *Bulletin historique et philologique* (1894, p. 352). Ces billets sont au nombre de dix et concernent un séjour de Voltaire à Rouen en 1731 et une contre-

façon de ses œuvres qui s'y fit en 1748. M. Noury termine en annonçant qu'il a retrouvé et recopié toute la correspondance de Cideville avec Voltaire, une centaine de lettres ; les lettres de la marquise du Châtelet à Cideville; enfin toute une correspondance de Cideville avec Mme Denis, Mme de Staal de Launay, etc.

— A la suite d'une très intéressante monographie de Cirey-le-Château, M. l'abbé Piot a consacré une curieuse notice à *la Marquise du Châtelet et à sa liaison avec Voltaire*.

Après avoir été possédé par Mme de Simiane, veuve d'un petit-neveu de Mme de Sévigné, échappée à la tourmente révolutionnaire, le château de Cirey (Haute-Marne) a été récemment acheté par M. Armand Vieillard, député de Belfort, et est devenu la propriété de son gendre, le vicomte J. de Salignac-Fénelon. Au XVIIIe siècle, il abrita plusieurs années les amours de Voltaire et de sa *Divine Émilie*. Cet épisode de la vie du Patriarche de Ferney est raconté en détail et d'après les sources les plus autorisées.

— M. Charles de Larivière a entrepris de peindre Catherine II d'après sa correspondance. En attendant qu'il nous donne *Catherine II et les philosophes* et *Catherine II écrivain*, voici un volume sur *Catherine II et la Révolution française*. L'histoire littéraire y trouvera d'utiles renseignements, d'abord sur la formation des idées libérales de la tsarine à l'aide de ses lectures et au contact des philosophes, puis sur ses relations avec Necker, Mirabeau et Sénac de Meilhan, sur le théâtre français à Pétersbourg pendant la Révolution, etc. L'histoire politique, au contraire, a beaucoup à prendre dans ce livre, composé avec soin et agrément, et le *Mémoire de Catherine II sur la Révolution en 1792*, qu'il contient en entier, est un document de premier ordre. Mais nous n'avons pas à nous y arrêter ici.

— On trouvera quelques curieux détails dans les *Lettres inédites du comte d'Antraigues* que publie M. Léonce Pingaud (Privat, imprimerie centrale de l'Ardèche, 1895, in-8, 55 p. Extrait de la *Revue historique, archéologique, littéraire et pittoresque du Vivarais*).

Une lettre du comte à Mme Saint-Huberty, du 24 avril 1784, complète le récit de Loménie sur le procès en séparation entre Mirabeau et sa femme: « Les fautes de Mirabeau, dit à ce propos d'Antraigues, sont celles d'une jeunesse vive et inconsidérée; cet homme, accablé par la tyrannie du plus cruel des pères, a passé dix ans de sa vie dans les prisons, et a conservé dans les fers cette fierté mâle, cette rare énergie qui est le germe des grandes vertus et des grandes fautes; tel qu'il est à présent, il devrait dominer sur les hommes faibles et bas que l'aspect des grands talents effraie et qui, redoutant l'éloquence en des mains aussi habiles, voudraient étouffer cet homme opprimé » (p. 15-16). Une lettre du 23 janvier 1789 à Bernardin de Saint-Pierre prouve l'humeur soupçonneuse et défiante de Bernardin. Ce dernier s'était plaint d'*excès* commis envers lui par d'Antraigues; il ne s'agissait, en réalité, que d'expressions que Bernardin avait mal interprétées. « La manière, lui écrit d'Antraigues, dont vous interprétez mes propos, l'idée que vous avez prise de mon despotisme de manières et d'opinion, survivra dans votre cœur au tort même dont vous vous plaignez et dont je me justifie. A l'avenir, je serais embarrassé avec vous, craignant toujours de vous offenser. Ainsi, il faut conserver le souvenir de ce qui nous plut dans l'un et l'autre, et nous abstenir de nous voir. Jean-Jacques, mon ami, m'a fait souvent souffrir par d'injustes soupçons. Ils m'ont causé tant de chagrins, quoique son excellente âme l'ait toujours ramené à me rendre justice, que je ne veux plus être exposé à conserver l'amitié d'aucun être vivant par les moyens que j'employais auprès de lui, et avec la crainte continuelle de ne pas réussir. Ce que je faisais pour lui je ne veux plus le faire pour personne. Avec une partie de

son talent, vous avez aussi, je le crains, la malheureuse facilité de vous blesser par vos réflexions sur les paroles, les actions, les idées de vos amis. Ce qui vient de se passer entre nous m'inspirerait à votre égard une réserve si sévère qu'elle ôterait tout le charme de l'amitié. Je vous conserverai cependant ce sentiment et je sens, je vous le jure, à la peine extrême que me coûte la résolution de ne plus le cultiver, combien le souvenir en est empreint dans mon cœur. Il n'est sorte de bonheur que je ne vous désire. Il n'en existe de réel que dans la retraite et loin du commerce des hommes. Cette vérité que vous mettez en pratique me fait espérer que vous jouirez enfin d'un soir heureux, après avoir enduré toutes les vicissitudes, tous les tourments que le ciel dispense aux âmes sensibles. Si vous écrivez encore, je lirai tous vos ouvrages, et ce sera avec l'intérêt le plus tendre et sans aucuns sentiments d'éloignement pour vous. Peut-être, sans le souvenir des chagrins que m'a causés Jean-Jacques, je ne m'effraierai pas de ce qui m'arrive avec vous; mais le souvenir en est encore trop récent pour n'être pas alarmé de votre manière de voir et de votre promptitude à juger... Adieu, vertueux Saint Pierre. Vous et moi croyons à un avenir heureux. Un jour nous nous reverrons en un lieu où nos âmes sauront supporter et ne redouteront plus les erreurs ni les orages qui, en nous séparant après une liaison plus intime, nous déchireraient mutuellement » (p. 26-28). Citons encore ce jugement de d'Antraigues sur Rivarol (lettre du 27 décembre 1803, p. 40-41) : « Il avait assurément un grand usage, de l'esprit, de l'à-propos, des mots saillants; mais, ce qui lui était le plus utile, il savait tirer son parti de la folie des belles dames qui cherchent des brevets de beaux-esprits et de ces autres dames qui veulent faire des petits livres. En caressant leur démence, il s'assurait leur dîner et leur bourse; et en s'en moquant avec ses amis, il mettait sa réputation à l'abri du ridicule de les avoir louées. Ce métier-là n'est pas fort honorable, mais il est assez commode pour un homme qui ne parle que de sa catin et de son estomac. Je ne fais pas plus de cas de ceux qu'il loue que je n'en fais de sa moralité. Son *Dictionnaire des petits grands hommes* était excellent, quoique quelquefois trop sévère, mais il ne fallait pas que l'auteur méritât ensuite d'y figurer, pour avoir loué Mme telle et Mme telle autre, dont la conversation ou les écrits sont mille fois plus ridicules que les productions de MM. Ginguené, Moutonnais et Minais de la Mistringue. »

— M. Wendelin Fœrster, professeur de philologie romane à l'Université de Bonn, a publié dans le « Felibrige latin (1894) » et fait tirer à part la traduction du discours qu'il a prononcé lors des fêtes célébrées à Bonn, à l'occasion du centenaire de la naissance de Frédéric Diez. Successeur immédiat du grand romaniste dans sa chaire de l'Université, il nous retrace en termes émus la vie austère et modeste de l'illustre savant, son labeur acharné, sa lutte incessante contre les difficultés matérielles, lutte qui empoisonnait sa vie et lui faisait avouer un jour « qu'il trouvait depuis longtemps bien lourde cette sombre existence ». M. Fœrster nous apprend que ce fut Gœthe lui-même qui engagea Diez dans la voie où il devait trouver la gloire, en attirant son attention sur l'ancien provençal. Des études qu'il fit alors naquirent d'abord deux remarquables ouvrages d'histoire littéraire (*Poesie der Troubadours*, 1826; — *Leben und Werke der Troubadours*, 1829) auxquels succède, en 1836, la Grammaire des langues romanes (*Grammatik des romanischen Sprachen*) qui est devenue la base de toute la philologie néo-latine.

— M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul a inséré dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* du 20 et du 30 janvier 1895 un *Essai, jusqu'au 31 décembre 1894, d'une bibliographie des lettres d'Honoré de Balzac parues dans les journaux, les recueils et les volumes*. Cette liste comprend 84 numéros. Un certain nombre de ces lettres figure déjà dans la *Correspondance* de Balzac. Beaucoup d'autres n'y ont pas été insérées et les indications très précises

dont les accompagne M. de Spoelberch de Lovenjoul permettront aisément d'en tirer parti, en attendant qu'elles soient intercalées à leur rang dans une édition plus complète de la correspondance du grand romancier.

— Le désir de prendre encore une fois Victor Hugo en flagrant délit d'inexactitude a inspiré à M. Edmond Biré l'étude qu'il vient de consacrer à *l'Année 1817*. Le thème de ce travail, acerbe mais bien informé, est la critique d'un chapitre des *Misérables*. En réalité, c'est une histoire anecdotique très complète et très intéressante, en dépit de l'aigreur qui la gâte parfois, des premières années de la Restauration.

— M. Eugène Ritter apporte une importante contribution à la correspondance de Sainte-Beuve en publiant les lettres de Sainte-Beuve au professeur Gaullieur (1844-1852) (Extrait du *Bulletin de l'Institut national genevois*, t. XXXIII). Ces lettres, au nombre de vingt, sont accompagnées de celles de Gaullieur à Sainte-Beuve que M. de Spoelberch de Lovenjoul a bien voulu communiquer. Elles donnent donc la physionomie exacte et complète des rapports qui unirent le critique de Paris et l'érudit de Lausanne. On y trouvera d'intéressants détails sur Benjamin Constant, sur Mme de Charrière, sur Jean-Baptiste Rousseau et sur quelques-uns des travaux de Sainte-Beuve ou de son correspondant.

— *La Semaine littéraire*, de Genève, a entrepris la publication d'une intéressante série de lettres que H.-P. Amiel adressait, pendant ses voyages d'étudiant, à son ami le poète genevois, M. Jules Vuy. Ce sont de rapides notes, prises sur le vif, qui révèlent déjà le sens délicat de la nature et l'ingéniosité d'esprit un peu précieuse que devait déployer, dans la suite, l'auteur du *Journal intime*.

— Il a été récemment fondé à l'Université libre de Bruxelles un *Séminaire d'histoire des littératures* qui a pour but de grouper les efforts des étudiants et de publier leurs travaux personnels. Un *Bulletin* a été institué à cet effet et le premier numéro a paru en janvier dernier.

— L'élégant volume qu'un bibliophile éclairé, M. Ernest Quentin-Bauchart, vient de publier sous ce titre : *A travers les livres, Souvenirs d'outre-tombe*, renferme des pages qui intéressent l'histoire littéraire. Nous citerons en particulier celles qui sont consacrées à l'édition de 1532 de Clément Marot, à l'édition de 1555 de Louise Labé et à quelques amateurs célèbres, tels que Mme de Pompadour, Mme du Barry ou Mme de Chamillart.

— Du 3 au 31 juillet, auront lieu à Greifswald, comme l'an dernier, pendant l'époque des vacances, des cours destinés aux maîtres et maîtresses de français. Voici la liste de ces cours qui ont lieu, les uns en français, les autres en allemand : phonétique expérimentale, par M. Rousselot; exercices de prononciation, par M. Koschwitz; traductions d'auteurs allemands et composition française, par M. Gènevois; lectures de textes dramatiques et lyriques, par le baron Grivot de Grandcourt et Ch. Marelle; géographie de la France, par M. Credner; les voyages d'études en France, par M. Koschwitz; l'établissement de l'enseignement libre, l'organisation de l'enseignement général, le mouvement politique des partis, le mouvement littéraire contemporain, par M. Rousselot; un chapitre de la littérature française du xe siècle, par M. Koschwitz; histoire de la philosophie en France, par M. Schuppe; principes du droit constitutionnel français, par M. Stoerk; la situation économique du peuple français, par M. Fuchs; les bibliothèques et archives de la France, par M. Altmann; la méthode de l'enseignement du français par M. Ohlert. Il y aura, en outre, dans des cercles particuliers, des exercices oraux en langue française et des entretiens sur les livres d'enseignement.

Nos lecteurs étrangers n'ignorent pas que des cours de vacances sont également organisés à Paris par l'*Alliance française* pour la propagation de la langue française à l'étranger. Ces cours doivent commencer le 2 juillet prochain.

— M. E. Étienne, professeur au lycée de Nancy, chargé du cours d'ancien français à la Faculté des lettres de cette ville, vient de publier, chez Berger-Levrault et Cie (Paris et Nancy), un essai de grammaire de l'ancien français (in-8, 521 p.) Il sera rendu compte en détail de cet ouvrage très important. Nous sommes forcés pour aujourd'hui de nous borner à le signaler à nos lecteurs comme l'ensemble le plus complet qui ait été publié jusqu'ici en France sur cette matière.

QUESTION

Sur un passage d'une lettre de d'Aubigné. — A la page 461 du tome Ier des *Œuvres complètes de Théodore-Agrippa d'Aubigné*, publiées par MM. Eugène Réaume et François de Caussade, se trouve, dans une lettre célèbre et bien des fois citée, le passage suivant : « Je mets Bertaud à la teste de la bande délicate qui suit, — à savoir : Malherbe, Desiveteaux, Lynjande, Motin, Sponde, le marquis d'Urfé, Nervèze, Foucheran, Gombault, Expilly, Gamon et la demoiselle... qui s'est opposée à la gloire que ce jeune homme voulait picourer sur le tombeau de Dubartas ». Ce passage a-t-il été complété et quel est le nom de celle dont d'Aubigné parle ici ? J. S.

RÉPONSE

Le poète quercinois Guillaume du Buys (1895, p. 156). — Je ne connais d'autres renseignements sur Guillaume du Buys que ceux que donnent les biographies anciennes des poètes du XVIe siècle ou les histoires du Quercy. Mais je puis signaler un sonnet manuscrit et peut-être autographe, qui se trouve en tête de l'exemplaire des *Œuvres* de Du Buys conservé à l'Arsenal. Le voici :

L'auteur de ce livre a donné ce Sonet
à Monseigneur d'Angers.

Heureux qui comme vous, tout honnorablement,
Hante la cour des rois d'une âme toute hardie,
— Ayant dessus le front peinte la preudhomie,
Le sçavoir, la vertu et le contentement.
Ceux à qui le ciel rid si favorablement
Ne craignent les aguetz de la rongearde envye,
Ny l'obscur de l'oubli : ains, en mourant, leur vie
D'un éternel renom orne leur monument.
Le foudroyant desdain d'une royale audace
Ne leur glace le cœur ni leur blesmit la face,
Ny esbranle le roc de leur rare équité ;
Des doubles courtisans les rusez artifices
Ils découvrent, Ruzé, et haissant leurs vices,
Comme vous, n'ont rien cher que la sincérité.

Ne sent-on pas, à l'éloquence de ce langage (1584) et à la fermeté de ces vers, que Malherbe n'est pas loin ? P. B.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTAIGNE

J'ai déjà essayé ailleurs de dégager et de déterminer l'influence que les livres possédés par Montaigne ont pu avoir sur l'activité de son propre esprit et sur la formation de son génie [1]. Mais cette démonstration était volontairement réduite à ses conclusions. Pour être complète, elle aurait dû mentionner d'abord la liste de tous les volumes actuellement connus comme ayant appartenu à Montaigne, et ensuite présenter l'examen approfondi de l'un tout au moins des auteurs lus par Montaigne la plume à la main et étudiés par lui en détail. Les pages qui suivent répondront sur le premier point, car elles renferment la description exacte et précise des livres sauvés de la bibliothèque de Montaigne et qui sont, à ma connaissance, parvenus jusqu'à nous. Sur le second point, j'ai déjà indiqué l'essentiel en m'efforçant de mettre en valeur les résultats importants de l'examen auquel le Dr Payen et Cuvillier-Fleury ont soumis le célèbre *César* de Chantilly. Sans doute, on pourrait pousser plus avant les choses et, en particulier, voir de plus près ce glorieux volume. Plus l'étude serait minutieuse et plus on aurait chance de marquer la vraie nature de la curiosité de Montaigne. Ce travail sera fait de main de maître lorsque M. R. Dezeimeris publiera le livre qu'il prépare et dans lequel il

1. *Montaigne, l'homme et l'œuvre :* Chap. IV, *Montaigne chez lui ;* Chap. V, *les Essais.*

passera au crible de son érudition les *Annales* de Nicole Gilles qu'il possède et le *Quinte-Curce* du château de La Brède, tous deux couverts des annotations de Montaigne. On peut s'attendre, à cet égard, à de véritables révélations, qui compléteront très heureusement la psychologie de l'auteur des *Essais*.

Il ne sera donc pas question ici de rechercher les livres que Montaigne a pu lire par ce qu'il leur a emprunté dans ses *Essais*. La marche suivie est tout autre et, quoique moins profitable, fort utile encore. Quand la fantaisie seule ou même un simple dilettantisme ont présidé à la réunion d'une collection de livres, celle-ci ne saurait avoir seulement qu'un attrait de curiosité. Il n'en est pas ainsi lorsqu'un écrivain, qui a fait des lettres l'occupation de sa vie, a rassemblé lui-même et pour ses besoins intellectuels les ouvrages dont il devait user. L'ensemble prend alors une acception bien définie. L'empreinte de l'intelligence qui a garni ces rayons s'y est marquée par le choix seul des ouvrages qu'elle y a admis, et il n'est pas indifférent d'en connaître la liste, uniquement pour ce fait qu'une pensée personnelle s'est manifestée en la dressant, tous ces livres n'eussent-ils, d'ailleurs, jamais servi à stimuler davantage l'activité cérébrale de celui qui les posséda un instant. Mais si, par surcroît, quelqu'un de ces livres porte la trace de l'usage qui en a été fait, sa valeur augmente étrangement. Il devient un témoin irrécusable des habitudes d'esprit de celui qui le lut et en tira profit. On est là sur la trace assurée des prédilections de l'écrivain, on retrouve les matériaux de ses propres ouvrages, et on sent, sur les marges, à côté de la pensée qui fit composer le livre, la trace encore chaude de l'autre pensée, celle que la lecture stimula en l'inspirant.

Pourtant, ainsi qu'Edmond Schérer en fait la remarque en étudiant à ce point de vue les livres possédés par Sainte-Beuve, « ce n'est pas que tout écrivain ait nécessairement une bibliothèque. Chateaubriand n'en avait pas : des nids à rats! disait-il. Lamartine n'en avait pas non plus. Lamartine et Chateaubriand étaient avant tout des poètes, même dans leurs voyages et dans leurs histoires [1]. » Ici, la raison est spécieuse, plus apparente que réelle, car d'autres poètes eurent une bibliothèque, témoin Racine, en firent bon usage, et il n'est pas superflu de savoir quel usage ils en firent pour les juger, eux et leurs œuvres, en connaissance de cause. Je crois qu'il serait plus juste de dire que les écrivains qui se prirent eux-mêmes pour sujet de leurs

1. Edmond Schérer, *Études sur la littérature contemporaine*, t. IV; *la Bibliothèque de Sainte-Beuve*, p. 142.

propres observations et se racontèrent volontiers en racontant les autres, ne s'embarrassèrent guère des œuvres d'autrui, et, partant, il n'est pas indispensable de connaître ce qu'ils ont lu pour connaître ce qu'ils ont produit, leurs lectures — s'ils en firent — n'ayant laissé sur leur esprit que des traces superficielles.

Lamartine, ignorant qui ne *sût* que son âme,

ne s'attardait pas à chercher au dehors ce qu'il trouvait si aisément en lui. Mais on n'en saurait dire autant de Victor Hugo, à preuve l'érudition un peu indigeste qu'il affichait si volontiers, et connaître ses lectures, l'ordre dans lequel il les fit, ou tout bonnement les ouvrages qu'il pouvait avoir sous la main aux différentes époques de sa vie, aiderait certainement, et beaucoup, à comprendre les dessous de son inspiration et de sa *manière*. Quant à Chateaubriand, qui mit en honneur la description subjective de la nature, on ne s'étonnera pas outre mesure du dédain qu'il a pour les livres des autres, en entendant un écrivain contemporain, descriptif lui aussi à la façon de Chateaubriand, et qui procède à bien des égards de ce grand ancêtre, se vanter avec désinvolture de ne rien lire, ni les œuvres du moment ni celles du passé.

Tel n'est pas le cas de Montaigne. Sans doute l'analyse de soi-même fait le fonds principal de son œuvre, mais elle n'est pas exclusive; il regarde sans cesse hors de lui afin de mieux voir en lui, cherchant partout des points de comparaison, dans ses livres comme dans ses voyages. De plus — et il importe que la remarque soit faite — lorsque Montaigne s'abandonne le plus volontiers à ses lectures, c'est-à-dire pendant qu'il prépare la première édition de son ouvrage et compose les *Essais* sous leur forme originelle, l'auteur poussera moins avant son analyse qu'il ne le fera plus tard, dans les éditions successives, où il se racontera jusqu'à la minutie et jusqu'à l'indiscrétion. En effet, la principale période des lectures de Montaigne coïncide avec la préparation des *Essais*. Elles embrassent l'une et l'autre les années qui s'étendent de 1571 à 1580. Retiré à Montaigne et dans la partie la plus solitaire de sa demeure, le philosophe lit et médite tour à tour, ceci amené par cela, et couche par écrit le résultat de ses réflexions.

Débarrassé de ses attaches avec le parlement de Bordeaux, rompues parce qu'elles lui semblaient trop absorbantes, *servitii aulici et munerum publicorum jamdudum pertæsus*, comme le dit une inscription célèbre, en règle avec ses dettes de gratitude puisqu'il les avait payées au souvenir de son père en publiant sa traduction de la *Théologie naturelle* de Raymond de Sebonde et

qu'il avait rempli ses devoirs à l'égard de la mémoire de La Boétie en mettant au jour les opuscules de celui-ci, Montaigne peut désormais songer à lui sans trop d'égoïsme et c'est pour lui qu'il se prépare à vivre, tandis qu'il en est encore temps. Il se réfugie aux champs avec allégresse, et, non content de mentionner cette détermination dans le livre qu'il prépare, il en fait mettre l'expression en style lapidaire sur les parois de son propre cabinet de travail : *dum se integer in doctarum virginum recessit sinu, ubi quietus et omnium securus [quan]tillum id tandem superabit decursi multa jam plus parte spatii, si modo fata duint, exigat, istas sedes et dulces latebras avitasque, libertati suæ tranquillitatique et otio consecravit.* C'est bien ainsi que l'existence de Montaigne va s'écouler pendant près de dix ans. Homme de famille, Montaigne voit son foyer se peupler durant cette période, et cinq enfants lui naquirent en sept ans, cinq filles, dont une seule survécut, Léonore, née le 9 septembre 1571. Propriétaire d'un beau domaine que son père avait amélioré grandement, Montaigne mit aussi son ambition à le gérer de son mieux. Il y était peu propre, à la vérité, et s'en dégoûta assez vite; mais un moment il fit « des réserves notables » pour arrondir son bien, thésaurisant pour cela jusqu'à ce qu'un « voyage de grande dépense » — son voyage en Allemagne et en Italie, en 1580 — lui enseignât à disposer autrement de ses économies et à amasser « non pour acheter des terres, mais pour acheter du plaisir ». Homme d'étude enfin, Montaigne arrangea sa retraite de manière à la rendre tout ensemble la plus profitable et la plus agréable possible, et, installé de la sorte chez lui, inégalement partagé entre ces sentiments divers, il prit avec une sérénité joyeuse l'engagement de ne se « mêler d'autre chose que de passer en repos et à part » le reste de sa vie.

Cette résolution, nous le savons, ne tint pas jusqu'au bout, et le succès de son œuvre, à son apparition, se chargea de ramener Montaigne de son isolement volontaire. Mais au début il était tout à fait sincère avec lui-même. Il arrivait à cette heure au milieu du chemin de la vie, à l'endroit où l'horizon change et où la mélancolie apparaît. Il semble avoir eu quelques désillusions : « celui-là fait des *Essais* qui ne saurait faire des effets », et peut-être n'en prit-il complètement son parti que lorsque la faveur publique lui eut montré qu'il pouvait être encore très profitable de « faire des *Essais* ». Assurément cela ne veut pas dire que Montaigne se soit alors terré chez lui — et, pour ma part, je ne l'ai jamais prétendu, — ne prêtant aucune attention aux bruits du dehors et refusant de se mêler aux agitations extérieures. Un calme si absolu en des temps

si troublés de notre histoire eût été tout à fait coupable. Le philosophe savait, au contraire, interrompre son repos et sortir de sa solitude quand le péril national devenait plus pressant : à preuve cette mission de confiance qu'il remplit, en mai 1574, de la part du duc de Montpensier, auprès du Parlement de Bordeaux, alors que Charles IX agonisait. Mais il y a loin de cela à penser que Montaigne profitait du moindre prétexte pour quitter sa maison et prendre part aux agitations de la cour ou aux luttes des partis. Telle a été la thèse que soutint jadis M. Grün. Préoccupé avant tout de faire de Montaigne un homme public, M. Grün s'efforce, par raisonnement, de le mêler à tous les événements de quelque importance, comme il veut aussi en faire un militaire parce qu'on voit un casque sur son tombeau et bien qu'on ne sache absolument rien à cet égard et qu'on soit, suivant l'expression même de M. Grün, « réduit aux inductions et aux conjectures »[1]. Homme public, militaire, Montaigne le fut, certes, car il était bien difficile de ne pas l'être alors; il fut même un soldat d'assez piètre apparence, si l'on en croit Brantôme, qui n'aimait pas son compatriote. Mais prétendre qu'il fut sans cesse retenu à de semblables occupations, c'est oublier qu'il fut avant tout philosophe et écrivain, et que des livres tels que les *Essais* ne sauraient être composés ni à la cour ni dans les camps, parce qu'ils supposent chez leur auteur un calme d'esprit qui ne se trouve pas là et aussi — et surtout — parce qu'avec leurs citations perpétuelles et leurs références incessantes, ils sont le résultat de lectures nombreuses et réfléchies qui ne peuvent être faites profitablement que dans le silence du cabinet. D'ailleurs, l'hypothèse de M. Grün a le tort capital de ne s'appuyer sur aucun fait certain et de contredire au contraire ce qu'on sait de positif et le témoignage de Montaigne lui-même. Il est hors de doute que les *Essais* furent le produit de la studieuse retraite de leur auteur. Les deux premiers livres ont été composés de 1571 à 1580, à Montaigne, tels qu'ils furent livrés à l'impression pour la première fois. Montaigne avait alors assez de loisirs pour lire et pour méditer tout à son aise et pour écrire ses propres réflexions. C'était l'époque où il consacrait cinq mois — du 25 février au 21 juillet 1578 — à dépouiller, la plume à la main, les ouvrages de César. Et il est certain que cet historien latin ne fut pas le seul que Montaigne étudia ainsi en détail. On peut supposer aisément, d'après la lecture des *Essais*, que les ouvrages examinés de la sorte furent au moins une dizaine —

1. A. Grün, *la Vie publique de Montaigne*, p. 353.

Montaigne en cite trois, ceux de Guichardin, de Commines et de Jean Du Bellay, — et on retrouve aisément l'emploi des journées du solitaire, lisant et méditant tour à tour. Au contraire, le troisième livre des *Essais*, sous sa forme première, fut le résultat du repos qui suivit la mairie de Montaigne. Débarrassé encore une fois du souci des affaires publiques, celui-ci put se remettre à lire, et il se plongea avec ardeur dans cette occupation qui avait pour lui tant de charmes. C'est alors qu'il découvrit Tacite, dont il se mit « à courre d'un fil toute l'histoire », et Quinte-Curce, dont il sera question plus loin. Il revient aussi aux historiens modernes, et les exemplaires qui lui ont appartenu de l'*Histoire de Pologne* d'Herburt de Fulstin et des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, sauvés aujourd'hui, en font foi surabondamment. Tous ces faits vont à l'encontre de la thèse de M. Grün, et il n'était pas inutile de les rappeler, car elle a été reprise récemment par M. Voizard, qui l'a résumée ici-même [1], sans y ajouter d'arguments nouveaux et en y laissant subsister des erreurs matérielles signalées depuis longtemps [2].

Lorsque Montaigne prit la résolution de se confiner ainsi chez lui, il s'empressa de s'y accommoder de son mieux et de s'y ménager une retraite selon ses goûts. Il fit choix, comme on sait, de la partie la plus solitaire de sa demeure pour s'y tenir d'ordinaire et fixa son séjour favori dans une tour qui commandait à l'entrée du logis et surmontait le domaine. L'inutilité de l'endroit l'a préservé des atteintes de ceux qui sont venus après le philosophe, car il est demeuré à peu près tel qu'il fut alors. C'est au second étage de cette tour qu'étaient situés la *librairie*, c'est-à-dire la bibliothèque de Montaigne, et un cabinet qui y faisait suite. La « librairie » est circulaire, sauf un espace plan produit par le passage du tuyau de la cheminée d'au-dessous et contre lequel Montaigne adossait son fauteuil et sa table. Les livres étaient « rangés sur des pupitres à cinq degrés tout à l'environ ». Quant au cabinet,

1. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1894, p. 446-450.

2. M. Voizard dit notamment (p. 449) : « En 1580, Montaigne vint prendre part au siège de La Fère. M. Grün pense qu'il vit la reine mère à son passage à Paris, et lui parla du grand voyage qu'il allait entreprendre en Italie. On dit même que Catherine écrivit, pour le recommander, à d'Elbène, ambassadeur de France à Rome. » Si M. Voizard avait lu attentivement le fascicule n° 4 des *Recherches* du Dr Payen qu'il affirme posséder (p. 446, note 1), il y aurait vu à la page 51 que l'ambassadeur du roi de France à Rome ne se nommait pas d'Elbène, mais bien Louis de Chasteignier de la Rocheposay, seigneur d'Abain, le généreux protecteur de Joseph Scaliger et de tant d'autres humanistes, et que Montaigne n'avait pas besoin de lui être recommandé parce qu'on lit dans son *Journal de voyage* que M. d'Abain était un « jantil homme studieux et fort amy de longue main de M. de Montaigne » (édition d'Ancona, p. 213). En cet endroit, M. d'Ancona avait commis la même erreur, qu'il a rectifiée à la fin de son livre (p. 713). Ailleurs (p. 708), M. d'Ancona a publié deux lettres de recommandation adressées par Henri III et Catherine de Médicis au duc de Ferrare en faveur de M. d'Estissac, l'un des compagnons de route de Montaigne, et celui-ci n'y est pas mentionné.

il était « assez poli », suivant l'expression même de Montaigne qui s'y confinait lors des froids de l'hiver. Les parois en étaient ornées, avec un certain luxe, de peintures de toutes sortes empruntées pour la plupart aux *Métamorphoses* d'Ovide. L'aspect en devait être alors riant et gai à l'œil. Maintenant toutes ces scènes s'effacent chaque jour davantage. Une description très consciencieuse en a été faite, il y a plus de trente ans, par MM. Galy et Lapeyre, les « deux amis » qui visitèrent, en 1861, le château de Montaigne et y firent de si utiles découvertes [1]. C'est en voyant décorer ces parois d'allégories et de fresques que Montaigne, tout occupé à son livre, se comparait lui-même au peintre qui les ornait. Mais, si les couleurs des murailles ont singulièrement perdu de leur fraîcheur, il semble, au contraire, que la touche de l'écrivain soit encore en sa grâce première et que le temps en ait avivé l'éclat.

Tout en disposant de la sorte sa retraite de prédilection, Montaigne en faisait couvrir les solives de sentences variées, qui sont un document de premier ordre pour apprendre à connaître son état d'âme alors et les véritables principes de sa philosophie. Ces sentences ont été, elles aussi, relevées avec grand soin par MM. Galy et Lapeyre, lors de leur visite, et insérées par eux dans l'opuscule déjà mentionné, dont la rareté est maintenant le plus grand défaut. Nous les reproduirons à notre tour, après une revision nouvelle, qui n'a amené que quelques corrections insignifiantes et a justifié la lecture de nos prédécesseurs. Ces sentences sont au nombre de cinquante-quatre, tracées au pinceau sur quarante-six solives et deux poutres transversales. La plupart d'entre elles, empruntées à la sagesse profane ou sacrée, ont pris place dans les *Essais* et, en particulier, dans l'*Apologie de Raymond de Sebonde*; mais, groupées, et resserrées comme elles le sont là, il s'en dégage une impression plus vive et plus nette. D'ailleurs, en ceci comme en tout le reste, Montaigne suit sa fantaisie et l'inspiration du moment. S'il ne s'est pas astreint à un ordre réglé dans ses choix, il ne lui répugne pas non plus de changer les maximes dont il a illustré son plafond, sans doute pour donner un autre cours à ses pensées. Plusieurs d'entre elles ont remplacé de précédentes inscriptions dont on aperçoit encore les traces. Il modifie un texte, l'arrange à sa façon — du moins pour les phrases latines; quant aux maximes grecques, il les accepte telles quelles, et pour cause. — En énumérant ici ces sentences, nous allons essayer de donner la physionomie exacte de leur succession. La chose ne sera pas tou-

1. E. Galy et E. Lapeyre, *Montaigne chez lui. Visite de deux amis à son château; lettre à M. le Dr J.-F. Payen.* Périgueux, 1861, in-8.

jours possible, mais elle permettra parfois de prendre sur le fait la mobilité d'un esprit si fertile en nuances changeantes.

I

Extrema homini scientia ut res sunt boni consulere, cætera securum (Eccl.).

L'extrême science pour l'homme est d'approuver les choses telles qu'elles sont, et, quant au reste, de l'envisager avec confiance.

Cette sentence est superposée à une autre inscription latine.

II

Cognoscendi studium homini dedit Deus ejus torquendi gratia (Eccl., I).

Essais, II, 17 : « La curiosité de connoistre les choses a esté donnée aux hommes pour fleau, dict la saincte Escriture. »

Tracée sur une inscription latine.

III

Τοὺς μὲν κενοὺς ἀσκοὺς τὸ πνεῦμα διίστησι, τοὺς δὲ ἀνοήτους ἀνθρώπους τὸ οἴημα (J. Stobæi *Sententiæ*, *De superbia sermo* XXIII, Tiguri, 1559, f°, p. 189).

Le souffle enfle les outres vides, la présomption enfle les hommes sans jugement.

IV

Omnium quæ sub sole sunt fortuna et lex par est (Eccl., 9).

Montaigne (*Essais*, I, 25) a traduit lui-même cette pensée : « Tout ce qui est sous le ciel, dict la saincte Parole, est subject à mesmes lois. » Ailleurs (II, 12), il reprend la même pensée et la rend un peu différemment : « Tout ce qui est sous le ciel, dict le Sage, court une loy et fortune pareille. »

Superposée à une inscription grecque qui semble avoir été celle-ci :

Ἐν τῷ φρονεῖν γὰρ μηδέν, ἥδιστος βίος

Sophocle, *Ajax*, v. 552.

V

Οὐ μᾶλλον οὕτως ἔχει ἢ ἐκείνως ἢ οὐδετέρως (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 19).

Montaigne a traduit ainsi : « Il n'est non plus ainsi qu'ainsi ou que ni l'un ni l'autre » (II, 12).

VI

Orbis magnæ vel parvæ earum rerum quas Deus tam multas fecit notitia in nobis est (Eccl.).

Dieu a mis en nous l'idée des œuvres, grandes ou petites, qu'il a multipliées sur la terre.

Superposée à une inscription latine.

VII

Ὁρῶ γὰρ ἡμᾶς οὐδὲν ὄντας ἄλλο πλὴν
εἴδωλ' ὅσοιπερ ζῶμεν ἢ κούφην σκιάν.

Sophocle, *Ajax*, v. 124 (dans Stobée, p. 188).

Montaigne commente ainsi (II, 22) : « Nous n'avons aucune communication à l'estre, parce que toute humaine nature est toujours au milieu entre le naistre et le mourir, ne baillant de soy qu'une obscure apparence et ombre. »

Inscription incomplète. On voit au-dessous le reste d'une inscription latine : *ferunt* ou *fecerunt*.

VIII

O miseras hominum mentes! o pectora cæca!
Qualibus in tenebris vitæ, quantisque periclis
Degitur hoc ævi quodcunque est!

Lucrèce, *De rerum natura*, II, 14.

IX

Κρίνει τίς αὐτὸν πώποτ' ἀνθρώπων μέγαν ὃν ἐξαλείφει πρόφασις ἡ τυχοῦσ' ὅλον (Stobée, p. 187).

Celui qui compte sur son élévation sera renversé par le premier accident venu.

Inscription incomplète. Substituée à une autre inscription latine.

X

...Omnia cum cœlo terraque marique
Sunt nihil ad summam summaï totius.

Lucrèce, VI, 678.

XI

Vidisti hominem sapientem sibi videri? Magis illo spem habebit insipiens (Salomon, *Proverbes*, XXVI, 12).

Essais, II, 12 : « Les hommes, dict sainct Paul, sont devenus fols cuidants être sages. »

XII

Quare ignoras quomodo anima conjungitur corpori, nescis opera Dei (Eccl., II, 5).

Parce que tu ignores comment l'âme est unie au corps, tu ne connais pas l'œuvre de Dieu.

Inscription incomplète. Superposée à une autre inscription latine.

XIII

Ἐνδέχεται καὶ οὐκ ἐνδέχεται (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 21).

Cela peut être et cela peut ne pas être.

XIV

Ἀγαθὸν ἀγαστόν.

Platon, *Cratyle*, trad. Cousin (t. XI, p. 82) : « Le mot ἀγαθόν, bon, revient à ἀγαστόν, tout ce qui est admirable dans le monde. »

XV

Κέραμος ἄνθρωπος.

Essais, II, 12 : « La plus calamiteuse et fragile de toutes les créatures, c'est l'homme. »

XVI

Nolite esse prudentes apud vos metipsos (Saint Paul, *Ad Rom.*, XII, 16).

Ne soyez point sages à vos propres yeux.

XVI *bis*

Ἡ δεισιδαιμονία καθάπερ πατρὶ τῷ τύφῳ πείθεται (Stobée, *De Superbia*, sermo XXII, p. 189).

Essais, II, 12 : « La superstition suit l'orgueil et lui obéit comme à son père. »

Cette inscription se lit encore sous la précédente.

XVII

Οὐ γὰρ ἐᾷ φρονέειν ὁ θεὸς μέγα ἄλλον ἢ ἑωυτόν. (Hérodote, VII, 10).

Inscription incomplète, Montaigne la cite et la traduit dans les *Essais* (II, 12) : « C'est à elle seule (la majesté divine) qu'appartient la science et la sapience ».

XVII *bis*

Summum nec metuas diem nec optes.

MARTIAL, X, 47.

Cette inscription latine se lit encore sous la précédente.

XVIII

Nescis, homo, hoc an illud magis expediat, an æquè utrumque (ECCL., XI, 6).

Homme, tu ne sais pas si ceci te convient plus que cela ou les deux également.

Superposée à une autre inscription latine qu'on ne lit plus.

XIX

Homo sum, humani a me nihil alienum puto.

TÉRENCE, *Heautontimoroumenos*, I, 1.

XX

Ne plus sapias quam necesse est ne obstupescas (ECCL., VII, 17).

Montaigne a remanié cette pensée (III, 5) : « La sagesse a ses excès et n'a pas moins besoin de modération que la folie. »

XXI

Si quis existimat se aliquid scire, nondum cognovit quomodo oportet illud scire (SAINT PAUL, *Ad Corinth.*, 8).

Essais, II, 12 : « L'homme qui présume de son sçavoir ne sçait pas encore ce que c'est que sçavoir. »

XXII

Si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit (SAINT PAUL, *Ad Galat.*, 6).

Essais, II, 12 : « L'homme qui n'est rien, s'il pense estre quelque chose, se séduit soy-mesme et se trompe. »

XXIII

Ne plus sapite quam oporteat, sed sapite ad sobrietatem (SAINT PAUL, *Ad Rom.*, 12).

Cité en modifiant (*Essais*, I, 29) : « Ne soyez pas plus sages qu'il ne faut, mais soyez sobrement sages. »

XXIV

Καὶ τὸ μὲν οὖν σαφὲς οὔτις ἀνὴρ ἴδεν οὐδέ τις ἔσται εἰδώς.

Maxime pyrrhonienne : nul homme n'a su, nul homme ne saura rien de certain.

XXV

Τίς δ'οἶδεν εἰ ζῆν τοῦθ', ὃ κέκληται θανεῖν,
τὸ ζῆν δὲ θνῆσκειν ἔστι;

EURIPIDIS fragmenta (coll. Didot), p. 821.

Cité et traduit dans les *Essais* (II, 12) : « Euripide dit estre en doute si la vie que nous vivons est vie, ou si c'est ce que nous appelons mort qui soit vie. »

XXVI

Res omnes sunt difficiliores quam ut eas possit homo consequi (ECCL., I).

Tout ce que voit l'homme est trop difficile pour qu'il puisse l'interpréter.

Superposé à une inscription grecque qui ne se lit plus.

XXVII

Ἐπέων δὲ πολὺς νομὸς ἔνθα καὶ ἔνθα.

HOMÈRE, *Iliade*, XX, 249.

Essais, I, 47 : « Il y a prou de loy de parler partout et pour et contre. » — II, 12 : « La loi de parler et pour et contre est pareille. »

XXVIII

Humanum genus est avidum nimis auricularum.

LUCRÈCE, IV, 598.

Le genre humain est trop avide de fables.

XXIX

Quantum est in rebus inane.

PERSE, I, 1.

Quelle inanité en toutes choses!

XXX

Per omnia vanitas.

XXXI

D'après le seul mot *servare* qui se lit encore au début, MM. Galy et Lapeyre croient pouvoir restituer ici le fragment de Lucain (*Pharsale*, XI, 381) cité dans les *Essais* (III, 12).

... Servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi.

XXXII

Quid superbis, terra et cinis? (Eccl, X, 9).
Essais, II, 12 : « Bourbe et cendre, qu'as-tu à te glorifier? »

XXXIII

Væ qui sapientes estis in oculis vestris (Isaïe, V, 21).
Malheur à vous qui êtes sages à vos propres yeux!

XXXIV

Fruere jucundè præsentibus, cætera extra te (Eccl, III, 22).
Montaigne développe ainsi cette maxime (II, 12) : « Accepte, dit *l'Ecclésiaste*, en bonne part les choses au visage et au goût qu'elles se présentent à toi du jour à la journée; le demeurant est hors de ta cognoissance. »

XXXV

Πάντι λόγῳ λόγος ἴσος ἀντίκειται (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 6 et 27).
Essais, II, 15 : « Il n'y a nulle raison qui n'en aye une contraire, dit le plus sage parti des philosophes. »

XXXVI

... Nostra vagatur
In tenebris, nec cæca potest mens cernere verum.
Michel de L'Hospital.

Notre esprit erre dans les ténèbres; privé de lumière, il ne peut apercevoir la vérité.

XXXVII

Fecit Deus hominem similem umbræ de qua post solis occasum quis judicabit? (Eccl., VII).
Essais, II 12 : « Dieu a fait l'homme semblable à l'ombre, de laquelle qui jugera, quand par l'éloignement de la lumière elle sera évanouie? »

XXXVIII

Solum certum nihil esse certi et homine nihil miserius aut superbius (Pline, *Hist. naturelle*, II, 7).
Essais, II 14 : « Il n'y a rien de certain que l'incertitude, et rien de plus misérable et de plus fier que l'homme. »

XXXIX

Ex tot Dei operibus nihilum magis cuiquam homini incognitum quam venti vestigium (Eccl., XI).

De toutes les œuvres de Dieu, rien n'est plus inconnu à l'homme que la trace du vent.

En surcharge sur une inscription grecque.

XL

Ἄλλοισιν ἄλλος θεῶν τε κ'ἀνθρώπων μέλει.

Euripide, *Hippolyte*, 104.

Parmi les dieux comme parmi les hommes chacun a ceux qu'il préfère.

XLI

Ἐφ'ᾧ φρονεῖς μέγιστον, ἀπολεῖ τοῦτό σε,
τὸ δοκεῖν τιν' εἶναι.

Ménandre, dans Stobée, p. 108.

L'opinion que tu as de ton importance te perdra, parce que tu te crois quelque chose.

Inscription incomplète rétablie par MM. Galy et Lapeyre.

XLII

Ταράσσει τοὺς ἀνθρώπους οὐ τὰ πράγματα ἀλλὰ τὰ περὶ τῶν πραγμάτων δόγματα.

Épictète, *Enchiridion*, X (Stobée, 117).

Essais, I, 40 : « Les hommes sont tourmentés par les opinions qu'ils ont des choses, non par les choses mêmes. »

XLIII

Καλὸν φρονεῖν τὸν θνητὸν ἀνθρώποις ἴσα.

Stobée, *De superbiâ*, p. 188.

Vers d'une tragédie perdue d'Euripide, *la Colchide*, qui peut se traduire ainsi : Il convient qu'un homme ne soit pas plus sage que l'humanité.

XLIV

Quid æternis minorem
Consiliis animum fatigas?

Horace, *Carm.*, II, ode 11.

A quoi bon fatiguer sans cesse ton esprit de pensées qu'il ne peut supporter?

En surcharge sur une autre inscription latine.

XLV

Judicia domini abyssus multa (*Psalm.*, XXXV, v. 7).
Les jugements du Seigneur sont un vaste abîme.

XLVI-XLIX

Οὐδὲν ὁρίζω. — Οὐ καταλαμβάνω. — Ἐπέχω. — Σκέπτομαι. — (Sextus Empiricus, *Hypotyposes*, I, 22, 23, 26).

Montaigne a traduit ces sentences (II, 12) dans un ordre un peu différent : « Je ne comprends point. — Je soutiens. — Je ne bouge. — Je n'establis rien ».

L

More duce et sensu.
En se guidant sur la coutume et les sens.

LI

Judicio alternante.
Par le raisonnement alternatif.

LII

Ἀκαταληπτῶ.
Je ne puis comprendre.

LIII

Οὐδὲν μᾶλλον (Platon).
Pas davantage.

LIV

Ἀῤῥεπῶς.
Sans pencher d'aucun côté, « comme je la porte avec la devise d'une balance » (*Essais*, II, 12).

Par malheur, il n'est pas aussi aisé de repeupler les rayons de cette « librairie » et les recherches ne donnent pas à cet égard des résultats aussi satisfaisants, tant s'en faut. Celle-ci, au dire de son propriétaire qui le constate avec satisfaction, était « belle entre les librairies de village ». Montaigne l'avait formée avec soin, et, vers la fin de sa vie, il pouvait se citer (*Essais*, III, 12) comme « ayant mille volumes de livres autour de soi dans ce lieu où il écrit », et, dans le nombre, se trouvaient près de cent volumes de lettres italiennes (*Essais*, I, 39). Si nous voulions mentionner ici tous les ouvrages que Montaigne posséda, il ne faudrait point omettre de citer les lettres d'Annibal Caro, dont il parle en par-

ticulier dans cet endroit, ni l'ouvrage de Jérôme Borro sur le flux et le reflux de la mer, que l'auteur offrit à Pise, le 14 juillet 1581, au philosophe lors de son voyage en Italie. Mais, encore une fois, tel n'est pas notre dessein. Nous ne cherchons pas à dresser la liste de tous les livres que Montaigne posséda, mais bien à décrire ceux de ces ouvrages qui sont arrivés jusqu'à nous, — tâche moins vaste, assurément, sinon moins profitable. — Tous ces livres vinrent de points bien divers animer la solitude du philosophe. Les uns étaient le gage de l'amitié de La Boétie, qui léguait en mourant sa bibliothèque à son ami. Je ne saurais dire, pour ma part, de quels ouvrages se composait ce don, car je n'ai trouvé sur aucun livre la trace qu'il ait appartenu à La Boétie. Celui-ci, humaniste et philologue, possédait cependant des classiques, grecs ou latins, Homère, Pindare, Virgile, Horace, dont il faisait son profit, et quelques auteurs italiens, notamment *il Corteggiano* de Balthazar de Castiglione, auquel il portait une particulière affection (voy. sonnet XII, p. 275 de mon édition). Montaigne cite quelquefois, lui aussi, *il Corteggiano*; était-ce d'après l'exemplaire de son ami? D'autres livres étaient les présents d'amis moins intimes, heureux de faire un pareil hommage à un juge tel que Montaigne. Quelques-uns des livres sauvés portent ainsi la trace de ces procédés de courtoisie. Mais si Montaigne les acceptait de bonne grâce, il ne devait guère s'attarder à les apprécier en connaissance de cause. Ses lectures favorites, « le vrai gibier de son étude », comme il dirait, étaient assurément les ouvrages qu'il avait choisis lui-même pour son édification personnelle. Ceux-ci devaient naturellement être le plus grand nombre de sa collection, et, de fait, ils forment la majeure partie de ceux que nous connaissons aujourd'hui. Combien il serait profitable de savoir avec précision pour chacun d'eux si Montaigne le lut, quand et comment il le lut! Presque tous sont muets à cet égard. A peine si quelques-uns d'entre eux, — les plus importants, il est vrai, — nous font connaître par leurs marges l'usage que leur possesseur en a fait; et leur témoignage acquiert ainsi un prix particulièrement précieux.

Aussitôt que la pensée qui les avait rassemblées se fut éteinte, ces collections se dispersèrent de nouveau et devinrent le jouet des hasards, qui chassent les livres à tous les vents. Léonore de Montaigne ne sut pas, en effet, garder pour elle-même les témoins discrets des méditations de son père. Elle les léguait à d'autres par son testament du 4 mars 1615 : « Je veux et entends, y disait-elle, qu'il soit donné à M. (Gaudefroy) de Rochefort, grand

vicaire (de l'archevêché) d'Auch, entièrement tous les livres de la librairie de Montaigne pour être par lui transportés où il lui plaira et en disposer à sa volonté, lesquels livres je veux et entends qu'ils lui soient donnés et que lui-même les prenne par ses mains; en advenance qu'ils (les héritiers) y fissent la moindre opposition, je lui donne tout pouvoir et puissance d'user pour les avoir de toute voie de rigueur de justice. » Ainsi exprimée, la volonté de la testatrice l'était trop formellement pour n'avoir pas son entier effet. Et alors commença pour les livres de Montaigne l'exode qui devait les conduire en des endroits si divers.

Montaigne avait l'habitude d'apposer sa signature sur le frontispice de tous les ouvrages qui lui appartenaient. Il est donc aisé de les reconnaître maintenant, lorsqu'on est assez heureux pour en rencontrer quelques-uns; mais c'est là une bonne fortune des plus rares. Tous les volumes indistinctement semblent avoir porté cette marque caractéristique. Quelques-uns d'entre eux avaient aussi sur les marges des annotations manuscrites et sur quelque feuillet de garde un résumé des impressions de lecture : tels sont les exemplaires de César, de Quinte-Curce et de Nicole Gilles aujourd'hui sauvés; tels étaient également les exemplaires de Guichardin, de Commines et de Du Bellay dont la trace n'a pas été retrouvée, mais dont Montaigne lui-même parle dans ses *Essais*. L'examen des volumes connus maintenant pour avoir fait partie de la bibliothèque de Montaigne nous réserve la mention d'un détail ignoré : une devise inconnue du philosophe. Sainte-Beuve parle quelque part [1], à propos des divers cachets de Pascal, de l'utilité des devises, qui, *bien prises*, fixent la pensée avec imagination. Il ajoute : « Dante aurait eu magnifiquement pour sienne ce beau mot : *Alle stelle!* qui couronne ses chants; quant à Montaigne, son cachet aurait pu figurer deux enfants jouant au volant sous un nuage, avec ce mot de Socrate qui a toute une physionomie traduit par lui : *Selon qu'on peult!* » Ici Sainte-Beuve a deviné juste une fois de plus. Sur trois des volumes qui ont appartenu à Montaigne et qui seront décrits ci-dessous, on trouve, en effet, tracée de la main du philosophe, la maxime italienne *Mentre si può* (voy. les exemplaires d'Ausone et de Pétrarque) ou *Mentre puoi* (voy. les *Dialogues* de Léon Hébreu), qui est bien la version italienne du mot socratique auquel Sainte-Beuve trouve tant de saveur sous sa forme française, *Selon qu'on peult*. Montaigne lui-même avait donc senti combien il résumait heureusement les

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1re éd., Paris, 1842, t. II, p. 499. La note n'a pas été reproduite dans les éditions suivantes.

incertitudes de son humeur et les tendances de sa philosophie. Rien n'indique, d'ailleurs, qu'il s'y soit tenu obstinément, car la constance n'était guère son fait. On a trouvé, dans les décombres du château de Montaigne, un jeton de cuivre portant une devise différente de celle-ci [1]. Il représente les armes de Michel de Montaigne, entourées du collier de Saint-Michel, avec ces mots : MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE. Au revers, figure une balance dont les plateaux sont horizontaux. On y voit la date de 1576, à laquelle la médaille fut frappée, et le chiffre 42, âge que Montaigne avait alors. On lit, en outre, le mot Ἐπέχω, « Je ne bouge ». C'est, comme on voit, la mise en œuvre de ce qui a déjà été dit à propos des inscriptions des solives (nos XLVI-LIV).

Le rapprochement et le groupement des livres ayant appartenu à Montaigne aujourd'hui sauvés nous réservent encore quelques enseignements. On ne saurait croire, en effet, que le hasard, en préservant quelques parties de la bibliothèque du philosophe, ait établi un choix. Il faut voir, au contraire, dans ces épaves trop rares à notre gré, un résumé fidèle, quoique incomplet, de l'ensemble auquel elles appartenaient. La liste que nous publions ci-dessous des volumes connus maintenant comme ayant été possédés par Montaigne se compose de soixante-seize numéros. C'est beaucoup si l'on songe à toutes les chances de destruction qui menacent les livres pendant trois siècles. C'est peu si l'on désire retrouver en entier le millier de volumes qu'abrita la tour du solitaire aux jours les plus riches de sa splendeur. C'est pourtant suffisant pour donner une idée exacte de l'ensemble et, sans prétendre le reconstituer d'autre façon que spéculativement, fournir un résumé de ce qui fut. Quand une pensée intellectuelle a présidé à la formation d'une bibliothèque et l'a composée à son usage, en vue de ses besoins, il n'est pas téméraire de prétendre induire de ce qui en a été sauvé ce que devait être ce qui en a été perdu. Sans doute, on ne saurait aboutir à des conclusions aussi précises et aussi nettes qu'un naturaliste reconstituant un être disparu à l'aide de quelque fragment de son organisme échappé à la ruine du temps. Le tout est que ce reste soit suffisant pour permettre de conclure sans illogisme, et c'est le cas des livres de Montaigne qui subsistent encore. Le Dr Payen, qui nous a précédé dans leur étude, en mentionna trente-deux seulement lorsqu'il en dressa la liste, en 1850, dans ses *Nouveaux documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (p. 51). Il mentionne même dans ce nombre le Guichardin, le Commines et

1. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 1885 (t. XII), p. 227.

le Du Bellay, possédés par Montaigne, mais dont on ignore s'ils ont été sauvés. Il est vrai que depuis lors le patient docteur avait eu connaissance d'autres ouvrages, dont nous avons trouvé nous-même la mention dans ses notes et qui figurent ci-dessous. Quoi qu'il en soit, puisque le nombre des ouvrages ayant appartenu à Montaigne a plus que doublé de 1850 à 1895, il est permis d'espérer qu'il s'accroîtra encore. Je le souhaite, pour ma part, bien vivement, et je serais heureux si ces notes pouvaient appeler l'attention des bibliophiles sur quelques souvenirs encore ignorés du grand philosophe.

Considérés au point de vue de la langue dans laquelle ils sont écrits, les soixante-seize volumes dont la description suit se décomposent en 9 livres GRECS (les nos II, XII, XIX, XXIII, XXIV, XXXII, LIII, LVI et LXVI); — 35 livres LATINS (les nos III, V, VI, X, XI, XIII, XV, XVII, XVIII, XXI, XXII, XXVI, XXVII, XXIX, XXXIII, XXXIV, XXXV, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLV, XLVIII, XLIX, L, LI, LIV, LV, LVII, LVIII, LXV, LXVII, LXVIII, LXXI, LXXIII et LXXIV); — 13 livres ITALIENS (les nos IV, VII, XXV, XXX, XXXVII, XL, XLVI, XLVII, LII, LIX, LX, LXIX et LXXII); — 2 livres ESPAGNOLS (les nos XVI et LXIV), — et 17 livres FRANÇAIS (les nos I, VIII, IX, XIV, XX, XXVIII, XXXI, XXXVI, XLI, XLII, XLIV, LXI, LXII, LXIII, LXX, LXXV et LXXVI). C'est évidemment la proportion suivant laquelle ces langues diverses étaient représentées dans l'ensemble de la bibliothèque de Montaigne.

Eu égard aux matières traitées, les volumes qui nous sont parvenus offrent plus de diversité, et il n'est guère possible de les diviser en classes aussi nettes et aussi bien marquées. Disons seulement que, pour la littérature sacrée, Montaigne possédait cinq ouvrages : une bible en grec, ainsi que deux autres ouvrages dans la même langue, et deux ouvrages de théologie hétérodoxe d'un contemporain, sur l'un desquels le possesseur a même écrit *Liber prohibitus*. On n'a retrouvé jusqu'ici que deux livres de médecine portant la signature de Montaigne, et ceci paraît bien confirmer ce que le philosophe dit de son peu de goût pour la médecine et pour les médecins. Les livres de droit ne sont pas plus nombreux — deux en tout, — montrant encore que Montaigne ne tenait pas à en meubler ses rayons. Il n'y a aussi que deux romans : une des continuations de l'*Amadis* espagnol et une traduction italienne d'un petit roman de chevalerie espagnol, *Carcel de amor*. Les poètes sont plus nombreux sans l'être beaucoup; on en compte dix : Homère et l'*Anthologie* pour les Grecs, pour les Latins

Térence, Virgile et Ausone (celui-ci en double exemplaire); pour les modernes, Pétrarque, Gambara, de Bèze, Baïf. La troupe des historiens, elle, est considérable. On a retrouvé trente et un ouvrages historiques ayant appartenu à Montaigne, c'est-à-dire presque la moitié des livres qui nous sont parvenus. Parmi les anciens on voit figurer César, Quinte Curce, Denys d'Halicarnasse, Plutarque et Végèce. Parmi les modernes, les historiens italiens tiennent le pas : Jean Villani, Léonard Arétin, Paul Jove, Pierre Giustiniani, Lucio Mauro. Les commentaires sur l'histoire romaine ne sont pas rares, moins que les travaux sur l'histoire de France, qui ne compte guère, avec deux ou trois livres de circonstance, que les *Annales* de Nicole Gilles et celles de Papire Masson. L'histoire des pays étrangers semble, au contraire, moins négligée; il y a une histoire de Pologne, une des Flandres, une de Chypre, un recueil de chroniques hongroises et un autre de chroniques germaniques, trois histoires de Portugal, à cause apparemment des rapports que Montaigne avait eus avec ce petit pays par les ascendants de sa mère. Tout ceci confirme amplement ce trait de la nature de notre philosophe si soucieux de connaître en détail l'histoire et l'humeur des peuples étrangers. Enfin 24 ouvrages de la liste qui suivent sont plus difficiles à classer. Ce sont soit des commentaires sur les auteurs anciens, soit des traités moraux et civils comme les Italiens se plaisaient à en composer alors, soit des écrivains polygraphes malaisés à déterminer, soit même des ouvrages de Montaigne ou de La Boétie. Il serait superflu de vouloir les distinguer en sections qui ne serviraient ni à les faire mieux connaître ni à déterminer les propres goûts de Montaigne.

Enfin, ces volumes réunis un instant sont maintenant dispersés de toutes parts. La Bibliothèque Nationale en conserve 32, dont 29 ont été rassemblés par le docteur Payen et font toujours partie de sa collection, et trois sont disséminés dans des collections diverses. La bibliothèque de Bordeaux en renferme 24 que l'amabilité de mon confrère et ami M. R. Céleste m'a permis d'examiner à loisir. La bibliothèque du Grand Séminaire de la même ville en a trois qui m'ont été fort obligeamment communiqués par M. l'abbé Bertrand. D'autres amateurs en gardent précieusement dans leurs collections particulières : M. R. Dezeimeris, M. le baron de Montesquieu, feu Mlle Élise Roullet, chacun deux, qui ont été mis à ma disposition avec beaucoup de bonne grâce. Les quelques autres volumes portant la signature de Montaigne sont plus dispersés encore. Toutes les fois que nous l'avons pu, nous avons indiqué, en son lieu, l'endroit où on les conserve mainte-

nant; et, quand cela ne nous a pas été possible, nous avons prévenu le lecteur de notre ignorance.

I

Decade, contenant les vies des empereurs Trajanus, Adrianus, Antonius Pius, Commodus, Pertinax, Julianus, Severus, Antoninus Bassianus, Heliogabalus, Alexander, extraictes de plusieurs autheurs, Grecs, Latins et Espagnols, et mises en François par ANTOINE ALLEGRE, et presentées à tres haulte et tres vertueuse Dame et Princesse Catherine, Reyne de France, mere du Roy; ou sont contenues, oultre l'histoire, plusieurs graves sentences, instructions pour les princes et enseignements notables, concernans le maniement des grandes affaires, et police des Républiques. A Paris, par Vascosan, imprimeur du Roy, 1567, avec privilège.

Petit in-8 de 581 pp., plus 6 ff. non paginés, à la fin, pour la table. Hauteur : 164^{mm}; largeur : 102^{mm}. Couverture en parchemin du temps.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 476.

Signature de Montaigne au bas du titre.

II

Ἀπολιναρίου μετάφρασις τοῦ ψαλτῆρος, δία στίχων ἡροϊκῶν. *Apolinarii interpretatio Psalmorum, versibus heroicis. Ex bibliotheca Regia.* Parisiis, 1552, apud Adr. Turnebum, typographum regium.

Petit in-8 de 198 pp., plus 4 ff. liminaires non chiffrés, et 3 ff. à la fin également non chiffrés. On lit sur le dernier feuillet : *Typis regiis excudebatur Parisiis, mense oct. MDLII.* Hauteur : 168^{mm}; largeur 102^{mm}. Reliure en veau marbré du XVIIIe siècle.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 477. Ce petit volume grec est dans un bel état de conservation, bien que les quatre premiers feuillets aient été raccommodés. Il a figuré aux deux catalogues de Libri (Paris, Silvestre, 1847, — Paris, Franck, 1848). M. Payen le paya 100 francs au libraire Franck, en 1848, qui l'avait acquis au prix de 69 fr. 30.

Signature de Montaigne sur le titre.

III

Practica JOANNIS ARCULANI Veronensis particularium morborum omnium, in qua partium corporis humani anatome, morbi, symptomata, causæ, ac signa, atque omnino universa medendi

ratio, et remedia adeo apertè et copiosè traduntur, ut nullum aliud opus medicinæ studiosis hoc uno esse videantur utilius. Magna diligentia cum probatis exemplaribus collata, et plurimis locis emendata JOANNIS MARINELLI Formiginensis medici opera : cujus tum scholia in plurima, tum explicationes in quindecim Rasis capite ab Arculano prætermissa eduntur. Instrumenta vero chirurgica, quæ in opere hic, illic ab authore citantur, ea sunt ad finem secundi indicis depicta. Indices duo insunt : alter quidem rerum ac vocum scitu dignarum locupletior quam anteà, alter vero capitulorum operis totius. Venetiis, ex officina Valgrisiana, 1560.

In-folio de 376 pp., à deux colonnes, plus 8 ff. liminaires et 1 f. final pour la marque. Hauteur : 308^{mm}; largeur : 212^{mm}. Demi-reliure moderne, dos en basane et plats en papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Cet exemplaire provient de la bibliothèque des pères de la Compagnie de Jésus, à Bordeaux, dont il porte l'ex-libris manuscrit sur le titre.

Signature de Montaigne au bas du titre.

IV

La historia universale de suoi tempi di M. LIONARDO ARETINO. Nella qual si contengono tutte le guerre fatte tra Principi in Italia, et spetialmente da Fiorentini in diversi tempi fino al MCCCCIIII, con la giunta delle cose fatte da quel tempo fino all'anno MDLX, et con l'annotationi poste in margine a suoi luoghi. Riveduta, ampliata et corretta per Francesco Sansovino. In Venetia (à la fin), appresso Franc. Sansovino, 1561.

In-quarto de 236 ff., plus 6 ff. liminaires et 8 ff. à la fin. Hauteur : 212^{mm}; largeur : 154^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire a fait partie des livres du collège des Jésuites à Bordeaux.

La signature de Montaigne, qui se trouve au bas du titre, a été barrée postérieurement.

V

Ausonius. Aldus (et l'ancre aldine) [*A la fin :*] Venetiis in aedibus Aldi et Andreae soceri mense novembri M. D. XVII (1517).

Petit in-8 de 107 ff. chiffr., plus 1 f. final non chiffr. pour la marque d'Alde. Reliure en veau fauve de la fin du XVIIIe siècle. Hauteur : 142^{mm}; largeur : 92^{mm}.

Bibliothèque de feu Mlle Élise Roullet, à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

A la fin, sur le dernier feuillet du volume et sous l'ancre aldine : *Mentre si puo*, qui se trouve également sur d'autres volumes (voir ci-dessous n° XXX et n° LII).

Quelques annotations qui ne paraissent pas être de Montaigne :

F. 10 r°, vers 8, ὥοισι ἐνὶ.

F. 98 r°, vers 11, *Bias*.

F. 98 v°, vers 4, μήδεν.

VI

D. MAGNI AUSONII Burdigalensis poëtæ, Augustorum præceptoris, virique Consularis opera, tertiæ ferè partis complemento auctiora, et diligentiore quàm hactenus censura recognita; cum indice rerum memorabilium. Lugduni, apud Joan. Tornæsium, 1558.

Petit in-8 de 290 pp., plus 8 ff. pour le titre et les pièces liminaires et 6 ff. à la fin pour l'index et la marque de Jean de Tournes. Hauteur : 168^{mm}; largeur : 110^{mm}. Reliure pleine en maroquin marron (Duru et Chambolle, 1863).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 478. Ce volume provient de la bibliothèque de M. Durand de Lançon. Lorsque le Dr Payen en fit l'acquisition, ce volume était taché et incomplet de plusieurs feuillets : il a été, depuis lors, lavé et complété. Le Dr Payen a rapproché dans sa collection (n° 479) le second exemplaire d'Ausone qui lui a servi à compléter celui de Montaigne.

Signature de Montaigne sur le titre.

VII

Del Tevere di M. ANDREA BACCI Medico et Filosofo libri tre, ne' quali si tratta della natura, et bontà dell'acque, et specialmente del Tevere, et dell'acque antiche di Roma, del Nilo, del Po, dell'Arno, et d'altri fonti et fiumi del mundo. Dell'uso dell'acque, et del bevere in fresco, con Nevi, con Ghiaccio, et con Salnitro. Delle Inondationi, et de' rimedii, che gli antichi Romani fecero, et che noggidì si possan fare in questa, et in ogni altra inondatione. In Venetia, 1576.

In-quarto de 309 pp., plus 4 ff. liminaires et 4 ff. à la fin. Hauteur : 196^{mm}; largeur : 146^{mm}. Reliure de la fin du XVIIIe siècle en veau racine.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Provient des livres de Fr. Latapie.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

VIII

Euvres en rime de JAN ANTOINE DE BAIF, secretaire de la chambre du Roy. A Paris, pour Lucas Breyer marchant libraire tenant sa boutique au second pilier de la grand'salle du Palais. 1573.

Petit in-8. Quatre parties en deux volumes, reliées de la sorte : 1er VOLUME, 1re partie, *Euvres en rime* (272 ff. plus, 8 ff. liminaires); 2e partie, *les Amours de Jan Antoine de Baïf* (Paris, Lucas Breyer, 1572, 232 ff., plus 8 ff. liminaires);. — 2e VOLUME, 1re partie, *les Jeux* (1573, 230 ff., plus 4 ff. liminaires); 2e partie, *les Passetems* (1573, 126 ff., plus 4 ff. liminaires). Hauteur : 165mm; largeur : 103mm. Reliure en vélin, contemporaine pour le premier volume, mais postérieure pour le second.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, nos 480 et 481. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Jérôme Bignon (n° 1173 du catalogue). Le Dr Payen l'acquit à la vente de cette bibliothèque, en janvier 1849, et le paya 100 francs.

La signature de Montaigne figure au bas du titre du premier volume. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, on trouve, au second livre des *Diverses amours* de Baïf (Les amours, f° 196 et 197), *Six sonets d'Estienne de La Boétie.* Voir à ce propos *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, publiées par Paul Bonnefon (1890, in-4, p. 369, et *Introduction*, p. LXIV).

IX

Examen du discours publié contre la maison royalle de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la Loy Salique, et succession du royaume, par un Catholique, Apostolique, Romain, mais bon François, et tres fidele subjet de la couronne de France (PIERRE DE BELLOY). Imprimé nouvellement, 1587.

Petit in-8, de 355 pp. (la préface numérotée par feuillet). Hauteur : 160mm; largeur : 102mm. Reliure en parchemin.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 482. Cet exemplaire, qui est en bon état, malgré quelques taches d'encre, provient de la bibliothèque de Renouard.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On lit également sur le titre, la mention suivante : *Mr d'Espagnet, présidant à mortier au parlemt de Bordeaux, me l'a donné.* Le Dr Payen a cru pouvoir reconnaître, dans cette annotation, l'écriture d'Éléonore de Montaigne, fille de l'écrivain.

X

MICHAELIS BEUTHERI Carolopolitæ Franci Ephemeris Historica; ejusdem de annorum mundi concinna dispositione libellus. Parisiis, ex officinâ Michaelis Fezandat et Roberti Grandion in taberna Gryphiana, ad montem D. Hilarii, sub. juncis. 1551.

In-8 de 8 ff. non chiffr. au début pour les pièces liminaires, 432 p. de texte et 8 ff. également non chiffrés à la fin pour la table. Reliure originale en vélin blanc assez endommagée.

Ce précieux volume appartenait, en 1855, à M. Octave de la Rose, qui voulut bien le communiquer alors au Dr Payen. Celui-ci en a tiré des renseignements fort précieux dans le fascicule n° 3 de ses *Documents inédits sur Montaigne*. Voici comment il décrit la disposition du volume et sa condition matérielle : « Le texte de l'ouvrage donne un article général pour chaque mois. En tête se trouve la supputation correspondante du temps chez les Hébreux, les Grecs et les Latins, et par conséquent la concordance; puis viennent des articles plus ou moins nombreux d'éphémérides historiques, le tout disposé typographiquement de telle manière que la moitié de la page reste libre et blanche, afin que le possesseur y inscrive ses propres éphémérides.... Quant à l'état matériel du volume, il est déplorable; il ne reste qu'un tiers du frontispice du côté de la souche; les pages suivantes sont aussi largement atteintes, puis elles s'élargissent peu à peu, et ce n'est que vers la page 65 qu'elles prennent une dimension présentable, sauf les désordres produits par les vers ou l'humidité; mais, de plus, un grand nombre de feuillets, un cahier entier manquent. Enfin, à quelques pages, il est évident que la portion manuscrite a été coupée avec des ciseaux. J'ai relevé exactement toutes ces regrettables mutilations, j'en conserve la note, mais il n'y aurait aucun intérêt à la reproduire ici (voir *Coll. Payen*, n° 675). Les annotations faites par Montaigne sont de beaucoup les plus importantes; ce sont les seules que je publie ici au nombre de trente-neuf (l'une d'elles, la quarantième, était illisible); j'y joins quelques notes autographes d'Éléonore, sa fille, et deux autres d'une main inconnue, relatives à la naissance et à la mort de l'auteur des *Essais* » (Dr J.-F. Payen, *Documents inédits sur Montaigne*, n° 3, p. 7).

On peut également consulter sur ce volume les *Réflexions sur la vie et le caractère de Montaigne, publiées à l'occasion d'un manuscrit d'éphémérides de sa famille conservé à Bordeaux, par M. O. de la Rose*, par le vicomte Alexis de Gourgues (Bordeaux, 1856, in-8; extrait du recueil des *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1855, 3e trimestre).

XI

THEODORI BEZÆ Vezelii poematum editio secunda, ab eo recognita. Item, ex Georgio Buchanano aliisque variis insignibus poetis excerpta carmina, præsertimque epigrammata. Anno M. D. LXIX, excudebat Henricus Stephanus, ex cujus etiam epigrammatis græcis et latinis aliquot cæteris adjecta sunt.

Petit in-8 de 32 ff. liminaires, 174 pp. pour les vers de De Bèze, 255 pp. pour les poèmes de Buchanan et les autres poésies. Hauteur : 169^{mm}; largeur : 102^{mm}. Reliure pleine en maroquin olive avec dorures du commencement du XIXe siècle.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 483. Cet exemplaire est dans un très bel état de conservation et provient de la bibliothèque d'A.-A. Renouard (*Catalogue*, n° 1204).

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XII

Bible. — Τῆς θείας γραφῆς, παλαιᾶς δηλαδὴ καὶ νέας διαθήκης, ἅπαντα. *Divinæ scripturæ, veteris ac novi testamenti, omnia innumeris locis nunc demum et optimorum librorum collatione, et doctorum virorum opera, multo quam unquam antea emendatiora, in lucem edita.* Basileæ, per Joan. Hervagium, 1545, mense Martio.

In-folio de 969 pp., plus 4 ff. liminaires et 3 ff. à la fin. Hauteur : 336^{mm}; largeur 202^{mm}. Reliure ancienne en veau, dont le dos a été refait.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux. Cet exemplaire provient des livres du couvent des Carmes déchaussés du Chartron, dont l'ex-libris est sur le titre. On lit également la signature de *Métivier* et la mention : *sum Joannis Galdeni.*

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XIII

ANTONII BONFINII rerum ungaricarum decades quatuor, cum dimidia. Quarum tres priores, ante annos XX, Martini Brenneri Bistriciensis industria editæ, jamque diversorum aliquot codicum manuscriptorum collatione multis in locis emendatiores ; quarta vero Decas, cum quinta dimidia, nunquam antea excusæ, Joan. Sambuci Tirnaviensis, Cæs. Majest. Historici, etc., opera ac studio, nunc demum in lucem proferuntur ; unà cum rerum ad nostra usque tempora gestarum appendicibus aliquot, quorum seriem versa pagina

indicabit. Accessit etiam locuples rerum et verborum toto opere memorabilium index. Basileæ, ex officina Oporiniana, 1568.

In-folio de 923 pp., plus 7 ff., à la fin, pour l'index et l'achevé d'imprimer (mars 1568). Hauteur : 363 mm; largeur : 225 mm. Bel exemplaire. Reliure en veau retouchée.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On lit également sur le titre : *Ex libris Carmelitarum discalceatorum conventus Sanctæ Mariæ de Salute, in suburbio du Chartron.*

XIV

Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme, faict en latin par PIERRE BOUAYSTUAU surnommé Launay, natif de Bretaigne, puis traduit par luy mesme en François, dedié à Messieurs Jacques et Alexandre de Betoun, gentilzhommes Escossois, frères. A Paris, pour Jean Longis et Robert Le Mangnier tenant leur boutique en la gallerie par ou on va à la Chancellerie, 1558.

In-8, réglé, de 32 ff., dont 1 pour le titre, 2 pour la dédicace et pour un sonnet de l'Autheur sur le départ du seigneur Archimbald de Betoun, gentilhomme Escossois, 27 ff. pour le discours, et 2 ff. de table. Reliure en maroquin bleu avec mosaïque et dorure au pointillé (Cuzin).

La signature de Montaigne est au bas du titre, qui est reproduit dans le bulletin mensuel de la librairie D. Morgand et Fatout, sous le n° 6030 (février 1880). Vendu 2400 fr. Ce volume provenait, dit-on, des collections de Benjamin Fillon, dans le catalogue desquelles il n'est pas mentionné. Il a figuré depuis à la vente Émile Muller sous le n° 54 (1892) et a été acquis par un amateur américain, M. Richard Hoës.

XV

C. IULII CAESARIS commentarii novis emendationibus illustrati. Ejusdem librorum qui desiderantur fragmenta ex bibliothecâ Fulvii Ursini Romani. Antverpiæ, ex officina Christoph. Plantini. CICDLXX (1570).

In-8 de 499 pages chiffrées, plus 16 pages non chiffrées au commencement et 16 autres pages également non chiffrées à la fin.

Ce volume fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du château de Chantilly. Trouvé sur les quais par un bibliophile, M. Parison, qui l'acheta au prix de 90 centimes, cet exemplaire fut acquis, à la mort de Parison, pour le compte de M. le duc d'Aumale.

Le Dr Payen le décrit ainsi : « Au bas du frontispice est une signature *Mōtaigne.* A la fin (sur la 14e page non chiffrée finale) on trouve une

belle page autographe de Montaigne sur César. Elle est précédée de quelques mots qui donnent la fin d'une note enlevée par le relieur et qui comportait probablement : *Commencé de lire ce livre des guerres*; ce qui reste continue ainsi « civiles, 25 févr. 1578 [44] (ce dernier chiffre donne l'âge de Montaigne, qui, né le 28 février 1533, n'avait pas encore complété ses quarante-cinq ans). Enfin sur le feuillet suivant de garde, Montaigne a écrit : « Achevé de lire ces livres des guerres de Gaule le 21 juil. 1578 [45]. » (Il était, en effet, alors dans sa quarante-sixième année.)

On peut consulter sur ce volume les *Documents inédits sur Montaigne* du Dr Payen (n° 3, Paris, 1855, in-8, p. 29), et aussi deux articles de Cuvillier-Fleury publiés sous ce titre : *le César de Montaigne*, dans le *Journal des Débats* (nos des 16 et 23 mars 1856), et reproduits dans le *Bulletin du Bibliophile* de mars de la même année.

Le passage autographe de Montaigne sur César a également été publié et reproduit en fac-similé dans l'ouvrage intitulé *Montaigne, l'homme et l'œuvre*, par Paul Bonnefon (p. 165 et suiv.).

XVI

Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses, compuesta por HERNAN LOPEZ DE CASTAÑEDA en languaje Portugues, y traduzida nuevamente en Romance Castellano. Dirigida al muy ilustre señor don Luys de Avila Çuñiga, Comendador mayor de Alcantara, etc. En Anvers. En casa de Martin Nucio. M. D. LIIII (1554). Con privilegio imperial.

In-8 de 225 ff. chiffr., pour le texte, 6 ff. non chiffr., pour la table, et 1 f. blanc. Reliure ancienne en veau brun.

Bibliothèque de M. Reinhold Dezeimeris, à Bordeaux. Cachet de la bibliothèque de G. R. Péry.

C'est la traduction espagnole du premier livre — le seul traduit — des huit livres de *la Grande histoire des découvertes portugaises* de Lopez de Castanheda. On assure que celui-ci poussa l'amour de l'exactitude jusqu'à entreprendre les voyages les plus longs et les plus difficiles pour voir de ses propres yeux le théâtre des actions qu'il voulait relater ; il employa vingt ans à ses explorations laborieuses et fut le premier dont les travaux firent la lumière sur les régions orientales. Tout ceci explique le succès de l'ouvrage de Lopez de Castanheda, dont le premier livre fut également traduit en français, à la même date, par Nicolas de Grouchy, l'ancien maître de Montaigne (Paris, Michel de Vascosan, 1553, in-4).

La signature de Montaigne est au bas du titre.

Voir ci-dessous n° XXV.

XVII

Q. CURTII historiographi luculentissimi de rebus gestis Alexandri Magni regis Macedonum opus, ita demum emendatum atque illustratum ut posthac vix quicquam in eo desiderari possit. Accesserunt enim antehac nunquam visa, duorum in principio librorum qui desiderantur supplementum compendiosum; finis in quinto libro atque fragmentorum in decimo restitutio; rerum memorabilium index copiosissimus. Omnia summa fide atque diligentia in laudem, gloriam atque honorem illustriss. principis ac domini E. Alberti, Comitis Palatini Rheni, Ducis utriusque Bavariæ, domini sui clementissimi, congesta per Christophorum Brunonem I. V. licenciatum ejusdemque ac bonarum literarum professorem apud inclytum Monacum. Basileæ in officina Frobeniana, M. D. XLV (1545). Cum Imp. Majest. privilegio ad quinquennium. [*A la fin :*] Basileæ, apud Hieronymum Frobenium et Nicolaum Episcopium, mense martio M. D. XLV (1545).

In-folio de IV ff. lim. non chiffr., 171 pp. et VI ff. à la fin, également non chiffr. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque du château de La Brède.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Ce volume contient, en outre, 168 annotations marginales, de la main de Montaigne, et, p. 171, une note finale, résumant les impressions du lecteur et datée du 3 juillet 1587, à l'âge de cinquante-quatre ans. Ces notes ont été étudiées en détail par M. R. Dezeimeris dans un ouvrage qui doit paraître prochainement.

XVIII

Sextus liber Decretalium. Liber sextus Decretalium tum vetustis tum novis exemplaribus collatis exacte recognitus : integritatique pristine restitutus exit in lucem cum scholiis, casibusque patentissimis et cum notabilibus sententiis ac glossis haud indecenter distinctis quibus interseruntur nonnulle adnotationes ex utilissima Joannis Andree novella decerpte. Adduntur ad hunc librum consanguinitatis et affinitatis arbores : necnon utiles doctorum sententie non tantum textus et glossas presentes sed et alia multa in utroque jure contenta resolventes : quas arte et diligentia nuper collegit Jacobus Fontanus Burgensis utriusque juris mystes ex commentariis Archidiaconi Jo. and. Dñici Petri de Ancharano Philippi Franci Breviario doctoris Vālzel lectura Dyni et aliorum authorum voluminibus. Apposite sunt etiam in calce totius operis regule juris cesarei numero CCXIIII, ex quibus sumpte sunt regule juris pontificii. Adjectas insuper literas

rubro colore impressas ac in capite textum positas invenies(quę ad alias textui insertas (quo glosse facilius inveniri possint) lectorem dirigunt. 1528 (A la fin :) Finem sortitus est optatum Lugduni in edibus Gilberti de Villiers, impensis honesti viri Simonis Vincent, XXVIII die Augusti. Anno salutis millesimo quingentesimo vigesimo octavo.

In-quarto de 264 feuillets, plus 4 ff. liminaires et 10 ff. à la fin. Le titre est entouré d'un bois. Le texte est rubriqué et entouré de la chaine des commentaires. Hauteur : 214 mm; largeur : 154 mm. Reliure du temps, en assez mauvais état.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de M. de Lamontaigne, à la vente de laquelle il fut acheté, en 1857, par M. Jules Delpit, qui l'a cédé depuis lors à la bibliothèque de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Sur le feuillet blanc de la fin se voit une signature *De La Boétie*, qui n'est pas celle d'Estienne de La Boétie, mais qui pourrait bien être celle de son oncle, Estienne de La Boétie, sieur de Bouilhonnac.

Quelques notes d'une main inconnue.

XIX

Διονυσίου τοῦ Ἁλικαρνασσέως ῥωμαϊκῆς ἀρχαιολογίας βιβλία δέκα. *Dionysii Halicarnassei antiquitatum romanarum libri X.* Lutetiæ, ex officina Rob. Stephani typographi Regii, typis Regiis, 1546.

In-folio de 544 pp. Hauteur : 342mm; largeur : 228mm. Reliure du temps en veau brun. On trouve relié à la suite : *Dionysii Halicarnassæi de compositione, seu orationis partium apta inter se collocatione, ad Rufum; ejusdem artis rhetoricæ capita quædam, ad Echecratem; item quo genere dicendi sit usus Thucydides, ad Ammæum* (Paris, Robert Estienne, 1547, in-folio de 132 pp.).

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire a été offert à cette bibliothèque, en 1825, par M. Latapie, ainsi que le confirme une lettre placée en tête du volume.

La signature de Montaigne n'est pas sur le titre. On lit en tête du feuillet de garde : *Michael Montanus Burdigalensis (1551 [18]).* L'analogie de l'écriture de cette mention n'est pas assez absolue avec celle de Montaigne, pour lui être attribuée avec certitude. On trouve quelques notes manuscrites sur les marges, qui ne sont assurément pas de Montaigne.

XX

Discours de la religion des anciens Romains. Escript par Noble Seigneur GUILLAUME DU CHOUL. Conseiller du Roy et Bailly

des montaignes du Daulphine, et illustre d'un grand nombre de médailles et de plusieurs belles figures retirées des marbres antiques, qui se treuvent à Rome, et par nostre Gaule. A Lyon. De l'imprimerie de Guillaume Rouille, M. D. LVI (1556). Avec privilège pour dix ans.

In-folio de 312 pp., plus 28 ff. non chiffr. à la fin. Reliure ancienne en basane.

Bibliothèque de M. Henri Bordes, à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXI

JOANNIS BAPTISTAE EGNATII, viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venete civitatis atque aliarum gentium. Cum indice rerum notabilium. Parisiis, in officina Audoëni Parvi, via Jacobea, ad Floris Lilii insigne, 1554. (*A la fin*, f. 335 r°.) Excudebat suis typis Mauricius Menier typographus, in suburbiis Victorianis, ad insigne Divi Petri. Anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto, sexto Calendas Octobris.

Petit in-8 de 16 ff. lim. non chiffr. et de 334 ff. chiff.

Ce volume fut découvert à Bordeaux, dans un lot de vieux livres, par M. Testas. Il fait actuellement partie de la bibliothèque de M. Émile Lalanne, numismatiste à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXII

Cæsarum vitæ post Suetonium Tranquillum conscriptæ. Quarum autores sunt hi : [Tomus I] *Dion Cassius Nicæus; Ælius Spartianus; Julius Capitolinus; Ælius Lampridius; Vulcatius Gallicanus;* — [Tomus II] *Trebellius Pollio; Flavius Vopiscus; Sextus Aurelius Victor; Pomponius Lætus. JOAN. BAPTISTÆ EGNATII Veneti in eosdem annotationes.* Apud Seb. Gryphium, Lugduni, 1551.

2 vol. petit in-8 de 466 pp. pour le premier, plus 31 ff. non chiffr. à la fin, et de 383 pp. pour le second, plus 8 ff. non chiffr. à la fin. Hauteur : 113^{mm}; largeur; 66^{mm}. Demi-reliure moderne.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du legs du président Barbot.

La signature de Montaigne est au bas du titre du 1er volume. Notes manuscrites et soulignures nombreuses qui semblent être de la main de Montaigne.

XXIII

Εὐσεβίου τοῦ Παμφίλου εὐαγγελικῆς προπαρασκευῆς βίβ. πέντε καὶ δέκα. *Eusebii Pamphili Evangelicæ præparationis lib. XV.* Lutetiae. Ex officina Rob. Stephani, Typographi Regii, Regiis typis. M. D. XLIIII (1544). Cum privilegio Regis.

In-folio de 500 pp. Ancienne reliure en veau fauve.
Bibliothèque du château de La Brède.
La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXIV

Florilegium diversorum epigrammatum in septem libros, solerti nuper repurgatum cura M. D. XXI. Ἀνθολογία διαφόρων ἐπιγραμμάτων ἀρχαίοις συντεθειμένων σοφοῖς, ἐπὶ διαφόροις ὑποθέσεσιν, ἑρμηνείας ἐχόντων ἐπίδειξιν, καὶ πραγμάτων ἢ γενομένων ἀφήγησιν. Διαιρεῖται δ'εἰς ἑπτὰ τμήματα τὸ βιβλίον, καὶ ταῦτα εἰς κεφάλαια κατὰ στοιχεῖον διεκτίθεται. *Nunc exit castigatius quam alias unquam pristinis elustratum erroribus, multisque adauctum adjectis epigrammatibus.* 1531. Venundatur Badio. (A la fin :) Sub prelo Ascensiano, mense Maio, 1531.

Petit in-8 de 324 ff. Hauteur : 165^{mm}; largeur : 104^{mm}. Reliure moderne en maroquin rouge.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 512. Ce volume provient de la bibliothèque de M. Parison.

Signature de Montaigne au bas du titre.

Les deux premiers feuillets sont couverts de notes interlinéaires qui ne sont pas de la main de Montaigne.

XXV

Dell' unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia, istoria del Sig. IERONIMO DE FRANCHI CONESTAGGIO, gentilhuomo genovese. In Genova, appresso Girolamo Bartoli, 1585.

In-quarto, de 264 pp., plus 12 ff. liminaires. Hauteur : 206^{mm}; largeur : 146^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire, qui a souffert de l'humidité, a fait partie des livres du couvent des Carmes déchaussés du Chartron.

La signature de Montaigne, qui est au bas du titre, a été endommagée par l'humidité.

F. 39, r°. Deux traits de plume en face des lignes 16, 17 et 18. Cf. *Essais*, l. II, ch. 21, *in fine*.

D'après Brunet (II, 217), le pseudonyme *J. de Franchi Conestaggio* cache Jean de Silvá, comte de Portalegre, qui accompagna don Sébastien en Afrique, en qualité d'ambassadeur d'Espagne. Montaigne ne dut lire cet ouvrage curieux et rare qu'après avoir publié son édition des *Essais* de 1588, sans doute en même temps que la *Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses* par Hernan Lopez de Castañeda, déjà décrite ci-dessus sous le n° XVI. Il fait, en effet, allusion à ces deux ouvrages à la fin du chapitre *Contre la fainéantise*, ch. 21 du livre second des *Essais* dans l'édition de 1595.

XXVI

Carmina novem illustrium feminarum, Sapphus, Erinnæ, Myrus, Myrtidis, Corinnæ, Telesillæ, Praxillæ, Nossidis, Anytæ; et lyricorum, Alcmanis, Stesichori, Alcæi, Ibyci, Anacreontis, Simonidis, Bacchylidis; elegiæ Tyrtæi et Mimnermi; bucolicæ Bionis et Moschi; latino versu a LAURENTIO GAMBARA expressa. Cleanthis, Moschionis, aliorumque fragmenta nunc primum edita. Ex Bibliothecâ FULVII URSINI Romani. Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, 1568.

Petit in-8 de 387 pp., plus 6 ff. liminaires. Hauteur : 168^{mm} ; largeur : 101^{mm}. Reliure en basane du XVIIIe siècle.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 488. La signature de Montaigne est sur le titre.

XXVII

Germanicarum rerum quatuor celebriores vetustioresque chronographi, earum descriptionem ab orbe condito usque ad tempora Henrici IIII. Imperatoris patriæ imperiique vindicis et propugnatoris acerrimi, singulari fide et diligentia, quasi continua successione deducentes, ad publicam historiæ studiosorum utilitatem in lucem revocati, et longè emendatius quam antea impressi, cum novo indice. Quorum nomina sunt : Johannes Turpinus de vita Caroli Magni et Rolandi; Rhegino abbas Prumiensis diocesis Treviren.; Sigebertus Gemblacensis ejusque continuator Robertus de Monte; Lambertus Schaffnaburgensis, aliàs Hirsfeldensis dictus. Impressum Francofurti ad Mænum, anno Domini, 1566.

In-folio de 224 ff., plus 10 ff. liminaires et 10 ff. à la fin. Hauteur : 318^{mm} ; largeur : 204^{mm}. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre.

XXVIII

Annales et croniques de France, depuis la destruction de Troyes iusques au temps du roy Louis onziesme, iadis composees par feu maistre NICOLLE GILLES, en son vivant, secrettaire indiciaire du Roy, et contrerolleur de son tresor. Imprimees nouvellement sur la correction de M. DENIS SAUVAGE de Fontenailles en Brie et additionnées selon les modernes historiens, iusques à cest an Mil cinq cens soixante et deus. Avec les effigies des Roys au plus pres du naturel. A Paris. De l'Imprimerie de G. le Noir, 1562.

In-folio de VI-142 ff. pour la première partie et VI-179 et 1 f. blanc à la fin pour la 2e. Reliure originale en vélin blanc.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Ce précieux volume appartient à M. R. Dezeimeris, qui en a fait l'objet d'un examen minutieux dont il publiera incessamment les résultats. Il est incomplet à la fin à partir du f. 165; il y manque donc 14 ff. Quelques autres feuillets manquent également à divers endroits du commencement. Il y a 173 annotations ou soulignures avec traits correspondants en marges. Après la note 173 suivent 6 ff. des *Chroniques* sans annotations de Montaigne, précédant les ff. arrachés, dont on ne saurait dire s'ils étaient annotés, ou non. M. R. Dezeimeris estime, pour des raisons diverses qu'il développera dans son travail, que la lecture et l'annotation de ce volume par Montaigne doivent remonter à l'année 1554.

XXIX

De Deis gentium varia et multiplex historia, in qua simul de eorum imaginibus et cognominibus agitur, ubi plurima etiam hactenus multis ignota explicantur, et pleraque clarius tractantur. Ad. D. Herculem Estens. II Ferrariens. ducem IV. LILIO GREGORIO GYRALDO Ferrariensi auctore. Syntagmatum decem et septem hujus Operis, ac rerum quæ singulis tractantur seriem, proxima post Præfationem pagella indicabit; accessit quoque omnium quæ toto opere continentur nominum ac rerum locuples index. Basileæ, per Joannem Oporinum (A la fin : Basileæ, ex officina Joannis Oporini, anno Salutis humanæ 1548, mense Augusto).

In-folio de 764 ff., plus 4 ff. liminaires et 35 ff. pour les tables : hauteur : 225mm; largeur : 198mm. Reliure en veau (XVIe siècle), dont le dos a été refait.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 490. La signature de Montaigne est sur le titre. Un fragment du titre sur lequel se trouvait le nom d'un autre possesseur, à côté de celui de Montaigne, a été déchiré.

On trouve quelques annotations manuscrites sur les marges de ce volume. Celles-ci ne sont assurément pas de la main de Montaigne : la différence des écritures ne permet pas cette attribution. D'ailleurs, ces notes sont en latin et parfois même en grec. Or Montaigne a dit (*Essais*, II, 4) : « Quelque langue que parlent mes livres, je leur parle la mienne. » On pourrait plus vraisemblablement attribuer ces annotations à Estienne de La Boétie, dont l'écriture offre des analogies avec celle de ces notes et dont la science philologique s'accommodait aisément du latin et du grec. Le volume serait-il un de ceux que La Boétie mourant légua à son ami ?

Essais (1580), I, 35 : « J'entends avec une grande honte de nostre siècle qu'à notre vue deux très-excellents personnages en savoir sont morts en état de n'avoir pas leur soûl à manger : Lilius Gregorius Giraldus en Italie et Sebastianus Castalio en Allemagne. »

XXX

Dialoghi di amore, composti per LEONE MEDICO HEBREO. In Vinegia, 1549 (à la fin :) in casa de' figliuoli di Aldo.

Petit in-8 de 228 ff. Hauteur : 154^{mm}; largeur : 100^{mm}. Reliure originale en vélin blanc. Sur le plat il reste des traces d'une inscription grecque à peine visible.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux.

Au bas du titre, figure la signature de Montaigne, ainsi que la maxime « Mentre puoi » qui se retrouve sur deux autres de ses volumes. On voit également les lettres M. M., qui ont été apposées sur le feuillet de garde et qui semblent être les initiales du philosophe. — Signature d'un autre possesseur sur le titre : *Métivier*.

Essais (1588), III, 5 : « Mon page fait l'amour et l'entend : lisez-lui Léon Hébreu et Ficin; on parle de lui, de ses pensées et de ses actions, et si il n'y entend rien... Laissons là Bembo et Equicola. »

XXXI

Histoire des roys et princes de Poloigne, contenant l'origine, progrès et accroissement de ce royaume, depuis Lech premier fondateur d'iceluy jusques au Roy Sigismond Auguste dernier decedé, avec les illustres et excellens faicts desdits Roys et Princes; composée en Latin et divisée en XX livres par noble et magnifique sieur JEAN HERBURT FULSTIN, Castellan de Sanoc, Capitaine de Premislie, Conseiller dudict Royaume de Poloigne, à présent l'un des ambassadeurs d'iceluy en France. Traduite de latin en françois et dediée au Roy de Poloigne (*par* FRANÇOIS BALDUIN). A Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier, rue Saint-Jaques, 1573.

In-4 de 226 ff., plus 7 ff.liminaires. Hauteur : 224^{mm}; largeur : 155^{mm}. Reliure pleine en maroquin rouge, avec filets d'or (Niédrée).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 486. Cet exemplaire provient de la bibliothèque d'Aimé Martin (n° 1051 du *Catalogue*), après être passé dans celle du marquis Du Roure. Il était, paraît-il, alors dans sa reliure primitive en vélin. C'est Aimé Martin qui l'a fait relier de nouveau par Niédrée. Le Dr Payen a acquis ce volume à la vente d'Aimé Martin (novembre 1847) pour la somme de 211 fr.

Signature sur le titre. On lit, à la fin, l'inscription suivante de la main de Montaigne : *Acheue de lire en feurier 1586 à Mõtaigne (52). C'est un abre(ge) de l'histoire simple et sans ornemãt.* Le chiffre 52, mis entre parenthèses, indique que Montaigne avait cinquante-deux ans à cette date.

On lit également sur le titre la mention ci-dessous, écrite par un possesseur subséquent : *Achepté à Bordeaux de la bibliothèque de feu Michel de Montaigne, autheur des* Essais, *le 3 juin 1633.* Charon Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, ce Charon ne saurait être Pierre Charron, qui était décédé depuis le 16 novembre 1603.

XXXII

HOMERI Odyssea, græcè. Anno 1525, in-8, v. m. f. d. s. t.

« Cet exemplaire, fort bien conservé, est précieux par des notes marginales écrites de la main même de Michel de Montaigne, auquel il a appartenu. »

La mention ci-dessus, transcrite textuellement, figure sous le n° 127 dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. Mirabeau l'aîné, député et ex-Président de l'Assemblée nationale constituante* (Paris, 1791, in-8). La vente eut lieu à l'hôtel de Bullion, rue J.-J. Rousseau, à partir du lundi 9 janvier 1792, et le volume en question fut payé 6 livres 3 sols. J'ignore en quelles mains il passa et ce qu'il est devenu depuis.

XXXIII

C. JULII HYGINI, Augusti liberti, fabularun liber, ad omnium poetarum lectionem mirè necessarius et nunc denuò excusus. Ejusdem Poeticon Astronomicon libri quator : quibus accesserunt similis argumenti, Palæphati de fabulosis narrationibus liber I; F. Fulgentii Placiadis episcopi Carthaginensis Mythologiarun libri III; ejusdem de vocum antiquarun interpretatione liber I; Phurnuti, de natura Deorum, sive poeticarum fabularum allegoriis, speculatio; Albrici philosophi de Deorum imaginibus liber; Arati φαινομένων *fragmentum, Germanico Cæsare interprete; ejusdem Phænomena græcè, cum interpretatione latina; Procli de sphæra libellus, græcè et latinè.* Basileæ, per Joannem Hervagium, anno 1549, mense martio.

In-folio de 261 pp., plus 4 ff. liminaires et 12 ff. d'index final. Hauteur : 314^{mm}; largeur; 204^{mm}. Demi-reliure moderne, dos en basane et plats en papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du couvent de la Compagnie de Jésus à Bordeaux.

Signature de Montaigne sur le titre.

XXXIV

PAULI JOVII Novocomensis, episcopi Nucerini, historiarum sui temporis tomus primus, XXIII libros complectens : cum indice plenissimo. Lutetiæ Parisiorum, ex officina typographica Michaelis Vascosani, via Jacobæa ad insigne Fontis, 1553.

In-folio de 236 ff., plus 4 ff. liminaires et 18 ff. à la fin. Le second tome est relié à la suite du premier (1554) : 349 ff., plus 16 ff. à la fin. Hauteur : 343^{mm}; largeur : 223^{mm}. Bel exemplaire, dans une reliure du XVIe siècle en veau, fatiguée.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre du premier tome. On y lit également : *Ex libris Carmelitarum discalceatorum conventus Sanctæ Mariæ de Salute; Le Chartron.* Sur le dernier feuillet du second volume, (?) d'Espagnet, fils du président d'Espagnet, a inscrit la date de naissance de ses enfants.

XXXV

PETRI JUSTINIANI, Patritii Veneti, Aloysii F., rerum Venetarum ab urbe condita historia. Venetiis apud Cominum de Tridino Montisferrati, 1560.

In-folio de 488 pp., plus 12 ff. liminaires et 1 à la fin. Hauteur : 308^{mm}; largeur : 208^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Cet exemplaire provient de la bibliothèque du président Barbot et du legs qu'il fit à l'Académie de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On trouve quelques corrections manuscrites fort peu importantes qui ne paraissent pas être de la main de Montaigne.

XXXVI

Description de toute l'isle de Cypre, et des Roys, Princes et Seigneurs, tant Payens que Chrestiens, qui ont commandé en icelle : contenant l'entiere Histoire de tout ce qui s'y est passé depuis le Deluge universel, l'an 142 et du monde 1798, jusques en l'an de l'incarnation

et nativité de Jésus-Christ mil cinq cens soixante et douze. Par R. Père F. ESTIENNE DE LUSIGNAN de la Royale maison de Cypre, Lecteur en Theologie, aux Freres Prescheurs, de present à Paris : composée premierement en Italien et imprimée à Bologne la Grasse et maintenant augmentee et traduite en François. A Paris, chez Guillaume Chaudiere, rue S. Jacques, à l'enseigne du Temps et l'homme sauvage, 1580. Avec privilege du Roy.

In-4 de 10 ff. lim. non chiffr., 292 ff. chiffrés et 18 ff. non chiffr. à la fin. Reliure du XVIIIe siècle en veau fauve. Hauteur : 212^mm^ ; largeur : 155^mm^.

Bibliothèque de feu Mlle Élise Roullet à Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXVII

Carcer d'amore tradotto dal magnifico Messer LELIO DE MANFREDI Ferrarese de idioma spagnolo in lingua materna, hystoriato et nuovamente con diligentia corretto (A la fin :) Stampato in Vinegia per Francesco Bindoni et Mapheo Pasini compagni. Nel anno del Signore, 1546.

Petit in-8 de 48 ff. non chiffrés : signatures Aii = Fiiii. 20 gravures sur bois. Hauteur : 140^mm^ ; largeur : 90^mm^. Reliure en maroquin rouge janséniste (Capé).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 492. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Pont-la-Ville, à la vente de laquelle le Dr Payen l'acquit en avril 1850, pour le prix de 102 fr.

Sur le bas du titre, signature de Montaigne, légèrement atteinte dans la boucle du *g*.

Comme le titre l'indique, c'est là une traduction italienne du célèbre petit roman de chevalerie composé en espagnol par Diego de Sant Pedro, *Carcel de Amor*, et qui eut tant de succès en Espagne, en Italie et en France.

XXXVIII

FRANCISCI MASSARII Veneti in novum Plinii De naturali historia librum castigationes et annotationes. Quisquis de natura aquatilium ac remotiore piscium cognitione edoceri cupis, hunc Massarii commentarium eme et lege. Admiraberis laborem ac ingenium hominis candidissimi, qui longè maximam operam in hiis indagandis, ut studiosi juvarentur, insumpsit. Froben, Basileæ, anno 1537.

In-quarto de 368 pp., plus 8 ff. liminaires et 8 ff. à la fin. Hauteur : 196^mm^ ; largeur : 132^mm^. Reliure ancienne en veau brun.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire porte la mention : *Ex libris carmelitarum discalceatorum conventus Sanctæ Mariæ de Salute du Chartron.*

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XXXIX

MASVERII jurisconsulti galli practica forensis, castigatius quam antehac edita et in novis additionibus sumnariisque aucta et locupletata, ac indice copiosissimo illustrata. Huic adjectus est libellus De Exceptionibus in utroque foro, M. Nepotis a Monte Albano, quem librum fugitivum vocant. Parisiis, apud Hieronymum et Dionysiam de Marnef, fratres, sub Pelicano, in Monte D. Hilarii. 1555.

Petit in-8 de 508 ff., plus 16 ff. liminaires et 5 ff. à la fin. Hauteur : 164^{mm}; largeur : 114^{mm}. Reliure originale en vélin blanc.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Cet exemplaire a fait également partie de la bibliothèque de Montesquieu, dont l'ex-libris est sur le titre : *Ex biblioth. D. Præsidis de Montesquieu; catal. inscriptus.*

XL

Le antichita della citta di Roma brevissimamente raccolte da chiunque ha scritto, ò antico, ò moderno, per LUCIO MAURO, che ha voluto particolarmente tutti questi luoghi vedere : onde ha corretti di molti errori, che ne gli altri scrittori di queste antichità si leggono. Et insieme anco di tutte le statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi, e case particolari si veggono, raccolte e descritte, per M. Ulisse Aldroandi; opera non fatta piu mai da scrittor alcuno. In Venetia, appresso Giordano Ziletti, all'insegna della stella. 1558.

Petit in-8 de 315 pp., plus 12 ff. liminaires. Hauteur : 151^{mm}; largeur : 101^{mm}. Reliure originale en vélin et en médiocre état.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre. Cet exemplaire a fait partie des livres du couvent des carmes déchaussés du Chartron.

XLI

Essais de MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE. Cinquiesme edition, augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers (Ces mots ont été biffés par Montaigne qui a écrit au-dessous : *Sixieme édition. Viresque acquirit eundo*).

A Paris, chez Abel L'Angelier au premier pillier de la Grand'Salle du Palais, 1588.

In-4 de 496 pp., plus 5 ff. liminaires et un titre gravé. Hauteur : 250^{mm}; largeur : 190^{mm}. Reliure moderne en maroquin noir.

Bibliothèque de la ville de Bordeaux.

Cet exemplaire, qui provient de la bibliothèque des Feuillants de Bordeaux, est celui sur lequel Montaigne inscrivait ses corrections et additions, et c'est lui qui a servi pour l'édition de 1595. Nous ne saurions relever ici toutes les notes manuscrites que renferme ce volume inappréciable. Il nous suffit de le mentionner à son rang parmi les livres que Montaigne possédait.

XLII

Essais de MICHEL, SEIGNEUR DE MONTAIGNE. Cinquiesme edition, augmentée d'un troisiesme livre et de six cens additions aux deux premiers. A Paris, chez Abel L'Angelier au premier pillier de la Grand'Salle du Palais, avec privilege du Roi. S. d. (1588).

In-4 de 4 ff. lim., dont le titre gravé, et 496 pp. chiffrées. Reliure en vélin blanc; étui de maroquin rouge.

A vrai dire, ce précieux volume n'a jamais fait partie de la bibliothèque de Montaigne. Nous le mentionnons ici à cause de l'envoi autographe de Montaigne qu'il contient sur un feuillet de garde et dont voici la copie :

C'est mal se reuancher des beaus presents que vous m'aues faicts de vos labeurs, mais tant y a que c'est me reuancher le mieus que ie puis. Monsieur, prenez, pour dieu, la peine d'en feuilleter quelque chose, quelque heure de votre loisir, pour m'en dire vostre avis, car ie creins d'aller en empirant.

« *Pour mons^r^ Loysel.* » .

Ce volume a été mentionné par le Dr Payen dans ses *Documents inédits ou peu connus sur Montaigne* (1847, p. 37) et dans ses *Recherches sur Montaigne* (n° 4, 1856, p. 11). Il faisait partie, en dernier lieu, de la bibliothèque de M. le comte de Lignerolles, dans le catalogue de laquelle il a figuré sous le n° 448.

XLIII

JOANNIS FERRARII MONTANI, de Republica bene instituenda, Parænesis, in qua tam privati, quam qui aliis præsunt, officii sui non sine pietatis studio præstandi, secus atque a philosophis traditum sit, monentur. Accessit rerum et verborum memorabilium copiosissimus index. Basileæ, per Joan. Oporinum (1556).

In-folio de 178 pp., plus 4 ff. liminaires et 6 ff. à la fin pour l'index. Hauteur : 301^{mm}; largeur : 178^{mm}. Reliure moderne en maroquin rouge janséniste (Chambolle-Duru).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 493.

Signature de Montaigne au bas du titre.

XLIV

La Cosmographie universelle, contenant la situation de toutes les parties du monde, avec toutes leurs proprietez et apartenances; la description des pays et regions d'iceluy; la grande variété et diverse nature de la terre; le vray pourtraict d'aucuns animaulx estranges, avec le naturel d'iceulx; les figures et pourtraicts des villes et citez les plus notables; les coustumes, loix et religions de toutes nations, avec l'origine, accroissement et transport des Royaumes et Seigneuries, et les genealogies et faictz des Roys, Ducz et autres Princes de toute la terre, continuant jusques à nostre temps, par SÉBAST. MONSTERE. [A la fin, d'après un autre exemplaire :] Cy finist la Cosmographie universelle de Monsieur Sébastien Monstere, comprinse en six livres, nouvellement corrigée et augmentée, laquelle a été achevée d'imprimer, aux despens de Henry Pierre, en l'an de grâce Mille cinq centz et soixante cinq.

In-folio de 6 ff. lim. avec le portrait, 12 ff. pour la table, 14 cartes sur bois à double page, et 1396 pages. Exemplaire incomplet du dernier feuillet. Hauteur : 312^{mm}; largeur : 198^{mm}. Reliure moderne en veau fauve (Caroll, 1846).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 494. Ce volume a été acquis par le Dr Payen à M. Clouzet aîné, de Bordeaux. Acheté incomplet, il n'a pas été complété depuis.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Nombreux passages soulignés par lui : pp. 171-177; 199-205; 320-325; 1022-1023; 1025-1031. Toutes ces remarques ont trait à des villes d'Italie visitées par Montaigne. D'autres passages ont été notés par un possesseur subséquent, dont le nom est sur le titre, *Carpantey aîné*; voir notamment p. 250 et 251 (ici les premières annotations de Montaigne semblent avoir été refaites); p. 288 et 289. Quelques essais de plume p. 674, 675, 716, 1065. Le Dr Payen pensait que cela pouvait être l'écriture de Léonore de Montaigne.

Dans son *Journal de voyage*, Montaigne regrette, lorsqu'il est à Lindau, de n'avoir pas pris soin de mettre son Munster dans ses coffres de bagages.

XLV

MARII NIZOLII Brixellensis in M. T. Ciceronem observationes utilissimæ : omnia illius verba, universamque dictionem alphabeti ordine complectentes, totiusque Latinæ linguæ usum methodo tam commoda demonstrantes, ut eæ solæ omnium grammaticorum, omnium hoc in genere commentariorum vice esse possint. Doctissimorum denuò virorum opera non parva vocum accessione locupletata postremaque hac editione innumeris propemodum ad mendis summa cura judicioque repurgatæ. Ejusdem Marii Nizolii libellus, in quo vulgaria quædam verba et parum latina, ad purissimam Ciceronis consuetudinem emendantur, ab iisdem et accuratius limatus et locis non paucis locupletatus. His accessit diversorum Ciceronis exemplarium collatio, qua ceu Thesei filo in singulis locis, qui hic citantur, investigandis, uti commodissimè ac citra negotium licebit. Lugduni, apud hæredes Seb. Gryphii. 1562.

In-folio de 1700 colonnes (2 à la page), plus 10 ff. liminaires, et 6 ff. à la fin. Hauteur : 328^{mm}; largeur : 212^{mm}. Demi-reliure moderne, dos en basane et plats en papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Cet exemplaire a fait partie des livres du couvent de Sainte-Croix de Bordeaux (1693).

La signature de Montaigne est au bas du titre.

XLVI

Il catechismo, o vero institutione christiana di M. BERNARDINO OCHINO da Siena, in forma di Dialogo, Interlocutori, il Ministro et Illuminato. In Basilea, 1561.

Petit in-8 de 313 pp., plus deux feuillets pour le titre et la dédicace, et une page blanche, à la fin. Hauteur : 145^{mm}; largeur : 89^{mm}. Reliure moderne en maroquin vert, avec filets d'or.

Bibliothèque Nationale, D^{2} n° 2812 (Réserve). Cet exemplaire provient de la bibliothèque d'Antoine-Auguste Renouard, qui a signé sur le titre, avec la date de 1791.

Au bas du titre est la signature de Montaigne, qui a écrit au-dessus : *Liber prohibitus.* Au-dessous de la signature de Montaigne, se lit la mention suivante : CHARRON *ex dono dicti domini de Montaigne, in suo castello 2 julii anno 1586.*

XLVII

Disputa di M. BERNARDINO OCHINO da Siena intorno alla presenza del corpo di Giesu Christo nel sacramento della Cena. In Basilea, 1561.

Petit in-8 de 287 pp., plus une page blanche à la fin. Hauteur : 151mm; largeur : 91mm. Reliure du XVIIIe siècle en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 495. La signature de Montaigne est au bas du titre.

Cet ouvrage est le premier d'un recueil factice composé sans doute postérieurement à Montaigne et comprenant :

2° *De hæreticis, an sint persequendis, et omnino quomodo sit cum eis agendum Luteri et Brentii, aliorumque multorum tum veterum, tum recentiorum sententiæ* (Magdebourg, Georges Rauch, 1554, in-8 de 176 pp.).

3° *Defensio Conjugii sacerdotum pia et erudita, missa ad Regem Angliæ collecta a PHILIPPO MELANTHONE* (Strasbourg, Craton Mylius, 1542, in-8 de 240 pp.).

XLVIII

HIERONYMI OSORII Lusitani, Silvensis in Algarbiis episcopi, de rebus, Emmanuelis regis Lusitaniæ invictissimi virtute et auspicio, annis sex ac viginti, domi forisque gestis, libri duodecim; quibus potissimum ea quæ in Africa et India bella confecit, explicantur. Adjectus est rerum ac verborum index. Coloniæ Agrippinæ, apud hæredes Arnoldi Birckmanni, 1574.

In-8 de 412 ff., plus 16 ff. liminaires et 16 ff. à la fin, pour l'index. Hauteur : 162mm; largeur : 104 mm. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 496. Le Dr Payen acheta cet exemplaire à Bordeaux, en juillet 1854, par l'entremise de M. Gustuve Brunet, et le paya 20 fr.

Signature de Montaigne au bas du titre.

Montaigne apprécie Osorius en le citant dans les *Essais* (1595; I, 40) : « l'evesque Osorius non mesprisable historien latin de nos siècles ». Cette phrase se lit différemment dans l'exemplaire annoté de Bordeaux : « l'evesque Osorius, le meilleur historien latin de nos siècles (*biffé* :) qui a escrit ses faicts ».

Montaigne a également fait allusion à Osorius, évêque de Silves en Algarves, lorsqu'il dit dans un autre passage des *Essais* (1595, I, 56) : « Un evesque a laissé par escript qu'en l'autre bout du monde il y a une isle que les anciens nommaient Dioscoride, etc... » Mais Coste prétend que Montaigne cite ce qu'il dit ici des habitants de l'île Dioscoride non d'après le texte même d'Osorius, mais d'après la traduction de Simon Goulart. « Ce qui est si vrai qu'on n'en trouve rien du tout dans la première édition des *Essais*, publiée en 1580, parce que la traduction de Goulart ne parut qu'en 1581. Lorsque Montaigne dit que les habitants de l'île Dioscoride sont si chastes, *que nul d'eulx ne peut cognoistre qu'une seule femme en sa vie*, il a mal pris le sens de Goulart qui, conformément au latin d'Osorius : *unam tantum uxorem ducunt*, a dit : *ils n'épousent qu'une femme* : ce qui ne signifie pas qu'ils n'en épousent

qu'une en toute leur vie, mais qu'ils n'en épousent qu'une seule à la fois, le christianisme dont ils font profession leur défendant la polygamie. » On peut voir aussi, sur ce passage de Montaigne, les observations de Bayle, au mot *Dioscoride*, note B. Mais l'argumentation de Coste ne semble avoir rien de probant. Pourquoi ne pas conclure plutôt que Montaigne a donné, sciemment ou inconsciemment, au texte d'Osorius un sens qu'il n'avait pas? Cette opinion ne peut être que confirmée par la présence de l'ouvrage d'Osorius au nombre des livres ayant appartenu à Montaigne. On a remarqué sans doute que celui-ci a fait mention de l'évêque portugais seulement dans l'édition des *Essais* de 1595. Cela tient à ce qu'il ne le lut sans doute que dans les dernières années de sa vie, à l'époque où il lut, comme nous l'avons déjà vu, d'autres ouvrages portugais, notamment l'*Historia del descubrimiento y conquista de la India por los Portugueses* par Hernan Lopez de Castañeda (n° XVI) et le livre *Dell'unione del regno di Portogallo alla corona di Castiglia* par Ieronimo de Franchi Conestaggio (n° XXV). Cette opinion est corroborée par ceci qu'il n'existe pas, à ma connaissance, d'allusion au Portugal ou à son histoire dans les éditions des *Essais* publiées du vivant de Montaigne, tandis qu'elles sont relativement abondantes dans la seule édition de 1595.

XLIX

ONUPHRII PANVINII, Veronensis, fratris eremitæ augustiniani, Romanorum principum et eorum quorum maxima in Italia imperia fuerunt libri IIII; ejusdem de comitiis imperatoriis liber in quo universa Imperatorum eligendorum ratio, ab Augusto Cæsare, usque ad Imperatorem Carolum V Augustum sæpius immutata explicatur. Item imperii romani divisio in Occidentale et Orientale, cum alterius excidio, ejusque per Carolum Magnum et Othonem Augustos restitutio referuntur. Basileæ, per Henricum Petrum, anno 1558.

In-folio de 450 pp., plus 6 ff. liminaires et 1 f. à la fin. Hauteur : 322^{mm}; largeur : 212^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque du Grand Séminaire de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On trouve également des notes manuscrites, qui, bien qu'en latin, sont de la main de Montaigne.

P. 108, l. 3, à la suite du nom d'Adelgisius il a été ajouté : *Et Abeldergà quæ nupsit Aragisio duci Benevent eique peperit Grimoaldum qui patri successit beneficio Pepini regis Italiæ, et Luitperta uxor Tassillonis Bavari ducis.*

P. 262, l. 21, à la suite d'Adelgisius, il a également été écrit : *Luitperta filia quæ nupsit Tassilloni Bavaro ut constat ex P. Aemylio, lib. 2.*

P. 345, l. 25. *Præsidia quibus se imperium tuebatur sub Augusto.*

L

ONUPHRII PANVINII Veronensis fratris eremitæ Augustiniani, Reipublicæ Romanæ commentariorum libri tres et alia quædam quorum seriem sequens pagella indicabit. Venetiis, ex officina Erasmiana apud Vincentium Valgrisium. 1558.

In-8 de 947 pp., plus 12 ff. liminaires et supplémentaires. Reliure en vélin original.

Ce volume fut trouvé, en août 1853, parmi les livres de M. Dupont père, imprimeur à Périgueux, par M. Leymarie, qui l'acquit pour la somme de 100 fr. M. Leymarie adressa au Dr Payen, une description de sa trouvaille, qui se retrouve dans les papiers de celui-ci, et c'est là que j'ai pris le titre ci-dessus.

La signature de Montaigne figure au bas du titre. On lit également l'ex-libris des carmes déchaussés des Chartrons de Bordeaux.

LI

PAPIRII MASSONI annalium libri quatuor, quibus res gestæ Francorum explicantur. Ad Henricum tertium regem Franciæ et Poloniæ. Lutetiæ, apud Nicolaum Chesneau, via Jacobœa, sub Quercu viridi, 1577.

In-quarto de 538 pp., plus 4 ff. liminaires et 27 ff. à la fin. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du legs du président Barbot.

La signature de Montaigne est sur le titre. Sur le dos de la reliure est le mot ANNALIŪ. qui me paraît être de la main de Montaigne.

LII

Il PETRARCA, con nuove et brevi dichiarationi, insieme una tavola di tutti i vocaboli, detti, et proverbi difficili diligentemente dichiarati. In Lyone, appresso Gulielmo Rovillio, 1550.

Petit in-8 de 575 pp., plus 16 ff. à la fin pour les tables. Hauteur : 118mm; largeur : 68mm. Reliure en maroquin marron (Duru, 1861).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 497.

Sur le titre, signature de Montaigne. Au bas du dernier feuillet, deux inscriptions dont la première est sûrement de sa main : *Mentre si puo.* Et, au-dessous : *Riletto assai volte.*

LIII

Φίλωνος Ἰουδαίου εἰς τὰ τοῦ Μώσεως, κοσμοποιητικὰ, ἱστοτικὰ, νομοθετικὰ. Τοῦ αὐτοῦ μονόβιβλα. *Philonis Judæi in libros Mosis de mundi*

opificio, historicos, de legibus. Ejusdem libri singulares. Ex bibliotheca regia. Parisiis, ex officina Adriani Turnebi typographi regii, regiis typis. M. D. LII. 1552.

In-folio de 6 ff. lim. non chiffr., 736 pages, plus 24 ff. non chiffr. à la fin pour les tables. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 498. Ce volume figure dans les vitrines de la Bibliothèque Nationale où il est exposé sous le n° 373 dans la vitrine IV (*Notice des objets exposés*, p. 83).

Ce volume a appartenu à l'helléniste Chardon de la Rochette dont le nom est sur le titre.

La signature de Montaigne est au bas du titre. Une note du Dr Payen, datée d'août 1843, dit que c'est la plus belle des quatorze qu'il eût vues jusqu'alors.

LIV

De animorum natura, morbis, vitiis, noxis, horumque curatione, ac medela, ratione medica ac philosophica. Auctore PETRO PICHOTO Andegavo, Medico Burdigalensi. Burdigalæ, ex officina Simonis Millangii, Burdigalensium typographi, via Jacobea. 1574.

In-16 de 138 pp., plus 3 ff. à la fin. Hauteur : 166mm; largeur : 109mm. Couverture du temps en parchemin.

Bibliothèque Nationale, Td86 n° 3 (*Réserve*). La signature de Montaigne est au bas du titre.

LV

PLOTINI Divini illius è Platonica familia philosophi de rebus Philosophicis libri LIIII, in Enneades sex distributi, a Marsilio Ficino Florentino e græca lingua in latinam versi et ab eodem doctissimis commentariis illustrati, omnibus cum græco exemplari collatis et diligenter castigatis. Basileæ, per Thomam Guerinum, anno 1559.

In-folio de 365 pp., plus 14 ff. liminaires et 23 ff. à la fin. Hauteur : 316mm; largeur : 195mm. Demi-reliure moderne, dos et basane et plats papier.

Bibliothèque municipale de Bordeaux.

La signature de Montaigne, qui figure au bas du titre, a été barrée par un possesseur subséquent. On lit également sur le titre la signature *Ridaeus*.

LVI

Πλούταρχου Χαιρωνέως παράλληλα ἐν βίοις Ἑλληνώντε, καὶ Ῥωμαίων. *Plutarchi Chæronei quæ vocantur Parallela : hoc est Vitæ illus-*

trium virorum Græci nominis ac Latini, prout quaque alteri convenire videbatur, accuratius quam antehac unquam digestæ et castigatæ. Froben, Basileæ, 1560.

In-folio de 4 ff. liminaires et 878 pp. d'après Hoffmann. Le présent exemplaire est incomplet et s'arrête à la p. 786. Hauteur : 324^{mm}; largeur : 201^{mm}. Reliure moderne en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 499. Ce volume provient de la bibliothèque de Libri, vendue en avril 1855 (*Catalogue*, n° 1603).

La signature de Montaigne n'est pas sur le titre. On lit seulement le nom du philosophe écrit sur un feuillet et par une main qui paraît autre que la sienne. Au contraire, sur le verso du titre, se trouvent quelques annotations qui offrent une très grande analogie avec son écriture et que je reproduis ci-dessous. Ce sont des noms d'auteurs que Montaigne avait lus ou peut-être qu'il possédait parmi ses livres. A ce double titre, ces listes doivent donc figurer ici.

Historici : Aadagia; — Dionisius; — Justinus; — Caesar; — Plutarquus, lat.-grae.-gall.; — Livius — Suetonius; — Genebrardus; — Valere Maxime.

Oratores : Orationes Ciceronis; — De finibus; — Epistolæ familiares; — Muretus; — Ramus; — Soarez; — Herennius; — Partitio; — De claris oratoribus; — De legibus.

2 logisticæ; — Novellæ; — Novum Testamentum; — Ieronimus.

Poetæ : Terentius [Tenledanus habet]; — 2 Virgilius; — Claudianus; — Horatius; — Ovidius Metamor.; — Lucrece; — Iuvenal; — Senece; — Apollodore; — Flores poetarum; — Pannonius; — Bembus; — Ausonius.

Græci : 2 S. Basilius; — Epistolæ sancti; — Lexicon.

Ὀλυνθιακά *Demosthenis; —* στέφανου· *—* χερσόνησος; *— Græcorum epistolæ; — Hermogenes, de Inventione tomi 4; —* Ἡρόδοτου Κλειώ. *— Ψelli arithmetices compendium; — Antesignanus.*

Teocrite (sic); *— Homere; — Aristotelis : Duo de politicis libri; — De mundo; — Œconomicum; — De moribus; — Medee d'Euripide; — Dionisius de orbis ambitu; — Lucien, 2 de mortuis et togaris; — Epistolæ Isocratis a Evagoras; —* Ἀρχίδαμος. *— Demosthenes.*

LVII

ANGELI POLITIANI operum tomus primus, epistolarum libros XII ac Miscellaneorum centuriam I complectens. Indicem rerum memorabilium calci operis adjecimus. Apud Seb. Gryphium, Lugdini, 1550.

Petit in-8 de 648 pp., plus 8 ff. à la fin pour l'index. Hauteur : 168^{mm}; largeur : 114^{mm}. Reliure ancienne en maroquin noir avec ornements gaufrés.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire a fait partie

des livres du conseiller Pierre-Paul Prugue et de ceux du couvent de la Mission.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

LVIII

ANGELI POLITIANI tomus secundus, continens ea quæ Græco in Latinum convertit. Quorum catalogum sequenti pagella reperies. Apud Seb. Gryphium, 1545.

Petit in-8 de 303 pp. A la suite : *Operum Angeli Politiani tertius tomus, ejusdem Prælectiones, orationes et epigrammata complectens* (Lugduni, Seb. Gryphius, 1546), de 351 pp. Hauteur : 162^{mm}; largeur, 114^{mm}. Reliure en maroquin noir.

Second volume de l'ouvrage précédent. Celui-ci fait également partie de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, après avoir passé parmi les livres du conseiller Pierre-Paul Prugue et ceux du couvent de la Mission. La signature de Montaigne est au bas du titre. La reliure de ce second volume est fort différente de celle du premier. Elle porte sur les plats les armes de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, trois croissants en argent surmontés de la couronne ducale, tandis qu'un simple filet d'argent sert d'encadrement, avec, aux angles, un fer représentant une fleur de lys agrémentée. Ce sont là les deux couleurs, ornements d'argent sur fond noir, que Diane avait adoptées à la mort de son mari. Ce volume a figuré dans les galeries de l'art ancien de la XIIe exposition (1882) de la Société philomathique de Bordeaux, et l'attention a été appelée sur lui, à cette occasion, par un article de *la Gironde littéraire et scientifique* du 29 octobre 1882. Il a été mentionné, depuis lors, par M. Ernest Quentin-Bauchart dans son ouvrage sur *les Femmes bibliophiles de la France* (1886, gr. in-8, t. I, p. 81) et aussi dans son étude sur *la Bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque Nationale* (1891, gr. in-8, p. 195).

LIX

Cento giuochi liberali, et d'ingegno, novellamente da M. INNOCENTIO RINGHIERI, gentilhuomo Bolognese, ritrovati, et in dieci Libri descritti. In Bologna, per Anselmo Giaccarelli, 1551.

In-4 de 162 ff., plus 4 ff. liminaires et 2 ff. à la fin, dont un pour la marque et l'autre blanc. Hauteur : 218^{mm}; largeur : 157^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 500. Cet exemplaire est dans un bel état de conservation.

Signature de Montaigne au bas du titre.

LX

Del governo et amministratione di diversi regni et republiche, cosi antiche come moderne di M. FRANCESCO SANSOVINO, libri XXI; ne' quali si contengono diversi ordini, magistrati, leggi costumi, historie, et altre cose notabili, che sono utili et necessarie ad ogni huomo civile et di stato, con nuova aggiunta di piu Republiche et Regni in diverse parti del mondo. In Venetia, 1578, per ordine di Jacomo Sansovino (A la fin : Appresso Giovanni Antonio Bertano).

In-quarto de 200 ff., plus 8 ff. liminaires non chiffrés. Hauteur : 195^{mm}; largeur : 142^{mm}. Reliure moderne en basane.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 501. Cet exemplaire a été payé 50 francs par le Dr Payen à la vente de la bibliothèque de Libri, faite par le libraire Tilliard en 1855.

La signature de Montaigne, qui est au bas du titre, a été barrée.

LXI et LXII

Cronique de Flandres, ancienement composee par auteur incertain, et nouvellement mise en lumiere par DENIS SAUVAGE de Fontenailles en Brie, Historiographe du tres chrestien Roy Henry, second de ce nom. A Lyon, par Guillaume Rouillé, à l'Escu de Venise, 1562.

In-folio de 256 pp., plus 8 ff. liminaires et 3 ff. à la fin, pour la *Première Partie*; et, pour la *Continuation*, 6 ff. lim. et 367 pp. A la suite se trouvent *Les memoires de Messire OLIVIER DE LA MARCHE, premier maistre d'hostel de l'archeduc Philippe d'Austriche, comte de Flandres, nouvellement mis en lumiere par DENIS SAUVAGE, de Fontenailles en Brie, Historiographe du Très chrestien Roy Henry, second du nom* (Lyon, Guillaume Rouillé, 1562, in-folio de 435 pp., plus 6 ff. lim. et 2 ff. à la fin). Hauteur : 334^{mm}; largeur : 212^{mm}. Reliure moderne en maroquin rouge janséniste (Chambolle-Duru).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 502.

La signature de Montaigne est au bas du titre de la première partie de la *Cronique*. Au bas de la dernière page des *Mémoires* d'Olivier de La Marche (p. 435), Montaigne a écrit : « Acheue de lire le 6 mars 1586 (52) à Montaigne. L'histoire de Flandres est chose commune et mieus ailleurs. L'introduction ennuieuse de harangues et praefaces. Les Mémoires, c'est un plesant livre et utile, notamment à entandre les loix des combats et ioutes, subiet propre a cet autheur, et dict en avoir escrit particulièrement. Sa narration exacte en toutes choses et consciantieuse. Il faict mantion de Philippe de Commines comme Philippe de Commines de luy. »

LXIII

La Theologie naturelle de RAYMOND SEBON, docteur excellent entre les modernes, entre laquelle, par l'ordre de Nature, est demonstrée la vérité de la Foy Chrestienne et Catholique, traduicte nouvellement de Latin en François. A Paris, chez Michel Sonnius, à l'Escu de Basle, rue S. Jaques, 1569.

Petit in-8 de 496 ff., plus 2 ff. liminaires et 30 ff., à la fin, pour la table. Exemplaire réglé. Hauteur : 166^{mm} ; largeur : 106^{mm}. Reliure pleine en maroquin rouge de Duru (1861).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 401. Ce volume semble avoir été un exemplaire de dédicace plutôt qu'un des livres même de Montaigne. La signature de celui-ci se trouve, en effet, à la fin de l'épître dédicatoire. Rien ne laisse deviner quel a été le premier possesseur de ce volume. On lit sur le titre : *Oratorii Domini Jesu Malbodiensis* (Oratoire de Maubeuge).

LXIV

DON SILVES DE LA SELVA. [Gravure sur bois représentant un cavalier.] *Comiẽça la dozena parte del invencible Cavallero Amadis de Gaula Que tracta de los grandes hechos en Armas del esforçado Cavallero don Silves de la Selva con el fin de las guerras Rurianas. Junto con el nacimiẽto de los temidos Cavalleros Eseramũdi y Amadis de Astra y assi mismo de los dos esforçados principes Fortunian y Astrapolo. Dirigido al Illustrissimo señor Don Luys Ponce de Leon, Duque de Arcos, Marquez de Zahara, Conde de Casares, señor de la leal ville de Marchena, etc.* [A la fin :] ¶ Aqui se acaba la dozena parte del esforçado cavallero Amadis de Gaula..... Fue impreso el presente libro, ẽ la muy noble y muy leal ciudad de Sevilla ẽ casa d' Dominico d' Robertis q̃ aya gl'ia Acabose a catorze dias del mes de Junio. Año del nacimiẽto d' ñro salvador d' M. D. y. xlix (1549).

In-folio gothique de 150 ff., chiffr. à 2 col.

Ce volume fait actuellement partie des collections de la Bibliothèque royale de Madrid, après avoir figuré parmi les livres du professeur don Pascual de Gayangos et ceux du littérateur Serafino Calderon, achetés en bloc par le gouvernement espagnol.

C'est une édition fort rare du douzième et dernier livre des *Amadis* de Gaule, qui est divisé lui-même en deux portions.

Signalé par Francisque Michel au Dr Payen, ce volume a été mentionné par celui-ci (*Nouveaux documents*, 1850, p. 55). Depuis lors, il

a fait l'objet d'un article de M. Bonhomme de Montégut, dans la *Revue des Bibliophiles* (*Un nouveau livre ayant appartenu à Montaigne*, 1880, p. 18, tiré à part à 20 exemplaires).

Au-dessus du titre, imprimé en rouge et en noir, Montaigne a écrit : *libre Espagnol*, et il a mis sa signature au bas du titre.

LXV

Gentium et familiarum Romanarum stemmata, RICHARDO STREINNIO Barone Schwarzenavio auctore. Ad illustrissimum principem Carolum Archiducem Austriæ. Anno 1559, excudebat Henricus Stephanus, illustris viri Huldrici Fuggeri typographus.

In-folio de 60 ff. non chiffrés. Signatures : ii = G 8. Hauteur : 340^{mm}; largeur : 228^{mm}. Reliure originale en vélin.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient de la bibliothèque du président Barbot et du legs qu'il fit à l'Académie de Bordeaux.

La signature de Montaigne est au bas du titre. On lit également sur le titre : *P. Campanus M. Montano D. D.* Le donateur était apparemment de la famille de Martial Deschamps, médecin de la maison de ville de Bordeaux, originaire du Périgord, suivant la Monnoye. Il fut la victime, lors d'un voyage à Paris, d'une agression qu'il a racontée lui-même dans un opuscule intitulé : *Histoire tragique et miraculeuse d'un vol et assassinat commis en païs de Berri en la personne de M. Marcial Deschamps, médecin de l'Université de Paris et ordinaire de la maison et ville de Bordeaux, escripte et presentée par lui-mesme au très chrestien roy de France et de Poloigne Henri IIIe du nom, avec l'arrest de la Court du Parlement de Paris sur ce intervenu* (Paris, Julien Bienné, 1576, in-8). Cet accident a donné lieu également à un poème latin de Jean Dorat publié la même année sous ce titre : *Martialis Campani medici burdegalensis è latronum manibus divinitus liberati monodia tragica, ad Henricum III Gall. et Pol. regem. Item parænesis ad eumdem de juris administratione in meliorem statum restituenda. Ioanne Aurato poeta regio autore.* (Parisis apud Johannem Bene-natum, 1576, in-8.)

LXVI

Συνεσίου ἐπισκόπου Κυρήνης περὶ βασιλείας, εἰς τὸν αὐτοκράτορα Ἀρκαδίον· Δίων, ἢ περὶ τῆς καθ'αὐτὸν διαγωγῆς· φαλάκρας ἐγκώμιων· περὶ προνοίας, ἢ αἰγύπτιος· ὁμιλία ἐν πανηγύρει· περὶ ἐνυπνίων, καὶ εἰς αὐτὸ Νικηφόρου τοῦ Γρηγορᾶ ἑρμηνεία· τοῦ αὐτοῦ Συνεσίου ἐπιστολαί. *Synesii episcopi Cyrenes de regno ad Arcadium imperatorem; Dion, sive de suæ vitæ ratione; calvitii laudatio; de providentia, seu ægyptius; concio quædam panegyrica; de insomniis, cum Nicephori Gregoræ*

explicatione; ejusdem Synesii epistola. Parisiis, 1553. Ex officina Adriani Turnebi, typographi Regii. Regiis typis.

In-folio de 100 pp., plus 2 ff. liminaires et 2 autres ff. à la fin. Hauteur : 296^{mm}; largeur : 200^{mm}. Reliure ancienne en maroquin brun.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 503.

Cet exemplaire n'est pas celui qui a appartenu à Montaigne; celui-ci a été en la possession de Théodore de Bèze. Le Dr Payen avait acquis un exemplaire du *Nouveau Testament* de Robert Estienne (1550, in-folio) en tête duquel se trouvait un titre, dont la partie supérieure avait été mutilée et refaite à la main et dont la partie inférieure portait la signature de Montaigne. A la date de 1553, restée intacte sur le titre, le nouveau possesseur reconnut que ce titre ne pouvait appartenir au volume en tête duquel il avait été placé. Après des recherches plus approfondies, le Dr Payen détermina l'ouvrage auquel appartenait le titre en question, et c'est pour ce motif qu'ayant acquis l'exemplaire de Synésius qui avait été jadis entre les mains de Théodore de Bèze, il y ajouta ce qui restait du frontispice de celui qui avait eu Michel de Montaigne pour possesseur. De Bèze, qui a mis quelques notes manuscrites sur les marges, a également écrit au début une devise qu'il plaçait parfois sur ses volumes : Φρόνει τὰ δίκαια καὶ πράσσε. — A la suite de Synésius, se trouve un autre ouvrage qui ne semble pas avoir appartenu à Théodore de Bèze : Λειτουργίαι τῶν ἁγίων πατέρων Ἰακώβου τοῦ ἀποστόλου καὶ ἀδελφοθέου, Βασιλείου τοῦ μεγάλου, Ἰωάννου τοῦ χρυσοστόμου. Paris, Guillaume Morel, 1559, in-folio de 179 pp., plus 2 ff. lim.

LXVII

P. TERENTII Comœdiæ sex, tum ex Donati commentariis tum ex optimorum, præsertim veterum, exemplarium collatione, diligentius quam unquam antehac, emendatæ. Ælii Donati antiquissimi et celeberrimi grammatici, aliorumque veterum in easdem, quicumque extant Commentarii, ex veteri codice manu descripto, Græcis etiam repositis, accurate castigati. Calphurnii in tertiam comœdiam doctissima interpretatio, etc. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1541.

In-4. A la fin : *MDXLII. IIII Id. Jan.* — Je n'ai pas vu ce volume, dont je transcris le titre dans les *Annales des Estiennes* de Renouard et dont je prends la description dans une lettre adressée au Dr Payen (collection Payen, n° 704).

La signature de Montaigne est au bas du titre, sous le millésime. Au-dessous de cette signature, on lit la mention *G.* ou *C. Surguierii et amicorum,* et un peu plus loin une autre signature effacée. Le nom de Surguier appartient à une famille de Sarlat, et Guillaume Surguier fut

député du tiers-état de Périgord aux États généraux de 1560. Sa signature serait-elle antérieure à celle de Montaigne, comme le feraient croire divers indices? Peut-être, mais rien ne permet de dire que ce volume ait fait partie des livres de La Boétie comme on serait tenté de le supposer.

Ce volume, qui portait encore sa reliure originale en vélin blanc, fut acquis en novembre 1856 par un libraire de Bordeaux, qui le fit relier de nouveau. Peu de temps après, le livre passait entre les mains de M. Leymarie, avocat à Périgueux, qui fit part de son acquisition au Dr Payen.

LXVIII

THEOPHRASTI libellus de odoribus, ab Adriano Turnebo latinitate donatus, et scholiis atque annotationibus illustratus. Lutetiæ, apud Michaelem Vascosanum, via Jacobæa, ad insigne Fontis, 1556.

In-quarto de 32 ff. On a mis à la suite le texte grec de cet opuscule, Θεοφράστου περὶ ὀσμῶν (in-quarto de 10 ff.). Hauteur : 216mm; largeur : 154mm. Reliure ancienne en veau fauve.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, no 504.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

LXIX

La seconda parte delle lezzione di M. BENEDETTO VARCHI, nella quale si contengono cinque lezzioni d'Amore, lette da lui publicamente nell' Accademia di Fiorenza et di Padova. Nuovamente stampate. In Fiorenza, appresso I Giunti, 1561.

In-8 de 120 ff. (quelques erreurs dans la pagination), plus 4 ff. liminaires et un à la fin. Hauteur : 156mm; largeur : 94mm. Reliure moderne en maroquin marron janséniste (Chambolle-Duru, 1869).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, no 505. Cet ouvrage fut offert au Dr Payen par M. de la Garde, bibliophile provençal, qui l'avait trouvé dans son pays.

La signature de Montaigne est au bas du titre.

Ex-libris de l'avocat Floncel, premier secrétaire d'État de la principauté de Monaco (1731).

LXX

Flave Vegece Rene, homme noble et illustre, du fait de guerre et fleur de chevalerie, quatre livres. Sexte Jule Frontin, homme consulaire, des Stratagemes, especes et subtilitez de guerre, quatre livres. Ælian, de l'ordre et instruction des batailles, ung livre. Modeste,

des vocables du fait de guerre, ung livre. Pareillement CXX histoires concernans le faict de guerre, joinctes a Vegece. Traduicts fidellement de latin ou françois et collationnez par le polygraphe humble secretaire et historien du parc d'honneur (Nicolas Volcyr, de Sérouville) *aux livres anciens, tant a ceulx de Bude que Beroalde et Bade.* Imprime a Paris par Chrestian Wechel, a l'enseigne de l'escu de Basle, en la rue Sainct Jacques, l'an du salut des Chrestiens, MDXXXVI (1536).

In-folio gothique de 320 pp., plus 6 ff. lim., et 2 ff. à la fin. Figures sur bois de la grandeur des pages. Hauteur : 335^{mm}; largeur : 214^{mm}. Reliure originale en vélin blanc.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 506. Cet exemplaire, d'une belle conservation, a été offert par le libraire P. Jannet au Dr Payen (5 février 1849).

La signature de Montaigne est au bas du titre. Au-dessous se lit la mention d'un possesseur subséquent.

LXXI

PETRI VICTORII commentarii longè doctissimi in tres libros ARISTOTELIS de Arte dicendi, nunc primum in Germania editi; cum locuplete rerum et verborum in iisdem memorabilium indice. Basileæ, (à la fin) ex officina Joannis Oporini, anno salutis humanæ M. D. LIX (1559) mense Martio.

In-folio de 871 colonnes (deux à la page), plus 6 ff. liminaires et 4 ff. à la fin. Hauteur : 328^{mm}; largeur : 206^{mm}. Reliure ancienne en basane.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient des Récollets de Bordeaux.

Signature de Montaigne au bas du titre. On trouve sur les marges quelques mots grecs qui ne sont pas de la main de Montaigne.

LXXII

La prima parte delle historie universali de suoi tempi di GIOVAN VILLANI cittadino Fiorentino; nuovamente ristampata con tavole necessarie e Postille in margine delle cose notabili, fatte per M. Remigio Fiorentino. In Venetia ad instantia de Giunti di Fiorenza. 1559.

In-quarto de 588 pp., plus 18 ff. liminaires et 6 ff. à la fin, pour la première partie; — deuxième partie, 232 pp., plus 6 ff. liminaires et 4 ff. à la fin. Hauteur : 214^{mm}; largeur : 160^{mm}. Reliure originale en vélin, en médiocre état.

Bibliothèque municipale de Bordeaux. Cet exemplaire provient du legs du président Barbot.

La signature de Montaigne, qui est au bas du titre, a été barrée, ainsi que celle d'un possesseur postérieur : *Ragueneau.*

LXXIII

P. VIRGILII MARONIS Bucolica, Georgica et Æneis, nunc demum Nicolai Erythræi I.C. opera in pristinam lectionem restituta, et ad rationem ejus Indicis digesta. Additis ejusdem Erythræi scholiis, ad ea, quæ aliorum antehac circumferebantur, apprimè utilibus, quæ, cujusmodi sint, sequens epistola indicabit. His accedit diligens observatio cum licentiæ omnis, tum diligentiæ Maronianæ in metris. Quarum rerum capita aversa pagina commonstrabit. Non sine privilegiis omnium Principum Christianorum. Venetiis, MDXXXIX (1539). (A la fin :) Informabat Io. Antonius Sabius Venetiis MDXXXIX.

Petit in-8 de 475 pp., plus 40 ff. liminaires et 1 f. à la fin. Hauteur : 157^{mm}; largeur : 98^{mm}. Reliure moderne en maroquin olive janséniste (Chambolle-Duru).

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 507.

On lit en tête du titre : « Michael Montanus me possidet, anno D. 1549, aetatis prope 16. Cal. Januarii, venundatur 44 ss. cum indice Erythræi ».

Quelques passages sont soulignés. P. 265 se lit une annotation qui n'est pas de Montaigne.

LXXIV

XENOPHONTIS philosophi et historici clarissimi opera, quæ quidem græcè extant, omnia, partim jam olim, partim nunc primum, hominum doctissimorum diligentia, in latinam linguam conversa, atque nunc postremum per Seb. Castalionem de integro magno studiosorum compendio, recognita. Quorum elenchum versa pagella reperies. Basileæ, apud Isingrinium, anno 1551.

Petit in-8. Deux parties en un volume. Pagination séparée : première partie, 819 pp., plus 12 ff. liminaires non chiffrés pour le titre, l'avertissemment d'Isingrinius, l'index et l'errata; deuxième partie, 450 pp. Hauteur : 169^{mm}; largeur : 101^{mm}. Reliure pleine en maroquin rouge de Duru et Chambolle (1863).

Cet exemplaire, qui provient de la vente d'Huzard (*Catalogue*, t. I, n° 5454), dont il porte la griffe sur le feuillet de titre, est actuellement conservé à la Bibliothèque Nationale, dans la collection Payen, sous le numéro 508.

La signature de Montaigne figure sur le titre et a été barrée par un possesseur postérieur. On voit plusieurs passages soulignés.

Au chapitre XVIII de l'*Économique* de Xénophon (2e partie, p. 281, ligne 8), Montaigne, que la traduction de Jacobus Lodoicus Strebæus ne satisfaisait pas, a souligné les mots : *quoad possum, ne cum facit hæc* ; et il a écrit en marge : *quantum res ipsa patitur* [1].

Nous avons montré ailleurs que Montaigne a pris, dans cette édition des versions latines de Xénophon, les divisions de l'*Economique* qu'il a introduites plus tard dans la traduction française de cet ouvrage par Estienne de la Boétie. (Voir *Œuvres complètes d'Estienne de la Boétie, publiées avec notice biographique, variantes, notes et index par* Paul Bonnefon. Bordeaux, 1890, in-4, p. 338.)

LXXV

La mesnagerie de XÉNOPHON. Les regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme. Le tout traduict de grec en françois par feu M. Estienne de la Boétie, Conseiller du Roy en sa court de Parlement à Bordeaux. Ensemble quelques vers Latins et François de son invention. Item, un Discours sur la mort dudit Seigneur de La Boétie, par M. de Montaigne. A Paris, de l'imprimerie de Federic Morel, rue S. Ian de Beauvais, au Franc Meurier. MDLXXI (1571).

Petit in-8 de 131 ff. On trouve à la suite : *Vers françois de feu Estienne de la Boétie, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Bordeaux.* A Paris, par Federic Morel, Imprimeur du Roy, MDLXXI, de 19 ff. et un blanc. Cet exemplaire est le seul, à ma connaissance, qui porte la date de 1571, avec celui que possède la bibliothèque de l'Arsenal. Voir ce que j'en ai dit ailleurs (*Œuvres complètes d'Estienne de la Boétie*, 1892, in-4, p. 365). Hauteur : 157mm; largeur : 102mm. Reliure du XVIIIe siècle en basane.

Bibliothèque Nationale, collection Payen, n° 511.

Signature de Montaigne au bas du titre.

Sur le feuillet de garde : « Ex bibliotheca Claperoniana ».

Montaigne semble avoir possédé un autre exemplaire des opuscules de son ami, dont j'ai pu également tirer parti pour mon édition des *Œuvres* de La Boétie, grâce à l'obligeance du possesseur actuel, M. R. Dezeimeris. Cet exemplaire contient des sommaires manuscrits placés en manchettes sur les marges, qui, quoique non signés, paraissent être de la main de Montaigne; on peut aussi le conclure de l'examen de l'écriture et de l'analogie de rédaction et d'orthographe avec les sommaires qui ont été imprimés par Montaigne. Je reproduis ici

1. 1re partie, p. 162, l. 16 : les mots *oratio Ciri*, écrits en marge, ne sont pas de la main de Montaigne.

ce que j'en ai déjà dit (*opere citato*, p. 339) : « Tout permet de supposer qu'ils sont de la main de Montaigne. La signature de celui-ci fait défaut, il est vrai, mais le volume a été relié à nouveau, fort maladroitement, à la fin du XVIIIe siècle, et cette signature a peut-être disparu sous le couteau du relieur, qui a supprimé le premier feuillet de garde et détruit une partie des notes marginales. Ce précieux volume provient de la succession de M. de Lamontaigne, et a été acquis, en 1857, à Bordeaux, à la vente d'Adler, par son possesseur actuel, qui le paya 3 fr. 50, en compagnie d'un Voiture et d'un Alciphron. Sur le titre on lit : *Ex libris Andreæ Delpech, jurisconsulti Sarlatensis.* A la fin, sur le verso de la garde, se trouve l'indication suivante, également écrite par Delpech : « Vide *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX*, 3 vol. — Troisiesme volume. Seconde edition reveue, corrigée et augmentée, 1578. Le lieu de l'impression n'y est pas. *La Servitude volontaire* est dans le troisiesme volume. »

LXXVI

Le mesnagier de XENOPHON, plus un Discours de l'excellence du mesme autheur, à mon seigneur Paul de Termes, marechal de France, (par F. de FERRIS). A Paris, pour Jean Dalier, Libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Rose Blanche, 1562.

Petit in-8 de 84 ff. Hauteur : 156^mm^; largeur : 95^mm^. Reliure du XVIIIe siècle en parchemin vert.

Bibliothèque Nationale, réserve, R, 2970 [2].

La signature de Montaigne est au bas du titre.

Comme on le sait, La Boétie a traduit le même ouvrage de Xénophon, et c'est Montaigne qui a mis au jour la traduction de son ami.

Nous ne saurions clore cette énumération pourtant bien longue sans faire mention auparavant de quelques volumes passant pour avoir appartenu à Montaigne et dont l'attribution est sujette à controverse ou même radicalement fausse. Ceux-ci sont d'ailleurs en très petit nombre. Nous commencerons par les attributions contestables.

La bibliothèque de Périgueux possède un exemplaire des *Commentaires* de César, traduction italienne avec des dessins de Palladio (Venise, Pietro Franceschi, 1575, 4°) aux armes de De Thou accolées à celles de sa seconde femme et au bas du titre duquel se voit la signature de Montaigne, « du moins au dire du libraire de Bordeaux qui vendit le volume, en 1861, car je déclare, m'écrit

M. Cailliac, bibliothécaire de Périgueux, qui a bien voulu me signaler ce volume avec beaucoup de bonne grâce, je déclare que cette signature qu'on dirait tracée avec une pointe métallique, si elle n'est pas visible à la lumière, ne l'est guère autrement ». Pour ma part, je ne saurais m'exprimer sur son authenticité, n'ayant pas eu jusqu'ici le loisir de l'examiner. Peut-être est-ce là le souvenir effacé plus tard d'un cadeau que fit Montaigne à De Thou, lors du passage de celui-ci à Bordeaux en 1582. En ce cas, il faudrait soumettre cette signature à l'influence de quelque réactif chimique, par exemple le sulfhydrate d'ammoniaque.

On lit dans le catalogue 415 de la librairie Baillieu la mention du livre d'Hotman *De legibus XII tabularum* (Lyon, J. de Tournes, 1564, in-8, vél.), accompagnée des détails suivants : « Sur la couverture du parchemin la signature Montagne (*sic*). Sur le titre, la signature de Geoffroy de la Chassaigne, bourdelois, et au verso du dernier feuillet le nom quatre fois répété *Montaigne*, une devise : *Soinge de vertu* et le nom de Iquem. » On m'a promis la communication de ce volume, qui, pour des raisons diverses, n'a pu encore avoir lieu. Il est en tous cas fort vraisemblable qu'il a appartenu soit à Montaigne, soit à quelque membre de sa famille; Geoffroy de la Chassaigne, l'auteur du *Cléandre* et le traducteur de Sénèque, était, comme on sait, le beau-frère de l'auteur des *Essais*. Quant à François Hotman, on n'ignore pas qu'il fut lié avec Montaigne. Le *Journal de voyage* de celui-ci nous apprend même que le touriste écrivit de Bolzano à François Hotman pour lui envoyer ses impressions à travers l'Allemagne et la Suisse (éd. d'Ancona, p. 104).

J'ai trouvé la note suivante dans l'*Inventaire des autographes de M. Benjamin Fillon* (n° 892, VIe série), au-dessous d'un document intéressant l'histoire de Montaigne : « M. B. Fillon possède aussi un exemplaire des *Illustrations des Gaules et singularitez de Troyes*, par Lemaire de Belges, qui provient de la bibliothèque de Coste et qui porte la signature de Montaigne reproduite ici. » En dépit de mes investigations, je n'ai pas pu apprendre ce qu'est devenu le volume en question. J'ajoute que je crois la note fort mal renseignée et qu'elle est inexacte sur un point : l'exemplaire de Lemaire de Belges ayant fait partie de la bibliothèque de Coste (n° 1313) n'y est pas indiqué comme portant la signature de Montaigne.

Les trois autres volumes dont il nous reste à parler font partie de la collection Payen et sont ornés tous trois de signatures fausses. Le n° 485 (*Sebastiani Foxii Morzilli Hispaliensis commen-*

latio in decem Platonis libros de Republica. Basileæ, apud Johannem Oporinum. In-folio) et le n° 491 (*Beatissimi Hippolyti oratio de consummatione mundi*. Paris, 1557, in-8) portent l'un et l'autre une signature qui, au dire du Dr Payen, aurait été calquée sur l'exemplaire d'Ausone décrit ci-dessus (n° VI). La fraude est plus maladroite encore pour le n° 489, qui provient de chez Libri. Le faussaire a imité la signature de Montaigne, mort le 13 septembre 1592, sur une comédie de Giovanbattista Gelli, *la Sporta*, imprimée seulement en 1593.

Paul Bonnefon.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DE L'ENTRETIEN DE PASCAL AVEC M. DE SACI SUR ÉPICTÈTE ET MONTAIGNE

On sait comment nous est parvenu, plus de soixante ans après la mort de Pascal, son admirable *Entretien sur Épictète et Montaigne*. Un modeste solitaire de Port-Royal, appelé Fontaine, l'avait transcrit de souvenir, comme on a reproduit plus tard des conversations de Napoléon, et c'est le plus bel ornement des *Mémoires* de Fontaine, « si appréciés aujourd'hui et si aimés de quiconque y jette les yeux » [1]. Ces mémoires ont été imprimés en 1736, vingt-sept ans après la mort de leur auteur, mais le public était en possession de l'*Entretien* depuis 1728; un oratorien, le P. Desmolets, l'avait édité alors, d'après les Mémoires de Fontaine, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*. La chose n'aurait par elle-même aucune importance si les deux textes étaient identiques; mais il existe entre eux des différences de détail qui ne laissent pas d'être considérables. Les éditeurs de Pascal, entre autres MM. Faugère et Havet, se sont trouvés à ce propos dans le plus grand embarras; M. Faugère a inséré dans son édition de 1844 le texte de Fontaine, et n'a tenu aucun compte de celui du P. Desmolets. M. Havet, publiant les *Pensées* en 1852, a cru devoir au contraire considérer comme non avenu l'imprimé de Fontaine; il a suivi la leçon qui lui paraissait être « la véritable », celle du P. Desmolets. « Le texte de cet éditeur, dit M. Havet, est toujours plus simple, plus obscur et plus hardi. Il l'a pris dans les Mémoires *manuscrits* de Fontaine; celui qu'ont donné les imprimeurs de ces Mémoires est un texte embelli, expliqué et adouci. Ce n'est pas qu'il n'y ait des fautes dans celui du P. Desmolets; mais ce sont des fautes proprement dites, des endroits mal lus, des incorrections; ce ne sont pas des infidélités volontaires. » Et M. Havet, ravi de ne s'être pas égaré sur les traces de M. Faugère, n'hésitait pas à dire en 1852 : « [Mon] édition des *Pensées* est la première où l'on trouvera le véritable texte de l'*Entretien de Pascal avec M. de Saci.* »

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e éd., II, 245.

Mais le texte du P. Desmolets, meilleur à coup sûr que celui de Fontaine, peut-il être considéré comme excellent, comme définitif à tout le moins? Évidemment non, puisqu'il contient des fautes manifestes. Aussi M. Havet, publiant les *Pensées* pour la troisième fois à la date de 1881, a-t-il reconnu la nécessité de contrôler un texte qu'il avait d'abord adopté sans examen. Il a recouru, pour l'améliorer, au ms. 2980 de la Bibliothèque Mazarine; il a même accueilli avec empressement des variantes, ou pour mieux dire des corrections que j'ai eu l'honneur de lui communiquer alors, et que j'empruntais à une ancienne copie des Mémoires de Fontaine. On voit par là qu'il ne serait pas impossible d'améliorer encore le texte de l'*Entretien*. Le résultat serait obtenu si l'on parvenait à trouver l'autographe de Fontaine, ou du moins une copie plus ancienne que celle dont a dû se servir le P. Desmolets. Je ne crois pas que l'on retrouve jamais le manuscrit de Fontaine, détruit sans doute par ceux qui l'ont embelli; mais j'ai entre les mains une copie de l'*Entretien* qui me paraît digne d'attirer un moment l'attention des érudits. Elle présente avec le texte de M. Faugère et avec celui de M. Havet des différences nombreuses et qui parfois sont importantes. Elle n'est pas donnée comme empruntée aux *Mémoires* de Fontaine, ce qui était le cas de la publication faite par le P. Desmolets, et enfin, chose plus essentielle encore, elle est plus ancienne. Je crois pouvoir lui assigner la date de 1720 au plus tard. Celui qui l'a faite était assez ignorant, et l'on peut s'en féliciter; car s'il a commis çà et là quelques fautes de lecture faciles à corriger, grâce aux deux autres textes, du moins il n'a pas eu la prétention d'embellir son auteur. Suivant toute apparence, il s'est réduit au rôle de copiste, et ce que nous trouverons chez lui de plus que chez les autres paraît bien avoir été dans le manuscrit qu'il a copié.

Avant d'examiner ce texte en lui-même et de voir ce qu'il vaut, il est bon d'établir en peu de mots les preuves de son authenticité, et de dire pourquoi je le crois antérieur de huit ans au moins à la publication du P. Desmolets. Le recueil ms. dans lequel se trouve, non pas l'*Entretien...*, mais le *Jugement d'Épictète et de Montaigne par M. Pascal,* est intitulé *Recueil de dissertations sur divers sujets théologiques et de morale*; c'est un cahier relié, in-8 de 403 pages, contenant les choses les plus diverses. Il commence en effet par une *Explication de l'Épître de Saint Paul aux Galates*, et il se termine par les décisions théologiques et juridiques contre les actions de la Compagnie des Indes. Immédiatement avant le *Jugement d'Épictète* se trouve un remarquable *Examen des raisons*

qui rendent l'indifférence nécessaire pour mériter et démériter, dissertation théologico-philosophique qui dénote chez son auteur une rare puissance de dialectique. Le *Jugement* commence à la page 285 et finit avec la page 302. Papier, reliure, caractère de l'écriture, orthographe, tout concourt à démontrer que ce recueil remonte aux premières années du XVIIIe siècle, et les pièces relatives à la Compagnie des Indes datant de 1720, il est clair que la transcription du *Jugement sur Épictète* ne peut pas être postérieure à cette année-là. Elle a donc sur les imprimés du P. Desmolets et de Fontaine l'avantage incontestable de l'ancienneté.

Et maintenant que vaut cette copie? mérite-t-elle d'être tirée de l'obscurité, et peut-elle fournir quelques variantes, quelques leçons nouvelles bonnes à recueillir? Un simple coup d'œil jeté sur deux ou trois pages de notre ms. suffit à prouver qu'il est vraiment digne d'attention. Voici en effet comment on lit dans le P. Desmolets le curieux passage relatif à l'homme considéré comme un acteur : « Souvenez-vous que vous êtes ici comme un acteur, et que vous jouez le personnage d'une comédie tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court; s'il vous le donne long, jouez-le long; s'il veut que vous contrefesiez le gueux, vous le devez faire avec toute la naïveté qui vous sera possible; ainsi du reste [1]. » Les derniers mots de ce passage sont modifiés, et, si je ne me trompe, d'une manière assez heureuse, dans la copie ms. de 1720. «.... S'il veut que vous *contrefaisiez* le gueux, vous devez *le* faire avec toute la naïveté *possible. En un mot, vous devez entrer dans le génie de votre caractère*, et ainsi du reste. » Les modifications apportées à la phrase qui suit sont encore plus heureuses. Voici en effet le texte des éditions : « C'est votre fait de jouer bien le personnage qui vous est donné; mais de le choisir, c'est le fait d'un autre. » La copie de 1720 termine ainsi cette phrase : « .... mais de le choisir, *c'est l'affaire de l'auteur de la pièce* ». Cette dernière leçon me paraît excellente, et sans doute on en peut dire autant de l'addition qui vient à la ligne suivante : « Ayez tous les jours devant les yeux la mort, *la disette*, et *tous* les maux qui semblent les plus insupportables... » Enfin le paragraphe se termine chez Desmolets et dans les Mémoires de Fontaine de la manière que voici : « Il ne se lasse point de répéter que toute l'étude et le désir de l'homme *doive* [2] être de reconnaître la volonté de Dieu et de la suivre. » La copie ms.

1. Ce passage est un de ceux que l'éditeur de Fontaine a le plus malheureusement « embellis ».
2. Texte de Fontaine : *doivent*; c'est un rajeunissement; le singulier était bien dans les habitudes du XVIIe siècle.

substitue *doit* à *doive*, et les grammairiens reconnaîtront qu'elle a raison ; les littérateurs lui sauront gré sans doute de finir ainsi : « .... de la suivre *pas à pas à mesure qu'elle se manifeste* ».

Voilà pour les passages de l'Entretien dans lesquels il est question d'Epictète ; le premier des passages relatifs à Montaigne présente de même des différences importantes. Voici en effet le texte des éditions :

« Pour Montaigne, il fait profession de la religion catholique, et en cela il n'a rien de particulier. » La phrase n'est pas d'une clarté absolue, car le catholicisme de Montaigne, en un temps où beaucoup d'autres faisaient profession de la religion protestante, est bien quelque chose de particulier. Aussi jugera-t-on satisfaisante la leçon donnée par la copie ms. : «... il fait profession de la religion catholique. Je ne veux pas démêler l'inconséquence qui se trouve dans ses principes et dans sa conduite par rapport à un autre principe. En cela il n'a rien de particulier. » Et dans la phrase suivante, au lieu de ces mots : «... il a voulu chercher *quelque* morale *que* la raison devrait dicter sans la lumière de la foi » [1], on lit, ce qui satisfait beaucoup plus l'intelligence : « il a voulu chercher *quelle* morale la raison devait dicter. »

Ailleurs enfin les éditeurs [2] font dire à Pascal que, pour expliquer ce que c'est qu'être, « il faudrait se servir d'abord de ce mot là même en disant : c'est. » Combien est meilleure la leçon du ms. qui porte : «... en disant : c'est *être* » ! Cinquante exemples analogues pourraient servir à montrer l'utilité de la copie de 1720 qui substitue *posté* à *porté* (dans un endroit où l'on *se fortifie*), *résulter* à *rester*, *reconnaître* à *connaître*, etc.

Et ce ne sont pas là des embellissements introduits par le copiste ; il en était incapable, car les fautes grossières dans lesquelles il est tombé attestent son ignorance. Il avait sous les yeux un bon texte, et il n'est pas parvenu à le défigurer entièrement ; ce texte peut donc contribuer à rendre encore plus intéressant cet Entretien de Pascal sur lequel se sont exercées déjà des générations de penseurs et de lettrés.

Peut-être eût-il été bon de comparer ligne à ligne le texte de 1720 et les textes de Desmolets et des Mémoires de Fontaine ; mais il serait résulté de cette confrontation une confusion inextricable. On ne pourrait même noter exactement les différences qui existent entre la copie ms. et le texte de M. Havet, car, à vrai

1. Texte de Fontaine : « *une* morale fondée sur la raison sans les lumières de la foi. »
2. Fontaine excepté ; son éditeur embellit et dénature le texte : il écrit : *un être* et ajoute : c'est *telle ou telle chose.*

dire, il y a plusieurs textes Havet, suivant qu'on lit l'*Entretien* dans les éditions in-8 ou dans les éditions in-12. Le plus sûr a donc été de reproduire purement et simplement le texte de 1720, mais en attirant l'attention, grâce à l'emploi des caractères italiques, sur les passages qui méritaient d'être signalés. Des notes très courtes feront voir les principales fautes du copiste et les lacunes que présente son manuscrit. Dans ces conditions, la publication de ce nouveau texte rendra sans doute quelques services, et l'on peut espérer qu'un jour, dans une édition savante des œuvres complètes de Pascal, on lira un texte amélioré de l'Entretien sur Epictète et Montaigne.

A. Gazier.

Jugement d'Épictète et de Montagne par M. Pascal.

M. de Sacy mit un jour M. Pascal sur la lecture des philosophes, et M. Pascal fit rouler toute la conversation sur les deux philosophes qui l'avaient le plus occupé et dont la lecture l'avait frappé, qui étaient Épictète et Montagne. Il en fit à M. de Sacy les plus grands éloges. Celui-ci, qui avait toujours cru devoir peu lire ces auteurs, pria M. Pascal de lui en parler à fond.

Épictète, lui dit-il, est un des philosophes du monde qui *ait* mieux connu les devoirs de l'homme; il veut avant toutes choses qu'il regarde Dieu comme son principal objet, qu'il soit persuadé qu'il gouverne tout avec justice, qu'il se soumette à lui de bon cœur, et qu'il le suive volontairement en tout, comme ne faisant rien qu'avec une *grande* sagesse; qu'ainsi cette disposition arrêtera toutes les plaintes et tous les murmures, et préparera son esprit à souffrir paisiblement les événements les plus fâcheux. Ne dites jamais, dit-il : j'ai perdu cela; dites plutôt : je l'ai rendu. Mon fils est mort; je l'ai rendu. Ma femme *est-elle* morte? Je l'ai rendue. Ainsi des biens et de tout le reste. Mais celui qui me l'ôte, *dites-vous*, est un méchant homme. De quoi vous mettez-vous en peine par qui celui qui vous l'a prêté vous le redemande? Pendant qu'il vous en permet l'usage, ayez-en soin comme d'un bien qui appartient à autrui *et dont vous êtes le dépositaire*. Vous ne devez pas, dit il, désirer que ces choses qui se font se fassent comme vous *le* voulez; mais vous devez vouloir qu'elles se fassent comme elles se font.

Souvenez-vous, dit-il ailleurs, que vous êtes ici comme un acteur, et que vous jouez le personnage d'une comédie, tel qu'il plaît au maître de vous le donner. S'il vous le donne court, jouez-le court. S'il vous le donne long, jouez-le long. S'il veut que vous contrefaisiez le gueux, vous devez *le* faire avec toute la naïveté *possible*. *En un mot*, *vous devez*

entrer dans le génie de votre caractère, *et* ainsi du reste. C'est votre fait de jouer bien le personnage qui vous est donné ; mais de le choisir, c'est l'*affaire de l'auteur de la pièce*. Ayez tous les jours devant les yeux la mort, *la disette* et *tous* les maux qui semblent les plus insupportables, et jamais vous ne penserez rien de bas, et *vous* ne désirerez rien avec excès. Il montre aussi en mille manières ce que doit faire l'homme ; il veut qu'il soit humble, qu'il cache ses bonnes résolutions [1] et qu'il les accomplisse en secret ; rien ne les ruine davantage que de les produire. *Enfin* il ne se lasse point de répéter que toute l'étude et le désir de l'homme *doit* être de reconnaître la volonté de Dieu, et de la suivre *pas à pas à mesure qu'elle se manifeste*.

Voilà, dit M. Pascal à M. de Sacy, les lumières de ce grand esprit qui a si bien connu *les devoirs* de l'homme. J'ose dire qu'il *mériterait* d'être adoré, s'il avait aussi bien connu son impuissance, puisqu'il fallait être Dieu pour apprendre l'un et l'autre aux hommes. Aussi, comme il était terre et cendre, après avoir si bien compris ce qu'on doit, voici *comme* il se perd dans la présomption de ce *qu'on* peut. Il dit *qui des Dieux* (*sic*) a donné à l'homme *le moyen* de s'acquitter de toutes ses obligations ; que ces moyens sont [2] en notre puissance ; qu'il faut chercher la félicité par les choses qui sont en notre pouvoir, puisque Dieu nous les a données à cette fin ; qu'il faut voir ce qu'il y a en nous de libre ; que les biens, la vie, l'estime ne sont pas en notre puissance et ne mènent donc pas à Dieu ; mais que l'esprit ne peut être forcé de croire ce qu'il sait être faux, ni la volonté d'aimer ce qu'elle sait qui la rend malheureuse ; que ces deux puissances sont donc libres, et que c'est par elles que nous pouvons nous rendre parfaits ; que l'homme peut par *ses* puissances parfaitement connaître Dieu, l'aimer, lui obéir, lui plaire, se guérir de tous ses vices, acquérir toutes les vertus, se rendre saint *enfin*, *et par là* compagnon de Dieu. Ces principes [3] le *conduisaient* à d'autres erreurs, comme que l'âme est une portion de la substance divine, que la douleur et la mort ne sont pas des maux ; *que l'on* peut se tuer quand on est si persécuté, *et que l'on doit regarder alors la persécution comme l'ordre de Dieu qui vous appelle. Il a donné encore dans d'autres erreurs que d'autres philosophes avant lui avaient professées.*

Pour Montagne, dont vous voulez aussi, monsieur, que je vous parle, étant né dans un État chrétien, il fait profession de la religion catholique. *Je ne veux pas démêler l'inconséquence qui se trouve dans ses principes et dans sa conduite par rapport à un autre principe.* En cela il n'a rien de particulier ; mais comme il a voulu chercher *quelle* morale la raison devrait dicter sans la lumière de la foi, il a pris ses principes dans cette supposition. *Ainsi*, *considérant* l'homme destitué de toute

1. Édit. : surtout dans les commencements.
2. Édit. : *toujours*.
3. Édit. : *d'une superbe diabolique*.

révélation, il discourt *de* cette sorte. Il met toutes choses dans un doute universel, et si général que ce doute s'emporte soi-même c'est-à-dire s'il doute, et doutant même de cette dernière *proposition*, son incertitude roule sur elle-même dans un cercle perpétuel et sans repos, s'opposant [1] également à ceux qui assurent que tout est incertain et à ceux qui assure[nt] *qu'il* ne l'est pas, parce qu'il ne veut rien assurer. C'est dans ce doute qui doute de soi et dans cette ignorance qui [2] s'ignore, et qu'il appelle sa maîtresse forme, *que consiste* l'essence de son opinion, qu'il n'a pu exprimer par aucun terme positif. Car s'il dit qu'il doute, il se trahit, en assurant au moins qu'il doute; ce qui étant formellement contre son intention, il n'a pu s'expliquer que par *interrogations*; de sorte que ne voulant pas dire : je ne sais, il dit : que sais-je? dont il fait sa devise, en la mettant sous des balances qui, pesant les *contradictoires*, se trouvent dans un parfait équilibre; c'est-à-dire qu'il est pur pyrrhonien.

Sur ce principe roulent tous ses discours et tous ses Essais; et c'est la seule chose qu'il prétend bien établir, quoiqu'il ne fasse pas toujours remarquer son intention; *et* il y détruit insensiblement tout ce qui passe pour le plus certain parmi les hommes, non pas pour établir le contraire avec une certitude de laquelle seule il est ennemi, mais pour faire voir seulement que, les apparences étant égales de part et d'autre, on ne sait où asseoir sa créance. Dans cet esprit, il se moque de toutes les assurances ; par exemple, il combat ceux qui ont pensé établir dans la France un grand remède contre les procès par la multitude *et la* prétendue justesse des lois; comme [si] l'on pouvait couper la racine des doutes d'où naissent les procès, et qu'il y eût des digues qui pussent arrêter le torrent de l'incertitude et captiver les conjectures. C'est là que, quand il dit qu'il vaudrait autant soumettre *la* cause au premier passant qu'à des juges armés de ce nombre d'ordonnances, il ne prétend pas qu'on *doit* changer l'ordre de l'État; il n'a pas tant d'ambition *que* son avis soit *le* meilleur; il n'en croit *aucun* de *bon*; c'est seulement pour prouver la vanité des opinions les plus reçues; montrant que l'exclusion de *toute loi* diminuerait plutôt le nombre des différends que cette multitude [3] qui ne sert qu'à l'augmenter, parce que les difficultés croissent à mesure *que l'on* les *pèse* [4], que les obscurités se multiplient par les commentaires, et que le plus sûr moyen pour entendre le sens d'un discours est de ne le pas examiner, et de le prendre sur la première apparence. Si peu qu'on l'observe, toute la clarté se dissipe. Aussi il juge à l'aventure *des* actions des hommes et des points d'histoire; tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, suivant librement *la* première vue, et sans contraindre la pensée sous les règles de la raison,

1. Il y a dans le texte *supposant*, faute de copie manifeste.
2. Ms. : *qu'il* doute, *qu'il* s'ignore, animadvertances du copiste.
3. Édit. : multitude de lois.
4. Texte de Fontaine : « qu'on *espère* les ôter ». Cette correction peut servir à montrer la justesse du mot *pèse*; c'est parce que l'éditeur n'arrivait pas à le déchiffrer ou à le comprendre qu'il a mis *espère* et complété la phrase.

qui n'a que de fausses mesures, ravi de montrer par son exemple les contrariétés d'un même esprit.

Dans ce génie tout libre, il lui est entièrement égal de l'emporter ou non dans la dispute, ayant toujours par l'un *et l'autre* exemple un moyen de faire voir la faiblesse des opinions, étant *posté* avec tant d'avantage dans ce doute universel qu'il s'y fortifie également par son triomphe *et sa* défaite. C'est dans cette assiette toute flottante et toute chancelante [1] qu'il combat [2] les hérétiques de son temps sur ce qu'ils *assuraient* de connaître seuls le véritable sens *des Écritures*, et c'est *de là* [3] qu'il *foudroie* [4] l'impiété horrible de ceux qui osent assurer que Dieu n'est point. Il les entreprend particulièrement dans l'Apologie de Raimond de Sebonde, et les trouvant *volontairement dépouillés* de toute révélation, abandonnés à leurs lumières naturelles, toute foi mise à part, il les interroge de quelle autorité ils entreprennent de juger cet être souverain qui est infini par sa propre définition, eux qui ne connaissent véritablement aucune des moindres choses de la nature. Il leur demande sur quels principes ils s'appuient; il les presse de les montrer; il examine tous ceux qu'ils peuvent produire, et *il* pénètre si avant par le talent où il excelle qu'il montre la vanité de tous ceux qui passent pour les plus *naturels* et *pour* les plus fermes. Il demande si l'âme connaît quelque chose, si elle se connaît elle-même; si elle est substance ou accident, corps ou esprit, ce que c'est que chacune de ces choses, et s'il n'y a rien qui ne soit de l'un de ces *deux* ordres; si elle connaît son propre corps *et* ce que c'est que matière; si elle peut discerner entre l'innombrable variété, *quand on en a produit*; comment elle peut raisonner, si elle est matérielle, et comment elle peut être unie *aux corps particuliers*, et en ressentir les passions, si elle est spirituelle; quand *elle a* commencé d'être, avec le corps ou devant; *si* elle finit avec lui ou non; si elle ne se trompe jamais; si elle sait *quand elle* erre, vu que l'essence de la méprise consiste à la connaître; si dans *ces* obscurcissements elle ne *voit* pas aussi *clairement* que 2 et 3 font 6 qu'elle sait ensuite que c'est 5; si les animaux *raisonnent*, *pensent*, *parlent*, et *qui peut* [5] décider de ce que c'est que le temps, ce que c'est *qu'espace* ou étendue; ce que c'est que le mouvement; ce que c'est que l'unité; qui sont toutes choses qui nous environnent et *entièrement* [6] inexplicables; ce que c'est que *la maladie*, *santé*, vie, mort, bien, mal, justice, péché, dont nous parlons à toute heure; si nous avons en nous des principes du vrai, et si ceux que nous croyons, et qu'on appelle axiomes ou notions communes parce qu'elles sont conformes dans tous les hommes [sont conformes (?)] *à la vérité* essentielle [7]. Et puisque nous

1. Édit.: C'est dans cette assiette, toute flottante et toute chancelante *qu'elle est.*
2. Édit.: avec une fermeté invincible.
3. Édit.: de là encore.
4. Édit. Desmolets: plus vigoureusement. — Édit. Fontaine: qu'il foudroie l'impiété.
5. Édit.: *s'ils peuvent*, se rapportant aux animaux.
6. Ms. : *intérieurement*, faute de lecture.
7. Cette phrase paraît inachevée; sa rédaction laisse de même à désirer dans le P. Desmolets; on pourrait, en combinant les différents textes, arriver à un résultat satisfaisant.

ne savons que *par la foi* qu'un être tout bon nous les a donnés véritables en nous créant pour connaître la vérité, qui saura sans cette lumière si, étant formés à l'aventure, ils ne sont pas incertains, ou si, étant formés par un être *méchant et faux*, il ne nous les a pas donnés faux afin de nous séduire, montrant par là que Dieu et le vrai sont inséparables, *et* que si l'un est ou n'est pas, s'il est incertain ou certain, l'autre est nécessairement de même? Qui sait donc si le sens commun que nous prenons pour juge du vrai en a l'être de celui qui l'a créé? De plus, qui sait ce que c'est que *la* vérité, et comment peut-on s'assurer de l'avoir sans la connaître? Qui sait même ce que c'est qu'être, qu'il est impossible de définir, puisqu'il n'y a rien de plus général, et qu'il faudrait pour l'expliquer se servir d'abord de ce mot là même en disant : *C'est être*? Et puisque nous ne savons ce que c'est qu'âme, corps, temps, espace, mouvement, vérité, bien, ni même être, *qui expliquera* l'idée que nous nous en formons? Comment nous *assurons*-nous qu'elle est la même dans tous les hommes, vu que nous n'avons *pas d'autres marques de* [1] l'uniformité *de* conséquences, qui n'est pas toujours un signe de celle *de* principes; car ils peuvent bien être différents et conduire néanmoins aux mêmes conclusions, chacun sachant que le vrai se conclut souvent du faux. *Il* examine si profondément *les* sciences et la géométrie, dont il montre l'incertitude dans les axiomes et dans les termes qu'elle ne définit point, comme de centre, de mouvement; et la physique en bien plus de manières; *la* médecine en une infinité de façons; *l'*histoire, *la* politique, *la* morale, *la* jurisprudence; *ainsi du reste*; de telle sorte *qu'on* demeure convaincu que nous ne pensons pas mieux à présent que dans *quelque songe* [2] dont nous ne nous éveillons qu'à la mort, et pendant *lequel* nous avons aussi peu les principes du vrai que durant le sommeil naturel. C'est ainsi qu'il gourmande si fortement et si cruellement la raison dénuée de la foi, *en* lui faisant douter si elle est raisonnable et si les animaux le sont ou non, ou plus ou moins. *Il* la fait descendre de l'excellence qu'elle s'est attribuée, et la met *presque* en parallèle avec les bêtes, sans lui permettre de sortir de cet ordre, jusqu'à ce qu'elle soit instruite par son créateur même de son rang qu'elle ignore, la menaçant, si elle gronde, de la mettre au-dessous de *tout*, ce qui est aussi facile que le contraire, et ne lui donnant pouvoir d'agir *que* pour *regarder* sa faiblesse avec une humilité sincère au lieu de s'élever par une sotte insolence.

M. de *Sacy* [3], se croyant vivre dans un *autre* pays et entendre une nouvelle langue, *dit à M. Pascal* : Je vous suis obligé, monsieur, *sûr* que si

1. Il faut lire *que*.

2. Édit.: quelques songes pendant lesquels. Notre *Ms.* donne bien « quelques songes », mais il porte le mot *lequel*.

3. Ce résumé de la réplique de M. de Saci est beaucoup plus court dans la copie de 1720 que dans les éditions; aux yeux de celui qui avait transcrit l'entretien, c'est sur Pascal que l'attention du lecteur doit être concentrée. Fontaine, secrétaire et ami particulier de M. de Saci, ne se serait pas résigné à lui assigner un rôle aussi effacé.

j'avais longtemps lu Montagne je ne le connaîtrais pas autant que je fais depuis cet entretien que je viens d'avoir avec vous. Cet homme devrait souhaiter qu'on ne le connût que par *le récit* que vous faites de ses écrits, et il pourrait dire avec saint Augustin : « Ibi me vide, attende. » Je crois assurément que cet homme avait de l'esprit; mais je ne sais si vous ne lui en prêtez pas un peu plus qu'il n'en a par cet enchaînement si juste que vous faites de ses principes. Mais *dans le fond* qu'avait besoin Montagne de s'égayer l'esprit en renouvelant une doctrine qui passe *présentement au chrétien* pour une folie? C'est le jugement que saint Augustin fait de ces personnes, *et* on peut dire après lui de Montagne : « Il met dans tout ce qu'il dit la foi à part » ; ainsi nous, qui avons la foi, devons de même mettre à part tout ce qu'il dit. Vous êtes heureux, monsieur, de vous être élevé au-dessus de ces personnes qu'on appelle docteurs, plongés dans l'ivresse [1], mais qui ont le cœur vide de la vérité. Dieu a répandu dans votre cœur d'autres douceurs et d'autres attraits que ceux que vous trouvez dans Montagne; il vous a rappelé de ce plaisir dangereux. M. de Sacy dit à M. Pascal plusieurs autres choses semblables.

M. Pascal lui dit : Je vous avoue, monsieur, que je ne puis voir sans joie dans cet auteur la superbe raison si invinciblement froissée par ses propres armes, et cette révolte si sanglante de l'homme contre l'homme, qui de la société avec Dieu où il s'élevait par les maximes *des faibles*, *il* le précipite dans la nature des bêtes *par celles des prétendus esprits forts*, et j'aurais aimé de tout mon cœur le ministre d'une si grande vengeance, [si], étant *disciple* de l'Église par la foi, il eût suivi les règles de la morale en portant les hommes qu'il avait si utilement humiliés à ne pas irriter par de nouveaux crimes celui qui peut seul les tirer de ceux qu'il les a convaincus de ne pas pouvoir seulement connaître. Mais il agit au contraire *en payen de cette sorte*. De ce principe, dit-il, *qu'hors* de la foi tout est dans l'incertitude, *en* considérant bien combien il y a *qu'on* cherche le vrai et le bien sans aucun progrès vers la tranquillité, il conclut *que l'on* en doit laisser le soin aux autres, et demeurer cependant en repos, coulant légèrement sur les sujets, de peur d'y enfoncer en appuyant; et prendre le vrai et le bien sur la première apparence, sans les presser, parce qu'ils sont si peu solides que, quelque peu qu'on serre la main, il[s] s'échappe[nt] entre les doigts et *les* laisse[nt] *vides*. C'est pourquoi il suit le rapport des sens et les notions communes, parce qu'il faudrait qu'il se fît violence pour les démentir, et qu'il ne sait s'il gagnerait, ignorant où est le vrai. Ainsi il fuit la douleur et la mort parce que son instinct l'y pousse et qu'il ne veut pas résister *par* la même raison, mais sans en conclure que ce soient de véritables maux, ne se fiant *que* trop à *ses* mouvements naturels de crainte, vu qu'on en sent d'autres de *plaisirs qu'on dit être* mau-

1. Édit. : de la science.

vais *puisque* [1] la nature parle au contraire. Ainsi il n'a rien d'extravagant dans sa conduite. Il agit comme *les autres*, et tout ce qu'ils font dans la sotte pensée qu'ils suivent le vrai bien, il le fait par un autre principe, qui est que, les vraisemblances étant *égales de part et d'autre*, l'exemple et la commodité sont les contre-poids qui l'entraînent. Il suit donc les *coutumes* de son pays, parce que la coutume l'emporte. Il monte sur son cheval [2] parce qu'il le souffre, mais sans croire pourtant que ce soit de droit, ne sachant pas [3] au contraire celui de se servir de lui. Il se fait aussi violence pour éviter certains vices, et même il a gardé la fidélité au mariage à cause de la peine qui suit les désordres. Mais si celle qu'il prendrait surpasse celle qu'il évite, il y demeure en repos, la règle de son action étant en tout la commodité et la tranquillité. Il rejette donc bien loin cette vertu stoïque qu'on peint avec une mine sévère, un regard farouche, *les* cheveux hérissés, le front ridé et en sueur, dans une posture pénible et tendue, loin des hommes, dans un morne silence, et seule sur la pointe d'un rocher, fantôme, à ce qu'il dit, capable d'effrayer les enfants, et qui ne fait là d'autre chose, avec un travail continuel, que de chercher le repos où elle n'arrive jamais. La sienne *au contraire* est naïve, familière, plaisante, enjouée et pour ainsi dire folâtre. Elle suit ce qui la charme et badine négligemment des accidents bons ou mauvais; couchée mollement dans le sein de l'oisiveté tranquille, d'où elle montre aux hommes qui cherchent la vérité avec tant de *peine* que c'est là seulement qu'elle repose, et que l'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, comme il dit lui-même. Je ne *veux* pas vous dissimuler, monsieur, qu'en lisant cet auteur et le comparant avec Épictète, j'ai trouvé qu'ils étaient assurément les deux plus *grands* défenseurs des deux plus célèbres sectes du monde, et les *seuls* conformes à la raison, puisqu'on ne peut suivre *que l'une* de ces deux routes, savoir qu'il y a un Dieu, et alors y placer son souverain bien, ou qu'il est incertain, et qu'alors le vrai bien l'est aussi [4].

J'ai pris un plaisir extrême à remarquer dans ces divers raisonnements en quoi les uns et les autres sont arrivés à quelque conformité avec la sagesse véritable qu'ils ont essayé de connaître. Car s'il est agréable d'observer dans la nature le désir qu'elle a de peindre Dieu dans tous ses ouvrages, où l'on en voit quelques caractères parce qu'elles (*sic*, lisez *qu'ils*) en sont les images, combien est-il plus juste de considérer dans les productions des esprits les efforts qu'ils font pour imiter la *vertu* essentielle, même en la fuyant, et de remarquer en quoi ils y arrivent et en quoi ils s'égarent, comme j'ai tâché de faire dans cette étude [5]. Il me semble que la source des erreurs de ces

1. Édit.: *quoique*; c'est la bonne leçon; *puisque* est une étourderie du copiste.
2. Édit.: comme un homme qui ne serait pas philosophe (sept mots omis par le copiste).
3. Édit.: si cet animal n'a pas (cinq mots omis).
4. Édit.: puisqu'il en est incapable.
5. Il manque ici sept lignes.

deux sectes est de n'avoir pas su que l'état de l'homme à présent diffère de celui de sa création, de sorte que l'un, remarquant quelques traces de sa première grandeur et ignorant sa corruption, a traité la nature comme saine et sans besoin de réparateur, ce qui le mène au comble de la superbe, au lieu que l'autre, éprouvant la misère présente et ignorant la première dignité, traite la nature comme nécessairement infirme et irréparable, ce qui le précipite dans le désespoir d'arriver à un véritable bien, et de là dans une extrême lâcheté.

Ainsi ces deux états, qu'il fallait connaître ensemble pour voir *la vérité dans son entier*, étant connus séparément, conduisent nécessairement à l'un de ces deux vices d'orgueil *et* de paresse où sont infailliblement tous les hommes avant la grâce, puisque, s'ils ne demeurent dans leurs désordres par lâcheté, ils en sortent par vanité [1]. C'est donc de ces lumières imparfaites qu'il arrive que l'un, connaissant les devoirs de l'homme et ignorant son impuissance, se perd dans la présomption, et que l'autre, connaissant l'impuissance et non le devoir, *s'abandonne à* la lâcheté ; d'où il semble que puisque l'un *conduit à* la vérité, l'autre *à* l'erreur, on formerait en les alliant une morale parfaite. Mais au lieu de cette paix, il ne *résulterait* de *leur assemblage* qu'une guerre et qu'une destruction générale, car l'un établissant la certitude, *l'autre* le doute, l'un la grandeur de l'homme et l'autre sa faiblesse, il[s] ruine[nt] *les vérités* aussi bien que *les faussetés* l'un de l'autre, de sorte qu'ils ne peuvent subsister seuls à cause de *leurs défauts*, ni s'unir à cause de leurs oppositions, et qu'ainsi ils se brisent et s'anéantissent pour faire place à la vérité de l'Évangile. C'est elle qui accorde les contrariétés par un art tout divin, et unissant tout ce qui est de vrai et *lâchant* tout ce *qui est* de faux, elle en fait une sagesse véritablement céleste où s'accordent ces opposés [2] qui étaient incompatibles dans ces doctrines humaines. Et la raison en est que ces sages du monde placent les contraires dans un même sujet, car l'un attribuait la grandeur à la nature, et l'autre la faiblesse à cette même nature, ce qui ne pouvait subsister, au lieu que la foi nous apprend à les mettre dans des sujets différents, tout ce qu'il y a *d'infirmité* appartenant à la nature, tout ce qu'il y a de puissance appartenant à la grâce.

Voilà l'union étonnante *que Dieu* seul pouvait enseigner, *que* lui seul pouvait faire, et qui n'est qu'une image et qu'un effet de l'union ineffable *des* deux natures dans la seule personne d'un Homme-Dieu.

Je vous demande pardon, *dit* M. Pascal à M. de Sacy, de m'emporter *devant* vous dans la théologie au lieu de demeurer dans la philosophie qui était seule mon sujet. Mais il m'y a conduit insensiblement, et il est difficile de n'y pas *entrer*, quelque vérité qu'on traite, puisqu'elle est le centre de toutes les vérités, ce qui paraît ici parfaitement, puisqu'elle

1. Trois lignes omises.
2. Il y a dans le ms. *composés*.

enferme si visiblement toutes celles qui se trouvent dans ces opinions. Aussi je ne vois pas comment aucun d'eux pourrait refuser de la suivre. Car s'ils sont *pleins de la grandeur* de l'homme, qu'en ont-ils imaginé qui ne cède aux promesses de l'Évangile [1]? Et s'ils se plaisent à voir l'infirmité de la nature, *leurs idées n'égalent* plus *celles* de la véritable faiblesse du péché [2]; *aussi* tous y trouvent plus qu'ils n'ont désiré, et ce qui est admirable, ils s'y trouvent unis, eux qui ne pouvaient s'allier.

Monsieur, dit M. de Sacy [3], j'admire en vérité la manière ingénieuse avec laquelle vous savez tourner toutes choses; mais tout le monde n'a pas le même secret de faire des lectures et des réflexions si sages et si élevées. Je vois assez par ce que vous venez de dire que ces lectures vous sont utiles, mais je ne saurais croire néanmoins qu'elles fussent avantageuses à beaucoup de gens dont l'esprit se traînerait un peu et n'aurait pas assez d'élévation pour lire les auteurs et les juger, et n'en saurait tirer les perles du milieu du fumier.

Pour l'utilité de ces lectures, *reprit* M. Pascal, je vous dirai fort simplement ma pensée. Je trouve dans Épictète un art incomparable pour troubler le repos de ceux qui le cherchent dans les choses extérieures, et pour les forcer *à reconnaître* qu'ils *sont esclaves et aveugles*, qu'il est impossible qu'ils trouvent autre chose que l'erreur et la douleur *qui suit* s'ils ne se donnent sans réserve *à Dieu.*

Montagne est incomparable pour confondre l'orgueil de ceux qui, hors la foi, se piquent d'une véritable justice: pour désabuser ceux qui s'attachent à leurs opinions, et qui croient trouver dans les sciences des vérités inébranlables; et pour convaincre si bien la raison de son peu de lumière et de ses égarements qu'il est difficile, quand on fait un bon usage de ces principes, d'être tenté de trouver des répugnances dans les mystères, car l'esprit en est si battu qu'il est bien éloigné de vouloir juger si l'Incarnation ou le mystère de l'Eucharistie sont possibles [4]; *et il me semble* qu'en joignant *ces deux auteurs* ensemble *ils ne feraient pas grand mal*, parce que l'un s'oppose au mal de l'autre; non *qu'ils* puissent donner la vertu, mais seulement troubler dans les vices [5].

1. Édit. Une ligne en plus.
2. Édit.: dans un degré infiniment inférieur.
3. Tout ce passage est au style indirect dans les édit. et avec plus de détail.
4. Sept lignes omises.
5. Trois lignes omises.

L'ABBÉ DE CANAYE ET LE « DISCOURS PRÉLIMINAIRE DE L'ENCYCLOPÉDIE »

« J'ai lu et relu votre *Discours préliminaire*, écrivait Montesquieu à d'Alembert; c'est une chose forte, c'est une chose charmante, c'est une chose précise, plus de pensées que de mots, du sentiment comme des pensées, et je ne finirais point. » — « J'ose dire hardiment, déclarait aussi Voltaire, que ce discours, applaudi de toute l'Europe, parut supérieur à la *Méthode* de Descartes et égal à tout ce que l'illustre chancelier Bacon avait écrit de mieux [1]. » Ces témoignages résument fidèlement l'opinion du XVIIIe siècle sur cet ouvrage, qui ouvrit au collaborateur de Diderot les portes de l'Académie française et lui assura une place honorable parmi les écrivains les plus goûtés de son temps [2]. De nos jours, le *Discours préliminaire* a encore de chauds admirateurs, et on l'a récemment inscrit aux programmes de la licence et de l'agrégation. Mon intention n'est pas de discuter ici la valeur de cette œuvre si vantée; je voudrais seulement appeler l'attention des lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire* sur une tradition d'après laquelle tout le mérite n'en reviendrait pas à d'Alembert.

I

Barthélemy Mercier, abbé de Saint-Léger (1734-1799), ancien bibliothécaire de Sainte-Geneviève, a laissé la réputation d'un esprit curieux et du plus érudit des bibliographes. Il a consigné une partie de ses remarques et de ses souvenirs dans une foule de dissertations imprimées et aussi dans un *Mémorial* manuscrit, que M. Maurice Tourneux a eu l'heureuse idée de publier il y a trois ans [3]. Mais, de plus, au témoignage de Chardon de la Rochette, il racontait à ses amis des anecdotes fort intéressantes, qu'il les invitait à recueillir fidèlement pour qu'elles ne fussent pas perdues.

1. Voltaire, *Œuvres complètes*, édit. Garnier, t. XXVI, p. 513.

2. Néanmoins, un article critique sur le *Discours préliminaire* parut au mois de novembre 1751 dans le *Journal des Savants* (édition de Hollande). Il a été réimprimé avec la réponse de d'Alembert dans les *Œuvres posthumes* de cet auteur (Paris, 1799, 2 vol. in-8, t. I, p. 75 et suiv.). Cet article était du ministre David Boullier, qui le publia à part, sous ce titre : *Apologie de la métaphysique*, à l'occasion du *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (Amsterdam, 1753, in-12). Cette brochure fut louée par les *Nouvelles ecclésiastiques* du 23 octobre 1754.

3. *Merceriana ou Notes inédites de Mercier de Saint-Léger*, dans le *Bulletin du bibliophile*, année 1892, p. 97 à 114, 251 à 268, 365 à 377, 516 à 545.

Or, c'est l'une de ces anecdotes qui a trait au *Discours* de d'Alembert, et que Chardon de la Rochette a reproduite, peu de temps après la mort du docte abbé, dans la notice consacrée à Mercier de Saint-Léger par le *Magasin encyclopédique* de Millin [1].

L'abbé de Saint-Léger, dit-il, « nous racontait que quand d'Alembert présenta à l'abbé de Canaye, son ami, le manuscrit de la préface qu'il a mise à la tête de l'*Encyclopédie*, celui-ci, après l'avoir parcouru, le jeta au milieu de la chambre en disant : « Fi donc! cela ne vaut rien »; qu'ensuite l'ayant fait ramasser, il l'apostilla, le retoucha, fit des retranchements et de nombreuses additions, lui donna de la couleur, de la vie, et en fit un chef-d'œuvre. La scène s'était passée sous les yeux de la nièce de l'abbé de Canaye, qui en attesta la vérité à l'abbé de Saint-Léger. »

Cette historiette n'a été rappelée ni par M. J. Bertrand dans sa curieuse étude sur d'Alembert [2], ni par les récents éditeurs du *Discours préliminaire* [3], et M. Maurice Tourneux y a fait une simple allusion dans l'article si bien informé qu'il a rédigé pour la *Grande Encyclopédie* (au mot D'ALEMBERT) [4]. Pourtant elle n'avait point passé inaperçue des contemporains de Mercier de Saint-Léger. Palissot l'a accueillie avec une faveur marquée dans l'édition qu'il publia de ses *Mémoires* en 1803; ce qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe à la profonde antipathie qu'il professait pour les encyclopédistes en général et pour d'Alembert en particulier. De plus, Boissonade l'a insérée, sans faire aucune réserve, dans un article du *Journal de l'Empire* du 9 avril 1812 [5]. Et, chose à noter, cette anecdote, ainsi reproduite à diverses reprises, n'a soulevé, que je sache, aucune protestation, et cette considération, à elle seule, suffirait à lui donner quelque autorité. Toutefois, si nous voulons savoir au juste quel cas il convient d'en faire, il importe de nous demander ce qu'était l'abbé de Canaye et quels furent ses rapports avec d'Alembert. Malheureusement, en dehors d'un éloge assez court, dû à son confrère Joseph Dacier [6], nous n'avons pour nous renseigner que quelques témoignages épars dans les correspondances du temps.

1. Cinquième année, 1799, t. II, p. 179. Cette notice a été tirée à part; elle a aussi été réimprimée dans les *Mélanges de critique et de philologie* de Chardon de la Rochette, Paris, 1812, t. II, p. 270.

2. J. Bertrand, *D'Alembert*, Paris, 1889, in-16.

3. *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, avec une introduction et des notes par M. Louis Ducros, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix; Paris, Delagrave, 1893, in-12. — Le même ouvrage, publié avec des variantes, des notes, une analyse et une introduction par M. Picavet, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; Paris, A. Colin, 1894, in-18.

4. Voir aussi une note dans son édition du *Neveu de Rameau*, p. 203.

5. Voir cet article dans Boissonade, *la Critique littéraire sous le premier Empire*, édit. Colincamp. Paris, 1863, in-8, t. I, p. 217.

6. Il fut lu en séance publique de l'Académie des inscriptions, le 15 novembre 1783, et se trouve dans les *Mémoires* de cette compagnie, t. XLV, in-4, p. 175 à 186.

II

L'abbé Étienne de Canaye naquit à Paris le 7 décembre 1694 [1]. Il était arrière-petit-neveu de l'helléniste Florent Chrestien, qui fut précepteur de Henri IV, et de Philippe de Canaye, sieur du Fresne, qui, après avoir servi de témoin à du Perron lors de sa conférence à Fontainebleau avec Philippe de Mornay, revint à la religion catholique [2]. Il était aussi de la même famille que le P. Canaye, ce jésuite qui figure dans la fameuse *Conversation du maréchal d'Hocquincourt*, attribuée à Saint-Évremond, et que Mazarin, le trouvant « adroit et bien intentionné », employa à diverses négociations [3].

Son père était Étienne Canaye, seigneur des Roches et autres lieux, reçu conseiller au Parlement de Paris le 29 janvier 1685, et mort le 19 janvier 1744, à l'âge de quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-seize ans. Il avait épousé, le 20 avril 1689, Marie-Anne Garnier, fille de Mathieu Garnier, président à mortier au Parlement de Metz, et de Marie-Anne Tronçon, dame de Chaumontel. De cette union, naquirent, entre autres enfants, Jacques-Étienne de Canaye, qui fut conseiller au Parlement, et notre abbé [4].

Celui-ci, s'étant destiné à l'état ecclésiastique, après avoir étudié chez les Jésuites, était allé faire sa théologie au séminaire de Saint-Magloire, dirigé par les Oratoriens. Mais comme son père voulait lui acheter une charge de conseiller-clerc au Parlement, il n'y consentit pas, et, pour couper court aux instances de sa famille, entra, en 1716, à l'Oratoire, où il espérait mener une vie studieuse et tranquille, et dont le P. de la Tour, son parent, était alors général. Il y reçut la prêtrise et y resta douze ans, se livrant avec ardeur à l'étude des lettres et de l'antiquité. Il fut même chargé d'enseigner la philosophie au collège de Juilly et, durant cinq années (de 1717 à 1722), s'acquitta de cette fonction avec la plus grande distinction [5]. En 1728, cédant aux sollicitations pressantes de ses proches, il quitta l'Oratoire, et, la même année, fut nommé membre de l'Académie des inscriptions.

1. C'est la date donnée par Joseph Dacier (*ibid.*). Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, et la *Grande Encyclopédie* disent le 7 septembre.

2. Les ancêtres de la famille Canaye les plus anciennement connus étaient une dynastie de riches teinturiers, alliés à la famille, aussi protestante, des Gobelin, dont notre célèbre manufacture de tapis tire son nom. Un endroit nommé le *lieu des Canayes* se trouvait sur la rivière de Bièvre, à côté de la maison des Gobelin. (Voir un article de A.-L. Lacordaire, directeur de la manufacture des Gobelins, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, année 1856, in-8, p. 491 et suiv.)

3. Voir Mazarin, *Lettres*, édit. d'Avenel, t. VIII, p. 490 et 750.

4. Bibliothèque nationale : Pièces originales, vol. 585, nos 194 à 208.

5. Ch. Hamel, *Histoire de Juilly*, Paris, 1868, in-12, p. 310.

Il paraît que, dans sa jeunesse, il avait vu Boileau et avait eu la hardiesse de lui exposer ses scrupules au sujet du Tasse, envers qui il le trouvait injuste. Plus tard, le comte de Lauragais [1] lui témoignant la même inquiétude, l'abbé lui dit : « Je vais vous répondre parfaitement en vous apprenant la réponse que me fit un jour Boileau à des questions à peu près semblables aux vôtres et que je lui adressais : « Quand j'ai lu, me dit-il, les poètes ita-« liens et votre Tasse, il ne me reste dans les oreilles que *dada* et « *dodo*; il me semble voir un enfant *à dada* demander à sa nour-« rice de faire *dodo*. C'est insupportable quand on aime l'harmonie « d'Homère et de Virgile [2]. » Eh bien! continua l'abbé de Canaye, Boileau ayant trouvé cette critique plaisante, chercha à la rendre raisonnable. Et voilà tout, mon enfant; c'est comme cela que nous sommes bâtis [3]. »

Rentré dans le monde, l'abbé de Canaye ne remplit aucune charge. Une fortune considérable lui permit de se livrer sans réserve à son goût pour l'étude, et il s'adonna à l'antiquité grecque avec une véritable passion. Mais soit nonchalance, soit indifférence pour la renommée, soit difficulté d'atteindre à la perfection entrevue, malgré l'étendue et la variété de ses connaissances, il n'a presque rien publié.

Le recueil de l'Académie des inscriptions contient de lui trois mémoires : l'un, qui fut lu dans les séances du 30 avril 1728 et du 14 janvier 1729, est consacré à l'Aréopage; un autre, du 16 février 1731, a pour sujet le philosophe Thalès; et le troisième, donné à la séance publique du 22 avril 1732, roule sur Anaximandre [4]. Dans la séance publique du 1er décembre 1751, il en lut un quatrième sur la manière d'étudier la philosophie ancienne. « Ce morceau, dit Grimm, fut trouvé très profondément réfléchi et encore plus vigoureusement écrit [5] ». Mais, pour des raisons qu'on ne nous a point fait connaître, l'auteur ne le laissa point imprimer [6].

L'abbé de Canaye passa la plus grande partie de sa longue existence aux environs de Paris, dans son château de Montreau-sur-Montreuil (sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois).

1. Le duc de Brancas, comte de Lauragais (1733-1824), est le personnage auquel Voltaire a dédié l'*Écossaise*; c'est lui qui paya 20 000 livres aux comédiens pour les faire consentir à débarrasser la scène des banquettes de spectateurs qui l'encombraient.

2. Boileau étant mort le 13 mars 1711, l'abbé de Canaye, né à la fin de 1694, devait être bien jeune quand il eut avec lui cet entretien.

3. *Lettres de L. B. Lauragais à madame* *** (la duchesse d'Urssel), Paris, 1802, in-8, p. 79 et 80.

4. On les trouve dans les *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions*, in-8, t. VII (1733), p. 174 à 200; t. X (1736), p. 1 à 20 et 20 à 35.

5. *Correspondance de Grimm*, édit. M. Tourneux, t. II, p. 117.

6. Pourtant il nous en est parvenu deux fragments, l'un dans le tome XLV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 180, et l'autre dans les *Œuvres posthumes* de d'Alembert, Paris, 1799, in-8, t. II, p. 415.

Il fréquentait les salons et les gens de lettres, qu'il aidait de ses encouragements et de ses conseils, autant que le lui permettait l'affection jalouse et ombrageuse de sa nièce, la marquise de Ménilglaise [1]. Celle-ci, pendant près de cinquante ans, tint sa maison, lui prodiguant, dit Dacier, les soins les plus assidus et les plus touchants, et lui épargnant l'obligation, pénible pour lui, de se mêler de ses affaires. La marquise avait un fils, le chevalier de Ménilglaise, qui, à la mort de son grand-oncle, était capitaine aux gardes françaises. Il avait été élevé sous les yeux de l'abbé, « formé par lui-même, nous apprend Dacier, et occupé sans cesse, ainsi que sa mère, à faire le bonheur d'un oncle qui, à son tour, ne s'occupait que du leur » [2].

Il est vrai que, si nous en croyons d'Alembert, la marquise gouvernait despotiquement son oncle et lui faisait un sort beaucoup moins digne d'envie que ne l'insinue la harangue académique de J. Dacier. « Je lui disais, il y a quelque temps, écrit-il, que j'avais été le recommander aux religieux de la Merci pour la rédemption des captifs. Il y en a à Maroc et à Tunis de moins esclaves que lui... Je mourrais de passer un jour comme il passe l'année [3]. »

Notre abbé était l'un des *chapelains* de Falconet, c'est-à-dire qu'au défaut de l'abbé Barthélemy, il faisait les honneurs du déjeuner que le médecin Falconet offrait chaque dimanche à un certain nombre de personnes versées dans les lettres et dans les sciences, et qu'on appelait la *Messe des gens de lettres* [4]. A ces

1. Cette dame était sans doute la femme de M. de Ménilglaise, capitaine de dragons du régiment de Mestre-de-camp, tué à Hoya, en Allemagne, en mars 1758 (voir les *Mémoires du duc de Luynes*, édit. Dussieux et Soullié, t. XVI, p. 401). De nos jours, pour obéir au vœu de son beau-père, le marquis de Droullin de Ménilglaise, M. de Godefroy ajouta à son nom celui de Ménilglaise : il a depuis légué par testament à la ville de Lille une très riche bibliothèque; la marquise sa femme est l'auteur de plusieurs ouvrages de piété.

2. Le chevalier de Ménilglaise a composé les paroles de deux opéras-comiques, dont la musique est de M. de la Borde, premier valet de chambre du roi, et qui n'eurent d'ailleurs aucun succès. L'un, *le Dormeur éveillé*, fut joué devant le roi à Fontainebleau en novembre 1764; le second, *les Amours de Gonesse*, fut donné à la Comédie-Italienne, le 8 mai 1765. (Voir la *Correspondance* de Grimm, t. VI, p. 125 et 302.) Il existe de lui un livre anonyme intitulé *Essais dramatiques à l'usage des théâtres de société*. S. l. n. d., in-8. C'est un recueil de neuf pièces imprimées séparément, parmi lesquelles cinq comédies en vers, en vers libres ou en prose, une tragédie bourgeoise, *les Réfugiés*, en cinq actes et en prose, et un drame, *Pauline*, en trois actes et en vers. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale (Yf. 604) fut offert par l'auteur à Mme de Grismondy, en 1778, avec cette dédicace autographe :

L'esprit doit juger les talents,
Les Grâces en fixer l'usage :
D'après des titres si constants,
Daignés agréer un ouvrage
Dont les succès les plus brillants
Dépendront de votre suffrage.
Le plus doux employ de mon tems
Est de vous en offrir l'hommage.

3. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 185 : Lettre du 14 avril 1753.

4. Em. Colombey, *Ruelles, salons et cabarets*, Paris, 1892, in-8, t. II, p. 70; Lauragais, *op. cit.*, p. 67. Camille Falconet (1671-1762) était fils du médecin lyonnais, ami de Guy Patin; il fut lié avec Malebranche, Fontenelle et surtout avec Lacurne de Sainte-Palaye.

réunions prenaient part des gens graves et d'un goût sévère, comme le maître de la maison, et qui avaient connu les survivants du grand siècle. On y voyait, par exemple, un certain Vatard, qui était été l'ami et le copiste de Boileau, et le médecin Combalusier, qui savait par cœur Horace et possédait à fond Quintilien. C'est à peine si quelques jeunes gens, comme d'Alembert et Lauragais, y étaient admis. « C'était, dit celui-ci, une société savante, spirituelle, mais sévère; il n'y avait guère que d'Alembert, auquel, en qualité de grand géomètre, on permettait d'être gai comme pinson : il faisait donc exception; encore ce bon et aimable d'Alembert avait-il besoin quelquefois de mettre l'abondance de sa gaieté sous la protection de la prudence de l'abbé de Canaye. Celui-ci avait passé sa vie avec Mlle Le Couvreur, Baron et Regnard [1]; il aimait la plaisanterie et disait à la compagnie : « Laissez donc rire d'Alembert; laissez-nous écouter ses fagots. » Et l'abbé de Canaye jouait alors avec M. d'Alembert comme un vieux singe avec un jeune chat [2]. »

L'abbé de Canaye « fut frappé, vers le milieu de l'année 1781, d'une attaque d'apoplexie qui l'avertit qu'il approchait du terme; mais aussi philosophe dans la pratique que dans les principes, il n'en fut point ébranlé; sa sérénité et sa gaieté n'en furent pas même sensiblement altérées : on le vit, dès qu'il fut un peu rétabli, se livrer à ses occupations et à ses amusements ordinaires, avec le même attrait et le même plaisir qu'avant d'avoir essuyé ce funeste accident. Une nouvelle attaque plus cruelle, accompagnée d'une paralysie sur le larynx, l'enleva le 12 mars 1782, dans la quatre-vingt-huitième année de son âge [3]. »

III

On trouve dans les lettres de Mme du Deffand et de d'Alembert quelques traits qui permettent d'établir avec certitude l'intimité de celui-ci et de l'abbé de Canaye.

Le géomètre écrit à son amie : « Savez-vous bien que l'abbé de Canaye, à qui j'ai lu quelques-unes de vos lettres, raffole de vous, de votre esprit et de votre manière de penser? Cela est au point que je ne désespère pas de l'engager à vous voir, et je puis vous assurer que ce serait bientôt fait sans les obstacles presque insurmontables que son genre de vie y mettra toujours [4]. »

1. Regnard est mort en 1709. Si Lauragais ne fait pas ici une confusion, l'abbé de Canaye était précoce.
2. Lauragais, *op. cit.*, p. 78 à 80.
3. J. Dacier, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLV, p. 185.
4. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 180 : Lettre du 10 mars 1753.

Ces derniers mots, on le devine, font allusion à la tutelle ombrageuse de Mme de Ménilglaise. Mme du Deffand répondit à d'Alembert : « Si vous avez jamais entendu parler du greffier de Vaugirard, faites-m'en l'application. Vous vous avisez de me dire que vous avez fait voir de mes lettres à l'abbé de Canaye et qu'il en a été content. Comment voulez-vous que je continue à vous écrire? Cela me dérange l'imagination. Mais comme vous ne lui montrerez pas ma lettre, si vous trouvez qu'elle n'en vaut pas la peine, je me dis qu'il ne verra pas celle-ci, et cela me met à mon aise. Je serai ravie si vous pouvez engager cet abbé à faire connaissance avec moi; mais vous n'en viendrez pas à bout : il en sera tout au plus comme de Diderot, qui en a eu assez d'une visite : je n'ai point d'atomes accrochants... Travaillez de votre mieux auprès de l'abbé de Canaye pour l'engager à faire connaissance avec moi : je ne sais d'où vient que sa nièce et lui m'ont toujours donné l'idée de *Thérèse philosophe* [1]. Vous ne connaissez peut-être pas ce livre-là : si vous vous en informez, n'allez pas dire que c'est parce que je vous en parle [2]. »

D'Alembert revient encore sur ce sujet : « L'abbé de Canaye, écrit-il, trouve que vous ne ressemblez point du tout au greffier de Vaugirard; il est enchanté de vos lettres et de votre manière d'envisager et de rendre tout : et, en vérité, il faudrait qu'il fût bien difficile... J'attends avec impatience le mois de juin, où vous m'annoncez votre retour. Je serais enchanté de vous mener l'abbé; mais je doute qu'il puisse obtenir un congé de Thérèse philosophe [3]. »

Et, quelques mois plus tard (21 octobre 1753), d'Alembert écrivait encore à la marquise : « Je meurs d'envie de vous revoir et je ne verrai guère cet hiver que vous et l'abbé de Canaye [4]. »

De plus, il a proclamé publiquement qu'il profitait des entretiens du docte abbé. En effet, il lui a dédié son *Essai sur la société des gens de lettres et des grands* : « Recevez, lui disait-il, ce fruit de nos conversations philosophiques, qui vous appartient comme à moi. Je ne puis mieux l'adresser qu'à vous, dont l'exemple prouve si

1. N'ayant pas lu, et pour cause, *Thérèse philosophe*, je ne vois pas ce qui, dans l'abbé de Canaye et sa nièce, pouvait faire penser à ce livre, que son obscénité a fait reléguer dans l'*enfer* de la Bibliothèque nationale. Selon l'avocat Barbier, ce livre, attribué à Diderot, à Montigny et au marquis d'Argens, est charmant et très bien écrit; Grimm nous dit, au contraire, qu'il est « écrit sans goût, sans décence, sans sel, sans logique, sans style » (*Correspondance*, t. I, p. 255).

2. *Correspondance complète de Mme du Deffand*, éd. de Lescure, Paris, 1865, in-8, t. I, p. 169 et 70 : Lettre du 22 mars 1753.

3. *Œuvres posthumes*, t. I, p. 185 : Lettre du 14 avril 1753. Néanmoins, d'Alembert vint à bout de son entreprise, car une lettre de lui (*ibid.*, p. 151) nous montre l'abbé en relations avec Mme du Deffand vers le mois de novembre 1753. Mais j'ignore combien de temps durèrent ces relations.

4. *Correspondance complète de Mme du Deffand*, édit. de Lescure, t. I, p. 182.

bien qu'on peut vivre heureux sans les grands, et dont le commerce fait sentir combien il est facile de s'en passer. »

Mais rien ne saurait, mieux que la lettre suivante, montrer le degré d'intimité où étaient d'Alembert et l'abbé de Canaye, et l'autorité que celui-ci avait prise sur l'ami de Mme du Deffand. Aussi la reproduisons-nous intégralement.

En 1762, Catherine II ayant proposé à d'Alembert de se charger de l'éducation de son fils, le philosophe refusa cette position si enviée. L'impératrice revint à la charge, offrant à l'ancien associé de Diderot de lui constituer en France un revenu de cent mille livres de rente et de lui donner à Saint-Pétersbourg un hôtel auquel seraient attachées toutes les immunités dont jouissent les ambassadeurs; de plus, elle lui assurait le moyen de terminer en Russie l'*Encyclopédie*, dont la publication était alors interrompue [1]. D'Alembert, singulièrement perplexe, demanda conseil à l'abbé de Canaye. C'est à cette occasion que celui-ci lui écrivit la lettre suivante [2].

« En attendant, mon cher et infiniment cher ami, que nous puissions causer ensemble, à tête bien reposée, sur la plus sérieuse, la plus importante et la plus délicate affaire de votre vie, voici les premières réflexions que me fournit mon extrême tendresse pour vous.

Je commence par mettre d'un côté tous les avantages qu'on vous propose, qui sont, je l'avoue, très capables de déterminer à accepter, et, de l'autre, les inconvénients inséparablement attachés aux belles et très belles choses qu'on vous offre. Il n'est pas douteux que cent mille livres de rente bien solidement assurées, une très grande maison, beaucoup d'honneurs [3], et surtout la certitude infiniment flatteuse de tenir, dans l'estime d'une souveraine plus illustre par la grandeur de son âme que par son rang, une place qui doit satisfaire pleinement la plus insatiable avidité [4], il est, dis-je, très certain qu'un si brillant point de vue peut ébranler l'âme la plus forte, surtout quand on a lieu d'espérer que de pareils avantages seront un jour couronnés par la gloire d'avoir donné au plus vaste empire du monde un souverain digne de commander.

Nul doute, par conséquent, sur la grandeur des avantages; mais peut-on dire la même chose sur leur solidité?

La Russie est le pays du monde le plus en proie aux révolutions; nous ne sommes point obligés, pour nous en convaincre, d'aller nous

1. Grimm, *Correspondance*, t. V, p. 198 à 200.

2. Nous la reproduisons d'après le texte des *Œuvres posthumes* de d'Alembert, t. I, p. 468 à 471. Dans les *Œuvres et correspondances inédites de d'Alembert* (Paris, 1887, in-8, p. 209 à 212), M. Ch. Henry en a donné un texte un peu différent, dont nous signalons les principales variantes.

3. Henry : *d'honneur*.

4. Henry : *vanité*.

perdre dans la durée ténébreuse de cette vaste monarchie; l'événement qui vient de placer sur le trône celle qui veut, à quelque prix que ce soit, vous combler de biens et de gloire, est le troisième de cette espèce, et peut-être ne sera pas le dernier [1]. Je ne vous en dirai pas davantage, parce que je crois qu'avoir montré cet avenir très possible, c'est avoir tout dit à un homme tel que vous.

Je finis par une réflexion que vos ennemis ne se pressent (M. Ch. Henry imprime avec raison : *priveront*) pas de vous faire faire : c'est que n'ayant pas cédé aux instances infiniment honorables d'une impératrice mille fois plus élevée par la grandeur de son âme que par sa place, tant qu'elle n'a appelé à son secours que votre philosophie, vous vous rendiez à des offres qui n'ont jamais triomphé que des âmes vaines et intéressées.

Vraiment, je crois bien que tout ce qui vous environne criera à l'extravagance, si vous avez l'héroïsme ou plutôt la sagesse de résister; car, encore une fois, le risque est affreux. Voilà en somme, et très imparfaitement, ce que mon extrême amitié me dicte assez mal en ordre; mais le sentiment n'est pas didactique, et heureusement je parle à quelqu'un qui est fait plus que personne pour entendre à demi-mot. Développez avec vous-même ce dont je n'ai fait ici que jeter le germe, et qui se réduit à ces quatre mots : rien n'est plus beau, mais rien n'est moins sûr; je ne cède qu'à l'argent et à l'étalage, après avoir tenu bon contre les seules prières. Je ne pouvais soutenir le climat tant qu'on n'a point parlé de fortune, et tout à coup ce même climat n'a plus rien qui m'épouvante. A qui dois-je un si grand changement? A cent mille livres de rente, à beaucoup de valets, etc.

Voilà, mon cher ami, ce que mon extrême amitié pour vous m'a dicté; il ne s'agit pas moins pour vous, dans les circonstances présentes, que d'être ou un homme paré des livrées infidèles du bonheur, ou un homme très réellement le plus malheureux. Adieu, mon cher, très cher et plus que je ne puis vous le dire; nous comptons aller incessamment à Paris, où [2] nous discuterons tout à notre aise la situation la plus heureuse [3] où vous puissiez vous trouver. Madame pense comme moi, et vous le dira beaucoup mieux [4]. *Vale et me ama.* »

A Montreau, ce 31 janvier 1763 [5].

IV

Le fond du caractère de l'abbé de Canaye était, plus encore que l'horreur de ce qui aurait pu troubler le calme et la sérénité de sa

1. Henry : *la* troisième de cette espèce, et peut-être ne sera-ce pas *la dernière*.
2. Henry : *et*.
3. Henry : *hasardeuse*.
4. D'après ce qui a été dit plus haut, il est évident qu'il s'agit de la nièce de l'abbé; c'est donc à tort que M. Ch. Henry suppose que cette phrase semble révéler un « ménage illicite ».
5. Au lieu de ces mots : *Vale*, etc., M. Ch. Henry imprime : « Venez, mon ami, à Montreau. » Cette leçon nous paraît peu naturelle; elle est même en contradiction avec l'avant-dernière phrase de la lettre.

vie, le dédain absolu des supériorités de convention, des sentiments affectés, des réputations surfaites et des vanités prétentieuses.

Quand, gémissant de voir les trésors de son esprit et de son érudition perdus pour le public, et attribuant à la paresse son indifférence pour la gloire littéraire, ses amis l'exhortaient à écrire, il répondait : « Je veux toujours rester dans la foule. En littérature, comme au théâtre, le plaisir est rarement pour les acteurs. » Il ne faisait pas autrement cas de sa noblesse. Un jour, paraît-il, que, remarquant diverses armoiries peintes dans la chapelle de son château de Montreau, un visiteur lui demanda quelles étaient les siennes, il dut, pour le satisfaire, regarder son cachet, et il lui dit que c'était la première fois qu'il songeait à s'en informer.

Il était resté toute sa vie un grand enfant espiègle et malicieux. « Il a près de soixante ans, disait de lui d'Alembert, et il est fou à lier. » Son grand-oncle, Florent Chrestien, avait laissé des corrections et des remarques sur tous les auteurs grecs, écrites sur des bouts de papier qu'il jetait, au fur et à mesure qu'ils étaient remplis, dans un tonneau. A sa mort, ce tonneau resta abandonné mais intact dans le coin d'un cabinet jusqu'au jour où le jeune Étienne de Canaye le découvrit et s'amusa avec ses frères à déchiqueter et à brûler ces bouts de papier. Le tonneau, comme on peut croire, fut bientôt vide, et l'abbé de Canaye, racontait Mercier de Saint-Léger, à quatre-vingts ans, riait encore aux éclats de cette espièglerie, et quoiqu'il aimât lui-même le grec avec passion et qu'il sût Homère par cœur, il était peu touché du tort qu'il avait fait aux lettres, et pensait uniquement au plaisir qu'il avait eu à gaspiller ces richesses [1].

« Son esprit, dit Dacier, réunissait, par un accord singulier, la naïveté et la finesse, la légèreté et la profondeur, l'enjouement et la solidité, la grâce et la force... Habile à saisir le ridicule, il n'eût tenu qu'à lui de se faire craindre; il préférait de se faire aimer. Cette arme dangereuse ne l'était point entre ses mains : quelquefois malin, jamais caustique ni méchant, il se bornait à employer cette plaisanterie douce, aimable, qui avertit les autres de se tenir sur leurs gardes, les atteint sans les blesser, les contraint de faire valoir leurs avantages, de cacher leurs défauts ou du moins de sourire à leur défaite. Il traitait les prétentions avec moins de

1. *Magasin encyclopédique* de Millin, 1799, t. II, p. 179. — Cette destruction des notes de Florent Chrestien est, à la vérité, mise par Dacier sur le compte de la négligence d'un valet; mais la version de l'abbé de Saint-Léger s'accorde bien mieux avec les autres anecdotes qu'on rapporte sur l'abbé de Canaye. Dacier dit aussi que l'abbé tenait ces notes de sa marraine, Mme de la Guerche, petite-fille de Florent Chrestien.

ménagement et se permettait quelquefois de tendre des pièges à la vanité pour lui arracher des aveux qui la montraient dans sa nudité et par conséquent dans sa laideur [1]. »

Diderot va plus loin et accuse l'abbé de méchanceté. « Ce plaisant abbé de Canaye, dit-il, fit une petite satire bien amère et bien gaie des petits dialogues de son ami Rémond de Saint-Mard [2]. Celui-ci, qui ignorait que l'abbé fût l'auteur de la satire, se plaignit un jour de cette malice à une de leurs communes amies. Tandis que Saint-Mard, qui avait la peau tendre, se lamentait outre mesure d'une piqûre d'épingle, l'abbé, placé derrière lui en face de la dame, s'avouait auteur de la satire, et se moquait de son ami en tirant la langue. Les uns disaient que le procédé de l'abbé était malhonnête; d'autres n'y voyaient qu'une espièglerie. Cette question de morale fut portée au tribunal de l'érudit abbé Fénel [3], dont on ne put jamais obtenir d'autre décision, sinon que c'était un usage, chez les anciens Gaulois, de tirer la langue... Que conclurez-vous de là? Que l'abbé de Canaye était un méchant? Je le crois. Que l'autre abbé était un sot? Je le nie. C'était un homme qui avait consommé ses yeux et sa vie à des recherches d'érudition, et qui ne voyait rien dans ce monde de quelque importance en comparaison de la restitution d'un passage ou de la découverte d'un ancien usage [4].... »

Mais il est probable qu'en se montrant aussi sévère sur le compte de l'abbé de Canaye, Diderot lui en voulait de s'être moqué des accès d'enthousiasme exubérant dont il était coutumier. « J'étais un jour, raconte-t-il lui-même, à l'Opéra entre l'abbé de Canaye, que vous connaissez [5], et un certain Montbron [6], auteur de quelques brochures où l'on trouve beaucoup de fiel et peu, très peu de talent. Je venais d'entendre un morceau pathétique dont les paroles et la musique m'avaient transporté. Alors nous ne connaissions pas Pergolèse, et Lulli était un homme sublime pour nous. Dans le transport de mon ivresse, je saisis mon voisin

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions.* t. XLV, p. 184.

2. J'ignore si cette satire a été publiée. L'ouvrage de Rémond de Saint-Mard (mort en 1753) est intitulé *Nouveaux dialogues des dieux* (1711), ou *l'Eloge des plaisirs* (1714).

3. L'abbé Fénel (1695-1753), membre de l'Académie des inscriptions, est l'auteur d'un *Plan de la religion et des dogmes des anciens Gaulois.*

4. Diderot, satire I, *Sur les caractères et les mots de caractère*, dans les *Œuvres* de Diderot, éd. Assézat et M. Tourneux, t. VI, p. 307.

5. Ici, Diderot s'adresse à Naigeon. Si nous en croyons Diderot, l'abbé de Canaye était assidu à l'Opéra. Il fait, en effet, dire au personnage principal de son *Neveu de Rameau* : « ... Mais voyez un peu l'heure qu'il est, car il faut que j'aille à l'Opéra... — Mais il est cinq heures et demie, j'entends la cloche qui sonne les *vêpres de l'abbé de Canaye* et les miennes. Adieu, monsieur le philosophe... » (*le Neveu de Rameau*, édit. M. Tourneux, Paris, 1884, in-8, p. 178 et 179).

6. Fougeret de Montbron, mort en 1761. On a de lui *la Henriade travestie* (1745, in-12), *le Cosmopolite ou le citoyen du monde* (1750, in-12), *la Capitale des Gaules ou la Nouvelle Babylone* (1759), in-12, etc.

Montbron par le bras, et lui dis : « Convenez, monsieur, que cela est beau. » L'homme au teint jaune, aux sourcils noirs et touffus, à l'œil féroce et couvert, me répond : « Je ne sens pas cela. — Vous ne sentez pas cela? — Non, j'ai le cœur velu... » Je frissonne; je m'éloigne du tigre à deux pieds, je m'approche de l'abbé de Canaye, et lui adressant la parole : « Monsieur l'abbé, ce morceau qu'on vient de chanter, comment vous a-t-il paru? » L'abbé me répondit froidement et avec dédain : « Mais assez bien, pas mal. — Et vous connaissez quelque chose de mieux? — D'infiniment mieux. — Qu'est-ce donc? — Certains vers qu'on a faits sur ce pauvre abbé Pellegrin :

Sa culotte attachée avec une ficelle
Laisse voir par cent trous un... plus noir qu'icelle.

C'est là ce qui est beau [1]. »

On devine après cela en quelle estime Diderot pouvait tenir l'abbé de Canaye.

Autant que nous en pouvons juger par les courts mémoires qu'il nous a laissés, l'abbé de Canaye était un esprit judicieux et bien pondéré, dont les recherches témoignent une rare sagacité et un véritable sens philosophique. Il exprime ses idées avec ordre, force et clarté, et dans un style ferme et net, où l'on reconnaît un goût sûr et délicat. Nul doute que s'il eût voulu s'en donner la peine, il eût été capable d'écrire, sinon une œuvre de premier ordre, du moins un de ces ouvrages qui comptent et dont les chefs-d'œuvre eux-mêmes ne font pas complètement oublier le mérite et la beauté.

Du reste, les fragments que nous en allons transcrire, permettront de se faire une idée plus juste de son genre d'esprit. Il s'agit de la difficulté et de l'incertitude de l'histoire de la philosophie ancienne :

... Si les faits qui paraissent le moins capables d'altération parviennent rarement jusqu'à nous sans acquérir ou perdre quelque chose entre les mains de ceux qui se chargent de nous les transmettre, quel fond peut-on faire sur l'histoire éparse çà et là d'opinions philosophiques peu intéressantes pour le gros des hommes? ténébreuses même dans leurs inventeurs, susceptibles par conséquent d'interpréta-

1. Diderot, *op. citat.*, t. VI, p. 305. — L'abbé Pellegrin (1663-1745), auteur de tragédies, d'opéras, etc. C'est sur lui qu'on fit cette épigramme :

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Il dîne de l'autel et soupe du théâtre.

tions différentes, toujours saisies et toujours rendues relativement à la mesure d'intelligence, ou de l'historien qui les rapporte, ou au moins de ceux qui lui servent de garants? Qu'un homme, en effet, dont on raconte de grandes choses, ait existé ou non, qu'une bataille d'où dépendait la destinée de tout un peuple ait été gagnée ou perdue, qu'une nation entière soit sortie triomphante ou assujettie d'une guerre avec ses voisins, il paraît facile de s'assurer de ces sortes d'événements. Leur extrême simplicité d'une part, leur grande importance de l'autre, semblent en garantir la certitude, et si les circonstances qui les accompagnent sont susceptibles de quelques légères variations, au moins croit-on pouvoir compter que leur célébrité, quant à l'essentiel, saura les mettre également à couvert de l'ignorance et de l'oubli.

Cependant, qu'on étudie, je ne dis pas ces siècles malheureux qui n'ont à vous offrir que des débris échappés au naufrage de tous les faits; mais qu'on lise avec attention les histoires les plus constantes, qu'on examine scrupuleusement les événements qui y jouent, si j'ose m'exprimer ainsi, le plus grand rôle, combien en trouvera-t-on peu qui puissent soutenir une critique sévère? et ne conviendra-t-on pas que dans les temps les plus tranquilles, la plus grande partie des faits se perd pour nous sans ressources dans les préjugés, l'ignorance et la mauvaise foi de ceux qui s'attachent à les recueillir?

Mais s'il est difficile de savoir au juste comment s'est passée une action d'importance et d'éclat, si une sage défiance est bien placée même à l'égard de celles dont tout conspire à assurer la mémoire, quel jugement devons-nous porter de ces histoires où l'on se pique de nous rendre un compte exact de ce qu'ont pensé des hommes séparés de nous par des milliers d'années, et de l'historien même par plusieurs siècles; et le moyen de démêler entre des opinions très souvent contradictoires, celle qu'a tenue précisément un philosophe abstrait, souvent peu d'accord avec lui-même, et à qui on peut faire dire, sans crainte d'être démenti, ce qu'on aurait dit à sa place, c'est-à-dire ce qu'on voudrait qu'il eût dit? Telle est la situation de quiconque voudra donner l'histoire des anciens philosophes. Éternellement occupé à concilier entre elles les traditions de l'historien et les principes du philosophe avec eux-mêmes, quelle peine n'aura-t-il pas à former un corps de doctrine dont toutes les parties se correspondent exactement, une hypothèse dans laquelle les conséquences bien tirées s'enchaînent naturellement avec les principes? Et s'il est assez heureux pour y réussir, qu'il sache alors que ce système est son ouvrage, et non pas celui du philosophe à qui, par bienséance, il est obligé d'en faire honneur... [1]. »

1. *Recherches sur le philosophe Thalès* (1731), dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X, p. 10 à 12.

L'abbé de Canaye revenait encore sur le même sujet dans le mémoire qu'il ne voulut pas livrer à l'impression :

« Qu'on s'imagine un édifice immense, dont les proportions parfaitement exactes offrent, au spectateur le plus difficile et le mieux instruit, ce que la symétrie a de plus régulier, la richesse des ornements de plus magnifique, le bel ensemble, de plus parfait; qu'on suppose que tout à coup toutes les parties de cet édifice s'ébranlent, se détruisent et s'écroulent, et qu'il soit question, après bien des siècles, de tirer du chaos de ces ruines, je ne dis pas quelques morceaux mieux conservés que les autres, mais l'édifice lui-même tel qu'il était quand il faisait l'orgueil de l'architecte et l'étonnement de tous les yeux; qu'on emploie à cet ouvrage les mains les plus savantes, mais dirigées par des vues particulières : que résultera-t-il de tant d'efforts réunis? Un assemblage bizarre, sinon aussi informe que celui des décombres mêmes, du moins aussi peu propre qu'elles à retracer l'ancienne ordonnance et le génie du premier auteur. Voilà l'image de l'ancienne philosophie, avec cette différence qu'il est peu vraisemblable que ces hommes qui, tout nés qu'ils étaient pour donner le ton à leur siècle, fussent parvenus à une connaissance de la vérité assez complète pour avoir pu construire un système où rien ne se démentît, et dont toutes les parties fussent tellement arrangées, que chacune d'elles pût concourir, autant par elle-même que par son rapport avec les autres, à former un ensemble aussi capable de satisfaire l'esprit que l'édifice dont nous venons de parler l'était de charmer les yeux.

Tout se réduit donc à savoir non ce que les anciens philosophes ont dû penser, non pas même ce qu'ils ont pensé réellement, mais ce qu'on peut raisonnablement croire qu'ils ont pensé, sur la foi de ceux qui ont bien voulu nous l'apprendre, et qui, peut-être, nous ont moins transmis les opinions dont ils nous annoncent l'histoire, que celles dont ils étaient eux-mêmes prévenus... [1]. »

V

Mais il est temps de revenir à l'anecdote racontée par Mercier de Saint-Léger. Aussi bien notre digression, trop longue peut-être, sur l'abbé de Canaye, n'avait d'autre but que de nous mettre à même d'en discuter l'autorité.

1. Mémoire lu le 1er décembre 1751, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLV, p. 180. — Notons aussi ce passage d'autant plus remarquable que Montesquieu n'avait pas encore mis en lumière l'influence du climat sur les caractères et sur les mœurs : « Comme les opinions de l'esprit sont liées dans tous les hommes avec ce qui a quelque rapport à eux, il n'est guère possible de savoir exactement ce qu'ils ont pensé sans être au fait de ce qui a pu contribuer en quelque chose à déterminer leurs idées. Or tout y contribue, le climat, l'éducation, la société dans laquelle on vit, le personnage qu'on y fait; et si chacune de ces circonstances prise séparément ne décide pas en entier du caractère de nos pensées, au moins n'en est-il aucune qui ne concoure à le former. » (*Recherches sur Thalès* (1731), dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X, p. 2.)

D'après ce que nous venons de voir, cette anecdote n'a rien qui choque la vraisemblance. Le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, avec toutes ses qualités, n'est pas au-dessus du talent et du mérite de l'abbé de Canaye. Il est vrai que nous ignorons quelles étaient ses doctrines philosophiques : nous ne savons s'il était cartésien comme la plupart de ses anciens confrères de l'Oratoire, ou si son esprit indépendant avait répudié la tradition dans laquelle il avait été élevé, pour embrasser le sensualisme dont le *Discours* est tout imprégné. Mais il n'est point ici question du fond de l'ouvrage ni des idées qui y sont exposées; il s'agit seulement de la distribution des matières, de certaines suppressions et autres modifications de détail, et surtout du style et de l'expression.

Or, à ce point de vue, le récit de l'abbé de Saint-Léger est très vraisemblable. En 1751, d'Alembert était jeune encore. Bien que sa réputation de savant et de géomètre fût déjà considérable, il n'était cependant pas connu dans le monde des lettres. Il est donc infiniment probable qu'avant de publier un écrit aussi important que ce *Discours préliminaire*, il le soumit à l'examen de ses amis. Et, parmi eux, à qui devait-il s'adresser de préférence, sinon à l'abbé de Canaye? De la part de ce critique qui lui témoignait une affection si profonde et qui avait pour son propre compte abdiqué toute prétention au métier d'auteur, il n'avait pas à redouter les inconvénients qu'il y a toujours à réclamer les services de ses rivaux, car la camaraderie littéraire ou philosophique n'exclut pas les mesquines jalousies ni les calculs intéressés.

L'abbé de Canaye, qui était un homme de goût, n'a-t-il rien pu trouver à reprendre dans l'œuvre de son ami? et, dans ce cas, n'a-t-il pas usé de l'ascendant que lui donnaient son âge et son affection, pour lui conseiller et au besoin pour lui imposer des modifications et des remaniements?

Mais d'un autre côté, il faut bien avouer que le style du *Discours préliminaire* n'est pas sensiblement différent de celui des autres ouvrages de d'Alembert, et rien, ce semble, n'y trahit une main étrangère. De plus, le témoignage de Mme de Ménilglaise, unique garantie du récit de Mercier de Saint-Léger, n'est-il pas sujet à caution? Cette nièce, qui tenait pour ainsi dire son oncle en chartre privée, n'a-t-elle pas, comme il arrive en pareil cas, fini par se brouiller avec les amis du vieillard, dont elle redoutait l'influence rivale de la sienne, et n'avait-elle pas lieu, en particulier, d'en vouloir à d'Alembert? S'il en était ainsi, son témoignage serait de nulle valeur.

De plus, dans les *Œuvres posthumes* de d'Alembert, on trouve

un fragment du mémoire de l'abbé de Canaye sur l'histoire de la philosophie ancienne, qui est un éloge pompeux du *Discours préliminaire* et de d'Alembert, son auteur : « Qu'on me permette de renvoyer sur cet article à la préface de l'*Encyclopédie*, morceau que la postérité enviera à notre siècle, et qui prouvera d'âge en âge que le véritable homme de génie est fait pour s'assujettir tous les genres, qu'il peut être à la fois grand homme de lettres, géomètre sublime, philosophe profond, et joindre encore à ces qualités si rarement réunies [1], le talent de les embellir par tout ce que l'imagination et le style peuvent avoir de noblesse, de force, de justesse et d'agrément.

« Ce petit écart offensera sans doute celui dont je parle; mais il m'en aurait trop coûté pour sacrifier à sa modestie le plaisir que j'ai à lui rendre justice, et l'amitié la plus délicate n'a point à se contraindre quand ce qu'elle peut dire de plus flatteur lui est dicté par la voix publique [2]. »

De prime abord, il semblerait que ces paroles de l'abbé de Canaye dussent trancher la question. Pourtant il n'en est rien. Quand même la part de l'abbé de Canaye dans la composition du *Discours* eût encore été plus grande qu'il ne ressort du récit de sa nièce, il n'aurait pas pu, je ne dis pas la revendiquer, mais ne pas faire semblant de croire que d'Alembert en fût l'auteur. De plus, il n'aurait pas pu, ce semble, sans forfaire à l'amitié, se dispenser de le louer publiquement. C'est, en effet, dans la séance solennelle du 1er décembre 1751 que l'abbé lut le mémoire en question, c'est-à-dire peu de temps après l'apparition du premier volume de l'*Encyclopédie* et alors que le *Discours préliminaire* obtenait les suffrages mêmes des adversaires du parti philosophique. Or, on le savait intimement lié avec d'Alembert, et il eût certainement paru étrange qu'il ne saisît pas avidement l'occasion de féliciter son ami du succès prodigieux qu'il obtenait. Les paroles qu'il prononça en cette circonstance ne prouveraient donc point qu'il n'a pas contribué pour sa bonne part au mérite et au succès de l'œuvre [3].

En résumé, jusqu'à plus ample informé, il n'y a pas de raison

1. Le texte de d'Alembert donne le mot *vraies*, qui me paraît moins satisfaisant.

2. Dans les *Œuvres posthumes* de d'Alembert, t. II, p. 415.

3. Palissot est du même avis, mais pour un autre motif : « Il n'était plus temps, dit-il, de disputer à d'Alembert une préface qui avait paru sous son nom du consentement de l'abbé de Canaye lui-même; mais celui-ci n'éprouvait-il pas un secret plaisir à louer son propre ouvrage, et à se payer, en quelque sorte par ses mains, du sacrifice qu'il en avait fait? Ce petit manège d'orgueil s'alliait très bien à l'esprit philosophique du temps; et l'on n'ignore pas qu'il était peu de jouissances plus familières à nos philosophes, et qui eussent plus d'attrait pour eux que le plaisir de se louer eux-mêmes. » (*Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*, Paris, 1803, in-8, t. I, p. 11, note.)

suffisante pour enlever à d'Alembert, sur l'unique témoignage de Mme de Ménilglaise, la gloire que lui a value le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*. Néanmoins, rien non plus n'autorise à s'inscrire en faux contre ce témoignage et à lui refuser toute probabilité. Peut-être, en le rappelant, aurons-nous provoqué de nouvelles recherches qui permettront de jeter sur cette question une lumière plus complète.

CH. URBAIN.

BARBEY D'AUREVILLY
RÉDACTEUR AU « JOURNAL DES DÉBATS »

Jusqu'à ce jour toutes les biographies de Barbey d'Aurevilly et les études dont sa personne et son œuvre ont été l'objet sont demeurées muettes sur la première période de sa vie et ne sont guère mieux informées sur la seconde. Entre l'élégie juvénile qu'il dédiait en 1825 *aux Héros des Thermopyles* et *l'Amour impossible* (1841), il y a une lacune de seize ans, et il ne semble pas qu'il ait jamais révélé à ses familiers l'emploi de ce *grande mortalis aevi spatium* durant lequel on le voit seulement coopérer à l'unique numéro de la *Revue de Caen* (30 octobre 1832) et à des feuilles ministérielles ou mondaines, telles que *le Nouvelliste* ou *la Sylphide*. Tant que ses exécuteurs testamentaires n'auront point mis au jour le *Memorandum* de 1836, annoncé par M. Charles Buet [1], et sa correspondance intégrale avec Trébutien, nous en serons sur ce point réduits à des conjectures ou à de vagues indices.

Quel que soit le motif pour lequel il a si tardivement pris rang dans les lettres, il est certain que l'apprentissage lui fut rude et qu'il connut toutes les amertumes réservées aux débutants. C'est ainsi qu'il lui fallut essuyer les rebuffades de Buloz, à propos de son *Brummel*, et se plier au bon plaisir d'Armand Bertin lors de son court passage au *Journal des Débats*. Les deux lettres offertes aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue d'histoire littéraire* ont trait à ces épisodes ignorés.

Sur les feuillets de garde et sur les marges d'un exemplaire du *Dandysme* imprimé par ses soins et à ses frais, Trébutien avait, en l'honneur de Mme Astoud-Trolley, transcrit les passages les plus importants des lettres de l'auteur relatives à ce livre, et cet exemplaire s'est vendu à de hauts prix aux ventes de Burty et de Kaulek entre les mains de qui il avait successivement passé. M. Charles Buet a déjà publié sur une copie d'une autre provenance l'une de ces lettres, et non la moins curieuse, où Barbey décrivait à Trébutien son installation à la villa Beauséjour aux portes de Passy; mais il n'a point donné celle où il lui faisait part de la déconvenue que lui réservait l'autocrate de la *Revue des*

1. *J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs*, Albert Savine, 1891, in-12.

Deux Mondes et où il plaidait les circonstances atténuantes des désordres plus ou moins imaginaires auxquels il avait demandé l'oubli de cette mortification.

2 août 1844.

Mon cher Trébutien, je vous écris pour me rasséréner. Je viens d'éprouver — à l'instant même — ce qu'est la sottise humaine. Je vous avais écrit que Buloz m'avait fait demander mon *Brummel* pour sa *Revue des Deux Mondes*. C'était une affaire arrangée, quasi faite. J'étais assez sûr, — moi et mes amis, — de la valeur de mon travail pour n'avoir aucune inquiétude. Eh bien, ma sécurité avait tort! Buloz n'a pas *osé* insérer une étude, coupable de trop d'originalité. Il a parlé de mon talent, m'a demandé un roman, m'a dit qu'il imprimerait tout ce que je voudrais sur l'histoire politique de l'Angleterre, enfin s'est *prosterné pour me refuser*, mais m'a refusé. Voilà, mon ami.

Buloz a eu tort de toutes les façons, — tort pour l'article auquel, malgré son sens ordinaire, il n'a rien compris du tout, — tort au point de vue des intérêts de sa *Revue* qui devient affreusement *galette de pain bis* et qui aurait grand besoin d'une série d'articles moins lourds de forme et moins vulgaires que ceux qu'on y lit tous les jours.

J'avoue que ce refus *collet monté* de la prude littéraire qui s'appelle Buloz m'a cruellement contrarié pour cent raisons : mes amis auxquels mon travail avait plu en avaient fait beaucoup de bruit; juges plus compétents que Buloz lui-même (quelques-uns appartiennent à la rédaction de la *Revue des Deux Mondes*), ils ont été plus étonnés que moi de ce refus, après une demande *positive* et directe. L'article avait donc été annoncé et il n'en est rien. C'est ridicule et contrariant. Puis c'était un début dans la *Revue*, une position prise; c'est à recommencer.

Demain je proposerai à M. Bertin de prendre l'article et de le publier en plusieurs feuilletons. S'il refuse, ce sera une étude qui tombera dans l'eau comme une étoile. Voulez-vous être l'Océan qui la recevra?... en d'autres termes, je ne saurai que faire de ce travail et je tiens à ce que vous le lisiez, vous, mon témoin et mon ami. Je vous ferai cadeau du manuscrit.

J'attends toujours l'insertion de mes articles sur Innocent III [1], et puisqu'ils reprennent aux *Débats* l'examen des anciennes publications catholiques (comme vous avez dû le voir par l'article sur Élizabeth de Hongrie), j'espère que je vais avoir mon tour. Mon malheur est cette éternelle attente dans laquelle je me dévore le cœur. Elle explique bien les excès qu'on me reproche trop. Oui, mon ami, si j'ai plongé au plus profond de certains gouffres, si j'ai perdu mon temps, comme disent les pédants de sang froid, dans une foule de désordres, la faute en est

1. *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, traduit de l'allemand de Frédéric-Emmanuel Hurter par A. de Saint-Chéron et J.-B. Haiber. Paris, 1838-1843, 4 vol. in-8.

à cette attente dans ma destinée. On souffre dans ses plus fières ambitions, dans le meilleur de son intelligence, et l'on devient débauché. On donne le change à sa pensée, bien plutôt qu'on n'est l'esclave de ses passions. Si la vie était ce qu'elle doit être, aurait-on besoin de ces ivresses dans lesquelles on précipite son âme pour moins souffrir?...

Votre dernière lettre était triste. Celle-ci en est la digne réponse. Je ne suis pas aussi avancé que vous dans cette damnée vie et ma santé est de fer, mais moi aussi je sens que le temps est là, fauchant à grands coups les dernières fleurs de l'espérance. Si je ne suis rien d'ici quelques années, je dirai comme vous : *consummatum est*. Quand Jésus-Christ dit cette parole, il plia la tête et mourut. Nous, nous resterons sur la croix après l'avoir dite et la tête haute, mais de croix à croix, vous, de la vôtre, moi de la mienne, nous nous aimerons toujours.

Adieu, que ne puis-je vous envoyer des gaietés, mais je suis aussi sombre que Manfred.... A vous, *for ever*.

J. Barbey d'Aurevilly.

Trébutien fit mieux que d'accepter le manuscrit : il l'imprima, et l'auteur destinait l'un des exemplaires de choix à l'homme dont il n'a jamais cessé de glorifier le nom et l'œuvre, mais qu'il ne semble pas avoir personnellement connu [1].

Puisque vous me proposez vos trois exemplaires sur beau papier, écrivait-il à Trébutien le 27 juin 1845, je les accepte. Je suis le voisin de Balzac à Passy et je veux lui envoyer mon livre par courtoisie, à lui que je ne connais pas comme homme et que j'aime tant comme auteur. C'est singulier. Je connais la plupart de nos gloires plus ou moins *oripeau* de ma très *charlatane* époque et je n'ai jamais rencontré dans le monde le plus grand peintre de ce monde qu'il a dû étudier sur le vif. Une femme lui a montré un jour des billets de moi (car, mon ami, ce n'est pas les livres que je fais le mieux, mais les billets de trois lignes), et il eut la bonté de les trouver à son goût. Je veux me recommander à lui par quelque chose d'un peu plus long. Je lui enverrai le *Brummel* dans lequel il y a précisément une note où il est question de son de Marsay. Si ça noue une relation entre nous, tant mieux ; car il sait causer, ce que je préfère à bien écrire.

Ces relations furent-elles réellement nouées et l'exemplaire de *Brummel* parvint-il au mystérieux locataire de la rue des Batailles? c'est ce que M. le vicomte de Spoëlberch de Lovenjoul pourrait seul nous dire aujourd'hui.

1. Voir dans l'*Intermédiaire* de 1889, col. 416-416, une lettre de d'Aurevilly à Dutacq sur un projet de publication spéciale à Balzac et qui n'a pas eu de suite. L'auteur y a fait également allusion en réimprimant dans *les Œuvres et les Hommes*, t. IV, l'article écrit à propos de l'étude de M. Poitou.

Tout en goûtant la joie de voir *Brummel* enfin sorti des limbes, Barbey ne perdait pas de vue les deux articles dont il avait parlé à Trébutien et pour forcer la résistance d'Armand Bertin, il invoquait un appui alors tout-puissant auprès du directeur des *Débats*, mais qui causera, je pense, quelque surprise aux caudataires actuels du « vieux laird ».

L'autographe, qui m'appartient depuis longtemps et dont on a détaché le second feuillet, ne porte aucune date, ni aucune suscription et rien dans son contexte ne trahit le nom du destinataire, si ce n'est un mot de celui-ci que le solliciteur lui rappelle et qui me fournissait un premier indice. Une autre lettre de Barbey dont je ne connais qu'une courte analyse[1] est venue depuis confirmer mes premières suppositions : c'est, à n'en pas douter, Victor Hugo que d'Aurevilly prenait pour arbitre et pour auxiliaire contre la force d'inertie dont il était victime.

Monsieur,

A qui m'adresserais-je si ce n'était à vous dont la bonté m'a appuyé si longtemps, et m'appuie toujours? Je voulais vous saluer ce matin et un ami m'a empêché de sortir assez tôt pour vous trouver chez vous. Voici ce que j'aurais eu l'honneur de vous dire si je vous y avais trouvé.

Mon second article n'a point encore paru. Ne pensez-vous pas que l'intervalle mis entre le premier et le second ne soit beaucoup trop prolongé? Le travail y perd de son unité, de son effet sur l'esprit de celui qui lit. Enfin, c'est contrariant de toutes les manières. J'ai vu M. Bertin plusieurs fois. Il m'a répété qu'il allait me faire paraître, mais ça n'a été qu'une promesse, l'article n'est pas même *composé*, puisque je ne l'ai pas reçu.

Est-ce trop vous demander à vous, monsieur, qui vous êtes déjà tant avancé pour moi, que de vous prier d'ajouter une démarche à toutes celles que vous avez faites? Permettez-moi de vous dire combien j'aime à rappeler par vous mes impatiences à M. Bertin. Ces impatiences sont assez légitimes pour que je n'aie aucun embarras à les avouer.

Vous m'avez dit un jour, monsieur, avec cette chaleur d'amabilité qui est une véritable éloquence : *Aimez-moi et ne me remerciez pas.* Je n'ai accepté qu'une partie de cette bonne et gracieuse parole et je vous

1. Le *Catalogue d'une importante collection de lettres autographes des célébrités du XVIIIe et du XIXe siècles* vendues, le 26 novembre 1883, par Eugène Charavay, mentionnait sous le n° 11 une lettre de Barbey d'Aurevilly à une dame où il la priait d'intervenir auprès de Victor Hugo, pour qu'il obtînt de M. Bertin l'insertion de son [second] article sur Innocent III, et qu'il lui proposât un roman (sans doute *la Vieille Maitresse*). Cette lettre fut vendue 15 francs. D'autres lettres fort nombreuses, toutes adressées à Victor Hugo lui-même et décrites au catalogue, furent retirées avant la vente.

obéis et vous désobéis du même coup, car, quelle que soit ma respectueuse affection, elle n'éloignera jamais la reconnaissance.

Votre serviteur et votre obligé,

JULES BARBEY D'AUREVILLY.

16, cité d'Antin.

Armand Bertin s'exécuta enfin : le premier article de d'Aurevilly avait paru le 25 octobre 1844, le second ne vit le jour que le 14 septembre 1845, soit à près de onze mois d'intervalle. Des relations aussi intermittentes ne pouvaient être ni cordiales ni durables. L'auteur garda de ces procédés une rancune dont ses fantaisies critiques ont maintes fois porté la trace; mais qui nous dira quand commença et comment prit fin ce rôle de protecteur que Victor Hugo consentit un moment à jouer envers un homme devenu par la suite l'un de ses plus hardis et de ses plus acharnés contempteurs?

MAURICE TOURNEUX.

MÉLANGES

UNE LETTRE INÉDITE DE MICHEL NOSTRADAMUS

Nos recueils biographiques, soit généraux, soit même provençaux, ne contiennent sur Michel Nostradamus que des articles insuffisants. Je vais essayer de donner sur l'auteur des *Centuries* des renseignements plus précis et plus complets. Je les emprunterai surtout à un estimable ouvrage peu connu et dont j'ai jadis fait l'éloge dans la *Revue des questions historiques*, les *Chroniques de la ville de Salon* par Louis Gimon (Aix-en-Provence, 1882, in-8).

Michel de Nostredame, qui adopta le nom de Nostradamus (c'est ainsi qu'il signe la lettre que l'on va lire et c'est encore ainsi que, dans cette même lettre, il appelle son fils), naquit à Saint-Remy (aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles), le 14 décembre 1503; il était fils de Jacques, notaire, juif converti, lequel avait pris le nom du quartier de Notre-Dame qu'il habitait dans la ville qui, de notre temps, a été le berceau du fondateur du Félibrige, le gracieux poète Joseph Roumanille. Sa mère, Renée de Saint-Remy, était fille elle aussi d'un juif converti, Jean de Saint-Remy, qui fut médecin du roi René et qui dirigea vers la médecine et la science l'éducation de son petit-fils. Michel étudia la rhétorique et la philosophie à Avignon et la médecine à Montpellier. Ses études médicales ayant été interrompues, en 1525, par la peste, il résida pendant quatre ans comme médicastre à Narbonne, à Toulouse, à Bordeaux. Après avoir été reçu docteur à Montpellier vers 1529, il se fixa dans la ville d'Agen, où l'avait appelé son confrère en médecine Jules-César Scaliger, qui de Vérone avait suivi en France son ami Antoine de la Rovère, quand ce prélat vint prendre possession du siège épiscopal d'Agen (1525). Scaliger le maria à une Agenaise qui mourut quatre ans plus tard, ayant été devancée dans la tombe par les deux filles nées de cette union. Michel, pour se consoler, se mit à courir le monde, recueillant en France et en Italie force notes relatives à la médecine. Ce fut après ces voyages qu'il écrivit les deux traités des *Fardemens et senteurs* et de *la Façon et maniere de faire confitures* publiés plus tard [1] avec dédicace à son frère Jean Nostradamus, procureur en la cour du parlement de Provence, auteur du très discuté recueil : *les Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence*, etc. (Lyon, 1575) [2]. Établi d'abord à

1. Voir dans le *Manuel du Libraire* (IV, 107-103) le titre complet et fort long des deux opuscules et l'énumération des éditions qui en furent données à Lyon, à Paris, à Anvers, en 1555, en 1556, en 1557, en 1572. Dans son article, Brunet a mis à profit les minutieuses recherches de J. Buget, auteur des *Études sur Nostradamus* (*Bulletin du Bibliophile*, 1860 à 1863).

2. M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut et professeur à la faculté des lettres de Montpellier, nous promet depuis longtemps une nouvelle édition de ce recueil avec amples notices et commentaires. Puisse la santé du savant critique lui permettre de publier bientôt un travail qui sera pour tous les lettrés aussi intéressant que profitable!

Marseille, Michel passa aux gages de la ville d'Aix durant la contagion de 1545-1547. A cette dernière date, les consuls de Salon l'appellent dans leur ville menacée de la peste. Il s'y fixe (dans une petite rue qui porte aujourd'hui son nom, au quartier de Farreiroux) et s'y remarie avec Anne Ponsard, veuve de Jean Baulme, le 11 novembre 1547. De ce mariage devaient naître trois fils et autant de filles.

C'est alors qu'il commença à s'adonner avec ferveur à l'astrologie, à la météorologie, à l'épigraphie. On conserve à la mairie de Salon une inscription latine de sa façon, qui ornait jadis une fontaine municipale, et qui porte la date de 1553.

Sous cette même date, on trouve aux registres de d'Hozier une procuration de Michel de Nostredame à l'imprimeur Boyer, dit Lizerot, de Lyon [1], à fins de retirer des mains de l'imprimeur Bertot, dit La Bourgogne [2], le manuscrit de la *Pronostication pour l'année 1554*, que Bertot avait imprimé de façon *corrompue et mutilée et inepte*, et d'en faire une réimpression conforme au manuscrit. Il l'autorise, en outre, à se faire remettre par le même Bertot le texte de ses *Ephemerides en françois* [3].

La renommée de Michel devint si grande que Catherine de Médicis lui commanda, par l'entremise du comte de Tende, gouverneur de Provence, de venir à la cour. Il partit de Salon le 14 juillet 1556 et arriva, le 15 août, à Paris [4]. Le connétable alla le prendre à son logis et le présenta au roi, qui lui fit donner logement chez le cardinal de Sens.

De retour à Salon, Nostradamus mit la dernière main à ses prophéties [5]. Il mourut de la goutte le 2 juillet 1566, après avoir testé le 17 juin (notaire Roche) [6] et avoir reçu les secours religieux du gardien des Cordeliers. Il fut trouvé « tout mort près du lict et du banc », comme il l'avait prédit dans son dernier quatrain. On l'ensevelit aux Cordeliers, entre la grande porte de l'église et l'autel de Sainte-Marthe, dans l'épaisseur du mur. Sa veuve y fit apposer une épitaphe latine. César, son fils, y ajouta plus tard le portrait du défunt,

1. Ni le nom, ni le surnom ne sont inscrits dans le beau volume de M. Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville de Lyon : *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours* (Lyon, Adrien Storck, 1894, grand in-8).

2. Bertot, que J.-C. Brunet appelle « Jean Brolot », n'est pas plus mentionné que son confrère Boyer dans l'ouvrage de M. Vingtrinier.

3. La *Pronostication pour 1554* et les *Éphémérides* ne figurent pas dans l'article déjà cité du *Manuel du Libraire*. On y cite seulement *la Grande pronostication nouvelle pour l'an 1557* (Paris, Jacques Kerver), mais on ajoute (p. 106) : « Ce médecin astrologue a écrit des opuscules de ce genre, pour chaque année, depuis 1550 jusqu'à 1557. »

4. Ce trajet d'un mois était encore la durée normale d'un voyage de Provence à Paris, à la veille de la Révolution. La poste allait, au XVIe siècle et au XVIIe, plus vite que les particuliers, et ne demandait qu'une quinzaine de jours, comme on le voit par les premières lignes du document qui suit la présente notice, et comme on le voit aussi par divers passages de la correspondance de Peiresc.

5. On sait que la première édition, que Macé Bonhomme acheva d'imprimer à Lyon le 4 mai 1555, ne contenait que quatre centuries. L'édition de 1568 (Lyon, Benoist Rigaud) est fort augmentée, car elle renferme dix centuries. J. Buget s'est surtout occupé, dans les *Études* plus haut citées des diverses éditions des *Prophéties*, des moyens de distinguer celles du XVIe siècle de leurs nombreuses contrefaçons. Depuis la publication de ses très curieux articles, ont vu le jour deux volumes qui constituent la meilleure édition que nous possédons des *Centuries*. En voici le titre : *les Oracles de Michel de Notre-Dame, astrologue, médecin et conseiller ordinaire des rois François II. (?) et Charles IX.* Édition *ne varietur par Anatole* LE PELLETIER, Paris, Le Pelletier, 1867, in-8. Le texte a été établi d'après l'édition princeps de la Bibliothèque nationale et d'après celle de Benoist Rigaud. On a enrichi le second volume d'un glossaire de la langue du prophète, d'une clef des noms énigmatiques, d'un commentaire historique des principaux quatrains.

6. On conserve à la Bibliothèque nationale (fonds français, N° 4322) un recueil de copies de testaments de divers personnages célèbres où l'on remarque (f° 77) celui de « Michel Nostradamus, docteur en médecine et astrophile de la ville de Salon » (17 juin 1566) et (f° 89) celui de « Caesar de Nostre Dame, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy » (daté de Salon, le 23 janvier 1630). Au même recueil appartient le testament de Peiresc que j'ai publié à la suite de la magistrale étude de M. Léopold Delisle sur *Un grand amateur français du XVIIe siècle* (Toulouse, 1889, p. 23-34). Le testament de Michel Nostradamus a été imprimé dans un des premiers volumes du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*.

d'après un original de l'année 1561, et le sien, tous deux de sa main. Ces portraits et les os du prophète ont été transférés, après la destruction du monastère des Cordeliers en 1791, dans l'église Saint-Laurent, où l'on voit encore cette sépulture historique, avec les armes des Nostredame : de gueules à une roue brisée à huit rayons, composée de deux croix potencées d'argent, écartelé d'or, à une tête d'aigle de sable, avec la devise *Soli Deo* [1].

On trouvera dans la lettre adressée le 31 octobre 1561 à « Monsieur Jean Morel », parent très probablement du célèbre imprimeur et érudit parisien Guillaume Morel [2], quelques indications de plus sur certaines circonstances de la vie de Michel Nostradamus, notamment sur son séjour à Paris, sur le traitement qu'il reçut de Charles IX et de Catherine de Médicis, traitement qui le laissa fort mécontent, car, en homme qui tenait moins à l'honneur qu'à l'argent — faut-il voir là un signe d'atavisme? — il calcule que la somme versée entre ses mains par le roi et par la reine mère ne dépasse pas de beaucoup la dépense totale du voyage. A ces renseignements autobiographiques sont jointes de très détaillées explications au sujet d'une dette contractée à Paris par le voyageur envers Jean Morel et qui restait impayée depuis plusieurs années. Nostradamus s'excuse habilement d'un aussi long retard, et son plaidoyer, où il réclame le bénéfice des circonstances atténuantes, tout en vantant très méridionalement sa loyauté, est, en somme, assez amusant [3]. J'espère que les lecteurs de cette pièce, tirée des collections de la Bibliothèque nationale [4], regretteront avec moi que les lettres de Michel Nostradamus soient presque aussi rares que les exemplaires de la première édition de ses *Centuries*.

Ph. Tamizey de Larroque.

Monsieur, le samedi xxixme novembre 1561 j'ay voz lettres receues de Paris le xiime d'octobre de la presente année. Je voy que selon qu'il me semble voz lettres sont plaines d'estomach [5], de querelle et de indignation que vous avez à l'encontre de moy que ne puys sçavoir la cause pourquoy est-ce que vous plaignez de ce que moy estant à Paris [6] m'en allant voyr [et] faire la reverence à la majesté de la Royne me prestates deux

1. Un de mes bons et savants amis de Provence, auquel je dois toute sorte de précieuses communications, M. Léon de Berluc Perussis, m'apprend que feu Norbert Bonafous, ancien doyen de la faculté des lettres d'Aix, prétendait que cette devise autorisait à contester l'orthodoxie de Michel Nostradamus et révélait chez lui le culte du *Dieu Soleil* et non de *Dieu Seul*. Quel étrange procès de tendance! Et par quel ridicule abus de jeux de mots l'auteur des *Centuries* qui, en bon Provençal, pouvait beaucoup aimer le soleil sans l'*adorer*, a-t-il été transformé en un de ces Guèbres ou Parsis qui ont divinisé les astres! Loin d'être un disciple de Zoroastre, Michel fut, comme l'atteste l'auteur des *Chroniques de la ville de Salon*, un excellent chrétien. Le même auteur ne dit rien de l'impopularité dont, selon quelques biographes, Nostradamus aurait joui parmi ses concitoyens. Je soupçonne ces biographes de n'avoir parlé de cette impopularité que pour le plaisir de *faire un mot* en rappelant que nul n'est *prophète* en son pays.

2. Il ne peut être question de *Jean*, frère cadet de Guillaume, puisque ce Jean était mort à Paris, le 26 février 1559, à la Conciergerie, où il avait été emprisonné comme calviniste.

3. Si l'on voulait recueillir quelques particularités sur Michel Nostradamus, en dehors des sources où tout le monde puise, je recommanderais de lire les lettres relatives à sa personne et à ses écrits insérées dans le *Mercure* d'août et de septembre 1724, et aussi divers passages des *Mémoires* de l'abbé d'Artigny (tomes II, III et VII). Je me garderai bien de renvoyer à l'ouvrage d'Eugène Bareste, car, d'après J. Buget (*Bulletin du Bibliophile* de 1863), cet ouvrage politico-littéraire ne serait qu'une mauvaise plaisanterie.

4. Fonds latin, n° 8539, f° 28-30. Copie. Cette copie n'est pas toujours irréprochable et son irrégularité rend parfois encore moins clair et moins coulant le rude style de Michel Nostradamus.

5. Le sens de ce vieux mot survit dans l'expression encore en usage *estomaquer*, suffoquer d'indignation.

6. Nous avons vu que le voyage de Michel à Paris s'était effectué cinq ans auparavant.

nobles à la Roze et deux escuz, qui est chose juste, equitable et veritable, et en cella vous monstrates ce qui estoit et perpetuellement apert de estre, que moy ne vous connoissant, ne vous à moy que par renommée. Et devez entendre, Seigneur, que tout incontinent que je feuz arrivé à la Cour, aprez avoir parlementé quelque peu à la majesté de la Royne, je luy diz mesmes la noblesse vostre et vostre plus que parfaite liberalité de ce que m'aviez presté. Et ce ne feut pas une foys que le diz à Sa majesté, mais asseurez vous que il feut reiteré par moy de plus de quatre foys. Et je suis marry que m'aiez en telle estimation que je ne suys pas tant ignorant que je ne sçache *quod benefacta male locata malefacta arbitror*. Mais je congnoys que par vostre lettre vous parlez de colere et de indignation [1], et selon qu'il me semble sans avoir ample notice de moy [2]. Et de ce que vous dictes m'avoir escript par quelque cappitaine d'Aix, asseurez-vous, Seigneur, que je n'ay receu jamais lettre de vous que ceste icy, que je cuydoys fermement veoir ce que j'avoys dict à la majesté de la Royne que vous feut esté satisfaict, *sed de minimis* à eulx [3]. Mais pour venir au poinct, comme il est juste et tres raisonnable que vous asseuriez que en cest endroict et en tous aultres je me veoiz aultant homme de bien non tant seulement en vostre endroict, mais aussy en tous autres, comme vous vous estes monstré noble et heroïque, et veritablement je pensois mon allée estre à la Cour que j'estois mandé pour y aller, mais aussy à l'opposite [4] par d'aultres contremandé de n'y aller poinct ce ne feust pas esté sans vous demander ny vous grattifier simplement.

Dernierement il y avoit chez M. le baron de la Garde [5] un jeune gentilhomme paige qui se disoit estre vostre parent [6], que souvent je luy diz et luy fiz offre qu'il m'apprint de voz nouvelles que je vous eusse satisfaict amplement du tout. Mais jamais il ne m'en parla combien que bien souvent je lui en tins propos.

Quand à ce que m'escripvez que je m'en suis allé de Paris *hospite insalutato*, asseurez-vous qu'il vous plaist de ainsy escripre que je pensois pas à cella et de moy ne de mon naturel je ne sçay que c'est affronter et affronterie. Telles imperfections ne vices ne me sont nullement ne m'appartiennent, mais sont esloingnées totallement de mon naturel, de ma qualité et condition. Mais j'estois malade pour bonne recompense [7] que j'eus de la Court; je y vins [8] malade; la majesté du Roy me bailla

1. C'est-à-dire avec colère, avec indignation, *ab irato*.
2. *Notice* se disait alors pour *connaissance*.
3. Allusion au fameux dicton : *de minimis non curat prætor*.
4. C'est notre locution *au contraire*.
5. On a reconnu là le célèbre homme de mer Antoine Escalin des Aimars, baron de la Garde, né en Dauphiné à la fin du xve siècle, mort général des galères en 1578. Michel avait avec lui de bonnes relations, car il lui dédia sa traduction d'un opuscule de Galien (*Paraphrase sur l'exhortation de Menedote*, Lyon, 1557) : « A très haut, très illustre, très magnanime et très héroïque seigneur monseigneur le baron de la Garde, chevalier des ordres du Roy, admiral des mers du Levant. »
6. Je ne suis pas sûr de la lecture de ce mot indiquée par le sens bien plus que par le déchiffrement même.
7. Nous allons voir que l'expression est ironique.
8. Pour j'y *devins* malade, j'y *tombai* malade.

cent escus; la Royne m'en bailla trente [1]. En voilà une belle somme pour estre venu de deux cens lieues, y avoir despendu cens escus! j'en ay honte, mais ce n'est pas cella [2]. Que apres que je feus arrivé à Paris du retour de Saint-Germain une fort honneste grande femme que je ne sçay qu'elle estoit, à son apparence demonstroit estre dame grandement honneste et dame d'honneur, quelle que feut qui me vint veoir le seoir que je feus arrivé et me tint aulcuns propos, je ne sçaurois dire quelz c'estoient et print congé, qui estoit asses nuict et le lendemain matin me vint veoir et après que sa noblesse m'eust tenu quelque propos tant de ses affaires particulieres que aultrement, à la parfin elle me dist que messieurs de la justice de Paris me debvoient venir à trouver pour me interroger de quelle science je faisois et presageois ce que je faisois. Je luy dis par responce qu'ils ne prissent pas de penne de venir pour tels affaires, que je leur ferois place, que aussy je avois deliberé m'en partir le matin pour m'en retourner en Provence, ce que je feiz [3]. Et que ce feust pour vous frustrer je n'y pensis aulcunement. Mais quoy! vous pourrez avoir de moy telle sinistre estimation [4] quelle qu'il vous plaira, si suis-je certain que le connoistrez en brief, et si [5] suis grandement desplaisant que plus tost ne m'en avez escript, que plus tost raison vous seroit esté faicte. Et si vous diz que ne vous viz jamais que par lettre et si ne connois que par vostre aspect ne phisiognimie *propter conniventes oculos* que vostre singuliere prudhomie, bonté, foy, probité, doctrine et erudition. Mais vous penserez que avec toutes belles parcelles que je vous escriptz qu'il feust suffisant pour vostre satisffaction. *Non est* [6]. Je vous envoye cy dedans vostre lettre [7] deux petitz billetz qu'il vous plaira de les bailler, que tout incontinent que vous les aurez delivrez je suis asseuré que vostre argent vous sera delivré et promptement. L'ung est à Madamoiselle de Saint Remy [8] et l'aultre à Monsieur de Fizes [9]. Et de ce je vous supplye ne voulloir faillir les leur delivrer, car par après d'eux j'auray responce si les ayant receuz qu'il n'y aura faulte aulcune et à plusieurs aultres de Paris et de la Court que de plus grande somme ne me voudroyent esconduire. Et si en aulcune chose de ce monde je vous puys faire service je vous supplyerois bien fort qu'il vous pleust de me voulloir

1. Il avait été dit — et l'auteur des *chroniques de Salon* l'a répété — que Charles IX donna cent écus à Nostradamus et que Catherine de Médicis lui en donna autant. On voit que la reine mère fut beaucoup moins généreuse que son fils.

2. C'est-à-dire : *ce n'est pas tout.*

3. Cette formelle assertion rend bien improbable ce qui a été raconté de l'envoi de Nostradamus au château de Blois, où Catherine de Médicis et Charles IX l'auraient chargé de faire une visite, en qualité de médecin, aux enfants de France.

4. Nous dirions : *mauvaise opinion.*

5. *Si* pour *toutefois.*

6. Il faut traduire : *ce n'est pas cela, vous auriez tort de croire.*

7. C'est-à-dire : dans la lettre qui vous est destinée.

8. Une parente sans doute de la mère de Michel.

9. C'était Simon de Fizes, baron de Sauves. Voir à la Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 3898, f° 29, une lettre de Jean de Monluc, évêque de Valence, écrite de Lyon, le 18 avril 1561, à « Monsieur de Fizes, secrétaire des finances ». Ce personnage est célèbre à cause de sa femme, la belle Charlotte de Beaune-Samblançay, qui fut une des premières amies du roi Henri IV.

employer soit pour vous, ou pour quelquungs de voz amyz que vous pouvez tenir pour asseuré de vous fyer de moy aultant que d'homme qui soit en ce monde. Et si n'estoient les tumultes qui journellement sont pour le faict de la religion, je me serois mis en chemyn et ce ne feust pas esté sans m'enquerre de vous amplement.

J'attends voz lettres expostulerrement (*sic*) [1] desquelles je suis asseuré que la responce que vous me ferez que vous serez satisffaict. J'espère d'aller à la Court tant que pour amener mon filz Cæsar Nostradamus aux estudes[2], et pour satisfaire à quelques personnaiges qui me pryent d'y voulloir aller, ce que je feray [3]. Ce pendant je vous supplye le plus tost qu'il vous plaira de m'escrire de voz nouvelles et je ne failliray de m'employer à vous faire tout le service qu'il me sera possible de faire et le connoistrez plus amplement par effect aultant affectueusement que je me recommande, Monsieur de Morel [4], à vostre bonne grace, pryant Dieu qu'il vous doinct sancté, vye longue, accroissement d'honneurs et l'accomplissement de voz nobles et heroïques vertus.

De Salon de Crau en Provence ce dernier octobre 1561.

Vostre tres humble obeissant serviteur prest à vous obeyr

M. Nostradamus.

Monsieur, je vous envoye à deux [5], que je suis asseuré que le premier que vous demanderez à vostre premiere instance on ne fauldra de vous satisfaire comme est de raison. Il vous plaira de m'en escripre du tout.

1. Adverbe impossible! Le copiste a évidemment estropié ce mot qui doit avoir pour racine le verbe *exposcere*, lequel signifie demander instamment, solliciter vivement.

2. César, né en 1555, n'était alors que dans sa sixième année. Voir le recueil des lettres du poète-historien (qui ne fut guères poète et guères historien) publié par feu Mouan, bibliothécaire de la ville d'Aix, recueil complété dans le fascicule II des *Correspondants de Peiresc* (Marseille, 1880, in-8).

3. Michel ne réalisa pas son projet de voyage. Il semble qu'il ne quitta pas Salon depuis 1561 jusqu'à l'époque de sa mort.

4. Pierre de l'Estoile, comme Nostradamus, donne la particule à la famille Morel en un passage des *Registres-Journaux* (édition Jouaust, II, 35) où il mentionne la mort (19 novembre 1581) de « M. *de* Morel, père de mademoiselle Camille Morel, une des perles de nostre aage ».

5. Ces *deux* étaient mademoiselle de Saint-Remy et M. de Fizes, nommés plus haut

NOTES SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

J. Godard demande des professeurs publics en 1620.

Le P. Goujet, parlant [1] du livre que J. Godard a dédié à du Vair et qu'il a intitulé : *La langue françoise* [2], dit « qu'il ne sçait guères de grotesque en ce genre plus ridicule que ce Livre ». Il est difficile en effet de mettre dans un ouvrage plus de mauvais goût.

Certes, les recueils de poésies de Godard ne sont pas bons, mais ils ne provoquent pas la risée, et même les amours de Flore ou de Lucrèce se lisent sans plus de peine que les recueils analogues, où tant de poètes ont voulu

leurs ennuys soulager,
Chantant en vers de bouche, et non point de pensée [3].

Il arrive même à Godard, lorsqu'il quitte ces sujets qui le portaient à tomber dans les pires défauts de l'époque, pour parler des événements qui s'accomplissent autour de lui, de réussir assez bien. Les malheurs de la France, pendant les guerres civiles, l'apaisement et la prospérité qui suivirent l'avènement d'Henry IV, l'horreur de sa mort tragique et le sentiment du danger où elle rejetait la France, ont inspiré aux bons poètes de cette période leurs meilleurs vers, ils ont élevé même les plus médiocres au-dessus d'eux-mêmes. En même temps que leur ton se hausse, souvent leur style s'épure et leur vers s'affermit. Godard a eu, lui aussi, la chance d'être ainsi quelquefois porté par son sujet; pas bien haut, ni bien longtemps, il est vrai, assez toutefois pour sortir de la platitude ou de l'amphigouri prétentieux de ses Amours, ainsi dans cette ode, composée à propos d'un attentat sur le roi [4] :

D'horreur tout mon poil se hérisse
Sur la teste et sous le chapeau,
Voyant l'exécrable malice
Qui, vieille, revient de nouveau.
Je croyois que le parricide,
Ayant vu tant de fois des yeux
Que Dieu par la main le Roy guide,
N'oseroit plus se prendre aux Cieux;
Je croyois qu'un fait si farouche
Rebouchoit dedans les cerveaux,
Comme dessus le Roy rebouche
La pointe de tant de cousteaux...
Toute chaude encore est la cendre
Du feu par le Ciel envoyé,
Tout chaud le sang qu'a fait espandre
Le sang du dernier Roy tué.

1. *Bib. franç.*, I, 133.
2. A Lyon, par Nicolas Jullieron, M. DC. XX., avec permission.
3. *Œuvres* de J. Godard, parisien, divisées en deux tomes, à Henry IV très chrestien et très victorieux roy de France et de Navarre. Plus les trophées du roy composez et adjoutez depuis l'impression des presentes œuvres. Lyon, Pierre Landry, 1594. 2 tomes en 1 vol. in-8, p. 315.
4. *La nouvelle muse ou Les loisirs* de J. Godard, parisien, cy-devant lieutenant-général au bailliage de Ribemon. Lyon, Cl. Morillon, 1618, p. 58 (déjà imprimé en 1606).

Il n'y a cœur qui ne frissonne,
Pensant à la punition
D'un tel forfait, qu'une personne
Cause à toute une nation...
Que vostre œil dessus luy ne bouge;
Rendez ses souhaits accomplis;
Sur tout gardez la couleur rouge
De tacher la blancheur des Lis.

Il y a là des taches, et plus d'éloquence que de poésie véritable, mais le morceau ne manque ni de mouvement ni de chaleur.

J'ai trouvé aussi dans la Franciade des vers qui sont sinon beaux, au moins sonores, comme ceux-ci (p. 65) :

Au son de tes saquebutes,
De tes cornets et tes flustes,
Qui de tous costez bruiront,
Sur les montagnes pierreuses
Ceintes de forests ombreuses
Tous les Gaulois accourront,
O Deeesse Tourrellee,
Et d'une longue hurlee
A gosiers arriere ouverts,
Avecque leur voix barbare
Ils feront un tintamarre
Sur les monts d'arbres couverts.
Au bruit de leurs cris sauvages
A qui nous joindrons nos voix,
Retentiront les rivages
L'air, la campagne et les bois.

Mais où Godard a le mieux rencontré, c'est dans la partie de ses *Loisirs* où il a suivi de près les légendes bibliques, où je recueille ces vers d'un tour vraiment poétique :

Le Rosne avecque ses eaux coupe
Le lac de Genève à travers,
Mais sans mesler sa claire troupe
Aux flots du lac, qui semblent verts.
De mesme, ames sainctes, vous faites,
Traversant les mondanitez :
En ce monde vous entrez nettes,
Nettes du monde vous sortez.

On extrairait ainsi des œuvres de Godard quelques pages passables, et de-ci de-là des vers vraiment bons. Au contraire, dans l'ouvrage qu'il a publié sur la langue, il n'y a pas un chapitre entier où il ait su prendre ou garder le ton simple qui convenait au sujet. Il déclame perpétuellement où il devrait enseigner et renseigner, et entasse les images, au lieu des faits. C'est sur un fond banal un débordement de métaphores déplacées, tour à tour pompeuses et vulgaires, qui choquent d'autant plus que la matière les comporte moins. Son amour pour le français, à quelque excès que les auteurs du XVIe siècle nous

aient habitués, s'échauffe vraiment trop, et à force de comparer notre langue à « une nymfe », de nous célébrer « les traits de sa face, la délicatesse de son tint, la majesté de son front, les éclairs de ses yeux, la taille de son corsage, la gravité de son port, la grace de son maintien, la proportion de ses mambres et la juste égalité qui se trouve en tout son cors », il oublie totalement de tenir ses promesses.

Pendant les soixante premières pages il demeure, comme il le dit lui-même, « devant le logis », et les renseignements qu'il fournit sur la prononciation dans les cent soixante qui suivent pourraient fort aisément tenir dans le même nombre de lignes. Somme toute, malgré le besoin que nous aurions de posséder une bonne grammaire de la langue de cette époque, si mal connue, on regrette peu que Godard n'ait pas poursuivi son projet et publié la suite de son ouvrage. Il eût eu beau « mener ce cors d'Hôtel du fondemant à l'ardoise », nous n'aurions pas là le livre qui nous manque.

Il y a cependant dans ce mauvais livre un chapitre qui mérite d'être signalé, c'est le quatrième. Après avoir montré dans le précédent que « parler françois par usage, ce n'êt pas savoir la langue françoise », l'auteur en arrive à une autre idée, celle-là très originale pour l'époque et il intitule bravement son chapitre : *La langue Françoise, etant capable de l'art, doit être anseignê, et avoir des Professeurs, et des Écoles publiques, aussi bien que la Grêque, et la Latine*[1].

Après toutes sortes de considérations oiseuses sur le bien dire et son utilité, et le nombre voulu de comparaisons et d'images dont quelques-unes touchent au calembour [2], Godard établit — ce qui ne pouvait manquer — que les Grecs et les Romains ont eu des écoles et des docteurs régents de leur langue. Il ajoute [3] :

Le cham de la Langue Françoise n'êt pas moins fertile que celuy de la Latine. Les François n'ont pas moins qu'avoient les Romains, ni d'affection, ni d'industrie, ni d'outilz propres à tel labourage.

« Nos Rois n'ont pas moins de volonté de faire faire la récolte d'une si belle métive [4], au Peuple de leur Royaume : que les Ampereurs au Peuple de leur Ampire. Et si toutefois, par je ne sai quel malheur, nos Rois n'ont pas fait ancore cultiver un si riche et si beau cham, au moins de toutes ses façons: comme ont fait les Ampereurs de Rome qui reconnoissoiêt bien qu'en semant de belles parolles, on[t] fait la moisson des cœurs. Il êt bien vrai que le Roy François premier fit le premier une action digne du Roi des François, quand il deffendit, que les ordonnances, les arrêtz, les santances, les contractz, ni aucuns autres actes ne se fissent plus en Latin, ains en François: ce grand Prince reconnoissant bien, que la Langue de son Royaume méritoit bien le soin royal: puisque l'honneur de la Langue Françoise êt une dépandance de l'honneur du Séptre François. Mais ce n'est pas assez faire. Car s'il m'êt permis d'user de ces termes, c'êt un eil sans prunelle, une niche sans Image, un cadran sans Aiguille. Ce n'êt apporter qu'une main à l'euvre, au lieu

1. P. 40.

2. « Quelques belles que soient les figures que l'Esprit aye pourtraites, il faut toûjours pourtant que la Langue donne lustre a son tableau, luy servant de main, qui le mette à son jour : pour faire mieux paroître l'art de ses traitz, et la vivacité de ses couleurs. Ces Courriers, que l'Esprit anvoye par l'Univers porter le paquet des Artz et des Siances, il faut tous qu'ils prennent Langue, pour apprandre les chemins. L'esprit leur baille leurs passepors : mais c'êt la Langue qui les scêlle... C'êt cette Langue qui luy sert d'outil en toutes besognes. C'êt la glace de son miroir, l'émail de son orfevrerie, la sage-famme de ses anfantemans ! ! »

3. P. 49.

4. Ce mot signifie ici moisson, comme en ancien français. Godefroy en cite encore un certain nombre d'exemples du XVIe et même du XVIIe siècle. Il a survécu dans nombre de patois et de parlers provinciaux.

de les y mettre toutes deux. Il ne suffit pas de vouloir donner par tout l'usage à la Langue Françoise, l'autorité et la majesté : il luy faut bailler les moyens d'y parvenir, la faisant anseigner publiquemant. Ce seroit lors qu'elle releveroit bien son lustre, joignãt l'art à la nature et les preceptes à l'usage. Ce seroit lors qu'elle feroit bien voir en forme de fruit sur son arbre la sève, qui êt à sa racine ; et qu'elle feroit bien connoître que la Gréque et la Latine n'ont jamais eu dans leur verger, fruit plus beau, ni plus savoureux. Quant à moi je m'émerveille que le Roi François, Prince du tout genereux, qui ne desiroit rien tant que d'augmanter l'honneur de son Royaume et de sa Langue, ne luy donna point de Professeurs publicz, au moins comme aux Langues étrangères. Car il n'y a point d'apparance de laisser sa terre en friche pour labourer celle d'autruy. Mais il jugeoit, peut-étre, que le cham avoit été si long tans en jachere, qu'il n'êtoit pas ancore bon d'y mettre le coutre, ni d'y jeter la semance : ains de le défricher seulement. Par avanture aussi que le Ciel, ayant reservé ce bonheur à nos jours, a gardé au Roi ce moyen de faire si bien fleurir sa Langue : que ce soit la plus belle Langue que Peuple puisse parler. C'êt à vous, Monseigneur, à procurer ce bien là à la France et d'en donner avis au Roi : à fin qu'il ne laisse pas aller à ses successeurs une occasion qu'il a dans la main, de gratifier et d'obliger si facilemant et si heureusemant les Muses et le Royaume. C'êt une chose qui merite bien un soin de Roi : puisqu'elle meritoit bien la plume d'un Cesar. Les obligations que vous avez sur la Langue Françoise, vous obligent ancore à luy faire ce bien : pour parfaire antierement vos bienfaitz. C'est vous, qui avez si bien disposé les sillons de son gueret, et qui avez jetté dedans cette heureuse semance qui promet un si bel Oût. Ne permettez pas, que les epis d'une si riche moisson soient etouffez des mauvaises herbes : faites sarcler un si beau cham. Vous avez bâti à nos Muses Françoises un si magnifique Hôtel : vous luy devez dõner des Concierges. Mais pour mieux dire leur ayant élevé un si beau Tample, vous le devez pourvoir de Sacristains. »

Cette dernière phrase est purement bouffonne, et plusieurs autres, dans le morceau, sont presque aussi ridicules. Mais il importe ici de considérer moins la manière dont les idées sont exprimées que ces idées mêmes. Or celles de Godard sont tout à fait neuves. Au XVIe siècle, nombre d'esprits hardis avaient demandé que les sciences fussent enseignées en français; personne, à ma connaissance au moins, n'avait eu encore l'idée que le français pût devenir, en France, un objet d'enseignement. On avait réclamé des livres où il fût « mis par règles », et ces livres avaient paru en grand nombre, jamais on n'avait parlé encore de professeurs publics, chargés de le faire étudier.

Richelieu reprendra plus tard ce projet, pour le collège, si moderne, qu'il eut malheureusement l'idée de placer à Richelieu, et non à Paris. Dans le programme, très éloigné de ceux du temps, de cet établissement unique, il est dit qu'on enseignera la grammaire du français comparé aux autres langues. Malheureusement la mort du grand ministre arrêta net le développement du collège, comme celui de la ville de Richelieu. Et à partir de cette tentative isolée, il faut descendre loin, très loin, dans l'histoire de notre enseignement, pour que l'idée de Godard parvienne à triompher du préjugé et de la routine.

FERDINAND BRUNOT.

QUELQUES REMARQUES SUR LE TEXTE DES SERMONS DE BOSSUET [1]

I

Parce que nous possédons d'un texte un manuscrit autographe et plusieurs bonnes éditions — une excellente — faites sur ce manuscrit même, ce n'est pas une raison pour que la pureté en soit à l'abri de toute critique et pour que le sens en ait toujours été parfaitement compris. C'est ce que prouveront sans doute les quelques remarques suivantes.

Voici par exemple dans le sermon de Bossuet sur la Loi de Dieu une faute de ponctuation qui dénature et même détruit la suite des idées de l'orateur. Après un exorde de plusieurs pages (on sait que c'est un des plus longs et des plus curieux), Bossuet en vient à sa division. Elle est en trois points : 1° faiblesse de notre intelligence, la Loi de Dieu seule science; 2° dérèglement de notre volonté, la Loi de Dieu seule morale ; 3° incertitude de notre âme, la Loi de Dieu seul espoir. En trois courts paragraphes, tous construits de la même manière, Bossuet indique le mal et le remède : dans chacun, un seul mal et un seul remède. Or, d'après la ponctuation des éditions, le troisième contiendrait un seul mal et quatre remèdes ; on lit en effet :

« ... *par une véritable tranquillité, un guide de mes erreurs, une règle pour mes désordres, un repos assuré pour mes inconstances.*

Ce sont les trois choses qui me sont nécessaires... »

Sauf un point virgule au lieu d'une virgule après *tranquillité*, la ponctuation de M. l'abbé Lebarq est la même (t. I, p. 315). Mon ami G. Michaut, actuellement professeur à l'université de Fribourg en Suisse, me fit remarquer que cette ponctuation était certainement fautive; que Bossuet ne pouvait avoir indiqué le troisième point de sa division d'une manière aussi peu précise ; que les trois derniers membres de sa proposition répétaient justement les trois remèdes qu'il venait d'énumérer; enfin que la reprise était dans le texte actuel d'une brusquerie qui la rendait presque inintelligible. Il en concluait qu'on doit ponctuer :

« ... *par une véritable tranquillité.*

Un guide de mes erreurs, une règle pour mes désordres, un repos assuré pour mes inconstances, ce sont les trois choses qui me sont nécessaires... »

Ce qui est évident *a priori*. J'eus alors la curiosité de recourir au manuscrit. Il porte un point admirablement formé après *tranquillité*; il n'y a pas trace de signe de ponctuation après *inconstances*. La démonstration est donc faite.

Le texte de ce sermon dans l'édition de M. Lebarq donnerait lieu à quelques autres remarques d'importance secondaire; par exemple p. 318, il faut lire avec le ms. « une < certaine > chaleur inconsidérée ». M. Gazier l'avait déjà rétabli. P. 319, Bossuet avait d'abord écrit *leurs disputes* (des philosophes ramassés en un même lieu) ; il a ensuite biffé l's de *leurs* et remplacé *disputes* par *conférence*; M. Lebarq ne devait donc pas imprimer *leurs conférences*, qui forme contresens.

A propos de ce mot *ramasser* que je viens de rappeler, il faut signaler qu'on a l'habitude d'en donner ici une explication fausse ; ce mot ne contient aucune idée de mépris. Pour montrer combien la Loi de Dieu est supérieure aux lois

1. Communiquées à la *Société des Humanistes français* dans la séance du 30 juin 1894.

des philosophes, Bossuet ne doit pas rabaisser ceux-ci. Voici d'ailleurs trois exemples probants : « *Toutes ces vertus se* ramassent *en cette parole.* » (O. F. de la Palatine, 1685.) — « *C'est ici que je voudrais pouvoir* ramasser *tout ce qu'il y a de plus efficace dans les écritures divines.* » (Serm. sur l'enfant prodigue, 2e p., 1666.) — « *Son cher fils, dans lequel il a* ramassé *toutes les vérités qui nous sont utiles.* » (Panég. de St Bernard, 2e p., 1653.)

Enfin il faut remarquer que la phrase « *si bien que les sages*, etc. », qu'on lit au 1er p., p. 318, se retrouve au 3e p. 336. Elle est soulignée dans les deux cas. Les éditeurs auraient peut-être dû prendre parti et en tout cas signaler la répétition. La phrase est encore presque textuellement dans le Panégyrique de St Bernard, p. 403.

II

Le texte du Sermon sur l'Honneur du monde contient une faute au moins aussi étrange que celle que je signalais tout à l'heure, puisqu'elle fait dire à Bossuet précisément le contraire de sa pensée. Il est question (p. 346) de la vertu du monde, qui loin d'être une vertu véritable, n'est qu'un déguisement du vice; ceux qui se laissent gouverner par l'honneur du monde sont infailliment vicieux. Mais le monde n'admet point le vice qui n'est que vice; il y a quelque teinture d'honnêteté, quelque apparence de vertu. Pendant une page, Bossuet développe cette idée, que c'est précisément là un des grands crimes de l'honneur du monde : il marque le vice d'un semblant de vertu, et tout le monde lui fait accueil, tandis que tout le monde fuit le vice qui n'est que vice. On est donc tout à fait étonné de voir que Bossuet, parlant toujours de cette vertu du monde, ajoute : « *Pourquoi l'a-t-on inventée, puisqu'on veut être vicieux sans restriction?* » L'étonnement augmente quand on lit dans l'appareil critique : « *puisqu'on veut être*, var. *que n'est-on.* » Ordinairement en effet la variante (c'est-à-dire, dans le style des éditeurs de Bossuet, la première écriture de l'orateur) ne dit pas exactement le contraire de la forme ensuite préférée.

Si l'on se reporte au texte du manuscrit, on voit que Bossuet a écrit sans aucune correction : « *Pourquoi l'a-t-on inventée? que n'est-on vicieux sans restriction?* » Les mots *puisqu'on veut être* ont été ensuite rajoutés au-dessus de la ligne : mais c'est l'arbitraire des éditeurs qui en a fait une expression destinée à être substituée aux mots *que n'est-on.* C'est simplement une addition (inachevée comme le texte des Sermons en présente tant, le mot d'ailleurs se sous-entendant de lui-même), et il faut lire : « *Pourquoi l'a-t-on inventée ? puisqu'on veut être vicieux, que n'est-on vicieux sans restriction?* »

P. Couvreur.

LA FONTAINE
CANDIDAT A L'ACADÉMIE FRANÇAISE EN 1682, D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

On sait que les portes de l'Académie française ne s'ouvrirent pas toutes seules devant la Fontaine. Quand, sur la fin de l'année 1683, il vint briguer la succession de Colbert, il approchait de la soixantaine et il avait publié la plus grande partie de son œuvre. Mais beaucoup d'académiciens lui préféraient Boileau, le candidat officiel du roi; d'autres étaient décidés à exclure à tout jamais le bonhomme « à cause de ses contes pleins d'impiété ». Un vieillard, le président Rose, secrétaire du roi, libertin avéré mais dévot courtisan, menait cette campagne. Le jour de l'élection, il jeta, paraît-il, sur le bureau de l'Académie le recueil des Contes de la Fontaine, puis, s'apercevant qu'il n'avait pas produit grand effet : « Je vois bien, dit-il avec humeur, qu'il vous faut un Marot! » « Et à vous une marotte », répliqua vivement Bensserade, qui n'était jamais pris sans vert et qui comparait ainsi son plaisant collègue à une sorte de fou du Roi. Ce jeu de mots mit les rieurs du côté de la Fontaine et lui valut la pluralité des suffrages au premier scrutin, mais le Roi refusa de ratifier son élection. En vain, suivant Perrault, la Fontaine écrivit-il à un prélat de la Compagnie (probablement à Huet) une lettre où il désavouait ses contes et « promettait de ne plus rien faire de semblable », en vain fit-il intervenir ses plus puissantes ou ses plus aimables protectrices, Mme de Montespan et Mme de Thianges, laquelle récita au roi la jolie ballade de si bon augure :

Ce doux penser, depuis un mois ou deux,
Console un peu mes Muses inquiètes;
Quelques esprits ont blâmé certains jeux,
Certains récits qui ne sont que sornettes.
Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux;
Prince, en un mot, soyez ce que vous êtes :
L'événement n'en peut être qu'heureux.

Le Roi ne se dérida point et ne se décida à autoriser la réception de la Fontaine qu'après que l'on eut donné à Boileau une autre place devenue vacante dans l'intervalle. Ce jour-là seulement, il daigna dire à ces messieurs de l'Académie : « Vous pouvez recevoir incessamment la Fontaine, il a promis d'être sage. »

L'exact historiographe de l'Académie, l'abbé d'Olivet, qui nous a conservé la plus grande partie de ces détails [1], s'est bien gardé de nous dire, comme l'atteste la pièce de vers assez irrévérencieuse transcrite plus loin, que la Fontaine s'était déjà présenté antérieurement à l'Académie, en compétition avec

1. *Histoire de l'Académie française*, par Pellisson et d'Olivet, éd. Livet, tome II, p. 24,

un homme de robe ou d'Église, plus versé dans la théologie que dans les belles-lettres. Lequel? La pièce de vers ne l'indique pas avec une clarté suffisante, et il est assez malaisé de le déterminer.

Les traits de cette pièce s'appliqueraient à la rigueur à un personnage obscur, comme l'avocat Géraud de Cordemoy, lecteur du grand Dauphin, qui fut reçu à l'Académie le 12 décembre 1675, mais la chronologie s'oppose à cette hypothèse. Dans son *Second Factum*, pages 291, 292, Furetière écrit en effet à propos des fameux Contes de la Fontaine : « C'est ce qui l'a longtemps éloigné de l'Académie, dont il a brigué une place pendant *sept* années [1]. » Si l'on forçait un peu ces dates des candidatures et des réceptions à l'Académie, on arriverait à conclure de ce témoignage que dès 1678, après la publication de son second recueil de Fables, la Fontaine aurait disputé la succession de Jacques Esprit au fils du grand Colbert, l'abbé J.-N. Colbert, lequel fut reçu à l'Académie, au mois d'octobre de cette année, à l'âge de vingt-quatre ans. Ce succès précoce souleva en effet des discussions assez vives, à en juger par les discours de réception. Tandis que l'abbé Colbert se confond en protestations d'humilité plus ou moins sincères, Racine au contraire lui parle « des grâces que l'Académie avait à lui rendre pour l'honneur qu'il lui faisait en y acceptant une place... Oui, monsieur, elle vous a choisi. Car nous voulons bien qu'on le sache, ce n'est point la brigue, ce ne sont point les sollicitations qui ouvrent les portes de cette Compagnie, elle va d'elle-même au devant du mérite [2] ». Et il énumère tous les mérites du récipiendaire, son nom cher à l'Académie, ses succès dans la chaire, et dans les conférences et dans l'enseignement à la Sorbonne, sa science profonde de la métaphysique et de la philosophie aristotéliciennes, son érudition variée qui devait l'appeler bientôt par surcroît à l'Académie des Inscriptions. Tout compte fait, cet abbé Colbert, aussi éloquent qu'érudit, à la veille d'être nommé coadjuteur de l'archevêque de Rouen et d'être élevé aux plus hautes dignités ecclésiastiques, était un personnage de réelle valeur, tandis que les vers que l'on trouvera plus loin désignent plutôt un « petit collet » de mince mérite. Il faut donc chercher ailleurs, et si l'on veut absolument retenir le témoignage unique du partial Furetière, on en conclura tout au plus que, dès 1678, la Fontaine avait l'intention de se présenter à l'Académie, qu'il s'ouvrit peut-être de son projet à quelques amis qui l'en dissuadèrent, mais qu'il ne fit certainement aucune démarche officielle.

Ces démarches, il devait les faire en 1682, comme l'atteste une lettre de la Monnoye, publiée par Édouard Fournier [3]. Mais ce témoignage, le seul que l'on connût, était si vague que le dernier et le plus consciencieux des biographes de la Fontaine s'est contenté d'écrire : « Il avait tenté, dit-on, une première candidature quand fut ouverte la succession de l'abbé Cotin en janvier 1682. Il y renonça sans doute, ayant trouvé un concurrent trop redoutable dans l'abbé de Dangeau, lecteur du roi [4]. » Ce n'est pas « sans doute », et « dit-on », mais certainement qu'il faut écrire, si l'on interroge un académicien contemporain,

1. Résumons ici les dates qui peuvent figurer dans ce calcul approximatif. Jacques Esprit meurt à Béziers le 7 juillet 1678 et son successeur, l'abbé J.-N. Colbert, est reçu à l'Académie le 31 octobre 1678. Le ministre Colbert meurt le 6 septembre 1683 et son successeur la Fontaine, élu avant la fin de l'année 1683, n'est reçu à l'Académie que le 2 mai 1684. De juillet 1678 à mai 1684, on peut compter en gros six ans, chiffre qui se rapproche sensiblement de celui que Furetière, ennemi de la Fontaine, a très vraisemblablement dû exagérer. Si l'on remontait plus haut, et si l'on répétait le même calcul avec l'avocat de Cordemoy, alors c'est *huit* ou plutôt neuf ans que l'on obtiendrait, et cette hypothèse est d'ailleurs écartée par d'autres faits.

2. *Œuvres de Racine* (Collection des grands écrivains de la France, lib. Hachette), éd. Paul Mesnard, tome IV, p. 351, 352, etc. — Cf. d'Alembert, *Hist. des membres de l'Académie française,* Éloge de l'abbé Colbert.

3. *Œuvres de la Fontaine*, Paris, 1877, in-8, *Introduction* par Édouard Fournier, p. XXIX.

4. *La Fontaine* (Collection des grands écrivains de la France, lib. Hachette), tome I, *Notice biographique* de M. H. Regnier, p. CXXIV.

l'abbé Tallemant, qui dit formellement : « Après la mort de M. Colbert (le ministre), étant question de mettre une autre personne à sa place, la Fontaine y prétendoit et avec d'autant plus de raison, *qu'il avoit cédé celle qu'il auroit pu avoir à un autre* [1]. » Et cet autre est bien l'abbé de Dangeau, à qui notre ballade paraît s'appliquer à merveille. Coïncidence curieuse, cette élection de 1682 fut en quelque sorte la répétition exacte de l'élection de 1684, c'est la même petite comédie qui se joua à l'Académie, avec les mêmes acteurs, ou peu s'en faut. Comme en 1684, la Fontaine fut repoussé par le parti des dévots, qui avait déjà à sa tête le sceptique président Rose; comme en 1684, il fut défendu par Bensserade, qui saluait en lui le maître de la poésie et des grâces légères, et qui sollicita vainement le Roi d'intervenir en sa faveur. Cette attitude de Bensserade dut exciter une vive surprise, surtout chez la Fontaine, qui se croyait brouillé avec lui [2] depuis la publication des célèbres *Métamorphoses en Rondeaux*, Paris, in-4, 1678. Est-ce qu'un mauvais plaisant, très probablement Chapelle, ne s'était pas avisé d'instituer un malicieux parallèle entre ces Métamorphoses et les Fables, et de jeter à la tête de la Fontaine un éloge dont Bensserade payait tous les frais?

De *ses* rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire,
Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, image, caractère,
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A la Fontaine.

Mais Bensserade, qui ne pouvait souffrir la critique et qui défendait d'ordinaire ses ouvrages « avec d'étranges emportements » [3], avait assez d'esprit pour reconnaître le génie de la Fontaine, et il le fit bien voir dans cette ballade oubliée à laquelle nous avons renvoyé si souvent, et que nous allons enfin transcrire :

Ballade.

Vous vous trompés, auteurs de nostre temps,
Si vous mettés dans vostre fantaisie
Que c'est assés que vous soiés sçavants
Pour obtenir place à l'Académie.
C'est un abus, quittés vostre hérésie :
Pour estre admis il fault d'autres talents.
Soiés dévots, fréquentés bien l'église,
Escrivés mal, mais sur subjets pieux,
Faites des vers que jamais on ne lise :
Vous entrerés; Rose a dit : je le veux.

1. *Discours sommaires de M. L. T* (l'abbé Tallemant), *touchant la vie de M. de Bensserade*, p. 16, recto.
2. *Les œuvres de M. de Bensserade, à Paris, chez Charles de Sercy*, MDCXCVII, tome I, *Discours sommaire de M. L. T* (M. l'abbé Tallemant) *touchant la vie de M. de Bensserade*, p. 18 verso.
3. *Discours*, etc., ibid., p. 7 verso.

Sonnets, rondeaux, fables, contes plaisants,
Sont peu de poids pour cette compagnie.
Mieux sont receus les devots postulants,
Portant brevets de bonne et sainte vie.
Livres sçavants, chansons, prose polie,
D'admission ne sont pas bons garants.
Si vous voulez enfin qu'on vous eslise,
De sainteté produisés-nous des vœux :
Tels passeports seulement sont de mise ;
Vous entrerés ; Rose a dit : Je le veux.

Pour un chef-d'œuvre aux nouveaux aspirants
On fera dire enfin la litanie ;
Pour faire preuve, au lieu d'œuvres galants,
On soustiendra thèse en théologie.
Jusqu'à présent a suffi preudhommie,
Science avec, c'est comme je l'entens.
Bientost faudra des lettres de prestrise,
Estre profès dans l'ordre des Chartreux ;
Avec cela qu'un moine vous produise,
Vous entrerés ; Rose a dit : Je le veux.

Prince, qui sçais, par tes faits glorieux,
Rendre à tes loix toute chose soumise,
Donne la paix à deux ambitieux,
Dont l'interest tout Parnasse divise.
Tu peux, grand roy, mettre l'accord entre eux,
Faisant justice à qui tu l'as promise,
Et puis diras au demeurant des deux :
Une autre fois, puisque la place est prise,
Vous entrerés ; Rose a dit : Je le veux.

S'il est vrai, comme nous le disent tous les contemporains, que le talent de Bensserade consistait surtout dans les personnalités et les allusions piquantes, nous devrons retrouver dans cette pièce quelques-uns au moins des traits que l'histoire attribue au président Rose. Ce malin vieillard était la terreur des candidats à l'Académie, et ce n'était pas sans raison que Boileau écrivait de lui à Racine : « Les gens de son tempérament sont de fort dangereux ennemis, mais il n'y a point aussi de plus chauds amis et je sais qu'il a de l'amitié pour moi. » Il n'en avait certainement pas pour la Fontaine, ni pour Fontenelle, qui lui attribuait publiquement ses quatre échecs successifs à l'Académie française. Cette autorité dont il jouissait dans la Compagnie, il ne la devait point à ses écrits, car d'Alembert, chargé de faire son éloge, ne put retrouver de lui qu'une contrefaçon latine de la chanson de Sganarelle dans le *Médecin malgré lui*, et les historiens modernes, plus curieux, n'ont réussi à lui attribuer en plus que quelques harangues et deux relations de la mort de Mazarin rédigées d'après les indications du roi. Son crédit venait d'ailleurs : il avait procuré à l'Académie d'importants privilèges, il avait la confiance absolue du Roi dont il était le principal secrétaire, dont « il avait la plume ». « Avoir la

plume, dit Saint-Simon [1], c'est être faussaire public et faire par charge ce qui coûterait la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement l'écriture du Roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait et d'écrire en cette sorte toutes les lettres que le Roi doit ou veut écrire de sa main et toutesfois n'en pas prendre la peine. Il y en a quantité aux souverains et à d'autres étrangers de haut parage, il y en a aux sujets, comme généraux d'armée ou autres gens principaux, par secret d'affaires ou par marque de bonté ou de distinction. Il n'est pas possible de faire parler un grand Roi avec plus de dignité ni plus convenablement à chacun [2], ni sur chaque matière que les lettres qu'il écrivait ainsi, et que le Roi signait toutes de sa main, et pour le caractère il était si semblable à celui du Roi qu'il ne s'y trouvait pas la moindre différence. » C'est cette particularité que vise Bensserade, quand il nous montre ce petit homme colère qui tyrannise ses collègues et qui dirait volontiers : « l'Académie, c'est moi ! » Il l'a fait plus autoritaire, plus royaliste que le roi.

Quant au concurrent de la Fontaine, Louis Courcillon de Dangeau, abbé de Daniel-Fontaine et d'autres lieux, lequel devait écrire plus tard une série interminable de petits traités dont la liste imcomplète remplit plusieurs pages de Niceron, il n'avait encore rien publié à la date de 1682 que ses thèses de théologie et peut-être distribué en manuscrit ses *Quatre Dialogues* : 1° *sur l'Immortalité de l'âme*; 2° *sur l'Existence de Dieu*; 3° *sur la Providence* : 4° *sur la Religion*, composés en collaboration avec l'abbé de Choisy [3]. D'autres raisons le recommandaient au choix de l'Académie, l'appui de son frère, le célèbre marquis de Dangeau, académicien depuis 1668, le grand nom de Bossuet qui était heureux d'avoir converti en lui un des derniers descendants de Duplessis-Mornay, la faveur du maître et son zèle naïf de courtisan qui lui faisait dire lors de sa conversion « qu'il se sentait très soulagé de n'avoir plus à déplaire ou à son Dieu, ou à son souverain », et, lorsqu'il reçut la prêtrise avec de nombreux bénéfices, « qu'il était rassuré désormais pour ce monde et pour l'autre ». Mais son titre principal aux yeux de ses collègues c'était peut-être sa charge de *Lecteur du Roi*, en vertu de laquelle il tenait le *Journal des Bienfaits du Roi* et dressait la liste des pensions. Sur cette liste la Fontaine ne figura jamais, et le soleil qui brillait pour tout le monde ne parvint pas jusqu'à lui : l'abbé de Dangeau en interceptait les rayons. Était-ce rancune ou mauvaise volonté, comme on le lui a souvent reproché? Ni l'un ni l'autre peut-être, et tout simplement prudence. Il ne se souciait pas de compromettre son crédit, en recommandant un sujet qui, il faut bien le dire, ne se recommandait guère lui-même et dont tout déplaisait au Roi. Mais aucun fiel n'entra jamais dans son âme, et, à part la Fontaine, tous ses confrères n'eurent qu'à se louer de lui. Il usa généreusement de sa grande fortune en faveur des établissements de charité, il assista régulièrement à toutes les séances de l'Académie et il en fonda même une nouvelle, une petite, qui se réunissait chez lui tous les mercredis. Dans sa longue vie remplie de succès et de pensions, il ne rencontra qu'un échec. Précurseur des « leçons de choses » et de l'enseignement attrayant par les yeux, il s'était préparé de longue main aux fonctions de précepteur du duc de Bourgogne en rédigeant la chronologie sur des buvards et en mettant sous forme de jeu de l'oie toute la série des rois de France. On lui préféra

1. Saint-Simon, *Œuvres*, éd. A. de Boislisle, tome VIII, p. 25.

2. Ceci est littéralement vrai. « Voltaire lui reproche (*Siècle de Louis XIV*, Chap. XXVIII, éd. Rébelliau, lib. Colin, 1894, p. 492), d'avoir fait parler le Roi trop familièrement dans cette lettre si connue au duc de la Rochefoucauld : « Je vous fais mon compliment comme votre ami sur la charge de grand-maître de la garde-robe, que je vous donne comme votre roi. » Mais au cours de l'éloge académique du président, d'Alembert affirme que c'est le Roi seul qui était responsable cette fois et que Rose tout au contraire demanda la suppression de la lettre. » Note de M. A. de Boislisle.

3. Ils ne parurent que deux ans plus tard, en 1684, à Paris, et furent vivement critiqués par le ministre Jurieu.

néanmoins Fénelon, et les Chansonniers [1] s'égayèrent des manies du pauvre abbé. Il se consola vite de cet échec avec la *granmaire* et la nouvelle *ortografe*, une autre de ses « marottes », aurait dit Bensserade. Il est de lui, ce mot qu'on a si souvent prêté à d'autres. A quelqu'un qui lui apprenait une grave nouvelle, Ramilies ou Malplaquet : « Il arrivera ce qu'il pourra, répondit-il, mais j'ai dans mon portefeuille 2000 verbes français bien conjugués. » Ce brave homme était bien digne de prendre à la Fontaine la place de l'abbé Cotin.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer l'origine de la ballade précitée, qui n'est point fade, si elle sent son vieux temps. L'article de la Fontaine, plusieurs fois corrigé et remanié [2], semble avoir donné bien du mal à l'abbé d'Olivet, qui ne pouvait évidemment pas recueillir dans son histoire ces malices inoffensives à l'adresse des gens d'Église. Son extrême prudence lui a fait même omettre le jeu de mots classique du président Rose, son contemporain, et il était de plus l'ami de Dangeau dont il devait éditer les petits traités de grammaire. Tout cela ne l'empêcha pas de recopier la ballade et de la conserver dans ses papiers avec cette inscription de sa main : *Ballade attribuée à Bensserade sur l'élection de la Fontaine.* Un curieux du XIXe siècle, M. Guillaume, qui eut à sa disposition les papiers de l'abbé d'Olivet, y trouva cette ballade manuscrite et l'imprima en janvier 1847 dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* en l'appliquant à l'élection de Boileau, ce qui n'a aucun sens. Si le texte offre quelque obscurité, il paraît jusqu'à preuve du contraire s'appliquer à l'abbé de Dangeau plutôt qu'à tout autre. En tout cas, cette ballade, qui avait peut-être déjà figuré dans un des recueils imprimés ou manuscrits du XVIIe et du XVIIIe siècle [3], semble être restée ignorée dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon* : peut-être aura-t-elle plus de succès dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France.*

ÉMILE ROY.

Brûlez, brûlez vos livres,
Gens avides de tout sçavoir;
Brûlez, brûlez vos livres :
Il n'en faut plus avoir.
En essuie-main et en rouleau
Le sçavant abbé de Dangeau
A mis la science en morceau;
De tous les rois de France
Il nous en a fait des oysons,
Ce maistre d'importance, etc.
(Chansonnier Maurepas.)

2. Voir l'*Histoire de l'Académie* et les extraits des lettres de l'abbé d'Olivet, éd. Livet, tome II, pp. 24, 25, 303, 389, 405, 420, etc.

3. M. A. de Boislisle (Œuvres de Saint-Simon), tome VIII, p. 23, note b, en cite quatre vers, dont un faux, sans aucune attribution, à propos du président Rose.

ADDITION AU CONTE DE LA FONTAINE « L'ERMITE »

Les éditeurs de la Fontaine (Collection des grands écrivains français) ont fait remarquer que les circonstances, les détails, certaines expressions mêmes de ce conte, sont empruntés à la XIVe des *Cent nouvelles nouvelles*. Mais le fond, à qui appartient-il? Très probablement, ce qui surprendra peut-être un peu, à Césaire de Heisterbach, qui vécut de 1180 à 1240, théologien allemand et moine de l'ordre de Cîteaux. C'est dans un de ses ouvrages intitulé *Dialogi de miraculis*, qui fut imprimé plusieurs fois aux XVe et XVIe siècles, qu'on trouvera le texte de cette historiette gaillarde sur lequel brodèrent à l'envi l'un de l'autre les conteurs italiens et français. Le père Garasse, dans sa *Doctrine curieuse*, ce livre bizarre et bouffon, a traduit en ces termes le conte très gaulois du moine allemand :

Telle fut la malice ingénieuse de ce jeune débauché de la ville de Cologne, lequel, ainsi qu'il est écrit dans Cæsarius, estant passionnément amoureux d'une fille juifve, luy persuada qu'elle estoit destinée à porter le Messie, et que si le Destin l'avoit ainsi ordonné, elle ne devoit pas s'opposer a ceste saincte ordonnance; il gaigna son esprit foible, et la voyant enceinte luy persuada de demeurer ferme sur la negative, et que pour luy il la delivreroit assurément du danger de l'infamie qu'elle pourroit encourir, et la rendroit la plus heureuse fille de toute sa nation ; que seulement elle laissast de nuict entrouverte la fenestre de la chambre ou dormoient son pere et sa mere.

Cela estant faict, il prit une longue sarbacane, et estant monté jusques au volet de la fenestre, commence d'entonner à haute voix sur la minuict, *Felices vos et benedicti parentes, quorum filia paritura est Messiam* : ce qu'ayant faict par deux ou trois diverses fois, il persuada à ces bonnes gens que leur fille estoit esleue pour le Messie, et de là en avant ils l'honoroient comme une Saincte. Le terme de la delivrance s'approchant, ils donnerent advis à tous les principaux Rabins des environs qui se trouverent à l'accouchement pour recevoir leur Messie; mais le malheur ou le Destin porta, dit Cæsarius, que *peperit non Messiam, sed puellam.*

(*Doctrine curieuse*, 412, édit. 1623.)

A. Delboulle.

L' « ESPRIT DES LOIS » ET LA COUR DE VIENNE

(1750)

La publication de l'*Esprit des lois* souleva, comme on sait, dans le monde ecclésiastique d'alors, des sentiments fort divers que l'historien de Montesquieu, M. Louis Vian, a essayé de débrouiller tant bien que mal (*Histoire de Montesquieu*, p. 265). « Le P. Berthier, dit-il, sensible à la justice que l'*Esprit des lois* rendait à la Société de Jésus, en fit parler dans les *Mémoires de Trévoux*, numéro d'avril 1749, d'une manière délicate. Après avoir attiré l'attention sur ce livre et « applaudi de grand cœur au talent de l'écrivain », le rédacteur « donna ses pensées sur quelques points où Montesquieu ne ménage pas assez la religion ». Tout autre fut le ton des *Nouvelles ecclésiastiques*. Dans leurs numéros du 9 et du 16 octobre 1749, les Jansénistes, peut-être plus irrités de l'éloge que le grand politique avait fait de leurs rivaux que de ses erreurs de doctrine, chargèrent l'abbé de la Roche de réfuter l'auteur. Il taxa l'*Esprit des lois* de « livre scandaleux, produit de la constitution *Unigenitus* ».

Mais les choses n'en restèrent pas là. Quelque temps après, Montesquieu crut savoir que les Jésuites travaillaient auprès de la cour de Vienne pour faire interdire son ouvrage en Autriche. Il s'en expliqua aussitôt avec le marquis de Stainville [1], et lui écrivit une lettre qui met à nu toutes ses appréhensions. « Je viens d'apprendre, disait-il, que les Jésuites sont parvenus à faire défendre à Vienne le débit du livre de l'*Esprit des lois*. Votre Excellence sait que j'ai déjà eu ici des querelles à soutenir tant contre les Jansénistes que contre les Jésuites. Voici ce qui y a donné lieu. Au chapitre 6 du livre 4 de mon livre, j'ai parlé des établissements des Jésuites au Paraguay et j'ai dit que, quelque mauvaise couleur qu'on aie voulu y donner, leur conduite à cet égard étoit très louable; et les Jansénistes ont trouvé très mauvais que j'aye par là défendu ce qu'ils avoient attaqué et approuvé la conduite des Jésuites, ce qui les a mis de très-mauvaise humeur. D'un autre côté les Jésuites ont trouvé que dans cet endroit même, je ne parlois pas d'eux encore avec assez de respect et que je les accusois de manquer d'humilité. Ainsi j'ai eu le destin de tous les gens modérés et je me trouve être comme les gens neutres que le grand Côme de Médicis comparoit à ceux qui habitent le second étage des maisons, qui sont incommodés par le bruit d'en haut et par la fumée d'en bas. Ainsi dès que mon ouvrage parut, les Jésuites l'attaquèrent dans leur *Journal de Trévoux* et les Jansénistes en firent de même dans leurs *Nouvelles ecclésiastiques*; et quoique le public ne fît que rire des choses peu sensées qu'ils disaient, je ne crus pas devoir en rire moi-même et je fis inprimer ma *Défense* que V. E. connoît et que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Et comme les uns et les autres me faisoient à peu près les mêmes imputations, je m'étois contenté de répondre aux Jansénistes, à un seul article près qui regarde en particulier le journaliste de Trévoux. V. E. est instruite du succès qu'a eu ma *Défense* et qu'il y a eu ici un cri général contre mes adversaires. Je croyois être tranquille, lorsque j'ai appris que les Jésuites ont été porter à Vienne les querelles qu'ils se sont faites à Paris, et qu'ils ont eu le crédit d'y faire défendre mon

1. Le marquis de Stainville, père du comte de Stainville, qui devint duc de Choiseul et ministre des affaires étrangères, était alors envoyé près le roi de France par l'empereur François Ier, mari de l'impératrice Marie-Thérèse, en sa qualité de grand-duc de Toscane. Voir *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, Autriche, p. 301.

livre, sachant bien que je n'y étois pas pour dire mes raisons, tout cela pour pouvoir dire à Paris que ce livre est bien pernicieux puisqu'il a été défendu à Vienne, de se prévaloir de l'autorité d'une si grande cour et de faire usage du respect et de cette espèce de culte que toute l'Europe rend à l'impératrice. » Montesquieu priait donc M. de Stainville de vouloir bien s'entremettre à cet effet et de prendre, autant qu'il en serait besoin, la protection de l'*Esprit des lois* contre les menées de ses agresseurs.

Cette lettre expose très clairement l'état de la question et les appréhensions de celui qui l'écrivit. Elle a été publiée pour la première fois en France par A.-L. Millin, qui l'inséra dans son *Magasin Encyclopédique* (1799, t. I, p. 393), en la faisant suivre des explications suivantes : « Cette lettre est tirée d'un journal allemand intitulé *Neue Litteratur-und Voelker-Kunde* (*Nouvelles connaissances de la Littérature et des Peuples*), seconde année, second volume, n° VIII. Ce journal, commencé en 1787, est de M. d'Archenholtz, auteur du *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, et servait de suite à un autre journal du même genre, qu'il avait commencé vers 1782... Nous insérons cette lettre parce qu'elle ne se trouve dans aucune édition de Montesquieu... L'original de cette lettre adressée à M. de Stainville, alors ministre de l'empereur à Paris, est à Ratisbonne, dans la bibliothèque de M. le prince de la Tour-Taxis, parmi les papiers de Valentin Jameray-Duval, bibliothécaire de l'empereur. M. de Stainville le lui avait fait passer dès le 30 mai; et Duval a écrit sur la lettre de recommandation de cet ambassadeur : « Lettre de M. le marquis de Stainville à Duval, en lui envoyant une lettre du célèbre Montesquieu, au sujet du FAUX BRUIT *qui avoit couru que* l'Esprit des loix *avoit été prohibé* à Vienne. » Depuis lors, cette lettre a toujours été insérée dans la correspondance de Montesquieu. On la trouvera notamment dans l'édition de Laboulaye (t. VII, p. 341), où elle est datée du 27 mai, tandis qu'elle porte sur une copie du temps la date du 27.

Comme on l'a vu, le bruit parvenu aux oreilles de Montesquieu était faux et, partant, ses appréhensions devenaient sans fondement. On n'a pas publié, que je sache, les renseignements fournis à cet égard en réponse à la demande de M. de Stainville. C'est précisément une lettre de Jameray-Duval qui vint porter à l'ambassadeur ce qu'il souhaitait connaître, en lui mandant les véritables sentiments de la cour impériale sur l'*Esprit des lois*. Une copie de la réponse de Jameray-Duval à M. de Stainville, ainsi qu'une copie de la lettre même de Montesquieu, se trouvent parmi les papiers de Rousseau à la bibliothèque de Neuchâtel. M. Eug. Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève, a bien voulu faire transcrire, à l'intention de la *Revue d'histoire littéraire*, la lettre de Duval, et c'est ce qui nous permet d'en donner ci-dessous connaissance à nos lecteurs.

P. B.

Copie de la réponse de M. Duval à M. Stainville.

A Vienne le 26 juin 1750.

La lettre dont V. E. m'a honoré et celle de l'homme illustre qu'elle a daigné me communiquer m'apprennent que l'éloignement, de même que la renommée, grossit quelquefois les objets. Je me suis exactement informé s'il étoit bien vrai que notre Gouvernement eût proscrit l'*Esprit des Lois* et on m'a fort assuré qu'il n'en avoit jamais eu la pensée. Le seul obstacle que ce chef-d'œuvre de l'esprit humain a essuyé ici a son unique source dans le scrupule que quelques Révérences ont excité dans l'âme timorée du jeune seigneur qui exerce ici la fonction de cen-

seur des livres. Comme la naissance, la jeunesse, l'érudition et le discernement ne sont pas tout à fait synonymes, M. le Censeur a cru bien faire de consulter des oracles qu'il regarde comme les organes de la vérité. J'ai ouï dire qu'à leurs lumières il avoit découvert dans l'*Esprit des Lois* que certains degrés de l'équateur ou du méridien influoient infiniment sur le caractère des hommes et les rendoient plus ou moins flexibles aux observations de telles ou telles pratiques de religion.

J'ignore ce qui en est, mais j'avoue ingénument que par rapport à moi, je me suis trouvé assez présomptueux et décisif en France, vindicatif et sensuel en Italie, un peu brusque et fort avide de finances et de bonne chère en Allemagne: et Dieu sait si, sans une grâce particulière, mon salut ne trouveroit pas plus d'obstacles à Alger ou parmi les Bédouins de l'Arabie qu'à la Trappe. Quoi qu'il en soit, ce sentiment a paru aussi hétéroclite à M. le Censeur que tous les dragons de l'Apocalypse. Comme dans ce pays-ci les Prêtres et les Peintres représentent le diable muni de cornes et de griffes terriblement offensives, cet épouvantail a sans doute engagé notre vigilant Censeur à interdire au même peuple la lecture d'un livre qu'une pieuse et docile crédulité lui a dépeint comme hétérodoxe sur quelques articles. La meilleure façon d'aiguiser le goût du peuple est de le gêner; c'est alors que la maxime « nitimur in vetitum » se justifie pleinement. Nous l'avons éprouvé au sujet de l'*Esprit des Lois*. Depuis que nos Censeurs n'en ont voulu permettre la lecture qu'avec restrictions, tout le monde a voulu l'avoir, tout le monde l'a lu et en a été enchanté, et je puis dire que l'apologie que l'illustre auteur en a faite ne triomphe pas moins publiquement ici qu'à Paris, puisque l'exemplaire que V. E. a eu la bonté de m'envoyer est le quatrième que l'on m'a donné gratuitement. Le monde est rempli de gens qui prennent sans cesse le nom de Dieu en vain; si ceux-là se prévalent du respect que l'Europe rend à notre auguste Impératrice pour décrier l'*Esprit des Lois*, ils ont encore à se reprocher d'avoir pris en vain le nom d'une Déesse. Bien loin d'en avoir défendu le débit, je suis persuadé que si les devoirs du trône le lui permettoient, elle-même donneroit l'exemple de l'attention avec laquelle on doit lire un aussi digne ouvrage. Peut-être le chapitre IX du livre VIII lui feroit-il un peu de peine, par raport aux vues limitées que l'on impute à ses augustes ayeux à l'égard d'un pays où ils n'ont cherché que de l'argent, qui n'y étoit pas : mais la gloire d'y avoir découvert elle-même des hommes qu'ils ont ignorés et qui ont le plus contribué à sauver sa maison de l'affreux complot que la moitié de l'Europe avoit tramé contre elle, la dédomagera amplement du petit trait de censure que la candeur et la vérité ont dicté à l'auteur.

J'oubliois de dire à V. E. qu'hier j'appris qu'un des motifs qui avoient engagé nos Censeurs à ralentir le débit de l'*Esprit des Lois* étoit que l'on leur avoit assuré que cet ouvrage avoit été défendu en France, ce qui leur a paru d'autant plus vraisemblable, que de toutes les éditions qu'on en a faites, nous n'en avons vu aucune qui ait été publiée dans

ce royaume. Ne seroit-ce point, en effet, qu'à force d'y prohiber de bons livres, on seroit enfin parvenu à proscrire le meilleur? Si ce monstre à face ambiguë qu'on appelle Raison d'État s'y permet de pareilles licences, on ne voit pas pourquoi les mêmes témérités lui seroient défendues ailleurs. Il paroit que les politiques outrés sont aussi attentifs à resserrer la sphère des connoissances humaines à l'égard des affaires temporelles, que le sont les théologiens par rapport aux spirituelles. Les uns et les autres se plaisent à multiplier leurs mystères et à s'en envelopper. On diroit que ces deux sortes de pédagogues présument qu'aux hommes comme aux hiboux, une telle quantité de lumière suffit pour les conduire et pas davantage, et que c'est à eux à la distribuer et à en fixer l'éclat. — Je les ai vus plus d'une fois balbutier cet insolent langage, d'où j'ai conclu qu'ils avoient reçu du ciel une mission particulière, ou qu'ils étoient assez modestes pour se croire des intelligences privilégiées ou supérieures à l'humanité. Le meilleur usage que je puisse faire de la lettre du célèbre auteur est de la communiquer à toutes les personnes de ma connoissance qui méritent de la lire : sans m'informer si M. le Censeur est de ce nombre, j'ai déjà pris mes mesures pour qu'il soit du nombre des lecteurs.

CORRESPONDANCE

A propos de la lettre inédite d'un Bourguignon, publiée dans notre dernier numéro par M. E. Roy, nous recevons la lettre suivante que notre confrère M. de Maulde adresse à l'auteur de l'article et que nous nous faisons un devoir d'insérer :

« Plus que personne, j'ai pu me convaincre, et malheureusement par expérience, du caractère ingrat et difficile des travaux sur l'histoire du commencement du XVIe siècle. Pour s'y orienter, il faut se familiariser avec une telle masse de documents et pénétrer un tel monde d'idées subtiles que je ne vois guère que M. Eugène Müntz qui ait eu la force d'affronter, pour l'art, ce labeur. Je ne saurais donc m'étonner de me trouver en désaccord quelquefois avec les personnes qui écrivent occasionnellement sur cette époque si peu connue; et je vous demande la permission de vous exposer très simplement ce que j'en pense.

« Dans votre article du dernier fascicule, *Lettre d'un Bourguignon*, vous avez eu bien raison, je crois, d'émettre cette vérité philosophique que les « coups de tonnerre » sont rares dans l'histoire. On a l'habitude d'appeler « Renaissance » la période qui commence en 1515, et on a cru longtemps à un coup de tonnerre en cette année-là. Il y a peu de temps, deux éminents académiciens ont pris ce coup de tonnerre, qu'ils ont réduit très élégamment et très sagement à un coup de clairon, et l'ont reporté à Du Bellay, aux pieds de la statue même de cet homme excellent qui n'avait pas encore été coulé en bronze. Un des plus distingués collaborateurs de cette *Revue* même, M. Brunot, a coupé le coup de tonnerre en deux et en a donné un morceau à Claude de Seyssel, à titre d'encouragement pour une préface, d'ailleurs restée longtemps inédite. En face de si hautes autorités, j'ai besoin, monsieur, de vous trouver sur ma route, pour avouer avec vous que je ne crois pas non plus au tonnerre, ni simple, ni parcellaire. Puisqu'il faut une comparaison, le mouvement, dit de la Renaissance, me paraît plutôt ressembler au vaste clapotement d'une mer bleue et calme; il a duré bien longtemps, avec des flots divers. Les Français du moyen âge ne dédaignaient point la littérature étrangère[1]; ils avaient le culte de Virgile et d'Aristote. Vers la fin du XVe siècle, le goût changea; Virgile céda le pas à Ovide, qui a plus de ragoût pour certaines personnes. En même temps, la mode se répandit d'écrire dans un jargon franco-latin et d'adorer tout ce qui venait d'Italie; je ne puis partager l'avis de M. Brunot lorsqu'il a présenté ici Seyssel comme une sorte de Christophe Colomb de la littérature antique[2]. Ma pensée à cet égard se trouve

1. Comme vient de le rappeler si bien M. Gaston Paris, dans sa dernière préface.

2. Les souvenirs de M. de Maulde le trompent totalement : j'ai eu beau relire l'article auquel il est fait allusion, je n'ai pas pu découvrir l'endroit où j'aurais fait de Seyssel le Christophe Colomb de l'antiquité! Ni sous cette forme ridicule, ni sous aucune autre, la manière de voir que M. de Maulde combat ici n'est la mienne. Tout le monde sait et admet que « le mouvement de la Renaissance a duré des siècles, avec des flots divers ».

L'idée très particulière à Seyssel, que je persiste toujours à considérer comme originale, jusqu'à ce qu'on l'ait trouvée chez quelqu'un avant lui, c'est de se servir de la langue française comme d'un moyen d'assimilation, et le conseil qu'il donne aux rois de la cultiver dans des intentions politiques. Encore ai-je annoncé que je ne serais point étonné qu'on découvrit demain quelqu'un qui ait eu cette conception auparavant, tant cette histoire inconnue est pleine de surprises. Ceci dit simplement pour que les théoriciens du coup de foudre, s'il y en a encore (??), ne croient pas pouvoir s'appuyer sur mon « autorité » contre M. de Maulde. FERDINAND BRUNOT.

résumée dans un livre intitulé *Louise de Savoie et François Ier*, que je ne me permets de vous indiquer que pour mémoire, et où j'ai essayé de marquer qu'il y eut lutte contre le torrent du classicisme à outrance et de l'italianisme irraisonné. Non seulement Seyssel ne fit pas la guerre à la tradition française, mais au contraire il luttait pour elle. Il n'était pas Français, ce qui donnait à son témoignage un poids particulier; mais il venait de la Savoie, qui a toujours été un pays de purisme français avant même de produire Vaugelas et les De Maistre [1].

« Seyssel représentait les idées de la cour de Louis XII, et, à ce propos, pour régler, en une seule fois, le compte de mes désaccords, je me permettrai d'observer, en réponse à ce qui a échappé, p. 157 de notre *Revue*, à un observateur de premier ordre, qu'on ne peut pas dire que les poésies de Charles d'Orléans soient restées inconnues jusqu'au XVIIIe siècle. On ne les a, il est vrai, republiées qu'au XIXe; mais au XVe siècle elles étaient connues, et notamment, un fin courtisan, Octovien de Saint-Gelais, en avait fait imprimer un bon nombre, sous son nom, il est vrai, dès la fin de ce XVe siècle.

« Quant à vous, monsieur, je désirerais bien que, de vos sages prémisses, vous voulussiez bien tirer la conclusion qu'à mon sens elles comportent. Oui, malgré le triomphe momentané de l'italianisme, de la copie italienne, sous François Ier, il y eut toujours des partisans avérés de l'esprit contraire, et même des partisans jusqu'au ridicule, comme Jean Bouchet. Jamais les vieux romans français de chevalerie n'avaient connu une telle vogue, et le *Roman de la Rose* lui-même refleurit. Si, en Italie, il était de bon ton d'appeler « barbares » les Français conquérants, qui, par le fait, ne se montrèrent pas tous très platoniciens, je crois qu'une familiarité plus constante des choses de cette époque vous montrera qu'on ne pourrait pas dire équitablement « que les Italiens du XVIe siècle dédaignaient toutes les langues modernes, et la française en particulier ». Fort peu de Français savaient l'italien ; Louis XII le comprenait, mais ne le parlait pas : un contemporain raconte son étonnement prodigieux de s'être entendu saluer en italien par Gaston de Foix. En Italie, au contraire, tous les gens distingués, même les femmes, parlaient le français et aussi l'espagnol. Les preuves abondent à cet égard; je me bornerai à citer le témoignage de Balthazar de Castiglione. Le français avait alors une diffusion considérable; il était la langue officielle des Pays-Bas, et l'empereur d'Allemagne Maximilien, qui signait habituellement en français, n'écrivait qu'en français à sa fille; les rois d'Angleterre, qui s'intitulaient encore rois de France, parlaient le français; même dans le peuple italien, l'usage de notre langue se répandait; c'est ce que Seyssel, qui avait passé nombre d'années en Italie, ripostait aux Français qui ne rêvaient que d'Italie, ou aux soi-disant Français comme Le Maire de Belges [2].

« L'intéressante lettre de Jacques de Beaune se rapporte donc à un ordre d'idées fort courant.

« Un des pays les plus réfractaires à l'unité française était alors la Bourgogne, où des agents de l'Allemagne cherchaient à raviver les vieux souvenirs d'autonomie. Cette frontière-là, ouverte sur l'Allemagne et sur la Suisse, était la seule qui donnât lieu à préoccupation. Il serait donc intéressant de constater, au point de vue patriotique, que la manifestation dont vous parlez mérite bien le titre de *Lettre d'un Bourguignon*. Cependant, le nom de son auteur « Jacques de Beaune » ne suffirait pas à nous convaincre à cet égard, puisque la famille de Beaune, une des plus connues de cette époque, appartenait à la Touraine. Le fameux Semblançay, qui s'appelait précisément « Jacques de

1. On y parle français, nous pouvons l'assurer à M. Brunot.

2. Inutile de rappeler combien les romans de chevalerie français (que goûtaient peu les Français de l'école de Seyssel) étaient populaires en Italie et quelle influence ils exercèrent même sur la littérature.

Beaune », n'a pu, en 1548, écrire une épître littéraire à un financier italien, puisqu'il avait été pendu en 1527; mais son nom est resté si célèbre qu'au premier abord on est un peu tenté de rapporter à sa maison (qui a eu longtemps des « Jacques ») la signature de « Jacques de Beaune », au préjudice de la Bourgogne, ce qui serait extrêmement fâcheux et ce qui, j'espère, ne sera pas.

Veuillez agréer....

Paris, 24 avril 1895. »

Je remercie Monsieur R. de Maulde de sa lettre si intéressante, et je lui demande la permission d'expliquer et de maintenir les assertions qu'il m'a fait l'honneur de discuter.

1° « Dédaigner les langues modernes » n'est pas « équitablement » synonyme de les ignorer. Si les Italiens cultivés du XVIe siècle savaient et parlaient le français (ce que je n'ai pas mis en question), ils n'en pouvaient pas moins dédaigner cette langue des « barbares », ils n'en donnaient pas moins la précellence à la langue italienne, la seule capable, dans leur esprit, de rivaliser avec les langues anciennes. Et n'est-ce pas précisément cette prétention que combat Jacques de Beaune, en attendant les Estienne, les Pasquier et bien d'autres qu'il est inutile de rappeler?

2° J'ai supposé, sans rien affirmer et en multipliant les points d'interrogation, que ce Jacques de Beaune, le signataire de cette lettre recueillie et conservée à Besançon, dans la Franche-Comté de Bourgogne, pourrait être un compatriote du Bourguignon Michel Rote et d'autres publicistes de même tendance et de même origine. Le nom propre ou d'origine « Beaune » ou « de Beaune » est en effet assez commun en Bourgogne (voir notamment Papillon, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. I, p. 21), et je le vois porté encore aujourd'hui par un jurisconsulte connu.

Il est possible cependant, comme le conjecture M. R. de Maulde, que le Jacques de Beaune en question soit un des alliés ou descendants du surintendant Jacques de Beaune, si connu par les vers de Marot; mais lequel? La difficulté est de le trouver dans une famille nombreuse, où le prénom de Jacques est très répandu. Un savant aussi modeste et aussi obligeant qu'érudit veut bien venir à mon aide et me signaler comme possible le fils aîné de Guillaume de Beaune et de Bonne Cothereau-Maintenon, Jacques III de Beaune, baron de Semblançay et de la Carte, vicomte de Tours, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et plus tard chambellan du duc d'Anjou, qui mourut le 27 novembre 1579. Ce Jacques III de Beaune comptait dans sa famille plusieurs des prélats les plus instruits du XVIe siècle, notamment son frère puîné Regnault, grand aumônier de France sous le règne de Henri IV. Il fit lui-même ses études à l'Université de Paris dont il suivait les cours le 11 mai 1528, devint un peu plus tard abbé commendataire de la Couture près du Mans, et prieur commendataire de N. D. de Boisrahier près de Tours, et finit par être nommé ambassadeur du Roi de France en Suisse. (Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1894, p. 149, 169, 172, 174, — *Gallia christiana*, t. I, 784, 652, et XIV, 482, 1030, — le P. Anselme, tome II, 1153, 1154, — La Croix du Maine, II, 354, et du Verdier, III, 398, etc.) Plusieurs de ces qualités expliqueraient assez bien la connaissance des langues étrangères qu'atteste la lettre visée, mais ce n'est encore là qu'une hypothèse.

J'aime à croire que ce supplément d'informations donnera toute satisfaction à M. R. de Maulde, qui sait par expérience combien il est difficile de s'orienter dans cette période si peu connue de la Renaissance, et combien nombreux sont les écueils dans « cette mer bleue et calme, au vaste clapotement », dont il s'est constitué le pilote très aimable et très disert.

Émile Roy.

COMPTES RENDUS

E. Etienne. **Essai de grammaire de l'ancien français** (IXe-XIVe **siècles**) Berger-Levrault et Cie, Paris et Nancy, 1895.

La *Revue d'Histoire littéraire* a déjà annoncé ce livre dans son dernier numéro, mais il mérite qu'on y revienne avec quelque détail. L'auteur a montré cette fois à quels résultats on arrive par un travail assidu : il s'est mis très complètement au courant des progrès principaux faits par la philologie française dans ces dernières années, et j'ajoute, ce qui n'est pas un mince mérite, que son livre n'est pas pour cela une simple mise au point des résultats acquis; il témoigne de recherches très personnelles, poursuivies méthodiquement et patiemment sur un grand nombre de textes. Nul doute qu'il ne rende de grands services à nos étudiants et à tous ceux qui lisent par profession ou par goût les auteurs du moyen âge, édités souvent sans commentaire, et avec un trop grand dédain de tous ceux qui ne sont pas romanistes.

L'Essai de Grammaire de M. Etienne comprend une introduction relative au latin vulgaire et aux origines du français (p. 1 à 24), une phonétique (p. 24 à 70), une morphologie (p. 71 à 176), une syntaxe (p. 176 à 400), un traité de dérivation et de composition (p. 400 à 484), enfin une liste des textes cités et des auteurs consultés (p. 485) et un index (p. 490).

J'ajoute tout de suite, pour n'avoir pas à revenir sur ce reproche, — grave, puisqu'il s'agit d'un livre d'étude, — que cet index m'a paru aussi mal fait que possible, et qu'il y aura lieu de le refondre entièrement dans une prochaine édition. Quand on y cherche la mention de questions qui sont cependant amplement traitées dans l'ouvrage, il arrive souvent qu'on n'en trouve aucune, ou que celle qu'on trouve est tout à fait insuffisante. Voyez par exemple à *proposition infinitive*, vous serez renvoyé au § 367 où est exposée une question toute spéciale, l'emploi de la proposition infinitive après certaines prépositions telles que *à*, *de*, *par*. Et c'est tout, tandis que dans l'ouvrage on trouve la syntaxe de cette même proposition, étudiée d'abord au § 400 et tout au long au § 427. Autre exemple. Le mot *proposition* n'est pas à l'index, non plus que les mots *relatives* ou *conjonctives*, *finales*, etc. Or toutes les espèces de propositions sont étudiées systématiquement, avec le mode qu'elles comportent, dans le chapitre VII de la Ve partie, p. 270-310. Pareil index ne peut faire que grand tort à l'ouvrage; il le trahit d'un bout à l'autre.

Le livre est, en effet, très méthodiquement conduit; ce n'est pas à dire que la proportion observée entre les différentes parties soit la bonne; et plus d'un, certainement, trouvera la phonétique singulièrement écourtée par rapport au reste. Pour moi, je passerai d'autant plus volontiers condamnation sur ce point, que jusqu'ici les traités allemands ou français concernant la vieille langue ont presque constamment omis la syntaxe, et que quelques-uns n'hésitent pas à prononcer qu'elle est en dehors de la grammaire proprement dite. M. Etienne l'y fait rentrer, et lui accorde même la place prépondérante. C'est une revanche

dont personne ne se plaindra, d'autant que M. Etienne, formé visiblement dans l'étude des langues classiques, telle qu'on la faisait en France du temps de Thurot, apporte là une méthode d'exposition dont l'expérience a maintes fois montré ailleurs les avantages dogmatiques. La grande nouveauté de son livre est là, et il est dès lors facile de comprendre que M. Etienne y ait donné à ses théories l'étendue qu'elles comportaient.

J'ai relevé de-ci de-là quelques inadvertances : p. 86, une grosse faute d'impression fausse complètement la pensée : les autres temps ont abandonné la forme *analytique* latine; lege : *synthétique*.

P. 12. Je ne puis pas m'imaginer qu'à un moment quelconque le latin vulgaire, abandonnant la correspondance du nouveau futur et du nouveau conditionnel, ait dit simultanément *sortirabeo* et *sortireva*.

P. 72. Que vient faire l'influence de la Renaissance avec un *R* majuscule dans la langue du IXe au XIVe siècle? L'auteur, suivant ici les grammaires historiques, s'est laissé entraîner.

P. 195. Les exemples donnés au § 289 ne sont pas tous probants, tant s'en faut; il s'agit de montrer que l'adjectif peut ne s'accorder qu'avec le nom le plus proche et n'est pas nécessairement au masculin pluriel avec des noms de genre différent; l'auteur cite : *vuelt aerir leis et us qui sont el regne assis*; *covert en sont li val e les montaignes*. Mais dans les deux cas l'adjectif étant au sujet masculin pluriel, peut aussi bien se rapporter aux deux noms qu'au masculin le plus proche.

On pourrait chercher à l'auteur bien d'autres petites chicanes :

P. 64, remarque a, il est dit que *p'l* reste intact dans *pueple peuple*, parce que l'*a* atone était tombé avant l'affaiblissement de *p* en *b*. Une grammaire de l'ancien français eût dû expliquer le *poblo* des *Serments*.

P. 481. *Mes*, tout en étant donné comme venant de *minus*, est présenté comme influencé par *mis*. En quoi? Y a-t-il là-dessus de nouvelles théories? Je croyais que les formes des langues voisines imposaient exclusivement l'étymologie *minus*.

P. 77. Il est exact que *grande*, *verte* se trouvent dès le XIe siècle; mais *verte* peut s'expliquer par le latin *viridam*, et être par conséquent originel. Dans ces conditions je trouve fâcheux qu'un des premiers adjectifs qui ont pris l'*e* du féminin soit accolé dans une phrase à *grand*, qui a été le dernier à garder la vieille forme commune.

P. 278. C'est par un lapsus que l'infinitif au sens de l'impératif est signalé comme n'ayant pas survécu à l'ancien français. M. Etienne n'a-t-il jamais eu affaire aux médecins et à leurs ordonnances?

P. 273. Il n'est pas exact non plus que la double interrogation : *Avez-vous donc robe achatée, ou si vous l'avez empruntée?* ait disparu du français moderne. Exemple :

> Justes cieux! *me trompé-je* encore à l'apparence
> *Ou si* je vois enfin mon unique espérance? (Corn., *Cid*, III, 5.)
>
> Hé bien, seigneur, hé bien, *trouvez-vous* quelques charmes
> A voir couler des pleurs que font verser vos armes,
> *Ou si* vous m'enviez, en l'état où je suis,
> La triste liberté de cacher mes ennuis? (Rac., *Alex.*, IV, 2.)

On ne manquera pas non plus de relever des omissions.

Ainsi p. 62, dans l'histoire de la réduction des groupes de consonnes doubles il n'est pas dit un mot du cas de *terre*, alors que les livres élémentaires mis entre les mains des élèves leur apprennent que *rr* peut demeurer en français. Si l'auteur ne le croit pas, il devait au moins en prévenir.

P. 81, *es*, *eis*, *is* sont indiqués comme représentant peut-être *ipsum*, sans un exemple, sans même qu'une seule des expressions où ils figurent soit, je ne dis pas expliquée, mais citée.

P. 219. Au chapitre de l'accord, ou au chapitre du possessif, il devrait être rappelé que le vieux français dit *m'ame*, *m'espée*; on devrait aussi y trouver les premiers exemples du solécisme moderne *mon âme*, qui se rencontre bien avant le XIVe siècle. A moins que les observations concernant ces points n'aient échappé à ma lecture, ce sont là des lacunes véritables.

Ailleurs des choses importantes sont sacrifiées, on ne sait pourquoi.

P. 86. La grosse question de l'origine de *ons*, forme commune de tant de premières personnes du pluriel, est donnée comme résolue en une ligne, sans discussion, sans mention des diverses opinions émises.

La syntaxe des phrases où *ce* se trouve devant le verbe être est sacrifiée; le tour bien connu *je fereie que fols* est rappelé en deux mots, par un seul exemple, p. 172, etc...

Ces détails sont peu de chose, mais lorsque M. Etienne rééditera et corrigera son livre, il aura sous ce rapport des chapitres entiers à refondre. Celui qui traite des formes des pronoms est écourté et dépourvu des explications nécessaires à l'intelligence des listes données. La syntaxe même, quelque ampleur qu'elle ait prise, n'échappe pas, sur certains points, au même reproche. Ainsi les emplois des temps des verbes en ancien français, si confus et si variés, ne sont pas mis en lumière avec netteté. Enfin il manque une bibliographie raisonnée.

Mais c'est assez reprendre et je ne voudrais pas m'étendre sur ces critiques dans une Revue comme celle-ci, consacrée à la littérature proprement dite plutôt qu'aux sciences auxiliaires. Quelques réserves que le livre de M. Etienne comporte, il est fait avec soin et avec méthode [1]; il sera très utile.

FERDINAND BRUNOT.

GASTON PARIS. **La Poésie au moyen âge**, leçons et lectures, 2e série. Paris, Hachette, 1895, in-16 de XV-267 p.

La tâche de rendre compte ici d'un ouvrage de M. Gaston Paris est particulièrement délicate. Si l'éloge peut paraître intéressé, la critique peut aussi sembler présomptueuse et il est, d'autre part, très difficile de ne pas saluer, comme il convient alors que l'occasion s'en présente, toutes les qualités d'esprit qui ont fait de l'auteur un maître incontestable et respecté de la philologie romane, non seulement en France, mais dans l'Europe entière : la précision de sa méthode, la netteté de son observation, l'élégante simplicité de son style, enfin sa belle conscience scientifique. Ce sont là des facultés que le monde savant tout entier reconnaît et admire. Si les louer trop serait de la flatterie, les négliger serait de l'ingratitude, car il n'est personne actuellement en France s'occupant aux recherches philologiques qui ne doive, peu ou prou, à l'enseignement plus ou moins direct de M. G. Paris.

C'est à ceux qui, instruits de sa méthode, n'en peuvent suivre le développement oral que s'adresse surtout le second volume du nouvel administrateur du Collège de France. Ceux-ci l'accueilleront avec un plaisir tout particulier qui, éloignés du foyer, ne veulent cependant rien perdre de ses rayons et cherchent à garder intactes les saines traditions scientifiques. Ils y apprendront comment, sans rien surfaire, sans élargir les questions et sans amplifier les textes, il est possible d'intéresser vivement à des études ardues par elles-mêmes

1. Je ne puis m'empêcher toutefois de trouver que l'auteur admet, avec une soumission un peu trop constante, tous les postulats de la philologie contemporaine, même les plus inutiles et les plus contestés, témoin, p. 21 : « deux cents ans ne s'étaient pas écoulés depuis la conquête de César, et il ne restait plus, dans la plus grande partie de la Gaule, qu'un souvenir assez vague du celtique. » En vérité que savons-nous de cela? et où sont les textes qui rapportent pareil miracle?

et qui d'ordinaire manquent d'attrait sous des plumes plus rébarbatives. Je ne sais si cette constatation est de celles qui peuvent le mieux agréer à M. Paris. Il me paraît se défendre un peu trop — et à mon sens assez inopportunément — d'avoir ainsi songé à s'adresser à un public plus étendu que celui qui s'adonne d'habitude aux exercices philologiques. Si des années d'analyse doivent précéder et préparer pour le savant quelques heures de synthèse, encore ne faut-il pas hésiter à faire connaître au plus grand nombre possible les fruits de ce labeur patient et solitaire. Sans doute, le principal devoir du maître est d'enseigner par l'exemple à quelques disciples bien faits pour le comprendre les méthodes de ses recherches. Mais il a aussi d'autres obligations. Sous peine de se rétrécir et de s'amoindrir, la science doit s'efforcer de se mettre à la portée de tous, et, sans déroger à sa mission, exposer au plus grand nombre les résultats qu'elle obtient, les faire passer dans le patrimoine intellectuel des contemporains. Jusqu'ici du moins les philologues se sont un peu trop jalousement renfermés entre eux. Quelques spécialistes farouches blâmeront sans doute M. Paris de s'être ainsi adressé à des lecteurs qui n'avaient d'autre prétention que celle d'être des esprits cultivés pleins de bonne volonté. Pour nous, loin de le lui reprocher, nous espérons bien, au contraire, que se décidant à faire pour la prose ce qu'il a fait pour la poésie, M. G. Paris tirera de ses cartons ou des recueils savants où ils se morfondent quelques-uns de ses travaux, composés, comme ceux-ci, avec autant de science que de goût, agréables à la fois et instructifs.

Le nouveau volume qui vient de paraître complète la physionomie de la poésie au moyen âge esquissée dans le premier. Comme le premier aussi, il ne se compose que de morceaux déjà dits en public : leçons d'ouverture, conférences ou lectures académiques. Trois études d'ensemble sur la littérature française aux XIIe, XIVe et XVe siècles sont particulièrement intéressantes. Elles serviront grandement à guider ceux qui s'aventurent au milieu de ces époques touffues et qui seraient susceptibles de s'y égarer. La leçon consacrée à l'*Esprit normand en Angleterre* est, elle aussi, un salutaire enseignement. C'est un exemple bien choisi et topique de l'influence intellectuelle de la France du moyen âge. La question des *Contes orientaux dans la littérature française* à cette époque est plus controversée. Sans entrer dans la discussion qu'elle soulève, M. Paris expose avec une parfaite bonne foi les objections faites contre sa thèse. Peut-être a-t-il exagéré, en effet, l'influence orientale; mais le problème n'est pas de ceux dont on puisse se flatter de trouver aisément la solution. Sa portée est trop étendue pour ne pas occuper encore l'attention des philologues. Au contraire, les trois études que contient encore le volume et qui sont consacrés à la *Légende du mari aux deux femmes*, à la *Parabole des trois anneaux*, à *Siger de Brabant*, sont d'un intérêt plus restreint et ne sauraient soulever d'objection. Ce sont des monographies composées par un esprit pénétrant et clair, qui peuvent servir de modèles aux recherches des érudits et qui achèvent de donner le véritable caractère de ce livre écrit par un savant plein de son sujet mais qui sait le dominer, et qui aime assez les choses dont il parle pour y intéresser son lecteur en l'instruisant, sans rien surfaire et sans rien exagérer.

P. B.

Joseph Texte. **De Antonio Saxano** (Antoine du Saix), 1505-1579, **francogallico carminum scriptore**. Paris, Hachette, 1895, 125 p. in-8.

Cette étude, sérieusement préparée, mérite mieux que l'oubli où tombent — souvent du consentement même de leurs auteurs — les thèses latines de Sorbonne. Elle complétera très heureusement les rares données que nous avons sur la vie littéraire au XVIe siècle de ce pays de Bresse que sa situation

topographique, le voisinage de Lyon et de l'Italie semblaient devoir entraîner dans un mouvement rapide, et qui au contraire ne s'est ébranlé que tard et lentement.

M. Texte, après avoir recueilli tous les renseignements qu'il a pu sur la vie obscure de son personnage, qui n'a été mêlé qu'aux affaires locales, aborde sans parti pris d'inventer un nouveau grand homme — et cette réserve est rare dans les monographies — les œuvres, *opera majora et minora*, du « commandeur jambonnier », en particulier *l'Esperon de discipline*, principal produit de ses labeurs. Il résulte de cette étude que si Du Saix fut l'ami de Scève, il ne fut pas de ses disciples. Ni le pétrarquisme, ni le platonisme non plus ne le toucha; dans ses pièces légères, il est bien près des mauvais disciples de Marot, dans ses vers pédantesques des grands rhétoriqueurs. S'il a subi une influence, c'est seulement celle de la première Renaissance, encore prend-il à Erasme et aux siens surtout des idées et des doctrines, mais l'esprit de l'antiquité et son génie lui échappent.

Ce livre ajoute beaucoup à ce que Goujet nous avait dit de Du Saix, et à vrai dire il pourrait dispenser totalement de lire ses vers, souvent fastidieux, et plus souvent encore obscurs, si M. Texte avait eu le courage d'aller jusqu'au bout de son travail et de nous apprendre quel usage ce latiniseur a fait de la langue. Les écrivains de cette valeur ne sont intéressants que par là. Ils n'ont le plus souvent ni génie, ni talent. Ce n'est pas par le style qu'ils prétendent et espèrent se distinguer, c'est par la langue, dont petits et grands se croient alors les maîtres. Dès lors, chaque fois qu'on parle de l'un d'entre eux, sous peine « de laisser sur le vert le meilleur de l'ouvrage », il est indispensable de porter sur ce point toute son attention. Un des seuls reproches qu'on puisse faire à M. Texte est d'avoir oublié ce principe, mais en cas contraire, que lui eût-on objecté en Sorbonne? Son livre, à la fois sobre et complet, ne méritait guère que des éloges.

BREHIMONT.

SVEN SÖDERMAN, **Alfred de Musset hans lif och verk.** *Stockholm tryckt hos P.-Palmqvist aktiebolag*, 1894 (in-8, 288 pages).

Dans son avant-propos l'auteur de l'étude dont nous venons de transcrire le titre nous prévient que le travail qu'il présente au public est le fruit de plusieurs années d'étude de notre poète, dont il a cherché à peindre la vie et l'activité; que le plan primitif a été conséquemment conservé, mais que, pendant le cours des années, les matériaux ayant augmenté considérablement, il s'est vu forcé, pour que les dimensions du travail ne devinssent pas trop grandes, d'exclure de son livre l'exposé, qui y était compris, de l'état de la littérature française au moment où apparut Alfred de Musset et de considérer cet état comme étant connu.

Pour le même motif, dit-il, il a dû se contenter en maints endroits de signaler en note seulement les rapprochements à faire entre Musset et d'autres auteurs et d'en laisser le soin au lecteur. Toutes les fois, ajoute M. Södermann, que j'ai rencontré chez Musset des ressemblances (dans les images, dans les pensées, etc.) avec d'autres poètes, j'en ai fait mention sans vouloir par là décider si elles étaient voulues ou fortuites.

La table qui suit l'avant-propos n'est malheureusement qu'une simple et sèche énumération des chapitres. Il est bien regrettable que l'auteur suédois n'ait pas suivi la méthode contemporaine qui consiste à soigner beaucoup les tables de matières, de façon à les rendre claires et abondantes en détails et pouvant ainsi servir de fil d'Ariane dans les dédales d'un volume. Il est impossible au lecteur, en effet, avec la simple énumération de l'ordre des chapitres

soit de se rendre compte à l'avance de l'intérêt que peut lui offrir un ouvrage qu'il a entre les mains, soit de retrouver, après lecture faite, un passage qui l'intéresse au point de vue de la simple curiosité ou d'un travail à faire. Après la table vient une liste considérable des sources auxquelles a puisé l'auteur de l'étude en question, liste qui témoigne de la conscience avec laquelle M. Södermann a travaillé. La liste assez longue des souscripteurs suédois (124 noms), qui vient ensuite, nous fait voir combien de personnes diverses s'intéressent dans ces lointaines régions à notre littérature, et nous prouve une fois de plus que nous possédons réellement en Suède de nombreux amis. Car, sans parler, bien entendu, des littérateurs et artistes que notre poète intéresse et qui naturellement sont en majorité, nous y voyons figurer bien des gens que leur genre de vie et leurs occupations sembleraient à première vue devoir éloigner de l'étude de notre littérature.

L'auteur commence son premier chapitre par quelques mots sur les origines et les illustrations de la famille Musset. Il en décrit même les armoiries d'après Paul de Musset. En passant il observe que, suivant M. Gaston Paris (*Hist. de la littérature fr. au moyen âge*), Colin Muset, poète du XIIIe siècle revendiqué par Paul de Musset parmi ses aïeux sans lien qui l'y rattache, était un simple jongleur bourgeois dont on ne retrouve dans les manuscrits ni la douteuse noblesse ni les armoiries, et ajoute que la ressemblance du nom a sans doute causé l'erreur. Puis citant un passage de *Mardoche* il fait remarquer que les Musset se rattachaient indirectement à Jeanne d'Arc par le mariage de Catherine du Lys avec François de Villebrenne. Parmi les illustrations de la famille il nomme les trois Du Bellay et Guyot Desherbiers dont il cite les principaux ouvrages. Il clôt cette liste par Paul de Musset dont il vante le noble caractère et le désintéressement fraternel et, ainsi que Mme Arvède Barine, signale le danger qu'il y aurait à s'en rapporter à lui en tout et pour tout quand il y a conflit entre la vérité et son affection pour son jeune frère, et il relate un fait raconté par Mme Barine qui en est la preuve. Puis il ajoute, d'après Mme de Janzé, que la plus jeune des trois filles de Paul, Mme Lardin de Musset, s'est aussi occupée de travaux littéraires (ici M. Södermann nous renvoie à Mirecourt, Barine, Lindau, *Dict. Larousse*, Paul de Musset). Ensuite il nous trace le portrait que nous avons vu dans Paul et dans Mme Barine de notre séduisant poète, en insistant sur sa nature nerveuse et tendre, spirituelle, imaginative; et faisant allusion à l'amour que Byron avait ressenti à quinze ans pour sa cousine Mlle Chaubroth, il nous parle du sentiment si vif que Musset à quatre ans ressentit pour sa cousine Clélie, plus âgée que lui. « Ce caprice d'enfant », dit-il, « sans avoir sur lui la même influence que sur le lord anglais, fut plus qu'un enfantillage de sa part. Ce qui le prouve c'est que la pensée seule de pouvoir correspondre avec elle fut un stimulant suffisant pour le déterminer à apprendre à lire et à écrire, que longtemps sa famille n'osa pas lui parler du mariage de sa cousine, et que, quand cela fut devenu nécessaire, il ne se résigna que lorsqu'on lui eut assuré que la jeune femme conservait pour lui une tendresse fraternelle. » Il nous dit qu'entre ses parents c'était avec sa mère qu'il avait le plus d'intimité et qu'il est fait allusion à cette affection filiale dans quelques endroits de ses ouvrages, par exemple dans *les Caprices de Marianne*, *la Loi sur la presse* et *les Deux maîtresses*. Mais il ajoute qu'il professait aussi pour le légèrement compassé M. de Pathay l'attachement le plus tendre, dont témoignent quelques passages dans les *Nuits de Décembre*, *la Confession d'un enfant du siècle* et *Frédéric et Bernerette*. Il ajoute que Paul de Musset, dans son esquisse « détaillée et ennuyeuse » des années d'enfance de son frère, nous apprend que, comme tous les petits garçons, il fut turbulent. Puis il nous parle de ses brillants succès au collège et de la rapidité avec laquelle il conquit bientôt le premier rang. Il nous donne ensuite la liste des lectures de prédilection d'Alfred de Musset. « D'abord des contes arabes et persans, *les Mille et un jours*, *les Mille et une nuits* (trad.

Cazotte), puis des livres de chevalerie, *les Quatre fils Aymon*, *la Jérusalem délivrée*, *Roland furieux*, *Amadis*, *Pierre de Provence*, *Gérard de Nevers*, *Renaud de Montauban*, *Maugis*, *Huon de Bordeaux*, etc., et à un âge un peu plus mûr *Don Quichotte*.

Puis il vient à parler de l'amitié qui naquit entre lui et le duc de Chartres, fils du futur Louis-Philippe, son camarade durant les deux dernières années, amitié fidèle qui resta la même, malgré les circonstances, jusqu'à la mort. « Comme exemple de sa réserve vis-à-vis de son noble camarade d'école, on peut citer un post-scriptum à une lettre que celui-ci lui adressait : « J'attendais de votre part mieux que du respect ». « Au mois de juillet 1827, Alfred de Musset quitta comme bachelier le collège Henri IV, après un brillant dernier examen. Il remporta le second prix d'honneur, et non le premier comme Lindau l'avance, pour une composition de philosophie sur le sujet *quaenam sint judiciorum motiva? an cuncta ad unum possint reduci?* dans laquelle il traite du scepticisme pyrrhonien au point de vue académique. » M. Södermann nous explique que sa répugnance à se préparer à l'école polytechnique où le destinait sa famille fit qu'il s'occupa d'abord avec indolence des études de droit, puis se tourna vers la médecine. En même temps, dit-il, il se consacrait à la peinture et à la musique, et étudiait avec zèle la littérature étrangère. « Si on fait abstraction des vers qu'il écrivit à quatorze ans dans une occasion solennelle, ses premières poésies datent de l'année 1828 [1]. C'était une élégie grecque, *la Prêtresse de Diane*, d'à peine cent vers, inspirée par André Chénier; ce qui en est cité par Paul est pur et simple. Déjà dans ces premières lignes on rencontre plusieurs des mots favoris qui se présentent si souvent dans les poésies de Musset : vierge, douce, blanche, pure, marbre, etc. « Avant qu'Alfred eût encore fait son temps d'école, il avait été introduit par son camarade Foucher, beau-frère d'Hugo, chez les chefs du groupe romantique. Dans ces cercles littéraires il se rencontrait avec les écrivains Alfred de Vigny, Prosper Mérimée, Sainte-Beuve, Émile et Antony Deschamps, Fouinet, les peintres Louis Boulanger, Paul Chenavard, Achille et Eugène Deveria, etc., qui l'emmenaient dans leurs promenades esthétiques du soir, soit pour considérer du haut des tours de la cathédrale le théâtre de *Notre-Dame de Paris*, entrevu avec charme et terreur, soit pour voir, de la plaine de Montrouge, mourir *Phébus le blond* » (*Mardoche*, I), etc. Il eut aussi bientôt accès aux soirées littéraires et dansantes de Nodier à l'Arsenal, et, sous l'influence du programme du romantisme, il écrivit une ballade et un petit drame romantique en vers, *Agnès*, brûlé plus tard par l'auteur. Pour le journal *le Provincial*, qui paraissait à Dijon, fut écrite la ballade *un Rêve* (31 août 1828), signée A. D. M. dont le rythme présage le rythme fameux de la *Ballade à la lune* [2]. Cette première production de Musset donna lieu à un joyeux démêlé entre les deux rédacteurs de la gazette au sujet des talents de l'auteur (P. M. page 77). En automne 1828, il lut ses vers dans le cénacle après qu'il eut commencé par entrer en rapport avec Sainte-Beuve. Ils y eurent un succès considérable, ce qui l'encouragea à continuer. A la fin de 1828 et au commencement de l'année 1829 parurent successivement *le Lever*, *l'Andalouse*, *Charles Quint*, *Don Paez*, *les Marrons du feu*, *Portia* et *la Ballade à la lune*.

« A cette époque, dit l'auteur, se présenta dans la vie d'Alfred une circonstance à laquelle on attache moins d'importance qu'elle ne me paraît en avoir. Dans une lettre adressée à Foucher on trouve l'expression d'une

1. Ainsi que le prétend P. de M. d'après une lettre à P. Foucher le 22 septembre 1827, il semble pourtant qu'il ait écrit auparavant autre chose que des vers pour un jour de fête : « Ferais-je de l'originalité en dépit de mes vers? je ne sais pas si c'est l'ergoterie des commentateurs, la stupide manie des arrangeurs qui me dégoûtent, mais je ne voudrais pas écrire, ou je voudrais être Shakespeare ou Schiller. Je ne ferai donc rien.

2. Barine.

fatigue de vie qui fait sourire quand on pense aux seize ans de l'auteur de cette lettre. Un témoignage s'y rencontre qui montre que cela n'est pas si déraisonnable que cela semble. Il est mou, triste, ne s'intéresse à rien, n'est capable de rien écrire ni de rien faire et donnerait volontiers sa vie pour deux sous, si pour la quitter il n'était pas obligé de passer par la mort. « Mais qu'il arrive une jolie femme, j'oublierai tout le système amassé pendant un mois de misanthropie. » Cette femme attendue vient, coquette et spirituelle. — « La Confession du siècle donne un compte rendu poétique mais dans l'essentiel vraisemblablement sincère sur les relations qui s'établissent entre eux. Octave est assis à table, vis-à-vis de sa maîtresse à un grand souper. Il se sent heureux à la pensée d'un rendez-vous qu'elle lui a promis; pour prendre sa fourchette il se penche sous la nappe, et voit le pied de sa maîtresse reposer sur celui de son meilleur ami. Sans sourciller, il se lève pour les considérer; ils paraissent indifférents l'un à l'autre; il se baisse de nouveau, pensant qu'il s'est trompé; mais le pied de celle-ci continuait à reposer sur celui de l'ami. A partir de ce moment, il fut saisi de la maladie du siècle. Il se battit en duel avec son rival, fut blessé, désespéra, et dans son désespoir s'écria : rien n'est vrai, sauf la débauche, l'hypocrisie et la corruption. Ensuite, il pleure et trouve que rien n'est vrai que sa douleur. Dans le prédicateur, il rencontre un écho de son propre doute et sur ce fortuit ébranlement donné à son espoir et son scepticisme religieux il bâtit pour l'avenir sa manière de comprendre la vie.

Quelle fut cette femme? Paul de Musset, qui ne fait que mentionner les liaisons d'amour de son frère et qui dans ce compte rendu ne désigne jamais aucun nom, nous apprend que Musset joua le rôle de Fortunio vis-à-vis de cette Jacqueline. Du Camp (*Souven. litt.*) prétend l'avoir connue, mais n'en laisse aussi qu'une esquisse insignifiante d'où il ressort qu'elle était une dame belle et de haut parage. Son sourire s'épanouissait comme une fleur sur ses lèvres roses et il était difficile de soutenir la hardiesse de son regard lorsqu'elle considérait quelqu'un « avec ses deux grands yeux d'un noir d'enfer » (Frantz de Bellore). Gustave Flaubert l'avait rencontrée une fois, mais ne voulut jamais les revoir : il en avait peur. Le seul qui soulève le voile est Arsène Houssaye dont la véracité en général n'est pas incontestable. Cependant, ajoute M. Södermann, cette fois, on n'a pas le droit de douter de ce qu'il avance. Il prétend que la première maîtresse de Musset fut la marquise de la Carte, fille du célèbre sculpteur Bosio. Elle abandonna Musset pour Jules Janin sous prétexte qu'il avait plus d'esprit, mais Houssaye prétend que ce qui décida la chose était la loge que Janin lui donnait aux premières. Enfin elle fut abandonnée par son amant, parce qu'elle lui coûtait trop cher. Après avoir été mêlée à la société parisienne à cause de sa beauté et son titre de marquise, elle continua comme dame de demi-monde. Enfin, elle se retira dans un trou au Tréport. « Ce fut, dit notre auteur, cette femme qui fit à Musset la première blessure profonde, et quoique il en guérit rapidement, il lui resta dans le sang un poison qui toute sa vie lui donna de la méfiance vis-à-vis de la femme », et si plus tard, dit-il, cette méfiance est arrivée à devenir un facteur principal dans un plus célèbre amour, on ne peut pas considérer cette particularité comme innée chez lui, mais comme créée à la suite d'amères expériences.

Puis il cite des vers de « la Nuit de décembre » qui font allusion à cette femme :

A l'âge où l'on croit à l'amour, etc.

En même temps que « la Nuit de décembre », était faite en un mois une traduction libre des « Confessions d'un fumeur » de Quincey, sous le nom de « l'Anglais fumeur d'opium ».

M. Södermann remarque que le public, si admirateur de Musset durant sa vie, a été assez indolent, assez sybarite pour ne pas se donner même la peine

d'aller jeter une feuille de rose sur son cercueil. « Alfred de Musset, dit-il, avait mal pris son temps pour mourir. On était alors dans les fêtes et les réjouissances annuelles et on n'avait pas le temps de s'occuper de l'enterrement d'un poète qui n'avait rien de politique.

« A son enterrement, il y avait au plus, dit-il, cent personnes, entre autres, Villemain, Vitet, de Vigny, Empis, Ampère, Méry, Camille Doucet, Lamartine, Dumas père et fils, Gautier, Augier, Ponsard, Sainte-Beuve, Legouvé, Patin, Sandeau, Pierre Dupont, Chenavard, Houssaye, Léon Halévy, Regnier et Delaunay; peu de femmes y assistaient [1].

« Vitet prononça le discours et dit : « il était de ceux qui viennent au monde « moins pour se diriger eux-mêmes que pour ravir les hommes. »

« Sur la tombe, l'année suivante, s'éleva un monument de marbre couronné par le buste du poète (par Mezzara). »

Le livre de M. Södermann, en résumé, est une œuvre consciencieuse, offrant quelques détails nouveaux et intéressants, et très complète, composée à l'aide des sources les plus diverses, dont quelques-unes très importantes. Mais on ne peut s'empêcher de regretter les nombreuses fautes d'impression qui se rencontrent dans les citations françaises, et ceci malgré même l'erratum qui se trouve à la fin du volume et qui en corrige quelques-unes. Il serait à désirer aussi qu'en France nous suivissions l'exemple de M. Södermann en étudiant sérieusement et consciencieusement les poètes de la Suède qui souvent ont rencontré de belles idées et les ont exprimées en beau langage.

Louis Ravaisson-Mollien.

1. Les Obsèques d'Alfred de Musset, de Courtois, *Revue polit. et lit.*, 1885.

PÉRIODIQUES

Abhandlungen. — (Herrn Prof. Dr. Adolf Tobler zur Feier seiner fünf und-zwanzigjährigen Thätigkeit als ord. Professor an der Universität Berlin von dankbaren Schülern in Ehrerbietung dargebracht. *Halle, Niemeyer*, in-8 de 510 p. Prix : 20 fr.) : — M. Goldschmidt, *Allerlei Beiträge zu einem Germano-romanischen Wörterbuch.* — O. Schultz, *Ueber einige französische Frauennamen.* — O. Hecker, *Der Deo-Gratias-Druck des Decameron.* — G. Cohn, *Réver und gelegenstlich desselben.* — A. Wallensköld, *Zur Klärung der Lautgesetze.* — E. Freymond, *Handschriftliche Miscellen.* — G. Ebeling, *Zur Berliner Fableaux handschrift; Zur Asymmetrie im Ausdruck im Altfranzösischen.* — C. Wahlund, *Ueber Anne Malet von Graville*, etc.

The Academy, n° 1188. — *Chaucer and Froissart* (Bradley). — *The use of a certain pronouns of the third person* (Chance). — *Brunetto Latino or Br. Latini* (Paget Toynbee). — N° 1196 : *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. P. Meyer.

Allgemeine Zeitung. — (Beilage), n° 116-117 : *Neues von Benjamin Constant.*

Archiv für das studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCIV, 1 : Mahrenholtz, *Die französische Revolution auf der Schaubühne und in der Tagesdramatik.* — Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen, 2e éd.* (Cloëtta). — Engwer, *Zola als Kunstkritiker* (Fränkel). — Programmschau (Hölscher). — — 2-3 : Stiefel, *Zur Schwanklitteratur im XVI Jahrh.* — Morf, *Die französische Litteratur zur Zeit Franz I, 1514-1547.* — Fränkel, *Dieziana.* — Marchot, *Solution de quelques difficultés de la phonétique française* (Morf). — Jeanjaquet, *Sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes* (Tobler). — Roget, *An introduction to Old French* (Tobler). — Bahlsen und Hengesbach, *Schulbibliothek franz. und engl. Prosaschriften* (Stumpf).

The Athenaeum, n° 3511 : *The Recuyel of the historyes of Troyes, written in French language by Raoul Lefevre, translated and printed by W. Caxton, 1474, the first English printed book, now faithfully reproduced, with a critical introduction, index and glossary by* H.-O. Sommer. — N° 3512 : *L'Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. P. Meyer. — N° 3528 : Stapfer, *Montaigne.*

Berichte des Freien Deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main, XI, 2 : J. Ziehen, *Hauptrichrungen der neueren französischen Schriftstellerei.*

Berliner philologische Wochenschrift, n° 24 : Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction que et des formes romanes équivalentes* (G. Meyer).

Centralorgan für die Interessen des Realschulwesens, XXII (nov. 1894) : C. Humbert, *Die Betonung Wort = und Satzstellung und Metrik der französischen Sprache und das e muet; zur Erweiterung und näheren Begründung.*

Le Correspondant. — 10 mars : Étienne Lamy, *un Témoin du premier empire : le général de Ségur.* — Edmond Biré, *Balzac royaliste.* I. — *Journal du maréchal de Castellane.* — L. de Lanzac de Laborie, *le Chancelier Pasquier et la Révolution de juillet, le Baron de Barante et la société politique de 1832 à 1837, d'après deux prochaines publications.* — 25 mars : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* I. — *Journal du maréchal de Castellane : la retraite de Moscou.* — Edmond Biré, *Balzac royaliste* (fin). — M. Delorme, *M. Victor*

Duruy, d'après M. Ernest Lavisse. — *Les Œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 avril : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* II. — *Le Centenaire de l'École normale.* — Emmanuel de Broglie, *les Mardis et les mercredis de la marquise de Lambert* (1710-1733). I. — 25 avril : M. de Lacombe, *Impressions et souvenirs sur M. Cousin.* — Emmanuel de Broglie, *les Mardis et les mercredis de la marquise de Lambert* (1710-1733) (fin). — *Les Œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.*

Die Nation. — 30 (27 avril) : Alfred Stern, *Victor Duruy.*

Die neueren Sprachen. — II, 7 : Glöde, *Die französische Interpunktionslehre,* III. — Lenz, *Der neusprachliche Unterricht in Chile.* — Breul, *The training of teachers of modern foreign languages.* — II, 8 : Strien, *Französische Schulgrammatik* (Schmager). — Meissner, *Einfluss deutschen Geistes auf die französische Litteratur des XIX Jahrhunderts* (Hengesbach). — Kühn, *Französisches Lesebuch* (Sarrazin).

Franco-Gallia. — XII, 2 : *Comptes rendus* : Bechtel, *l'Enseignement par les yeux.* — Scherffig, *Französischer Antibarbarus.* — M. Hartmann, *Chénier-Studien.* — 3-4. A. Kressner, *les Poines d'Enfer.* — R. Mahrenholtz, *Jean Chapelain, Der Dichter Jeanne D'Arcs.* — *Comptes rendus* : Scholl, *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien.* — Stiefel, *Zur Chronologie von Jean Rotrous dramatischen Werken.* — Voretzsch, *Die französische Heldensage.* — Bruno, *Francinet,* p. Bretschneider.

Journal des Débats politiques et littéraires. — 14 mars (soir) : Édouard Rod, *Conférences féministes.* — 15 mars (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : En route, par M. J.-K. Huysmans.* — 16 mars : M. S., *M. Raymond de la Tailhède.* — 17 mars (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 18 mars : H., *Contes et poésies de M. Henri de Régnier.* — 20 mars : M. S., *les Souvenirs du marquis de Belleval.* — 21 mars (soir) : René Doumic, *Revue littéraire : le nouveau roman de M. Paul Hervieu.* — 22 mars : H., *Grands avocats du siècle.* — (soir) : A. Le Braz, *la Bretagne poétique et légendaire : l'œuvre de M. Luzel.* — 23 mars (soir) : André Heurteau, *un Avocat journaliste au* XVIIIe *siècle : Linguet.* — 24 mars (soir) : André Hallays, *Chansons populaires.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 25 mars : Ph. G., *Sainte-Beuve et la Revue des Deux Mondes.* — 27 mars (soir) : S., *un Diplomate poète* (M. Maurice Trubert). — 29 mars : S., *la Parole en public d'après M. Ajam.* — 30 mars : M. S., *Quatre nouvelles de M. Paul Margueritte.* — 31 mars (soir) : André Hallays, *la Presse contemporaine.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 1er avril (soir) : René Doumic, *A la Société des gens de lettres.* — 2 avril : F. D., *Jean de Joinville.* — (soir) : A. Le Braz, *Voyages d'autrefois.* — 3 avril : A. F., *Mme de Gasparin.* — *Une Lettre de M. Paul Bourget.* — 5 avril (soir) : R. Jalliffier, *Mazarin et Cromwell.* — 7 avril (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 9 avril (soir) : Augustin Filon, *la Vie littéraire en Angleterre : l'école de Dickens.* — 10 avril (soir) : *Leçons et lectures sur la poésie au moyen âge* (par M. Gaston Paris). — 11 avril : M. S., *M. François Coppée journaliste.* — 12 avril (soir) : Émile Faguet, *Revue littéraire : Fénelon et Bossuet.* — 14 avril : F. D., *les Normaliens dans l'Église.* — 16 avril : *le Centenaire de l'École normale.* — 18 avril (soir) : Ernest Bertin, *Lectures mondaines.* — 19 avril : F. D., *le Roman de l'Escouffle.* — (soir) : Édouard Rod, *Revue littéraire : Edmond Schérer.* — 20 avril : *la Société des parlers de France.* — 21 avril : F. D., *le Monument de Joseph et de Xavier de Maistre.* — (soir) : J. Bourdeau, *les Mémoires de Castellane.* — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 22 avril : Henri Chantavoine, *l'École normale.* — M. S., *Pierre Zaccone.* — 25 avril (soir) : Édouard Rod, *un Mot qui passe* (dilettantisme). — 26 avril (soir) : Henri Chantavoine, *Revue littéraire : M. Henri de Régnier.* — 27 avril (soir) : Georges Clément, *le Comte Beugnot.* — 28 avril : F. D., *le Miroir de Mariage, par Eustache Deschamps.* — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine drama-*

tique. — 30 avril : F. D., *Curiosités révolutionnaires* (Mirabeau frappé d'interdiction judiciaire et qui le reste jusqu'à sa mort). — 1er mai : G. M., *le Commandant Planat de la Faye.* — 2 mai (soir) : Édouard Rod, *Balzac à Milan.* — Baguenault de Puchesse, *les Dernières publications de la Société de l'histoire de France.* — 3 mai : M. S., *M. Gaston Boissier.* — 5 mai : F. D., *un Fondateur de la chirurgie française* (Pierre Franco, de Turriers en Provence). — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 6 mai (soir) : René Doumic, *les Conférences dans les salons.* — 7 mai (soir) : Augustin Filon, *la Vie littéraire en Angleterre* : II, *les Sauvages.* — 8 mai (soir) : S., *M. Georges Perrot.* — 12 mai (soir) : Paul Diénay, *un Ennemi de l'indiscrétion* (M. de Goncourt). — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 13 mai : M. S., *les Mémoires du comte de Paroy.* — 14 mai (soir) : Arvède Barine, *le Théâtre espagnol contemporain* : I, *M. José Echegaray.* — 15 mai (soir) : S., *Littératurite.* — 16 mai (soir) : Édouard Rod, *Reportage.* — 18 mai : P. L., *la Nouvelle idole, par M. François de Curel.* — (soir) : Maurice Spronck, *Outre-mer, notes sur l'Amérique de Paul Bourget.* — 19 mai (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 20 mai : M. S., *les Mémoires de Barras.* — (soir) : René Doumic, *un Voyage de découvertes* (M. Alphonse Daudet en Angleterre). — 21 mai : F. D., *l'Académie condéenne.* — 23 mai : M. S., *L'autre femme, par M. J.-M. Rosny.* — (soir) : Édouard Rod, *Quelques idées de M. Sully-Prudhomme.* — 24 mai : M. S., *Nos maîtres, par M. Théodore de Wyzewa.* — (soir) : Guy Tomel, *Littérature d'Épinal.* — 25 mai : M. S., *le Sens critique des grands écrivains.* — 26 mai : F. D., *Lettres inédites de Gabriel Peignot.* — (soir) : Paul Diénay, *Après fortune faite* (M. Hector Malot). — Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 27 mai (soir) : René Doumic, *le Droit aux coquilles.* — 28 mai : F. D., *le Prêtre dans le roman moderne.* — (soir) : Arvède Barine, *le Théâtre espagnol contemporain : M. José Echegaray.* — 30 mai : M. S., *M. Jules Bois.* — (soir) : Émile Faguet, *Jean-Marie Guyau.* — 31 mai : René Doumic, *la Réception de M. de Heredia.* — 2 juin : F. D., *un évêque ambassadeur au* XVIe *siècle* (Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne). — 3 juin : M. S., *Profils de femmes, par M. Maurice Paléologue.* — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 4 juin (soir) : Augustin Filon, *la Vie littéraire en Angleterre : la naissance de la Society-Press.* — 6 juin : P. L., *un Siècle de poésie française.* — (soir) : Édouard Rod, *le Monument de Murger.* — 7 juin : M. S., *les Romans de M. Georges Rodenbach.* — 8 juin : P. D., *une Ruine* (celle du roman de cape et d'épée). — 9 juin : F. D., *Littérature populaire de la Basse-Bretagne.* — (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 10 juin : M. S., *Carmosine.*

Journal des Savants. — Mars : Paul Janet, *Lamartine.* — B. Hauréau, *Manuscrits de Poitiers et de Valenciennes.* — Avril : Jules Simon, *les Mémoires de Larevellière-Lépeaux.* — B. Hauréau, *les Écoles de Chartres au moyen âge.* — Mai : Michel Bréal, *Grammaire comparée des langues indo-germaniques* (2e article). — Gaston Paris, *la Nouvelle française aux* XVe *et* XVIe *siècles* (1er art.).

Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie. — I, 5-6 : W. Holther, E. Kölbing et E. Köppel, *Wechselbeziehungen Zwischen romanischer und germanischer Literatur.* — R. Schröder, *Französische Volkskunde.* — H. Prutz, *Kulturgeschichte der romanischen Völker.*

Leipziger Zeitung, Wissenschaftliche Beilage. — No 60 : *Victor Hugo und sein Verhältniss zum deutsch französischen Kriege, Zum 22 mai 1895.*

Les littératures (considérées au point de vue historique et critique. Bulletin du séminaire d'histoire des littératures de l'Université libre de Bruxelles). Janvier : R. Sand et Franz Wiener, *Programme*; — R. Sand, *de l'Emploi des passions en littérature*; — F. Wiener, *l'Évolution de la poésie lyrique en France, d'après M. Brunetière.* — Février : R. Sand, *de l'Emploi des passions en littérature* (suite); — De Moor, *Joinville et saint Louis*; — Dwelstauwers, *les Classiques chrétiens et l'étude de la latinité*; — Brunetière, *l'Évolution de la poésie lyrique en France au* XIXe *siècle.* — Mars : De Moor, *Joinville et saint Louis*; —

Vollgraff, *l'École des princes*; — Parigot, *le Théâtre de La Chaussée* — Mariéton, *un Précurseur des félibres : Jasmin*; — G. de Pierrefeu, *Rome avant Zola*; — Mme Bazan, *le Mouvement littéraire en Espagne.* — Avril : Vollgraff, *l'École des princes*; — Hecq, *le Traité de rhétorique de Jehan Molinet*; — *la Publication des anciens textes*; — *la Revue du monde latin.*

Literarisches Centralblatt. — 5 : Huguet, *Études sur la syntaxe de Rabelais* — 11 : *Aliscans*, p. Rolin. — 13 : Mary Darmesteter, *Froissart.* — 16 : *l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, p. P. Meyer. — 17 : Erzgraeber, *Elemente der historischen Laut = und Formenlehre des Französischen.* — 21 : Betz, *Heine in Frankreich.* — 22 : Bettelheim, *Deutsche und Franzosen.*

Literaturblatt für germanische und romanische philologie, n° 3 : *Marie de France, l'Espurgatoire seint Patriz, publié par* Th. A. Jenkins (Warnke). — Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux du* XVe *siècle* (Lévy). — N° 4 : Houben, *Der Chor in der Tragödien des Racine* (Sarrazin). — Leitzitz, *Paris et ses environs* (Sarrazin). — Marchand, *Poètes et penseurs* (Mahrenholtz). — N° 5 : V. Rossel, *Histoire de la Littérature française hors de France* (Freymond). — Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire* (Fränkel). — Deschanel, *Lamartine* (Borsdorf). — Pellegrini, *Premier essai d'un dictionnaire niçois-français-italien* (Sütterlin).

Modern Language notes. — X, 1 : Warren, *Unity of place in the lid.* — Herdler, *A scientific French reader.* — Van Daell, *An introduction to French authors* (Lodeman). — Pendleton, *Le monde où l'on s'ennuie* (Logie). — De Vigny. *Cinq-Mars* (Lewis). — Joynes, *Minimum French grammar*; — Fontaine, *Livre de lecture et de conversation*; — Van Daell, *An introduction to the French language*; — Kroeh, *The living methode for Pearning how to think in French*; — Bechtel, *Enseignement par les yeux, Hölzels Wandbilder*; — Grandgent, *A short French grammar, French lessons and exercises* (Rambeau). — Child, *Nodier and Peter Ibbetson.* — Menger, *French pronunciation.* — X, 2 : Harris, *The origin of the XVII century idea of humours.* — Scholl, *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien* (Warren). — X, 3 : Koschwitz, *Ueber die provenzalischen Feliber und ihre Vorgäuger* (Armstrong); — Rollins, *Preparatory French reader* (Jenkins).

Modern Languages. — I, 2 : J.-J. Beuzemaker, *Decadent French.*

Neue Jahrbücher für Philologie und Padagogik. — 151-152, 2 : C. Humbert, *Der französische Artikel.*

Neues Korrespondenz. — Blatt für die Gelehrten und Realschulen Wurttembergs. — II, 4 : *Wie ich den französischen Elementarunterricht in den letzten zwei Jahren ertheilte.*

Nouvelle revue. — 1er avril : Jules Case, *la Presse contemporaine.* — Virgile Rossel, *Une admiratrice allemande de Voltaire* (Louise-Dorothée de Saxe-Cobourg). — 15 avril : Octave Gréard, *l'École normale supérieure : la crise de 1850.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.* — 1er mai : Charles de Loménie, *Deux lettres de George Sand à Sainte-Beuve.* — André Hallays, *Choiseul à Rome.* — Pierre de Nolhac, *le Troisième centenaire du Tasse.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.* — 15 mai : Victor Du Bled, *l'Académie de Charles IX et de Henri III.* — Gabriel Vicaire, *la Poésie populaire en Bresse et en Bugey.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.* — 1er juin : Gabriel Vicaire, *la Poésie populaire en Bresse et en Bugey.* — Marcel Fouquier, *Théâtre : Drame et comédie.* — 15 juin : E. Rodocanachi, *Renée de France* (1re partie). — Antoine Albalat, *M. Paul Bourget.*

Publications of the modern Language Association of America, vol. X, 1 : Edw. St. Lewis, *Guernsèy, its people and dialect.*

Revue bleue. (Revue politique et littéraire.) — 23 mars : Eugène Muntz, *la Diplomatie au temps de Machiavel.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Napoléon III intime.* — J. du Tillet, *Théâtres : Comédie-Parisienne*, « *Mlle Ève* » *de Gyp*; *Ambigu*, « *Deux patries* », *de M. Léon Hennique.* — 30 mars : René Doumic, *Romanciers contemporains : M. Gabriel d'Annunzio.* — Georges Pellissier, *M. Paul Bourget moraliste.* — J. du Tillet : *Théâtres : Comédie-Française*, « *l'Ami*

des Femmes », *de M. Alexandre Dumas.* — 6 avril : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : Penseurs et croyants.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : M. Huysmans,* « *En route.* » — Gustave Théry, *Notes et impressions : le Normalien.* — 13 avril : George Duruy, *le Centenaire de l'École normale : la promotion de 1872.* — Jacques Normand, *M. Camille Doucet.* — Émile Faguet, *Aux États-Unis :* « *Outre-mer* », *de M. Paul Bourget.* — J. du Tillet, *Théâtres : Renaissance,* « *la Princesse lointaine* », *de M. Edmond Rostand.* — 20 avril : Francisque Sarcey, *l'École normale et la Revue bleue.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : l'Esprit normalien.* — J. du Tillet, *Théâtres : Gymnase, la* « *Princesse de Bagdad* », *de M. Alexandre Dumas.* — 27 avril : Jules Levallois, *Souvenirs littéraires : Ernest Bersot, Laboulaye, F. Magnard, Claretie.* — Georges Pelissier, *Revue littéraire : G. Lanson; J. Lemaître; Paul Stapfer.* — J. du Tillet, *Théâtres; Théâtre d'application,* « *Possession* », *de MM. Ch. Epheyre et Octave Houdaille.* — 4 mai : Gustave Lanson, *Balzac, d'après sa correspondance.* — Emile Faguet, *l'Évolution d'un croyant (à propos de* « *Lord Hyland* », *de Robert de Bonnières).* — *Balzac à Milan* (1837). — 11 mai : Jules Levallois, *le Siège et la Commune : un dîner chez Victor Hugo, Edgar Quinet, Gustave Flaubert, Pouchet.* — Conrad Alberti, *la Littérature bourgeoise en Allemagne : Gustave Freytag.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire :* « *Maître et serviteur* », *du comte Léon Tolstoï.* — J. du Tillet, *Théâtres : Théâtre-Libre,* « *l'Argent* », *de M. Émile Fabre.* — 18 mai : Georges Pellissier, *les Goncourt.* — 25 mai : Raoul Rosières, *Portraits d'académiciens : M. J.-M. de Heredia.* — J. du Tillet, *Théâtres :* « *la Nouvelle idole* », *par M. de Curel.* — Mme C. Coignet, *Victor Considérant chef d'école.* — 1er juin : Charles Recolin, *M. Jules Lemaître.* — J. du Tillet, *Théâtres : Gymnase,* « *les Demi-Vierges* », *par M. Marcel Prévost; l'Œuvre, le* « *Volant* », *par Mme Judith Cladel.* — 8 juin : Henry Bordeaux, *Portraits contemporains : M. Costa de Beauregard.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : Leconte de Lisle.* — J. du Tillet, *Théâtres : Aux Escholiers,* « *les Gogos* », *par M. Gaston Salandri.* — Eugène Noël, *L'opinion de Michelet sur Jésus.* — Georges Pellissier, *J.-K. Huysmans.* — 15 juin : Émile Faguet, *les Mémoires d'Eugène Delacroix.* — J. du Tillet, *Théâtres : Comédie-Française,* « *Fidèle* », *par M. Pierre Wolff;* « *Conte de Noël* », *par M. Maurice Bouchor;* « *l'Amiral* », *par M. Normand.* — 22 juin : Pierre Puget, *M. Jean Jaurès.* — Paul Monceaux, *Causerie littéraire : les Mémoires de Barras.* — Édouard Conte, *Murger et nos bohèmes.*

Revue britannique. — Janvier : *les Goncourt devant la critique anglaise.* — Février : *Les Sheridan.* — Mars : *les Visiteurs de Jean-Jacques Rousseau.* — Avril : *Eléonore d'Este et le Tasse,* — Mai : *le Poète Shelley.* — Juin : *les Visiteurs de Jean-Jacques Rousseau* (2e article).

Revue critique d'histoire et de littérature. — 17 : Mellerio, *Lexique de Ronsard* (Édouard Droz) — 19 : Springer, *le Planh provençal* (A. Jeanroy); V. Rossel, *la Littérature française hors de France* (R. Rosières); G. Deschamps, *la Vie et les livres* (R. Rosières). — 20 : H. Hauvette, *les Relations littéraires entre la France et l'Italie* (Ch. Dejob) — 21 : *Saint-Simon, Mémoires, X,* p. Boislisle (T. de L.). — 22 : *Lettres de Sainte-Beuve à Gaullieur,* p. Ritter (T. de L.). — 23 : Cruppi, *Linguet* (R. Rosières) — 24 : Étienne, *Grammaire de l'ancien français* (E. Bourciez).

Revue d'art dramatique. — 23 mars : F. Lhomme, *la Comédie-Française depuis l'époque romantique.* — Émile Pinguet, *l'Exagération au théâtre.* — A. Marandet, *le Répertoire à la scène : conférence de M. Sarcey sur le Philosophe sans le savoir.* — 30 mars : Camille Bazelet, *le Théâtre de demain.* — Léo d'Ampol, *le Théâtre juif.* — Paul Berret, *Sauvé Delanoue, auteur dramatique* (1701-1761), *conférence faite au Théâtre de Meaux.* — 6 avril : Maurice Peyrol, *la Vertu au théâtre.* — Léo d'Hampol, *le Théâtre juif* (suite). — Eugène Bertin, *le Théâtre d'Alfred de Vigny* (suite et fin). — Paul Berret, *Sauvé Delanoue* (suite). — M. Peyrol, *Jules Lemaître.* — 13 avril : Émile Faguet, *d'Eschyle à Racine, considérations générales sur les origines et le caractère de la Tragédie*

française (suite). — 20 avril : C. Van Hasselt, *A propos de Regnard.* — Paul Berret, *Sauvé Delanoue* (suite). — Camille Bazelet, *Critique dramatique : la Princesse de Bagdad.* — 27 avril : Léo Claretie, *Un Corneille normalien* (Paul-Alexis Corneille, député, mort en 1868). — Henri de Curzon, *un Demi-siècle de carrière artistique* (M. Got). — Paul Berret, *Sauvé Delanoue* (fin). — 4-11 mai : Émile Faguet, *d'Eschyle à Racine* (suite). — Emmanuel Bourguet, *Mme Worms-Baretta.* — Anatole Cerfberr, *Mme Marie Laurent.*

Revue de l'instruction publique (supérieure et moyenne) en Belgique. — XXXVIII, 1 : Duvivier, *les Influences française et germanique en Belgique.* — 2 : Rutten, *l'Enseignement du français dans les Athénées royaux.* — J. Reinach, *l'Éloquence française, le Conciones français* (Oscar Pecqueur) — 3 : J. Reinach, *l' loquence française* (Oscar Pecqueur) — Brachet et Dussouchet, *Cours supérieur de grammaire française* (H. Lejeune).

Revue de Paris. — 1er avril : Guy de Maupassant, *l'Angelus.* — Yetta Blaze de Bury, *Madame Craven et sa correspondance.* — Marcel Prévost, *Modernité de « l'Ami des Femmes ».* — 15 avril : Georges Lyon, *Ernest Bersot, souvenirs d'un normalien.* — Paul Souriau, *le Symbolisme des couleurs.* — 1er mai : Georges Duruy, *Barras et les grandes journées de la Révolution.* — Barras, *Fragments autographes : le 14 juillet, le 9 thermidor. Mémoires : Madame de Staël et Talleyrand.* — 15 mai : George Sand, *De l'amour.* — Sully-Prudhomme, *l'Œuvre de Paul Delair.* — 1er juin : Gaston Paris, *Saint-Josaphat.* — 15 juin : H. Taine, *Notes de voyage en Belgique et en Hollande* (1re partie). — Lucien Perey, *l'Impératrice Catherine et le prince de Ligne* (1re partie). — Mary Darmesteter, *James Darmesteter.*

Revue de philologie française et provençale. — 1894, III et IV : Léon Clédat, *Œuvres narratives du moyen âge, analyses et extraits traduits.* — L. Clédat, *la Conjugaison morte.* — *Bulletin de la société de réforme orthographique.* — 1895, I : L. Clédat, *la Conjugaison morte* (suite). — Émile Roy, *les Lettres de noblesse (1503) du poète Jean Molinet.* — Émile Roy, *le Blason d'un roi des Ribauds bourguignon et le roman du duc Jean sans Peur.* — L. Clédat, *les Lois de la dérivation des sens appliquées en français.* — L. Clédat, *le Superlatif relatif en français.* — *Bulletin de la société de réforme orthographique.*

Revue des Deux Mondes. 15 avril : Georges Perrot, *l'École normale et son centenaire.* — René Doumic, *Revue dramatique : Comédie-Française : « l'Ami des Femmes »; Gymnase : « la Princesse de Bagdad », par M. Alexandre Dumas.* — 1er mai : comte d'Haussonville, *Lacordaire intime : l'ami et le prêtre, d'après des lettres inédites.* — Georges Duruy, *Bonaparte à Toulon, fragment des Mémoires inédits de Barras.* — Vicomte Eugène Melchior de Vogüé, *Un négociateur français à Rouen : le cardinal d'Ossat.* — 15 mai : Jean Dornis, *Leconte de Lisle intime, d'après des notes et des vers inédits.* — Victor Cherbubiez, *Le Tasse, son centenaire et sa légende.* — René Doumic, *Revue littéraire : le moyen de parvenir, à propos des Mémoires de Gourville.* — 15 juin : Augustin Filon, *le Théâtre anglais comtemporain. I. Coup d'œil rétrospectif : de 1820 à 1865.* — René Doumic, *Revue littéraire : les Romans de M. J.-H. Rosny.*

Revue des langues romanes. — Août, octobre et décembre 1894 : Ch. Revillout, *la Légende de Boileau* (5e, 6e et 7e articles). — Février et mars 1895 : Ch. Revillout, *la Légende de Boileau* (8e et 9e articles). — Avril : Eugène Rigal, *Corneille et l'évolution de la tragédie en France* (1er article). — Joseph Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis* (1er article). — Mai : Ch. Revillout, *la Légende de Boileau* (10e article). — William Paillet, *Un rapprochement entre La Fontaine et Victor Hugo.*

Revue des questions historiques. — Janvier 1895 : Marius Sepet, *Mirabeau et le comte de Provence : l'affaire Favras.* — L. Pingaud, *le Journal d'un constituant* (Adrien Duquesnoy). — Avril : A. Jacquet, *le Sentiment national au XVIe siècle : Claude de Seyssel.* — Le R. P. H. Chérot, S. J., *la Société au com-*

*mencement du XVI*e *siècle, d'après les homélies de Josse Clichtoue* (1472-1543). — Le vicomte Rioult de Neuville, *la Correspondance de Marie-Antoinette.*

Revue encyclopédique. — 1er avril : Charles Le Goffic, *François Coppée.* (Portraits et autographes.) — Léo Claretie, « *Pour la couronne* », *drame par François Coppée.* — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Roger Marx, *les Emmurés, roman par Lucien Descaves.* — Léo Claretie et Camille Mauclair, *la Vie au théâtre.* — 15 avril : Gaston Deschamps, *l'École normale supérieure, à l'occasion du centenaire* (illustrations). — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — Georges Pellissier, *Revue littéraire : « la Petite paroisse », par Alphonse Daudet.* — 1er mai : Charles Maurras, *la Vie littéraire : M. Raymond de La Tailhède* (portrait). — Georges Pellissier, *le Désert, par Pierre Loti.* — 15 mai : Paul Hervieu, *la Société mondaine et la littérature* (portrait). — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Léo Claretie, *la Vie au théâtre.* — 1er juin : Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Georges Pellissier, « *l'Armature* », *par M. Paul Hervieu.* — Camille Mauclair, *le Théâtre.* — 15 juin : L. Van Keymeulen, *la Poésie nouvelle en Flandre* (portrait). — Charles Maurras, *la Vie littéraire.* — Georges Pellissier, « *En route* », *par J.-K. Huysmans;* « *Jérusalem* », *par Loti.* — Léo Claretie, *le Théâtre.*

Revue historique. — Janvier 1895 : A. Taphanel, *Saint-Cyr et La Beaumelle, d'après des documents inédits.* — G. Monod, *Nécrologie : James Darmesteter, Victor Duruy.*

Romania. — 1895, I : V. Friedel, *Deux fragments du* Fierabras : *étude critique sur la tradition de ce roman.* — C. Boser, *le Remaniement provençal de* la Somme le Roi *et ses dérivés.* — J. Bédier, *Fragment d'un ancien mystère.* — J. Cornu, Combre *et dérivés.* — A. Thomas, *Fr.* Cormoran; — *Fr.* Girouette; — *Fr.* Hampe. — J.-J. Jusserand, *les Contes à rire et la vie des recluses au XII*e *siècle.* — G. P., *La* Dance Macabré *de Jean Le Fèvre.* — II : P. Meyer, *Anciennes gloses françaises.* — H. Morf, *Notes pour servir à l'histoire de Troie en Italie* (suite et fin). — P. Meyer et N. Valois, *Poème en quartrains sur le grand schisme* (1381). — A. Thomas, *Étymologies françaises* (aochier; artiller, artilleur, artillerie; goupillon; hausse-col; penture; rature; ratoir, ratoire; rader, radeur, radoire; rest.). — G. P., *Fr.* dôme. — Paget Toynbee, *Jean de Meun's account of the spots on the moon, a note on a passage in the* Roman de la Rose.

Schweizerische Rundschau. — V, 3 : V. Rossel, *le Néocatholicisme dans la littérature française.* — 4 : V. Rossel, *Chronique littéraire.* — 5 : E. Wolfram, *Pariser Erinnerungen von 1872-1874.* — Ch. Fuster, *Impressions de Vie littéraire et lectures.*

Süddeutsche Blatter für hohere Unterrichtsanstalten mit Einschluss der Kunstschulen und der hoheren Madchenschulen. — III. 6 : Schanrenbach, *Aus der Münzstätte der französischen Sprache.*

Le Temps. — 26 mars : A. Dumazet, *les Mémoires de Castellane.* — 31 mars : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : le catholicisme littéraire et M. Robert de Bonnières.* — 1er avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 2 avril : A. Mézières, *Camille Doucet.* — 5 avril : Jules Claretie, *Notes et souvenirs : Camille Doucet.* — 7 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Paul Bourget en Amérique.* — 8 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 10 avril : *le Centenaire de l'École normale.* — 14 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire :* « *Outre-mer* ». — 15 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 17 avril : Olivier Billaz, *un Poète rustique : François Fabié.* — 19 avril : *A travers l'École normale.* — 21 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : l'École normale.* — 22 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — *Le centenaire de l'École normale.* — 23 avril : Francisque Sarcey, *Au théâtre des Folies-Normaliennes.* — 24 avril : *la Famille de Victor Hugo.* — 28 avril : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : les Mémoires d'une étudiante* (*Sophie Kovalewsky*). — 29 avril : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 5 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : M. Gaston Boissier.* — 6 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 7 mai : Albert Sorel, *la Guerre des Calabres* (*souvenirs du*

sous-lieutenant D'Hauteroche). — 9 mai : Jules Claretie, *un Avocat journaliste au XVIIIe siècle : Linguet.* — 10 mai : Albert Réville, *Timothée Colani.* — 12 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Gabriele d'Annunzio.* — 13 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 16 mai : A. Mézières, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution.* — 17 mai : *les Mémoires de Barras* (*ancien régime et Révolution*). — 19 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Gabriele d'Annunzio.* — 20 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 23 mai : « *Amours de jeunes et Amours de vieux* », *par Hector Malot.* — 25 mai : Hector Malot, *P. P. C., lettre au directeur du* Temps. — 26 mai : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : l'érudition de M. José-Maria de Heredia.* — 27 mai : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 30 mai : T. de Wyzewa, *une Anthologie anglaise des poètes français.* — 1er juin : Henry Michel, *Académie française : réception de M. José-Maria de Heredia.* — 2 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Peinture et littérature.* — 3 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 5 juin : Albert Sorel, *les Notes de voyage de Montesquieu.* — 9 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : hommes et femmes d'Angleterre.* — 10 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 12 juin : Jean Cruppi, *les Avocats peints par eux-mêmes : « Grands avocats du siècle », par Roger Allou et Charles Chenu ; « le Barreau de Paris », par Jules Fabre.* — 15 juin : Henry Michel, *Académie française : réception de M. Paul Bourget.* — 16 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : une enquête sur l'Angleterre.* — 17 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — T. de Wyzewa, *Encore des anecdotes sur Maxime Du Camp.* — 23 juin : Gaston Deschamps, *la Vie littéraire : Jules Lemaître.* — 24 juin : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

La Vie contemporaine. — 1er avril : Jules Simon, *le Centenaire de l'École Normale.* I. — Robert Vallier, *Théâtre.* — 15 avril : Jules Simon, *le Centenaire de l'École normale.* II. — Jules Besse, *la Littérature et l'Art dans les prisons parisiennes.* I. — Gustave Larroumet, *le Monde et les Romanciers.* — Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 1er mai : Jules Besse, *la Littérature et l'Art dans les Prisons parisiennes.* II. — Édouard Herriot, *Saint François de Sales, à propos de faits récents.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 mai : Gustave Larroumet, *En Italie.* — 1er juin : Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 juin : Achille Laurent, *le Collège et la Famille.* — Gustave Larroumet, *M. Gabriel d'Annunzio.* — Robert Vallier, *le Théâtre.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.*

Zeitschrift für das Realschulwesen. — XX, 5 : J. Weiss, *Zum Formenbau des französischen Verbums.*

Zeitschrift für romanische Philologie. — XIX, 1 : A. Horning, *Franz. gesse, faire.* — P. A. Becker, *Eine unbeachtete Ausgabe von Jean Lemaires Temple d'honneur et de vertu.* — W. Meyer Lübke, *Etymologien* (*ital. guaffile, franz. gabien, hâler ; franz. caillou ; franz. meule*). — P. Marchot, *Etymologies françaises et dialectales* (*altfr. bacoule = belette, bancroche, coquelicot ; altfr. frion, frioncel, froncel = linot ; fr. dial. barrot = tombereau ; fr. dial. fricheti = bon morceau, fin repas ; wall. awe = oui = altfr. oel ; lat. quadrubrachia = lézard*). — A. Horning, *Franz. Etymologien* (*farouche ; mestive ; resse ; nprov. congousso ; lat. vepres*). — A. Suchier, *Bagatelle.* — C. Weyman, *qua mente.* — W. Foerster, *Altfr. mes.* — Rolin, *Aliscans* (P.-A. Becker). — Huguet, *Étude sur la syntaxe de Rabelais* (Schneegans).

LIVRES NOUVEAUX

Ajam (Maurice). *La parole en public. Paris, Chamuel.* In-18 jésus, de 181 p.

Albalat (Antoine). *Le mal d'écrire et le roman contemporain. Paris, Flammarion.* In-18 jésus, de 349 p. Prix : 3 fr. 50.

Allier (Raoul). *La Philosophie d'Ernest Renan. Paris, Alcan.* In-18 jésus, de 182 p. Prix : 2 fr. 50. (Bibliothèque de philosophie contemporaine.)

Andrieu (Jules). *Excentriques et grotesques littéraires de l'Agenais. Paris, Picard.* In-8, de 53 p.

Année (l') *des poètes* (1894, 5e volume). Moreeaux choisis réunis par Charles Fuster. *Paris, au Semeur.* In-8, de 284 p. Prix : 10 fr.

Aquenza (G.). *Essai sur Pierre de Ronsard. Palerme, Remus Sandron.* In-8, de 15 p.

Arnaud (E.). *Bibliographie huguenote du Dauphiné* pendant les trois derniers siècles. *Grenoble, Drevet.* In-8, de 112 p.

Badke (O.). *Beiträge zur Behandlung der Moduslehre in Französischen.* Programme de Stralsund. In-4, de 23 p.

Barante (baron de). *Souvenirs* (1782-1866), publiés par son petit-fils, Claude de Barante. *Paris, C. Lévy.* Tome V. In-4, de 379 p. Prix : 7 fr. 50.

Bayle (G.). *Léon Ménard, auteur de* l'Histoire de Nimes, *à Avignon. Nimes, Chastanier.* In-8, de 35 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes.*)

Bernardin (N.-M.). *De Petro Monmauro, græcarum litterarum professore regio et ejus obtrectatoribus capita quattuor. Paris, Picard.* In-8, de 160 p.

Bettelheim (Anton.). *Deutsche und Franzosen, Biographische Gänge, Aufsätze und Vorträge. Vienne, Hartleben.* In-8, de 316 p.

Boissonnade (P.) et **Bernard** (J.), *Histoire du collège et du lycée d'Angoulême* (1516-1895); étude sur l'instruction secondaire en Angoumois depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. *Angoulême, Chasseignac.* In-8, de ix-476 p. et planche. Prix : 7 fr. 50.

Bosquet (Maréchal). *Lettres inédites*, publiées et annotées par Hilarion Barthéty. *Pau, Dufau.* In-8, de 48 p.

Breymann (Hermann). *Die neusprachliche Reformliteratur von 1876-1893, eine bibliographisch-kritische Ubersicht. Leipzig, Deichert.* In-8. Prix : 3 fr. 75.

Brisson (Adolphe). *La Comédie littéraire. Paris, Armand Colin et Cie.* In-18. Prix : 3 fr. 50.

Broglie (de). *Réponse de M. le duc de Broglie au discours de M. Albert Sorel.* (Séance de l'Académie française du 7 février 1895.) *Paris, C. Lévy.* In-8, de 48 p. Prix : 1 fr.

Buffenoir (Hippolyte). *Jean-Jacques Rousseau et ses visiteurs. Paris, Hennuyer.* In-8, de 35 p. Prix : 1 fr. (Extrait de la *Revue britannique.*)

Calvin (Jehan). *Commentaires sur le Nouveau Testament.* Tome IV : les épîtres de Saint Paul aux Philippiens, Colossiens, Thessaloniciens, à Timothée, Tite, Philémon, etc. *Toulouse, Chauvin.* Grand in-8, de 726 p. (Publié par la Société des livres religieux de Toulouse.)

Catalogue *annuel de la librairie française pour 1894* (2e année), rédigé par

D. Jordell, donnant la nomenclature de tous les livres français parus en France et à l'étranger pendant l'année 1894. *Paris, Per Lamm.* In-8, de 260 p.

Chappée (J.). *Notes sur deux volumes rares de la bibliographie du Maine. Mamers, Fleury et Dangin.* In-8, de 3 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine.*)

Chateaubriand. *Mémoires d'outre-tombe. Paris, Garnier.* 6 vol. in-8, T. I, 516 p.; t. II, 586 p.; t. III, 514 p.; t. IV, 548 p.; t. V, 547 p.; t. VI, 560 p. 48 grav. sur acier.

Chateaubriand. *Extraits*, avec une introduction, des notes et des sujets de devoirs, par Ch. Gidel. *Paris, Garnier.* In-18 jésus, de 181 p.

Chérot (le p. h.), s. j. *Une lettre autographe du Père Pierre Le Moyne*, retrouvée au Musée de Chaumont. *Langres, Rallet-Bideaud.* In-8, de 8 p. (Extrait du *Bulletin historique et archéologique de Langres.*)

Collignon (Albert). *La vie littéraire*, notes et réflexions d'un lecteur. *Paris, Fischbacher.* In-18 jésus, de 305 p.

Corneille. *Horace.* Notice, analyse et extraits par Léon Roubier. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 144 p. Prix : 1 fr.

Cosnac (le comte Jules de). *Le baron de Penacors et le cardinal de Retz. Tulle, Crauffon.* In-8, de 68 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.*)

Courren (Lévi). *Études littéraires. Grenoble, Allier.* In-8, de 47 p.

Crouslé. *Du pessimisme dans la poésie. Paris, Faivre.* In-8, de 48 p. Prix : 0 fr. 50. (Ligue contre l'athéisme; conférences, n° 12.)

Curzon (Henri de). *Le théâtre contemporain et le répertoire de nos trois grandes scènes. Versailles, Cerf.* In-8, de 16 p. (Extrait de la *Revue de la France moderne.*)

Delaborde (H. François). *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, suivi d'un catalogue de leurs actes. *Paris, Picard.* In-8, de xv-538 p.

Deschamps (Eustache). *Œuvres complètes*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston Raynaud. T. IX : *le Miroir de Mariage. Paris, Firmin-Didot.* In-8, de 401 p. (Publié par la Société des anciens textes français.)

Deschamps (Gaston). *La Vie et les Livres* (2e série). *Paris, Armand Colin et Cie.* In-18, 3 fr. 50.

Descotes (François). *Projet de monument à élever dans leur ville natale à Joseph et Xavier de Maistre*, rapport présenté à l'Académie. *Chambéry, Imprimerie savoisienne.* In-8, de 23 p.

Des Monstiers-Mérinville (le marquis). *Un Évêque ambassadeur au* xvie *siècle : Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse*, évêque de Bayonne, ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons sous les règnes de François Ier et de Henri II, sa vie et sa correspondance. *Limoges, Ducourtieux.* In-8, de vi-259 p.

Dictionnaire *biographique des folkloristes.* Fascicule 1er. In-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Dictionnaire *biographique des hommes de lettres.* Fascicule 1er, in-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Dictionnaire *biographique des membres des sociétés savantes.* Fascicule 1er. In-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Dictionnaire *biographique du monde théâtral.* Fascicule 1er. In-4 à 2 col., 8 p. *Paris, Colombier.* (Société des grands dictionnaires biographiques.)

Doumic (René). *La vie et les mœurs au jour le jour. Paris, Perrin.* In-18 jésus, de 322 p. Prix : 3 fr. 50.

Ducourtieux (P.). *Les Barbou, imprimeurs* (Lyon, Limoges, Paris, 1524-1830). Les Barbou de Lyon (1524-1566). *Limoges, Ducourtieux.* In-8, de iv-40 p. et planches.

Duplan. *Lettres d'Aimée Desclée à Fanfan. Paris, C. Lévy.* In-8 jésus, de 257 p. avec portrait et fac-similé.

Erzgraber (G.). *Elemente der historischen Laut und Formenlehre des Französischen. Berlin, Gärtner.* In-8, de VI et 52 p. Prix : 1 fr. 25.

Escouffle (l'), roman d'aventure (en vers), publié pour la première fois, d'après le manuscrit unique de l'Arsenal, par H. Michelant et Paul Meyer. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de LIX-329 p. (Publié par la Société des anciens textes français.)

Franz (G.). *F. Coppée, Ausgewählte Novellen*, mit Einleitung und Anmerkungen (n° 17 des Schulausgaben de M. Hartmann). *Leipzig, Stolte.* In-8, de 80 et 38 p., 1 mark.

Freymond (E.), *Beiträge zur Kenntniss der altfranzösischen Artusromane in Prosa*, I. *Berlin, Gronau.* In-8, de 128 p.

Garner (S.). *Victor Hugo's Ruy Blas. Boston, Heath et Co.* In-8, de 253 p.

Gasquet (A.). *Biographie d'Auguste Burdeau. Lyon, Storck.* In-8, de 53 pages et portrait.

Goncourt. *Journal des Goncourt*, Mémoires de la vie littéraire. Tome VIII (3e série, 2e volume; 1889-1891). *Paris, Charpentier.* In-18 jésus, de 305 p. Prix : 3 fr. 50.

Gorra (Egidio). *Delle origini della poesia lirica del medio evo. Turin, Lattes.* In-8, de 34 p.

Guerlin de Guer. *Un libéral de gouvernement : Prévost Paradol*, d'après le livre de M. Octave Gréard. *Caen, Delesques.* In-8, de 41 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*)

Guerrier (Paul). *Le Barreau en France et à l'étranger*, discours prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats de Dijon. *Dijon, Barbier-Marilier.* In-8, de 31 p.

Guillois (Antoine). *Les Boufflers à Auteuil*, conférence faite le 22 décembre 1894, à la séance solennelle de la Société historique d'Auteuil et de Passy. *Auteuil.* In-18 jésus, de 36 p. et 1 plan.

Henschler (E.). *Der Pater Girard und sein Sprachlehrgang.* Programme de l'École supérieure des jeunes filles de Leipzig. In-8, de 79 p.

Jacquart (le R. P.). *Les anciennes académies. Grenoble, Allier.* In-8, de 16 p. (Extrait du *Bulletin de l'académie delphinale.*)

Jacquet (A.). *Le sentiment national au XVIe siècle :* Claude de Seyssel. *Besançon, Jacquin.* In-8, de 43 p. (Extrait de la *Revue des questions historiques.*)

Jovy (Ernest). *Essai de solution d'un petit problème d'histoire littéraire relatif à Pascal* : Pascal et Montalte. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8, de 19 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Keuntje (H.). *Der syntaktische Gebrauch des Verbums bei Amyot, dargestellt auf Grund seiner Uebersetzung der Vitae des Plutarch, ein Beitrag zur französischen Syntax.* Dissertation de Leipzig. In-8, de 66 p.

La Grasserie (Raoul de). *Études de grammaire comparée :* de l'origine et de l'évolution première des racines des langues. *Paris, Maisonneuve.* In-8, de 178 p.

Lavisse (Ernest). *Un Ministre : Victor Duruy. Paris, Colin.* In-18 jésus, de 186 p. Prix : 2 fr.

Lemonnier (Alphonse). *Les abus du théâtre. Paris, Tresse.* In-16, de 176 p. Prix : 1 fr. 50.

Littérature (la) française par les critiques contemporains. Choix de jugements recueillies par le R. P. Chauvin, de l'Oratoire, et G. Le Bidois. Du moyen âge au XVIIe siècle. Nouvelle édition complètement refondue. *Paris, Belin.* In-18 jésus, de XII-558 p.

Littré. *La religion de Littré d'après lui-même*, morceaux choisis par le Dr Jebely. *Paris, 10, rue M. le Prince.* In-8, de 31 p.

Marie de France. *L'Espurgatoire Seint Patriz*, published with an introduction and a Study of the language of the author by Thomas Atkinson Jenkins. *Philadelphia, A. J. Ferris.* In-8, de VI et 150 p.

Mélanges Julien Havet, recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet (1853-1893). *Paris, Leroux.* In-8, de XVI-782 p.

Molière. *Œuvres : le Bourgeois gentilhomme.* Notices par Anatole de MONTAIGLON. Illustrations par Maurice LELOIR. *Paris, Testard.* In-4, de VII-197 p.

Molière. *Les précieuses ridicules.* Notice, analyse et extraits par Léon ROUBIER, *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 77 p.

Molière. *Psyché*, tragédie, ballet en cinq actes, avec une notice et des notes par Georges MONVAL. *Paris, Flammarion.* In-16, de XXIII-119 pages. Prix 6 fr. 50.

Mucha (O.). *Ueber Stil und Sprache von Philippe Desportes.* Dissertation. *Hambourg, J. Kriebel.* In-8, de 88 p. Prix : 2 fr. 50.

Münch (W. Chelm). *Zur Förderung des französischen Unterrichts.* 2e édition. *Leipzig, Reisland.* In-8. Prix : 3 francs.

Nicolet (Victor). *Lamartine et les Alpes,* discours de réception à l'Académie delphinale. *Grenoble, Allier.* In-8, de 95 p.

Nizier du Puitspelu. *Le Littré de la Grand'Côte*, à l'usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement. *Lyon, impr. de l'Académie du Gourguillon.* In-8, de VIII-344 p.

Normaliens (Les) **peints par eux-mêmes.** *Paris. Armand Colin et Cie.* In-18. Prix : 3 fr. 75.

Noury (Jules). *Voltaire inédit* (Billet à Cideville; contrefaçon de ses œuvres à Rouen; correspondance de Cideville avec Voltaire, de Mme du Châtelet avec Cideville). *Paris, Imprimerie nationale.* In-8, de 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Parigot (Hippolyte). *Génie et métier. Paris, Colin.* In-16, de XV-330 p. Prix : 3 fr. 50.

Percopo (Er.). *La prima imitazione dell' Arcadia aggiuntevi l'Egloghe pastorali di P. J. de Jennaro e di Filenio Gallo, etc. Naples, Pierro.* In-8, de 240 p.

Portal (E.). *Scritti vari di litteratura provenzale. Palermo, Clausen.* In-16. Prix : 2 francs.

Prioleau (E.). *Beaumarchais,* 163e *anniversaire de sa naissance*, conférence faite à l'Athénée de Bordeaux, le 25 janvier 1895. *Bordeaux, Féret.* In-8, de 12 p.

Quarré Reybourbon. *Pierre Le Monnier,* voyageur lillois du XVIIIe siècle. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8, de 15 p. (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive.*)

Ricard (Mgr). *Le grand siècle : La Fontaine. Paris, Vic et Amat.* In-16, de 215 p.

Rosenbauer (A.). *Die poatischen Theorien der Plejade nach Ronsard und Du Bellay. Leipzig, Deichert.* Prix : 4 fr.

Rousseau (J. J.). *Extraits,* par Jules STEEG. *Paris, Delagrave.* In-18 jésus, de 189 p.

Rowbotham. *The Troubadours and Courts of Love,* with 3 illustrations and 3 maps. (Social England Series.) *London, Swan Sonnenschein.* In-8, de XXII et 324 p. Prix : 4 sh. 6.

Saint-Simon. *Mémoires;* nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau et de notes et appendices, par A. de BOISLISLE, de l'Institut. Tome XI. *Paris, Hachette.* In-8, de 625 p. Prix : 7 fr. 50. (Les grands écrivains de la France.)

Sales (Saint François de). *Œuvres*; édition complète, d'après les autographes et les éditions originales, enrichie de nombreuses pièces inédites. Tome IV, *Traité de l'amour de Dieu,* I, de XCIII-373 p.; — tome V, *Traité de l'amour de Dieu,* II, de 511 p. *Paris, Lecoffre.* In-8. Prix : 8 fr. le vol.

Schottler (Alb.). *Die französischen Colonien zu Müncheberg und Fürstenwalde.* Programme du gymnase de Fürstenwalde. In-4, de 72 p.

Schulze (H.). *Das französische Passiv und seine Ersatzmittel.* Programme de Zittau. In-4, de 39 p.

Selig (Max). *Ueber die Grundsätze die bei der Abfassung einer für die Schule bestimmten Grammatik der französischen Sprache zu befolgen sind.* Programme du gymnase réal de Bromberg. In-4, de 34 p.

Ségur (le général comte de). *Un aide de camp de Napoléon* (1813-1814-1815). *Du Rhin à Fontainebleau.* Edition nouvelle publiée par le comte Louis de Ségur. *Paris, Firmin-Didot.* In-18 jésus, de III-569 p.

Texte (Joseph). *Note sur la vie et les œuvres de Claude de Taillemont*, poète lyonnais. *Paris, Imprimerie nationale.* In-8, de 15 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique.*)

Toldo (Pietro). *Contributo allo studio della novella francese del XVe XVI secolo considerata specialmente nelle sue attinenze con la letteratura italiana.* (Les Cent nouvelles nouvelles. Heptaméron. Les comptes du monde adventureux. Le grand Parangon des nouvelles nouvelles. Les joyeux devis.) *Rome, Löscher.* In-8, de XVII et 155 p.

Vacheron (A.). *Mémorial poétique de l'histoire de France*, depuis les Gaulois jusqu'au Directoire. *Paris, l'auteur, 1, rue Debrousse.* In-18 jésus, de 112 p. Prix : 3 fr.

Voltaire. *Œuvres complètes.* Tome XXX : Mélanges (suite). *Paris, Hachette.* In-16, de 414 p. Prix : 1 fr. 25.

Walther (Erwin). *Stoffsammlung für französische Dictate mit kurzer Einleitung.* Programme du gymnase d'Ansbach. In-8, de 40 p.

CHRONIQUE

— Nous sommes heureux d'enregistrer, en tête de cette chronique, quelques hautes distinctions dont plusieurs des membres les plus éminents de la Société d'histoire littéraire de la France viennent d'être l'objet.

Notre président honoraire M. Gaston Boissier, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie française, en remplacement de M. Camille Doucet.

Notre président M. Gaston Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a été nommé administrateur du Collège de France, par suite de la démission de M. Gaston Boissier.

M. Arthur Chuquet, professeur au Collège de France et président de la commission des publications de la Société d'histoire littéraire de la France, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion du centenaire de l'Ecole normale supérieure.

La Société d'histoire littéraire de la France se réjouit de ces récompenses si bien méritées, à des titres divers, et adresse ses félicitations les plus sincères à tous ceux qui les ont obtenues.

— L'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen* (XCIV, fasc. 2 et 3) vient de publier la suite du *Manuel d'Histoire de la Littérature française au XVIe siècle* de M. H. Morf. Ce chapitre présente le tableau de l'époque de François Ier. Il est, comme le précédent, net, substantiel, bien informé, et complétera heureusement sur certains points l'introduction bien connue des *Morceaux choisis* de Darmesteter et Hatzfeld.

— L'ouvrage très consciencieux que M. H.-François Delaborde vient de consacrer à Jean de Joinville est employé à faire connaître la famille du « bon sénéchal », ses ascendants, ses descendants, et quelques collatéraux, et aussi à reconstituer la partie de la vie de Joinville dont celui-ci ne nous dit rien dans son livre et qui fut cependant la plus longue, c'est-à-dire sa vie au retour de la croisade et après la mort de Louis IX, auquel il survécut près d'un demi-siècle. On verra dans le livre de M. Delaborde que cette partie ne fut ni la moins fertile en incidents, ni la moins importante au point de vue de l'histoire. Loin d'avoir été terminé en 1270, le rôle politique de Jean de Joinville fut peut-être, sous les quatre règnes qu'il vit encore, plus considérable qu'il ne l'avait été jusque-là.

— *La Bibliothèque de l'École de Chartes* a inséré dans son fascicule de janvier-avril 1895 la première partie d'une étude de M. Arthur de la Borderie sur *Jean Meschinot, sa vie, ses œuvres, ses satires contre Louis XI.* Bien des points de la vie du poète breton, jusqu'ici si mal connue, sont précisés fort judicieusement. Jean Meschinot était seigneur des Mortiers, un petit fief de la commune de Mounières, canton de Clisson, arrondissement de Nantes; il dut naître entre 1420 et 1422 et mourut certainement le 12 septembre 1491. Il fit partie de la maison militaire des cinq derniers ducs de Bretagne, d'abord

comme écuyer (1442-1460), puis comme gentilhomme de la garde (1461-1487) et fut principal maître d'hôtel de la duchesse Anne avant son avènement au trône de France.

Nous citerons ici la page suivante dans laquelle M. de la Borderie résume ses recherches sur la vie de son compatriote : « Sa carrière, son existence, c'est la profession d'homme d'armes, la qualité d'écuyer du duc ou gentilhomme de la garde ducale, service qu'il remplit pendant près d'un demi-siècle (1442-1488) ; en lui c'est l'élément permanent et essentiel. Le poète n'est qu'intermittent et accidentel. On se plaît à nous le peindre comblé des libéralités des ducs de Bretagne et, s'il se plaint assez souvent de sa fortune, c'est, dit-on, « morosité fâcheuse ou insatiable cupidité ». Sur ces prétendues largesses, les documents historiques sont muets. Nous y voyons Meschinot, comme écuyer et ensuite comme gentilhomme de la garde du duc, toucher la pension réglementaire assignée à ce service et recevoir, au jour de l'an, des étrennes assez modestes, non à titre de faveur personnelle, mais comme un revenant-bon de sa charge. Sa personne, grâce à son esprit, sans doute, semble avoir été agréable aux ducs de Bretagne, surtout à Pierre II et Arthur III, qui dans leurs voyages à la cour de France l'emmenaient volontiers avec eux. Mais, pour s'entretenir dans ces voyages et à la cour de Bretagne, très fastueuse alors, il lui en coûtait gros; gros aussi pour élever et entretenir sa famille. Sa pension de gentilhomme de la garde et son domaine des Mortiers n'y suffirent pas, il fut contraint pour y subvenir de s'attacher plus ou moins régulièrement, outre le service du duc, à celui de la maison de Laval : preuve que sa situation de fortune fut toujours étroite. Ses plaintes n'ont donc rien de bien étonnant; si on les trouve excessives, il faut songer que l'hyperbole fait partie intégrante du style poétique. Doit-on appeler Meschinot, comme on l'a souvent fait, « le poète de la duchesse Anne »? Il faut, je crois, y regarder à deux fois. En le nommant son maître d'hôtel, elle récompensa en lui un dévoué serviteur de son père et de la Bretagne. Mais cette princesse, née le 25 janvier 1477, n'avait que quatorze ans à la mort de Meschinot, et, parmi les inquiétudes, les alarmes incessantes, tous les périls qui remplirent son règne en Bretagne (septembre 1488 à décembre 1491), elle ne pouvait avoir ni assez de loisir ni assez de calme d'esprit pour se plaire aux amusements littéraires. En revanche, on pourrait à juste titre nommer Meschinot « le poète de Richemont », car c'est le duc de Bretagne Arthur III, c'est-à-dire le connétable de Richemont, ce terrible homme de guerre, l'un des plus riches de l'époque, qui le premier apprécia le talent de notre poète et le proclama publiquement par les encouragements, les applaudissements qu'il lui donna à Tours, en face de la cour de France, en 1457. Depuis lors jusqu'à sa mort, tout au moins jusqu'en 1487, Meschinot continua de « courtiser la Muse »; nous en donnerons la preuve dans notre seconde partie, consacrée à l'étude de ses œuvres. »

— L'étude que M. le Dr Carl Wahlund vient de consacrer à la poétesse Anne Malet de Graville est un modèle de savoir sobre et précis (*Uber Anne Malet de Graville, eine vernachlässigte französische Renaissance-Dichterin. Ihr Leben und ihre Dichtungen.* Halle a. S., 1895, in-8). Tout ce qui a trait à sa biographie est exposé avec exactitude et, autant que possible, élucidé; rien n'a échappé à cet égard à la vigilance de M. Wahlund.

La partie de cet opuscule qui concerne les poésies d'Anne de Graville est plus intéressante encore. M. Wahlund les étudie avec autant de compétence que de savoir, examinant chaque œuvre tour à tour et la rapprochant de celles qui l'inspirèrent. Contemporaine et amie de Marguerite d'Angoulême, Anne de Graville a subi comme cette dernière la séduction de la littérature italienne : elle a composé un long roman en vers, *Palamon et Arcita*, imité directement d'une œuvre de jeunesse de Boccace, la *Théséide*. Un de ses rondeaux est cité par Geoffroy Tory dans son *Champ fleury* comme un modèle du genre. M. Wahlund

restitue à Christine de Pisan la *Mutation de fortune*, que Malte-Brun avait attribuée à Anne de Graville.

Telle qu'elle est, cette monographie est excellente et il serait grandement à souhaiter que chacun de nos *poetæ minores* ou même *minimi* ait été l'objet d'un travail semblable, aussi bien conduit que bien informé.

— M. Ferdinand Brunetière a fait, à Angers, une conférence à l'Université catholique. Il a parlé surtout de l'œuvre et du rôle de Ronsard dans la littérature française. Il a montré comment Ronsard, si célèbre de son vivant et jusque cinquante ans après sa mort, si méconnu et si inconnu dans la suite, puis de nouveau vanté et aimé de nos jours, a mérité et justifié ces deux fortunes contraires : l'une parce que, tout grand poète qu'il fût, il n'avait pas tenu compte des « conditions des genres », notamment de celles du lyrisme et de l'épopée; l'autre parce que, malgré ses défauts, il reste, par l'invention, l'abondance, la grâce et parfois la grandeur, un poète de haut mérite, un créateur, un montreur de routes et le fondateur du classicisme, très supérieur à Malherbe.

M. Brunetière a obtenu un grand succès, surtout lorsqu'il a, au cours de sa conférence, étudié et condamné la théorie de l'art pour l'art.

Les étudiants de l'Université catholique ont ensuite offert un punch à M. Brunetière.

— La collection d'ouvrages français publiés par l'Université de Cambridge dans les *Pitt press series* vient de s'enrichir d'une édition du *Misanthrope* avec introduction et notes de M. E. G. W. Braunholtz. La préface, succincte mais bien informée, résume avec clarté et précision ce qu'il faut savoir sur Molière en général et sur le *Misanthrope* en particulier. L'annotation est copieuse et topique; les soucis du nouvel éditeur s'y montrent à chaque pas et sa sollicitude pour le public d'étudiants auquel il s'adresse surtout. Il n'est guère de difficultés que M. Braunholtz n'ait résolues dans ce livre qui lui fait honneur par la netteté du savoir et la conscience de la mise en œuvre.

— La Bibliothèque anglaise et française de Dickmann s'est accrue également d'une bonne édition scolaire du *Misanthrope* (Leipzig, Renger, in-8°, xxxi et 84 p.). Cette édition est due à M. W. Mangold. Le professeur berlinois ne croit pas avec M. de Treitschke que la pièce soit inintelligible pour les élèves allemands; il reconnaît sans doute que plusieurs scènes ne sont pas très faciles à comprendre; mais il pense que dans tout le reste de la pièce, surtout au premier et au deuxième actes, il y a des problèmes moraux qui peuvent être entendus des écoliers des classes supérieures, « et, si on lit Molière, il faut avoir été au moins introduit dans son œuvre principale. » M. Mangold a reproduit le texte de Mesnard et utilisé, dans l'introduction et le commentaire de son édition, la littérature du sujet.

— Sous ce titre *Une féerie pour la réforme des mœurs sous Louis XIV*, M. Frantz Funck Brentano vient de consacrer une étude historique à *la Devineresse* de Donneau de Visé et Thomas Corneille. Le lieutenant de police La Reynie essaya, après le célèbre procès dit *des Poisons*, de mettre en garde le public contre les tromperies des charlatans et voulut user du théâtre pour ridiculiser leurs pratiques. Telle fut l'origine de la comédie de *la Devineresse* dont le succès fut énorme, tant à cause de la modernité du sujet que de la nouveauté du spectacle, plein de changements de décors et de trucs. On trouve dans la pièce l'écho des réponses que l'empoisonneuse Voisin fit devant les commissaires de la Chambre ardente, ce qui semble démontrer l'intervention de La Reynie, qui fut l'un des deux commissaires de cette Chambre.

— On lit avec intérêt et profit le livre que M. Frédéric Kluge vient de publier sur la langue des étudiants allemands (*Die deutsche Studentensprache*.

Strasbourg, Trübner). Dans un des chapitres de son étude, M. Kluge insiste sur les « influences françaises » (p. 63-65). C'est surtout au XVIIIe siècle que le jargon des « Burschen » emprunte des mots à notre langue; en même temps qu'une révolution se produit dans le monde des étudiants, que la mode exerce son empire sur les farouches « Renommisten », que Leipzig et Göttingue deviennent le séjour des fats et des petits-maîtres, des termes français, des terminaisons françaises s'introduisent dans l'idiome universitaire. C'est alors que se montre la terminaison *ier* (qu'on trouve dans *Kneipier*, hôtelier; *Wichsier*, décrotteur; *Fechtier*, maître d'armes; *Pumpier* ou *Pimpier*, usurier; *Paukier*, timbalier; *Suitier*, qui fait des *Suiten* ou des tours, des farces; *Schissier*, poltron; *Zotier*, qui dit des obscénités; *Juxier*, plaisant; *Schanzier*, travailleur, piocheur), que se montre la terminaison *age* (*Renommage*, fanfaronnade; *Blamage*, honte, ridicule; mais c'est dans notre siècle que sont nés *Koramage*, qui vient de *coram* et signifie question faite par un tiers pour savoir s'il y a eu offense; *Sekundage; Kontrahage; Poussage; Paukage; Hechelage; Spendage; Schenkage; Schiffage; Knallage; Bammelage; Kleidage; Schlittage*); que naît également la terminaison *ös* (*canaillös, luderös, malitiös, pechös, philiströs, finkös schmissös, schauderös, winkulös*). Les étudiants allemands du XVIIIe siècle aimaient aussi à employer les interjections françaises et certaines autres locutions : *enfin, sans doute, votre serviteur, mon frère.* Ils usent volontiers des prépositions *sans* et *en* : *sans Spass* (Schiller, *Brigands*, II. 3); *en Wichs; en canaille besoffen; ganz en Schwein* (Heine, éd. Elster, III, 65). *Mit avec* a le sens de « bien, avec succès ». Des mots relatifs au duel et à l'amour sont pareillement tirés du français : *Avantage, Touche*, etc. *Charmante* signifiait au XVIIIe siècle l'amante, la femme à qui l'étudiant faisait la cour, et *Meuble*, la femme de mauvaise vie. Aujourd'hui encore *poussiren* = faire la cour, et l'on a dit *Pousseur* = celui qui fait la cour; *Poussade* et *Poussement* = amourette. M. Kluge a joint à cette étude sur la langue des étudiants dont il analyse tous les éléments antiques et modernes, un dictionnaire utile, pourvu de références précises et de dates. Nous y relevons au hasard, en le feuilletant selon l'ordre alphabétique, quelques termes curieux et venus de chez nous : *battiren*, désarmer l'adversaire ou abaisser sa lame; *bons mots*, sauts, courbettes, hennissements du cheval; *chapeau d'honneur*, l'étudiant qui remplit un des premiers rôles dans les cortèges, ou qui prend la parole; *debouchiren* et *debauchiren*, faire débauche; *sich enkanonieren*, s'enivrer; *fidel*, gai, joyeux (M. Kluge explique le changement de sens par la devise « fidèle et sans souci »); *sich futtieren;* dans *horizontal* Handwerk treiben (date de 1831) : *Kartell*, alliance offensive et défensive; *Manschetten*, crainte; *sich markiren*, se distinguer; *Negoce*, commerce de change; *nobel*, beau; *Parleur*, Française ou « mademoiselle » pour les enfants; *Petimäter*, cheval à la mode ou pédant; *petisiren*, faire le petit-maître; *Petitdegen*, épée de petit-maître; *Peurs haben*, avoir peur; *Police, polise*, agent de police; *Pomade*, bagatelle (*das ist mir Pomade*), commodité; *pomadig*, commode; *pomadisieren*, prendre ses aises; *rasieren*, railler, plaisanter, duper; *Rasade*, tour de filou; *Raseur*, usurier; *Renonce*, qui fait partie d'une association d'étudiants sans en être membre; *Suite*, duel, aventure d'amour, tour, farce; *superbe* (très employé vers 1750 par les petits-maîtres); *Touche*, offense; *touchiren*, offenser; *Vigilance*, œillades amoureuses, ou le beau sexe, surtout des classes supérieures.

— Le troisième volume de la collection « Sources pour l'histoire moderne de la littérature et de l'esprit allemand » (Weimar, Felber) contient le *Journal* d'un voyage entrepris par Guillaume de Humboldt en 1796 dans le nord de l'Allemagne. Humboldt a séjourné quelque temps à Hambourg et vu de près plusieurs émigrés. Il trace le portrait suivant de la comtesse de Flahaut, auteur du roman *Adèle de Senanges* (p. 107) : « Très aimable et intéressante. Elle a perdu son mari et une grande partie de sa famille par la guillotine, et

c'est son roman qui l'a sauvée et soutenue, ainsi que son fils, durant l'émigration en Angleterre. Elle semblait trouver une consolation — qui n'était pas mince — de la perte des siens dans la singularité de sa destinée et le plaisir de pouvoir la décrire. »

— M. H. d'Arbois de Jubainville a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la séance du 15 février 1895, une note sur l'*Etymologie du mot Condorcet*. Condorcet dérive du nom propre gaulois *Condorcos*, qui était primitivement adjectif et qui signifie « celui qui voit » ou « celui qui est vu, celui qu'on regarde », illustre.

— M. Henri Schœn, chargé du cours de littérature allemande, a étudié cet hiver à la Faculté de Poitiers la période du Sturm und Drang (expression qui nous semble faiblement rendue par celle de période de crise). Dans sa leçon d'ouverture (Fischbacher, Paris) il met bien en lumière l'influence considérable de Rousseau sur les auteurs allemands de cette époque.

— Une souscription publique vient d'être ouverte à Alais pour élever sur une place publique de cette ville une statue au fabuliste Florian, né dans les environs d'Alais.

— M. Clément de Paillette a consacré à *la Politique de Joseph de Maistre d'après ses premiers écrits* un important mémoire qui a été communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques et qui est inséré dans le recueil des travaux de ce corps savant (fascicules de mai et de juin 1895, p. 730 et 845). L'auteur n'essaie pas de raconter les premières années de Joseph de Maistre, il s'efforce plutôt d'analyser quelques-uns de ses premiers écrits et se sert pour cela de plusieurs documents inédits. Les plus importants de ces documents sont deux mémoires inédits composés par Joseph de Maistre, en 1788, l'un sur *les Parlements* et malheureusement inachevé, l'autre traitant *De la vénalité des charges dans une monarchie*.

— *Le Figaro illustré* d'avril contient une étude d'Edmond Cottinet sur *Hugo galant*. Ce sont d'aimables indiscrétions qui mettent à découvert sans malice quelques traits de la psychologie intime du grand homme. Deux anecdotes en font les frais. La première date de septembre 1839. Victor Hugo était alors en villégiature à Langenau en Suisse. Une Anglaise qui avait essayé de le faire parler sans y réussir, craignant qu'il ne lui échappât tout à fait, se précipite dans l'escalier et se jette tout de son long devant lui en travers de la première marche. « Pouvait-il moins faire que de la ramasser? Point du tout. Il lève haut la jambe droite, franchit tranquillement l'obstacle sans l'effleurer, sans qu'un pli de son visage marque le moindre trouble, sans qu'une syllabe sorte de ses lèvres; il monte, tourne sur le palier supérieur et disparaît. » L'autre anecdote est plus récente et aussi moins significative.

— M. A. Morel-Fatio a publié une deuxième édition de la première série de ses *Etudes sur l'Espagne* (Paris, Bouillon, in-8°, XI et 404 p.) ; on se rappelle que cette série contient une étude sur *l'Espagne en France* et une autre, sur l'*Histoire dans Ruy-Blas*.

— L'historien Augustin Thierry est né à Blois, le 10 mai 1795. Ses compatriotes se proposent de fêter ce centenaire. En conséquence la municipalité a provoqué, dans une des salles du magnifique château de Blois, une réunion de laquelle est issu un comité chargé d'organiser des fêtes en l'honneur d'Augustin Thierry. Elles auront lieu dans la première quinzaine de novembre, après la rentrée des collèges, lycées et facultés. Le comité fera des démarches pour que le gouvernement soit représenté à cette solennité littéraire.

— Il y a beaucoup à glaner dans le livre que Clair Tisseur vient de publier à Lyon sous ce titre : *Au hasard de la pensée*, dont tout un chapitre est relatif aux choses littéraires. Réfugié dans sa calme solitude de Nyons, le délicat auteur des *Modestes observations sur l'art de versifier* (le meilleur livre que nous ayons sur nos vers français), travaille et pense avec une liberté qu'on n'est plus guère habitué à rencontrer; placé en dehors de toute école, de toute coterie, sans ambition, par conséquent sans faiblesse, il dit des vivants comme des morts son sentiment en pleine indépendance. Quoique ses lectures l'amènent parfois à des aperçus sur les étrangers, c'est de nous et des nôtres qu'il est surtout question dans ces pages souvent profondes, des contemporains surtout, mais aussi de Hugo, Vigny, Flaubert, Leconte de Lisle, Lamennais, Laprade, Lamartine, Mérimée et même des classiques. On contestera souvent à l'auteur quelques-uns de ses jugements, mais il fait penser.

— On a mis au jour récemment divers fragments inédits de George Sand. Les deux lettres de George Sand à Sainte-Beuve, que M. Charles de Loménie a insérées dans la *Nouvelle Revue* du 1er mai, ont été retrouvées dans les papiers de Mme Récamier et complètent la correspondance encore inédite de Mme Sand avec Sainte-Beuve dont les originaux sont aux mains de M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. La seconde de ces deux lettres est datée du 4 avril 1835. Elles se placent donc au moment où Mme Sand vient de briser définitivement, par une brusque fuite à Nohant, sa liaison deux fois rompue et deux fois renouée avec Alfred de Musset.

Au contraire, le fragment intitulé *de l'Amour*, publié par la *Revue de Paris* dans son numéro du 15 mai, est extrait d'un roman resté inédit de George Sand. Écrit vers 1828, il avait pour titre *la Marraine* et serait le premier roman de son auteur, qui s'essayait par là et se convainquit qu'il pouvait faire moins mal à l'avenir. « Cette mystérieuse et romanesque « Marraine », c'est George Sand elle-même, George Sand à vingt-quatre ans, mariée et mal mariée depuis six ans, attristée et choquée des réalités qui l'entourent, et se réfugiant dans la vie intérieure. Le roman abonde en digressions, à la façon de Montaigne, où la jeune femme développe ses sentiments plus que ses idées, et ses rêves encore plus que ses sentiments. » Ce roman va, dit-on, être bientôt mis au jour. Le fragment, qui en a été détaché et publié dans la *Revue de Paris*, peut servir, en attendant, à faire connaître quelles étaient, au début, sur l'amour, les aspirations et les pensées de cette âme ardente, « avant les romans écrits et les romans vécus ».

— M. Edmond Biré a publié dans *le Correspondant* une étude sur *Balzac royaliste* (10 et 25 mars 1895). « Il serait peut-être temps, dit le critique, de dégager des nuages, dont elle a été jusqu'ici enveloppée, cette question des opinions politiques de Balzac. Si on ne la connaît bien, d'ailleurs, on risque de se méprendre sur la portée et la signification d'une partie considérable de ses œuvres. J'essayerai donc de la traiter ici avec quelque développement, puisque aussi bien les éléments abondent pour cette étude, soit qu'on veuille les puiser dans sa vie même, soit qu'on les demande à sa *Correspondance* et à ses livres. » De fait, M. E. Biré examine successivement tout ce qui touche à son sujet : le milieu — « quoi qu'il ait pu dire et écrire à cet égard, l'auteur de *la Comédie humaine* n'était pas gentilhomme par droit de naissance » ; — les impressions de jeunesse (Balzac composa tout d'abord une tragédie sur la mort de Charles Ier d'Angleterre, dans laquelle il « avait mis tous ses sentiments royalistes »). Puis, le critique analyse au point de vue où il s'est placé les œuvres de Balzac, notant ce qui a trait à sa thèse et le mettant en valeur. La partie la plus intéressante est celle dans laquelle M. Biré expose les visées politiques de Balzac en Bretagne, ses candidatures pour la Chambre des députés à Cambrai et à Angoulême en 1831, à Chinon en 1832. Ces ambitions reprirent

Balzac après la révolution de Février, mais beaucoup moins vivement. En terminant son travail, M. Biré publie quelques pensées inédites de Balzac, choisies parmi les autographes de M. de Spoelberch de Lovenjoul et qu'il appelle *Testament politique de Balzac*. La conclusion de l'auteur est que, « jusqu'à la fin, Balzac est resté partisan de la monarchie, de la monarchie traditionnelle et chrétienne ».

— M. Louis Arnould, chargé du cours de littérature française à la Faculté des Lettres de Poitiers, a consacré à La Fontaine son cours public de cet hiver. Sa leçon d'ouverture a été publiée à Poitiers, librairie Druinand. A y signaler la statistique des emprunts faits par La Fontaine à ses prédécesseurs. Sur 239 fables, 132 sujets sont empruntés à Esope et à Phèdre, 20 à Pilpai, 26 à Astemio, 46 à divers auteurs français ou italiens. Une quinzaine seulement semblent appartenir en propre à notre fabuliste.

— Un des membres allemands de la Société d'histoire littéraire, M. Georg Schlaeger, a publié à Iena, chez Hermann Pohle (1895), une substantielle étude sur *l'Aubade* (I° *la Gaite de la tor*, II° l'aubade dans la poésie provençale et française, III° l'origine de l'aubade). Les choses et les œuvres sont très exactement connues de M. Schlaeger, qui se montre bon disciple du regretté Schwan, mais les théories qu'il présente seront vivement discutées — elles l'ont été déjà (*Romania* av. 1895) — par les romanistes. En tous cas l'ensemble de la question n'avait jamais été abordé d'une façon aussi complète et aussi sérieuse.

— Un érudit italien, M. R. Barbiera, vient de consacrer un très curieux volume au salon de la comtesse Maffei, qui, pendant un demi-siècle, fut à Milan le rendez-vous des Italiens les plus distingués et des étrangers de passage. C'est en 1833 que Balzac se rendit à Milan et son arrivée fut un événement. Très bien accueilli au début, le séjour du romancier ne s'acheva pas sans un incident pénible, à cause de quelques intempérances de langage sur le compte de Manzoni. Mais cet épisode ne laissa pas de rancune dans l'esprit de Balzac, qui emporta de Milan les meilleurs souvenirs, ainsi que le prouve une lettre écrite, dès son retour en France, à la comtesse Maffei, à laquelle il dédia également son roman *la Fausse maîtresse*.

— « Dans sa jeunesse, a écrit M. d'Haussonville de Lacordaire, il a aimé Montalembert; dans un âge plus avancé, l'abbé Perreyve. Il a aimé également Mme Swetchine, la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin, et une personne moins connue, dont le nom revient cependant parfois dans ses lettres à Mme Swetchine. Nous ne possédons de sa correspondance avec Montalembert et avec l'abbé Perreyve que des fragments. Celle avec Mme Swetchine et avec la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin a été, au contraire, publiée tout entière. Une bienveillante communication m'a permis de tenir entre mes mains toutes ses lettres à Mme de V.... Je voudrais le montrer tel qu'il apparaît dans ses relations avec ces trois femmes. La première fut pour lui une mère, et la seconde une amie. Quant à la troisième on peut dire qu'elle fut l'amie. » Tel est le plan de l'étude consacrée par M. d'Haussonville, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai, à *Lacordaire intime, l'ami et le prêtre*. La partie la plus intéressante est donc la liaison avec Mme de V...; c'est aussi celle qui met le mieux à nu le caractère de Lacordaire, son ardeur à poursuivre ce qu'il nommait sa vocation. On y trouve des traits qui illuminent cette nature à la fois fougueuse et tenace. « Les œuvres d'un homme, c'est tout son être, toute son activité, toute son histoire; elles peuvent être hasardeuses; elles ne doivent qu'inspirer par là plus d'intérêt. » C'est bien ainsi qu'il faut juger, à travers ses œuvres, la vie de ce grand remueur d'âmes qui voulut donner à notre siècle le spectacle d'une foi et d'une ardeur d'un autre âge. « C'est tout que l'avenir, et celui qui ne veut triompher que dans son moment imperceptible est semblable à l'homme

qui préférerait manger un pépin que le planter pour faire un arbre à sa postérité. » Cette maxime généreuse fut la règle de conduite de Lacordaire : à son repos momentané, il préféra l'activité fiévreuse et féconde et, à travers tous ses déboires, il eut la joie du devoir fièrement accepté.

— Nous signalerons également le recueil dans lequel Mme V. Ladey et M. de Vyré publient environ cent lettres de Lacordaire à J.-B. Victor Ladey, son compagnon d'enfance, qui fut un de ses plus chers amis et mourut à Dijon, en 1879, doyen de la Faculté de Droit. Embrassant une période de près de quarante ans (1822-1859), ces lettres permettent de suivre le grand orateur aux diverses étapes de sa carrière, — d'abord, en son court et brillant passage au barreau parisien et dans l'heureuse « solitude » de Saint-Sulpice, puis dans l'obscurité voulue d'un humble sacerdoce, enfin, parmi les épreuves et les joies d'un apostolat éclatant.

— Leconte de Lisle a été, ces temps derniers, le sujet de diverses études qu'il convient de signaler.

On trouvera dans la *Revue hebdomadaire* du 18 mai un article de M. Joseph Hermann sur les *Débuts poétiques de Leconte de Lisle*. L'auteur examine la collaboration du poète à *la Phalange*, revue de la secte fourriériste, dirigée par Victor Considerant et qui avait succédé au *Phalanstère*. « Quoique cette revue fût médiocrement artistique et que Leconte de Lisle en fût le seul collaborateur littéraire, il y écrivit pendant deux ans et demi, du milieu de 1845 à la fin de 1847. C'est dans ces numéros de *la Phalange* que se trouvent les dix-huit premières pièces que Leconte de Lisle ait publiées; onze ont été reprises dans les *Poèmes antiques*, entre autres *la Vénus de Milo*, *Niobé*, *Khirôn*, *Hypatie*. Mais il reste dans *la Phalange* sept morceaux qui n'ont reparu dans aucun des recueils postérieurs du poète; ils sont intitulés : *Hélène* (pièce qui n'a de commun que le titre avec une scène dramatique des *Poèmes antiques*), *Architecture*, *les Epis*, la *Recherche de Dieu*, les *Sandales d'Empédocle*, *Tantale*, le *Voile d'Isis*. Si ces œuvres, aujourd'hui à peu près inconnues, n'ont pas tous les mérites des *Poèmes antiques* ou des *Poèmes barbares*, il peut être toutefois intéressant de les examiner pour y étudier les débuts poétiques du futur auteur de *Qaïn*. »

Un autre article sur *Leconte de Lisle intime, d'après des notes et des vers inédits*, a paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 mai. Il a fait plus de bruit et est signé *Jean Dornis*, pseudonyme d'une femme de lettres qui a beaucoup connu le poète. On a remarqué notamment quelques appréciations, brèves et tranchantes, du poète sur quelques-uns des plus grands noms des lettres contemporaines :

« Lamartine : Imagination abondante, intelligence douée de mille désirs ambitieux et nobles plutôt que d'aptitudes réelles. Nature d'élite; artiste incomplet; grand poète de hasard. A laissé derrière lui, comme une expiation, une multitude d'esprits avortés, cervelles liquéfiées et cœurs de pierre, misérable famille d'un père illustre.

« Alfred de Musset : Poète médiocre, artiste nul, prosateur fort spirituel.

« Victor Hugo : Le plus grand poète lyrique connu, excessif en tout, puéril et sublime, inépuisable en images splendides et incohérentes, merveilleux rêveur avec d'extraordinaires lacunes intellectuelles. »

Jean Dornis consacre deux pages assez piquantes aux rapports qui existèrent entre Leconte de Lisle et Victor Hugo; nous voyons, par la même occasion, comment l'auteur des *Poèmes barbares* entra à l'Académie :

« Un des articles du « Code parnassien » obligeait ceux des poètes qui l'avaient accepté à dédaigner non seulement la foule, mais toutes les distinctions de hiérarchie. L'Académie leur apparaissait comme une institution de servitude, et on la raillait avec une verve de persiflage sous la sincérité de

laquelle se cachait peut-être un vague regret. Leconte de Lisle se décida pourtant à s'y présenter. Après une première candidature en 1873, il laissa ses amis faire une campagne plus sérieuse en 1877, pour le fauteuil de Joseph Autran. Il refusa d'ailleurs de faire les visites d'usage; il disait comme le Misanthrope : « J'aurai donc le plaisir de perdre mon procès. » Il obtint une voix, et il ne douta point que ce fût celle de Victor Hugo.

« Pourtant, lorsqu'on feuillette la correspondance échangée entre les deux poètes, on est surpris de constater que Victor Hugo ne sortit presque jamais, pour louer Leconte de Lisle, de ces formules obligeantes et insignifiantes qu'il prodiguait aux plus médiocres par bienveillance ou par dédain. L'exagération même de certains éloges était suspecte à Leconte de Lisle. On trouve dans ses papiers une note manuscrite où il dit : « Je n'ai connu Hugo que fort tard, en 1874. Il a été paternel et parfait pour moi. Comme je lui disais un jour que j'avais dû aux *Orientales* la révélation de la poésie, il me répondit : « Si vous aviez écrit avant moi, j'aurais à vous adresser le même remerciement. » Il n'en pensait pas un mot naturellement, ni moi non plus. — Il m'a toujours, jusqu'à la fin, témoigné les mêmes sympathies, votant pour moi à chaque élection académique et me désignant pour son successeur. » Leconte de Lisle était d'ailleurs persuadé que Victor Hugo n'avait jamais lu ses vers, qu'il en parlait par ouï-dire sur des fragments rencontrés ou entendus par hasard. »

Le 9 juin 1877, Victor Hugo écrivait à Leconte de Lisle, au sujet d'une élection académique : « Je vous ai donné trois fois ma voix... » On sait qu'au lendemain d'une élection précédente, Leconte de Lisle n'ayant obtenu qu'*une voix* avait remercié Victor Hugo de la lui avoir donnée. Cette voix était-elle bien de Victor Hugo? Il est certain que Victor Hugo accepta les remerciements, et sa lettre du 9 juin 1877 est une affirmation décisive. Pourtant, Camille Doucet — qui voyait les écritures des scrutins académiques — avait raconté, paraît-il, que l'unique partisan de la candidature de Leconte de Lisle, lors de la première élection, n'était pas Victor Hugo. Voilà encore une histoire difficile à écrire.

Jean Dornis nous dit que Leconte de Lisle n'était pas très sensible aux lettres élogieuses que lui adressait parfois Victor Hugo. Cela se comprend. Ces lettres n'ont en effet rien de très spécial à Leconte de Lisle. Victor Hugo tressait, avec courtoisie, pour Leconte de Lisle les mêmes couronnes banales que pour tout poète d'arrondissement qui lui faisait hommage de ses productions. Qu'on en juge par ces exemples :

3 décembre, Paris.

Ces *Poèmes barbares* sont écrits d'une plume athénienne, vous êtes un de ceux qui touchent la grande lyre. Je vous lis, cher poète, c'est vous dire que je suis ému et charmé et que ma main cherche la vôtre.

Victor Hugo.

Ou encore :

J'ai votre livre magnifique. Je lis et je médite. Vous traduisez Sophocle comme Sophocle vous traduirait.

Victor Hugo.

On comprend que Leconte de Lisle eût souhaité des éloges plus précis.

A la fin de sa vie, Leconte de Lisle — héritier de Victor Hugo à l'Académie française — s'était beaucoup adouci.

Dans cette période apaisée de sa vie, le poète contait des anecdotes. En voici deux que nous rapporte Jean Dornis :

« Un dimanche, disait-il, je me trouvais chez Béranger. Nous causions des poètes français et anglais, soudain le chansonnier déclara :

— Quant à Byron, je compose des poèmes qui ressemblent aux siens, notamment quand je dors.

— Ah! mon cher maître, lui répondis-je, que n'avez-vous dormi toute votre vie!

Je m'en allai, je ne l'ai plus revu. »

Une autre fois c'était George Sand qui faisait les frais de sa malice :

« Elle habitait alors rue Gay-Lussac, où je lui avais été amené par un ami commun. Je vis une petite femme à grosse tête, avec un front large et de grands yeux calmes. Elle m'avait écrit pour me remercier de mon envoi des *Poèmes antiques*, et je venais lui présenter mes hommages. Elle me tendit la main, me fit signe de m'asseoir, s'assit elle-même derrière un bureau encombré de papiers, m'offrit un cigare, alluma une cigarette et se mit à me regarder fixement, sans rien dire. Nous restâmes ainsi à nous regarder en fumant pendant plusieurs minutes, elle très calme, moi très embarrassé. Enfin, elle jeta brusquement sa cigarette, soupira, et me dit :

— Je vous contemple comme un paysage inconnu!

Je ne pus m'empêcher de sourire, et j'osai alors lui exprimer mon admiration — pour son beau génie — ce qui ne parut pas lui déplaire. »

— Le recueil d'études publié par M. Ant. Bettelheim sous ce titre *Deutsche und Franzosen* (Vienne, Hartleben) renferme les études suivantes qui peuvent intéresser le lecteur français : Les tableaux de guerre de Zola (p. 228-243); Gustave Flaubert, I, Confessions; II, Lettres (p. 244-273); Faust père de famille (p. 274-280, à propos du *sens de la vie* de M. Ed. Rod); Paul Bourget (p. 281-305).

— Le quatrième fascicule du *Manuel de l'amateur de livres du* XIXe *siècle* par M. Georges Vicaire vient de paraître. Il semble que l'auteur s'en tient moins exclusivement à la nomenclature des ouvrages pouvant intéresser seulement les bibliophiles et les curieux. En plus des renseignements sur les auteurs amenés par l'ordre alphabétique (*Champfleury-Collection*), on trouvera dans ce fascicule le dépouillement de collections fort utiles telles que celles des *Classiques français*, des *Anciens monuments de l'histoire et de la langue française*, des *Bibliophiles lyonnais*, des *Chroniques belges*, des *Chroniques nationales françaises*, de Buchot, les collections des classiques français de Lefèvre et de Desoër, la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, la *Petite* et la *Nouvelle Collection elzévirienne*, la *Collection Gay*, etc.

— M. Joseph Reinach a eu l'heureuse idée de réunir dans un volume les meilleurs *Essais de critique historique, philosophique et littéraire* de T. Colani (Paris, Chailley. In-8, de XVIII et 318 p.). On remarquera particulièrement les études suivantes : *Victor Cousin jugé par ses contemporains* (p. 1-29); *la correspondance de Sainte-Beuve* (p. 31-45); *la Révolution jugée par M. Taine* (p. 47-74); *les Rougon-Macquart* (p. 161-226); *les Confessions de M. Renan* (p. 227-250). Dans sa préface, M. Joseph Reinach rend un juste hommage à Colani : « Quelques-uns seulement ont apprécié, de son vivant, quelle était la force de sa critique; quand le temps reviendra des lectures sérieuses, quand les estomacs, fatigués de sucreries et de piments, chercheront à se refaire par une nourriture saine, ce jour-là il prendra le rang qui lui revenait de droit et l'on reconnaîtra que, sur tous les sujets où il s'est exercé, sa critique a été d'un maître. Ce qui caractérise cette critique, c'est qu'elle va au fond des choses. Aucune complaisance, aucun enjouement : il prise, tout comme un autre, les qualités brillantes du style, l'élégance, la délicatesse ou l'éloquence de la forme; mais ce qu'il cherche surtout à dégager, c'est le fait exact et la pensée précise. Il ne s'applique pas à donner, dans quelques pages d'une lecture facile et qui dispensent de lire le livre même, une idée du livre et de l'auteur. Il croit que le critique est un juge et il procède à la critique comme à une instruction. Par conséquent, rien ne lui échappe, ou, du moins, telle est l'ambition qu'il réalise presque toujours. Ce qui a fait, pour beaucoup, sa

faiblesse dans la vie, l'absence de camarades, sinon d'amitiés, c'est précisément ce qui fait la force de son jugement; il juge les choses en elles-mêmes. Il accepte fort bien qu'on ait du goût pour des fanfreluches, mais à cette condition qu'elles soient loyalement présentées comme telles; ce qui l'indigne, c'est le clinquant qu'on voudrait faire passer pour de l'or. Il promène partout la lumière de son bon sens, explore tous les coins et recoins. Il ne serait pas juste s'il ne tenait compte du temps, des circonstances, des milieux; mais son idéal est partout moral, il ne s'en départit jamais. Sa dialectique est nerveuse, parfois brutale; il lui arrive de prendre une massue pour écraser une mouche, mais il ne faiblit pas quand il se trouve en présence de plus grosses bêtes. »

— Une nouvelle revue trimestrielle qui paraît à Berlin, chez Hofmann, sous le titre « Feuilles biographiques » (*Biographische Blätter*) et au prix de 12 mark par an, se propose de donner : 1° des articles de fond sur la théorie et l'histoire du développement de la biographie et de l'autobiographie, ainsi que des caractéristiques et critiques des maîtres de la biographie ; 2° des études et essais biographiques; 3° des confessions tirées de sources inédites ou difficilement accessibles dans le genre des témoignages historiques que renferment les « tableaux du passé allemand » de Gustave Freytag; 4° des mélanges biographiques, des articles nécrologiques ou iconographiques, des recensions de toutes les biographies importantes qui paraissent en Europe et au dehors, des autobiographies, des mémoires, des essais biographiques publiés dans les revues. Le directeur de ce recueil est M. Ant. Bettelheim. Le premier fascicule renferme un grand nombre d'articles sur des auteurs allemands; on y relèvera un article sur le *Batisto Bonnet* d'Alphonse Daudet et de courtes notes sur des biographies françaises. Les prochains numéros contiendront une traduction du discours de réception de M. Albert Sorel à l'Académie française et des articles de MM. Koschwitz et Bettelheim sur les Mémoires français.

— A l'Hôtel Drouot on a vendu, le 27 mai dernier, une collection de lettres autographes provenant en partie des papiers de Mme Récamier. Cette adjudication a produit 5,106 francs.

L'enchère la plus importante, 590 francs, a été obtenue par une correspondance de 35 lettres adressées par Lucien Bonaparte, le frère de Napoléon Ier, à Mme Récamier, lettres d'amour que le prince de Canino signait de ses initiales ou *Roméo*.

160 francs une lettre adressée par Louis-Napoléon de la citadelle de Ham, le 18 juin 1841, à Chateaubriand; il le remercie de la sympathie qu'il lui a témoignée. « Il y a environ douze ans, que me promenant un jour hors de la Porta Pia, à Rome, je suivais silencieusement l'ambassadeur de Charles X, regrettant que la froide politique m'empêchât de témoigner à l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* toute mon admiration pour lui. » Il annonce qu'il prépare une histoire de Charlemagne et lui demande l'autorisation de lui poser quelques questions lorsque son travail sera plus avancé.

105 francs une lettre adressée deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1843, par le comte de Chambord à Chateaubriand. Dans cette lettre, datée de Magdebourg, 30 septembre 1843, il lui demande de venir le rejoindre à Londres.

« Je serai heureux et fier de montrer auprès de moi un homme dont le nom est une des gloires de la France et qui l'a si noblement représentée dans le pays que je vais visiter. »

560 francs 172 lettres adressées par Benjamin Constant à Mme Récamier. C'est l'original de la correspondance du célèbre écrivain avec Mme Récamier qui a été publiée en partie par Mme Lenormant. 105 francs une série de 19 lettres du baron Gérard où le célèbre peintre parle du portrait de Mme Récamier et de celui de Mme de Staël. Dans une dernière lettre, le baron Gérard

écrit à Mme Récamier qu'il a pris la résolution de ne plus la revoir parce qu'il se sent, lui aussi, un extrême entraînement pour elle qu'il sait qu'elle ne peut partager : « Quel plaisir trouveriez-vous à me voir, puisque je ne pourrais cesser de vous en parler? Vous devez être depuis longtemps fatiguée de ce genre de succès. »

480 francs deux lettres écrites par George Sand en 1835 à Sainte-Beuve après sa rupture avec Alfred de Musset. Ce sont les deux lettres dont il est question ailleurs dans cette *Chronique*.

— La seconde série de ses articles du *Temps* et du *Journal des Débats* que M. Gaston Deschamps vient de publier sous ce titre *la Vie et les Livres*, diffère en ceci de la première, que l'auteur a essayé de rapprocher et de rattacher entre eux tous les fragments qui se rapportaient à un même sujet. Ce volume présente donc un caractère d'unité plus marqué que le précédent. Il contient deux longues et importantes études sur Renan et sur Taine, et deux autres, moins étendues, sur Leconte de Lisle et sur M. Anatole France. Puis M. G. Deschamps a groupé sous les titres *le Catholicisme littéraire* et *la Jeunesse blanche* quelques portraits d'écrivains mêlés aux agitations du moment présent. L'auteur a essayé de dégager lui-même en ces termes l'idée de son livre : « Le lecteur qui voudra bien tourner jusqu'au bout les pages de ce volume remarquera peut-être le lien de continuité qui unit les chapitres du commencement à ceux du milieu et à ceux de la fin. De la science moderne, glorieusement représentée par un Taine et par un Renan, à la religiosité moderne, représentée par M. Huysmans et quelques autres personnes, il y a, en réalité, un mouvement ininterrompu, qu'il était facile de prévoir. Ceux-ci n'ont fait que recueillir et exagérer jusqu'à l'outrance, les aveux échappés à la sérénité de ceux-là. Les scrupules exprimés par l'historien des *Origines du christianisme*, les inquiétudes sociales qui ont fait reculer le psychologue de l'*Intelligence* devant les redoutables conséquences de ses doctrines, se transforment, sous nos yeux, en éloquents réquisitoires ou en élégies lamentables. Il a paru bon de suivre la courbe de ce mouvement et d'en marquer l'influence sur les écrits de nos romanciers et de nos poètes. » Quelque sujet qu'il traite, qu'il analyse les œuvres d'hier ou celles d'aujourd'hui, M. Deschamps le fait avec la même perspicacité pénétrante, la même bonne grâce à la fois légère et bien informée.

— M. Zristoffer Nyrop a été nommé professeur de langue et littérature françaises à l'Université de Copenhague en remplacement de M. Thor Sundby; il ne sera pas remplacé dans le cours de philologie romane qu'il faisait à la même Université en qualité de professeur adjoint.

— M. J.-J. Salverda de Grave a été admis à l'Université de Leyde, en qualité de privat-docent, pour y enseigner la langue et la littérature du moyen-âge français.

— M. N.-M. Bernardin, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 22 mai, à midi :

Thèse latine : *De Petro Monmauro græcarum litterarum professore regio et ejus obtrectatoribus capita quattuor;*

Thèse française : *Un précurseur de Racine. — Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655); sa famille, sa vie, ses œuvres.*

— M. Maurice Pellisson, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, inspecteur d'académie à Périgueux, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 14 juin, à midi :

Thèse latine : *Quæ disputationes de educando Delphino, secundo Ludovici XVI filio, habitæ essent*;

Thèse française : *Chamfort, étude sur sa vie, son caractère et ses écrits.*

— M. Romain Rolland, ancien élève de l'École normale supérieure et de l'École française de Rome, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 19 juin, à midi :

Thèse latine : *Cur ars picturæ apud Italos XVI sæculi deciderit;*

Thèse française : *Les origines du théâtre lyrique moderne. Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti.*

— M. André Lichtenberger, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris, agrégé d'histoire, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le vendredi 21 juin, à midi :

Thèse latine : *De Ciceronis re privatâ;*

Thèse française : *Le socialisme au XVIIIe siècle, études sur les idées socialistes dans les écrivains français du XVIIIe siècle, avant la Révolution.*

— M. Joseph Texte, ancien élève de l'École normale supérieure, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, a soutenu les deux thèses suivantes pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le mercredi 26 juin, à midi :

Thèse latine : *De Antonio Saxano* (Antoine du Saix) (1505-1579) *franco gallico carminum scriptore*;

Thèse française : *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire.*

QUESTION

Sur un passage de la « Deffence et Illustration de la langue françoyse ». — Le chapitre II (*Des Poëtes Françoys*) du livre second de *la Deffence*, etc., contient un passage extrêmement obscur où Joachim du Bellay nous indique ce que les « trop sévères estimateurs des choses treuvent à reprendre en troys ou quatre des meilleurs » d'entre les modernes. Ce passage, trop long pour être transcrit intégralement, commence ainsi : « disant qu'en l'un défault » et finit à « ses Ecriz aux plus Scavans, comme aux plus ignares » (p. 104, 105 de l'édition Em. Person, Paris, lib. Cerf).

Pourrait-on dire si ces allusions s'adressent à quelques poètes en particulier, ou si ce sont des critiques générales?

E. R.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.

Revue
d'Histoire littéraire
de la France

ANTOINE DU MOULIN
VALET DE CHAMBRE DE LA REINE DE NAVARRE

I. Notice biographique.

Ce n'est pas une étoile de première grandeur dans le ciel de l'histoire littéraire que maître Antoine Du Moulin, valet de chambre de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre. Seuls, les érudits et les lettrés rencontrent parfois son nom sur quelques rares volumes traduits ou édités par ses soins et que recommandent aux bibliophiles les caractères admirables et les ornements exquis des de Tournes, les illustres imprimeurs lyonnais. Aussi chercherait-on vainement dans les biographies des renseignements détaillés sur son compte : La Croix du Maine [1] et Du Verdier [2] se bornent à donner la liste, d'ailleurs incomplète, de ses productions, Papillon fait de même [3], l'abbé Goujet lui consacre quelques lignes sans portée [4] et Niceron est muet à son égard. Peut-être, Colletet lui avait-il donné place dans ses *Vies des poëtes françois*, mais le nom de Du Moulin ne figure pas, en tous cas, sur les tables qui nous ont été conservées de ce vaste ouvrage [5].

Plus récemment, Paul Lacroix a publié dans la *Nouvelle Biogra-*

1. *Biblioth. françoises*, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 45.
2. *Ibid.*, t. I, p. 131.
3. *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, t. II, p. 99.
4. *Biblioth. françoise*, t. IX, p. 69-70 ; t. XI, p. 422-423.
5. Voir à ce sujet l'intéressante contribution à l'histoire du manuscrit de Colletet, publiée par M. Paul Bonnefon dans la présente Revue (t. II, p. 72 et suiv.).

phie générale [1], un article sur Du Moulin. Le bibliophile Jacob y reproduit, avec plus de confiance que de critique, « comme étant les seuls renseignements certains que l'on possède sur notre auteur », les assertions contenues dans un volume rare et peu connu, l'*Histoire des révolutions de Mâcon sur le fait de la religion, par M. D.* [2], mais ce livre, écrit dans une intention de polémique religieuse avec autant de passion que d'insouciance de la vérité, ne saurait être consulté avec trop de réserve. Il renferme, en particulier, sur Du Moulin, des assertions dues à la seule imagination de l'écrivain et dont nous n'aurons pas de peine à démontrer l'invraisemblance ou la fausseté.

Quant aux auteurs de la *France protestante* [3], ils se sont contentés de reproduire l'article de Paul Lacroix, agrémenté de quelques erreurs de bibliographie.

Il nous a paru toutefois que cet honnête homme de lettres, ce laborieux et docte pionnier de la Renaissance française méritait plus et mieux qu'une banale et rapide mention jetée au hasard des dictionnaires. Sans pouvoir prétendre à un rang éminent dans les rangs de la glorieuse phalange qui, sous le drapeau de l'antiquité retrouvée, lutta pour l'émancipation intellectuelle et morale, Du Moulin y a tenu cependant une place honorable. Malgré la pénurie de documents dignes de foi, l'étude de ses travaux littéraires et de ses épîtres dédicatoires, l'examen des pièces de vers que lui ont adressées plusieurs des poètes de son temps nous ont permis d'établir quelques points de repère et de fixer quelques dates. Nous nous trouvons d'ailleurs en face d'une de ces paisibles existences presque tout entières consacrées au culte des lettres et de la science, aux doctes entretiens, aux plaisirs de l'amitié, et dont l'histoire n'est le plus souvent que celle même de leurs œuvres.

Du Moulin était Mâconnais : il nous l'apprend lui-même sur le titre de la plupart de ses livres, mais quelle était sa famille, à quelle époque est-il né, autant de questions qu'il n'est pas aisé de résoudre; les registres d'état civil de Mâcon, depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'au delà de 1550, ont disparu, et ce sont précisément les limites entre lesquelles a vécu maître Antoine. Nous savons seulement, grâce aux recherches que M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a bien voulu faire à notre intention, qu'il existait en 1480, dans cette ville, un Antoine Du Moulin,

1. T. 36, p. 767 (éd. de 1861).
2. Avignon, 1760, in-12. Cet ouvrage a été attribué sans preuves à l'abbé Agut.
3. Deuxième édition, t. V, p. 830.

échevin et regrattier du sel. Il appartenait sans doute à la même famille que notre auteur, dont il fut peut-être le père ou l'aïeul.

Quoi qu'il en soit, les fonctions officielles de ce personnage permettent de croire que les Du Moulin occupaient à Mâcon une situation aisée et tenaient un rang honorable. Ce que l'on connaît de la vie du valet de chambre de la reine de Navarre confirme cette opinion; on n'y voit trace nulle part de ces humbles et durs commencements, de cette lutte continuelle pour le pain quotidien qui furent le partage de son ami Des Periers. Maître Antoine pouvait donc avec raison remercier le ciel, comme il l'a fait [1], des avantages qu'il avait reçus en venant au monde.

La plupart des biographes placent aux environs de 1520 la naissance de Du Moulin, mais dans son étude sur Des Periers, l'un de nous a montré que cette date devait être reculée jusque vers 1510, au plus tard [2]. En 1536, maître Antoine était valet de chambre de la reine de Navarre et, avant d'occuper ces fonctions, il avait consacré plusieurs années à de sérieuses études; on ne peut donc guère admettre qu'il eût à cette époque moins de vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Quant à la date de 1505 proposée par M. Félix Frank [3], elle nous paraît trop haute, Du Moulin devant être sensiblement plus jeune que Marot, né en 1495. Celui-ci, dans les vers qu'il lui a adressés, lui parle en effet sur un ton presque paternel et, dans l'une de ces pièces, le qualifie même d'adolescent [4].

« Entre tous les biens desquelz à ma naissance le ciel me fut liberal, dit maître Antoine dans l'une de ses dédicaces, je me sens obligé à le remercier infiniment, non seulement d'une inclination laquelle j'ay naturelle et ardente à m'employer à l'estude des bonnes lettres, mais davantage, d'une affection incroyable avec laquelle je suis indissolublement attaché aux personnes graves, doctes et dignes de mérite [5]. »

Grâce à la situation de sa famille, le jeune Du Moulin put cultiver ses heureuses dispositions naturelles et se livrer sans contrainte à sa passion pour les lettres. D'après l'auteur anonyme de l'*Histoire des révolutions de Mâcon*, Du Moulin aurait même étudié la médecine à Toulouse : « Huguenot de profession, il y avait été envoyé dans sa jeunesse, ses parents, de même profession, voulant ainsi l'engager de plus en plus dans leurs erreurs [6]. »

1. Voir ci-dessous.
2. Ad. Chenevière, *Bonaventure Des Periers, sa vie, ses poésies*. Paris, 1886, in-8, p. 6.
3. *Revue litt. et artistique*, janvier 1887, p. 23.
4. Voir plus bas, p. 485, note 4.
5. Épître à Guillaume Caiot, en tête des *Souverainetez* de Marcellus (voir Bibliographie, n° 25).
6. P. 151.

Il est certain que les idées de la réforme, apportées surtout par les étudiants d'Allemagne, avaient pénétré dans cette université comme dans celles de la plupart de l'Europe à cette époque. Cette jeunesse ardente et inquiète était naturellement entraînée vers les nouveautés, et parmi les professeurs, quelques-uns y inclinaient visiblement : c'étaient en particulier Jean de Boyssoné, Mathieu Pac et Pierre Bunel. Mais tout autre était l'esprit qui animait alors la population et les autorités municipales. Depuis l'extermination des albigeois, la plus intransigeante orthodoxie régnait dans la cité, devenue le siège principal de l'inquisition en France, et les bûchers s'y allumaient déjà de toute part [1].

Mais si les motifs allégués par l'écrivain cité ne résistent pas à l'examen, le fait même d'un séjour de notre personnage à Toulouse nous paraît très probable. Sans parler de la renommée dont jouissait alors cette école, bien au delà des limites de la France, nous allons voir figurer en effet, parmi les amis de Du Moulin, Dolet et Voulté qui ont habité la ville des capitouls précisément à l'époque où il a pu s'y trouver lui-même. Au moment où il quitta Mâcon pour continuer ses études au dehors, il ne devait guère avoir moins de dix-sept ou dix-huit ans; si donc l'on admet la date approximative de 1510 comme étant celle de sa naissance, ce serait entre les années 1527 et 1535 qu'il a pu se trouver à Toulouse. Or, c'est du commencement de 1532 à la fin de mai 1534 que Dolet habita cette ville [2] et Voulté lui-même y séjourna de 1534 à 1536 [3]. Il est donc permis de croire que c'est là que Du Moulin rencontra les deux jeunes gens; ils étaient ses contemporains [4], et des goûts identiques, la passion de l'étude, le culte des lettres antiques ne tardèrent pas à l'en rapprocher.

C'est d'ailleurs avec Voulté [5] que Du Moulin paraît avoir été le plus étroitement lié. Les *Hendécasyllabes* renferment deux agréables pièces qui nous ont transmis le souvenir de cette intimité, tout en nous initiant à quelques détails de l'existence des deux amis, à leurs lectures et à leurs études préférées :

« Tu viens de me donner à la fois, écrit Voulté à Du Moulin, deux choses précieuses, magnifiques et exquises : les œuvres complètes sur parchemin de l'illustre poète de Mantoue et une médaille de bronze. Ce présent m'oblige envers toi autant que le

1. Cf. Christie, *Étienne Dolet* (trad. Stryenski), Paris, 1886, in-8, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 47 et 153.
3. *Ibid.*, p. 286.
4. Dolet était né en 1509 et Voulté en 1510.
5. De son véritable nom Jean Visagier, originaire de Vandy (Ardennes). Voir la présente Revue, t. I, p. 530.

Latium envers son poète, et j'estime te devoir autant de reconnaissance que t'en dut, ô César, le héros phrygien, à toi qui ne permis pas la destruction de l'œuvre que Virgile voulait faire mourir avec lui [1]. »

Et dans une autre pièce :

« Je te renvoie l'édition aldine des Strozzi. J'en ai usé de manière à n'en pas abuser : je n'en avais besoin que pendant deux ou trois heures. Mais tu augmenteras encore ma dette de reconnaissance en me prêtant les œuvres du Gaulois Ausone, sorties des mêmes presses; je te les restituerai sous peu de jours [2]. »

Outre ces deux pièces, les *Hendécasyllabes* en renferment encore une troisième adressée à Du Moulin, mais ces vers, qui portent pour titre *De Trophæo Cupidini erecto* [3], n'offrent guère d'intérêt; simple variation sur un thème connu, ils ne nous apportent aucun renseignement sur la personnalité de celui auquel ils sont dédiés.

Quant à Étienne Dolet, son *Cato christianus* [4] contient quatre vers latins : *Ad christianam juventutem*, signés de Du Moulin, auquel est due également l'une des pièces encomiastiques jointes au poème de Dolet sur les gestes de François Ier [5].

Ces deux productions n'ont rien de remarquable mais n'en sont pas moins précieuses, parce qu'elles constituent le seul témoignage que l'on possède des relations qui ont existé entre maître Antoine et le martyr de la place Maubert.

Du Moulin a-t-il vraiment étudié la médecine, comme le prétend

1. Ad Antonium Molinium.

Uno munere res duas dedisti
Summas, magnificas, et elegantes :
In membrana opus omne Mantuani
Vatis illius et numisma in ære.
Quo me munere tam tibi obligatum
Credo, quam Latium suo est poetæ
Et debere tibi puto ipsi tantum
Quantum Phryx tibi, Cæsar, ille debet,
Qui carmen sinis haud mori Maronis,
Quod secum moriens mori volebat.

(*Hendecasyllaborum libri quatuor*, Paris, 1538, in-16, f. 19.)

2. Ad Molineum.

Aldinos tibi Strozios remitto,
Usus sum quibus hoc modo, his abusus
Ut non sim : mihi erat duas ad horas,
Vel tres tantum opus. At tibi obligabis
(Quamvis jam satis ipse sim obligatus)
Me novo genere obligationis
Si tu suppedites typis eisdem
Excusum Ausonii poema Galli,
Paucos quod tibi post dies remittam.

(*Ibidem*, f. 102 v°.)

3. *Ibid.*, f. 68 v°.
4. Voir Bibliographie, n° 2.
5. *Ibid.*, n° 4.

l'anonyme de Mâcon? Cette assertion, comme toutes celles de ce singulier historien, ne repose sur aucune preuve. Si Du Moulin avait été médecin, il en aurait certainement pris le titre et ses amis n'auraient pas manqué de le rappeler dans les vers qu'ils lui ont adressés. Au surplus, ce n'était guère la médecine que l'on allait étudier à Toulouse, c'était la faculté de droit dont la renommée attirait la foule des écoliers. Maître Antoine y fut très probablement envoyé dans cette intention, mais bientôt, rebuté par l'aridité de la science juridique, telle qu'on l'enseignait alors, il ne tarda pas, comme tant d'autres, à se consacrer exclusivement aux lettres.

Toulouse n'est pas d'ailleurs la seule ville du Midi que Du Moulin ait visitée pendant ses années d'études. Il fit quelques voyages, en particulier à Avignon, où nous le retrouvons entre 1531 et 1535; c'est là qu'il rencontra Des Periers pour la première fois [1] et que se noua entre les deux jeunes gens une amitié que la mort seule devait rompre.

Mais, dans l'existence modeste de notre Mâconnais, un événement considérable n'allait pas tarder à s'accomplir. Avec toute l'élite de son temps, érudits, poètes et théologiens, comme eux plein d'enthousiasme pour les idées d'émancipation intellectuelle qui devaient transformer peu à peu la science, la littérature et la religion, il s'était tourné vers Marguerite d'Angoulême comme vers la personnification des sentiments et des convictions qui l'animaient et, comme Des Periers encore, il n'eut de repos que lorsqu'il fut arrivé jusqu'à elle pour devenir son serviteur fidèle et dévoué.

Quand, où et par qui fut-il présenté à la reine? Cela est bien difficile à préciser. Nous serions tenté de croire cependant qu'il put être introduit auprès d'elle par l'un des plus éminents parmi les professeurs de la faculté de droit de Toulouse, Jean de Boyssoné, plus tard conseiller au parlement de Chambéry, ami de Rabelais et protecteur de Dolet et de Voulté dont nous connaissons déjà les relations avec maître Antoine. Alors même que l'étendue de son savoir, sa fortune et la situation de sa famille n'auraient pas assuré à Boyssoné le crédit et la considération dont il était digne, sa bonté pour les malheureux, sa générosité à l'égard des étudiants pauvres auraient suffi à rendre son nom populaire. Il n'est donc pas surprenant que Marguerite, passant à Toulouse dans le courant d'août 1535, ait désiré le voir et lui ait fait l'accueil flatteur

1. *Recueil des Œuvres* de Des Periers, éd. Lacour, p. 161. Cf. Chenevière, ouvr. cité, p. 40.

que méritaient sa science et ses vertus [1]. Peut-être Du Moulin trouva-t-il dans cette circonstance et dans la recommandation de Boyssoné l'appui dont il avait besoin pour être admis auprès de la reine, mais c'est là, nous devons le reconnaître, une simple hypothèse, et si elle a pour elle certaines présomptions, il lui manque tout au moins la preuve formelle que le protecteur de Dolet et de Voulté a connu également leur ami.

Marot, lui aussi, aurait pu mettre son influence au service de maître Antoine, mais il s'était vu contraint de quitter la France au début de 1538; il ne revint d'exil que vers la fin de l'année suivante, et rien ne nous autorise à penser qu'il ait rencontré Du Moulin avant l'époque de son retour.

Quoi qu'il en soit, ce dernier était, dès 1536, installé dans ses nouvelles fonctions et déjà bien en cour, car c'est à lui que Des Periers s'adresse, cette même année, pour faire parvenir à la reine des vers de sa façon [2]. Marguerite s'était rendue à Lyon au commencement du mois de mars; elle y resta jusqu'en août, et Du Moulin, déjà depuis quelque temps à son service, la suivit certainement. A côté d'anciens amis, tels que Dolet et Voulté alors fixés dans cette ville, il dut former aussi des relations nouvelles avec la plupart des lettrés, des poètes et des artistes qui firent de Lyon, pendant quelques années, la capitale intellectuelle de la France. Nous n'avons pas à retracer ici le tableau de cette brillante époque, d'autres l'ont fait avant nous [3], mais il est aisé de comprendre l'influence que dut exercer un pareil milieu sur une intelligence aussi ouverte que celle de Du Moulin. Il demeura sous le charme de cette société où les plaisirs mondains s'alliaient au culte passionné des choses de l'esprit. Lyon devint sa seconde patrie, et c'est là qu'il vint s'établir quelques années plus tard, lorsque les circonstances l'eurent amené à quitter le service de la reine.

Mais à l'heure où nous sommes, il ne songeait qu'à vivre auprès d'elle, à lui témoigner, par son dévouement et son zèle, qu'il était digne de la confiance dont elle l'avait honoré en l'attachant à sa personne. De 1537 à 1543, il demeura fréquemment auprès de Marguerite, à qui la plume de maître Antoine dut être d'autant plus utile qu'elle s'était vue contrainte, en 1538, d'éloigner

1. Voir sur Jean de Boyssoné et ses relations avec Marguerite d'Angoulême, l'article de M. Guibal dans la *Revue de Toulouse* (juillet-août 1864) et l'ouvrage déjà cité de M. Christie sur Etienne Dolet, p. 77 et 209.

2. *Prognostication des prognostications. A la Reyne de Navarre* (*Recueil des Œuvres*, p. 130). Cf. Chenevière, ouvr. cité, p. 55.

3. Voir surtout l'ouvrage magistral de M. Buisson, *Séb. Castellion*, Paris, 1892, t. I, p. 14 et suiv; Christie, ouvr. cité, p. 157 et suiv.

Des Periers, devenu trop compromettant depuis la publication du *Cymbalum mundi*.

Du Moulin, au cours de ces années, a probablement suivi sa maîtresse dans les incessantes pérégrinations qu'elle accomplit alors avec un zèle infatigable, pour servir les intérêts et la politique de son frère [1] : à la fin de 1536, en Bretagne, en 1537, à Alençon et en Picardie, puis dans les environs de Paris, en Languedoc, à Dax ou à Mont-de-Marsan, enfin à Fontainebleau; au commencement de 1538, à Tours et, en juillet, à Lyon, que Du Moulin retrouva sans doute avec joie. Vers la fin de 1540, Marguerite est de nouveau à Paris, qu'elle quitte en janvier pour Fontainebleau; de février à mai, elle est au Plessis, à Tours et en Gascogne. Au mois de juillet 1541, elle assiste à Châtellerault au mariage de sa fille, Jeanne d'Albret, avec le duc de Clèves, et — c'est Des Periers qui nous l'apprend — Du Moulin est encore auprès de la reine :

> Car maistre Antoine est sous la tente
> D'heureux repos, où il s'exempte
> De tous soucys au cœur serrant
> Et malheur veult que je m'absente
> De nobles chevaliers errants [2].

On le voit, ce furent pour notre ami des années heureuses, « exemptes de tous soucys », pleines d'enseignements et d'impressions sans cesse renouvelées, que celles qu'il vécut alors, et il dut bien souvent, vers la fin de sa carrière, repasser dans sa mémoire, avec un plaisir voilé d'une ombre de mélancolie, les souvenirs de cette existence joyeuse, brillante et accidentée qui avait été la sienne.

Mais il nous faut suivre encore Marguerite à Fontainebleau, de novembre 1541 à février 1542, et de là en Béarn, qu'elle quitte au mois de juin pour rejoindre François Ier à Paris et aux environs de cette ville. En septembre, elle repasse à Lyon. Bonaventure s'y trouvait alors dans la disgrâce, le dénûment et l'abandon; il cherche une fois encore à obtenir son pardon, et l'on ne peut douter que son fidèle Du Moulin n'ait fait tout ce qui dépendait de lui pour venir en aide à son ami et pour appuyer ses requêtes.

Puis, lasse et malade, dégoûtée de la cour, des intrigues qu'y nouaient de tous côtés l'intérêt et l'ambition, désespérée des persécutions plus violentes de jour en jour contre tous ceux qu'elle

1. Pour le détail des déplacements de Marguerite d'Angoulême, voir ses lettres publiées par F. Génin et, à partir de 1540, l'étude de M. de La Ferrière-Percy sur le *Livre de dépenses* de la reine (Paris, 1862, in-12).

2. *Recueil des Œuvres*, p. 149.

aimait et protégeait, froissée aussi de l'ingratitude de ce frère auquel elle avait voué une affection exclusive et passionnée, Marguerite se retire en Béarn dès le commencement d'octobre 1542 et n'en bouge de l'année suivante. C'est seulement en mars 1544 qu'elle retourne à Fontainebleau, sur la prière du roi, qui, se sentant vieillir, malade et isolé, revenait à elle.

Au milieu de ces déplacements continuels, de ces préoccupations de toute nature, de ces affaires publiques et privées, la Marguerite des princesses trouvait encore le temps de s'occuper des malheureux qu'elle disputait à la Sorbonne et à l'Inquisition, d'encourager les lettrés et de prendre rang elle-même parmi les premiers écrivains de son temps. Ce ne fut donc jamais une sinécure que ces fonctions de secrétaire, remplies auprès d'elle par Du Moulin, par Des Periers, par les Quantilly, J. de la Haye, Noël Alibert et par d'autres encore. C'étaient en effet de véritables secrétaires que ces valets de chambre attachés à la personne intellectuelle et entièrement distincts des serviteurs réels, tapissiers, tailleurs et brodeurs, qui formaient la domesticité des personnes souveraines. Il ne s'agissait, pour les premiers, que d'un titre protecteur et de fonctions toutes fictives, derrière lesquelles on aperçoit une collaboration ou des services littéraires [1].

Charles de Sainte-Marthe, un témoin oculaire, a retracé le tableau animé et vivant de l'existence intime de la reine [2]. Nous pouvons donc aisément nous représenter les occupations de maître Antoine à la cour de Navarre. Nous le voyons, s'appliquant à écrire sous dictée ou à mettre au net quelque lettre de la volumineuse correspondance de sa maîtresse, quelque conte de l'*Heptaméron*, ou encore quelque poésie des *Marguerites*, parfois chargé de missions de confiance pour les intérêts de la reine ou pour l'un de ceux qu'elle protégeait, enfin, dans les heures de loisir, fortifiant son érudition et développant son esprit en compagnie des savants, des lettrés et des théologiens que Marguerite réunissait autour d'elle et pour plusieurs desquels elle fut une sauvegarde. C'est dans cet entourage que Du Moulin put rencontrer Charles de Sainte-Marthe, J. de la Haye, le futur éditeur des *Marguerites de la Marguerite*, Pierre Boaistuau et Claude Gruget, auxquels on doit la publication de l'*Heptaméron*, Jacques Peletier du Mans, mathématicien aussi distingué que hardi novateur en matière d'orthographe, Nicolas Denisot, Victor Brodeau, secrétaire et contrôleur général des finances de Navarre, émule et ami de Marot, Jehan de Frotté, son

1. F. Frank, Introduction à l'*Heptaméron*, Paris, 1879, 3 vol. in-18.
2. *Oraison funèbre de la reine de Navarre.*

successeur, l'homme de confiance de la reine; le poète Nicolas Bourbon de Vandœuvres, précepteur de Jeanne d'Albret. Parmi les théologiens, Gérard Roussel, qu'elle arrache à la Sorbonne et fait évêque d'Oléron, et deux hommes peu connus, mais remarquables sans doute par l'indépendance de leurs opinions, à en juger par la haine dont les poursuivent catholiques et protestants : Quintin et Antoine Poque.

A côté de ces savants et graves personnages qui formaient la maison littéraire de la reine, on entrevoit, comme pour en tempérer l'aspect austère par un rayon de grâce et de gaieté, la petite phalange des dames d'honneur : Louise de Daillon, femme d'André de Vivonne, sénéchal de Poitou, Mlle de Saint-Pather, Blanche de Tournon, Mlle de Caumont, Mmes d'Orsonvilliers, d'Avaugour, du Breuil, d'Artigaloube, de la Benestaye, de Clermont [1]. Enfin, pour compléter le tableau, sur les bords du Gave à Pau, de la Baise à Nérac, sous les arbres de la Garenne ou dans les salles du château d'Albret, le groupe célèbre des devisants de l'*Heptaméron* : François de Bourdeille, Anne de Vivonne, sa femme, le seigneur de Buries, Jean de Montpezat, seigneur de Firmacon, Nicolas Dengu, l'un des plus dévoués serviteurs de Marguerite, et Aymée de la Fayette, dame de Longray, dite la Baillive de Caen [2].

Cette société d'élite, toute pénétrée de l'esprit et du génie de la femme exceptionnelle qui en était le centre, constituait, on en conviendra, un milieu singulièrement favorable au développement intellectuel et moral de ceux qui eurent, comme Du Moulin, le privilège d'y être admis. D'autre part, il put, grâce à ses fonctions officielles, approcher de près la cour de François Ier, en connaître les élégances et frayer avec ce qu'il y avait alors en France de plus distingué et de plus brillant.

Malgré les avantages d'une pareille situation, maître Antoine ne devait pas toutefois demeurer indéfiniment auprès de la reine, et, dès 1544, nous le retrouvons établi à Lyon, car c'est dans cette ville et dans la maison de Jean de Tournes qu'il entreprend à cette époque ses premiers travaux littéraires [3].

Bien que ce brusque changement d'existence ait lieu de surprendre au premier abord, il n'est cependant pas impossible de démêler les motifs qui purent déterminer notre Du Moulin à quitter Marguerite et à reprendre son indépendance. Il était alors

1. Voir La Ferrière-Percy, ouvr. cité, p. 9.
2. Cf. F. Frank, Introduction à l'*Heptaméron*, *passim*.
3. L'épître dédicatoire du *Recueil des Œuvres* de Des Periers (154) est datée de Lyon, 31 août 1544.

dans la force de l'âge et des facultés. Stimulé par les exemples qu'il avait eus sous les yeux, il devait brûler, lui aussi, du désir de se faire un nom dans les lettres, puis il comptait à Lyon nombre d'amis et de protecteurs parmi ces hommes éminents qui avaient trouvé dans cette ville un milieu sympathique aux choses de l'esprit. Son fidèle Des Periers y vivait réfugié, depuis 1538. Tout donc l'y entraînait, d'autant plus que la retraite de la reine en Béarn l'en avait éloigné davantage. N'était-il pas comme exilé et perdu dans ces montagnes, où il songeait sans doute au cercle d'intimes qui regrettaient son absence, à cette rivière côtoyant, « gente et lente », les bords fleuris de « l'isle gentille » dont Bonaventure avait célébré le charme [1]?

Le temps n'était plus, en effet, autour de Marguerite, des gaies et éloquentes causeries où les devisants pouvaient donner libre cours à leur verve et à l'indépendance de leurs opinions. Le caractère d'Henri d'Albret s'était peu à peu assombri avec les années, il était devenu violent et tyrannique, hostile surtout au petit groupe resté fidèle à sa femme. Une pénible contrainte devait peser sur le troupeau battu de la tempête et Du Moulin dut en souffrir.

Une dernière considération enfin, et non la moindre, put influencer sa conduite et faire pencher la balance en faveur de son départ pour Lyon : ce furent les propositions que dut lui transmettre l'imprimeur Jean de Tournes. Il nous paraît certain, en effet, qu'à partir de 1544 Du Moulin devint le collaborateur régulier du célèbre typographe pour le choix des publications, l'établissement des textes, les traductions, en un mot pour tout ce qui, chez un éditeur, au XVIe siècle comme de nos jours, réclamait non plus seulement la pratique du métier, mais encore un goût sûr et des connaissances étendues. Remarquons tout d'abord que Du Moulin n'a rien publié en dehors de l'officine tournésienne, et cette fidélité d'un écrivain au même imprimeur est si rare à cette époque que nous n'en connaissons pas d'autre exemple. En outre, la variété des travaux de Du Moulin, ces nombreuses traductions, cette abondance d'ouvrages édités par lui dans les genres les plus divers : auteurs anciens et modernes, historiens, philosophes, médecins, poètes, tout cela nous paraît l'indice d'une activité mise au service d'autrui, bien plus que le résultat d'une inspiration entièrement libre et personnelle. D'ailleurs, Jean de Tournes n'était pas un érudit de carrière, un homme voué dès sa jeunesse aux études libérales. D'abord simple ouvrier chez Sébastien

1. *Recueil des Œuvres*, t. I, p. 54.

Gryphe, il ne dut son instruction qu'à lui-même, et il y a quelque chose de touchant à l'entendre raconter [1] comment, en travaillant chez Gryphe à la composition des œuvres d'Alamanni, il prit le goût de la langue italienne et se mit à l'étudier. Typographe de génie et, dans la pratique de son art, le premier de son siècle et de son pays, sans en excepter les Estienne, artiste de race, Jean de Tournes aurait pu borner son ambition à produire, au gré du public, ces élégants volumes d'emblèmes ou de fables, ces *Métamorphoses* d'Ovide ou ces *Quadrins* de la Bible, ornés des merveilleuses figures de Bernard Salomon et dont les nombreuses éditions montrent assez le succès, mais de Tournes était, pour employer l'expression de Jacques Peletier, « un homme de toute diligence et de nulle épargne aux choses de son état [2] ». Passionné pour toutes les manifestations de l'esprit, plein d'ardeur surtout pour le culte des lettres, il résolut de sortir de l'ornière des impressions courantes, des compilations de droit et de théologie où demeuraient attardés la plupart de ses confrères lyonnais. Sa principale ambition fut d'assurer à ses textes une irréprochable correction et de contribuer, dans la mesure de ses forces, à la gloire et au progrès de la littérature nationale, par la publication d'ouvrages originaux ou par des traductions des principaux auteurs de l'antiquité. Aussi devint-il promptement l'éditeur préféré de ce groupe de poètes et de prosateurs qui fraya les voies à la Pléiade et dont l'influence, pour avoir été jusqu'ici peu étudiée, n'en fut pas moins réelle.

Mais, pour une pareille tâche, alors même que les mille détails de la direction matérielle d'une grande imprimerie n'eussent pas absorbé tout son temps, l'éducation première de Jean de Tournes ne l'avait pas suffisamment préparé. Il dut songer en conséquence à s'adjoindre des collaborateurs capables de donner à ses publications cette supériorité et cette valeur qui furent pour lui le but incessamment poursuivi jusqu'au dernier jour de sa vie : « L'affectionné desir, dit son fils et successeur dans l'une de ses préfaces, que feu mon pere porta tousjours à la Republique litteraire, feit qu'ordinairement *il eut en sa maison personnages doctes et excellens en toutes disciplines* qui pussent par leur jugement et ayde des vieux parchemins, corriger les fautes qui se trouvoyent aux livres imprimés; traduire du grec et du latin ceux que nos François hallenoyent d'avoir en leur langue et, pour le dire en un mot, le

1. Dans son épître à Maurice Scève en tête des œuvres de Pétrarque, édition de 1545, réimprimée en 1547 et 1550.

2. *Dialogue de l'ortografe.* Lyon, de Tournes, 1555, in-8 (épître à Thomas Corbin).

secourir de leur savoir en tout ce qu'il pouvoit conjecturer devoir apporter plaisir et proffit à ceux qui cherissent les Muses [1]. »

Du Moulin a certainement figuré au nombre de ces « personnages doctes et excellens » et il a rempli chez les de Tournes ces fonctions que ne dédaignèrent pas, en d'autres imprimeries, quelques-uns des plus savants hommes du XVIe siècle. Elles convenaient d'ailleurs tout particulièrement à ses aptitudes, à son érudition classique, à la variété de ses connaissances en littérature et en sciences naturelles. Assuré d'une existence indépendante et honorable, il put donc, sans souci du lendemain, quitter la position qu'il occupait auprès de Marguerite d'Angoulême.

On ne saurait voir, en tout cas, dans sa détermination, l'effet d'une disgrâce ou de la nécessité pour la reine de se séparer d'un serviteur devenu trop compromettant. Nature calme, esprit modéré, Du Moulin, qui n'eut jamais la portée de son ami Des Periers, n'eut pas non plus à souffrir des conséquences du génie inquiet qui emportait celui-ci en audaces dangereuses, en boutades irréfléchies. S'il pencha vers la Réforme, nous doutons fort qu'il y ait publiquement adhéré [2]. En tout cas, il ne tomba point dans le scepticisme philosophique de Bonaventure et ne mit jamais sa protectrice dans l'obligation de le désavouer.

Voilà donc maître Antoine installé à Lyon en 1544. Dès lors, à part quelques séjours dans sa ville natale, motivés, semble-t-il, par des procès à soutenir [3], il ne quittera plus les bords de la Saône et du Rhône et l'histoire de sa vie ne sera non plus désormais que celle de ses travaux et de ses amitiés littéraires.

Absorbé par les fonctions qu'il avait acceptées chez de Tournes, d'ailleurs trop tôt surpris par la mort, Du Moulin a peu produit lui-même et son bagage original est fort mince : il se borne à une *Vie d'Esope* en tête des fables traduites par Corrozet [4], et à un petit nombre de pièces de vers, éparses dans quelques recueils ou dans les œuvres des poètes de son temps [5].

1. *Avis au lecteur* de la traduction de Suétone, par George de la Boutière, 1569, in-4.

2. Les auteurs de la *France protestante* ont donné, il est vrai, une place à Du Moulin, mais ils se sont bornés, nous l'avons dit, à copier Paul Lacroix, et celui-ci à son tour a tiré ses renseignements de cette *Histoire des révolutions de Mâcon* dont les assertions ne méritent aucune espèce de créance. Il n'existe donc pas de témoignage sérieux permettant d'affirmer que Du Moulin ait embrassé ouvertement le protestantisme, et les noms de quelques-uns des personnages auxquels il a dédié ses publications, Catherine de Médicis, par exemple, et Guillaume Caiot, chanoine de Mâcon, sembleraient plutôt indiquer le contraire.

3. Du Moulin a daté, en effet, de Mâcon, en 1548 et en 1549, deux de ses dédicaces (Bibliographie, n°s 19 et 22). Au sujet de ces procès, voir son épître à Pontus de Tyard dans l'édition de Manilius, donnée par lui en 1551 (Bibliographie, n° 26).

4. *Ibid.*, n° 15.

5. Voir Bibliographie, n°s 1, 2, 3, 4 et 28. Les amis de Du Moulin ont vanté son talent poétique autant que son érudition. Il est donc à croire que la plupart de ses compositions en vers, demeurées inédites, se sont perdues après sa mort. D'après l'abbé Goujet (XII, 95), Du Moulin

Quant à son traité *De diversa hominum natura*, qu'il traduisit lui-même en français et dont il existe aussi une version italienne, c'est beaucoup moins une œuvre originale qu'une compilation tirée d'anciens auteurs [1].

On lui doit, en revanche, des traductions du manuel d'Epictète [2], du traité de Plutarque contre l'usure [3], du livre d'Augustin Niphe sur les augures [4], des *Souverainetez* contre toutes maladies de Marcellus [5], du traité de chiromancie de Jean de Indagine [6] et de l'ouvrage de Jean de Roquetaillade sur la *Quinte essence de toutes choses* [7]. Il préparait en outre une version des Métamorphoses d'Ovide, lorsque la mort vint l'arrêter dans ses travaux [8].

Mais c'est comme éditeur que Du Moulin a déployé le plus d'activité et rendu à la cause littéraire des services qu'il serait injuste de méconnaître. A peine installé à Lyon, son premier soin fut de réunir et de publier les poésies dispersées de Bonaventure Des Periers [9] et de remplir les dernières volontés de son malheureux ami en adressant ce livre à la reine de Navarre. On connaît la dédicace émue qu'il écrivit à cette occasion; elle suffit à témoigner que maître Antoine fut un homme de cœur, un ami fidèle, dans l'infortune comme dans la prospérité.

Dès l'année suivante, il accomplit le même pieux devoir pour les *Rymes* de Pernette du Guillet [10], qu'il avait connue personnellement, réunit à la *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis* de Mellin de Saint-Gelais, un certain nombre de pièces alors en vogue [11], fait paraître le *Panegyric des Demoiselles de Paris* [12], dû à

serait, il est vrai, l'auteur de quelques pièces du recueil intitulé *Deploration de Venus sur la mort du bel Adonis*, mais dans le huitain dédicatoire placé en tête de cette anthologie, maître Antoine indique bien qu'il n'en est que l'éditeur. Goujet mentionne également le *Livre de plusieurs pieces* (Paris, 1548, in-16, ou Lyon, 1548 et 1549, in-8), mais nous n'avons su découvrir, dans ce volume, rien qui puisse être attribué, avec quelque probabilité, à notre auteur. — Quant à la *Continuation des Erreurs amoureuses* (Lyon, 1551, in-8) que le *Manuel du libraire* donne à Du Moulin, il est hors de doute que ce recueil est de Pontus de Tyard, malgré l'affirmation contraire de Brunet (t. II, p. 1050).

1. Voir Bibliographie, nos 18 et 23.
2. *Ibid.*, no 6.
3. *Ibid.*, no 14.
4. *Ibid.*, no 13.
5. *Ibid.*, no 25.
6. *Ibid.*, no 19.
7. *Ibid.*, no 20.
8. C'est ce qui nous paraît nettement résulter d'un passage de la préface placée par Jean II de Tournes en tête de son *Olympe ou Metamorphose d'Ovide*, préface datée de 1582 : « Il y a environ trente ans, dit-il, que feu mon pere en fit pourtraire les figures par le plus excellent ouvrier qui fust en France. Comme la taille en estoit bien avancee, *il pria un nostre ami, et qui n'avoit jamais faict traict de plume que pour nous, de mettre le livre en nostre langue* : ce qu'il accepta et eust accompli, *si la mort ne l'eust prevenu.* »

Or, quel autre que maître Antoine pourrait être cet ami « qui n'avait jamais fait trait de plume » que pour les de Tournes et mourut aux environs de l'année 1551, ce qui est bien, nous le verrons, la date du décès de Du Moulin?

9. Voir Bibliographie, no 5.
10. *Ibid.*, no 10.
11. *Ibid.*, no 9.
12. *Ibid.*, no 11.

la plume d'un anonyme, et, en 1546, un excellent texte des *Œuvres* de Marot [1].

Dans le domaine de l'histoire, on lui doit des éditions revisées du *Recueil de diverses histoires*, traduction du *De gentium moribus* de Jean Boem [2], des *Commentaires* de César, mis en français par Robert Gaguin [3], des *Illustrations de Gaule*, de Jean Le Maire de Belges [4].

La philologie classique a reconnu le mérite de son édition du poème de Quintus Serenus, *De Medicina* [5], et des *Astronomica* de Manilius [6].

Enfin, les éditions du poème hermétique de Jean de La Fontaine, *La Fontaine des amoureux de science* [7], et du *Livre doré de Marc Aurele*, par Antoine de Guevare [8], terminent la liste de ses travaux [9].

Ces publications si variées se sont succédé dans l'espace de huit ans, de 1544 à 1551 ; c'est assez dire le laborieux ouvrier de lettres que fut maître Antoine et combien il se montra fidèle à la devise qu'il avait adoptée : *Rien sans peine.*

L'usage du temps voulait qu'un auteur fît précéder chacune de ses productions d'une épître dédicatoire en beau style. Du Moulin n'a eu garde d'y manquer. Malheureusement, ces pièces n'offrent guère d'intérêt : ce sont, pour la plupart, des dissertations philosophiques ou des développements dans le goût des harangues académiques du XVIe siècle, mais elles ne nous apprennent presque rien de ce que nous voudrions connaître, c'est-à-dire de la personnalité de celui qui les a écrites, de son existence et de ses sentiments intimes. Les écrivains d'alors estimaient que leurs œuvres seules, et non leur personne étaient dignes d'intéresser le public. Néanmoins, ces dédicaces permettent d'esquisser le tableau des relations de Du Moulin, de ses amis, de ses protecteurs et des grands personnages qui lui avaient

1. Bibliographie, n° 12.
2. *Ibid.*, n° 7.
3. *Ibid.*, n° 8.
4. *Ibid.*, n° 21.
5. *Ibid.*, n° 17.
6. *Ibid.*, n° 26.
7. *Ibid.*, n° 16.
8. *Ibid.*, n° 24.
9. Dès l'année 1546, Du Moulin annonçait, dans l'avis au lecteur de sa traduction du livre des *Augures* de Niphe, la publication d'ouvrages « d'antiques philosophes », tels que « le livre de la « vertu et efficace du cueur. Des Raiz de ce monde inferieur. Des choses accidentelles ou surve- « nantes, par lesquelles on peut avoir congnoissance de la pensee des hommes. Avec la Chiromance « et vraye physionomie, ou diverse nature des hommes, faicte par Loxus medecin, Aristote et « Polemon autheurs grecz. Aussi plusieurs traictez d'astrologie... Et Honorius des visions divines », mais, à part le *De diversa hominum natura*, il ne donna pas suite à ces projets, non plus qu'à celui d'une édition du *Roman de la Rose* avec commentaires, annoncée par lui en 1547 dans l'avis au lecteur de *La Fontaine des amoureux de science* (voir Bibliographie, n° 16).

témoigné de l'intérêt alors qu'il faisait partie de la maison de Marguerite d'Angoulême. Parmi ces derniers, il convient de citer tout d'abord Catherine de Médicis [1] et Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, mari de Jeanne d'Albret [2], puis François Le Poulcre de la Benestaye, écuyer de la reine de Navarre et l'un de ses familiers [3]. Il n'est pas surprenant non plus que Du Moulin ait fait hommage d'un de ses livres à Noël Alibert, comme lui valet de chambre de Marguerite et avec lequel il paraît avoir été plus particulièrement lié [4]. D'autre part, bien qu'il eût quitté Mâcon de bonne heure et ne fît plus dans cette ville que des séjours de courte durée, il y avait conservé des relations dont ses dédicaces nous ont conservé le souvenir : Philippe de Pise, « esleu pour le Roy au pays de Masconnois [5] », Étienne Trama, capitaine de Mâcon [6], et maître Guillaume Caiot, abbé de Sainte-Aphrodise, chanoine de Mâcon, protonotaire apostolique [7]. Enfin, trois noms célèbres qu'on eût été surpris de ne pas rencontrer sous la plume de maître Antoine : Maurice Scève [8], Pontus de Tyard [9] et Jean de Tournes, « son bon et singulier amy [10] ».

Mais ces dédicaces ne sont pas les seuls témoignages des relations de notre personnage : il a été l'ami de la plupart des poètes qui ont vécu ou séjourné à Lyon vers le milieu du XVIe siècle, il leur a adressé des vers et en a reçu de leur part. Ces pièces méritent de nous arrêter quelques instants; à défaut du mérite qui leur fait trop souvent défaut, elles nous fourniront du moins la preuve de l'estime dans laquelle les contemporains ont tenu le caractère et l'érudition de l'ancien secrétaire de la reine de Navarre.

Sa liaison avec Dolet et Voulté nous est déjà connue [11]. Un autre poète latin, Gilbert Ducher, fut également de ses amis [12]; il lui a consacré l'une de ses épigrammes, à laquelle maître Antoine s'empressa de répondre [13]. Du Moulin a donc fréquenté ce *sodalitium amicorum lugdunensium* mentionné par Nicolas Bourbon, si fréquemment célébré par Voulté dans ses poésies, et composé surtout d'humanistes, parmi lesquels ce dernier cite au premier

1. Dédicace de la *Fisionomia* (1550).
2. *Illustrations de Gaule* (1549).
3. *De diversa hominum natura* (1549). — Voir sur François Le Poulcre, le n° 18 de notre Bibliographie.
4. *Aug. Niphus, des Augures* (1546).
5. *Commentaires de Cesar* (1545).
6. *La vertu et proprieté de la quinte essence de toutes choses* (1549).
7. *Souverainetez contre toutes maladies*, traduites de Marcellus (1550).
8. *Physionomie naturelle* (1550).
9. *Manilii Astronomicon* (1551).
10. *Chiromance et Physiognomie* de Jean de Indagine (1549).
11. Voir plus haut, p. 472.
12. Voir, sur Ducher, Buisson, ouvr. cité, t. I, p. 29.
13. Bibliographie, n° 3.

rang : Jérôme Fondolo, le grand chercheur de manuscrits grecs de François Ier, l'archéologue Guillaume Du Choul, Benoît Court, auteur du célèbre commentaire des *Arresta Amorum*, et Jean Des Gouttes, traducteur de Lucien et de l'Arioste [1].

Ce petit cénacle d'érudits subsista quelques années seulement [2] et Du Moulin ne put guère le fréquenter que lors de ses premiers séjours à Lyon, mais bientôt il s'en était formé un autre, plus mondain et plus brillant, composé surtout de poètes ambitieux d'illustrer l'idiome national et dont Louise Labé fut le centre. Notre Mâconnais prit place, lui aussi, dans cette société d'hommes distingués, il y fut accueilli comme un égal et paya sa bienvenue en célébrant à son tour l'esprit et les charmes de la Belle Cordière [3].

Parmi ceux avec lesquels il fut en commerce d'amitié ou de sympathies littéraires, il convient de donner la place d'honneur au plus illustre, à Clément Marot, auquel Du Moulin n'avait pas manqué de témoigner son admiration et qui se montra sensible à cet hommage [4]. Après le maître, quelques-uns de ses disciples, entre autres Eustorg de Beaulieu, qui compose l'acrostiche de notre personnage [5], et le trop fécond Charles Fontaine, qui taille sa plus belle plume en l'honneur de « l'Amye de maistre Antoine du Moulin [6] ».

1. Voir Buisson, ouvr. cité, t. I, p. 37.

2. Ducher était mort vers 1538, Fondolo en 1540 et Voulté en 1542.

3. On nous permettra de rappeler à ce sujet l'étude que nous avons publiée ici-même sur *les Poètes de Louise Labé* (voir t. I, p. 439).

4. Le sonnet adressé par Marot *A Antoine Du Moulin Masconnois et Claude Galland* (éd. Jannet, t. III, p. 62) n'est qu'une réponse à un envoi poétique des deux amis :

Adolescens, qui la peine avez prise
De m'enrichir d'un loz non merité,
Pour en louant dire bien verité
Laissez-moy là et louez moy Loyse...

Les vers auxquels Marot fait ici allusion ne paraissent pas avoir été imprimés.

C'est encore à Du Moulin et à Galland que Marot a dédié son épigramme *Contre l'Inique* (éd. citée, t. III, p. 79) :

Fuyez, fuyez (ce conseil je vous donne),
Fuyez le fol qui à tout mal s'adonne...

Au sujet de cette pièce, voir le n° 12 de notre Bibliographie.

5. *Huitain duquel la premiere lettre capitalle signifie Anthoyne, et les aultres portent son surnom :*

Avant, souldartz, prenons tous bon courage,
Demonstrons nous fortz et chevallereux,
Voicy le roy de tout humain lignage
Mort en la croix pour toutz les valeureux.
Or ne soyons si folz et malheureux
Le laisser là pour suyvre une aultre bende :
Il nous appelle en termes amoureux,
N'allons ailleurs donques s'il ne le mande.
(*Les divers Rapportz*, Lyon, 1537, in-8.)

6. Je ne scay pas quelle estoit la Cynthie,
Ny Nemesis, Lesbie et la Corine :
Mais je veux bien que tu sois avertie
Que ton amy n'est pas d'elles indigne,

La discrétion gardée par Fontaine ne nous a pas permis de connaître le nom de cette amie, à laquelle Du Moulin avait dédié, en 1545, le recueil de la *Deploration de Venus*, mais il n'aurait pas été de son temps s'il n'avait choisi une dame de ses pensées pour lui adresser des vers et pétrarquiser en son honneur.

Mais c'est vers la nouvelle école, celle qui déjà grandissait à l'horizon, que le portaient ses sympathies et son culte pour l'antiquité, et c'est aussi dans les œuvres des précurseurs de la Pléiade que son nom se rencontre le plus souvent : Pontus de Tyard [1], Guillaume Des Autelz, Étienne Forcadel et Béranger de la Tour furent ses amis et ont tenu à le proclamer dans leurs vers.

Guillaume Des Autelz, de Montcenis en Bourgogne, cousin de Pontus de Tyard, est moins connu comme poète que comme défenseur de l'orthographe contre les tentatives de réforme, préconisées par Louis Meigret [2]. Il a publié cependant un assez grand nombre de pièces de vers, au nombre desquelles figure l'*Epitaphe* de maître Antoine [3].

Qui te fera de leur loz et nom digne,
O Dame heureuse en tes graces diffuses ;
Car c'est Moulin renommé et insigne
Qui moust tousjours pour l'honneur et les Muses.

(*La Fontaine d'amours*, Paris, Jeanne de Marnef, 1546, in-16, Epigrammes, livre I, f. L7.) Sur Charles Fontaine, voir la présente Revue, t. I, p. 439, note 4.

1. Sonnet à Antoine Du Moulin, dans la traduction de *Leon Hebrieu, de l'Amour*, Lyon, de Tournes, 1551, in-8. (Voir Bibliographie, n° 27.) Cette pièce a été reproduite par M. Marty-Lavaux dans son édition des *Œuvres poétiques* de Pontus de Tyard, Paris, 1875, in-8.

2. Voir, sur Guillaume Des Autelz et ses écrits, La Croix du Maine, I, 307; Du Verdier, II, 64; Goujet, V, 12, et XII, 343; Nicéron, t. XXX; Baillet, *Jugements des savants*, éd. in-12, IV, 235; *Auteurs déguisés*, éd. in-12, p. 611; et surtout Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, I, 5; enfin, Guillaume Colletet lui avait consacré une notice qui existe encore inédite.

3. Quels cris mortelz, ô doctes Ararides
Nymphes qui or par celeste bonheur
Avez acquis notre immortel honneur,
Envoyez donc jusques aux Nereides ?
Et vous soudars de vous seulz homicides,
Races des dents du Dragon, quel malheur
Vous fait vestir cette noire couleur
Signifiant que de dueil n'estes vydes?
A Calliope ainsi triste parlant,
Urania pleurs et soupirs melant
En ses motz, dit : Ah desastre malin,
Le ciel a pris (ô clairardente flame)
Pour s'enrichir de plus grand honneur, l'âme.
Lyon le corps du Maconnois Moulin.

(*Amoureux Repos de Guillaume des Autelz gentilhomme charrolois*, Lyon, Jean Temporal, 1553, in-8, f° Kij. — Biblioth. Nat. Y. 4474.)

Avant la mort de Du Moulin, Des Autelz lui avait adressé le jeu de mots suivant :

Dieu gard Moulin non pas à vent
Mais Moulin que l'eau poetique
D'Helicon fait mouldre souvent
Au profit de la Republique.
Ta farine est si vivifique
Que les Muses en font leur pain.
Bon Moulin, sans telle pratique
Les bons esprits mourroient de faim.

(*Repos de plus grand travail*, Lyon, Jean de Tournes et Guil. Gazeau, 1550, in-8, p. 18. — Biblioth. Nat. Y. 4474.)

Né à Béziers, docteur en droit civil et en droit canon, Étienne Forcadel eut la fortune de se voir préféré à Cujas pour la chaire de droit qu'il occupa dans l'université de Toulouse, bien qu'il ait été, au jugement de l'abbé Goujet [1], aussi médiocre jurisconsulte que mauvais poète. Ses vers à Du Moulin [2] ne sont pas les pires en tout cas dont celui-ci ait reçu l'hommage, et l'épitaphe qu'il lui a consacrée constitue un document précieux pour la biographie de notre personnage [3].

Quant à Béranger de la Tour, sa vie est peu connue; il était originaire d'Albenas en Vivarais et vécut vers le milieu du XVIe siècle [4]. Doué d'un talent de poésie incontestable, il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels le *Siecle d'or* renferme un huitain adressé « A Monsieur du Moulin Masconnois [5] ». Celui-ci ne manqua pas de répondre à cette marque de sympathie, et parmi les pièces encomiastiques de l'*Amie des Amies*, traduction de

1. *Biblioth. franç.*, XI, 423. — Cf. La Croix du Maine, I, 182, Du Verdier, I, 495, et Baillet, *Jugemens des savans*, éd. citée, IV, 428. La notice que Colletet avait écrite sur Forcadel a disparu dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. (Voir Bonnefon, art. cité.)

2. Si le pareil estude de sçavoir
Est le motif d'une amytié parfaite,
Je ne fais rien oultre que le devoir,
Docte Moulin, si je t'ayme et souhaite.
Puis mon vouloir à ton astre s'arreste,
Qui ains te voir, fait que je t'ay congnu.
C'est le lien autant seur comme honneste
De qui le temps ne peult souldre le nœud.

(*Poësie d'Estienne Forcadel*, Lyon, Jean de Tournes, 1551, in-8, p. 131. — Mazarine, 21670. — Arsenal, B. L. 6463.)

3. De maistre antoine Du Moulin Masconnois :

L'on void au ciel reluire pour un signe
Cygne, dragon, flesche, nef et coronne.
En may la mort heureusement felonne.
Y adjousta un signe plus insigne :
Voire si cler que le ciel s'en estonne,
C'est un Moulin qui vire par le vent
Du bruit acquis es arts et poesie :
Du bruit qui est poussé jusqu'au levant :
Où les neuf sœurs disertes, bien souvent
Meulent aux Dieux la celeste ambroisie.
(*Ibid.*, p. 186.)

4. Il a été cependant, de la part de Colletet, l'objet d'une notice publiée par M. Henry Vaschalde dans son *Histoire des poètes du Vivarais* (Paris, 1879, in-8).

5. Je ne te puis assez louer
Moulin rendant douce farine :
Moulin que les sœurs font rouuer
Par le doulx vent de leur poitrine.
Moulin qui en l'eau Cabaline
Viens mouldre : et pour un poinct dernier
Moulin, je t'estime plus digne,
Car Apollo en est meunier.

(*Le Siecle d'or et autres vers divers*, Lyon, Jean de Tournes, 1551, in-8, p. 160. — Biblioth. nat. Y. 4550, Rés.)

L'eau cabaline est la source d'Hippocrène, la fontaine consacrée aux Muses et à Apollon. Il n'était pas besoin de beaucoup d'imagination et de verve pour aligner quelques vers sur cette allusion au nom de Du Moulin, et la plupart de nos rimeurs ont, comme on voit, profité de ce pont aux ânes avec une facilité qu'il est permis de trouver excessive.

l'Arioste due au même Béranger, l'une d'elles porte la signature de maître Antoine [1].

Enfin, sans parler de ce Claude Galland dont Marot a sauvé le nom d'un complet oubli [2], Du Moulin paraît avoir été intimement lié avec un autre de ses compatriotes, Etienne Pasquier, recteur des écoles de Louhans, qui lui dédia, en 1546, une traduction d'*Opuscules de Plutarque* [3]. En lui adressant ce travail, Pasquier rappelle à son ami qu'ils avaient passé ensemble les fêtes de Noël de l'année précédente avec quelques intimes, parmi lesquels il cite deux personnages, bien ignorés aujourd'hui, Thaurin et Jean Brunet, et c'est à la suite d'une discussion soulevée par Du Moulin sur la raison des animaux que Pasquier eut l'idée d'entreprendre sa traduction.

Les biographes de Du Moulin, sur la foi de l'*Histoire des révolutions de Mâcon*, avaient jusqu'ici placé l'époque de sa mort après 1581. Nous avons déjà montré combien cette source était suspecte, il convient de détruire le peu qui reste du roman imaginé par l'impudent écrivain.

« Du Moulin, dit-il, étant de retour à Mâcon [après avoir terminé ses études à Toulouse], il publia trop hardiment et trop hautement ses erreurs et il fut mis en prison, où, pour passer son temps, il fit une traduction du livre qui portoit pour titre : *De la Vertu et Propriété de la Quintessence de toutes choses*, composé par Jean de la Rochecise [4]. Il le fit imprimer à Lyon chez Jean de Tournes en 1581, laquelle traduction fut dédiée à Étienne Trama, gouverneur de Mâcon et maître d'hôtel de M. de la Guiche, gouverneur de Bresse. Dans cette traduction, ou plutôt dans cet ouvrage isolé, on y voit une si grande prévention contre les catholiques que quoiqu'il ne soit question dans ce livre que des secrets purement naturels, il déclare néanmoins qu'il ne l'a entrepris que pour les seuls évangéliques, car c'est de ce nom que les prétendus réformateurs se décoroient. Quoi qu'il en soit, le but de Du Moulin étoit de se faire créature du sieur Trama, qui sans doute le fit élargir pour le rémunérer de sa dédicace [5]. »

Tout est faux dans ce récit, où l'ignorance le dispute à la mau-

1. Voir Bibliographie, n° 28.

2. Voir plus haut, p. 485, note 4. D'après La Croix du Maine (I, 139), Claude Galland était de Tournus près de Mâcon.

3. *Opuscules de Plutarche Cheronee traduictz par maistre Estienne Pasquier Recteur des Escholes de Louhans.* A Lion, par Jean de Tournes, 1546, in-8 de 210 pp. chiffr. — La dédicace à Du Moulin est datée du 4 janvier 1546. — Biblioth. nat. J. 417 Rés. — Biblioth. Sainte-Geneviève, Z. 194. — Ce volume renferme cinq petits traités ou dialogues traduits de Plutarque, au sujet desquels voir Du Verdier (I, 526), qui en donne quelques extraits.

4. Voir Bibliographie, n° 20.

5. P. 151.

vaise foi : et d'abord, le volume en question n'est qu'une réimpression, faite à trente-deux ans de distance, par Jean II de Tournes, de l'édition donnée par Du Moulin en 1549. Dans l'une et l'autre, l'épître à Trama est datée, non point des prisons de Mâcon, mais tout uniment « de Lyon, chez Jean de Tournes, le 15 May 1549 », et il n'y est fait aucune allusion à la question religieuse, bien moins encore aux « évangéliques ». En adressant son travail au capitaine de sa ville natale, Du Moulin se borne à déclarer que « l'amitié que naturellement il porte à toutes gens de bonne nature et specialement aux amateurs de science ses alliés de pays ou parenté, fait qu'il ne les peut oublier : ains quand vient à propos, les veut et doit honorer de son petit savoir ». Enfin, l'épitaphe composée par Étienne Forcadel nous permet de fixer exactement l'époque de la mort de Du Moulin :

> En may la mort heureusement felonne
> Y adjousta un signe plus insigne [1]...

Or le recueil de Forcadel a paru en 1551 et, au mois de janvier de la même année, maître Antoine signait encore l'épître dédicatoire de son édition de Manilius.

Ainsi, Du Moulin est mort au mois de mai 1551, il s'est éteint paisiblement à Lyon [2], dans la maison de Jean de Tournes et dans les bras de ses amis, à l'âge de quarante ans environ, et l'on doit effacer désormais du récit de sa vie la légende de son emprisonnement à Mâcon en 1581, pour cause d'hérésie, légende que les consciencieux auteurs de la *France protestante* se sont trop hâtés d'accueillir. A l'époque où l'historien des révolutions religieuses de cette ville place l'événement, Du Moulin avait cessé de vivre depuis une trentaine d'années et ne songeait plus, dès longtemps, « à se faire créature du sieur Trama ».

Nous persistons à douter, au surplus, que maître Antoine ait jamais pris une position accentuée sur le terrain religieux. Ce fut avant tout un humaniste, et les humanistes français de la Renaissance ne furent, suivant la judicieuse remarque de M. Buisson [3], ni catholiques ni luthériens. A l'exemple de Marguerite d'Angoulême, leur inspiratrice et leur modèle, ils auraient voulu simplement la renaissance de la religion comme celle des lettres, la *reformatio intra ecclesiam*, le double triomphe de la piété et de

1. Voir plus haut, p. 487, note 3.
2. C'est ce que dit expressément Des Autelz dans le dernier vers de son *Epitaphe*. Voir plus haut, p. 486, note 3.
3. Ouvr. cit, t. I, p. 51.

la science, des classiques et de l'Évangile, les paroles du Christ, comme celles d'Homère, de Virgile et de Platon, rendues à leur pureté primitive et mises à la portée de tous.

Vir doctus et diligens, un diligent érudit, tel fut en effet Du Moulin, pour employer l'expression d'un bon juge en la matière [1]. Il ne fut que cela, mais il le fut avec une volonté soutenue, un labeur persévérant, un enthousiasme sincère. Comme écrivain, son mérite est nul, et l'on ne saurait parler de style à propos de ses productions. Il se sert de mots français, mais il pense en latin. Sa phrase, traînante et embarrassée, manque de vie, d'originalité et de couleur; ce sont là, il est vrai, des défauts qu'il partage avec la plupart de ses contemporains. Ses vers cependant valent mieux que sa prose, ils ont plus d'allure et de caractère, si toutefois il est permis d'en juger par le peu qui nous en est parvenu.

Traducteur fidèle et excellent éditeur, il n'a donné que des textes judicieusement préparés, revus autant que possible sur des manuscrits et d'une correction scrupuleuse. Toutes ses publications témoignent du soin qui a présidé à leur élaboration et assurent à Du Moulin, malgré le crédit qu'avec la plupart des hommes de son temps il a accordé aux sciences occultes, une place honorable dans le domaine de l'histoire littéraire.

Ami sûr, esprit tolérant et modéré, il inspire la sympathie par la dignité, le calme et l'unité de sa vie. Une fin prématurée ne lui a pas permis de donner toute sa mesure, mais à côté des grands bâtisseurs auxquels nous devons l'édifice admirable de la Renaissance, il doit y avoir place dans le souvenir reconnaissant des lettrés pour les humbles et les obscurs qui ont travaillé de leur mieux à l'œuvre commune en y apportant leur modeste pierre.

Et puis, Du Moulin a appartenu à la reine de Navarre, et cela seul suffirait. La Marguerite des princesses, qui apparaît toujours davantage comme la figure la plus lumineuse, le génie le plus complet et le plus moderne du XVIe siècle français, a, comme l'a dit M. F. Frank, le privilège de vivifier tout ce qui l'entoure et de préserver de l'oubli, par la seule puissance de sa sympathie ou de sa protection, tous ceux qu'elle en avait jugés dignes.

ALFRED CARTIER
ADOLPHE CHENEVIÈRE.

(*A suivre.*)

1. Pierre Pithou, dans ses *Adversaria*. Cf. Bibliographie, n° 17.

UNE ACADÉMIE BACHIQUE AU XVIIe SIÈCLE

La France possède une littérature de table aussi riche que variée, mais dont il est difficile de déterminer avec précision les origines : elles n'appartiennent pas à tel siècle plus qu'à tel autre. Il semble cependant qu'elle soit née en même temps que notre nationalité; car nous retrouvons, à toute heure de notre histoire, ces traditions de « gai sçavoir »; de mémoire d'homme, et plus volontiers que les autres peuples, le Français ne croit avoir fait un bon dîner qu'autant qu'il y a chanté des couplets ou récité des vers, et surtout les siens.

Nous n'aurons garde d'apporter ici les preuves banales d'une vérité suffisamment démontrée : ce serait vouloir recommencer sur de nouveaux frais le livre des *Sociétés badines* de Dinaux. Toutefois, si complet que puisse paraître ce savant ouvrage, avec les commentaires et les additions dont l'a enrichi G. Brunet, il est encore telle académie, ressortissant à son domaine, qui lui est restée inconnue, une entre autres appartenant de trop près à l'histoire littéraire du XVIIe siècle pour que nous ne lui accordions pas un souvenir.

I

Au XVIIe siècle, surtout dans sa première moitié, la plupart des gens de lettres brûlaient le même encens pour les dieux de la table et pour les divinités du Parnasse : ce double culte était comme un dépôt sacré qu'ils tenaient des âges précédents et qu'ils avaient à cœur de transmettre intact aux générations futures.

Gombault, qui mourut presque centenaire, avait très vraisemblablement connu les derniers survivants de cette illustre *Pléiade* qui, déjà,

Sur des pensers nouveaux faisait des vers antiques

sans cesser de chanter des hymnes en l'honneur d'Apollon et de Bacchus. Et même, au dire des mauvaises langues du temps, Ronsard et sa suite n'avaient-ils pas, dans le cours d'une de leurs orgies académiques, sacrifié au dieu du vin un bouc couronné de lierre?

Maynard, Boisrobert et Colletet avaient pu entendre les der-

nières chansons et même assister aux derniers banquets d'une autre Pléiade, beaucoup moins recommandable que la précédente, mais qui avait bien aussi son mérite et son originalité : je veux parler de la troupe des Régnier, des Sigogne, des Motin et des Berthelot. Certes, ces satiriques n'avaient ni la grâce ni l'élégance de l'école de Ronsard; ils rappelaient plutôt le grand maître Rabelais, non pas dans la lumineuse profondeur de sa haute philosophie, mais dans l'âpre brutalité de sa verve cynique. Leur réalisme, qui prétendait puiser son inspiration aux sources vives de la nature, battait en brèche, comme le veut la loi fatale des réactions littéraires, la préciosité mignarde et la pompe théâtrale des Parnassiens; malheureusement, il n'exhalait que trop le relent des cabarets et des bouges où il prenait d'ordinaire ses ébats.

Il y avait bien encore une troisième académie, de date plus récente, celle du réformateur Malherbe, qui entendait faire la loi aux deux autres et qui finit par en avoir raison. On y dissertait savamment, mais on n'y mangeait pas et on y buvait encore moins. Or, nous l'avons dit, les écrivains du XVIIe siècle honoraient d'un culte égal la table et les Muses : leur estomac était vigoureux et complaisant, comme leur érudition était vaste et solide. Nous nous étonnons à bon droit aujourd'hui de l'étendue de leurs connaissances et de la durée de leurs festins. Ils aimaient à « faire carrousse » [1], disaient-ils dans l'argot pittoresque de leur vocabulaire gastronomique; et ils ne chantaient ou ne versifiaient jamais si bien que devant un buffet abondamment garni.

Un homme se trouva qui sut comprendre et flatter cette double passion. C'était un bourgeois du Nord, le pays où s'est pieusement conservée la tradition des dîners pantagruéliques; c'était le célèbre Conrart, qui, s'il faut en croire Gilles Boileau, Linière et autres « pestes » du même temps, eût crié volontiers par les rues :

— A mon amitié! A ma belle amitié! Qui veut de mon amitié?

Quoi qu'il en soit, on ne saurait refuser à Conrart l'honneur d'avoir été, sinon le Mécène, du moins l'intermédiaire obligeant des beaux-esprits de l'époque. Vers 1629, il les réunissait dans sa maison, qui formait le coin de la rue Saint-Martin et de la rue des Vieilles-Étuves. Là, ces doctes personnages s'entretenaient « d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres », assure Pellisson, l'historien

1. Le terme est d'origine allemande et date du XVIe siècle : il n'est pas le seul que nous aient valu alors les hasards de la guerre. Depuis, les Allemands ont pris singulièrement leur revanche sur la langue française.

de l'Académie française ; ils se communiquaient même les bonnes feuilles de leurs prochaines publications. La séance se terminait par un dîner chez Conrart, ou bien, pendant la saison d'été, par une promenade aux champs, suivie d'une collation dans une auberge des faubourgs.

II

La méfiance de Richelieu vint troubler la sérénité de ces agapes familières. Il ne pouvait convenir à l'esprit d'autorité du tout-puissant ministre que des honnêtes gens tinssent des réunions dont il ignorât le caractère et le programme. On sait comment Boisrobert, le bouffon de Son Éminence, leur transmit des propositions qui étaient, en réalité, des ordres. Les hôtes et les amis de Conrart se défendirent longuement de l'insigne honneur que voulait leur faire le Cardinal en leur accordant la faveur de sa protection. Ils durent la subir. Ils devinrent donc, avec leur amphitryon, les fondateurs de l'Académie française, que Richelieu décrétait ainsi institution d'État.

La « volière de Psaphon », suivant le mot si méchant de Saint-Germain, était étroite et fermée ; mais elle était dorée ; car, en dépit des anecdotes parfois hasardées de Tallemant des Réaux, et de l'injuste disgrâce, malheureusement trop réelle, qui frappa Maynard et Corneille, Richelieu fut pour ses académiciens le plus magnifique des protecteurs. Il les accabla de ses bienfaits. Mais il leur arriva ce qui advint au bonhomme de la Fable à qui le financier avait donné cent écus. S'ils continuèrent à se réunir... un peu partout — car le palais que leur réservait le cardinal était encore sur le papier, — ils ne « collationnèrent » plus entre eux : adieu les chansons, adieu les « brindes ! » comme disait Guillaume Colletet.

Aussi les séances se firent-elles plus rares, et les académiciens moins assidus. Un jour, en 1637, Chapelain se trouva seul au rendez-vous. Il faut lire ses lamentations et entendre ses sanglots : démonstrations purement platoniques, car le père de la *Pucelle* n'était pas homme à desserrer les cordons de sa bourse pour traiter honorablement ses collègues.

L'Académie languissait donc, *sine Baccho et Cerere*, quand la mort de Richelieu vint lui porter un coup dont il sembla un instant qu'elle ne dût jamais se relever. Un régime nouveau appelle souvent des institutions nouvelles. Les ennemis de Richelieu — et ils étaient légion — voulaient faire table rase de celles que le grand ministre avait léguées à son successeur. Il fallut, pour

sauver l'Académie d'un désastre, toute l'influence dont disposait Voiture à la cour d'Anne d'Autriche. Mais si Mazarin respecta la fondation de son prédécesseur, il ne fit rien pour elle. D'ailleurs, il n'était pas dans ses habitudes d'être prodigue; il ne donnait guère, mais il recevait volontiers. Et comme il estima sans doute que les académiciens étaient des contribuables de médiocre importance, il passa la main au chancelier Séguier, qui devint, de ce fait, protecteur de l'illustre compagnie.

Ce magistrat procéda envers elle autrement que Richelieu. Tandis que le cardinal répartissait indistinctement ses libéralités entre tous les académiciens, sans leur continuer cependant le bénéfice des errements de Conrart, Séguier n'accordait la faveur de ses bonnes grâces qu'à l'infime minorité de ses confrères, car lui aussi était un académicien de la première heure. Il les logeait et les nourrissait dans son hôtel. Cette hospitalité, quoique très large, était chèrement achetée. D'abord, Séguier était d'un aspect peu séduisant à table; il mettait sa main dans tous les plats et mangeait avec autant de malpropreté que de gloutonnerie. Puis il était dur, brutal, grincheux, autoritaire jusqu'à la tyrannie. Le cercle de ses familiers resta donc tel qu'il était; mais les autres Immortels ne s'en montrèrent pas plus soucieux de revenir aux « collations » de Conrart.

Décidément l'Académie manquait de dîners; et elle eût été frappée d'une nouvelle et irrémédiable déchéance, si le fracas d'une querelle littéraire, qui dura près de dix ans, ne l'eût tirée d'une somnolence, dont les accès trop fréquents donnaient déjà prise aux malveillantes critiques de ses ennemis.

Et — particularité non moins piquante! — ce fut précisément à l'occasion de ce conflit entre gens de lettres, que se fonda cette manière de *Caveau*, dont nous voulons raconter l'histoire jusqu'à ce jour ignorée.

III

Nul peuple ne se passionne autant que le nôtre pour les questions d'art ou de littérature; mais si nous avons l'enthousiasme rapide et communicatif, nos haines ne sont ni moins promptes ni moins contagieuses. Pour bien caractériser l'âpreté féroce qu'apportent nos écrivains à satisfaire leurs rancunes personnelles, l'argot moderne a imaginé le terme d'*éreintement*. A défaut du mot, la chose exista de toute éternité. Un érudit du XVIIIe siècle, l'abbé Irailh, a consacré plusieurs volumes au récit de nos *querelles littéraires*; et récemment encore, un critique judicieux, dou-

blé d'un délicat lettré, racontait ici même la lutte ardente de Marot contre Sagon et sa suite.

Pour être moins émouvant, le duel à paroles discourtoises de Girac et de Costar ne laisse pas que d'avoir aussi son intérêt.

Voiture était mort en 1648; et, deux ans après, son neveu Étienne Martin de Pinchesne publiait la première édition des œuvres du célèbre poète. Toutes les ruelles en furent ravies. Balzac, que ce regain de succès empêcha sans doute de dormir, pria son ami Girac, conseiller au présidial d'Angoulême, de lui donner son avis sur la valeur réelle de l'ouvrage.

Girac se piquait de littérature et ne manquait pas d'un certain bon sens; mais il n'avait pas moins conscience du service qu'attendait de son amitié le plus grand épistolier de France. Il déclara donc que Voiture était au-dessous du médiocre dans le genre grave et dans le genre amoureux; toutefois il daigna reconnaître que le défunt avait agréablement écrit des lettres badines.

Cette sentence avait été rendue en latin. Ce bon apôtre de Balzac s'empressa de la communiquer à un autre savant, l'abbé Costar (archidiacre du Mans), qui était à la fois l'ami de Voiture et de Balzac. C'était une manière honnête de demander une seconde consultation.

Costar se fit longuement prier, puis il publia coup sur coup la *Défense des ouvrages de M. de Voiture* et les *Entretiens de Voiture et de Costar*, une double apologie du poète et en même temps une exécution en règle de Girac.

Celui-ci riposta aussitôt par une *Réponse*, cette fois en français..., mais quel français!

Dès lors, une lutte violente, acharnée, implacable, hérissée de grec et de latin, émaillée d'injures pittoresques et souillée de grossièretés ordurières, une lutte que Sainte-Beuve appelle « une petite guerre sur la tombe de Voiture », s'engagea sans trêve ni merci entre les deux adversaires. Girac argumentait peut-être plus juste et plus serré, mais Costar parlait mieux et mettait plus souvent les rieurs de son côté. Enfin, celui-ci, se prétendant blessé dans sa réputation d'honnête homme, obtint du lieutenant civil la saisie de la dernière réponse de Girac; mais ce factum parut en 1650, peu de mois après la mort de Costar.

La bataille avait duré dix ans comme le siège de Troie. Et pendant cet interminable débat, les beaux esprits du temps avaient pris parti, qui pour Girac, qui pour Costar.

A vrai dire, ces derniers étaient les plus nombreux; et parmi eux figurait, comme de juste, au premier rang, le neveu de Voiture,

ce même Pinchesne que Despréaux devait si rudement malmener quelque vingt ans plus tard.

Ce jour-là, le pédant du Parnasse, que son humeur atrabilaire rendait trop souvent injuste, ne leva pas sa férule à tort; seulement il aurait pu avoir la main un peu moins lourde. Car, si mauvais poète qu'il fût, Pinchesne était un bon homme, obligeant et serviable pour ses amis, les défendant avec plus de chaleur que de talent, mais surtout avec une conviction et un désintéressement qui font honneur à son caractère. Il garda une éternelle reconnaissance à Costar de son intervention en faveur de Voiture, et sut lui en donner de nombreux témoignages.

De cet échange d'obligeants procédés naquit une amitié étroite entre les deux lettrés. Elle ne put guère s'entretenir que par une active correspondance et par des cadeaux réciproques. Pinchesne était retenu à Paris par son service de contrôleur dans la maison du roi, et Costar était cloué au Mans par la goutte, contrainte des plus pénibles pour le patient; son mal le faisait atrocement souffrir, lui interdisait en outre les plaisirs de la table, dont notre homme était friand, et l'empêchait enfin de venir briller dans les ruelles de Paris, où il se croyait depuis longtemps appelé. Il s'en consolait... épistolairement; c'est-à-dire qu'il écrivait ou qu'il faisait écrire, chaque jour, par ses secrétaires Giraud et Pauquet, quinze ou vingt de ces lettres cérémonieuses, dont se moquait si fort la comtesse de la Suze, quand elle disait de Costar — elle la précieuse par excellence — qu'il était le plus galant des pédants et le plus pédant des galants.

En tout cas, il accompagnait sa correspondance d'une nourriture un peu moins creuse, de chapons ou de poulardes qui étaient toujours fort bien accueillis.

Pinchesne comptait parmi les plus favorisés; et, avec sa bonne grâce ordinaire, il ne manquait pas de faire profiter ses amis des largesses de Costar, soit qu'il leur en adressât quelques exemplaires, soit qu'il les invitât à les savourer avec lui.

Ce fut ainsi qu'il fonda les dîners académiques dont il se constitua l'historien. Le récit de ces *grands jours* gastronomiques, panachés de littérature, est consigné dans un volume presque entièrement écrit de la main de Pinchesne et conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale sous le n° 15125. Le titre *Recueil de rondeaux*, qu'on lit sur le dos de la reliure, est inexact. Les premières pages contiennent bien des rondeaux, écrits en l'honneur du dessinateur Robert Nanteuil, des demoiselles Melson et surtout de Charles Perrault et de « son agréable maison de

Viry » ; mais le livre est presque entièrement consacré à la description des festins ordonnés par Pinchesne ou par ses amis. Cette narration commence par *les Chapons du Mans, ou entretiens de M. Costar et de M. de Pinchesne*, et se termine par *les Gélinottes du Mans ou suite aux entretiens de M. Costar et de M. de Pinchesne.* Le volume est disposé en vue de l'impression ; et M. de Monmerqué, qui en était possesseur, il y a trente-cinq ans, dut avoir un jour les mêmes intentions que l'auteur. Quelques pièces de ce recueil ont été insérées dans la grande édition de Tallemant des Réaux, publication qui fit si justement honneur à l'érudition de M. Paulin Pâris; mais les autres sont restées inédites et méritaient, à notre avis, un meilleur sort, car elles abondent en renseignements, curieux autant qu'ignorés, sur ce groupe de beaux esprits dont Pinchesne tenait à honneur d'être l'amphitryon et le chroniqueur. L'analyse de ces documents ne saurait être indifférente à l'histoire littéraire du XVIIe siècle, et le nom de Pinchesne y gagnera peut-être un peu de cette notoriété qu'il a vainement cherchée dans la publication de ses insupportables poésies.

IV

Les Chapons du Mans datent de 1656. L'auteur les dédie successivement à Ménage, à Scarron, à Charles Perrault, et, sans doute pour assurer l'immortalité de son œuvre, il s'en fait délivrer le brevet, suivant l'usage, par deux de ses confrères. Le premier de ces compliments traditionnels porte la signature du poète-médecin La Mesnardière, le second celle de Claudine Le Hain, la femme de Guillaume Colletet. Qui sait? cet autographe est peut-être le seul qui nous reste de la belle muse blonde, dont le nom, si hautement célébré par ses contemporains, devait être quelques années plus tard synonyme de mystification.

Rien ne manque du reste aux *Chapons du Mans*, ni l'épître préliminaire, ni la préface, ni l'argument. C'est dans celui-ci que Pinchesne expose le plan de son livre. En France et hors de France, la guerre est allumée. Mais, alors que « tout le monde met également la main à la plume et à l'épée » et que chacun rédige des bulletins « sur les batailles et sur les combats importuns de ces opiniâtres critiques qui mettent le temple des Muses en feu », lui, Pinchesne, se contente d'enregistrer « les agréables repas et les fameuses brindes des favoris d'Apollon, beaucoup plus doux et plus sociables que les premiers ».

Tel est, en effet, le sujet le plus ordinaire de la correspondance

échangée entre le Parisien et le Manceau. Sur le théâtre dont elle évoque le souvenir, nous verrons se mouvoir nombre d'acteurs qui ont joué un certain rôle au XVIIe siècle.

La première scène se passe « à la fameuse maison de Guille », un des meilleurs cabarets du temps. Parmi les convives de marque figure M. de Chantelou, ancien secrétaire du ministre de Noyers et du duc d'Enghien, maître d'hôtel du roi depuis 1647. C'était ce fin connaisseur, cet amateur éclairé, qui avait mis en lumière le génie du Poussin et avec qui l'illustre peintre entretint si longtemps la plus active des correspondances.

Cette séance est toute à la gloire de l'absent. M. de Chantelou lit, à l'issue du repas, une lettre de Son Éminence pour Costar, « à lui confiée sous cachet volant ». Cette missive ministérielle est une réponse aux félicitations que l'ermite du Mans avait adressées à Mazarin sur les succès de Louis XIV dans la dernière campagne. La lettre est écrite par le président Rose, qui devait avoir pendant plus de quarante ans « la plume du Roi ». Pinchesne remarque, en passant, qu'elle est « tombée plusieurs fois des mains » du secrétaire officiel, parce que celui-ci ne trouvait pas d'expressions dignes du destinataire; mais, par contre, ajoute-t-il, le verre ne m'est pas tombé des mains pour la santé de Costar. Ses compagnons de plaisir lui ont rendu raison, et la lettre se termine sur un concert d'imprécations contre le téméraire et impudent Girac.

La réponse de Costar à cette chaleureuse épître est bonne à connaître. Outre qu'elle est écrite en termes excellents, elle nous révèle un détail intéressant sur les habitudes épistolaires de Mazarin. Le cardinal se montrait, comme nous l'avons vu, fort parcimonieux pour les beaux esprits; il faisait la sourde oreille chaque fois qu'ils sollicitaient de lui le service régulier de leurs pensions; toutefois, suivant une habitude du temps, il leur promettait son portrait, sauf à s'exécuter le plus tard possible; et même il lui semblait si pénible de donner quelque chose, qu'il hésitait à les gratifier de ses compliments par écrit : « J'ai attendu longtemps l'honneur que m'a fait Son Éminence, écrit avec une pointe de malice le patient Costar, mais on ne saurait trop attendre de si belles et de si obligeantes lettres. »

Contrairement à toutes les prévisions, il attendit moins encore le portrait du cardinal : il apprend à Pinchesne, à quelques jours de là, qu'il a reçu cette précieuse image par l'entremise de Colbert. De fait, Costar fut un des rares privilégiés pour qui Mazarin daigna oublier ses principes de ladrerie : au plus fort de son

conflit avec Girac, il reçut de Son Éminence le brevet d'une pension de cinq cents écus. Malheureusement, il ne pouvait jouir en paix de ces bienfaits de la fortune : « Le pauvre patron a la goutte », écrit Pauquet, qui, par parenthèse, tient dignement sa place. D'abord, Costar, cet homme qu'on représente si cérémonieux, entend se mettre à l'aise avec Pinchesne : « Supprimez donc, lui fait-il dire par son secrétaire, le *monsieur* au commencement de vos lettres et le *très humble serviteur* de la fin. » Il lui envoie en même temps un impromptu de Saint-Amant, qui est, à l'heure présente, son commensal, et une lettre du maréchal de Schomberg que l'auteur réserve pour le cercle seul de ses amis. Elle est, ma foi, bien juste et bien spirituelle cette critique de la stratégie familière à Girac et à Costar; celui-ci, dans sa *Défense*, dit le maréchal, « a ébranlé une montagne pour écraser une fourmi. »

Déjà, dans une lettre précédente, Pinchesne s'était efforcé de panser les blessures d'un amour-propre qu'il savait très irritable, malgré la mise en scène d'une longanimité trop théâtrale pour être sincère. Sans doute, Costar est attaqué, mais comme le sont les autres dieux du Parnasse, Gombault, Chapelain, Conrart, Ménage; car on le « remue... Ménage ». De fait, ces augustes personnages étaient criblés d'épigrammes par Gilles Boileau, le frère aîné de Despréaux, qui préparait dans le silence ses terribles *satires*. Et, comme pour mieux consoler son ami, Pinchesne lui transmet les compliments de la marquise de Rambouillet : il était tout naturel que le neveu de Voiture eût ses entrées à l'Hôtel où l'oncle avait rendu avec tant d'autorité ses oracles.

Tant de prévenances appelaient un nouvel envoi de chapons, et Costar n'eut garde de s'y soustraire. Il n'avait pas cependant le cœur à la joie : la goutte ne cessait de le torturer, et la Faculté l'avait condamné à « l'eau d'oranges ». Quel triste spectacle pour Saint-Amant, le fondateur de la *Confrérie des monosyllabes*, avec ses compagnons en goinfrerie, Faret le *vieux* et le comte d'Harcourt le *rond*! Il est vrai que Saint-Amant, atteint par l'âge, usé par la débauche et peut-être touché par la grâce, était revenu depuis quelque temps des banquets de ce monde.

Pinchesne, lui, s'y comportait vaillamment. A peine a-t-il reçu l'expédition de Costar, qu'il convoque chez Guille « huit tenants de Voiture ». Chacun aura droit à son demi-chapon et à sa perdrix; quels prodigieux estomacs! L'amphitryon énumère avec complaisance ses convives : ce sont d'abord des académiciens de récente date, le médecin La Mesnardière, lecteur du roi, et « le

frais, vermeil et jovial M. Charpentier », dont Colbert fera dans quelques années le premier directeur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; puis l'épicurien Rosteau, à qui Scarron avait dédié son *Épître chagrine*; M. de Chantelou et son frère, l'abbé de Chambray, critique d'art des plus estimés; un certain Fontenay, qui portait toujours la santé « de l'illustre M. Costar, le chapeau bas et le front couronné de feuilles de laurier prises à un jambon voisin »; enfin, un frère cadet de Pinchesne, Martin, qui fit son chemin dans la diplomatie. Lui aussi se mêlait de rimer, et ses vers sont de beaucoup supérieurs à ceux de son aîné. Celui-ci les accompagnait sur son luth : brave Pinchesne, il avait tous les talents et toutes les vertus! musicien, peintre, poète, et surtout thuriféraire de Costar. « Entre la poire et le fromage, les marrons, la rôtie et le vin d'Espagne », il lit les œuvres du maître, et l'auditoire trépigne d'enthousiasme. Rosteau et La Mesnardière proposent de signer en commun la lettre que Pinchesne écrit à Costar, et le projet est voté par acclamation. Aussitôt chacun s'exécute, d'autant que chaque signature est apostillée d'une rasade : « Au reste, dit le narrateur, nous ne jeunâmes pas ce jour-là; au contraire, nous dînâmes jusqu'aux étoiles. » Guille dut même les mettre à la porte, « parce qu'il était minuit sonné ».

V

Pinchesne était donc parvenu à former une société d'honnêtes gens qui aimaient à se retrouver autour d'une table plantureusement servie, pour deviser de littérature. L'inépuisable générosité de Costar favorisait, il faut bien en convenir, ce courant de sympathies réciproques. Toutefois, la délicatesse de Chantelou ne souffrit pas que Pinchesne s'imposât plus longtemps les frais de ces banquets académiques, et le prochain convoi du Mans dut s'arrêter dans son hôtel. C'est là que nous suivrons les « huit tenants de Voiture », ne fût-ce que pour visiter le « cabinet d'un curieux » du XVIIe siècle, comme on disait alors d'un musée de collectionneur. Aussi bien Pinchesne, à qui nous laissons la parole, ne s'est pas mal acquitté de la description :

> ... Le lendemain matin, 5 février (1656), le rendez-vous fut à l'église de Saint-Germain de l'Auxerrois pour y entendre la messe; car
>
> *A Jove principium*,
>
> et toute bonne œuvre doit toujours être commencée par notre prière au ciel; et en effet nous ne manquâmes pas de nous y trouver tous.

Le carrosse de M. de Chantelou nous y étant venu prendre, nous nous rendîmes fort proprement, et sans nous crotter, au milieu de son rare cabinet et de ses belles peintures.

Chacun, après les premières salutations au maître du logis, se mit à les contempler l'une après l'autre. Chacun y estima, comme il devait, les beaux ouvrages du Poussin, qui s'y trouve lui-même en peinture, et est là comme en son trône presque aussi vivant que s'il y était en chair et en os. Aussi s'y est-il mis de sa main propre, et nul ne l'y pouvait mieux mettre.

Mais, tandis que, les yeux attachés sur les beaux tableaux de ce cabinet, tout le monde y admirait, qui une belle expression de passion, qui un beau campement de figure, qui un raccourcissement d'un autre, qui un morceau d'architecture, qui un bout de paysage, M. de Fontené, M. de Chambray et moi, entrant dans un arrière-cabinet, le premier de ces trois avisa, au dessus de la fenêtre, auprès d'un buste fort antique du poète Euripide, un verre d'une structure et d'une grandeur admirable, duquel ce brave Fontené — comme chacun prise volontiers ce qu'il aime — fit plus d'état que de tout le reste.

Et, en effet, il le méritait bien, car il se trouva, par le récit que nous en fit M. de Chambray, qu'il n'y a point de pièce dans notre vieux trésor de Saint-Denis plus rare que celle-là, non pas même la grande cuve de porphyre du roi Dagobert. Celle-ci, quoique un peu plus petite, est en récompense d'une matière plus précieuse, étant d'un cristal de roche admirable, d'une seule pièce, transparent et lucide comme un diamant, et presque aussi dur, et si pétrifié par le temps qu'il n'est non plus sujet à casser, et est aussi ployable sous le ciseau que s'il était d'argent. Et ce qui le rend encore plus riche et plus merveilleux, est que, du temps de François Ier, fut gravée à l'entour, d'une excellente main, en manière de bas-reliefs, une bacchanale du dessin propre de Raphaël. Là, le bon père Silène, monté sur sa monture ordinaire, au milieu de quelques chèvres d'un côté et de léopards de l'autre, y est dépeint tenant un autre verre ou tasse en sa main, de la nature à peu près des tasses ordinaires. Là, les nymphes et les satyres, mêlés ensemble, les uns couronnés de fleurs et les autres de pampres, lui versent à boire avec de grands hanaps et il leur tend incessamment le bras pour cette agréable liqueur qui enchante les soucis des hommes.

Alors, chacun de disserter à l'envi sur l'origine de cette coupe; et le « sage M. de Chambray » qui me paraît, en la circonstance, doublé d'un mystificateur, affirme très sérieusement à ses interlocuteurs, que ce « beau verre » a été fait « sur le modèle de la coupe de Nestor » dont parle si fréquemment le bon Homère, « coupe si pesante qu'une fois pleine, l'homme le plus fort pouvait à peine la saisir de ses deux mains ».

— Quels buveurs que ces héros de l'antiquité! s'écrie avec admiration Pinchesne.

— Allons donc! réplique Fontenay. Ils n'écrivaient ni ne buvaient mieux que les autres hommes. S'il en revenait jamais un sur terre, il n'oserait tenir tête, ni comme auteur, ni comme buveur, à nos héros d'aujourd'hui.

Il nous semble entendre comme le signal précurseur de la fameuse querelle des anciens et des modernes.

Ce fut à qui, pendant le repas, viderait d'un seul trait la coupe merveilleuse, où perlait un vin d'Espagne — exception faite cependant de MM. de Chantelou et de Chambray, deux buveurs d'eau.

Charpentier, toujours pénétré de ses classiques, s'écriait :

Que direz-vous, races futures?

et aussi races présentes, ajoutait-il à mi-voix; mais, pas plus que les autres convives, il n'avait raison de cette nouvelle coupe enchantée. Seul, Fontenay parvint à la « trousser d'une haleine ».

La « dernière assemblée » de la saison se tint chez La Mesnardière. Nos gais compagnons furent reçus dans son « cabinet », mais n'y trouvèrent pas nappe mise. La Mesnardière n'était pas un dissipateur : il n'entendait donner à ses invités qu'un banquet... platonique, c'est-à-dire une séance purement littéraire, dont le programme était tracé d'avance. Il s'agissait d'arrêter le procès-verbal de la réunion précédente, avec son accompagnement obligé d'entremets poétiques et d'adresser le tout paraphé, scellé, « bullé » à l'incomparable M. Costar.

Pinchesne eut les honneurs du mot de la fin. Un de ses collègues lui demanda s'il comptait relever les injures que lui adressait Girac dans sa dernière riposte à Costar; car le conflit en était arrivé à son maximum d'acuité, et le magistrat d'Angoulême avait traité Pinchesne d'ignorant.

— Moi, lui répondre! s'écria le neveu de Voiture; mais, pour parler comme Montaigne, c'est un excellent chevet à reposer une tête bien faite que l'ignorance... Et puis, j'ai appris que M. Girac était marié : cela suffit à ma vengeance.

VI

En 1657, deuxième année de son existence, l'académie de Pinchesne, cette société badine qui avait réalisé l'alliance intime de la cuisine et des belles-lettres, dut traverser une passe difficile.

Son secrétaire perpétuel le laisse pressentir dans *les Gélinottes* (poulardes) *du Mans ou Suite des Entretiens de M. Costar et de M. Pinchesne*, qu'il dédie à « Mlle Colletet, sous le nom de l'*illustre Claudine* ».

Aux approches de l'hiver, les habitués de Guille s'attendaient à recommencer, sous les auspices de l'obligeant Pinchesne, les somptueux festins, dont Costar fournissait si libéralement les pièces de résistance. Mais déjà deux convives déclinaient l'honneur d'y figurer, MM. de Chantelou, fatigués sans doute de ces interminables ripailles; d'autre part, il semble que Guille n'ait tenté aucune démarche pour conserver une clientèle qui l'exposait, par la durée de ses séances nocturnes, à de fâcheux démêlés avec la police. Toujours est-il que Pinchesne parut un instant embarrassé du sort qu'il devait faire aux cadeaux de Costar. Soudain il songea à Scarron : c'était alors la mode d'envoyer chez le célèbre cul-de-jatte des dîners tout préparés et de s'y faire prier en compagnie. Pinchesne avait le sentiment de l'*actualité*. Il alla donc retirer de la messagerie du Mans les « six pucelles » — c'étaient les gélinottes que lui expédiait Costar — et les envoya chez Scarron. Là, elles reçurent le meilleur accueil de « la belle et charmante dame du logis », qui, « pour les délasser, les fit reposer sur des coussins de velours vert, garnis de duvet, à côté de la cheminée ». L'Empereur du burlesque, que la perspective d'un bon dîner mettait toujours en belle humeur, consentit à ce que Pinchesne lui amenât des « amis communs »; et maître Guille, qui portait en ville, promit aux gélinottes un superbe « accoutrement de panne ».

C'est le madrigal
Ou le journal
De la sabbatine
Scarrontine,

écrit Pinchesne à Costar, dans ce style mirlitonesque que la muse de Loret avait mis à la mode.

Les convives étaient en nombre égal à celui des neuf sœurs, comme l'avait tout d'abord remarqué Scarron, et il importe de noter que Françoise d'Aubigné, fidèle à des habitudes de convenance déjà signalées par ses contemporains, n'assista pas au festin, qui fut mouvementé, bruyant, libertin, licencieux, tel enfin qu'il devait plaire au maître de la maison.

D'ailleurs, en sa qualité de président, Scarron trouvait à qui répondre. Les « amis communs » dont parle Pinchesne, nous les connaissons déjà; et nous savons de reste si les Rosteau et les

La Mesnardière étaient gens à bouder devant une table bien servie. Peut-être faut-il comprendre dans la même série de Molin, le neveu de Costar. Ce personnage n'a laissé aucune trace dans l'histoire du XVIIe siècle, pas plus qu'un autre invité, M. de Villeserin, surnommé Verse-à-boire, qui, par parenthèse, remplit dignement cette mission de confiance.

Voici, en revanche, un convive d'importance, celui que Pinchesne appelle, dans sa gazette rimée, « le sage et docte d'Elbène ». Il appartenait à ce groupe de libres penseurs qui avait contribué, prétend Tallemant des Réaux, « à rendre Ninon libertine », et qui comptait dans ses rangs Charleval, Saint-Évremont, Desbarreaux.

Ce dernier, l'athée classique, prenait également sa part de la « sabbatine Scarrontine ». Il avait oublié depuis longtemps son fameux sonnet. Ce précurseur des *Hydropathes* ne mettait pas plus d'eau dans son vin que de modération dans ses boutades irréligieuses. « Il criaille, il joue, il ivroigne, il est plus libertin que jamais », dit de lui, en 1657, Tallemant des Réaux. Pinchesne lui rend à peu près le même hommage, bien qu'en des termes différents.

Il cite encore, parmi les « neuf preux, l'original des Ménage », qui, ce jour-là, « but comme un homme », malgré qu'il eût renoncé aux séductions de la table, jadis ses plus chères amours.

Scarron, lui, fit grandement honneur au festin; car, contrairement à la légende qui le représente comme un petit mangeur et comme un buveur d'eau, il avait le plus bel appétit du monde. N'en a-t-il pas laissé cet éclatant témoignage : « J'ai encore le dedans du corps si bon que je bois toutes sortes de liqueurs et mange toutes sortes de viandes avec aussi peu de retenue que le ferait le plus grand glouton »?

On peut aisément se figurer la tournure que prit la conversation dans ce mémorable repas. Il nous serait difficile d'en citer textuellement les termes, surtout ceux de certaine santé portée à Costar, mais Régnier et Théophile durent en tressaillir d'aise dans leurs tombes.

Ce dîner fit longuement parler de lui ; il fut, hélas! le seul de la saison. Il est à présumer que la future reine de France n'encouragea pas les amis de Scarron à poursuivre, du moins chez elle, le cours de leurs exploits bachiques. D'ailleurs, si Costar semblait y prendre autant d'intérêt, c'est que sa vanité y trouvait son compte. Il était en quelque sorte l'inspirateur de toutes ces fêtes; et son éloge en devenait la sanction. Ce sentiment, bien humain, perce à

chaque ligne de ses lettres; car, malgré que l'ère des festins soit close, la correspondance des deux amis se continue sans interruption. Costar est aux anges : M. Rose, l'évêque de Fréjus, le président de Maisons, le prince d'Harcourt, la comtesse de la Suze, le bombardent de félicitations; le comte de Grammont, qui a pris également parti pour lui contre Girac, s'inspire de considérations que nous avions déjà signalées chez le maréchal de Schomberg : il engage Costar à dédaigner les attaques d'un ennemi indigne de lui.

Entre temps, les gélinottes arrivaient toujours à Paris; et sur l'invitation du donateur, qui n'était pas payé autrement de ses fermages, Pinchesne distribuait ces « gros ortolans », comme les appelait le président Rose, à Conrart, à Rosteau, à la comtesse de la Suze. Or, le jour où le représentant de Costar se rend à l'hôtel de cette dame, il trouve sur la toilette de l'aimable muse une épître lestement tournée de Linière. Il est autorisé à la lire; mais quelle n'est pas sa surprise! L'émule de Gilles Boileau y fait amende honorable de tous les méchants propos qu'il a tenus contre Chapelain, Ménage, Conrart, — qu'il taxait de stérilité, — Mlle de Scudéry et Costar. Cette confession méritait bien une réponse, et naturellement, c'est Pinchesne qui s'en charge; autant de poésies dont s'enfle le paquet destiné au Mans. Sur ces entrefaites arrive Linière, qui fait un autre aveu : tous ses regrets n'étaient qu'un caprice d'imagination; au fond, son seul chagrin est d'avoir pu offenser l'honnête M. Costar.

Ici, il faut lire entre les lignes. Pinchesne aime Linière, il goûte son genre d'esprit, il admire sa capacité de buveur; il a sur lui des vues que peut seule remplir une sincère réconciliation avec Costar. Et Pinchesne s'attache si fort à cette idée qu'il la poursuivra désormais dans chacune de ses lettres, car il sait combien M. l'archidiacre pardonne difficilement.

Peut-être aussi Linière n'avait-il pas tout à fait tort. Il n'avait pas eu à se louer de ceux qu'on nommait alors les maîtres et qu'il eût fallu appeler les tyrans. Ils étaient là un certain nombre de pontifes, tels que Chapelain, Conrart, Ménage, Balzac, qui défendaient avec acrimonie l'accès du Parnasse aux irréguliers de la jeune armée littéraire. Chapelain était encore le plus rébarbatif de ces vieux bonzes; il avait un talent tout particulier pour décourager les débutants.

C'est ainsi qu'avec Linière, qui lui apportait ses poésies, il avait joué la scène d'Alceste, bien avant que Molière écrivît le *Misanthrope*.

— Monsieur le chevalier, dit Chapelain au visiteur, vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes rentes ; croyez-moi, ne faites point de vers. La qualité de poète est méprisable dans un homme de qualité comme vous.

Linière ne pardonna jamais à son interlocuteur cet accès de franchise. Et s'il égratigna, chemin faisant, la légion sacrée, il mordit surtout, et cruellement, Chapelain. Il contribua, plus que personne, au discrédit du vieux poète par ce pronostic que l'avenir confirma :

La France attend de Chapelain,
Ce rare et fameux écrivain,
Une merveilleuse Pucelle.
La cabale en dit force bien ;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Il composa presque à lui seul la parodie du *Cid* dirigée contre Chapelain. Despréaux s'en laissa toujours attribuer la paternité ; ce qui ne l'empêcha pas plus tard de désigner l'auteur sous le nom du *poète idiot de Senlis*.

Or, Linière n'était rien moins qu'idiot ; et ce serait justice de rassembler et d'éditer ses poésies, pour convaincre une fois de plus son détracteur d'une légèreté de critique impardonnable.

VII

L'année 1658 vit le triomphe de Pinchesne et le couronnement de son œuvre.

Cette société, dont l'existence avait pu paraître un instant compromise, allait, grâce à des éléments plus stables et surtout plus littéraires, s'armer d'une énergie nouvelle, trouver son nom et fixer enfin ses pénates errants. Si ses membres n'étaient pas régis, comme d'autres académiciens, par des statuts officiels, ils observaient entre eux un règlement dont leurs goûts communs et leurs sympathies réciproques rendaient l'exécution plus facile. Dans leurs assemblées, devenues régulières, mais toujours sous le patronage de Comus, ils devaient se communiquer leurs rondeaux impromptus, ou le sonnet de la veille. Le lendemain, l'un d'eux rédigeait, sous la forme la plus originale, le procès-verbal de la séance, et Pinchesne, recueillant le tout, en transmettait fidèlement une expédition conforme à Costar, le pourvoyeur infatigable de ces festins familiers.

C'était Charpentier qui avait eu l'heureuse idée d'en reprendre la tradition. Il avait choisi comme siège de la nouvelle société l'humble logis de Guillaume Colletet, transformé pour la circonstance en temple de Bacchus. On devait bien cette réparation tardive à son plus fervent adorateur, au vieil académicien que Pinchesne avait la cruauté d'oublier depuis deux ans.

La pauvreté du poète, non moins proverbiale que son formidable appétit, lui avait valu jadis les attentions délicates que l'inconstance de la mode réservait aujourd'hui à Scarron. Mais ce n'étaient ni des grands seigneurs, ni des belles dames qui se pressaient alors au foyer de Ronsard occupé par Colletet; c'étaient des gens de lettres presque aussi besogneux que le propriétaire; ils lui apportaient cependant, qui son pain, qui ses légumes, qui ses fruits, qui son vin; et la gaîté, toujours présente à ces festins modestes, mais largement arrosés de purée septembrale, inspirait au maître de la maison ses rythmes les plus sonores et les plus colorés.

Car, on ne saurait le méconnaître sans injustice, Colletet n'est pas indigne de la réputation que lui ont faite ses contemporains. Il a de la verve, de la chaleur et de la force, comme nous le prouverons tout à l'heure.

Malheureusement, il s'égara trop souvent dans les cabarets parisiens, et, pour comble d'infortune, il se laissa choir par trois fois dans « la poêle à frire »; qu'on nous passe l'expression, mais elle caractérise exactement un « état d'âme » particulier à nombre d'écrivains. Au reste, nous ne l'avons pas inventée; elle fut appliquée, vers la fin du XVIIIe siècle, à Lebrun-Pindare, le poète lyrique qui avait épousé sa cuisinière.

Guillaume Colletet fut coutumier toute sa vie de ces amours ancillaires : « Il s'est marié jusqu'à trois fois, et chaque fois avec ses servantes », écrit Chapelain au savant Heinsius. Le chiffre a été contesté par de graves auteurs. Ce qui est certain, c'est que Guillaume Colletet n'a jamais célébré dans ses vers que ses deux femmes Marie Prunelle et Claudine Le Hain.

La première était servante de son père, et son époux, en l'élevant jusqu'à lui, ne voulut plus l'appeler désormais que Brunelle, parce qu'elle était brune. Il l'aimait à sa manière. Apprenant qu'elle était à toute extrémité, un jour qu'il était à table, il composa l'épitaphe de l'agonisante, en vidant bouteille. Mais sa femme ne mourut pas, et Colletet garda sa poésie pour une meilleure occasion.

Cependant ce jour fatal arriva; et Claudine Le Hain, servante

de Marie Prunelle, succéda bientôt à sa maîtresse dans le cœur de Guillaume.

Le bonhomme commençait à vieillir, « passant toujours sa vie dans l'innocence, entre Apollon et Bacchus, sans souci du lendemain au milieu de ses plus fâcheuses affaires ». Chapelain, l'auteur de ce panégyrique, oublie d'ajouter que si Colletet avait le goût de la poésie et l'estomac des poètes, il en avait également l'amour-propre. Il voyait chaque jour le nombre des visiteurs diminuer; et comme il avait soif d'éloges autant que de piot, il lui vint à l'esprit une de ces idées géniales qui, dans notre siècle de réclame, immortaliseraient leur inventeur. Colletet, en dépit de son « innocence », n'avait pas été sans remarquer l'influence exercée par la femme sur le siècle. Les Précieuses à l'Hôtel de Rambouillet et à la Place Royale, Mlle de Scudéry au Marais, Mme Scarron et Ninon de Lenclos, dans leur maison des Tournelles, étaient écoutées comme des Sibylles et adulées comme des reines. L'époux de Claudine Le Hain plaça la statuette de sa femme au milieu de ces idoles. Il disait un jour chez Conrart :

— Quand nous nous réveillons la nuit, Claudine et moi, que pensez-vous que nous fassions?

Les dames se voilaient déjà de leurs éventails.

— Nous lisons l'*Astrée*.

Dès lors, tout le monde voulut voir cette jolie blonde, le prototype de la future grisette, qui laissait tomber de ses lèvres mutines stances et madrigaux dont raffolaient maintes ruelles. On disait bien que ses vers lui étaient serinés par Colletet ou remis sur leurs pieds par ses soupirants; car elle avait ses servants d'amour, l'illustre Claudine; mais la cour et la ville l'avaient couronnée du laurier des poètes; et La Fontaine, qui d'ailleurs ne fut jamais bien difficile dans le choix de ses divinités, vanta, lui aussi, avec la meilleure foi du monde, le talent et les charmes de « Mlle Colletet ».

Ne nous étonnons plus maintenant si Pinchesne, qui avait à faire oublier sa première indifférence, parle en ces termes de Claudine dans sa lettre à Costar :

La Déesse dont je t'écris
Est une Vénus de Paris,
  Plus charmante que celle
Qui fut le chef d'œuvre d'Apelle.
Elle la surpasse en beauté,
En esprit, en vivacité.

Enfin la Gnidienne
Ne vaut pas la Parisienne.

Si la nôtre au berger Pâris
Eût fait voir sa grâce et ses ris,
Des mains de ce jeune homme
Elle aurait emporté la pomme.

Cette apothéose de la Parisienne fera pardonner à Pinchesne bien des mauvaises rimes.

C'était lui, en effet, qui s'était chargé de raconter à Costar, « l'heureux fondateur de ses heures de joie », le dîner d'inauguration que « le beau Charpentier » avait donné à ses amis « chez le célèbre Colletet ». Et Pinchesne, précurseur inconscient d'Oronte, l'homme au sonnet, donnait à son correspondant cette modeste appréciation de son « *poème épique* : Ce qui en est de merveilleux est que, comme le tout s'y passe en une demi-journée, je n'ai mis aussi qu'une demi-journée à le composer. »

VIII

Heureusement pour nos convives, les repas de Pinchesne valaient mieux que ses vers. On s'en aperçut bien à la seconde séance, qui se tint, comme il était convenu, chez Colletet. La réunion avait encore un autre but. Il s'agissait de fêter la rentrée de La Mesnardière au bercail et surtout sa réconciliation avec Costar, dont « ce cœur si difficile à prendre et surtout à garder » prétendait avoir à se plaindre.

A cette époque où la moindre piqûre d'amour-propre semblait une blessure mortelle, et dans un temps où le fameux adage *genus irritabile vatum* pourrait se justifier par une foule d'exemples, La Mesnardière se distinguait par l'exagération de sa susceptibilité. Il était déjà fort peu sympathique par soi-même. C'était l'être le plus égoïste et le plus vaniteux qui fût au monde, « une espèce de fou qui n'est pas ignorant, dit Tallemant des Réaux, mais un des plus méchants auteurs que j'aie vus de ma vie ». Certes, La Mesnardière était le dernier des écrivains, mais il n'était pas si fou qu'a bien voulu le dire des Réaux, avec sa misanthropie ordinaire. Il était, au contraire, très fin, très adroit et très politique, ce fils d'un apothicaire du Mans, qui sut flatter toutes les petitesses des grands de la terre. Il s'était fait remarquer par Richelieu, le jour où il soutint contre l'honnête Duncan que la possession des Ursulines de Loudun était l'œuvre

du démon et non de l'imposture. Dès lors, l'heureux La Mesnardière put prétendre à toutes les faveurs : il avait la confiance du cardinal; et Richelieu, quelques jours avant sa mort, l'entretenait à maintes reprises d'un collège qu'il voulait fonder et dont La Mesnardière serait le directeur. Il parlait de cet Institut réservé aux grands hommes du siècle, c'est-à-dire aux académiciens, garantis désormais par une rente perpétuelle des rigueurs de la fortune.

La Mesnardière avait pratiqué le même opportunisme avec Mazarin : il avait transformé son prénom de Julien en celui de Jules; le cardinal avait mis celui-ci à la mode et déjà des philosophes avaient observé que le nom de Jules porte bonheur.

Adoucir, sans cesser d'être impartial, l'humeur acariâtre d'un aussi important personnage devait sembler une tâche surhumaine. Cependant Claudine l'entreprit et s'en tira à son honneur. Choisie comme arbitre par l'aréopage bachique, elle se prononça en faveur de Costar, et le chœur des convives applaudit au jugement, sur le mode lyrique :

Après la sentence divine
De l'incomparable Claudine
Dont l'esprit rend le ciel de sa gloire jaloux,
En faveur de cette héroïne
Nous tenons pour Costar envers et contre tous.

Il faut qu'à l'égard de la gloire
De cette céleste beauté,
Qui préside entre nous sur son trône d'ivoire,
Que La Ménardière, à côté
De cette aimable Déité,
Se dépouille aujourd'hui de toute sa fierté.

IX

La Mesnardière se résigna. Claudine était une autorité; et puis Pinchesne avait si bien fait les choses! Charpentier, qui devait rendre compte du festin, envoya sa narration, sous forme de poème héroïque en prose, à l'amphitryon; et celui-ci fut tellement enthousiasmé de cette galanterie qu'il en adressa une copie à Costar. C'était justice : le morceau ne manque pas de valeur. Il serait digne de figurer dans les œuvres de Charpentier, à côté du *Voyage au Vallon tranquille*, cette description agréable et très peu connue du château de Colbert à Sceaux.

Le *Poème Héroïque*, conservé par Pinchesne, présente cette particularité intéressante pour l'histoire littéraire du XVIIe siècle, qu'il témoigne plus exactement que tout autre livre des qualités et des défauts propres à l'écrivain : une imagination vive, ardente, mais déréglée et versant volontiers dans le burlesque; de l'esprit et du trait, gâtés par le mauvais goût, l'emphase et une certaine tendance à la préciosité. N'est-il pas piquant de rencontrer dans le même auteur deux genres si différents, celui de Scarron et celui de Voiture, moins incompatibles toutefois qu'on ne serait tenté de le croire : lisez tel passage de l'*Énéide travestie* et vous serez frappé de sa quintessence de sentiment; par contre, la langue des précieuses, si familière à l'oncle de Pinchesne, a souvent des échappées de galimatias qui avoisinent le burlesque.

En somme, la relation de Charpentier est une débauche d'esprit comme son dîner de la veille est une incartade de viveur. Notre homme revoit cette séance gastronomique dans un songe où les dieux et les génies, les palais des fées et les grottes d'Amphitrite, les chants de l'*Iliade* et les contes de la mère l'Oie se rencontrent et se heurtent dans un chaos de descriptions aussi pompeuses qu'incohérentes. Ce sont évidemment les symptômes avant-coureurs d'une réaction qui s'affirmera dans la fameuse querelle des anciens et des modernes.

Mais nous ne voulons demander à ce fatras, où les paillettes d'or étincellent au milieu des scories, que des renseignements documentaires.

Charpentier, rentré au logis la tête singulièrement échauffée par les fumées du vin, s'est endormi d'un lourd sommeil. Il croit entendre une voix qui lui crie :

— Eh bien! tu ne veux donc pas payer ton écot à M. de Pinchesne, *gros* pourceau?

Despréaux devait le surnommer plus tard le *gros* Charpentier; il ne faisait que répéter, en termes un peu moins vifs, l'épithète dont l'intéressé s'affublait lui-même.

Mais Charpentier n'a pas le courage de se mettre à la besogne; il répond, autant qu'il lui en semble, « qu'il aimerait mieux donner deux pistoles à Loret pour faire un article dans sa gazette ».

Le *grand reportage* était à des prix modestes en ce temps-là.

Toutefois l'intrépide buveur, incapable de rien trouver dans son cerveau, se laisse persuader d'aller chercher des inspirations à la cour d'Apollon, qui est « roi des poètes et de la lumière comme le Roi de France l'est de Navarre ». Et le voilà parti, sous

la conduite d'un génie, descendant la Seine jusqu'à la mer; car « le dieu s'est couché dans le sein de Thétis ».

Nous n'aurons garde de suivre Charpentier sous le fleuve et sur son char « aux roues de cristal ». Ce serait vouloir nous noyer dans d'interminables descriptions et nous emprisonner dans la glace qui a fait « perdre sur les bateaux tant de pièces de vin ». Hâtons-nous de dire qu'Apollon, empêché, renvoie son visiteur aux Muses. Ce sera donc Thalie qui dirigera la plume de Charpentier, car il ne faut plus compter aujourd'hui sur Calliope, qui joue de malheur depuis quelque temps. Après avoir relevé cette allusion maligne au désastre de la *Pucelle*, nous laisserons parler l'auteur.

... « Thalie avait presque la moitié de la salle pour elle seule; et cette partie était séparée du reste par un grand rideau de velours vert en broderie d'or et de perles qui descendait depuis le haut du plafond jusques sur l'estrade et derrière lequel était un théâtre... Quand je fus entré, Thalie me fit dire encore en présence de toute la compagnie le sujet de ma venue, et après en avoir ri la première, elle dit en se retournant vers les autres Muses :

— Je veux vous donner aujourd'hui un plat de mon métier avant que nous nous séparions.

Et en même temps elle se retira pour dire un mot à une troupe de comédiens qui ne l'abandonnent jamais et qui sont prêts en un moment à jouer toutes sortes de comédies.

Je suis obligé de vous dire en passant qu'il n'y a point de comparaison entre nos pauvres comédiens et ces comédiens immortels qui, je vous le jure, s'ils ne sont dieux, il ne s'en faut guère. Ils représentent les choses avec tant d'adresse qu'elles paraissent les choses mêmes. Et quand ils jouent Amphitryon et Alcmène, ce sont les visages mêmes d'Alcmène et d'Amphitryon qui paraissent. On entend les mêmes paroles qu'ils ont dites, on voit les mêmes habits qu'ils ont portés, au lieu que nos comédiens du Marais ou de l'hôtel de Bourgogne ne mettent que de méchants masques mal bâtis, ou ils n'en mettent pas du tout, c'est toujours le même visage qui tantôt est Ajax, tantôt Ulysse, qui en un même acte fait quelquefois le roi et le messager. C'est toujours le même ton de voix et la même figure.

En moins de temps qu'il n'y a que je vous en parle, Thalie rentra dans la salle, et ayant fait donner des sièges à tout le monde, elle commanda de lever le rideau et fit voir, sur son théâtre, l'assemblée même où je m'étais trouvé le jour précédent. Les personnages qui parurent sur cette scène imitaient si bien le visage et les gestes de ceux qu'ils représentaient, que je croyais effectivement voir les personnes que j'avais quittées peu de temps auparavant. Et je l'aurais cru tout à fait si

je ne me fusse vu moi-même parmi les autres, ce qui me faisait douter si j'étais véritablement à la place où je me sentais.

... D'abord, on vit paraître dans l'enfoncement du théâtre une chambre fort propre, tendue de haute lisse à paysages, toute neuve, et grand feu dans la cheminée. Au milieu était une table couverte d'une fine nappe de lin ouvré, blanche comme neige, huit couverts à la table: à un des bouts, un grand potage du fond duquel s'élevaient des gélinottes du Mans, avec deux jarrets de veau, à l'ombre d'une petite forêt de cardes et d'asperges qui semblaient prendre racine au milieu des crêtes de coq et des béatilles dont les bords étaient tout couverts. A l'autre bout, un autre potage en ragoût tout vert de pistaches et que l'on appelle je ne sais pourquoi un *Potage à la Reine*. Ces grands plats étaient accompagnés de deux assiettes creuses, sur l'une desquelles était une troisième gélinotte à la daube et sur l'autre une douzaine de boudins blancs grillés, de fort bonne grâce. Outre cela, on voyait sur la salière une assiette qui portait un autre ragoût que je m'imaginai être une éclanche à la marinade.

Autour de cette table délicieuse, on vit placer promptement huit personnes entre lesquelles je me vis moi-même. J'y vis aussi une Claudine, mais aussi belle et aussi brillante que l'autre l'est, ce qui me surprit extrêmement, et comme je ne croyais pas que l'on pût inventer une beauté si parfaite... Auprès de Claudine à gauche, je vis placer Rosteau, puis Pinchesne, puis le frère de Pinchesne, puis l'heureux Colletet, puis Linière, puis moi-même et La Mesnardière enfin qui était à la droite de Claudine.

C'était un plaisir de voir sur ce théâtre voler les bras de ces nobles convives, tantôt sur un plat, tantôt sur l'autre, tantôt dauber sur la soupe, tantôt fondre sur la daube, si bien qu'en peu de temps les plats parurent se vider. La première voix que j'entendis fut la mienne même qui célébra la santé de la belle Claudine et la porta à toute la troupe... Chacun la but avec passion... »

C'était l'heure des toasts, des *brindes*, comme disaient nos pères, « et cela allait si brusquement que quatre grands laquais avaient bien de la peine à fournir à tant de demandes ».

Puis on parle poésie; Pinchesne lit une de ses ballades, « ce qui ne surprit aucunement les Muses, qui sont accoutumées de voir ses ouvrages et qui savent fort bien qu'il ne donne jamais à dîner, qu'il ne régale aussi ses amis de quelque galanterie de son esprit ». Voilà qui est d'un bien joli pince-sans-rire, si l'on se rappelle cette scène chez Charpentier, où Santeuil, impatienté d'entendre Pinchesne lire ses vers pendant le dîner, lui crie, quand il est arrivé à ce passage du privilège : « Et faisons défense expresse... »

— Inutile.

— Pas tant que vous pensez, je fais les frais de l'édition.

— Soit, réplique Santeuil, mais il faut mettre aussi que vous donnerez de l'argent à ceux qui voudront lire votre livre.

Mais revenons au dîner chez Colletet, reproduit si fidèlement par la troupe de Thalie. Après le premier intermède apparaissent des rôtis de gélinottes et d'ortolans, un agneau sur un lit de cresson « plus vert qu'émeraude », des salades d'olives et de persil de Macédoine « entre lesquelles on voyait paraître une pyramide de cailles, de grives et de bécassines »; et comme il n'était plus possible de placer un seul plat sur la table, « on fit rouler tout un bassin d'oranges dans les intervalles ».

Et mâchoires de se mettre en jeu, « et santés de repartir comme de plus belle ». On porte celle de Costar. « Les Muses se réjouirent d'entendre un nom qui sonne si bien à leurs oreilles, et plus encore quand elles virent que La Mesnardière but cette même santé avec de grands témoignages d'amitié, parce qu'elles craignaient qu'il n'y eût entre eux quelque petite animosité, dont les beaux esprits ne sont pas plus exempts que les autres hommes. »

Les vers de Pinchesne cadet sur les gélinottes furent très applaudis : ils étaient « si élégants et si pleins d'esprit que La Mesnardière les serra dans sa poche, pour en divertir le roi le soir même, protestant qu'il serait bien aise d'avoir à exercer ses fonctions de lecteur avec d'aussi agréables ouvrages que celui-là ».

« La voix divine » de Claudine chanta des couplets de Pinchesne; mais celle du brave Colletet se mit à éclater d'une telle force qu'on n'entendit plus sa femme : « tantôt il disait une chanson, tantôt un air de cour, tantôt il se levait, tantôt il gambadait; enfin c'était un plaisir que de le voir. Linière chantait aussi fort agréablement; mais il lui échappait quelquefois des pensées qui faisaient rougir les Muses, quoiqu'elles les souffrent assez souvent aux poètes grecs et italiens. »

Enfin le dessert arriva avec son cortège accoutumé de confitures sèches et liquides, de massepains, de beignets, d'oublies, de cédrats, de fruits, le tout disposé « avec autant d'ordre que s'ils eussent fait un cours sous feu M. l'Archevêque de..., qui avait écrit un art ou une tactique pour apprendre à servir une table; il avait inventé de certaines évolutions de plats qui ne cèdent en rien à celles d'Élien. »

Les laquais versèrent du vin d'Espagne dont Claudine but la première. Chacun se leva et tous se mirent à danser.

Les comédiens de Thalie furent admirables de naturel et de

vérité dans l'exécution de ces diverses scènes : il n'y eut pas jusqu'à Girac — pouvait-on oublier l'ennemi? — qui ne trouvât son sosie.

... « Ils n'oublièrent pas même de faire voir une certaine figure cacochyme d'un petit homme qui, pour l'expiation de ses péchés, s'était venu fourrer en ce moment parmi cette gaillarde compagnie. Chacun demandait tout haut d'où diable il était venu. L'un disait qu'on lui a ouvert la porte; l'autre disait : je ne l'ai point vu entrer. Vous verrez, disait quelqu'un, qu'il est entré par le trou du chat. Non, répondait Linière, il est descendu par la cheminée comme un moine bourru, à qui il ne ressemble pas mal.

Le pauvre homme entendait tout cela et ne s'en déconcertait pourtant pas autrement. Mais, pour son dernier malheur, la danse ayant commencé, il se trouva malicieusement entouré de tous. C'était une plaisante chose de voir ce petit homme debout, nue tête, ses mains niaisement cachées sous son chapeau, tantôt se tournant d'un côté, tantôt se tournant de l'autre, ne trouvant aucun passage libre pour s'échapper, chacun se serrant du côté qu'il se voulait sauver...

... Comme je vis que le spectacle cessait, je m'approchai de Thalie et lui dis un genou en terre : ô ma Reine! puisque vous avez pris tant de soin de représenter en ce lieu l'agréable festin de M. de Pinchesne, ne m'inspirerez-vous point quelques vers pour lui, afin qu'il ne dise pas que je suis un goulu qui ne demande qu'à manger et à dormir?

— Va, dit-elle, tu feras des vers une autre fois et je t'assure que Pinchesne ne t'en saura pas mauvais gré : dis-lui surtout ce que tu as vu et que les choses qu'il fait sont le plus doux entretien des divinités du Parnasse. A ces mots tout s'évanouit... »

X

Si nous avons insisté aussi longuement sur la fantaisie de Charpentier, c'est qu'en dehors de sa valeur littéraire ce document nous paraît avoir influé considérablement sur le développement et sur la constitution définitive de la société. Celle-ci semble en effet avoir pris les allures d'une véritable académie depuis que Charpentier a chanté sa gloire. Tous les mercredis s'assemblent « autour d'une table ovale » les sept « sages », que Pinchesne appelle encore les « sept sectateurs de Claudine ». La réunion se compose, en réalité, de neuf sociétaires : Colletet et sa femme, puis les fameux sept, les deux Pinchesne, Rosteau, Linière, La Mesnardière, Charpentier et l'abbé Tallemant, frère de Des Réaux, une nouvelle recrue. L'Académie française se trouve donc représentée dans ce petit cénacle par quatre de ses membres; car l'abbé appartenait depuis 1652 à l'illustre compagnie.

Pinchesne consigne tous ces détails dans les lettres où il entretient Costar du dîner dont Linière a fait les frais. Mais ce n'est pas tant le récit de ce festin homérique qui préoccupe le narrateur que son intention très visible de plaider la cause de l'amphitryon. Costar, une fois de plus, avait la rancune tenace; et Pinchesne s'efforce de le faire revenir sur le compte de l'*ironiste*, comme dit notre argot moderne.

Linière, écrit Pinchesne, — et l'on remarquera que sa prose est de beaucoup supérieure à sa poésie, — Linière n'est ni un moine bourru, ni un anthropophage qui mord les hommes à belles dents et encore tout en vie...

Croyez-en votre ami de Pinchesne, qui n'est pas mauvais peintre, comme vous savez...

Je vous dirai en bonne prose que c'est un homme qui a un nez au visage comme les autres, qui a quelques dents en bouche, assez belles et dont il s'escrime fort bien, à table particulièrement, qui a entre les dents une langue fort fine et fort friande, à l'usage également des bons mots et des bons morceaux, qui n'a point aux mains de vilains ongles sales et crochus, tel qu'un bourru les pourrait avoir; qui n'a point des habits ni des cheveux crasseux à la stoïque, mais beaux et longs à la mode, et bien peignés, qui est fort bien mis et fort bien fait de sa personne...

Le portrait ne laisse pas que d'être exact; le chevalier Pajot de Linière était un petit-maître. D'origine parlementaire, il avait hérité d'un riche patrimoine qu'il dissipa dans les plaisirs. Il fut bientôt réduit à un état voisin de la misère. Cependant ses parents ne l'abandonnèrent pas; il ne fut donc pas obligé, comme le prétendirent ses ennemis et plus particulièrement Ménage, à dîner avec les cochers des grands seigneurs qu'il avait jadis hébergés. Linière était pauvre, mais il avait le droit d'écrire ce joli quatrain, encore de saison aujourd'hui :

Je vois d'illustres cavaliers
Avec laquais, carrosse et page;
Mais ils doivent leur équipage,
Et je ne dois pas mes souliers.

XI

Le récit de ces noces de Gamache qui se suivent et se ressemblent serait par trop fastidieux, si l'imprévu n'y venait jeter sa note piquante.

Un jour, Martin le cadet — c'était, paraît-il, son tour — adresse à ses confrères du *Dîner des sept*, l'invitation suivante :

Vous êtes prié de la part
Du frère de l'ami du célèbre Costar
Le grand défenseur de Voiture,
De vous trouver à la déconfiture
De quelques chapons et perdrix
Tant aux pieds rouges qu'aux pieds gris.
C'est pour demain, chez la belle Claudine,
Où des savants goulus l'illustre troupe dîne.

Et Martin l'aîné, c'est-à-dire Pinchesne, dont nous savons l'innocente manie, ajoute en post-scriptum :

Vous l'êtes aussi, de la part
De ce bon ami de Costar,
De vous trouver à la lecture
De quelques siens joyeux écrits,
Qui, d'une heure, doit des perdrix
Précéder la déconfiture.

Linière, à qui incombait la rédaction du compte rendu obligatoire, lui donne pour titre : *Repas funèbre*.

Un sonnet signé du même Linière nous dispensera de toute explication.

Oublions-le, ce malheureux repas.
N'en parlons point aux filles de Mémoire
Et gardons-nous de le mettre en l'histoire
Qui doit sauver les autres du trépas.

Notre Déesse y perdit ses appas;
Au grand Costar on oublia d'y boire,
Et, par un fait qu'on aurait peine à croire,
Trois demi-dieux ne s'y trouvèrent pas.

Contre ce sort plein de rage mutine,
Chacun pesta jusques dans la cuisine;
Mais c'en est fait, il ne faut plus penser

A tous ces maux; sans crier davantage,
Le seul remède — où le devoir m'engage —
Est de mieux faire et de recommencer.

Peut-être aussi le post-scriptum de Pinchesne ne fut-il pas tout à fait étranger à la défection des trois académiciens.

Néanmoins, Linière « ne recommença pas », comme il s'y était

engagé. Le dîner suivant — le dernier de la saison — fut offert à ses collègues par l'abbé Tallemant.

Un étrange original que ce personnage, surnommé par ses contemporains *Son Inquiétude*! « Il a de l'esprit et des lettres, dit des Réaux, mais il n'achève rien. » Le contraire eût étonné chez un homme aussi agité. L'abbé n'en veillait pas avec moins de sollicitude sur ses intérêts. A force de harceler Mazarin, il en avait obtenu un bénéfice; mais il visait plus haut, il voulait un évêché; il crut y parvenir plus vite en se faisant recevoir parmi les Quarante. Aujourd'hui, ce sont les prélats qui sollicitent un fauteuil à l'Académie. L'abbé Tallemant s'était trompé dans ses calculs. Mazarin mourut trop tôt pour lui, et ses successeurs avaient leurs créatures. L'abbé fut profondément affecté de cette disgrâce, car il était aussi avide qu'il était avare; son frère en convient avec délices, et les mémoires du temps nous en ont conservé un amusant souvenir.

Directeur de l'Académie, l'abbé Tallemant voulut traiter ses confrères, un jour de Saint-Louis, fête ordinaire de l'illustre compagnie. Il les invita chez un nommé Petit, dont la maison était à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine. C'était un dîner champêtre qu'il entendait leur offrir. Et voici comme en parle son ennemi intime, cette bonne langue de Furetière, dans son second factum contre l'Académie :

> Il reçut tous les honneurs de la fête. On le mit à la place d'honneur; on but à la santé de son altesse directoriale et on loua hautement sa demi-magnificence; car le jardin de l'hôte lui avait sauvé les frais des fruits. Mais il ne put souffrir plus de trois mois les cruels remords de son humeur épargnante, au bout desquels il fit une taxe de deux écus par tête sur chaque académicien...

Nous aimons à croire qu'il ne procéda pas de la sorte avec les *sectateurs de Claudine*, d'autant qu'il se serait exposé à des recouvrements difficiles. Et puis c'eût été de la dernière ingratitude : Guillaume Colletet, le chroniqueur de cette fête bachique, avait dépensé, pour en faire dignement l'éloge, tous les trésors d'un esprit jeune encore sous ses soixante hivers. Ce fut, hélas! son chant du cygne, puisqu'il mourut au commencement de l'année suivante; et le bonhomme, qui croyait toujours, en écrivant le plus mince des quatrains, édifier un monument immortel, ne pouvait prévoir la cruauté de la fortune à son égard; une de ses meilleures compositions dort, à l'heure présente, dans le manuscrit

inconnu de Pinchesne, et sa fameuse biographie des poètes français, dont de pieuses mains n'ont pu sauver que de rares fragments, a disparu dans les flammes qui ont anéanti la bibliothèque du Louvre.

Ces rimes de sa vieillesse ont même un accent ému qu'on ne s'attend pas à trouver chez cet émule de Silène. Lisez plutôt ce sonnet, vraiment beau dans sa mélancolique fierté :

Oh! que ne suis-je encor dans la fleur de jeunesse,
Alors qu'un sang bouillant échauffait mes esprits,
Que sur tous mes rivaux je remportais le prix
Dans la lice d'honneur des nymphes du Permesse!

C'était lorsque d'un cœur transporté d'allégresse
J'exaltais dans mes vers éclatants et fleuris
Le pampre de Bacchus, le myrte de Cypris,
Et que mes vers passaient de Rome jusqu'en Grèce.

Grands amis des beaux vers, grands amis des bons vins,
Après avoir chanté l'honneur de vos festins,
Qui dérident le front de ma muse chagrine,

Je porterai si haut votre docte entretien
Qu'il n'est point de Sapho, qu'il n'est point de Claudine
Qui n'enviât mes vers ou qui n'en dît du bien.

La muse de Colletet s'élève à des hauteurs qui ne lui sont pas familières, mais où elle fait cependant bonne contenance, tant il est vrai que la fatalité imminente d'une fin prochaine élargit la pensée et grandit le langage. La figure enluminée du vieil ivrogne s'anoblit presque et sa voix éraillée cesse d'être grotesque, quand elle dit, en plein dîner, ce madrigal composé la veille contre des médisants ou des jaloux :

Mauvais railleurs, petits mutins,
Quand vous condamnez nos festins,
Vous condamnez Platon dont nous suivons les traces.
Il buvait comme nous à la santé des Grâces.
Platon parlait des vers, Platon parlait du vin :
Nous parlons des beaux vers et du nectar divin.

Platon dans ses banquets recevait Diotime,
Et Claudine est l'esprit dont l'éclat nous anime.
O sages prétendus, que nous estimons fous,
Avez-vous un objet, ou plus noble, ou plus doux?
Nous n'en serons jamais ni rivaux ni jaloux.

Le sujet se trouvait ainsi tout indiqué pour une dissertation philosophique. Et chacun d'exalter à l'envi les banquets des anciens. La conversation prit bientôt un tel essor que Colletet avoue humblement, mais non sans malice, qu'il eut grand peine à la suivre et même à se la rappeler. Ce dont il se souvient seulement, c'est que l'origine de ces festins intimes se perd dans la nuit des temps,

... que ces banquets particuliers avaient été composés d'un petit nombre d'amis intimes et familiers que les Grecs appelaient φιλητικά (c'est-à-dire d'amis), comme ceux qui ne se faisaient que pour la conservation et l'entretien de l'amitié mutuelle des différentes personnes de même inclination, ou liées de semblables intérêts; que l'on en voyait des exemples du premier genre dans l'histoire de Job qui avait accoutumé toutes les semaines d'inviter ses enfants et ses voisins à manger et boire avec lui, comme toutes les semaines ils l'invitaient à leur tour pour banqueter chez eux; que de la seconde manière il est fait mention dans les orateurs et dans les poètes en plusieurs endroits et dans Virgile même, qui sans doute a été le plus sobre et le plus modeste de tous nos poètes...

Et Colletet ajoute, un peu moins modestement peut-être que son modèle : « Il y fut aussi parlé de mon ancien *Banquet des Poètes* que tout le Parnasse et toute la France même a lu et lit encore avec assez d'applaudissements... » Son *Banquet des Poètes* eut son heure de célébrité. La facture en est heureuse, et les vers, bien que trop imprégnés de senteurs vineuses, ont une belle et vigoureuse allure.

Mais il est un autre enseignement qui se dégage de ces dernières citations et sur lequel nous ne saurions trop insister, car les académies bachiques ont aussi leur morale, nous n'oserions dire leur école : Colletet et ses amis n'étaient pas seulement des hommes de plaisir et des poètes de cabaret; c'étaient encore des savants, des érudits, pénétrés jusque dans leurs moelles du suc des études classiques, parfois pédants — l'influence du XVIe siècle était encore si vivace! — mais toujours consciencieux, honnêtes, prêts à partir en guerre pour une idée, parce qu'ils étaient convaincus de la justice de leur cause et non parce que leur *esthétisme* prétendait amuser la galerie.

XII

On n'a pas dit sans raison que la roche Tarpéienne était voisine du Capitole. Après avoir atteint son apogée en 1658, l'œuvre de

Pinchesne devait périr en 1659, ou plutôt elle ne devait pas avoir de lendemain. La mort allait éteindre le rire sur ces lèvres encore rouges de vin. Elle commença par frapper à la porte même de la salle du festin. Mais, en touchant Colletet, elle ne tua pas seulement l'homme, elle tua encore l'idée qui poétisait le banquet des *sept sages*. La belle Claudine ne fut bientôt plus qu'une Muse découronnée :

> Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au monde,
> J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous,

dit-elle après la mort de son mari; ce furent ses derniers vers, du moins les derniers qu'elle écrivit; et les mauvaises langues prétendirent que depuis longtemps Colletet les lui avait dictés par manière de précaution.

A quelques mois de là mourait Costar; ce fut le coup de grâce. Pauquet, l'héritier du savant, continua bien à Pinchesne l'envoi des bourriches traditionnelles; mais où se réunir pour en savourer le contenu? Le logis de Scarron était vide : presque à la même époque, le pauvre cul-de-jatte avait exhalé son âme falote dans une convulsion suprême.

Pinchesne essaya un instant de rassembler sa troupe, déjà dispersée, chez Charles Perrault. Mais la maison de celui qu'il appelait « le jeune Orphée » était trop loin de Paris; aller à Viry-sur-Orge chanter des chapons ou des poulardes, quel voyage, même pour d'intrépides dîneurs! Puis, Charles Perrault avait bien d'autres soucis en tête! S'il était l'ami de Charpentier et de Pinchesne, il était le protégé de Colbert, dont l'étoile commençait à se lever. Mazarin, à sa dernière heure — encore une victime de la mort en 1660! — avait recommandé au roi son premier commis; et celui-ci avait déjà sa petite cour.

Perrault en faisait partie, et le soin de sa fortune le préoccupait beaucoup plus que les ripailles de la petite académie. Il ne mit pas grand empressement à recueillir la succession que lui offrait Pinchesne, ni même à en aviser Pauquet. Sans doute, il le remercie avec la menue monnaie de son talent poétique, mais on sent qu'il manque de chaleur et de conviction. Ce n'est pas que le neveu de Voiture ne s'évertue à le stimuler : il gourmande vigoureusement une paresse qu'il ne s'explique pas; mais ce goinfre héroïque finit par reconnaître que son œuvre est à jamais perdue. Sa voix s'éteint et sa plume se brise.

Néanmoins, l'ère n'était pas fermée des banquets et des querelles littéraires.

Déjà une terrible cabale se forme, dans le sein même de l'Académie française, pour en interdire l'accès à Gilles Boileau. Ce contempteur de toutes les gloires prétend y succéder à Colletet, qu'il n'a pas plus épargné que les autres. Il réussit à forcer les portes du sanctuaire, mais après quelles luttes avec Ménage, Mlle de Scudéry et Pelisson!

Quant aux « carrousses » entre beaux esprits, elles allaient reprendre leur cours et trouver de nouveaux historiens, non pas toutefois sur le modèle qu'en avait tracé Chapelain dans sa lettre d'octobre 1638 à Balzac, alors qu'il condamnait si majestueusement la manière de Colletet :

> S'il fallait parler de festin, il fallait que ce fût sobrement et dans de certains termes généraux avec lesquels la poésie qui est sage peut parler de tout et faire sa matière de toute matière. Mais c'est un défaut dont il ne doit point être accusé seul. Je ne sais de nos gens qui oserait se vanter d'en être plus exempt ;
>
> Et trois ou quatre seulement,
> Au nombre desquels on *vous* range
>
> (Chapelain avait ses réminiscences), me semblent maîtres de leurs esprits et capables d'achever leurs ouvrages.

Le vieux Chapelain devait être la première victime de cette jeune école, qui, au lendemain de la déconfiture de Pinchesne, menait si joyeuse vie et disait de si jolis vers dans les tavernes parisiennes. Ces gais compagnons, qui se nommaient Chapelle, Despréaux, La Fontaine, Racine et Molière, ont eu, à leur tour, des successeurs, peut-être encore plus bruyants, mais qui, malgré toutes leurs prétentions, ne les ont pas fait oublier.

Paul d'Estrée.

J.-B. GASPARD D'ANSSE DE VILLOISON ET LA COUR DE WEIMAR

On sait comment, grâce à la protection éclairée de la duchesse Amélie et de son fils Charles-Auguste, Weimar a été pendant plus d'un quart de siècle le centre intellectuel de l'Allemagne, le rendez-vous des écrivains et des artistes les plus grands, qui, de 1772 à 1806, parurent de l'autre côté du Rhin. Mais cette petite capitale ne réunit pas seulement dans son sein les représentants de l'art et de la poésie les plus célèbres de l'Allemagne; elle eut alors aussi la visite d'étrangers qui s'étaient fait un nom dans les lettres; le séjour qu'y fit, en 1803-1804, Mme de Staël est connu; bien avant elle toutefois d'autres Français illustres étaient venus à Weimar; on en vit, pendant la Révolution, y chercher un asile; on en avait vu auparavant qu'attirait l'hospitalité généreuse du duc et de la duchesse douairière. Le plus célèbre qui y ait paru, du moins avant 1789, celui qui y fit le plus long séjour, est l'helléniste Jean-Baptiste Gaspard d'Ansse de Villoison.

I

La visite que fit ce savant à la cour de Weimar est moins surprenante qu'elle ne le paraît au premier abord; quand Villoison vint dans la capitale de Charles-Auguste, il connaissait ce prince et était en relations avec lui depuis plusieurs années. Ces rapports remontaient à l'époque du séjour du jeune duc à Paris en l'année 1775. Avant qu'il eût atteint sa majorité, Anne-Amélie avait pris la résolution de faire faire un long voyage à son fils; c'était là comme le complément obligé de son éducation; en même temps ce voyage devait lui donner l'occasion de voir la fiancée qui lui était destinée [1]. Charles-Auguste quitta Weimar au mois de décembre 1774, sous la conduite du comte de Gœrtz, son gouverneur, et en compagnie de son frère cadet, le jeune prince Constantin, du gouverneur de celui-ci, le baron de Knebel, du maréchal de la cour, le baron de Stein, et de son médecin, le conseiller Engelhardt.

On gagna d'abord Francfort, où le duc fit la connaissance de Gœthe; de là on alla à Mayence et enfin on arriva à Carlsruhe,

1. H. Düntzer, *Goethe und Karl August.* Leipzig, 1888, in-8, p. 9.

premier but du voyage entrepris par Charles-Auguste. C'était là que demeurait la fiancée que sa mère lui avait choisie, Louise, fille cadette de Louis IX et de Caroline de Hesse-Darmstadt, « la grande Landgrave », et belle-sœur du prince royal de Prusse Frédéric-Guillaume, ainsi que du tsarévitch Paul. Depuis le mariage d'une troisième sœur [1], Amélie, avec le prince héritier de Bade Charles-Louis [2], la jeune princesse demeurait à la cour du margrave Charles-Frédéric, son oncle par alliance [3]. Les fiançailles eurent lieu [4] presque aussitôt et peu après le duc se remit en route.

Les voyageurs s'arrêtèrent d'abord plusieurs jours à Strasbourg, comme pour prendre langue à cette frontière de la France; il s'agissait aussi de savoir de quel côté ils se dirigeraient; la duchesse Amélie, qui redoutait pour ses fils le séjour de Paris, avait songé d'abord à les envoyer à Lyon; sur le conseil de Dalberg, le futur prince-primat d'Allemagne, alors gouverneur d'Erfurt, elle finit par consentir à ce qu'ils allassent à Paris [5]. Le 24 janvier 1775, ils quittèrent Strasbourg [6] : quand arrivèrent-ils à Paris [7]? Ils assistèrent le 16 février à une séance de l'Académie française; ils devaient par suite être dans la capitale déjà depuis quelque temps; on peut donc supposer qu'ils y étaient arrivés dans les premiers jours de février [8]; ils y restèrent trois mois entiers.

Un des compagnons des princes, Knebel, nous a laissé quelques notes sur ce séjour prolongé [9]; tout incomplètes qu'elles sont, elles nous permettent déjà de nous faire une idée de la manière dont Charles-Auguste et son frère employèrent les douze à quinze semaines qu'ils passèrent à Paris; les lettres de Villoison qu'on trouvera plus loin achèvent de nous mettre au courant des goûts et de la vie des jeunes princes pendant leur séjour dans la capitale française. On les voit visiter tour à tour les monuments, les musées publics ou privés, assister aux séances des diverses acadé-

1. Une quatrième fille de la landgrave, Caroline, avait épousé, en 1768, Frédéric V, landgrave de Hesse-Hombourg. (Traugott-Gotthelf Voigttel u. Ludwig-Adolf Cohn, *Stammtafeln. Die deutschen Staaten.* Braunschweig, 1871, fol., p. 123.)

2. Le 15 juillet 1774. La grande landgrave était morte le 30 mars précédent.

3. Charles-Frédéric avait épousé, le 28 janvier 1751, Caroline-Louise, fille de Louis VIII de Hesse-Darmstadt, sœur du père de la jeune princesse. (Tr.-Gotthelf Voigttel u. L. Ad. Cohn, *op. laud.*, p. 102.)

4. Le 20 janvier, d'après le voyageur suédois Björnstahl, cité par Ed. Vehse, *Geschichte der Höfe der Häuser Baiern, Würtemberg, Baden und Hessen.* Hamburg, 1853, t. IV, p. 201.

5. Karl Freiherr von Beaulieu-Marconnay, *Karl von Dalberg und seine Zeit.* Weimar, 1879, in-8, t. I, p. 43.

6. H. Düntzer, *Goethe und Karl August*, p. 13.

7. Voir plus loin une lettre de Villoison au duc.

8. Il est impossible de prendre au pied de la lettre les « quinze jours », qui, écrivait Knebel le 14 mars 1775, se seraient écoulés depuis son arrivée à Paris. (*Knebel's litterarischer Nachlass*, Leipzig, 1840, t. I, p. 187.)

9. *Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. XXVII et suiv.

mies, fréquenter les salons à la mode, entrer en relations avec les savants et les artistes.

Dans une lettre à sa sœur [1], Knebel a raconté longuement la visite qu'il fit au château de Versailles, sans doute avec les princes. C'était alors la résidence de la cour; il n'est donc pas surprenant de voir les nobles étrangers s'y rendre dès les premiers temps de leur séjour à Paris; ils étaient assurés d'ailleurs d'y rencontrer un accueil empressé. La condition des princes, leurs relations avec les ducs de Deux-Ponts leur ouvraient les portes des palais royaux et des salons les plus renommés.

Si le comte de Gœrtz était l'introducteur naturel de Charles-Auguste et celui de son frère dans les salons officiels, le baron de Knebel, au contraire, leur servait de guide dans le monde des artistes et des savants. Personne n'était plus propre que le gouverneur du prince Constantin à jouer ce rôle : esprit cultivé, poète non sans mérite [2], cet ancien officier de Frédéric II avait un amour profond pour les lettres, et il recherchait toutes les occasions d'entrer en rapport avec ceux qui les cultivaient. Son admiration pour Wieland l'avait, au commencement de 1774, conduit à Weimar, où la duchesse Amélie se l'attacha; quelques mois après, en traversant Francfort avec les princes, il n'avait eu rien de plus pressé que de rendre visite à Gœthe, et ce fut lui qui ménagea la première entrevue de Charles-Auguste et de l'auteur de *Werther*.

A Paris, Knebel suivit son penchant naturel. On le voit peu de jours après son arrivée écrire à Dorat [3], un des premiers poètes français qui aient été chercher des sujets d'inspiration dans la littérature allemande [4]; on comprend aussi qu'il désirât en faire la connaissance. Il n'eut peut-être pas, au contraire, à faire celle de Cacault, dont il ne parle qu'en passant dans ses mémoires, mais dont il est, à différentes reprises, question dans sa correspondance avec Villoison. Il n'est pas impossible qu'il eût rencontré à Berlin [5] l'écrivain diplomate; en tout cas, on ne peut douter qu'il ne l'ait beaucoup fréquenté à Paris.

Rentré depuis peu de temps dans cette ville [6], Cacault devait

1. Du 14 mars 1775. (*Knebel's litterarischer Nachlass,* t. I, p. 188.)

2. Karl-Ludwig von Knebel, né en 1744 au château de Wallerstein, suivit d'abord son père à Ratisbonne et à Ansbach; puis, après avoir étudié le droit à Halle, il entra, en 1765, dans l'armée prussienne, qu'il quitta au bout de huit ans.

3. Lettre à sa sœur Henriette du 14 mars 1775.

4. Charles Joret, *Les rapports littéraires de la France avec l'Allemagne avant* 1789. Paris, 1885, in-8, p. 39.

5. M. Hugo von Knebel-Dœberitz dit qu'il avait fait sa connaissance à Potsdam. *Karl Ludwig von Knebel. Ein Lebensbild.* Weimar, 1890, in-8, p. 28.

6. Né à Nantes en 1742, François Cacault avait été, à l'âge de vingt-deux ans, nommé professeur à l'École militaire; mais, à la suite d'un duel, il se vit obligé, en 1769, de donner sa démission et fut contraint de se livrer pour vivre au travail le plus pénible. Pour rétablir sa santé ébranlée,

offrir à Knebel la société la plus attrayante. Pendant les deux années de son exil volontaire qu'il avait passées en Allemagne, il en avait non seulement appris la langue, mais il en avait étudié avec passion la littérature. Il avait connu Gleim à Halberstadt et s'était lié à Gœttingue avec Zimmermann [1]. A Berlin, il avait vécu dans l'intimité de Ramler, dont il a traduit les odes, de Nicolaï et des écrivains réunis alors dans la capitale de la Prusse [2]; Mendelssohn surtout lui avait inspiré une vive admiration. Charmé par la lecture de *Miss Sarah* et de *Minna de Barnhelm*, — *Emilia Galotti* ne lui avait pas plu, — il était allé, sur le conseil de Nicolaï, voir Lessing à Wolfenbüttel [3], afin de discuter avec lui les différents passages de la *Dramaturgie* qu'il ne comprenait pas, et non seulement il s'était converti à la manière de voir du grand écrivain [4], mais il entreprit aussitôt de traduire son chef-d'œuvre critique [5]. On comprend combien les entretiens d'un tel homme devaient être précieux à Knebel; il y trouvait à la fois de quoi flatter ses goûts littéraires et de quoi satisfaire sa curiosité de savoir et d'apprendre. Le voyageur allemand rapporte qu'il fut introduit par Cacault dans la société de jeunes novateurs qui préparaient dans le silence les réformes de la Révolution [6]. Ce fut lui peut-être aussi qui le mit en rapport avec quelques-uns des « hommes remarquables » qu'il connut et fréquenta à Paris.

Au premier rang de ceux-ci il faut placer Diderot, dont les connaissances universelles et la conversation instructive le séduisirent. L'ami de Grimm, d'ailleurs, n'était pas étranger au mouvement contemporain des esprits en Allemagne et personne mieux que lui ne pouvait initier Knebel à l'état des lettres et des arts dans notre pays. Le gouverneur du prince Constantin raconte que Diderot l'entretint longuement des savants de sa nation, en particulier de Mendelssohn, dont l'exclusion de l'Académie de Berlin l'indignait [7]; il rapporte aussi que l'auteur des *Salons* voulut bien l'accompagner dans « l'atelier d'un sculpteur ». Il s'agit probablement, nous le verrons, de l'atelier du célèbre statuaire Houdon.

il se rendit à pied en Italie, d'où il passa ensuite en Allemagne. (*Nouvelle Biographie universelle*, s. v.)

1. H. Düntzer, *Zur deutschen Literatur und Geschichte*. Nürnberg, 18.8, in-12, t. I, p. 145.
2. Lettre de Karl Lessing à son frère, du 16 janvier 1773. (Lessings *sämmtliche Werke*, t. XIII, p. 428.)
3. Lettre de Nicolaï à Lessing, du mois de février 1773. Lessings *sämmtliche Werke*, t. XIII, p. 434.)
4. Lettre de Cacault à Bitaubé, citée par Guhrauer, *Gotthold Ephraim Lessing's Leben und Werke*. Leipzig, s. d., in-8, 2e partie, p. 256.
5. Lettre de Cacault du 12 novembre 1788. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 145.
6. *Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. XXVIII. Parmi ces novateurs, H. von Knebel-Dœberitz, *op. laud.*, p. 28, cite François de Neufchateau.
7. *Knebel's litterarischer Nachlass*, t. I, p. XXVIII.

Il est vraisemblable que Knebel fut aussi en rapport à Paris avec le baron Grimm, rentré depuis le mois d'octobre de l'année précédente de son voyage en Russie [1]; la cour de Weimar songeait, nous le verrons, à ce moment même, à faire du correspondant de Catherine et de la grande Landgrave son ministre à Paris. Il est peu probable que Knebel n'ait pas connu ces négociations ou n'ait pas eu occasion de voir ou de rencontrer alors l'auteur de la *Correspondance littéraire*. A. Schöll [2] nous apprend que Charles-Auguste « fréquenta » à Paris le graveur allemand Wille [3], hôte habituel de ses compatriotes et auquel tous les amateurs d'art, de passage dans la capitale, s'empressaient de rendre visite. Dans un voyage précédent, en 1770, Knebel avait fait la connaissance de l'habile artiste [4]; cette fois encore une de ses premières visites fut pour lui; il alla le voir dès le 10 mars. Ce fut bientôt le tour de Charles-Auguste; le 23, ce prince vint, en compagnie de Knebel, faire une première visite à Wille, visite qu'il répéta le 29 et le 30 avril. Le 7 du mois suivant, on retrouve encore Knebel chez l'artiste, mais cette fois accompagné de Cacault et du jeune comte de Grammont; quatre jours après, il venait lui faire ses adieux [5].

On est en droit de supposer que Knebel dut, comme avec Wille, être en rapport avec Junker [6], ce traducteur en français de tant d'ouvrages allemands, dont il est question d'ailleurs dans la correspondance de Villoison [7]. Mais Knebel n'en parle pas plus que de Grimm, dans ses notes de voyage; il mentionne, au contraire, d'une façon toute spéciale « le savant et bon Villoison, qui le venait voir presque tous les jours ». Ces relations suivies de l'écrivain allemand avec l'helléniste français ne doivent pas surprendre; on se les expliquera sans peine si l'on songe que le gouverneur du prince Constantin était érudit aussi bien que poète; il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que, humaniste lui-même, il se soit plu dans la société d'un des plus grands humanistes de l'époque.

1. Il y avait accompagné la landgrave de Hesse-Darmstadt et assisté au mariage de sa fille avec le tsarévitch.

2. *Carl-August Büchlein*. Weimar, 1857, in-12, p. 45.

3. Célèbre graveur, né en 1715 près de Giessen et établi à Paris depuis 1736; il avait servi de guide à Herder, quand celui-ci vint en France en 1769.

4. *Mémoires et Journal de J.-G. Wille, graveur du roi*, publiés par Georges Duplessis. Paris, 1857, in-8, t. I, p. 434.

5. *Mémoires de Wille*, t. II, p. 4, 7, 11, 12, 13 et 14.

6. Georg-Adam Junker, né à Hanau en 1716, professeur d'allemand à l'École militaire, auteur, entre autres, des *Principes de la langue allemande* (1760), d'un *Choix varié de poésies philosophiques et agréables*, traduites de l'anglais et de l'allemand (1770), etc.

7. *Knebel's Nachlass*, t. I, p. xxxi.

II

Lorsqu'il fit la connaissance de Knebel et celle du futur duc de Saxe-Weimar, Villoison était encore tout jeune : né à Corbeil en 1750, il n'avait alors que vingt-cinq ans; mais déjà il était célèbre et même, depuis 1772, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son édition du *Lexique grec de l'Iliade et de l'Odyssée* d'Apollonius [1] acheva de fonder sa réputation d'érudit. Il était par suite désigné à l'attention de Knebel; mais les travaux de Villoison ne suffisent pas à expliquer l'espèce d'intimité qui s'établit entre lui et le gouverneur du prince Constantin, encore moins ses rapports avec Charles-Auguste et le comte de Gœrtz, gouverneur du jeune duc. Il y en a une autre raison : c'est un certain art de se pousser que semble avoir possédé l'érudit français, des prévenances, qui allaient jusqu'à l'obséquiosité, et une politesse voisine de l'adulation.

On ignore au juste à quelle époque Villoison entra en rapport avec Knebel et avec le duc de Weimar; mais leurs relations remontent aux premiers temps du séjour de ce prince à Paris. Dans un passage d'une lettre à Knebel [2], malheureusement non datée, Villoison rappelle qu'il fit la connaissance de Charles-Auguste et de Knebel dans le « cabinet des pierres gravées » du duc d'Orléans; et nous verrons dans la « correspondance littéraire » adressée au jeune duc par Villoison [3] que ce fut l'abbé de la Chaux, « garde » de ce cabinet, qui le mit en rapport avec les nobles voyageurs. Rien n'était plus naturel que de les adresser au savant helléniste qu'on appelait, nous apprend-il lui-même [4], « l'ami des Allemands », et qui, en correspondance avec les érudits les plus célèbres de l'autre côté du Rhin [5], recevait la visite de tous ceux d'entre eux qui venaient à Paris.

Quoi qu'il en soit, des relations intimes s'établirent bientôt entre Villoison et Knebel, et, le témoignage de l'écrivain allemand est formel à cet égard, elles furent fréquentes. On comprend que,

1. *Apollonii sophistæ Lexicon græcum Iliadis et Odysseæ*... illustravit et versionem latinam adjecit J. B. C. d'Ansse de Villoison, Paris, 1773, 2 vol. gr. in-4.

2. Düntzer n'a publié qu'un très court fragment de cette lettre, qui fut écrite pendant le séjour du duc à Paris. (*Zur deutschen Literatur und Geschichte*, t. I, p. 36, note.)

3. Bibl. nat. *Man.* suppl. grec 943, fol. 61.

4. Lettre à Knebel du 29 mai 1775. (H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 37.)

5. Une lettre de Becker, datée du 27 avril 1779, et écrite de Paris, parle de Morus, d'Ernesti et de Ludwig, de Leipzig. *Man.* 943, fol. 99, 2. *Ibid.*, fol. 106, on voit Villoison recevoir le « beau catalogue » de la Bibliothèque de Dresde; malheureusement on ne sait de qui. Ailleurs (*Ibid.*, fol. 110, 2), il parle d'un « nouveau service » que venait de lui rendre M. Formey, « auquel *il avait* mille obligations ». Nous verrons encore (*Ibid.*, fol. 64) parmi ses correspondants allemands Ring de Calrsruhe.

humaniste passionné, le gouverneur du prince Constantin se soit plu dans la compagnie de l'éditeur futur d'Homère; celui-ci ne trouva pas moins de charme dans celle de Knebel; dans l'exaltation de sentiments qui paraît lui avoir été naturelle, il conçut pour le gouverneur du prince Constantin une amitié que l'absence ne devait pas diminuer et dont l'expression atteint aux dernières limites de la tendresse. On en verra par la suite des preuves nombreuses. Voici, par exemple, le commencement d'une lettre qu'il adressait à Knebel [1] vers la fin d'août, trois mois après que celui-ci avait quitté Paris :

Avec quel plaisir n'ai-je pas reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; j'étais affamé de vos nouvelles, mon cœur en avait un besoin inexprimable... De grâce une autre fois ne soyez pas si longtemps à me refuser la seule satisfaction qui me reste, celle de recevoir de vos lettres, parce que je suis privé du plaisir de vous embrasser.

Des relations d'un autre genre, mais suivies, s'établirent aussi entre le savant français et Charles-Auguste; ce prince avait besoin d'un guide à Paris; Villoison le comprit; il vit là une occasion, un moyen facile de se rendre nécessaire; il ne négligea rien pour atteindre son but; dès le premier instant il se mit « aux ordres du prince [2] ». Un jour il lui ménage une réception dans un salon connu, par exemple dans celui de Mme Chénier, femme du ministre de France à Constantinople et au Maroc et mère des poètes André et Marie-Joseph [3]. Une autre fois il s'offre de l'accompagner à la « rentrée publique de l'Académie des inscriptions [4] » ou de le mener voir le musée de Mlle Biheron [5]. Villoison se chargeait aussi de procurer au duc les livres et les objets d'art dont il avait besoin pour sa bibliothèque et son « académie ». Nous le verrons envoyer à Charles-Auguste une notice des sculptures et des tableaux exposés au Louvre, à la Saint-Louis [6]. Une lettre de Houdon, du 8 septembre 1775 [7], nous montre en particulier l'helléniste français servant d'intermédiaire au duc au sujet d'un buste de Gluck qu'il

1. Bibl. nat. *Man.* suppl. grec 943, fol. 113, 1. Cette lettre n'est pas datée, mais les événements auxquels elle fait allusion montrent qu'elle n'a pu être écrite que dans la seconde moitié du mois d'août.

2. Lettre du 20 avril 1775. (Düntzer, *Zur deutschen Literatur und Geschichte*, t. I, p. 32.)

3. « Ces dames (Mme Chénier et sa fille), écrivait Villoison à cette occasion, se feront un devoir de recevoir les princes comme ils le méritent, et avec l'habit grec. — Je puis vous assurer, ajoutait-il ingénument, que c'est le plus beau commentaire des pierres gravées du cabinet de M. le Duc d'Orléans. » (Lettre sans date. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 36, note.)

4. Lettre du 20 avril. (H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 33.)

5. Marie-Catherine, fille d'un pharmacien, née à Paris en 1719, s'appliqua de bonne heure à confectionner en cire des pièces d'anatomie; elle forma ainsi un cabinet curieux, qu'elle ouvrait tous les mercredis aux amateurs; moyennant trois francs, ils avaient la permission de le visiter. (*Nouvelle Biographie universelle*, s. v.)

6. Bibl. nat. *Man.* suppl. grec 943, fol. 60, 2.

7. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 60, 2.

avait commandé au célèbre statuaire — le sculpteur peut-être dans l'atelier duquel Knebel fut conduit par Diderot —; cette œuvre ne fut terminée qu'après le départ du jeune prince, et ce fut à Villoison que Houdon s'adressa pour régler l'affaire.

Villoison avait toute espèce de droits pour traiter au nom du duc; il était son correspondant attitré à Paris. A peine eut-il fait la connaissance de Charles-Auguste que le savant français songea à se faire attacher au service de ce prince. Il eut d'abord l'ambition d'être ministre de Saxe-Weimar à Paris. Il s'en ouvrit au comte de Gœrtz, qui lui donna « les espérances les plus flatteuses [1] », tout en lui apprenant que « le duc avait déjà pris des engagements avec un homme qui lui était fortement recommandé par une cour voisine ». Cet « homme » n'était autre que Grimm, que la cour de Saxe-Weimar avait eu l'idée de prendre de moitié avec le duc de Gotha pour ministre à Paris [2]. Cette combinaison échoua, sans que Villoison fût choisi; Gœrtz redoutait l'opposition que le comte de Vergennes pourrait faire à sa nomination; mais il laissait entrevoir à l'ambitieux érudit que « le Prince pourrait toujours lui conférer à Paris le caractère sacré de son ministre, quoique non chargé d'affaires, mais jouissant de tous les droits, privilèges et honneurs attachés au corps diplomatique ».

La perspective de ce « titre et d'un titre respectable aux yeux de la France », flattait singulièrement l'amour-propre de Villoison; aussi pressait-il Knebel, ignorant alors l'opposition sourde qui existait entre lui et le comte Gœrtz, de lui prêter son concours pour obtenir cette distinction désirée :

Je vous supplie, lui écrivait-il [3], monsieur et très cher ami, car vous voulez bien permettre que mon cœur vous donne ce titre, je vous supplie de vouloir bien achever votre ouvrage, maintenant qu'il est si heureusement commencé, de continuer de me recommander au Duc et à M. le comte de Gœrtz et de leur montrer avec quel zèle à Paris je leur rendrois service pour les affaires, correspondances, etc., et à Weimar, où je pourrois faire souvent et très souvent des voyages, car je serai toujours aux ordres du Prince pour sa Bibliothèque, son Académie. Votre cœur et l'excès de votre amitié vous suggéreront le reste pour appuyer fortement ma demande. Je vous prie de vouloir bien presser vivement et de saisir le moment où vous avez mis les affaires en si bon train. Je désirerois bien pouvoir avoir par la suite

1. Lettre du 20 avril 1775. (H. Düntzer, *Zur deutschen Literatur und Geschichte*, t. I, p. 31.)
2. Edmond Schérer, *Melchior Grimm; l'homme de lettres; le factotum; le diplomate.* Paris, 1887, in-8, p. 432.
3. Lettre du 20 avril 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 31-32.

un entretien avec le Duc sur cet objet. D'icy à dix-huit mois je ne serois libre que de pouvoir faire seulement des voyages de petite durée à Weimar, parce que j'ai premièrement des biens à vendre, dont je veux me défaire, secondement un bâtiment à achever et, ce qui est essentiel pour ma petite fortune, un livre à finir et à faire imprimer [1], et alors je le dédierois au prince qui seroit mon maître, pour lui consacrer et lui rapporter tous mes travaux. Comme je ne puis pas quitter ma mère que j'aime tendrement et plus que ma vie, je l'emmènerois tous les voyages que je ferois d'un peu de durée; je le dois à cette tendre mère et les loix du sang me seront infiniment chères. Quelle seroit ravie de me voir à Weimar auprès du meilleur de tous les princes! Quelle joie pour moi de vous y embrasser, vous, monsieur et très cher ami, l'auteur de mon bonheur.

Villoison se peint dans ce fragment de lettre; et c'est là ce qui en fait l'intérêt; il n'est pas moins curieux de l'entendre parler de l'espoir que Gœrtz lui avait peut-être malicieusement donné, d'être nommé conseiller de légation et envoyé « en qualité de ministre dans les différentes cours où il voudroit aller ». Ses goûts d'érudit se réveillant alors, il se demandait si dans dix-huit mois ou au plus tard dans deux ans, quand il serait « entièrement libre de voler au-devant des ordres de son Altesse Serénissime, le duc ne pourroit pas l'envoyer comme ministre à Florence ». Quel voyage pourrait lui être plus avantageux, « à cause des manuscrits et des richesses qu'il y acquéreroit et dont il enrichiroit ses ouvrages et la bibliothèque du Duc, en même temps qu'il feroit ses affaires comme ministre » [2]! Pour réussir complètement, il fallait s'insinuer de plus en plus dans les bonnes grâces de Charles-Auguste. De là le soin avec lequel il recherchait les occasions de lui être agréable ou seulement de l'approcher.

Il y avait encore un autre moyen de gagner la faveur du prince : c'était de le flatter et de le combler d'éloges; Villoison n'eut garde de l'oublier. Le manuscrit 943 [3] de la Bibliothèque nationale renferme une épître curieuse à cet égard, adressée par le savant helléniste à Charles-Auguste, dans laquelle il lui fait hommage, présent bien sérieux pour un prince de dix-huit ans [4], de son édition du *Dictionnaire grec de l'Iliade et de l'Odyssée*, publiée deux ans auparavant. Cette dédicace est écrite dans le latin le plus élégant et le style le plus flatteur. Ne possédant rien, disait Villoison, qu'il pût donner au duc de vraiment digne de lui, c'était lui-

1. Il s'agit de l'édition des œuvres de Cornutus.
2. Lettre du 20 avril. *Ibid.*, p. 33.
3. Suppl. grec, fol. 125.
4. Charles-Auguste était né le 3 septembre 1759.

même [1] qu'il offrait, avec les prémices de son talent et de ses travaux, à ce prince « nourri dans la sagesse et la philosophie ». Il se flattait que le nom d'Apollonius lui plairait comme étant d'un heureux augure. Pour lui, il portait envie à son livre, qui sans lui irait vers cette cour fortunée, où la justice, la paix et le bonheur, avant de s'éloigner de la terre, avaient fixé leurs pas et souriaient à son souverain [2]. Et Villoison terminait en demandant au ciel de conserver pour le bien de la république des lettres et le bonheur des hommes la vie de Charles-Auguste, aussi longtemps que le souvenir de ses bienfaits subsisterait en Saxe. Si l'on songe que le jeune duc prit en main cette année seulement le gouvernement de ses États, on voit qu'il était difficile de pousser plus loin l'adulation.

Malgré ces flatteries et ces efforts, Charles-Auguste partit sans avoir conféré à Villoison le titre de ministre qu'il ambitionnait; dans les premiers jours du mois de mai il quitta Paris [3]. Avant de s'éloigner de cette ville, Knebel avait adressé à Villoison une lettre, « à laquelle il semblait avoir voulu attacher son âme si belle et si aimante » [4]. A peine arrivé à Strasbourg, il s'empressa de lui en écrire une autre non moins affectueuse. On comprend dans quel ravissement elles mirent Villoison.

Je les ai sans cesse sur mon bureau, je les lis, je les relis, je les baise sans cesse pour me consoler de votre absence, en attendant que nous soyons réunis et que je puisse vous embrasser à mon aise. Oh! mon cher ami, je n'oublierai jamais, non jamais, le premier entretien que nous eûmes ensemble chez moi, au sortir de chez Mme Chénier et où vous épanchâtes votre cœur avec tant de confiance et de franchise dans le sein d'un étranger que vous ne connaissiez pas et qui depuis est devenu pour la vie votre meilleur ami. Il y avoit longtemps que mon cœur cherchoit quelqu'un sur lequel il pût se reposer... Je suis bien éloigné de mériter les choses obligeantes et trop flatteuses que votre amitié et la sienne me prodiguent à l'envi; mais je me glorifie de mériter l'éloge d'*ami des Allemands*; c'est le plus beau titre que je puisse ambitionner, et une place dans votre cœur fait le seul objet de mes vœux... Peut-on vous voir sans vous aimer?

Villoison revient à chaque instant dans sa correspondance sur l'amitié que lui avait inspirée Knebel; on a lu plus haut [5] un pas-

1. « Dono tibi quod unum habeo, me ipsum. »
2. « Hujusce Apollonii sorti invideo, quod sine me ibit, ad fortunatam accidet aulam, in qua ultima excedentes terræ vestigia fixerant justitia, pax et felicitas, quæ tibi dominanti adrident. »
3. Le 11, Knebel alla faire ses adieux à Wille. *Mémoires de Wille*, t. II, p. 14.
4. Lettre du 29 mai 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 35.
5. P. 529.

sage caractéristique à cet égard d'une lettre du mois d'août, dans laquelle il exprimait en termes passionnés les sentiments d'affection qu'il éprouvait pour le gouverneur du prince Constantin. En voici un autre non moins frappant, tiré de la même lettre, et où il entretient à la fois son correspondant de son amitié et de l'admiration qu'il avait pour son talent, un peu sur parole, il est vrai :

Un célèbre Hollandais, nommé M. Van Santen [1], qui m'a été adressé à Paris par plusieurs savants de Hollande, m'apporte son album, me le laisse et me prie d'y écrire quelque sentence. Je le parcours avidement, j'y retrouve les noms les plus célèbres et enfin j'y découvre le plus cher de tous. C'était le vôtre, mon cher ami, j'y reconnais votre main, cher Baron, cette main qui a si souvent serré la mienne et que j'ai si souvent pressée contre mon cœur. J'y vois deux vers allemands de vous qui peignent votre âme aimante et sensible. Transporté de cette découverte, plein d'attendrissement, je vole chez M. Van Santen, j'épanche mon bonheur dans son sein et j'ai de plus la satisfaction de trouver un homme qui partage mon transport et tous mes sentiments d'estime et d'amitié. Il me raconte la liaison qu'il a eue avec vous à Potsdam. Il me parle surtout de vos talents supérieurs pour la poésie, me répète, et il est très bon connaisseur, que vous êtes sans contredit un des meilleurs poètes allemands, qu'il a vu avec la plus grande admiration plusieurs de vos pièces imprimées dans différents recueils. Je vous prie de vouloir bien me marquer si vous comptez les faire réunir et les faire imprimer conjointement. M. Van Santen vous en prie instamment et il dit que c'est le vœu de toute l'Allemagne.

Comme en venant, les princes, au retour, s'arrêtèrent à Strasbourg ; pendant le séjour qu'ils y firent, Knebel alla voir, peut-être de la part de Villoison, un des correspondants de celui-ci, Oberlin [2], « le digne et savant élève et successeur de M. Schœflin », comme il l'appelle quelque part [3]. La connaissance qu'il fit de l'érudit philanthrope ne fut pas moins agréable à Knebel que ne l'avait été à Villoison lui-même celle que le gouverneur du prince Constantin lui avait fait faire de Cacault. L'ancien professeur à l'École militaire était alors précepteur des fils du comte de Grammont [4] ; mais cette circonstance n'empêcha pas Villoison de le voir souvent, et dans leurs réunions ils s'entretenaient de Knebel, comme à Strasbourg ce dernier s'entretenait de Villoison avec Oberlin.

1. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 113, 2.
2. Jérémie-Jacques, né à Strasbourg en 1735, mort en 1806, publiait depuis 1770 le *Museum Schœpflini* et les *Miscellanea litteraria.*
3. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 57.
4. Antoine-Adrien, maréchal de France ; ses fils étaient Antoine-Louis-Marie, né le 17 août 1755, et Antoine-François, né le 1er septembre 1758.

Cependant Charles-Auguste avait quitté Strasbourg, et après un court séjour à Carlsruhe, il était rentré à Weimar. Alors commencèrent des intrigues dont le bruit vint jusqu'à Villoison et le remplit d'inquiétude. Mécontente de l'influence que Gœrtz semblait avoir prise sur son fils pendant le voyage de France et redoutant les changements qu'il pourrait lui conseiller dans le gouvernement après sa majorité, la duchesse Amélie avait tout fait pour éloigner le comte. Aidée par Dalberg [1] et le ministre Fritsch [2], elle parvint à ses fins; Gœrtz fut mis à la retraite, sans s'éloigner toutefois de la cour; Charles-Auguste renonça à ses projets de changement, et la révolution de palais que redoutait la duchesse mère n'éclata pas; son fils lui succéda paisiblement au pouvoir et ne songea plus qu'à aller chercher sa fiancée à Carlsruhe.

Villoison suivait d'un œil anxieux ces événements dont l'éloignement ne lui permettait que de juger bien imparfaitement; il était « affamé de nouvelles » [3], et allait à chaque instant en demander à Cacault; sur ces entrefaites une lettre de Weimar, adressée à Junker, vint annoncer à Paris la disgrâce de Gœrtz. Aussitôt il demande à Knebel si la nouvelle est bien vraie. Il avait toujours cru, ajoute-t-il [4], « apercevoir que le Duc était gêné devant le Comte ». Enfin Knebel lui annonce officiellement la disgrâce de Gœrtz, et comme Villoison apprend en même temps ou sait déjà l'opposition sourde qui existait entre eux, maintenant il ne se contient plus.

Je vous félicite bien sincèrement, écrivait-il le 25 août [5], de la retraite de M. le comte de Gœrtz et je prends toute la part possible à cet évènement. Vous sçavez, mon très cher ami, que je vous ai dit mille fois que le comte de Gœrtz ne me plaisoit pas, malgré les politesses froides qu'il affectoit de me prodiguer. Mais je ne prenois pas le change et quand je l'aurois ignoré jusqu'alors, vous m'aviez trop bien appris à connoître le vrai langage du cœur et les épanchements de l'amitié.

Il y avait un nuage cependant à la joie de Villoison : il tremblait que le comte ne « revînt sur l'eau ». « Ce seroit alors un ennemi d'autant plus dangereux qu'il seroit irrité par sa disgrâce. » C'est ce qu'il fallait insinuer à la princesse Amélie, « afin qu'elle le fît sentir au Duc ». Puis il demandait à Knebel « de lui donner des détails plus circonstanciés sur ce grand événement, qui marquait

1. Karl Freiherr von Beaulieu-Marconnay, *Karl von Dalberg*, t. I, p. 45-49.
2. Karl Freiherr von Beaulieu-Marconnay, *Anna-Amalia, Carl August, und der Minister von Fritsch*. Weimar, 1878, in-8, p. 91-97.
3. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 113, 1.
4. Même lettre, fol. 113, 2.
5. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 39.

la fermeté du Duc et la sagesse de Mme la Princesse ». Il désirait connaître aussi quels sujets on avait de craindre « qu'il ne gagnât l'esprit de la jeune Princesse ».

Je sçais, continuait-il [1], que c'est un homme artificieux, mais vous me permettrez de vous dire que je ne le crois pas sans esprit; qu'il vous souvienne, mon cher ami, que je m'étois apperçu de la gêne et de la contrainte où étoit le Duc devant le comte de Gœrz [2], de ses politesses froides et forcées et que j'avois même eu le plaisir de vous faire part de ces remarques et de vous observer que ce n'étoit qu'à vous, mon très cher ami, que le Duc parloit avec confiance, amitié et effusion de cœur. Les moindres gestes le déceloient. Rappelez vous que je vous en ai averti le dernier jour que je vous ai tenu serré dans mes bras, la veille de votre départ.

« Serrer dans ses bras », c'est la seule expression qui convenait à l'ardeur d'amitié que Villoison éprouvait pour Knebel; elle revient plus d'une fois aussi dans sa correspondance avec cet ami si cher. Après l'avoir assuré, dans une lettre écrite quelques jours auparavant, du vif intérêt qu'il prenait à ce qui tenait à son bonheur et à celui du duc :

Quelle joye, s'écriait-il [3], j'aurois de vous serrer dans mes bras à Weimar, de vous témoigner tout mon attachement, toute ma reconnaissance! Oui, je puis vous l'assurer, jamais je n'ai tant aimé personne et aussi personne ne m'a jamais donné, même parmi les Allemands, cette nature pleine de franchise, les marques de confiance et d'amitié que vous avez prodiguées à un jeune homme que vous ne connaissiez aucunement. Je les aurai toujours présentes à l'esprit, ces marques de bonté singulières, et j'en conclus qu'il faut que nos âmes soient faites l'une pour l'autre, puisqu'elles ont cherché à se réunir et à se confondre dès le premier instant.

La situation de Wieland, dont la présence à Weimar n'était d'ailleurs plus nécessaire depuis la majorité de son élève Charles-Auguste, avait paru doublement menacée au milieu de la révolution de palais qui avait si vivement préoccupé Villoison; on avait, disait-il, marqué à M. Cacault que l'immortel M. Wieland était enveloppé dans la disgrâce du comte [4]. Quoique Villoison ne connût pas personnellement l'auteur d'*Agathon*, ce qu'il en avait

1. Même lettre. *Ibid.*, p. 40.
2. On retrouve à peu près les mêmes expressions dans un passage de brouillon de lettre de la Bibliothèque nationale cité plus haut.
3. Bibli. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 113.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 114. — Lettre du 25 août. *Ibid.*, p. 41.

entendu dire lui avait inspiré une profonde estime pour le poète allemand; il ne pouvait comprendre le coup qui le frappait.

Monsieur Wieland est un grand homme qui fait l'honneur de sa patrie et de sa langue. Je vous remercie infiniment de m'avoir procuré l'honneur de sa connaissance et de lui avoir parlé de moi. Je vous prie de vouloir bien lui faire agréer l'assurance de mon profond respect et de ma haute admiration. Plusieurs sçavants allemands me parloient de lui dernièrement [1] et me disoient qu'il sçavoit son Lucien et son Platon par cœur et qu'il possède le grec comme sa langue maternelle. C'est ce que j'ai reconnu moi-même, quoique j'aye le malheur de ne pouvoir lire ses ouvrages que dans de mauvaises traductions. Il devroit les traduire lui-même en français, puisqu'il sçait si bien cette langue.

Les craintes que le sort de Wieland avait inspirées à Villoison étaient vaines; Charles-Auguste garda auprès de lui son précepteur; le poète des *Grâces* resta à Weimar et il fut un des écrivains de cette ville qui accueillirent sept ans plus tard Villoison avec le plus d'empressement. Mais le correspondant de Knebel avait raison de n'être pas rassuré au sujet de Gœrtz, le « vilain comte », et d'avoir peur qu'il ne revînt. La volonté de la duchesse douairière l'avait fait mettre à la retraite. La volonté de la duchesse régnante allait le ramener à la cour. La nouvelle de sa rentrée probable en faveur fit trembler Villoison pour Knebel, qui la lui avait annoncée :

Quoi seroit-il possible, lui répondit-il aussitôt [2], que le comte eût quelques espérances de retour? Marquez-moi sur quoi elles seroient fondées, écrivez-moi exactement tous les détails qui le concernent, les motifs qui nous font craindre cette résolution, aussi fatale au prince qui le rappelleroit qu'à vous, ô mon cher ami, qui seriez la victime de sa vengeance et de son ambition. Je frémis quand j'y songe. Mais ne vous abusez-vous point? Le Comte a-t-il suivi le Duc lorsqu'il est allé se marier? Et pourquoi n'étiez-vous donc pas de cet agréable voyage?... Je m'imagine que vous devez jouir à présent de toute la confiance du Duc et que vous allez être son ministre. Marquez-moi ce qui en est. Tout ce que je puis vous assurer, cher ami, c'est que si j'étois à votre place et que si j'avois si beau jeu, jamais le Comte ne reviendroit sur l'eau. Vous pouvez tant sur l'esprit de la respectable mère du Duc. Elle a en vous toute la confiance que vous méritez... Vous pouvez compter aussi sur le Prince qui est la plus belle ame du monde. Pour

1. A partir de ce mot tout ce qui suit se trouve à peu près identiquement dans le brouillon de la lettre déjà citée du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fol. 114; cette coïncidence et d'autres semblables me font supposer que cette lettre n'a pas été envoyée.
2. Lettre du 8 octobre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 43-44.

le bien du Duc, pour celui de ses états, de sa femme, de sa mère, de son frère et du vôtre qui êtes perdu, s'il faut qu'il rentre, entretenez le Prince et la Princesse Amélie dans leurs sentiments contre le Comte; représentez-leur ce qui est vrai, sans nommer personne, que les étrangers même s'appercevoient à Paris de sa haine et de son mépris dont il donnoit des marques publiques pour l'aimable prince Constantin. Ce coup sera sensible au cœur d'une mère qui paroit avoir la plus grande tendresse pour ce jeune Prince. D'ailleurs que craignez-vous, la princesse Louise n'a-t-elle pas pris les leçons de sa tante la margrave [1], qui doit détester le Comte qui parle d'elle très cavalièrement... Il s'agit de sçavoir si la princesse Louise vivra en bonne union avec la princesse Amélie, et alors elles se réuniront contre le Comte. Encore un coup, votre sort, votre fortune sont entre vos mains.

On ne s'attendait pas à ce que Villoison fût capable de tant de machiavélisme; on ne s'étonne pas moins en le voyant céder si facilement à son imagination et, emporté par l'ardeur de son zèle, faire des plans qui pouvaient si peu se réaliser. Knebel n'était pas fait pour être ministre de Weimar; la jeune Duchesse, au lieu de se réunir avec sa belle-mère contre le Comte, n'eut rien de plus pressé, aussitôt après son mariage, que de le nommer intendant de sa maison. Un correspondant de Carlsruhe [2] apprit à Villoison cette rentrée soudaine de Gœrtz en faveur; et Knebel ne lui donnait pas de ses nouvelles! Il n'y tint pas; il écrivit [3] à son ami une lettre pleine de reproches et de plaintes :

Que vous êtes cruel, mon cher ami! est-il possible que vous m'abandonniez à ce point, que vous ne donniez aucun signe de vie à l'homme du monde qui vous aime le plus tendrement et qui ne songe qu'à vous? Ah! si de Weimar vous pouviez lire dans le fond de mon cœur, si vous pouviez voir les tristes inquiétudes qui le rongent, les palpitations qu'il éprouve chaque jour, lorsque l'heure de la poste arrive, avec quel empressement je cours moi-même, je me précipite à la porte à cette heure, avec quelle exactitude je me trouve alors au logis; j'y revole lorsque des occupations ou des affaires m'en ont arraché, dans l'espoir d'y trouver, d'y baiser les traits de votre main; si vous connaissiez la douleur que j'ai de voir chaque jour mon espérance frustrée, ah! vous auriez pitié de moi, vous vous empresseriez de me tirer de mon incertitude affreuse. Oui, cher ami, je sçais tout, malgré le peu de soin que vous avez de m'en instruire. Il y a trois semaines que j'ai frissonné en recevant une lettre de M. Ring qui me marque de Carlsrouh — c'est de Carlsrouh que je l'apprens — que le Comte — ce sont ses termes —

1. Louise-Caroline, fille de Louis XIII de Hesse-Darmstadt.
2. Ring, savant badois, auteur d'une *Vita Schoepflini*.
3. Le 17 novembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 46

après une courte disgrâce a reparu à la cour avec distinction et éclat. Que veulent dire ces termes? Ah! de grâce, écrivez-moi. N'a-t-il simplement que la permission de reparaître à la cour? N'est-il pas de plus rentré dans le ministère? C'est ce que j'ignore. N'a-t-il pas repris la confiance du Duc, n'a-t-il pas tâché une seconde fois de vous l'ôter? Quel est votre sort?... Pourquoi ne m'avez-vous pas marqué que le Comte devoit assister au mariage du duc? Pourquoi n'y étiez-vous pas?... De grâce, une lettre prompte, longue, détaillée, très circonstanciée par la poste. Au plus vite rendez-moi la vie.

Cette ardeur de sentiments, ces craintes sans objet sur la situation de Knebel, qui, n'étant rien moins qu'ambitieux, s'en préoccupait beaucoup moins, paraissent avoir fait sourire ce dernier; il s'empressa toutefois de rassurer son ami. La réponse de Villoison est curieuse à lire; on y trouve à la fois une apologie de sa conduite et de ses sentiments, et une effusion nouvelle de tendresse pour Knebel [1].

J'ai lu votre dernière lettre dont j'étois affamé, avec l'empressement d'un homme altéré qui veut étancher la soif la plus violente et j'y ai reconnu votre âme, qui est empreinte dans tout ce que vous dites, tout ce que vous faites, tout ce que vous écrivez. Vous dites que nous autres François nous avons des passions vives, à cela je vous répondrai que je sçais bien que j'en ai une tres vive et qui domine en moi sur toutes les autres, c'est celle de l'amitié et surtout de l'amitié unique que j'ai pour vous et qui est telle que je n'en ai jamais ressenti de si fortes. Oui, mon meilleur ami, mon cœur est fait pour aimer fortement, et j'ose dire pour sentir tout votre mérite. Je voudrois être connu de vous particulièrement et depuis plus longtemps, et vous sçauriez que la vivacité de mes sentiments ne nuit point à leur constance et qu'en cela, comme peut-être en beaucoup d'autres choses, je me fais honneur de n'être point François [2]. Premièrement, observez de grâce que je suis plutôt Espagnol que François, secondement que j'ai des goûts tels que ceux de l'érudition et des études qui sont tout à fait étrangers à la France. Je vous dirai ce que j'écrivois à mon cher M. Ruhnkenius : *Aude, hospes, confidere amicitiæ juvenis et quidem Galli.* Je vous jure un attachement éternel et, du fond de mon cabinet, je vous vois m'en jurer autant à Weymar et je ne regrette que de ne pas pouvoir vous serrer dans mes bras et vous témoigner ma reconnaissance. Oubliez donc que je suis François et ne vous ressouvenez de la vivacité de mes passions qu'en songeant que je la réserve toute pour l'amitié qui nous unit.

1. Lettre du 8 décembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 48.

2. Villoison était d'origine espagnole; un de ses ancêtres, le Castillan Miguel de Ansso, était venu en France à la suite d'Anne d'Autriche et avait obtenu des lettres de naturalisation. Il n'en est pas moins amusant de voir le grand helléniste se défendre d'être Français et oublier les précurseurs en érudition qu'il avait eus dans notre pays.

Les événements qui se passaient à Weimar n'étaient pas le seul objet de préoccupation pour Villoison; il songeait en même temps, et on ne peut trop lui en faire un crime, à ses propres intérêts. Il n'avait pas vu sans déplaisir lui échapper le titre de ministre de la cour de Weimar; il craignait que Grimm, plus habile, ne parvînt à l'obtenir à sa place; il s'inquiétait surtout de savoir si ce « zélé serviteur du comte de Gœrtz » était toujours en correspondance avec le Duc [1]. Mais Knebel oublia de le renseigner à cet égard. Entre temps, Grimm devint ministre de la cour de Gotha; nouveau sujet d'inquiétude pour le savant ambitieux :

Vous ne m'avez point répondu au sujet de Grimm [2], qui est actuellement ministre de Gotha. Ecrit-il au Duc? Que dit-on de lui à votre cour? Chez nous il passe pour un fourbe; il n'y a que les philosophes qui le tolèrent, parce qu'il leur est vendu.

Le départ de Grimm pour l'Italie, à la fin de l'année 1775, vint tranquilliser Villoison, au moins de ce côté; il lui resta, en effet, un autre sujet de préoccupation. La vanité de ce grand savant semble avoir été égale à son mérite; elle avait sans cesse besoin de nouvelles satisfactions. Dans le courant du mois de mai 1775, il fut nommé membre de l'Académie de Cortone; il fut « très sensible » à cette marque de distinction, dont le marquis de Barbentane fut le premier à l'informer, et on voit aux lettres qu'il écrivit à cette occasion [3] et à l'empressement qu'il mit à en informer Knebel [4] quelle joie il éprouva de faire partie de la « Compagnie la plus savante de l'Europe [5] ». Il fut aussi vers la même époque nommé membre d'une autre académie étrangère, celle de Mannheim, qui chargea un de ses membres, l'abbé Hemmer, de lui annoncer son élection. Mais ces honneurs accumulés ne pouvaient rassasier la soif de distinctions dont était dévoré Villoison; il en brigua bientôt une autre [6] qui devait le consoler au moins de n'avoir pas été nommé ministre de Weimar près d'une cour étrangère; il désirait recevoir une décoration de Charles-Auguste :

Toute mon ambition, écrivait-il à cet égard à Knebel au mois d'août [7], seroit de pouvoir mériter par mon zèle et mon dévouement et à la faveur

1. Lettre du 25 août 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 43.
2. Lettre du 8 octobre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 45.
3. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 45, 1 et 2, 46, 1.
4. Lettre du 29 mai. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 39.
5. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 45, 1. Peut-être aussi était-il membre de l'Académie de Strasbourg; Oberlin, du moins, l'appelle son confrère. Il le devint certainement à cette époque de l'Académie de Marseille. Lettre de Guys, du 15 novembre 1775. *Man.* 943, fol. 37.
6. Bibl. nat. *Man.* 493, fol. 58, 1. Voir plus loin une lettre de Villoison à Charles-Auguste.
7. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 42.

de votre recommandation la croix de son ordre, et alors je me croirois le plus heureux de tous les hommes de pouvoir porter partout une marque éclatante et publique des bontés dont ce Prince daigne m'honorer. Je préférerois cet avantage inestimable à tous les trésors de l'univers, et je vous avouerai que ce seroit là le comble de mes désirs.

Il revient encore sur le même sujet dans sa lettre du 8 octobre [1]. Knebel lui avait, paraît-il, promis d'intervenir en sa faveur; cette nouvelle le combla de joie; obtenir « une distinction si flatteuse d'un prince qu'il aimoit et estimoit tant », n'y avait-il pas là de quoi le rendre « le plus heureux des hommes »? Aussi presse-t-il son ami d'agir sans se rebuter. « Je vous prie de ne rien épargner auprès du duc et de lui exprimer combien je serois fier de pouvoir montrer en séance cette preuve de ses bontés et de l'honneur que j'aurois de lui être attaché. » Ce vœu de Villoison ne devait pas être comblé plus que le premier; au mois de novembre il se berçait encore de l'espoir d'obtenir la croix, objet de tous ses désirs. « Seroit-il possible, écrivait-il à son ami [2], que je fusse assez heureux pour l'avoir? je vous en prie en grâce demandez-la toujours. Vous ne risquez rien; cela ne peut compromettre ni vous ni moi. » Une lettre de Knebel vint lui enlever ses dernières illusions. Le Duc n'ayant encore donné de décoration à aucun de ses sujets, il eût été déplacé de commencer par un étranger [3], Villoison se résigna; mais comme « l'espérance est la dernière chose qui meurt dans l'homme », il demandait, au cas où le prince se déterminerait à donner sa croix à plusieurs de ses sujets, s'il ne pouvait point aussi « se flatter de l'avoir un jour ».

Ce jour ne vint pas; mais Charles-Auguste n'oublia pas néanmoins le savant français; l'année suivante il lui envoya son portrait. Inutile de dire quelle joie ce présent causa à Villoison [4]; dans son enthousiasme il composa à cette occasion un quatrain en vers latins, dont il s'empressa d'envoyer par l'intermédiaire de Knebel une copie à la duchesse mère, à Wieland et même au comte de Gœrtz, qu'il avait cessé de redouter. Nous retrouverons ces vers plus tard. Ils ne furent pas d'ailleurs les seuls que lui inspirèrent ses rapports avec la cour de Weimar.

Au moment où Villoison ne pensait pas encore à obtenir la croix, mais où il n'en tenait pas moins à gagner de plus en plus la faveur de Charles-Auguste, il avait déjà songé à y parvenir en adressant

1. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 45.
2. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 47.
3. Lettre du 8 décembre. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 50.
4. Lettre du 16 août 1776. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 50, note.

au jeune prince une pièce de vers; son mariage prochain lui en offrait une occasion toute naturelle; dès le mois de mai — le mariage n'eut lieu qu'au mois d'octobre — il résolut de célébrer par un épithalame cet heureux événement. Il s'en ouvrit aussitôt à Knebel [1], et lui demanda de lui marquer l'époque précise du mariage, le temps où il devait envoyer sa pièce, enfin « tous les détails qui concernaient la jeune princesse et qui pouvaient prêter à son éloge, son âge, son nom, ses alliances, sa figure, sa taille, ses traits, ses yeux, sa bouche, son caractère, sa peau, ce qu'on pouvait dire à la louange de ses parents ».

Malgré l'impatience de Villoison, « affamé des nouvelles » de Knebel, son ami ne se pressa point de lui répondre. Il était allé en vain chez Cacault, qui n'avait pas reçu plus de lettre que lui. Enfin Knebel se décida à écrire, mais il oublia de donner à Villoison les renseignements détaillés que celui-ci demandait :

Vous ne m'avez répondu à aucune des questions que j'avois eu l'honneur de vous faire dans ma dernière lettre [2]. J'étois cependant bien avide des éclaircissements que je vous demandois sur le nom, etc., de la jeune Princesse qui va unir son sort à S. A. S. pour pouvoir épancher mon cœur dans un épithalame. De grâce du moins marquez-moi tous les détails du mariage, de la fête, du jour où le Prince commencera le bonheur de ses sujets, en se faisant reconnaître leur souverain [3]. Tous ces détails seront infiniment chers à mon cœur et me causeront la plus vive satisfaction. Tout ce qui vous intéresse, tout ce qui tient au bonheur du Duc m'est infiniment cher et peut seul me dédommager du prix de l'absence.

L'absence, il la charma en faisant sa pièce de vers; elle ne dut pas tarder à être prête, et bien avant le jour du mariage Villoison s'occupa de la faire parvenir à sa destination. Mais quelle en était l'inspiration et l'étendue? Je ne saurais le dire [4]; le manuscrit de la Bibliothèque nationale n'en renferme que quelques vers trop peu nombreux et trop informes [5] pour permettre de juger de l'ensemble. Mais quel qu'il ait été, Villoison fut content de son épithalame et il crut pouvoir s'en servir pour gagner les bonnes grâces non seulement du duc, mais de sa mère et de son frère, de la jeune duchesse, du margrave et de la margrave de Bade; il en envoya à

1. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 38.
2. Bibl. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 113.
3. Cette reconnaissance eut lieu le 3 septembre 1775.
4. Il est regrettable que Düntzer n'ait pas cru devoir publier le passage de la lettre du 25 août, où Villoison s'expliquait en détail sur son épithalame.
5. Fol. 81, 2. En voici, je crois, le premier vers et le seul complet :

Omnia quod tollit simul affert omnia tellus.

chacun d'eux un exemplaire, accompagné d'une épître dédicatoire; il en adressa aussi un exemplaire à Wieland, ainsi, cela va sans dire, qu'à son ami Knebel; plus tard, et sur le conseil de ce dernier, il envoya aussi sa pièce de vers au comte de Gœrtz, tout en se demandant[1] s'il ne se formaliserait pas de la recevoir « séparément ».

Dans les diverses épîtres qui accompagnaient ses envois, Villoison a déployé tout l'art de la flatterie, pour varier ses éloges et les mettre en accord avec le rang et le mérite des personnages auxquels ils étaient adressés. On en jugera en les lisant. La grande préoccupation de Villoison était que son épithalame arrivât au moment favorable, pas avant le mariage, ni naturellement pas trop après; aussi n'adressa-t-il pas directement ses vers et les épîtres qui les accompagnaient aux personnages auxquels ils étaient destinés[2]. Il eut recours à un intermédiaire. Il paraît en avoir fait deux paquets, dont l'abbé Hemmer, membre de l'Académie de Mannheim et aumônier de l'Électeur, venu à Paris pour faire des emplettes[3], voulut bien se charger. L'un de ces paquets devait être remis à un correspondant de Villoison dans le pays de Bade — serait-ce Ring de Carlsruhe? — il ne renfermait que deux exemplaires de l'épithalame, destinés le premier au margrave, l'autre à la margrave de Bade.

On ignore quel motif porta au juste Villoison à adresser sa pièce de vers à ce prince et à cette princesse; il faut y voir avant tout une preuve nouvelle de son constant désir de se concilier sans cesse la faveur des grands; peut-être aussi croyait-il par là arriver à gagner les bonnes grâces de la future duchesse de Weimar, nièce, nous le savons, du margrave et de la margrave. Quoi qu'il en soit, voici la lettre adressée avec ses vers par le savant helléniste au margrave :

J'ai l'honneur, écrivait Villoison[4], de vous adresser un exemplaire d'une pièce de vers que j'ai composée à l'occasion du mariage de S. A. S. M. le Duc avec S. A. S. la princesse Louise, nièce de votre illustre princesse; j'y joins aussi une lettre que je prends la liberté d'adresser à S. A. madame la margrave. Comme je ne sais pas précisément le jour auquel le mariage doit se célébrer, je vous prie de vou-

1. Lettre du 17 novembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 47.

2. Il ne faut pas oublier que l'on n'a que les brouillons de ces épîtres de Villoison, écrits sur des chiffons de papier, sans ordre et sans le nom des destinataires; on n'en a peut-être pas la forme définitive et on ne peut que deviner approximativement à qui elles étaient adressées.

3. Bibl. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 58, 1. Cf. plus loin une lettre de Villoison à Charles-Auguste.

4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 79, 1.

loir bien ne lui remettre cette lettre que le lendemain de la noce et de laisser entièrement ignorer jusqu'à ce jour que j'aye fait des vers à ce sujet. S. A. S. le duc n'en sçait encore rien et il ne l'apprendra que par la reception de ma lettre. J'ai saisi avec empressement cette occasion de témoigner à ce grand prince le vif intérêt que je prends à tout ce qui le regarde et la reconnaissance dont ses bontés me pénètrent. J'ai eu aussi le plaisir d'y rendre publique (*sic*) mon hommage respectueux aux grands talents de votre illustre souverain et je voudrois avoir pu rendre les sentiments de la haute admiration qu'il inspire.

Voici maintenant l'épître qui accompagnait les vers destinés à la margrave; elle n'est pas, on le verra, moins élogieuse que celle du margrave :

Votre Altesse Sérénissime [1] voudra bien excuser la liberté que j'ai prise de lui adresser un exemplaire d'une pièce de vers que je viens de composer pour le mariage de S. A. Madame la princesse Louise, votre niece, et de S. A. S. Mgr le Duc de S. J'ai saisi avec la plus vive joye cette occasion de prouver mon zele à ce grand prince, qui daigne m'honorer de ses bontés et de vous rendre publiquement une partie de la justice qui vous est due. Je serai trop heureux, Madame, si vous me pardonnés la hardiesse que j'ai eu de célébrer les talents sublimes qui demanderoient une autre plume que la mienne; quant au portrait de votre nièce, j'ai tâché de me procurer toutes les facilités imaginables pour le rendre ressemblable et M. le baron de Knebel, qui a eu l'honneur de vous faire sa cour à Weimar [2] et qui a le bonheur d'être attaché à son Altesse, a eu la bonté de m'envoyer tous les détails nécessaires et de me dépeindre toutes les bontés de cette grande princesse. Pour l'article qui regarde votre Altesse, je n'ai eu besoin que de répéter une partie de ce que nous apprend la voix de l'Europe, qui vous admire, et je crains bien de l'avoir affaiblie. Je n'aurois jamais pu exprimer l'enthousiasme que m'inspirent vos vertus et vos rares connaissances.

Le second paquet était plus volumineux [3]; il renfermait cinq exemplaires de l'épithalame, destinés à Charles-Auguste, à la princesse sa future, à la duchesse Amélie, au prince Constantin et à Wieland. Il est à peine besoin de dire que chaque pièce de vers était accompagnée d'une épître dédicatoire. La première était à l'adresse du prince Constantin, frère du Duc, chargé de distribuer les divers exemplaires [4].

Votre Altesse voudra bien excuser la liberté que j'ose prendre de lui

1. Bibl. nat. *Man.* 944, fol. 79, 1.
2. Villoison a voulu dire à Carlsruhe.
3. D'après un premier brouillon de lettre il semble que ce paquet était d'abord destiné à Knebel.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 79, 2.

écrire pour me rappeler humblement dans l'honneur de son souvenir et humblement de lui adresser un paquet que je le supplie de vouloir bien ne remettre à Son Altesse Monseigneur son frère qu'après son mariage. Il renferme deux exemplaires d'une pièce épithalame que j'ai composée en son honneur, et comme j'ignore le jour précis ou son mariage doit se célébrer et que j'ai craint d'envoyer cette pièce trop tôt ou trop tard, je me suis enhardi à vous supplier de vouloir bien vous charger de la distribution de ces exemplaires dans le temps que vous jugerez convenable. J'ay mis les noms sur chaque exemplaire.

Il y en a un, Monseigneur [1], que j'ai eu l'honneur de vous destiner et que je vous prie d'agréer comme la plus faible marque de mon profond respect. Vous voudrés bien me faire la grâce de remettre l'autre a Son Altesse Madame la princesse Amélie et de lui faire agréer la très humble assurance de mon profond respect et mes excuses de la liberté que j'ose prendre. J'ai été très heureux pour saisir cette occasion de lui rendre publiquement une partie de la justice que toute l'Europe lui rend et qui lui est due a tant de titres. Les deux autres exemplaires sont pour M. le baron de Knebel [2] et M. Wieland. Il faut être hardi et avoir la témérité de la jeunesse pour envoyer des vers à deux grands poètes. Mais si d'un côté la supériorité des talents de l'immortel M. Wieland m'effraye, de l'autre côté son indulgence et l'amitié de M. de Knebel me rassurent. Je me repose sur vous et me flatte que M. le baron de Knebel voudra bien être mon interprète auprès de leurs Altesses Madame la princesse Amélie et Madame la princesse Louise. Je me repose sur lui du soin de leur exprimer mes regrets de leur envoyer de mauvais vers et j'espère qu'il suppléera à tout ce que je n'ai pas pu dire. Je suis trop heureux d'avoir pu saisir cette occasion de vous renouveler les assurances de mon respect et de mon dévouement inviolable.

On pense bien que le duc ne fut pas oublié dans ce concert de louanges, et bien que Villoison entretînt avec lui une correspondance régulière, il ne crut pas devoir laisser échapper cette occasion de combler le jeune prince de nouveaux éloges et de nouvelles protestations de dévouement.

Je croirois manquer à la reconnaissance que je vous dois pour toutes les bontés dont vous m'avés honoré, lui écrivait-il [3], si je ne prenois part à l'évènement heureux de votre mariage. Je supplie bien Votre Altesse d'être persuadée que j'en partage la joye, ainsi que de tout ce qui pourra vous être agréable et que j'y ai assisté de cœur pour me réunir d'esprit avec vos sujets et jamais vous n'en aurés de plus dévoué que

1. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 80, 1.
2. Dans le billet qui accompagnait le paquet de cinq exemplaires il n'est point question de Knebel.
3. *Man.* 943, fol. 80, 1.

moi. J'ai composé la pièce de vers cy jointe, je vous supplie de vouloir bien l'agréer comme une faible marque de mon tendre attachement et de mon profond respect.

Je ne suis point poète [1], mais le zèle m'a dicté ces vers et vous voudrés bien les excuser eu égard à mon intention, jamais je n'aurai pu exprimer tous les sentimens dont je suis pénétré. Oserois-je vous supplier de faire agréer a Madame la princesse votre auguste épouse un des deux exemplaires que j'ai l'honneur de vous adresser conjointement. Je serois trop heureux si j'avois réussi à lui rendre publiquement une partie de la justice qui lui est due et si elle daignoit faire attention à mon hommage. Je n'ai jamais fait de vers que pour la chanter et voilà mon coup d'essai. J'ai bien peur d'avoir défiguré son portrait, malgré les efforts que j'ai faits pour tacher d'en saisir tous les traits et pour le rendre ressemblant. La voix de la renommée et M. le baron de Knebel m'avoient instruit de tous les détails qui la concernent et je n'ai manqué que de talents pour pouvoir la présenter dans tout son jour et dans tout son éclat. Daignés être sensible, ainsi que Madame la Princesse, aux vœux que je forme pour votre bonheur et soyés persuadés qu'il n'égalera jamais votre mérite ni l'ardeur de mon dévouement.

Évidemment Charles-Auguste dut être satisfait, ainsi que la jeune duchesse; si Villoison n'osa pas écrire à celle-ci, il n'en fut pas de même pour la duchesse douairière : il avait trop de raisons pour capter ses bonnes grâces, il y travaillait depuis trop longtemps pour laisser passer l'occasion d'entrer directement en relations avec elle; mais il le fit, on en jugera, avec une discrétion relative.

Altesse [2], je me flatte que vous voudrés bien me pardonner la liberté que j'ose prendre de vous adresser, sous les auspices de Monseigneur votre fils, le prince Constantin, un exemplaire d'un épithalame que j'ai eu l'honneur de composer en vers latins pour le mariage de Son Altesse Monseigneur le Duc de Saxe-Weimar. J'ay cru que, dans ces moments d'yvresse ou une mère auguste et tendre ressent encore plus vivement le plaisir d'avoir un fils et recueille plus amplement le fruit de ses soins, je pourrois faire excuser ma témérité à la faveur de ces circonstances heureuses où on passe quelque chose à l'excès de la joye et du zèle qui veut se repandre au dehors.

Avons-nous ici l'épître entière de Villoison? Cela est peu probable; mais ce qui précède suffit pour en faire juger le ton et l'inspiration; c'est une tentative timide encore pour entrer en rapport avec la mère de Charles-Auguste, cette princesse lettrée dont le

1. *Man.* 943, fol. 80, 2.
2. *Man.* 943, fol. 80, 2.

savant français tenait tant à gagner la faveur. Après Anne-Amélie, il y avait encore une personne à Weimar avec laquelle Villoison désirait entrer en rapport, c'était l'illustre auteur d'*Agathon*, dont Knebel avait dû lui vanter le talent et l'affabilité; le moment était venu d'engager des relations directes avec le grand poète, Villoison en profita et lui envoya avec son épithalame, l'épître qui suit [1].

Vous voudrés bien excuser la liberté [2] que j'ose prendre de vous adresser un exemplaire d'une pièce de vers que j'ai eu l'honneur de composer pour le mariage de S. A. S. Monseigneur le duc de Saxe-Weimar. Le dévouement le plus respectueux m'a dicté ces vers; je ne suis point poète et je n'ai songé à faire des vers que pour lui donner une preuve de la part que je prends à tout ce qui le regarde. Ainsi vous voudrés bien avoir de l'indulgence pour cette faible production qui n'a d'autre mérite que celui de la vérité. En cas que vous receviez cet exemplaire, avant que le Prince soit marié, j'ose vous prier de vouloir bien n'en parler à qui que ce soit, et d'attendre qu'il ait lu le premier une pièce qui est composée à son honneur. Je suis flatté de trouver cette occasion de vous présenter mon hommage et de vous assurer du respect... (*La fin manque.*)

On pourrait croire que Villoison avait, dans cette circonstance, épuisé tout ce que la flatterie peut suggérer; mais la louange était trop son élément pour qu'il s'arrêtât dans cette voie. « Charmé » que ses vers eussent été bien accueillis à la cour de Weimar [3], et à Carlsruhe [4], il résolut d'avoir encore recours au même moyen pour pénétrer plus avant dans les bonnes grâces de la famille ducale. Il était ou paraissait assuré de celles du duc; maintenant c'étaient celles de la duchesse mère qu'il désirait gagner. Il y travaillait depuis longtemps. Dès le mois de mai il priait Knebel de « rendre compte à cette grande princesse de ses sentiments respectueux » [5]. Mêmes recommandations au mois d'août : « Si vous avez occasion de parler de moi à la princesse Amélie [6], dont je désirerois fort d'avoir l'honneur d'être connu, et si vous lui dites que vous m'avez fait l'honneur de me montrer une de ses lettres, je vous prie de lui témoigner combien j'ai admiré la pureté de sa diction et la beauté de son esprit, et le vif désir que j'aurois de lui faire un jour ma cour. »

1. Tout porte à croire du moins qu'elle était adressée à Wieland.
2. *Man.* 943, fol. 85, 2.
3. Lettre du 8 décembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 49.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 64.
5. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 38.
6. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 42.

L'envoi de son épithalame était une première tentative dans cette voie; enhardi par le succès qu'elle eut auprès d'une princesse bonne et toujours prête à accueillir les hommages des savants, Villoison n'hésita pas à dédier à la duchesse elle-même [1] une pièce de vers, où il mettait, il semble, son éloge dans la bouche de Vénus, tout en se déclarant le simple interprète de ce qu'il avait appris de la princesse dans les conversations du baron de Knebel et de ceux qui avaient l'honneur de lui appartenir.

Villoison ne s'en tint pas là. A l'occasion de la nouvelle année, il composa une autre pièce de vers, mais à l'adresse du duc cette fois [2]. Dès le 7 décembre il envoya à Knebel cette « petite pièce, où il n'avoit exprimé que bien faiblement la centième partie de ses vœux ».

Au lieu de faire de mauvais vers latins pour ce grand Prince, ajoutait-il [3], j'aurois bien mieux fait de lui dire simplement ces deux beaux vers de Virgile, qui sont l'expression la plus vraie de mes sentiments à son égard :

Cujus amor mihi tantum crescitur hora
Quantum vere novo viridis se subjicit alnus.

En dépit de cette modestie de commande, Villoison était content de ses vers; aussi dès que le moment fut venu il s'empressa de les envoyer au duc avec [4] une épître dédicatoire. Il renouvelait à Charles-Auguste « les assurances de son profond respect et de son dévouement », et, après l'avoir « supplié d'agréer les vœux qu'il formoit pour la conservation de sa santé et pour son bonheur », il lui demandait « la continuation de ses bontés et de l'honneur de son souvenir ». Il le remerciait ensuite de lui avoir fait donner par Knebel des témoignages de sa satisfaction, et terminait en disant qu'il n'avait qu'un désir, celui de mériter, « par ses services une faveur dont il sentoit tout le prix ».

Mais ce ne fut pas seulement au duc qu'il envoya ses vers; il les adressa également à la margrave, en reconnaissance de « l'accueil favorable » qu'elle avait fait à l'épithalame de la princesse Louise.

Ce grand succès m'enhardit, lui écrivait-il, à prendre la liberté de vous envoyer, Madame [5], une seconde pièce que je viens de composer

1. Bibl. nat. *Man.* 943, suppl. grec, fol. 101, 1.
2. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 108.
3. Lettre du 8 décembre 1775. H. Düntzer, *op. laud.*, p. 50.
4. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 83, 1,
5. Bibl. nat. *Man.* 943, fol. 64, 1.

pour cette grande princesse et pour son auguste époux au renouvellement de cette année. Je n'ai pu exprimer que la centième partie des vœux que je forme tous les jours pour le bonheur de leurs Altesses et l'esprit est chez moi un bien mauvais interprète du cœur. C'est ce qui m'arrive toutes les fois que je veux rendre les sentiments du profond respect et de la haute admiration que je partage avec toute l'Europe.

Et il terminait ce marivaudage en priant la margrave de recevoir les vœux qu'il faisait « pour la conservation de sa précieuse santé ». Comme on peut le croire, la duchesse douairière ne fut pas oubliée et il semble que Villoison chercha à se surpasser dans l'épître qu'il lui envoya avec ses vers.

Votre Altesse [1] voudra bien excuser la liberté que j'ose prendre de lui adresser un exemplaire d'une seconde pièce de vers que mon cœur m'a dictée pour exprimer à S. A. R. Mgr. votre fils le Duc régnant les vœux que je fais au commencement de cette année pour son bonheur et la conservation de sa santé. J'ai pensé, Madame, que le titre seul de cette pièce portoit la justification de la hardiesse que j'ai de vous l'offrir. J'aurois même manqué à ce qui vous est dû à tant de titres, si je ne m'étois empressé de vous en faire hommage. Le bonheur du prince est le vôtre. Les vœux qu'on forme pour sa félicité vous sont personnels et tout ce qui regarde cet auguste souverain n'a rien d'étranger pour Votre Altesse. Puissiez-vous jouir pendant une très longue suite d'années du plaisir de le voir faire les délices de son peuple! Puissiez-vous recueillir longtemps les fruits de vos travaux! C'est votre ouvrage et vous partagez à juste titre la gloire de cette sage administration et des biens qui en résultent. Je vous prie de daigner agréer les très humbles assurances de l'hommage respectueux de celui qui par son attachement inviolable à Mgr. votre fils se fait un plaisir de se regarder comme son plus fidèle sujet et votre plus grand admirateur. M. de Knebel, l'homme du monde qui vous soit le plus dévoué, m'a souvent entretenu et parlé de vos grandes qualités et de vos célestes apas, et je me trouve le plus heureux des hommes de saisir cette occasion précieuse...

L'épître n'est pas terminée, mais il est facile d'en deviner les derniers mots. On comprend qu'un langage aussi adulateur dût finir par fatiguer; mais on ne le fera sentir à Villoison que plus tard seulement. Pour le moment ses louanges les plus outrées paraissent avoir été acceptées sans répugnance, et il n'eut qu'un souci, les répandre le plus possible. C'est ainsi que, non content d'envoyer ses derniers vers à Knebel, il demandait à son ami de

1. Bibl. nat. *Mss.* 943, fol. 8°, 1.

remettre un exemplaire de sa pièce à « l'immortel » M. Wieland, ainsi qu'à MM. Stein et Engelhardt. Le présent fait à MM. Stein et Engelhardt n'était guère qu'un souvenir qui leur était adressé; il en était autrement de l'envoi fait à Wieland; on sent que Villoison tenait à gagner l'estime et la faveur du grand écrivain; déjà il y était arrivé en partie; c'est pour achever d'y parvenir qu'il lui adressa ce nouveau produit de sa muse latine.

Je vous prie surtout, disait-il [1], de témoigner au grand M. Wieland toute mon estime et tout mon respect. Je regarde l'amitié de ce grand homme comme le trésor le plus précieux, et je vous aurai toute ma vie une obligation infinie de m'avoir procuré la connaissance de ce poète célèbre qui réunit l'érudition la plus profonde aux charmes du style et de la poésie. Quelle différence avec Voltaire, qui est le plus ignorant et le plus superficiel des hommes, quoiqu'il soit incontestablement un des plus beaux esprits! Les poètes Allemands, qui sont très sçavants, sont bien supérieurs aux nôtres...

Villoison parle, ici un peu par ouï-dire, mais que lui importait; il voulait plaire à Knebel, il voulait gagner l'estime de Wieland; c'est là ce qui explique le langage qu'il tient, et dont il est inutile dès lors de relever le plus ou moins de fondement. Mais les rapports de l'helléniste français avec la cour de Weimar ne se bornèrent pas à correspondre avec Knebel et à adresser quelques pièces de vers au duc ou à sa mère; ils eurent aussi un autre caractère et une importance bien autrement considérable.

(*A suivre.*)

CHARLES JORET,
Professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

1. H. Düntzer, *op. laud.*, t. I, p. 49.

CHANTS HISTORIQUES FRANÇAIS DU XVIe SIÈCLE

(*Suite*[1].)

63. — *Chanson pour la conversion des pauvres papistes ignorants qui ont bon vouloir; sur le chant* : Dames d'Orleans, ne plourez plus. Par Mathieu Malingre. 1533.

Paovres papistes, retournez vous
A Jesus qui est mort pour nous...

(12 couplets de 6 vers.)

Bibliographie.

A. — Chansons nouuelles || demonstrantz plusieurs erreurs || et faulsetez : desquelles le || poure mõde est rẽply || par les ministres || de Satan..... *S. l. n. d.* [*Neuchâtel, P. de Vingle, vers* 1533], petit in-8 goth. (4e pièce.)

Biblioth. de Zürich, *Gall.*, XXV, 1009. 1.

Voy. *Le Catéchisme français de Calvin, réimprimé par Albert Rilliet et Théophile Dufour* (Genève, 1878, in-16), p. cc.

B. — Chansons Nouuelles || demonstrantz plusieurs erreurs || et faulsetez, desquelles le || paoure mõde est rẽply || par les ministres || de Satan... *S. l. n. d.* [*Genève, Wigand Köln, vers* 1534], petit in-8 goth. (4e pièce.)

Biblioth. de Zürich, *Gall.*, XXV, 1009. 2.

Voy. *Le Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. ccxxvij.

C. — Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, I, pp. 97-100.

Nous avons dit précédemment (n° 61) ce que l'on peut supposer au sujet des circonstances dans lesquelles fut composée la chanson qui sert de timbre à celle-ci.

64. — *Chanson contenant une partie des damnables erreurs et abusions des ministres de l'Antechrist.* Par Mathieu Malingre. Vers 1533.

O prestres, prestres, ouyez nostre chanson;
En vos matines chantez ceste leçon...

(12 couplets de 2 vers décasyllabiques et 4 vers hexasyllabiques.)

1. Voir le n° 2, avril 1894, pp. 143-158, et le n° 3, juillet 1894, pp. 290-307; — le n° 1, janvier 1895, pp. 36-58.

Cette pièce paraît avoir eu un grand retentissement, au point qu'elle pénétra jusqu'en Suède. Voy. *Bull. de la Société de l'hist. du protest. franç.*, VI (1858), p. 18.

Bibliographie.

AB. — Chansons nouuelles demonstrantz plusieurs erreurs et faulsetez... (voy. l'article précédent), 3e pièce.

C. — Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, I, pp. 100-103.

65. — *Chanson [d'un évangeliste prisonnier] sur le chant* : Quand me souvient de la poulaille. Par Mathieu Malingre. 1533.

Quand me souvient de l'Evangile
Que souloy prescher sur les champs...

(Ballade en 4 couplets de 8 vers; l'envoi a la même mesure que les trois premières strophes.)

Bibliographie.

A. — Une édition séparée de cette chanson fut condamnée, entre 1540 et 1549, par l'inquisiteur de Toulouse. Voy. *Le Chansonnier huguenot*, II, p. 427.

B. — Sensuyuẽt plusieurs || belles & bonnes chansons, que les || chrestiens peuuent chanter en grãde || affectiõ de cueur : pour & affin de sou- || lager leurs esperitz & de leur donner || repos en dieu, au nom duquel || elles sont composees par || rithmes, au plus pres || de lesperit de Iesus || Christ, cõtenu || es sainctes || escriptu- || res... [*Neuchâtel, Pierre de Vingle*, 1533], petit in-8 goth. (7e pièce.)

L'acrostiche et l'anagramme de Malingre se trouvent au verso du titre, ainsi que la date de 1533.

Biblioth. de Zürich, *Gall.*, XXV, 1009. 3.

Voy. *Le Catéchisme français de Calvin*, 1878, p. cciv.

C. — Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouuelles, auec le chant sur chacune, afin que le chrestien se puisse esiouir en son Dieu et l'honorer : au lieu que les infidelles le deshonorent par leurs chansons mondaines et impudiques. M. D. LV [1555]. *S. l.*, in-16 de 269 pp. — Le second liure des chansons spirituelles, composees à l'vtilité de tous vrays chrestiens : où sont demonstrez plusieurs erreurs, esquelz ont esté conduictz et detenus les poures ignorans, par les seducteurs et faux prophetes. M. D. LV [1555]. *S. l.*, in-16 de 63 pp.

Voy. *Le Chansonnier huguenot*, II, p. 442.

D. — Chansons || spirituelles à l'hon- || neur et louange de Dieu, & à l'edification du || prochain. || Reueues & corrigées de nouueau :

|| auec vne Table mise à la fin..... M. D. LXIX [1569]. *S. l.*, in-16 de 402 pp., 4 ff pour la Table et 1 f. blanc.

Biblioth. de l'Arsenal, B.-L., 7881 (La Vallière, 13 909). — Biblioth. de Wolfenbüttel, 1330. 4. Th.

E. — Chansons || spirituelles || à l'honneur de Dieu, & a l'edifi || cation du prochain. || Reveues [*sic*] & corrigees de nou- || ueau : avec vne Table || mise à la fin. || M. D. XCVI [1596]. || *Pour la vefue de Iean Durant. S. l.* [*Genève*], in-16 de 439 pp., 3 ff. non chiffr. et 1 f. blanc, p. 150.

Biblioth. du château de Chantilly (exempl. de M. le comte de Lignerolles : Cal., II, 1894, n° 1371).

F. — Bordier, *Le Chansonnier huguenot*, II, pp. 335-337.

Nous n'avons pas retrouvé la chanson qui sert de timbre à celle-ci.

66. — *Chanson sur le triumphe que les Dieppoys ont faict sur la mer; et se chante sur le chant de* : Marseille la jolie. 1535.

Les mariniers de Dieppe ils ont bien triomphé
Pour le bon roy de France, estant dessus la mer...

(6 couplets de 4 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement, dont || les noms sensuyuent cy || apres en la table || *Mil cinq cens xlij* [1542]. || *On les vend a Paris en la rue* || *neufue nostre Dame a lenseigne* || *de lescu de France.* Pet. in-8 goth. de 42 ff. non chiffr., 21e pièce (p. 37 de la réimpression donnée par A. Percheron, chez J. Gay et fils, en 1867, in-16).

L'edition de 1542 est conservée à la Bibliothèque nationale : Rés. *Y.* 6117. c.

B. — Chansons || nouuellement composees sur plusieurs || chants, tant de Musique que Rus- || tique : Nouuellement Impri- || mees : dont les noms sen- || suyuent cy apres. || *Mil cinq cents xlviii* [1548] : || *On les vend a Paris en la rue* || *Neufue Notre Dame a len-* || *seigne Saint Nicolas* : || *par Iehan Bon-* || *fons.* In-8 goth. (fol. *Iij* de la réimpression donnée par le libraire Baillieu à Paris, en 1869).

C. — Le || Recueil || de toutes sor- || tes de Chansons || nouuelles, tant musicalles que rus- || tiques, recueillies des plus || belles & plus fascecieu- || ses qu'on a sceu || choisir. || Augmentez de plusieurs belles chansons || nouuelles non encore imprimees || iusques à present. || *A Paris*, || *Chez la veufue Nicolas Buffet, pres le College de Reims.* || 1551. In-16 de 96 ff., fol. 46 v°.

Biblioth. munic. de Francfort-sur-Mein, *Auct. gall. Coll.*, 503.

D — Le Roux de Lincy, II, pp. 104.

67. — *Chanson nouvelle [sur la montre faite à Rouen à la fin d'avril 1535].*

Martin Du Bellay s'étend dans ses *Mémoires*[1] sur les préparatifs faits par François Ier en 1535 lorsqu'il voulut obtenir satisfaction du duc de Milan pour l'assassinat de l'ambassadeur de France, Maraviglia. Le roi passa lui-même en revue les troupes réunies à Rouen, sous le commandement de six capitaines renommés : MM. de Bacqueville, de La Salle, de Saint-Aubin l'Hermite, de Saint-Aubin-Gobelet, de Cantelou et de Sannevelles. Ce fut à l'occasion de cette revue que fut composée la présente chanson.

1. Monsieur de Baqueville[2] a charge de mille hommes,
Dont il y en a cent qui sont tous gentilz hommes;
Et le demeurant sont jolys adventuriers
Qui d'aller a la guerre en sont bien coutumiers.
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeulx,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux!

2. Monsieur Le Bastard en est le porte enseigne;
De boire voulentiers s'en est le capitaine.
. . . . . .
. . . . . .
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeux,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux.

3. Les enfans de Paris disent qu'en ses affaires
Bien serviront le roy a toutes ses affaires,
A toutes ses affaires, sans maille et sans denier[3],
Et d'aller en la guerre est bien leur droit mestier.
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeux,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux.

1. Collection Petitot, 1re sér., XVIII, p. 269; Collection Michaud et Poujoulat, 1re série, V, p. 284. — Du Bellay dit : « environ le mois de mai 1534 », ce qui est une erreur évidente. Le roi arriva à Rouen le 29 avril 1535 et y passa la journée du lendemain. Il fit alors distribuer 6000 l. t. aux 6000 hommes de la légion de Normandie. Voir le *Catalogue des actes de François Ier*, III, n° 7746.

2. Charles Martel, seigneur de Bacqueville. Voir Anselme, VIII, p. 211.

3. Le cardinal Du Bellay, évêque de Paris et gouverneur de l'Ile-de-France, avait imposé de lourdes contributions aux Parisiens pour régler la solde de 6000 hommes de pied, puis il les avait fait marcher sans les payer; c'est ce qui fait dire à l'auteur de notre chanson que les enfants de Paris sont disposés à servir le roi sans maille ni denier; ce désintéressement des soldats du cardinal ne se confirma pas. Les pauvres gens réclamèrent leur solde et, sur le refus de Du Bellay, se révoltèrent contre lui. L'évêque de Paris se fortifia dans sa maison, fit tirer le canon contre les mutins et en envoya quelques-uns à la potence. Voir *Cronique du roy François Ier de ce nom*, publiée par Georges Guiffrey, p. 175.

4. Entre vous, jeunes gens, qui jamais n'eustes gaiges
Empruntez hardiement dessus voz mariages :
Vous aurez chausses, pourpoint de taffetas
Et d'argent ung grant tas que le roy vous donra.
Buvons d'autant, ayons le cueur joyeux,
Faisons grant chere sus ces bons laboureux.

1. A. a *m.* — 2. A. il *m.* — B. Dont en y a cent. — 3. AB. Et *m.* — 4. B en la. — 7-8. B. *Ces deux vers m.* — 11-12. *Le refrain n'est indiqué que dans* A *par le seul mot :* Buvons. — 13. B. qua ses. — 17-18. *Ni* A *ni* B *n'indiquent le refrain.* — 23-24. B *seul marque la reprise* : Beuvons dautant, etc.

La présente chanson a servi de timbre à la pièce suivante :

Ne desplaise aux Normands ne à leur compagnie...

et aux pièces que nous reproduisons sous les n°s 71 et 78.

Bibliographie.

A. — Sensuinêt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses, avec plu || sieurs autres retirees des an- || ciennes impressions... *Mil cinq cens XXXVII* [1537] (voy. le n° 4), fol. 3 v°.

B. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses. Anecpues plusieurs autres retirees || des anciennes impressions, comme pourrez || veoir en la Table en laquelle sont comprin- || ses les premieres lignes des Chansons. || 1543. || *On les vend a Paris en la rue neufue* || *nostre Dame a lenseigne de lescu de* || *France. Par Alain lotrian.* Pet. in-8 goth. de 5 ff. lim. et 99 ff. chiffr., titre rouge et noir, fol. 3 v°.

Biblioth. nat., Rés. Y 6117. c (2), exemplaire incomplet des ff. 28 et 29.

68. — *La grande et triumphante Monstre et Bastillon des siz mille Picardz faicte a Amiens a l'honneur et louenge de nostre sire le roy, le XX. jour de juing mil cinq centz XXXV; faicte en maniere de chanson, et se chante sur celle de* : Monsieur de Bacqueville, capitaine de mille hommes.

François Ier passa dans la ville d'Amiens une partie du mois de juin 1535 et y inspecta la légion de Picardie, comme il avait inspecté celle de Normandie. Les chefs de ce corps d'armée étaient, dit Martin Du Bellay, MM. de Sarcus, Jehan de Mailly, seigneur d'Auchy, Jehan de Barbançon, seigneur de Cany, M. de Sesseval et M. de Heilly, surnommé de Pisseleu.

La chanson composée sur les Picards a déjà été réimprimée par M. de Montaiglon; nous croyons utile cependant de la reproduire ici

pour y joindre les variantes assez importantes que nous fournissent deux éditions dont ne fait pas mention l'éditeur regretté du *Recueil de Poësies françoises*.

1. Ne desplaise aux Normands ne a leur compaignie
Si on donne l'honneur a ceulx de Picardie :
Ce sont tous gens de mise, ayant barbe au menton,
Dont la plus grant partie ont tous passé les mons.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

2. Françoys roy, nostre sire, ja tout plain de prouesse,
Luy mesmes a beau pied leur a monstré l'addresse;
C'estoit une noblesse le voir ainsi marcher.
Je croy qu'en tout le monde n'en fault ung tel chercher.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

3. En la ville d'Amiens a esté l'assemblée
De six mille pietons, natifs d'une contrée,
Tous gentilz compagnons; ne querant que combat;
Et d'aller a la guerre est tresbien leur esbat.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

4. Si vous voullez sçavoir la fleur des capitaines,
Qui pour le roy servir ne craignent point leurs peines,
C'est Hely [1] et Canis [2] et monsieur de Douchy [3].
Qui en telle besongne n'ont point le cueur failly.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

5. N'estoisse pas triumphe voir telle compaignie
Marcher si brusquement en ordre bien jolie?
A voir leur felonnie chacun bien presumoit :
Ilz ont tresbonne envie de bien servir le roy.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne luy fauldrons.

1. Adrien de Pisseleu, chevalier, seigneur de Heilly, Fontaine-Lavagan, Oudeuil-le-Châtel, etc., mort à Amiens le 8 février 1558. Anselme, VIII, p. 747.
2. Michel de Barbançon, seigneur de Cany et de Varennes. Il avait épousé Perronne de Pisseleu, sœur consanguine d'Adrien de Pisseleu, seigneur de Heilly. Anselme, VIII, p. 747.
3. Jehan de Mailly, seigneur d'Auchy et de La Neufville le Roy. Anselme, VIII, p. 644.

6. N'esse pas grant honneur a ceulx qui ont la conduicte
D'avoir si bien instruict en peu de temps leur suitte?
Ce sont tous gens de tiltres et de noble fasson
Qui en telles poursuites sçaivent bien leur leçon.
Nous servirons le roy, comme promis avons,
En toutes ses affaires; jamais ne lui fauldrons.

A. *donne le titre reproduit ci-dessus*; BC *portent simplement* Chanson nouuelle. — 1. B. Nen. — BC. ny. — 2. BC. Sils ont donne. — 3-4. BC. Ce sont tous (B tous *m.*) gens de mise et de noble facon. Qui en telle poursuyte scauent bien leur lecon. — 7. A ja *m.* — BC. Francoys roy notre sire comme plain de noblesse. — 8. ABC. Luy mesme. — 9. A. de le voir. — B. a le veoir. — B. nen est point vng tel. — 11-12. B. *ne donne que les deux premiers mots du refrain*; *C ne l'indique qu'à la fin, au v.* 35. — 13. A ceste assemblee. — 18. A. Et *m.* — C. Car daller. — 19. B. fleurs. — 20. BC. leur peine. — 21. BC. Le premier cest Cany et monsieur Douchy (C. Dauchy). — 22. BC. Qui en telle poursuyte. — 25. A de voir. — BC. Nesse pas grant honneur de voir. — 26. BC. brauement. — 27. BC. chascun bien pourpensoit. — 28. BC. Quilz ont. — 32. B. la suyte. — 34. BC. tel poursuyte scauent. — 36. A. En toutes ses affaires comme promis auons.

Bibliographie.

A. — La grande et triumphante monstre et bastillon... In-8 goth. de 4 ff.

Cette édition a été réimprimée par M. A. de Montaiglon dans le *Recueil de Poësies françoises*, I, pp. 176-181.

B. — Sensuiuēt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles et fort ioyeuses... 1537 (voy. le n° 4), fol. iij.

C. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543, in-8 goth. (Biblioth. nat., Inv. Rés. Ye. 2720), fol. iij.

69. — *Chanson nouvelle* [*en réponse aux Picards*], *sur* : Las que dit on en France de M. De Bourbon? Juin 1535.

Peuple de Picardie,
Bien est par toy destruict...

(9 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — La grande et triomphante monstre et bastillon des six mille Picardz faicte a Amiens... (voy. le n° 68).

B. — Sensuiuēt || plusieurs belles Chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. le n° 4), fol. 7 v°.

C. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543, fol. vij. (Ce f. et le f. viij manquent à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, le seul connu; mais la chanson est portée à la table.)

D. — Le Second, et || Tiers Liure du Re- || cueil de toutes belles Chan- || sons nouuelles. || Les plus ioyeuses & recreatifuces qu'on || a sceu choisir. Imprimees nou- || uellement. || *A Paris*, || *Chez la veufue*

N. Buffet, pres le || college de Reims. || 1559. In-16 de 47 ff. chiffr. et 1 f. blanc, avec figg. en bois, fol. 27.

Biblioth. munic. de Francfort-sur-Mein, *Auct. gall. Coll.*, 503.

D. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, I, pp. 179-181 (reproduction de A).

Sur le timbre de cette chanson, voy. notre n° 36.

70. — *La Replicque des Normands contre la chanson des Picardz, faicte sur le chant :* Dieu si veulle garder de mal Le roy François, [le] premier de ce nom... 1535.

O vous, Picardz, qui blasmés les Normans,
Pour vous cuyder en honneur colauder...

(8 couplets de 4 vers décasyllabiques, 5 vers hexasyllabiques et un vers final de 4 syllabes.)

Bibliographie.

A. — La Replicque des Normands... In-8 goth. de 4 ff.

B. — Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, I, pp. 182-185.

71. — *Chanson nouvelle de la prinse de la ville de Suze sur le chant de :* Beuvons d'autant, ayons le cœur joyeulx. Mars 1536.

Suzens, Suzens, ou est vostre pensée?
Or dictes maintenant qu'estes en grant danger.

1. Paovres Suzens mauldictz, ou est la renommée
Que disiez par vos dictz estre dans vostre armée?
Elle est ja bien tournée; el n'a gueres duré
Du haut en bas versée par gens que je diray.
Suzens, Suzens, etc.

2. Par les nobles Françoys feustes mis en ruine
Qui estoient si courtoys que, nonobstant voz mines,
Ilz se determinerent de vous prendre a mercy;
Devers vous envoyerent le seigneur de Poissy.
Suzens, Suzens, etc.

3. Mais comme oultrecuidez vous feustes fort rebelles,
Ne vous voulant fier a la bonne nouvelle
Que la vous presenterent a vos cueurs endurcis;
Par quoy determinerent vous faire tous mourir.
Suzens, Suzens, etc.

4. Paovres gens sans raison, ou est vostre pensée
De refuser tel don par Françoys presentée?
Suzens, ou estes vous? bien mauldictes le jour
Que refusates tous. . . . . .
Suzens, Suzens, etc.

5. Pour la conclusion, il y eut grant tuerie;
L'assault fut si tresbon sur la paovre Suzie.
Les Françoys bien gaignerent le trescruel assault;
Par raison bien monstrerent leurs vices et leurs maulx.
Suzens, Suzens, ou est vostre pensée?
Or dictes maintenant qu'estes en grant danger.

Refrain 2. grant *est supplée ici et au v.* 30. — 2. Estre en. — 3. ja *m.* — Elle... duree. — 9. Ilz se *m.* — De *m.* — 15. Quils vous presenterent. — 21. Suzens *m.* — Point mauldictes. — 27. P. ancoys gaignerent. — 28. Les raisons le promisrent.

La mort du duc de Milan François Sforza (24 octobre 1535) ayant amené une nouvelle querelle entre le roi de France et l'empereur, une armée commandée par le comte de Saint-Pol pénétra en Savoie au mois de février 1536. Elle arriva promptement au mont Cenis et franchit le pas de Suse avant que l'ennemi eût eu le temps de s'y fortifier. On trouvera le récit de cette campagne dans les *Mémoires* de Guillaume Du Bellay.

La chanson qui sert de timbre à celle-ci est celle que nous reproduisons sous le n° 67.

Bibliographie.

Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement, dont || les noms sensuyuent cy || apres en la table || *Mil cinq cent xlii* || *On les vend a Paris en la rue* || *neufue nostre Dame a lenseigne* || *de lescu de France*. In-8 goth., 24e pièce.

Réimpression donnée par A. Percheron (Genève, J. Gay et fils, 1867, in-16), p. 43.

72. — *Chanson faicte sur les faicts de la guerre de dela les monts, et se chante sur le chant* : O maistre Antoine de Beaulieu, Tu te disois fils de La Marche. Par Jehan Lescot. 1536.

De Suze nous sommes partis
Cinq enseignes de compaignie...

(7 couplets de 8 vers.)

Cette pièce est signée du nom d'un aventurier grenoblois, Jehan Lescot, lequel est d'ailleurs inconnu.

La chanson qui sert de timbre à la nôtre aurait dû être citée plus haut, à l'année 1523. Nous n'en connaissons que les deux premiers vers; mais il est évident qu'elle avait été composée contre Antoine de La Marck, abbé de Beaulieu-en-Argonne. Antoine, fils de Robert de La Marck, maréchal de France, était grand archidiacre de Chartres quand il obtint, en 1520, l'abbaye de Beaulieu. En 1523, il prit le parti de Charles-Quint contre François Ier; il fut alors, par ordre du roi, assiégé dans son abbaye et trouva la mort dans le combat. Voy. *Gallia christiana*, XIII, col. 1269.

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, im- || primees nouuellement... 1542 (voy. n° 71), 20e pièce (p. 35 de la réimpression de 1867).

B. — Chansons nouuellement composees... 1548, n° 43 (fol. *Ii* de la réimpression).

C. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), p. 273.

D. — Le Roux de Lincy, II, pp. 114-116.

73. — [*Chanson sur Mlle de Maumont, maîtresse de François, dauphin de France, mort le 12 août 1536.*]

Brunette suys, jamais ne seray blanche...

Branthome parle à plusieurs reprises de Mlle de Maumont, sa cousine germaine, qui avait été la maîtresse du dauphin François, et c'est lui qui cite plusieurs vers de la chanson composée en 1536 sur cette dame galante. Voy. l'édition de Lalanne, III, p. 174.

Le Roux de Lincy, II, p. 112.

74. — [*Chanson sur le siège de Péronne.*] Août-septembre 1536.

Les Bourguignons ont mis le camp
Devant la ville de Peronne...

Nous avons vainement cherché le texte de cette pièce; elle n'est citée que comme timbre de diverses chansons, savoir :

1. Quand j'ay bien a mon cas pensé,
D'une chose me reconforte...

Recueil de plusieurs chansons spirituelles..., 1555, p. 146; *Le Chansonnier huguenot*, II, p. 336. — M. Bordier place cette pièce vers 1540.

2. Le mardy devant la Toussaintz
Est arrivé la Germanie... (1552.)

Le Roux de Lincy, II, p. 190.

3. Chrestiens, qui servez de bon cœur
La benoiste vierge Marie... (v. 1565.)

Chanson nouvelle de l'ymage Nostre Dame qui a esté remise à la porte sainct Honoré, dans le *Recueil de plusieurs belles chansons spiritulles* [sic], *etc.*, *par Christofle de Bordeaux* (Paris, Magdeline Berthelin, v. 1570, in-16), fol. 5.

4. La veille de la Sainct Martin
De Paris sortit grant puissance... (1567).

Chanson de la bataille donnée entre Paris et Sainct Denys... 1568. S. l., in-8 (Biblioth. nat. — Biblioth. du château de Chantilly. — Biblioth. royale de Dresde).

5. Resjouyssez-vous, laboureurs,
Plus n'aurez en chacun village... (v. 1577.)

Chanson nouvelle de la resjouissance des laboureurs..., par N. Poncelet, dans le *Troisiesme Livre du Recueil des chansons* (Paris, Claude de Montre-œil, 1579, in-16), fol. 15.

75. — *Chanson de Peronne, sur le chant* : N'oseroit on dire. 1536.

Le seigneur de La Marche
Ne dort ne nuict ne jour...

(11 couplets de 4 vers et un refrain de 5 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. 1.

B. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), p. 271.

C. — Le Roux de Lincy, II, pp. 107-109.

76. — *Chanson* [*sur le siège de Péronne*]. 1536.

Nansot a grant puissance
De Guise est party...

(7 couplets de 8 vers.)

Bibliographie.

A. — Sensuiuẽt || plusieurs belles chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. n° 4), fol. 2 v°.

B. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. 2 v°.

C. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I (1834), p. 272.

D. — Le Roux de Lincy, II, pp. 110-111.

77. — *Chanson de Peronne.* 1536.

1. Conclusion, nous sommes diffamés;
Batus serons comme fer a la forge;
Noz heritiers mengeront du pain d'orge,
Voire, et d'avoyne, qui sera demy cuyt.
Sus Hanoyers les Françoys ont le bruyt.

2. Ou est ce prince qui se dit si vaillant
Qu'i venra faire les vendanges en France (*bis*)
Du boys tortu, pour en avoir le fruyct?
Sus Hanoyers les François ont le bruyt.

3. Conte Nansot [1], par son outrecuydance,
A faict sonner sonner son instrument :
Il a raison, car il craint la couvée
Du roy Françoys, ou tout honneur reluyt.
Sus Hannoyers les Françoys ont le bruyt.

4. Les Hannoyers, par leur oultrecuydance,
Sont raliés avec les Allemans
Pour venir faire les vendanges en France
Du boys tortu, pour en avoir le fruyt.
Sus Hannoyers les Françoys ont le bruyt.

5. Conclusion : nous sommes diffamés;
Batus serons, comme fer a la forge;
Noz heritiers mangeront du pain d'orge,
Voire, ou d'avoyne, qui sera demy cuyt.
Sus Hanoyers les Françoys ont le bruyt.

11. Le conte de Nansort.

Bibliographie.

Balade et Di- || zain de Lempereur. Auec vne chanson de || Peronne, et deux des aduenturiers || de France. — *Finis. S. l. n. d.* [*Paris*, 1536], pet. in-8 goth. dont la page pleine a 22 lignes, sign. *A*.

Le titre est orné d'un bois qui représente des hommes d'armes près d'un camp.

La pièce intitulée *Balade* n'est pas une ballade; c'est un morceau de 35 vers qui commence ainsi :

Par fraulde et dol et par substractions
L'aygle a fait vol outre droit et mesure...

1. Henri, comte de Nassau, fils de Jean, comte de Nassau, et d'Élisabeth de Hesse.

Voici le premier vers du *Dizain* :

Charles le Quint, empereur couronné...

Ces deux pièces ont été réimprimées dans le *Bulletin du bibliophile* (1889, p. 230), d'après l'exemplaire incomplet qui est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque Rothschild.

La *Chanson de Peronne* occupe le r° du 3e f. et les cinq premières lignes du v°; elle est suivie de la *Chanson des adventuriers de France* (ci-après, n° 83) et d'une *Autre Chanson desditz adventuriers* :

Il estoit une mere qui une fillete avoit :
Elle l'envoya a la fontaine devant que le jour fut clere.

Biblioth. nat., Rés. p. Ye. 214. — Biblioth. Rothschild (les 2 premiers ff. seulement, sans les chansons).

78. — *Chanson nouvelle faicte sur la folle entreprise des Flamans et Bourguignons, et se chante sur le chant :* Beuvons d'autant, ayons le cueur joyeulx. 1536.

[Retirez vous arriere, Flamans et Bourguignons;
Jusques aux Allemaignes vous serez repoussés].
Bourguignons, avoient dit, par leurs fines cautelles,
Qu'ilz yroient espouser la belle Peronnelle...

(6 couplets de 6 vers. — Les vers ne devraient tous avoir que dix syllables.)

Bibliographie.

A. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement... 1542 (voy. n° 71), 12e pièce (p. 22 de la réimpression de 1867).

B. — *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, I, (1834), p. 270.

C. — Le Roux de Lincy, II, p. 105-107.

Nous avons reproduit sous le n° 67 la chanson qui sert de timbre à celle-ci.

79. — [*Chanson sur le siège de Peronne.* 1536.]

Peronne sur la Somme...

Cette pièce est citée en 1552, comme timbre d'une chanson commençant ainsi :

On va partout disant
Par le païs de France...

Voy. le Roux de Lincy, II, p. 198.

80. — [*Chanson sur le siège de Péronne.* 1536.]

Quand je fus prins devant Peronne...

Cette pièce, dont nous ne connaissons que le premier vers, servait de timbre aux deux chansons suivantes :

Il adviendra de grands merveilles,
Et qui vivra il les verra...

Chanson nouvelle faicte sur le temps qui court, etc., dans *Plusieurs belles chansons nouvelles*, 1542 (réimpression, p. 3).

Resveillez vous, cœurs endormis,
Mondains remplis de negligence...

Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poësies françoises*, X, p. 55.

81. — *Chanson nouvelle* [*sur le siège de Saint-Riquier et sur le siège de Péronne*]; *sur le chant de* : Madame la regente. 1536.

1. Par devant Sainct Ricquer
Sont venus Bourguignons
Ruer, frapper, bucquer
Maintz coups et horions;
Ainsi que escorpions
Se trainoient contre terre;
Mieulx sembloient formions
Que compaignons de guerre.

2. Tout droit au point du jour
Vindrent donner l'assault;
Sans nous donner sejour
Nous prindrent en sursault :
L'ung court bas, l'autre hault.
Chascun fuit aux murailles :
Les femmes de prinsault
Chasserent les quenailles.

3. De la s'en sont allez
Tirant vers Sainct Quentin;
Maint village ont pillé,
Emporté le butin;

Mais, craignans le hutin,
Se sont tirez arriere;
Caretes et fretin
Sont allez a Mezieres.

4. A Guyse ont mis le siege
Pour la premiere foys,
Le cuydant prendre au piege
Ainsi que loups au boys.
Collembault fut courtois;
Il cremoyt leurs mitaines;
Leur rendit a degoys
Chasteau et capitaines.

5. De la vindrent ruer
Au chasteau de Clery;
Tel se cuydoit jouer
Qui en terre est pourry.
Nensot fut si marry,
Quand veit ses gens par terre,
Qu'il fist pendre et mourir
Sept compagnons de guerre.

6. Pour nous donner enssomme
Sont venus tarier
Notre fille Peronne
Pour se reparier;
Mais, sans point varier,
Dit de voullenté franche :
« Jamais a Hennuyer
« Ne prendray alliance. »

7. La response fut dure
Aux meschans Bourguignons;
Chargerent bonne aleure
Bombardes et canons;
Plus de cent horions
Tirerent aux murailles.
Picars qui dedans sont
N'y comptent pas troys mailles.

8. Retournez en Bou gongne,
Hennuyers, Allemans,
Car par devant Peronne
N'avez gaignez six blans!

Ce sembloient queues de pans
Que de veoir vos bannieres,
Vos halecretz luisans,
Acouplez de lanieres.

9. Peronne la jolye
Vous a fort amaris;
Vous feistes grand folye
D'assaillir telz patis.
Retirez vous, chetifz,
Au pays de Bourgongne,
Car les François gentilz
Vous ont fait grand vergongne.

10. Vous y avez esté
Trois sepmaines ou ung moys
Sans avoir conquesté
Une escullée de poys.
Vous estes fort courtoys
Laisser tel pucellotte
Sans taster a degoys
Sa grosse mamelotte.

11. Sans payer vostre giste
Vous laissiez le donjon;
Si vous mettez en fuyte
A grand confusion.
Bien puis sans fiction
Crier a voix ysnelle
Par toute region :
« Vive la Peronnelle! »

12. Adventurier de France,
Tu es vray amoureux
De Peronne, tant france
A tout son cueur joyeulx,
Car fus si courageux
La deffendre a la lance
Que Bourguignons n'ont pu
Luy monter sur la pance.

1. B. Ricquier. — 3. B. hucquer. — 5. B. escorpions. — 13. B. Lung iour. — 23. B. Charrettes. — 29. B. Collembault. — 36. B. nourry. — 41. B. en somme. — 50. B. Au.

Jehan Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine* [1], parle de l'entreprise des Impériaux sur Saint-Riquier près d'Abbeville; mais il avoue ne

1. Édition de 1644, p. 492.

pouvoir dire si cette entreprise précéda ou suivit le siège de Péronne. Notre chanson semble bien indiquer qu'elle le précéda.

Charles-Quint avait confié la garde de Hesdin au comte de Reux, gouverneur d'Artois, son grand maître d'hôtel. Celui-ci avait fait occuper le château par le capitaine Sanson, gentilhomme namurois, qui était secondé par le sieur de Boubers, fils du sieur de Neuville, d'Artois, par le sieur de Renaville et quelques autres. « Un jour arriva le seigneur Domirin, porteur d'enseigne de la compagnée du Reux, deliberé de faire une entreprinse sur la ville S. Riquier, et de fait assembla ce qu'il avoit de gens de cheval et deux mil hommes de pied, avec aucunes pieces d'artillerie legere, qu'il fit porter sur les chariots, et s'en vint de plain jour devant laditte ville de S. Riquier, distant de Hedin de cinq lieues; et pour y venir passa la riviere d'Authie près le village de La Broye. Dedans Sainct Riquier y avoit seulement cent hommes de pied, ou environ, de ceux qui avoient esté dedans Peronne soubs la charge du seigneur de Saisseval, qui prindrent peine d'eux defendre; mais sans doubte ils eussent esté trop foibles, n'eust esté que toutes les femmes de la ville, au moins celles qui se pouvoient ayder, se vinrent presenter a la muraille avec force d'eau bouillante, cendres chaudes, et toutes autres choses dont elles se pouvoient ayder et adviser, qu'elles jettoient sur les ennemis, lesquels s'efforçoient entrer dedans; mais ils furent tresbien repoussez. Et y eut deux femmes qui conquirent et tirerent dedans la ville deux des enseignes des ennemis. Voyant cela, ledit seigneur Domirin se retira, laissant dedans les foussez cent ou six vingt de ses gens morts, et en fit mener a Hedin trois ou quatre charretées de blessez. »

Bibliographie.

A. — Sensuiuẽt || plusieurs belles chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. n° 4), fol. 6.

B. — Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. 6. — L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, incomplet des ff. vij et viij, ne contient que les 84 premiers vers.

81 *bis*. — [*Chanson sur le siège de Péronne.*] 1536.

Peronne la jolie...

Cette pièce est citée en 1558, comme timbre d'une chanson composée par maître Jacques Pierres, dit Chasteau Gaillard :

Calais, ville imprenable,
Recongnois ton seigneur...

Voy. Montaiglon, *Recueil de Poësies françoises*, IV, p. 311.

Un autre texte de la même chanson reproduit par Le Roux de Lincy (II, p. 211) indique un timbre différent :

Il estoit un gris moyne...

Les mots « Peronne la jolie » sont le 65e vers de la chanson que nous avons reproduite à l'article précédent, et, comme la chanson de Saint-Riquier et celle de Calais ont la même mesure, on peut croire qu'il s'agit ici de la même pièce.

82. — [*Chanson sur le siège de Péronne et la retraite des Bourguignons.*] 1536.

1. Bourguignons venoient au barrieres
En se monstrant noz ennemys;
On les a faict tirer arriere
A grans horions et bons cris.
Il est ainsi que par vaillance
Ceux du roy gaignerent le pris,
Veu qu'ilz estoyent grant compaignie
De gens d'armes bien asseurez.

2. Ilz craindoient trop l'artillerie
Qui bondissoit de tous costez
Coulevrines les ont servis ;
De la grosse ils n'ont point tasté :
Ils ont laissé la forteresse,
En Haynault s'en sont retournez.
S'ilz ont esté parmy la place,
Blecez ils sont tous acostez.

3. Nous n'en devons avoir menace;
Point ne les avions mandez.
En repassant devant l'eglise
Qui s'appelle de Mariemont,
Longuement firent leur devise
En confortant leur compaignon;
Plusieurs avoient rouge chemise :
La teinture leur cousta bon.

11. A. Les couleurines. — 14. A. S'en *m.* — 23. A. chemises. — 24. A. leur en.

Bibliographie.

A. — Sensuinêt || plusieurs belles chansons nou- || uelles, et fort ioyeuses... 1537 (voy. n° 4), fol. viij v°.

A soude à notre chanson la pièce suivante, ce qui est à la fois con-

traire au sens et à la mesure des vers. De plus, l'imprimeur a placé à la fin ce vers qui commençait peut-être un autre couplet :

Qu'est devenu leur entreprise?

B. —Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. viij. — Le f. manque à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale; le f. ix contient la seconde chanson : Prenez nous a mercy, etc.

83. — [*Chanson sur une rencontre des Français et des Impériaux dans la Thiérache.*] 1536.

1. « Monseigneur de La Marche [1],
« Prenez a nous mercy. »
Doncques a dit La Marche :
« Le seigneur de Faulcy,
« Compagnons de Therases [2]
« Et des postes aussi,
« De leur oultrecuydance
« De leurs cueurs endurcis
« Nous en aurons vengeance
« Maulgré noz ennemys. »

2. Plourez, plourez gensdarmes,
Hanotins glorieux,
Et getez jus voz armes !
Vous estes malheureux
A Rosoy la jolye [3]
. . . . . .
. . . . . .
Fut faict pour vous farcer.
Prenez en patience
Par la vous fault passer.

84. — *Chanson des adventuriers de France.* Vers 1536.

1. Adventuriers de France, Picars et legions (*bis*),
Vous allez a la guerre, et je suis en prison (*bis*)
Pour l'amour d'une dame, qui m'a donné s'amour (*bis*) :

1. Robert III de la Marck, duc de Bouillon, seigneur de Sedan et de Fleuranges, maréchal de France.
2. C'est-à-dire de la Thiérache.
3. Il y a dans le département de l'Aisne trois localités de ce nom : Rosoy-Gatebled, Rozoy-le-Grand et Rozoy-sur-Serre.

C'est la plus belle dame qui soit deçà les mons (*bis*),
Et du plus beau corsage, son parler gracieux (*bis*);
Et quant je la regarde, elle y pleure toujours (*bis*).
« Qu'avez vous donc, la belle? Qu'avez-vous a plorer (*bis*)? »
— « Par ma foy, capitaine, je y plore pour vous (*bis*).
« Les bourgeoys de la ville tiennent propos de vous (*bis*),
« C'est qu'il vous feront pendre devant qu'il soit troys jours (*bis*) »
— « Non feront, non, la belle, nous les en garderon (*bis*).
« Si le tabourin sonne, en Picardie yron (*bis*),
« Tousjours faisant grant chiere, comme aprins avons (*bis*);
« Se la guerre est finée, nous nous en reviendrons (*bis*).
« Mengant force poullaille et de ces gras chappons (*bis*);
« Et se le villain grongne il aura d'ung baston (*bis*). »

7 donc. m. — 12. Ce le... nous yron. — 14. Ce la. — 16. Et ce.

Sous une forme des plus naïves, cette chanson nous offre un tableau saisissant des vexations que les soldats de profession faisaient subir aux habitants paisibles, à l'époque des guerres entre la France et l'Empire, et de la réprobation dont ils étaient frappés. Notre soudard est en prison, les gens de la ville veulent le pendre; mais lui ne s'émeut pas : il est sûr d'être délivré et ne demande qu'à se battre de nouveau et à manger la poulaille du paysan.

Bibliographie.

Balade et Di||zain de L'empereur, etc. (voy. le n° 77 ci-dessus), fol. 3 v°.

85. — *Chanson des prisonniers faicte l'an mil* V^e et XXXVI.

Le roi d'Écosse devant faire son entrée à Paris, le 31 décembre 1536, les prisonniers jugés trop coupables pour pouvoir profiter de la clémence royale furent, selon l'usage, transférés au château de Sèvres; ce fut alors que l'un d'eux composa la pièce suivante :

1. Le vingt huictiesme decembre,
La feste sainct Thomas (*bis*),
De ce jour me remembre,
Car on nous transporta (*bis*);
De la Conciergerie
A Sevre on nous mena (*bis*);
En belle compaignie
Trouvé [1] nous enferra (*bis*).

1. Trouvé devait être un geôlier ou un bourreau.

2. Les aulcuns par la gorge,
Les aultres par les bras (*bis*).
Que mauldict soit la forge
Qui membres entrava (*bis*).
Et aussi les jambettes!
Celluy qui les brossa (*bis*)
Plus rudde que sonnettes,
Les jambes noz blessa (*bis*).

3. Pour nostre cappitaine
Ung baron ordonna (*bis*),
Le seigneur de La Bourne
Qui nous accompagna (*bis*),
Et pour porter l'enseigne
Le bailly triumpha (*bis*);
En faisant les passades
La bannyere laissa (*bis*).

4. Le moyne de Hermyeres
Compaignie faict a part (*bis*),
Lequel n'espargna guieres
Tirer Geoffroy Du Bart (*bis*).
Procureur de Laurenne,
Ne te repens tu pas (*bis*)?
Doulcement on te meine,
Mais enferré seras (*bis*).

5. Seigneurs de la justice,
Considerez le mal (*bis*)
Et donnez delivrance
Et jugement loyal (*bis*)
A ce bon cappitaine
Et a tous ses soudarz (*bis*)
Et a son porte enseigne,
Le second filz de Mars (*bis*).

3. *Ms.* ce *m.* — 34. Considere.

Bibliographie.

A. — Biblioth. de Soissons, ms. 189 B, fol. 217.
B. — Marot, éd. Guiffrey, II, pp. 563-565.

86. — [*Chanson sur le soulèvement des habitants de la Tarentaise contre les Français et sur la victoire du comte de Saint-Pol.*] Mars 1537.

1. Gens de la Tharentaise,
Ou prendrez vous confort?

Par trop estre a vostre ayse
Vous avez desconfort.
Le roy est le plus fort,
Vous en sçavez nouvelles.
Au moins ayez remort
Que avez esté rebelles.

2. Quant vinstes a Grenoble
Vers le conte Sainct Pol [1],
Ung gentil homme noble
Qui n'estoit pas trop fol,
Demander tout d'un vol
Les treves pour huytaine,
On luy dist, par sainct Pol,
Qu'i ne perdoit que peine.

3. Lors Sainct Pol fut habille;
Mena a Brienson
Des lansquenetz huict mille
D'une estrange façon,
Disant : « Sus! avançon,
« Tuons ceste mesgnie
« Et si les destrousson,
« Pour Dieu je vous supplie. »

4. Le bon conte d'Aumarle [2]
Avecques les Françoys
Marchoit bien en bataille,
Criant a haulte voys :
« Enfans a ceste foys
« Faictes chose qui vaille;
« Ne soyez pas courtoys
« A ceste orde quanaille. »

5. Le conte de Brienne [3]
Marchoit d'une autre part
Le hault de la montagne,
Trop plus fier q'ung liepart,
Sans craindre leur rempart;
Avoit l'arriere garde
D'Ytaliens a part,
Dont se prenoit de garde.

1. François de Bourbon, comte de Saint-Pol, né le 6 octobre 1491, mort le 1er septembre 1545.
2. Claude de Lorraine, comte d'Aumale, puis duc de Guise, mort le 12 avril 1550.
3. Antoine de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny, etc., mort le 8 février 1557.

6. Le conte de Candalle [1]
Estoit avecques luy
Qui menoit l'avant garde.
Le seigneur Julle [2] aussi
Conduist si bien cecy,
De si bonne maniere,
Qu'il entra sans nul si
A la poincte premiere.

7. Le seigneur de Guistelle [3]
Marchoit tresfort empoint
Joinct comme une esrondelle,
La hacquebuse au point
Et ne les doubtoit point,
Ne aussi leur querelle;
Mais leur vouloit a point
Livrer guerre mortelle.

8. Le mont de la Coulombe,
Les passages estroys
Monterent tous ensemble
En soufflant a leurs doys,
Disans : « A ceste foys
« Prenons trestous couraige;
« Abatons tous le boys
« Et gaignons le passaige. »

9. Quant a la Tharentayse
Vindrent Ytaliens,
Firent feu a leur ayse
De maison et de biens;
Il n'y demeura riens
Que tout ne fut en pouldre,
Puis hurlent comme chiens,
Tant qu'il sembloit la fouldre.

10. Quant viendrent pour la prendre,
La ville de Montier
Pas ne se vouloit rendre;
Mais luy en fut mestier.

1. Gaston de Foix, comte de Canada.
2. Il s'agit probablement de Jules de San Severino, chevalier de l'ordre du roi, maître de camp, capitaine de gendarmes, etc. Voir Anselme, VIII, p. 503.
3. Ce Guistellas était originaire du Hainaut. Brantôme parle de lui (éd. Lalanne, VI, p. 246).

Chascun print a crier :
« Vive la noble France! »
Puis vindrent a entrer
A toute grant puissance.

11. Quant furent dens la ville,
Ce fut la grand pitié;
N'y eust femme ne fille
Qui ne print a plorer.
Or, argent a planté
Et tout autre baguaige
Eut tout sacquemanté.
Aussi mis au pillage.

12. Puis, de l'autre partie
Estoient les lansquenetz
Faisant grant pillerie.
Sans point estre estonnez,
Faisoient passaiges nectz
Et mettoient tout en flambe;
Par eulx estoient bruslez
Les Tarins, ce me semble.

13. Tharins de povre affaire,
Plus ne soyez ingratz;
Vostre arrogance fiere
Vous a bien mis au bas.
Criez trestous : « Helas! »
Faictes obeissance,
En joingnant mains et bras,
Au noble roy de France.

14. La chanson en Savoye
Fut faicte, a Chambery,
Par ung que Dieu convoye,
Qui estoit bien marry;
Il en venoit aussi
Et s'en alloit en France
Racompter tout cecy
A la noble puissance.

Finis.

3. BC. aurez. — 9. A. Quant mistes. — 16. C. Quil. — 21. BC. amasson. — 24. B. ie vous en prie. — 32. BC. quenaille. — 47. A. cy. — 52. BC. harquebuse. — 57. C. La môt. — B. de coulombe. — 58. ABC. Et les. — 69. BC. ny. — C. demoura. — 75. C. voulut. — 84. A. De qui on eust pitie. — BC. Qui ne se print. — 90. BC. Estoient partis. — 94. tout *m.* — 96. ABC. se me. — 111. A. Racomptez.

Comme on l'a vu ci-dessus, l'amiral Philippe Chabot avait pris possession de la Savoie pour François Ier au mois de février 1536. Les Savoyards avaient dû prêter serment de fidélité au roi de France; nulle part ils n'avaient opposé de résistance. Au commencement de l'année 1537, les habitants de la Tarentaise, mécontents de quelques abus, chassèrent les troupes françaises cantonnées à Conflans et surprirent Chambéry. Au mois de mars, le comte de Saint-Pol, qui commandait en Dauphiné, marcha contre eux, les battit au passage de Briançon et ravagea tout le pays, non seulement la Tarentaise, mais aussi la Maurienne [1].

Chose curieuse, les soldats du comte de Saint-Pol étaient en grande partie des aventuriers italiens; aussi les actes de pillage que les communes de la Savoie eurent alors à subir ne furent-ils imputés qu'aux Italiens, auxquels on reprocha également de professer l'hérésie [2].

Bibliographie.

A. — Chanson nou- || uelle de la prinse de Tharantaise. *S. l. n. d.* [1537], pet. in-8 goth. de 4 ff. non chiffr., dont la page contient trois couplets.

Le titre est orné d'un bois qui représente quatre chanteurs, dont un gros homme à lunettes. Ce bois orne déjà le titre de *La Fleur des chansons*, vers 1528 (voy. l'Album du Catal. Lignerolles, n° 334).

Le v° du titre est blanc, ainsi que le v° du dernier f.

Biblioth. nat., Rés. p. Ye. 216.

B. — Sensuyuēt plusieurs || belles Chansons nouuelles, || Auec plusieurs aultres... 1535 (voy. n° 4), fol. iiij.

C.—Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles et fort ioy- || euses... 1543 (voy. n° 67), fol. iiij.

87. — *Chanson nouvelle sur la prinse du chasteau de Villeine au pays de Pymont, et se chante sur le chant de :* Quand je partismes de Guyse Par ung lundy matin. 1537.

1. Monsieur de Montejan,
Hardy comme ung lyon,
A triumphé en armes
Estant dela les mons,
En attendant les ennemis,
Desirant les combattre,
Dont il estoit accompagné
De deux cents hommes d'armes.

1. Guichenon, *Histoire généalogique*, II, p. 213.
2. Voir l'abbé Truchet, *Saint-Jean de Maurienne au* XVIe *siècle* (Chambéry, 1887, in-8), p. 413.

2. Il a faict assavoir
A monsieur le dauphin
Qu'il avoir entrepris
Dessus ses ennemys
. . . . . .
Desirant les combattre
Adonc il luy a envoyé
Bien deux cents hommes d'armes.

3. L'entreprinse fut faicte
De Montejan aussi,
Gens de pied en bon ordre
Gens de cheval aussi.
En marchant bien toute la nuict
A travers la rosée,
Aussi en attendant le jour,
La clere matinée.

4. La nuict leur est faillie,
Le jour leur est venu;
Au chasteau de Villeine
Ils sont trestous venus,
En envoyant heraulx devant
Veoir s'ilz se veulent rendre;
Adonc ilz leur ont respondu
Qu'ils tiendroient leur puissance.

5. L'entreprise fut faicte
Par monsieur le dauphin,
Presens nostre grand maistre[1]
Et Montejan aussi,
De saluer nos ennemys
A coups d'artillerie;
Adonc une bresche fut faicte
Dont ils eurent du pire.

6. Les trompettes sonnerent
Et les tambours aussi;
Se jectent a la bresche,
Tuant nos ennemys.
Entrant dedans bien fermement
Prindrent leur capitaine

1. Anne de Montmorency.

Qui fut pendu soubdainement,
Sans faire aucune enqueste.

7. Prions Dieu et sa mere
Pour le bon roy Francoys
Et pour nostre daüphin
Et tout leur bon conseil,
Qu'il nous doint paix et bonne amour
Au royaulme de France;
Par quoy chantons joyeusement :
Vive la noble France!

11. entreprise. — 13. *L'imprimeur répète ici le v.* 12. — 21. En... bien *m.* — 23. Aussi *m.* — 48. Sans en faire.

René de Montejan, seigneur de Montejan en Anjou, de Sillé et de Beaupreau, chevalier de l'ordre du roi, etc., n'était pas encore maréchal de France quand il fut fait prisonnier par les Impériaux à Brignolles en Provence (août 1536). A sa sortie de captivité, il fut envoyé en Piémont.

Bibliographie.

Sensuyt plu- || sieurs belles chansons nouuelles, Im- || primees nouuellement... 1542 (voy. n° 71), 10e pièce (p. 18 de la réimpression de 1867).

Émile Picot.

DOCUMENTS INÉDITS

NOUVELLE CORRESPONDANCE INÉDITE DE VICTOR JACQUEMONT

AVEC LE CAPITAINE DE VAISSEAU JOSEPH CORDIER, ADMINISTRATEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS AU BENGALE

(1830-1832)

Au lendemain de la mort de Victor Jacquemont, paraissait, par les soins de sa famille, une édition de sa *Correspondance* [1], avec ses parents et ses amis, pendant les trois ans et demi qu'il avait passés dans l'Inde (1829-1832). Cinq autres éditions de cette *Correspondance*, publiées depuis, de 1835 à 1869 [2], suivies de deux éditions d'une *Correspondance inédite* (1867 et 1877) [3], témoignent de l'intérêt qui n'a cessé de s'attacher à la mémoire du jeune et infortuné voyageur.

Les deux recueils publiés de la correspondance de Victor Jacquemont comprennent environ deux cent cinquante lettres, auxquelles viennent s'ajouter les cinquante-six lettres suivantes, récemment acquises par la Bibliothèque nationale [4]. Ces dernières lettres, écrites de 1830 à 1832, sont toutes adressées au capitaine de vaisseau Joseph Cordier, administrateur des établissements français au Bengale. Une seule lettre de Victor Jacquemont à Joseph Cordier figurait dans la première édition de la *Correspondance* [5]; cette lettre a été réimprimée avec dix autres dans la dernière édition [6], et une douzième a paru dans la *Correspondance inédite* [7].

La vie de Victor Jacquemont, né à Paris, le 8 août 1801, et mort à Bombay, le 7 décembre 1832, est bien connue, grâce à ses lettres elles-mêmes, auxquelles n'ajoutent que peu de chose la notice écrite par son neveu et imprimée en tête de la *Correspondance inédite*, les quelques pages de Mérimée, qui la

1. Paris, Fournier, 1833, 2 vol. in-8.

2. *2e édition*, 1835, 2 vol. in-8; — *3e édition*, 1841, 2 vol. in-12; — *4e édition*, 1846, 2 vol. in-12; — *5e édition*, 1861, 2 vol. in-12; — *nouvelle édition*, 1869, 2 vol. in-12.

3. Paris, Michel Lévy, 1867, 2 vol. in-8; — *2e édition*, 1877, 2 vol. in-12.

4. Bibliothèque nationale, ms. nouv. acq. franç. 6615. — La Bibliothèque nationale possédait déjà vingt-neuf lettres autographes de Victor Jacquemont au capitaine de vaisseau de Melay, gouverneur des établissements français dans l'Inde (1829-1832), conservées sous le n° 6459 des nouvelles acquisitions du fonds français; ces lettres ont été publiées en 1867 dans la *Correspondance inédite*.

5. T. II, p. 334-335; nouv. éd., lettre 103 (105).

6. Lettres 25, 68 (70), 69 (71), 88 (90), 97 (99), 101 (102), [103 (105)], 106 (108), 107 (109), 110 (112) et 111 (113). — Les numéros entre parenthèses se rapportent à la 4e édition (1846).

7. Lettre 99, t. II, p. 195-196.

précèdent dans le même volume, et les articles de Cuvillier-Fleury, parus en 1833 dans le *Journal des Débats*, et reproduits en tête de la dernière édition de la *Correspondance*.

Le destinataire des lettres qui suivent, Joseph-Marie-Emmanuel Cordier, fils d'un quartier-maître de la brigade de Bayonne, était né à Brest, le 14 octobre 1773; entré, en 1788, dans la marine royale, comme aspirant volontaire, il avait été promu enseigne de vaisseau en 1793, capitaine de frégate en 1802 et capitaine de port à Pondichéry en 1814. A partir de cette date sa carrière se continue et s'achève dans les fonctions de capitaine de port et d'administrateur des établissements français (avec le titre de capitaine de vaisseau honoraire), successivement à Karikal (1818-1820), Pondichéry (1820-1824), Karikal (1824-1825), Pondichéry (1825-1826), Chandernagor (1826-1828), Pondichéry (1828-1829) et enfin Chandernagor (1829-1836) [1]. C'est dans cette dernière ville que Victor Jacquemont se lia d'amitié avec Joseph Cordier, qui lui servit d'intermédiaire, pendant trois ans, pour correspondre avec le gouvernement français, sa famille et ses amis d'Europe.

H. Omont.

I

Semlah, 26 juin 1830.

Mon cher Monsieur,

Mille et mille remercîments pour la peine que vous avez bien voulu prendre de m'adresser ma volumineuse correspondance. Il me tardait vraiment de vous devoir cette obligation, car, depuis le 31 décembre 1829, j'avais été complètement privé de lettres d'Europe et, quoique je n'aie guère le temps de m'inquiéter sur ma famille et mes amis, je commençais à trouver bien longue cette période d'incertitude à leur égard.

Il est encore bruit, je pense, dans toute l'Inde septentrionale, de la royale partie de chasse dont je fus membre dans le pays des Sykes. Je n'aurais pu désirer cinq compagnons plus aimables, plus gais, plus extravagants. Le rajah de Patialah nous fit toutes sortes de politesses, il nous prêta dix-sept éléphants et toute son armée, 4 à 500 cavaliers les plus pittoresques du monde; chaque petit prince voisin nous députa comme lui son vakil, et, comme mes amis de Delhi avaient eu soin d'amener une troupe excellente de *naughtgirls* et de comédiens persans, notre camp se monta à plus de mille personnes. Nous allâmes jusqu'au bord du désert de Bikanir; de toutes parts, au commencement de notre marche, nous recevions des rapports favorables de lions et de tigres; mais, en peu de jours, nos gens nous firent un si mauvais nom que les villages les plus éloignés envoyaient des députés pour jurer que jamais lion n'avait paru sur leur territoire. 30 éléphants, 100 chameaux et 500 chevaux à nourrir, sans parler de mille hommes, qui, à l'exception de nous

1. Renseignements biographiques empruntés à une note du dernier possesseur des présentes lettres de Victor Jacquemont, feu M. Pierre Margry, ancien archiviste du ministère de la Marine, qui tenait ces lettres du fils du destinataire, M. Xavier Cordier, sous-directeur de la comptabilité au même ministère.

six, se faisaient assurément peu de scrupule de vivre sur l'ennemi, étaient pires que tous les lions du monde.

Il me fallut me départir de mon sage régime et hurler avec les loups. Il y aurait eu trop de mauvaise grâce de ma part à garder tous les commandements de l'Église et de Dieu en telle compagnie. Monseigneur l'évêque d'Agrah est heureusement un bon homme, qui m'absoudra de ces peccadilles.

Les parties de chasse au Bengale ne donnent aucune idée, me dit-on, de celles-ci, et je le conçois aisément. Dans le nord nous sommes princes tout à fait; il reste un tas de petits princes soi-disant indépendants, qui font cour autour de nous. J'ai vu en quinze jours, chez les Sykes, plus de magnificence orientale qu'en un an dans le reste de l'Inde. Mais je mentirais comme un dentiste, ou comme un journaliste, si je disais qu'il m'a fallu beaucoup d'efforts de vertu pour pécher par complaisance. N'est-il pas piquant de boire, chez les Sykes, le meilleur vin de Champagne et du Rhin et d'y dîner aux truffes de Périgord durant tout l'entremets?

J'ai cependant une objection à faire contre les Sykes. Quoique notre camp fût gardé la nuit par une foule de sentinelles à pied et à cheval, un subtil voleur s'introduisit dans ma tente; troublé sans doute par quelque bruit, il n'eut pas le temps de choisir et se sauva en emportant le premier objet qui lui était tombé sous la main.

Cet objet, c'était ma seringue, puisqu'il faut le dire. J'étais furieux, mes amis Anglais étaient honteux. Le ministre du rajah de Patialah m'offrit de pendre une douzaine des gens du village voisin, ou de lever sur eux telle contribution qui pût m'indemniser de ma perte. Tout cela ne m'eût pas rendu ma seringue. Je fis un discours académique pour convertir mes Anglais au culte de cette admirable invention et fus si éloquent que le sous-résident de Delhi, le grand caractère diplomatique de notre partie, se décida à envoyer aux Rajahs d'alentour une invitation polie de fouiller tous les buissons de leur empire respectif pour trouver la seringue de مِتر وِيكْتُر جاكمون صاحِب بهادُر; c'est-à-dire de votre serviteur.

Peines inutiles jusqu'ici; mais à Kurnaul, très forte station militaire avec hôpitaux, etc., etc., leur industrieuse amabilité réussit à déterrer une petite chose ridicule, une antiquité sans doute, véritable jouet d'enfant, qui néanmoins officie passablement; et c'est de quoi je vis depuis trois mois.

Il y en a deux que je suis dans les montagnes. J'ai eu 62 jours de marche, sans voir un Européen, entre les sources du Gange, celles de la Djemnah et la Sutledje. Bien des misères, privations de toute espèce, fatigues, neige, etc., etc.; en revanche mille objets intéressants de recherches. Semlah est un lieu de cocagne. Je m'y refais chez le capitaine Kennedy, véritable roi du nord-ouest de l'Inde. Voyez comme les Anglais s'entendent à ces choses. Le capitaine Kennedy commande

un régiment de Gorkhas, de 1000 hommes, plus un corps d'invalides; il est juge, magistrat, collecteur, maître de la poste, ingénieur de son empire, qui est fort étendu; de plus il est agent politique, surveille Runjet Singh et tous les rajahs indépendants d'alentour. Tout cela l'occupe deux ou trois heures par jour, et le gouvernement de Calcutta et ses nombreux sujets sont parfaitement satisfaits de lui. Son quartier général est à Sabatoo, mais il le déserte six mois de l'année et vient ici, dans un climat absolument européen. Lui et quelques-uns des riches oisifs, soi-disant malades, qui affluent ici de tous les points de la présidence, vivent exactement avec la même recherche qu'à Calcutta.

Après demain je pars pour Kanawer et visiterai tout le pays des rajahs de Bissahir jusqu'aux frontières de la Tartarie chinoise. J'y entrerai par la vallée de la Sultedge et en reviendrai dans quatre mois au travers des neiges éternelles de l'Himalaya. J'aurai terriblement froid tout l'été. Le rajah de Bissahir, le plus puissant de tous les *hill chiefs*, est complètement à la dévotion de mon hôte. Son visir était dernièrement ici; le capitaine Kennedy me l'a présenté, nous sommes grands amis et le rajah ne manque pas de me faire beaucoup d'accueil.

Que d'embarras pour se mouvoir! Il me faut 45 hommes pour porter mes tentes et mon bagage. Ajoutez les domestiques et une escorte de Ghorkhas, tout cela fait bien du monde. Il n'est pas toujours facile de trouver à dîner pour tant de gens parmi les neiges de l'Himalaya!

La vérité m'oblige à confesser que c'est « d'una bona Romana, e d'una bella bona Romana », que j'ai appris le peu de mauvais italien, que vous voulez bien, dans votre aimable lettre du 23 avril, appeler « il mio buon italiano ».

J'espère, mon cher Monsieur, recevoir de vos nouvelles au Tibet. Le capitaine Kennedy et le roi de Kanawer me serviront de facteur et, d'ici à quatre mois, il sera plus direct de m'adresser tout ce que vous voudrez bien m'écrire ou me transmettre à lui, qu'à M. Metcalfe; mais, dans trois mois et demi ou quatre mois environ, retour de fidelité au susdit M. Metcalfe : *V. Jacquemont, etc., etc., care of captain Kennedy, etc., etc., Sabatoo.*

Ci-joint un monstrueux paquet de lettres, dont une pour Bourbon et une pour l'Angleterre, London. Celle-là aurez-vous la bonté de la confier à M. Bonaffé? S'il y avait pour l'expédition quelques menus frais à supporter, M. Bonaffé a quelques roupies au moins à moi, car je lui ai laissé mon palanquin pour le faire vendre à Utyuk, et, en supposant que j'ai perdu 80 pour 100, il aurait encore une vingtaine de roupies.

Adieu, mon cher Monsieur, jouissez de votre noble climat, et, s'il est un peu trop chaud, éventez-vous, cela vaut mieux que de souffler dans ses doigts.

Rappellez-moi au souvenir bienveillant de Madame Cordier et veuillez lui faire agréer mon respectueux hommage, et croyez-moi bien sincèrement votre dévoué.

P.-S. Il a passé dernièrement ici trois jeunes Français, dont un frère de M. Allard, se rendant à Lahore pour y prendre du service. Un Allemand, M. Mévius, qui s'en est fait renvoyer dernièrement parce qu'il avait, sans mauvaise intention, mais par bêtise, excité une insurrection dans son corps, est venu prier les autorités anglaises d'intercéder pour lui près de Runjet, afin d'être rappelé. Vous voyez que nous n'avons guère peur des gens de l'autre côté du Sutledge.

II

Camp de Nako, frontière de la Tartarie chinoise, 26 août 1830.

Mon cher Monsieur,

Comme les papetiers sont prodigieusement rares dans les déserts du Thibet, vous voudrez bien excuser la mauvaise petite feuille de papier bengali sur laquelle je suis réduit à vous écrire. C'est pour vous remercier de votre aimable lettre du 20 juillet, qui a dû faire une terrible diligence pour m'arriver avant-hier, car il y a d'ici vingt-deux marches à Semla.

J'ai eu bien de la misère dernièrement dans une expédition, tant soit peu à main armée, que j'ai faite sur le territoire de Sa Majesté chinoise. Cinq jours de marche sans une habitation, sans mes camps, au-dessus de 14 000 pieds pendant douze jours, et, une fois à 16 000 pieds, quatre montagnes à traverser de 18 300 et 18 600 pieds, bien de la neige sous les pieds et sur les épaules. A cette occasion une bande de montagnards, qui en temps de paix n'est que de 35, se trouva portée à 60 par la nécessité d'emporter des vivres pour douze jours; cependant j'avais aussi des yaks.

Je traitai du haut en bas l'officier chinois qui vint se plaindre de mon invasion, qui devait, disait-il, lui coûter la tête, et l'attitude menaçante que j'avais su donner à ma caravane suffit heureusement pour intimider les Tartares chinois et prévenir des voies de fait. C'est ainsi que je prépare une nouvelle entreprise contre Ladack. On dit que l'empereur de la Chine envoye 500 000 hommes contre moi, mais je ne le crois pas; c'est un on-dit de gazettes. J'ai été bien récompensé de mes fatigues dans ma première expédition par le grand nombre d'objets nouveaux et d'observations tout à fait intéresantes qu'elle m'a fournis. J'espère être également heureux dans la seconde sous le point de vue militaire et scientifique. Vous rirez de ma stratégie quand vous saurez que de mes soixante hommes ou domestiques, il n'y en a que six d'armés, et encore deux ne le sont-ils que de sabres et un autre de fusil à mèche, mais j'ai deux Goorkhas anglais, qui font, avec leurs habits verts et leurs fusils d'Europe, une peur du diable aux Tartares, que les propriétés d'un fusil à deux coups ont prodigieusement édifiés. Les nouvelles d'en bas, de Kanaor, sont que les raisins mûrissent

grand train et que la vendange sera bien belle. Voilà qui nous met bien loin de l'un l'autre et, en effet, c'est du 32e degré de latitude que je vous écris.

Il paraît que mes premières lettres de Calcutta se sont perdues, en sorte que ma famille est inquiète de moi. Pour faire mon devoir de bon fils j'ai pris un jour de repos, que j'ai employé à écrire de toute part, en Europe, en Afrique et dans l'Inde. Je vous envoie les premières de ces lettres avec la prière accoutumée de les vouloir bien expédier par la marine à M. Augustin Taboureau. J'ai des nouvelles de son frère Amédée, bonnes; mais toujours maître des requêtes, le pauvre diable, on ne le fera jamais conseiller d'État, quoiqu'il le mérite là plus que tout autre.

Mille hommages respectueux à Madame Cordier. Reproches durs de silence et de paresse à notre aimable gouverneur de Pondichéry, et vous, cher Monsieur, veuillez agréer l'assurance de mon bien sincère attachement.

P.-S. Je serai de retour à Simlah dans six semaines et à Delhi vers la mi-novembre.

III

Delhi, 25 janvier 1831.

Cher Monsieur,

Bien des nouvelles depuis la date de ma dernière lettre! et jusqu'ici de bien excellentes nouvelles! Il y a tout lieu d'espérer que nous n'en recevrons désormais que de cette nature. Je lis les journaux français, que mylord William a la bonté de m'envoyer à mesure qu'ils lui parviennent, mais cela ne suffit pas à mon avidité et je parcours aussi avec intérêt les gazettes de Calcutta. J'y trouve depuis un mois des échantillons de la poésie de Chandernagor qui me font donner le poète au diable. Nous sommes si peu de Français en ce pays, que nous sommes, en quelque sorte, solidaires les uns des autres, et il est peu agréable d'avoir d'aussi stupides compatriotes. J'ai été souvent tenté d'écrire à l'éditeur du Bengal Hurkaruh pour le conjurer de refuser l'entrée de ses colonnes aux soi-disant vers de votre administré, par égard pour le sens commun et pour la langue française.

J'ai été officiellement introduit au vakil de Runjet Singh, et sûr de recevoir à Lahore une gracieuse réception. Je pars ce soir pour le Punjaub.

J'ai été retenu ici bien plus longtemps que je ne pensais par un rhume violent qu'il eût été imprudent de négliger. Je vais retrouver ma belle santé des montagnes dans ma vie errante, active et solitaire.

Je compte, d'ici à Kurnaul, avoir le temps d'écrire un volume de lettres que je vous enverrai de là; soyez leur protecteur. Veuillez, si

une occasion se présente immédiatement, faire passer à Augustin Taboureau les quatre lettres ci-incluses avec prière de les envoyer à mon père.

Adieu, cher Monsieur. Mon premier courrier vous portera mieux que ces lignes décousues, mais je vous les écris au milieu des ennuis du départ, pestant, jurant contre les chameliers et une troupe d'imbécilles domestiques.

Mes respects à Madame Cordier. Je me flatte que mon sincère et déjà vieil attachement vous est assez connu pour qu'il soit inutile de vous en réitérer l'expression. Adieu. Votre dévoué.

IV

Umbalah, le 9 février 1831.

Mon cher Monsieur Cordier,

Il pleut, il vente, il fait froid. J'ai mes grands habits de laine de Thibet et je ne peux me réchauffer. Mes gens sont engourdis, ils se remuent à peine, voient mal, n'entendent pas; les chameaux glissent sur les routes, couvertes d'une boue glissante, et ne marchent qu'avec défiance et lenteur : somme totale ma caravane ne court pas la poste. Cependant je serai dans cinq jours à Loodiahna.

Le dâk a été arrêté et pillé dernièrement près de Paniput, il peut l'avoir été ailleurs. Puis-je donc vous prier, pour me rendre tranquille sur le sort des lettres que je vous ai adressées, de vouloir bien me les rappeller?

Celle-ci pour mon ami Tracy est très importante. J'ose donc vous prier de la confier au vaisseau le plus solide et le meilleur voilier; il m'importe beaucoup qu'elle arrive dans le plus court espace de temps. Je vous en enverrai de Loodiahna, un duplicata, que, pour plus de sûreté, vous voudrez bien expédier par un autre navire; je vous recommande instamment l'un et l'autre.

Comme je reste ici un jour à me sécher chez l'agent politique qui gouverne les *protected Sykes*, j'espère lui laisser demain, à mon départ, un autre paquet qui suivra celui-ci.

Je trouve dans les gazettes de Calcutta des extraits des journaux anglais jusqu'au 30 août. Tout va de *sire da signore* dans notre pays. Je suis ravi de la modération de mes amis récemment élevés au pouvoir, mais je persiste à damner et donner à tous les diables la passion malheureuse d'un de vos administrés pour la poésie. Quelquefois des Anglais me viennent prier de leur traduire ce stupide baragouin en français.

Je n'entends pas plus parler de Pondichéry que si cette jolie petite ville n'avait pas d'habitants. Quoi de nouveau dans ses parages? Une petite caisse remplie de pierres, qui est pour moi de grande valeur,

a été emportée par mégarde des montagnes à Calcutta, par un docteur Cathcart, qui s'en retourne en Angleterre. Je lui ai écrit de vous l'envoyer. Veuillez me faire la grâce de lui donner l'hospitalité dans quelque lieu sec.

Adieu, cher Monsieur, croyez à mon bien sincère attachement. Votre dévoué.

V

Loodianah, le 20 février 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Ci-joint deux lettres pour Bourbon et deux autres pour le beau pays de France. Veuillez avoir la bonté de les faire passer sous le couvert du bon M. Augustin et par le plus prochain navire. Depuis quinze jours je vous ai envoyé deux monstrueux paquets adressés à M. Victor de Tracy; je désirerais que mes lettres pour France d'aujourd'hui voyageassent avec la première de celles que je vous ai envoyées pour M. de Tracy.

Adieu. Je suis accablé de besogne et, pour m'ôter tout loisir, voici que mylord William m'envoye une nouvelle série de journaux français, juillet et août. Vous jugez facilement combien je suis absorbé par la lecture des détails si intéressants qu'ils renferment.

Veuillez donc excuser les lignes tracées à la hâte, et me croire, avec mon déjà vieil attachement pour vous, votre dévoué.

VI

Loodiahna, le 23 février 1831.

Voici, cher Monsieur, mais tout de bon cette fois, le commencement de la fin. Veuillez faire de ces cinq lettres un paquet que vous joindrez aux précédentes, et expédierez par *la plus prochaine occasion*, s'il est possible, avec le premier duplicata pour M. Victor de Tracy.

P.-S. Je crois que le mieux serait de réunir toutes mes lettres en un seul paquet, sur l'adresse duquel vous voudriez bien écrire la suscription de mon père, qui les distribuerait ensuite à mes amis. Remerciez bien M. Augustin Taboureau pour moi. Son frère Amédée sera un pauvre diable de maître des requêtes toute sa vie; il n'est pas encore conseiller d'État de cette fois-ci.

VII

Camp sur les bords de l'Hydaspe, le 31 mars 1831, au soir.

Mon cher Monsieur Cordier,

Quoique je sois déjà à quinze journées de marche des territoires anglais, telle est la vitesse des courriers que je viens de recevoir vos

deux lettres du 10 et du 11 courant. J'y réponds de suite par le retour du cavalier qui me les a apportées.

D'abord je vous dois les plus vifs remercîments pour le soin que vous voulez bien prendre de ma correspondance d'Europe. Je suis charmé d'apprendre que toutes mes lettres écrites de Lodiana sont en route. Il me reste à souhaiter que la corvette *l'Héroïne* vienne montrer le pavillon tricolore dans le Gange, afin qu'elle emporte celles que je vous ai expédiées de Lahore.

J'ai quitté cette ville le 25, et je serais déjà au pied des montagnes de Cachemyr, sans un détour, que je fais du côté de l'Indus, pour visiter des mines célèbres. Je n'ai jamais voyagé avec autant de facilités; le radjah a tout prévu, il pourvoit à tous mes besoins. Le soin de ma sûreté est en première ligne dans ses instructions, et, comme les villages où je passe sont responsables de ce qui pourrait m'arriver, tous les habitants veillent autour de moi pendant la nuit, tandis que je dors tranquillement.

Avec le journal que vous avez bien voulu m'envoyer j'en ai reçu de Lodianah de plus récents encore. Mais, entièrement privé de toute correspondance européenne depuis le 22 juillet dernier, j'ai perdu le fil des événements politiques ; je ne connais plus que les faits, leurs connexions secrètes, les influences cachées m'échappent.

Je m'afflige des craintes que vous m'exprimez sur la conservation de votre emploi, et je ne saurais imaginer de motif plus respectable que celui qui vous fait désirer de le conserver, ou du moins en le perdant, si vous devez le perdre, d'être rappelé en activité de service dans la marine.

Si, au lieu d'être au milieu de l'Asie, je me fusse trouvé à Paris au moment de la révolution, et, si vous m'aviez permis de mettre en usage le crédit de quelques amis qu'elle a appelés à la tête des affaires, peut-être aurais-je pu réussir à défendre vos droits? Mais à présent tout doit être décidé. Je n'ai aucun doute que le personnel de nos établissements coloniaux *à esclaves* ne soit intégralement renouvellé; il mériterait non seulement d'être destitué, mais d'être mis en jugement pour sa connivence criminelle dans la traite des noirs, qui partout continuait à se faire avec plus ou moins de ménagements secrets et de rigueurs apparentes. Mais heureusement nos établissements indiens sont en dehors de cette catégorie et je ne pense pas qu'on en ait d'urgence rappellé les administrateurs.

Si, comme je l'espère, vous vous trouvez conservé à Chandernagor, mais si vous ne vous croyez pas bien affermi dans ce poste, et si vous pensez que je puisse, par mes relations d'amitié avec des membres du gouvernement, aider peut-être à vous faire rendre la justice due à vos longs et honorables services, donnez-moi, mon cher Monsieur, une preuve d'amitié en disposant de moi à cet égard, et soyez bien assuré que je n'épargnerai aucune démarche pour le succès de vos réclamations. Ce serait pour moi un véritable bonheur que d'y pouvoir contribuer.

Adieu, mon cher Monsieur. Il me faut écrire à Delhi, à Lodianah, à Lahore, et il est neuf heures du soir et je n'ai pas encore dîné. Excusez donc la brièveté et le désordre de cette lettre, à laquelle je n'ajouterai que l'expression de mes hommages respectueux pour Madame Cordier et pour vous, cher Monsieur, l'assurance nouvelle de mon sincère attachement.

VIII

Djellapour, sur les bords de l'Hydaspe, dans le Pendjab,
11 avril 1831.

Cher Monsieur Cordier,

J'ai reçu ce matin, en montant à cheval pour venir ici, du lieu où j'étais campé à huit côsses à l'ouest, le monstrueux paquet qu'accompagnait votre aimable lettre du 20 mars. C'est une chose admirable que la diligence des courriers! Ce paquet contenait un livre, que j'attendais depuis quatre mois avec une impatience extrême, car l'envoi dont il faisait partie était numéroté 15, et il y a quatre mois que j'ai reçu 16 et 17. Je croyais celui-ci perdu; il a dû être au moins égaré, car il est resté un an en route.

J'ai fait mes huit côsses au grand galop au travers d'une espèce de seconde édition du déluge de Noé. Je me suis séché en arrivant à ma tente, j'ai lu les lettres sans nombre arrivées le matin et j'ai si bien employé ma journée que j'ai écrit 63 pages de réponse à tout cela. Je vous les envoie en deux paquets, sous le couvert du chevalier Ryan, qui est *franc de port*, tandis que votre *franchise* n'est pas réciproque. Veuillez les réunir en un seul et les expédier par le premier navire; l'un d'eux contient une lettre pour M. Amédée Taboureau, que je suis furieux de voir laissé maître des requêtes.

Il me paraît impossible que M. St-Hilaire soit conservé à la marine. Si votre ami Augustin lui succédait, il me semble que vous devriez être bien tranquille à Chandernagor. Je désire bien vivement, et pour vous et pour lui, qu'il en soit ainsi.

Adieu, cher Monsieur. Il est minuit, et demain, à l'aube du jour, il me faut monter à cheval pour une excursion pénible dans les montagnes; ce sera peu de quatre heures de sommeil.

Croyez à mon bien sincère attachement et soyez près de Madame Cordier l'interprète de mes respects. Votre dévoué.

IX

Cachemyr, le 13 mai 1831.

Mon cher Monsieur Cordier,

Après bien des fatigues, bien des embarras et quelques dangers heureusement passés, me voici enfin arrivé à Cachemyr, depuis le 8 de ce

mois. J'ai été fait prisonnier par le gouverneur d'une forteresse, au mépris des ordres du roi, et ai dû racheter ma liberté. Mais la justice de Runjet Singh est plus expéditive que celle d'une cour royale, et justice est déjà faite du coupable; en sorte que cette aventure ne sert qu'à faire bien connaître la haute protection que le roi m'accorde et le danger de méconnaître ses ordres pour la sûreté et la facilité de mon voyage dans ses états.

J'ai reçu hier un courrier de l'Inde, qui ne m'apportait que cinq lettres de Delhi, de Lodianah, et une gazette de Bombay annonçant la chute du duc de Wellington, dont je me réjouis, parce que le cabinet qui succède au sien permet d'espérer entre la France et l'Angleterre des relations plus sincèrement amicales, et l'union parfaite des deux pays me paraît, dans les conjonctures présentes des états méridionaux et septentrionaux de l'Europe, la condition nécessaire de la paix générale.

Ce pays est charmant, il n'est sortes d'attentions dont je n'y sois comblé du vice-roi, et, pour achever le tableau de mes félicités, je vous dirai que cet Afghan fanatique qui, depuis si longtemps, menaçait Cachemyr, Sayed Ahmed, a péri avec toute son armée dans une bataille que Cheyr Seng, le plus jeune des fils du roi, lui a livrée, il y a six jours, à cinq jours de marche d'ici. Je craignais d'être inquiété par lui dans la série d'excursions que je me propose de faire en ce pays pendant les cinq mois à venir.

Adieu, mon cher Monsieur. Je n'ai pas besoin de vous recommander la lettre ci-jointe à mon père, je sais trop bien que votre amitié choisira la voie la plus sûre pour la lui acheminer sous le couvert accoutumé de M. Augustin Taboureau. Si vous écrivez à celui-ci, parlez-lui de moi, je vous prie.

Adieu. Mes hommages respectueux à Madame Cordier, et vous, cher Monsieur, agréez l'assurance nouvelle de mes sentiments les plus affectueux.

P.-S. Veuillez toujours m'écrire et m'adresser toutes les lettres que vous pourriez recevoir pour moi : *Care of captain Wade, political agent at Lodianah.*

X

Cachemyr, le 28 mai 1831.

Mon cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir, il y a trois jours, juste à un mois de date, votre aimable billet du 25 avril, dans lequel vous vouliez bien m'annoncer l'arrivée de mes volumes de Lahore et leur embarquement. Votre billet m'a effectivement trouvé où vous me l'adressiez, à Cachemyr. Il est vrai que je n'y suis pas arrivé sans bien des difficultés, mais un marin, vous le savez par expérience, a bientôt oublié la tempête, surtout en relâche à Cachemyr. Cette épithète, en y ajou-

tant *d'eau douce*, me convient ici, car j'y ai voyagé jusqu'ici plus en bateau qu'à cheval. Les belles chèvres en question, dont le pachim sert à faire les châles de Cachemyre, vivent à 2 ou 300 lieues d'ici, dans le Thibet, où je suis allé l'an passé, et où j'en ai mangé et fait manger beaucoup à mes gens; elles étaient diablement dures et je préfère sans comparaison les moutons de Cachemyr. Mais les moutons du pré salé, qui nous viennent de la Bretagne à Paris, sont encore préférables à ceux-ci. Heureux ceux qui en mangent!

Mon herkarah du 25 m'apportait, avec votre lettre, force correspondances de Simlah, Delhi et autres lieux où j'ai des amis, ainsi que des gazettes de Calcutta et de Bombay. Mais tout cela ne vaut pas quatre lignes de Paris.

Je ne crois pas qu'il y ait de guerre générale en Europe. Cela coûte trop cher.

On m'écrit aujourd'hui de Lahore, de la part du roi, pour me demander si c'est mon bon plaisir que le coquin hardi, qui m'a arrêté dans les montagnes, soit pendu. Je viens donc de me croiser les bras et de tenir mon tribunal, comme vous le faites dans les grands cas, mais avec beaucoup moins de solemnité que vous, quoique mes pouvoirs soient ici beaucoup plus étendus, et puis je me soucie fort peu de la cour royale de Pondichéry et des arrêts de celle de cassation à Paris. J'ai défendu qu'on pendît mon homme, mais j'ai écrit qu'on lui donnât 500 coups de fouet, et qu'on le gardât aux fers en prison jusqu'à ce que je rentre dans les possessions anglaises. Avis aux amateurs de mes roupies!

J'ignore où est le Dr Cathcart et voudrais qu'il fût au diable. Il a perdu mes pierres! Priez donc avec moi pour sa damnation, et, si votre curé barbu veut dire quelques messes à cet effet, je les payerai volontiers et libéralement. Il y a d'autant plus lieu d'espérer que ce moyen réussirait que le docteur, étant Irlandais, est sans doute aussi catholique.

Vous savez qu'à Bergame il y a deux manières de faire tuer son ennemi. La première coûte cent écus, et le tué va dans l'enfer ou dans le paradis, selon qu'il plaît à Dieu; mais la seconde coûte 200 écus et le tué va nécessairement en enfer. Cela se pratique ainsi : pour cent écus, l'assassin dit à sa victime : Fais ta paix avec Dieu; et, quand cette paix est faite, il la tue. Pour 200 écus, il lui dit : Renie Dieu ou je te tue; le pauvre diable renie Dieu et alors l'autre le tue. Mourant en renonçant le nom de Dieu, comment diable pourrait-il aller au paradis? Vous avez dû entendre au moins cette histoire quand vous étiez

in questo bel paese
Che circondano e gl' Alpi e l' mare.

Adieu, cher Monsieur. J'oubliais de vous recommander le monstrueux paquet ci-joint. J'ai écrit au postmaster general pour lui

demander la franchise de mes lettres adressées à vous pour service, en attendant je continue à me servir du couvert de l'obligeant chevalier Edward Ryan.

Adieu. Votre affectionné.

XI

Cachemyr, le 17 juin 1831.

Mon cher Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir, il y a une quinzaine de jours, votre lettre du 1er mai. Envoyant aujourd'hui un courrier à Lahore, j'en profite pour lui glisser quelques lettres pour l'Europe, enveloppées sous celle à mon père que je recommande à vos bons soins accoutumés. Vous me rappelez qu'il y a deux ans, à pareil jour, vous me battiez en bredouille sur les bouches du Gange. J'aimerais mieux, je crois, perdre vingt parties en bredouille en tout autre lieu que les gagner en celui-là, surtout lorsque la scène se passe à bord d'un malencontreux sabot, tel que *la Zélée* qui, sans reproche, de Brest à Calcutta, n'a fait qu'accrocher en tournant à tous les coins de rue. M. Poultier peut être bien assuré que, si jamais je deviens ministre de la marine, il n'aura plus la responsabilité de la vie d'une centaine de ses semblables. Aimeriez-vous à retourner en Europe sur un bâtiment qu'il commanderait?

Je regrette qu'en m'annonçant l'arrivée de *l'Héroïne* à Yanaon pour y amener des Indiens de Bourbon, vous m'ayez laissé ignorer quel a été le résultat de cet essai de colonisation indienne à Bourbon. J'y prends beaucoup d'intérêt.

La lettre de Bourbon, que vous aviez bien voulu me transmettre, m'apprend que le changement de couleurs nationales ne s'est pas fait sans quelque tumulte. L'autorité a eu le tort de ne pas prévenir le vœu des habitants.

J'espère que vous n'aurez pas besoin de songer à des démarches futures en Europe et que vous demeurerez tranquille à Chandernagor. A Pondichéry vous aurez, je pense, les mêmes motifs de tranquillité; nos colonies dans l'Inde sont absolument insignifiantes. Les isles à sucre appellent une réforme complète dans leur administration, afin que les lois s'y exécutent désormais, car vous savez bien, cher Monsieur, que leurs administrateurs n'ont été jusqu'ici que les complices de leur violation scandaleuse. Si cependant vous aviez le malheur d'être déplacé, je me ferais un véritable plaisir de vous donner les lettres, que vous pourriez croire utiles à la poursuite de vos démarches en France, pour obtenir les emplois qui ne seraient que la récompense de vos longs services. Mais, encore une fois, j'espère que vous n'aurez pas ce souci; je le désire du moins bien ardemment.

Adieu, mon cher Monsieur. Excusez les minimes dimensions de ce billet; mais la nuit tombe, je n'y vois plus. Votre bien dévoué.

XII

Vernague, à la source de l'Hydaspe, en Cachemyr,
le 19 juillet 1831.

Mon cher Monsieur,

Après en avoir été privé pendant un an, j'ai eu hier enfin l'inexprimable plaisir de recevoir des nouvelles de ma famille, et je dois ajouter les plus satisfaisantes, à tous égards, que je pusse désirer. L'amicale précaution que vous avez eue d'écrire, sur le dos de votre aimable billet, que vous m'aviez, les jours précédents, envoyé successivement trois autres paquets d'Europe, et le rapport du courrier, arrivé hier, qu'un autre, parti de Lahore quatre jours avant lui, doit arriver à chaque instant, ne me laisse pas de doute que ce Messie ne m'apporte les trois lettres dont vous me parlez, et qui sont certainement les nos 17, 18 et 19 de ma correspondance, lesquels seuls me manquent jusqu'ici.

Merci encore, merci du meilleur de mon cœur pour les soins que vous voulez bien apporter à la sûre transmission de mes lettres. Préférez la sûreté à la célérité. Si vous croyez que le détour par Maurice les expose le moindrement, attendez plutôt une occasion plus directe. Vous ne vous êtes pas trompé sur la nature de ma correspondance, que vous devez trouver volumineuse. Il y en a une partie officielle, adressée à l'établissement scientifique auquel j'appartiens; mais ce n'est vraiment là qu'un apperçu bien sommaire de mes travaux. Je garde tous mes journaux de voyage et les travaux détachés que je fais de temps en temps. Je les crois plus en sûreté près de moi; d'ailleurs, j'ai quelquefois besoin de les consulter. Je ne pourrais donc me séparer que d'une copie, mais je n'ai qu'un secrétaire mogol, qui n'écrit que le persan et entend à peine l'hindostani. Je vais donc, portant avec moi toute ma fortune. Le reste de ma correspondance ne se compose que de lettres particulières, mais le cercle de mes relations est étendu. Mes amis ne m'oublient pas et je dois les payer de retour; cependant j'en sacrifie un grand nombre à la nécessité de mes travaux journaliers.

Pour que rien ne manquât à la fête d'hier, Runjet Singh avait joint à votre paquet une lettre toute aimable, comme à son ordinaire, toute pleine de coquetterie, et lord William, de Semlah, m'avait envoyé les journaux français de la première quinzaine de février.

Au milieu des déserts, isolé du reste du monde, depuis longtemps et pour longtemps encore séparé de toute société européenne, quelle proie! J'ai fait faire à ma nombreuse caravane, maintenant composée de plus de 100 personnes, une halte de vingt-quatre heures, et voici une petite partie du fruit de cette halte. Le reste s'est arrêté à Lahore, à Umbretsir, à Moultan, à Lodianah, à Semlah et à Delhi.

Veuillez dire à Madame Cordier combien son souvenir m'est précieux.

Je vous quitte, car la nuit vient et j'ai encore mille apprêts à faire pour le jour de demain, qui ne sera pas un jour de repos, car je gravis à la cime d'une des plus hautes montagnes de cette partie de l'Himalaya.

Adieu donc, cher Monsieur. Agréez de nouveau, avec l'expression de mes remerciements pour votre bonté accoutumée, celle de mon sincère attachement.

P.-S. Je vous dois aussi des excuses pour mon illisible écriture, mais le temps toujours me talonne.

XIII

Cachemyr, 16 août 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Merci de vos nouvelles du 26 juillet; votre lettre m'arrive à l'instant et, me trouvant la plume à la main, je ne diffère pas à vous en remercier. Je doute peu que les scènes de Saint-Domingue ne se répètent dans les autres isles à esclaves, et surtout dans celles où les maîtres ne sont pas Espagnols. Toute la question est pour moi *un peu plus tôt* ou *un peu plus tard*. J'estime qu'il n'y a pas de fusion possible entre les maîtres et les esclaves, là où les maîtres sont Anglais, Français ou Hollandais. Les Espagnols n'ont pas le même préjugé de caste, et, peut-être, en perdant l'autorité à Cuba, ne perdront-ils pas la vie? Nos Français de Maurice sont des têtes chaudes, M. Robinson (lord Goodricke à présent) est un ignorant entêté; le four chauffe près de Bourbon, mais nos Bourbonnais eux-mêmes ne paraissent guère en arrière de leurs voisins.

Je souhaite fort savoir votre jeune homme dans l'Inde, où il ne fait guère plus chaud qu'à Nismes et où les têtes sont moins chaudes assurément. J'ai vu Nismes en 1821, voyageant sur un mulet avec un autre qui portait mon bagage, mes pierres et mes herbes. J'ai parcouru dans cet équipage bonne partie des Cévennes, la Lozère, le Velai, le Vivarais et toute l'Auvergne. J'ai vu Trestaillon, le matin que je partais de Nismes pour Anduze; mon muletier, protestant, me le montra du doigt et me dit qu'il avait assassiné son père six ans auparavant. Il était vêtu comme un paysan, portait une pioche sur l'épaule et n'avait rien de remarquable dans sa démarche. Le même jour, je dînais le soir près d'Anduze, dans un joli château, chez un de mes amis, — fort mal noté en ce temps-là et grand seigneur depuis juillet 1830, — à la table duquel était un riche propriétaire des environs d'Arles, dans la Camargue, dont le père aussi avait été massacré par Trestaillon ou sa bande. Quel pays! Madame Cordier, me dites-vous, se sauva de Nismes au Saint-Esprit! J'ai été aussi au Saint-Esprit. Quelles figures, grand Dieu! Quelle exécrable province! Je me souviens d'un cabaret de la Lozère,

dans un village appelé Villefort (où il y a des mines de plomb dont j'étudiais les travaux), où je déjeunai avec un quidam, passant comme moi, qui, fier de sa dignité, m'en instruisit sans tarder. Monsieur, me dit-il, je suis juge de paix de... (j'ai oublié le nom de son canton, dans l'Ardèche), je suis le premier juge de paix du royaume, *car*, car mon canton est le plus fertile en crimes de toute la France! Il s'en vantait. Trestaillon avait l'air d'un agneau auprès de ce juge de paix là!

J'ai conservé un souvenir horrible de la population des bords du Rhône, à partir du point où commencent les oliviers. Avignon, épouvantable! Marseille, hideux! Montpellier, suspect au moins. Mais Nismes, Nismes, je n'ai vu nulle part des figures si féroces!

Mais que la nature est gracieuse dans ces provinces! La Gardonenque, les forêts d'yeuses, de châtaigniers des basses Cévennes et les pins de la Lozère. Au 21 juin, jour que je montai à la cime de cette chaîne, il y avait encore des lits épais de neige qui tenaient bon contre le soleil. Je me souviens d'y avoir rafraîchi une bouteille de Lunel, que mon homme portait dans sa besace avec un gigot froid, que j'escamotai lestement, car l'air vif et le vent venant des hautes montagnes avaient fièrement aiguisé mon appétit. J'étais mieux équipé que vous, cher Monsieur Cordier, dans votre promenade de Gênes à la Spezzia, où vous ne trouvâtes à manger que vos ennemis les oignons.

C'était en 1821. J'avais alors vingt ans. Le bel âge que vingt ans! Un jour je penserai à Cachemyr et je dirai : Quel paradis que Cachemyr, et quel bel âge que trente ans! Cependant de vingt à trente ans il y a une fière différence!

Un maître d'anglais est la chose la plus inutile du monde pour apprendre l'anglais. Une grammaire même n'est pas rigoureusement nécessaire, donnez à votre fils, quand il viendra, un dictionnaire anglais et un livre quelconque, la Gazette de Calcutta, par exemple; et faites lui filer son nœud, il s'en tirera, je vous l'assure, avec de la peine pourtant. Quant au persan, c'est une autre histoire : un mounechi sera nécessaire, mais ils abondent à Calcutta, l'ami Troyer vous en choisira un aux oiseaux; je donnais 40 roupies par mois au mien. C'était 10 roupies de trop; ici un mounechi coûte 100 roupies.

Adieu. Mille hommages à Madame Cordier. Tout à vous de cœur.

XIV

Semlah, le 17 novembre 1831.

Cher Monsieur,

Ce n'est pas avec le plaisir accoutumé que je viens de lire votre lettre du 21 octobre, arrivée à l'instant; il me tarde d'en recevoir une autre qui m'apprenne votre rétablissement. Nous n'avons malheureusement qu'un œil de rechange, et je regrette infiniment que vous n'ayez pu supporter au-delà de cinq jours le vésicatoire terrible qu'on vous avait

appliqué sur la nuque, parce qu'il me semble qu'ainsi placé un tel remède devait agir bien plus efficacement que transporté au bras.

Je vous sais un gré infini d'avoir bien voulu m'écrire au milieu de vos souffrances.

Les gazettes de Calcutta m'apprennent que *le Magellan*, à qui vous aviez confié une dépêche, est rentré dans la rivière complètement démâté. En ce cas la lettre, que je joins ici pour mon frère, aura le temps, peut-être, d'arriver avant qu'il ne se remette en route.

Le four, chez nous, continue ce me semble à chauffer. C'est bien triste. Je reviendrai à vous sous peu de jours. Adieu pour aujourd'hui, cher Monsieur Cordier. Croyez que je forme les vœux les plus sincères pour votre rétablissement. A vous de cœur.

XV

Sabathoo, le 22 novembre 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Les gazettes de Calcutta du 11, que nous venons de recevoir dans ces montagnes, nous mettent en grand émoi par la nouvelle de l'arrivée du bâtiment *Nancy*, parti de Bordeaux le 4 août.

J'espère qu'il m'apportera des lettres, mais sans attendre leur arrivée, comme en voici deux brochées pour mon père et mon ami M. de Tracy, je vous les expédie à tout hasard, sauf à y ajouter par la poste un post-scriptum quand le ballot de *la Nancy* arrivera.

Je voudrais bien savoir que vous êtes rétabli. Si la plume vous fatigue, pourquoi n'emprunteriez vous pas, pour me donner de vos nouvelles, la main d'un secrétaire?

Si vous jugez à propos de réunir sous une seule enveloppe mes deux lettres, veuillez avoir la bonté infinie de faire cette jonction; mais il en résultera un bien gros paquet.

Mylord William a été fort sérieusement malade à Kurnaul. Il est presque rétabli; je le joindrai sans doute à Delhi.

Mon adresse : « Victor Jacquemont Esqre, care of William Fraser Esqre, commissionner, etc., etc., Delhi ».

Mes hommages respectueux à Madame Cordier. Adieu, cher Monsieur. Croyez à mes vœux les plus sincères pour votre rétablissement et à mon véritable attachement.

P.-S. Arrive la nouvelle de la faillite de M. Bonaffé. Plaise à Dieu que vous ne lui ayez pas confié vos économies.

XVI

Samalka, entre Paniput et Soneput, le 14 décembre 1831.

Mon cher Monsieur Cordier,

Vous seriez sans doute fort heureux d'avoir à Chandernagor le temps gris, brumeux et froid que nous avons, ou plutôt que j'ai ici (car j'y suis seul). Un temps à tuer des bécasses, s'il y en avait. Quoique dans une bonne tente double, avec de bons tapis sous les pieds, c'est enterré sous les châles que je vous écris, ne mettant dehors que le bout du nez et les trois doigts qui tiennent la plume. Néanmoins je ne me plains pas, et, quoiqu'il y ait bien à redire à ce pays de l'Inde, il a aussi ses bons côtés qu'on ne regarde pas assez. Il est fort agréable, quand on arrive à son étape, d'y trouver une bonne tente prête, un fauteuil qui vous tend les bras, le déjeuner sur la table, encre, plume et papier à côté; des vêtements pour changer, si vous êtes mouillé, etc., etc., et, s'il fait froid et humide, le houkka allumé. La seule chose à laquelle je ne m'habitue pas c'est la monotonie des plaines. Je viens de passer huit mois dans les plus hautes montagnes du monde, cela me fait paraître l'Inde encore plus plate et plus maussade.

Aussi fais-je diligence pour atteindre Delhi. Ma caravane depuis Sabatou n'a pas fait un jour de halte; moi je me suis arrêté un jour à Ambalah, où j'ai eu le plaisir de trouver une lettre de vous, et un jour à Kurnaul. Pour vous prouver combien je suis peu de ce monde, j'ai quitté cette dernière ville avant-hier soir, comme mon hôte (un jeune officier de cavalerie) allait au bal donné par son régiment à tout le reste de la station. On m'avait bien pressé d'y rester, on me promettait d'y voir plusieurs très jolies personnes, gibier d'autant plus de mon goût, supposait-on, que, depuis neuf mois, je n'ai pas vu une femme européenne.

J'ai appris là l'arrivée de *la Nancy*, de Bordeaux, et d'un autre navire français, également parti de France au mois d'août. Je grille d'être à Delhi pour y recevoir mes paquets, car j'espère bien que l'un ou l'autre m'en aura apporté; enfin, dans la circonstance critique de l'Europe, un mois peut y changer totalement la face des choses. Puissent-elles n'y changer que pour le mieux! Je l'espère à demi.

Je suis charmé, je vous l'avoue, de l'imprudence du roi Guillaume de Hollande, qui ose violer des conventions faites par la France et l'Angleterre, parce que cette provocation va de suite unir sous le même drapeau les flottes anglaises et les armées françaises; et, commençant ainsy à deux de jeu la grande partie de la guerre européenne, les deux puissances la continueront, j'espère, de concert, et il me semble que cette alliance est le gage d'une victoire assurée contre tout le reste du monde.

Vous m'avez appris que Salaberry laissait une veuve et un enfant,

avant de m'apprendre qu'il avait pris femme. C'est le premier mot que j'aie appris de son mariage, si mariage il y eut; contez-moi cela. Qui avait-il épousé? Sans doute quelque petite fille de rien. Comment, diable! M. de Melay ne l'en avait-il pas empêché, car je crois qu'il a le droit monstrueux de prévenir les sots mariages des employés du gouvernement, au moins de ceux de l'ordre administratif et militaire. Mais la bénédiction du curé est la chose du monde la moins nécessaire à la procréation des enfants; ils viennent tout de même sans cela.

Dans le nord de l'Inde nous sommes beaucoup moins exposés à faire cette énorme sottise, parce qu'il n'y manque pas de jeunes personnes de Cachemyr et de Lahore, qui ne seraient que brunes à Marseille, et qui ont des yeux grands comme la joue, fort beaux d'ailleurs, lesquelles, mues par une charité digne d'être chrétienne, quoique les dames soient musulmanes, font prendre aux garçons invétérés leur parti du célibat. Il est bien vrai qu'on ne les oublie pas toujours aussi vite qu'on le voudrait. Mais à quelque chose malheur est bon. Par exemple, au mois de mars dernier, quand j'arrivai à la cour de Runjeet Singh à Lahor, je vivais, pour cause, comme le bramine le plus austère, et, comme j'avais là une immense réputation de sagesse, on voulut bien croire que c'était par mépris pour les bons dîners que j'en faisais de si mauvais; et non seulement on fit de moi un sage mais un saint. Or je trouvai qu'il y avait de tels privilèges attachés à la *sainteté* que, par politique, je persistai dans mon régime d'anachorète.

Spéculer sur l'indigo c'est jouer, à peu près, comme au vingt-et-un. Cependant il n'y a peut-être pas à Calcutta un banquier qui s'en défende. On m'assure que, s'ils voulaient se borner aux bénéfices de leur commission, tous feraient de bonnes affaires sans en faire de très brillantes. Sauverez-vous quelque chose de la faillite de M. Bonaffé? Si vous avez occasion de questionner des gens bien informés sur la solidité de la maison Cruttenden, Mackillop et Cie, dites-moi ce que vous en aurez appris, car je vais avoir entre leurs mains, au 1er janvier, un millier de louis pour faire ma campagne de 1832, et, s'ils venaient à baisser pavillon là-dessus, l'eau me manquerait absolument pour continuer à naviguer en terre ferme.

Êtes-vous content de votre nouveau ministre M. de Rigny? Au mois de novembre prochain je serai sans doute à Mahé. En quoi consiste notre boutique dans ce trou? Y trouverai-je une maison pour m'y reposer un mois? Pensez-vous que j'y trouve un topaz pour y faire une copie de tous mes manuscrits, ou que de Pondichéry, en le prévenant longtemps d'avance, M. de Melay puisse m'y en envoyer un? J'ai trop peur qu'un *bangghùi* ne se perde sur la route pour les confier au dâk et profiter de l'offre que vous avez bien voulu me faire à ce sujet.

Autre chose. Les journaux français de mylord William vont maintenant d'abord à Lahore, pour y être lus par mon ami Mr Allard; mais le général est souvent sur l'Indus, à Moultan, à Attock, au diable enfin, et, quand les gazettes me reviendront de là, elles auront souvent des

années de date. Puis-je donc vous prier, cher Monsieur, de vouloir bien m'envoyer toutes celles qui pourront vous tomber sous la main (les françaises, s'entend)?

Adieu, mon cher Monsieur. Veuillez offrir mes hommages respectueux à Madame Cordier et recevoir la nouvelle assurance de mon bien sincère attachement.

« Care of William Fraser esquire, commissionner at Delhi. »

P.-S. Aussitôt après mon arrivée à Delhi, je vais m'occuper de l'expédition de mes caisses. Le plan que vous me proposez est excellent. Je vous écrirai officiellement à ce sujet et particulièrement pour vous donner tous les renseignements que votre complaisance désire.

XVII

Delhi, le 20 décembre 1831.

Cher Monsieur Cordier,

Je suis arrivé ici le 16 au soir. J'ai eu l'extrême plaisir d'y trouver trois énormes paquets de lettres d'Europe, acheminées par vos soins obligeants, vos trois billets du 28 novembre, 1er et 4 décembre étaient, comme de raison, de la partie et ne la gâtaient pas; le dernier surtout, qui m'annonce les 9000 francs fort opportuns de Pondichéry, car je vais avoir un mois ruineux, pour faire habiller de fer-blanc et d'épaisses planches de mangotier toutes mes collections, et payer leur passage d'ici chez vous sur le Ganges. Je joins ici une note pour MM. Cruttenden, Mackillop et Cie, que je prie de recevoir de votre caisse la susdite somme (laquelle, par parenthèse, ne restera pas longtemps entre leurs mains, exposée au hasard des banqueroutes). Veuillez me faire l'amitié de me dire en quelle nature d'espèces vous avez fait le versement; MM. Cruttenden, Mackillop et Cie m'ont l'air de francs juifs, ils me font payer la roupie 2 fr. 65 centimes.

Hier est venu d'Ambalah un autre paquet de vous non moins bien fourni de lettres d'Europe. C'est ma pitance épistolaire de quatre mois, jusqu'au mois de juillet dernier. Dans un si large contingent il ne peut manquer d'y avoir du bon et du mauvais; mais la somme du bien l'emporte heureusement cette fois sur celle du mal.

Mon père me charge de vous offrir ses remercîments pour un journal de Calcutta, que vous avez eu l'aimable attention de lui envoyer, il y a un an, et qu'il venait de recevoir. Il m'écrit qu'il est d'ailleurs furieux contre Amédée Taboureau, qui paraît destiné à vivre et mourir humble maître des requêtes et à se voir laisser passer sur le corps une foule de jeunes gens sans expérience, qui entrent d'emblée au Conseil, non comme maîtres des requêtes, mais comme conseillers. J'aime extrêmement cet excellent Amédée Taboureau, qui n'a, dans tout le gâchis politique où notre pays se trouve, que le tort d'être modeste et honnête, inflexible comme une barre de fer.

J'ai une lettre de son frère Augustin, aimable comme vous le connaissez; il ne me parle pas de sa santé et je la prends sur ce bonne, d'autant plus que sa lettre est non seulement aimable, ce qui chez lui est de rigueur, mais gaie à la folie.

Lord et lady William devaient quitter Delhi le 17 au matin pour aller camper à dix milles sur les ruines de l'antique Delhi au Couttob. Je restai à déjeuner ici avec mon hôte M. Fraser (le commissionner et, depuis deux jours, le résident), après quoi je montai à cheval et galopai chez Mylord. Ils ignoraient mon arrivée de la veille et je fus infiniment touché du mouvement aimable de surprise qu'ils me montrèrent tous deux en me revoyant. Je restai deux jours avec eux, vidant mon sac de Cachemyr et du Pendjab à lord William et causant de l'Inde et de Paris avec lady William. Dimanche, elle reçut des lettres de la Reyne, la nôtre. Lord et lady William, vous le savez sans doute, étaient liés d'intimité avec le duc et la duchesse d'Orléans, qui n'étaient pas gens à oublier leurs amis en montant sur le trône. La Reyne paraissait charmée et attendrie jusqu'au fond du cœur des marques d'amour que recueillait le Roy dans son voyage; elle lui envoyait quelques brochures contenant les adresses, harangues, qu'on lui fesait en route, et ses réponses. J'ai retrouvé tout cela, avec bien d'autres nouvelles, dans les journaux du mois de juin, venus par le même vaisseau et que lord William me remit à l'instant.

Enfin, après 36 heures de douce compagnie et de bonne chère, je quittai mes aimables hôtes, dimanche 18, à dix heures du soir, et au clair de la lune revins à Delhi au galop. Il est probable que je ne les reverrai plus dans l'Inde.

Adieu. J'ai des montagnes de besogne en tout genre. Je vous reviendrai sous peu. Mon adresse désormais : « Care of Dr Ranken, Delhi ».

Mille et mille amitiés, et autant de respects à Madame Cordier.

(A suivre.)

MÉLANGES

UN SEMBLANÇAY ÉCRIVAIN

LA LETTRE DE JACQUES DE BEAUNE EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Éclaircissements et rectifications [1].

I

J'ai lu avec plaisir, mais non sans étonnement, au sujet du titre et des conclusions de l'article, l'étude publiée par notre confrère M. Émile Roy dans le numéro d'avril de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, sous cette rubrique : « *Lettre d'un Bourguignon*, contemporaine de la *Deffence et illustration de la langue françoyse.* » L'auteur y démontre, avec une critique très informée, que Joachim du Bellay ne fut point un défenseur isolé de notre langue maternelle. Il cite, avec d'ingénieux commentaires, outre ses prédécesseurs plus ou moins anciens — tel Jean Le Maire de Belges — ses plus proches émules ou devanciers, comme Thomas Sibilet en son *Art poétique* (1548), Jacques Peletier dans ses *Œuvres poétiques* (1547), et, prêchant d'exemple, la légion de rimeurs, d'essayistes et de traducteurs, s'évertuant aux rivalités hardies avec les maîtres grecs et latins. Il ajoute que ce mouvement avait contre lui la moquerie vaniteuse et peu loyale des Italiens « comme les historiographes Paul Émile ou Paul Jove, le seigneur Castiglione ou le professeur Crinitus, pour lesquels climat, mœurs, institutions, langue, tout est barbare, tout est mauvais chez nous, sauf les pensions et l'argent du roi ». Ayant pris dès longtemps l'avance sur les autres nations, pour le raffinement « della volgar lingua » et la lutte avec l'antiquité, « les Italiens du XVIe siècle dédaignaient toutes les langues modernes et la française en particulier. »

Je ferai ici une première observation. L'animosité et la mauvaise foi de ces Italiens n'étaient pas absolument générales. Nos relations fréquentes avec l'Italie, même nos expéditions sous les rois Charles VIII, Louis XII, François Ier, y avaient créé des sympathies non seulement affectées, mais souvent réelles, tant chez les écrivains, lettrés, savants et artistes, que chez les hommes de guerre et les diplomates, pour la France accueillante et généreuse. Il y aurait

1. Cet article était rédigé et envoyé déjà à la *Revue*, quand j'ai reçu le numéro de juillet où se lit, pp. 430-432, une lettre de M. de Maulde à M. Roy sur plusieurs dires contestés de son étude avec les réponses de M. Roy. Un spirituel point d'interrogation de M. de Maulde y signale la famille Beaune-Semblançay comme pouvant réclamer le signataire du *Discours* pour la langue française, transformé en *Lettre d'un Bourgignon*. M. Roy, bien qu'il ne contredise pas catégoriquement ces conclusions, ne s'y rallie pas non plus avec décision. On verra ci-après mes raisons pour l'affirmative.

là un joli sujet de contre-thèse. Ainsi, j'ai sous la main un livret daté de 1559 (Paris, Vincent Sertenas, Privilège de 1550), avec ce titre : *Apologie de Marius Equicolus gentilhomme Italian contre les mesdisantz de la nation Françoise, traduite de Latin en François.*

Les « mesdisantz de la nation Françoise », ne vous y trompez pas, ce sont *ceux qui médisent de la France*, et la traduction de ce panégyrique, au début et en fin duquel sont invoqués par l'auteur italien le roi Louis XII, alors vivant, et l'illustre Lascaris, « vous ô Seigneur Jan Lascaris », se produit sous les auspices de « tres haulte et tres excellente Princesse Madame Anne d'Este, Duchesse de Guyse », fille de Renée de France. L'auteur de la dédicace et de la version française s'appelle « Michel Roté, clerc d'office de ... Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, Contesse de Gisors, et dame de Montargis ». Tout y est chaleureusement loué, depuis le site et le terroir du pays, les origines de la race, l'esprit, le courage et les mœurs des habitants, jusqu'aux « dictions et vocables françois » qui se « rapportent aucunement à ceulx de la langue Italianne, si ce n'est qu'ilz sont plus briefz, et retranchez, et les prononcent en plus gros son et d'une voix plus masculine. »

Comment M. Émile Roy peut-il s'y être mépris? Et cependant, on n'en saurait douter, puisque, relatant (p. 243, note 2) l'édition de 1550, il la rattache au passage suivant de son étude : « Peut-être a-t-il fait partie (J. de Beaune) de ces *gentilshommes bourguignons* que Renée de France a emmenés avec elle à la cour de Ferrare et qu'elle charge de défendre sa patrie *contre les railleries des Italiens*? » Évidemment, M. Roy, qui n'avait pas lu l'opuscule, s'est imaginé que l'auteur italien bataillait *pour ses compatriotes contre les Français médisant de l'Italie* et de sa précellence! Or, c'est juste le contraire! — Je cite le texte de ladite note : « La Croix du Maine, II, 136, et Du Verdier, IV, 74 : « Michel Rote, *gentilhomme bourguignon*, clerc d'office de Madame Renée de France, duchesse de Ferrare. Il a traduit du latin en françois l'*Apologie contre les médisans de la nation françoise* de *Marius Æquinicola*, gentilhomme italien, imprimée à Paris par Jean Bonfons et Vincent Sertenas, 1550, in-8. »

Il y a là une singulière condensation des deux notes distinctes de ces bibliographes, et de non moins singulières erreurs de détail. La Croix du Maine est censé avoir écrit *Rote* pour *Roté*, au lieu que cette faute est celle du seul Du Verdier (t. III, et non IV, p. 74). Aucun d'eux ne nomme l'auteur italien *Æquinicola*, pour *Æquicola* ou *Equicola*. Enfin, ni l'un ni l'autre ne mettent, après le nom du traducteur, l'incise : « *gentilhomme bourguignon* », que n'offre pas non plus l'intitulé de la dédicace de la version française, rapporté ci-dessus.

Voici, textuellement, l'article de La Croix du Maine : « — Michel Roté, clerc d'office de Madame Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, etc. (L'*etc.* est de La Croix du Maine.) Il a traduit de Latin en François l'Apologie de *Marius Æquicolus*, Gentilhomme Italien, faite contre les médisans de la Nation françoise, imprimée à Paris par Jean Bonfons l'an 1550, auquel temps florissoit l'Auteur. ». — Voici la note de Du Verdier, qui vaut d'être reproduite pour ses variantes : « — Michel Rote, Clerc d'office de très illustre Princesse Renée de France, Duchesse de Ferrare et de Chartres, Comtesse de Gisors et Dame de Montargis, a traduit de Latin en François l'Apologie de *Marius Equicola*, Gentilhomme Italien, à l'encontre des médisans de la Nation Françoise; impr. à Paris, in-8°, par Vincent Sertenas, 1550 ». — Le nom, ou mieux, le *surnom* de l'auteur italien est expliqué par une annotation de La Monnoye (Du Verdier, t. III, p. 25), art. « *Marius Equicola* ». Il était d'Alveto ou Alvito, bourg de l'Abruzze, dit-il, « pays qu'il croyoit faussement être celui des peuples nommés anciennement *Æquicoli*... Le Bandel parle souvent de Mario avec éloge, le nommant *Précepteur et Secrétaire de Madame la Marquise de Mantoue Isabelle d'Est, Épouse de François de Gonzague II du nom.* Jule Scaliger lui adressa en 1517 une Élégie contenue dans la partie de ses Poësies intitulée *Lacrymæ*. Voir dans le Toppi (*Biblioth. napolit.*) le Catalogue

des Œuvres d'Equicola, parmi lesquelles n'est point rapportée l'Apologie latine *qu'il a faite de la Nation Françoise* [1]. »

Auteur et traducteur étaient les contemporains immédiats de Jacques de Beaune, comme le « seigneur Camille » auquel appartient l'hommage de son *Discours* : tous amis de la France et de sa langue « vulgaire ».

Mais passons. Du « seigneur Camille » ou *Camillo* il sera question plus loin.

II

Ma seconde observation capitale, et celle surtout qui motive ces remarques, vise la personnalité du prétendu « Bourguignon » Jacques de Beaune, dont l'Épître « au seigneur Camille » est la pièce déterminante de l'article de M. Emile Roy.

Bourguignon, pourquoi, et qui le dit, hormis M. Roy? Serait-ce parce qu'il vient de qualifier ainsi Michel Roté lui-même, en s'appuyant arbitrairement de La Croix du Maine et Du Verdier? Singulière conséquence! — Serait-ce plutôt, et je le crois, parce que ce Jacques, — pauvre Jacques traité par lui d'un peu trop haut — signe « Jaques *de Beaune* », et que Beaune est ville de Bourgogne? Je n'en discerne pas d'autre preuve ou indice, et M. Roy, en vérité, n'y voit que cela, estimant d'ailleurs la bonne volonté plus que le mérite et la personnalité de l'écrivain : « Sans doute *notre inconnu* s'embarrasse dans ses longues périodes... ces *lieux communs* sont rédigés *en style commun*, mais aussi n'est-ce pas le style qui importe, et seulement la date, et l'intérêt que le *premier Français venu* porte alors aux questions de langue et de grammaire. » Puis, le jugement se radoucit : « Quel est *ce brave homme* qui pense *si net* dans sa phrase verbeuse, et qui dit *si bien* que « nulle langue n'a plus de grâce » ni de douceur plus caressante que sa langue maternelle? » Exactement, voici les termes de l'auteur : « Mais quand à moy me plaira la langue *qui ha grace à exprimer ce qu'elle veult dire*, encores qu'elle soit plus prolixe, *pensant toute chose qui plaist au jugement naturel estre le plus beau et meilleur*. Et en ce *la nostre vulgaire me semble bien avoir autant de grace en beaucoup de choses que la Latine ou Grecque, et ne fusse qu'en ses paroles assemblées avec plus grand doulceur de voielles et consonnantes que la mesme Latine...* » Au résumé, malgré quelques membres de phrase enchevêtrés, ce Jacques-là use d'un style délicat et noble, parfois pompeux, mais nullement *commun*; il se pique d'érudition, de logique, voire de paradoxe. Il ne se paie pas si facilement des raisons traditionnelles et banales; car, considérant que « telles opinions ont lieu toutes et quantes fois que nous ne pouvons trouver la raison apparente d'une chose, et cause de son aistre », il se persuade qu'en bien des cas ce qui « sembloit mal aisé à congnoistre, *après y avoir pensé de plus près, se pourroit esclarcir...* « Oui, c'est *un bon Français*, et on lit sa prose avec plaisir. Mais, au total, plutôt gentilhomme, de bonne culture nouvelle, que « simple praticien ou marchand de passage à Lyon » et, selon mon avis, ne tenant rien de Bourgogne et de la ville de Beaune, en dépit de sa signature.

« Son nom, *Jacques de Beaune*, ne nous apprend pas grand'chose », déclare M. Roy. — Eh! il nous rappelle du moins les *de Beaune*, parmi lesquels le fameux Semblançay qui se nommait également *Jacques de Beaune*, et qui eut un petit-fils de ce nom. Suivons donc cette piste [2].

1. Brunet indique une *Cronica di Mantova* (di Mario Equicola di Alveto), 1521-1522; un *Libro de natura de amore*, du même, 1525 (trad. en français par Gabr. Chapuis, 1585), une relation latine du voyage d'Isabelle d'Este « in Narbonensem Galliam, per Marium Æquicolam », 1532; et l'*Apologie de Marus Equicolus*, 1550. Montaigne cite « Equicola » avec « Leon Hebreu », auteur de *Dialoghi di amore*. (Voir dans cette *Revue*, n° de juillet 1895, l'étude si neuve de M. P. Bonnefon : *La Bibliothèque de Montaigne*, XXX, p. 347.)

2. Voir, dans le P. Anselme, la *Généalogie de Beaune* (t. VIII, pp. 285, 286).

Jacques de Beaune I, baron de Semblançay et de la Carte, et vicomte de Tours, d'une famille tourangelle, qui finit si tristement au gibet de Montfaucon en 1527, après avoir été le surintendant des Finances de François Ier et de sa mère Louise de Savoie, laissa pour fils, héritier de son nom et de son titre [1], Guillaume de Beaune, père lui-même « de quatre fils et d'une fille qui firent beaucoup de figure à la Cour de France [2] ». L'aîné, *Jacques de Beaune II* [3], également baron de Semblançay et de la Carte, et vicomte de Tours, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, etc., n'eut qu'une fille, réputée pour sa beauté et pour ses galanteries, sous le nom de Madame de Sauve, « Charlotte de Beaune, dame d'atours et favorite de Catherine de Médicis [4] ». La sœur de Jacques, Marguerite de Beaune (que le P. Anselme dénomme *Claude*, sans doute par inadvertance), fut aussi en faveur, au point que son second mari, Claude Gouffier, marquis de Boisy, grand écuyer de France, lui dut en 1566 l'érection du Roannez en duché [5] et qu'un autre de ses frères, Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, et l'un des principaux soutiens de la cause de Henri IV, fut très avantagé par ses bons offices [6]. Cette Marguerite de Beaune faillit épouser, peu après la tragique aventure de 1527, Christophle de Thou, père de l'illustre historien Jacques-Auguste de Thou. Le récit de Bayle vaut d'être ici rapporté [7]. Il établit combien la famille artiste et lettrée *de Beaune* était en intimes relations avec la famille non moins lettrée *de Thou*, et il nous permettra d'en induire avec plus de force que *Jacques de Beaune II*, comme ses amis, comme Renaud son frère, et plus d'un gentilhomme de la Cour des Valois, était bien capable d'écrire la petite Lettre en l'honneur de la langue française, remise au jour par M. E. Roy :

« Cet historien (M. de Thou) ajoute que la famille de Beaune et celle de Thou étaient liées *depuis long tems* d'une très étroite amitié; et qu'après la triste mort de Jaques de Beaune, Surintendant des Finances, *ses enfants abandonnez de tout le monde*, et à la Cour et à la ville... *avoient trouvé un refuge chez les de Thou*; que Renaud de Beaune avoit logé quelque tems chez Augustin de Thou, aïeul de l'historien, et que dès lors on avoit parlé du mariage de Christophle de Thou, fils d'Augustin, avec Marguerite de Beaune, sœur de Renaud; qu'encore que ce projet n'eût point eu de suite, cette Dame conserva toujours beaucoup d'amitié pour Christophle de Thou, et s'emploia pour lui dans le tems de sa faveur, plus que pour personne, excepté ses frères. » Même, plusieurs années avant sa mort, elle lui confia son testament et le nomma son exécuteur testamentaire. — Mort « le 1er novembre 1582, âgé de soixante quatorze ans et cinq jours [8] », Christophle de Thou avait donc vingt ans vers l'an 1528.

III

Ce refuge amical au foyer studieux d'Augustin et de Christophle de Thou, ne put que développer les goûts délicats de la famille de Beaune. La disgrâce de

1. Outre deux filles, le fameux Semblançay avait eu trois fils : Guillaume, qui continua la race ; Martin, archevêque de Tours, mort avant lui, en juin 1527; et Jacques de Beaune, trésorier des Finances d'Anne de Bretagne en 1497, puis évêque de Vannes (1504) et mort dès 1511.

2. Bayle : *Dict. histor. et critique* (art. *Samblançai*). — Cf. Moreri, *Grand Dict. historique* (art. *Beaune*).

3. Avec Moreri, je le nomme *Jacques II* et non *Jacques III* (malgré l'existence du Jacques, frère puîné de Guillaume et oncle de notre Jacques), parce que ce dernier est bien Jacques II, *en ligne directe* et, en tout cas, *Jacques de Beaune Semblançay II.*

4. Voir Bayle et Moreri, *ibid.* Elle épouse plus tard François de la Tremoille. Ce fut, comme le rappelle M. Tamizey de Larroque, « une des premières amies du roi Henri IV ». (Voir notre *Revue* n° de juillet, p. 411, note 9.)

5. Les lettres royales d'érection sont de novembre-décembre 1566; le contrat de mariage du 16 janvier 1567. (Voir P. Anselme, t. V, p. 609.) Le mariage suivit la faveur.

6. Voir Bayle. (*Ibid.* — Notes, d'après de Thou.)

7. Voir art. *Samblançai* (*Guillaume*), Note A.

8. Moreri, *ibid.*, art. *Thou* (*de*).

celle-ci ne fut pas, d'ailleurs, de longue durée. Les mœurs, corrigeant la rigueur des lois, amenaient fréquemment le retrait des mesures de confiscation frappant les héritiers d'un homme condamné au dernier supplice, fût-ce, comme dans le cas de Semblançay, pour crime de péculat. Il en existe nombre d'exemples, rien que sous le règne de François Ier : nul besoin, pour cela, d'une revision du procès et d'une abrogation de l'arrêt criminel. Ainsi, il n'est pas vrai, pour Semblançay, que, par voie de réhabilitation personnelle, « on justifia sa mémoire quelque tems après », comme l'avance Bayle, copiant ici Varillas. Paulin Paris s'est chargé de prouver le contraire dans l'ouvrage fortement documenté où il réfute par des textes précis les légendes accumulées contre François Ier [1].

Guillaume de Beaune, trésorier de mesdames Louise et Charlotte de France en 1517, et général des Finances en 1521, était mort en 1534, laissant pour héritier son fils aîné *Jacques II.* Mais si le jugement qui avait frappé son père et qui fut exécuté le 12 août 1527, « loin d'être réformé... reçut deux fois du Parlement une confirmation solennelle, l'une sur son appel, l'autre sur l'imprudente requête de sa veuve [2] », Guillaume « conserva la baronnie de Semblançay et finit par reprendre sa charge de général des Finances [3] ». François Ier ne voulut pas « que le fils du supplicié, Guillaume de Beaune, dont la gestion n'avait pas été soupçonnée, partageât la même disgrâce. Il avait pris la fuite aussitôt qu'il avait prévu la condamnation de son père; François lui fit dire qu'il pouvait revenir et qu'il n'avait rien perdu de son estime [4] ». Le P. Anselme dit qu'après avoir été flétri par le jugement qui fit perdre la vie à son père, « il obtint depuis des Lettres données à Montils-les-Tours, *au mois d'avril 1529*, par lesquelles il fut *rétabli en tous ses honneurs et biens* [5] ». Aussi, l'éclipse de la famille de Beaune ne fut-elle pas de longue durée. Après comme avant le supplice de Semblançay, on relève, dans la généalogie des siens, les plus illustres alliances, parfois redoublées, avec des maisons telles que celles des Briçonnet, des Hurault, des Gouffier, des Sade, des la Trémoïlle, des Montmorency, où souvent l'esprit et le savoir rehaussaient la valeur du nom et des titres. Le frère puîné du vieux Semblançay, Guillaume, seigneur de la Charmoye, général des monnaies en 1490, puis maître des comptes en Bretagne, eut de sa première femme, Jeanne Briçonnet, une fille, Catherine, mariée au seigneur de la Chassière, Victor Brodeau, dont le nom figure parmi ceux des familiers du cercle domestique et littéraire de Marguerite d'Angoulême, avec un renom particulier.

Notre Jacques de Beaune, qui épousa Gabrielle de Sade, fut gouverneur et chambellan du duc d'Anjou, frère du roi (Charles IX), ambassadeur en Suisse, et mourut le 27 novembre 1579. Conformément aux traditions de sa famille, il était « général des Finances ès païs de Dauphiné et marquisat de Saluces le 22 janvier 1562 [6] ». Vers 1548, dans la force de l'âge, en pleine possession de ses avantages de tout ordre, il avait l'autorité requise pour écrire la Lettre critique heureusement recouvrée et pour se livrer, par distraction intellectuelle, au culte de « nostre langue... trop plus ornée et enrichie que jamais auparavant ». Ancien, et probablement fidèle commensal des si doctes et si éminents de Thou, rien ne l'empêchait de signaler incidemment le but qu'allaient exclusivement poursuivre les Pierre de Ronsard et les Joachim du Bellay, deux fois nobles de race et d'esprit, initiateurs de tant d'autres.

1. « *Études sur François Ier. Sur sa vie privée et son règne*, par Paulin Paris, publ. d'après le manuscrit de l'auteur, et accompagné d'une préface par Gaston Paris, de l'Institut. » T. Ier (1885, Paris, Techener).
2. Paulin Paris, *ouvr. cité*, chap. VI, p. 250.
3. *Ibid.*, p. 241, en note.
4. *Ibid.*, p. 244.
5. Voir *Généalogie de Beaune.*
6. P. Anselme, *ibid.* Voir, pour le surplus de ses titres, mes indications précédentes.

En effet, cette Lettre de *Jacques de Beaune*, rencontrée par M. Roy au milieu d'un « recueil factice de bulletins et de gazettes qui renseignaient au jour le jour l'Europe sur la dernière croisade contre les Turcs et les préliminaires de la bataille de Lépante », et restée « inédite ou inconnue, quoiqu'imprimée *à Lyon par Pierre de Tours, devant nostre Dame de Confort, l'an de grâce 1548* », sous ce titre : *Discours comme une langue vulgaire se peut perpétuer* (petit in-16), elle prime la publication de la *Deffence et illustration de la langue françoyse* et se place entre les *Œuvres poétiques* de J. Peletier et l'*Art poétique* de Sibilet.

Quant au « seigneur Camille », il serait, selon M. Roy, « un de ces banquiers florentins établis à Lyon, un de ces Italiens, aussi riches que savants, dont le poète Rafaelo Toscano a recueilli les noms dans son livre de sonnets, comme dans un livre d'or ». (P. 239.) Notons d'abord qu'il fut un homme de l'intimité de J. de Beaune, puisque celui-ci signe de la sorte : « Vostre *comme frere* et grand amy. » On pourrait inférer des termes de M. Roy que le Toscano, ou le P. de Colonia qui le cite, nomme ce « seigneur Camille ». Point du tout. Parmi eux figurent nombre d'*illustrissimi* d'alors ; mais dans la série incomplète des héros de « Rafaello Toscano » — ces Gondi, ces Bonvisi, ces Burlamachi, ces Capponi, Caravaggio, Buonacorsi, Arrighi, etc. — non plus qu'entre les Alamanni, Ferrari, Médicis ou Sèves, cités ensuite par le P. de Colonia [1], comme ayant « sçu... concilier dans leurs personnes ces trois choses, qui ne se retrouvent plus guère aujourd'hui dans le même sujet : la noblesse et le commerce avec un amour déclaré pour les Sciences et pour les Arts » — nul *Camillo* ! En revanche, deux auteurs de ce nom sont mentionnés par Brunet : un *Camillo Camilli*, florissant vers 1585 [2] ; un *Giulio Camillo*, florissant dès 1550 [3], et par conséquent au moment du siècle où parut le *Discours* de notre Jacques de Beaune (1548).

Tel se présente, dans l'entourage de ses pairs, cet « inconnu », ce « premier Français venu », et ce « brave homme » qui m'apparaît comme un fin gentilhomme « et de plume et d'épée », ainsi que dit l'épitaphe de Guillaume du Bellay-Langey, imbu des œuvres de maîtres « Jean de Meun, Alain Chartier, Jean le Mere de Belges » et de leurs successeurs, mais acquis *d'avance* aux tentatives des novateurs dont l'effort ne se lança guère qu'en 1549. Il avait compris déjà « combien peult notre langue en ce qu'elle voudra le subject de sa volunté bien dire et exprimer ». Et nous devons, malgré les rectifications et les réserves nécessaires, qu'il nous fallait formuler, remercier M. Emile Roy de nous l'avoir restitué dans son *écriture* et dans ses patriotiques intentions, sinon dans son identité et dans toute son originale valeur.

Félix Frank.

1. *Hist. littéraire de la ville de Lyon.* (Lyon, Rigollet, 1728, in-4, t. II, pp. 461-463.)

2. « Imprese illustri di diversi, *coi discorsi di Camillo Camilli...* » (Venetia, Fr. Ziletti. 1585 ou 1586.) Belles figures de Girol. Porro.

3. Voir Brunet : « Tutte le opere di Giulio Camillo Delminio ». (Vinegia, 1579 et 1581. — Édition princeps : 1562 ; réédition en 1566.) — Autre ouvrage : « *L'Idea del Teatro* dell' eccellente M. Giul. Camillo. » (Firenze, L. Torrentino, 1550, pet. in-4°.)

LES EMPRUNTS DE MONTAIGNE A AMYOT

En lisant le très curieux article de M. P. Bonnefon sur la bibliothèque de Montaigne, publié dans le dernier numéro de cette Revue, je m'attendais à y voir cité un exemplaire des œuvres de Plutarque traduites par Amyot, mais, comme tant d'autres, il n'a pas sans doute survécu à trois siècles. Ce devait être un de ses livres de chevet, un de ceux que le moraliste feuilletait le plus souvent, à en juger par l'éloge qu'il a fait du traducteur. Comme, de son propre aveu, « il n'entendait rien au grec » ou fort peu, il est probable qu'il ne lisait que le Plutarque français, et il est certain que toutes les fois qu'il avait à citer un passage de son auteur favori, qu'il a qualifié assez justement d'*épineux* et de *ferré*, il l'empruntait sans gêne, sans aucun scrupule, à celui auquel il donnait « la palme sur tous nos écrivains français ». C'est ce qu'il sera peut-être intéressant de montrer par quelques extraits seulement du chapitre XII des Essais (Liv. II), que nous mettrons en regard du texte d'Amyot.

Amyot.	**Montaigne.**
Car c'est une ratiocination et conséquence tirée de son naturel en ceste sorte, ce qui fait bruit se remue, ce qui se remue n'est pas gelé, ce qui n'est pas gelé est liquide, ce qui est liquide plie sous le faix, et ne tient pas ferme. (*Quels sont les animaux les plus advisez*, 499, édit. 1616.)	Montaigne copie exactement. Il ne supprime que « en ceste sorte » et « ne tient pas ferme ». (Liv. II, 12, p. 293, édit. Louandre.)
Ce pinnothere donc est un petit animal de la sorte d'un cancre, a ce qu'on dit, lequel vit et se tient toujours avec la Pinne qui est ceste espèce de grande coquille que nous appelons Nacre, et demeure tousjours comme un portier, assis à l'ouverture de ceste coquille, laquelle il tient continuellement entrebaaillée et ouverte, jusques à ce qu'il voye entrer quelques petits poissons de ceux qu'ils peuvent bien prendre : car alors il entre au dedans de la Nacre et lui mord la chair; elle incontinent ferme sa coquille, et lors eux deux ensemble mangent leur proye enfermée dedans leur fort. (*Ibid.*, 521.)	Cette coquille qu'on nomme la Nacre vit aussi ainssin avecques le pinnotere, qui est un petit animal de la sorte d'un cancre, luy servant d'huissier et de portier, assis à l'ouverture de ceste coquille, qu'il tient continuellement entrebaaillée et ouverte, jusques a ce qu'il y veoye entrer quelque petit poisson propre a leur prinse : car lors il entre dans la Nacre, et luy va pinceant la chair vive, et la contrainct de fermer sa coquille; lors eulx deux ensemble mangent la proye enfermee dans leur fort. (*Ibid.*, 328.)

Ce chien servoit a un bateleur qui jouoit une fiction à plusieurs mines et plusieurs personnages, et y representoit le chien plusieurs choses convenables à la matiere sujette, mesmement l'espreuve que l'on faisoit sur luy d'une drogue ou d'une medecine qui avoit force de faire dormir, mais qu'on supposoit avoir force de faire mourir; il prit le pain où la drogue estoit meslee, et peu d'espace après l'avoir avallé, il commença, ce sembloit, a trembler et branslcr, comme s'il eust esté tout estourdy, finalement s'estendant et se roidissant, comme s'il eust esté mort, il se laissa tirer et traisner d'un lieu à un autre, ainsi que le portoit le sujet de la farce : puis quand il cogneut, a ce qui se faisoit et disoit, qu'il estoit temps, alors il commença premierement a se remuer tout bellement, comme s'il fust revenu d'un profond sommeil, et levant la teste, regarda ça et la, dont chascun des assistans fut fort esbahy.

(*Ibid.*, 508.)

Ce chien servoit a un basteleur qui jouoit une fiction a plusieurs mines et a plusieurs personnages, et y avoit son roolle. Il falloit, entre aultres choses, qu'il contrefeist pour un temps le mort, pour avoir mangé de certaine drogue. Aprez avoir avalé le pain qu'on feignoit estre ceste drogue, il commencea tantost a trembler et bransler, comme s'il eust esté estourdi : finalement, s'estendant et se roidissant, comme mort, il se laissa tirer et traisner d'un lieu a aultre, ainsi que portoit le subject du jeu; et puis, quand il cogneut qu'il estoit temps, il commencea premierement a se remuer tout bellement, ainsi que s'il se fust revenu d'un profond sommeil, et levant la teste, regarda ça et la, d'une façon qui estonnoit tous les assistants.

(*Ibid.*, 300.)

Dieu a voulu que toute la mer fust arrestée, affermie et applanie, sans vagues, sans vents, et sans pluye, cependant que l'alcyon fait ses petits, qui est juste environ le solstice, le plus court jour de l'an... Elle va premierement recueillir des espines et arrestes d'un poisson qui se nomme aiguille, qu'elle conjoinct et lie ensemble, les entrelassant les unes de long, les autres de travers, ne plus ne moins que sur l'estaim on jette la trame, y adjoustant des courbes et arrondissemens l'une dedans l'autre, tellement qu'elle en forme à la fin un séjour rond, qui pour la hauteur ressemble proprement a un verveu de pescheur : puis quand elle a parachevé de le construire, elle le porte au battement du flot marin, là ou la mer le battant tout doucement, luy enseigne a radouber ce qui n'est pas bien lié, et a le mieux fortifier aux endroits ou elle void que sa structure et bastiment se lasche pour les coups de mer, et au contraire ce qui est bien joint, le battement de la mer le vous estraint et le vous serre, de sorte qu'à peine le sçauroit or rompre, dis-

Dieu a voulu que toute la mer feust arrestee, affermie et applanie, sans vagues, sans vents et sans pluye, cependant que l'halcyon fait ses petits, qui est justement environ le solstice, le plus court jour de l'an... Plutarque pense que ce soit des arrestes de quelque poisson qu'elle conjoinct et lie ensemble, les entrelaceant les unes de long, les autres de travers, et adjoustant des courbes et des arrondissemens, tellement qu'enfin elle en forme un vaisseau rond prest a voguer : puis quand elle a parachevé de le construire, elle le porte au battement du flot marin, la ou la mer le battant tout doulcement, luy enseigne a radouber ce qui n'est pas bien lié, et a mieulx fortifier aux endroicts ou elle veoid que la structure se desmant et se lasche par les coups de mer : et, au contraire, ce qui est bien joinct, le battement de la mer le vous estreinct et vous le serre, de sorte qu'il ne se peult ni rompre, ny dissoudre ou endommager a coups de pierre ny de fer, si ce n'est a toute peine. Et ce qui est plus a admirer, c'est la proportion et figure de la con-

soudre ny endommager a coup de fer ny de pierre. Et ce qui plus encore fait a admirer, c'est la proportion et la figure de la concavité du dedans du vaisseau, car elle est composee et proportionnee de maniere, qu'elle ne peut recevoir ny admettre autre chose que l'oyseau qui l'a basty, car a toute autre chose elle est impénétrable, close et fermee, tellement qu'il n'y peut rien entrer, non pas l'eau de la mer seulement.

(*Ibid.*, 527-528.)

cavité du dedans : car elle est composée et proportionnee de maniere qu'elle ne peult recevoir ny admettre autre chose que l'oyseau qui l'a bastie; car a toute aultre chose elle est impénétrable, close et fermée, tellement qu'il n'y peult rien entrer, non pas l'eau de la mer seulement.

(*Ibid.*, 328-329.)

Il serait facile d'ajouter au nombre de ces rapprochements, mais ceux que j'ai faits, le dernier surtout, suffisent à prouver que Montaigne ne transformait pas toujours, comme il en donnait le conseil, « les pièces empruntées d'autruy ». Remarquez qu'il se garde bien de nommer celui qu'il *pillotte* si hardiment. Il a dû procéder de même avec quelques autres traducteurs d'auteurs grecs, et en particulier avec Saliat dont l'*Hérodote* parut en 1552, ex. :

Une chariote pleine de brieres. (Saliat, *Hérodote*, IV, 69.)

Des charriotes pleines de bruyeres. (*Essais*, I, 30.)

Empalés par l'espine du dos jusqu'au gosier. (*Hérodote*, IV, 72.)

Empalés par l'espine du dos jusques au gosier. (*Essais*, II, 12.)

Les Delphes demanderent à l'oracle qu'ils avoient a faire des trésors sacrés, si les devoient cacher en terre ou les transporter ailleurs. Le Dieu deffendit qu'on ne les bougeast point, disant qu'il estoit suffisant pour garder son bien. (*Hérodote*, VIII, 36.)

Ilz demanderent au Dieu ce qu'ils avoient a faire des tresors sacrez de son temple, ou les cacher ou les transporter : il leur respondit qu'ilz ne bougeassent rien, qu'ils se souciassent d'eulx; qu'il estoit suffisant pour pourveoir a ce qui lui estoit propre. (*Essais*, I, 22.)

A. Delboulle.

COMPTES RENDUS

Un précurseur de Racine. **Tristan l'Hermite, sieur du Solier** (1601-1655), *sa famille, sa vie, ses œuvres*, par N.-M. Bernardin, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne. Paris, Alphonse Picard et fils, éditeurs, 1895; 1 vol. in-8 de 632 p.

Sous ce titre M. Bernardin vient de nous donner l'histoire d'un aimable poète en même temps qu'une étude d'ensemble sur le théâtre dans la première moitié du XVIIe siècle, étude minutieuse, la meilleure certainement qui ait paru depuis la thèse de M. Rigal sur Hardy, qu'elle rappelle par l'abondance des informations et qu'elle complète ou rectifie souvent. C'est en composant à loisir une édition de Racine pleine de goût et d'érudition que M. Bernardin a très probablement conçu l'idée du présent travail. Tandis qu'il feuilletait consciencieusement nos vieilles tragédies françaises, il a cru reconnaître un poète, un vrai poète qui ressemblait à Racine, non pas sans doute comme un frère ou un précurseur (bien qu'il ait répété le mot), mais qui offrait avec lui un certain air de famille, et naturellement

> ... dans *l'auteur* aimé tout *lui* parut aimable.

Par amour pour Racine il s'est constitué l'historiographe de Tristan et il s'est acquitté de sa tâche avec une scrupuleuse exactitude. Ce fin lettré s'est fait archiviste, paléographe, généalogiste, bibliographe et critique d'art; il a examiné à la loupe les parchemins des l'Hermite du Solier et dépouillé leurs papiers de famille aux Archives de la Creuse, aux Archives Nationales, à Bruxelles, à Anvers, en vingt endroits divers; il a recueilli toutes les éditions, toutes les pièces de son auteur et il en a même produit de nouvelles, d'inédites, juste assez pour montrer qu'il ne laissait plus rien à glaner après lui : il a interrogé minutieusement les privilèges et les gravures de ces diverses éditions, complété les initiales énigmatiques des dédicaces et des *Lettres mêlées* de Tristan et retrouvé tous ses protecteurs et protectrices; il l'a suivi lui-même à travers tous les hasards de sa carrière, en Angleterre, en Gascogne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Belgique, et ainsi il a pu reconstituer presque jour par jour une vie agitée et curieuse sur laquelle il avait le droit de dire que nous ne savions à peu près rien. Et ce n'est pas seulement un curiosité banale, mais une vraie sympathie qui le guidait. Il n'a eu garde d'abandonner son héros dans la disgrâce, quand il n'avait plus de belles aventures à lui raconter; il a monté les quatre étages du « petit hermitage », du modeste logis que le gentil poète, le brillant cavalier, maintenant consumé par la misère et la phtisie, était venu occuper sous les toits, « tout en haut de la maison de M. Michault, secrétaire des finances de Monseigneur le duc d'Orléans, rue Neuve Saint-Claude, au Marais », près de la rue de Turenne et du bou-

levard Beaumarchais. Comment Tristan n'aurait-il pas été flatté d'une attention aussi fidèle, et comment n'aurait-il pas livré tous ses secrets à un jeune savant si aimable et si doux, d'une politesse, d'une courtoisie si raffinée, et d'une érudition aussi sûre qu'insinuante? C'est le résultat de toutes ces recherches que M. Bernardin nous présente aujourd'hui dans un gros volume, clair, ingénieux, aussi habilement écrit que composé, où le lecteur reste étonné par la multiplicité des faits qu'il a appris sans confusion, tant l'auteur a su garder pour lui toute la peine en nous laissant tout le plaisir.

Le livre comprend suivant l'usage une biographie (pp. 1-313) et une analyse de l'œuvre, pp. 313-578. La biographie est intéressante comme un roman moitié héroïque, moitié comique, mais c'est un roman fortement documenté et sans cesse muni de doctes références. L'auteur n'a pas voulu esquiver la question difficile que son héros avait résolue à son profit, que les historiens d'aujourd'hui discutent encore et sur laquelle les fêtes commémoratives de la première croisade ont récemment ramené l'attention. Les l'Hermite du Solier, dans la Marche, avaient-ils le droit de compter parmi leurs ancêtres Pierre l'Hermite et Tristan l'Hermite, un apôtre et un bourreau, qu'ils revendiquaient jadis tous les deux avec la même fierté. Tout compte fait, si M. Bernardin leur enlève le bourreau et incline à leur laisser l'apôtre, ce sera tout profit pour une noble famille et aussi pour l'histoire. Bien que toutes les difficultés ne soient pas éclaircies, il n'est que juste de laisser subsister le doute que M. Bernardin voudrait maintenir, et les preuves qu'il allègue [1] auraient suffi à d'Hozier, sinon à du Chesne et à Baluze.

La même exactitude, ou plus grande encore, se retrouve dans les chapitres suivants qui ne se rattachent plus à l'histoire générale par un lien aussi évident. L'enfance, l'adolescence, la jeunesse et les dernières années de Tristan sont successivement étudiées avec un luxe de détails dont l'utilité n'apparaît pas au premier abord et que l'auteur lui-même éprouve plusieurs fois le besoin de justifier. Au commencement du XVIIIe siècle, quand la vie et les ouvrages de Tristan entraient déjà dans l'oubli, l'abbé d'Olivet écrivait : « Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'étant poète, joueur de profession et gentilhomme de Gaston d'Orléans, aucun de ces trois métiers ne l'enrichit. » Valait-il la peine de confirmer ce jugement dans le détail? Car il est bien vrai que notre personnage était né sous une mauvaise étoile et qu'il méritait doublement ce nom de Tristan l'Hermite qu'on donnait volontiers aux hommes malheureux, de physionomie sombre et mélancolique, comme nous l'apprend le dernier historiographe de Richelieu, M. Hanotaux. Tous les protecteurs qu'il se choisit l'abandonnent successivement, à moins qu'il ne les quitte le premier avec une insouciance superbe. L'argent que lui rapportent ses pièces est vite perdu dans les tripots. En dépit du proverbe, il n'en est pas plus heureux dans ses amours, et quand il meurt avant l'âge, triste, délaissé, il salue la mort comme une délivrance. Et cependant le récit de toutes ces aventures n'est indifférent ni pour l'histoire de l'homme, ni pour celle de son temps. Au milieu de toutes ses disgrâces, Tristan conserve un fonds d'honneur, de dignité, et de piété bien rare parmi ses contemporains et qui justifie les sympathies de son fidèle historien. On sait de plus que les romans comiques ne sont pas nombreux au XVIIe siècle et que le *Page disgrâcié* de Tristan est un des meilleurs de ces romans. M. Bernardin a eu le mérite de démontrer pièces en mains que ce roman était une autobiographie fidèle, où l'auteur avait très

1. Elles seraient au besoin confirmées et augmentées dans le même sens par l'érudit bisontin Philippe Chifflet, aumônier de la Régente Claire-Eugénie, lequel fut en relations d'amitié avec Tristan l'Hermite à Bruxelles, comme le dit M. Bernardin p. 159, 165, etc. Ce généalogiste considérable a laissé avec une histoire manuscrite de Pierre l'Hermite un dossier de chartes espagnoles et d'autres pièces de diverses provenances sur ses descendants, dont plusieurs doivent être nouvelles. Le catalogue de ces manuscrits Chifflet préparé par le savant bibliothécaire de Besançon, feu M. Castan, paraîtra d'ailleurs prochainement, grâce aux soins de son digne successeur, M. Poète.

rarement été trompé par ses souvenirs, et il a ainsi singulièrement augmenté le prix de ces « Confessions ». N'exagérons rien cependant et n'allons pas croire, sur la foi du docte M. Kœrting, que dans la description de l'épidémie de fièvre pourprée où périt le connétable de Luynes, Tristan a égalé Thucydide. Était-il besoin de recueillir un pareil éloge, p. 555? était-il même besoin de citer M. Kœrting qui a fait d'autres ouvrages de valeur, mais dont l'*Histoire du roman français* ne vaut pas notre ancienne *Bibliothèque universelle des romans* et n'est jamais citée que pour une erreur de fait, de date ou de goût? Mais passons et citons plutôt M. Bernardin, qui nous dit avec raison (p. 85) que Tristan « a été lié avec tous les poètes de son temps depuis Molière, qui a joué ses pièces, jusqu'à Quinault, qui fut son disciple ». Rien de plus exact, et il est si difficile aujourd'hui de trouver le moindre fait nouveau sur des personnages connus ou étudiés comme Molière, Madeleine Béjart, Mondory, Quinault, Théophile et bien d'autres, qu'on saura un gré infini à l'historiographe de Tristan de tous les renseignements neufs qu'il nous apporte avec tant de bonne grâce et de simplicité. Tout au plus regrette-t-on l'absence d'une bonne table alphabétique pour se reconnaître au milieu de ces richesses. Mais, somme toute, ce n'est pas ici un répertoire commode d'histoire littéraire; c'est avant tout l'histoire instructive de Tristan lui-même, et la légèreté, le manque d'esprit de suite de l'homme explique mieux que tout le reste l'inégalité de l'auteur. Dans une de ses nombreuses et inutiles requêtes à Gaston d'Orléans, il écrivait, p. 181 :

> Possible serez-vous blâmé
> De n'avoir pas assez aimé
> Tout ce qui sert à votre gloire,
> Si la lampe qui dignement
> Peut éclairer votre mémoire
> N'a de l'huile suffisamment.

Et Jodelle, certainement oublié à dessein par M. Bernardin, avait déjà dit :

> Qui se sert de la lampe au moins de l'huile y met.

Ce n'est pas les vers seulement, mais les hommes que l'on pourrait rapprocher, tous deux artistes, peintres, musiciens, versés dans toutes les professions, tous deux serviteurs capricieux de la Muse et des grands et gaspillant à plaisir un beau génie. Mais Tristan, qui a été plus malheureux que Jodelle, valait aussi mieux que lui : aussi a-t-il mérité de rassembler un jour toutes les forces de son esprit, de se surpasser lui-même et de laisser une œuvre.

L'histoire de la *Mariamne*, dont M. Bernardin fixe le premier avec certitude la date très controversée, au commencement de 1636, plusieurs mois avant le *Cid*, ouvre heureusement la seconde partie du livre et nous met dès l'abord en face du principal titre de Tristan. Le beau sujet, et comme il est traité! Quelle énergie dans les passions! quelle vivacité et quelle grâce dans le style, malgré quelques traces de préciosité! Ni Voltaire, ni aucun des auteurs qui ont disputé à Tristan sa conquête en vers, en prose ou en musique, personne n'y a réussi. Il n'y a qu'une *Mariamne* comme il n'y a qu'une *Sophonisbe*, et encore la comparaison n'est-elle pas juste et la pièce de Tristan paraît-elle bien au-dessus de celle de Mairet. Pour louer le chef-d'œuvre de la tragédie avant le *Cid*, M. Bernardin a trouvé des remarques fines et des accents sincères; mais pourquoi donc a-t-il cru devoir réfuter méthodiquement M. Rigal, lequel avait trop exalté *in domo suâ* la *Mariamne* de Hardy? Les deux œuvres ne se comparent pas. Entre Tristan et Hardy il y a la même différence qu'entre un peintre et un peintre en bâtiments. Et il suffisait de citer vingt vers des deux pièces pour trancher le procès.

Les beaux vers, les jolis vers ne manquent pas dans les pièces postérieures de Tristan et son apologiste ne s'est pas fait faute de les citer et de les

enchâsser dans ses ingénieuses analyses. Le procédé était légitime et c'était même le seul qu'on pût employer pour recommander des œuvres inégales qui valent plus par les détails que par la composition. Presque toutes sont mal faites et les personnages épisodiques y sont plus intéressants que les premiers rôles. Ainsi dans le drame de *Panthée*, tiré de Xénophon, la figure de l'amant Araspe est plus attachante que celle de Panthée, l'épouse imprudente, sinon coquette telle que l'a montrée Tristan. Voici encore une curiosité, une tragédie sans amour, la *Mort de Sénèque*, où le philosophe, très ennuyeux, quoi qu'en dise M. Bernardin, laisse la première place à la courtisane Epicharis, une des conceptions les plus originales de Tristan, énergique et triviale comme il sied à sa condition, mais rachetée et ennoblie par son amour de la liberté. Tout Paris vint à « l'Illustre Théâtre » voir dans ce rôle Madeleine Béjart qu'on apportait sur la scène dans une chaise à porteurs, toute pâle et les membres brisés par la torture et qui se relevait tragique pour crier à Néron sa haine. De même encore dans *la Mort de Crispe ou les Malheurs domestiques du grand Constantin* (quel titre!) tout l'intérêt va non pas à Fauste ou à Phèdre, mais à Aricie ou à Constance. Même observation à propos d'Osman, un sot et une brute. On n'a pas de mal à lui préférer son amante dédaignée, la fille du Mufti, qui rappelle Hermione encore plus que Roxane. A propos de toutes ces pièces, M. Bernardin répète mélancoliquement : « Pourquoi faut-il qu'un rôle si beau finisse si mal?» Ou bien : « N'y a-t-il pas là de beaux éclats d'une passion sincère, de tels morceaux ne mériteraient-ils pas d'appartenir à une meilleure tragédie? » Mais que dire des autres personnages ou des autres pièces comme la *Folie du Sage* ou *Amaryllis*, oui, que dire d'elles, sinon le vers de Tristan lui-même dans *Osman*, vers cité, p. 492, comme un modèle de *turquerie* et de couleur locale?

Qu'on *leur* donne une veste et qui soit de drap d'or!

Le public du reste ne s'en fit pas faute, et il est permis de préférer à ces pièces ennuyeuses une assez jolie comédie, le *Parasite*. Encore cette pièce dut-elle sans doute une partie de son succès à l'amusante légende du parasite Montmaur que M. Bernardin nous a si bien contée dans sa thèse latine, et très probablement une partie de son mérite à un original italien, resté inconnu.

Si M. Bernardin paraît avoir un peu exagéré les mérites dramatiques de Tristan, peut-être a-t-il jugé aussi avec trop de faveur les *Amours*, la *Lyre*, l'*Office de la Sainte Vierge*, les vers héroïques et autres de son héros. Il constate lui-même qu'il est souvent difficile de discerner dans les vers d'amour de Tristan les poésies personnelles et les vers de commande. Dès lors, comment reconnaître une vraie tendresse dans ces pièces aussi nombreuses que « les beautés » que le poète a chantées quelquefois pour son compte et le plus souvent par procuration monnayée? L'expérience que Tristan avait de la passion ne semble guère lui avoir servi qu'au théâtre et peut-être les contemporains avaient-ils raison de lui préférer dans ces *Amours* de convention Voiture et même Maleville, qui ont plus de grâce, et Maynard, qui a plus d'énergie. Telle était aussi probablement l'opinion de Boileau, qui s'est possible souvenu de Tristan dans ces vers connus sur les poètes qui ne savent jamais

Que bénir leur martyre, adorer leur prison.

C'est presque un hémistiche de Tristan (p. 393) auquel le vers fameux sur les gens qui préfèrent

... le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile

s'appliquerait encore à merveille. Ces préférences étaient bien celles de Tristan, qui les soutint l'épée à la main, dans un duel célèbre et qui parmi tous les Latins donnait la palme à Ovide. On s'étonne seulement qu'avec de

pareils goûts il ait écrit tant de vers faibles et sans esprit, auxquels ses contemporains reprochaient de manquer de piquant ou de pointes. M. Bernardin lui en ferait plutôt un mérite et louerait volontiers sa « simplicité », pourquoi pas sa négligence? Quand Tristan écrivait à loisir, il mettait des pointes plus que personne et il se trouve précisément que la plus jolie pièce des *Précieux*, celle qui demande grâce pour tout le genre, et que M. Bernardin a omise sans doute parce qu'il la jugeait à tort trop connue, est du « simple » et naturel Tristan.

Amarille, en se regardant
Pour se conseiller de sa grâce,
Met aujourd'hui des feux dans cette glace
Et d'un cristal commun fait un miroir ardant [1].....

Que ce poète précieux à l'occasion ait su emboucher la trompette et qu'il y ait dans ses odes guerrières ou héroïques plus de souffle que dans celles de Chapelain ou de Boileau, on peut l'accorder sans inconvénient, mais serait-il juste de dire que « dans la poésie lyrique religieuse le XVIIe siècle n'avait produit aucun poète supérieur à Tristan avant Racine... », p. 537? Quelques strophes vraiment belles des *Hymnes à la Vierge* ne nous feront pas oublier les vers de Brébeuf et ces *Entretiens solitaires* qui, pour ne pas être écrits en strophes, n'en sont pas moins des poésies lyriques et de véritables *Contemplations*. Mais à quoi bon chagriner M. Bernardin et prolonger une discussion où un chacun est toujours libre de suivre ses préférences personnelles? Une assez bonne comédie, un joli roman, une belle tragédie, une seule tragédie même, n'est-ce pas assez pour dérober un nom à l'oubli, et Tristan n'a-t-il pas tout cela?

Si l'examen de ces titres accessoires a été un peu long, la conclusion est du moins remarquablement ferme et le vrai mérite de Tristan est démêlé avec une netteté singulière, dans quelques pages que l'on voudrait pouvoir reproduire tout entières, p. 576 et sq. « C'est Tristan qui trente ans avant *Andromaque* a fait applaudir la première tragédie fondée exclusivement sur l'amour. Bien avant Racine, il a compris que contrairement à la théorie de Corneille l'amour doit servir de corps à une tragédie et non pas « d'ornement » postiche; que cette passion, la plus théâtrale de toutes, la plus fertile en sentiments, la plus variée, doit être l'âme d'un ouvrage de théâtre ou en être entièrement bannie. Bien avant le tendre Racine, le tendre Tristan avait, en regard de la tragédie tout héroïque de Corneille, conçu une tragédie purement humaine qui fît couler des larmes, non d'admiration, mais de pitié, où la force d'âme ne triomphât plus des passions, mais où le déchaînement de ses passions menât l'homme au crime et à sa propre perte... » Et tout le reste qu'on ne se lasserait pas de citer. On ne saurait mieux dire, bien que ce soit un peu trop dire. Oui il est très vrai que Tristan a été le poète de la passion et non de la galanterie, comme le fut son élève Quinault, et par suite il est juste d'avancer que Racine lui doit plus qu'à Quinault, si toutefois les obligations subsistent encore pour de tels noms et si les poètes de cet ordre doivent quelque chose à quelqu'un. C'est déjà un singulier honneur pour Tristan qu'on puisse le comparer à Racine sans ridicule, qu'il ait quelques traits de ressemblance avec son illustre successeur, qu'il ait recherché avant lui la vérité des sentiments et l'élégance harmonieuse du style, et à tous ces titres Tristan méritait bien la longue étude qui lui a été dédiée. Il reste maintenant à M. Bernardin un dernier devoir à remplir envers son auteur et à lui faire ainsi qu'à nous tous un dernier plaisir. Parmi toutes les représentations que l'Odéon se propose de consacrer à notre ancien théâtre, ne conviendrait-il pas de garder à

1. *Les Amours de feu M. Tristan et autres pièces très curieuses*, Paris, Quinet, MDCLXII, in-12, *Le Miroir enchanté*, Stances, p. 81.

Tristan sa place? *Mariamne* avec une conférence de M. Bernardin, *Mariamne* avec un grand acteur, avec un des Mondorys modernes dans le rôle d'Hérode, ne serait-ce pas là un beau spectacle? Le chef-d'œuvre de la tragédie avant Corneille n'aurait qu'à gagner à une pareille épreuve. On entendrait donc encore une fois ce désespoir farouche et ces fureurs vraiment tragiques, les pleurs de Mariamne brilleraient encore aux feux de la rampe, et ces pleurs ne seraient peut-être pas les seuls, et nos applaudissements iraient jusqu'au cœur endormi de ce pauvre Tristan, cœur faible et léger, mais tendre et bon, vraiment noble, cœur de poète!

Émile Roy.

Maurice Pellisson. **Chamfort, étude sur sa vie, son caractère et ses écrits.** Lecène et Oudin, 1895, in-8.

En consacrant à Chamfort une étude précise et élégante, M. Pellisson a comblé une lacune assez sensible de notre histoire littéraire, et l'on peut affirmer sans crainte que son livre épuise pour longtemps la matière. Le littérateur, le moraliste, le révolutionnaire — ce sont les trois divisions du volume — sont étudiés avec une égale diligence et caractérisés d'un style ferme, nerveux et alerte, qui sent, comme il convient, son XVIIIe siècle. D'une façon générale, il est visible qu'il y a entre l'auteur et le héros du livre plus d'une affinité secrète. « La conviction, écrivait un jour Chamfort, est la conscience de l'esprit. » M. Pellisson a infiniment de conviction et de conscience. D'un bout à l'autre de son livre, on sent courir comme une flamme intellectuelle, qui éclaire plus encore qu'elle n'échauffe, mais qui du moins ne s'éteint pas.

Malgré tous ses efforts, M. Pellisson n'a pas réussi à soulever le voile qui cache les origines de Chamfort (p. 10), et, ce qui est plus grave, il n'a pas réussi non plus à nous expliquer la crise morale qui, vers le milieu de la vie de son personnage, détermina, semble-t-il, sa retraite loin du monde (p. 97). « L'âme de Chamfort, écrit M. Pellisson, reçut vers cette époque, dans des circonstances restées obscures, une blessure qui envenima la tristesse qui s'était amassée en elle. » Quelle fut cette blessure? Une trahison d'ami? une déception de courtisan? une passion malheureuse? On ne nous le dit pas. « J'ai été une fois, dit Chamfort, empoisonné avec de l'arsenic sucré; je ne le serai plus : *manet alta repostum.* » Combien il nous importerait d'être fixés sur la nature de cet empoisonnement, puisqu'enfin c'est la vie même de Chamfort, et son esprit qui furent infectés à jamais!

Mais si M. Pellisson n'a pas réussi à jeter la lumière sur ce point, il nous a appris bien des choses sur la jeunesse de son auteur, sur ses maîtres, sur sa liaison avec Mme de Buffon (p. 101), sur ses relations avec Vaudreuil et Mirabeau, sur sa mort. Sur les rapports de Mirabeau et de Chamfort, il y a, notamment, des pages d'une critique très pénétrante (p. 118-129), où M. Pellisson établit la collaboration de Chamfort au pamphlet des *Cincinnati* et démêle les raisons de la sympathie que chacun de ces deux hommes inspirait à l'autre. « Vous êtes, écrivait Mirabeau à Chamfort, la trempe de mon âme et de mon esprit »; et Chamfort disait de son ami : « Mirabeau est précisément le briquet qu'il faut à mon fusil ». — On trouvera à la suite du livre un certain nombre de pièces inédites, notamment deux lettres de Chamfort au prince de Condé, extraites des archives de Chantilly, et le curieux procès-verbal de son suicide. Il est regrettable seulement que la provenance de quelques-unes de ces pièces ne soit pas indiquée avec plus de précision.

Le livre de M. Pellisson est avant tout biographique, et peut-être est-ce le reproche qu'on peut lui adresser de sacrifier un peu trop les œuvres à l'homme. Car enfin celui-ci n'a joué qu'un rôle de second plan, et, même dans ce rôle, ne me paraît pas avoir déployé les rares qualités morales que lui attribue un

peu complaisamment son biographe. Ce « petit maître » de Chamfort, comme l'appelait Grimm, « vain, pétri de petits airs, de petites manières », — ce « petit ballon, comme disait Diderot, dont une piqûre d'épingle fait sortir un vent violent », sortira-t-il très grandi de l'étude excellente qui vient de lui être consacrée? J'avoue que j'en doute un peu. Il me semble, même après avoir lu M. Pellisson, que Chamfort eut bien des petitesses. « Le malheur de Chamfort, dès avant l'âge de quarante ans, fut dans son inaction et dans sa stérilité. » Ce jugement de Sainte-Beuve, contre lequel s'insurge M. Pellisson, reste juste dans l'ensemble, et il paraît bien que la stérilité intellectuelle de Chamfort eut sa source dans une certaine sécheresse morale. L'homme qui écrivait de la célébrité qu'elle n'est « qu'une infamie illustre faite pour révolter un caractère décent », et qui disait de l'Académie française, en demandant sa suppression, qu'elle n'est qu'une « jurande littéraire », cet homme-là aurait peut-être dû à ses convictions de ne jamais toucher une plume, et, tout au moins, de ne jamais solliciter les suffrages de l'Académie. Mais, par une singulière ironie, c'est à des éloges académiques retentissants que Chamfort dut cette fortune littéraire dont il affectait de faire si peu de cas, et dont il était, au fond, si fier. Il écrivait vers 1782 à un ami : « J'ai une santé délicate et la vue basse; je n'ai gagné jusqu'à présent que des boues, des rhumes, des fluxions et des indigestions, sans compter le risque d'être écrasé vingt fois par hiver. *Il est temps que cela finisse.* » Et en 1792 : « Je ne croirai pas à la Révolution française tant que je verrai ces carrosses et ces cabriolets écraser les passants. » Sur quoi Sainte-Beuve écrit malicieusement : « Il y a bien de ces ressentiments personnels sous les grandes théories politiques. On voudrait un cabriolet en 1782, et, ne l'ayant pas eu, on ne veut de cabriolet pour personne en 1792. » Je sais bien que M. Pellisson s'explique très amplement sur cette question des cabriolets (p. 209). Avouerai-je cependant que Sainte-Beuve ne me paraît pas être dans le faux? Quelque courage que Chamfort ait déployé dans les années sombres de la Révolution, quelque fermeté qu'il ait montrée en face de la mort, il restera toujours, dans l'image que nous nous ferons de lui, quelque chose de ce ballon dont parlait Diderot et dont « une piqûre d'épingle fait sortir un vent violent ».

En revanche, on ne peut que souscrire au jugement à la fois solide et fin que M. Pellisson porte sur le moraliste. A vrai dire, Chamfort fit-il vraiment « son apprentissage de moraliste » en étudiant, pour l'Académie, Molière et La Fontaine (p. 48)? On en peut douter, mais on ne peut raisonnablement lui refuser une rare, quoique assez étroite faculté d'observation. Avec ses œuvres seules, son biographe a pu écrire le meilleur chapitre de son livre (p. 130-201) sur la société du XVIIIe siècle — un chapitre plein de faits et d'idées, qui donne envie — et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire — de recourir à l'original. C'est une rare bonne forture, pour l'auteur d'un recueil de pensées et de bons mots, de trouver un commentateur comme M. Pellisson, qui relie, avec autant d'art et d'adresse les fragments épars d'une conception politique et morale, et qui donne l'apparence de l'unité à ce qui était, de sa nature, inconsistant et décousu. Faut-il entendre par là qu'il n'y a dans Chamfort rien de ce que M. Pellisson lui a prêté? Non pas certes. Mais aucun lecteur de Chamfort ne contestera à son biographe le mérite d'avoir fort ingénieusement, et brillamment, commenté et coordonné sa pensée. Et c'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de cette soigneuse monographie qu'elle est, quoique un peu trop indulgente à l'homme, simplement équitable envers le penseur et envers l'écrivain [1].

JOSEPH TEXTE.

1. On trouvera, dans le livre de M. Pellisson, une bibliographie soignée. Il y manque cependant l'étude que A. Reissig a consacrée à Chamfort au tome V de la *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur* (1883).

PÉRIODIQUES

The Athenæum. — N° 3532 : *Continental Literature*, juillet 1894-juillet 1895, *France* (Joseph Reinach).

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. — XCIV, 4 : Dickmann, *Französische und englische Schulbibliothek*; Bahlsen et Hengesbach, *Schulbibliothek französischer und englischer Prosaschriften* (A.-Müller). — Erzgräber, *Elemente der historischen Laut-und Formenlehre des französischen* (Tobler). — De Beaux et Glauser, *Französisches Lese-und Uebungsbuch* (Speyer). — Bertholet, *Mosaïque française* (Eggenschwyler). — Eloeser, *Die aelteste deutsche Uebersetzung Molierescher Lustspiele* (Mangold). — Bals, *Rousseau und sein Einfluss auf die Volksschule* (Mahrenholtz). — Hartmann, *Chénier-Studien* (O. Schultz).

L'Artiste. — Janvier et février : Henry Jouin, *Jean Gigoux : artistes et gens de lettres de l'époque romantique.* — Mars : Gaston Schéfer, *Edouard Thierry et la Comédie-Française.* — Henry Jouin, *Jean Gigoux* (3e article). — Avril : Henry Jouin, *Jean Gigoux* (4e article). — Mai : Gaston Schéfer, *Edouard Thierry et la Comédie-Française* (2e article). — Henry Jouin, *Jean Gigoux* (5e article). — Juin : Henry Jouin, *Jean Gigoux* (fin).

Bulletin du Bibliophile. — Janvier-février : A. Claudin, *Les libraires, relieurs et imprimeurs de Toulouse.* — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies.* — Abbé Tougard, *Un classique de 1637.* — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.* — Mars-avril : A. Claudin, *Les libraires, relieurs et imprimeurs de Toulouse* (suite). — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (suite). — Georges Vicaire, *Note sur l'histoire des Grecs et des Troyens* (par Darès de Phrygie). — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.* — Mai-juin : vicomte de Grouchy, *Notes sur la librairie, tirées des rapports de police sous le Consulat et l'Empire.* — Eug. Asse, *Alfred de Vigny et les éditions originales de ses poésies* (fin). — Abbé Tougard, *Un récit du maréchal Vaillant* (*Le petit cordier des Ardennes*, publié par Ath. Mourier, dans *Contes et récits de la vallée d'Eure*, p. 165-176). — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.* — Juillet-août : A. Claudin, *Les libraires, relieurs et imprimeurs de Toulouse* (suite). — Maurice Tourneux, *Marie-Antoinette devant l'histoire* (nomenclature des écrits relatifs à Marie-Antoinette). — Baron Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Deux nouvelles pièces relatives à Taillevent.* — Georges Vicaire, *Revue critique des publications nouvelles.*

Le Correspondant. — 10 mai : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* III. — Charles de Lacombe, *Berryer intime.* — Henry Bordeaux, *Impressions de deux voyageurs* (*MM. Pierre Loti et Paul Bourget*); *Palestine et Amérique.* — 25 mai : Mgr d'Hulst, *M. l'abbé de Broglie.* — Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* IV — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — 10 juin : Mme Octave Feuillet, *Souvenirs et correspondances.* V. — L. de Lanzac de Laborie, *Barras et ses mémoires.* — Henry Bordeaux, *Portraits littéraires : M. Jules Lemaître.* — 25 juin : E. Lecanuet, *La*

jeunesse de Montalembert : l'Allemagne catholique en 1834. — *Les œuvres et les hommes, courrier du théâtre, de la littérature et des arts.* — H. de Lacombe, *Mgr Lagrange, évêque de Chartres.*

Die neueren Sprachen. — II, 9, 10 : M. Tupschewsky, *Die Verwertung der Phonetik für den grammatikalischen Unterricht auf der Oberstufe.* — P. Schild, *Zur Frage der Veranschaulichungsmittel im fremdsprachlichen Unterricht.* — Du Prel, *Das Sprechen in fremden Zungen* (Dörr); Müller, *Der französische Unterricht* (Kühn): Sarcey, *Le siège de Paris*, p. Hengesbach (Merbach); *Le gendre de M. Poirier*, p. Sarrazin (Hengesbach). — Kühn, *Aus der Praxis des französischen Unterrichts* — Breul, *The training of teachers of modern foreign languages.* — III, 1 : Kron, *Die methode Gouin.* — Wähmer, *Der französische Feriencurs zu Frankfurt-am-Main.* — Bernard, *Zu den Verhandlungen des 6 Neuphilologentages.*

Le Figaro. — 2 mars : *Le banquet Goncourt.* — (Supplément) Ange Morre, *Une visite à Lamartine.* — Louis Blanc, *les Salons d'autrefois.* — 4 mars : J. de Narfon, *Conférences de Mgr d'Hulst.* — 6 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 8 mars : Léon Daudet, *Les « Kamtchatka ».* — 10 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 12 mars : Édouard Rod, *M. Clémenceau journaliste.* — 13 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 16 mars (supplément) : Léo Claretie, *Silhouettes de conférenciers : M. Gustave Larroumet.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 17 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 20 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 23 mars (supplément) : Hector Malot, *Mon premier roman.* — Léo Claretie, *Silhouettes de conférenciers : M. Jules Lemaître.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 25 mars : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 27 mars : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 30 mars (supplément) : Aurélien Scholl, *Paul de Kock.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — Simon Boubée, *Le rire au théâtre.* — 2 avril : Ferdinand Brunetière, *Camille Doucet.* — 3 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 6 avril : Emile Berr, *L'abbé Duchesne.* — (Supplément) Léo Claretie, *Voltaire contre Maupertuis.* — S. Boubée, *le Rire au théâtre.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 8 avril : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — 9 avril : Jules Simon, *Professeurs d'autrefois et d'aujourd'hui.* — 10 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 11 avril : Maurice Leudet, *Les théâtres en 1900.* — 13 avril : J. de Narfon, *Prédicateurs de carême.* — (Supplément) J. Huret, *Petite chronique des lettres.* — S. Boubée, *Le rire au théâtre.* — 17 avril : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 20 avril : *Souvenirs de l'École normale.* — (Supplément) Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — Gustave Larroumet, *Got.* — 21 avril : Jules Simon, *A l'École normale.* — 22 avril : Georges Rodenbach, *La statue de Marceline Valmore.* — 27 avril (supplément) : Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 28 avril : Édouard Rod, *Le secrétaire perpétuel.* — 3 mai : Paul Bosq, *M. Gaston Boissier.* — 4 mai (supplément) : Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 8 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 11 mai (supplément) : Barras, *Les projets de mariage de Bonaparte avec Mlle Montansier.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 15 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 mai (supplément) : Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 19 mai : Jules Huret, *Alphonse Daudet.* — 21 mai : Paul Bosq, *M. Gaston Paris.* — 22 mai : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 25 mai (supplément) : Georges Rodenbach, *La fête des Parnassiens.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 29 mai : Quidam, *Le chemin de l'Académie.* — Paul Lippmann, *Les bibliophiles français.* — Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 30 mai : Kermoysan, *M. J.-M. de Heredia.* — 31 mai : J. Cardane, *A l'Académie française.* — 1er juin : E. de Mandat-Grancey, *M. Paul Bourget.* — (Supplément) Antonin Proust, *Victor Hugo et le 4 septembre.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 2 juin : Jules Simon, *Les mots historiques.* — 5 et 12 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 13 juin : Maurice Barrès, *Compliment au nouvel académicien* (M. Paul Bourget). — 14 juin : J. Cardane, *A l'Académie française.* — 15 juin (supplément) : H. d'Almeras,

Henry Murger et le Figaro. — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 16 mai : Georges Rodenbach, *Henry Murger et la bohême.* — 19 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 22 juin (supplément) : André Ibels, *Édouard Dubus.* — Octave Uzanne, *Bibliophiles et biblioscopes.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 26 juin : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 28 juin : Charles France, *L'ami de Murger* (Schaunard). — 29 juin (supplément) : Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — Jules Huret, *Petite chronique des lettres.* — 30 juin : Léon Daudet, *Le théâtre d'Orange.* — 2 juillet : Arsène Alexandre, *Les amateurs.* — 3 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 4 juillet : Robert de Montesquiou, *Artistes de profession.* — 6 juillet (supplément) : Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — 10 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 13 juillet (supplément) : L.-Henry Lecomte, *Béranger inédit.* — Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — 17 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.* — 18 juillet : Gustave Larroumet, *Victorien Sardou et l'opinion.* — 20 juillet : Georges Rodenbach, *M. Anatole France à l'Académie.* — (Supplément) : Austin de Croze, *Le vers libre et les poètes.* — Gabriel Ferry, *Théodore Barrière et Henry Murger.* — 24 juillet : Philippe Gille, *Revue bibliographique.*

Journal des Débats politiques et littéraires. — 10 juin (soir) : S., *Le barreau de Paris.* — 11 juin : F. D., *Histoire du collège et lycée d'Angoulême.* — (Soir) : A. Le Braz, *M. Brunetière et le « Génie breton ».* — 12 juin : Ed. R., *M. Francis de Crue.* — 13 juin : M. S., *M. Daniel Lesueur.* — (Soir) : Édouard Rod, *Le Grand Bé.* — 14 juin : René Doumic, *La réception de M. Bourget.* — P. L., « Les Kamtchatka » (par M. Léon Daudet). — 16 juin (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 17 juin : M. S., « La Contemporaine » (Ida Saint-Elme). — (Soir) : René Doumic, « Tartuffette ». — 18 juin (soir) : Emile Gebhardt, *Un aventurier français en Italie au siècle dernier : le chevalier Gondar.* — 20 juin : M. S., *Henry Murger.* — (Soir) : Édouard Rod, *Théâtre modèle.* — 21 juin : M. S., *La journée d'hier à l'Académie française* (élection de M. Jules Lemaître). — (Soir) : André Heurteau, *Une ambassade à Rome au siècle dernier* (le duc de Choiseul). — 22 juin (soir) : Georges Clément, *L'esprit public.* — 23 juin : M. S., « Charlie », *par M. Fernand Vandérem.* — (Soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 24 juin (soir) : Paul Desjardin, *Pourquoi enseigner la littérature?* — 25 juin (soir) : Arvède Barine, *le Théâtre espagnol contemporain* : IV, *Une tragédie romantique.* — 26 juin : M. S., *La vie et les livres, par M. Gaston Deschamps.* — (Soir) : S., *M. Liard.* — 27 juin : J. B., *Une biographie anglaise d'Ernest Renan.* — 28 juin (soir) : Emile Faguet, *Pour La Rochefoucault.* — 29 juin : F. D., *Une académie de province au siècle dernier* (l'académie de Pau). — (Soir) : P. L., *De l'esprit français.* — 30 juin (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 1er juillet (soir) : René Doumic, *La littérature et les bains de mer.* — 3 juillet : M. S., *M. Charles de Pomairols.* — 4 juillet : C. L. G., *Jules Tellier.* — 6 juillet : M. S., *Un nouveau roman de M. Art Roë.* — 7 juillet : F. D., *Le Mystère de Saint-Adrien.* — (Soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — Paul Diénay, *Lectures pour les jeunes filles.* — 9 juillet (soir) : A. Le Braz, *Deux grandes mémoires* (Renan et J. Darmesteter). — 10 juillet : M. S., *Le satanisme et la magie* (M. Jules Bois). — 11 juillet (soir) : Maurice Spronck, *M. Théodor de Wyzewa.* — 12 juillet : M. S., « Lacordaire », *par M. le comte d'Haussonville.* — 13 juillet (soir) : Henri Chantavoine, *Moralistes contemporains.* — 15 juillet : M. S., « Terre d'Espagne », *par M. René Bazin.* — (Soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 16 juillet (soir) : Maurice Spronck, *L'exposition de la littérature en 1900.* — 17 juillet : M. S., *les Mémoires du général Rossignol.* — 18 juillet : M. S., *M. Henri Becque.* — (Soir) : Pierre Lalo, *les Concours du Conservatoire.* — 20 juillet (soir) : Georges Clément, *Une poignée d'autographes.* — 21 juillet (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique.* — 23 juillet (soir) : Édouard Rod, *L'œuvre posthume de James Darmesteter.* — F. R., *Une visite aux Rochers.* — 24 juillet (soir) : S., *Un récalcitrant* (M. Fran-

cisque Sarcey). — 25 juillet (soir) : Émile Faguet, *Le prochain moyen-âge*. — 26 juillet (soir) : André Heurteau, *Royer-Collard*. — 21 juillet (soir) : Jules Lemaître, *la Semaine dramatique*. — Paul Diénay, *Les citations et la mode*.

Les littératures considérées au point de vue historique et critique. N° 5, mai : G. H., *Un fragment du roman de Renart*. — Revue critique : Gaston Paris, *La poésie du moyen âge*. — Albert Levy, *Le roman psychologique, essai de critique littéraire*.

Literaturblatt für germanische und romanische Philologie. — N° 6 : Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Rajna). — Lanery d'Arc, *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc* (Mahrenholtz). — Taine, *Les origines de la France contemporaine, Napoléon Bonaparte*, p. p. Hartmann (Mahrenholtz). — N° 7 : Cresciui, *Manualetto provenzale* (Lévy) ; Schultz, *Gaskognische Grammatik* (Zauner).

Modern language notes. — X, 4 : Lodeman, *Victor Hugo in the estimation of his countrymen*. — Chamberlain, *Mutation of gender in the canadian-french dialect of Quebec*. — 5 : Garner, *Ruy Blas, par Victor Hugo* (Matzke). — Fontaine, *Fleurs de France ; les historiens français au* XIXe *siècle* (Bowen). — Muzzarelli, *The academic French course* ; Bercy, *Lectures faciles pour l'étude du français* (Lodeman). — 6 : Leser, *Modern french « gêne » — Old French gehine, from gehir*. — Simonds, *Two unedited chansons of Robert la Chièvre de Reims*. — Armstrong, *The position of the secondary accent in french etymons having more than two pretonic syllabes*, I. — Pellissier, *Contemporary French literature* (Warren). — Leune, *Difficult modern French, les décadents* (Fontaine).

La nouvelle Revue. — 1er juillet : Sully Prud'homme, *La curiosité* (conclusion). — E. Rodocanachi, *Renée de France à Ferrare* (2e partie). — Camille Mauclair, *le Snobisme et le néo-mysticisme*. — Marcel Fouquier, *Théâtre : drame et comédie*. — 15 juillet : Gustave Kahn, *Les poésies d'Ibsen*. — E. Rodocanachi, *Renée de France à Ferrare* (3e partie, fin). — E. Ledrain, *Quinzaine littéraire*. — 1er août : Fr. Paulhan, *Les gaspillages intellectuels et moraux*. — Fernand Engerand, *Les amusements des villes d'eaux au* XVIIIe *siècle*. — Georges de Dubor, *Le Conservatoire de musique et de déclamation*. — E. Ledrain, *Quinzaine littéraire*. — 15 août : Henri Rochefort, *Lettres d'un condamné* (1re partie). — E. Ledrain, *Quinzaine littéraire*.

La Quinzaine. — 1er mars : le P. Alfred Baudrillart, *les Normaliens dans l'Église* (fin). — 15 mars : abbé Félix Klein, *Nos dilettantes : Anatole France, Jules Lemaître, Maurice Barrès*. — A. Mélot, *La prédication contemporaine : Mgr Gay*. — George Fonsegrive, *Livres et idées*. — 1er avril : Eugénie de Guérin, *Lettres inédites*. — Joseph de Maistre, *Deux mémoires inédits*. — 15 avril : Oscar Havard, *Ernest Hello et Georges Seigneur, souvenirs personnels*. — 1er mai : Félicien Pascal, *Paul Bourget essayiste*. — Gustave Le Vavasseur, *Léon de la Sicotière*. — Georges Fonsegrive, *Livres et idées*.

Revue bleue (Revue politique et littéraire). — 29 juin : Emile Faguet, *Immortels d'aujourd'hui et de demain*. — Maurice Wolf, *Fénelon et la critique*. — J. du Tillet, *Théâtres : une représentation de* Carmosine. — 6 juillet : *Quelques lettres inédites de Michelet*. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire* : les Kamtchatka *de M. Léon Daudet*. — 13 juillet : Francisque Sarcey, *A propos de l'Académie, lettre à M. Émile Faguet*. — 20 juillet : Francisque Sarcey, *A propos de l'Académie* (fin). — 27 juillet : Charles Le Goffic, *Une bretonne : Henriette Renan*. — Georges Pellissier, *M. Henri de Régnier*. — Emile Faguet, *Un panégyrique de Diderot*. — Paul Bonnefon, *Édouard Thierry et la Comédie-Française sous le second empire*. — 3 août : Paul Stapfer, *L'arrière-grand-père de Montaigne*. — Paul Monceaux, *Causerie littéraire :* Terre d'Espagne, *par M. René Bazin*. — 10 août : *Quelques lettres inédites de Mme Desbordes-Valmore*. — Émile Faguet, *Cosmopolitisme littéraire*. — J. du Tillet, *Théâtres : Comédie-Française*, les Faux Bonshommes — 17 août : Édouard Grenier, *Eugène Rambert*.

Revue critique d'histoire et de littérature. — 25 : G. Paris, *La poésie du moyen âge* (T. de L.). — 26 : Jeanjaquet, *La conjonction* que (E. Bourciez) ;

Toldo, *La Nouvelle française des* XVe *et* XVIe *siècles* (H. Hauvette); A. Soubies, *La comédie française depuis l'école romantique* (A. C.); lettre de M. Gaston Deschamps et réponse de M. Rosières — 27 : Voretzsch, *La légende héroïque française* (A. Jeanroy). Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution* (A. C.); Doumic, *La vie et les mœurs au jour le jour* (A. C.). — 28 : Pelissier, *Quelques pages des Mémoires de Fauris de Saint-Vincent le fils; souvenirs du collégien Mahul* (T. de L.). — 29 : Sabbadini, *Un dialogue scénique* (Léon Dorez). — 30 : Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française, complément, lettre B* (A. Delboulle). — 31-32 : Robert de Blois, *Œuvres*, III, p. Ulrich (A. Jeanroy).

Revue de Paris. — 15 juillet : H. Taine, *Notes de voyage en Belgique et en Hollande* (fin). — Lucien Perey, *L'impératrice Catherine et le prince de Ligne* (fin). — 1er août : Emmanuel des Essarts, *Théodore Aubanel*. — 15 août : Ernest Renan, Henriette Renan, *Correspondance intime*. I. — Maurice Talmeyr, *La vie de journal, scènes et portraits*.

Revue des Deux Mondes. — 1er juillet : Édouard Rod, *Essai sur Gœthe : les* Mémoires *de Gœthe*. — Vte E. Melchior de Vogüé, *le Moyen âge : poètes et philologues*. — 15 juillet : Émile Faguet, *Auguste Comte : ses idées générales, sa méthode*. — Augustin Fillon, *Le théâtre anglais contemporain*. II. *les* Burlesques; *la* Cup and saucer comedy; *le théâtre de Gilbert*. — René Doumic, *Revue littéraire : l'opéra et la tragédie au* XVIIe *siècle*. — 1er août : Émile Faguet, *Auguste Comte : sa morale et sa religion*. — Robert de la Sizeranne, *L'esthétique des batailles*. — Édouard Rod, *Essai sur Gœthe : la crise romantique*. — Vte E. Melchior de Vogüé, *Jean-Jacques Rousseau et le cosmopolitisme littéraire*. — 15 août : Édouard Schuré, *L'individualisme et l'anarchie en littérature : Frédéric Nietzsche et sa philosophie*. — Augustin Filon, *Le théâtre anglais contemporain* : III. *Henry Irving; les drames de Tennyson; W. Archer et la nouvelle critique*. — René Doumic, *Revue littéraire : la poétique nouvelle*.

Revue des langues romanes. — Juin : Eugène Rigal, *Corneille et l'évolution de la tragédie en France* (2e article). — Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (11e article). — Joseph Buche, *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis* (2e article). — Juillet : F. Gabotto, *Un poème inédit de César de Nostre-dame et quelques autres documents littéraires sur l'histoire de France au* XVIe *siècle*. — Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (12e et dernier article).

Revue encyclopédique. — 1er juillet : Charles Maurras, *La vie littéraire : de la soumission à l'objet*. — Georges Pellissier, Renouveau, *par J.-H. Rosny*. — Léo Claretie, *La vie au théâtre*. — 15 juillet : Albert Cim, *Revue littéraire : la vente des livres*. — Léo Claretie, *Théâtre : la Duchesnois* (gravures). — 1er août : Gustave Larroumet, *Barras et ses mémoires*. — Charles Maurras, *La vie littéraire : l'esprit critique, nos critiques* (gravures). — Albert Cim, *La vente des livres* (fin). — Antonin Proust et A. Barthélemy, *Le Conservatoire de musique et de déclamation* (gravures). — Raoul Allier, *Histoire de la philosophie*. — 15 août : Charles Maurras, *La vie littéraire : nos critiques* (gravures). — Léo Claretie, *Les cafés-concerts* (gravures).

Revue universitaire. — 15 janvier : Paul Morillot, *Le style de Regnard*. — Gaston Deschamps, *Portraits universitaires : M. Burdeau*. — 15 février : Ferdinand Brunot, *Explications françaises* (1re partie). — *Lectures françaises : Bernard Palissy*. — 15 mars : Ferdinand Brunot, *Explications françaises* (2e article). — *Lectures françaises : Pages choisies de J.-M. Guyau; la langue de Ronsard*. — 15 mars : Paul Dupuy, *L'École normale de l'an III*. — Jules Lemaître, *L'esprit normalien*. — 15 mai : H. Hauser, *La question des universités en 1520 : l'université d'Issoire*. — Gaston Deschamps, *Portraits universitaires : M. Gaston Boissier*. — 15 juin : Charles Dufayard, *Les Mémoires de Barras*.

Süddeutsche Blätter für höhere Unterrichtsanstalten mit Einschluss der Kunstschulen und der höheren Madchenschulen. — III, 12 : Schanzenbach, *Ein französischer Antibarbarus*.

Le Temps. — 29 juin : *le Monument de Henry Murger.* — 30 juin : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un raté* (La Rochefoucauld). — 1er juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — *Le buste de la Duchesnois.* — 5 juillet : E. Legouvé, *J.-J. Rousseau : que reste-t-il de ses idées dans la société moderne?* — 7 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire ; romans.* — 8 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 9 juillet : E. Legouvé, *J.-J. Rousseau : que reste-t-il de ses idées dans la société moderne?* — 14 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : le chevalier de Méré.* — 21 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un biographe de Bernard Palissy* (M. Ernest Dupuy). — 22 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale : à la Comédie-Française, le vieux répertoire.* — 28 juillet : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : voyage d'un lettré français chez les paysans russes.* — 29 juillet : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 31 juillet : *Concours général des lycées et collèges.* — *Le monument de Nisard.* — 4 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : un bourgeois d'autrefois* (Royer-Collard). — 5 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 11 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : la littérature et la démocratie.* — 12 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.* — 18 août : Gaston Deschamps, *La vie littéraire : roman et histoire.* — 19 août : Francisque Sarcey, *Chronique théâtrale.*

La Vie contemporaine. — 1er juillet : Eugène Manuel, *une Visite à Chateaubriand.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 juillet : Gustave Larroumet, *L'opéra et le drame wagnérien à la Sorbonne.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 1er août : Edgard Bourloton, *les Jansénistes en 1895.* — Xavier Roux, *Distributions de prix.* — Boiseguin, *Quinzaine littéraire.* — 15 août : Paul Dubost, *Une apologie de l'autorité au siècle dernier :* l'Étude sur la souveraineté *du comte Joseph de Maistre.*

Vragen van den Dag. — Mai : R. D. Nauta, *De fransche roman van 1610 tot op onzen tijd.*

Zeitschrift für das Realschulwesen. — XX, 5 : J. Weiss, *Zum Formenbau des französischen Verbums.*

Zeitschrift für franzosische Sprache und Litteratur. — XVII, 2 : Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire* (Groos). — Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Golther). — Scholls, *Die Vergleiche in Montchrestiens Tragödien* ; Rudershausen, *Pretiöse Charaktere und Wendungen in Corneilles Tragödien* ; von der Osten, *Luise Dorothee, Herzogin von Sachsen-Gotha. 1732-1767* (Mahrenholtz). — Schmidt, *Die Gründe des Bedeutungswandels* (Morgenroth). — Zatelli, *La deuxième année de grammaire* (Ellinger). — Ricken, *Neues Elementarbuch der französischen Sprache* (von Sallwürk). — Ohlert, *Französisches Uebungsbuch ;* Wolter, *Frankreich* (Block). — Schild, *Elementarbuch der französischen Sprache* (Roeth). — Rahn, *Lesebuch für den französischen Unterricht* (Kalepky). — Rossmann, *Wie lehrt man in Frankreich die deutsche Sprache?* — Rousselot et Koschwitz, *Ferienkurse in Greifswald.*

Zeitschrift für romanische Philologie. — XIX, 2 : Horning, *Die suffixe* iccus, occus, uccus, *im Französischen.* — Fuhrken, *De David li prophecie.* — P. A. Becker, *Nachträge zu Jean Lemaire.* — Vermischtes : Settegast, *Die Bildung der 1 pl. prs. Ind. im Galloromanischen, vorzüglich im französischen.* — Meyer-Lübke, *Romanische Etymologien ; prov. ban combrut fr. fade ostfr. guy ; altfr. isnele pas.* I. — 3 : W. Meyer-Lübke, *Zur Syntax des Substantivums.* — Baist, *Arthur und der Graal.* — Braune, *Beiträge zur Kenntnis einiger romanischen Wörter deutscher Herkunft.* — Suchier, *Der musikalische Vortrag der Chanson de geste.* — Friesland, *Die quelle zu Rutebœufs Leben der heiligen Elisabeth.* — Cohn, *Mauvais.*

LIVRES NOUVEAUX

Andrieu (Gaston). *Rabelais, son temps, sa vie, ses œuvres*, conférence. *Paris, Bolbach.* In-8, de 27 p. Prix : 0 fr. 50.

Arnould (Louis). *Leçon d'ouverture d'un cours sur La Fontaine. De la vie actuelle de La Fontaine en France. Paris, Druinaud.* In-8, de 24 p.

Auton (Jean d'). *Chroniques de Louis XII.* Édition publiée pour la Société de l'histoire de France par R. de Maulde. T. IV et dernier. *Paris, Laurens*; in-8, de 557 p. Prix : 9 fr.

Balzac (H. de). *Pages choisies, par* Gustave Lanson. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de xxiii-383 p. Prix : 3 fr. 50.

Banner (Max). *Französische Satzlehre. Bielefeld* et *Leipzig, Velhagen et Klasing.* In-8, de 82 p.

Barthélemy Saint-Hilaire (J.). *M. Victor Cousin et sa correspondance. Paris, Hachette.* 3 vol. in-8. T. I, 710 p. et portrait; t. II, 663 p.; t. III, 546 p.

Baudrillart (le R. P. Alfred). *Les Normaliens dans l'Église. La Chapelle Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.* In-8, de 45 p.

Beaufond (Emmanuel de). *Un mot sur Barnave*, député du Dauphiné aux États généraux. *Paris, Mersch.* In-8, de 39 p.

Becque (Henry). *Souvenirs d'un auteur dramatique. Paris, Bibliothèque artistique et littéraire.* In-16, de 237 p. Prix : 3 fr.

Bégis (Alfred). *Curiosités révolutionnaires.* Mirabeau, membre de l'Assemblée constituante : son interdiction judiciaire (1774-1791), documents inédits. *Compiègne, Mennecier.* In-8, de 41 p. (Extrait de l'*Annuaire de la Société des amis des livres*; imprimé à 31 exemplaires.)

Berthelé (Joseph). *Du rôle de l'enseignement paléographique dans les facultés des lettres.* Première leçon du cours de paléographie et de diplomatique de la Faculté des Lettres de Montpellier (1894-1895). *Montpellier, Hamelin.* In-8, de 46 p. (Extrait de la *Revue des langues romanes.*)

Billet (H.). *Petit dictionnaire étymologique des mots français tirés du grec*, à l'usage des élèves de l'enseignement moderne. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de 75 p.

Blondel (J.-E.). *Phonologie mécanique de la langue française. Paris, Guillaumin*, in-8, de 409 p. Prix : 4 fr.

Borrilly (Boniface). *Lettres inédites écrites d'Aix à Peiresc* (1618-1631), publiées avec avertissement, notes et appendices par Philippe Tamizey de Larroque. *Aix, Gérard et Didier.* In-8, de 395 p. (Extrait du t. XV des *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.*)

Buffenoir (Hippolyte). *Les visiteurs de Jean-Jacques Rousseau* (2e partie). *Paris, Hennuyer.* In-8, de 43 p. Prix : 1 fr. (Extrait de la *Revue britannique*; juin.)

Celier (Alex.). *Le R. P. dom Paul Piolin*, ancien prieur de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine. *Mamers, Fleury et Dangin.* In-8, de 117 p. (Extrait de *la Revue historique et archéologique du Maine*).

Collignon (A.). *Diderot* : sa vie, ses œuvres, sa correspondance. *Paris, Alcan.* In-18 jésus, de XVII-304 p. Prix : 3 fr. 50.

Commanville (Caroline). *Souvenirs sur Gustave Flaubert. Paris, Ferroud.* In-8, de II-97 p.

Constant (Benjamin). *Journal intime et lettres à sa famille et à ses amis*, précédés d'une introduction par D. MÉLÉGARI. *Paris, Ollendorff.* In-8, de LXXI-452 p. avec portraits et autographes hors texte. Prix : 7 fr. 50.

Cordelier (Lucien). *L'évolution religieuse de Lamartine*, thèse. *Paris, Noblet.* In-8, de 81 p.

Cruppi (Jean). *Un avocat journaliste au XVIIIe siècle : Linguet. Paris, Hachette.* In-16, de 402 p. et portrait. Prix : 3 fr. 50.

Darmesteter (James). *Critique et politique.* Préface de Mary DARMESTETER. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de XXX-358 p. Prix : 3 fr. 50.

Dedouvres (l'abbé L.). *Le Père Joseph polémiste, ses premiers écrits* (1623-1626), thèse. *Paris, Picard.* In-8, de 638 p. et portrait.

Dequet (Paul). *Du rôle de la poésie dans la guerre. Paris, Charles-Lavauzelle.* In-16, de 43 p.

Droz (Fr.-Nic.-Eugène). *Lettres inédites à l'abbé Grandidier,* publiées par l'abbé LOUVOT. *Paris, Picard.* In-8, de 16 p.

Eylac (A. d') (A. de Claye). *La bibliophilie en 1894.* III. *Paris, Leclerc et Cornuau.* In-8 carré, de VI-203 p.

Fabre (Jules). *Le Barreau de Paris* (1810-1870). *Paris, Delamotte.* In-8, de XII-483 p. Prix : 7 fr.

Flory (J.). *Des personnages de tragédie et de comédie.* Méthode appliquée d'analyse des caractères; conseils et modèles à l'usage des candidats aux divers examens littéraires. *Paris, Laisney.* In-16, de 48 p. Prix : 0 fr. 60.

Franco (Pierre). *Chirurgie de Pierre Franco,* de Turriers en Provence, composée en 1561. Nouvelle édition avec une introduction historique, une biographie et l'histoire du Collège de chirurgie, par E. NICAISE. *Paris, Alcan.* Grand in-8, de CLXIV-392 p. avec figures.

Fröhlich (K.). *J. Garniers* Institutio gallicae linguae (1558) *und ihre Bearbeithung von Morlet* (1593) *mit Berücksichtigung gleichzeitiger Grammatiker.* Programme d'Eisenach. In-4, de 18 p.

Gille (Philippe). *Les mercredis d'un critique* (1894). *Paris, C. Lévy.* In-18 jésus, de 390 p. Prix : 3 fr. 50.

Guyau (J. M.). *Pages choisies,* par Alfred FOUILLÉE. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de XVI-341 p.

Hassall (Arthur). *Louis XIV and the zenith of the French monarchie. London, Putnam's sons* (col. des « Heroes of the nations », XIV). In-8. Prix : 5 shillings.

Haye (Alexandre de). *Lamartine et lord Beaconsfield,* étude politique. *Paris, Pichon.* In-8, de 22 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue internationale.*)

Herrenschwand (K.). *Jean-Baptiste-Louis Gresset, sein Leben und seine Werke.* Dissertation de Zurich. In-8, de 204 p.

Hosch (Siegried). *Französische Flickwörter, ein Beitrag zur französischen Lexikographie.* I Teil. Programme de Berlin. (École réale supérieure de Luisenstadt.) In-4, de 32 p. Prix : 1 marc.

Jahnow (A.). *Beobachtungen über La Fontaines Fabeln, mit besonderer Berücksichtigung seines Verfahrens bei Verwertung entlehnter Stoffe.* I. Programme de Strehlen. In-4, de 15 p.

Lacombe (Charles de). *Vie de Berryer, d'après des documents inédits :* Berryer, sous la République et le Second Empire. *Paris, Firmin-Didot.* In-8, de XII-647 p. et portrait.

Lallemand (le R. P. Paul), de l'Oratoire. *A travers la littérature. Lyon, Vitte.* In-16, de 279 p.

La Rousselière (l'abbé M. de). *Une tragédie antique sur la Passion, avec études littéraires et critiques. Paris, Retaux.* In-18 jésus, de 279 p.

Leclercq (Jules). *Au pays de Paul et Virginie. Paris, Plon.* In-18 jésus, de 307 p. avec gravures et carte. Prix : 4 fr.

Leconte de Lisle. *Derniers poèmes* (l'Apollonide; la Passion; Poètes contemporains; Discours sur Victor Hugo). *Paris, Lemerre.* In-8, de 313 p. Prix : 7 fr. 50.

Lieffroy (A.). *Madame Mennessier-Nodier. Besançon, Jacquin.* In-8, de 30 p. (Extrait du *Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.*)

Loth (J.). *Die Sprichwörter und Sentenzen der altfranzösischen Fabliaux, nach ihrem Inhalt zusammengestellt.* I. Programme de Greifenberg. In-4, de 15 p.

Lotsch (F.). *Ueber Zolas Sprachgebrauch.* Dissertation de Greifswald. In-8, de 67 p.

Mailhet (André). *L'académie protestante de Die. Dôle, Bernin.* In-8, de 24 p. (Extrait de la *Revue chrétienne.*)

Maugras (G.). *Philosophenzwist, Voltaire und Rousseau.* Uebersetzt von O. Schmidt. *Wien, Frick.* In-8, de XIII et 433 p. Prix : 10 marcs.

M. Mayr. *Jahrbuch der französischen Literatur.* I Jahrgang. *Zittau, Pahl.* In-8, de VII et 136 p. Prix : 1 marc 50.

Michelet (J.). *Guillaume Ader,* poète gascon du XVIIe siècle. *Auch, Foix.* In-8, de 37 p.

Monvallier (Paul de). *De l'enseignement supérieur et du rôle des universités catholiques,* discours. *Poitiers, Oudin.* In-8, de 40 p.

Musset (A. de). *Selections from the poetry and comedies,* edited with an introduction and notes by L. Oscar KUHNS. *Boston, Guuin and Co.* In-8, de XXXVII et 282 p.

Napoléon inconnu. *Papiers inédits* (1786-1793), *publiés par* FRÉDÉRIC MASSON *et* GUIDO BIAGGI, *accompagnés de notes sur la jeunesse de Napoléon, par* FRÉDÉRIC MASSON. *Paris, Ollendorff.* 2 vol. in-8. T. I, XIX-520 p.; t. II, 541 p. Prix : 15 fr.

Nodier (Charles). *Le dernier chapitre de mon roman.* Préface de Maurice TOURNEUX. *Paris, Conquet.* In-8 de XIV-109 p., avec 33 compositions de Louis Morin.

Noël (Édouard) et **Stoullig** (Edmond). *Les annales du théâtre et de la musique.* 20e année. 1894. Préface de FRANCISQUE SARCEY. *Paris, Bibliothèque Charpentier.* In-18 jésus, de XII-622 p. Prix : 3 fr. 50.

Omont (Henri). *Le catalogue imprimé de la bibliothèque du roi au* XVIIIe *siècle. Paris, Bouillon.* In-8, de 31 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques.*)

Paléologue (Maurice). *Profils de femmes. Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de 351 p. Prix : 3 fr. 50

Paris (Gaston). *Le roman de Renard* (les sources du roman de Renard, par Léopold Sudre). *Paris, Imprimerie nationale.* In-4, de 70 p. (Extrait du *Journal des savants.*)

Pascal (Blaise). *Œuvres*; nouvelle édition, d'après les manuscrits autographes, les copies authentiques et les éditions originales, par M. Prosper FAUGÈRE. T. II, *les Provinciales. Paris, Hachette.* In-8, de 617 p. Prix : 7 fr. 50. (*Les Grands écrivains de la France.*)

Pech (R.). *Les Fâcheux de Molière comparés à son Misanthrope.* Programme de Königshütte. In-8, de 20 p.

Plattner (Ph.). *Spécimen d'un dictionnaire de la prononciation française.* 2e partie. Programme de Berlin. In-4, de 18 p. Prix : 1 marc.

Porcher (le chanoine R.). *Notice sur les imprimeurs et libraires blaisois du* XVIe *au* XIXe *siècle.* 2e édition revue, corrigée et augmentée. *Blois, Migault.* In-16, de 294 p.

Procop (Wilhelm). *Ueber den Ursprung und die Entwickelung der französischen Sprache.* (Programme du gymnase réal de Bamberg. In-4, de 42 p.)

Rabelais. *Pages choisies,* par E. HUGUET. *Paris, Armand Colin.* In-18 jésus, de XX-353 p.

Reimann (A.). *Voltaire, Merope in deutscher Uebertragung. Leipzig, Fock.* Programme de Wohlau. In-4, de 24 p.

Renan (Ernest). *Ma sœur Henriette. Paris, Calmann-Lévy.* Grand in-16, de III-101 p., avec illustrations d'après Henri Scheffer et Ary Renan.

Rolland (Romain). *Les origines du théâtre lyrique moderne. Histoire de l'opéra en Europe avant Lully et Scarlatti. Paris, Thorin.* In-8, de 326 p., et 15 p. de supplément musical.

Rousset (Henry). *Le Théâtre à Grenoble* : histoire et physionomie (1500-1890). *Grenoble, Imprimerie dauphinoise.* In-8, de VIII-179 p.

Rudershausen (A.). *Pretiöse Charaktere und Wendungen in Corneilles Tragödien.* Programme de Mayence. In-4, de 35 p.

Saint-Elme (Ida). *Mémoires d'une contemporaine*, ou souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la République, du Consulat, de l'Empire. Nouvelle édition, entièrement refondue, augmentée de documents inédits, de trois portraits, d'un fac-similé, tirés du cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, et d'une préface par NAPOLÉON NEY. *Paris, Flammarion.* In-8, de XXXVIII-438 p.

Schérer (Edouard). *Etudes sur la littérature contemporaine.* T. X. *Paris, Calmann-Lévy.* In-18 jésus, de 349 p. Prix : 3 fr. 50.

Schmidt (O.). *Lautschulung im französischen Unterricht.* Programme de l'École réale d'Altona-Ottensen. In-4, de 29 p.

Seitz (Charles). *Joseph-Juste Scaliger et Genève.* Programme du collège de Genève. In-8, de 40 p.

Simond (Charles). *Histoire d'un enfant du peuple* (Auguste Burdeau). *Paris, Picard et Kaan.* In-8, de 304 p., avec 21 portraits. Prix : 3 fr. 50.

Sporon (W.). *Jean Rotrou, en litteraer-historisk studie, udgivet af Kr.* NYROP. *Copenhague.* In-8, de 246 p. Prix : 4 fr. 75.

Stiebeler (E.). *Der Subjonctif in den verkürzten Sätzen des Französischen.* Programme de Stettin. In-4, de 24 p.

Subrt (F.). *Du rôle de la méthode intuitive dans l'enseignement des langues modernes.* In-4, de 59 p. Programme de l'école réale de Karolinenthal.

Texte (Joseph). *De Antonio Saxano* (Antoine du Saix, 1505-1579), *francogallico carminum scriptore. Paris, Hachette.* In-8, de 127 p.

Tholin (Georges). *Jules Andrieu* (29 novembre 1839-15 avril 1895). *Agen, Vve Lamy.* Grand in-4, de 11 p.

Vacandard (l'abbé E.). *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Paris, Lecoffre.* 2 vol. in-8; t. I, LVI-511 p.; t. II, 592 p.

Valentin (Ferdinand). *Augustin Thierry. Paris, Lecène et Oudin.* In-8, de 240 p. et gravures. (Collection des classiques populaires.)

Vapereau (G.). *Dictionnaire universel des contemporains.* Supplément à la 6e édition. *Paris, Hachette.* In-8 à 2 col., de II-107 p. Prix : 2 fr.

Wendt (O.). *Encyclopädie des französischen Unterrichts. Methodik und Hülfsmittel für Studierende und Lehrer der französischen Sprache mit Rücksicht auf die Anforderungen der Praxis. Hanovre, Meyer.* 2e éd. IIe partie (fin). In-8, de VIII et 209-356 p. Prix : 2 fr. 50.

Wyzewa (Théodor de). *Nos maîtres : études et portraits littéraires. Paris, Perrin.* In-16, de IV-368 p.

CHRONIQUE

— M. le duc d'Aumale vient de faire imprimer une édition du *Livre et mistère du glorieux seigneur et martir saint Adrien*, d'après un manuscrit de Chantilly, avec introduction, table et glossaire par M. Émile Picot. Ce volume est destiné à être offert aux membres du Roxburghe Club, de Londres, et a été établi dans le format ordinaire des publications de cette société. Le *Mistere de saint Adrien* est une œuvre dramatique du xve siècle, qui a dû être composée dans les Pays-Bas, au point de rencontre du français et du flamand, et dont les historiens de notre ancien théâtre n'ont pu citer, jusqu'ici, que le titre. Le manuscrit dont M. Émile Picot s'est servi pour mettre au jour son édition est daté du 1er juin 1485. Avant de passer dans le cabinet de Chantilly, il avait fait partie des livres de M. de Soleinne et du baron Taylor. En publiant cette œuvre dramatique, M. Picot l'a fait suivre de tous les éclaircissements capables de l'expliquer et de la mieux faire comprendre.

— M. Gaston Paris a consacré, dans le *Journal des savants* (cahiers de mai et juin 1895) une magistrale étude à *la Nouvelle française aux* xve *et* xvie *siècles*, d'après le livre de M. Pietro Toldo (*Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo, considerata specialmente nelle sue attinenze con la litteratura italiana*. Rome, 1895, in-8 de xiii-153 p.). « L'influence italienne sur les nouvellistes français, dit M. Paris, s'est exercée de deux façons : l'une formelle, si l'on peut ainsi dire, et l'autre matérielle. La première se manifeste par l'adoption du genre même de la courte narration en prose, par le cadre qui, plus ou moins vaguement tracé, est emprunté, quand il existe, au *Décaméron*, par l'esprit qui anime les récits, par la morale qu'en tirent les conteurs. Le principal mérite du livre de M. Toldo est d'avoir signalé ces traits formels avec plus de précision qu'on ne l'avait fait avant lui. La seconde consiste dans l'emprunt des récits eux-mêmes. Parfois cet emprunt est tout cru et constitue proprement une traduction ; c'est le cas de beaucoup le plus rare. En dehors de ce cas, la constatation de l'emprunt est souvent très difficile. » Aussi est-ce la partie du livre de M. Toldo qui offre le plus matière à discussion. C'est aussi celle que M. Paris examine le plus attentivement, et, suivant pas à pas M. Toldo dans l'étude successive qu'il a faite des recueils de nouvelles, il contrôle ses rapprochements, les confirme ou les conteste au besoin. Nous-mêmes nous résumerons ici les principales conclusions de M. Gaston Paris.

Les Cent nouvelles nouvelles. « Précisément parce qu'il voulait donner un pendant français au livre de Boccace, Antoine de La Sale s'est abstenu de lui emprunter aucun récit : les contes que M. Toldo donne comme pris au *Décaméron* sont des variantes parallèles et non des imitations. Quant aux autres *novellieri* italiens, il ne paraît en avoir directement connu aucun, bien qu'il ait pu entendre en Italie, où il avait passé plusieurs années de sa vie, quelques récits qui provenaient de leurs recueils. Il a mis à profit les *Facéties* de Pogge, comme on l'a constaté depuis longtemps, en les allongeant d'ailleurs beaucoup

et en les traitant fort librement. Dans l'immense majorité des cas, les récits d'Antoine de La Sale sont indépendants de l'influence italienne. »

Le Grand Parangon des nouvelles nouvelles. M. Toldo a fait passer le recueil de Nicolas de Troyes après celui de Marguerite de Navarre. « L'interversion opérée par M. Toldo est regrettable, dit M. Paris, car Nicolas de Troyes, avec Antoine de La Sale et Philippe de Vigneulles, forme précisément un groupe qui s'oppose nettement au groupe de la reine de Navarre, un groupe où la nouvelle, quoique née en France sous l'influence du *Décaméron*, est purement française par son esprit et par ses sujets; il y avait donc lieu de rapprocher le *Grand Parangon* des *Cent nouvelles* et de le séparer de l'*Heptaméron*. » M. Paris ajoute aussitôt qu'en s'exprimant ainsi il ne parle que des nouvelles qui, dans son recueil, sont de Nicolas lui-même.

L'Heptaméron. La question de l'*Heptaméron* est plus délicate et plus complexe. M. Paris estime que la reine de Navarre « s'est piquée, non seulement, comme Antoine de La Sale, de donner un pendant français au *Décaméron* italien, mais encore de ne rien devoir aux livres antérieurs », et que « nous n'avons aucune raison de croire qu'elle n'ait pas tenu l'engagement qu'elle avait pris ». Les rapports de l'*Heptaméron* avec les nouvelles de Bandello sont obscurs : M. Toldo les a exagérés en faveur de Bandello; M. Paris les apprécie plus sainement en montrant que le conteur italien serait plutôt le débiteur de l'écrivain français, mais peut-être n'insiste-t-il pas assez lui-même sur les relations incessantes qui existèrent entre la reine de Navarre et l'évêque d'Agen. « Nous trouvons en grande majorité dans l'*Heptaméron* des histoires réelles, racontées et jugées au point de vue moral par une des femmes les mieux informées et les plus « représentatives » de son siècle; mais nous n'y trouvons qu'une mince contribution à l'histoire comparée de la *novellistica*. Quant à l'influence italienne que M. Toldo s'est attaché à y montrer, elle est incontestable et dans l'inspiration même du livre et dans beaucoup des idées de l'auteur, mais elle ne paraît s'être exercée, au moins littérairement, sur aucun de ses récits. »

Les Comptes du monde adventureux. « Cette part, encore ici, est moindre que ne le dit M. Toldo. Elle est énorme si l'on considère que sur cinquante-quatre nouvelles une trentaine sont prises, quelques-unes simplement traduites, de Masuccio : mais en dehors de ces emprunts textuels, qui, en somme, ne constituent qu'une besogne machinale, rien n'indique que l'auteur ait été familier avec l'Italie ou la littérature italienne. »

Les nouvelles Récréations et joyeux devis. « On ne saura jamais ce qui est de Bonaventure Des Périers dans cet amas de contes d'une valeur si inégale, les uns charmants et spirituels, d'un style à la fois naïf et pittoresque, les autres d'une insignifiance absolue ou même d'une insigne platitude et souvent d'une forme pénible et affectée... En fait nous n'avons aucune raison de révoquer en doute l'assertion trois fois répétée de La Croix du Maine : les *Récréations et joyeux devis* publiés en 1558 sous le nom de Des Périers contiennent peut-être quelques contes trouvés dans ses papiers, mais sont en majeure partie l'œuvre de deux Manceaux, Jacques Peletier et Nicolas Denisot, dit le Conte d'Alsinois. Cela ne s'applique d'ailleurs qu'aux quatre-vingt-dix premiers numéros, seuls contenus dans l'édition *princeps*, et tout au plus aux deux suivants, ajoutés dans l'édition de 1561.... Mais le recueil mis sous le nom de Des Périers, en le réduisant aux quatre-vingt-dix premiers articles, et en le considérant, d'après son titre même, comme une réunion de joyeux propos tenus par des hommes d'ailleurs graves en leurs heures de récréation, révèle-t-il, comme le dit M. Toldo, une grande part d'influence italienne, et A. Darmesteter a-t-il eu tort de dire que ce recueil « semble relever plus directement [que l'*Heptaméron*] de la tradition gauloise des farces et des fabliaux? » Je ne puis le trouver. L'influence italienne se manifesterait par les types du pédant et du bouffon, par maintes allusions aux choses d'Italie, et par l'emprunt de nombreux récits aux conteurs italiens. Le type classique du pédant, qui vient bien en effet d'Italie, n'appa-

raît pas dans les *Joyeux devis*. Les fous que certains contes mettent en scène sont les fous en titre d'office de rois ou de seigneurs français. Quant aux personnages et aux choses d'Italie mentionnés çà et là, ils attestent seulement qu'à l'époque où fut écrit notre recueil on les connaissait en France; mais cela ne prouve rien pour l'italianisme des auteurs. Au contraire, ils sont plutôt hostiles aux ultramontains.... Quant aux emprunts matériels faits par ces auteurs à leurs prédécesseurs italiens, ils se réduisent à peu près, comme d'ordinaire, à quelques contes pris aux *Facéties* de Pogge. »

Nous avons essayé de résumer de notre mieux l'argumentation de M. Gaston Paris et reproduit le plus qu'il nous a été possible du texte même de ses raisonnements. Nous transcrivons encore la conclusion que le savant philologue a tirée de ce débat, qui importe si grandement à l'histoire des lettres françaises. « L'influence italienne, dit-il, sur le genre de la nouvelle en France est incontestable. Une première fois, au xve siècle, l'idée de donner un pendant français à l'œuvre de Boccace inspire à Antoine de La Sale les *Cent nouvelles nouvelles*, dont procèdent à leur tour les recueils de Philippe de Vigneulles et de Nicolas de Troyes. La traduction de Boccace par Antoine Le Maçon (1545) est le signal d'un nouveau mouvement, auquel appartient l'*Heptaméron* et auquel se rattachent les *Comptes du monde adventureux*. Les *Joyeux devis*, conçus nécessairement avant 1544, année où mourut Des Périers, sont en dehors de l'un et de l'autre, et, bien qu'écrits dans un milieu où l'italianisme avait fortement pénétré, n'en portent guère que des marques extérieures. Dans les recueils mêmes qui sont nés sous l'inspiration de Boccace, l'influence italienne s'est surtout exercée dans la forme des récits; elle n'est sensible dans leur esprit que chez Marguerite de Navarre, dont les idées n'auraient jamais eu toute leur complexité sans le mélange d'un fort élément italien; quant aux sujets mêmes des contes, Boccace, traduit à part et respecté, n'en a fourni aucun, et nos conteurs ont ignoré ou laissé volontairement de côté les autres *novellieri*, sauf Masuccio, qui a passé presque en entier dans les *Comptes du monde adventureux*. Le Pogge seul, qui écrivait en latin, et dont les cyniques historiettes couraient déjà le monde avant lui, a été exploité par la plupart des conteurs français, excepté par Marguerite, qui s'est interdit tout emprunt à un livre antérieur. De tout le mouvement suscité par le *Décaméron*, mais resté en grande partie original, il n'est pas sorti un chef-d'œuvre comparable à celui de Boccace, mais il est sorti au moins trois livres qui ont été pour la littérature française un véritable enrichissement : les *Cent nouvelles nouvelles*, l'*Heptaméron* et les *Joyeux devis*. »

— Le tome IV de l'édition des *Chroniques de Louis XII*, par Jean d'Auton, publiée pour la Société de l'histoire de France, par M. R. de Maulde la Clavière, qui vient de paraître, est précédé d'une notice sur Jean d'Auton et sur la valeur historique de son ouvrage. L'auteur en avait déjà communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les principaux résultats et nous-même nous les avons enregistrés alors (1894, p. 519).

— Poursuivant ses travaux sur les premiers monuments de la typographie française, M. A. Claudin vient de consacrer une plaquette au souvenir d'*Un écrivain saintongeais inconnu, Mathurin Alamande, poète et littérateur de Saint-Jean d'Angély* (1486-1531); *notes sur une impression de Toulouse et sur un libraire rouennais établi à Castres en 1519*. M. Claudin a résumé la vie de cet humaniste, célèbre en son temps et maintenant si inconnu, à l'aide d'un exemplaire qui semble unique de quelques-unes de ses œuvres. Il fut lié avec la plupart des érudits contemporains, en particulier avec Le Fèvre d'Etaples, et travailla *pro virili parte* soit par la plume, soit par l'enseignement, à la diffusion des lumières de la Renaissance dans le midi de la France, par exemple à Saint-Jean d'Angély, à Toulouse, à Lectoure et à Castres.

— Le *Journal des Débats* annonce dans son numéro du 5 juillet (matin) que la bibliothèque de Chantilly vient de s'enrichir d'un exemplaire des poésies de Clément Marot, imprimées à Avignon par Jean de Channey, vers 1535. C'est M. le marquis Alfieri qui en a fait hommage à M. le duc d'Aumale. C'est le seul exemplaire de cette édition aujourd'hui connu, avec celui de M. Barjavel, qui est conservé à Carpentras. « Ajoutons que, par une curieuse coïncidence, on vient de découvrir dans les archives de Chantilly une lettre adressée par Marot au connétable de Montmorency. »

— Poussant plus avant les emprunts qu'il avait déjà faits au recueil de la correspondance de J. de Boyssoné, M. Joseph Buche vient de commencer la publication des *Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis*. Quelques-unes ont paru dans la *Revue des langues romanes* (avril, p. 176; juin, p. 269) et montrent que l'éditeur a bien compris ses devoirs et est fort capable de les remplir. L'annotation est abondante et précise. Il est seulement à regretter que M. J. Buche n'ait pas fait un relevé exact du contenu du manuscrit qu'il se proposait de mettre au jour; sans doute, ce relevé a déjà été fait ailleurs, mais il n'était pas inutile en tête de cette publication et, en indiquant les lettres imprimées auparavant, il aurait marqué nettement le plan de l'entreprise nouvelle. La *Revue des langues romanes* a été également bien inspirée d'ouvrir ses colonnes à de semblables documents et de les mettre ainsi à la disposition des travailleurs. Les bibliothèques du Midi sont riches en œuvres manuscrites qui importent grandement à l'histoire de l'humanisme français. Avec la correspondance de Boyssoné à Toulouse, il y a par exemple celle d'Antoine Arlier à la Méjane d'Aix, ou celle de Claude Baduel à Avignon. Les sociétés savantes méridionales rendraient des services en les divulguant, et on ne saurait qu'encourager la bonne volonté des érudits qui se donneraient à cette tâche.

— M. Alessandro d'Ancona, professeur à l'université de Pise, vient de compléter très heureusement son édition (1889) du *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie*, par la publication d'un *Indice alfabetico* qui sera consulté avec profit (Città di Castello, in-8, de 41 p.).

— Le fascicule 3-4 de l'année 1894 du *Bulletin historique et philologique*, qui vient seulement de paraître, contient (p. 493) *Une lettre inédite de Blaise de Monluc*, publiée avec des éclaircissements par M. Léon G. Pélissier. Elle est datée du 22 août 1557 et a trait à la période du second séjour de Monluc sur le territoire siennois. Écrite en italien, avec ce mélange de vigueur et d'ironie qui caractérise le plus souvent les lettres du soldat, elle complète heureusement sa correspondance en donnant de précieux renseignements sur la situation matérielle et sur l'état d'esprit de celui qui l'envoie.

— M. Paul Bonnefon a publié dans le *Journal des Débats* (édition blanche, nos des 12 et 16 août) une étude sur *les Amis de Montaigne : Pierre Charron*, dans laquelle la question des relations qui existèrent entre les deux philosophes est examinée de près. Nous reproduirons ici quelques-unes des conclusions de l'auteur.

« Où Charron ira-t-il chercher cette solitude après laquelle il soupire? Un véritable disciple de Montaigne ne s'en fût guère embarrassé, car l'exemple du maître était un modèle. Il se fût retiré aux champs, en un logis clos aux bruits du dehors, et, faisant sa compagnie habituelle de quelques livres et de lui-même, lisant et méditant tour à tour, il eût regardé fuir les heures dans un repos paisiblement occupé. Ce n'est pas à cela que Charron se résolut. Sans doute l'existence agitée du prédicateur l'avait mal préparé jusque-là aux charmes de la vie solitaire et de l'analyse intime; le développement oral des dogmes de la religion, leur affirmation répétée, avait, d'autre part, exalté sa

foi. Son état d'esprit était trop agité pour que, partagé peut-être à cette heure entre sa raison et sa croyance, il assistât sans déchirement à ce combat. Aussi, loin de choisir la retraite sereine du penseur et du sage, Charron, par une sorte de mouvement oratoire, voulut embrasser l'état religieux : il crut que le calme ne pouvait se faire dans son âme que s'il la soumettait aux rigueurs d'une règle monastique qui domine la volonté en la supprimant. Lui que le foule inspirait et dont la parole trouvait devant le peuple assemblé toute son ampleur et toute son éloquence, il chercha le repos, le silence, et, par amour du contraste, il voulut qu'aux émotions de la chaire succédât le calme du cloître des Chartreux ou des Célestins. Ce n'est assurément pas avec de pareils soubresauts que Montaigne entendait la vie. Il n'était nul besoin à sa sagesse de l'ascétisme et de la règle commune. Charron n'avait compris ni les leçons ni l'exemple du maître. Penser ainsi à se cloîtrer après avoir lu les *Essais* et conversé avec Montaigne est tout au moins inattendu et rappelle le poète dont l'esprit, comme celui de Charron,

> Va des foules aux solitudes,

et qui s'écrie, non sans ironie :

> J'irai m'enterrer à la Trappe
> En sortant des Variétés.

« Quoi qu'il en soit, Charron fit de bonne foi tous ses efforts pour embrasser la vie monacale; mais aucun des ordres auxquels il s'adressa ne voulut l'accueillir, et chacun prétexta l'âge trop avancé du postulant qui le rendait impropre aux rigueurs de la règle. Déçu dans ses espérances, Charron reprit donc le chemin de Bordeaux, et c'est alors qu'il semble avoir vécu le plus près de Montaigne et le mieux compris ses leçons.

« De la sorte, Charron paraît s'être résigné assez aisément à n'avoir pu être moine. Aux approches de la vieillesse, il découvrit, à côté du renoncement du religieux anéantissant dans sa foi son esprit et sa chair, une sagesse plus sereine et plus humaine, faite de la modération des désirs, dirigeant la raison sans la supprimer et regardant sans trouble l'inconnu. Montaigne avait tout naturellement trouvé l'expression de cette sagesse, porté qu'il était vers elle par la pondération de son humeur et de ses sens. Au contraire, Charron, plus mal en équilibre, n'y vint qu'après bien des détours, après avoir cherché ailleurs cet apaisement vers lequel il tendait. Il en résulte que sa sagesse sera toujours un peu agitée comme sa vie, plus raisonneuse que calme, essayant plutôt de convaincre par la dialectique que de convertir par l'exemple. Ce n'est pas ainsi que procède Montaigne, qui agit inversement sur les esprits : ici, peu ou point de système, mais une existence tellement d'accord avec la théorie, qu'elle en est la personnification la meilleure qu'on puisse souhaiter; là, au contraire, un luxe de règles et de démonstrations un peu fatigantes, des comparaisons et des syllogismes plus lourds que probants. La différence est grande, comme on voit, et mérite qu'on la signale. »

Le principal ouvrage de Charron, le traité de *la Sagesse*, est étudié et apprécié ainsi :

« Quelques années plus tard, à Cahors, où il était chanoine théologal, Charron écrivit un autre livre d'allure plus indépendante et de portée plus longue qui devait rendre son nom célèbre : c'est le traité de *la Sagesse*. Renonçant aux préceptes religieux et à la foi, Charron voulait maintenant tracer le portrait de la sagesse purement humaine, en dégager les traits et les leçons, et, bien que le tableau fût austère et trop symétrique, il plut grandement à ceux qui le virent alors. On ne saurait l'oublier, en effet, cette sagesse humaine dont Charron cherche ici à déterminer les conditions, et dont le scepticisme est la base la plus sûre parce qu'il est fondé sur l'exacte connaissance de l'homme, n'est qu'un état préparatoire, une sorte d'acheminement vers une sagesse

supérieure procédant de la révélation et de la foi, ou tout au moins un état qui, s'il n'implique pas nécessairement la foi, n'implique pas davantage l'incrédulité. Dans la pensée de l'auteur, ce nouveau livre était surtout une leçon de morale : il devait apprendre à bien vivre, comme *les Trois Vérités* montraient à bien croire. Dans *la Sagesse*, le dernier en date de ces deux ouvrages, celui qui nous paraît au contraire contenir la préface de la doctrine, le philosophe montre l'incapacité de l'homme à saisir la vérité pure, parce qu'elle est au-dessus de ses facultés et qu'elle « loge dans le sein de Dieu ». Pourtant, et malgré tout, il ne saurait y avoir de véritable théologie sans l'étude préalable de l'homme; car « l'homme est l'échelle de la divinité, et c'est en soi-même qu'il trouve plus de marques et de traits de Dieu qu'en tout le reste ». Aussi Charron assoit-il sa propre théologie sur cette étude capitale, et, s'il analyse l'homme c'est autant pour connaître sa faiblesse que pour apprendre à connaître Dieu. Telle est la filière des idées de Charron; l'un des dangers, parmi bien d'autres, fut que la partie philosophique de ce système ayant beaucoup plus d'action que la partie théologique, on négligea l'une et on exagéra l'autre. C'est ce qui explique pourquoi Charron est si obstinément regardé comme un simple continuateur de Montaigne.

« Ceci est vrai surtout de la psychologie de Charron, et *la Sagesse* n'est, à cet égard, que la coordination des *Essais*. Charron bâtit une théorie là où Montaigne avait apporté seulement des matériaux artistement taillés, laissant à chacun le soin de les arranger à sa guise. Charron resserre les *Essais*, les condense, veut en faire découler des conclusions précises devant lesquelles son maître avait tout au moins hésité. C'était d'abord une maladresse, puisqu'elle faisait cesser le charme d'un désordre plus apparent que réel. C'était aussi une imprudence; car les défauts du système étaient de la sorte mis en relief et allaient devenir bien plus évidents. On ne conçoit guère, en effet, le scepticisme que souriant ou douloureux : il faut que le doute, « doutant même s'il doute », soit, comme celui de Montaigne, l'oreiller de repos d'une tête bien faite, ou qu'effrayé par le vide qu'il sent autour de lui, comme celui de Pascal, il s'élance à corps perdu vers la certitude là où il pense la trouver. Le doute de Charron tient de l'un et de l'autre et se place entre les deux : aussi paisible que celui de Montaigne, mais « cathédrant et dogmatisant », il cherche à conduire les hommes au même but que celui de Pascal par des chemins nettement dessinés, nullement raboteux ou embroussaillés; car les incertitudes qui agitèrent sa propre vie ne se font point sentir dans son livre. Charron — et ce n'est pas là sa moindre inconséquence — représente comme transitoire et préliminaire un état qu'il décrit avec émotion comme procurant cette tranquillité d'âme, cette *perfection* et ce *bonheur* qui forment, dit-il, *une harmonie très mélodieuse*. Pourquoi, s'il en est ainsi, se demande-t-on involontairement, quitter une telle retraite et abandonner un pareil repos? Et, d'autre part, si le scepticisme n'est qu'une étape pour aller ailleurs, pourquoi le parer avec tant de complaisance comme un séjour définitif? Mais Charron n'y regarde pas de si près.

« C'est à l'aide de ce doute, moins indépendant de la croyance religieuse qu'on ne le dit d'ordinaire, que Charron va édifier le fondement de sa sagesse et de sa morale; car, si la parole de Dieu peut seule donner la certitude, il est possible d'acquérir par des moyens purement humains la sagesse philosophique et de déterminer les règles d'une morale détachée de tout dogme. Là est le mérite le plus nouveau de *la Sagesse* : elle présentait aux esprits éclairés de ce temps un système coordonné de conduite qui fit vite fortune. A la vérité, ce système n'est pas trop relevé : l'indifférence en fait de religion et l'égoïsme en fait de sentiment, voilà à peu près à quoi il aboutit, le tout exposé avec une sécheresse dogmatique qui semble encore le rétrécir et le resserrer. Ce n'était pourtant pas un mince mérite que d'essayer de réconcilier les partis au sein d'une philosophie purement morale et, laissant de côté les divergences

sur le dogme, de tenter que les esprits les plus élevés, protestants et catholiques, s'entendissent pour pratiquer une vertu abordable, tolérante et large. Ainsi comprise, la conception de *la Sagesse* ne pouvait s'adresser qu'à un petit nombre; elle n'en est pas moins un progrès sur les mœurs ordinaires du siècle, et quiconque s'y fût conformé alors eût dépassé en valeur morale la plupart de ses contemporains.

« C'est ce qui fit le succès du livre de Charron; c'est par là aussi qu'on l'attaqua. Aussitôt qu'elle eût vu le jour, *la Sagesse* fut lue avidement. Elle ne manqua pas de soulever aussi les protestations des docteurs catholiques, et Charron s'en aperçut de reste, quand il s'agit d'obtenir l'autorisation ecclésiastique pour une deuxième édition. L'auteur s'était vanté d'endormir ces défiances à l'aide de quelques concessions de détail. Il n'en fut rien, et la Sorbonne ne désarma pas pour si peu. La divergence était plus profonde que Charron ne l'imaginait. Une religion ne saurait accepter, sans une sorte d'amoindrissement, qu'on détache ainsi d'elle-même, de son enseignement, toute la morale et qu'on l'impose à l'aide d'arguments purement humains. Il ne pouvait que déplaire au catholicisme de voir accepter communément, comme suffisante et efficace, sur la parole d'un ecclésiastique, une morale fondée sur le simple déisme et échafaudée par les moyens de la logique humaine. Aussi la Sorbonne se montra-t-elle intraitable. En vain Charron multiplia-t-il les atténuations et les explications; en vain mit-il sous presse en même temps un recueil de *Discours chrétiens*, dans lequel la raison du philosophe était singulièrement tenue en bride par la conscience du théologien, les tracasseries n'en persistèrent pas moins. Elles troublèrent les dernières années de Charron à Condom où il était fixé comme chanoine, et où il s'était ménagé une agréable retraite. Elles redoublèrent à Paris où il vint essayer de les surmonter lui-même, et brusquement l'apoplexie le foudroya, en pleine rue, le dimanche 16 novembre 1603. »

— M. Eugène Rigal vient de publier la leçon d'ouverture du cours qu'il a professé à Montpellier en 1892-1893. Elle est consacrée à *Corneille et l'évolution de la tragédie en France*, et l'auteur la termine et la résume de la sorte : « Peut-être voit-on maintenant comment l'évolution du théâtre et celle du génie même de Corneille tendaient au même résultat. Après les efforts des poètes du XVIe siècle, ceux de Hardy, ceux de Mairet et de Chapelain, il était temps sans doute que le genre tragique fût fondé et que parussent les premières œuvres vraiment belles dont notre théâtre sérieux pût s'honorer; mais il eût été trop extraordinaire qu'aucune imprudence ne fût commise, qu'aucune réaction ne ramenât momentanément le théâtre vers la tragi-comédie et le moyen âge, que, dès l'abord, la tragédie donnât tout ce qu'il lui était possible de donner. Et, quant à Corneille, il est naturel que son instinct de grandeur et sa merveilleuse imagination, après lui avoir permis de produire des chefs-d'œuvre dans le genre nouveau, l'aient entraîné hors de la voie glorieuse où il s'était engagé lui-même et l'aient mis dans la nécessité de revenir en arrière. Il y avait ainsi une remarquable conformité entre le rôle que Corneille avait à jouer et ses aptitudes. Nous en étonnerons-nous? Et ne faut-il pas se dire, au contraire, d'abord que les hommes de génie sont en quelque façon un produit de leur temps et des temps antérieurs, ensuite que si Corneille avait eu des aptitudes trop peu en rapport avec les besoins et les désirs de son public, son succès fût devenu impossible et l'évolution du théâtre eût été contrariée, à moins qu'un autre ne la dirigeât. Les hommes de génie sont faits pour conduire leurs contemporains, et il peut arriver qu'ils les conduisent plus loin et plus vite que ceux-ci ne le voudraient; encore faut-il, pour qu'ils soient suivis, qu'ils les mènent dans une voie où ceux-ci avaient le désir de marcher, qu'ils comprennent et qu'ils satisfassent leurs goûts plus ou moins inconscients. C'est ce qu'a fait excellemment Corneille, et c'est ce qui lui a valu, même au temps de sa

décadence, même alors qu'il était justement éclipsé par un rival, de si chauds et de si fidèles admirateurs. « Vive notre vieux Corneille! » s'écriait malgré tout Mme de Sévigné; et combien elle avait raison! Corneille pour elle, ce n'était pas seulement un génie sublime et qui devait être admiré de tous les siècles, c'était quelque chose de plus cher et de doux, le souvenir de ses jeunes ans qu'il avait charmés, l'image toujours vivante et toujours radieuse de sa jeunesse : elle avait pour lui de l'enthousiasme et de la reconnaissance, elle l'aimait à la fois par l'esprit et par le cœur. Et nous-mêmes, pour des motifs à peine différents, c'est encore ainsi que nous devons aimer Corneille, car, si nul n'a fait œuvre plus haute, nul non plus n'a mieux résumé en lui toute une longue période de notre histoire littéraire, et n'a acquis une gloire qui intéresse davantage le génie même de la France. Corneille a rendu possible Racine, mais nos poètes du moyen âge l'eussent regardé comme le meilleur de leur fils, et nos poètes romantiques ont salué en lui un aïeul. Il a donné leur expression définitive à de beaux sentiments qui dès longtemps en France cherchaient à se faire jour; il a soutenu ses pièces par un ressort plus noble que la terreur ou la pitié, par l'admiration, comme d'autres avant lui avaient vainement cherché à le faire; et, depuis deux siècles, nombreux sont les caractères qui se sont affermis et ennoblis à cette « école de grandeur d'âme ».

— Cinq billets inédits de Mme de Maintenon, adressés à la comtesse d'Almond, morte à Saint-Germain le 13 avril 1703, sont publiés par M. Adolfo Albertazzi dans son livre *La contessa d'Almond* (Bologne, Zanichelli, 1894, in-16). Ils se rapportent aux relations entre la marquise et la cour de Saint-Germain.

— On trouvera dans l'Annuaire de Goethe, ou *Goethe Jahrbuch* de 1895, qui vient de paraître, une traduction inédite de quelques passages des chœurs d'*Athalie*, entreprise par Goethe au printemps de 1789 (p. 35-43).

— M. Eugène Bouvy a écrit une intéressante étude sur *la Critique dantesque au* XVIIIe *siècle : Voltaire et les polémiques italiennes sur Dante* (extrait de la *Revue des universités du Midi*, juillet). Voltaire a assez mal parlé de Dante; mais encore est-ce un mérite d'avoir parlé, même inconsidérément, d'un écrivain dont personne en France n'avait alors le moindre souci. D'ailleurs, les avis sur Dante étaient fort divisés, même en Italie : si le plus grand nombre l'admirait à bon droit, quelques-uns l'attaquaient assez vivement. Il s'ensuivit une querelle à laquelle le nom de Voltaire ne manqua pas d'être mêlé. M. Bouvy la juge bien, lorsqu'après en avoir narré tous les incidents et analysé toutes les conséquences il dit : « La polémique suscitée par Voltaire et par Bettinelli a eu pour effet plus immédiat d'appeler l'attention des Italiens sur leurs vieux auteurs nationaux, de donner un vigoureux essor aux études dantesques, de rendre possibles les travaux critiques des Dionisi et des Lombardi à l'extrême fin du siècle. Elle a ainsi préparé notre XIXe siècle — l'âge d'or de la critique et de l'inspiration dantesques, aussi bien en Italie qu'en France et dans toute l'Europe — à l'intelligence, à l'amour et au culte artistique du grand poète. L'entrevue fortuite d'un jésuite homme de lettres et d'un vieux philosophe sceptique a été l'origine de cette restauration. »

— On vient de retrouver la collection des manuscrits de l'abbé Favre, le célèbre poète languedocien. Conservée dans un coin perdu de la Lozère, elle ne compte pas moins de dix volumes, qui s'étaient jusqu'ici dérobés aux recherches des érudits méridionaux. M. Roque-Ferrier en a eu communication et a constaté que le contenu de six ou sept de ces volumes était absolument inédit, ce qui va accroître singulièrement les œuvres languedociennes ou françaises de l'abbé Favre.

— M. le comte Ch. de Beaumont a publié *une Lettre inédite de Rivarol* dans

le numéro de juin de la *Correspondance historique et archéologique*. Cette lettre est datée de Bruxelles le 21 juillet 1792, un mois après que Rivarol eut gagné la Belgique comme émigré. Elle est fort leste de ton et donne quelques renseignements sur les mouvements que les royalistes projetaient de faire pour se porter au secours du roi Louis XVI.

— Le 30 juin, on a inauguré le buste de la tragédienne Duchesnois à Saint-Saulve, commune de Valenciennes, où la créatrice de *Marie Stuart*, la partenaire de Talma est née. M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française, a prononcé un discours retraçant la carrière de l'artiste et appréciant son talent.

On parle en outre de rendre un hommage semblable à la Clairon, d'abord chanteuse et danseuse de l'Opéra, puis tragédienne au Théâtre-Français et l'actrice préférée de Voltaire. C'est à Saint-Wanon-de-Condé, dans le Nord, que ce nouveau buste serait élevé.

— Un comité vient de se constituer pour élever à Paris un monument à André Chénier. Le comité se compose de : MM. François Coppée, président; Jules Claretie et Jean Aicard, vice-présidents; M. Alboize, directeur de l'*Artiste*, secrétaire, et M. Antoine Guillois, trésorier.

— Le volume publié annuellement par le Comité de la Société des gens de lettres (*En pique-nique*, 1895) contient des *Lettres inédites de George Sand sur le christianisme* mises au jour par M. Edmond Tarbé. Bien que celui-ci n'ait pas accompagné cette correspondance de toutes les indications qu'on était en droit d'attendre, elle est intéressante et donne des renseignements précieux sur l'état d'esprit de George Sand aux alentours de 1843. On y trouvera aussi des renseignements sur quelques-unes des œuvres de l'illustre romancière, par exemple sur *Spiridion*, *Léone Léoni*, et sur leur partie morale. « Née *romancier*, s'écrie-t-elle, je fais des romans, c'est-à-dire que je cherche par les voies d'un certain art à provoquer l'émotion, à remuer, à agiter, à ébranler même les cœurs de ceux de mes contemporains qui sont susceptibles d'émotion et qui ont besoin d'être agités. Ceux qui n'en sont pas susceptibles disent que je remue du poison parce que je mets un peu de lie dans le vin de leur ivresse insolente. Ceux qui ont la foi, le calme et la force, n'ont pas besoin de mes romans. Ils ne les lisent pas, ils les ignorent, ce sont les gens que j'admire et que j'estime le plus. Aussi n'est-ce pas pour eux que je travaille, mais pour de moindres intelligences. »

— La *Revue de Paris* a publié, dans ses numéros du 15 juin et du 15 juillet, des *Notes de voyage en Belgique et en Hollande*, par H. Taine. Ce sont des impressions relevées au cours de plusieurs voyages, de 1858 à 1867. On les a retrouvées dans des carnets ou même sur des feuilles volantes et on les a mises au jour telles quelles. Le regard du merveilleux observateur des *Notes sur l'Angleterre* s'y montre à l'œuvre, saisissant au passage le moindre détail typique pour le mettre ensuite en valeur dans quelque page d'ensemble, vivante et vraie. Les remarques sur l'histoire de l'art flamand et hollandais, ainsi que les études des mœurs des deux peuples absorbent surtout l'écrivain en voyage, tout occupé à fixer ses impressions les plus fugitives en un trait caractéristique, à résumer son sentiment en un raccourci net et vigoureux.

— Les *Souvenirs sur Gustave Flaubert* de Mme Caroline Commanville ont déjà été publiés, en 1887, en tête du premier volume de la *Correspondance* de Flaubert; mais la nièce du grand écrivain a désiré que ces *Souvenirs* parussent « isolément, en un petit volume de forme soignée et élégante », qu'elle voulait « déposer comme une couronne sur une tombe chère et vénérée ». Telle est l'origine du petit volume qui vient de paraître et qui est destiné aux bibliophiles admirateurs de Flaubert. L'auteur a, de plus, encadré les pages

consacrées à la mémoire de son oncle de croquis faits par elle-même, « quelques dessins faits jadis pendant les années passées à Croisset » et qui ont maintenant une réelle valeur documentaire.

— Au lendemain de la mort de sa sœur Henriette, Ernest Renan avait recueilli et fait imprimer pour ceux qui l'avaient connue quelques souvenirs intimes sur celle qu'il appelle « la personne qui a eu le plus d'influence sur ma vie ». Mais il s'était interdit à lui-même de mettre le public plus avant dans le secret de ces confidences domestiques, laissant à ses héritiers le soin de le faire, s'ils le jugeaient opportun. Ceux-ci ont pensé avec raison qu'il importait de préciser nettement quelle avait pu être la part de la sœur dans la formation des idées du frère. Ils viennent donc de réimprimer la biographie toute pleine de grâce attachante et douce consacrée par le survivant à la mémoire de celle qu'il avait perdue, en accompagnant la prose émue de l'écrivain d'illustrations dues à deux princeaux amis qui augmentent le charme de ces révélations touchantes. Ils ont également commencé à mettre au jour, dans la *Revue de Paris*, la correspondance échangée entre le frère et la sœur, au moment de la crise morale qui secoua si fortement la vie de celui-là. En même temps que les véritables sentiments d'Ernest Renan se dégagent, on voit apparaître la personnalité d'Henriette, délicate et forte tout ensemble, bien faite pour comprendre les incertitudes d'une âme droite et fière comme la sienne. Henriette Renan avait laissé également des *Notes de voyage* qui seraient, assure-t-on, actuellement perdues. Mais sa propre correspondance, jointe aux pages que son frère lui a consacrées, suffit à faire connaître les sentiments de celle qui eut tant d'influence sur la formation d'une des plus nobles intelligences de notre temps.

— Le 29 juillet, a eu lieu l'inauguration du monument élevé, à Châtillon-sur-Seine, à la mémoire de Désiré Nisard, membre de l'Académie française, de Charles Nisard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et d'Auguste Nisard, recteur honoraire de l'académie de Grenoble, ancien doyen de la Faculté catholique de Paris.

Le monument, placé dans le jardin de la sous-préfecture, se compose du buste en bronze de D. Nisard; à droite et à gauche, encastrés dans le socle, sont les médaillons de ses deux frères.

M. le vicomte E.-M. de Vogüé, qui a succédé à D. Nisard à l'Académie française, a pris la parole au nom de cette compagnie.

Après avoir dit avec quelle piété fervente et un peu exclusive Désiré Nisard admirait et défendait les grands classiques du XVIIe siècle, M. de Vogüé s'est exprimé ainsi :

« Cependant, quand on l'a bien querellé, — et qui de nous ne l'a querellé? — sur les préférences ou les oublis que l'on estime injustes, on est contraint de reconnaître une équité supérieure dans l'ensemble de ses jugements. Nous y pourrons reprendre quelques considérants, nous n'en réformerons pas les grandes lignes. Sa sympathie intelligente pour le XVIIe siècle, raillée par nos pères romantiques, est redevenue aujourd'hui la règle des opinions. Il s'est éteint satisfait, puisqu'il a vu qu'on se remettait à chérir Racine et à louer Bossuet. En revanche, nous acceptons plus difficilement ses définitions limitatives de l'esprit français. Nisard redoutait pour ce grand garçon les mauvais exemples du dehors. Il ne voulait pas de croisements dans son troupeau, il craignait qu'on ne lui altérât la pureté de sa race en essayant d'y infuser du sang nouveau.

« Beaucoup d'entre nous pensent autrement aujourd'hui. Dans cette furieuse mêlée du monde moderne, où la concurrence intellectuelle nous dispute les esprits comme la concurrence commerciale nous dispute les marchés, nous avons la volonté d'arriver partout les premiers; pour y réussir, nous devons emprunter de toutes mains la monnaie intellectuelle qui circule dans le

monde et la refrapper au vieux coin français; nous devons étudier les chefs-d'œuvre et les aspirations des autres peuples; nous devons étendre nos prises sur toutes les formes neuves des sentiments humains, afin de maintenir notre hégémonie traditionnelle sur l'homme de tous les pays. Aux protectionnistes littéraires qui nous accusent, nous répondons avec Sénèque : « Je vais aux étrangers, non en transfuge, mais en explorateur. »

« Nous savons d'ailleurs que nous sommes dans la vraie tradition française, tradition d'hospitalité et de conquête. De même qu'une étude attentive de l'histoire démontre la vérité du mot fameux : « Ce n'est pas la liberté qui est nouvelle, c'est le despotisme », de même un examen approfondi de notre histoire littéraire nous permet de dire : « Ce n'est pas la recherche qui est nouvelle, c'est l'immobilité. » Depuis les plus lointaines origines, au moyen âge, à la Renaissance, au XVIIIe siècle, jusqu'à la veille et dès le lendemain du règne de Louis XIV, le génie français nous apparaît comme un pêcheur qui jette infatigablement son filet au large des océans, qui en retire des aliments pour sa nourriture quotidienne, qui en ramène des perles pour sa parure. Et il y a des perles rares, que nous voulons sertir dans l'or de notre langue, chez un Dante, un Shakespeare, un Gœthe; il y en a de neuves chez un Tolstoï et un Ibsen. »

— Parmi les *Mélanges Julien Havet, recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet* (1853-1893), nous mentionnerons ici les travaux suivants : J. Couraye du Parc, *Recherches sur la chanson de Jehan de Lanson*; — A. Morel-Fatio, *Maître Fernand de Cordoue et les humanistes italiens du* XVe *siècle*; — E. Muntz, *La bibliothèque du Vatican pendant la Révolution française*; — P. de Nolhac, *Vers inédits de Pétrarque*; — Gaston Paris, *La légende de Pépin le Bref*; — Emile Picot, *Aveu en vers rendu par Regnault de Pacy à Pierre d'Orgemont* (1415); — G. Reynaud, *Une édition de Froissart projetée par Christophe Plantin* (1563-1565).

— MM. H. Breymann et E. Koeppel publient une collection d'études relatives à la philologie romane et anglaise (*Münchener Beiträge zur romanischen und englischen Philologie*). Cette collection compte déjà onze fascicules, parmi lesquels les suivants (le 3e, le 4e, le 5e et le 6e) intéressent nos lecteurs : III. L'usage figuré des nombres en vieux français (*Ueber den figürlichen Gebrauch der Zahlen im Altfranzösischen*), par A. Rauschmaier; IV. Mérope dans le drame français et le drame italien (*Merope im italienischen und französischen Drama*), par G. Hartmann; V. La langue de Philippe de Beaumanoir (*Die Sprache Philippes de Beaumanoir in seinem poetischen Werken, eine Lautuntersuchung*), par A. C. Albert; VI. Les sources espagnoles du *Jodelet duelliste* de Scarron (*Scarron's Jodelet Duelliste und seine spanischen Quellen, ein Beitrag zur Geschichte des spanischen Einflusses auf die französische Literatur*), par Robert Peters. Un nouveau fascicule, le dixième, a paru récemment; il a pour auteur M. A. Rosenbauer et il est consacré aux théories poétiques de la Pléiade (*Die poetischen Theorien der Plejade nach Ronsard und Dubellay, ein Beitrag zur Geschichte der Renaissancepoetik in Frankreich*).

— La Société des archives historiques de la Gironde a consacré son trentième volume, dont l'apparition coïncidait avec la treizième exposition de Bordeaux, à des reproductions d'autographes de personnages de la région. Ce volume se divise en deux parties distinctes : l'une comprend cent cinq planches de reproductions graphiques, fort bien exécutées, donnant la physionomie matériellement exacte du document à faire connaître; l'autre est un texte imprimé, divisé en cent cinq parties répondant au numéro de la planche correspondante et contenant sous une seule et même rubrique une notice et une transcription du document reproduit. Ainsi compris avec intelligence et exécuté avec soin, un semblable recueil rendra d'importants services non seulement aux érudits de

la région, mais encore à tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé. Nous ne mentionnerons ici que ce qui a trait à l'histoire littéraire : quelques signatures de parlementaires du XVIe siècle, un rapport de La Boétie, une lettre de Montaigne et une page annotée des *Essais*, une lettre d'Elie Vinet et des signatures de professeurs du collège de Guyenne, une quittance de Charron, une lettre de Du Haillan, une autre de Peiresc, abbé de Guitres, des signatures de Priezac, de Salomon, de Guilleragues, de Cantenac, une lettre et une page des *Pensées* de Montesquieu, des lettres de Berquin, du président Dupaty, de Romain de Sèze et des députés de la Gironde, Vergniaud, Grangeneuve, Gensonné, Ducos, etc.

— M. Marius Sepet vient d'achever le *Catalogue des ouvrages et documents relatifs à la littérature dramatique contenus dans le fonds des nouvelles acquisitions françaises* du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Outre des textes intéressant l'histoire du théâtre au moyen âge (mystères, moralités, farces), cette série contient notamment une collection de 219 volumes composée de manuscrits pour la plupart soumis à la censure et annotés par elle, et comprenant une grande partie du répertoire du théâtre de la Gaîté et du théâtre des Variétés depuis le commencement de ce siècle jusque vers le milieu du règne de Louis-Philippe. On y peut étudier les origines et l'histoire du mélodrame et du vaudeville. La même série renferme des documents sur le théâtre de la foire et le théâtre du boulevard (Nicolet) au XVIIIe siècle, ainsi que sur le théâtre de cour et de société et le théâtre scolaire. Cet inventaire fait suite à celui qui a été précédemment rédigé par le même auteur : *Catalogue des ouvrages et documents relatifs à la littérature dramatique compris sous les n°s 293, 294 et 295 du classement général du fonds français.* L'un et l'autre sont manuscrits, mais peuvent être consultés à la Bibliothèque nationale.

— On lit dans la *Revue des langues romanes* (juin) : « A l'exposition qui vient de s'ouvrir à Bordeaux figure un *Recueil des idiomes de la région gasconne* manuscrit et formant 17 volumes gr. in-4°. Ce recueil est le résultat d'une enquête linguistique faite sous le patronage de messieurs les recteurs de Bordeaux et de Toulouse et dirigée par M. Bourciez, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Un texte remanié de la parabole de l'*Enfant prodigue* a été traduit dans chacune des communes de dix départements (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Dordogne); ce sont les instituteurs communaux qui ont été chargés de donner cette traduction, quitte à se faire aider ou suppléer au besoin. Un certain nombre de recommandations leur avaient été faites pour obtenir, dans la mesure du possible, une graphie uniforme. On a réuni de la sorte 4444 traductions du texte. Les dix départements visés renferment un ensemble de 4414 communes, sur lesquelles plus de 4000 sont représentées dans le recueil; les lacunes ne sont donc pas très considérables; elles sont tout à fait insignifiantes notamment dans la région pyrénéenne. Quant à l'excédent, indiqué par le chiffre total de 4444, il provient de ce qu'on a obtenu une traduction double, émanant de deux personnes différentes, dans la plupart des chefs-lieux de canton. Les manuscrits ont été classés avec soin, d'après un ordre à la fois géographique et alphabétique; chaque volume est muni de cartes sommaires et d'une table détaillée, qui y facilitent les recherches. Ce recueil, après l'exposition, doit retourner à la bibliothèque universitaire de Bordeaux, dont il est la propriété; il offre évidemment un réel intérêt pour l'étude des idiomes du sud-ouest de la France, et permet de voir en grande partie ce qu'ils sont devenus à la fin de notre XIXe siècle. »

— Nous signalerons ici les communications suivantes, intéressant l'histoire littéraire de la France, qui ont été faites à la dernière réunion des sociétés savantes des départements, en 1895 :

Section d'histoire et de philologie. — M. Jeanroy, *L'allégorie du faucon dans la poésie du moyen âge.* — M. Noury, *La comédie à Rouen de 1725 à 1740.* — M. Pierre, *Le théâtre en Berry.*

Sociétés de beaux-arts. — M. Ch. de Grandmaison, *Buste de Ronsard, d'après celui qui ornait son tombeau à Saint-Cosme, près Tours.* — P. de Longuemare, *Le théâtre à Caen pendant la Révolution.* — Em. Mangeant, *Essai sur les origines de la critique d'art en France avant les* Salons *de Diderot.* — V.-E. Veuclin, *Le théâtre populaire en Normandie avant la Révolution.*

— Le 15 juin est mort à Neustrelitz le lexicographe Villatte.

— Il y a eu cette année, du 15 juillet au 31 août et du 1er au 20 octobre, à Genève, des cours, dits *cours de vacances*, de langue et littérature françaises pour les maîtres et les étudiants.

QUESTION

Sur la mort de Pougens. — Il a déjà été question ici de Pougens (1895, p. 65). Les dictionnaires biographiques ne sont pas d'accord sur les principaux événements de cette vie fort agitée et se contredisent sur bien des points. Serait-il possible de connaître *exactement* les dates de la naissance et de la mort de Pougens, tour à tour romancier et libraire, homme du monde charmant et philosophe résigné dans l'adversité?

S.

Le Gérant : **Arthur Chuquet.**

TABLE DES MATIÈRES

Ch. Urbain. Un épisode de la vie de J.-P. Camus et de Pascal : l'affaire Saint-Ange 1
Emile Picot. Chants historiques français du XVIe siècle (*suite*)..... 36 et 550
Paul Bonnefon. Contribution à un essai de restitution du manuscrit de Guillaume Colletet intitulé *Vies des poètes françois*..... 59
Petit de Julleville. Jean Regnier, bailli d'Auxerre, poète du XVe siècle..... 157
Virgile Rossel. La littérature allemande en France au XVIIIe siècle..... 169
Achille Taphanel. La Beaumelle à Copenhague..... 201
Paul Bonnefon. La bibliothèque de Montaigne..... 313
A. Gazier. Un nouveau manuscrit de l'entretien de Pascal avec M. de Saci sur Epictète et Montaigne..... 372
Ch. Urbain. L'abbé de Canaye et le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*... 385
Maurice Tourneux. Barbey d'Aurevilly rédacteur au *Journal des Débats*..... 402
Alfred Cartier et Adolphe Chenevière. Antoine Du Moulin, valet de chambre de la reine de Navarre. I. Notice biographique..... 469
Paul d'Estrée. Une académie bachique au XVIIe siècle..... 491
Charles Joret. J.-B. Gaspard d'Ansse de Villoison et la cour de Weimar (*1er article*)..... 523

Documents inédits.

Léon Dorez. Une lettre inédite de J.-A. de Baïf à Charles IX..... 78
A. C. Le répertoire révolutionnaire de la citoyenne Montansier..... 82
Ph. Tamizey de Larroque. Quatre lettres inédites d'Abraham Remy, le futur professeur au Collège de France, écrites à Peiresc en 1628, 1629, 1630..... 221
Etienne Charavay. Lettres de Michelet et de Leconte de Lisle..... 229
Ph. Tamizey de Larroque. Une lettre inédite de Michel Nostradamus..... 407
Henri Omont. Nouvelle correspondance inédite de Victor Jacquemont, avec le capitaine de vaisseau Joseph Cordier, administrateur des établissements français au Bengale (1830-1832) (*1er article*)..... 577

Mélanges.

Léon Dorez. Amadis Jamyn jugé par une dame de la cour de Henri III..... 83
A. Delboulle. Additions à l'historique de la fable de La Fontaine *les Femmes et le Secret* (viii, 6)..... 87
Paul d'Estrée. A travers les manuscrits de Conrart : Montausier poète, Montausier historien..... 89
A. Delboulle. Notes lexicologiques (*suite*)..... 108 et 256
Emile Roy. Lettre d'un Bourguignon contemporain de la *Deffence et illustration de la langue françoyse*..... 234
Paul Bonnefon. Ronsard ecclésiastique..... 244
A. Delboulle. Une pensée de Pascal..... 248
Ferdinand Brunot. Notes autobiographiques relatives à Antoine du Verdier, sieur de Vauprivas..... 249
Eugène Ritter. Sur la date d'une lettre de Voltaire (1751)..... 255
Ferdinand Brunot. Notes sur l'histoire de la langue française. J. Godard demande des professeurs publics en 1620..... 413
Paul Couvreur. Quelques remarques sur le texte des sermons de Bossuet.... 417
Emile Roy. La Fontaine candidat à l'Académie française en 1682, d'après de nouveaux documents..... 419
A. Delboulle. Addition au conte de La Fontaine *l'Ermite*..... 425
Paul Bonnefon. L'*Esprit des lois* et la cour de Vienne (1750)..... 426
R. de Maulde et Emile Roy. Correspondance..... 430
Félix Frank. Un Semblançay écrivain : la lettre de Jacques de Beaune en faveur de la langue française, éclaircissements et rectifications..... 598
A. Delboulle. Les emprunts de Montaigne à Amyot..... 604

Comptes rendus.

Ernest Dupuy. Bernard Palissy (Paul Bonnefon)..... 118
R. de Maulde la Clavière. Louise de Savoie et François Ier (Louis Clément)... 121
Francesco Flamini. Studi di storia letteraria italiana e straniera (Nolhac)..... 123
Montesquieu. Voyages, publiés par M. Albert de Montesquieu. I (Paul Bonnefon)..... 126
Ch. Joret. Fabri de Peiresc, humaniste, archéologue, naturaliste (Charles Dejob)..... 130
Georges Vicaire. Manuel de l'amateur de livres du xixe siècle. I (Paul Bonnefon)..... 130
L. Crouslé. Fénelon et Bossuet, études morales et littéraires (Ch. Urbain).... 267
Ch. Lenient. La poésie patriotique en France dans les temps modernes (Paul Bonnefon)..... 279
Auguste Braquehay. L'abbé Firmin Pollet (1652-1733) (H. P.)..... 280
Augustin Filon. Mérimée et ses amis. — Octave Gréard, Prévost-Paradol (Paul Bonnefon)..... 281
E. Etienne. Essai de grammaire de l'ancien français (ixe-xive siècles) (Ferdinand Brunot)..... 433
Gaston Paris. La poésie au moyen âge, leçons et lectures. 2e série (Paul Bonnefon)..... 435
Joseph Texte. De Antonio Saxano (Antoine Du Saix) (1505-1579), franco-gallico carminum scriptore (Brehimont)..... 436
Sven Söderman. Alfred de Musset hans lif och verk (Louis Ravaisson-Mollien). 437

N.-M. Bernardin. Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655), sa famille, sa vie, ses œuvres (Emile Roy)..... 607
Maurice Pellisson. Chamfort, étude sur sa vie, son caractère et ses écrits (Joseph Texte)..... 612

Périodiques..... 133, 283, 442 et 614

Livres nouveaux..... 141, 290, 450 et 620

Chronique..... 144, 295, 455 et 624

Questions et réponses.

Le poète quercinois Guillaume du Buys..... 156 et 312
Du lieu de naissance de Mme Cottin..... 156
Sur un passage d'une lettre de d'Aubigné..... 312
Sur un passage de la *Deffence et illustration de la langue françoise*..... 468
Sur la mort de Pougens..... 636

SHL WITHDRAWN

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD.